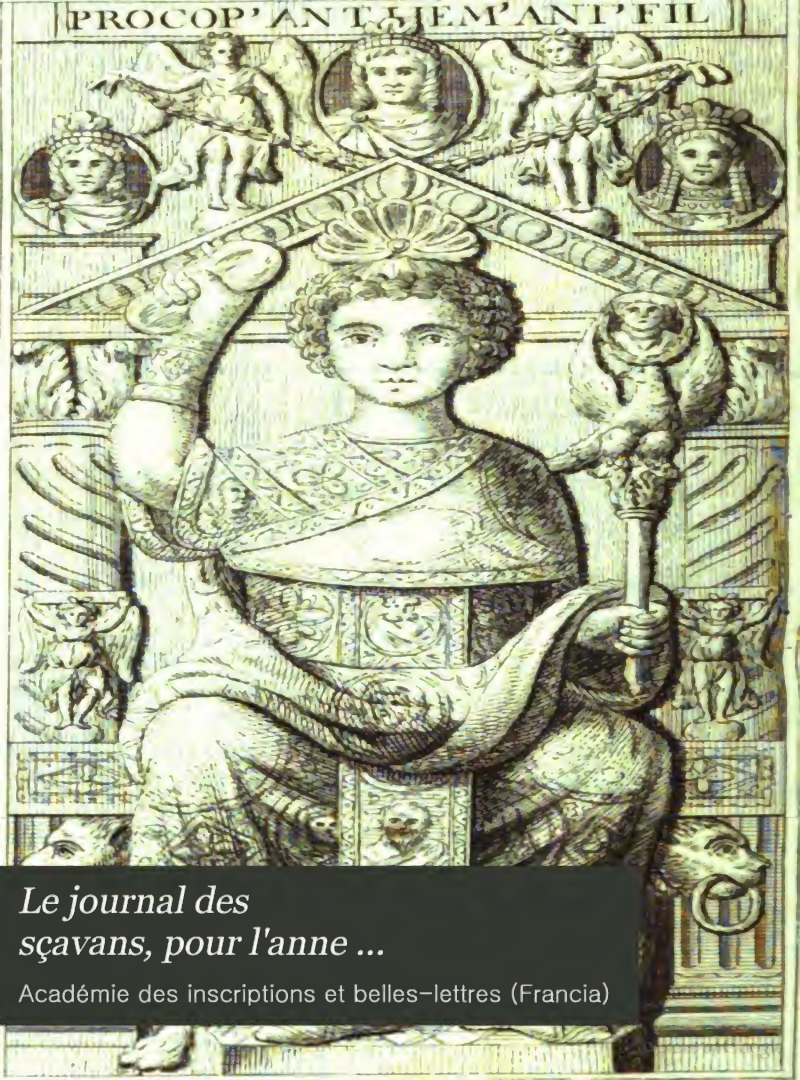

Le journal des sçavans, pour l'anne ...

Académie des inscriptions et belles-lettres (Francia)

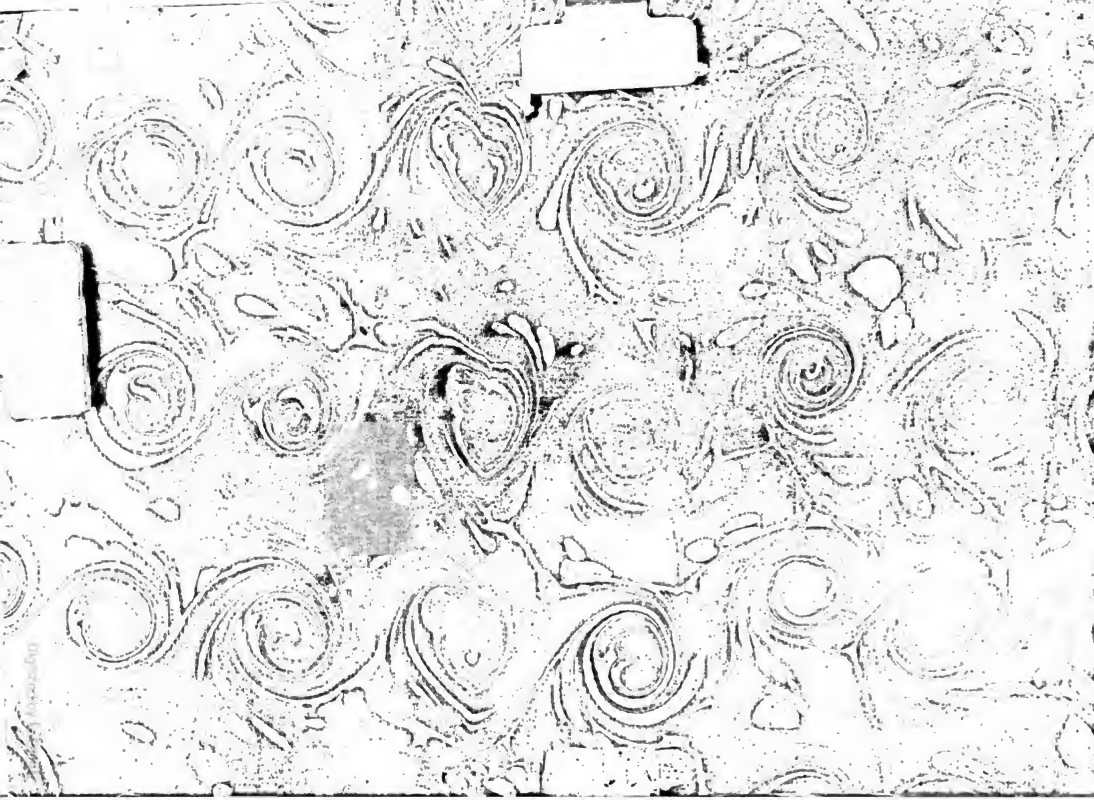

Digitized by Google

MED Rev. 3-91

Digitized by Google

1378. 4. 4a

94-2-40

V 26

Digitized by Google

Digitized by Google

05
J77

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXVIII.

JANVIER.

UNIVERSIDAD CENTRAL DE LA FACULTAD DE MEDICINA BIBLIOTECA

A PARIS,
Chez LACOMBE, Libraire, Quai de Conti.

M. DCC. LXVIII.
AVEC PRIVILÈGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

JANVIER M. DCC. LXVIII.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE LYON, Contenant les évènemens de l'Hiſtoire de cette Ville, depuis ſa fondation par les Romains juſqu'à nos jours, les divers Gouvernemens ſous leſquels elle a paſſé, avec une Chronologie des Archevêques & du Corps Municipal; par M. Poullin de Lumina. A Lyon, chez Aimé de la Roche, Libraire; & ſe trouve à Paris chez Durand, Libraire, rue S. Jacques. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1767. *in*-4°. p. 413.

MARC-ANTOINE vaincu par Octave auprès de Modène, ſongea à ſe retirer dans les Gaules, pour faire déclarer en ſa faveur les Légions que Plancus y commandoit. Le Sénat craignant de voir renouveller par ce moyen la guerre civile fit déſarmer ces Légions, & donna ordre à Plancus de bâtir une Ville aux Viennois, qu'il bâtit

de la leur par les Allobroges, s'étoient refugiés au confluent du Rhône & de la Saône. Ce fut donc avec ces Viennois, & avec le ſecours des Légions déſarmées que Plancus bâtit ſa nouvelle Ville ſur le côté occidental de la Saône & près de ſon embouchure. « Ceux » qui attribuent une origine plus » ancienne à cette Ville, dit avec » raiſon M. de Lumina, ont haſar- » dé plus de conjectures qu'ils n'ont » établi de vérités : on en peut dire » autant ſur l'étymologie du nom » de *Lugdunum*, ou *Lugudunum* » qu'elle reçut dans ſes commen- » cemens. Le peu de connoiſſance » que nous avons des Langues an- » ciennes a jetté tous ceux qui ont » tâché de les interprêter, dans des » recherches bien inutiles & des » analogies forcées qui n'ont abouti » qu'à des Fables ». Cette Ville, dont l'Hiſtoire abrégée fait la matiére de cet Ouvrage diſtribué en 17 Chapitres, étoit, l'an 14 avant Jeſus-Chriſt, regardée déjà comme la Métropole des Gaules, vingt-ſept ans après ſa fondation.

On ne ſçait pas préciſément quand & comment le Chriſtianiſme s'y introduiſit. Il y a grande apparence, dit M. Poullin, qu'il y fut d'abord apporté par les Marchands Grecs & Syriens qui fréquentoient cette Ville. La plupart des noms des premiers Martyrs ſont Grecs. S. Potbin premier Evêque de Lyon, & S. Irenée ſon Succeſſeur, étoient Grecs de naiſſance. Sous l'Empire de Marc-Aurele le nombre des Chrétiens y étoit conſidérable. Cette Ville paya cher la retraite qu'elle avoit donnée à Albin après ſa défaite : le Vainqueur Sévère fit paſſer tous les habitans au fil de l'épée, & la détruiſit de fond en comble en 197. S. Irenée & ſon Peuple furent enveloppés dans ce maſſacre ; mais les Hiſtoriens & la tradition de cette Egliſe lui donnent le titre de Martyr, & en conſéquence quelques-uns placent ſa mort ſix ans plus tard, à l'occaſion d'une Fête Payenne à laquelle ni lui ni ſon Peuple ne voulurent prendre part. On ſçait néanmoins que ce refus coûta la vie à 19 mille Chrétiens, ſans parler des femmes ni des enfans. Peut-on concevoir que dans un intervalle ſi court la Ville ait pu être aſſez repeuplée pour ſouffrir une nouvelle perte qui eût aumoins égalé la premiere ? Pour conſerver à S. Irenée & à ſes dignes Compagnons le titre de Martyrs, l'Auteur juge donc plus vraiſemblable que Sévère, après avoir vaincu ſon Compétiteur, voulut contraindre les habitans à ſacrifier à ſa fortune & aux Dieux de l'Empire, & que leur mort fut le prix de leur refus. Le ſilence des Auteurs profanes ſur le ſort de cette Ville, & celui des Hiſtoriens Eccléſiaſtiques ſur les Evêques ſucceſſeurs de S. Irenée, juſqu'au tems de Conſtantin, prouve aſſez, à ſon avis, que Lyon fut entiérement détruit par Sévère.

Après avoir été 517 ans ſous la puiſſance des Romains, Lyon paſſa ſous celle des Rois de Bourgogne

Digitized by Google

qui y établirent le Siége de leur Empire. Gondebaud, paiſible poſſeſſeur de toute la Bourgogne, publia à Lyon en 501 les Loix connues ſous le nom de *Loix Gombettes*.

L'Auteur place à cette époque la célèbre Conférence qui s'y tint dans le Palais même & en préſence de Gondebaud, entre les Evêques Catholiques & les Ariens. Ceux ci furent confondus par Avitus de Vienne & par les autres Prélats; ce qui n'empêcha pas Gondebaud de perſéverer juſqu'à la mort dans la profeſſion de l'Arianiſme. « *Il* ne paroît pas cependant, ajoute l'*Auteur*, que cette différence » de *ſentimens* dans un point ſi » eſſentiel ait rompu ou même altéré les Loix de la charité Chré» *tienne* entre les Prélats Catholiques & ce Prince. Nous voyons » au contraire Gondebaud invité » par le Saint Evêque Avitus de ſe » rendre dans ſon Egliſe pour y aſſiſter à la célébration des Saints Myſ» tères aux grandes Fêtes, & Gon» debaud lui faire des excuſes, lorſ» que ſes affaires ne lui permet» toient pas de s'y tranſporter ».

Après la mort de Sigiſmond & de ſon frère Godemar tué en 524 dans la ſanglante bataille donnée près d'Autun, Lyon paſſe avec une partie de la Bourgogne ſous la domination de Childebert Roi de Paris, qui de concert avec ſa femme Ultrogotte, fonde le grand Hôtel-Dieu de Lyon en 549. Irruption des Sarraſins venus d'Eſpagne en 732, qui s'étant emparés de Lyon, y commettent de grands excès, & paſſent au fil de l'épée un grand nombre d'habitans. Charles Martel s'y fait enſuite prêter ſerment de fidélité, malgré la révolte des grands du Royaume de Bourgogne aidés des Sarrazins. Ce Prince s'empare des biens des Egliſes de Lyon & de Vienne, pour en gratifier les Officiers de ſon armée qui l'avoient aidé à chaſſer les Sarrazins de la France. « Sous le règne de Louis » le Débonnaire & du tems d'A» gobard, les Lyonnois unis aux » Marſeillois & à ceux d'Avignon, » avoient coutume d'aller deux fois » l'année à Alexandrie, d'où ils » rapportoient les épiceries de l'In» de & les parfums d'Arabie qui » leur parvenoient par le Rhône, » qu'on faiſoit enſuite remonter » par la Saône, d'où on les déchar» geoit pour les embarquer ſur la » Moſelle, qui les diſtribuoit par » le Rhin, le Mein & le Nekre, » juſques aux extrémités de l'Alle» magne ». L'Evêque de Lyon Agobard eut le malheur de ſe rendre célèbre par ſon adhéſion aux enfans dénaturés de Louis le Débonnaire, & par le zéle fanatique avec lequel il pourſuivit la dépoſition de ce Prince. « L'apologie qu'il publia » de ſa conduite, dit M. de Lu» mina, eſt le moment le plus frap» pant de l'abus du ſacré miniſtère » qui ait encore paru juſqu'à nos » jours. *Ecoutez*, dit-il, *Nations de la Terre, que toute l'étendue de l'Univers, du Levant au Couchant, du Septentrion au Midi, ſçache que les enfans de l'Empereur ont eu raiſon de ſe ſoulever contre*

Digitized by Google

leur père. « Un début ſi rempli d'enthouſiaſme ne pouvoit inſpirer » que le Fanatiſme ». Mais S. Agobard qui ſe réconcilia dans la ſuite avec l'Empereur, & qui dépoſé dans deux Conciles remonta ſur ſon ſiége, ſe réconcilia ſans doute auſſi avec le Ciel.

En 879 Boſon ſe fait couronner Roi de Provence, & la Ville de Lyon ſort de la Maiſon de Charlemagne. Ce Prince ambitieux s'adreſſe aux Prélats. « Vingt-trois » Evêques s'aſſemblent à Mantale » près de Vienne pour conſommer » cette révolution. C'eſt au nom de » Jeſus-Chriſt qu'ils parlent dans » l'acte d'élection. Après avoir conſulté Dieu, diſent-ils, & invoqué les Saints, nous avons choiſi » d'une voix unanime le très-illuſtre Prince Boſon, pour l'élever à » la dignité Royale, avec l'aide de » Jeſus Chriſt, à condition qu'il » maintiendra la foi Catholique, » & défendra les intérêts de l'Egliſe ». Aurélien qui le premier prit le titre d'Archevêque de Lyon, fut le principal moteur de cette entrepriſe : auſſi Boſon eut-il pour lui la déférence la plus entière ; il établit en cette Ville le Siége de ſa domination pour être à portée de recevoir les conſeils du Prélat. Ce nouveau Royaume arraché à ſes véritables Maîtres, comprenoit ce que nous appellons Franche-Comté, la Suiſſe, la Savoie, le Dauphiné, la Provence, partie du Languedoc juſqu'à Agde, le Vivarais, le Lyonnois, le Mâconnois, & la Breſſe. Boſon néanmoins fut vaincu par Louis & Carloman Rois de la France Occidentale. Il eſt probable, dit l'Auteur, que par cette défaite, toutes les Provinces ſituées ſur la droite de la Saône & du Rhône revinrent à la France, & par conſéquent Lyon avec la partie du Lyonnois ſituée ſur ce côté. Ainſi dans le tems qu'un Comte de Paris (Eudes) s'empara de la France ſur Charles le Simple, qu'un bâtard de Carloman (Arnoul) ravit l'Empire & la Germanie à Charles le Gros, Aurélien Archevêque de Lyon « aſſemble les Evêques à Valence, » & là, après avoir conſulté la volonté de Dieu, il choiſit, il élit, » du conſentement de l'Egliſe Catholique & Apoſtolique, le Prince » Louis, fils de très-excellent Roi » Boſon, pour être ſacré & couronné Roi d'Arles ou de Provence ». Ce Prince en conſéquence fut couronné à Lyon, d'où l'on peut conclure que cette Ville fit partie du nouveau Royaume. Néanmoins en 954, à l'avénement de Lothaire au Trône, elle lui appartenoit, puiſqu'il la conſtitua pour dot à Mathilde ſa Sœur. C'eſt alors qu'elle ſortit tout-à-fait de la Maiſon de France.

En 1032 Burchard, Archevêque de Lyon, retient pour lui la Ville de Lyon & une partie du Lyonnois, comme étant l'héritage de ſa Mère Mathilde. Telle eſt, ce ſemble, l'origine du droit de Souveraineté que les Archevêques ont exercé ſur cette Ville, d'abord comme feudataires de l'Empire, à qui ils rendirent hommage ſous les Succeſſeurs

Digitized by Google

de Conrad, ensuite comme indépendans par la conceſſion de Frédéric I. & l'achat qu'ils firent des droits prétendus par les Comtes de Forez. Environ trente ans après Guy Comte de Lyon, qui prenoit la qualité de Comte de Lyon, fait hommage de ſes Terres à Louis le jeune. C'eſt peut-être de cet acte, dit l'Auteur, que nos Rois prirent dans la ſuite occaſion de ſe mêler des différends ſurvenus entre l'Archevêque & les habitans. Les différends que les Archevêques avoient avec les Comtes de Forez finirent par une tranſaction paſſée en 1173. Dès-lors les Chanoines de l'Egliſe de Lyon eurent la qualité de Comtes. Les biens de cette Egliſe étoient régis en commun par l'Archevêque & par le Chapitre. Ainſi le Chapitre conſerva ſur les Terres cédées par le Comte de Forez les mêmes titres & la même propriété qu'il avoit eue juſqu'alors ſur celles qui furent abandonnées au Comte.

Vers la fin du 12e ſiécle, ſous l'Archevêque Renaud de Forez, commencent les troubles entre les habitans de Lyon & l'Egliſe.

« L'origine de ces troubles eut ſa » ſource dans l'abus du Gouverne- » ment trop arbitraire de l'Egliſe, » & dans les exactions des Offi- » ciers de l'Archevêque & du Cha- » pitre commis à la perception des » droits établis ſur les denrées qui » ſe débitoient au marché de cette » Ville ». On fit des accords, des tranſactions qui durèrent peu; les habitans toujours tyrannisés par les Officiers de l'Egliſe recoururent aux armes, & commencèrent à ſe former un Gouvernement municipal, compoſé d'un certain nombre de Citoyens notables pour veiller à leur ſûreté. Nouvelles entrepriſes, nouvelles brouilleries qui aboutirent enfin à faire repaſſer cette Ville ſous la domination de nos Rois.

L'Auteur trace l'hiſtoire de ces démêlés, & des deux Conciles généraux qui furent tenus à Lyon. En parlant du ſecond, il fait une remarque ſur le mauvais ſuccès des Croiſades. Quelle en fut la principale cauſe? Bien moins, à ſon avis, la conduite indécente des Croiſés, la politique des Grecs, que l'introduction du Gouvernement féodal dans le Pays conquis. « Chaque » Chef s'appropria la terre ou la » Ville qu'il avoit priſe, & don- » na ſa principale attention à s'y » défendre. Les Ordres Militaires » qui ſe formèrent enſuite, en ac- » quérant des Châteaux & des Pla- » ces dans l'étendue de ces diffé- » rentes Seigneuries, diviſèrent en- » core l'intérêt général & augmen- » tèrent la confuſion, au point » qu'on les vit ſouvent, non-ſeu- » lement épouſer les querelles par- » ticulières de ces différens Princes, » mais ſe faire la guerre entr'eux » avec acharnement, & répandre » ainſi, au grand préjudice de l'en- » treprise, un ſang qu'ils euſſent » dû conſerver pour la ſoutenir ».

Pendant deux cens quatre-vingt-un ans que dura la domination temporelle des Archevêques, les habitans de Lyon livrés à des agitations continuelles ne purent donner l'eſſor

Digitized by Google

à leur génie pour le Commerce.

Le germe de l'industrie ne tarda pas à se développer, lorsque l'Archevêque Pierre de Savoie, après sa révolte, fut obligé de céder à Philippe-le-Bel la Suzeraineté entière & irrévocable de Lyon, en prêtant hommage lige, tant pour lui que pour ses Successeurs aux Rois & à la Couronne de France, se reservant néanmoins la Jurisdiction temporelle du Château de Pierre-Scise & de ses dépendances. L'Auteur parle de la Fête *du Cheval fou* que faisoient les habitans du Bourg-Chanin, aux Fêtes de la Pentecôte vers la fin du quatorziéme siécle : « c'étoit un grand cheval de bois » qu'on promenoit par les rues en » dansant, chantant & faisant des » démonstrations, comme s'il eût » pris le mors aux dents. Ce divertissement alloit finir dans le Bro- » teau au confluent des deux Rivié- » res, où l'on dansoit jusqu'à la » nuit ». Le motif, l'origine & la fin de cette Fête sont également inconnus. Il en est de même de la Fête *des merveilles* qu'on célébroit de tems immémorial avec bien plus d'appareil. Pierre de Savoie s'étoit reservé expressément la connoissance des délits qui s'y commettoient. Les principaux Auteurs de la Fête passoient dans un grand bateau bien armé, par dessous la derniere arcade du Pont de pierre du côté de S. Nizier, & elle s'appelloit par cette raison l'arc *merveilleux*.

Le premier acte authentique émané du Trône en faveur de Lyon est un Edit de Décembre 1495, qui donne la Noblesse aux Conseillers de la Ville de Lyon, où Philippe-le-Bel en 1313 avoit établi une Sénéchaussée Royale, & accorde plusieurs privileges aux Citoyens. L'Auteur le rapporte en entier. Une grande famine causée par une longue sécheresse, en 1504, donna l'origine aux *Processions blanches*, ainsi nommées, parce que le Peuple y assistoit pieds nuds, & couvert d'un sac de toile blanche, depuis la tête jusqu'aux pieds.

En 1527, dans un lit de justice tenu à Paris, la préséance fut adjugée à l'Archevêque de Lyon, comme Primat des Gaules, au dessus de tous les Archevêques de France. La date de l'établissement de l'Hôpital de l'Aumône du Charité de Lyon doit être fixée à l'année 1531. Cette Ville fut alors surchargée d'une quantité prodigieuse des habitans des Païs voisins qui vinrent s'y refugier pour trouver du soulagement à la faim qui les dévoroit. Le premier établissement de la fabrique des étoffes de soie à Lyon fut autorisé par des Lettres Patentes de *François* I en 1536. C'est dans ce tems que florissoit Louise Charly, dite l'Abé, & surnommée la Belle-Cordiere. Elle étoit « un des principaux Mem- » bres de l'Académie Littéraire, » dont les Assemblées se tenoient » sur la montagne de Fourvières, » dans la maison du sieur de Langes, » d'où elle fut appellée l'Angeli- » que ». Nous avons parlé de Louise Charly, en rendant compte d'une nouvelle

Digitized by Google

nouvelle édition de ſes Œuvres (Juin I. Vol. 1763).

Les guerres de Réligion occupent une grande partie des Chapitres deſtinés aux évènemens remarquables ſous les règnes de François II, de Charles IX & de Henri III. Le Dimanche après la S. Barthelemi de 1572, en conſéquence des ordres de la Cour & de ce qui s'étoit paſſé à Paris le 24, quatre mille Citoyens furent égorgés à Lyon. Pendant cette cruelle ſcène, M. de Mandelot, Gouverneur de la Ville, s'étoit retiré à la Guillotière. L'horreur de ce ſpectacle ne l'avoit pas déterminé à la retraite; « car à » ſon retour dans la Ville ayant » appris que quelques Huguenots » s'étoient ſi bien cachés qu'ils » avoient échappé à la vigilance » des meurtriers, il voulut con» traindre le Bourreau de les aller » tuer. Mais ce brave homme lui » répondit qu'il n'étoit point un » aſſaſſin, & qu'il ne travailloit » qu'en conſéquence des ordres de » la Juſtice ». Les années 1577 & 1582 ſe firent remarquer par la peſte dont la Ville fut affligée, & qui donna lieu à la conſtruction d'une Chapelle de S. Roch, & à un vœu fait à Notre Dame de Lorette. Le Jéſuite Edmond Auger fut un des députés nommés pour aller rendre ce vœu ſur les lieux. Le Père de Colonia fait de ſon Confrère Auger un Héros; « mais, dit l'Au» teur, ce n'étoit pas certainement » un Héros Chrétien ». On rapporte qu'ayant été pris par les Calviniſtes, il fut condamné à être pendu, & qu'on lui donna un Miniſtre pour l'aſſiſter à la mort. Auger lui ayant donné parole que s'il pouvoit parvenir à lui ſauver la vie, il verroit en lui un défenſeur auſſi zélé du parti, qu'il en avoit paru l'ennemi déclaré, ce Miniſtre intercéda pour le Jéſuite, & obtint ſa grace.

Lorſqu'après les troubles de la Ligue, Lyon reconnut l'autorité de Henri IV, tous les habitans, à l'envi les uns des autres, prirent l'écharpe blanche qui étoit la couleur du Monarque. « De tous les Ordres, ſoit » réguliers, ſoit ſéculiers de cette » Ville, il n'y eut, ajoute l'Au» teur, que les Jéſuites qui refu» ſèrent d'abjurer la Ligue, & de » prêter ſerment de fidélité au Mo» narque. Jouvenci apporte pour » raiſon de ce refus, que le Pro» vincial & le Recteur étant abſens, » les autres ne crurent pas devoir » délibérer de leur chef, & pren» dre un parti dans une affaire de » cette importance ſans l'aveu de » leurs Supérieurs... Les Lyonnois » furent ſi indignés de ce refus que, » lorſque le Provincial & le Rec» teur revinrent de Rome, ils ne » voulurent jamais permettre qu'ils » rentraſſent dans la Ville ». On remarque comme une choſe étonnante que Pierre d'Epinac Archevêque de Lyon, après s'être montré un des plus ardents Ligueurs, ait été le ſeul qui n'eût pas vendu ſa ſoumiſſion à Henri IV.

Des Lettres Patentes de ce Prince confirment le privilége de la Nobleſſe aux Prévôts des Mar-

chands & Echevins, avec la liberté du négoce en gros, ſans déroger ; d'autres accordent aux Forains domiciliés le privilége d'être reçus Echevins ; d'autres encore ratifient aux Citoyens le privilége de ſe garder eux-mêmes. Louis XIII ſignale auſſi ſa bonté en faveur des habitans de Lyon. La mort qu'y ſubirent, en 1642, ſous le règne de ce Prince, Cinq-Mars & de Thou, eſt un évènement remarquable que l'Auteur rapporte d'une maniere qui intéreſſe. Il appelle le ſecond *le malheureux, mais cependant criminel de Thou.*

En parlant d'un projet formé en 1646, pour fournir de l'eau à la partie de la Ville ſituée entre les deux Rivières, & qui conſiſtoit à établir des pompes ſur le Rhône, M. de Lumina ajoute que les Romains en avoient exécuté un autre bien mieux conçu. Ils avoient pris l'eau du Rhône à deux lieues environ au-deſſus de la Ville, & l'y avoient fait conduire par un canal, qui longeant les côteaux qui bordent ce fleuve, venoit aboutir à l'endroit où eſt le baſtion de S. Clair, d'où l'eau ſe diſtribuoit dans les différens quartiers pour la propreté des rues & l'utilité publique. La pente conſidérable de ce fleuve leur avoit donné la facilité de conduire l'eau à la hauteur néceſſaire. « Il eſt étonnant, ajoute l'Auteur, » que de nos jours, parmi ce grand » nombre d'entrepriſes, les unes » utiles, les autres agréables, on » n'ait pas encore penſé à renou- » veller cette idée, qui renferme » l'une & l'autre. L'entrepriſe une » fois faite, peut-être moins diſ- » pendieuſe que celle des pompes » & des autres artifices néceſſaires » à les faire mouvoir, ne ſeroit » ſujette à aucuns frais conſidéra- » bles d'entretien, & éterniſeroit » la gloire des Magiſtrats qui la for- » meroient ». Nous ne laiſſons pas de faire quelques entrepriſes ; mais ſommes-nous toujours dirigés par l'eſprit dont les Romains étoient animés ? Combien de fois de petits intérêts particuliers ne décident-ils pas de certains projets, couverts du maſque ſéduiſant de l'intérêt public ?

Sous l'an 1692, M. de Lumina n'oublie pas de parler de Jacques Aymar, qui ſuivit, à l'aide de ſa baguette, & ſur l'eau & ſur terre, des aſſaſſins qui avoient commis un meurtre à Lyon, & en fit prendre un qui fut condamné à être rompu vif. Cet évènement donna matière à bien des recherches, & de l'exercice à pluſieurs Philoſophes.

Dès le commencement de ce ſiécle, quelques Citoyens formèrent ſous le titre, d'Académie des Sciences & Belles-Lettres, une Société Littéraire qui ne fut autoriſée par Lettres-Patentes qu'en 1724, confirmées par d'autres en 1752, enregiſtrées au Parlement l'année ſuivante. Sous l'autorité des mêmes Patentes, d'autres perſonnes cultivèrent les beaux Arts, & formèrent un établiſſement qui fut confirmé ſous le titre de Société Royale des Beaux Arts, par des Lettres-Patentes de 1750, enregiſtrées en 1756.

Digitized by Google

Ces deux Compagnies ont été réunies en une seule par des Lettres-Patentes de Juin 1758, enregistrées la même année. Le Public, dit l'Auteur, attend avec autant d'empressement que de confiance les Mémoires d'une Compagnie, qui s'est proposé pour objet toutes les Sciences utiles à la Société. Il termine l'Abrégé Chronologique des événemens remarquables, par les Lettres Patentes du 31 Août 1764 qui règlent l'administration municipale de la Ville de Lyon. Les deux derniers Chapitres de l'Ouvrage contiennent deux Tables Chronologiques, l'une des Archevêques de Lyon, l'autre des Prévôts des Marchands & des Echevins de la Ville. Ne convenoit-il pas d'en ajouter une autre pour les Citoyens qui ont été célèbres en différens genres, & ont acquis des droits à la reconnoissance de la postérité? Quoique l'Auteur ait donné un sommaire des Chapitres, nous aurions désiré encore une Table des matières, qui mît le Lecteur à portée de retrouver à son gré les événemens consignés dans l'Ouvrage. Il nous paroît que par ce moyen cette production, très-estimable d'ailleurs, & très-intéressante, parce que la plupart des faits tiennent à l'Histoire générale de la Nation, auroit eu un nouveau degré de perfection & d'utilité.

DISSERTATION SUR UNE MÉTHODE NOUVELLE DE traiter les Maladies Vénériennes par des lavemens : On y a joint une instruction destinée à guider ceux qui administreront ce remede, & plusieurs observations qui y sont relatives. Par M. Royer, ancien Chirurgien Aide Major des Armées du Roi. A Paris chez l'Auteur, rue neuve S. Eustache à l'Hôtel de Carignan, & Antoine Boudet, Imprimeur du Roi, rue S. Jacques, à la Bible d'or. 1767. Avec Approbation, & Privilége du Roi. Brochure *in*-8°. de 169 pages.

LE Mercure est aujourd'hui généralement regardé comme le spécifique de la maladie Vénérienne; c'est un point sur lequel on est assez d'accord en Médecine; il n'en est pas de même sur la maniere dont il convient de l'administrer, & sur la forme sous laquelle on doit, ou il est mieux de l'introduire dans le sujet malade.

Les Auteurs qui nous ont donné l'histoire de ce mal horrible, nous représentent l'embarras & les tourmens qu'il causa aux Médecins lorsqu'il parut; ce ne fut qu'après qu'il eut fait beaucoup de ravages qu'on découvrit enfin que le mercure en étoit le remède; la mauvaise façon dont on l'administroit, les accidens dont son usage a été suivi, l'ont fait ensuite abandonner & proscrire, comme un poison meurtrier. On peut lire à ce sujet ce qu'en dit Fernel. Enfin Jacques Berenger de Carpi, fameux Médecin, le sçut tellement adoucir,

Digitized by Google

apprivoiſer, qu'il lui a mérité d'être regardé comme le ſpécifique de la maladie vénérienne.

Long-temps avant Berenger de Carpi, & même avant l'apparition du mal de Naples, on connoiſſoit l'uſage du mercure en Médecine; on l'employoit en frictions contre quelques maladies de la peau; il eſt même vraiſemblable que c'eſt par analogie, & d'après quelques accidens à la peau qui accompagnoient le mal vénérien, qu'on a employé le mercure: mais on alloit à tâtons, c'étoit par hazard qu'on guériſſoit, le Médecin n'étant guidé par aucun principe, & le malade n'ayant pas reçu les préparations qu'exige ce remède. Berenger de Carpi paſſe pour avoir donné la méthode de l'adminiſtrer. Cette méthode qui eſt celle des frictions précédées de bains, de boiſſons abondantes, a conſtamment été depuis la dominante. Mais comme elle a de très-grands inconvéniens, qu'elle eſt douloureuſe, qu'elle exige un appareil déſagréable, que les malades qui s'y ſoumettent ſont obligés de ſe ſéparer pour un tems de la ſociété, & qu'après la guériſon ils portent ſouvent des marques de la maladie, ou des effets du remède, on a dans différens tems propoſé des changemens; mais comme on partoit du point que le mercure ne pouvoit guérir la maladie, qu'autant qu'il entroit par les pores de la peau, & ſous la forme d'une pommade, on ſe contentoit d'éloigner les frictions, d'adoucir le ptyaliſme, &c. Ainſi le fond de la méthode étoit toujours le même. Cependant de tems à autre on a propoſé quelques préparations mercurielles qu'on donnoit à l'intérieur; mais leur peu d'efficacité, ou le préjugé en faveur des frictions, ont rendu leur regne de courte durée. Ce n'eſt que depuis quelques années qu'il eſt permis de croire que les frictions mercurielles ne ſont pas le remède excluſif de la maladie vénérienne, & que des préparations mercurielles priſes intérieurement peuvent guérir, & ſont peut-être la forme ſous laquelle ce mineral doit être pour agir, être miſcible aux humeurs, atténuer le virus vénérien, & le réduire. Nous pourrions ajouter une réflexion, elle eſt de M. Macquer, Médecin & de l'Académie des Sciences; c'eſt que le mercure ne guérit jamais la maladie vénérienne qu'autant qu'il peut arriver ſous une forme ſaline, ſoit qu'il ſoit pris par la bouche, ſoit qu'il ſoit introduit dans les pores de la peau ſous la forme d'onguent. En effet, cet onguent ou pommade ne doit pas être conſidéré comme un mélange ſimple de globules mercurielles & de ſaindoux (lorſqu'il eſt bien fait) & ce n'eſt qu'alors qu'il guérit; il eſt une vraie combinaiſon ſaline de l'acide de la graiſſe avec le mercure, un ſel neutre compoſé d'un mineral, & de l'acide animal. Nous renvoyons à ce ſujet aux remarques que fait M. Baumé dans ſa Pharmacie pag. 675 & ſuivantes. Nous ne faiſons même cette réflexion, que pour montrer que, s'il eſt plus

Digitized by Google

que vraiſemblable que le mercure ne guérit la maladie vénérienne que ſous la forme ſaline ; des Médecins célèbres, & du premier mérite pourroient être dans l'erreur, en s'opiniâtrant à regarder comme la ſeule méthode & l'excluſive, celle des frictions, en ce que ſelon eux, on introduit le mercure ſeul & ſans altération dans le ſang. Quelques obſervations de Fernel qui dit avoir trouvé dans les os & dans des cavités des globules mercuriels, chez des gens qui avoient reçu beaucoup de frictions, ſans être pour cela guéris, ne favoriſent-elles pas notre opinion ?

Le mercure, ſous la forme de ſel, peut parvenir dans le ſang, ou par pores de la peau ou par les voies ordinaires ; de quelque voie que l'on ſe ſerve, pourvu qu'il entre, il pourra guérir ; Voilà donc deux méthodes de guérir. Toutes celles qu'on a propoſées, qu'on peut encore propoſer, ſe réduiſent à ces deux : faire entrer le mercure ſous la forme de pommade, & amené à l'état ſalin, ou bien l'adminiſtrer à l'intérieur ſous quelque forme, & quelque dénomination que l'on emploie, mais toujours réduit à l'état ſalin. Notre objet n'eſt pas de ſpécifier la méthode la meilleure, de faire voir & les avantages & les déſavantages des frictions ; les objections qu'on fait à cette méthode ; il eſt ſeulement, de parler des préparations mercurielles, de celles adminiſtrées par le moyen des lavemens.

On part de ce point, qu'*un ſel mercuriel introduit dans le ſang peut guérir & guérit tous les jours* ; ſi cela eſt inconteſtable, il ſuffit de l'introduire tellement mitigé, qu'il n'attaque pas les parties par leſquelles il doit paſſer, qu'il puiſſe ſe donner à la doſe néceſſaire, & autant de tems qu'il le faut pour guérir ; il paroît qu'on eſt parvenu à ce but.

Des préparations mercurielles par la bouche guériſſent la maladie vénérienne, & elles la guériſſent en pénétrant dans le ſang, & détruiſant les virus ; & pour avoir cette propriété, il eſt eſſentiel qu'elles ſoient ſous la forme de ſel. Un métal n'eſt pas miſcible avec nos humeurs. Pour guérir cette maladie, il ſuffira donc d'introduire un ſel mercuriel dans le corps ; mais l'eſtomac n'eſt pas la ſeule voie par laquelle on puiſſe parvenir à cet objet : notre corps plein de vuides & de pores à l'extérieur, peut recevoir ce ſel & le reçoit par les frictions ; ce ſel rendu ſoluble dans l'eau peut auſſi, à l'aide des lavemens, s'introduire dans nos humeurs ; & *C'eſt la voie qu'on propoſe aujourd'hui.*

« De tous les points de la ſurface » externe & interne du corps animal, » il s'exhale continuellement pen» dant la vie une vapeur déliée, ſous » la forme de roſée ; le corps animal » eſt, ſuivant l'expreſſion d'Hippo» crate, *exhalant* & *inhalant*. Cette » vérité a été miſe dans tout ſon jour » dans un Ouvrage de M. Kaaw Boer» rhave ſous le titre *Perſpiratio dicta » Hippocrati per univerſum corpus » anatomicè illuſtrata*. 1738. Le canal » inteſtinal eſt une des cavités dans

» lesquelles cette abſorption eſt très-
» remarquable, & en général cette
» obſervation a lieu pour toutes les
» parties de l'abdomen. On ſçait que
» ſouvent les eaux des hydropiques
» épanchées dans la poitrine & les
» inteſtins ſont reſorbées & ſorteht
» enſuite ou par les urines ou par les
» ſelles. Pluſieurs expériences ont dé-
» montré, que ſi après avoir fait une
» ouverture à l'abdomen d'un chien,
» on introduit un demi-ſetier d'eau,
» & qu'on ouvre cet animal au bout
» de deux heures, on ne retrouve
» plus l'eau qu'on a introduite, par-
» ce qu'elle a été reſorbée par les ori-
» fices des vaiſſeaux inhalans. Le mê-
» me phénomène arrive dans la ſur-
» face interne des inteſtins, ſoit des
» grêles, ſoit des gros. M. Kaawayant
» ouvert l'abdomen d'un Chien tout
» de ſuite après la mort de cet ani-
» mal, & ayant fait ſortir par l'œſo-
» phage ce qui étoit contenu dans
» l'eſtomac, fit entrer de l'eau tiéde
» dans ce dernier, en agitant dou-
» cement ce viſcere, il vit l'eau pé-
» nétrer dans ſa ſubſtance & entrer
» dans la *veine porte*, il fit enſuite
» paſſer l'eau dans les inteſtins grêles,
» & il la vit de même pénétrer dans
» la *veine-porte*; enfin il a tenté les
» mêmes expériences dans les gros
» inteſtins, & elles ont eu le même
» ſuccès.

» Il eſt donc conſtant que les li-
» queurs contenues dans les gros in-
» teſtins peuvent, ainſi que celles qui
» ſont renfermées dans la cavité des
» grêles, être abſorbées & pénétrer
» dans les vaiſſeaux ſanguins. Ce que
» prouvent les expériences, eſt en-
» core démontré par l'Anatomie des
» vaiſſeaux répandus ſur ces parties;
» on trouve ſur la ſurface des gros
» inteſtins des vaiſſeaux lactés; Gliſ-
» ſon, Needham, du Vernei les
» ont vûs en aſſez grand nombre
» pleins de chile. *J'ai démontré très-*
» *diſtinctement à l'Académie des Scien-*
» *ces*, (dit un des plus grands & des
» plus exacts Anatomiſtes que la
» France ait eus) *des veines lactées*
» *dans le colon de l'homme & toutes*
» *pleines de chile.*

» Les veines lactées ne ſont pas les
» ſeuls canaux propres à pomper les
» liquides contenus dans les gros in-
» teſtins; les rameaux des veines mé-
» ſentériques, dont les orifices com-
» muniquent dans la cavité de tout
» le canal alimentaire depuis l'eſto-
» mac reſorbent une partie des flui-
» des qui ſe trouvent dans cette ca-
» vité. Cette voie qui étoit la ſeule
» connue des Médecins avant la dé-
» couverte des veines lactées, eſt celle
» que la nature emploie dans les oi-
» ſeaux pour faire pénétrer le chyle
» dans les vaiſſeaux ſanguins; il n'eſt
» pas moins démontré par des faits
» & par des expériences, que dans
» l'homme & les quadrupédes, les
» liquides paſſent auſſi aiſément dans
» les veines méſentériques & enſuite
» dans la veine-porte, que dans les
» vaiſſeaux ». Après avoir rapporté à
ce ſujet les expériences de Bilſius, de
Ruiſch, de Boerrhave, de Haller
& de M. Meri, l'Auteur de notre
ſçavante Diſſertation préſente les
ſiennes.

Nous avons, dit-il, injecté à des
lapins un ou deux lavemens faits

Digitized by Google

avec la teinture de ſaffran, & quelques heures après nous les avons ouverts. Nous avons alors conſtamment obſervé. 1°. Que la veſſie étoit remplie d'une urine avec laquelle la teinture de ſaffran s'étoit mêlée; les linges trempés dans cette urine & ſéchés gardoient la couleur. 2°. Nous avons apperçu que les petits vaiſſeaux veineux qui rampent ſur la ſurface du *colon* & qui ſe rendent de cet inteſtin au méſentére, étoient remplis d'une même liqueur ſafranée. 3°. Nous avons trouvé pluſieurs veines méſentériques, dont le ſang qui y étoit contenu, paroiſſoit jaunâtre. Nous avons ouvert un de ces vaiſſeaux avec la pointe d'une lancette très-fine, & ayant reçu ſur un linge la liqueur qui en ſortoit, lorſque le linge a été ſec, nous avons remarqué une teinture jaunâtre entiérement ſemblable à celle que produit la teinture de ſaffran. Enfin quelques-uns des corps glanduleux répandus dans le méſentére, ſur leſquels nous avons fait les mêmes expériences, nous ont préſenté les mêmes phénoménes.

Voilà, comme l'on voit, une communication très-libre entre la cavité des gros inteſtins & les grands vaiſſeaux qui contiennent le ſang; c'eſt aux Médecins modernes qu'appartient la gloire d'avoir découvert & démontré les voies de cette communication, dont on peut tirer beaucoup d'avantages. Les Anciens ne les connoiſſoient pas, mais ils agiſſoient comme s'ils n'euſſent pas douté de leur exiſtence; nous voyons dans preſque tous les âges de la Médecine, preſcrire des lavemens nourriſſans, quand les alimens ne pouvoient être introduits par la voie ordinaire. Celſe paroît être le premier qui en ait fait mention. Dans le Livre 3e. Chap. 19 en parlant de la maladie *cardiaque*, *morbus cardiacus*, maladie dans laquelle rien ne paſſe, où l'on rend les alimens peu de tems après les avoir pris, il conſeille pour ſoutenir le malade de lui donner des lavemens nourriſſans. Tous les Médecins depuis Celſe ont fait uſage du même moyen, ſoit pour ſoutenir le malade, ſoit dans des circonſtances où il étoit important de ne pas donner d'action à l'eſtomac & aux inteſtins grêles, ou bien chez des ſujets où les voyes de la déglutition étoient attaquées, & hors d'état de remplir leurs fonctions. Ces faits ne ſont pas rares; & on en a tous les jours ſous les yeux. Il paroîtra peut être ſingulier que les Médecins, connoiſſant la facilité d'introduire dans le ſang des parties alimentaires par le moyen des lavemens, n'ayent pas plutôt ſongé à ſe ſervir de cette voie pour y faire paſſer auſſi des ſubſtances médicamenteuſes, déſagréables, que l'eſtomac des malades ne peut ſoutenir ou garder. Ce n'eſt que de nos jours qu'on a penſé à donner des lavemens médicamenteux, & celui à qui on en a la principale obligation eſt peut-être M. Helvetius le pere; il ſe ſervit avec ſuccès dans les fiévres intermittentes de lavemens avec le

Digitized by Google

quinquina ; ſon exemple a été ſuivi, il l'eſt encore, ſurtout pour les enfans.

Sans examiner dans le moment ſi cet uſage eſt trop négligé, & s'il y a des maladies où des lavemens médicinaux pourroient être employés avec ſuccès, ſi certains médicamens draſtiques, calmans, &c. qu'on n'oſe faire prendre, ne pourroient être donnés par des lavemens ; nous diſons que M. Royer, d'après la maniere dont il penſe, que le mercure guérit la maladie vénérienne, d'après la ſtructure inhalante des gros inteſtins, d'après les expériences & les obſervations de MM. Helvetius, Monro, Verloff, Hoffmann, ſur l'utilité des lavemens médicamenteux, propoſe d'employer ce moyen pour faire paſſer dans le ſang la quantité d'une préparation mercurielle, ſuffiſante pour guérir la maladie vénérienne.

Il ſuffit de réfléchir ſur ce que nous venons de dire, pour ſentir que ſa méthode eſt digne de la plus grande attention. Nous n'examinerons pas ſi elle peut faire la méthode générale, ce n'eſt pas l'objet de notre extrait, & notre intention eſt encore moins de faire le procès à aucune méthode ; on ne peut raiſonnablement revoquer en doute les ſuccès qu'on a eus par les frictions ; il faudroit en même-tems une prévention opiniâtre pour ſe refuſer de croire aux cures heureuſes & frappantes qu'a opérées & qu'opére même tous les jours la préparation mercurielle, dont on fait uſage dans les Hôpitaux Militaires. Nous faiſons voir ſeulement, & d'après M. Royer, qu'on peut guérir par le moyen des lavemens la maladie vénérienne ; & ce n'eſt pas par des conjectures ſeules que M. Royer appuye ſon opinion ; il cite des cures authentiques qui ont, ſelon la remarque du Cenſeur, pour témoins des perſonnes éclairées & dignes de foi ; nous ajouterons qu'il propoſe cette méthode avec modeſtie, ſimplement, ſans vouloir lui donner la préférence ſur aucune autre ; il eſt aiſé cependant de ſentir qu'il y a bien des cas & des occaſions délicates où par préférence elle devra être adoptée, ſurtout ſi la préparation mercurielle qu'il emploie, a les qualités propres à détruire le virus vénérien. Ses obſervations & ſes ſuccès nous donnent à ce ſujet plus que de fortes préſomptions.

Les détails ſur la maniere d'employer ſon ſel mercuriel, les précautions à prendre ſont décrites fort au long & d'une maniere ſatisfaiſante ; la Brochure eſt terminée par une réponſe à une critique peu réfléchie, faite de ſa méthode, lorſqu'elle fut propoſée ; cette réponſe a l'avantage de n'être pas ſimplement polémique, elle renferme de bonnes obſervations ſur quelques préparations mercurielles d'uſage en Médecine.

TRAITÉ

Digitized by Google

TRAITÉ DES ARMES DÉFENSIVES. Par M. JOLY DE Maizeroy, Lieutenant Colonel d'Infanterie.

Sic volvenda ætas commutat tempora rerum,
Quod fuit in pretio, fit nullo denique honore
Lucrece Lib. 4.

A Nancy, chez J. B. Hyacinthe le Clerc, Imprimeur-Libraire; & ſe trouve à Paris chez J. Merlin, Libraire, rue de la Harpe. 1767. Un Volume *in* 8°. de 78 pages.

M. de Maizeroy s'occupe ſolidement de tout ce qui peut intéreſſer ſon état; il a déja publié deux Ouvrages remplis de recherches capables d'inſpirer aux Militaires les ſentimens d'honneur & de bravoure, en même-tems qu'ils leur donnent des connoiſſances utiles propres à les diriger dans les opérations de la guerre. Il ſeroit à deſirer que les Officiers, dans des tems de repos & de loiſir, à l'exemple de M. de Maizeroy, s'occupaſſent ainſi de la lecture des Anciens, comparaſſent leurs manœuvres avec celles que nous obſervons, s'attachaſſent à imiter les grandes actions que l'hiſtoire Grecque & Romaine & celle de France leur mettent ſous les yeux, & parvinſſent ainſi à acquérir, aux dépens des fautes de ceux qui les ont précédés, l'expérience dont ils ont beſoin.

Dans ce nouveau Traité M. de Maizeroy ſe propoſe d'examiner l'uſage des armes défenſives chez les Anciens comme chez les Modernes de faire voir en quoi, réciproquement quelques-unes l'emportent ſur quelques autres, & de détruire des préjugés. Ainſi dans le premier article « on croit communément, dit-il, que l'invention » de la poudre & l'uſage des armes » à feu ont dû faire changer la manière de combattre & de s'armer; » d'où l'on conclut que c'eſt avec » raiſon que l'on a abandonné toutes les armes défenſives, comme » un poids déformais inutile & incommode. » Pour détruire ce préjugé, il examine la nature des armes anciennes & les compare avec les modernes. Il obſerve que lorſque la diſcipline Romaine dégénéra & que les Légions ſe corrompirent, celles-ci trouverent leurs armes défenſives incommodes, que l'eſprit d'indépendance & la pareſſe détruiſirent peu-à peu les exercices Militaires, que l'Infanterie ne pouvant plus ſouffrir le caſque ni la cuiraſſe, ne les portoit que rarement, & qu'enfin elle obtint la permiſſion de les quitter tout-à-fait ſous Gratien. On peut donc croire que ce ne fut point les armes à feu qui firent quitter parmi nous les armures défenſives. La Noue & du Bellay Langei ſe ſont toujours plaints de ce que

nos troupes se débarassoient de leurs armes défensives.

Les hommes érigent leurs préjugés en vertus, dit M. de Maizeroy dans son second article; accoutumé de combattre à découvert, on s'est peut-être persuadé que l'on étoit plus brave qu'autrefois. Il remarque à ce sujet que depuis qu'on a quitté les armes défensives, presque toutes les batailles se sont décidées par le feu: on y fait rempart de son corps à la vérité; mais aussi l'on se bat de loin & avec quelques ménagemens. Les Anciens, après avoir essuyé l'orage des fléches, des frondes & des javelots, marchoient promptement à l'ennemi. Lorsque la bonne Tactique, dit-il, se perdoit chez les Romains, on croyoit y suppléer par la multiplicité des armes de jet. Delà, cette foule de machines que l'on traînoit à la suite des armées & sur lesquelles on comptoit beaucoup dans un jour d'action.

Dans le troisiéme article l'Auteur considére les deux sortes de puissances qui sont dans l'homme, les morales qui sont l'honneur, l'émulation, l'amour de la gloire & celui de la paix; les physiques, c'est-à-dire la force & l'adresse; il s'attache d'abord à ces dernieres. Il indique les moyens que les Romains prenoient pour entretenir & augmenter la force du Soldat & pour l'endurcir à la fatigue. Quoiqu'il fut pesamment armé, il n'en étoit pas moins brave ni moins agile. L'Auteur voudroit donc que l'on reprît l'armure défensive, & que l'on eût moins de confiance dans le grand nombre. Nous avons les mêmes forces que les Romains, & nos Soldats par l'usage s'accoutumeront à porter la cuirasse & le casque que l'on peut rendre plus léger que ceux des Romains. Quant au bouclier, il ne peut convenir actuellement; mais on pourroit toujours exercer les Soldats à s'en servir, parce que dans certaines occasions il peut être utile, & sans qu'ils le portassent habituellement, on pourroit en avoir une quantité au Parc d'Artillerie.

M. de Maizeroy entreprend de faire voir dans le quatriéme article combien les armes défensives seroient utiles à nos Soldats & surtout à nos Grenadiers. Celui qui est armé, dit-il, a bien plus de confiance en lui-même que celui qui est entiérement découvert. La moindre arme défensive lui cause plus de la moitié du danger.

Dans le Ve. article l'Auteur examine pourquoi, suivant quelques-uns, les batailles étoient plus sanglantes anciennement qu'elles ne le sont aujourd'hui; c'est, dit-il, parqu'on s'approchoit & qu'on se mêloit. Il pense que nous perdons plus de monde dans les attaques de postes, de retranchemens, dans les assauts, parce que nos Soldats sont moins couverts. On voit qu'il insiste toujours sur la nécessité de porter des armes défensives. Mais il avertit en même-tems qu'il ne faut pas tomber dans le défaut de nos ancêtres qui ne laissoient aucune partie du corps à découvert & qui étoient trop pesamment armés. Les

Digitized by Google

armes défenſives nuiſent plus qu'elles ne ſervent, lorſqu'elles paſſent une certaine meſure. Il les borne au caſque & au plaſtron. Il regarde notre coëffure comme la moins convenable au Soldat, parce qu'elle l'embarraſſe dans le maniement des armes, & il n'en voit pas de plus commode que le caſque, comme en portent à préſent les Dragons. Pour le rendre plus léger, il ſuffiroit qu'il fût de cuir bouilli, avec des lames de fer; il ſerviroit à garantir des coups perdus & mal chargés qui ne ſont pas en petit nombre, de pierres & du coup de ſabre. L'habitude & l'exercice rendront cette armure plus légere. C'eſt la réponſe qu'il fait à ceux qui objectent la peſanteur & l'incommodité du caſque & de la cuiraſſe. L'Auteur s'éleve auſſi beaucoup contre la chauſſure actuelle de notre Infanterie; il la regarde comme trop gênante & trop longue à arranger. Les jarretiéres coupent les jarrets & arrêtent la circulation du ſang. Les boutons de la guêtre qui doit être ſerrée ſont auſſi gênans. Il voudroit que l'on portât des eſpéces de pantalons qui deſcendroient juſqu'à la cheville du pied avec une patte par deſſous; enſuite un chauſſon de veau dont le dedans ſe graiſſeroit pour être chauſſé à cru avec un brodequin qui monteroit aſſez haut pour embraſſer la jambierre du pantalon.

Telles ſont les idées que M. de Maizeroy propoſe; on voit qu'il n'a d'autre deſſein que de détruire des préjugés & de mettre le Soldat en état de ſervir plus commodément & plus avantageuſement; c'eſt aux Militaires à juger ſi ces reformes ſont auſſi utiles qu'elles ſemblent le paroître. En général on doit ſçavoir gré à l'Auteur de s'occuper ainſi d'objets utiles & ſi éloignés de cette frivolité qui amuſe un ſi grand nombre de perſonnes, & plus encore ceux que la paix laiſſe dans l'oiſiveté.

DICTIONNAIRE DE PHYSIQUE PORTATIF, CONTENANT les découvertes les plus intéreſſantes de Deſcartes & de Newton, & des Traités de Mathématique néceſſaires à ceux qui veulent étudier la Phyſique moderne avec ſuccès, 3e. Edition avec figures. Par l'Auteur du grand Dictionnaire de Phyſique, 2 Volumes in-8°. Le premier de 400 pages, & le ſecond de 447. A Avignon, chez la Veuve Girard & François Seguin, Imprimeurs Libraires à la Place S. Didier. 1767. Et ſe trouve à Paris chez Deſaint, rue du Foin, & chez Durand rue S. Jacques.

CE Dictionnaire différe de tous les Ouvrages que nous avons ſur la Phyſique & les Mathématiques, par le grand nombre de notions abrégées qu'il nous donne de toutes les parties de ces Sciences; la théorie, l'expérience, l'obſervation, le calcul, l'hiſtoire même de la Phyſique & des Mathématiques, y ſont préſentées en racourci d'une

Digitized by Google

maniere intéreſſante, & le P. Paulian y a fait entrer tout ce qu'il y avoit de plus curieux dans le grand Dictionnaire de Phyſique qu'il avoit publié quelques années auparavant, dont nous n'avons donné qu'une notice très-ſuccincte lorſqu'il a paru. Cet Ouvrage n'eſt pas même borné au mérite d'une ſimple compilation qui, par elle même ſeroit utile; l'Auteur en a fait un corps général de Phyſique, dont il donne le tableau dans ſa Préface; on y trouve par ordre alphabétique tous les petits Traités de Mathématique. Par exemple, on pourra, après avoir étudié ſon Traité de l'Analyſe, être en état de réſoudre, non-ſeulement des Problêmes déterminés & indéterminés du premier & du ſecond degré, mais encore de trouver les forces qu'il faut combiner enſemble, pour qu'un mobile décrive un cercle, une ellipſe, &c, & ces Traités ſe trouvent dans les articles qui commencent par les mots Arithmétique, Fraction, Arithmétique Algébrique, Calcul différentiel & intégral, Suite, Arithmétique Algébrique appliquée à l'Analyſe, Progreſſions, Proportions, Quadrature.

Outre ces Traités purement Mathématiques, l'Auteur en a donné une foule d'autres que l'on emploie dans ſes Livres de Phyſique & de Mathématique. Ces Traités ſont l'Optique, la Catoptrique, la Dioptrique, la Méchanique, la Statique, l'Hydroſtatique, la Sphère, la Gnemonique, (elle eſt à l'article Cadran) l'Aſtronomie, les Loix de Képler, les Comètes, &c.

Il nous ſeroit difficile de donner ici une idée de la partie purement Mathématique; nous choiſirons donc pour donner un exemple de la maniere dont cet Ouvrage eſt traité, quelques articles de Phyſique; Abeille pour l'Hiſtoire Naturelle, Electricité pour la Phyſique particuliére, Digeſtion pour la Phyſiologie, *Newton* pour la partie hiſtorique.

L'Abeille eſt un inſecte volant dont nous tirons la cire & le miel; elle paſſe comme les autres inſectes, de l'état de vermiſſeau dans celui de chryſalide ou de nymphe, & de celui de nymphe dans celui de papillon. Elle demeure 10 à 12 jours dans l'état de vermiſſeau, environ 15 jours dans celui de nymphe, & le reſte de ſa vie dans l'état de papillon, qui dure 7 à 8 ans; l'on diſtingue dans le corps de l'abeille, comme dans le corps de l'homme, trois cavités qui ſont la tête, la poitrine & le ventre. La tête eſt armée de deux machoires & d'une trompe. Les machoires ou les ſerres jouent en s'ouvrant & ſe fermant de droite à gauche; elles ſervent aux abeilles pour prendre la cire & pour la pétrir. La trompe eſt une eſpéce de chalumeau long & pointu que l'abeille porte juſqu'au fond du calice des fleurs pour en tirer le ſuc. La ſeconde cavité ou la poitrine forme le milieu du corps de l'abeille; elle ſoutient les ſix pattes & les quatre ailes de cet animal. La troiſiéme cavité ou le ventre eſt diſtinguée en ſix anneaux qui s'allongent & s'accourciſſent en

Digitized by Google

gliſſant les uns ſur les autres. Elle contient les inteſtins, la bouteille de miel, celle de venin, & l'éguillon. La bouteille de miel eſt tranſparente comme le criſtal, elle eſt comme le réſervoir du miel que l'abeille va lever ſur les fleurs, dont elle ne garde qu'une très-petite partie pour ſa nourriture. La bouteille de venin ou de fiel eſt à la racine de l'éguillon, au travers duquel l'abeille fait deſcendre quelques gouttes de cette liqueur amère ſur la bleſſure qu'elle vient de faire.

L'éguillon eſt compoſé de deux dards renfermés dans un étui très-pointu qui s'ouvre lorſqu'il a fait la premiere piquure. La douleur que l'on reſſent alors eſt donc cauſée par deux piquures & par l'effuſion d'un poiſon très-ſubtil. On ne la fait ceſſer qu'en arrachant l'éguillon & en faiſant ſortir le venin.

Il y a des abeilles qui n'ont point d'éguillon, & on leur a donné le nom de bourdons. Les Naturaliſtes diſent que les bourdons ſont les mâles & qu'ils ont pour femelle une groſſe abeille armée d'un éguillon, qu'on doit regarder comme la reine de la ruche. Elle eſt unique dans une ruche de 7 à 8 mille abeilles, & il y en a deux à trois de cette eſpéce dans une ruche du double ou du triple. Pour les bourdons on en remarque une centaine dans une petite ruche. Ils ſont bien nourris, ils ne travaillent point, & lorſqu'ils ſortent, ce n'eſt pour ainſi dire que pour ſe promener & prendre l'air.

Auſſi quand les approches de l'Hyver font craindre la diſette, on les chaſſe preſque tous de la ruche, & le mauvais tems ou le manque de nourriture les font périr.

Ce qu'il y a de plus ſingulier & de plus intéreſſant dans cette république, c'eſt la police qui y regne. A peine les mouches à miel ont-elles choiſi une retraite qu'elles mettent la main à l'œuvre pour s'y loger commodément. Elles ſe partagent en quatre bandes. Les unes vont chercher en campagne la cire qui doit être la matiére de l'édifice: d'autres dégroſſiſſent les matériaux & ébauchent les cellules; d'autres perfectionnent l'ouvrage, d'autres enfin apportent à manger à celles qui ne veulent pas quitter leur travail pour aller prendre leur nourriture, & l'on voit que dans un ſeul jour elles élevent un bâtiment de cire capable de contenir trois mille abeilles.

L'on trouve dans ce bâtiment deux eſpéces de magaſins, l'un à cire & l'autre à miel. Les abeilles vont chercher la cire ſur la roquette, ſur les pavots ſimples & ſur preſque toutes les fleurs. A leur retour elles trouvent à la porte de la ruche une partie de leurs compagnes qui les attendent pour les décharger & pour mettre la proviſion en ſûreté. Une troiſiéme bande eſt occupée à étendre la cire, à la pétrir, à la façonner, à l'épurer & à lui donner une couleur uniforme.

Outre cette cire fine, les abeilles ont encore une cire groſſiére, noirâtre & amère, qu'elles ramaſſent ſur des bois pourris, ſur les

Digitized by Google

pailles, ſur les liqueurs altérées & ſur des plantes d'une odeur très-déſagréable. Elle leur ſert de glu, avec laquelle elles ont ſoin de boucher tous les trous de leur logement. La dureté de ce maſtic rend les ruches inacceſſibles aux vents, & ſon amertume en écarte les inſectes.

M. Pluche rapporte à cette occaſion un fait, dont il aſſûre avoir été lui-même le témoin.

Un limaçon, dit-il, s'aviſa de ſe gliſſer dans la ruche de verre qui eſt à ma fenêtre; les portiéres le reçurent mal, quelques coups d'éguillon lui firent doubler le pas; mais le ſtupide animal, au lieu de regagner la porte, crut ſe ſauver en avançant toujours. Lorſqu'il fut au milieu de la ruche, une foule de mouches lui tomberent ſur le corps & le firent expirer ſous leurs coups. Comme la maſſe du cadavre étoit trop lourde pour être jettée hors de la ruche, & qu'il étoit eſſentiel d'empêcher que les vers ne s'y engendraſſent, les abeilles l'enduiſirent de glu & le maſtiquerent de façon qu'elles le rendirent incorruptible & incapable d'exhaler aucune mauvaiſe odeur.

Pour ce qui regarde le miel, les abeilles le trouvent ſur les fleurs à-peu-près comme la cire; elles le ſuccent avec leur trompe: elles le vuident en atrivant dans les loges du magaſin; elles ferment les unes avec de la cire pour les décoëffer, quand elles en auront beſoin pendant l'Hyver; elles laiſſent les autres toutes ouvertes, & chacune y va prendre ſon repas avec ſobrieté.

C'eſt Pline le Naturaliſte & Pluche qui nous ont fourni, dit le P. P., toutes ces particularités.

L'article Electricité a plus de 30 pages, & nous ne le rapporterons que par extrait: après une courte deſcription de la Machine Electrique, le P. P. établit les propoſitions fondamentales tirées de l'expérience & qui renferment les principaux phénomènes ſur leſquels il fonde enſuite ſon explication de la cauſe électrique.

Un corps actuellement électrique eſt un corps que l'on a mis en état de repouſſer & d'attirer des corps légers, tels que ſont les fils, la pouſſiére, les pailles, les plumes, les feuilles de métal: l'électricité d'un corps ſe manifeſte encore par les bluettes de feu que l'on en tire. Preſque tous les corps peuvent devenir électriques ou par frottement ou par communication. Les matiéres vitrifiées & les matiéres réſineuſes s'électriſent très-facilement lorſqu'on les frotte avec la main nue, bien ſéche, ou avec un morceau d'étoffe. Les métaux & les corps vivans deviennent très-facilement électriques, lorſqu'ils communiquent par le moyen d'une frange de métal ou d'une chaîne de fer, avec les corps devenus électriques par frottement. Les corps qui deviennent électriques par frottement le deviennent très-peu par communication; & rarement les corps qui deviennent électriques par communication, le deviennent par frottement.

Digitized by Google

Un corps électriſé perd ordinairement toute ſa vertu par l'attouchement de ceux qui ne le ſont pas. Tout corps électriſé, ſoit qu'il l'ait été par frottement ou par communication, eſt entouré d'un fluide très-ſubtil qui s'étend plus ou moins loin, ſuivant que l'électricité a été plus ou moins forte. Ce fluide ſert d'atmoſphère au corps actuellement électriſé.

Le fluide qui ſert d'atmoſphère aux corps qui ſont dans l'état actuel d'électriſation, n'eſt pas l'air groſſier que nous reſpirons, puiſque les corps s'électriſent parfaitement bien dans le récipient de la machine pneumatique, après qu'on en a pompé l'air.

L'atmoſphère des corps actuellement électriſés eſt formée par les particules qui s'élancent continuellement de ces corps & qui ſe portent plus ou moins loin, ſuivant que l'électricité eſt plus ou moins forte. Le fluide ſubtil qui compoſe l'atmoſphère des corps électriſés, s'inſinue ſans peine dans l'intérieur des corps les plus durs; l'on dit même que cette matière traverſe plus aiſément les métaux que l'air; elle eſt en cela ſemblable à la lumiere qui traverſe plus aiſément le verre que l'air, du moins ſuivant la ſuppoſition des Cartéſiens que le P. P. paroît admettre comme un principe.

Le fluide ſubtil qui compoſe l'atmoſphère des corps électriſés & que nous pouvons nommer matière électrique, ſe trouve plus ou moins abondamment dans tous les corps; l'on peut même conjecturer que cette matière eſt répandue partout, & qu'elle n'a beſoin que d'un certain degré de mouvement pour ſe rendre ſenſible. La matière électrique eſt une vraie matière ignée; c'eſt un vrai feu qui pour agir avec plus de force, s'unit à des parties hétérogénes qu'il trouve dans les corps qu'on électriſe ou dans leur atmoſphère. Un corps, à force d'être électriſé, ne perd pas ſon électricité: électriſez par exemple un globe de verre pendant 2 ou 3 heures de ſuite, il n'en paroîtra pas moins électrique, l'émiſſion de cette matière ne paroîtra point l'épuiſer. A la ſuite de ces principes généraux, le P. P. établit ſes conjectures ſur les cauſes phyſiques de l'électricité, en admettant la matière affluente & la matière effluente, & il l'applique à diverſes expériences; voici par exemple la dixiéme. Tenez dans une main un vaſe de verre ou de porcelaine en partie plein d'eau, dans lequel ſoit plongé le bout d'un fil de métal électriſé, & approchez l'autre main de ce fil pour en tirer une étincelle, vous ſentirez une commotion violente dans les deux bras, dans la poitrine, dans les entrailles & dans tout le corps; en voici l'explication. En électriſant le fil de métal, je l'ai chargé de matière ignée à-peu-près comme l'on charge de poudre un piſtolet; j'ai mis le feu à cette matière ignée & j'ai déchargé mon fil, à-peu-près comme l'on décharche un piſtolet, en mettant le feu à la poudre contenue dans le baſſinet. Un courant de

Digitized by Google

matiére ignée sort alors avec impétuosité de l'extrêmité supérieure du fil & entre dans mon corps par la main qui a tiré la bluette ; un second courant de matiére ignée sort avec presque autant de force de l'extrémité intérieure du même fil, traverse le verre, & entre dans mon corps par la main qui tient le vase. Ces deux courants se choquent violemment, & ce choc cause cette terrible commotion que l'on ressent dans tout le corps, & qui pourroit même devenir funeste si elle étoit poussée trop loin.

Voici encore la quinziéme expérience qui n'est pas moins curieuse que la précédente. Prenez divers oignons de jonquille, de jacinthe & de narcisse, placez-les sur des carrasses pleines d'eau ; (on choisit pour cette expérience des oignons, dont la plûpart ayent déja poussé des racines & dont quelques uns même ayent des boutons à fleur assez avancés) mesurez la longueur des racines, des tiges & des feuilles de ces oignons ; mettez quelques-unes de ces carrasses sur des gâteaux de résine & électrisez-les, au moyen de quelques fils d'archal qui, partant du conducteur ou du tube de fer blanc de la machine, iront prolonger dans l'eau de ces carrasses : il y aura une différence sensible entre le progrès d'oignons de même espéce & traités de la même maniere à l'électrisation près. Les oignons électrisés augmenteront plus en feuilles & en tiges, leurs feuilles s'étendront davantage & leurs fleurs s'épanouiront plus promptement : voici l'explication du phénomène.

La matiére électrique, capable d'accélérer le cours des liquides, augmente le mouvement des sucs nourriciers que les plantes renferment, contribue, par conséquent, à pousser & à introduire dans leurs extrêmités la séve nécessaire pour les développer, les étendre & les augmenter ; donc l'électricité a dû hâter sensiblement l'épanouissement des fleurs, des oignons contenus dans les carrasses, dont on a électrisé l'eau plusieurs fois pendant un tems considérable ; par exemple, 8 à 9 heures chaque jour.

Cette expérience est suivie de plusieurs autres choisies parmi les plus singulieres, comme celles du clavessin électrique du P. de la Borde, & de l'électricité médicinale, dont voici une expérience. Au mois de Janvier 1747 un Dominicain attaqué d'une sciatique qui lui causoit des douleurs très-aigues, fut électrisé quatre fois par M. Verati, Professeur de l'Université & de l'Institut de Bologne. La quatriéme opération appaisa entiérement la douleur & le malade jouit dans la suite d'une parfaite santé : en voici l'explication. Rien n'est plus propre que le feu électrique à mettre en mouvement & à dissiper les humeurs, de quelque nature qu'elles soient. La sciatique est une espéce de goutte qui vient à la jointure des cuisses. Elle est causée par la fluxion d'une humeur âcre qui fait souffrir quelquefois au malade les douleurs les plus aigues ; la matiére électrique

de

Digitized by Google

doit donc être d'un grand ſecours dans ces ſortes de maladies. Il y a pluſieurs exemples de guériſons faites par le moyen de l'électricité; mais en les rapportant le P. P. ne diſſimule pas les objections & les oppoſitions que cette methode a éprouvées, ni les circonſtances où elle n'a point réuſſi.

Dans l'article Digeſtion, l'Auteur établit quelques principes ſur la maniere dont l'eſtomac & les inteſtins opérent la diviſion & l'aſſimilation des alimens par le moyen de la chaleur, de la trituration, du ſuc gaſtrique, de la bile, de la ſalive, & il ajoute: lorſque les cauſes que *nous venons* d'aſſigner ſont très-vives, & ſurtout lorſque les membranes de l'eſtomach & des inteſtins ſont très-fortes, l'on digere facilement les choſes indigeſtes; témoins les chiens qui digerent les os; les autruches qui, ſuivant *Elien*, digerent les pierres, ou dumoins les triturent dans le gaſifier; & le Sauvage dont voici l'hiſtoire. Au commencement du mois de Mai 1760, il vint à Avignon un vrai Lithofage. Cet homme non-ſeulement avaloit des cailloux d'un pouce & demi de longueur, d'un pouce de largeur & d'un demi pouce d'épaiſſeur, mais il réduiſoit en pâte les pierres les plus dures, telles que le marbre, les pierres à fuſil, &c. Cette pâte étoit pour lui comme une nourriture des plus agréables & des plus ſaines. Le P. P. examina cet homme ſingulier avec attention. Il lui trouva le goſier fort large, les dents très-fortes, la ſalive très-corroſive; & l'eſtomac plus bas que dans le commun des autres hommes.

Il interrogea le conducteur de cette eſpéce de Sauvage qui lui raconta les particularités ſuivantes. Ce Lithofage fut trouvé en 1757 dans une petite Iſle inhabitée du Nord, le jour même du Vendredi Saint, par un Navire Hollandois. Depuis que je l'ai, diſoit-il, je lui fais manger de la chair crue & des pierres: je n'ai pas encore pu l'accoutumer à manger du pain. Il boit de l'eau, du vin & de l'eau-de-vie; cette derniere liqueur lui fait beaucoup de plaiſir; il dort au moins 12 heures par jour, aſſis à terre, les genoux l'un ſur l'autre, & le menton appuyé ſur le genou droit. Il fume preſque tout le tems qu'il ne dort ou qu'il ne mange pas. Il rend les cailloux qu'il avale un peu rouges & moins peſants qu'auparavant; le reſte de ſes excréments eſt à-peu-près comme le mortier. Le même Conducteur dit au P. P. (& nous le rapportons ſur ſa parole) qu'il avoit été ſaigné à Paris, que le ſang qu'on lui tira étoit preſque ſans ſérosité, & qu'il fut deux heures après la ſaignée auſſi caſſant que le corail.

Ce prétendu Lithofage ne ſçait encore prononcer que quelques mots, comme: oui, non, caillou, bon: le grand reſpect qu'il a pour la Religion & pour les gens d'Egliſe, donna occaſion au P. P. d'examiner les choſes de fort près; &

il assûra qu'il n'y avoit pas l'ombre de supercherie dans tout ce qu'il voyoit.

Quoique ce Dictionnaire ne soit pas historique, l'Auteur n'y a point oublié les époques remarquables dans la Physique. Les découvertes de Newton en font une si importante, qu'il a cru devoir consacrer un article à la gloire de ce grand Physicien.

Isaac Newton, originaire de la Ville de Newton (ou Ville-Neuve) en Irlande, nâquit le jour de Noël de l'année 1642, à Volstrope dans la Province de Lincoln en Angleterre, Ville dont depuis près de deux cents ans, ses ancêtres étoient Seigneurs. En l'année 1669 étant âgé de 27 ans, il fut nommé Professeur de Mathématique en la fameuse Université de Cambridge en Angleterre; il avoit commencé à apprendre la Géométrie, non pas dans les Elémens d'Euclide qui lui parurent trop faciles, mais dans la Géométrie de Descartes & dans les Optiques de Képler. En 1687 il donna au Public son Livre des principes Mathématiques de la Philosophie Naturelle, Ouvrage immortel, dit M. de Fontenelle, où brille un esprit original, dont tout le monde a été frappé, & un esprit créateur qui dans toute l'étendue du siécle le plus heureux ne tombe guéres en partage qu'à trois ou quatre hommes dans toute l'étendue des Pays sçavants. C'est dans ce fameux Ouvrage que l'Auteur de ce Dictionnaire a puisé ce qu'il contient de plus intéressant dans la Physique Céleste. En 1704 il donna son Optique, dont le P. P. a pris l'article des couleurs. Il a composé plusieurs autres ouvrages dont on trouve la liste dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, dont il étoit Associé étranger. Quelques mois avant que de faire imprimer son Optique, il fut élû Président de la Société Royale de Londres, & il l'a été pendant 23 ans; c'est-à-dire jusqu'à sa mort, qui arriva le 20 Mars de l'année 1727, il avoit alors 85 ans. Il fut enterré dans l'Abbaye de Westminster à Londres, à-peu près avec les mêmes cérémonies que l'on observe aux obséques des têtes couronnées. Le P. P. renvoie le Lecteur à la vie Littéraire qu'il a donnée de Newton en 1763; elle forme le 2e. Volume d'un Ouvrage qui a pour titre: *Traité de paix entre Descartes & Newton.*

Il termine cet article de son Dictionnaire en rapportant le parallèle de ces deux Philosophes, donné par M. de Fontenelle dans l'Eloge de Newton; ses principales découvertes sont rapportées dans les articles de ce Dictionnaire qui leur conviennent respectivement.

Les articles que nous venons de citer ne peuvent donner qu'une idée générale de l'Ouvrage; ajoutons qu'on y trouvera une notice de tout ce qu'il y a de plus intéressant dans la Physique & les Mathématiques, & qu'il contient en substance ce qu'il y a de plus remarquable dans

Digitized by Google

le grand Dictionnaire en trois Volumes *in* 4°. que le même Auteur avoit déjà publié. Il y a même ajouté plusieurs découvertes nouvelles, & quelques articles qu'il avoit omis dans son grand Dictionnaire, tels que les articles Compas de proportion, Cadran, Micromètre objectif. Le mot Dictionnaire y est traité avec une certaine étendue, il y est surtout question du Dictionnaire Encyclopédique; mais nous ne suivrons point l'Auteur dans les détails qu'il en donne, ni dans les réflexions qu'il fait à ce sujet.

Un des articles les plus étendus est celui du Calendrier, parce que cet article est assez peu détaillé dans les Livres ordinaires de Mathématique, & qu'il est cependant d'un usage journalier pour tout le monde.

Le P. P. donne même les Tables des Epactes & celles des Fêtes mobiles pour un siécle entier, afin que ce Dictionnaire portatif contienne toutes les choses dont on peut avoir besoin dans l'usage ordinaire de la Société, & dans les différentes parties de la Physique & des Mathématiques; le Manuel Lexique que M. l'Abbé Prévôt donna en 1750 ne contenoit que la simple explication des termes, celui-ci contient l'explication & le détail des choses, mais il ne s'étend qu'à la Physique & aux Mathématiques.

ESSAIS SUR LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS de l'Histoire de l'Europe, contenant des considérations politiques & historiques sur le regne d'Elisabeth, Reine d'Angleterre, & sur celui de Philippe second, Roi d'Espagne. A Londres, & se trouve à Paris chez Grangé, Imprimeur-Libraire, Pont Notre-Dame, près la Pompe, au Cabinet Littéraire. 1766. *in*-12. 2 Parties, 2 Volumes, l'un de 156 pages, l'autre de 180.

LA premiére partie de cet Ouvrage traite du regne d'Elisabeth, la seconde, de celui de Philippe II; l'une & l'autre est précédée de réflexions un peu vagues à force de généralité. L'Auteur dans ses considérations politiques & historiques emprunte souvent de l'Histoire Ancienne ses raisonnemens & ses exemples de comparaison; il n'y auroit rien lû que de fort naturel, mais faute d'adresse & de sobriété, cet étalage d'érudition étrangère paroît surcharger un peu mal-à-propos cet Ouvrage léger; on croit y voir un Auteur trop empressé de dire tout ce qu'il sçait & de paroître sçavoir ce qu'il ne sçait pas toujours bien sûrement. Son stile a de la vivacité, de l'agrément, mais son ton est souvent trop tranchant & ses idées un peu hazardées; il s'est condamné lui-même en s'élèvant contre ces *décisions despotiques qui révoltent le Lecteur*; n'est-ce pas une de ces décisions que celle

où il paroît s'indigner de l'eſtime que la poſtérité a conſervée pour les talens politiques d'Auguſte, & où il réduit la gloire de cet Empereur, à n'avoir gouverné *qu'un amas mépriſable de délateurs, d'affranchis, d'empoiſonneurs, &c.* Eſt-ce-là un tableau fidéle de Rome ſous l'Empire d'Auguſte ? Quelquefois les idées de l'Auteur manquent ou de conſéquence ou de clarté. Nous avouons, par exemple, que nous ne ſentons pas bien la liaiſon des idées ſuivantes ? « Encore une raiſon qui engageoit Eliſabeth à rétablir la réformation ? Philippe II. lui avoit fait demander ſa main ; elle ne pouvoit la lui donner ſans une diſpenſe de Rome : or, c'étoit reconnoître l'autorité du Pape ».

Ce dernier raiſonnement ſeroit bon, ſi l'Auteur n'avoit eû à rendre compte que des motifs du refus que fit Eliſabeth de la main de Philippe, mais il avoit à expliquer les motifs qui déterminerent Eliſabeth à rétablir la réformation ; or ſous ce point de vûe ſon argument ne nous paroît qu'une pétition de principe, il donne pour motif de la réſolution d'Eliſabeth la réſolution même.

Le raiſonnement qui ſuit, eſt encore plus obſcur.

« On a penſé que puiſque la politique étoit la ſeule régle d'Eliſabeth, elle auroit dû lui conſeiller d'épouſer Philippe II, dont les Etats floriſſans & les forces innombrables lui aſſûroient des ſecours contre tous les projets des Princes Lorrains. Je répondrai à cette objection, qu'il faudroit bien peu connoître ce Prince habile, pour croire qu'il eût jamais penſé ſérieuſément à appuyer les projets des Princes Lorrains ».

Il nous paroît difficile de ſaiſir le rapport de cette réponſe à l'objection ; en tout cas l'objection n'eſt pas détruite par la réponſe.

L'Auteur nous paroît avoir le talent du portrait, Voici comment il peint Henri VIII Roi d'Angleterre.

« Henri VIII monta ſur le Trône avec une ardeur militaire, dont l'expérience pouvoit faire un vrai talent. .... D'ailleurs cruel avec réflexion, avide, eſclave des paſſions les plus aviliſſantes ; verſant indifféremment le ſang des Catholiques & des *Proteſtans* ; ayant pour Miniſtres des Maîtres & des Tyrans, pour amis, des ſcélérats & des eſclaves, pour femmes des concubines, dont pluſieurs paſſerent de ſon lit ſur l'échaffaut ; il réunit tous les vices d'un particulier mépriſable ». Tout cela eſt exact.

Il nous ſemble pourtant que le regne de Henri VIII eut un éclat qui nous empêchera de l'appeller *honteux*, comme le fait notre Auteur qui ne ſçait pas toujours ſe renfermer dans les bornes de la vérité.

Il peint d'un ſeul trait, ce Gardiner, ce Conſeiller violent de la Reine Marie, « ce Gardiner, dit-il, » qui laiſſoit *avec douleur* reſpirer

» un Hérétique « ; il eſt vrai que ce trait avoit déjà été employé de la même manière.

Portrait de la Reine Marie.

« Ses premières années ayant » été un long enchaînement de diſ» graces, de malheurs, d'humilia» tions, ſon ame avoit dû ſe faire » une eſpéce d'habitude de la triſ» teſſe & du chagrin. Elle contracta » une âcreté de mœurs qui la rendit » inſenſible : ſa juſtice fut cruelle, » ſa charité dure, ſon zèle amer, » ſon indifférence reſſembloit à la » haine ; & ceux même qu'elle » combloit de biens, ne lui accor» doient que cette froide reconnoiſ» ſance que le devoir arrache, ſans » que le ſentiment l'inſpire. Imprus» dente dans ſa confiance, ſouffrant » avec peine les conſeils, comme » tous les gens médiocres, qui aiment mieux d'eux-mêmes riſquer » le mal, que d'apprendre des au» tres à faire le bien. Sous ſon re» gne il ne fut pas plus queſtion des » affaires de l'Etat, que ſi elle n'eût » été chargée que de celles de la » Religion. J'avoue que dans les » circonſtances, c'étoit peut-être » la plus importante, mais non l'u» nique ; & cette pareſſeuſe indif» férence entraîna des pertes confi» dérables & des abus ſans nombre. » Elle n'oublia rien pour ruiner le » Commerce dans ſon Royaume, » & pour rebuter les hommes pré» cieux qui conſacrent leur vie & » leurs talens à enrichir leur Pa» trie..... Avec quelle barbare fa» cilité ne verſa-t-on pas le ſang » des Hérétiques!..... Quoi» qu'en diſe le Docteur Burnet, la » politique *n'a qu'à* gémir ſur ſon » Gouvernement, la Religion ſou» vent *à en* rougir, & l'humanité » toujours à verſer des larmes ».

Cette derniére phraſe a de la préciſion, c'eſt dommage qu'elle ſoit mal tournée. L'Auteur propoſe cette queſtion : *La Reine Eliſabeth fut-elle Catholique ou Proteſtante de bonne foi ?* Il décide qu'elle fut abſolument indifférente ſur la Religion ; il faut peſer ſes raiſons, elles ſont au moins très-plauſibles.

Portrait du Chancelier Bacon.

« Le Chevalier Nicolas Bacon » fut fait Chancelier ; ſon eſprit » vaſte & ſage voyoit tous les ob» jets en grand & ne dédaigna ja» mais les détails de la prudence ; » il fut ſçavant & modeſte : ſes » talens lui méritèrent la place de » Garde des Sceaux, & ſes vertus » la lui firent refuſer juſqu'à ce que » la Souveraine l'exigeât. Un Au» teur Anglois l'a dépeint en trois » mots ; il eut, dit-il, la ſageſſe du » Légiſlateur d'Athènes, la péné» tration d'Œdipe ; il ajoute, l'in» trigue de Sinon : ce qui ne con» vient pas à notre Chevalier, qui » n'eut rien de commun avec ce » Grec perfide & hardi ».

Portrait du Duc d'Albe, Général de Philippe II.

« Le Duc d'Albe réuniſſoit de » grands talens, de grands défauts, » de grands vices, & de grandes » vertus. Rarement faiſoit-il ce » qu'il paroiſſoit projetter ; & s'il

» étoit ſoupçonné d'habileté, tou-
» te ſa fineſſe étoit de n'en plus
» avoir. Un extérieur tranquille &
» ſerein déroboit les agitations de
» ſon ame ; les circonſtances fai-
» ſoient naître ſes projets, la pru-
» dence les diſpoſoit, le temps les
» mûriſſoit, & ſon infatigable conſ-
» tance en aſſûroit le ſuccès; il répé-
» toit ſouvent ce qu'un Ancien lui
» avoit appris, que la béquille du
» temps faiſoit plus de choſes que
» la maſſue d'Hercule. Qu'on joi-
» gne à ces qualités tous les talens
» militaires & un attachement ſou-
» vent éprouvé *à* ſon Maître, on
» aura la moitié du Duc d'Albe.
» Qui voudra le connoître tout en-
» tier doit trouver en lui la fierté
» de ſa Nation, une ſévérité ſou-
» vent cruelle, une inflexibilité que
» les conſeils & la force eſſayoient
» inutilement de vaincre ».

Portrait du Prince d'Eboli, un des Miniſtres de Philippe II.

« Le Prince d'Eboli parloit peu,
» louoit volontiers, admiroit rare-
» ment, ne décidoit jamais, ne
» cenſuroit pas ſans reſtriction,
» rioit des ridicules, fuyoit les ſots,
» recherchoit les gens de goût, mé-
» priſoit les intrigues, goûtoit les
» plaiſirs, reſpectoit la Religion,
» & n'en parloit point ».

L'Auteur trace l'hiſtoire abrégée de Philippe II. avec un ton ironique & un tiſſu d'épigrammes, auxquels la vérité donne quelquefois du prix, mais qui en général reſſemblent trop au perſifflage.

« Son éducation, dit-il, fut con-
» fiée à un Gouverneur, qui ôtoit
» ſon chapeau à trois pas, lorſqu'il
» voyoit paſſer un homme quelcon-
» que portant habit Eccléſiaſtique.
» Philippe apprit de lui à traiter les
» Belles Lettres de pédanterie.

» Ce Prince parut au ſiége de
» Perpignan, à l'âge de 15 ans, &
» on ne manqua pas de dire à l'or-
» dinaire, qu'il en avoit ſeul diri-
» gé les opérations.....

» Don Carlos, ... couta la vie
» à ſa mère, qui, le quatriè-
» me jour de ſes couches, ne put
» ſe refuſer au plaiſir touchant de
» voir un ſpectacle que donnoit
» l'Inquiſition.... Quelque intéreſ-
» ſant qu'il fût alors de voir brûler
» une douzaine de Luthériens, on
» ne peut guéres ſuppoſer que les
» femmes de cette Princeſſe l'ayent
» expoſée à un danger auſſi certain...
» Philippe aſſûra les Etats qui ſe
» tenoient à Bruxelles, de ſa ten-
» dreſſe paternelle pour les Hollan-
» dois, qu'il tourmenta & détruiſit
» autant qu'il put.....

» Paul IV. déteſtoit cordiale-
» ment la Maiſon d'Autriche.....

Bataille de S. Quentin. « Pen-
» dant que le Duc de Savoye, Phi-
» libert, y faiſoit des prodiges de
» valeur, Philippe, renfermé dans
» un Couvent de Moines, levoit
» les mains au Ciel.

» Lorſque la bataille fut donnée,
» il parut dans les rangs avec tout
» l'attirail d'un Guerrier. Après la
» priſe de S. Quentin, on lui offrit
» la conquête de Paris; il répondit
» qu'il ne falloit pas réduire ſes

Digitized by Google

» ennemis au déſeſpoir, & cet avis » bien Chrétien fut ſuivi.....

« Il ſigna promptement ce fa- » meux Traité de Cateau-Cambré- » ſis, trop connu & trop humi- » liant..... » Humiliant pour qui ? Il paroît que, ſelon l'Auteur, c'eſt pour Philippe II. Cependant la France a jugé ce Traité humiliant & onéreux pour elle. Comment cela s'accorde-t-il? L'Auteur reproche encore à Philippe II d'autres fautes contre la Politique : ce qui le conduit à cette exclamation peut-être un peut trop forte. « Voilà ce » Roi Politique, dont la vie, ſe- » lon Cabrera, eſt la leçon des » Rois.

« L'Archevêque de Toléde meurt, » & laiſſe pour des legs pieux un » million d'écus. Philippe ſe rend » l'héritier de ce Prélat & s'appro- » prie le million. Plaiſante façon » de ſe diſculper ! Il faiſoit venir » dans ſon Palais deux ou trois Doc- » teurs, qui n'avoient point encore » de Bénéfices, & les conſultoit ſé- » rieuſement. Voilà des déciſions » bien pures ».

Après avoir un peu chargé le portrait des défauts & des vices de ce Prince, l'Auteur reconnoît pourtant qu'il avoit le talent de connoître les hommes, celui de conſulter, & ſur-tout la vigilance la plus ſoutenue dans les détails du Gouvernement. Il eſt aſſez embarraſſé pour le réſultat général de ce caractére ; il dit qu'il fut toujours fourbe, toujours hypocrite, *toujours déteſté*, *toujours cruel*, « tou- » jours ſuperſtitieux, toujours dé- » fiant, toujours minutieux ; cependant il venoit d'obſerver que Philippe II. en Allemagne, en Eſpagne, en Portugal, s'étoit annoncé par des actes de clémence & par une bonté ſi naturelle, que tous les cœurs lui furent dévoués ; il lui donne même à cet égard la ſupériorité ſur Céſar, & il finit par l'appeller un monſtre. Tout cela n'eſt point aſſez ménagé, la diſtribution des ombres & des lumiéres n'eſt pas faite avec aſſez d'art.

Obſervons encore qu'il parle de l'expulſion des Maures, de maniére à faire croire qu'il confond cet événement, qui n'eſt arrivé que ſous Philippe III, avec la petite expédition de Philippe II. contre ces Peuples en 1561.

Nous n'aurons pas l'injuſtice d'attribuer à un Auteur, qui ſçait écrire, une faute auſſi groſſiére que celle qui ſe trouve à la page 119 de la ſeconde partie, où on lit : *avoir recouvert ſa liberté, pour avoir recouvré* ; c'eſt indubitablement une faute d'impreſſion.

L'Auteur promet une ſuite de ces eſſais ſur l'Hiſtoire ; & malgré des défauts, dont il ſe corrigera aiſément, il eſt certain qu'il la fait déſirer.

Digitized by Google

*HÉROIDES OU LETTRES EN VERS, NOUVELLE Edition, revue, corrigée, augmentée & ornée de gravures. Lettre de Jean Calas à ſa femme & à ſes enfans, précédée d'une Epître à Madame De** ſur le ſentiment. Par M. Blin de Sain-More.* A Paris, de l'Imprimerie de Sébaſtien Jorry, rue & vis-à-vis la Comédie Françoiſe, au Grand Monarque & aux Cigognes. 1767. Avec Approbation. Brochure *in*-8°. de 40 pages.

CETTE *Lettre de Calas à ſa femme* eſt apparemment la premiére des Piéces qui doivent compoſer la nouvelle Edition que le titre général annonce. Un Diſcours Préliminaire contient le précis des faits relatifs à la tragique avanture de Calas. L'Epître ſur le ſentiment parle auſſi de cette avanture, mais par occaſion & en paſſant. L'Eſtampe placée à la tête de la Lettre de Calas, rend avec la plus grande expreſſion toute l'horreur du moment où le cadavre de Marc Antoine Calas vient frapper les regards de ſa famille. Ce moment eſt décrit auſſi dans la Lettre :

Ah ! s'ils nous avoient vus dans ce moment terrible,
Où la mort ſe montrant ſous un aſpect horrible,
Vint offrir à nos yeux effrayés & ſurpris
Le corps pâle & glacé de ce malheureux fils ;
Où le cœur déchiré des plus vives allarmes,
J'éclatois en ſanglots & je fondois en larmes ;
Où, l'appellant cent fois, tu ſerrois dans tes bras
Ce fils, ce triſte fils qui ne répondoit pas,
Nous auroient-ils jamais ſoupçonnés d'impoſture ?
Se ſeroient-ils mépris au cri de la Nature ?
Ce déſordre touchant pour nous auroit parlé ;
Leurs cœurs auroient frémi ; leurs pleurs auroient coulé.
Hélas ! notre douleur ne fut que trop ſincére.

Cette Lettre en général eſt touchante, & pouvoit-elle ne pas l'être ? Nous n'en citerons point d'autre morceau, ne pouvant donner dans notre Journal qu'une très-petite place à ces petits Ouvrages. Nous ne citerons non plus de l'Epître ſur le ſentiment que la tirade ſuivante.

Tréſor Divin, plaiſir des Sages,
Viens parmi nous, enfant des Dieux,
Viens, de tes charmes radieux
Orner nos cœurs & nos ouvrages.
Dans tous les temps, dans tous les lieux,
Ta douce voix ſe fait entendre ;
Didon pour nous eſt auſſi tendre
Qu'elle parut à nos Ayeux.
Qui parle au cœur eſt ſûr de plaire.
Par les vains éclairs de l'eſprit,
Pour quelques momens un écrit
Peut éblouir le ſot vulgaire :
Mais s'il n'eſt point aſſaiſonné

De

De cette grace inexprimable,
De ce feu ſi peu raiſonné
Par qui tout vit, tout eſt aimable,
Du ſentiment s'il n'eſt orné,
Son ſuccès n'eſt jamais durable.
Dans ſes jeux l'eſprit eſt borné,
Et le cœur eſt inépuiſable.

*MÉMOIRE SUR LA MANIÈRE D'ÉLÈVER LES VERS A Soie, & ſur la culture du Mûrier blanc, lû à la Société Royale d'Agriculture de Lyon; par M. T**** de la même Société.* A Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez Vallat-la-Chapelle, au Palais, ſur le Perron de la Sainte Chapelle. 1767. 424 pages *in*-12.

CEt Ouvrage qu'on croit être de M. Thomé, Avocat au Parlement & Tréſorier Provincial des Troupes au Département de Lyon, paroît être une des plus utiles productions que l'établiſſement des Sociétés d'Agriculture & l'émulation qui en a réſulté, ayent fait éclore dans nos Provinces. La culture des mûriers & l'éducation des vers à ſoie eſt une choſe ſi importante pour l'Etat que la Société d'Agriculture de Lyon ne pouvoit rien faire de plus utile que d'encourager un travail qui devoit répandre de nouvelles lumieres ſur ce genre d'œconomie. La ſeule Ville de Lyon envoie chaque année 20 millions dans l'étranger pour l'achat des ſoies; auſſi l'on y eſt perſuadé plus que partout ailleurs de l'importance d'un ſemblable travail.

L'Auteur a demandé à la Société d'Agriculture de lui propoſer les queſtions qu'elle croiroit utiles de réſoudre; & il répond à chacune, preſque toujours d'après les expériences qu'il a faites lui-même à Brignais près de Lyon.

Premiere queſtion. Quelle eſt la plus grande étendue qu'on puiſſe donner à un appartement pour les vers à ſoie, & n'y a-t-il pas des inconvéniens à vouloir en élever une trop grande quantité dans un même lieu? L'Auteur y répond ainſi: les vers à ſoie ainſi que les chenilles ont été deſtinés par l'Auteur de la Nature à vivre en plein air; cependant le fil précieux que les premiers nous donnent nous a engagés à les retirer ſous nos toîts, ſoit pour les garantir des injures & de l'intempérie de l'air, ſoit pour conſerver leur travail; mais quelques ſoins que nous ſoyions portés à leur donner, ils ne doivent point trop s'éloigner de l'intention de la nature; l'étendue de l'appartement qu'on leur deſtine doit être proportionnée à la quantité de vers qu'on veut loger, conſtruit de maniere qu'on puiſſe l'échauffer avec facilité, & procurer aux vers les mêmes avantages qu'ils auroient dans les champs, en les garantiſſant de plus des dangers du climat. Si l'on peut dans ce logement renouveller l'air ſouvent, les nettoyer fréquemment & ſans embarras, quelqu'étendue qu'on donne à ce bâtiment, je ne penſe pas qu'il y ait aucun incon-

vénient à craindre ; on trouve de plus grands détails à ce ſujet ſous d'autres queſtions auxquelles il répond ſucceſſivement.

Après avoir répondu aux articles qui ont pour objet la conſtruction, l'expoſition, les qualités & les dimentions des bâtimens, M. T. demande combien on peut faire éclore de vers à ſoie dans un bâtiment de 24 pieds de long & 15 pieds de hauteur. L'expérience a appris qu'on ne peut faire plus de quatre cabanes dans une table de ſix pieds de longueur ſur trois en largeur, & que chaque cabane eſt aſſez garnie de cocons, lorſqu'elle en contient une livre & demie ; ce qui compoſe en nombre environ 350 cocons, & par table ſix livres peſant. Ce fait ainſi poſé, il ne reſte plus qu'à calculer combien on aura de tables dans les deux atteliers qu'on aura placés.

Chaque rang de tablettes contiendra dans la longueur de 24 pieds quatre tables, qui à 6 livres de cocons pour chacune formeront 24 livres. Multipliant ces 24 livres par 14 qui eſt le total des rangs de tablettes, on trouve 336 livres de cocons, qui, dans une bonne année ſeront le produit de quatre onces de graines de vers à ſoie, & dans une année médiocre ou ordinaire, celui de ſix à ſept onces. Une once contient environ 42 mille œufs.

La maniere de rayonner, la qualité des bois, ſont le ſujet de différentes queſtions, après leſquelles M. T**. paſſe à la naiſſance des vers à ſoie. Le choix de la graine eſt la choſe la plus importante ; on eſt fort expoſé à y être trompé. Il faut la conſerver dans un lieu ſec, celle des cocons jaunes eſt préférable. La graine des cocons blancs produit des vers moins forts & moins vigoureux que celle des cocons jaunes ou céladons ; on en juge ainſi, parce que les cocons blancs ſont beaucoup moins chargés de ſoie que les autres, & qu'il eſt de régle en général qu'on doit toujours reſerver les cocons les plus fournis de ſoie, pour la graine, parce qu'on préſume avec raiſon, que les vers qui ont tiſſu le plus de ſoie ont été les plus vigoureux & ont été exempts des accidens & maladies ordinaires : les cocons blancs étant donc les plus foibles & les moins fournis en ſoie ne devroient pas être reſervés pour la graine ; cependant, c'eſt une des raiſons qui les font préférer par ceux qui font commerce de la graine, parce qu'ils trouvent plus d'avantage à les employer ainſi qu'ils n'en auroient à les filer : méthode que condamne notre Auteur d'après ſa propre expérience.

Le tems de la couvée a été pour M. T. l'objet de beaucoup d'expériences & de tentatives : il conſeille de ne pas la faire avant les premiers jours du mois de Mai. Parmi les différentes manieres de faire éclore la graine, celle de porter les ſachets ſur ſoi eſt la plus uſitée en Italie ; la méthode d'échauffer la graine par le moyen des étuves a été auſſi pratiquée avec ſuccès ; M. l'Abbé Sauvage y entretenoit la

Digitized by Google

chaleur à 18 ou 20 degrés, & c'eſt celle que M. T. croit la meilleure. Le tems que la graine met à éclore, dépend du plus ou moins de chaleur qu'elle aura reſſentie pendant l'Hyver. Si l'endroit où elle aura été conſervée étoit chaud, la graine éclora plus promptement; il en eſt de même ſi les mois de Février & de Mars ne ſont pas froids. La graine bien hivernée éclora en neuf-à-dix jours, autrement en dix ou douze; ſi ces termes ſont abrégés de moitié, il périra beaucoup de vers pendant la durée de l'éducation.

Il y a ordinairement un huitiéme des œufs qui ne parvient point à éclore. Dès qu'on s'apperçoit que les vers commencent à paroître, par quelques-uns qui ont quitté leur coque & ſont répandus ſur la toile, il eſt tems alors de verſer toute la graine dans les boëtes ſur une légere couche de coton, recouverte d'un linge ſouple, blanc & uſé; on égaliſe le mieux qu'on peut la graine ſur cette eſpéce de matelat; on la couvre enſuite d'un parchemin criblé de petits trous & qui aura été coupé à la meſure de la boëte: c'eſt ſur ce parchemin qu'on jette de la feuille de mûrier, & l'on a ſoin de la viſiter d'heure en heure. On ne tarde pas à voir éclore les vers, ils ſe répandent ſur la feuille de mûrier, dont l'odeur développée par la chaleur leur ouvre l'appetit. On attend que les feuilles de mûrier ſoient ſuffiſamment garnies de vers pour faire la premiere *levée*, c'eſt-à dire ôter ces mêmes feuilles avec les vers qui les couvrent & pour les mettre dans d'autres boëtes plus grandes, au fond deſquelles on aura placé une feuille de bon papier. On fait ainſi pluſieurs levées; on ſépare toutes celles d'un même jour. Les vers ont beſoin de chaleur en naiſſant, & il faut entretenir le même degré qu'auparavant; il faut leur donner alors la feuille de jeunes mûriers ſauvageons qui eſt la plus printaniere; c'eſt une très-bonne méthode que de la hacher. L'uſage le plus conſtant eſt de ne donner aux vers, dès qu'ils ſont éclos & juſqu'à ce qu'ils dorment de la premiere mue, que deux repas dans le jour, un le matin & l'autre le ſoir. Un très-bon Praticien, dont M. T. a vû un Mémoire, exige que ce ſoit de trois en trois heures, le jour comme la nuit, & que l'on hache la feuille. Enfin, M. l'Abbé Sauvage réduit dans les commencemens ces repas à trois par jour; ſçavoir un le matin, le ſecond à midi, & l'autre le ſoir, avant de ſe coucher: M. l'Abbé Sauvage dit auſſi, que le nombre & la doſe des repas doivent être réglés ſur la chaleur de l'attelier, parce que les vers ſe morfondroient, ſi avec beaucoup de chaleur on leur ſervoit peu de feuilles, & d'un autre côté celle-ci s'entaſſeroit & ſe deſſécheroit en pure perte, ſi l'on en jettoit beaucoup à des vers qui n'auroient qu'une chaleur médiocre.

Les vers n'emploient que 6 à 7 jours à manger, depuis leur naiſſance juſqu'à leur premiere mue, &

s'ils ont été bien conduits, ils en sont dehors le huitiéme. La seconde mue est à-peu-près de même durée, ils sont sujets alors à plusieurs maladies. M. T. croit qu'elles viennent presque toutes du défaut de circulation & de renouvellement de l'air; il y a des personnes qui les parfument avec du storax brûlé dans un rechaud ou avec des herbes odorantes fricassées dans du lard; M. T. n'a jamais suivi cet usage, & il croit qu'un air renouvellé vaut mieux que tout autre chose.

Dans le second âge des vers & jusqu'à la troisiéme mue on peut se contenter de donner aux vers de la feuille de mûrier sauvageon; mais l'Auteur desire beaucoup que ce soit de celle qui est provenue de la graine des mûriers entés, telle que celle du mûrier rose, & non de cette petite feuille qu'on nomme femelle & qui est dentellée; la premiere a plus de suc, elle est plus tendre, elle se conserve mieux dans cet état, & le petit estomac des vers la digére mieux; d'ailleurs, elle est plus approchante de celle du mûrier rose, qui doit ensuite faire leur nourriture. Au reste, comme il y a un intervalle de 7 à 8 jours de la seconde mue à la troisiéme, on peut dans cet intervalle leur donner de la feuille rose, entée, à quelques repas.

Lorsque les vers sortent de la seconde mue, on doit augmenter leur nourriture & en employer une de meilleure qualité, c'est-à-dire celle des mûriers entés, dont la feuille est beaucoup plus soyeuse que l'autre. Il faut avoir soin de la faire sécher; non pas que les vers craignent l'eau, mais parce qu'il est dangereux que la feuille mouillée n'ait fermenté.

Il n'est aucun arbre, aucune espéce de feuilles qui puissent suppléer à celle du mûrier pour élever les vers à soie; tout ce qu'on peut avoir dit & écrit de contraire ne peut être dit sérieusement.

Le mûrier est tout pour les vers à soie; tout autre arbre, toute autre plante leur sont étrangers; les chenilles d'Europe dont les espéces semblent plus se rapprocher du ver à soie n'approchent pas de cet arbre, & l'on n'en trouve jamais sur les mûriers.

On a toujours regardé la troisiéme mue comme la plus dangereuse pour le ver à soie, celle où il leur survient le plus de maladies; leur nourriture doit être alors prise sur des mûriers plus anciens. Lorsqu'ils sont sortis de la quatriéme & derniere mue ils sont arrivés au dernier période du tems de leur vie où ils occupent le plus, & à celui où ils mangent davantage: leur appétit augmente surtout après les trois premiers jours; ils ont une faim & une avidité sans pareille, toujours cependant à proportion du degré de chaleur qu'ils ressentent. Cette faim se soutient ainsi pendant 7 à 8 jours, après lesquels les vers commencent à filer leurs cocons. Il ne faut point travailler à abréger ce terme par un redoublement de chaleur, parce que les cocons

Digitized by Google

ſeroient plus petits & peu fournis de ſoie ; les vers ne ſeroient pas nourris aſſez long-tems dans cet état pour préparer d'une maniere convenable la gomme ſoyeuſe qui eſt tirée de la matiére de cette nourriture. Lorſque les vers ſont ſortis de la quatriéme mue on doit les nettoyer ſouvent, leur procurer l'air le plus libre & le plus pur. Lorſque les vers ne veulent plus manger & qu'ils ſont en maturité, on leur prépare des cabanes avec la bruyere ou d'autres plantes déja un peu ſéchées ; l'oſier, le ſarment de vignes, peuvent y ſervir. On préſente le bout du doigt aux vers qui viennent s'y accrocher & on les porte dans la cabane. Il faut ſaiſir cet inſtant de maturité avec attention, même la nuit. C'eſt un préjugé bien enraciné & difficile à détruire que celui de croire que les vers à ſoie, à la montée, craignent le grand bruit, qu'il interrompt leur travail, & le leur fait abandonner. Cette opinion engage bien des gens à écarter de leur atteliet tout ce qui s'y rapporte, & leur fait attribuer à la commotion que le bruit du tonnerre produit dans l'air tous les accidens qui arrivent aux vers à ſoie dans ces tems-là.

Il y a même des Villages où les habitans ont ceſſé d'élever des vers depuis qu'on a mis des troupes chez eux, parce qu'ils ſe ſont perſuadés que le bruit ſeul du tambour & des feux dans les exercices empêcheroit les vers de faire leurs cocons; ce n'eſt point au bruit du tonnerre qu'on doit attribuer les accidens, mais à la qualité de l'air pendant le tems des orages ; il ſe trouve chargé alors d'exhalaiſons ſulphureuſes, ce qui rend les vers ſi languiſſans, que c'eſt par défaillance qu'ils tombent des rameaux où ils ſe ſont accrochés, & non par l'effet d'une commotion qui les en ait détachés. C'eſt pourquoi il faut s'appliquer à prévenir ces tems facheux en corrigeant la qualité de l'air par quelques feux clairs, ou le parfum du ſtorax calamire, conſeillé par M. de Caſtellet. Quant au bruit tel que celui du tambour ou autre équivalent, M. l'Abbé Sauvage aſſûre avoir fait l'expérience de cet inſtrument de guerre dans ſon atelier, dans un tems où les vers grimpoient à la bruyere, ſans avoir apperçu que ce bruit les eût troublés.

Les vers mettent ordinairement trois ou quatre jours à faire leurs cocons ; il ne faut pas laiſſer écouler plus de 15 jours ſans les étouffer.

On les étouffe par le moyen d'un four dont la chaleur monte environ à 80 degrés du Thermomètre de M. de Réaumur, ou par la vapeur de l'eau bouillante. M. T. donne les détails & la figure d'une machine compoſée à cet effet par M. Villars, dont les fabriques de ſoie ſont ſupérieures à toutes celles du Piémont, & à tout ce qui a été vû de plus parfait de nos jours.

On reſerve autant de livres de cocons que l'on veut avoir d'onces de graines, & on les enfile pour attendre que le papillon en ſorte. Les

vers devenus papillons n'ont que peu de tems à vivre ; ils ne mangent point, ne ſuccent aucune plante ; ils ſont lourds & peſans, & ſi on n'avoit pas le ſoin de les accoupler, il y en a beaucoup qui ne chercheroient pas la femelle, & la femelle plus peſante encore, n'iroit point au-devant du mâle ; elle jetteroit ſa graine ſur le cocon même d'où elle ſort. Il faut donc, lorſque les papillons ſont hors des cocons, les prendre par les aîles ou par le corps, ſans trop les preſſer, & les porter ſur une table couverte d'un morceau de drap noir de laine, ou quelqu'autre étoffe ; approcher les mâles des femelles ; & lorſqu'on les voit accouplés les laiſſer enſemble pendant quatre à cinq heures ; on laiſſe les œufs ſécher à l'air pendant quelques jours ; on les détache & l'on conſerve cette graine. Si la graine dégénere de qualité comme cela arrive, on vient à bout de la renouveller par une méthode que M. Conſtant Caſtellet a publiée à Aix en 1760. On fera choix, dit-il, de cocons doubles des plus petits & des mieux formés, & d'une égale quantité de cocons qui ſoient d'un beau blanc, & picotés d'un beau grain ; chacune de ces deux eſpéces ſera miſe en liaſſe ſéparément ; on aura ſoin que parmi les cocons blancs les femelles ſoient en plus grande quantité que les mâles, parce que les cocons doubles contiennent chacun deux papillons, & qu'il n'eſt pas poſſible de connoître s'ils ſeront mâles ou femelles. A meſure que les uns & les autres ſortiront de leurs cocons, on les accouplera ſoigneuſement des deux différentes eſpéces. De ce mêlange naît une nouvelle génération qui participe à la vigueur, toujours ſupérieure des cocons doubles & à la beauté de la ſoie des cocons blancs & qui en ſe perpétuant nous donne une graine qui produit abondamment des cocons d'une bonne nature, d'une qualité parfaite, & parmi leſquels les veloutés ſont rares. Il paroît bien ſingulier, dit M. T., que les deux eſpéces de cocons qu'on regarde comme les plus inférieures, ſoit pour la nature de la ſoie, ſoit pour la graine, étant ainſi mariées enſemble, produiſent une graine auſſi fertile que M. C. Caſtellet l'annonce : plus on étudiera la nature, plus on reconnoîtra que ſes loix ſouffrent des exceptions.

Nous paſſons ſous ſilence un grand nombre de queſtions acceſſoires auxquelles M. T. répond dans ſon Ouvrage ; elles ſont au nombre de 123, & elles renferment juſqu'aux moindres détails tout ce qui peut concerner l'éducation des vers à ſoie. Nous paſſons au Mémoire qui a pour objet la culture du mûrier blanc, dans lequel on trouve les inſtructions néceſſaires aux Jardiniers pour la culture de cet arbre, depuis le ſemis juſqu'à la cueillette de ſes feuilles. Ce ſont les obſervations que M. Th. a faites pendant une longue ſuite d'années avec beaucoup de ſoins & de dépenſes.

Le mûrier dont les feuilles ſont

propres à la nourriture des vers à ſoie, eſt connu ſous la dénomination générale de mûrier blanc, qui en comprend pluſieurs eſpéces. Elles demandent toutes à être greffées de l'eſpéce du mûrier roſe, ou d'Italie ; l'on ne s'étoit attaché dans le Lyonnois qu'aux mûriers ſauvageons & à quelques mûriers à grande feuille ; le premier ſe coëffe mal, ſa feuille eſt dentelée, petite, & peu nourriſſante, difficile & diſpendieuſe à ramaſſer ; la feuille du ſecond eſt trop dure & les vers à ſoie la rebutent ; enſorte que l'on n'avoit que des arbres d'une mauvaiſe forme, qui donnoient peu de revenus, ou d'autres dont la feuille ne convenoit pas à la nourriture des vers. M T. entreprit d'étudier cette culture ; il reforma l'uſage qu'on avoit ſuivi, & maintenant on en forme chaque jour de nouvelles plantations dans ſa Province.

Toutes les eſpéces de mûrier blanc ſont bonnes pour avoir des pepins ; mais M. T. donne la préférence au mûrier greffé de la feuille d'Italie, & à celui qui n'a point été defeuillé dans l'année. On ſeme la graine dans le mois d'Avril, on a ſoin de ſarcler les ſemis, toutes les fois qu'on y apperçoit de mauvaiſes herbes.

Vers la fin de Février de l'année ſuivante, les pourrettes étant de la groſſeur d'un tuyau de plume & de deux à trois pieds de longueur, peuvent être murs dans la pepiniere. Il ne faut pas y ménager les labours, il en faut aumoins quatre par année. Avec une bonne culture la pourrette peut être entée une année après, c'eſt-à-dire dans le printems de la ſeconde année ; la greffe ſe pratique de pluſieurs manieres différentes, & le mûrier en eſt ſuſceptible ; cependant de toutes les façons de greffes, la greffe en écuſſon ſe pratique le plus ordinairement ſur cet arbre ; elle eſt la plus facile à mettre en uſage, & celle qui réuſſit le mieux. L'écuſſon eſt un œil levé ſur une branche de l'année, & que l'on fait entrer dans une inciſion faite à l'écorce du ſujet. L'arbre dont il faut prendre l'œil eſt le mûrier roſe ou d'Italie, le même avec lequel on éléve les vers à ſoie en Piémont. C'eſt à la connoiſſance de cet arbre que les Provinces de Languedoc, Vivarais, Provence & haut Dauphiné, ſont redevables de la quantité de ſoie qu'elles recueillent aujourd'hui, tandis que la Province du Lyonnois, attachée depuis cinquante à ſoixante années, à ne cultiver encore que le mûrier ſauvageon, connoiſſoit à peine ce produit ; la pepiniere étant greffée ne demande pas moins de travail qu'auparavant : ſi l'on ne ſe relâche point à cet égard, l'arbre pourra être planté à demeure au mois de Novembre de l'année ſuivante. Ce n'eſt pas dans des terres à froment qu'il faut planter le mûrier, mais plutôt dans des terres de la nature de celles qui conviennent à la vigne ; on jette dans le trou un peu de bonne terre & de fumier ; on y plante un échalas, ou tuteur ; il faut travailler l'arbre au pied quatre fois par an, former

Digitized by Google

la tête de l'arbre au commencement de la ſeconde année, & ne commencer à ramaſſer la feuille que dans la troiſiéme année.

M. T. nous donne enſuite la maniere d'élever les mûriers en arbres nains, en taillis, en paliſſade, & il finit par une évaluation du produit des mûriers & de celui de l'éducation des vers, il raconte auſſi quelques expériences ſur des vers à ſoie élevés en plein air ; il en avoit répandu environ 1200 au ſortir de leur premiere mue ſur des paliſſades de mûriers, il n'en a retiré que 450 cocons qui ont donné à la filature 3 onces 4 deniers de la plus belle ſoie, récolte équivalente à une des meilleures qui ſe ſoient jamais faites dans les chambrées ; mais cela n'a pas toujours réuſſi auſſi bien. Il prouve auſſi par diverſes expériences que les cocons récoltés dans le Comtat & dans le Languedoc ſont inférieurs à ceux du Lyonnois, tant pour la qualité de la ſoie que pour le produit ; réſultat qui fait voir l'utilité du travail de M. T. & les eſpérances que l'on doit concevoir des expériences dont il donne l'exemple à tous les bons Citoyens de ſa Province.

LETTRE AU DOCTEUR MATY, SECRÉTAIRE DE LA Société Royale de Londres, ſur les Géants Patagons. A Bruxelles. 1767. Brochure *in*-12. de 138 pages.

DANS cette Lettre écrite avec l'agrément que M. l'Abbé Coyer ſçait répandre ſur tous ſes Ouvrages, on peut diſtinguer deux parties, l'une hiſtorique & philoſophique, l'autre romaneſque, mais politique. La premiére eſt l'hiſtoire de la découverte faite par différens Voyageurs, des Géants nommés Patagons. Ce que nous avons dit à ce ſujet dans notre Journal du mois de Mai 1767. en rendant compte de l'Ouvrage de M. Barrow ſur les découvertes des Européens dans les différentes parties du Monde, nous diſpenſe d'entrer dans aucun détail ſur l'exiſtence aujourd'hui reconnue de ces Géants.

Les autorités que cite M. l'Abbé Coyer ou ſont les mêmes dont nous avons fait uſage dans notre Extrait, ou ne ſont que confirmer tout ce que nous avons dit : M. l'Abbé Coyer rapporte un fragment d'une Lettre de M. de la Condamine qui paroît douter de l'exiſtence des Géants. Ce doute eſt pleinement diſſipé ; voici une autre Lettre que M. de la Condamine nous prie de publier.

« J'ai vû dans quelques Gazet-» tes & Journaux l'Extrait d'une » Lettre de moi, par laquelle je » paroiſſois douter un peu de la nou-» velle des Géants Patagons, dé-» couverts depuis peu à l'entrée du » Détroit de Magellan. Mon doute » étoit fondé ſur le ſilence de la » Gazette de la Cour de Londres, » & ſur l'aſſûrance poſitive de quelqu'un

» qu'un qui a des correſpondances » directes en Angleterre, à qui l'on » mandoit que c'étoit une fable » imaginée pour cacher le motif de » l'armement des deux Vaiſſeaux » Anglois qui avoient rapporté » cette nouvelle. Ajoutez à cela que » depuis le commencement de ce » ſiécle le Détroit de Magellan » n'eſt plus fréquenté des Naviga- » teurs. Mais mon doute fut bien- » tôt diſſipé par une nouvelle Let- » tre du Docteur Maty, qui me » marquoit qu'il avoit parlé à des » témoins oculaires. Je me hâtai » de déclarer que je ne croyois plus » qu'il fût permis de douter d'un » fait ſi bien atteſté. J'envoyai cette » Déclaration au mois de Septem- » bre dernier d'Aix la-Chapelle où » j'étois alors, à l'Auteur de la Ga- » zette de Francfort & à celui du » Journal Encyclopédique. M. l'Ab- » bé Coyer dans ſa Lettre ne parle » que de mon doute, & n'a pas ap- » paremment eu connoiſſance de » ma rétractation. Je n'ai pas atten- » du que le fait fût confirmé par la » rélation des deux Frégates Fran- » çoiſes dont il parle dans ſa Let- » tre. On peut voir à Paris chez » M. d'Arboulin une arme fort in- » génieuſe de ces Peuples, & de- » puis la publication de la Lettre » de M. l'Abbé Coyer les Gazettes » nous apprennent qu'il eſt arrivé » à Londres deux hommes de cette » ſinguliére Nation ».

On a vû dans notre Journal du mois de Mai dernier l'extrait de la *Rélation* manuſcrite de M. Guyot, qui commandoit une des deux Frégates Françoiſes, dont M. de la Condamine parle dans ſa Lettre & M. l'Abbé Coyer dans la ſienne. Cette Rélation a été communiquée par M. d'Arboulin. On a vû auſſi dans le même Journal l'Extrait d'une autre Rélation ſur le même ſujet. En joignant à cet article de notre Journal l'Ouvrage de M. l'Abbé Coyer, on aura non-ſeulement toutes les preuves de l'exiſtence des Géants Patagons, mais encore tout ce qu'on a pû recueillir ſur leur Religion, leurs mœurs, leurs uſages leurs armes, &c. M. l'Abbé Coyer va plus loin dans ce que nous appellons improprement la ſeconde partie de ſon Ouvrage, (qui n'a point de diviſion & qui n'en exigeoit pas) il ſuppoſe les mœurs & les Loix des Patagons parfaitement connues, il ſuppoſe qu'elles ont été formées par la nature & la raiſon, & il les met en oppoſition avec les nôtres. Ici les Patagons ne ſont plus que le prétexte d'une critique de nos préjugés & de nos erreurs, comme les Lilliputiens & les Houyms dans Gulliver. La critique de M. l'Abbé Coyer eſt ſouvent ſolide, toujours ingénieuſe; c'eſt un réſultat heureux des idées répandues dans les meilleurs Livres Philoſophiques. Que ces idées ſoient nouvelles ou non, ce n'eſt pas ce dont il s'agit, il ſuffit qu'elles ſoient utiles, & que leur utilité, reconnue dans la ſpéculation, n'ait encore déterminé à rien dans la pratique, pour qu'il ſoit toujours à-propos de les retracer; d'ailleurs ſi on y cherche abſolument le mérite de la nou-

veauté, on le trouvera dans la maniere dont ces idées ſont expoſées. Une ſimplicité libre & gaie, un enjouement Philoſophique, la grace, la vivacité du ſtyle les rajeuniſſent aſſez & les graveront peut-être plus facilement dans l'eſprit que ne feroit un ouvrage plus ſérieux & plus ſolide. Nous citerons ici quelques morceaux pour mettre nos Lecteurs en état de juger du ton de l'ouvrage.

« Voulez-vous ſçavoir la façon » de vivre d'un Patagon? Je dis même d'un Patagon de bonne Com- » pagnie ; il s'eſt couché avec le » Soleil, il ſe léve avec lui. Il reſ- » pire dans les beaux jours la fraî- » cheur du matin & la pureté de » l'air. Le plaiſir, avec la ſanté, » vient au-devant de ſes pas. Les » forêts & les côteaux embellis par » l'Aurore, les arbres couronnés de » fleurs ou de fruits, la verdure » plus touchante, les troupeaux qui » bondiſſent, les ruiſſeaux qui ſem- » blent ſe jouer autour d'eux, les » oiſeaux qui chantent le retour de » la lumiere, toute la nature qui » s'éveille & ſourit, jettent de la ſé- » rénité dans ſon ame, & du bau- » me dans ſon ſang ».

L'article des Loix Politiques, Civiles, Criminelles, Militaires, fournit à l'Auteur beaucoup d'idées de réforme.

« Les Patagons ne connoiſſent » pas la guerre civile. Ils ne ſont » pas aſſez civiliſés pour ſe battre » & s'égorger entr'eux ; mais ayant » éprouvé que les guerres étrangé- » res, quoique moins funeſtes, » avoient cependant attiré un délu- » ge de maux ſur la Patagonie, ils » ſtatuerent, dans une Aſſemblée » générale de la Nation, que déſor- » mais on ne connoîtroit plus que » la guerre défenſive.

« Avant la réformation il y avoit » pluſieurs degrés de Juriſdiction ; » enſorte qu'il falloit gagner deux » ou trois fois la même cauſe ; c'é- » toit une chaîne de longues inquié- » tudes, & d'interruption de travail » pour aller ſe défendre au loin. » *Ignorez-vous*, dit un vieux Pata- » gon, *que la célérité de la juſtice* » *eſt auſſi néceſſaire que la juſtice* » *même, & que le Juge ne ſçauroit* » *être trop près de la choſe à juger ?* » Il fut entendu ; chaque territoire » habité, Ville ou Village, a ſon » Tribunal en dernier reſſort : en- » core arrive-t-il que l'arbitrage ter- » mine plus de procès que les Tri- » bunaux, & c'eſt ce que les Juges » ſouhaitent le plus.

» Une eſpéce de Traitant Pata- » gon, pour enrichir le fiſc, avoit » propoſé de confiſquer le bien d'un » homme ſentencié. *Barbare* ! lui » dit le Prince, *ſa femme & ſes en-* » *fans ne ſont-ils pas aſſez malheu-* » *reux, elle d'avoir eû un tel mari,* » *& eux un tel père ! veux-tu donc* » *que la Loi frappe des têtes inno-* » *centes ?* On dépouilla le Propo- » ſant d'une partie de ſes richeſſes, » qui fut appliquée à la famille or- » pheline.

» Il arriva dans une guerre où » le Soldat ſouffroit beaucoup par la » faute des pourvoyeurs de l'armée » que la déſertion devenoit fré- » quente. Un Officier Général vou-

» loit qu'on l'arrêtât par la peine de » mort..... *Nous ne craignons pas* » *la mort*, dirent les Soldats, *puiſ-* » *que nous nous y expoſons. Mais* » *nous avons en horreur les hommes* » *durs ; & ils ne méritent pas de* » *nous commander.* Il perdit ſa pla- » ce ; on punit les Pourvoyeurs, » & la déſertion ceſſa. Voici la pu- » nition du Déſerteur ; on le pro- » mene dans le Camp pendant trois » jours en habit de femme, & on » le rejette du ſervice. Il s'en trou- » ve qui préféreroient la mort ».

LETTRE SUR LA PHILOSOPHIE DE MARC-AURELE, à Meſſieurs les Auteurs du Journal des Sçavans. Par M. de Joly.

MESSIEURS,

L'Empereur Marc-Aurele-Antonin n'étoit pas Philoſophe pour faire ſimplement briller ſon eſprit par des opinions ſinguliéres, mais pour ſe convaincre lui-même de ſes obligations en qualité d'Etre raiſonnable & ſociable, & pratiquer enſuite ce que ſa raiſon lui en avoit fait appercevoir avec une pleine lumiere. Son Stoïciſme n'eſt donc pas toujours celui des Philoſophes de la même Secte. Il convient par exemple, que la douleur eſt un mal à certains égards, aveu qu'aucun Stoïcien n'avoit fait avant lui, & par lequel j'ai expliqué dans ma nouvelle traduction les expreſſions imparfaites dont il uſe ailleurs. Mais cette obſervation influe ſur l'Ouvrage entier ; car ces anciens Sages ayant cherché à ſe fortifier l'ame contre les accidens de la vie, dont le plus incommode eſt la douleur, Marc-Aurele y revient ſans ceſſe. Avant de publier mon travail que je ne fais plus que limer & enrichir de notes, une juſte défiance de moi-même m'engage à vous ſupplier, Meſſieurs, & tous les autres Sçavans, de me faire ſçavoir ce que vous penſez de mon obſervation. La lecture du Chapitre & des notes que j'ai l'honneur de vous adreſſer, vous fera ſentir ſi j'ai eu raiſon ou non de m'écarter de tous les autres Traducteurs dans un point de cette importance. J'ai rangé dans ma traduction les penſées découſues de Marc-Aurele par ordre de matiéres, en renvoyant au texte dans les Editions de Gataker faites à Cambridge, à Utrecht, à Oxfort, à Glasgow, à Leipſick. Le chiffre Romain indique le Livre, & le chiffre Arabe l'article (*).

(*) Les deux mots Grecs ſont le commencement & la fin de l'article.

Je ſuis, &c.

A Paris, ce 15 Déc. 1767.

Penſées de l'Empereur Marc-Antonin (1) *ou Leçons de vertu que ce Prince Philoſophe ſe faiſoit à lui-même* (2). *Chapitre XXXI.*

Forces de l'ame contre la douleur.

I. Ce qui ne dégrade pas l'eſſence de l'homme ne ſçauroit ren-

(1) Suivant le Manuſcrit du Vatican.
(2) Suivant le Manuſcrit Palatin.

Digitized by Google

dre ſon exiſtence malheureuſe ; ſa conſtitution n'en eſt altérée ni au-dedans ni au-dehors. *Songe auſſi que* l'homme fait partie de la nature univerſelle qui, pour ſon utilité propre, eſt obligée de faire tout ce qu'elle fait. (IV. 8 & 9). *ὁ χύλων κοσμος.*

II. Dans toutes les douleurs fortifie-toi promptement par cette réflexion : qu'il n'y a rien-là de honteux, rien qui puiſſe altérer la partie ſupérieure de ton ame, dans ſa ſubſtance ni dans ſes qualités ſociales. Appelle encore à ton ſecours ce mot d'Épicure : qu'elles ne te paroiſſent ni inſupportables ni éternelles, ſi tu te ſouviens qu'elles ont néceſſairement leurs bornes, & ſi tu n'y ajoutes pas de fauſſe opinion. Songe encore qu'il y a des choſes approchantes de la douleur qui te fâchent intérieurement, comme l'aſſoupiſſement, le grand chaud, le dégout. Si, dans ces occaſions, tu te ſens porté à quelque impatience, il faudra te dire auſſitôt : Quoi donc, eſt-ce que je ſuccombe à la douleur ? (VII. 64.) *ἰσι μὴ ἰδιόδυσ.*

III. La Nature n'a pas ſi intimément uni l'eſprit de l'homme à une machine, qu'il ne puiſſe établir autour de lui une barrière de ſéparation, & s'occuper uniquement des fonctions qui lui ſont propres. (VII. 67.) *ἰ φυσις κοσμικαι.*

IV. A la bonne heure qu'il arrive autour de moi des accidens à ces organes purement paſſifs ; je n'empêcherai pas qu'ils ne ſe plaignent puiſqu'ils ſouffrent. Mais ſi ce qui eſt véritablement MOY ne penſe pas que ces accidens ſont un mal *pour lui*, ce MOY n'a point encore été bleſſé : or je ſuis libre de ne point le penſer. (VII. 14.) (*a*). *ἰ ἔλλι ἐκκλαβεῖν.*

V. Je ſuis compoſé d'un corps & d'une ame. Il n'y a rien de bon ou de mauvais pour mon corps, puiſqu'il ne peut rien diſcerner. Il n'y a rien de bon ou de mauvais pour mon entendement que ſes propres opérations. Or toutes ſes opérations dépendent de lui, ce qui ne doit s'entendre que de ſes opérations préſentes ; car ſes opérations à venir ou paſſées ſont étrangères à ce qui ſe paſſe actuellement en lui. (VI. 32.) *τὰ συμπτώματα ἀδιάφορα.*

VI. Les choſes extérieures ne touchent pas immédiatement notre eſprit, ne pénétrent pas juſqu'à lui, & n'ont pas le pouvoir de le changer, ni de l'agiter : c'eſt lui ſeul qui ſe donne le mouvement ; or tous les objets qui ſe préſentent à lui prennent la teinte des bonnes opinions dont il a pris ſoin de s'orner lui-même. (V. 19.) *τὰ πράγματα προσφέρεται.*

VII. Ton mal n'eſt pas dans l'ame de celui qui croit t'en faire un, ni dans le changement & l'altération de ce corps qui envelope ton eſprit. Où eſt-il donc ? Dans l'erreur de la partie de toi-même qui

(*a*) Au Chap. XXXIII. N. 14. Marc-Aurele ſe dit à lui-même : « Tu es compoſé de trois choſes ; du corps, de la » faculté de ſentir & de végéter, & de » l'intelligence. Les 2 premieres t'appar- » tiennent pour en prendre quelque ſoin ; » mais la 3e. eſt proprement toi-même ». *Mens cujuſque, is eſt quiſque.* Cicero. *In ſomnio Scipionis.*

Digitized by Google

juge qu'une telle ſenſation eſt un mal *pour elle*. Que ma raiſon s'abſtienne d'en juger ainſi, & tout ira bien. Quoique ce miſérable corps ſi voiſin de la partie de MOY qui doit juger des choſes, ſoit coupé, brûlé, ulcéré, qu'il tombe en pourriture, il ne faut pas qu'ELLE précipite ſon jugement. Il faut qu'ELLE tienne pour certain que tout ce qui arrive également à un homme vertueux & à un méchant n'eſt ni un bien ni un mal *pour elle*; car enfin tout ce qui arrive à celui qui vit ſelon la nature, comme à celui qui s'en éloigne, n'eſt ni propre ni contraire à cette nature. (IV. 39.) ἰ, ἀλλοτρίως φύσιν.

VIII. Ce qui empêche qu'on ne faſſe uſage de quelque ſens eſt un mal pour toute nature animale; & il en eſt de même de ce qui trouble en elle ſes mouvemens naturels. C'eſt auſſi un mal pour toute nature végétative, ſi elle éprouve quelque obſtacle à ſon activité; pareillement ce ſeroit un mal pour la nature intelligente, ſi quelque choſe empêchoit ſes fonctions. Appliquetoi donc ces principes. Reſſens-tu quelque atteinte de douleur ou de volupté? Ces atteintes ne regardent que la partie ſenſitive de ton ame; c'eſt ſon affaire. Arrive-t-il quelque obſtacle à l'accompliſſement de tes deſirs? Si tu les as formés ſans condition ni exception, tu t'es trompé; & cette erreur eſt un mal pour la partie raiſonnable de ton ame. Si au contraire *tu as formé un ſouhait conditionnel, & ſi* tu prens l'obſtacle comme te venant des mains de la commune nature, dès-lors cet obſtacle ne te fait point de mal; ou même ce n'eſt plus un obſtacle à ton deſir. En effet, tu n'as jamais éprouvé d'obſtacle aux opérations qui ſont propres à une ame intelligente. Le feu, le fer, les tyrans, la calomnie, rien ne peut atteindre juſqu'à elle, ſi elle ſe ramaſſe comme une ſphère de rondeur parfaite. (VIII. 41.) ἰκανὸν ἐστρογγύλωται.

IX. Que la partie ſupérieure & dominante de ton ame demeure inébranlable malgré les impulſions douces ou rudes que la chair éprouve. Qu'au lieu de ſe mêler avec cette chair, elle s'en tienne ſéparée, & qu'elle contienne dans leurs limites les paſſions qui ſecouent les organes des ſens. Que ſi, par une ſympathie dont la cauſe ne dépend pas d'ELLE, ces paſſions parviennent, à un certain point, juſqu'à l'eſprit, à cauſe de ſon union avec le corps, il ne faut pas s'efforcer alors de repouſſer un ſentiment qui eſt dans l'ordre de la nature; mais il faut que l'eſprit ſe garde bien d'y ajouter l'opinion que ce ſentiment naturel ſoit un bien ou un mal *pour lui*. (V. 26.) τὸ ἐγκρινέτω ἑαυτῷ.

X. Sur la douleur, *parle toi ainſi:* La crois tu inſupportable? Elle va donc finir *avec toi*. Dure-t-elle longtemps? Elle eſt donc ſupportable. Que cependant la partie ſupérieure de ton ame ſe ſépare du reſte, & conſerve de la ſérénité. Elle n'eſt point dégradée. Que les organes affectés par la douleur, faſſent con-

Digitized by Google

noître, s'ils le peuvent, le ſentiment qu'ils en ont (*a*) (VII. 33.) περὶ τέλους ἀπορήσαι.

XI. La douleur eſt-elle un mal pour le corps? Il faut laiſſer le corps s'en plaindre. Dira-t-on qu'elle s'étend juſqu'à l'ame? Oui, mais il ne tient qu'à ELLE de reſter paiſible & tranquille, & de faire attention que ce mal n'en eſt pas un qui lui ſoit propre. Celle de nos facultés qui juge & qui veut, qui eſt capable de deſir & d'averſion, réſide au-dedans de nous, & ſi haut qu'aucun mal *phyſique* ne peut monter juſques-là (VIII. 28.) ἐπὶ τοῦτο ἀναβαίνει.

XII. Souviens-toi que la partie ſupérieure de l'ame devient indomptable lorſque ſe recueillant en elle-même, elle veut abſolument ſe ſuffire toute ſeule pour ne ſe prêter qu'aux mouvemens qu'elle voudra; & qu'elle a ce pouvoir par la ſeule force de ſon libre-arbitre indépendamment de ſa raiſon. Que ſera-ce donc, lorſqu'appellant la raiſon à ſon ſecours, elle aura porté un jugement réfléchi ſur les objets? Car l'eſprit s'élèvant ainſi au-deſſus de l'impreſſion des ſens, eſt une citadelle imprenable. L'homme ne peut pas trouver de plus ſûr azyle pour n'être jamais vaincu. Celui qui ne le connoît pas eſt bien ignorant; & celui qui le connoiſſant ne s'y retire pas eſt bien malheureux. (VIII. 48.) μέγιστον ἀτύχημα.

(*a*) Cicéron s'eſt amuſé, ſuivant ſa coutume & ſes principes, à diſputer pour & contre ce mot d'Epicure, en le détournant de ſon vrai ſens, au Liv. 1 & 2. *de Finib. Bonor. & Malor.*

XIII. On dira tout ce qu'on voudra: Je veux vivre en homme libre, & auſſi heureux qu'il ſoit poſſible de l'être, quand même les bêtes féroces viendroient mettre en piéces, en lambeaux, cette maſſe de boue dont je ſuis revêtu. Car enfin qu'eſt-ce qui peut empêcher ma raiſon de reſter, malgré cela, dans un état de ſérénité? De juger ſainement de ce qui ſe paſſe autour de moi, & de faire promptement uſage, *contre ces attaques*, des armes dont j'ai accoutumé de me ſervir? Ma raiſon ne peut-elle pas dire à ce qui ſe préſente: tu n'es dans le fond, que cela, quoique tu paroiſſes au vulgaire tout autre choſe? Et l'habitude que j'ai *de m'exercer en de pareils combats*, ne peut-elle pas me faire dire *au même objet: approche*; c'eſt toi que je cherchois? En effet, il n'y a point de ſituation où je ne puiſſe trouver matiére à faire quelqu'acte de force en qualité d'être raiſonnable & ſociable, & en général à exercer cet art qui eſt, par excellence, celui de l'homme, ou celui de Dieu même. Il n'arrive rien qui ne ſoit ordinaire par rapport à Dieu, ou par rapport à l'homme; rien de nouveau, rien d'inſupportable; tout eſt commun & diſpoſé avec intelligence. (VII. 68.) ἀδιάκοπος εἰμαρμένη.

XIV. Ou ce qui nous arrive découle d'un ſeul principe intelligent qui diſtribue toutes choſes aux parties de l'Univers, comme à des membres d'un même corps; & en ce cas, il ne convient nullement qu'une Partie ſe plaigne de ce qui

Digitized by Google

n'a pas été ordonné pour elle ſeule, mais relativement au grand Tout : ou bien l'Univers n'eſt qu'un amas d'atomes, n'eſt que confuſion, que déſordre. Mais s'il en eſt ainſi, pourquoi encore te troubler ? Ton entendement te reſte ; peux tu dire de lui ce que tu dis d'un amas d'atomes ? Peux tu lui dire : tu es un corps mort ; tu n'es que corruption ; tu n'as qu'une belle apparence ; c'eſt avec des animaux, tes ſemblables & ſans raiſon, que tu paſſes la vie, & tu ne fais que paître avec eux ? (IX. 39.) πτοι-βόσκη. (a).

XV. Tu es, comme le diſoit Epictete, *une ame qui promène un cadavre.* (IV. 41.) ψυχάριον βαστάζω.

XVI (b). Comme dans le langage ordinaire on dit qu'un Médecin a ordonné à un tel de monter à cheval, ou de ſe baigner dans de l'eau froide, ou d'obſerver tout autre regime, il faut dire pareillement de la nature de l'Univers qu'elle a ordonné à un tel d'eſſuyer une maladie, la perte d'un membre, ou quelque autre perte : car comme ce mot *ordonné*, ſignifie, pour le Médecin, qu'il a diſpoſé & combiné une certaine ſuite de remédes comme convenables au rétabliſſement du malade, il ſignifie de même, à l'égard de la nature, qu'elle a diſpoſé & combiné ce qui arrive à chacun, comme une choſe convenable à l'ordre général. Je dis convenable (a) dans le même ſens qu'un Architecte dit que des pierres quarrées conviennent à un mur, en ce qu'elles s'arrangent bien pour former un certain Tout. En général, il n'y a dans ce monde qu'un ſeul & unique plan d'aſſemblage de toutes les piéces qui le compoſent ; & comme l'enſemble de tous les corps fait le monde tel qu'il eſt, de même l'enſemble de toutes les cauſes & la combinaiſon générale produiſent la deſtinée particuliére de chacun. Ce que je viens de dire eſt connu des plus ignorans. C'étoit ſon ſort, diſent-ils : c'eſt-à-dire ; cet événement lui a été emmené & lui a été préparé par l'ordre général des choſes. Acceptons donc les accidens comme on reçoit les ordonnances des Médecins. Souvent ces ordonnances portent des choſes fâcheuſes à faire & à ſouffrir ; mais nous nous y affectionnons dans l'eſpérance de la guériſon. Regarde l'accompliſſement de tout ce qu'il a plû à la Nature univerſelle de te diſtribuer, du même œil que ta ſanté. Accepte un tel accident, quelque dur & fâcheux qu'il ſoit, comme contribuant au bien-être du monde, au ſuccès des deſſeins & au bon

(a) La Ponctuation de Xylander, & l'eſprit de Marc-Aurele marqué en d'autres articles, m'ont guidé pour donner au Texte, ſans y rien changer, un ſens fort différent des autres traductions. Le ſens eſt, que l'eſprit eſt diſtingué de la matiére, & que même en ſuppoſant le ſyſtême des atomes & du hazard, la raiſon nous reſte & ſuffit pour nous gouverner.

(b) J'ai ſuivi le Texte Grec de la Bibliothéque du Roi.

(a) Il y a dans le Grec un jeu de mots qu'il a fallu rendre par un tour François.

Digitized by Google

gouvernement du Souverain des Dieux (*). Il ne peut rien arriver à perſonne qui ne ſoit utile au Tout ; car la Nature n'apporte rien qui ne convienne à tout ce qu'elle gouverne. Voici donc pour toi deux raiſons de chérir tout ce qui t'arrive : la premiere, que cet événement a été fait pour toi, combiné pour toi, & qu'il faiſoit partie du tiſſu filé dès long-tems, avec celui de ton exiſtence, par la plus ancienne des cauſes. La ſeconde, que ce qui arrive en particulier à chacun, contribue au ſuccès des vûes de celui qui gouverne l'Univers, à la perfection & à la conſiſtence de tout ce qui exiſte. Or comme c'eſt mutiler un corps que de retrancher la moindre partie de ſa continuité & de ſes qualités, il en eſt de même du ſyſtême général des cauſes, par rapport à tout ce qui entre dans la compoſition du monde tel qu'il eſt. Tu mutiles, autant qu'il eſt en toi, ce ſyſtême & le monde entier, lorſque tu reçois mal ce qui en eſt le réſultat, & lorſque tu l'en retranches, en quelque ſorte, par ton indocilité. (V. 8.) ἀποτέμνων ἀπαιρῶν.

Notes.

Marc-Aurele diſtingue dans l'homme 1°. ce qu'il a de commun avec les animaux : un corps avec des organes pleins d'eſprits en mouvement, & qui ſont encore agités par la voie des ſens ; c'eſt le ſiége des paſſions. 2°. L'intelligence & la raiſon qui dirigent en lui une volonté pleinement libre & indépendante.

Cette partie ſupérieure peut être importunée par le tumulte des paſſions, à cauſe de ſon union avec la partie animale ; mais elle eſt toujours maîtreſſe de les dominer, & de conſerver de la ſérénité pour juger ſainement de tout ce qui ſe paſſe, & pour déterminer ſa volonté à tout ce qu'il lui plaît.

Surquoi Saint Augustin a fait cette excellente remarque : « Il n'y » a point, ou fort peu de différence (dit-il) entre le ſentiment » des Stoïciens & celui des autres » Philoſophes touchant les paſſions ; » car les uns & les autres prétendent qu'elles ne dominent point » ſur l'ame du Sage ; & quand les » Stoïciens diſent que le Sage n'y » eſt point ſujet, ils n'entendent » autre choſe par-là, ſinon que ſa » ſageſſe n'en reçoit aucune atteinte, & qu'elles arrivent au Sage » ſans néanmoins troubler la ſéré» nité de [illegible] ame par la préſence » des choſes qu'ils appellent *com*» *modités* ou *incommodités* ». (Traduction de la Cité de Dieu IX. 4).

Cette ſérénité dépend du pouvoir de la volonté ſur la douleur, ſoit à l'aide de la raiſon, ſoit même ſans le ſecours de la raiſon, ainſi que l'obſerve Marc-Aurele article XII.

(*a*) Voir la Note ſur le Chapitre intitulé *idées de Dieu.* L'Auteur de l'Univers eſt le Dieu Suprême. Le monde, les aſtres ſont des Dieux créés, mortels de leur nature. Quant à Jupiter, Junon & les autres, on les a crû ſans preuves, des deſcendans de ces Dieux créés ; cette note renvoie à Timée, Platon, Cicéron, Plutarque.

Digitized by Google

XII. Nous avons un exemple de ce dernier genre de force dans les Sauvages les moins ſpirituels de l'Amérique. On ſçait qu'étant pris priſonniers par leurs ennemis, ils ſouffrent les plus cruels tourmens ſans verſer une larme, ſans laiſſer échapper un ſoupir; ils chantent même, & narguent leurs bourreaux. De jeunes Lacédémoniens donnerent autrefois des exemples d'une pareille fermeté (*a*).

C'eſt un fruit de l'éducation.

Oh! que la nôtre eſt molle!

Cependant le Sage n'eſt point inſenſible. Marc-Aurele le reconnoît à l'*article* IX. SÉNÉQUE avoit dit avant lui: « Notre Sage ſurmonte » ce qui l'incommode, mais il le » ſent (*b*). Je ne mets point le » Sage (*diſoit-il*) hors de la ſphère » de l'homme, & je ne prétens pas » qu'il ſoit inacceſſible à la douleur » comme un rocher qui ne peut » rien ſentir (*c*). Le plus haut dé» gré de vertu ne fait pas perdre » le ſentiment; mais le Sage ne » craint rien, &, ſans ſe laiſſer vain» cre par ſes douleurs, il les conſi» dére comme d'un lieu élevé (*d*).

Sénéque ajoute. « Le Sage ne re» garde comme un bien la patien» ce dans les tourmens & la modé» ration dans les maladies que pour » les cas de néceſſité (*e*). Il mépriſe » tout ce qui dépend de l'empire » du Sort; mais s'il en a l'option, » il choiſira la ſituation la plus dou» ce, & en jouira (*a*).

Il y a plus de 2000 ans que l'on raille les Stoïciens pour avoir refuſé le nom de mal à la douleur.

Quoiqu'il en ſoit des autres, M. A. Art. VIII. reconnoît que la douleur eſt un mal pour la partie animale de l'ame; & la diſtinguant enſuite de la partie ſupérieure, il dit que la douleur n'a rien de commun avec l'entendement & la volonté, qui en effet ne ſont ſuſceptibles, de leur nature, que du mal moral de l'ignorance, ou de l'erreur, ou de vice.

Cette diſtinction eſt évidemment juſte & vraie; & c'eſt en conſéquence de ce principe que M. A. ſe joignant aux autres Stoïciens, ſoutient, avec eux, que la partie ſupérieure de l'ame eſt aſſez forte pour vaincre l'importunité du ſentiment. 1°. Par la ſeule force de la volonté, comme on l'a déja dit, 2°. par le ſecours de la raiſon.

Sur le pouvoir de la volonté, Marc-Aurele eut en vûe, ſans doute, l'exemple que nous avons cité des jeunes Lacédémoniens. Nous y avons joint celui des Sauvages Américains. On peut leur aſſocier encore bien des exemples modernes d'hommes aſſez courageux pour avoir ſupporté, ſans foibleſſe, le fer & le feu de la Chirurgie. Ce même courage leur ſervoit à ſouffrir beaucoup moins que ces ames

(*a*) Ciceron. Tuſcul. queſt. n. 14.

(*b*) Epitre IX.

(*c*) Epitre LXXI.

(*d*) Ep. LXXXV.

(*e*) Ep. LXVI.

(*a*) De vita beata, cap. XXV.

foibles qui s'abandonnant à toute leur molleſſe, ne font qu'accroître leur ſenſibilité : cette lâcheté en a tué pluſieurs que le courage eût ſauvés (*a*).

Les grandes ames ont de plus le motif de l'honneur. Les Stoïciens obſervent que la douleur n'a rien de honteux, qu'on ne doit rougir que de l'ignorance, de l'erreur, ou du vice, ſeuls maux que la partie principale de l'ame ſoit capable d'éprouver, & que c'eſt dans cette partie de l'ame que conſiſte eſſentiellement l'homme.

Parmi nous-mêmes, ſans le ſecours d'aucune Philoſophie, y a-t-il quelques maux qu'un homme de guerre, que tout autre homme d'honneur ne préfére à une lâcheté ? C'eſt une pareille diſpoſition d'eſprit qui a ſouvent rendu les tortures inutiles pour arracher le ſecret d'un ami, d'un ſujet fidéle à ſon Prince, & (pourquoi le diſſimuler) d'un brigand même, en faveur de ſon complice.

Tel eſt donc le pouvoir de la volonté ſeule, ou preſque ſeule, & deſtituée du ſecours de la Philoſophie.

Mais la néceſſité qu'il y a d'éprouver dans la vie mille accidens fâcheux fournit encore à la raiſon & à la volonté d'autres ſecours ; car ce n'eſt point-là une néceſſité purement violente & tyrannique ; c'eſt une néceſſité raiſonnable & relative à l'ordre général de la Providence.

Un peu avant Marc-Aurele, Epictete avoit dit : « les Dieux n'ont mis » en notre puiſſance que ce qu'il y » a de plus excellent en nous, & » qui eſt fait pour nous comman- » der, ſçavoir la liberté de faire » un bon uſage de notre faculté de » penſer. Ils n'ont pas mis les cho- » ſes extérieures en notre pouvoir. » Eſt-ce qu'ils ne l'ont pas voulu ? » J'eſtime que s'ils l'avoient pû, » ils nous auroient auſſi rendus les » maîtres de tout le reſte ; mais » abſolument ils ne pouvoient pas » faire qu'étant ſur la terre, liés à » un corps tel que nous l'avons, » & aſſociés, comme nous le ſom- » mes, à un monde d'êtres divers, » nous ne fuſſions pas aſſujettis à » l'impreſſion des objets exté- » rieurs (*a*).

Epictete auroit pû ajouter que la douleur eſt même un bienfait de la nature : la douleur nous avertit, avec une extrême promptitude, de pourvoir à la conſervation de notre vie. Sans l'avertiſſement de la douleur nous nous laiſſerions brûler par le feu, au lieu de nous en laiſſer réchauffer ſimplement ; l'inſenſibilité nous auroit perdus.

Epictete avoit ajouté une autre conſidération. Elle eſt en ſtyle très-familier, mais d'un ſens profond.

Voici ſon raiſonnement :

« Dans quel ſens peut-on dire » que parmi les choſes qui nous » viennent du dehors, les unes » ſont ſelon la nature & les autres

(*a*) Cicéron adopte la pluſpart de ces raiſons dans ſes Tuſculanes 1re. & 2e.

(*a*) Epictete d'Arrien. Liv. I. Chap. I. τὰ κρατίσω ἐμοὶ δεδόσθαι.

» contre ? Par exemple : en nous » ſuppoſant tout-à-fait ſéparés de » la ſociété des Etres, je dirai qu'il » eſt ſelon la nature que mon pied » ne ſoit point altéré ni ſouillé ; » mais ſi nous conſiderons ce pied » comme un pied, & non comme » une partie ſéparée, il faudra qu'il » lui arrive tantôt de s'enfoncer » dans de la boue, tantôt d'être » piqué d'une épine, quelquefois » même d'être coupé pour le bien » de tout le corps ; car autrement » ce ne ſeroit pas mon pied. Il faut » en dire autant de notre perſonne. » Qui es-tu ? un homme. Si tu te » conſidéres comme un Etre à part, » il eſt ſelon la nature que tu vives » juſqu'à la vieilleſſe ; que tu ſois » riche, que tu te portes bien. Mais » ſi tu te conſidéres comme un » homme qui fait partie d'un mon- » de, il te faudra, dans ce rapport, » ou être malade, ou être Naufra- » gié & riſquer ta vie, ou être » pauvre, ou même quelquefois » mourir jeune. Pourquoi donc te » fâches-tu ? Ne ſçais-tu pas que » comme un pied ſéparé du corps » n'eſt plus un pied, de même un » homme ſéparé du Tout, n'eſt plus » un homme ? Car enfin qu'eſt-ce » qu'un homme ? Une partie de la » Ville ; premiérement de celle qui » eſt compoſée des Dieux & des » hommes, & puis une partie de » la ſociété qui le touche de plus » près & qui eſt une petite image » de la ſociété de tous les Etres. » Ainſi il faut que l'on me faſſe à » moi mon procès, qu'un autre ſoit » conſumé de la fiévre, que celui- » ci faſſe naufrage, que celui-là » ſoit condamné à la mort ; car il » eſt impoſſible qu'en un corps tel » que le nôtre, au milieu de tout » ce qui nous environne, & ayant » à vivre avec tant d'autres hom- » mes, il n'arrive aux uns & aux » autres quelque accident ſembla- » ble (*a*).

Marc-Aurele ayant généraliſé toutes ces obſervations d'Epictete, a dit plus noblement (Article dernier de ce Chapitre) & il répéte ſouvent ailleurs, que les accidens de la vie entrent dans le ſyſtême général que Dieu établit dès le commencement, & qu'ils ſont néceſſaires à la perfection & à la conſiſtance du monde tel qu'il eſt. D'où il conclut que les accidens les plus fâcheux n'ayant pas été deſtinés ſéparément pour un ſeul individu, il n'a jamais lieu de s'en plaindre, qu'il ne les éprouve que comme faiſant lui-même une partie du monde ; que c'eſt un acceſſoire du bien de ſon exiſtence ; qu'il doit ſe ſoumettre librement, ſans foibleſſe & par la ſeule autorité de la raiſon, à ces diſpoſitions générales ; & que ſon vrai bonheur conſiſtant à vivre ſelon la nature d'un être raiſonnable & ſociable, rien ne peut l'empêcher de conſerver une entiére ſérénité d'eſprit pour faire des réflexions dignes de la raiſon qui lui eſt commune avec Dieu même, ſans ſe laiſſer dominer par la partie inférieure de l'ame qui lui eſt commune avec les bêtes, &c.

(*a*) Là même. Liv. II. Ch. V. κατ-ειπ-ον-τα.

Concluſion. Les Stoïciens diſent : on peut contre la douleur, tout ce que l'on veut. Il ne s'agit que de bien penſer, & de vouloir fortement. Marc-Aurele adopte ce mot d'Epictete : *il n'y a point de Tyran de la volonté ;* & ce mot d'Epictete rappelle un dialogue ſuppoſé entre lui & un Tyran, par lequel on va finir : *Dis-moi ton ſecret.... Je ne le dirai point ; car j'en ſuis le maître..... mais je te ferai mettre aux fers..... O Homme, que dis-tu là ? Moi ? tu feras mettre aux fers mes jambes ; mais quant à ma volonté Jupiter même ne pourroit la vaincre* (*a*).

On ne peut diſconvenir que beaucoup d'actions héroïques des grands hommes de l'antiquité n'ayent été le fruit de ces idées dont ils étoient imbus, & de ces principes dont ils étoient nourris dès l'enfance.

(*a*) Là même. Liv. I. Chap. I. *init. & ſeqq.*

LETTRE A MESSIEURS LES AUTEURS DU JOURNAL des Sçavants, ſur le Grand Vocabulaire François.

MESSIEURS,

VOTRE Journal, le plus ancien de tous, & en même-tems le plus utile & le plus digne de ſon titre, a pour but non-ſeulement de rendre compte des Ouvrages ſçavans qui paroiſſent, mais encore de les analyſer avec cette critique ſage & éclairée qui vous caractériſe, & de faire paſſer au public toutes les Obſervations qui n'ont pour objet que la perfection de la Science elle-même, en contribuant à la correction de l'Ouvrage. J'oſe donc eſpérer que vous voudrez bien donner place dans votre Journal à quelques réflexions que j'ai hazardées ſur le grand Vocabulaire François dont le premier Volume vient de paroître. C'eſt moins l'envie de critiquer qui me les a dictées, que le deſir que j'aurois d'engager les Auteurs de ce Dictionnaire à redoublet leurs ſoins & leurs efforts dans les autres Volumes pour rendre plus exact, plus complet & moins couteux un Ouvrage utile, très-bien conçu, déja bien exécuté, mais ſuſceptible encore de quelques corrections.

A juger du grand Vocabulaire par le premier Volume, on ne peut refuſer d'abord aux Auteurs les louanges qu'ils méritent, tant pour le nombre & l'étendue des matiéres qu'ils embraſſent dans leur plan, que pour l'exactitude avec laquelle la plûpart des articles y ſont traités. Pour ce qui regarde la partie grammaticale ſurtout, on voit qu'ils ont puiſé dans les meilleures ſources. Ils ne laiſſent rien à deſirer non plus du côté de la Géographie & de la Mythologie. Il ſeroit à ſouhaiter qu'ils euſſent eû la même attention pour ce qui concerne l'Hiſ-

Digitized by Google

noire, qui eſt tout au moins d'une auſſi grande importance.

Ils ont omis quantité de noms connus dans l'Hiſtoire Sacrée & Profane, Ancienne & Moderne, Politique & Littéraire. Si c'eſt à deſſein, ils ne rempliſſent pas le but qu'ils ſe ſont propoſé en annonçant dans leur Proſpectus, que le Vocabulaire tiendroit lieu de tous les Dictionnaires; ſi c'eſt par inadvertance, (comme on ſeroit tenté de le croire, lorſqu'on remarque dans ce Volume beaucoup d'autres noms de l'Hiſtoire Ancienne, & principalement de la Fable, qui méritoient *moins* d'être connus que ceux *qu'ils ont* omis) on ne peut trop les exhorter à ajouter dans le ſecond Volume un ſupplément à ceux qui manquent dans le premier, & à ne pas négliger cette partie dans les Volumes ſuivans.

Une autre omiſſion preſque générale & qui ſemble préméditée, c'eſt l'étymologie des mots de notre Langue. Rien ne ſeroit plus utile cependant pour en donner une connoiſſance exacte, pour fixer la valeur intrinſéque des termes & leur ſignification naturelle & primitive, que de remonter à leur ſource & d'en faire connoître pour ainſi dire la filiation. On a donné à la vérité dans le Vocabulaire l'étymologie de quelques mots dérivés du Latin. Mais outre ces mots qui ſont, il eſt vrai, en très-grand nombre dans la Langue Françoiſe, elle en a conſervé auſſi beaucoup où il ſeroit aiſé de reconnoître les traces de la Langue Celtique & de la Tudeſque, & elle a tiré du Grec preſque tous ſes termes d'Art & de Science, dont il étoit eſſentiel de marquer l'étymologie & d'indiquer les racines. Il n'y a plus moyen de réparer cette omiſſion, à moins qu'on ne donne, après que l'Ouvrage ſera fini, un Volume à part, ſous le titre de Dictionnaire Etymologique, dans lequel on fixeroit la véritable origine de tous les mots François, tant uſités que de vieux langage, pour ſervir de ſupplément ou de complément au grand Vocabulaire.

Indépendamment de ces omiſſions générales, on a encore oublié dans ce premier Volume pluſieurs termes de ſcience ou d'art, ſoit en entier, ſoit dans quelqu'une de leurs différentes acceptions, qu'il ſera bon d'inſérer dans le ſupplément qu'on mettra à la tête du deuxiéme Volume. J'en citerai quelques-uns dont l'omiſſion étoit aiſée à appercevoir.

Abeille, Conſtellation.

Abrachaleus, Etoile des Gemeaux.

Achernar, ſource de l'Eridan, Etoile de la premiere grandeur.

Aberration de ſphéricité, terme d'Optique.

Aberration de réfrangibilité, autre terme d'Optique.

Aborder de bout-au-corps, terme de Marine.

Aborder de franc-étable, autre terme de Marine.

About, terme de conſtruction.

Abbréviation. On a omis dans cet article celles dont on ſe ſert dans

les inſcriptions, & dans différentes Sciences, comme la Chymie, la Pharmacie, &c.

Achromatique. Ce mot ſi intéreſſant aujourd'hui pour ceux qui s'occupent de l'Optique, de l'Aſtronomie & de la Navigation, a été entiérement omis dans ce Dictionnaire.

Acte de délai, terme de Juriſprudence Maritime.

Adminiſtration de la Marine. Ce mot déſigne aujourd'hui le corps qui portoit autrefois le nom d'*Officiers de plume*, & qui eſt compoſé des Intendans des Ports, des Commiſſaires Généraux, des Commiſſaires de la Marine & des Claſſes, des ſous-Commiſſaires & des Elèves-Commiſſaires; il faut conſulter l'Ordonnance de la Marine de 1765.

Aëtius. On a omis le Médecin de ce nom, ou bien on l'a confondu mal-à-propos avec l'Evêque demi-Arrien. Aëtius d'Amide en Méſopotamie, étoit, non un *Sophiſte, Médecin ou Charlatan*, comme on le dit ici, mais un vrai Médecin, très-éclairé pour ſon tems, qui nous a laiſſé un Recueil inſtructif de toute la Médecine en ſeize Livres, dont il n'y en a que huit qui ſoient imprimés.

Affilé eſt omis dans le ſens figuré, tel qu'on le remarque dans ces phraſes proverbiales, *il a la langue bien affilée, un caquet affilé.*

Affinités en Chymie, dans le ſens où ce mot eſt employé par M. Geoffroy dans ſa table des rapports ou *affinités.*

Affut dans le ſens proverbial & populaire : *c'eſt un vivant d'affut.* Je ſçais que cette façon de parler eſt des plus baſſes; mais enfin on n'a pas omis dans le Vocabulaire les autres phraſes baſſes & triviales.

Agronomie, mot aſſez connu.

Agrypnie, terme de Médecine.

Aides-Chirurgiens, parmi les différentes acceptions du mot *aide.*

Il y a peut-être encore d'autres omiſſions que les Sçavans & les Artiſtes pourroient remarquer, chacun dans la partie qui lui eſt familière, & qu'on appercevroit plus facilement avec les objets de comparaiſon qui me manquent, & avec plus de loiſir que je n'en ai, ſi on confrontoit le grand Vocabulaire avec les Dictionnaires particuliers les meilleurs & les plus exacts. Je paſſe au ſecond objet de mes remarques, qui tombe ſur les négligences ou inexactitudes que j'ai crû appercevoir dans quelques articles de ce Volume.

En général, toute la partie qui concerne la Marine n'y eſt pas bien traitée, probablement parce qu'on aura copié les Dictionnaires de Marine, qui ſont tous aſſez mal faits, au jugement des perſonnes du métier (*). Il faudroit dans la

(*) Nous n'aurons jamais un bon Dictionnaire en ce genre, à moins que ce ne ſoit l'ouvrage d'une Société qui réuniroit à la pratique les connoiſſances théoriques des différentes parties de la Marine. C'étoit le projet de l'Académie établie à Breſt par le Roi en 1752. La derniere guerre a interrompu les travaux de cette Compagnie. Il ſeroit à deſirer qu'elle reprît avec une nouvelle naiſſance une nouvelle activité, & que tous ſes Membres concouruſſent avec la même ardeur à nous donner

Digitized by Google

ſuite conſulter les originaux dans les différentes branches de la Marine, la conſtruction, le pilotage, la manœuvre & les évolutions. Les Ouvrages de M. de Morogues, de M. Duhamel, de Mrs. Bouguer & de la Caille ſont d'excellentes ſources où les Auteurs du Vocabulaire devroient puiſer.

Abattée. Le ſens de ce mot n'eſt pas aſſez reſtreint. C'eſt un mouvement par lequel un Vaiſſeau, qui ne va point de l'avant ou qui fait très-peu de chemin, obéit au vent, au courant, & quelquefois un peu à ſon gouvernail en écartant ſa proue de l'origine du vent. Peut-on dire, *le Vaiſſeau ne fait aucune direction ?*

Abordage ſe dit auſſi parmi les gens de mer d'une plaie ou contuſion qu'on ſe fait à la jambe en ſe heurtant contre un corps dur.

Accaſtillage. Ce mot ſignifie tous les hauts d'un Vaiſſeau depuis le dernier pont. On ne dit plus *château d'avant*, *château d'arrière.*

Accon. On s'en ſert preſque partout où il y a peu d'eau : il ſe prononce âcon.

Acculement. C'eſt l'élévation du bout des varangues au-deſſus du plan de la ſurface ſupérieure de la quille.

Adieu-va, ne ſe dit que quand on vire vent devant.

Affaler n'eſt pas bien défini. On *affale* les écoutes, quoiqu'elles montent.

des définitions claires & préciſes, & des explications exactes & détaillées de tous les termes de Marine uſités dans les différens Ports.

Affolée, terme de Marine, n'eſt pas exactement défini. Il doit ſe dire d'une aiguille aimantée, qui, par quelque cauſe que ce ſoit, a perdu la propriété de ſe diriger convenablement, ſoit pour toujours, ſoit pour un temps.

Affourcher. La troiſiéme acception de ce mot a paru tout-à-fait inintelligible, & demanderoit une explication plus claire.

Affranchir. On dit que la pompe eſt franche, quand elle n'aſpire plus. Les meilleures pompes dont on ſe ſert dans les Vaiſſeaux du Roi laiſſent quatre à cinq pouces d'eau au fond du Vaiſſeau.

Dans l'article *affûtement*, il faut lire *noliſſement* & non pas *naliſſement.* C'eſt une faute d'impreſſion.

L'Aigle & *Antinoüs* (pag. 590.) ſont deux conſtellations diſtinctes, quoique près l'une de l'autre. Elles ne *ſe levent* point *avec le Capricorne*, & ne ſe *couchent* point *quand le Lion ſe leve.* D'ailleurs, ſi cela étoit vrai pour une latitude, cela ne le ſeroit pas pour une autre.

Pag. 113. Colonne 1ere. on lit *Sirenus Simonicus* pour *Serenus Sammonicus.* Si c'eſt là une faute d'impreſſion, elle n'eſt pas médiocre, & certainement elle méritoit bien la peine d'être corrigée dans l'*Errata*, le commun des Lecteurs n'étant pas en état d'aider à la lettre, quand la mépriſe eſt auſſi forte.

Agropile, n'eſt point un terme d'hiſtoire naturelle ni d'aucune autre ſcience. Il faut dire *ægagropile*, ou ſuivant notre maniere d'écrire *égagropile*, en Latin *ægagropilus*, en Grec

Digitized by Google

ἀιγαγρωπος, derivé des mots ἀιγαγρος *une chèvre ſauvage* & ωπος *une boule*. D'ailleurs une égagropile n'eſt pas *un bézoar*, & ce mot eſt auſſi mal défini que mal écrit. Nos Auteurs ont été trompés ſans doute par un petit Dictionnaire d'Hiſtoire Naturelle en 2 Volumes *in*-12. Il valoit mieux conſulter l'excellent Ouvrage de M. de Buffon, ou le Dictionnaire eſtimé de M. Bomare qui a puiſé dans de très-bonnes ſources.

Dans tous les articles d'Hiſtoire Naturelle qui concernent les animaux & les plantes, il eût été à-propos, à ce que je penſe, de donner la phraſe qui caractériſe & détermine l'eſpèce dont on veut parler; cette attention n'eût pas coûté beaucoup, & nous avons aſſez de bons Livres de Botanique & de Zoologie qui ne laiſſent rien à deſirer quant à la nomenclature.

On objectera peut-être que de ſemblables augmentations auroient encore groſſi un Ouvrage déja trop volumineux: mais ce n'eſt point ſur les dépenſes utiles & néceſſaires, qu'il faut économiſer, c'eſt le ſuperflu qu'il falloit retrancher; &, ſi je ne me trompe, on peut ſe plaindre qu'il y en a beaucoup, & de plus d'une eſpèce, dans la manière dont le grand Vocabulaire eſt exécuté. Auſſi voit-on que le premier Volume ne va que juſqu'aux lettres AIG, tandis que le 1er. Volume de l'Encyclopédie contient la lettre A toute entière, ce qui annonce un nombre de Volumes doubles de celui de l'Encyclopédie.

1°. Quant à la partie Typographique, on auroit pû choiſir un caractère plus petit, dumoins conforme à celui du Proſpectus, rétrécir les marges, ou ne point partager les pages en deux colonnes, les remplir davantage, & donner à chaque Volume ſept-à-huit cents pages. Les Anglois ont donné dernièrement en quatre Volumes *in*-8°. une Encyclopédie qui renferme plus de choſes que n'en contiendra tout le Vocabulaire. Mais ils ne connoiſſent pas encore toutes les reſſources de la Librairie: ils condenſent, pour ainſi dire, les Ouvrages qu'ils impriment, en donnant plus de matière ſous moins de volumes.

2°. Il y a beaucoup d'articles auxquels on a donné trop d'étendue; par exemple le mot *âge*, dont on apporte pluſieurs définitions ou explications diſtinctes & ſéparées par *alinèa*, quoiqu'il ait le même ſens dans la pluſpart. Tel eſt auſſi l'article *addition*, où l'on entre dans des détails auſſi longs qu'on pourroit le faire dans un Traité complet d'Arithmétique. Telle eſt encore en général l'étendue des articles de Médecine, dans leſquels on donne des recettes tout au moins inutiles, quelquefois même dangereuſes, quand elles ſont employées par des perſonnes qui ne ſont pas en état d'en connoître l'application. Ne pourra-t-on jamais ſe perſuader que le vrai but d'un Dictionnaire n'eſt point de donner la ſcience, mais ſeulement d'en faire connoître les inſtrumens, que le mot eſt

ſon

Digitized by Google

ſon objet & non la choſe, & qu'il eſt moins fait pour être lû que pour être conſulté; expoſer par ordre alphabétique tous les mots d'une langue ſans en omettre aucun, en donner l'étymologie vraie & ſenſible, en fixer le ſens propre & littéral, métaphorique & figuré, en déterminer les différentes acceptions & les différens emplois, ſuivant l'uſage qu'en ont fait les bons Ecrivains, les Sçavans, & les Artiſtes, bien ſaiſir les traits qui rapprochent les ſynonymes & les nuances qui les différencient, marquer les caractères qui diſtinguent les homonymes, ſoit dans la manière de les prononcer, ſoit dans la façon de les écrire, enfin, lorſqu'il s'agit de termes de ſcience ou d'art, donner ſeulement des définitions courtes, claires & préciſes, des deſcriptions abrégées & fidéles, & indiquer les meilleures ſources, voilà, ſi je ne me trompe, l'emploi du Lexicographe. Quant aux connoiſſances réelles qui conſtituent la ſcience, ce n'eſt point par ordre alphabétique qu'on doit les communiquer, ce n'eſt point dans les Dictionnaires qu'il faut les puiſer, c'eſt dans les Livres élémentaires, qui traitent expreſſément des Sciences & des Arts par principes & par règles, où l'on paſſe méthodiquement du ſimple au compoſé & du connu à l'inconnu.

3°. On auroit pû diminuer encore conſidérablement le grand Vocabulaire, ſoit en évitant les répétitions continuelles & fatigantes qu'on trouve à chaque article, ſoit en employant, dans les cas où il faut indiſpenſablement ſe répéter, les abréviations uſitées dans ces ſortes d'Ouvrages. Nos Auteurs au contraire, par un raffinement d'exactitude, dont le motif eſt louable, affectant dans les détails les plus minutieux des redites perpétuelles & toujours énoncées en toutes lettres, ſemblent s'être défiés de l'intelligence du Lecteur au point d'humilier ſon amour propre. A chaque article dont le mot renferme une diphthongue (& ces mots ſont en très-grand nombre dans la Langue Françoiſe) par exemple *acier*, *adieu*, *action*, on y lit toujours cette phraſe répétée tout au long & ſans abréviation: *Remarquez que la terminaiſon ion n'eſt qu'une diphthongue en proſe, & qu'elle fait deux ſyllabes en Poëſie.* A quoi bon cette répétition éternelle qui tient quatre lignes d'impreſſion? Qui ne ſçait qu'en proſe toute diphthongue vraie doit ſe prononcer en un ſeul temps, par un ſeul mouvement d'articulation, & conſéquemment ne forme qu'une ſyllabe, ſans quoi ce ne ſeroit pas une diphthongue? Il eſt donc inutile de répéter cette remarque à chaque mot; il ſuffit, lorſque la diphthongue fait deux ſyllabes dans les vers, de le faire obſerver en peu de mots & par abréviation, par exemple *action diſſyll. Poët. triſſyll.* De même à chaque verbe, on a eû l'attention ſcrupuleuſe de répéter toujours cette phraſe en toutes lettres: *Verbe actif de la première conjugaiſon, lequel ſe conjugue comme chanter.* Encore,

pour peu que le verbe ſoit irrégulier, il faut eſſuyer une conjugaiſon entière de tous les modes, tems, nombres & perſonnes. Rien n'étoit plus aiſé que d'éviter ces répétitions, ſans rien laiſſer à deſirer à cet égard aux perſonnes qui veulent s'inſtruire à fonds de notre Langue. Il ne falloit pour cela qu'ajouter dans la Préface une feuille d'impreſſion pour les généralités, & y donner une table des quatre conjugaiſons régulières, en conjuguant tout au long les quatre verbes qu'on a choiſis pour paradigmes. Au moyen de cela, on n'auroit eû autre choſe à faire dans le cours du Livre, que d'indiquer en abrégé de quelle conjugaiſon eſt chaque verbe, par exemple *Adorer*, *V. A.* 1ere. *Agir*, *V. N.* 2e. *&c.* Et lorſque le verbe eſt irrégulier, il eût ſuffi de conjuguer les tems où ſe trouve l'irrégularité, & de marquer ſimplement les premiéres perſonnes de ceux qui rentrent dans la régle. Par exemple, au lieu de donner la conjugaiſon toute entiére du verbe *acquérir*, il ne falloit conjuguer que le préſent de l'indicatif, celui du ſubjonctif & l'impératif. Pour ce qui eſt des autres tems, c'étoit aſſez de déſigner la premiere perſonne. Auſſi la conjugaiſon de ce verbe, qui dans la Grammaire de M. Reſtaut ne tient qu'une douzaine de lignes, remplit plus de trois colonnes dans le Vocabulaire. Il eſt vrai que la quantité proſodique y eſt compriſe : mais à quoi bon encore ces longues périodes conſacrées dans chaque article à la proſodie des mots de la Langue Françoiſe ? Au lieu de répéter à chaque mot, que dis-je, à chaque tems d'un verbe, des phraſes de quatre ou cinq lignes, il ſuffiſoit de marquer la quantité ſur chaque ſyllabe d'un mot, une fois ſeulement, en ſe ſervant pour cela des trois caractéres connus & uſités dans l'Imprimerie, ſçavoir -- pour la longue, ŭ pour la bréve, & ŏ pour la moyenne ou douteuſe, comme on peut le voir dans ce mot *abŏlitiōn-fŏrme*, ce qui épargneroit quatre lignes d'impreſſion, & ſeroit cependant tout auſſi intelligible que cette phraſe : *la premiere ſyllabe de ce mot eſt bréve, la ſeconde moyenne, la troiſiéme bréve, la quatriéme longue, & la cinquiéme très-bréve* (*). De même, en écrivant avec les mêmes ſignes *j'ăccuĭllerai*, *tu ăccuĭlleras*, *il ăccuĭllera*, *nous ăccuĭllerŏns*, *vous ăccuĭllerez*, *ils ăccuĭlleront*, on auroit épargné dix lignes entiéres d'impreſſion qui ſui-

(*) Je n'ai point mis de ſigne proſodique ſur l'e final, non plus que ſur les s muets de l'exemple ſuivant, parce que ces e ne ſe prononcent point en proſe & que dans les vers ils ſe prononcent comme les autres brèves. Ainſi c'eſt multiplier les êtres ſans néceſſité que d'admettre des voyelles très-brèves, puiſque cette quantité ne tombe que ſur l'e feminin, qui tantôt eſt abſolument muet, & tantôt ſe prononce plus ou moins brièvement à la vérité, comme au milieu de certains mots & dans les ſyllabes finales en Poëſie, lorſque le mot ſuivant commence par une conſonne ; mais, comme dit M. l'Abbé d'Olivet, *il eſt inutile de tant anatomiſer les ſons, & comme la Muſique ne connoît que ton & demi-ton, auſſi la quantité ne connoît-elle que longues & brèves.*

vent la conjugaiſon de ce ſeul futur, & il en faut dire autant des autres mots du Vocabulaire. Ce que je dis ici de l'avantage & de la néceſſité des abréviations pour diminuer les volumes, doit s'appliquer auſſi à tous les termes généraux de Grammaire, comme *ſubſtantif*, *adjectif*, *maſculin*, *féminin*, *adverbe*, *prépoſition*, &c, qui reviennent à chaque article. Il ſuffiſoit d'une, de deux ou de trois lettres initiales au plus pour ſe faire entendre, comme cela eſt d'uſage dans tous les Dictionnaires, & il eût été fort aiſé de convenir dans un Avertiſſement de la valeur de chaque abréviation.

4°. Enfin le projet de réformer notre orthographe & de ſubſtituer une nouvelle manière d'écrire les mots à celle qui eſt en uſage, eſt encore, à ce que je crois, une ſuperfluité qui allonge chaque article de ce Dictionnaire gratuitement, & qui fera le dernier objet de mes réflexions. Dans tous les articles, nos Auteurs, après avoir écrit les mots ſuivant l'orthographe du Dictionnaire de l'Académie, les écrivent enſuite d'après la prononciation, & propoſent les changemens qu'il conviendroit de faire pour ramener l'écriture à ſon inſtitution primitive. Leur deſſein ſemble au premier coup-d'œil très-utile & très-favorable à la perfection de notre Langue; &, quoiqu'il ne ſoit pas nouveau, on ne peut que louer la peine qu'ils ſe donnent; mais je crains que leurs efforts ne ſoient en pure perte.

Premiérement, il n'eſt pas toujours vrai que dans leur nouvelle manière ils écrivent le mot comme il ſe prononce; & quand même on admettroit l'utilité de leur méthode & la néceſſité d'une orthographe de comparaiſon, il y a quelques articles dans leur premier Volume où ils induiroient en erreur, & où leur manière d'écrire n'eſt point d'accord avec la manière de prononcer. Par exemple, dans le mot *abhorrer*, eſt-il bien vrai qu'il faille ſupprimer une des deux *r* & qu'elle y ſoit oiſive? Ne doit-on pas les faire ſonner toutes deux, à moins de vouloir imiter une prononciation affectée & minaudière? Je ne crois pas non plus qu'on doive ſupprimer le *c* dans *abject*, *abjecte*, ni qu'il faille, à la manière des Gaſcons, prononcer & écrire *abjet*, *abjète* (*), &c. Je doute encore que le mot *accompagner* doive ſe prononcer comme s'il y avoit *akompanier*. Le ſon de la dernière ſyllabe eſt trop différent dans ces deux mots pour qu'on puiſſe écrire l'un pour l'autre. Une oreille délicate diſtinguera toujours le ſon net & ſec de la conſonne ſimple *n* d'avec le ſon gras & pour ainſi dire pâteux de la conſonne double *gn* que nous appellons mouillée; & jamais ceux qui ſe piquent

(*) Il eſt vrai que la remarque ſemble ne tomber que ſur le maſculin, qui ſe prononce ainſi à la vérité dans la converſation familière. Mais quel lecteur, Etranger ou François, ne formera pas tout naturellement le féminin *abjète* du maſculin *abjet*, ſi l'on n'a pas ſoin de marquer l'exception à la règle générale!

de bien parler ne prononceront *accompagner* comme *un panier*. D'ailleurs si cette orthographe fausse & vicieuse s'adoptoit, il faudroit, de l'aveu de nos Auteurs, que ce verbe devînt irrégulier dans la formation de ceux de ses tems qui finissent par un *e* muet; & par une exception qu'ils sont obligés d'établir dans cette hypothèse d'orthographe, du présent de l'infinitif *akonpanier*, se feroit, contre la règle ordinaire, *j'akompagne*, *ils akompagnent*, &c.

En second lieu, je conviens que dans ce système d'orthographe, il faudroit substituer la consonne *s* au *c* avant les voyelles *e*, *i*, par exemple écrire *acsès*, *asier* au lieu d'*accès*, *acier*. Mais pourquoi retrancher le *c* lorsqu'il se trouve avant l'*a*, l'*o* & l'*u*, ou avant une consonne, pour y substituer le *k* qui est une lettre étrangère, barbare, inutile dans notre Langue? Pourquoi, au lieu d'écrire *acariâtre*, *aconit*, *acte*, *acutangle*, comme on a coutume de le faire, & comme rien ne s'y oppose dans la manière même dont on convient que le *c* doit se prononcer, nos Auteurs veulent-ils qu'on écrive *akariâtre*, *akonit*, *akte*, *akutangle*, ce qui choque même les yeux?

Troisièmement, par quelle bizarrerie veulent-ils encore supprimer, ajouter, changer des lettres dans quelques noms propres? Par exemple dans *Abiathar*, il faut, disent-ils, supprimer la lettre *h* qui est oisive! Et pourquoi donc la laisser subsister dans *Abercouh*? Se prononce-t-elle davantage dans ce dernier mot que dans l'autre, ou plutôt, y a-t-il dans les noms propres des lettres vraiment oisives, & ne faut-il pas conserver toutes celles qui s'y trouvent, soit qu'elles s'y prononcent aujourd'hui, ou non? Si la prononciation, qui change d'un siécle à l'autre, d'un peuple à l'autre, d'une Province même à une autre Province, suffit pour autoriser cette réforme, il sera donc permis de défigurer les noms de famille, & l'on écrira *Coloſquet* pour *Coetloſquet*, sous prétexte qu'il nous plaît de prononcer ainsi ce nom à Paris!

Enfin, si l'on retranche toutes les lettres oisives, comment reconnoîtra-t-on dans les Livres plusieurs mots différens qui ont le même son dans notre Langue? Comment distinguera-t-on les substances *ſeptiques* des *ſceptiques* (Philosophes)? Car, suivant notre prononciation, le *c* est oisif dans ce dernier mot: mais nous l'y conservons pour raison d'étymologie, & pour peu qu'on se souvienne des racines Grecques, on voit d'un coup d'œil que ce mot, étant ainsi écrit avec un *c*, vient de σκεπτω, (*skeptô*) qui veut dire *examiner*, d'où se forme σκεπτικος, *ſcepticus*; au lieu que l'autre vient de σηπω (*ſêpô*) *pourrir*, d'où l'on forme σηπτικος, *ſepticus*. Ceux qui n'entendent point le Grec, se feront par l'usage à cette distinction, comme ils s'accoutument à distinguer par l'orthographe seule les mots *poids*, *pois*, *poix*; *ſans*, *ſens*, *ſang*, *cent*, *cens*, *ſent*, *s'en*; *mais*, *mêts*, *m'eſt*, *m'ait*, &c.

ſans connoître davantage l'étymologie de ces différents mots, & par le ſeul effet de l'habitude. Quelle confuſion ne ſeroit-ce pas s'il falloit les écrire tous de la même manière, ſous prétexte qu'ils ſe prononcent de même?

Mais pourquoi déclamer contre un uſage également fondé ſur l'autorité & ſur la raiſon? On a déja bien des fois tenté la réforme que propoſent les Auteurs du Vocabulaire, & toujours ſans ſuccès (*).

(*) Je ne veux parler ici & dans tout le reſte de ma lettre que de cette réforme ſubite & totale, qui en voulant ramener tout-à-coup l'orthographe à la prononciation, feroit de notre Langue une Langue barbare inintelligible aux yeux, & indéchiffrable, de ce néographiſme baroque, tel qu'il a été propoſé autrefois par Ramus, & après lui par Pelletier, Maigret, l'Abbé de Saint-Pierre, de Launay & quelques autres, tel enfin que ſemblent le propoſer les Auteurs du Vocabulaire. Je conviens qu'il y auroit quelques réformes à faire pour perfectionner l'orthographe & l'accorder avec la prononciation, ſans toutefois altérer beaucoup l'étymologie, & ſans multiplier les homonymes; je conviens que l'on a eu raiſon de changer la voyelle compoſée *oi* en *ai*, lorſqu'elle a la prononciation de l'*è* ouvert; qu'on emploie beaucoup de doubles lettres inutiles qu'il faudroit ſupprimer, par exemple dans le mot *Dictionnaire* qu'on écrit avec deux *nn*, ſans qu'il y ait aucune raiſon d'étymologie ni de prononciation; qu'on pourroit même aller plus loin ſans choquer les ennemis de la nouveauté. Mais ces changemens ne doivent ſe faire que peu-à-peu & inſenſiblement, comme les ouvrages de la Nature, & il ne me ſeroit pas difficile d'établir les Loix ſuivant leſquelles on doit y procéder, & je me propoſois de donner ici les réflexions que j'ai eu occaſion de faire ſur cette matière.

L'Abbé de S. Pierre eſt un de ceux qui ont pouſſé le plus loin leurs rêveries ſur le néographiſme. Il eſſaya de mettre en pratique ſon ſyſtême & de refondre pour ainſi dire toute l'orthographe: mais il lui arriva ce qui arrivera toujours à ceux qui voudront introduire cette ſingularité & en donner des modèles. On ne pouvoit le déchiffrer, & peut-être auroit-il eû lui-même beaucoup de peine à ſe lire couramment. On étoit obligé de le faire copier &, pour ainſi dire, de le traduire. Les raiſons que nos Auteurs apportent de cette innovation ne me paroiſſent point ſans réplique.

L'Orthographe eſt parmi nous, diſent-ils, *une ſource continuelle d'erreurs & de mépriſes ſur la prononciation.* Mais celle qu'ils voudroient introduire ſeroit une ſource continuelle d'erreurs & de mépriſes ſur la ſignification même des mots. Lequel vaut le mieux?

Il ſeroit naturel de parler comme l'on écrit. La parole, qui eſt le ſigne de nos penſées, étant de convention, l'écriture, qui n'eſt elle même que le ſigne repréſentatif de la parole, eſt auſſi à plus forte raiſon une choſe de convention. La faculté de parler & d'écrire ſont bien *naturelles* à l'homme; mais les Langues, ſoit parlées, ſoit écrites, ſont arbitraires, & la convention étant une fois établie dans une Langue donnée, il n'eſt plus permis, ni même *naturel* de s'en écarter, ſurtout quand cette convention eſt conſacrée par un long uſage & par des autorités

ſans nombre. D'ailleurs, ſi l'on accordoit ce principe, chaque Province ſe croiroit en droit d'orthographier ſuivant ſa manière de prononcer, & ce ſeroit pour lors véritablement *une ſource d'erreurs & de mépriſes ſur la prononciation.*

Le même ſon devroit être marqué par les mêmes lettres..... Oui, ſi une Société de Grammairiens Philoſophes s'aſſembloit aujourd'hui pour créer une nouvelle Langue. Mais à l'égard de celles qui ſont déja formées, cela n'eſt plus poſſible. Sans parler de la confuſion des mots, de la perte totale des traces de l'étymologie, & conſéquemment de la filiation des Langues, que cette innovation entraîneroit, indépendamment de l'effet déſagréable qu'elle feroit à chaque inſtant ſur les yeux des Lecteurs & de l'embarras qu'elle produiroit dans leur eſprit, je crois qu'elle eſt encore à rejetter, par cette raiſon ſeule qu'elle manque toujours ſon objet, qui eſt de mettre un accord parfait entre l'orthographe & la prononciation. Tous ces réformateurs vont toujours au-delà du but, ou reſtent en deçà. L'Abbé de S. Pierre lui-même, le plus rigide de tous, écrit dans une même page *néglijence* & *fransoès*, & *uſaje*. On voit par ces deux exemples ſeulement, qu'il emploie tantôt un même caractére pour deux ſons différents, tantôt deux caractères différents pour un même ſon. Dans le mot *ſaje*, la conſonne ſifflante *ſ* a le ſon ferme & plein de la conſonne *c* telle qu'elle ſe prononce dans notre orthographe uſitée avant les voyelles *e* & *i*, & telle que l'Abbé de S. Pierre l'emploie lui-même dans la dernière ſyllabe du mot *négligence*, & cependant cette même lettre *s* a le ſon adouci de notre *g* dans le mot *uſaje*. De même, dans le mot *néglijence* la conſonne *c* eſt la même à l'oreille que la conſonne initiale de la dernière ſyllabe du mot *fransoès*, ou la première du mot *ſaje*; & cependant ces deux caractères ne ſont pas les mêmes aux yeux, quoiqu'ils repréſentent la même articulation dans l'orthographe de cet Auteur. De plus la voyelle naſale *en* dans le premier de ces mots eſt préciſément la même quant au ſon que la voyelle naſale *an* dans le mot *fransoès*, & cependant il les écrit différemment! On trouve bien d'autres exemples de cette nature dans quelques autres Néographes, & ſurtout dans la longue Préface d'un Ouvrage de Botanique qui a paru il n'y a pas long-temps. Les Auteurs du Vocabulaire ne ſont pas exempts de ces inconſéquences.

Enfin, nous dit-on, *l'orthographe uſitée multiplie les obſtacles qui s'oppoſent aux progrès de notre Langue parmi les Etrangers, & même parmi les Nationaux.* Je vois préciſément le contraire. La difficulté ne ſçauroit tomber ſur ceux des Nationaux qui ſont déja inſtruits, puiſque notre orthographe, bien loin de nuire aux progrès de la Langue, ne peut que contribuer à faire ſentir la force intrinſèque des mots & leur valeur primitive en retraçant leurs racines & fixant leur étymo-

Digitized by Google

logie. Les obſtacles, ſoit dans la lecture, ſoit dans la prononciation, ne peuvent donc regarder que le peuple & les perſonnes non lettrées. Mais en bonne foi, à quoi ſe réduiroient ces difficultés qu'on cherche à nous groſſir, ſi l'on faiſoit attention que tous les jours on voit des enfans de quatre ou cinq ans qui liſent couramment & exactement, ſans tomber dans aucuns défauts de prononciation, à moins qu'ils ne les tiennent de leurs parens, de leurs Maîtres, ou des perſonnes avec qui ils vivent? A l'égard des Etrangers, s'il ne s'agit que d'entendre notre Langue & de la *lire*, ce qui eſt l'objet du plus grand nombre, on leur feroit beaucoup de tort en réformant ainſi l'orthographe uſitée. On dérouteroit par-là ceux qui en ont déja étudié les principes, ils ne ſe reconnoîtroient plus en liſant les nouveaux Livres, & même ſi l'on réimprimoit avec ces changemens nos excellens Auteurs, qui font leurs délices, ils y deviendroient tout auſſi neufs que s'ils ne les euſſent jamais lûs. Quant à ceux qui ne ſçavent pas encore le François, & qui voudroient l'apprendre dans les Livres, la réforme de l'orthographe, bien loin de leur faciliter l'intelligence de cette Langue, ne feroit qu'augmenter la difficulté. On ſçait que toutes les Langues modernes de l'Europe ont à-peu-près les mêmes ſources, & la même origine pour un grand nombre de mots. La maniére dont ces mots s'écrivent en conſerve les traces, tandis que la maniére de les prononcer s'en écarte plus ou moins ſuivant les différentes Nations & les différens ſiécles, & ſelon les diverſes circonſtances des tems & des lieux. Il ne reſte donc, quand on veut étudier une Langue étrangère, qu'à ſe mettre dans la mémoire les mots vraiment racines particuliers à cette Langue; car pour ce qui eſt des autres mots dérivés ou compoſés, on en aura bientôt la clef, pourvû qu'on leur ait conſervé l'orthographe ſçavante, la ſeule qui ait l'avantage de rappeller aux yeux leur vraie ſignification, & qui en ſoit pour ainſi dire dépoſitaire. Comparons les Langues de nos voiſins avec la nôtre: il n'y en a point à laquelle on ne puiſſe reprocher les mêmes bizarreries, ou défauts de conformité de la maniére d'écrire avec la maniére de prononcer. Où en ſerions-nous, lorſque nous étudions leur Langue dans le Cabinet, s'ils avoient rectifié leur orthographe, comme on voudroit que nous changeaſſions la nôtre? Les Anglois, par exemple, ont une très-grande quantité de mots que nous entendons pour ainſi dire des yeux. Ils écrivent *occaſion*, *relation*, *ſculpture*, &c, & prononcent *éccäi-chienn*, *rilaïchienn*, *ſcolptier*, &c. S'ils écrivoient comme ils prononcent, il nous faudroit plus de mois pour apprendre leur Langue qu'il ne nous faut de jours. Il en eſt de même de la nôtre à leur égard. Les prétendues bizarreries de notre orthographe ne s'oppoſent donc pas aux progrès de notre Langue parmi les Etrangers, dumoins ceux d'entre-

Digitized by Google

eux qui ne l'étudient que pour l'entendre & pour lire nos bons Ouvrages. S'il s'agit de ceux qui apprennent le François pour le parler, l'objection ſera plus ſpécieuſe ; mais cependant il ne faut qu'une légère attention pour y répondre d'une manière ſatisfaiſante.

De quelque manière qu'on s'y prenne pour rectifier notre orthographe, jamais on ne parviendra à rendre notre Langue aiſée à prononcer par la ſeule lecture, & cela eſt vrai pour toutes les Langues, auſſi-bien que pour la nôtre. C'eſt en vivant parmi une Nation qu'on apprend à bien parler & à bien prononcer ſon idiôme, & ſurtout en converſant ſouvent avec ceux qui le parlent le mieux & qui n'ont aucun vice de prononciation. Les Livres les mieux orthographiés & les mieux accentués n'apprennent preſque rien à cet égard. Il ſuffit des yeux pour bien entendre une Langue & pour la bien écrire, mais il faut exercer l'oreille pour la bien prononcer. L'attention la plus ſcrupuleuſe à bien accentuer nos *e* François, ne pourra même corriger la prononciation vicieuſe de nos Provinces méridionales ; & le Gaſcon le plus puriſte, le plus verſé dans la Grammaire, ne pourra s'empêcher de ſubſtituer les *é* fermés aux *e* muets, & de prononcer les *eu* comme des *u*, s'il n'a pas quitté ſon Pays de bonne heure, & s'il n'a pas exercé long-tems ſon oreille & ſa Langue à la bonne prononciation, ſoit dans d'autres Provinces, ſoit dans la Capitale. Si cela eſt vrai des habitans même de la France, que ſera ce des Etrangers ? Vous croyez leur faciliter la connoiſſance de notre prononciation en réformant notre orthographe reçue ; & pour cela, dites-vous, il ne faut qu'écrire comme on prononce. Mais vous ne faites pas attention à votre principe. Vous attachez à tel ou tel caractère un ſon & une valeur que les Etrangers n'y attachent point. Comment voulez-vous vous entendre avec eux ? Vous croyez écrire comme il faut prononcer, en écrivant *cheval*. Mais au lieu de notre *ch*, les Anglois écrivoient *ſh*, les Allemands *ſch*, pour déſigner la même articulation. Notre *u* eſt un *you* chez les Anglois, un *ou* chez les Italiens, un *eu* chez d'autres Peuples. Le ſon de notre *l* mouillée, que nous exprimons tantôt par une *l* ſeule, tantôt par deux *ll* & plus ſouvent par *ill*, ſe caractériſe par *gl* dans la Langue Italienne, & ainſi de pluſieurs autres ſons ou articulations que l'on repréſente par des caractères différens dans les différentes Langues, caractères dont la valeur eſt arbitraire & de pure convention. Faudra-t-il donc faire autant d'alphabets différens, & écrire les mots d'autant de façons différentes, qu'il y a de différentes Langues dans l'Europe, pour faciliter les progrès de la Langue Françoiſe aux Etrangers par le moyen de l'orthographe ? Ou plutôt ne faudra-t-il pas convenir que les raiſons, même les plus ſolides en apparence, qu'on puiſſe apporter en faveur du Néographiſme, ne ſont d'aucun poids, lorſqu'on les examine avec quelque attention ?

A Breſt, le 1er. Sept. 1767.

NOUVELLES

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

SICILE.

De Naples.

Dominici Diodati J. C. Neapolitani de Chriſto Græcè loquente exercitatio, quâ oſtenditur Græcam ſive Helleniſticam Linguam cum Judæis omnibus, tum ipſi adeo Chriſto Domino & Apoſtolis nativam ac vernaculam fuiſſe. Neapoli. 1767. Excudebat Joſephus Raymundus utraque poteſtate annuente. 1. Vol. in-8°. de 204 pages. Nous rendrons compte inceſſamment de cet Ouvrage qui offre une queſtion curieuſe & intéreſſante.

ITALIE.

De Bologne.

Raccolta di varie operette del Padre Giovam Baptiſta Roberti della Compagnia di Gieſu: in Bononia. 1767. Per Lelio dalla Volpe Impreſſore dell' Inſtituto delle Scienze, 2 Volumes in-8°.

Le premier Volume de ce Recueil contient un Poëme ſur la Mode, un ſur les Fraiſes, ſur les Perles, ſur la Comédie & ſur la Muſique, un *Oratorio*, c'eſt-à-dire une eſpéce de Motet ou de Cantate intitulé le Paradis Terreſtre, un Diſcours ſur la Peinture, la Sculpture & l'Architecture; deux Diſcours Académiques ſur les Langes des Enfans & l'Oraiſon Funèbre de M. Molinelli, célèbre Médecin & Profeſſeur de Chirurgie à Bologne. Le ſecond Volume contient un Panégyrique de la Bienheureuſe Béatrice d'Eſte. Deux Diſcours pour de jeunes Dames qui prenoient l'habit de Capucine; un Diſcours prononcé dans l'Académie des *Inſtricati*, à l'occaſion d'une Image célèbre de la Vierge, appellée *Madonna di S. Luca*, qui fut portée à Bologne en 1761. Une Lettre ſur l'uſage de la Phyſique dans la Poëſie; une Lettre d'un Enfant de 16 mois à ſon Père avec les notes d'un Philoſophe ſur cette Lettre. Une Lettre plaiſante ſur le chant des Poiſſons, accompagnée de la Chanſon d'une Carpe, faite pour les nôces d'une Truite. La vie du P. Jacques Antoine Baſſani Jéſuite, avec le Diſcours préliminaire que le P. Roberti a mis à la tête des Ouvrages du P. Baſſani; ce Volume eſt terminé par des Odes en vers Latins ſur toutes ſortes de Sujets; quelques-unes ſont adreſſées au P. Bertinelli, quelques-unes au célèbre Morgagni Médecin de Padoue, à M. Poleni, à M. Zanotti.

ESPAGNE.

De Madrid.

Le Porte-feuille du R. F. Gillet,

ci-devant ſoi-diſant Jéſuite, ou petit Dictionnaire, dans lequel on n'a mis que des choſes eſſentielles pour ſervir de ſupplément aux gros Dictionnaires qui renferment tant d'inutilités. A Madrid. 1767. Et ſe trouve à Paris chez Delalain, Libraire, rue S. Jacques. Brochure *in*-12. de 116 pages.

Ce petit Dictionnaire préſente une ſuite de mots qui donnent priſe à la critique des mœurs & des uſages. Par exemple, *inoculation*, moyen aiſé de conſerver ſa ſanté en riſquant ſa vie. *Humilité*, vertu auſſi rare chez les Dévots que la modeſtie chez les Philoſophes. *Abbaye*, Monaſtère d'hommes ou de filles où l'on s'enferme avec l'eſpérance d'arriver au Ciel, ſans avoir la peine de ſortir de chez ſoi. En voilà aſſez pour faire juger de la nature de ce petit Ouvrage.

ALLEMAGNE.

De Manheim.

Pantometrum Paceccianum ſeu Inſtrumentum novum pro elicienda ex una ſtatione diſtantia loci inacceſſa anno 1762. *Ab illuſtriſſimo Comite Raphaele Pacecco ab Ucedos inventum & Auguſtæ Vindelicorum primum conſtructum poſt liminio Sereniſſ. ac Potentiſſ. Electori Palatino ab authore oblatum, nunc calculis & obſervationibus examini ſubjectum, quod una cum ſelectis ex Matheſi & Phyſica experimentali poſitionibus, Præſide P. Chriſtiano Mayer, Soc. Jeſu, Philoſophiæ Magiſtro, Sereniſſ. ac Potentiſſ. Electoris Palatini Aſtronomo Aulæ hujuſque almæ & antiquiſſimæ Univerſitatis Heidelbergenſis Profeſſore Matheſeos & Phyſicæ Experim. publ. & ord. ejuſdemque H. T. Rectore magnifico, Academiæ Regiæ Londinenſis & Bononienſis Scientiarum Inſtituti ſocio, defendet prænobilis, nobilis, ornatus ac eruditus Dominus D. Stephanus de Stengel A A. LL. & Philoſophiæ Baccalaureus utriuſque Phyſices, Ethices ac Matheſeos auditor; S. C. C. defendentium ſecundus Heidelbergæ in Aula Academica, die* 5 *Sept. anni M. DCC. LXVII. horis mane conſuetis Mannhemii, Typis Academicis* 46 pages *in*-4°. avec figures.

Nous avons déja eu occaſion d'annoncer pluſieurs fois des Ouvrages de Mathématiques du P. Mayer, dont la réputation doit prévenir en faveur de cette nouvelle invention.

HOLLANDE.

d'Amsterdam.

Eloge de Charles V. Roi de France, ſurnommé le Sage.

In multitudine videbor bonus, & in bello fortis.

Sapien. c. 8. v. 16.

A Amſterdam 1767. *in*-8°. 55 pages.

Digitized by Google

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

An eſſai concerning the cauſe of the endemical colic of Devonshire, which was read in the theatre of the College of Phyſicians in London, on the twenty nine day of june 1767 ; *by George Backer, &c. Eſſai ſur la cauſe de la colique endémique du Devonshire, lû dans le Théâtre du Collége des Médecins de Londres le* 29 *Juin* 1767 ; *par M. George Backer, Membre du College des Médecins & de la Société Royale, &c.* A Londres, chez Hughs 1767. *in*-4°. de 60 pages.

Cet eſſai eſt deſtiné à entrer dans un Recueil de Diſſertations lûes dans les Aſſemblées du Collége des Médecins de Londres, par ſes Membres qui le compoſent ; mais l'importance de la matiére & l'utilité dont pouvoit être aux habitans de la Province de Devon la découverte qui en fait le ſujet, ont engagé l'Auteur à en faire imprimer ſéparément un petit nombre d'exemplaires, afin de les diſtribuer dans cette Province. Il y démontre que la colique qui y régne, & que Muſgrave, & après lui le Docteur Huxham, ont attribuée à l'acidité du cidre qu'on y boit, étoit l'effet du plomb dont on ſe ſert dans ce Pays pour doubler ou ſceller les moulins & les preſſes dans leſquels on écraſe les pommes, lequel étant diſſous par l'acide de ces mêmes pommes, paſſe juſques dans le cidre qui en eſt le produit.

Avis du 1 *Octobre* 1767.

On propoſe d'imprimer par Souſcription un corps complet de *Philo-Théoſophie*, ou d'une Collection de Philoſophie Divine & naturelle : où l'on traitera de la vraie origine, de la nature, des qualités & des uſages du *Sel*, du *Soufre*, & du *Mercure* ; où la génération des métaux & des mineraux ſera développée & prouvée ſuivant les vrais principes de la nature. On y expoſe de plus clairement la ſageſſe du Créateur, & on y explique de la maniere la plus intelligible les paſſages les plus difficiles de l'Ecriture Sainte. L'Ouvrage eſt traduit en Anglois par M. B. Chaſtanier, M. A. ſur l'Allemand de M. George de Welling. Il ſera en un Volume *in*-4°. On ſouſcrit chez le Traducteur N°. 5. *Church Street St Ann's Soho :* chez les Libraires Davenshill & Wilkie, & chez l'Imprimeur J. Cooper N°. 14 *King-Street, Drury-Lane.*

D'AVIGNON.

Extrait de la réponſe de M. Jean Harriſon aux remarques & objections de M. Maskelyne. A Avignon, 13 pages *in*-4°.

Cette Brochure eſt un ſupplément que donne le P. Pezenas à ſa deſcription de la montre des longitudes, que nous avons annoncée ;

Digitized by Google

les réponſes de M. Harriſon conſiſtent à dire 1°. que M. Maskeline n'a aucun témoin légitime des expériences qu'il lui oppoſe, & qu'il a été le maître de trouver tel réſultat qu'il auta voulu. 2°. Que ſi elle avançoit de 10″ par jour, c'eſt parce qu'elle avoit été démontée, & que lui-même l'avoit annoncé. 3°. Qu'on a expoſé ſa montre à une chaleur qui n'étoit pas égale ſur tous les côtés, &, à un degré de froid qui n'a jamais lieu dans un Vaiſſeau, qu'on l'a miſe dans des poſitions qu'elle ne doit jamais avoir. 4°. Que même en adoptant les comparaiſons de M. Maskelyne on eſt encore forcé de conclure que la montre a conſervé le tems pendant ſix ſemaines dans les limites de l'acte de la Reine Anne. 5°. Que M. Mudge, le ſeul Horloger qui a vu démonter la montre, a déclaré qu'il ſe faiſoit fort d'en faire de ſemblables, auſſi bonnes que celle de M. Harriſon. Ce célèbre Artiſte termine ſa réponſe par des réflexions qui tendent à prouver que la maniere de trouver les longitudes par le moyen des obſervations de la Lune, n'eſt pas aſſez exacte, aſſez facile & aſſez générale pour qu'on doive négliger la ſienne.

FRANCE.

De Marseille.

Combien le Génie des grands Ecrivains influe ſur l'eſprit de leur ſiécle. Diſcours qui a concouru pour le prix de l'Académie de Marſeille de l'année 1767.

L'opinione regina del'mundo.

Suivi d'une Epître de Servilie à Brutus, après la mort de Céſar, piéce qui a remporté le prix de Poëſie à l'Académie de Marſeille.

Et quid ad extremum ſupereſt.

Brochure *in*-12. de 47 pages.

De Valenciennes.

Eſſai hiſtorique & analytique des eaux & des boues de S. Amand, où l'on examine leurs principes, leurs vertus, & particuliérement l'utilité des établiſſemens nouveaux relatifs à leur uſage. Par le ſieur Deſmilleville, Médecin des Hôpitaux du Roi à Lille en Flandres & Intendant de ces eaux. A Valenciennes, chez la Veuve J. B. G. Henry, Imprimeur du Roi. Se trouve à Paris chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin, & à Lille chez Jacqué Libraire. Avec Approbation & Privilége du Roi. Brochure *in*-12. de 128 pages.

Les eaux de S. Amand, & principalement les boues minérales, ont eu la plus grande célébrité, qu'elles n'ont dû qu'aux eſpéces de miracles qu'elles ont faits dans des maladies déſeſpérées. Mais ces mêmes boues dans leſquelles les malades ſe plongent, ne ſont pas toujours en état, ni au degré de cha-

Digitized by Google

leur néceſſaire pour qu'on puiſſe en faire uſage. Nous ajouterons qu'on manquoit de trouver, en en ſortant, les commodités néceſſaires pour en éprouver même les bons effets. On vient de faire & à la fontaine, & ſur les boues des établiſſemens qui en rendront l'uſage plus commode & plus facile ; ces établiſſemens qui mettent ces boues à l'abri de l'air ne ſont pas capables d'altérer leurs qualités, puiſque ce n'eſt que des ſources qu'elles tirent toute leur vertu.

La brochure qu'on doit à M. Deſmilleville préſente avec intérêt l'hiſtorique de ces eaux renommées à juſte titre contre les ulcères rebelles, les maladies de peau opiniâtres, la paralyſie, les ankyloſes, &c ; on y donne leur analyſe, on fait enſuite l'état des commodités qu'on y a établies, de la police qui s'y obſervera. C'eſt aux ſoins & à la généroſité de MM. les Grand-Prieur & Religieux de S. Amand que l'on doit toutes les réparations qu'on vient de faire à la fontaine, & le bâtiment qui met à portée aujourd'hui de prendre commodément & ſans riſque, en tout tems, les bains de ces boues ſalutaires ; c'eſt à M. de Reaux, l'Intendant du Hainault, qu'on a obligation des Règlemens de Police dont les malades ſentiront tous les avantages.

De Paris.

Oraiſon Funèbre de Très-Haute, Très-Puiſſante & Excellente Princeſſe Marie-Joſephe de Saxe, Dauphine de France, prononcée dans l'Egliſe de Paris le 3 Septembre 1767, par Meſſire Jean de Dieu-Raimond de Boiſgelin de Cucé, Evêque de Lavaur. A Paris, de l'Imprimerie de Hériſſant Père, Imprimeur du Cabinet du Roi, chez Hériſſant fils, Libraire, rue Saint-Jacques. 1767. Avec Approbation & Permiſſion. *in*-4°. 50 pages.

Ode à la Magnanimité ; par M. de Bélin, Ancien Commiſſaire de la Marine. A Paris, chez Merlin, Libraire, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Poupée. 1767. Avec Approbation & Permiſſion ; brochure de ſept pages, petit *in* 8°.

Œuvres de M. le Chancelier Daguëſſeau. Tome cinquième, contenant les Plaidoyers, Mémoires, Diſſertations & autres Ouvages. A Paris, chez les Libraires aſſociés. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in* 4°. de 753 pages, ſans compter l'Avertiſſement & la Table, qui en ont 32.

Les Libraires aſſociés ſont : Hériſſant Père, Imprimeur du Cabinet du Roi, rue S. Jacques ; Saillant, rue S. Jean de Beauvais ; la Veuve Savoye, rue Saint Jacques ; Cellot, Imprimeur au Palais ; Deſaint, rue du Foin Saint-Jacques ; Hériſſant fils, rue Saint-Jacques.

Lettres choiſies des Auteurs François les plus célèbres pour ſervir de modèle aux perſonnes qui veulent ſe former dans le ſtyle Epiſtolaire. Pré-

Digitized by Google

cédées des régles à obſerver dans les divers genres de ſujets ſur leſquels on a occaſion d'écrire, & du cérémonial qui eſt en uſage. A Paris, chez Guillyn, Libraire, quai des Auguſtins, du côté du Pont ſaint Michel, au Lys d'or. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 Vol. *in*-12.

Proſpectus d'une Philoſophie-pratique & ſociale, contenant 1°. le corps de Doctrine de cette Philoſophie, ſous le titre de *vérité connue*, de celle qui eſt ſur les voies de l'être, avec la *détermination des objets* qui ne ſont que de vaine curioſité, par forme d'*Appendix*. 2°. Le *Photius moderne*, ou Bibliothéque raiſonnée, dans l'eſprit de la Philoſophie ci-deſſus, où il n'entrera que la reviſion des *idées mères*, & des Ouvrages vraiment originaux de tous les ſiécles, en matiére Philoſophique ſeulement, les matiéres Théologiques demeurant intactes. 3°. Un *Corps* de diſcuſſions, diſtribuées ſous différens points de vûe, & les Ouvrages correſpondans à chacun des objets, prévus ou non prévus, de ces diſcuſſions, avec un Recueil de *Mélanges* & œuvres fugitives, proſe & vers, ſous le titre d'*Abeille du Cabinet*. Par M. l'Abbé du Ruzeau, rue des Blancs-Manteaux. Se trouve chez Merlin Libraire, rue de la Harpe. *in*-8°. pag. 191. Ce travail ſe donnera en 4 Volumes tous les ans juſqu'à ce que la matiére ſoit épuiſée. Chaque Volume ſera de 480 pages, ſans les gravures & les Tables. Le prix des quatre Volumes brochés de chaque année ſera, par ſouſcription, de 20 livres, & l'Ouvrage ne ſera vendu qu'aux Souſcripteurs. La Souſcription eſt ouverte chez Merlin Libraire, juſqu'à la fin de Janvier 1768. Les deux premiers Volumes ſeront délivrés dans le courant du mois de Mai de la même année.

AVIS au ſujet de la troiſiéme diſtribution des planches, repréſentant les plantes de la Lorraine.

Nous avons déja parlé pluſieurs fois de cette entrepriſe faite par M. Buchoz Médecin de Nanci; il ſe propoſe, comme nous l'avons dit, de donner un Traité complet des plantes de la Lorraine; il a déja fait paroître ſix Volumes de ſon Ouvrage, le 7e. eſt ſous preſſe.

Les planches aux frais deſquelles pluſieurs amateurs ont contribué ſont au nombre de cent, y compris celles de la troiſiéme diſtribution, qui eſt de 37; les Souſcripteurs peuvent l'envoyer chercher chez Durand Libraire, rue S. Jacques. L'Auteur ſe rend de plus en plus digne des ſecours qu'il reçoit pour la perfection de ſon travail.

AVIS pour annoncer l'impreſſion d'un Ouvrage intitulé de Doctrina particularum Linguæ Græcæ.

Henricus Hoogeveen, Gymnaſii Delphici Moderator, qui *Vigerum de præcipuis Linguæ Græcæ idiotiſ-*

Digitized by Google

mis, repetitis editionibus jam divulgatum, auxit & perpetuis animadverſionibus locupletavit, novum opus *De doctrina particularum Linguæ Græcæ*, cujus mentionem fecit in ſua præfatione in *Vigerum*, poſt ſexdecim annorum improbum laborem in eo impenſum, ad finem tandem perduxit.

Totum illud ita inſtituit, ut primum particularum, ſi qua certa inveniri poſſit, originem perſcrutetur. Deinde, ex notione primaria varios earundem uſus & elegantias exponat. Nullas admittit otioſas, & quas vocant expletivas κατ' ἐξοχὴν : ſed ex antiquis auctoribus oſtendit eas nunquam temere fuiſſe admiſſas, ubique vero ſuæ poteſtatis veſtigia relinquere, quæ non ſine magno linguæ detrimento neglecta jacent, quia non intellecta.

Rei pertractandæ gravitas in cauſa fuit cur ad tantam molem excreverit, ut duos tomos foliis quadriparritis (in-quarto vulgo vocant) compleverit, ideoque non niſi inſignibus impenſis excudendum, nec à privato homine ſine rei familiaris damno ſuſcipiendum.

Hanc ob cauſam quotquot eruditi φιλέλληνες erunt, ut ſe in edendo hoc opere adjuvent, humaniſſime invitat auctor. Subſcripturos rogat, ut duos aureos in manus D. *Ingen Houſt*, vel Bibliopolæ *J. Nourſe*, e regione viæ S. Catharinæ, in platea dicta *The Strand*, in anteceſſum depoſant; vel ſolvant unum aureum, fidemque faciant, ſe, accepto operis exemplari, alterum aureum adjecturos.

L'Ouvrage ſera en deux Volumes *in* 4°. Nous en avons vû un eſſai qui traite de la particule νι, & qui eſt ſuivi d'une liſte de Souſcripteurs.

AVIS ſur un Livre intitulé,

Synopſis Doctrinæ Sacræ, ſeu inſigniora & præcipua ex veteri ac novo Teſtamento loca, quæ, circa Fidei & Moralis Chriſtianæ Dogmata, verſantur, ex Prophetarum Oraculis, aliorumque Auctorum Sacrorum Monitis, necnon ex Evangelica, vel Chriſti Domini & SS. Apoſtolorum Doctrina, ad verbum deſumpta, atque ordine alphabetico digeſta.

Acceſſerunt ad obſcuriorum locorum intelligentiam notæ multiplices, quæ hoc genus operis non parum commendant.

Ad uſum & opportunitatem cujuſque Ordinis Clericorum, Sacrorumque Concionatorum; ut Scripturarum Sacrarum Summam in promptu habeant & intelligant. Vol. in-8°.

Cet Ouvrage eſt utile à ceux qui ſe deſtinent au Saint Miniſtère.

C'eſt un repertoire d'une grande commodité pour trouver ſur le champ tous les endroits les plus remarquables, ſoit pour le Dogme, ſoit pour la Morale de l'Ancien & du Nouveau Teſtament. Il n'y a aucun renvoi; les paſſages y ſont tout au long. Quelque ſujet que des Prédicateurs ayent à traiter, ils trouvent ſur le champ dans ce Livre les plus beaux endroits de l'Ecriture,

Digitized by Google

convenables à ce ſujet. Au reſte, ce n'eſt pas ici un de ces Livres dont l'acquiſition puiſſe rebuter, puiſque Guyllin, Libraire, à Paris, quai des Auguſtins, pour en faciliter l'acquiſition, en a réduit le prix de 3 liv. 14 ſols à 2 liv. 10 ſols en feuilles, juſqu'au commencement du mois d'Avril; paſſé lequel tems, il le vendra 3 liv. 14 ſols, qui eſt le prix qu'il l'a vendu en feuilles juſqu'aujourd'hui.

Il propoſe auſſi pendant le même tems à 4 liv. 4 ſols en feuilles *l'Hiſtoire de Clément XI Pape, 1 Vol. in-4°. diviſé en deux parties, beau papier & beaux caractéres*, paſſé lequel tems, s'il lui en reſte, ce qu'il ne préſume pas, vû le petit nombre qu'il en a, il la vendra 7 liv. 10 ſols en feuilles; M. Reboulet, Auteur de cet Ouvrage, l'eſt auſſi de différens autres, & entr'autres de l'Hiſtoire de Louis XIV, en 9 Vol. *in-12* & 3 Vol. *in-4°.* qui ſe trouve chez le même Libraire.

On trouve auſſi chez lui, une belle & ample Collection de Livres de Bibliothéque très-bien conditionnés, ſur la Théologie, Piété, Juriſprudence Canonique & Civile, Sciences & Arts, Médecine, Chirurgie, Anatomie, Belles-Lettres, Théâtre, Romans, Hiſtoire, Voyages, Hiſtoire Eccléſiaſtique & Profane, Mémoires, Dictionnaires & quelques Livres en Langues Etrangères. Les prix ſont marqués ſur chacun des Livres; on peut les voir à toute heure & pendant toute l'année.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL

Du Mois de Janvier 1768.

Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de Lyon. 5
Diſſertation ſur une méthode nouvelle, &c. 11
Traité des armes défenſives. 17
Dictionnaire de Phyſique portatif. 19
Eſſais ſur les principaux événemens de l'Hiſtoire de l'Europe. 27
Héroïdes ou Lettres en vers. 32
Mémoire ſur la maniére d'élever les vers à Soie. 33
Lettre au Docteur Maty ſur les Géans Patagons. 40
Lettre ſur la Philoſophie de Marc-Aurèle, à Meſſieurs les Auteurs du Journal des Scavans. Par M. de Joly. 43
Lettre à Meſſieurs les Auteurs du Journal des Scavans, ſur le Vocabulaire François. 52
Nouvelles Littéraires. 65

Fin de la Table.

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. LXVIII.

FÉVRIER.

A PARIS,
Chez LACOMBE, Libraire, Quai de Conti.

M. DCC. LXVIII.
AVEC PRIVILÉGE DU ROI.

Digitized by Google

JOURNAL
DES
SAVANTS,
POUR
L'ANNÉE M. DCC. LXVIII.
TOME XII.

A PARIS,
Chez LACOMBE, Libraire, Quai de Conti,
M. DCC. LXVIII.

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SCAVANS.

FÉVRIER M. DCC. LXVIII.

HISTOIRE DE BERTRAND DU GUESCLIN, COMTE DE Longueville, Connétable de France. Par M. Guyard de Berville. A Paris, chez H. C. de Hansy, Libraire, rue S. Jacques, près les Mathurins, à Sainte Thérèse. 1767. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 Vol. *in*-12. Le 1er. de 560 pages, sans la Préface & la Généalogie qui en ont 24; le 2e. de 636 pages.

L'Auteur de cette histoire est le même qui a rajeuni l'histoire du Chevalier Bayard. On peut dire de lui ce que Sévére dit de Pausine :

Du moins on ne le peut blâmer d'un nouveau choix.

Il reste à examiner si l'on peut lui appliquer le mot d'Horace :

Cui lecta potenter erit res,
Nec facundia deseret hunc, nec lucidus ordo.

Et si l'on ne trouvera point sa con-

Digitized by Google

damnation dans cet autre mot du même Poëte :

Sumite materiam veſtris, qui ſcribitis, æquam
Viribus.

Après une courte Préface, où l'Auteur dit que le plus grand nombre de ſes Lecteurs a été content du ſtyle de ſon premier Ouvrage, & que cependant il a tâché de donner au ſecond plus d'élégance & de vivacité, on trouve une petite Diſſertation ſur la Généalogie de la Maiſon du Gueſclin. Il y a deux opinions ſur l'origine de cette Maiſon. L'Auteur annonce qu'un Manuſcrit qu'il a entre les mains, s'accorde avec Hay du Châtelet (Auteur d'une vie très-détaillée du Connétable du Gueſclin) à faire deſcendre cette Maiſon d'un Roi Maure qui ſe fixa ſur la côte Armorique du temps de Charlemagne, par qui il en fut chaſſé. 1ere. opinion. D'autres prétendent avec plus d'apparence, ajoute l'Auteur, que cette Maiſon eſt une branche détachée de celle de Dinam ; ſeconde opinion. Du Châtelet certifie cette origine, & dit que les titres en ſont au tréſor de l'Evêché de Dol.

Si ces deux opinions que l'Auteur oppoſe l'une à l'autre, ne ſe concilient point, comment du Châtelet qui certifie la ſeconde origine, peut-il être d'accord avec le Manuſcrit ſur la premiére ? C'eſt qu'il ne rapporte la premiere que pour la réfuter, & voilà ce qu'il auroit fallu dire.

L'Auteur entre enſuite en matiére, & il raconte que dès le cinquiéme ſiécle, Merlin avoit annoncé qu'il ſortiroit un jour de la Bretagne un Aigle, qui prendroit ſon vol par la France, & paſſeroit les Pyrénées, accompagné d'un nombre infini d'Etourneaux. Or la Maiſon du Gueſclin porte un Aigle dans ſes armes.

De plus, la mere de du Gueſclin ſongea qu'elle tenoit une boëte, couverte d'un côté d'une pierre très-brute, tandis que de l'autre étoient trois diamans, trois émeraudes & trois perles. Elle voulut faire ôter la pierre brute ; le Lapidaire ne le voulut jamais, il lui conſeilla de la conſerver précieuſement, & de la tenir bien propre ; elle l'eſſuya & la pierre brute devint le diamant le plus brillant qu'elle eut jamais vû ; mais la boëte perdit une de ſes perles & la mère de du Gueſclin s'éveilla. Une Religieuſe, fille d'un Médecin Juif qui l'avoit rendue très-habile dans l'Aſtrologie, appercevant le jeune du Gueſclin laid, mal fait, mal élevé, d'une humeur farouche, tenant à la main un bâton, dont il aſſommoit tout le monde, & dont il voulut la frapper, parce qu'elle le careſſoit, prophétiſa que cet enfant ſeroit la gloire de ſa race & de ſa Patrie, & interpréta le ſonge de ſa mére.

La pierre brute devenue diamant, c'étoit du Gueſclin ; les trois autres diamans, ſes trois freres cadets ; les trois émeraudes, trois filles qui ſeroient mariées ; les trois perles, trois filles qui reſteroient Vierges, & dont

Digitized by Google

l'une mourroit jeune, c'étoit la perle tombée. Il y a encore dans cette hiſtoire quelques autres ſonges qui s'accompliſſent bien ou mal.

Le Connétable du Gueſclin épouſe Tiphaine Raguenel, belle & ſçavante *Fée*, grande Aſtrologue encore, & qui lui prédiſoit tous ſes ſuccès ;

Lorſqu'en 1357. le Duc de Lancaſtre avec ſes Anglois aſſiégeoit Rennes, & minoit la place, la Vierge montra du doigt le lieu où les Mineurs travailloient ; ce qui fit éventer la mine.

L'Auteur rapporte toutes ces merveilles ſimplement & ſérieuſement, ſans montrer le moindre doute. Cependant à la fin du ſecond Livre & au bout de trois cens pages, il revient ſur ces faits, & dit qu'il n'en eſt plus queſtion de nos jours, depuis que la ſaine Philoſophie nous a éclairés ; mais il n'applique cette tardive réflexion qu'à l'Aſtrologie, & le miracle de Rennes lui paroît toujours *évident & bien conſtaté*.

Telle eſt la ſimplicité naïve de l'Auteur, quant aux événemens qu'il rapporte ; on ne la trouvera pas moindre dans la maniére de les rapporter. Son ſtyle, en même-temps qu'on le condamne comme trop peu digne de la majeſté de l'hiſtoire, attache quelquefois par les reſtes de la naïveté des Originaux, qui reſpirent encore dans la copie ; on regrette ſeulement qu'une hiſtoire écrite de ce ton, ne ſoit pas tout-à-fait en vieux langage. On en jugera par les traits ſuivans. « Jamais un » Gentilhomme n'eut une éduca- » tion plus dure & plus biſarre que » du Gueſclin ; il étoit né ſi diffor- » me & d'une humeur ſi farouche, » qu'il ſe faiſoit haïr de père & de » mère, frères & ſœurs, domeſti- » ques, & généralement de tout le » monde. A peine commença-t-il » à marcher, qu'il avoit toujours » le bâton à la main, & frappoit » ſans diſtinction tous ceux qui l'ap- » prochoient..... cela le rendoit ſi » odieux à tout le monde, qu'il » n'eſſuyoit que des duretés de ſes » parens, & des domeſtiques mê- » mes ; ce qui le rendoit encore » plus farouche, enſorte que mal- » traité de tous, il ſe vengeoit de » tous avec ſon bâton, & en re- » vanche recevoit ſans ceſſe autant » de coups qu'il en avoit donnés ; » *ce qui faiſoit une circulation de* » *coups reçus & rendus, dont il por-* » *toit lui ſeul autant que tous les* » *autres enſemble.*

« Ce caractére déſoloit ſa mère, » qui ne pouvant croire que cet en- » fant fût à elle, parvint à ſe per- » ſuader qu'il étoit un *enfant chan-* » *gé par ſa nourrice*..... Elle ne le » ſouffrit plus à table avec ſes au- » tres enfans, & le fit manger à » part *comme un peſtiféré*..... Un » jour voyant ſes frères & ſes ſœurs » à table, bien ſervis & bien careſ- » ſés, il ſortit de ſon coin comme » un furieux, n'ayant encore que » ſix ou ſept-ans, leur déclara qu'il » étoit leur aîné, qu'il ne vouloit » pas qu'ils ſe miſſent à table avant » lui, ni au-deſſus de lui, & qu'il » prétendoit qu'ils lui cédaſſent à » l'inſtant la place qui lui apparte-

Digitized by Google

» noit, qu'autrement il la preadroit » par force. Ces enfans, qu'il avoit » accoutumés à le craindre, se ran- » gerent bien vîte, enſorte qu'il ſe » trouva placé auprès de ſa mère, » qui n'avoit encore fait que rire » de cette ſaillie; mais à peine fut- » il à table, qu'il porta la main à » tous les plats ſi groſſiérement & » ſi mal-proprement qu'elle le fit » ôter, *de menaçant de ne le plus* » *faire manger qu'à la cuiſine.* Ber- » trand irrité ſe rapproche, & avec » une force que la colére lui don- » noit, pouſſe la table contre les » autres enfans, la renverſe ſur » eux avec les plats & tout le ſer- » vice ».

Quelque jugement que le Lecteur porte de ces mêmes faits & de ce ſtyle, il ne pourra refuſer à cette hiſtoire le mérite de raſſembler tout ce qu'on peut ſçavoir ſur le Connétable du Gueſclin; il y a d'ailleurs beaucoup de clarté dans la narration, & enfin le ſujet eſt ſi intéreſſant qu'il ſuffit pour rendre l'Ouvrage recommandable.

L'Auteur l'a diviſé en ſix Livres, trois dans chaque Volume. Le premier contient tous les exploits militaires & tous les combats ſinguliers de du Gueſclin pendant la guerre de Bretagne; où il défendoit le Comte de Blois contre le Comte de Montfort.

Dans le ſecond Livre, du Gueſclin entre au ſervice de la France ſous le Roi Jean, ce qui ne l'empêche pas de combattre pour le Comte de Blois qu'il regarde comme ſon premier Maître; d'ailleurs ſervir le Comte de Blois, c'étoit ſervir la France & combattre toujours les Anglois; ce ſecond Livre finit à la Bataille d'Avrai, où le Comte de Blois eſt tué, & où du Gueſclin eſt fait priſonnier par Chandos.

L'expédition de Caſtille eſt le principal objet du troiſiéme Livre, qui finit peu après la bataille de Navarrette, où du Gueſclin, forcé de combattre, eſt défait comme il l'avoit prévû, & reſte priſonnier une ſeconde fois; ce qui n'empêche pas l'Auteur de commencer un de ſes Livres par cette réflexion. « On ne peut aſſez s'étonner, quand » on lit l'hiſtoire du Connétable du » Gueſclin, de voir une ſuite d'é- » vénemens, plus heureux les uns » que les autres, ſe ſuccéder ſans » intervalle.

Quand un auſſi grand Capitaine que du Gueſclin eſt fait deux fois priſonnier à la tête des armées; ce n'eſt pas ſur ſon bonheur qu'il faut ſe récrier, & le Connétable Anne de Montmorenci, célébre par ſes malheurs à la guerre, n'a pas été pris plus ſouvent; tout ce qu'on peut dire, c'eſt que les ſuccès preſque continuels de du Gueſclin furent toujours dûs à ſa bonne conduite, & que ſes malheurs furent produits par des fautes auxquelles il n'eut aucune part, qu'il prévit, & qu'il voulut empêcher.

Le quatriéme Livre contient le reſte de l'expédition de Caſtille juſqu'à la mort de Pierre le Cruel & juſqu'au rétabliſſement de Henri de Tranſtamare.

Digitized by Google

Livre 5e. Du Guesclin est fait Connétable par le Roi Charles V. au renouvellement de la guerre contre les Anglois, & tout ce Livre est rempli de ses conquêtes, qui continuent dans le 6e. & dernier Livre jusqu'à sa mort; on pourroit même dire jusqu'après sa mort, puisque les clefs de la dernière place qu'il conquit, furent apportées sur son cercueil: on sçait les honneurs que Charles le Sage fit rendre à sa mémoire. Le tombeau de du Guesclin à S. Denis atteste encore la gloire du Héros & la reconnoissance du Monarque. Du Guesclin fut le premier honoré d'une Oraison Funébre.

Nous allons parcourir rapidement les principaux traits de sa vie. Dès l'enfance il ne respiroit que la guerre & les combats; il s'enflammoit au récit que lui faisoit son pére des exploits des Héros, il rassembloit tous les enfans du voisinage, il en formoit des espéces de Compagnies Militaires qu'il dressoit à toute sorte d'exercices, souvent il les menoit à des combats réels & à des périls certains; son pére fut obligé de lui défendre ces amusemens dangereux, & comme les défenses étoient inutiles, il prit le parti de l'enfermer dans sa chambre. Du Guesclin se sauve & va chercher un asyle à Rennes chez un de ses oncles. Il apprend qu'il doit y avoir dans la grande place de Rennes un combat à la lutte; il y court malgré sa tante qui s'efforce de le retenir; il revient vainqueur, mais estropié. Le mariage de la Comtesse de Penthiévre avec le Comte de Blois donne lieu à un magnifique Tournoi, où le pére de du Guesclin ne voulut point lui permettre de paroître à cause de sa grande jeunesse. Bertrand étoit spectateur; il voit un Chevalier qui se retire après avoir fourni ses courses, il le suit, il se jette à ses pieds pour obtenir de lui ses armes & son cheval; il les obtient, il entre dans la Lice, désarçonne ou désarme quinze Chevaliers, & reçoit le prix du Tournoi à la vûe de son pére, qui n'avoit pû le reconnoître pendant le combat. Il fit ses prémiéres armes sous le Comte de Blois au siége de Rennes en 1342. Avec vingt soldats, il repoussa devant Vannes un corps considérable d'Anglois. On trouve ici comme dans les originaux un vuide de huit années dans l'histoire de du Guesclin, qui ne reparoît qu'en 1351. Déja redoutable aux Anglois pour qui son cri de guerre *Notre-Dame Guesclin* sembloit être un coup de foudre, M. de Berville conclud sensément de cette terreur même que du Guesclin leur inspiroit dès-lors, qu'il n'étoit pas resté dans l'inaction pendant ces huit années, où la Bretagne sa Patrie étoit toujours le théâtre de la guerre.

En 1351. du Guesclin fut du nombre des Ambassadeurs Bretons chargés de mener à Londres les deux fils du Comte de Blois qui venoient y servir d'ôtages à leur pére, pris au combat de la Roche-d'Airien le 20 Juin 1347. Du Guesclin se distingua dans cette Ambassade par la fermeté avec

laquelle il osa parler à Edoüard, qui demandoit d'un ton menaçant aux Ambaſſadeurs s'ils n'obſerveroient pas la trêve : *Sire*, dit du Gueſclin, *nous l'obſerverons comme vous l'obſerverez ; ſi vous la rompez, nous la romprons.*

De retour en Bretagne, il battit & fit priſonnier un Capitaine Anglois nommé la Toigne, qui peu de temps après le fit priſonnier à ſon tour ; la même choſe lui arriva encore avec un autre Anglois, nommé Adas ; ainſi du Gueſclin fut pris quatre fois, & peut-être le ſilence des Auteurs ſur les huit années précédentes, vient il encore de la même cauſe. Du Gueſclin prit auſſi un Capitaine du parti de Montfort nommé Robert Richer.

Paſſons à des exploits plus importans. Pendant que le Duc de Lancaſtre aſſiégeoit Rennes, du Gueſclin, qui n'avoit pû s'enfermer dans la place, fatiguoit l'armée Angloiſe par des courſes & des eſcarmouches continuelles ; il fit priſonnier le Baron de la Poôle, ſur quoi l'on dit que l'*Aigle Bretonne avoit plumé la poule Angloiſe.* Du Gueſclin lui offrit ſa liberté ſans rançon, à condition qu'il obtiendroit pour lui du Duc de Lancaſtre la permiſſion d'entrer dans Rennes. Lancaſtre la refuſa en diſant : *J'aimerois mieux qu'il y entrât cinq cent Gendarmes que le ſeul du Gueſclin.* Celui ci trouva cependant le moyen d'y entrer & d'en faire lever le ſiége, après avoir battu pluſieurs fois les Anglois.

En parlant du fameux combat des trente où l'on peut s'étonner de ne pas voir du Gueſclin figurer, M. de Berville dit qu'il n'a pu découvrir ſi ce combat ſe fit en Bretagne ou en Angleterre, ni quelle en étoit la cauſe ; il n'avoit qu'à ouvrir la premiére hiſtoire de Bretagne, celle de d'Argentré par exemple, il y auroit vû que ce combat ſe livra en Bretagne, à moitié chemin de Ploërmel à Joſſelin ! Quant à la cauſe, en faut-il chercher d'autre, dans ces temps de Chevalerie, qu'une bravade de Nation à Nation, & ne fût-ce pas une cauſe pareille qui donna lieu à tous ces combats ſingaliers où du Gueſclin remporta conſtamment la victoire, contre Brembro, contre Trouſſel, contre Kantorbie?

Du Gueſclin s'étant engagé au ſervice du Roi Jean, qui lui donna une compagnie de cent hommes d'armes, ſembla redoubler de valeur & de zéle contre les Anglois. On raconte même de cette valeur des traits incroyables. A la priſe du Château d'Eſſé en Poitou, une poutre manque ſous lui, il tombe de quinze ou vingt pieds de haut dans la cour du Château, & ſe caſſe une jambe, il combat en s'appuyant ſur l'autre contre cinq Anglois qui viennent pour l'achever, il en tue un, il en met deux autres hors de combat. Il ſe défend aſſez long-temps contre les deux derniers, & tombe ſans connoiſſance entre les bras d'un Chevalier Breton qui vient à ſon ſecours. Quinte-Curce raconte un combat à-peu-près pareil d'Alexandre dans une Ville de l'Inde. Au ſiége

Digitized by Google

ſiége de Meſun que faiſoit le Dauphin Charles, tandis qu'on ſappoit la muraille pour faire brèche, on voit tout-à-coup un Chevalier y appliquer une échelle, & monter avec une audace qui étonna tout le monde. *Ah!* s'écria le Dauphin, *ce ne peut être que du Gueſclin;* c'étoit lui en effet; mais ſon intrépidité fut malheureuſe; le Gouverneur qui l'apperçut roula ſur lui une groſſe pierre qui fracaſſa l'échelle & le fit tomber preſqu'écraſé dans un foſſé; il perdit connoiſſance, on le mit dans du fumier chaud; il revint de ſon évanouiſſement au bout d'une heure, & demanda d'abord ſi la place étoit priſe; on lui dit que non, il s'habille malgré tout le monde, & court à l'aſſaut; mais comme on vit que l'eſcalade ne pourroit réuſſir ce jour-là, du Gueſclin avec vingt Bretons va pour forcer une des portes; il tue quelques-uns des Gardes, & il alloit entrer dans la place, ſi l'on n'eût levé le pont avec la plus grande précipitation. Le Dauphin témoin de ſa valeur, de ſon activité, de ſa bonne conduite, lui fit donner le commandement de l'armée deſtinée à faire la guerre en Normandie contre Charles le Mauvais, Roi de Navarre; il prit Roboiſe ou Roulleboiſe, Mantes & Meulan. Froiſſard dit pourtant que ce fut le Maréchal de Boucicault qui prit Mantes & Roboiſe; mais du Châtelet ſoutient que ce fut du Gueſclin, & M. de Berville ſuit du Châtelet. Lorſque du Gueſclin ſomma la tour de Meulan de ſe rendre, le Gouverneur répondit: *Vous prendrez cette tour, quand vous aurez des ailes.* « Il ignoroit, » dit M. de Berville, *qu'il parloit à un Aigle.* « Ce mot bon ou mauvais, eſt encore de du Châtelet, car preſque tout en eſt dans cette hiſtoire. M. de Berville, en parlant du Sire de Retz, grand Seigneur Breton, obſerve que cette Maiſon ne ſubſiſte plus. « Je » trouve dans l'hiſtoire, ajoute-t-il, » qu'un Maréchal de France du nom » de Retz, fut brûlé vif à Paris ſous » Charles VII par Arrêt du Parle» ment. Il y a apparence que les biens » de ce Seigneur furent confiſqués au » Roi par le même Arrêt, & qu'un » ſiécle après Cathérine de Médi» cis fit donner le Comté de Retz » au Seigneur de Gondy ».

Cette note nous offre quelques fautes à relever. 1°. *Je trouve*, annonce une découverte; or rien de plus connu que le ſupplice du Maréchal de Rais. 2°. Ce Maréchal n'étoit point de la Maiſon de Retz, mais de celle de Montmorenci. 3°. Il ne fut point brûlé vif, il y eut quelque adouciſſement à l'éxécution de ſa Sentence. 4°. Ce ne fut pas à Paris, mais dans la prairie de Mantes. 5°. Ce ne fut point par Arrêt du Parlement, mais par Sentence du Sénéchal de Rennes, auquel il fut abandonné par l'Evêque de Nantes, qui le jugea ſur l'accuſation de ſortilége. Ce ſupplice eſt une des grandes infamies dont l'hiſtoire de Bretagne ſoit ſouillée. Revenons à du Gueſclin. Il abbattit les reſtes du Parti Navarrois à la bataille de Cocherel, où il défit le fameux Captal

de Auch ; ce fut vers les commencemens du regne de Charles V.

Le Château de Valogne lui coûta quelque peine à réduire, & il eut à eſſuyer de la part des aſſiégés des railleries bien inſultantes. Toutes les fois que les pierriers des François alloient tirer, un Soldat Navarrois ſonnoit une cloche, comme pour en avertir les aſſiégés, & après le coup, un autre Soldat paroiſſoit aux creneaux, & avec une ſerviette eſſuyoit l'endroit qui avoit été frappé, en diſant aux aſſiégeans : *vous avez grand tort de noircir ainſi nos belles pierres.* Après de telles bravades, il ne faut point ſe rendre. Valogne ſe rendit ; mais lorſque la garniſon ſortoit, elle fut inſultée par les François, ce qui parut ſi inſupportable à huit Gentilshommes de cette garniſon, qu'ils rentrerent dans la place, fermerent les portes, leverent les ponts, & jurerent que jamais les François n'entreroient dans Valogne que ſes huit Défenſeurs ne fuſſent morts ; ils tinrent parole, il fallut recommencer le ſiége contre ces huit hommes ; on y perdit beaucoup de monde, on penſa y échouer ; enfin on briſa une porte, les François entrerent en foule dans la place, & les huit Gentilshommes ſe défendirent toujours ; il fallut les précipiter du Donjon dans le foſſé.

La bataille d'Avrai décide la querelle de Bretagne en faveur de la Maiſon de Monfort, & du Gueſclin eſt obligé de reconnoître un autre Duc de Bretagne que celui qu'il avoit toujours ſervi. Mais ce n'eſt plus comme Sujet d'un Duc de Bretagne qu'il faut le conſidérer ; c'eſt comme le Général des armées Françoiſes & comme l'appui du Trône d'un Roi ſage. Dans l'expédition d'Eſpagne, c'eſt autre choſe encore que tout cela, c'eſt un Hercule qui va purger la terre des Monſtres qui l'oppriment, c'eſt un Héros preſque fabuleux qui s'arme pour punir le crime & vanger la vertu, qui donne & qui ôte des Royaumes & qui unit les Rois vertueux par les bienfaits & par la reconnoiſſance plus encore que par la Politique. En même-temps qu'il délivre la Caſtille d'un Tyran, il délivre la France des brigands qui la déſoloient & qui lui enlevoient tous les fruits de la Paix.

Lorſque la ſageſſe & la patience de Charles V. eurent amené le temps de vanger Philippe de Valois & le Roi Jean, & de fermer les playes profondes qu'avoient faites à la France les batailles de Crécy, de Poitiers & le Traité de Brétigny, Charles donne à du Gueſclin l'épée de Connétable. Du Gueſclin ſemble recevoir avec cette épée l'aſſûrance de l'employer toujours avec ſuccès. Nul revers n'interrompt plus ſes triomphes, il recouvre preſque toutes les Provinces cédées par le Traité de Brétigny. La Fortune parut ſe plaire à ſeconder le talent & la ſageſſe ; la mort enleva tous les Rivaux qui euſſent pû apporter quelque obſtacle aux ſuccès de du Gueſclin. Jean Chandos, le du Gueſclin An-

Digitized by Google

glois, mourut au commencement de cette guerre, & le Prince Noir, le vainqueur de Philippe de Valois, de Jean & de du Gueſclin même, ſuivit Chandos au tombeau ; après avoir langui long-temps, Edouard lui ſurvécut peu, & laiſſa la Couronne d'Angleterre à un enfant, qui ne put défendre ſes Provinces du continent contre la ſageſſe de Charles V. & la valeur de ſon Connétable. Mais il ne fut point donné à ce grand Roi ni à ce grand Général de jouir de la reſtauration de la France ; le Connétable fut enſeveli dans ſes victoires ; il mourut le 13 Juillet 1380. & Charles V. le 16 Septembre de la même année. Le dernier mot du Connétable du Gueſclin fut adreſſé à ſes Soldats ; ce fut une leçon d'humanité, dont ſa vie entiére avoit été l'exemple : « *Souvenez-vous*, leur » dit-il, *que partout où vous ferez* » *la guerre, les Eccléſiaſtiques, le* » *pauvre peuple, les femmes & les* » *enfans, ne ſont point vos ennemis,* » *que vous ne portez les armes que* » *pour les protéger & les défendre* ».

M. de Berville nous prie d'annoncer aux Lecteurs quelques corrections néceſſaires à la perfection de ſon Ouvrage.

1°. Dans une note de la Préface, p. 6, il eſt dit que le Chevalier Bayard mourut en 1724, liſez 1524. C'eſt évidemment une faute d'impreſſion.

2°. Dans la même Préface, page 11. l'Auteur dit que l'Art de l'Imprimerie n'étoit encore qu'au berceau du vivant de du Gueſclin ; c'eſt une erreur d'un ſiécle entier, liſez : *l'Art de l'Imprimerie n'ayant été inventé que dans le ſiécle ſuivant.*

« 3°. Dans le cours de l'hiſtoire, » *LE BASQUE DE MARBUIL*, » liſez par-tout : *LE BASCLE DE* » *MAREUIL*. C'eſt le nom d'une » famille noble & ancienne, en- » core ſubſiſtante ſous le nom de » *le Baſcle* d'Argenteuil, dans la » perſonne du Marquis d'Argen- » teuil & celle de ſon frère le Che- » valier le Baſcle d'Argenteuil, » Commandeur de Mauvis, Ordre » de Malthe.

» Il y a eû ſous Charles VI. un » le Baſcle, dit par ſobriquet *le* » *Moine le Baſcle*, bon Officier. V. » Froiſſard & le P. Daniel.

» Leurs armes ſont de gueule, à » trois macles d'argent, ſur les » quartiers de Roche-choart, de » Bourbon ancien, & de Rohan, » avec cette deviſe : *ſine maculâ* » *Macla.*

Dans ce troiſiéme article d'*Errata*, nous n'avons fait que tranſcrire littéralement la note fournie par M. de Berville.

4°. Tome 2. page 325. l'Auteur confondoit l'Hôtel de Saint Paul avec l'ancien Hôtel de la Force, rue du Roi de Sicile, vis-à-vis la rue des Balets. L'Hôtel de Saint Paul, comme on l'a très-bien obſervé dans le Journal de Verdun, Juin 1767. étoit ſitué entre les Céleſtins & l'Egliſe de Saint Paul.

5°. Même Tome 2. page 320. dans la note, il faut lire *hommes* au lieu de *femmes* à la ligne pénultiéme. Cette faute avoit l'inconvé-

Digitized by Google

nient de préſenter un faux ſens dont l'eſprit pouvoit ſe contenter ; ce qui empêchoit d'appercevoir l'erreur.

6°. *Ibid.* Page 511. L'Auteur demandoit aux Sçavans des lumiéres ſur une Abbaye dont il n'avoit pû découvrir la ſituation & qu'il nommoit ſaint Sylvier ; il a découvert depuis que cette Abbaye eſt celle de S. Sever au Cap de Gaſcogne, ordre de S. Benoit ; le Peuple l'appelle S. Sevé ou S. Sylvé.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE OU EXPOSITION RAISONNÉE des élémens néceſſaires du langage, pour ſervir de fondement à l'étude de toutes les Langues. Par M. Beauzée, de la Société Royale des Sciences & Arts de Metz, des Sociétés Littéraires d'Arras & d'Auxerre, Profeſſeur de Grammaire à l'Ecole Royale Militaire. A Paris, de l'Imprimerie de J. Barbou, rue & vis à-vis la Grille des Mathurins. 1767. 2 Volumes *in*-8°. Le 1 de 620 ; le 2 de 664 pages, non compris la Préface de 42 pages.

« LA Grammaire, qui a pour » objet l'énonciation de la pen- » ſée par le ſecours de la parole » prononcée ou écrite, admet deux » ſortes de principes. Les uns ſont » d'une vérité immuable & d'un » uſage univerſel ; ils tiennent à » la nature de la penſée même ; ils » en ſuivent l'Analyſe, ils n'en ſont » que le réſultat : les autres n'ont » qu'une vérité hypothétique & dé- » pendent des conventions fortui- » tes, arbitraires & muables qui » ont donné naiſſance aux différens » idiomes. Les premiers conſtituent » la Grammaire générale ; les au- » tres ſont l'objet des diverſes » Grammaires particuliéres ». La premiere eſt une ſcience, parce qu'elle n'a pour objet que la ſpéculation raiſonnée des principes immuables & généraux du langage ; la ſeconde eſt un art, parce qu'elle enviſage l'application pratique des inſtitutions arbitraires & uſuelles d'une Langue particuliére aux principes généraux du langage. Mais en diſtinguant ainſi la ſcience Grammaticale & l'art Grammatical, l'Auteur ne prétend pas inſinuer que l'on doive ou que l'on puiſſe même en ſéparer l'étude : la Science & l'Art ſe doivent des ſecours mutuels. L'Art ne peut donner aucune certitude à la pratique, s'il n'eſt éclairé & dirigé par les lumieres de la ſpéculation, puiſqu'il a pour objet l'application pratique des inſtitutions uſuelles d'une Langue aux principes généraux du langage. Il eſt donc de la plus grande importance de bien établir ces principes généraux ; c'eſt par les notions élémentaires de ces principes qu'il eſt raiſonnable de ſe livrer à l'étude des langues ſi l'on veut y faire quelques progrès. L'Auteur ſe propoſe donc, pour faciliter cette étude, de remonter juſqu'à ces principes : pour parvenir à les connoître & à les diſtinguer

Digitized by Google

des différens uſages particuliers des Langues, il a, dit-il, conſulté les Grammaires de toute eſpéce ; Hébraïque, Syriaque, Chaldéenne, Grecque, Latine, Françoiſe, Italienne, Eſpagnole, Baſque, Irlandoiſe, Angloiſe, Galloiſe, Allemande, Suédoiſe, Laponne, Chinoiſe, Péruvienne, &c. Il a cru devoir traiter ces principes du langage comme on traite ceux de la Phyſique & de la Géométrie ; il les a ſimplifiés & réduits au plus petit nombre poſſible. « En ſuivant conſtamment cette méthode » j'ai trouvé, dit-il, par-tout les mêmes » vûes, les mêmes principes généraux, la même univerſalité » dans les Loix communes du langage : j'ai vû que les différences » des Langues, que les Idiotiſmes » ne ſont que des aſpects différens » des principes généraux, ou des » applications différentes des Loix » communes & fondamentales ; que » ces différences ſont limitées, fondées en raiſon, réductibles à des » points fixes ; qu'en conſéquence » tous les Peuples de la terre, malgré la diverſité des Idiomes, parlent abſolument le même langage, ſans anomalie & ſans exception ; & qu'enfin l'on peut réduire à un aſſez petit nombre les élémens néceſſaires du langage, & à une méthode ſimple, courte, uniforme & facile, l'enſeignement de toutes les Langues ». L'Auteur ne ſe livre-t-il pas un peu trop à ſon imagination, lorſqu'il dit que tous les Peuples parlent abſolument le même langage, parce que quelques principes généraux ſont communs à toutes les Langues. Quoiqu'il en ſoit, c'eſt l'exécution de ce projet que M. Bauzée tente dans l'Ouvrage que nous annonçons. Il le diviſe en trois Livres, le premier traite *des élémens de la parole* ; le ſecond, *des élémens de l'Oraiſon*, & le troiſiéme *des élémens de la ſyntaxe*. Nous allons entrer dans quelques détails ſur ces trois différens objets. Il eſt néceſſaire de faire connoître un Ouvrage de cette eſpéce qui doit être le fruit de longues méditations, qui eſt rempli de recherches profondes & difficiles, & qui nous donne une grande idée de la ſagacité de l'Auteur.

Les élémens de la parole ſont les voix ſimples & les voix articulées, c'eſt-à dire les *voyelles* & les *conſonnes* ; ainſi tout ce qui peut concerner ces deux élémens de l'écriture eſt traité dans le premier Livre. L'Auteur qui applique particuliérement au François ſes obſervations y trouve huit voix fondamentales, d'où dérivent par des changemens fort légers les autres voix ſimples ; les unes & les autres ſont dans notre Langue au nombre de dix-ſept, qui ne ſont repréſentées que par cinq figures, ſimples ou combinées. L'Auteur propoſe d'en établir huit, afin de conformer l'écriture aux huit voix fondamentales. Il entre dans une longue diſcuſſion ſur la nature de ces voix & ſur les différens ſentimens de nos Grammairiens à cet égard : il s'arrête enſuite ſur l'*hiatus* que l'on a cherché à éviter par l'éliſion ou par l'inſertion de

Digitized by Google

quelque conſonne, lorſque cet *hiatus* ſe trouve entre deux mots.

Les articulations ſont repréſentées par les conſonnes qui ſont ou labiales ou linguales, &c, ſuivant les organes qui leur donnent naiſſance. L'Auteur examine ici la nature de chacune de ces articulations organiques; la maniere dont elles ſont formées par l'organe, les rapports & les différences qu'elles ont entr'elles; mais ces détails doivent être lûs dans l'Ouvrage même, & nous nous écarterions trop des bornes ordinaires de nos extraits, ſi nous voulions en faire l'analyſe.

L'aſpiration eſt traitée dans une article ſéparé; les Grammairiens ne ſont pas d'accord à ce ſujet, les uns la mettant au rang des voyelles, les autres au rang des conſonnes. M. Beauzée adopte ce dernier ſentiment, ainſi il regarde notre lettre H comme une véritable conſonne. Il porte le même jugement de l'*eſprit* que les Grecs ont imaginé. Il examine enſuite certains ſons, tels que ceux du *q* & du *g* dans pluſieurs mots, & les ſons que nous nommons *mouillés*, qu'il ne veut pas admettre. Il entreprend de refuter à ce ſujet le ſentiment de pluſieurs Grammairiens. On voit par-là que l'Auteur, en recherchant les élémens de la parole, s'attache plus particuliérement à la Langue Françoiſe; ces diſcuſſions ne convenant point à toutes les Langues, principalement aux anciennes. Ainſi ce traité ſera donc plutôt les *élémens de la parole*, relativement à notre Langue, que les élémens de la parole en général.

Après avoir parlé des voyelles & des conſonnes M. Beauzée paſſe aux ſyllabes qui ſont & qui doivent être compoſées d'une articulation ou de la conſonne & de la voix ou voyelle. Toute articulation doit, ſelon lui, être ſuivie d'une voyelle. Ainſi le mot *or* qui ſemble ne comprendre qu'une ſyllabe en renferme réellement deux, parce que le ſon *o* une fois échappé ne peut plus être modifié par l'articulation *r*, & qu'il faut ſuppoſer enſuite la moins ſenſible des voix, comme s'il y avoit *o re*. Cet *e* répond au ſcheva des Hébreux; il ſert dans cette Langue à déſigner que la conſonne ſous laquelle il ſe trouve ne doit former qu'une ſyllabe avec la conſonne précédente. Les Arabes ont également un ſigne pour le même uſage, ce n'eſt qu'une marque orthographique & non une voyelle. Les Grammairiens Orientaux n'ont pas pouſſé ſi loin leurs réflexions; mais ſans multiplier inutilement les ſyllabes d'un mot, ils ont ſenti que cette ſuſpenſion de prononciation devoit occaſionner quelque altération dans le mot, & ils ont en conſéquence établi que la ſyllabe ſuivie du ſcheva ſeroit longue. S'il y a pluſieurs articulations de ſuite, continue M. Beauzée, elles doivent former chacune autant de ſyllabes qui ſont exprimées avec tant de rapidité qu'elles ſemblent n'en former qu'une. Ce que l'Auteur dit de la quantité des ſyllabes, de leur accent, de la proſodie, mérite d'être conſulté dans ſon Ouvrage. Partout il cite nos meilleurs Gram-

Digitized by Google

mairiens, ſoit pour admettre leur ſentiment, ſoit pour le réfuter. Ces diſcuſſions Grammaticales ne ſont ſuſceptibles d'extrait, qu'autant qu'on voudroit s'étendre conſidérablement ſur cette matiére, & c'eſt ce qu'on ne peut faire dans un Journal.

Juſqu'ici il n'a été queſtion que des ſons & de la prononciation. L'Auteur, après s'être attaché à examiner dans un certain détail tout ce qui concerne cette matiére, paſſe aux ſignes deſtinés à exprimer les ſons; c'eſt ce que nous appellons en François les *Lettres*. Il cite d'abord les différentes étymologies que l'on a données de ce mot; il le dérive du Grec λεπτος, *tenuis*, *exilis*, parce que les Lettres, dit-il, ſont deſtinées à exprimer les plus petites parties de la voix. Les diverſes Nations qui couvrent la ſurface de la terre ne diffèrent pas ſeulement les unes des autres par la figure & par le tempérament, mais encore par l'organiſation intérieure qui doit néceſſairement ſe reſſentir de l'influence du climat & de l'impreſſion des habitudes nationales. Il doit réſulter de cette différence d'organiſation, une différence conſidérable dans les ſons élémentaires, dont les Peuples font uſage, & par conſéquent dans le nombre & dans la valeur des lettres de chaque alphabet. Il ſeroit à ſouhaiter, dit l'Auteur, que chaque alphabet comprît préciſément autant de lettres qu'il y a de ſons élémentaires fondamentaux dans la Langue; que le même ſon élémentaire ne fût pas repréſenté par divers caractères; que le même caractére ne fût pas chargé de diverſes repréſentations, & que l'union de pluſieurs caractéres ne ſervît jamais qu'à marquer l'union des ſons élémentaires dont on les a inſtitués ſignes. Il faudroit, pour que ce que l'Auteur deſire eût lieu, que chaque Peuple eût inventé ſon propre alphabet; on ſçait au contraire que toutes les Nations actuellement ſubſiſtantes ne le tiennent que les unes des autres. Nous l'avons pris des Latins, ceux-ci des Grecs & ces derniers des Phéniciens. Nos ancêtres étoient barbares lorſqu'ils ont fait cet emprunt, & ils s'en ſont accommodés comme ils ont pu. Il faudroit encore que chaque Langue eût été invariable dans ſa prononciation; mais l'on ſçait que le Commerce & le mêlange avec d'autres Nations ont dû l'altérer de ſiécle en ſiécle. Si l'on avoit voulu ſe conformer à toutes ces variations, l'on auroit conſidérablement augmenté le nombre des figures, & par-là la lecture auroit été plus difficile, on en auroit même ſupprimé quelques-unes; alors chaque Nation auroit pû perdre inſenſiblement une grande partie de ſon alphabet, chaque dialecte auroit eu le ſien. On a cru devoir s'arrêter à un petit nombre fixe & déterminé de lettres qui convînt au plus grand nombre, c'eſt-à-dire à une Nation entiére, & qui convînt à tous les ſiécles. On n'a corrigé que lentement & avec circonſpection, parce que l'on a craint d'abolir l'ancien ſyſtême, & peut-être de perdre par-là les connoiſſances

Digitized by Google

acquiſes. Dans les différens dialectes d'une même Langue, la prononciation eſt différente, l'Ecriture eſt communément la même ; c'eſt ce qui prouve l'affinité des différentes bandes nationales & ce qui conſerve l'origine primitive des mots. Il n'exiſte aucune Langue dont l'orthographe ſoit abſolument conforme à la prononciation, parce que le fonds du langage écrit y perdroit trop, & que la Grammaire même, d'après laquelle certaines lettres qui ne ſont deſtinées qu'à marquer des formes Grammaticales qui ne ſe prononcent pas, ſeroit plus confuſe. Mais laiſſons ces réfléxions & revenons à notre Auteur qui s'oppoſe à ceux qui, parmi nous, voudroient introduire une nouvelle orthographe. Loin de faire un pareil changement, il penſe que nous devons nous applaudir des avantages réels qui réſultent de la différence qui ſe rencontre entre la prononciation & l'orthographe. Celle-ci, moins ſujette que la voix à ſubir des changemens de forme, devient, par là même, dépoſitaire & témoin de l'ancienne prononciation des mots, & facilite la connoiſſance des étymologies qui n'eſt pas ſans mérite ni ſans utilité. Ce n'eſt pas que l'Auteur ne penſe que l'on ne doive jamais changer la maniere d'écrire. Il admet à cet égard le ſentiment du P. Buffier qui indique les cas où les Ecrivains ſages peuvent abandonner l'uſage ancien. En conſéquence, il propoſe huit voyelles pour repréſenter les huit voix fondamentales uſitées dans notre Langue & quelques ſignes pour repréſenter la naſalité, la longueur & la prononciation muette. Il propoſe encore quelques changemens dans les conſonnes. Il deſireroit que celles qui ſont d'un même organe euſſent une forme analogue entre-elles; par-là l'analogie dans l'écriture auroit les mêmes effets que dans la prononciation ; que ces conſonnes fuſſent formées de traits droits pendant que les voyelles le ſeroient de traits arrondis. Ce n'eſt qu'un projet que l'Auteur propoſe ici avec beaucoup de modeſtie & de circonſpection, & encore nullement comme un projet à exécuter. Mais eſt-il bien néceſſaire de former des projets de cette eſpéce dont l'exécution ne peut avoir lieu ? Une Nation policée depuis long tems, qui a dans ſa langue une multitude prodigieuſe d'écrits, répandus de tous côtés, peut-elle changer la forme de ſes lettres ? C'eſt tout au plus ſi d'une maniere inſenſible & à des tems aſſez éloignés les uns des autres, elle peut faire quelques légères corrections qui ne changent rien au ſyſtême général.

Ce n'étoit pas aſſez d'avoir repréſenté la voix par des lettres, il falloit encore convenir de la maniere de placer ces lettres les unes à l'égard des autres. La premiere & la plus ancienne maniere d'écrire, dit l'Auteur, eſt celle des Hébreux & des autres Orientaux de droite à gauche ; la ſeconde en commençant la premiere ligne de droite à gauche & revenant à la ſeconde de gauche à droite ; c'eſt ce que les

Grecs

Grecs ont appellé écriture en *Bouſtrophedon* ; enfin la troiſiéme eſt de gauche à droite qui eſt celle que nous avons adoptée. L'Auteur s'arrête ſur cette lecture, & particuliérement ſur les noms donnés aux lettres, noms ſur leſquels les Grammairiens ont beaucoup parlé & qu'ils ont eſſayé de changer pour faciliter la lecture. Il propoſe ſes réflexions ſur la maniere de faire lire les enfans.

M. Beauzée donne une idée de la lecture de droite à gauche, particuliére aux Langues Orientales. Il voudroit que les jeunes gens deſtinés au cours ordinaire des études fuſſent *initiés* de bonne heure & *par degrés* dans la lecture & l'écriture de ces Langues anciennes & ſpécialement de l'Hébreu : mais à quoi bon ſçavoir lire une Langue que l'on n'entendra point ? Et de quelle utilité pourroit être l'Hébreu pour la pluſpart de ceux qui étudient ? Il ſe décide en faveur du ſyſtême de Maſclef pour la lecture de l'Hébreu, & il deſire que ce ſyſtême faſſe des progrès. Nous deſirons au contraire, pour la véritable intelligence de l'Ecriture, que le *petit* nombre de ceux qui ont adopté ce ſyſtême ſe hâtent de l'abandonner. Pourquoi changer toute la conſtitution d'une Langue, multiplier les équivoques, détruire les formes Grammaticales, uniquement pour faciliter la pareſſe & ſous prétexte que les points voyelles ne ſont point auſſi anciens que la Langue. Une lecture plus approfondie des Grammaires Orientales auroit fait appercevoir à l'Auteur le défaut de ce ſyſtême.

Dans le ſecond Livre, l'Auteur aſſigne les caractéres ſpécifiques des différentes claſſes primitives & ſubalternes dans leſquelles on a rangé les mots, & entreprend de trouver le fondement de ces diviſions dans la nature & dans la diverſité des fonctions communes des mots par rapport à l'expreſſion analytique de la penſée. Ainſi dès que l'on voulut communiquer ſes penſées, on ſe trouva dans la néceſſité de faire connoître les êtres qui en ſont les objets ; on le fit par le moyen des noms *appellatifs* & des noms *propres*. L'Auteur s'étend beaucoup ſur cette matiére relativement à la formation des Langues ; il établit la différence qui doit exiſter entre ces deux ſortes de noms ; la maniere dont les noms propres ſont formés chez quelques Nations. Il s'étend également ſur les pronoms, recherche ce que l'on entend par ce terme, & rapporte le ſentiment des Grammairiens ſur les différens pronoms qui ſe rencontrent dans les Langues. Il parcourt ainſi toutes les différentes parties de la Grammaire, avec un détail que quelques-uns trouveront peut-être trop long. Il ne fait pas toujours toutes les applications aux autres Langues, ſurtout aux Orientales qu'il ſembloit avoir promiſes. Ainſi ſon Ouvrage qui contient les principes les plus généraux qui ſont indiſpenſablement communs à toutes les Langues, eſt plutôt une Grammaire Françoiſe raiſonnée qu'une Grammaire géné-

rale. Il eſt en cela bien différent de l'Ouvrage de M. le Préſident de Broſſe, intitulé : *Traité de la formation méchanique des Langues & des principes phyſiques de l'Etymologie*, qui a paru en 1765. chez Saillant & Vincent. Celui-ci eſt plus approfondi, relativement à toutes les Langues & à leur formation. Tous les tems des verbes que nous avons en François n'exiſtent pas dans toutes les Langues. M. Beauzée dans ſon plan auroit dû en parler, & faire voir comment de ces Langues qui ſont formées avec la plus grande ſimplicité, on eſt parvenu, dans les Langues qui en deſcendent, à multiplier ſinguliérement ces tems & les autres parties de la Grammaire. Alors ſon Ouvrage auroit pû ſervir de fondement à l'étude de toutes les Langues. Nous ne prétendons pas cependant qu'il eut donné des Grammaires de ces Langues. Mais en examinant celles de l'Orient, par exemple, il auroit fait voir que les principes généraux y ſont en plus petit nombre, que l'analyſe de ces premiers principes dans les autres Langues, comme le Grec, le Latin & les Langues d'Europe, a formé d'autres principes qui ſont particuliers à ces Langues, & qui paroiſſent des principes généraux à ceux qui n'ont pas approfondi les plus anciennes Langues. Ainſi pour donner une introduction à l'étude des Langues, il faut en faire voir la deſcendance, partir de celles qui ſont le plus ſimplement compoſées pour venir aux plus compoſées. D'abord on imagina moins de tems, moins de modes, moins de parties d'Oraiſon, &c; la Grammaire en général eſt moins compliquée. Notre Langue à cet égard ne préſente que déſordre & confuſion ; c'eſt aſſez ſouvent le réſultat des tentatives que l'on fait pour perfectionner.

Le 3e. Livre qui occupe tout le ſecond Volume traite des élémens de la Syntaxe, de la prépoſition, du complément, des nombres, des cas, des genres, des perſonnes, des modes, de la concordance, de la plénitude de la phraſe, de l'ordre de la phraſe, & enfin de la ponctuation. On y trouve des obſervations utiles & judicieuſes, qui prouvent que l'Auteur a examiné ſa matiére avec le plus grand ſoin. Souvent il n'eſt pas d'accord avec nos Grammairiens, il avoue lui-même qu'il propoſe un ſyſtême de Grammaire bien différent de celui qu'on a ſuivi juſqu'à préſent ; mais il nous paroît avoir expoſé dans un trop long détail ces ſentimens différens ; ce qui ne ſert qu'à donner trop d'étendue à ſon Ouvrage & le remplit d'un polémique qui arrête le Lecteur ; il ne lui apprend rien de nouveau. Il ſeroit trop long de rapporter dans un extrait ces diſcuſſions Grammaticales, il faut avoir recours à l'Ouvrage même, qui d'ailleurs mérite l'attention de ceux qui s'appliquent à l'étude des Langues & particuliérement de la nôtre. Cet Ouvrage eſt rempli d'une métaphyſique profonde, mais quelquefois un peu obſcure. Par exemple, l'Auteur définit ainſi les verbes ; ce *ſont*, dit-il, *des mots qui expriment des êtres*

Digitized by Google

indéterminés en les déſignant par l'idée préciſe de l'exiſtence intellectuelle avec relation à un attribut ; de même l'*accuſatif*, dit-il, *eſt un cas qui ajoute, à l'idée principale du mot, l'idée acceſſoire de terme conſéquent d'un rapport indiqué par un certain nombre de prépoſitions Latines.*

Il faut ſçavoir que l'Auteur prétend que le verbe actif ne gouverne l'accuſatif que parce qu'il y a une prépoſition ſous-entendue.

La définition des prépoſitions eſt également obſcure ; nous pourrions en citer pluſieurs autres exemples, ſi nous ne craignions de paroître vouloir faire une critique. Quelques omiſſions relativement au plan général ne doivent pas empêcher qu'on ne recherche cet Ouvrage qui a dû couter à l'Auteur beaucoup de travail. La ſéchereſſe de la matiére, relativement au plus grand nombre de Lecteurs, eſt le ſeul motif qui nous ait déterminés à n'en donner qu'un ſeul extrait, quoique l'Ouvrage nous ait paru devoir en mériter pluſieurs. D'ailleurs une critique ſage & éclairée d'un endroit de cet Ouvrage, publiée par M. l'Abbé Batteux & dont nous allons rendre compte dans l'Extrait ſuivant, achevera de donner une idée des ſentimens différens ſur notre Langue que M. Beauzée a propoſés dans ſon Ouvrage.

NOUVEL EXAMEN DU PRÉJUGÉ SUR L'INVERSION, pour ſervir de réponſe à M. Beauzée, Profeſſeur à l'Ecole Militaire. 1767. *Brochure* in-8°. *de* 78 *pages.*

Mr. Beauzée dans ſa Grammaire générale, dont nous venons de rendre compte, traite fort au long de l'*Inverſion*, & entreprend de réfuter l'opinion que M. l'Abbé Batteux a établie dans ſes *Principes de la Littérature*. M. l'Abbé Batteux ſe propoſe dans cette Brochure de diſcuter les raiſonnemens, les autorités & les exemples allégués par le nouveau Grammairien, ſoit dans l'Encyclopédie au mot *Inverſion*, ſoit dans ſa Grammaire générale. Voici en peu de mots le précis de cette diſcuſſion littéraire.

Tout le monde convient que les Latins ont un arrangement de mots différent du nôtre, & que la Langue Latine n'eſt ni moins riche ni moins fléxible que la nôtre. L'arrangement que nous ſuivons en François eſt l'ordre naturel des mots ou il ne l'eſt pas. S'il ne l'eſt pas, il faut tendre à nous rapprocher de celui des Latins : s'il l'eſt, il eſt évident que celui des Latins, ne l'eſt point. Or comment ſeroit-il poſſible de croire que les Latins ayant tous les arrangemens des mots à leur diſpoſition, ils ayent conſtamment préféré celui de ces arrangemens qui n'eſt point naturel, & conſtamment rejetté celui qui l'eſt ? En effet, le Latin n'eſt retenu par aucune entrave, puiſqu'il a des formes adhérentes aux mots pour ſignifier leurs rapports, indépendamment de leur place, & qu'on

Digitized by Google

peut dire *patrem amat filius* ou *filius amat patrem*. Il n'en eſt pas de même du François, il y a de la contrainte dans cette Langue à placer un mot ; or, il eût été bien ſingulier qu'une Langue, libre de toujours ſuivre la nature, ne la ſuivît preſque jamais, & que la Langue enchaînée par le Grammatical, la ſuivît preſque toujours. De-là M. l'Abbé Batteux a conclu que les Latins & les Grecs ſuivoient l'ordre naturel des idées, parce qu'ils le pouvoient, & que nous ne le ſuivons point, parce que nous ne le pouvons pas. En un mot, l'état de la queſtion eſt de ſçavoir, *ſi dans tout diſcours, l'arrangement des mots, ſelon l'intérêt de celui qui parle & tel qu'il étoit chez les Latins, n'eſt pas plus naturel, c'eſt-à dire plus ſelon l'expreſſion de la nature que l'ordre Grammatical ou de Syntaxe, tel qu'il eſt en François.* Laquelle des deux conſtructions eſt la plus vive & la plus naturelle ? devons-nous tendre à nous rapprocher de celle des Latins ou à nous en éloigner ? Le mot *Inverſion* ici ne ſignifie que *le renverſement de l'ordre naturel à l'Eloquence.* Voilà ce que M. l'Abbé Batteux a voulu établir.

M. Beauzée a raiſonné autrement, ou plutôt a combattu M. l'Abbé Batteux en convenant des mêmes principes & malheureuſement en étant du même avis. L'objet principal de la parole, dit-il, eſt l'énonciation de la penſée, les mots doivent donc être aſſortis d'une maniere qui rende ſenſibles leurs rapports mutuels. Or, il n'y a que l'ordre analytique qui puiſſe régler cet aſſortiment, c'eſt-à-dire l'ordre & la proportion de l'image ſucceſſive & fugitive repréſentée dans la penſée. Donc l'ordre analytique eſt le ſeul ordre naturel des mots. On ne parle à la vérité que pour énoncer ſa penſée, répond M. l'Abbé Batteux, mais la fin de celui qui parle eſt de mettre dans l'eſprit des autres les ſentimens qu'il a & comme il les a. En tout genre d'action, c'eſt la fin qui régle l'ordre des moyens auſſi-bien que leur choix. Nous allons voir M. Beauzée ſe rapprocher de M. l'Abbé Batteux. Cet ordre analytique, dit-il, eſt celui dans lequel on voit les mots placés ſelon leurs rapports Grammaticaux, correſpondans aux rapports métaphyſiques de ſes idées ; voilà une maniere de s'exprimer, il en admet enſuite une ſeconde, celle de faire prendre aux mots des inflexions qui caractériſent leurs rélations à cet ordre analytique, & d'en abandonner enſuite l'arrangement dans l'élocution à l'influence de l'harmonie, au feu de l'imagination, à l'intérêt, ſi on veut, des paſſions. Voilà préciſément l'inverſion Latine rangée ſous l'ordre analytique ou naturel. Il eſt donc d'accord avec M. l'Abbé Batteux, qui ne propoſe cette inverſion que relativement à l'éloquence ; voilà cet ordre naturel à l'éloquence que M. Beauzée admet comme M. l'Abbé Batteux. C'eſt donc faute d'avoir bien examiné ce que M. l'Abbé Batteux a dit que M. Beauzée l'a attaqué quelquefois avec des ex-

Digitized by Google

pressions qui semblent tendre à être désobligeantes.

M. l'Abbé Batteux ne borne pas son examen à cette réponse qui sembloit devoir terminer cette discussion littéraire. Il fait voir, en développant en peu de mots la formation du langage, que les Romains abandonnerent cet ordre analytique pour trois raisons, parce qu'il leur étoit entiérement inutile, eu égard à la conformation de leur Langue, parce qu'il entraîne une monotonie dégoutante, parce qu'ils en avoient un meilleur qui donnoit à leurs *idées* une direction plus naturelle, plus vive, à laquelle la conformation de leur Langue ne s'opposoit point. Dans la Langue Françoise, l'embarras des particules, l'équivoque des articles qui sont souvent les mêmes pour les mots régissans & pour les mots régis, obligent de suivre un arrangement différent de celui des Langues qui ressemblent au Latin. Donc contre le sentiment de M. Beauzée, les Langues analogues, comme le François, ne prouvent rien pour l'ordre analytique, puisqu'elles sont forcées à tel arrangement & que tout ce qui est forcé n'est pas naturel; les Langues transpositives prouvent contre cet arrangement analytique.

Les Grammairiens, en travaillant sur les Langues & en rédigeant les régles de la Syntaxe, ont confondu *les rapports de Syntaxe* avec l'*ordre de Syntaxe*. Les premiers se concilient avec tous les arrangemens possibles, & ordinairement ils ne se rencontrent pas avec l'ordre de Syntaxe; c'est pour cela que le Latin n'use pas de l'ordre de Syntaxe, parce qu'il a les rapports de Syntaxe. Il falloit donc se contenter de dire que l'un ou l'autre étoit nécessaire dans le discours, & que la Grammaire elle-même étoit indifférente au choix; M. Beauzée l'a dit, & M. l'Abbé Batteux n'a jamais dit autre chose, & a conclu de-là que les Latins suivoient l'ordre d'intérêt, parce qu'ils le pouvoient ayant les rapports Grammaticaux, & que les François ne le suivent pas; faute de rapports Grammaticaux, ils sont astreints à l'ordre de Syntaxe. M. Beauzée a dit que l'un ou l'autre seulement étoit nécessaire, ou les rapports Grammaticaux, ou l'ordre de Syntaxe; n'est ce pas le dire que de définir les Langues analogues, celles qui, faute de rapports Grammaticaux, suivent l'ordre analytique ou de Syntaxe, & les Langues transpositives, celles qui ayant les rapports Grammaticaux se dispensent de l'ordre de Syntaxe?

M. l'Abbé Batteux fait voir encore que M. Beauzée est tombé dans quelques autres contradictions avec lui-même, & établit en même-temps que ni l'ordre naturel des idées dans la pensée, ni l'ordre *analytique* que la métaphysique peut mettre dans ces idées, ne sont ni ne peuvent être le modèle de l'ordre naturel des mots dans le discours, & que par conséquent l'ordre de Syntaxe qui est le même que l'ordre analytique, n'est point l'or-

Digitized by Google

dre naturel du diſcours. M. l'Abbé Batteux regarde l'*intérêt* comme la baſe & la régle fondamentale des *conſtructions oratoires* ; il cite pluſieurs phraſes, dans leſquelles en Latin le but qu'on ſe propoſe eſt mis avant tout autre mot, & en même-temps il répond à quelques obſervations peu importantes que M. Beauzée a faites au ſujet de l'*intérêt*. Il ſuffit de dire que M. l'Abbé Batteux n'en fait une régle qu'autant que la conſtruction de la Langue le permet, & cette modification répond à toutes les objections de M. Beauzée.

Il fait voir encore que M. Beauzée s'appuye d'autorités qui ne ſont point concluantes, & il réſulte de l'examen que M. l'Abbé Batteux en fait, que les Romains ſuivoient le mouvement naturel de leurs idées, pouſſées par l'intérêt qui les faiſoit parler. Ce qui eſt conforme à ce que M. Beauzée lui-même a dit, qu'il y a une élocution dont l'arrangement eſt abandonné à l'influence de l'harmonie, au feu de l'imagination, à l'*intérêt*, ſi on veut, des paſſions. Il eſt donc d'accord avec M. l'Abbé Batteux qui n'a parlé de l'inverſion que relativement à la Conſtruction Oratoire.

DESCRIPTION ET DÉTAILS DES ARTS DU MEUNIER, du Vermicellier & du Boulanger, avec une hiſtoire abrégée de la Boulangerie & un Dictionnaire de ces Arts. Par M. Malouin. 1767. 340 *pages in-folio, avec* 10 *planches en taille-douce.*

PREMIER EXTRAIT.

DE tous les Arts que l'Académie des Sciences a entrepris de décrire, il n'y en a point dont l'utilité ſoit plus immédiate, plus générale, plus eſſentielle à l'humanité que celui de nourrir les hommes par le moyen de l'Agriculture & de toutes les choſes qui y ont rapport. M. Malouin qui s'eſt chargé de tout ce qui concerne l'art de faire le pain, en a traité fort au long toutes les parties dans le 34e. cahier que nous annonçons aujourd'hui ; le public peut juger par les Ouvrages qu'a déja donnés cet habile Académicien, de l'exactitude & du ſçavoir avec lequel il traite tous les objets dont il s'occupe ; on ne pouvoit porter le flambeau de la Phyſique dans un art où il fût plus néceſſaire que dans celui de faire du pain.

Le Pain eſt un farineux allié avec de l'eau & de l'air par le moyen du feu, en forme ſéche & commode. C'eſt une production de l'art, d'autant plus belle qu'elle eſt plus ſimple ; & quoiqu'elle paroiſſe bien facile, elle demande cependant bien des conſidérations différentes & exige beaucoup d'intelligence dans celui qui entreprend de la perfectionner. On n'a pas ſçu dans tous les temps faire du pain & on ne le ſçait pas même encore partout : il eſt de

Digitized by Google

vaſtes contrées dans les deux continens où l'uſage du pain eſt inconnu, quoiqu'il y ait dans la plûpart de ces Pays des grains propres à en faire.

M. Malouin commence par la partie hiſtorique de ſon art, il traite avec beaucoup d'érudition de la maniere dont on ſe nourriſſoit & dont on employoit les grains chez les Hébreux, les Egyptiens, les Grecs & les Romains. Ceux-ci ſe nourrirent d'abord avec les grains amollis ſeulement par la cuiſſon, comme l'on mange encore aujourd'hui le ris & l'orge mondé; dans la ſuite ils imaginerent de brûler le grain comme on *brûle* le caffé en Aſie, où *l'on le brûle* beaucoup moins qu'en France.

L'uſage des bouillies fut enſuite général à Rome, & cette façon de ſe nourrir y dura ſi long-tems que les Romains furent nommés par les autres Nations *Mangeurs de bouillie*. Ce peuple fameux fut long-temps ſans connoître l'uſage du pain; il ne cultivoit point alors les Arts, mais ſeulement les terres: ce n'eſt point avec des guerres continuelles que les Arts & le luxe peuvent s'accroître.

Ce ne fut qu'à la fin du quatriéme ſiécle de la fondation de Rome, environ 400 ans avant Jeſus-Chriſt, que les Romains commencerent à faire des gâteaux de toute eſpéce; mais l'on ne ſçût faire du bon pain à Rome que lorſqu'on y eut fait venir des Boulangers de la Grèce. Ce fut ſur la fin du ſixiéme ſiécle de la fondation de Rome, environ un ſiécle & demi avant J.C.

L'Art du Meunier a précédé de fort loin celui du Boulanger; quoiqu'on n'ait pas ſçu moudre les grains auſſitôt qu'on a commencé à s'en nourrir: on les a mangés d'abord entiers; on en a uſé long-tems auſſi en gruaux & en farine, avant qu'on ait ſçu en faire du pain; auſſi M. Malouin commence par l'hiſtoire & la deſcription de l'Art du Meunier; il eſt accompagné des figures du Moulin & de tous les inſtrumens qui y ont rapport. L'Auteur traite d'abord du choix, de la qualité & de la bonté des grains. Pour juger de la bonté du froment, on examine s'il ſonne; ſi lorſqu'on le fait ſauter de la main qui le contient, il s'échappe promptement & preſque totalement, & ſi en enfonçant le bras dans le ſac de bled on peut le porter juſqu'au fond, dans ces cas, on peut juger que le bled eſt de bonne qualité; il y a encore bien d'autres épreuves auſquelles on peut en juger.

On ne peut tirer autant de farine des grains nouveaux que des vieux, parce que les grains nouveaux ſont moins ſecs & moins parfaits. Les bleds vieux donnent au moins un 20e. de farine plus que n'en donnent les nouveaux; il y a même des années où ce défaut fait perdre juſqu'à un tiers de la farine.

M. Malouin traite enſuite de la préparation qu'on donne au bled pour le moudre. Il y a des Pays où l'on eſt dans l'uſage de laver le froment; ce ſont ceux où l'on a coutume de battre les grains de-

Digitized by Google

hors ſur la terre, & où l'on ne ſçait pas vanner, ni cribler comme l'on crible aux environs de Paris. On fait enſuite ſécher au Soleil ce grain lavé avant que de le moudre. Dans les Pays chauds on eſt auſſi obligé d'humecter les grains.

La différente diviſion qu'on fait du grain, c'eſt-à-dire les diverſes manieres de moudre, donnent des farines qui différent en blancheur & en qualité; car les farines ſont différentes, non-ſeulement, ſelon les divers grains dont elles ont été tirées & ſelon qu'elles ont été tamiſées, plus ou moins fin, mais auſſi ſelon la ſorte de mouture par laquelle on les a faites. Avec de bon grain on fait de mauvaiſe farine dans un moulin mal mené, comme avec de bonne farine on fait de mauvais pain, ſi on pêtrit mal. Les bleds de Chartres & de Soiſſons, par exemple, ſont fort bons; cependant on ne mange pas de bon pain dans ces deux Villes. Ce n'eſt pas ſeulement la faute des Boulangers; c'eſt auſſi celle des Meuniers; mais ils pourront ſe perfectionner dans la ſuite, & un jour viendra peut-être qu'on mangera d'auſſi bon pain à Soiſſons & à Chartres qu'en aucun autre lieu. M. Malouin aura probablement la ſatisfaction d'y contribuer par ſon excellente deſcription de l'art du Meunier & du Boulanger. Il détaille ſéparément la mouture de nos Provinces Septentrionales & celle des Provinces Méridionales: la mouture en groſſe & la mouture économique: celle-ci ſe pratique principalement aux environs de Paris & elle conſiſte à moudre pluſieurs fois: on commence par mettre la meule plus haut en moulant le blé; ce qui fait du gruau qu'il faut remoudre enſuite pour le réduire en une farine plus fine, qui ſoit plus facile & plus propre à être miſe en pâte pour en faire du pain.

Cette groſſe farine qu'on nomme le gruau, ſe fait même ſans le vouloir en moulant le grain, & ce gruau reſte dans le ſon pour la plus grande partie, ſelon la fineſſe du premier bluteau; c'eſt la partie du bled qui ſe réduit le plus difficilement en farine; c'eſt la partie la plus ſéche du bled qui, dans les années qui ne ſont point humides, eſt la plus voiſine de ſon écorce, & qui eſt expoſée à la ſéchereſſe de l'air & à la chaleur du Soleil.

Ce que l'on nomme la premiere farine de bled eſt la partie la plus tendre, la plus douce du grain; elle vient plus de l'intérieur du bled lorſqu'il eſt ſec. Le ſecond gruau qui eſt moins blanc à cauſe de la ſeconde écorce du bled qui y eſt attachée, & d'un peu de germe auquel il eſt mêlé, vient encore moins du centre du grain que le premier gruau ou que le gruau blanc, qui ne participe plus à l'écorce du grain, & qui en eſt comme l'amande. C'eſt ce qui fait que le ſecond gruau donne le fleurage qui eſt une eſpéce de ſon, lorſqu'on le remoud; c'eſt encore la raiſon pour laquelle ce ſecond gruau boit plus d'eau, qu'il a plus de goût, & qu'il eſt préféré par les Patiſſiers.

Le fleurage ou le remoulage eſt donc le ſon du gruau, c'eſt une iſſue de la mouture du gruau, comme le ſon ordinaire l'eſt du grain; il y a environ un ſiécle que les Pigeauts Meuniers de Senlis imaginerent ainſi de ſéparer & de remoudre le gruau; ce qui a produit dans la Meunerie une perfection très-marquée.

La mouture donne du volume au grain & au gruau : vingt-cinq boiſſaux de farine donnent trente-deux boiſſeaux de farine en le remoulant. Le grain & le gruau occupent plus de place lorſqu'ils ſont moulus que lorſqu'ils ſont entiers, & après avoir été tamiſés, ils occupent plus de place encore que lorſqu'ils ne ſont que moulus.

M. Maliſſet qui eſt grand partiſan de la mouture économique & qui a beaucoup contribué à la mettre en uſage & à la perfectionner, a dit à M. Malouin que de 240 livres de bled, il tire dans ſes Moulins 180 livres de farine & 55 livres de ſon; il ajoute que d'un bled qui péſe 260 livres le ſetier, il rire 187 livres 7 onces de farine, 59 livres 4½ onces en recoupes, & en ſons, & 12 livres 8 onces de remoulage. M. Malliſſet a communiqué auſſi à M. Malouin le procès-verbal fait par les Adminiſtrateurs de l'Hôpital de Paris, qui, pour avoir l'état du produit de la mouture économique d'un ſetier de bled nouveau peſant 249 livres, en firent faire l'eſſai le premier *Septembre* 1759 au Moulin de l'Hôpital. Le réſultat fut en premiere farine de bled 100 livres; en ſeconde farine dite premiere de gruau 50 livres; en troiſiéme farine qui eſt la ſeconde de gruau 25 livres; & en quatriéme farine 12 livres 8 onces : total en farines 187 livres 8 onces.

On eut par cette même mouture du ſetier de 249 livres de bled, ſix boiſſeaux de gros ſon peſant 30 livres; deux boiſſeaux de recoupe, dite petit ſon, du poids de 14 livres, & les trois quarts d'un boiſſeau de remoulage qui peſoit 9 livres; ce qui fait en ſons 55 livres, qui, avec les 187 livres 8 onces de farine, font 240 livres 8 onces.

M. Malouin rapporte un grand nombre d'autres épreuves ſemblables, faites en différens moulins ſur différentes ſortes de bleds; il y ajoute même leurs produits en pain.

Dans une de ces expériences le poids du ſetier debled étoit de	236 liv.	6 onces.
Le total du poids des farines & des ſons étoit de . . .	229 liv.	6 onces.
& le déchet,	7 liv.	
Le poids de la farine employée,	178 liv.	6 onces.
Le poids de l'eau employée,	129 liv.	
Le poids des pains en pâte,	307 liv.	6 onces.
Le poids du pain après la cuiſſon,	244 liv.	

Le déchet de fabrication & de cuiſſon, 63 liv. 6 onces. & l'excédent du pain ſur la farine, 66 liv.

M. Malouin fait enſuite un parallèle exact des différentes moutures; le réſultat eſt que la mouture en groſſe, proprement dite, eſt plus favorable au Public que n'eſt la mouture économique, parce que la mouture en groſſe fournit plus de farine biſe que de blanche, & qu'au contraire la mouture économique tire plus de farine blanche que de biſe.

La mouture économique donne un pain plus blanc que celui de la mouture en groſſe, parce qu'elle diviſe plus la farine, ce qui la blanchit davantage; mais le pain qui réſulte de la mouture en groſſe a plus de goût.

La mouture méridionale dans laquelle on ne ſépare point le ſon de la farine dans le moulin même, mais long-tems après avoir moulu, réunit les deux avantages, l'un de donner une farine plus blanche encore que celle de la mouture économique, parce que la mouture méridionale eſt mieux purgée de ſon; l'autre d'avoir conſervé la qualité de la farine, comme on fait dans la mouture en groſſe, proprement dite, parce que la farine a été moins échauffée & moins évaporée par l'action des meules que dans la mouture économique. Le pain qui réſulte de la mouture méridionale eſt auſſi blanc que celui de la mouture économique, parce que la farine en eſt auſſi diviſée par la fermentation, pendant que la farine a fait ſon effet; & elle n'y perd pas ſon goût, comme elle fait par le frottement & par la chaleur des meules dans la mouture économique.

Il réſulte des comparaiſons de M. Malouin qu'il eſt très-difficile de concilier dans les moutures la qualité avec la quantité; mais M. M. par un grand nombre de conſidérations tirées de la Phyſique & des expériences économiques, preſcrit à chacun ce qu'il doit faire dans toutes les circonſtances; ſa concluſion prouve bien l'importance de ſes conſidérations & de ſes préceptes: ceux qui ſçavent bien moudre, dit-il, bien bluter & bien pétrir, peuvent faire aujourd'hui autant de pain avec deux ſetiers de blé, qu'on en faiſoit dans les derniers ſiécles avec trois ſetiers, parce qu'on ſçait tirer aujourd'hui plus de farine du grain, & plus de pain de la farine.

M. de Vauban dans ſon Traité de la Dîme Royale, calcula qu'il falloit en général trois ſetiers de bled par an pour la nourriture de chaque homme: vers le commencement de ce ſiécle celà fut réduit à deux ſetiers & demi. Dans ce tems-là néanmoins deux ſetiers & demi de bled ne fourniſſoient que 446 liv. de pain, & aujourd'hui on peut faire 500 liv. de pain avec deux ſetiers de bled, parce qu'on fait entrer plus d'eau dans la compoſition de la pâte.

Digitized by Google

La description du Moulin est placée à la suite des détails de la mouture ; M. Malouin explique tout ce qui concerne la nature des meules & leurs manieres d'agir, la bluterie & la maniere de faire les blutoirs ; après quoi, il parle de la nature & du choix des différentes farines, de leurs propriétés ; il explique la maniere de les connoître, leurs élémens, les parties qu'on en retire par la distillation chymique.

Une once de froment a donné trois gros & demi d'extrait gelatineux : la même quantité de seigle n'en a donné que 3 gros, & il y a tout lieu de croire, dit M. M., que l'extrait nourrissant du froment surpasse non-seulement en quantité, mais aussi en qualité celui du seigle.

La partie collante de la farine, qui par la distillation donne une eau jaune ou rougeâtre, est plus de la nature du sang animal ; elle est ce qu'il y a de plus propre à l'entretenir & à le rétablir ; il conclud aussi de ses expériences que les acides végétaux huileux sont propres à dégluer le sang.

La conservation des farines est ensuite l'objet des recherches de M. Malouin, aussi bien que la conservation des bleds ; mais il renvoie aussi à ce sujet au sçavant Traité de M. Duhamel sur la conservation des grains.

La *farine* est une poudre très-susceptible de fermentation & très-*sujette* à s'échauffer & à se gâter, *surtout l'Eté*, lorsque l'air est humide & dans des tems d'orage. C'est dans les mois de Mai & de Juin que les farines se gâtent le plus. Il se fait en elles un travail plus intime, plus interne dans les mois de Mars & d'Avril ; mais le travail externe, produit par l'impression de l'air, s'y fait dans les deux mois suivans & les gâte encore davantage.

Pour conserver la farine, il faut la garder sur un plancher de bois : elle ne se conserve pas aussi bien sur les carreaux que sur les planches, il faut même avoir attention qu'elle ne touche point les murs. Le voisinage des étables lui fait tort.

Il ne faut point enfacher la farine toute chaude au sortir des meules ; il faut la laisser refroidir auparavant pour la conserver : à la rigueur, une farine n'est recevable que 24 heures après avoir été moulue ; il faut lui laisser exhaler la chaleur & l'humidité que le poids & la rapidité de la meule y ont causée.

Quand on veut sçavoir si une farine ne s'échauffe point, il faut y enfoncer la main, & si l'on sent qu'elle ait dans le milieu du monceau plus de chaleur ou qu'elle soit moins fraiche en dedans qu'en dehors ; il faut la remuer avec la pelle & la changer de place. On dit que les farines dont la pâte leve promptement s'échauffent aussi plus promptement à proportion. Si la farine n'est pas exactement renfermée, les vers s'y mettent.

Comme pour faire du bon vin il faut mêler ensemble différens raisins, il faut aussi pour faire du

bon pain mêler différentes farines; M. M. rapporte à ce ſujet un grand nombre de pratiques différentes; après quoi, il traite du ſon.

Il faut que le ſon ne peſe que quatre livres le boiſſeau; s'il peſe davantage, c'eſt parce qu'il a été mal meſuré ou qu'on l'a mal moulu & mal bluté; lorſqu'il peſe plus de trois livres & demie ou quatre livres, on eſt certain qu'il y eſt reſté de la farine, comme cela arrive toujours par la mouture ruſtique; elle donne un ſon gras, peſant ordinairement 7 livres le boiſſeau ou le double du ſon ſec, produit ou par la mouture en groſſe proprement dite, ou par la mouture économique, ou par la mouture méridionale. Ainſi chaque boiſſeau de ſon gras de la mouture ruſtique contient environ trois livres & demie de farine & de gruau qui feroient environ 5 livres de pain & de très-bon pain, parce que c'eſt la meilleure farine du grain qu'on laiſſe ainſi dans le ſon gras par l'imperfection de la mouture ruſtique.

Le bled éprouve du déchet dans les Moulins; on accorde aux Meuniers dans les Provinces deux livres par ſetier, mais il ſe fait encore du déchet en blutant les farines. M. M. entre dans le détail de toutes ces ſortes de déchets; il traite enſuite des poids & des meſures. Plus les Pays ſont poliſſés, plus le Commerce s'y fait au poids, & moins il ſe fait à la meſure: on a vû au Magaſin des bleds du Roi à S. Charles à Paris, un Meſureur qui excelloit par ſon adreſſe: après avoir meſuré à l'ordinaire un ſetier de douze boiſſeaux de bled, il le remeſuroit & ne trouvoit qu'onze boiſſeaux dans le ſetier; enſuite paroiſſant toujours meſurer de la même façon, il en faiſoit trouver près de 13 boiſſeaux, & cela en préſence de pluſieurs Connoiſſeurs qui le regardoient attentivement, comme on regarde un joueur de gobelets; effectivement, il falloit que ce Meſureur eût bien du jeu & de l'adreſſe pour faire ainſi illuſion; mais cette manœuvre ſe trouve juſqu'à un certain point dans toutes les Campagnes.

Le muid de bon bled peſe 4800 livres; le ſetier 240 livres, la mine 120 livres, le minot 60 livres, le boiſſeau 20 livres & le litron 20 onces, ou une livre & un quart. Ordinairement le poids du boiſſeau de bled froment eſt de 20 à 21 livres; celui de la farine eſt de 12 à 13 livres; celui du gruau de 16 à 17 livres, & celui du ſon gras de trois livres & demie à quatre livres.

Le ſac de farine eſt de 325 livres, & on paſſe cinq livres pour le déchet du ſac. Un ſac de farine étoit autrefois le produit de plus de deux ſetiers de bled; aujourd'hui on ſçait tirer de deux ſetiers de bled plus de 370 livres de farine; nous ne faiſons qu'indiquer légérement ces différents articles d'économie, ſur chacun deſquels M. Malouin a raſſemblé les détails les plus intéreſſants & les plus curieux.

L'art du Vermicellier eſt à la ſuite de celui de la Meunerie, com-

Digitized by Google

me contenant un des principaux uſages de la farine & du gruau : il précéde l'art du Boulanger, parce que le Vermicellier ne fait pas cuire ſes pâtes ; ce qui eſt un degré de difficulté de moins que dans l'art du Boulanger.

En général le gruau eſt un grain concaſſé & dépouillé de ſon écorce, comme eſt le gruau de Bretagne : il y a gruau d'avoine, gruau d'orge & gruau de froment ; car gruau eſt un mot générique. Les Boulangers réduiſent ordinairement le gruau en farine pour en faire du pain, & les Vermicelliers convertiſſent le gruau en ſemoule pour en faire des pâtes. La ſemoule, en Italien *ſemola*, veut dire ſon de farine & en François ſon gras. La partie blanche, dure & farineuſe du ſon gras, après qu'elle en a été ſéparée, conſerve encore le nom de ſemola ou ſemoule en François : la meilleure ſemoule eſt celle de froment ; c'eſt celle dont les Vermicelliers ſe ſervent pour faire toutes leurs pâtes ; telles que vermicelli, macaroni & lazagné.

La ſemoule eſt la meilleure partie du bled, la plus ſéche, la plus nourriſſante. On en tire plus des bleds de Barbarie qui ſont plus glacés, plus peſants, & qui ſe mettent plus difficilement en poudre que les bleds d'Europe ; les bleds de Barbarie ſont moins blancs, mais ils ſont plus ſubſtantiels.

A Naples & à Gènes où il ſe fait le plus de pâtes pour l'Italie, on fait venir du bled du Levant, de *Sicile*, de Termini & de Livadie : on y choiſit un bled qui eſt dur & qui contient peu de farine blanche ; il eſt même intérieurement un peu jaune ; en le moulant on le partage en cinq différentes parties ; la premiere eſt la fleur de farine ; la ſeconde eſt la farine ; la troiſiéme eſt la petite ſemoule, *ſemolella* ou *rarita* ; la quatriéme eſt la ſemoule ou *ſemola*, & la cinquiéme eſt le ſon *vrenna* ou *ſemolone* : ces différentes ſortes de farines ſervent pour les différentes ſortes de pâtes. On met ordinairement 11 livres d'eau pour 50 livres de ſemoule. Il y a des Vermicelliers qui n'employent point de levain ; les pâtes s'en conſervent mieux. On pétrit la ſemoule avec force, on monte deſſus pour la piler ; enſuite on la bat pendant deux heures avec la brie qui eſt un grand & gros levier de bois ; on met la cuiſſe droite & la main ſur l'extrêmité de la brie, tandis que de l'autre jambe on donne le mouvement à la brie en frappant du pied contre terre pour s'élever avec la brie. La main gauche eſt levée en l'air & contribue au mouvement ; la tête ſuit auſſi ces mouvemens qui ſe font en cadence chez les Italiens, & chez les Provençaux.

Il y a bien de la différence entre voir briſer la pâte, comme l'on fait en Provence, d'une maniere vive, leſte & cadencée, & la voir piler peſamment, comme l'on fait dans quelques autres Pays, où l'on met quelquefois trois hommes ſur la même barre pour ſauter enſemble lourdement.

Digitized by Google

Quand on a fait ainſi la pâte, la façon des vermicels, celle des macaronis, des lazagnes & des autres pâtes dépend de la différence du moule appellé *trafila*, percé de pluſieurs trous, par leſquels on fait paſſer la pâte en la preſſant deſſus le moule.

Il y a des preſſes dont la vis eſt verticale & d'autres où la vis eſt horiſontale. La vis eſt horiſontale pour les pâtes que l'on coupe en petites parcelles avec une eſpéce de couteau attaché au centre du moule & que l'on fait tourner comme une manivelle.

La vis de la preſſe eſt verticale pour les pâtes longues, comme vermicel, lazagne, & macaroni, & l'on ne coupe ces pâtes qu'en les caſſant avec la main contre le moule.

La pâte, obligée de paſſer au travers des trous du moule, ſort en filets, qui repliés ont la figure des vermiſſeaux; ce qui a donné le nom aux vermicels de *Vermicelli*; on les nomme auſſi *Milleſanti* & *Tragliarini*, ſuivant la forme qu'on leur donne.

Lorſque les vermicels ſont ſortis de la longueur d'environ un pied, on les coupe, c'eſt-à dire on les détache en les empoignant légerement à la partie ſupérieure & les caſſant proche du moule par une petite ſecouſſe, & l'on couche ſucceſſivement chaque poignée de vermicels ſur du papier.

On peut donner à la pâte toutes ſortes de figures; les Ouvriers en pâtes fines en font dans le Royaume de Naples de plus de trente ſortes différentes; telles ſont les *Sadelini*, *Sementelle*, *Punte-d'aghi*, *Stelluce*, *Occhi di-pernicie*, *Stelette*, *Vermicelli*, &c. Ces pâtes ſont plus fines que le macaroni, parce que les ſemoules avec leſquelles on les compoſe ſont plus fines ou ont été paſſées plus de fois. Nous ne ſuivrons point l'Auteur dans ces détails, non plus que dans ce qui concerne les autres pâtes que l'on prépare dans les maiſons: nous en avons dit aſſez pour faire voir avec combien d'exactitude & de ſçavoir M. M. a traité toutes les parties de l'art qu'il avoit entrepris de décrire; nous réſervons pour un ſecond extrait tout ce qui regarde l'art du Boulanger; cette matiére eſt aſſez importante pour mériter de nous occuper une ſeconde fois.

ESSAIS HISTORIQUES SUR LES RÉGIMENS D'INFANTERIE, de Cavalerie, & de Dragons, par M. de Rouſſel. A Paris chez Guillyn, Libraire. 1767. *in*-12. AUVERGNE, CAMBRESIS, FOIX.

NOus ne rappellerons pas ce que nous avons dit de cet Ouvrage que M. de Rouſſel continue avec le même zéle. L'hiſtoire du Régiment d'Auvergne offre des traits intéreſſans dans le détail des trois dernières guerres. On y admire ſur-tout l'ardeur qu'il fit pa-

Digitized by Google

roître dans la Campagne de 1760 à M. de Stainville, lorſqu'il lui demanda & obtint la permiſſion de continuer le combat, malgré les fatigues qu'il avoit déja eſſuyées. Il fit douze lieues de marche par des chemins & des montagnes preſqu'impraticables, ſans avoir un ſeul traîneur. « Un ancien Caporal de » Grenadiers, nommé François-» Armand, ne pouvant plus mar-» cher ſur la fin du jour, montoit » avec peine la dernière monta-» gne; ſon Capitaine s'apperce-» vant de ſa foibleſſe, lui ordonne » inutilement de reſter. Il conti-» nue de ſe traîner, & à cent pas » de-là tombe accablé de laſſitude. » Le ſang lui ſortoit par le nez & » la bouche ». On lit auſſi avec plaiſir les efforts que fit le même Corps, pour s'oppoſer au deſſein du Prince Héréditaire qui vouloit ſurprendre Fiſcher, forcer notre Camp, ruiner notre armée, & s'emparer de Weſel. De 1600 hommes & 80 Officiers dont il étoit alors compoſé, il ne reſta que 800, & il eut 50 Officiers tant tués que bleſſés. Avant l'action, les ennemis pour ſurprendre nos troupes, à tous les *qui vive* ne manquoient pas de répondre *Fiſcher*. Le Chevalier d'Aſſas qui s'étoit porté en avant pour reconnoître, eſt ſaiſi par des Grenadiers Anglois qui lui promettent la vie s'il veut garder le ſilence; pour toute réponſe « il » crie, à moi Chaſſeurs, ce ſont » les Ennemis; & il eſt à l'inſtant » percé de pluſieurs coups de bayon-» nette ». Une action pareille doit immortaliſer ſon nom. On trouve dans cet Ouvrage des traits ſemblables qu'il importe de recueillir, entr'autres le courage d'un Caporal nommé Claude Antoine Jacob. « Ayant une jambe caſſée d'un coup » de fuſil, il tombe, ſe traîne à » une maiſon voiſine, ſe relève en » s'appuyant ſur le mur, & recom-» mence alors à ſe ſervir de ſes ar-» mes, tant qu'il lui reſte des car-» touches & des forces ».

On remarquera de même dans le Journal hiſtorique de Foix des actions mémorables & dignes de ſervir d'exemples, ſoit dans l'attaque, ſoit dans la défenſe, ſur-tout depuis 1700 juſqu'en 1713. En général les Militaires trouveront dans cet Ouvrage des modèles à imiter. L'Auteur le termine par un objet d'une autre eſpéce. C'eſt un relevé d'après lequel on peut calculer la conſommation d'hommes qui ſe fait dans les Régimens envoyés aux Iſles. Foix, en partant de France pour le Cap S. Domingue, étoit fort de 673 hommes. Depuis Novembre 1762 juſqu'en Mars 1765, il reçut en recrues 905 hommes. A ſon retour en France il n'avoit que 682 hommes. Il en étoit reſté 131 dans la Colonie: 102 avoient déſerté: 5 avoient été faits Officiers, 8 congédiés pour cauſe d'infirmité: 4 avoient paſſé par les armes; par conſéquent la mort en avoit enlevé 646.

Digitized by Google

L'ARITHMÊTIQUE ET LA GÉOMÉTRIE DE L'OFFICIER, Contenant la théorie & la pratique de ces deux Sciences, appliquées aux différens emplois de l'homme de guerre. Par M. le Blond, Maître de Mathématique de Monſeigneur le Dauphin, & de Meſſeigneurs le Comte de Provence & le Comte d'Artois, Profeſſeur en la même Science des Pages de la Grande Ecurie du Roi. Seconde Edition, corrigée & augmentée. A Paris, chez Charles Antoine Jombert, Libraire du Roi pour l'Artillerie & le Génie. Avec Approbation & Privilége du Roi. Deux Vol. *in*-8°. 1767. Le premier de 497 pages. Le ſecond de 583.

LA célébrité de l'Auteur connu par pluſieurs Ouvrages, l'accueil fait à celui-ci, ſont des auſpices favorables pour cette nouvelle Edition ſur-tout qui paroît avec le nom auguſte de Monſeigneur le Dauphin, à qui elle eſt dédiée.

C'eſt à lui que M. le Blond parlant de cet Ouvrage qu'il a retouché avec ſoin, & conſidérablement augmenté, dit: « Vous y retrouverez, » Monſeigneur, différens problê- » mes ou queſtions d'Arithméti- » que que vous avez anciennement » réſolues. Ce ſont, pour ainſi dire, » des jeux de votre enfance, mais » qui décèlent d'autant plus la juſ- » teſſe de votre eſprit, que les ſolu- » tions vous appartiennent unique- » ment ».

Dans le Traité d'Arithmétique l'Auteur s'eſt fait une loi de ne rien laiſſer ſans démonſtration pour empêcher les Commençans de contracter l'habitude d'apprendre par routine. Il y a même inſéré des règles dont l'utilité n'eſt pas grande, afin de donner à l'eſprit les forces néceſſaires pour paſſer à des ſpéculations plus difficiles. La Géométrie y eſt diviſée en 13 Livres, ſous-diviſés en pluſieurs articles. Partout l'Auteur applique à la pratique les propoſitions qu'il démontre. Méthode bien propre à ſoutenir l'attention des Elèves, & à leur inculquer les principes. Ainſi la théorie des Triangles & des Polygones conduit à la meſure des diſtances, à lever des plans & des cartes, à tracer des Polygones réguliers ou irréguliers, & prépare aux principes de la Fortification. L'extraction des racines quarrées eſt appliquée à la formation des bataillons à centre plein & à centre vuide. Les propriétés des progreſſions Géométriques ſont ſuivies de la ſolution de pluſieurs problêmes propres à en faire voir l'uſage. Celles des progreſſions Arithmétiques conduiſent à la formation des bataillons triangulaires. Les principes pour la meſure des ſurfaces & des ſolides, conduiſent à des Problêmes concernant l'uſage & la pratique du Toiſé.

Les principaux uſages du compas de proportion ſont inſérés dans le corps de l'Ouvrage & en différens Livres.

Livres. On y voit auſſi les régles du nivellement, & la méthode de déterminer exactement les hauteurs inacceſſibles, ſoit que les extrémités des bâſes qu'on emploie, ſoient de niveau, ou qu'elles ne le ſoient pas; « ce qui, dit l'Auteur, n'a» voit pas encore été donné, au » moins que l'on ſçache ». On voit que cet Ouvrage qu'on peut regarder comme un Traité complet de Géométrie ſpéculative & pratique, quoique compoſé pour les Militaires, eſt d'une utilité générale. Les plus conſidérables augmentations faites dans cette nouvelle édition ont pour objet beaucoup de Problêmes qui tendent à rendre facile l'application des règles de l'Arithmétique.

L'Auteur a d'ailleurs rendu plus complet l'article des Logarithmes, & il a ajouté au calcul des lignes de la fortification, le toiſé du revêtement des Places fortifiées. Tout cela eſt ſuivi d'un ſupplément dans lequel on trouve différentes propoſitions qu'il emporte de ne point ignorer.

C'eſt dans ce Supplément qu'il a placé le Théorême connu que *dans tout quadrilatère inſcrit dans le Cercle, la ſomme des rectangles ou des produits des côtés oppoſés; eſt égale au rectangle des diagonales.* Nous préſenterons à cet égard, en paſſant, une obſervation qui n'a pas encore été faite, du moins que nous ſçachions. C'eſt que la fameuſe propoſition ſur le quarré de l'hypothénuſe n'eſt qu'un corollaire de ce théorême général qui exprime une propriété du Cercle. Car tout triangle-rectangle eſt la moitié d'un quadrilatère inſcrit dans un Cercle, qui a l'hypothénuſe pour diamêtre. Ainſi les diagonales ſont égales, auſſi bien que les côtés oppoſés. Donc le quarré de l'hypothénuſe, qui n'eſt autre qu'une des diagonales, eſt égal à la ſomme des quarrés des côtés qu'elle ſoutient.

L'Auteur promet un autre Supplément qui contiendra les règles fondamentales du calcul Algébrique, celui des puiſſances par leurs expoſans, des radicaux, &c, & l'expoſition de la méthode analytique appliquée à la ſolution d'un aſſez grand nombre de Problêmes du 1er. & du 2e. degré, qui paroiſſent les plus propres à en faciliter l'uſage. Il ajoute que peut-être y joindra-t-il un abrégé ou un précis des Sections Coniques.

RECUEIL D'OBSERVATIONS DE MÉDECINE DES Hôpitaux Militaires, fait & redigé par M. Richard de Hautesierck, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, premier Médecin des Camps & Armées du Roi; Inspecteur général des Hôpitaux Militaires de France, & ayant la correspondance des mêmes Hôpitaux & des autres du Royaume, où l'on reçoit des Soldats malades; Médecin consultant du Roi, & ordinaire des Grande & Petite Ecuries; de l'Université de Médecine de Montpellier, & des Académies de Gottingue & de Béziers. Tom. I. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1766. Volume *in*-4°. de 600 pages, ou environ; se vend chez Panckoucke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise.

SECOND EXTRAIT*.

NOus avons déja fait connoître l'objet de cet Ouvrage; nous en avons présenté l'utilité & l'étendue des vûes de son Auteur; il nous reste à donner une idée des principaux Mémoires contenus dans ce premier Volume. Nous nous arrêtons, & même succinctement, à six qui ont l'avantage d'ébaucher la Topographie Médecinale de la France.

Ces six Mémoires sont le fruit d'observations faites dans les six contrées du Royaume les plus opposées; sçavoir à Montpellier, Châlons-sur-Saône, Toulon, Lille en Flandres, Strasbourg & Bordeaux. Ce choix fait honneur à la sagacité & au goût du rédacteur de cet Ouvrage: on n'apperçoit jamais mieux en Médecine les effets d'une cause, qu'en les considérant dans des positions bien différentes. C'a été la maniere de procéder d'Hippocrate dans ses épidémiques; c'est des constitutions contraires, simples, puis combinées qu'il fait sortir les grands préceptes de pratique qu'il donne. Nous ne faisons ici cette réflexion, que parce que nous avons entendu condamner à ce sujet cette préférence donnée sur ces six Mémoires.

M. Fournier, Médecin de l'Hôpital Militaire & de celui de la Ville de Montpellier, donne dans son Mémoire l'état de l'air, des eaux & de la situation de Montpellier; celui des vents qui y regnent habituellement, & qui apportent des dérangement nuisibles dans la température de l'air; il fait l'énumération & donne les caractéres des différentes maladies ou incommodités qui ont occasionné, rendu générale & prolongé la durée ou le regne constant de certains vents. Puis il passe aux productions du terroir; & comme les olives font une partie du commerce & de la richesse

(*) Le premier Extrait est dans le premier Journal du mois de Juin dernier. Ed. *in*-4°. lignes 4 & 5, 2°. Colonne il faut retirer ces mots: *les Empereurs de Constantinople peu amis des autres Sciences.*

Digitized by Google

des environs de Montpellier, il preſcrit les moyens à mettre en œuvre pour les conſerver fraîches & obtenir une huile de meilleure qualité. Relativement aux eaux, on voit que cette Ville jouit du bonheur d'avoir des eaux très-bonnes, & elle doit cet avantage au zéle de ſes Officiers Municipaux. Ce premier Mémoire eſt terminé par la deſcription du caractére, des mœurs & du tempérament des habitans de Montpellier, qui ſont ſobres, vifs, vigoureux & induſtrieux; les femmes & les filles y ſont laborieuſes, attachées au ménage, & d'une ſageſſe qui répond mal à la fauſſe réputation de diſſolution & de débauche qu'on leur a très-injuſtement attribuée. « Ces déſordres tombent plus » véritablement ſur les étrangéres » qui abordent ici d'une infinité » d'endroits, & qui devroient elles » ſeules en être taxées ».

Les épidémies ſont très-rares à Montpellier & dans les environs; on n'y voit point de maladie qui ſoit particuliére à ce Pays, elles ſont preſque toutes ſporadiques, quoiqu'il faille pourtant convenir que la vivacité & la *falure* de l'air y rendent les habitans plus particuliérement diſpoſés à eſſuyer des maladies de poitrine, & des maladies inflammatoires. Les Laboureurs & les Payſans ſont la plûpart herniaires; ce qui vient de ce qu'ils travaillent avec beaucoup d'ardeur, & qu'ils font un uſage immodéré *d'huile*. Les femmes & les filles *ſont* particuliérement ſujettes aux pâles couleurs; ce qui arrive en partie, ſelon M. Fournier, de ce qu'elles ne boivent point de vin. A la ſuite de ce Mémoire ſe trouve le détail des précautions & du régime ſuivi dans l'Hôpital. L'ordre qui y regne, les ſoins particuliers & de toute eſpéce qu'y reçoivent les malades, ſont l'éloge de la ſageſſe & de l'humanité de MM. les Adminiſtrateurs.

Le Mémoire qui contient les obſervations ſur les maladies qui ont paru dans l'Hôtel-Dieu de Montpellier pendant l'année 1763, eſt diviſé en deux parties: la premiere eſt le détail des maladies conſidérées relativement à l'état de l'atmoſphére, & à l'uſage des autres choſes dites *non naturelles*; dans la deuxiéme, M. Fournier rend compte des cas particuliers qu'il a eu occaſion de voir. Avant de parler des maladies qui ont regné pendant chaque mois de l'année, il préſente le tableau des obſervations météorologiques du même mois, lequel ſe trouve ſuivi & comme lié avec celui des maladies; il expoſe la terminaiſon de ces maladies, par quelle autre indiſpoſition elles ont été relevées. M. Fournier ne ſe contente pas d'indiquer & de développer le caractére des maladies qu'il a vûes, il en donne le traitement, & nous en apprend l'iſſue: il le fait avec préciſion & netteté, & on reconnoît à ſa maniere d'écrire un Auteur qui n'écrit qu'après avoir vû, & vu bien. M. Fournier, d'après le Docteur Hunx-

ham diviſe l'année par mois ; il expoſe dans un aſſez grand detail l'état de l'atmoſphére pendant chaque mois, & indique enſuite ou décrit les maladies courantes ; & cette méthode, comme l'on voit, differe de celle d'Hippocrate qui commence par donner l'état des quatre ſaiſons, avant d'entrer en matiére ſur les maladies qui ont paru dans chacune d'elles ; les Médecins de Breſlaw & la plûpart des autres Obſervateurs Modernes procédent de même ; toutes ces méthodes ſont vicieuſes & ne peuvent que manquer les cauſes des épidémies en les morcelant & en éloignant leurs diverſes parties les unes des autres ; elles ne ſuppoſent aucun principe connu qui puiſſe ſervir de baſe. Les maladies du Printems ne dépendent pas, il eſt vrai, des intempéries de l'Eté qui le ſuit, & celles de l'Eté ne ſont pas liées avec les excès de l'Automne ſuivant. Mais comment jugera-t-on des épidémies qui paroiſſent en Automne, à moins de raſſembler les ſaiſons précédentes & d'établir leurs caractéres ? Les quatre ſaiſons devoient donc être décrites ſans interruption. Les fiévres Automnales, qui ſont le principal produit des conſtitutions, ſont engendrées par des cauſes qui ont éprouvé des degrés alternatifs d'accroiſſement & de décroiſſement pendant le cours des quatre ſaiſons ; ſemblables à toutes les productions de la nature dans cette ſaiſon, elles portent l'empreinte des qualités de l'air qui leur ont donné naiſſance : M. Fournier différe encore d'Hippocrate, en ce qu'il commence l'année (*) noſométéorologique au mois de Janvier, la finiſſant au mois de Décembre, & qu'Hippocrate la commence par l'Automne incluſivement, la finiſſant à l'Automne ſuivant excluſivement ; & ce dernier ordre eſt préférable pour parvenir à l'explication & à la théorie des maladies épidémiques.

La ſeconde partie du Mémoire contient de bonnes obſervations, & d'excellentes régles de pratique ſur des cas ſinguliers & rares ; on y trouve un article concernant la colique minérale que M. Fournier dit ſe rencontrer à Montpellier, plus ſouvent que ne le croyoit M. Combaluſier, qui dit ne l'y avoir jamais vûe. M. Fournier n'eſt pas du ſentiment des Médecins qui traitent cette maladie par les draſtiques. Il a cru devoir prendre une route oppoſée, la méthode émolliente & relâchante ; il cite même des ſuccès ; mais ces mêmes ſuccès n'approchent pas pour le nombre de ceux qu'offre journellement la méthode draſtique entre les mains de MM. les Médecins de l'Hôpital de la Charité de Paris. On ſçait qu'en tout tems il y a dans cet Hôpital des Ouvriers attaqués de cette maladie. La méthode draſtique eſt celle qu'on ſuit en général ; il eſt cependant quelques cas où l'on

(*) Voyez à ce ſujet les épidémiques d'Hippocrate données par M. Deſmars ; nous rendons ici ſes réflexions.

s'en éloigne ; & toutes les coliques minérales, quand elles ſont curables, s'emportent aſſez aiſément, & en aſſez peu de tems. On dit, quand elles ſont curables, car il ſe rencontre des malades qui ayant éprouvé des rechutes très fréquentes, parce qu'ils s'expoſent après leur guériſon au même état, ne guériſſent jamais. Ils reſtent paralytiques, ou périſſent d'hydropiſie de poitrine & du bas ventre : ce traitement ne s'accorde pas avec les idées que l'on a communément ſur la théorie de la ſenſibilité, & de la douleur, on en convient ; mais les faits & les ſuccès dépoſent en ſa faveur, & le préſentent comme celui qui en général mérite la préférence ; on obſerve même & tous les jours que, quand ces maladies ont été traitées par les émolliens, les huileux, les antiphlogiſtiques, elles ſont plus rébelles, plus douloureuſes, & ſe terminent plus communément par la paralyſie. Dans les malades qui après des ſouffrances vives, mais un traitement infructueux, périſſent, on ne voit après leur mort aucune trace d'inflammation qui ait précédé ; ou de maladie qui exige un traitement antiphlogiſtique.

Le travail de M. Fournier eſt terminé par la liſte des morts des Hôpitaux, & par le détail de ce qui a été obſervé dans les ouvertures qu'on en a faites. Ces ouvertures ſont utiles pour l'inſtruction des Etudians, & pour l'apologie de l'art. On voit par cette liſte qu'on perd beaucoup moins de malades dans les Hôpitaux Militaires, qu'on n'a communément coutume d'en perdre dans les Hôpitaux Bourgeois. On en trouvera aiſément la raiſon, quand on fera la comparaiſon des ſujets qu'on reçoit dans les uns & dans les autres, au tems de la maladie où ils ſont tranſportés, enfin à l'exacte diſcipline qu'on fait obſerver dans les Hôpitaux Militaires, & qu'il eſt preſque impoſſible de ſoutenir dans les Hôpitaux Bourgeois.

II. M. de Lorli, Médecin des Hôpitaux de Châlons ſur-Saône, travaille ſur le même plan que M. Fournier. Il n'entre pas dans autant de détails que M. Fournier ſur les obſervations noſométéorologiques. Ses obſervations cliniques ne ſont pas liées, comme chez le premier, avec l'état du Ciel, de l'air, &c. On trouve d'excellentes réflexions ſur des cas particuliers, entre-autres ſur une petite vérole confluente, accompagnée de mouvemens épileptiques, & ſur une fièvre putride auxquelles il a donné ſes ſoins. Relativement aux eaux du Pays dans lequel il exerce, il n'eſt pas auſſi heureux que M. Fournier, & cet article offre une matière de travail à MM. les Officiers Municipaux de Châlons ; il propoſe ſes vûes & les ſoumet à leur jugement. L'air de Châlons n'eſt pas encore bien pur ou plutôt eſt très-infect dans quelques quartiers de la Ville, parce qu'on y tue les chevaux ſous les murs même, & que dans des rues fort étroites, & où les bâtimens ſont moins élevés, il y a beaucoup d'Ouvriers, dont les Manufactures répandent de très-

Digitized by Google

mauvaiſes odeurs, tels que des Chandeliers, des Corroyeurs, des Tanneurs, des Teinturiers, des Huiliers, &c. On enterre encore trop ſouvent & trop aiſément dans les Egliſes, ou dans différens endroits de la Ville, entourés de maiſons. On voit, par l'expoſé que nous fait M. de Loiſi de la Ville de Châlons, qu'une partie de ſes avantages ſe trouve compenſée par les mauvaiſes qualités de ſon air qui eſt humide, peſant, ſujet à des altérations dangereuſes; & par celle de ſes eaux qui lui font envier un bien ſouvent très ordinaire dans les lieux les moins habités.

III. L'air, les eaux, la poſition de Toulon ſont examinés dans le Mémoire de M. la Berthonie plus ſuccinctement; il n'entre pas dans beaucoup de détails ſur l'état du Ciel; quoique ces obſervations ayent leur mérite, on peut dire qu'elles ne ſont pas d'une néceſſité indiſpenſable, ni qu'il ſoit bien eſſentiel pour la connoiſſance & le traitement des maladies courantes d'entrer dans beaucoup de détails à cet égard; comme il n'y a que l'état du Ciel qui affecte nos ſens, capable de produire des altérations ſur nos corps, on peut à la rigueur s'en tenir aux généralités ou qualités ſenſibles, à-peu-près comme a operé Hippocrate, ſans ſuivre jour par jour l'état du Thermométre, du Barométre, & de l'Hygrométre. Il n'eſt pas encore eſſentiel, on peut dire même qu'il eſt inutile de groſſir les obſervations météorologiques, de détails Aſtronomiques, tels que les diverſes poſitions des Aſtres, de la Lune, & des autres Planètes; les Eclipſes de Soleil & de Lune; les Aurores boréales & autres Phénoménes qui, s'ils influent ſur les maladies, ont une maniere d'agir abſolument inconnue & des effets indéterminés (*). Pareillement les ſingularités obſervées dans le regne végétal & animal, telles que la morve des chevaux, le clavau ou petite vérole des moutons, la rage des chiens, la mue des oiſeaux, les ravages des chenilles, la multiplication ou la rareté des cigales, des papillons, &c ne doivent pas trouver place dans la partie météorologique d'un Ouvrage de Médecine, ou ſi on en fait mention, ce ne doit être que ſuccinctement, & ne le faire qu'autant qu'elles deviennent cauſe évidente de maladies qui attaquent les hommes. Telles ſont les maladies des beſtiaux, celle de la volaille & des animaux dont nous faiſons notre nourriture: auſſi trouve-t-on avec plaiſir dans l'Ouvrage de M. la Berthonie l'hiſtoire d'une épidémie qui a attaqué la volaille pendant le mois de Mai 1763; elle étoit occaſionnée par les mauvaiſes qualités des grains qu'on leur donnoit à manger. M. la Berthonie a propoſé avec ſuccès de faire

(*) On n'ignore pas qu'Hippocrate n'ait eu égard à cet état du Ciel, il en fait mention pluſieurs fois, mais en peu de mots, dans des circonſtances particuliéres, & qu'il croit néceſſaires. Il vouloit même que les Médecins euſſent une teinture d'Aſtronomie.

Digitized by Google

une pâte cuite au four de ces ſortes de grains gâtés, ou de ne les leur donner qu'après qu'ils auroient ainſi paſſé par le feu, qui en abſorbe l'humidité nuiſible; on trouve encore dans l'envoi de M. la Berthonie pluſieurs obſervations ſur les rhumes & fiévres catharrales qui ont regné à l'Hôpital de Toulon pendant les mois de Janvier & de Février 1763.

IV. La ſituation de Lille, la température de l'air qui y regne, la qualité de ſes eaux, la nature de ſes productions, le tempérament & la maniere de vivre de ſes habitans, ſont décrits avec préciſion & clarté dans le Mémoire de M. Deſmilleville (*) Médecin de l'Hôpital Militaire de Lille. La Ville de Lille jouit des avantages qu'exigeoit Hippocrate d'une Ville, pour la ſanté de ſes habitans: *Urbes quæ ventis & ſoli probè expoſitæ ſunt & aquis probis utuntur, mutationes morbificas minus ſentiunt*; les maladies de ſes habitans, auxquelles la ſéchereſſe donne ſurtout lieu, qu'elle rend plus longues & plus dangereuſes, exigent des attentions particuliéres. Les affections inflammatoires, l'apoplexie, aſſez communes demandent la ſaignée, mais avec de la réſerve. Les fiévres intermittentes printanniéres y ſont très-fréquentes, elles ne paroiſſent pas être bien opiniâtres, quand elles ſont priſes à tems & traitées, comme il convient; les automnales ſont plus opiniâtres, elles exigent qu'on ſoit reſervé davantage ſur l'uſage des fébrifuges; il ne faut pas les donner trop tôt, autrement le malade eſt ſujet pendant l'Hyver à des rechutes très-ſérieuſes: il reſte dans les viſcéres des embarras qui dans des corps cacochymes produiſent la jauniſſe, l'aſthme & l'hydropiſie. Il paroit que les fiévres automnales qu'a vûes M. Deſmilleville ſont beaucoup moins opiniâtres que celles qu'on rencontre journellement dans nos Hôpitaux, puiſqu'il aſſûre n'avoir jamais vû un troiſiéme accès de fiévre quarte après l'uſage de cette opiate dont il donne la recette: Prenez de *quinquina, une once*, des ſels *ammoniac* & d'*abſynthe ana un gros* & de *tartre thibié* dix-huit grains mêlés avec ſuffiſante quantité d'un ſyrop. La doſe eſt d'un gros trois fois le jour.

Les maladies qui ont regné pendant les mois de Janvier & Février 1763 ſont des pleuréſies; M. Deſmilleville nous rend compte de ce qu'il y a obſervé & du traitement qu'il a mis en uſage.

V. Le Mémoire concernant Straſbourg a des avantages qui lui ſont particuliers; l'Auteur ne parle ſur l'air, les eaux, les vents, que d'après les expériences des Phyſiciens les plus célébres; il connoît tout ce qui a été fait ſur ſa matiére. Auſſi ce Mémoire peut être regardé comme un extrait de ce qui a paru de mieux ſur les météores aqueux; on

(*) M. Deſmilleville eſt le même qui nous a donné depuis peu l'Eſſai hiſtorique & analytique des eaux & Boues de S. Amant; Ouvrage dont nous avons parlé avec éloge dans nos Nouvelles Littéraires.

Digitized by Google

n'exige pas, dit M. Richard, la même exactitude, le même fond d'érudition dans tous les Obſervateurs; cependant on ne ſera pas fâché de trouver ici un morceau auſſi bien travaillé; j'ai cru, ajoute M. Richard, obliger les Médecins & les Chirurgiens des Hôpitaux, en laiſſant ſubſiſter dans un Ouvrage qui leur eſt principalement conſacré, des connoiſſances utiles à la pratique de la Médecine, répandues dans un grand nombre de Volûmes qu'ils ne pourroient ſe procurer qu'à grands frais, & avec beaucoup de peine.

M. Renaudin, l'Auteur du Mémoire, ne s'en tient pas à des expériences & des obſervations ſur la nature de l'air, des eaux, des vents, des productions de la terre, à laquelle doit faire attention un Médecin qui veut pratiquer avec ſuccès à Straſbourg; il en déduit les maladies qui en conſéquence doivent y regner; il indique ſuccinctement la nature & l'eſpèce de traitement qu'elles exigent. Ce morceau n'eſt proprement que la partie théorique de ſon travail; il ſera ſuivi d'un autre qui aura un rapport direct à la pratique de la Médecine, & qui ſera nourri d'obſervations cliniques.

VI. MM. les Médecins de l'Hôpital de Bordeaux ne ſuivent pas l'ordre des Mémoires précédens; le topographique médicinal de Bordeaux eſt omis; M. Bodbeder entre en matiére, rend compte de ce qu'il a obſervé pendant l'année 1764; il ne néglige pas l'état & la température de chaque ſaiſon; mais il le fait ſuccinctement & ſans le lier avec les maladies qui ont regné, & ſans en tirer des conſéquences ou des principes; les cas particuliers qu'il communique ſont intéreſſans & bien préſentés; il termine ſon Mémoire par la cure qu'il a faite d'une colique métallique, dont le traitement, à quelques modifications près, eſt le même que celui qu'on ſuit à l'Hôpital de la Charité de Paris. La méthode émolliente & antiphlogiſtique eſt employée la même année & dans le même Hôpital, par M. Boniol pour une autre colique minerale.

Ce que ces deux traitemens ont de commun, c'eſt d'admettre l'un & l'autre l'uſage néceſſaire des purgatifs & des calmans, & ſous ce point de vûe ils ne s'éloignent pas de l'idée de Citois, *poſt alternas tum cathartcorum, tum anodynorum vices mitior tandem fit (dolor colicus) atque levior.* pag. 173. *de colico dolore Pictonico;* mais ils différent l'un de l'autre en bien des points; 1°. dans l'un on n'admet que des purgatifs doux, & on ne les admet qu'après des ſaignées répétées, & les relâchans; dans l'autre, on rejette impitoyablement tous les relâchans, tous les antiphlogiſtiques, & dès les premiers inſtans de la maladie, on l'attaque par des lavemens très actifs, l'émétique, des purgatifs draſtics, &c, & on adopte pour méthode *générale* celle que n'employoit Citois que dans des cas particuliers, & de laquelle il dit: *Quinimo morbi gravitas ea eſt, ut extra artis cancellos, & à majoribus præſcriptam*

Digitized by Google

proſcriptam materiam medicam, & quæ erant ab illis prætermiſſa, à Chimicis emendicare coegerit, crocum metallorum. Pag. 218. Les Partiſans de la méthode émolliente citent quelques ſuccès qu'on ne peut révoquer en doute; ceux de la méthode draſtique en préſentent en très-grand nombre, qu'ils opérent publiquement & tous les jours dans l'Hôpital de l'Europe où ſe rendent, comme on l'a dit, de toutes parts les malades attaqués de la colique minérale. De deux conduites ſi oppoſées dans le traitement d'une même maladie, un Médecin, ſans prévention, mais qui examinera la queſtion dans toute ſon étendue, qui peſera ſans partialité les ſuccès, conclura que, quoique la méthode draſtique, celle des Médecins de la Charité de Paris, ſoit la méthode *générale*, celle qu'on doive mettre le plus ſouvent en uſage, il peut ſe rencontrer, & il ſe rencontre quelquefois, des nuances, des eſpéces de colique minérale, des circonſtances particuliéres, où la métode *générale* doit être mitigée, graduée, & s'approcher même de l'antiphlogiſtique.

Dans le nombre d'obſervations de M. Boniol, Médecin de Bordeaux, celles ſur le ſcorbut méritent d'être lûes; ſans avoir le mérite de la nouveauté, elles ſont très-utiles. Ce Médecin fait voir qu'il y a bien des cas où le lait eſt un excellent antiſcorbutique, & dans leſquels les remédes décorés du nom d'*antiſcorbutiques* ſeroient très-préjudicables, comme lorſque les malades ſont épuiſés par les fatigues & la miſere; après avoir prouvé ſon opinion par quatre cures particuliéres, il ajoute: « la cure extraordinaire de ces quatre Soldats » ne prouve-t-elle pas juſqu'à la démonſtration, qu'un ſel âcre fournit ſouvent la principale cauſe du ſcorbut: qu'il eſt dangereux d'inſiſter dans tous les cas ſur l'uſage des ſubſtances connues ſous la dénomination d'*antiſcorbutiques*, qui par leur âcreté augmentent ſouvent la cauſe du mal, bien loin de l'éloigner: & que le ris, le lait, en un mot les adouciſſans, ſont des antiſcorbutiques plus réels? Cette *nouvelle maniere de guérir* ne prouve-t-elle pas combien la méthode rationnelle qui ſçait analyſer toutes les maladies dans un cas particulier, peut être compliquée pour appliquer à chacune le reméde qui lui convient, ſuivant les véritables intentions Phyſiques qu'elles ſuggerent, doit être ſuivie au mépris de la méthode empirique ou expérimentale très-dangereuſe, ſelon l'expreſſion d'Hippocrate, *experientia fallax* »? Ces réflexions ſont juſtes ne peuvent être guéres utiles qu'à ceux qui ſont la Médecine comme des Empiriques & des Charlatans, elles ſont ſuperflues pour le plus grand nombre de Médecins qui ſçavent que le Scorbut préſentant différens états, différentes indications, & des cauſes variées & ſouvent oppoſées,

exige pour ſa curation des remédes différens, ſouvent le lait & les analeptiques.

M. Boniol termine ſon travail par des réflexions ſur la maladie appellée *malingres*, qu'on rapporte des Iſles ; il fait voir qu'elle eſt occaſionnée par la morſure de certains inſectes, qui eſt plus ou moins dangereuſe, ſuivant l'état, la diſpoſition du ſujet ; & que c'eſt d'après la connoiſſance que l'on a des vices qu'il peut porter avec lui, comme le ſcorbut, la maladie vénérienne, une affection dartreuſe, une conſtitution cacochymique, qu'on traite avec ſuccès ces ulcères rébelles qui ſont la ſuite de la morſure des inſectes ; en général, un traitement raiſonné, & celui qu'on met en œuvre dans les ulcères ſimples, emportera auſſi ceux-là, ſi le ſujet eſt ſain. Les Mémoires de M. Landeute, Médecin de l'Hôpital de Bitche en Lorraine, celui de M. Menuret, Médecin de Montelimar, ſont exécutés ſur le plan propoſé par le Miniſtre, & pleins de choſes ; c'eſt à regret que nous ne pouvons en donner l'analyſe. Une des obſervations les plus intéreſſantes qui ſe trouvent dans le Mémoire de M. Menuret eſt le détail d'un empyéme, ou amas de pus dans la poitrine à la ſuite d'une playe pénétrante, qui prit ſa route par les urines, & par les crachats, & le malade guérit. L'hiſtoire d'une paracenthèſe à la poitrine pour évacuer les eaux, donnée par M. Ludd, Médecin de l'Hôpital d'Auſch, mérite d'être lûe en entier ; l'opération fut faite le 12 Avril, & le malade ne mourut que le 29 Juillet ſuivant, ſans qu'on puiſſe en accuſer l'opération. Le réſultat du Mémoire de M. Ludd eſt 1°. qu'on peut en toute ſûreté & qu'on doit néceſſairement faire la paracenthèſe, ou une ouverture à la poitrine, pour en tirer les eaux, lorſqu'il y a un volume d'eau que les remédes internes ne ſont pas en état d'épuiſer ; 2°. qu'il faut par préférence ſe ſervir alors du *trocar* pour cette opération.

On trouve encore dans ce Volume une deſcription d'une rougeole épidémique qui a regné à Bordeaux pendant l'année 1765. M. Bedbeder eſt l'Auteur de ce morceau plein de bonnes obſervations. M. le Cat a envoyé auſſi les ſiennes au même dépôt ; elles ſont toutes marquées au coin de l'utilité. Il y en a une plus remarquable, c'eſt celle à laquelle a donné lieu la mort rapide de deux femmes portées à l'Hôtel-Dieu de Rouen. La violence, la nature des accidens, l'état phlogoſé de l'eſtomach, les boutons qui étoient répandus à ſa ſurface, font croire à M. le Cat que ces deux ſujets étoient morts d'une petite vérole interne, « que j'appellerois » volontiers petite vérole gangre- » neuſe méſentérique, ſtomachi- » que ». La conjecture ſe changeroit peut être en une vérité, ſi M le Cat avoit été inſtruit des premiers ſymptômes qu'ont eſſuyés les deux femmes qui font le ſujet de

ſon obſervation, ſi la petite verole eût regné alors, ou auſſi-tôt après dans le voiſinage; c'eſt ce que ne dit pas M. le Cat (*); & comme une de ces femmes qu'il a ouvertes étoit dans le tems de ſes régles, il n'a pas négligé l'occaſion d'examiner l'état de la matrice & des trompes, & il y a trouvé des choſes dignes de remarque.

A la fin du Volume, M. Richard a fait imprimer les formules de Médecine qu'il a dreſſées pour les Hôpitaux Militaires du Royaume, dont il eſt l'Inſpecteur & le premier Médecin. Ces formules méritent l'accueil qu'elles ont eu. D'après l'idée, quoique ſuperficielle, que nous avons donnée de ce Recueil, on apperçoit qu'il eſt dès-à préſent d'une utilité très-grande pour les Médecins; c'eſt un dépôt où ſe rendent de toutes les parties du Royaume les faits qui intéreſſent l'humanité ſouffrante, & ces faits ſont communiqués par des Médecins que leur mérite ne met en place qu'après pluſieurs années d'exercice de leur profeſſion; ces obſervations qu'ils communiquent ſont encore revûes, examinées, quand elles arrivent au dépôt; ainſi il ne peut s'élever aucun doute raiſonnable ſur leur authenticité; l'attention qu'ont les Médecins Correſpondans de recueillir encore d'autres faits que ceux que leur fourniſſent les Soldats malades, rend plus générales & d'une utilité plus étendue les vérités qui doivent ſortir de ce travail. Il eſt hors de doute qu'en continuant de procéder ſur ce plan, on parviendra à amaſſer ce nombre d'obſervations principales, eſſentielles, néceſſaires pour produire un corps, ou Code de Doctrine Médicinale, qui ſera proprement le nôtre, quoique, ſelon toute apparence, il ſe trouvera tout en entier dans les Ouvrages d'Hippocrate, puiſqu'on ſe fait une loi de prendre la voie qu'a ſuivie ce grand Légiſlateur de la Médecine; que la nature eſt une par-tout, & aujourd'hui telle que l'a vûe Hippocrate.

(*) pag. 462. L. 10. *Sepulchretum Bonet.* Tom. 3. on trouve une obſervation ſemblable; elle laiſſe à deſirer les mêmes détails que celle de M. le Cat.

MÉMOIRES ET OBSERVATIONS DE MÉDECINE. Premiere Partie. Contenant deux Mémoires ſur les fiévres aiguës. Par M. le Roi, l'un des Profeſſeurs du Ludovicée de Médecine. A Montpellier, de l'Imprimerie d'Aug. Fr. Rochard, ſeul Imprimeur du Roi. 1766. Vol. *in*-8°. de 104 pages; ſe trouve à Paris chez Vincent, rue S. Séverin.

NOus poſſédons un grand nombre de Traités complets de Médecine; mais en les analyſant, on voit qu'ils ne ſont pour la plûpart qu'une compilation dans laquelle ſont confondues 1°. des aſſertions uniquement fondées ſur l'autorité des Auteurs copiés ou imités. 2°. Des obſervations confirmatives de celles qui avoient été faites auparavant, 3°. enfin des obſervations particuliéres à l'Auteur, données pour étayer un ſyſtême ou une opinion qu'il a embraſſée. C'eſt beaucoup, ſi dans ces grands corps d'Ouvrages on trouve une ou deux matiéres qu'on puiſſe dire avoir été traitées à fond & ſupérieurement: c'eſt donc avec raiſon que les Traités particuliers ont toujours été recherchés des Praticiens; c'eſt-là qu'on peut puiſer des lumieres & des reſſources pour des cas difficiles; c'eſt-là qu'on voit le ſentiment, l'eſprit d'un Auteur.

Rien donc ne ſeroit plus à ſouhaiter pour l'avancement de la Médecine, dit M. le Roi, que, ſans exclure entiérement les Traités complets de pratique, on en fît beaucoup moins, & que les Praticiens ſe contentaſſent de donner des Mémoires qui euſſent pour objet, ſoit de déraciner les préjugés nombreux dans leſquels nous vivons, ſoit de faire part au Public de leurs obſervations particuliéres ſur l'uſage méthodique des remédes, & ſur la nature, les ſignes & le traitement de telle ou telle maladie; « La » Médecine peut être comparée » ſous beaucoup de rapports à la » Phyſique. Il eſt ſans contredit que » les progrès rapides qu'elle a faits » dans ces derniers tems, ainſi que » la Chimie, ſont dûs, tant au » nombre d'excellens Mémoires » qu'a produits dans toute l'Europe » l'établiſſement des Académies, » qu'à ce que ces deux Sciences » (la Phyſique & la Chimie) ont » adopté une maniere de raiſonner » ſerrée, affranchie du joug de l'au» torité, toujours ſoumiſe à l'ex» périence & à l'obſervation. La » Médecine doit s'avancer par les » mêmes moyens ».

D'après ces réflexions fort judicieuſes, M. le Roi croit travailler utilement en publiant ſur différentes maladies des Mémoires particuliers; ils ne ſeront pas l'extrait ou une compilation de ce qui a été donné avant lui; il ſe propoſe de n'écrire que ce qu'il a vû; ainſi ſi ſes obſervations ne quadrent pas avec celles d'autres Médecins ſur le même ſujet, on doit en conclure ſeulement que dans le Pays, le tems, & la ſaiſon où il a obſervé,

Digitized by Google

les choſes n'étoient pas comme l'ont vû ou l'ont dit d'autres Auteurs. Cette maniere de travailler eſt bien la meilleure, & la ſeule capable de diriger & de former des Médécins.

Le premier Mémoire de M. le Roi nous préſente la deſcription détaillée des fiévres aiguës proprement dites; on n'y comprend pas & par des raiſons qu'on explique, la rougeole, la petite vérole, la pleuréſie. « L'évidence & la » conſtance de leurs ſignes les a mi- » ſes, pour ainſi dire, de même » que les fiévres intermittentes, à » l'abri des équivoques, de la con- » fuſion, des contradictions mê- » mes qui ſe ſont gliſſées dans les » deſcriptions des fiévres continues » aiguës, qu'on appelle ordinaire- » ment *eſſentielles*, & qui ſeules » ſont le ſujet de ces recher- » ches ».

Ce Mémoire qui eſt de 60 pages *in* 8°. eſt diviſé en 3 parties. Dans la premiere, M. le Roi donne la deſcription des fiévres aiguës ſporadiques, telles qu'on les obſerve dans le Pays où il fait la Médecine, & ces fiévres ſont bénignes, ou malignes; les bénignes ſe réduiſent à la fiévre continue bénigne proprement dite, la fiévre quotidienne intermittente dégénérée en continue, la fiévre tierce dégénérée en continue, & enfin la fiévre continue qui eſt accompagnée d'érétypele à la face. Les principales eſpéces de fiévres malignes ſporadiques, obſervées à Montpellier & dans le Languedoc, ſont au nombre de quatre; les fiévres malignes avec redoublement ſoporeux, que M. le Roi ſeroit fort tenté d'appeller la fiévre maligne des vieillards; la fiévre maligne proprement dite, & celle-ci s'obſerve principalement chez les jeunes gens: la fiévre maligne charboneuſe, & la fiévre maligne de lait.

Tous les ſymptômes de ces fiévres, leur prognoſtic, leurs indications, ſont expoſés avec préciſion & clarté; les réflexions ou obſervations cliniques ſont courtes, mais toujours inſtructives; le traitement que l'on propoſe eſt celui qui eſt ſuivi par les meilleurs Praticiens. Cette diſſertation mérite d'être connue, & c'eſt un bon morceau à mettre entre les mains des jeunes Médecins; ils trouveront difficilement ailleurs des idées plus juſtes & plus claires que celles que donne M. le Roi ſur la maniere d'envi ſager ces fiévres. Dans le ſecond Mémoire, M. le Roi paſſe en revûe les principales dénominations & diviſions de ces fiévres qui ont été en uſage ou qui le ſont encore aujourd'hui. Ce Mémoire plein d'érudition, & de la meilleure critique, a quatre parties: dans la 1re. l'Auteur examine les différentes idées qu'on a attachées ſucceſſivement au mot de *fiévre ardente*, ce morceau eſt bien travaillé; dans la ſeconde, ce qu'on a entendu par *fiévre putride*; dans la troiſiéme & quatriéme, quelle idée on a attachée, en différens tems, aux mots *peſte*, *fiévres peſtilentielles*

Digitized by Google

& *malignes*, à celles dites *ardente cholérique*, *cholérique*, *bilieuſe*, *lente nerveuſe*; & de tout ſon examen, il réſulte que la meilleure diviſion des fiévres aiguës eſt celle qu'admet M. le Roi, c'eſt-à-dire qu'on doit les diviſer en fiévres bénignes & en fiévres malignes, & les ſous-diviſer enſuite comme il l'a fait; que cette diviſion n'a aucun des inconvéniens des autres, & qu'enfin pour le fonds, c'eſt ce qui eſt prouvé dans le corps du Mémoire, on ne s'éloigne pas de la diviſion des Anciens. « Car ſi l'on veut bien ſe rappeller que les fiévres malignes » des Modernes ont été traitées par » Hippocrate & par Galien ſous le » nom de fiévres ardentes: que ce- » lui-ci donne même quelque- » fois à l'expreſſion *fiévres ardentes*, » la même étendue que nous à celle » de *fiévres aigues*; il diviſe enſuite » les fiévres ardentes en *bénignes* & » en *malignes*; on doit convenir » que notre diviſion générale des » fiévres aiguës ne s'éloigne gué- » res de ces idées des Anciens, & » que nos fiévres malignes ſont pré- » ciſément les ardentes malignes » de Galien. Mais les travaux des » âges intermédiaires ont mis ce » ſiécle à portée de perfectionner » cette diviſion générale des fiévres » aiguës, en ſous-diviſant les fié- » vres bénignes & malignes en dif- » férentes eſpéces qui ont une mar- » che, des ſignes particuliers qui » les caractériſent ». Suivant la remarque judicieuſe de M. le Roi, ces ſous-diviſions de fiévres aiguës, ſi elles ſont conformes à l'obſervation, ne ſeront pas les mêmes partout. On ne doit pas perdre de vûe les différences remarquables des fiévres aiguës ſporadiques de différens Pays, & tout bon Traité de fiévres doit contenir à part une deſcription exacte de ces fiévres, telles qu'on les obſerve dans le Païs où l'on écrit; ce même Traité, dit M. le Roi, doit contenir auſſi des remarques ſur les différences des fiévres aiguës ſporadiques de différens Pays, qui ayant toujours entre-elles un rapport marqué pour le fonds des ſignes qui en caractériſent le danger ou la bénignité, ont néanmoins des ſymptômes particuliers qui les diſtinguent; enfin ce même Traité, continue M. le Roi, en terminant ſon ſecond Mémoire, doit encore contenir une deſcription des principales eſpéces de fiévres épidémiques, tirées des Auteurs qui les ont obſervées; & la deſcription de ces fiévres rentrera ſouvent dans celle des fiévres ſporadiques de différens Païs.

Digitized by Google

LETTRE A MESSIEURS LES AUTEURS DU JOURNAL des Sçavaus sur le rapprochement des Extrêmes, à l'occaſion de l'Extrait qu'ils ont donné dans le Journal de Septembre du Traité des Extrêmes, &c (*).

MESSIEURS,

J'Ai lû avec réflexion *le Traité des Extrêmes*; ce Livre renferme une théorie très-curieuſe & neuve. L'objet en eſt utile & mérite l'attention des plus grands Philoſophes. L'extrait que vous en avez donné, prouve que vous vous en êtes occupés ſérieuſement. Vous y avez relevé un défaut qui ſe fait un peu trop ſentir pour que l'Auteur n'en convienne pas de bonne foi. C'eſt la difficulté de bien ſaiſir, & les idées métaphyſiques ſur lequel eſt fondé tout ſon ſyſtême, & l'application qu'il fait de ſon principe à tous les objets des connoiſſances humaines. Il eſt vrai que vous aimez mieux faire entendre que votre eſprit vous a mal ſervi que d'accuſer l'Auteur d'obſcurité; mais, Meſſieurs, ſi vous avez eu de la peine à le bien comprendre, il y en a bien d'autres qui ne le comprendront pas, & puiſque l'Auteur prétendoit écrire pour tout le monde (comme on le voit dans ſa Préface,) vous étiez en droit d'uſer de moins d'indulgence.

(*) Nous déſirons bien ſincèrement que cette Lettre puiſſe ſervir de ſupplément à ce que nous avons dit de l'Ouvrage dont il s'agit, & contribue à en donner l'intelligence.

Permettez-moi de vous communiquer quelques réflexions qui me paroiſſent néceſſaires pour bien entendre la matière que M. Changeux a traitée, & que j'invite tous les Philoſophes à approfondir.

C'eſt une choſe aſſez étonnante que les Philoſophes ſe ſoient toujours appliqués à chercher les rapports des choſes, ſans examiner d'abord ce que ſont les choſes. Le but de tous leurs travaux a été de connoître des analogies & de trouver *des vérités*; aucun ne s'eſt propoſé de déterminer ce qui eſt ou ce que l'on doit entendre par la *réalité*, enſorte qu'une ſcience qui auroit pour objet l'exiſtence des choſes ſeroit en effet une ſcience toute nouvelle. C'eſt cette *Science de la réalité* que l'on a voulu ébaucher dans le Traité des Extrêmes.

Enoncer bien clairement ce qui eſt, ou, pour dire la même choſe en d'autres termes, déterminer d'une manière générale & préciſe, ce que l'on doit entendre par le mot *de réalité*, n'eſt point une choſe aiſée; ce problème a de quoi embarraſſer les plus grands Philoſophes. On eſt d'abord porté à penſer que le mot réalité ſignifie *ce que chaque choſe eſt en elle-même*. Mais que l'on prenne garde de près à cette définition, & l'on ſentira combien elle eſt fauſſe. Les êtres ne nous étant

connus que par les sens, leurs propriétés seules doivent être la matière de nos recherches ; ce que nous appellons leur essence n'est que l'assemblage de ces propriétés, & par conséquent les essences des choses ne sont que des essences nominales, & la réalité *n'est pas ce que chaque chose est en elle-même*.

Que l'on fasse attention maintenant aux qualités des choses, & l'on trouvera que pour qu'elles puissent être perçues & senties, il faut qu'elles ayent une certaine *médiocrité* qui convient à notre foiblesse. Toutes les impressions Physiques ne sont des sensations que lorsqu'elles ne sont ni trop foibles ni trop fortes, ni trop promptes ni trop lentes, &c. (Traité des Extr. Liv. VI, Chap. X.). Il n'y a pas une seule sensation qui ne garde un certain milieu. Dès qu'elle est extrême, l'animal n'est plus affecté. Il n'y a plus, à proprement parler, de sensation. La même observation a lieu par rapport aux idées. Que l'homme étende tant qu'il le voudra ses conceptions, il ne pourra jamais les enfler assez pour qu'elles soient infinies en grandeur ou en petitesse ; ou si elles deviennent infinies, elles ne seront plus perçues par son esprit ni distinguées. Bien plus *elles acquerront dans cet état une analogie infiniment rapprochée, & cette analogie naîtra de leur éloignement infini* ; c'est une proposition fort curieuse & que M. Changeux a prouvée, par l'exemple de l'angle aigu & de l'angle obtus & par d'autres.

Quelle est donc la réalité par rapport à l'homme ? Il me semble que sa nature peut être déduite des principes ci-dessus posés, d'une manière satisfaisante & très-claire. En effet, puisque les sensations ni les idées n'existent plus quand elles sont extrêmes & qu'elles se rapprochent alors de telle manière qu'on ne peut plus les distinguer ; *la réalité est donc le milieu entre les Extrêmes.* Que les choses ne soient que des idées, & qu'elles n'ayent point de *subſtratum* hors de nous, comme le vouloit Berkelei, c'est ce que M. Changeux n'examine point. Mais il est porté à croire que les êtres matériels ont une réalité qu'il appelle extrinséque & qui est différente des sensations que nous éprouvons à leur égard ; ce que ne pensoit pas Berkelei, ni Mallebranche, ni même Platon.

Vous voyez, Messieurs, que ce système est fondé entièrement dans la nature ; ce que nous pouvons sentir & percevoir, voilà la réalité ; nous ne pouvons sentir ni percevoir des extrêmes : les extrêmes seront donc les bornes des connoissances, & la réalité se trouvera constamment dans le juste milieu. L'Auteur auroit-il mieux fait d'adopter, comme vous le dites, le système de Berkelei, qui est tout-à-fait chimérique, que de bâtir le nouveau système de la réalité, puisque celui-ci est appuyé sur l'expérience.

Il est vrai que la réalité des choses est hypothétique, c'est-à-dire qu'elle

qu'elle eſt fondée ſur l'organiſation & la conſtitution préſente de l'homme.

Les choſes qui ſont des Extrêmes pour nous ne le ſeroient plus, ſi nos organes étoient plus parfaits ou moins parfaits ; cela ſe conçoit de ſoi-même par la réalité des choſes ; on ne doit entendre que ce que les choſes ſont par rapport à l'homme, ou ce que l'homme eſt en état de ſentir & de percevoir ; Berkelei entendoit par la réalité les idées & les ſenſations que l'ame recevoit de Dieu même. Mais qui lui avoit dit que Dieu s'étoit chargé du ſoin de donner des idées aux hommes & de les tromper ſans ceſſe ? Mallebranche ne donnoit pas ce ſoin à Dieu. Suivant lui, nous voyons en Dieu tout ce que la ſociété & le monde matériel nous préſentent. Platon bien longtems avant Berkelei & Mallebranche avoit imaginé un monde idéal dont le monde matériel étoit l'image ; celui-ci n'avoit aucune réalité, le monde idéal étoit ſeul réel, parce que dans le langage ſublime de Platon, les idées ne ſont pas diſtinctes des eſſences. Certes ſi les viſions des Philoſophes pouvoient en impoſer dans un ſiécle comme le nôtre, on peut dire que le ſyſtême de Platon auroit plus de Sectateurs que celui des deux Modernes que je viens de citer ; ceux-ci ne l'ont pas autant perfectionné qu'ils le prétendent.

Si M. Changeux avoit pris la peine de préſenter ſes idées auſſi briévement que je viens de le faire, avant que d'entrer en matière, ſon ſyſtême n'auroit embarraſſé perſonne. Son premier Livre eſt très bien diviſé & très-court ; mais il demande à être relû, & il y manque un préliminaire de quelques pages, & tel à-peu-près que celui que je viens de traiter.

Vous n'avez preſque parlé, Meſſieurs, que de ce premier Livre ; mais il me ſemble qu'il étoit bon de dire auſſi quelque choſe de l'application que l'Auteur fait de ſes principes à tous les objets des connoiſſances humaines. Vous auriez eu occaſion, en exerçant la ſage critique que l'on trouve toujours dans votre Journal, de rendre juſtice aux talens de l'Auteur ; vous avertiſſez bien que l'on ne doit pas juger de ſon Ouvrage entier par la théorie trop abſtraite & trop déliée pour la plupart des Lecteurs que vous avez préſentée.

Vous dites que vous n'avez fait connoître que le premier Livre, & que l'on trouvera dans les autres des Obſervations fines, juſtes & utiles, des choſes bien vûes ſur les Arts & les Sciences, ſur la politique, ſur la morale, ſur les vertus & ſur les vices. Vous appellez le Traité des Extrêmes, une production ingénieuſe ; mais pourroit-on d'après cela, ſe former une idée des neuf Livres, dont vous ne faites pas l'Extrait ?

Je vais, Meſſieurs, ſi vous le permettez, ſuppléer rapidement à cette omiſſion, & j'y confirmerai la critique que vous faites du peu de fondement que l'on trouve dans

quelques applications que l'Auteur fait de son principe à toutes les connoissances.

La cause de ce défaut vient de ce que M. Changeux n'a pas distingué le rapprochement des Extrêmes qui est un principe très-général d'avec le milieu de la réalité qui devoit être un autre principe moins général, & qui ne convient qu'aux sensations & aux idées. J'avoue bien avec l'Auteur que tout dans les Sciences peut se réduire aux sensations & aux idées ; mais je le prie de me dire, si par le moyen des sensations & des idées nous ne parvenons pas à pouvoir raisonner sur les choses elles-mêmes.

Le monde entier offre à nos regards une Science remplie d'objets que nous ne connoissons que par nos sensations. Je puis déterminer la réalité de chaque sensation que ces objets font naître par le principe du rapprochement des Extrêmes ; mais lorsque je raisonne sur l'assemblage des êtres, le rapprochement des Extrêmes a encore lieu & il a lieu tout seul. La variété infinie & l'unité qu'il présente à mes regards étonnés, la génération & la corruption, la composition & la simplicité, &c. une infinité d'autres grands exemples que l'Auteur rapporte, ne me présentent plus le point du milieu, comme le point de réalité ; c'est que ce point du milieu ou ce point de réalité est un principe qu'il ne falloit peut-être pas joindre toujours au principe du rapprochement des Extrêmes, avec lequel il ne semble pas toujours lié ; entre la génération & la corruption ; par exemple, il est un point de réunion ; je le veux, mais ce point doit-il être appellé la réalité ?

Tant que nous raisonnerons sur la nature des êtres, nous ne pourrons appliquer nos régles générales. Ces régles ne sont pas les premiers principes de la nature ; craignons de trop les étendre. Le rapprochement des Extrêmes semble convenir au monde entier ; voilà ce qu'il falloit dire modestement, puis ajouter que le rapprochement doit nous démontrer que dans nos sensations & nos idées, il est un *medium* ou un point central dont nous ne devons nous écarter que le moins qu'il est possible, pour qu'elles ayent leur plus haut degré d'intensité. Au reste, ne reprochons point l'égoïsme & la présomption à notre Auteur ; on ne voit point dans son Ouvrage ce ton de prétention qui défigure la pluspart des productions modernes les plus estimables.

Dans la morale & dans la politique, le milieu entre les Extrêmes fait très bien voir la nature des vertus ; il faut de l'indulgence pour accorder à l'Auteur que ce milieu est la réalité. Il est vrai que l'on dit des vertus réelles ; mais on ne sçauroit mieux sentir que dans les Livres qui traitent de la Grammaire, des Beaux-Arts & Belles-Lettres, combien ce mot *réalité* est prodigué. Il est vrai que l'Auteur ne s'en sert pas ; mais le Lecteur, pour peu qu'il ait de Logique dans la tête, rappelle les principes

Digitized by Google

établis dans le premier Livre, & cherche à les appliquer aux Obſervations de l'Auteur. On apperçoit très-bien le rapprochement des Extrêmes dans ces Livres, mais voilà à-peu-près tout : ſans doute cela doit ſuffire pour attacher fortement l'attention. Rien de plus philoſophique & de plus curieux que cet objet. Rien de plus capable de faire connoître l'homme & ſa manière d'être.

Je m'apperçois qu'il me ſeroit impoſſible dans une ſeule Lettre de vous prouver en détail ce que je viens de vous expoſer en gros. Au reſte, il n'eſt peut-être pas néceſſaire d'en dire davantage aux Philoſophes qui voudront méditer la matière qu'a embraſſée l'Auteur du Traité des Extrêmes, & l'on peut aſſûrer que les Lecteurs ordinaires, ſans s'arrêter aux idées métaphyſiques & à l'enſemble du ſyſtême, trouveront dans la lecture de cet Ouvrage des choſes qui les inſtruiront en les amuſant. Je voudrois qu'on en fît un abrégé facile pour les Colléges. Je ſçais qu'un homme, chargé de la réforme d'une grande Univerſité, le deſire auſſi. Quelle leçon de modération que cette loi de médiocrité, à laquelle la nature nous aſſujettit dans l'ordre Phyſique, & qu'elle ſemble s'être impoſée à elle-même ? J'eſpère que vous voudrez bien inſérer cette Lettre dans un de vos Journaux ; favoriſons, Meſſieurs, les idées utiles & nouvelles dans un ſiécle où elles ne ſont pas communes. Félicitons l'Auteur, à qui on a arraché l'Ouvrage ſur lequel je viens d'expoſer mes doutes ; il s'y trouve des défauts & quelques hardieſſes cachées qu'il eût ſans doute réformées, s'il l'eût fait imprimer lui-même.

J'ai l'honneur d'être, &c.

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur, &c.

PROSPECTUS D'UNE PHILOSOPHIE - PRATIQUE ET Sociale, contenant 1°. le corps de Doctrine de cette Philoſophie, &c. &c. 2°. Le Photius Moderne, ou Bibliothèque raiſonnée dans l'eſprit de la Philoſophie ci-deſſus, &c. 3°, Un corps de diſcuſſions diſtribuées ſous divers points de vûe, &c. Chez Merlin Libraire, rue de la Harpe, *in*-8°. pag. 91.

NOus avons déja annoncé le Proſpectus de cet Ouvrage, dont l'Auteur, M. l'Abbé du Ruzeau, ſe propoſe de donner tous les ans, juſqu'à ce que la matiére ſoit épuiſée, quatre Volumes, qui ne ſeront diſtribués qu'aux Souſcripteurs. Nous allons maintenant eſſayer de donner une idée du plan & des principes de l'Auteur, autant du moins que nous avons cru ſaiſir ſon eſprit & ſes vûes dans l'écrit qu'il a publié d'avance pour en inſtruire le Public.

Il établit d'abord que la vraie Philoſophie ne peut être que *pratique* & *ſociale*. Elle eſt la recherche de la vérité & du ſouverain bien. A quoi ſerviroit la découverte de la vérité, ſi la Philoſophie n'étoit pratique : & ſi elle n'étoit ſociale, comment réaliſeroit-on cette découverte ? La vérité, c'eſt Dieu, « ce » ſont, ajoute l'Auteur, ſes intentions ; c'eſt ce qui émane, ſans » interception, de ces intentions... » Ses intentions premieres n'ont » pu ſe propoſer que notre bonheur ». Mais ces intentions premières ont été interceptées par la prévarication. De-là de *ſecondes intentions* dirigées auſſi vers notre bien. Celles ci ont un double objet, 1°. le tems d'épreuve de cette vie mortelle, où elles ne tendent qu'à nous porter, par des ſecours Divins, à remédier à l'interception des intentions premieres. Ce ſont des vûes de miſéricorde. 2°. Le tems fatal, ou de notre mort, qui décide de notre ſort pour jamais. Ce ſont les vûes d'un Juge remunérateur ou vengeur. Comment connoître ces *intentions* ? A l'égard des premières, Dieu parle lui-même au cœur de l'homme ; c'eſt l'oracle intérieur, c'eſt la voix de la conſcience, c'eſt cette lumiere que chacun porte au dedans de ſoi. La recherche de ces *premieres intentions* eſt l'objet de la vraie & ſaine Philoſophie. Les *ſecondes intentions* nous ſont manifeſtées par l'organe des dépoſitaires de la foi ; elles ſont l'objet de l'étude de la Réligion ſurnaturelle. L'Oracle intérieur nous conduit aux portes du Temple Auguſte des vérités révélées. C'eſt de lui, comme ſource unique de toute vérité naturelle, « de toute manifeſta» tion des intentions premieres de la » Divinité ſur l'homme, de toute » manifeſtation à l'égard du déſor» dre que la prévarication a jetté » dans l'économie ou l'ordonnan» ce bienfaiſante de ces premieres » intentions ; c'eſt de cet oracle, » dit l'Auteur, que nous tiendrons » également la manifeſtation de ce

Digitized by Google

» qu'il y a de vérités particulières » & implicites qui reſtent encore, » pour ainſi dire, aux priſes avec » le raiſonnement humain : vérités » qu'il comprend ſous le titre *de » vérité à connoître*, ou de *vérité qui » eſt ſur les voies d'être connue ;* » vérités qui ſe manifeſteront dans » un ordre proportionnel au déve- » loppement prochain de nos be- » ſoins préſens ». Car au-delà des bornes du beſoin, les recherches n'ont plus que des objets d'une curioſité vaine & ſouvent dangereuſe.

L'oracle intérieur eſt toujours intelligible pour quiconque le conſulte de bonne foi & dans le ſilence des paſſions. Sa voix eſt toujours une, & la même dans tous les cœurs. Celle des paſſions au contraire, eſt *multiple, & auſſi diverſifiée que le ſont les paſſions entr'elles.* Chacune d'elles eſt dirigée par un eſprit particulier qui n'inſpire qu'un intérêt privé. La voix de l'oracle intérieur, ſans exclure ce que chaque intérêt ſpécifique a de légitime, les ramène tous à un intérêt commun, qui eſt, ſelon l'expreſſion de l'Auteur, le *ſubſtantiel* de l'intention Divine. Pour recueillir cette voix commune qui fait diſtinguer la vérité de l'erreur, pour la mieux éprouver partout où elle peut ſe faire entendre, les hommes doivent ſe rechercher les uns & les autres. C'eſt l'intérêt de chacun d'eux, puiſque la recherche de la vérité peut ſeule les conduire au vrai bonheur. L'eſprit de la vraie Philoſophie eſt donc eſſentiellement ſocial ; toute ſciſſion dans les Sociétés humaines eſt donc l'obſtacle le plus funeſte au progrès de la ſaine Philoſophie.

Dans le Chapitre ſuivant l'Auteur tâche de donner une idée ſommaire de la *Nature*, par oppoſition à ce qu'une certaine doctrine, dit-il, s'efforce de nous donner pour tel. Il eſt un être *par ſoi*, doué de la perfection ſouveraine. Les autres êtres doivent à ſa puiſſance leur exiſtence & leur maniere d'être. Mais la Puiſſance Divine peut-elle opérer ſur le *néant abſolu ?* « Ce néant, répond l'Auteur, dont » nous rappellerons ici les expreſ- » ſions, ce néant n'eſt qu'un mot. » Il ne préſente aucune idée. Le » néant rélatif : ce ſeroit toute au- » tre choſe. Du vuide au plein, » du réel à ce qui ne ſeroit que » poſſible, cette eſpèce de néant ſe » fait ſentir. Avant le Réel, tout » ce qu'il ne répugne pas à la per- » fection Divine d'opérer, étoit » un néant rélatif : il n'étoit encore » que poſſible. Mais ce poſſible, » en quoi conſiſtoit ſon être ? à ex- » primer idéalement au fini, ce » qu'eſt l'Eternel réellement, & à » l'infini. Tel eſt le plan du créé. » Telle eſt la nature au métaphyſi- » que, premiere cauſe ſeconde de ce » qui exiſte *inconſubſtantiellement* » à Dieu. Cette Métaphyſique ré- » duite à l'acte, par la production » & par l'ordonnance, au Réel, » du créé : telle eſt la nature au » Phyſique, ſeconde cauſe ſecon- » de de tout ce qui s'opère au » réel dans l'œuvre de l'Univers ».

Digitized by Google

Sous le voile de ces expreſſions, nous croyons démêler la Doctrine commune des Métaphyſiciens, que la *poſſibilité* des êtres, que l'Auteur appelle *néant rélatif*, conſiſte dans la compatibilité des attributs que leurs idées renferment. Idées qui ſubſiſtent de toute éternité dans l'entendement Divin, & qui ſont la cauſe, non efficiente, mais *exemplaire* des opérations du Créateur. Mais ce n'eſt pas de cette nature *au Métaphyſique*, c'eſt ſur-tout de la nature *au Phyſique*, que l'Auteur, dont nous employons les termes, s'occupe: encore celle-ci n'embraſſe-t-elle que les êtres ſublunaires. Deux faces, ſous leſquelles il faut la conſidérer. La premiere eſt celle de l'œuvre pure & ſimple du Créateur. Dans ce premier état des choſes ſublunaires, tout étoit dans l'ordre, & conforme aux premieres intentions de l'Eternel. Alors point de mal, au moins de mal connu, c'eſt-à-dire « de mal rélatif à cette éco-» nomie toute divine des choſes » ſublunaires, puiſque les inten-» tions du Créateur n'étoient con-» trariées en rien ». Aujourd'hui le mal règne dans le monde, mal phyſique, mal moral. Il y reſte du bien de l'un & l'autre ordre, & c'eſt une ſuite de l'ordonnance primitive du Créateur. Mais le mal, ſoit phyſique, ſoit moral, ne peut être de l'intention premiere de l'Auteur de la Nature. Par où donc y eſt-il entré? « Eſt-ce par le phyſi-» que? Eſt-ce par le moral? De » l'un a-t-il paſſé à l'autre? Un » même principe les a-t-il viciés » tous deux en même tems? Dans » tous deux le mal eſt-il abſolu ou » rélatif, ou bien eſt il rélatif dans » l'un, abſolu dans l'autre »? Queſtions importantes, dit l'Auteur, dont la ſolution exigeroit pluſieurs volumes. Il affirme donc, ſauf à prouver ailleurs, qu'au phyſique le mal n'eſt que rélatif, qu'il a paſſé du moral dans le phyſique, que celui-ci eſt l'effet de la prévarication, & ne pouvoit naître que d'elle.

Dans ce monde ſublunaire l'homme eſt le ſeul être doué d'un libre-arbitre éclairé par l'intelligence, le ſeul capable de ſe conformer aux intentions ſouveraines du Créateur, ou s'en écarter avec connoiſſance. Seul comptable de ſes actions, « il » eſt donc le Prêtre & le Roi, & » comme tel, ſolidaire envers Dieu » pour toute la nature ſublunaire; » raiſon pour laquelle le ſort de » cette même nature ne pouvoit » que dépendre de celui de ſon Prê-» tre & de ſon Roi ». Ce ſont les termes de l'Auteur.

Par la prévarication de ce Prêtre, de ce Roi, l'homme & toute la nature ſublunaire perdoient tout droit à l'exiſtence; tout tendoit vers ſa ruine; tout fut arrêté par le Tout-puiſſant dans l'état où la prévarication l'avoit mis.

Les ſubſtances ſimples élémentaires demeurèrent inaltérables. De-là les élémens Phyſiques, les élémens Chymiques, les ſept ou trois rayons primitifs de lumiere ne ſouffrent aucune altération, quelque épreuve qu'ils ſubiſſent. De là un nouveau ſyſtême auquel les Loix de la Na-

Digitized by Google

ture ſe prêterent : de nouvelles intentions du Créateur ſuccéderent aux premieres.

Si le mal eſt *abſolu* dans le moral, « parce que la prévarication y eſt » toujours, autant qu'il eſt en elle, » deſtructive de tout bien, » ſelon l'Auteur, il n'eſt que *rélatif* dans le phyſique. Soit nature de premiere intention, ſoit nature de ſeconde intention, c'eſt toujours la nature, qui ne peut être un mal, puiſqu'elle eſt également l'œuvre du Créateur; dans le premier ſyſtême, c'eſt la nature dans l'ordre, ſans mal phyſique ni moral; dans le ſecond, c'eſt la nature détournée de ſa fin, & entraînée vers ſa ruine. « Mais, » c'eſt la nature que Dieu violente » de tout point ſur le talus de l'a» bîme, pour l'empêcher de faire » un nouveau pas vers ſa ruine. En » Dieu cette violence eſt de miſé» ricorde, ou de juſtice paternelle » ſeulement : le délaiſſement ſeroit » de juſtice vengereſſe; cette violen» ce, en elle-même, eſt donc un bien, » un bien dans le phyſique qu'elle » conſerve, un bien en Dieu qui l'o» père pour le bien, un bien dans » la Créature libre qui y coopère » dans la vûe du même bien; elle » eſt un mal pourtant; mais c'eſt » pour le prévaricateur, &c. »

» Au reſte, cet état violent de la na» ture ſubſiſtera juſqu'à nouvel or» dre ».

« Ce nouvel ordre, c'eſt la con» ſommation de l'économie des ſe» condes intentions Divines, c'eſt» à-dire des intentions réparatrices » de l'intervention faite aux pre» mieres intentions du Créateur : » c'eſt l'économie totale de la Ré» ligion révélée. L'état critique ac» tuel de la nature en eſt la baſe; » l'œuvre de la Rédemption en eſt » l'édifice, la fin des tems ou la con» firmation irrévocable de toutes » choſes dans l'état reſpectif où el» les ſe trouveront pour lors, en » ſera la conſommation ».

Nous affectons d'employer les expreſſions de l'Auteur, dans la crainte de ne pas rendre avec aſſez de préciſion ſes penſées que nous ne nous flattons pas d'avoir pleinement ſaiſies. Elles ſeront ſans doute développées avec netteté dans l'Ouvrage même. Avec quel plaiſir n'y verra-t-on pas démontré par la voix de l'oracle intérieur, de la raiſon commune à tous les hommes, que tout le phyſique de la nature ſublunaire a été bouleverſé par la prévarication de ſon Prêtre & de ſon Roi ? Sans elle, il n'y auroit point eu apparemment d'animaux carnaciers; les animaux qui rampent ſur la terre, qui nagent dans les eaux, ou qui volent dans les airs, n'auroient pas ſervi de pâture les uns aux autres. L'Auteur eſt bien éloigné de penſer, qu'à la reſerve du Prêtre & du Roi de ce monde ſublunaire, tous les autres animaux ne ſont que des automates, ſans ame, ſans ſentiment.

Mais s'ils ſont doués d'un principe ſenſitif, leur deſtruction eſt accompagnée de douleur, & ce mal phyſique qu'ils éprouvent n'eſt pas un mal *rélatif*, c'eſt-à-dire pour le ſeul *prévaricateur*, c'eſt un mal pour

Digitized by Google

eux mêmes, qu'ils n'ont point mérité. L'influence de la prévarication sur les êtres sublunaires doit présenter un détail très-curieux. On verra sans doute comment dès-lors leur nature primitive a changé, le choix qui s'est fait d'un certain nombre d'eux pour être placés dans la classe des carnivores, les organes particuliers qui, en conséquence, leur ont été nécessaires; tandis que les autres condamnés à pâturer l'herbe, & à servir d'alimens à leurs semblables, ont reçu une organisation capable de les dérober à la poursuite de leurs ennemis; &c, &c. Ce n'est encore-là qu'une très-petite partie des métamorphoses qui ont dû être la suite de la prévarication.

Revenons à l'Auteur,

Il expose dans le Chap. 4e. Les raisons qui le déterminent à donner une Philosophie *toute nouvelle*, ou du moins qui *paroîtra telle*, quoiqu'elle ne le soit pas, étant aussi ancienne que le monde & conforme à la marche naturelle de l'esprit. Comme il y a du bien & du mal dans le monde, il y a *vérité* & erreur dans la Doctrine des hommes. Il ne s'agit ici ni de vérités, ni d'erreurs *absolues*. » C'est dans le *consubstantiel à* » *la Divinité* que réside la vérité ab» solue. Un système raisonné de » toutes les illusions imaginables, » & qui de toutes ne feroit qu'un » seul corps, donneroit l'erreur ab» solue ». Il ne reste donc que la vérité & l'erreur relatives, proposées aux recherches de la Philosophie. Trois classes de vérités à distinguer. 1°. Celle des vérités connues. 2°. Celle des vérités que nous sommes sur la voie de connoître. 3°. Enfin celle des vérités inaccessibles à l'homme, au moins dans cette vie. ». La premiere classe ap» partient toute entiere à l'histoire: » elle gît toute en faits. La secon» de est l'objet de la Philosophie » Controversiste; la vérité ne dé» daigne point de s'y mettre, pour » ainsi dire, aux prises avec l'es» prit humain: c'est la sphère de la » série ou suite non interrompue » des conséquences à tirer de la *cons*» *tatation* des faits mise en éviden» ce. La troisiéme est le corollai» re des deux autres ». Ici l'Auteur observe qu'il a trouvé trois principaux systèmes en règne dans ces derniers tems. 1°. Le *Péripatétisme*, dont quelques écoles ne sont pas encore tout-à-fait désabusées. 2°. Le Cartésianisme, où il dit que le *sentiment* est presque perdu de vûe, témoin le *Criterium veritatis*. C'est ce que nous ne concevons pas: car ce *Criterium* est l'évidence fondée ou sur l'*idée*, ou sur le *sentiment*. 3°. « Le Newtonianisme » pour la Physique, le Lockisme » pour la Logique, l'Hobbesianis» me pour la Morale, les uns & les » autres pour la Métaphysique, & » le Leibnitzme qui leur avoisine » beaucoup, le Spinosisme enfin » qui les embrasse tous..... L'esprit » de ces diverses Ecoles confédérées » est de rappeller tout au sens & à » la matiére. Leur plus grande spi» ritualité ne s'élève guères au des» sus du sentiment; & l'on sçait combien

Digitized by Google

» combien ces Ecoles penchent tou-
» tes à regarder le ſentiment, com-
» me une des modifications de l'u-
» nique ſubſtance. Et par *ſubſtance*
» *unique*, qui ignore qu'ils n'enten-
» dent que *la matière univerſelle*
» ſuſceptible de diviſibilité, &c ».
Que penſeront les Diſciples de Newton & de Leibnitz des idées qu'on nous donne ici de leur Philoſophie ? Quant aux Sectateurs de Spinoſa, il faut qu'ils ayent renoncé aux principes de leur Maître, s'ils enſeignent que *la ſubſtance unique* eſt la *matière*, dont les formes différentes ſoient capables de produire le *ſentiment* & l'*intelligence*. C'eſt une réflexion que nous avons déja faite plus d'une fois.

Quoiqu'il en ſoit, l'homme eſt en même-tems, *corps*, *ſentiment*, & *intelligence fondus*, dit l'Auteur, *en une unité harmonique*. « Il lui
» faut donc une Doctrine égale-
» ment palpable, ſenſible & intel-
» lectuelle au beſoin ; *palpable*,
» pour ce qui ſe touche ; *ſenſible*, pour
» ce qui ſe ſent ; *intellectuelle*, pour
» ce qui ſe conçoit ; & qui ſoit tout
» cela d'un ſeul trait pour ce qui ſe
» touche, ſe ſent, & ſe conçoit en
» même-tems ». L'Auteur entend que cette Doctrine exiſte même pour ceux qui ne s'en doutent pas, & qu'elle a exiſté dans tous les tems. De là il paſſe à ſes principes. Ils ſont au nombre de 13, qu'il faut voir dans l'Ouvrage. Il nous ſuffit de dire que, ſelon ſa Doctrine, *rien n'intéreſſe l'homme que l'homme même*, & tout ce qui a rapport *à lui*. L'homme a des rapports avec l'*Univers Phyſique*, & avec l'*Univers moral* : la raiſon de ces rapports porte ſur les beſoins & ſur les devoirs de l'homme, d'où réſulte ſon bonheur.

Nulle connoiſſance intéreſſante pour l'homme qui ne ſoit rélative à quelqu'un de ſes beſoins qui ſe développent ſucceſſivement. Toute autre vérité que la vérité *rélative* ſeroit pour lui un ſuperflu. Il n'entrevoit les vérités inacceſſibles que pour être obligé de les adorer, & de mériter en les adorant, &c. C'eſt d'après ces principes que l'Auteur avance qu'il faut retoucher toute idée *mère* en matière Philoſophique, & il expoſe les raiſons qui exigent qu'il faſſe ce qu'il appelle ſa *retouche*. Il prétend que de toutes les Doctrines erronées, il n'en eſt aucune qui ne renferme quelque vérité : d'où il conclut qu'il manque à toutes les Doctrines Philoſophiques une règle de vérité, qui faiſant démêler la vérité cachée dans le ſein de l'erreur, replonge celle-ci dans le *néant* qui eſt ſa véritable ſphère. Telle eſt la règle précieuſe qu'il doit mettre à la main de tout le monde. Elle ſera la bâſe & le nerf de ſon *corps de Doctrine*. Elle rendra toutes les Doctrines Philoſophiques d'un uſage auſſi ſûr que la ſienne ; c'eſt ce qu'opérera ſa *retouche*. Elle liera toutes les connoiſſances que l'eſprit humain comporte à une chaîne, à laquelle il ne manquera plus de chaînon. La ſphère de ces connoiſſances recevra des limites fixes & immobiles, qui ne permettront plus à l'eſprit

humain d'extravaguer, sans malice, ou sans témérité : c'eſt ce qu'opéreront ſes *diſcuſſions*.

Le neuvième Chapitre eſt la concluſion de ſon *Proſpectus*. D'abord on y voit une eſquiſſe de ſa chaîne encyclopédique, pour laquelle nous ſommes forcés de renvoyer à l'Ouvrage. Enſuite une idée ſommaire de l'ordre & de la nature des diſcuſſions qu'exigeoit l'établiſſement de ſon corps de Doctrine, ſous ſept points de vûe. 1°. D'une *Philoſophie purement humaine*, qui embraſſe quatre diſcuſſions, dans l'une deſquelles on demande *ſi la Doctrine des trois ſubſtances, ou plutôt des trois ordres de ſubſtances* (corps, ſentiment, intelligence) *eſt à rejetter, comme Deſcartes l'a prétendu... & ſi l'idée de la création ne peut pas ſe déterminer métaphyſiquement, & par une règle de ſens commun qui ſoit irréfragable.* 2°. De *Philoſophie plus qu'humaine* : elle embraſſe ſept diſcuſſions, dans leſquelles on propoſe, entr'autres, s'il n'y a pas lieu d'établir une idée graduelle de deux ordres de Providence antécédens au *ſurnaturel*, & où la raiſon du *ſurnoturel* ſe fit ſentir. S'il ne convient pas de diſtinguer une *inſpiration Divine naturelle* de l'*inſpiration Divine ſurnaturelle*. 3°. *Point de vûe politique*, où l'on parle des *vûes de ſaine politique*, de *régénération politique*, de *nerf de l'Etat*, de *régénération des mœurs*, des *Loix*, & où l'on examine ce que c'eſt que *Roi Philoſophe*, ou *Philoſophe Roi*. 4°. Point de vûe d'*hiſtoire naturelle*, où l'Auteur recherche ce qu'eſt la *nature*, à la différence de ce que certaine Doctrine veut nous donner pour elle. 5°. Point de vûe d'*hiſtoire Nationale*, qui renferme cinq diſcuſſions. 6°. Point de vûe *Polémique* ou *de Controverſe*. « Sous ce point de vûe, dit » l'Auteur, paſſera toute ma *retou-* » *che* ». Ici il donne le titre de quelques Manuſcrits de ſa façon, qu'il eſt décidé à ſupprimer, parce qu'ils *tirent à la perſonnalité*. En ce cas n'eût-il pas mieux valu n'en point parler ? 6°. Enfin point de vûe *Philologique* ou *Littéraire*. Ici l'Auteur placera ſes *Mélanges*, ou pièces fugitives, proſe & vers. Chacune des diſcuſſions annoncées trouvera ſa place, pour l'impreſſion, à la fin du Volume de ſon Corps *de Doctrine*, ou de ſa *retouche*, dont les objets auront rapport à celui de la *diſcuſſion*. « Les Ouvrages particuliers, ajoute-t-il, auxquels cha- » que diſcuſſion pourra avoir donné » lieu, paroîtront iſolés de ma *re-* » *touche*. Quand une diſcuſſion ſera » lâchée, l'*Ouvrage reſpectif* ne tar- » dera guères à être produit ». S'il ſe préſente d'autres objets de diſcuſſion, ils ſe rangeront ſous un de ſes *points de vûe*.

Enfin l'Auteur termine l'annonce de ſon travail par l'eſprit Philoſophique & Social qui lui a mis la plume à la main. Il n'écrit pas ſeulement pour ſes Compatriotes, ni pour ceux de ſa Réligion ; il écrit pour le *genre humain*. C'eſt l'humanité, dit-il, c'eſt-là Société que je ſers. Il n'en veut ni aux *perſonnes*, ni aux *Corps de Secte*, mais à

Digitized by Google

la *Doctrine* ſeulement, s'il arrache l'ivraie, s'il démêle la vérité dans le champ de l'erreur. C'eſt le tribunal de la Philoſophie ſur lequel il ſiége; & il n'en ſoumet pas moins ſes jugemens aux lumières des vrais Sages, & ſurtout à l'Egliſe.

Nous nous abſtiendrons de toute réflexion ſur ce plan, & ſur la maniere dont il eſt préſenté; d'autant plus qu'il renferme des choſes que nous ne nous flattons pas de bien entendre. Il convient d'attendre au moins une partie de l'exécution, pour juger de la ſolidité des vaſtes eſpérances qu'on nous donne.

L'Auteur a diſtribué auſſi une *Annonce*, où l'on voit un extrait de ſon *Proſpectus*, & les Conditions de la Souſcription. Le prix des 4 Volumes brochés de chaque année ſera de 20 livres. Le nom des Souſcripteurs paroîtra à la tête du premier Volume, & les deux premiers ſeront délivrés dans le courant de Mai 1768. La Souſcription eſt ouverte chez Merlin Libraire rue de la Harpe, & le ſera chaque année depuis le premier Novembre juſqu'à la fin de Janvier ſuivant.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

DE BOLOGNE.

DE Bononienſi ſcientiarum & artium Inſtituto atque Academia Commentarii. Tomus quintus. Bononiæ Typis Lælii à Vulpe Inſtituti ſcientiarum Typographi 1767. 2 Volumes in-4°. Le premier de 373 pages & le ſecond de 335. avec figures.

Ces deux Volumes des Mémoires de l'Académie de Bologne étoient attendus des Sçavans avec impatience depuis long-temps; ils ſont, auſſi bien que les ſix Volumes précédens, remplis de recherches intéreſſantes ſur les Sciences Mathématiques & Phyſiques; on y trouve entre autres de Sçavans Mémoires du P. Boſcovich ſur les Lunettes Achromatiques; du P. Friſi ſur l'attraction; de M. Zanotti ſur l'Aſtronomie; du P. Ricati ſur les ſuites; un Mémoire de M. de la Lande ſur une nouvelle inégalité découverte dans le mouvement de Saturne; pluſieurs Mémoires de Médecine, de Botanique & d'Hiſtoire Naturelle.

MODENA.

Della Caduta di un ſaſſo dall' aria Ragionamento dedicato alle Altezze Sereniſſime di Benedetta, ed Amalia Principeſſe di Modena da Domenico Troili della Compagnia di Gesu, in Modena 1766. Per gli

Eredi di Bartholomeo Soliani Stamp. Ducali. 191 *pages in*-4°.

Le P. Troili, Bibliothécaire de M. le Duc de Modene & le Succeſſeur du célèbre Muratori, après s'être fait connoître par des Ouvrages d'érudition, a voulu s'exercer auſſi en matiére de Phyſique; il a choiſi un Phénomène très-ſingulier qui arriva vers le milieu de Juillet 1766. On vit tomber auprès de Modène dans d'Alberetto, par un tems très-ſerein, une très-groſſe pierre; la chûte ſe fit avec un très-grand bruit que l'on entendit dans tous les environs: cette pierre fut trouvée encore chaude, enfoncée d'environ deux pieds dans la terre, d'une nature graveleuſe, d'une ſurface irréguliére, obſcure & comme brûlée par le feu. Le P. Troili prouve d'abord le fait par un grand nombre de témoignages & de circonſtances qui la rendent indubitable; il fait voir par des témoignages hiſtoriques qu'il eſt arrivé des Phénomènes ſemblables en beaucoup d'endroits: il répond à toutes les objections que l'on pourroit faire contre ces témoignages. Il cherche enſuite la cauſe du Phénomène, & après avoir parcouru toutes celles que l'on pourroit aſſigner, il prouve que ce qu'on peut dire de plus vraiſemblable eſt qu'un embraſement excité dans quelques montagnes des environs de Reggio, aura détaché & lancé avec violence la pierre que l'on a vû tomber à une demi-lieue de Modène. Le P. Troili dans une Lettre Apologétique réfute fort au long le Syſtême du P. Becaria qui a penſé que le Phénomène s'expliqueroit beaucoup mieux par l'impulſion du Tonnerre, & qui a juſtifié ſon ſentiment par l'expérience d'une Arquebuſe Electrique dont la force eſt extraordinaire.

M. de la Lande, de l'Académie des Sciences, avoit rendu compte d'un Phénomène ſemblable à celui de Modène, dans les Etrennes hiſtoriques à l'uſage de la Breſſe pour 1756. Ce Phénomène étoit arrivé au mois de Septembre 1753 à quatre lieues de Bourg en Breſſe. On peut voir auſſi à ce ſujet l'Encyclopédie au mot PLUYE.

FLORENCE.

Ang. Mar. Bandini I. V. D. Laur. Baſilic. Canonici, ibidemq. R. C. Magni Etruriæ Ducis Bibliothecarii, &c. Epiſtola de Michaele Acominato ejuſque Scriptis ad Socios Clariſſimos Regiæ. Par. Acad. Inſcr. & Politior. Litterar. Florentiæ, Typis Regiæ Celſitudinis. 1767. *in*-8°. pag. 47.

M. le Chanoine Bandini, Correſpondant de l'Académie des Inſcript. & B. L., à qui le Public eſt redevable d'un Catalogue de la Bibliothèque Laurentienne, qui lui eſt confiée, nous apprend dans cette Lettre que le premier Volume qu'il a donné ſur les Ecrivains Grecs, ſera bientôt ſuivi d'un ſecond, rempli d'Ouvrages qui n'ont point encore été publiés; & que le troiſiéme, qui terminera le Recueil entier des Auteurs Grecs, ſera bientôt mis ſous preſſe. Le mérite de l'Auteur

Digitized by Google

troit déterminé l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres à lui accorder le titre de Correſpondant ; & c'eſt pour l'en remercier que M. Bandini lui adreſſe cette Lettre, qui contient le détail des Ouvrages de Michel Acominat, ou Choniate, Métropolitain d'Athènes, conſervés dans la Bibliothèque Laurentienne. Le Manuſcrit qui les renferme eſt bien plus ample que celui de la Bibliothèque Bodléienne, dont Fabricius a donné la Notice. Ce ſont pour la plûpart des Diſcours & des Lettres, où l'on trouvera des lumieres ſur quelques *dignités* de l'Empire Grec du *moyen âge*, & des connoiſſances propres à perfectionner l'*Oriens Chriſtianus* du P. le Quien. On y voit entr'autres l'éloge de l'Hiſtorien Nicétas Choniate, frère cadet de Michel, & une Lettre adreſſée au fameux Commentateur d'Homère Euſtathe. Dans la liſte de ces pièces, M. Bandini donne les premiers mots par où elles commencent, & quelquefois ceux par leſquels elles finiſſent. Le Manuſcrit *in*-4°. & de 238 feuillets, qui les contient, eſt du XIVe ſiécle.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

The Family Guide to health : or a general practice of Phyſic, &c. i. e. *Guide Domeſtique pour la ſanté, ou pratique générale de Médecine, contenant les méthodes les plus approuvées de guérir les différentes maladies du corps humain, tirées des écrits & de la pratique des plus grands Médecins*, &c. *Ouvrage dédié au Clergé Paroiſſial de ce Royaume. in*-8°.

Les Auteurs de cet Ouvrage avertiſſent que, durant ſon impreſſion, parut une Traduction Angloiſe de l'*Avis au Public* ſur ſa ſanté, par M. Tiſſot, avec des remarques du Docteur Kirkpatrick : ce qui ne les empêcha pas de continuer, leur plan étant bien plus étendu que celui du Docteur François. On obſerve néanmoins que tandis que celui-ci donne une deſcription claire & préciſe des maladies qu'il traite, & des remèdes ſimples, faciles, & peu couteux pour les guérir, l'Ouvrage Anglois préſente rarement la deſcription des maladies ; on ſe contente de les nommer, & pour la guériſon on y preſcrit très-ſouvent des remèdes compliqués, chers, & quelquefois impraticables, ſurtout aux perſonnes du commun.

Hiſtorical Eſſais on Paris, tranſlated from the French of M. de Saintfoix. 3 Vol. in 12. *Burnet* i. e. *Eſſais ſur Paris, de M. de Saintfoix, traduits.*

Cette traduction n'embraſſe que les trois premiers Volumes de cet Ouvrage qui en a cinq.

The Works of Metaſtaſio tranſlated from the Italian. By John Hoole. Davies 1767. i. e. *Les Œuvres de Metaſtaſio traduites de l'Italien par Jean Hoole.* 1er. & 2°. Vol. *in* 12.

An Account of the manner of inoculating for the Small-pox in the

De Béziers.

Lettres-Patentes du Roi, données à Verſailles au mois de Juillet 1766. portant confirmation de l'Académie de Béziers, ſous le titre d'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres.

Voici les motifs de cette confirmation énoncés dans le Préambule des Lettres :

« Pluſieurs habitans de notre » Ville de Béziers ſe diſtinguant » par leur amour pour les Sciences » & pour les Belles-Lettres ; & la » ſérénité de l'air de cette Ville & » de ſes environs les ayant invités à » une étude particuliére de l'Aſtro- » nomie, le ſieur de Mairan qui » s'y eſt rendu célèbre, & que l'é- » tendue & la diverſité de ſes con- » noiſſances ont fait admettre dans » notre Académie Françoiſe, & » dans notre Académie des Scien- » ces, & pluſieurs autres perſonnes » recommandables par leur ſça- » voir, les excitérent en 1723. à » augmenter par des travaux Aca- » démiques le luſtre de cette même » Ville, qui étoit leur Patrie com- » mune ; & ſur le compte qui nous » fut rendu d'une entrepriſe auſſi » utile, & de la capacité de ceux » qui devoient l'exécuter, nous leur » permîmes de tenir des Aſſem- » blées..... Nous chargeâmes en » 1724 le ſieur Bouillet, un d'eux » & Médecin de notre dite Ville, » d'y profeſſer publiquement les » Mathématiques..... Les ſuccès » de cette Société ont répondu à la » protection dont nous l'avons ho- » norée ; elle a fait un grand nom- » bre d'Obſervations Phyſiques & » Aſtronomiques qui ont mérité les » ſuffrages de notre-dite Académie » des Sciences ; elle a mis au jour » différens Mémoires curieux ; & » pluſieurs de ſes Membres en ont » publié, qui ſont des témoigna- » ges honorables de leur applica- » tion & de leurs lumiéres. De ce » nombre eſt ledit ſieur Bouillet, » que ſes travaux particuliers & » ceux de ladite Société n'ont pas » empêché de remplir, avec au- » tant d'aſſiduité que de déſintéreſ- » ſement, les fonctions particuliè- » res que nous lui avons confiées, » & dont les leçons ont fourni à » l'Etat beaucoup de Sujets, qui le » ſervent utilement ».

On trouve dans ce même Préambule, l'éloge du zéle généreux dont ce corps & chacun de ſes Membres ſont animés pour le progrès des Sciences.

A la ſuite des Lettres Patentes, ſont les Statuts de l'Académie de Béziers en 10 articles, & un état des perſonnes que le Roi a nommées pour la compoſer. M. le Comte de Saint Florentin en eſt Protecteur, M. l'Evêque de Béziers Préſident. La Liſte des Académiciens Honoraires commence par M. de Mairan, celle des Académiciens ordinaires par M. Bouillet ; on trouve dans la Liſte des Aſſociés, M. de Marmontel de l'Académie Françoiſe,

Digitized by Google

Françoiſe, M. de la Lande, de l'Académie des Sciences, Madame le Paute, M. l'Abbé de Beſplat, Docteur de Sorbonne, Vicaire-Général de M. le Cardinal de Choiſeul.

Les Lettres-Patentes, les Statuts & l'Etat ont été enregiſtrés au Parlement de Toulouſe par Arrêt du 9. Janvier 1767.

De Paris.

Inſtitutions Leibnitiennes ou Précis de la Monadologie.

Fungar vice cotis. Horat.

A Lyon, chez les Freres Periſſe, Libraires, rue Merciere; & à Paris chez Delalain Libraire, rue S. Jacques. 1767. 231 pages *in*-8°.

M. Dutems qui, depuis pluſieurs années a annoncé au Public une Edition complette des Œuvres de Leibnitz que l'on imprime actuellement à Genève, nous paroît être l'Auteur de cette eſpéce d'Introduction. Les Ecrits de Leibnitz ſont ſi abſtraits, ſi métaphyſiques, ſi ſuccincts, que la plûpart des Lecteurs ont beſoin pour les entendre de cette eſpéce d'introduction. M. D. a fait une étude ſi approfondie de la Philoſophie de Leibnitz que perſonne n'étoit plus capable que lui de la mettre à la portée de tout le monde. Les Profeſſeurs d'Allemagne qui en ont fait un ſi grand nombre de Commentaires, auroient beſoin d'être traduits, même pour ceux qui entendent le Latin; mais M. D. a ſçu profiter de leurs Ouvrages pour rendre le ſien plus complet.

La Philoſophie de Leibnitz, quoiqu'extraordinaire, inconnue & pour ainſi dire mépriſée en France, eſt univerſellement enſeignée en Allemagne; on l'y ſoutient avec chaleur, & le zéle pour cette Doctrine y va juſqu'à regarder en pitié ceux qui ont le malheur de n'en ſentir ni la certitude ni l'importance; on trouvera dans le tableau que nous en donne M. D. des idées neuves pour nous ſur la nature du corps & de la matiére, ſur celle des Eléments; ſur la diſtinction de l'ame, non-ſeulement de tout être compoſé, mais de tout ce qui entre ou peut entrer dans la compoſition de la matiére; ſur l'immenſité de Dieu, ſur le lieu, le mouvement & ſa communication, ſur la poſſibilité de la préſence d'un corps en pluſieurs lieux, ſur la maniere dont un corps peut être dépouillé de ſon étendue: enfin ſur pluſieurs principes des Scholaſtiques trop mépriſés par nos Modernes, & que l'on n'avoit point encore pris la peine de mettre ſous les yeux des François d'une façon digne de fixer leurs regards; c'eſt même à un Anglois que nous en avons obligation: car quoique M. Dutems ſoit d'origine Françoiſe, il eſt né en Angleterre & il y eſt fixé par état.

Projet d'anéantir la petite vérole. Par M. Antoine le Camus, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, &c. A Paris, chez Louis Etienne Ganeau, Libraire, rue S.

Sevérin, à S. Louis & aux Armes de Dombes 1767. Avec Approbation. Brochure *in*-12. de 44. pag.

La petite vérole étant une maladie étrangére & peſtilentielle, on propoſe pour ſon extirpation, les moyens phyſiques & politiques qu'on a employés avec ſuccès pour anéantir & diſſiper en entier certaines maladies étrangéres, telles que la lépre, qui ont paru ici, & qu'on eſt parvenu à détruire.

Traité Phyſiologique & Chymique ſur la Nutrition. Ouvrage qui a remporté le prix de Phyſique de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin en 1766. Par M. Durade de Génève. A Paris, aux dépens de Lottin le jeune, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie. 1767. Avec Approbation & Privilége du Roi. Volume *in*-12. « Cet Ouvrage, com-» me l'obſerve le Cenſeur, pa-» roît remplir ſon objet & juſtifier » le jugement qu'en a rendu la » célèbre Académie qui l'a cou-» ronné ».

Nous rendrons compte de cet Ouvrage.

Quatriéme & dernier Supplément aux ſix Volumes de Recueils des Médailles de Rois, de Villes, &c. publiés en 1762, 1763 & 1765. A Paris, chez L. F. de la Tour, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin. 1767. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1 Volume *in*-4°. de 136 pages, accompagné de planches & orné de vignettes.

Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1764. *avec les Mémoires de Phyſique & de Mathématiques pour la même année, tirés des Regiſtres de cette Académie.* A Paris, de l'Imprimerie Royale, & ſe trouve chez Panckoucke, rue & près la Comédie Françoiſe. 1767. 206 pages pour l'Hiſtoire & 579 pour les Mémoires avec 16 planches en taille douce. Prix 12 liv. en feuilles. Nous rendrons compte inceſſamment de ce nouveau Volume de Mémoires.

**Table Chronologique & Hiſtorique des Evêques d'Autun, dédiée à M. de Marbœuf, Comte de Lyon, Evêque d'Autun, premier Suffragand de l'Archevêché de Lyon, Adminiſtrateur du Spirituel & du Temporel, le Siége vacant, Préſident né des Etats de Bourgogne, &c. Par M. Guinet Clerc tonſuré. Une grande feuille imprimée.* A Paris, chez Mademoiſelle le Gendre, Marchande Libraire, à l'Abbaye S. Germain, Cour Abbatiale, ou chez l'Auteur rue Jean-Tiſon, près le Louvre, chez M. la Marque; à Autun chez François Cherveau, Imprimeur & Libr. de M. l'Evêque.

Dans cette Table l'Auteur indique tous les Evêques d'Autun, depuis S. Amateur, qui paſſe pour avoir été le premier Evêque, juſqu'à M. de Marbœuf qui occupe actuellement le Siége. Il donne autant qu'il lui eſt poſſible la date de l'inſtallation de chaque Evêque & le tems de leur mort. Quelquefois il y ajoute quelques traits hiſtoriques.

Tables Chronologiques de l'Hiſtoire Univerſelle; par M. l'Abbé Lenglet

Digitized by Google

du Freſnoy. Nouvelle Edition augmentée. A Paris, quai des Auguſtins, chez Debure Pere, N. M. Tilliard, Libraires 1768. En quatre grandes feuilles. Prix ſix livres.

Les Tables de M. l'Abbé Lenglet ſont aſſez connues; ainſi nous croyons pouvoir nous diſpenſer d'en parler. On a ajouté à celles-ci quelques changemens, dans les règnes des Princes, ſurvenus depuis la mort de l'Auteur. On auroit pu y faire de même quelques corrections, nous ne diſons point dans le ſyſtême de l'Auteur, mais dans pluſieurs noms étrangers qui ſont corrompus; par exemple, pour la Chine, au lieu d'écrire *hiaa*, *xanga*, *cheva*, *cina*, *hana*, il falloit mettre *hia*, *xang*, ou *chang*, *cheu* ou *tcheou*, *cin* ou *tcin*, & *han*; l'*a* qui eſt à la fin de ces mots eſt la terminaiſon Latine que le P. Martini y a inſérée, parce qu'il a écrit en Latin. Au lieu d'*heu-nan*, il faut lire *heou-han*, &c.

Cours de Mathématiques à l'uſage des Gardes du Pavillon & de la Marine, par M. Bézout, de l'Académie Royale des Sciences, Examinateur des Gardes du Pavillon & de la Marine, & Cenſeur Royal. Quatrième Partie, contenant les principes généraux de la Méchanique, précédés des Principes de calcul qui ſervent d'introduction aux Sciences Phyſico-Mathématiques.

Suite de la quatrième Partie, contenant l'application des principes généraux de la Méchanique à différens cas de mouvement & d'équilibre. A Paris, chez J. B. G. Muſier fils, Libraire, quai des Auguſtins à S. Etienne 1767. deux Volumes *in*-8°. Le premier de 423 pages & le ſecond de 467. avec figures en taille-douce.

Les matières renfermées dans ces deux Volumes ſont encore plus intéreſſantes que celles des trois premiers Volumes que nous avons annoncés: les Elémens de Méchanique n'ont point encore été traités d'une maniere Elémentaire & détaillés par un Académicien auſſi capable que M. Bézout d'en applanir toutes les difficultés; en conſéquence, nous rendrons compte dans un Extrait détaillé, ſoit des matières que contiennent ces deux Volumes, ſoit de la maniere dont elles ſont traitées.

Deux Conſultations Medico-légales; la premiere, tendante à prouver qu'un Briquetier de la Ville de Liége, trouvé mort dans ſa Chambre le 11 Avril de l'année 1766, s'eſt pendu & fait mourir lui-même.

La ſeconde pour Demoiſelle Famin, femme du ſieur Lencret, accuſée de ſuppreſſion, expoſition & homicide de deux enfans, déchargée de l'accuſation par un Arrêt du Parlement du 30 Juillet 1767. Par A. Petit, Docteur Régent, Ancien Profeſſeur de la Faculté de Médecine de Paris, Membre des Académies Royales des Sociétés de Paris & de Stockolm, &c.

Nam piger ad pœnas Princeps, ad præmia velox,
Quiſque dolet, quoties cogitur eſſe ferox.
Ovid. de Ponto.

A Paris, chez Vallat-la-Chapelle, Libraire, au Palais, ſur le Perron de la Sainte-Chapelle. 1767. Brochure *in* 8°. de 68 pages.

Antonii de Haen Conſiliarii & Archiatri S. C. R. A. Majeſtatis, nec non Medicinæ practicæ in Univerſitate Vindobonenſi Profeſſoris primarii, ratio medendi in noſocomio practico, Tomus quintus, partes IX & X complectens. Pariſiis apud P. F. Didot Juniorem, Bibliopolam ad Ripam Auguſtinorum, &c. 1767. *Cum Approbatione & Privilegio Regis.* Vol. *in*-12.

Nous avons déja parlé dans pluſieurs de nos Journaux de l'Ecole de Médecine pratique établie à Vienne, & confiée à M. de Haen qui en eſt le Profeſſeur. Voilà le cinquiéme Volume des Obſervations qui ſort de cette Ecole; ce n'eſt pas le produit du Cabinet, c'eſt le réſultat de ce qui a été vû chez les malades. On peut voir ce que nous avons dit des Ouvrages de M. de Haen, dans notre Journal du mois de Novembre 1762, & dans celui du même mois 1764. Ce Volume répond à la réputation que, par ſon aſſiduité ſeule & ſon travail, s'eſt faite l'Auteur; il ne peut manquer d'avoir l'accueil le plus favorable de la part des Médecins, & ſurtout des jeunes, à l'inſtruction deſquels M. de Haen s'eſt dévoué.

Nouvel eſſai de Médecine pratique ſur les cancers, contenant 1°. *l'hiſtoire de leur nature, de leurs cauſes & de leurs différentes eſpéces;* 2°. *la Cure palliative;* 3°. *une deſcription des remédes propoſés comme ſpécifiques, quoiqu'ils ſoient dangereux & inſuffiſans, avec quelques remarques ſur leur ſujet;* 4°. *la méthode la plus ſûre & la plus efficace de les traiter, fondée ſur la raiſon, & confirmée par l'expérience; avec une nouvelle méthode plus ſûre & plus efficace d'employer la ciguë. On y a joint l'extrait d'un autre* Eſſai ſur la guériſon des fiſtules ſans avoir beſoin des ſecours cruels de l'opération ni des cauſtiques. *Par S. Burrows, Docteur en Médecine.* A Londres & ſe vend à Paris chez Deſſain Junior, Libraire, quai des Auguſtins. 1767. Brochure *in*-12 de 92 pages.

M. Burrows montre l'inſuffiſance de tous les remédes employés contre les cancers; il dit les traiter avec ſuccès, parce qu'il a fait une étude particuliére de cette cruelle maladie; il ne veut pas imiter la conduite des Charlatans qui vantent & qui *numérent* leurs cures, qui préſentent des certificats mendiés & ſouvent faux: cela eſt louable; mais il auroit dû nous inſtruire & de ſa méthode & de ſon remède pour les cancers du mauvais genre. Il ne nous parle que de la maniere dont il emploie la ciguë dans les cancers & tumeurs ſkirreuſes provenantes de cauſes externes, il fait prendre à ſes malades le lait d'une chévre nourrie de ciguë, ou à laquelle dans le tems qu'on ne peut avoir la ciguë fraiche, on fait prendre du lait de vache avec l'extrait de ciguë.

Mémoires de l'Académie Royale de Chirurgie. Tome. IV. A Paris, chez P. Alexandre le Prieur, Impri-

Digitized by Google

meur du Roi, de l'Académie Royale & du Collége de Chirurgie, rue S. Jacques, à l'Olivier. 1767. Avec Privilége du Roi.

On trouve chez le même Libraire les trois Volumes *in*-12. qui répondent à ce 4e.

Nous rendrons compte de ce Volume, qui ne le céde aux précédens, ni pour l'importance & l'utilité des matiéres qu'il contient, ni pour la maniere dont elles ſont traitées.

Traité des Senſations & des Paſſions en général, & des ſens en particulier, Ouvrage diviſé en deux parties; par M. le Cat Docteur en Médecine, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, & des principales Académies de l'Europe. A Paris, chez Vallat-la-Chapelle, Libraire, au Palais, ſur le Perron de la Sainte Chapelle. 1767. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 Volumes *in*-8°.

Nous ferons connoître inceſſamment cet Ouvrage, en quoi cette Edition différe de celle de 1739, & combien elle lui eſt ſupérieure.

Tableau hiſtorique des Gens de Lettres ou Abrégé Chronologique & Critique de l'Hiſtoire de la Littérature Françoiſe, conſidérée dans ſes diverſes révolutions, depuis ſon origine juſqu'au 18e. ſiécle. Par M. l'Abbé de L. A Paris, chez Saillant, Libraire, rue S. Jean-de-Beauvais. Avec Privilége & Approbation. 2 Vol. *in* 12.

Ces deux Volumes contiennent ſept Livres, dont le dernier finit à Gondebaud Roi de Bourgogne.

Nouveaux Ouvrages ſortis des Preſſes de Barbou, rue des Mathurins.

Remarques ſur la Langue Françoiſe. Par M. l'Abbé d'Olivet. A Paris, chez Barbou, Imprimeur-Libraire, rue & vis-à-vis la Grille des Maturins. 1767. *in*-12. 417 pages. Prix 2 liv. 10 ſols.

Ce Recueil précieux contient le Traité de la Proſodie Françoiſe, les Eſſais de Grammaire & les Remarques ſur Racine, trois Ouvrages dont le mérite eſt reconnu depuis long-temps. L'exécution Typographique eſt digne de Barbou.

Publii Virgilii Maronis opera. Pariſiis, Typis Barbou, viâ Mathurinenſi. 1767. *in*-12. 2 Vol. Prix 12 liv. reliés en veau & dorés ſur tranche.

Cornelius Nepos, de vitâ excellentium Imperatorum Pariſiis, Typis Barbou, viâ Mathurinenſium. 1767. *in*-12. Prix. 6 liv. relié en veau & doré ſur tranche.

Le Virgile & le Cornelius Nepos ſont compris dans ce beau monument de Typographie, connu ſous le nom de Collection des Auteurs Latins. Ces deux Auteurs dont les Editions étoient épuiſées, reparoiſſent imprimés avec beaucoup plus d'élégance que la premiere fois, ſur-tout le Virgile, où l'on ne trouve plus de vers doublés comme dans la premiere Edition. La Collection de Barbou s'enrichit & ſe perfectionne de plus en plus.

M. Tullii Ciceronis opera. Recenſuit J. N. Lallemand. Pariſiis,

Digitized by Google

apud Saillant, viâ S. Joannis Bellov. Defaint, viâ Fœneâ, Barbou, viâ Mathurinenſium. 1768. 14 Vol. *in*-12.

Voici encore une addition bien importante à cette magnifique Collection; le Cicéron tout entier en 14 Volumes, auſſi-bien exécuté qu'aucun des autres Auteurs Latins, beau papier, beau caractére, ornemens de bon goût, correction parfaite, enfin tout ce qui peut amorcer le Lecteur, indépendamment même du mérite des Ouvrages ſur lequel le nom ſeul de Cicéron diſpenſe de s'étendre.

Au moyen de ces 14 Volumes, la Collection entiére des Auteurs Latins eſt actuellement compoſée de 47 Volumes *in*-12. leſquels reliés en veau & dorés ſur tranche, ſe vendent tous enſemble 275 liv.; vendus ſéparément chaque Volume eſt de 6 liv.

On a imprimé quelques exemplaires ſur papier ſuperfin d'Annonay en Vivarais, fabrique de Matthieu Johannot.

Les Comédies de Térence; avec la Traduction & les remarques de Madame Dacier. Nouvelle Edition, corrigée d'un nombre conſidérable de fautes & enrichie des différentes leçons de Bentlei, de Donat, de Faern & d'autres; trois Volumes in-12. *Prix, reliés*, 9 liv. A Amſterdam; & ſe trouve à Paris chez J. Barbou, rue des Mathurins. 1768. Ce Térence eſt orné de figures.

Les Offices de Cicéron, Traduction nouvelle, avec le Latin revû ſur les Textes les plus corrects, ſeconde Edition, retouchée avec ſoin par M. de Barrett, Inſpecteur des Etudes de l'Ecole Royale Militaire. A Paris, chez Barbou, Imprimeur-Libraire, rue & vis-à-vis la Grille des Mathurins. 1768. *in*-12. Prix, relié 2 liv. 10 ſols.

Les ſoins que donne Barbou à ſa grande Collection, ne ſe ralentiſſent pas dans l'impreſſion des autres Ouvrages, & ces deux derniers ſont de la plus grande beauté.

Lettre de M. Midi, de l'Académie de Rouen, Secrétaire du Roi, à M. Panckoucke, Imprimeur du Grand Vocabulaire François. A Amſterdam, chez les Libraires Aſſociés. 1767. Brochure *in*-8°. de 70 pages.

Le Vocabulaire François qui s'imprime chez Panckoucke & dont les deux premiers Volumes paroiſſent, a excité un aſſez grand nombre de Critiques; nous en avons inſéré une dans le mois de Janvier de la préſente année; on nous en avoit encore adreſſé quelques autres; mais la crainte de paroître nous occuper trop long-tems de cet Ouvrage, nous les a fait ſupprimer. Nous nous contentons d'indiquer celles qui ſont imprimées. Telle eſt cette Lettre dans laquelle M. Midi relève pluſieurs fautes aſſez groſſiéres qui ſe trouvent dans le Vocabulaire. Il faut avouer qu'on en montre pluſieurs qui prouvent l'ignorance & le peu d'exactitude des Auteurs du Vocabulaire. Par exemple *Abage*, *Abaſſe*, *Abcaſſe* paroiſſent être trois Peuples différens dans le Vocabu-

Digitized by Google

laire, & ce n'en eſt qu'un. On parle d'une Mer de Nubie qui n'exiſta jamais. M. Midi auroit pu groſſir conſidérablement ſa critique. On peut voir dans cette Brochure toutes celles que M. Midi a relevées ; en voici quelques autres qui lui ont échappé. Page 37. col. 2. *Ferragus* & *Couttard*, il falloit lire *Gouttard*.

P. 116. *Abraxas*, &c. — Il falloit ajouter qu'on appelle de ce nom certaines pierres ſur leſquelles eſt écrit le mot *Abraſax*, & qui ſe trouvent dant les Cabinets des curieux. Quant à l'explication du mot qu'on dérive de *deux mots Grecs*, qui ſignifient *Magnifique Seigneur*, on ne connoît point ce Grec.

P. 183. — *Pluvinel neuf.* On connoît *Pluvinel*, comme le premier François qui ait ouvert une Académie à Paris. Mais on ne ſçait ce que veut dire l'addition *neuf*, *Pluvinel neuf*.

P. 415. *Admont. Vieux mot*, &c. Il falloit avertir que c'eſt le même mot que *amont*, dont on ſe ſert encore. *Amont & aval.*

Ibid. *Adnullier, vieux verbe*, &c. Il falloit avertir que c'eſt l'altération du mot *anhuilier*, pour *enhuilier*, frotter d'huile.

P. 198. *Accalaurentia*, en un ſeul mot. Ce ſont deux noms qu'il faut ſéparer *Acca Laurentia*. Ainſi l'écrivent Pline, Macrobe, Aulugelle, &c.

P. 199. *Accaration, vieux mot qui ſignifioit autrefois confrontation de témoins.* — Il falloit avertir qu'*accarement*, qui ſuit, eſt le même mot ; & que pluſieurs, entre autres Laurière, dans ſon Gloſſaire, écrivent *acarement* avec un ſeul *c* ; ce qui eſt plus conforme à l'étymologie *care*, viſage. *Acarement* eſt comparaiſon de viſage à viſage, comme *confrontation*, de front à front.

P. 195. *Acatiſte*, &c. 1°. Il faut écrire *Acathiſte* du Grec Ἀκάθιστον, *ſine ſeſſione*. Fête ainſi nommée, parce que le Peuple de C. P. (non pas ſeulement *le Clergé*) la célébroit en chantant, debout & *ſans s'aſſeoir*, des Hymnes à l'honneur de la Vierge, le Samedi de la 5e. Semaine du Carême, non *la* 4e. comme on le dit ici. — Voy. Ducange, *Gloſſarium mediæ Græcitatis*, à ἀκάθιστος.

Avis au ſujet de la diſtribution des Plantes de M. Gauthier d'Agoty.

Nous avons parlé au mois d'Avril dernier de ce bel Ouvrage ; M. Gauthier mérite d'autant plus d'être encouragé, qu'il ne néglige rien pour répondre à l'idée qu'il a donnée au Public de ſes talens. La ſeconde diſtribution a ſuivi de près la premiere ; & la troiſiéme que nous annonçons paroît, déjà, depuis quelques mois. M. Gauthier nous aſſûre que le Public ſera content de ſa célérité ; nous pouvons aſſûrer qu'il doit l'être de la maniere dont ſes planches ſont exécutées ; les dernieres ont encore un avantage ſur les précédentes ; & nous avons tout lieu d'eſpérer que tout l'Ouvrage s'achevera ſur ce plan. Les planches

Digitized by Google

de cette troiſiéme diſtribution ſont au nombre de 14, dont 10 d'uſage & quatre de curioſité : le Fraiſier velu des bois ; l'Angelique ; ſa racine ; la Balſamine, l'Œillet d'Inde ; l'Iris, l'Ellebore noir, l'Ellebore verd & jaune, la Tubereuſe & le Cyclamen ; le Figuier d'Inde, le Cannacorus, le Camara, & la Tulipe orange ; ces planches accompagnées de tables explicatives fort détaillées, repréſentent les plantes au naturel & dans toutes les parties inſtructives pour ceux qui s'attachent au ſyſtême de Tournefort, à celui de Linnæus, & qui veulent ſuivre de plus celui propoſé par M. Gauthier.

Supplément au Rapport fait à la Faculté de Médecine de Paris contre l'Inoculation de la petite vérole. A Paris, chez Quillau, Imprimeur de la Faculté de Medecine, rue du Fouarre, près la Place Maubert. Vol. *in*-4°. de 164 pages.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL

Du Mois de Février 1768.

Histoire de Bertrand du Gueſclin, Comte de Longueville, Connétable de France. 77

Grammaire générale ou Expoſition raiſonnée des Elémens néceſſaires du langage, pour ſervir de fondement à l'étude de toutes les Langues. 84

Nouvel Examen du préjugé ſur l'Inverſion, pour ſervir de réponſe à M. Beauzée. 91

Deſcription & détails des Arts du Meunier, du Vermicellier & du Boulanger. 94

Eſſais hiſtoriques ſur les Régimens d'Infanterie, de Cavalerie, & de Dragons. Par M. Rouſſel. 102

L'Arithmétique & la Géométrie de l'Officier, contenant la théorie & la pratique de ces deux Sciences. 104

Recueil d'Obſervations de Médecine des Hôpitaux Militaires. 106

Mémoires & Obſervations de Médecine. 116

Lettre à Meſſieurs les Auteurs du Journal des Sçavans ſur le rapprochement des Extrêmes. 119

Proſpectus d'une Philoſophie-Pratique & Sociale. 124

Nouvelles Littéraires. 131

Fin de la Table.

Digitized by Google

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXVIII.

MARS.

A PARIS,
Chez LACOMBE, Libraire, Quai de Conti.

M. DCC. LXVIII.
AVEC PRIVILÉGE DU ROI.

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SCAVANS.

MARS M. DCC. LXVIII.

PAR QUELLES CAUSES ET PAR QUELS DEGRÉS LES Loix de Lycurgue ſe ſont altérées chez les Lacédémoniens juſqu'à ce qu'elles ayent été anéanties. Diſſertation qui a remporté le prix dans l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles Lettres le 28 Avril 1767. Avec des notes contenant les principaux traits de l'Hiſtoire de l'Académie. Par M. Mathon de la Cour le fils. A Lyon, & ſe trouve à Paris chez Durand, Libraire, rue S. Jacques, & Vallat-la-Chapelle, Libraire ſur le Perron de la Sainte Chapelle, au Palais. 1767. 1 Vol. *in* 8°. de 100 pages.

LA décadence des Loix & des mœurs dans la République la plus vertueuſe qui ait jamais exiſté, forme, dit le ſçavant & judicieux Auteur de ce Mémoire, un ſpectacle effrayant, mais bien digne de l'attention des Philoſophes. Avant que de faire connoître les cauſes & les degrés d'une telle révolution, il trace une eſquiſſe des Loix de

Digitized by Google

Lycurgue. Il eſt néceſſaire d'en connoître l'eſprit pour juger de leur décadence.

Avant Lycurgue, les Rois & le Peuple ſe diſputoient le Gouvernement de l'Etat & ne ceſſoient de l'ébranler; tantôt il penchoit vers le Deſpotiſme, tantôt vers la Démocratie. Pour maintenir l'équilibre, Lycurgue établit un Sénat de trente Spartiates, dont les deux Rois faiſoient partie : ce Sénat défendoit les Rois contre le Peuple & protégeoit le Peuple, contre les Rois. Il adminiſtroit preſque toutes les affaires ſans en rendre aucun compte. Les Sénateurs étoient choiſis à l'âge de ſoixante ans. La Royauté étoit héréditaire & partagée entre deux Princes qui avoient le Commandement des Troupes, le droit de traiter avec les Ambaſſadeurs, de propoſer des Loix, de juger certaines cauſes & principalement le ſervice des Dieux.

Le Peuple avoit le droit d'admettre ou de rejetter les Loix qu'on lui propoſoit, de juger les grandes cauſes, de déclarer la guerre, de faire la paix & d'élire les Sénateurs & la pluſpart des Magiſtrats. Lycurgue avoit fait pluſieurs autres inſtitutions qui avoient trois principaux objets, 1°. d'élever les Lacédémoniens au plus haut degré de fortune où des hommes puiſſent atteindre; 2°. de diriger toute cette force au ſeul avantage de la Patrie, 3°. d'aſſûrer la durée des Loix & de rendre la conſtitution de l'Etat permanente. Il établit des Fêtes & des danſes, dont l'objet étoit de rendre le corps robuſte. Les filles & les femmes n'en étoient pas exemptes. Il défendit de ſe marier trop tôt ou trop tard. On n'élevoit que les enfans vigoureux, les autres étoient précipités dans une caverne. On les accoutumoit de bonne heure à toutes les fatigues, à ſupporter la douleur & à méptiſer la mort. Les Arts & les Sciences, à l'exception d'une muſique Militaire, étoient bannis de l'éducation. On exerçoit les jeunes gens à une eſpéce de larcin & à des combats ſanglans. Ce Peuple devoit néceſſairement être courageux, puiſque par les Loix il falloit vaincre ou mourir. Celui qui avoit fui étoit réputé infâme, il lui étoit défendu de ſe marier, & il étoit privé de la ſépulture; leurs armes étoient courtes, leurs Villes ſans fortifications.

Pour anéantir toute idée d'intérêts, Lycurgue partagea les Terres par portions égales, & proſcrivit les monnoyes d'or & d'argent. Les Mariages ſe faiſoient ſans dol, les occupations lucratives étoient proſcrites. Le Légiſlateur établit des repas publics où il n'y avoit aucune diſtinction entre les Citoyens. La même égalité ſe trouvoit dans les édifices, les meubles & les vêtemens. Pour diminuer les déſordres qui pouvoient réſulter de l'amour, les filles étoient vêtues très-légerement, les maris pouvoient prêter leurs femmes, & il étoit libre de les leur emprunter, d'ailleurs perſonne ne pouvoit vivre dans le célibat.

Les places rendoient un homme utile, mais ne l'enrichiſſoient point,

Digitized by Google

elles étoient dépouillées de tout appareil faſtueux. Les récompenſes étoient fort rares, parce qu'il falloit être vertueux par amour pour la vertu. Il étoit permis cependant de rendre aux morts des honneurs un peu plus marqués. Par ces inſtitutions, Lycurgue réduiſit les Spartiates à n'avoir d'autres paſſions que l'amour de la Patrie.

La parfaite harmonie de ces Loix entr'elles en établiſſoit la durée; les ſoins qu'il prit pour l'éducation, & le reſpect qu'il inſpira pour la vieilleſſe, tendoient au même but. C'eſt pour éviter encore que les Spartiates ne ſe corrompiſſent & que les Loix ne s'altéraſſent, que Lycurgue défendit de faire de longs voyages, & fixa le ſéjour que les Etrangers pouvoient faire à Sparte. Afin que ces Peuples ne devinſſent pas trop puiſſans, il détermina le nombre des habitans de Sparte. Le reſte formoit des Colonies. Il défendit encore de faire des ſiéges, d'entretenir des flottes, de faire long-tems la guerre au même Peuple & de dépouiller les vaincus.

C'eſt après cet expoſé que M. Mathon entre dans l'examen de la queſtion propoſée par l'Académie. Il recherche donc quelles ſont les cauſes de la décadence des Loix de Lycurgue. 2°. Par quels degrés ces mêmes Loix ont été abolies.

Ces deux points ſont traités avec beaucoup de préciſion & de netteté. L'Auteur cite par-tout ſes autorités & donne des preuves d'une critique ſage & éclairée. Ce n'eſt point un Compilateur, mais un Sçavant qui ſçait préſenter ſon ſujet d'une maniere intéreſſante & agréable. Cet eſſai nous donne une idée très-avantageuſe d'une hiſtoire complette des Lacédémoniens qu'il nous promet dans ſa Préface.

M. Mathon apperçoit quatre cauſes principales de la décadence des Loix de Lycurgue. 1°. *L'eſſence de ces Loix elles-mêmes* qui étoient trop contraires à la nature. « Celui » qui veut aſſeoir les Loix ſur une » baſe inébranlable doit faire une » étude profonde du cœur humain. » On peut régler les paſſions, mais » non les anéantir. Dans l'ordre » immuable des choſes tout tend à » ſe remettre en place. Des Loix par- » faitement conformes à l'humanité prendroient tous les jours » une force nouvelle, au lieu que » le tems mine & affoiblit les au- » tres par degrés, & tôt ou tard finit » par les abolir ».

On a remarqué que Lycurgue & Solon s'étoient peints dans leurs inſtitutions; en effet, Solon plus doux, plus aimable, mais foible & peu conſéquent, donna des Loix médiocres, il en connut lui-même les défauts, ſouffrit qu'on les lui reprochât, & en convint. Lycurgue au contraire, né avec une ame forte, un génie ardent, un caractére inflexible, ſoutint par ſa conduite le rôle qu'il s'étoit impoſé. Il ne voulut faire qu'un Peuple guerrier, projet qui eſt oppoſé au vœu de la nature & même aux propres Loix de Lycurgue qui défendoient de faire long-tems la guerre. Les Spartiates accoutumés aux armes ne chercherent

Digitized by Google

que des occaſions de faire preuve de leur courage, & s'attirerent par-là des ennemis, qui enfin les accablerent. L'orgueil eſt l'écueil ordinaire des ames libres & fortes; par-là les Spartiates ſe rendirent inſupportables à leurs voiſins, delà des guerres injuſtement entrepriſes. Les Spartiates, par leurs propres Loix, étoient élevés dans la plus grande dureté; ils s'attachoient à ſe dépouiller de toute humanité. Toute l'antiquité s'eſt recriée contre la coutume de faire périr les enfans mal conſtitués, de fouetter les autres au pied des Autels, de les exercer dans de petits combats où ils ſe maſſacroient les uns les autres, &c; cette barbarie qu'ils exerçoient ſur eux-mêmes, ils l'exerçoient dans les guerres contre leurs voiſins & contre les vaincus. Delà naiſſoient des haines implacables.

L'indécence des mœurs, la pudeur qu'il proſcrivit, l'uſage de ſe prêter les femmes, occaſionnerent de grands troubles dans cette République. Un autre principe ſecret de la décadence de ces Loix étoit cette pauvreté & cette égalité de biens. « Pour que des Loix » puiſſent durer toujours, il faut » qu'elles s'accordent, non-ſeulement entre-elles, mais auſſi à certains égards avec celles des Peuples voiſins. Autrement le Commerce des Etrangers corrompt les » mœurs de la Nation. Un Peuple » ne peut pas demeurer pauvre, » quand il eſt entouré d'autres Peuples riches & puiſſans. Un Peuple guerrier ſurtout ne ſçauroit » ſubſiſter long-tems ſans s'enrichir » par le butin ». Auſſi cette égalité fut détruite dès que les Spartiates commencerent à s'enrichir. Lycurgue n'avoit donc pas aſſez conſulté la nature.

2°. La ſeconde cauſe de la décadence des Loix de Lycurgue eſt *la création des Ephores*, Magiſtrats factieux qui oſerent ſe mettre au-deſſus des Loix, & préférerent preſque toujours l'intérêt de leur propre pouvoir au bien de la République. Ces Magiſtrats furent créés 130 ans après Lycurgue: Théopompe les choiſit pour rendre la juſtice & adminiſtrer les affaires en l'abſence des Rois. Ils ne tarderent pas à uſurper le droit d'abroger les Magiſtrats, de préſider à l'éducation de la jeuneſſe, de s'emparer du tréſor public; bientôt ils ſe mirent au-deſſus des Loix & exciterent des troubles.

3°. *La Guerre des Perſes* eſt une troiſiéme cauſe de la décadence des Loix Lacédémoniennes. Les Spartiates ſe trouvant à la tête de toutes les affaires de la Gréce, briſerent toutes les entraves que Lycurgue avoit miſes à leur agrandiſſement. Les richeſſes des Perſes les éblouirent, la molleſſe aſiatique les ſéduiſit.

4°. *L'introduction de ces richeſſes* eſt la derniere cauſe de la perte des Loix chez ce Peuple. Il ſe fit alors une révolution ſubite dans toutes les idées; la pauvreté à laquelle ils étoient accoutumés, les rendit les plus avares de tous les Grecs, & l'intérêt perſonnel prit la place de

Digitized by Google

l'amour de la Patrie. Lacédémone ne fut plus qu'une ombre de ce qu'elle avoit été.

Dans une ſeconde partie, l'Auteur préſente les degrés de cette décadence des Loix de Lycurgue. Il paroît que ces Loix furent fidélement obſervées pendant plus d'un ſiécle. A la premiere guerre contre les Meſſéniens, 743 ans avant Jeſus Chriſt, on ſe propoſa des conquêtes; ce qui étoit oppoſé à l'eſprit du Légiſlateur; on fit des ſiéges, autre infraction. Ce fut pendant cette guerre que Théopompe, plus grand guerrier que bon politique, créa les *Ephores*, dont le pouvoir ne ceſſa d'augmenter juſqu'à la guerre des Perſes. Les mœurs alors, comme nous l'avons rapporté, s'altérerent & les Loix reçurent de fréquentes infractions; on en cite dans ce Mémoire des exemples; ces Loix paroiſſoient trop dures à des gens qui avoient amaſſé de grandes richeſſes. En 387 on vit les Lacédémoniens vouloir s'aſſûrer la Souveraineté de pluſieurs Villes Grecques. Ils entreprirent pluſieurs guerres injuſtes. Les Loix recevoient toujours de nouvelles atteintes qui produiſirent des guerres Civiles; enfin l'an 189, ſous le Conſulat de Cn. Manlius Vulſo, Philopœmene défit les Lacédémoniens, raſa leurs murailles, & contraignit ce Peuple d'adopter les Loix des Achéens. Vingt ans après on leur rendit leurs Loix; elles reprirent alors quelque vigueur, qu'elles conſerverent juſqu'au tems de Domitien. Depuis le regne de Trajan on ne trouve plus dans l'Hiſtoire aucun veſtige de ce qui arriva aux Loix de Lycurgue.

« Cette décadence, dit l'Auteur, » doit apprendre aux Légiſlateurs » combien, avant de donner des » Loix, il eſt important de faire » une étude profonde de la nature » de l'homme, & de ne ſe laiſſer » éblouir par aucune fauſſe vertu; » elle doit ſurtout apprendre aux » Peuples à reſpecter les Loix une » fois établies. Quand l'édifice de la » légiſlation s'écroule, la chute d'u» ne Loi entraîne celle de vingt » autres, & ſouvent il vaut mieux » toléret quelques abus, que de » faire des changemens utiles qui » en entraîneroient de dangereux ».

A la ſuite de cette Diſſertation l'Auteur a joint pluſieurs notes aſſez étendues, qui contiennent les principaux traits de l'hiſtoire de Lacédémone. Elles ſont tirées de l'Ouvrage dont il s'occupe depuis longtems; elles ſervent à faire connoître plus en détail ce qu'il n'a pu qu'indiquer dans ſa Diſſertation; & comme il a pris les traits les moins connus, elles ſont intéreſſantes, & ſervent à donner une grande idée des Lacédémoniens, ſurtout dans les tems que les Loix étoient en vigueur. Il eſt à ſouhaiter que M. Mathon qui vient d'être couronné dans l'Académie des Inſcriptions, enrichiſſe le Public d'un Ouvrage qui ne peut être que très-curieux, & qui à en juger par la Diſſertation dont nous venons de préſenter l'analyſe, intéreſſera tous les Lecteurs.

Digitized by Google

LETTRE A MESSIEURS LES AUTEURS DU JOURNAL des Sçavans ſur Horace ; par M. Vauvilliers, Lecteur & Profeſſeur de Langue Grecque au Collége Royal. A Amſterdam & ſe trouve à Paris chez la Veuve Pierres & fils, Libraires, rue S. Jacques, à S. Ambroiſe & à la Couronne d'épines. 1768. Brochure *in*-8°. de 84 pages.

HORACE eſt de toûs les Auteurs profanes celui qui a le plus exercé les Commentateurs & les Traducteurs ; cependant il eſt encore couvert de beaucoup de nuages & on peut dire qu'il eſt auſſi peu entendu que Pindare, c'eſt-à-dire, que l'on n'eſt pas encore tout-à-fait d'accord ſur le vrai ſens de pluſieurs de ſes piéces. M. Vauvilliers, fils d'un pere eſtimé par ſon mérite & par ſes connoiſſances & qui a rempli dignement pendant long-tems la Chaire de Grec au Collége Royal, ſe propoſe dans cette Brochure de prouver ce que nous venons d'avancer d'après lui. L'Ode dont il cherche à déterminer le ſens eſt la quatriéme du troiſiéme Livre dans la diſtribution ordinaire, & la dix-huitiéme du cinquiéme Livre dans le nouvel ordre introduit par le P. Sanadon.

Deſcende Cœlo & dic age tibia.

M. Vauvilliers penſe que perſonne n'a donné de ce Poëme un plan auquel toutes les parties puiſſent ſe rapporter. On a beaucoup varié ſur l'hiſtoire des Titans qu'on a regardée comme un épiſode. On n'apperçoit pas de liaiſon dans quelques-unes de ſes parties. Le P. Sanadon ne la montre pas. Un autre Commentateur, M. Deſprez, a cru la trouver, en ſuppoſant que la victoire de Jupiter ſur les Titans n'eſt qu'une allégorie de celle d'Auguſte ſur Brutus & Caſſius ; mais M. Vauvilliers obſerve que pour chanter la clémence d'Auguſte, il ne falloit pas faire de Brutus & de Caſſius des Titans impies, dignes de la foudre. Peu content de toutes ces explications, il propoſe la ſienne ; d'abord il préſente l'analyſe de la Piéce qui eſt diviſée en quatre parties ; l'invocation ou début occupe les deux premieres Strophes ; l'énumération des faveurs que les Muſes ont accordées, ſoit au Poëte lui-même, ſoit à Auguſte, occupe les huit ſuivantes ; l'hiſtoire de la défaite des Titans commence dès l'onziéme Strophe & ſe termine après la ſeiziéme : enfin le Poëte conſacre encore quatre Strophes à louer la prudence & à blamer la témérité. Quelle peut être la liaiſon qui joint ces quatre parties que l'on peut réduire à deux principales, auxquelles les deux autres ſont ſubordonnées ? Il n'y a entre l'énumération des faveurs des Muſes & l'hiſtoire des Titans que ces mots.

Vos

Digitized by Google

Vos lene conſilium & datis & dato
Gaudetis alma.

qui lient de la maniere la plus heureuſe, dit M. Vauvilliers toutes les parties de ce Poëme. C'eſt dans le Prométhée d'Eſchyle qu'il a cru trouver le ſens de ces deux vers. Cruquius & Lambin avoient trouvé le même ſens, mais le premier ne fait que l'entrevoir; le ſecond eſt plus décidé, mais ſon explication ſouffre encore quelques difficultés; il ne l'appuye d'aucune autorité. *Lene conſilium* dans une pareille occaſion a été exprimé par Eſchyle par *αμείλιχας μηχανας*, *blandas artes*, *blandas machinationes*, l'*adreſſe*, la *ruſe* que Jupiter employa pour vaincre les Titans. Ce Poëme contient l'éloge de la conduite générale d'Auguſte, de ſa politique adroite, de ſa prudence conſommée qui l'éleverent par degrés juſqu'à l'Empire. Le Poëte compare cette adreſſe à celle de Jupiter. Horace fait honneur de cette adreſſe aux Muſes qui l'inſpirent à Auguſte. Par cette explication l'Ode eſt bien plus ſuivie & par conſéquent plus belle, la dixiéme Strophe ſe trouve liée avec l'onziéme, & avec le reſte du Poëme entier qui renferme l'éloge des Muſes. C'eſt un témoignage de la reconnoiſſance d'Horace que le Poëte conſacre à la poſtérité la plus reculée. Il y raconte les influences qu'elles ont ſur les événemens du Ciel & de la Terre. Il faut lire dans l'Ouvrage même l'explication entiére dans laquelle l'Auteur développe tous les talens du Poëte, fait voir l'enchaînement de toutes les parties de l'Ode, les beautés de détail, & l'artifice avec lequel Horace a ſçu faire de l'éloge d'Auguſte une partie eſſentielle de ſon Poëme. Nous ne doutons point que cette explication qui nous a paru auſſi ſolide qu'ingénieuſe ne ſoit reçue avec applaudiſſement; elle eſt ſuivie de notes qui ſervent à la juſtifier & dans leſquelles M. Vauvilliers cite pluſieurs morceaux d'Eſchyle & de Pindare, qu'Horace paroît avoir imités. Rempli de l'enthouſiaſme dont Horace étoit animé, M. Vauvilliers l'a tranſmis dans ſa Lettre; il ne fait point un Commentaire ſec, mais une Lettre dont la lecture intéreſſe le Lecteur. Elle eſt écrite avec chaleur, peut-être auroit-il pu l'abréger un peu davantage.

Digitized by Google

RECHERCHES SUR L'ORIGINE DES DÉCOUVERTES attribuées aux Modernes, où l'on démontre que nos plus célébres Philoſophes ont puiſé la pluſpart de leurs connoiſſances dans les Ouvrages des Anciens, & que pluſieurs vérités importantes de la Religion ont été connues des Sages du Paganiſme.

Nemo noſtrum ſufficit ad artem ſimul & conſtituendam & abſolvendam; ſed ſatis ſuperque videri debet, ſi, quæ multorum annorum ſpatio priores invenerint, poſteri accipientes, atque his addentes aliquid aliquando compleant atque perficiant. Galenus in I Aphoriſm. Hippocrat.

A Paris, chez la Veuve Ducheſne, rue S. Jacques, au-deſſous de la Fontaine S. Benoît, au Temple du Goût. 1766. 2 Volumes *in*-8°. Le premier de 228 pages & le ſecond de 257.

LA queſtion de prééminence entre les Anciens & les Modernes eſt auſſi débattue en matiére de Philoſophie qu'elle l'a été en fait de Littérature; pluſieurs Sçavans ſe ſont attachés à trouver dans les Anciens les découvertes les plus ſingulières de la Philoſophie des Modernes; d'autres ont été juſqu'à méconnoître dans les Anciens les principes & les germes les plus viſibles des découvertes nouvelles. Nous avons en faveur des Anciens l'*origine ancienne de la Phyſique nouvelle* du P. Regnault; mais l'Ouvrage que nous annonçons aujourd'hui embraſſe une plus grande étendue de connoiſſances, & M. Dutems qui en eſt l'Auteur y a mis une bien plus vaſte érudition.

Il n'eſt pas douteux que la Philoſophie moderne ne ſoit beaucoup plus parfaite que l'ancienne; l'eſprit humain a des limites, il lui a été donné de connoître certaines vérités auxquelles il ne parvient que par degrés; l'on pouvoit comparer la Philoſophie à une échelle dont le ſommet eſt fort haut; les premiers échelons ſont faciles à monter; mais lorſqu'on eſt un peu élevé, on s'attache plutôt à ſe ſoutenir qu'à faire de grands pas pour s'élever, & on ſuit ainſi doucement la route de l'échelle ſans s'écarter, de crainte qu'en ſuivant une autre voie on ne vienne à s'égarer; c'eſt ce qui fait que les découvertes des Modernes ſont ſi rares en comparaiſon de celles des Anciens. Ce n'eſt pas, dit M. D., que nous devions accorder une ſoumiſſion tellement aveugle aux premiers Philoſophes qu'elle nous les faſſe juger exempts d'erreurs, qu'il faille recevoir leurs ſentimens avec une entiere docilité, conſidérer leurs obſcurités comme des Oracles ſi reſpectables que l'on doive prendre tout le ſoin poſſible pour les interpréter, & qu'il nous faille négliger ainſi des recherches plus utiles. Non; perſonne ne doute qu'étant hommes, ils ne ſe ſoient ſouvent & groſſiérement trompés,

Digitized by Google

& qu'ils n'aient dû payer le tribut indiſpenſable à l'humanité ; mais auſſi l'on ne doit pas ſe laiſſer tellement emporter par l'amour de la nouveauté, que mépriſant ce qui vient des Anciens, on dédaigne de s'attacher à tout ce qui n'eſt pas de la production des Modernes ; il ne faut chercher que la vérité, c'eſt le meilleur moyen de ſuivre l'eſprit qui les guidoit & d'imiter leurs exemples.

Les Modernes ont certainement mérité beaucoup, & n'ont pas peu travaillé à l'avancement des Sciences par un grand nombre de découverres très-ingénieuſes ; mais on ne *peut nier* que les Anciens ne *leur* ayent frayé le chemin, dans lequel ils avancent à préſent plus facilement & à grands pas. L'on peut dire à cet égard ce que Quintilien diſoit il y a 1700 ans : l'antiquité nous a tellement inſtruits par ſes exemples & ſes grands Maîtres, que nous ne pouvions naître dans un ſiécle plus heureux que celui que nos Ancêtres ont pris tant de ſoin d'éclairer. L'Art de l'Imprimerie & pluſieurs autres belles découverres n'ont pas peu contribué à l'avancement des Modernes : on ſçait que les Aſtronomes de nos jours entendent beaucoup mieux la nature des Aſtres, & tout le ſyſtême Planétaire qu'Hipparque, Ptolémée ou qui que ce ſoit des Anciens ; mais on doute qu'ils euſſent été beaucoup plus loin que les Anciens, ſans le ſecours des Téleſcopes. Les Modernes ont perfectionné à la vérité l'art de la Navigation, ils ont été juſqu'à découvrir de nouveaux mondes ; mais ſans l'aide de la bouſſole l'Amérique nous ſeroit encore probablement inconnue. Ainſi de longues obſervations, des expériences ſouvent répétées, des hazards heureux ont amené les Arts & les Sciences au degré de perfection où nous les voyons aujourd'hui. La Morale même a été perfectionnée par la Religion Chrétienne ; la Philoſophie a pris peu-à-peu une nouvelle face, & les frivolités en ont été bannies par les ſoins & les efforts réitérés des Ramus, des Gaſſendi, des Deſcartes, des Newtons & de tant d'autres.

M. D. dans ſon premier Chapitre traite de la Logique de Deſcartes & de l'art de penſer de Locke. Les quatre régles principales dans leſquelles conſiſte toute la Logique de Deſcartes, ſont 1°. de douter de tout & de n'adopter aucune vérité avant que d'en être bien convaincu ; 2°. de diviſer chacune des difficultés que l'on examine en autant de parties qu'il ſe peut. 3°. De mettre de l'ordre dans ſes penſées & de ne monter que par degrés aux choſes les plus compoſées. 4°. De faire des dénombremens ſi entiers & des revûes ſi générales qu'on ſe puiſſe aſſûrer de n'avoir jamais rien omis. M. D. fait voir le premier principe clairement énoncé dans Ariſtote ; & lorſque Deſcartes parle de la méthode que l'on doit obſerver dans le raiſonnement, il ſemble avoir adopté même juſqu'à ſa maniere de s'exprimer. Deſcartes

croyoit auſſi avoir formé le premier ce ſillogiſme ; je penſe (ou je doute) donc je ſuis. En effet, on lui a long-tems attribué tout l'honneur de cet argument qui cependant ſe trouve dans S. Auguſtin. Je ne vois pas, dit ce Saint Pere, ce qu'il y a de ſi redoutable dans le doute des Académiciens, car ils ont beau dire que je puis me tromper ; ſi je me trompe, j'en conclus que je ſuis ; car celui qui n'eſt pas ne peut pas ſe tromper, & par cela même que je me trompe, je ſens que j'exiſte.

M. D. fait voir enſuite que Locke a puiſé chez les Stoïciens tout le fonds de ſon ſyſtême de Métaphyſique : il eſt beau de voir un Anglois ſacrifier à la gloire des Anciens celle de ſa propre Patrie.

L'Auteur fait voir dans le ſecond Chapitre que les idées innées de Deſcartes & de Leibnitz ſont tirées de Platon, d'Héraclite, de Pythagore & des Chaldéens ; qu'ils n'ont fait que ſubſtituer la préexiſtence & la création des ames à l'émanation de la Divinité enſeignée par Platon, & qu'ils ont défendu ce ſyſtême avec les mêmes raiſons dont s'étoit ſervi Platon. Mallebranche s'engagea enſuite à ſoutenir une opinion ſur la nature des idées pour défendre les principes de Deſcartes. On a traité Mallebranche de viſionnaire, quoiqu'il ne fût, dit M. D., que plagiaire ; car ſon ſyſtême étoit appuyé ſur les ſentimens des plus beaux génies de l'Antiquité, & principalement de l'Ecole Chaldéenne, dont ſon opinion ſemble être principalement dérivée. M. D. cite avec ſoin tous les paſſages des Philoſophes dont il parle, & il les cite même en Grec dans ſes notes pour la plus grande ſatisfaction des Sçavans.

Le troiſiéme Chapitre traite des qualités ſenſibles, il eſt fort étendu. M. D. fait voir que les plus célébres Philoſophes de l'Antiquité ont reconnu la nature des qualités ſenſibles qui naiſſoit naturellement des principes de leur Philoſophie.

Démocrite, Socrate, Ariſtippe Chef de la Secte Cyrénaïque, Platon, Epicure & Lucrece ont dit clairement que le froid, la chaleur, les odeurs & les couleurs, n'étoient que des ſenſations excitées dans notre ame par la différente opération des corps qui nous environnent, ſur chacun de nos ſens. Ariſtote même penſoit que les qualités ſenſibles exiſtent dans l'ame ; il n'y eut que la Philoſophie Scholaſtique qui fut de l'opinion contraire. Mais Deſcartes & Mallebranche après lui, ſe ſont élevés contre le préjugé général ; on ne s'eſt point apperçu qu'ils ne faiſoient que renouveller les vérités enſeignées par Démocrite, Platon, Ariſtippe & Sextus Empiricus, appuyées des mêmes argumens employés par ces Philoſophes, quoique quelquefois étendus davantage ; on en a fait tout l'honneur à ces Modernes. Démocrite eſt le premier qui ait dépouillé les corps des qualités ſenſibles, quoiqu'il ne fût pas le premier auteur de la Philoſophie des corpuſcules,

Digitized by Google

ſur laquelle cette diſtinction eſt fondée. M. Dutems cite les paſſages des Auteurs que nous venons de nommer, & qui ont traité cette matiére avant Deſcartes & Mallebranche. Ce Chapitre qui termine la premiere partie du premier Volume de l'Ouvrage dont nous parlons, finit par cette réflexion de M. Freret ſur les Anciens & les Modernes. N'ayant plus aujourd'hui les Ouvrages de ces anciens Philoſophes, dit M. Freret, nous ignorons quelle méthode ils avoient ſuivie dans l'arrangement & dans la liaiſon de leurs idées; leurs ſyſtêmes ſont pour nous comme des ſtatues antiques dont il ne nous reſte que des fragmens, & dont nous ne pouvons former un tout ſans reſtituer les parties qui nous manquent. Nous devons, je crois, la même juſtice aux anciens Philoſophes qu'aux anciens Sculpteurs; il faut juger des parties que nous avons perdues par celles que nous voyons encore; penſer qu'elles répondoient les unes aux autres & que leur aſſemblage formoit un tout qui n'étoit pas monſtrueux.

Si les Modernes ont quelqu'avantage réel ſur les Anciens, continue le même Auteur, c'eſt d'être venus après eux & de marcher dans des routes déja frayées; c'eſt de pouvoir s'inſtruire, non-ſeulement par leurs découvertes, mais encore par leurs mépriſes. Ceux des Modernes qui dédaignent la connoiſſance de l'Antiquité ſe privent eux mêmes de ces avantages; leurs vûes bornées ne s'étendent point au-delà de la génération préſente; tout eſt nouveau pour eux, & ce qu'ils voient pour la premiere fois, ils croient être les premiers qui l'ayent découvert.

La ſeconde partie du Livre de M. du Tems contient les ſyſtêmes de Leibnitz, de MM. de Buffon, Needham, & les vérités concernant la Phyſique générale & l'Aſtronomie.

Le ſyſtême des êtres ſimples ſe trouve dans les Anciens; les fondemens en avoient été poſés depuis long-tems par Pythagore & ſes diſciples; on en trouve auſſi des traces dans Straton de Lampſaque qui ſuccéda à Théophraſte dans le Lycée, dans les opinions de Démocrite, dans Platon & ſon école, & dans Sextus Empiricus: ce dernier a même fourni des argumens entiers à Leibnitz, pour établir la néceſſité de chercher la raiſon des compoſés dans des êtres qui ne le fuſſent pas. Le ſentiment de Platon ſur ce ſujet, expliqué par Marſile Ficin, exprime bien les compoſés de Leibnitz en êtres ſimples qui trouvent la raiſon ou la ſource de leur exiſtence en Dieu, lorſqu'il dit: les compoſés ſe réduiſent en êtres ſimples, & la multitude des êtres ſimples ſe réduit dans le plus ſimple des êtres. M. D. rapporte enſuite le ſyſtême de M. de Buffon ſur la matiére univerſelle, la génération & la nutrition, comparé avec les ſentimens d'Anaxagore, & Empédocle. Après avoir rapporté & fait voir la reſſemblance des paſſages des anciens Philoſophes avec

Digitized by Google

ceux du Philoſophe moderne, l'Auteur donne un ſentiment ſur les deux ſyſtêmes d'Anaxagore & de M. de Buffon. Il me ſemble, dit-il, que tous deux ont leur mérite, & que tous deux ſont les productions de très-beaux génies ; celui d'Anaxagore a plus d'inconvéniens, & n'étoit pas appuyé ſur les expériences exactes & ingénieuſes qui ſoutiennent celui de M. de Buffon ; mais il faut avouer auſſi que ce Philoſophe Grec avoit beaucoup fait d'imaginer les principes, & que l'avantage que l'un a d'avoir pu faire uſage du Microſcope ne doit pas dans un parallèle tourner au déſavantage de l'autre.

M. D. vient enſuite au ſyſtême de la nature active & animée de M. Needham ; après avoir expoſé ſon Syſtême, il en conclut qu'il eſt probable que toute ſubſtance animale ou végétale avance autant qu'elle peut dans ſa réſolution pour retourner par degrés à des principes communs à tous les corps & qui ſont une eſpéce univerſelle. M. D. après avoir expoſé le ſyſtême de M. Needham, en fait la comparaiſon avec la doctrine de quelques Anciens, avec leſquels il fait voir la reſſemblance du ſyſtême de M. Needham.

Le Chapitre ſuivant traite de la Philoſophie des corpuſcules & de la diviſibilité de la matiére à l'infini. Les Cartéſiens & les Newtoniens ont admis la diviſibilité de la matiére à l'infini, & Ariſtote a traité ce ſujet, non-ſeulement en grand Métaphyſicien, mais en habile Mathématicien.

L'Auteur parle enſuite du mouvement de l'accélération, du mouvement de la peſanteur & de la chûte des corps graves ; il fait voir que ce principe étoit connu d'Ariſtote, quoiqu'il n'en connût pas les loix ; il parle dans le Chapitre ſuivant de la gravitation univerſelle, des loix des mouvemens des Planetes, ſuivant leur diſtance du centre commun. Anaxagore cité par Diogéne de Laërce, étant interrogé ſur la raiſon qui retenoit les corps céleſtes dans leur orbite, malgré leur peſanteur, répondit que la rapidité de leurs cours les conſervoit en cet état, & que ſi ce mouvement violent venoit à ſe relâcher, l'équilibre étant rompu, toute la machine du monde viendroit à ſe bouleverſer. C'eſt ainſi qu'on trouve la force centrifuge, la loi du mouvement rectiligne, & l'attraction univerſelle dans un paſſage d'Anaxagore.

Une corde de Muſique, dit Pithagore, donne les mêmes ſons qu'une autre corde dont la longueur eſt double, lorſque la tenſion ou la force avec laquelle la derniere eſt tendue eſt quadruple ; & la gravité d'une Planéte eſt quadruple de la gravité d'une autre qui eſt à une diſtance double ; & afin que la gravité d'une Planéte devienne égale à celle d'une autre Planéte plus proche du Soleil, elle doit être augmentée à proportion que le quarré de ſa diſtance eſt plus grand ; voilà encore la loi même de l'attraction trouvée par un des plus anciens Philoſophes.

Digitized by Google

Le Chapitre ſuivant traite de la Voie Lactée, des ſyſtêmes ſolaires, de la pluralité des mondes, des Sateilites & des tourbillons. Démocrite, ſans le ſecours des Téleſcopes, avoit dit avant Galilée que cette partie du Ciel que nous nommons la Voie Lactée, contenoit une quantité innombrable d'Etoiles fixes, ou ſelon Plutarque, que c'étoit la clarté réunie d'un grand nombre d'Etoiles. M. D. rapporte les paſſages des Anciens qui admettoient la pluralité des mondes.

Quoique le Syſtême des tourbillons de Deſcartes ne ſoit pas fondé ſur des principes ſolides & qu'il ne ſoit pas adopté aujourd'hui, on peut le regarder cependant comme une idée qui fait honneur à la Philoſophie des Modernes : or M. D. cite un paſſage de Leucippe & de Démocrite qui prouve que les Anciens avoient eu cette idée. Leucippe paroît auſſi avoir connu le grand principe de Deſcartes, que les corps qui tournent tendent à s'éloigner du centre & à s'en échapper par la tangente, comme nous l'avons déja obſervé.

Le Chapitre ſuivant traite du Syſtême des couleurs de Newton. Pythagore & ſes diſciples ont enſeigné que les couleurs n'étoient autre choſe qu'une réflexion de la lumiere, modifiée de différentes manieres. Platon dit qu'elles ſont l'effet de la lumiere envoyée par les corps, laquelle a de petites particules proportionnées à l'organe de la vûe ; ce qui revient au même que ce qu'a dit Newton. M. D. fait voir enſuite que le Syſtême de Copernic ſe trouve dans Pythagore & dans toute ſon Ecole. Platon reconnut ce Syſtême dans ſa vieilleſſe. Les Antipodes étoient auſſi admiſes par les Anciens : Diogéne de Laërce dit que Pythagore fut le premier Auteur de cette eſpéce de découverte qui préparoît celle de l'Amérique faite 2000 ans après lui. M. D. expoſe les opinions des Anciens & des Modernes ſur les Cométes ; il fait voir qu'on avoit des idées plus juſtes à ce ſujet dans le ſiécle de Pythagore que dans celui de Képler. Pythagore, ſuivant Ariſtote, avoit enſeigné une opinion très-juſte à ce ſujet ; il regardoit les Cométes comme des Aſtres qui avoient un cours réglé autour du Soleil & qui ne paroiſſoient que dans certaines parties de leurs orbites & après un tems conſidérable ; & même ce qu'ont fait les Modernes ſur cette matiére ſe réduit à avoir étendu ce que les Anciens en avoient dit ; Sénéque plus que tout autre a parlé en vrai Philoſophe ſur cette matiére ; ſon admirable paſſage ſur les Cométes eſt rapporté en entier dans l'Ouvrage dont nous parlons & dans l'Aſtronomie de M. de la Lande, comme la plus belle idée qu'aient eue les Anciens ſur cette matiére.

Le douziéme & dernier Chapitre de la deuxiéme partie de M. D. traite de la Lune. L'Auteur fait voir que les Anciens connoiſſoient déja la nature de la Lune. Anaxagore après Thalés, dit très-bien qu'elle n'avoit point de lumiere propre, & que

Digitized by Google

c'étoit celle qu'elle réfléchiſſoit du Soleil qui l'éclairoit. Orphée dit que la Lune étoit une terre comme la nôtre qui avoit ſes montagnes & ſes vallées ; c'eſt tout ce que la découverte des Lunettes nous a fait connoître.

Le premier Chapitre du ſecond Volume de M. D. traite de la matiére éthérée, de l'air, de ſa peſanteur & de ſon élaſticité. Les Anciens entendoient par Ether un cinquiéme élément pur & inaltérable, principe actif & vivifiant dans la nature, différent de l'air & du feu (dumoins c'étoit le ſentiment d'Ariſtote) Platon diſtinguoit auſſi deux ſortes d'air ; l'un groſſier & rempli de vapeurs, qui eſt celui que nous reſpirons, & l'autre plus ſubtil appellé l'Ether, dans lequel les corps céleſtes ſont plongés, & dans lequel ils font leurs révolutions. Les Modernes n'ont preſque rien dit de nouveau ſur cette matiére.

Le 2e. Chapitre traite du Tonnerre & des tremblemens de Terre, de la vertu magnétique, du flux & reflux de la Mer, & de la ſource des fleuves. Les opinions des Modernes ſur le Tonnerre ſe réduiſent à deux, celle des Deſcartes & celle de Newton. M. D. fait voir que celle de Deſcartes eſt entiérement dans Ariſtote ; on pourroit auſſi y trouver rigoureuſement quelque choſe de l'opinion de Newton. Les Modernes n'ont rien dit ſur les tremblemens de terre que ce qu'en avoient déja dit aſſez clairement les Anciens.

Les Anciens n'ont parlé que foiblement du flux & reflux de la Mer ; Deſcartes & Newton l'ont expliqué de deux manieres, & l'on trouve dans Pline le Naturaliſte à-peu-près ce qu'en a dit Newton. Deſcartes & ſes Diſciples ſont les ſeuls des Modernes qui ayent dit quelque choſe de précis & de probable ſur l'aimant, leur opinion a toujours été l'opinion commune ; on trouve ce qu'ils en ont dit dans pluſieurs anciens Philoſophes ; il y a même des Auteurs qui prétendent que les Anciens ont connu la bouſſole & qu'ils en ont fait uſage dans de longs voyages. L'origine des Fleuves a été une queſtion importante chez les Anciens, à laquelle ils paroiſſent avoir répondu aſſez philoſophiquement ; on en trouve un paſſage remarquable dans l'Eccléſiaſte. A l'égard de la circulation du ſang & des trompes de Fallope, Hippocrate que l'on appelle avec raiſon le Pere de la Médecine, connoiſſoit très-bien la circulation du ſang, ſuivant M. D. ; il cite pluſieurs paſſages de cet Auteur où elle eſt expliquée aſſez clairement.

Platon eſt celui qui, après Hippocrate, a parlé avec le plus de clarté de la circulation du ſang ; enſuite vient Ariſtote qui ſoutenoit auſſi que les artéres avoient une communication avec les veines & que celles-ci leur étoient intimément liées. Les trompes de la matrice qui ont fait tant d'honneur à Fallope, trouvent cependant leur principe dans Ruffus d'Ephèſe, quoiqu'exprimées un peu moins préciſément, elles y ſont cependant reconnoiſſables.

bles. Le Chapitre ſuivant traite de la Chirurgie des Anciens ; ce Chapitre n'eſt qu'un extrait d'un Mémoire de M. Bernard, Chirurgien du Roi d'Angleterre. Si nous faiſons bien attention (dit M. Bernard) à ce que les Modernes ont ajouté à la Chirurgie des Anciens, nous ſerons obligés de convenir que nous n'avons pas le moindre droit de nous élever au-deſſus de ces derniers. M. Bernard dans ce Mémoire qui eſt détaillé, expoſe un grand nombre d'opérations des plus importantes & même des plus délicates, qu'ils dit avoir été connues des Anciens. Le Chapitre V traite de la *génération* par les œufs & des animalcules. Il y a deux ſentimens principaux parmi les Modernes, ſur la maniere dont ſe fait la génération. Les uns croient que toutes les parties du fœtus ſe trouvent en abrégé dans les œufs contenus dans les ovaires de la femme qui communiquent à la matrice par le moyen des trompes de Fallope, & que la ſemence du mâle n'eſt qu'une matiére propre à détacher l'œuf, le féconder, & le déterminer à ſe porter par les trompes de Fallope dans la matrice où ſe développent enſuite les parties du germe qui ſont contenues dans cet œuf. C'eſt le ſentiment de Harvey, de Stenon, de Graaf & de pluſieurs autres célébres Médecins qui ſoutiennent que tous les animaux ſont ovipares & produits d'un œuf, qui eſt dans le règne animal, ce que la ſemence eſt dans le règne végétal

L'autre ſentiment de Hartſoeker & de Lewenhoek eſt, que tous les animaux, & les hommes mêmes, naiſſent, par des métamorphoſes, d'autres animaux d'une petiteſſe extrême contenus dans la ſemence du mâle, & ils ne regardent les œufs qui ſe trouvent dans l'ovaire de la femme, que comme autant de petits nids capables de recevoir ces animalcules, & qui contiennent une nourriture propre à les maintenir & à contribuer au développement & à l'accroiſſement de leurs parties, en leur communiquant la nourriture que leur fourniſſent les vaiſſeaux de la matrice. Le premier de ces ſyſtêmes a été pendant un tems aſſez généralement reçu ; M. D. prouve qu'il eſt renouvellé d'Empédocle, d'Hippocrate & d'Ariſtote ; que le ſecond ſyſtême ſe trouve dans Platon, que pluſieurs autres & même Hippocrate & Ariſtote ſemblent l'inſinuer ſans vouloir l'établir. Sénéque a eu auſſi une idée très-claire du ſyſtême des animalcules.

Le 6e. Chapitre traite du ſyſtême ſexuel des plantes : les Anciens le cédent aux Modernes ſuivant M. Dutems, quoique les premiers en aient parlé aſſez pour faire voir qu'ils le conjecturoient ; mais ils n'en ont rien dit d'auſſi précis ni d'auſſi exact que les Modernes. Le Chapitre ſuivant traite de l'Iſochroniſme, des vibrations du pendule, de la réfraction de la lumiere & de la réfraction Aſtronomique. Ptolémée, ſuivant le rapport de Bacon, diſoit en parlant de la réfraction de la lumiere, de

même que Descartes l'a dit depuis, que le rayon, passant d'un milieu plus rare dans un milieu plus dense, s'approchoit de la perpendiculaire; Ptolémée connut aussi la réfraction Astronomique qu'il explique de la même maniere que la réfraction de la lumiere dans l'eau.

Quoique la quadrature du Cercle soit un Problême dont la solution est démontrée impossible, cependant les Anciens comme les Modernes ont cherché à la trouver, ou à pousser le plus loin qu'il étoit possible l'exactitude du rapport: cela fait l'objet du 8e. Chapitre de la 3e. Partie de M. D. Le Miroir ardent d'Archiméde fait l'objet du Chapitre suivant, dans lequel l'Auteur rapporte tous les passages qui prouvent que ce qu'on dit de l'effet du Miroir d'Archiméde sur les Vaisseaux des Romains à Syracuse peut être adopté dans toute son étendue; M. D. en a trouvé la preuve dans un Manuscrit de la Bibliothéque.

Il traite ensuite de plusieurs découvertes faites par les Anciens dans les Mathématiques, surtout dans l'Astronomie; tels sont le quarré de l'Hypothénuse de Pithagore; la méthode analytique de Platon, la trisection de l'angle, la découverte des Sections coniques, attribuées au même Auteur; la découverte d'une partie de l'Algèbre attribuée à Diophante qui vivoit 360 ans avant J. C.; la mesure de la distance du Soleil à la Terre par Atistarque, &c. Le Chapitre suivant traite d'Archiméde, de la Méchanique des Anciens & de leur Architecture; Wallis parlant d'Archiméde, l'appelle un homme d'une sagacité admirable qui a posé les premiers fondemens de presque toutes les inventions que notre siécle s'est fait gloire de perfectionner. Ce Chapitre qui termine la troisiéme partie de l'Ouvrage de M. D. contient une ample énumération de tous les monumens qui servent à prouver la profondeur du génie des Anciens dans la Méchanique, la Sculpture & l'Architecture.

La quatriéme Partie traite de Dieu & de l'ame, du temps, de l'espace, de la formation du monde & de la création de la matiére.

Le premier Chapitre de cette 4e. Partie fait voir que presque tous les plus grands Philosophes de l'antiquité ont eu des idees très saines de la Divinité, & presque tous se sont accordés à lui attribuer les caractéres d'être éternel, d'incorporel, qui se suffit à lui-même, parfaitement bon, infini, immuable, immobile, impassible, immortel, ineffable, omniscient, qui est l'Auteur du bien, le principe, la cause & la fin de tout ce qui existe, dominant, gouvernant ce monde qu'il a créé; enfin tout puissant & heureux. M. D. cite avec soin tous les passages Grecs & Latins qui prouvent que les Anciens attribuoient tous ces caractéres à Dieu. Le Chapitre suivant traite de l'ame; l'opinion célèbre de l'ame matérielle des bêtes qui a fait tant de bruit, même dans le dernier siécle, se trouve, comme le fait voir M. D. dans les plus anciens

Digitized by Google

Philoſophes ; tels qu'Ariſtote, Cicéron, Porphyre, Diogene, S. Auguſtin & d'autres ; mais l'Auteur avoue qu'ils ne l'ont pas tirée comme Deſcartes de ſes véritables principes, & c'eſt ce qui conſerve à Deſcartes l'honneur de cette idée. Le 3e. Chapitre traite du tems & de l'eſpace. Les queſtions qui roulent ſur ces deux Sujets ont toujours été accompagnées de ſi grandes difficultés qu'elles ont embarraſſé les plus célèbres Philoſophes de tous les ſiécles, & on les a vûs défendre des ſentimens oppoſés avec des raiſons également fortes de part & d'autre. Les *Sceptiques* & pluſieurs grands *Philoſophes* ont nié l'exiſtence du tems. Deſcartes & Leibnitz les ont ſuivis ; mais tous les ſentimens qu'on a propoſés à ce ſujet ſe trouvent dans les anciens Philoſophes.

Dans le quatriéme Chapitre, M. D. parle de la création du monde & de la matiére : fort peu de Philoſophes dans l'antiquité ont connu la création de la matiére, quoique pluſieurs aient penſé que le monde avoit été produit par un Etre Suprême & intelligent. Mais comme la plûpart partoient de ce principe, que rien ne ſe fait de rien & qu'il répugnoit aux lumiéres de leur raiſon d'admettre la création, ils étoient obligés d'admettre la matiére éternelle, mais informe & arrangée par Dieu. Xénophane, Parménide, Zénon, Anaxagore, Démocrite & Ariſtote ſuppoſoient la matiére éternelle ; mais Héſiode, Pithagore, Platon, Thalès, Philolaus, Jamblicus, Hiérocles & Proclus ont ſoutenu, non-ſeulement que Dieu avoit établi l'ordre qui regne dans l'Univers ; mais même quelques-uns d'eux ont dit clairement que la matiére avoit été créée de rien.

Le 5e. Chapitre traite du Syſtême de Leibnitz ſur l'optimiſme & l'origine du mal ; ces deux queſtions ont de tout tems intéreſſé la Religion. La premiere a ſurtout pris une nouvelle forme entre les mains de Leibnitz ; la ſeconde & la plus importante, défendue auſſi par le même Philoſophe, a paru triompher avec éclat & ſe préſenter ſous un air de nouveauté. M. D. fait voir que les principes ſur leſquels Leibnitz fonde ſes raiſons, ont été ébauchés par les Anciens. Dans le dernier Chapitre il traite du péché originel, il fait voir que l'idée du péché a exiſté chez les Anciens ; mais il avoue en même-tems qu'ils n'en ont pas parlé bien préciſément : l'Auteur finit par une eſpèce de récapitulation de tout ce qu'il a dit pour établir les droits des anciens Philoſophes, ce qui paroît être le principal but de ſon Ouvrage ; ſa derniere conſéquence eſt qu'on doit puiſer directement à la ſource, & chercher dans la lecture des Anciens les premiers principes de toutes les Sciences. L'exemple de M. Dutems ſervira ſur-tout à convaincre ſes Lecteurs, qui ne pourront manquer d'admirer l'étendue de ſon érudition, lors même qu'ils ne ſeront pas de ſon avis. Nous annoncerons bientôt un Ouvrage auſſi profond

Digitized by Google

du même Auteur ſur la Philoſophie de Leibnitz, & c'eſt à lui que l'on devra dans peu une édition plus complete & plus intéreſſante qu'aucune autre des Ouvrages de ce grand Philoſophe.

DICTIONNAIRE DE MUSIQUE. PAR J. J. ROUSSEAU.

Ut pſallendi materiem diſcerent. Martian. Cap.

A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques, au Temple du Goût. 1767. 548 pages *in*-4°. avec 13 planches en Taille douce. Prix 21 livres broché.

L'Accueil que le Public a toujours fait aux Ouvrages du célébre Citoyen de Genève, annonce que l'on verra paroître avec plaiſir un Dictionnaire de Muſique, dans lequel il a raſſemblé de la maniere la plus ſatisfaiſante tout ce qui concerne la théorie, la pratique & l'érudition de la Muſique, où il a réuni les agrémens du goût, & les charmes du ſtyle, ſouvent même le piquant de l'Epigramme & le ſel de la Critique. Nous avions depuis long-tems un Dictionnaire de Muſique par M. Broſſard, & ce n'étoit pas ſans raiſon qu'il avoit entrepris le Vocabulaire d'un Art auſſi étendu que celui de la Muſique; mais le Dictionnaire de M. Rouſſeau eſt ſi fort au-deſſus de celui de M. Broſſard, dans tous les genres, que celui-ci ne peut pas même être comparé à celui que nous annonçons aujourd'hui.

Les fondemens du Dictionnaire de M. R. furent jettés en 1750 à l'occaſion de l'Encyclopédie. Je ne formai pas moi-même, dit l'Auteur, cette entrepriſe, elle me fut propoſée; on ajouta que le Manuſcrit entier de l'Encyclopédie devoit être complet avant qu'il en fût imprimé une ſeule ligne; on ne me donna que trois mois pour remplir ma tâche, & trois ans pouvoient me ſuffire à peine pour lire, extraire, comparer & compiler les Auteurs dont j'avois beſoin: mais le zéle de l'amitié m'aveugla ſur l'impoſſibilité du ſuccès. Fidéle à ma parole aux dépens de ma réputation, je fis vîte & mal, ne pouvant bien faire en ſi peu de tems; au bout de trois mois mon Manuſcrit fut écrit, mis au net & livré; je ne l'ai pas revû depuis. Si j'avois travaillé volume à volume, comme les autres, cet eſſai, mieux digeré, eût pu reſter dans l'état où je l'aurois mis. Je ne me repens pas d'avoir été exact; mais je me repens d'avoir été téméraire, & d'avoir plus promis que je ne pouvois exécuter.

Bleſſé de l'imperfection de ces articles à meſure que les Volumes de l'Encyclopédie paroiſſoient, M. R. réſolut de refondre le tout ſur

ſon brouillon, & d'en faire à loiſir un Ouvrage à part traité avec plus de ſoin.

M. R. avertit cependant qu'il n'a eu ni le tems ni les ſecours qui lui auroient été néceſſaires pour rendre cet Ouvrage complet ; il ſe contente de croire que ſes compilations pourront épargner beaucoup de travail à ceux qui ſont en état d'y mettre l'ordre néceſſaire ; & tel, dit M. R. qui marquant mes erreurs peut faire un excellent Livre, n'eût jamais rien fait de bon ſans le mien. Le Lecteur ne réduira pas à ſi peu de choſe le mérite d'un Ouvrage auſſi *complet* & auſſi utile.

Pour donner une idée des matiéres que contient ce Dictionnaire, nous les diviſerons en trois branches principales, qui renfermeront premierement les objets d'érudition ; ſecondement, ceux de critique & de goût ; enfin ceux de théorie & de calcul.

A l'égard de l'érudition, M. R. parle de l'origine de la Muſique, de celle des Grecs ; de ſes différentes eſpéces, des effets ſinguliers que les Anciens lui ont attribués. Sans remonter au-delà du Déluge, pluſieurs Anciens attribuent à Mercure l'invention de la Muſique, auſſi bien que celle de la Lyre. D'autres veulent que les Grecs en ſoient redevables à Cadmus, qui, en ſe ſauvant de la Cour du Roi de Phénicie, amena en Gréce la Muſicienne Hermionne ou Harmonie ; d'où il s'enſuivroit que cet Art étoit connu en Phénicie avant Cadmus. Dans un endroit du Dialogue de Plutarque ſur la Muſique, Lyſias dit que c'eſt Amphion qui l'a inventée ; dans un autre, Satérique dit que c'eſt Apollon ; dans un autre encore, il ſemble en faire honneur à Olympe : on ne s'accorde guéres ſur tout cela ; & c'eſt ce qui n'importe pas beaucoup non plus. A ces premiers inventeurs ſuccéderent Chiron, Demodocus, Hermès, Orphée qui, ſelon quelques-uns, inventa la Lyre. Après ceux-là vint Phæmius, puis Terpandre, contemporain de Lycurgue & qui donna des régles à la Muſique. Quelques perſonnes lui attribuent l'invention des premiers modes. Enfin l'on ajoute Thalès & Thamiris qu'on dit avoir été l'inventeur de la Muſique inſtrumentale.

Ces grands Muſiciens vivoient la plûpart avant Homère ; d'autres plus modernes ſont Latus d'Hermione, Melnippides, Philoxène, Timothée, Phryemis, Epigonius, Lyſandre, Simmiccus, & Diodore, qui tous ont conſidérablement perfectionné la *Muſique*.

La *Muſique* étoit dans la plus grande eſtime chez les Grecs, & cette eſtime étoit proportionnée à la puiſſance & aux effets ſurprenans qu'ils attribuoient à cet Art. Leurs Auteurs ne croyent pas nous en donner une trop grande idée, en nous diſant qu'elle étoit en uſage dans le Ciel, & qu'elle faiſoit l'amuſement principal des Dieux & des Bienheureux.

Platon ne craint pas de dire qu'on

Digitized by Google

ne peut faire de changement dans la Muſique qui n'en ſoit un dans la conſtitution de l'Etat, & il prétend qu'on peut aſſigner les ſons capables de faire naître la baſſeſſe de l'ame, l'inſolence & les vertus contraires. Ariſtote qui ſemble n'avoir écrit ſa politique que pour oppoſer ſes ſentimens à ceux de Platon, eſt pourtant d'accord avec lui, lorſqu'il eſt queſtion du pouvoir de la Muſique ſur les mœurs. Le judicieux Polybe nous dit que la Muſique étoit néceſſaire pour adoucir les mœurs des Arcades qui habitoient un Pays où l'air eſt triſte & froid; que ceux de Cynete qui négligerent la Muſique ſurpaſſerent en cruauté tous les Grecs, & qu'il n'y a point de Ville où l'on ait tant vû de crimes. Athénée nous aſſûre qu'autrefois toutes les Loix Divines & humaines, les exhortations à la vertu, la connoiſſance de ce qui concernoit les Dieux & les Héros, les vies & les actions des hommes illuſtres, étoient écrites en vers & chantées publiquement par des Chœurs, au ſon des inſtruments, & nous voyons par nos Livres Sacrés que tels étoient, dès les premiers tems, les uſages des Iſraélites.

On n'avoit point trouvé de moyen plus efficace pour graver dans l'eſprit des hommes les principes de la morale & l'amour de la vertu; ou plutôt tout cela n'étoit point l'effet d'un moyen prémédité, mais de la grandeur des ſentimens & de l'élévation des idées qui chercheint par des accens proportionnés à ſe faire un langage digne d'elles. La Muſique faiſoit partie de l'étude des Pythagoriciens. On ne peut rien voir de plus ſingulier que tout ce que racontent les Anciens des forces & du pouvoir de la Muſique. Non-ſeulement M. R. rapporte & compare ces différens paſſages; mais il rapporte même quelques fragmens de Muſique ancienne, à la ſuite deſquels il tranſcrit auſſi un air Chinois tiré du P. du Halde, un air Perſan tiré du Chevalier Chardin & deux Chanſons des Sauvages de l'Amérique, tirées du P. Merſenne. On trouvera dans tous ces morceaux une conformité de modulations avec notre Muſique, qui pourra faire admirer aux uns la bonté & l'univerſalité de nos régles, & peut-être rendre ſuſpecte à d'autres l'intelligence ou la fidélité de ceux qui nous ont tranſmis ces airs. Il y a un grand nombre d'articles dans ce Dictionnaire qui traitent de la Muſique des Anciens; par exemple l'article CHANSON. Les Anciens en avoient de pluſieurs eſpéces, telles étoient les Bucoliaſmes, les Péans, les Scolies, &c. Les Sujets des Scolies ſe tiroient non-ſeulement de l'amour & du vin ou du plaiſir en général, comme aujourd'hui, mais encore de l'hiſtoire, de la guerre & de la morale. Telle eſt la Chanſon d'Ariſtote ſur la mort d'Hermias ſon ami & ſon allié, laquelle fit accuſer ſon Auteur d'impiété. La voici:

« O vertu qui malgré les difficul-

» tés que vous préſentez aux foibles » mortels, êtes l'objet charmant de » leurs recherches ! Vertu pure & ai- » mable, ce fut toujours aux Grecs » un deſtin digne d'envie de mourir » pour vous & de ſouffrir avec conſ- » tance les tourmens les plus affreux. » Telles ſont les ſémences d'immor- » talité que vous répandez dans tous » les cœurs. Les fruits en ſont plus » précieux que l'or, que l'amitié des » parens, que le ſommeil le plus tran- » quille. Pour vous le Divin Hercu- » le & les fils de Léda ſupporterent » mille travaux, & le ſuccès de leurs » exploits annonça votre puiſſance. » C'eſt par amour pour vous qu'A- » chille & Ajax deſcendirent dans » l'Empire de Pluton; & c'eſt en vûe » de votre céleſte beauté que le Prin- » ce d'Atarne s'eſt auſſi privé de la lu- » miere du Soleil. Prince à jamais » célèbre par ſes actions, les filles de » Mémoire chanteront ſa gloire tou- » tes les fois qu'elles chanteront le » culte de Jupiter Hoſpitalier, & le » prix d'une amitié durable & ſin- » cére ».

Toutes les Chanſons morales des Anciens n'étoient pas ſi graves que celle-là. En voici une d'un goût différent tirée d'Athénée. « Le » premier de tous les biens eſt la » ſanté; le ſecond, la beauté; le » troiſiéme, les richeſſes amaſſées » ſans fraude, & le quatriéme, la » jeuneſſe qu'on paſſe avec ſes amis».

L'érudition de M. Rouſſeau embraſſe également l'hiſtoire de la Muſique dans les tems poſtérieurs; par exemple, au mot *Gamme*, il explique & l'origine barbare de ce terme & la maniere dont les lettres & les ſyllabes ſe trouvent aſſemblées dans la gamme de Gui-Arétin.

A l'égard des objets de goût, M. R. les a traités d'une maniere toujours ingénieuſe, quelquefois ſublime; témoin l'article GÉNIE. Ne cherche point, jeune Artiſte, ce que c'eſt que le génie ? en as-tu, tu le ſens en toi-même ? n'en as-tu pas, tu ne le connoîtras jamais. Le génie du Muſicien ſoumet l'Univers entier à ſon art; il peint tous les tableaux par des ſons; il fait parler le ſilence même; il rend les idées par des ſentimens, les ſentimens par des accens; & les paſſions qu'il exprime il les excite au fond des cœurs: la volupté par lui prend de nouveaux charmes; la douleur qu'il fait gémir arrache des cris; il brûle ſans ceſſe & ne ſe conſume jamais. Il exprime avec chaleur les frimats & les glaces; même en peignant les horreurs de la mort, il porte dans l'ame ce ſentiment de vie qui ne l'abandonne point & qu'il communique aux cœurs faits pour le ſentir. Mais hélas ! il ne ſçait rien dire à ceux où ſon germe n'eſt pas, & ſes prodiges ſont peu ſenſibles à qui ne les peut imiter. Veux-tu donc ſçavoir ſi quelque étincelle de ce feu dévorant t'anime ? Cours, vole à Naples écouter les chefs-d'œuvres de *Leo*, de *Durante*, de *Jommelli*, de *Pergoleſe*. Si tes yeux s'empliſſent de larmes; ſi tu ſens ton cœur palpiter; ſi des treſſaille-

Digitized by Google

mens t'agitent ; ſi l'oppreſſion te ſuffoque, dans tes tranſports, prends le Métaſtaſe & travaille ; ſon génie échauffera le tien, tu créeras à ſon exemple : c'eſt-là ce que fait ce génie, & d'autres yeux te rendront bientôt les pleurs que tes Maîtres t'ont fait verſer ; mais ſi les charmes de ce grand art te laiſſent tranquille, ſi tu n'as ni délire ni raviſſement ; ſi tu ne trouves que beau ce qui tranſporte ; oſes-tu demander ce qu'eſt le *génie* ? Homme vulgaire, ne profane point ce nom ſublime. Que t'importeroit de le connoître ? tu ne ſçaurois le ſentir : fais de la Muſique Françoiſe. L'Auteur revient ſouvent à la comparaiſon de la Muſique Italienne à la Muſique Françoiſe, & ce n'eſt jamais à l'avantage de celle-ci : mais il en rend raiſon avec une candeur qui devra le juſtifier dans l'eſprit des perſonnes les plus prévenues en faveur de la nôtre. Je devrois naturellement, dit-il, appuyer en faveur de la Muſique Françoiſe où je puis tenir une place, contre l'Italienne où je ne puis être rien. Mais cherchant ſincérement le progrès d'un art que j'aimois paſſionnément, mon plaiſir a fait taire ma vanité. Les premieres habitudes m'ont long tems attaché à la Muſique Françoiſe, & j'en étois enthouſiaſte ouvertement. Des comparaiſons attentives & impartiales m'ont entraîné vers la Muſique Italienne, & je m'y ſuis livré avec la même bonne foi. Si quelquefois j'ai plaiſanté, c'étoit pour répondre aux autres ſur leur propre ton ; mais je n'ai pas comme eux donné de bons mots pour toute preuve ; & je n'ai plaiſanté qu'après avoir raiſonné. Maintenant que les malheurs & les maux m'ont enfin détaché d'un goût qui n'avoit pris ſur moi que trop d'empire, je perſiſte, par le ſeul amour de la vérité, dans les jugemens que le ſeul amour de l'art m'avoit fait porter. Mais dans un Ouvrage comme celui-ci, conſacré à la Muſique en général, je n'en connois qu'une, qui n'étant d'aucun pays, eſt celle de tous ; & je n'y ſuis jamais entré dans la querelle des deux Muſiques que quand il s'eſt agi d'éclaircir quelque point important au progrès commun. Les reproches que M. R. fait ſouvent aux François, à l'égard de la Muſique, peuvent ſervir à nous ramener vers le bon goût, à diſſiper nos préjugés, à perfectionner notre Muſique, ou à nous en faire choiſir une meilleure ; ainſi nous ne nous ferons pas une peine de rapporter quelques-uns des articles où cette critique eſt contenue.

Double eſt un mot employé à l'Opera de Paris pour déſigner les Acteurs en ſous ordre qui remplacent les premiers Acteurs dans les rôles que ceux-ci quittent par maladie ou par air ; ou lorſqu'un Opéra eſt ſur ſes fins, & qu'on en prépare un autre. Il faut avoir entendu un Opera en *doubles* pour concevoir ce que c'eſt qu'un tel ſpectacle & quelle doit être la patience de ceux qui veulent bien le fréquenter en

cet

cet état. Tout le zéle des bons Citoyens François, bien pourvûs d'oreilles à l'épreuve, ſuffit à peine pour tenir à ce déteſtable charivari.

Dans l'article MESURE : la Muſique Françoiſe auroit beaucoup plus beſoin que l'Italienne d'une meſure bien marquée; car elle ne porte point ſa cadence en elle-même ; ſes mouvemens n'ont aucune préciſion naturelle : on preſſe, on ralentit la meſure au gré du Chanteur ? Combien les oreilles ne ſont-elles pas choquées à l'Opéra de Paris du bruit déſagréable & continuel que fait, avec ſon bâton, celui qui *bat la meſure*, & que *le petit* Prophéte compare plaiſamment à un Bucheron qui coupe du bois ! Mais c'eſt un mal *inévitable* ; ſans ce bruit on ne pourroit ſentir la meſure, la Muſique par elle-même ne la marque pas : auſſi les Etrangers n'apperçoivent-ils point le mouvement de nos airs. Si l'on y fait attention, l'on trouvera que c'eſt ici l'une des différences ſpécifiques de la Muſique Françoiſe à l'Italienne. En Italie la meſure eſt l'ame de la Muſique ; c'eſt la meſure bien ſentie qui lui donne cet accent qui la rend ſi charmante ; c'eſt la meſure auſſi qui gouverne le Muſicien dans l'exécution. En France au contraire, c'eſt le Muſicien qui gouverne la meſure ; il l'énerve & la défigure ſans ſcrupule. Que dis-je ? Le bon goût même conſiſte à ne la pas laiſſer ſentir ; précaution dont, au reſte, elle n'a pas grand beſoin. L'Opéra de Paris eſt *le ſeul* Théâtre de l'Europe où l'on *batte la meſure* ſans la ſuivre partout ailleurs on la ſuit ſans la battre.

FANFARE. De toutes les Troupes de l'Europe, les Allemandes ſont celles qui ont les meilleurs inſtrumens Militaires ; auſſi leurs marches & *fanfares* font-elles un effet admirable. C'eſt une choſe à remarquer que dans tout le Royaume de France il n'y a pas un ſeul trompette qui ſonne juſte, & la Nation la plus guerriere de l'Europe a les inſtrumens Militaires les plus diſcordans : ce qui n'eſt pas ſans inconvénients. Dans les dernieres guerres, les Payſans de Bohême, d'Autriche & de Baviere, tous Muſiciens nés, ne pouvant croire que des troupes réglées euſſent des inſtruments ſi faux & ſi déteſtables, prirent tous ces vieux corps pour de nouvelles levées qu'ils commencerent à mépriſer ; & l'on ne ſçauroit dire à combien de braves gens des tons faux ont couté la vie. Tant il eſt vrai que dans l'appareil de la guerre il ne faut rien négliger de ce qui frappe les ſens. On peut voir dans les rêveries du Maréchal de Saxe combien ce Héros attachoit d'importance à la Muſique Militaire.

ORCHESTRE : dans cet article, M. R. traire de la diſpoſition & des qualités que doit avoir un *Orcheſtre* ; il donne le plan de celui de *Dreſde*, le plus parfait & le mieux diſtribué que l'on ait connu.

On a remarqué que de tous les *Orcheſtres* de l'Europe celui de

l'Opera de Paris, quoiqu'un des plus nombreux, étoit celui qui faiſoit le moins d'effet. Les raiſons en ſont faciles à comprendre : 1°. la mauvaiſe conſtruction de l'*Orcheſtre* enfoncé dans la terre & clos d'une enceinte de bois lourd, maſſif & chargé de fer, étouffe toute réſonnance. 2°. Le mauvais choix des Symphoniſtes dont le plus grand nombre reçu par faveur ſçait à peine la Muſique, & n'a nulle intelligence de l'enſemble : 3°. leur aſſommante habitude de racler, s'accorder, préluder, continuellement à grand bruit, ſans jamais pouvoir être d'accord : 4°. Le génie François, qui eſt en général de négliger & dédaigner tout ce qui devient devoir journalier. 5°. Les mauvais inſtrumens des Symphoniſtes, leſquels reſtant ſur le lieu, ſont toujours des inſtrumens de rebut, deſtinés à mugir durant les repréſentations, & à pourrir dans les intervalles. 6°. Le mauvais placement du Maître qui, ſur le devant du Théâtre & tout occupé des Acteurs, ne peut veiller ſuffiſamment ſur ſon *Orcheſtre*, & l'a derriere lui, au lieu de l'avoir ſous ſes yeux. 7°. Le bruit inſupportable de ſon bâton qui couvre & amortit tout l'effet de la ſymphonie. 8°. La mauvaiſe harmonie de leurs compoſitions qui n'étant jamais pure & choiſie, ne fait entendre, au lieu de choſes d'effet, qu'un rempliſſage ſourd & confus, 9°. pas aſſez de contrebaſſes & trop de violoncelles, dont les ſons traînés à leur maniere, étouffent la mélodie & aſſomment les Spectateurs. 10°. Enfin le défaut de meſure & le caractére indéterminé de la Muſique Françoiſe, où c'eſt toujours l'Acteur qui régle l'*Orcheſtre*, au lieu que l'*Orcheſtre* doit régler l'Acteur, & où les deſſus menent la baſſe, au lieu que la baſſe doit mener les deſſus.

Le récitatif Italien paſſe ordinairement pour la partie la moins ſéduiſante & la moins expreſſive des *Opera* Italiens ; c'eſt celle qui pour l'ordinaire nous intéreſſe le moins, & les Italiens même y donnent ſouvent bien peu d'attention. M. Rouſſeau obſerve cependant que l'expreſſion s'y trouve quelquefois, & quand elle s'y trouve elle y fait plus d'effet que dans les airs mêmes.

Il y a peu de bons *Opera* où quelque grand morceau de récitatif n'excite l'admiration des Connoiſſeurs & l'intérêt dans tout le ſpectacle ; l'effet de ces morceaux montre aſſez que le défaut qu'on impute au genre n'eſt que dans la maniere de le traiter.

M. Tartini rapporte avoir entendu en 1714 à l'Opéra d'Ancône un morceau de récitatif d'une ſeule ligne, & ſans autre accompagnement que la baſſe, faire un effet prodigieux, non-ſeulement ſur les Profeſſeurs de l'Art, mais encore ſur tous les Spectateurs. C'étoit, dit-il, au commencement du troiſiéme Acte. A chaque repréſentation un ſilence profond dans tout le Spec-

Digitized by Google

tacle annonçoit les approches de ce terrible morceau. On voyoit les visages pâlir : on ſe ſentoit friſſonner, & l'on ſe regardoit l'un l'autre avec une ſorte d'effroi ; car ce n'étoit ni des pleurs ni des plaintes ; c'étoit un certain ſentiment de rigueur âpre & dédaigneuſe qui troubloit l'ame, ſerroit le cœur & glaçoit le ſang. M. R. tranſcrit le paſſage original : ces effets ſont, dit-il, ſi peu connus ſur nos Théâtres que notre Langue eſt peu exercée à les exprimer.

Dans l'article SONATES, M. R. ſe déchaîne contre les ſymphonies où la Muſique *vocale* eſt négligée. Nous *tenons* ce mauvais goût de ceux qui voulant introduire le tour de la Muſique Italienne dans une Langue qui n'en eſt pas ſuſceptible, nous ont obligés de chercher à faire avec les Inſtruments ce qu'il nous eſt impoſſible de faire avec nos voix. J'oſe prédire, dit M. R., qu'un goût ſi peu naturel ne durera pas. La Muſique purement harmonique eſt peu de choſe pour plaire conſtamment & prévenir l'ennui. Elle doit s'élever au rang des Arts d'imitation ; mais ſon imitation n'eſt pas toujours immédiate, comme celle de la Poëſie & de la Peinture : la parole eſt le moyen par lequel la Muſique nous détermine le plus ſouvent l'objet dont elle nous offre l'image, & c'eſt par les ſons touchans de la voix humaine que cette image éveille au fond du cœur le ſentiment qu'elle y doit produire. Qui ne ſent combien la pure ſymphonie, dans laquelle on ne cherche qu'à faire briller l'inſtrument, eſt loin de cette énergie ? Toutes les folies du violon de M. M. attendiront-elles comme deux ſons de la voix de Mademoiſelle le Maure ? La ſymphonie anime le chant & ajoute à ſon expreſſion, mais elle n'y ſupplée pas. Pour ſçavoir ce que veulent dire tous ces fatras de *Sonates* dont on eſt accablé, il faudroit faire comme ce Peintre groſſier qui étoit obligé d'écrire au-deſſous de ſes figures ; *c'eſt un arbre*, *c'eſt un homme*, *c'eſt un cheval*. Je n'oublierai jamais la ſaillie du célébre Fontenelle qui ſe trouvant excédé de ces éternelles ſymphonies, s'écria tout haut dans un tranſport d'impatience, *Sonate, que me veux-tu* ?

Il nous reſte à parler de la théorie & de la compoſition qui forment la partie la plus difficile & la plus importante de ce Dictionnaire : on ſçait déja, & par les articles de l'Encyclopédie, & par les Ecrits reſpectifs de M. Rouſſeau & de M. Rameau, combien notre Auteur eſt profond dans cette partie difficile de la Muſique ; ſa théorie ſe trouve principalement contenue dans les mots ACCOMPAGNEMENT, BASSE FONDAMENTALE, CADENCE, DISSONNANCE, HARMONIE, MODULATION, MODE, SONS HARMONIQUES ; & il y a mis une netteté, qui rendra cet Art plus facile qu'il ne l'avoit été juſqu'ici dans aucun Livre.

J'ai traité la partie harmonique,

Digitized by Google

dit M. R., dans le ſyſtême de la baſſe fondamentale, quoique ce ſyſtême imparfait & défectueux à tant d'égards, ne ſoit point, ſelon moi, celui de la nature & de la vérité, & qu'il en réſulte un rempliſſage ſourd & confus, plutôt qu'une bonne harmonie, mais c'eſt un ſyſtême, enfin; c'eſt le premier, & c'étoit le ſeul juſqu'à celui de M. Tartini, où l'on ait lié par des principes ces multitudes de régles iſolées qui ſembloient toutes arbitraires, & qui faiſoient de l'art harmonique, une étude de mémoire plutôt que de raiſonnement. Le ſyſtême de M. Tartini, quoique meilleur à mon avis, n'étant pas encore auſſi généralement connu & n'ayant pas, dumoins en France, la même autorité que celui de M. Rameau, n'a pas dû lui être ſubſtitué dans un Livre principalement deſtiné pour la Nation Françoiſe. M. R. s'eſt donc contenté d'expoſer de ſon mieux les principes de ce ſyſtême dans un article de ſon Dictionnaire. Il a cru devoir cette déférence à la Nation pour laquelle il écrivoit, de lui ſacrifier ſon ſentiment ſur le fond de la Doctrine harmonique.

Un ſyſtême d'harmonie eſt l'aſſemblage des régles tirées de quelque principe commun qui les raſſemble, qui forme leurs liaiſons. M. Rameau eſt le premier qui par le ſyſtême de la baſſe fondamentale a donné les principes des régles de la Muſique : la baſſe fondamentale eſt celle qui n'eſt formée que des ſons fondamentaux de l'harmonie; de ſorte qu'au-deſſous de chaque accord elle fait entendre le vrai ſon fondamental de cet accord, celui duquel il dérive par les régles de l'harmonie. Par où l'on voit que la baſſe fondamentale ne peut avoir d'autre contexture que celle d'une ſucceſſion réguliére & fondamentale, ſans quoi la marche des parties ſupérieures ſeroit mauvaiſe.

Pour bien entendre ceci, il faut ſçavoir, que ſelon le ſyſtême de M. Rameau que M. R. a ſuivi dans ſon Ouvrage, tout accord, quoique formé de pluſieurs ſons, n'en a qu'un qui lui ſoit fondamental; ſçavoir celui qui a produit cet accord & qui lui ſert de baſſe dans l'ordre direct & naturel. Or la baſſe qui regne ſur toutes les autres parties n'exprime pas toujours les ſons fondamentaux des accords; car entre tous les ſons qui forment un accord, le Compoſiteur peut porter à la baſſe celui qu'il croit préférable, eu égard à la marche de cette baſſe, au beau chant, & ſurtout à l'expreſſion. Alors le vrai ſon fondamental, au lieu d'être à ſa place naturelle qui eſt la baſſe, ſe tranſporte dans les autres parties, ou même ne s'exprime point du tout; & un tel accord s'appelle accord renverſé. Ces renverſemens d'accord & ces combinaiſons qui réduiſent pluſieurs accords au même ſon fondamental, ont ſimplifié l'harmonie à un point qu'on n'eût jamais eſpéré dans l'état de confuſion où étoient ces régles avant M. Rameau. Toutes les régles

Digitized by Google

& tous les uſages de la baſſe fondamentale ſont expliqués par M. R. ; mais le ſyſtême ſur lequel il inſiſte le plus volontiers eſt celui de l'illuſtre M. Tartini, Muſicien célébre de Padouë. Son Ouvrage étant écrit en Langue Etrangére, ſouvent profond & toujours diffus, ne peut être conſulté que de très-peu de perſonnes dont même la plûpart ſont rebutées par l'obſcurité du Livre avant que d'en pouvoir ſentir la beauté ; cependant ce ſyſtême, dit M. R., s'il n'eſt pas celui de la nature, eſt au moins de tous ceux qu'on a publiés juſqu'ici, celui *dont* le principe eſt le plus *ſimple* & duquel toutes les loix de l'harmonie paroiſſent naître le moins arbitrairement. La ſuite naturelle des fractions, $\frac{1}{1}, \frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}, \frac{1}{5}, \frac{1}{6}$, &c. eſt la progreſſion harmonique de laquelle il faut toujours partir : des cordes dont les longueurs ſont exprimées par ces fractions rendent des ſons qui ſe confondent dans le ſon grave, & ſe réuniſſent pour n'en former qu'un ſeul qui ſoit ſenſible à l'oreille ; enſorte que tout le ſyſtême harmonique ſe trouve dans l'unité.

Toutes les fois que deux ſons ſont juſtes & ſoutenus ſe font entendre au même inſtant, il réſulte de leur choc un troiſiéme ſon plus ou moins ſenſible, à proportion de la ſimplicité du rapport des deux premiers, & de la fineſſe d'oreille des Ecoutans. La production de ce troiſiéme ſon, par chacune des conſonnances (dont l'Auteur donne une Table tirée du calcul & confirmée par l'expérience) eſt le véritable fondement du ſyſtême de M. Tartini. On voit par la comparaiſon qu'il en fait, qu'un changement peu ſenſible dans l'intervalle, change très-ſenſiblement le ſon produit ou fondamental. Ainſi dans le *ton* majeur rapprochez l'intervalle en abaiſſant le ſon ſupérieur ou élévant l'inférieur d'un $\frac{80}{81}$, auſſitôt le ſon produit montera d'un *ton*. Faites la même opération ſur le ſemi-ton majeur, & le ſon produit deſcendra d'une quinte.

On voit dans la ſuite réguliére des conſonnances qui compoſent cette Table qu'elles ſe rapportent toutes à une baſe commune, & produiſent toutes exactement le même troiſiéme ſon : ce nouveau phénoméne eſt encore une démonſtration Phyſique de l'unité du principe d'harmonie.

Le troiſiéme ſon engendré par le concours des deux autres eſt comme le produit de leurs quantités ; & quand dans une cathégorie commune ce troiſiéme ſon ſe trouve toujours le même, quoiqu'engendré par des intervalles différens ; c'eſt que les produits des générateurs ſont égaux entr'eux. C'eſt delà que M. Tartini déduit le premier fondement du mode mineur, & la régle que l'on doit ſuivre dans l'ordre des ſons, la préparation & l'emploi des diſſonnances ; celle de réſoudre & de ſauver les diſſonnances, naît du même principe que leur préparation : car comme chaque

Digitized by Google

diſſonnance eſt préparée par le rapport antécédent du ſyſtême harmonique, de même elle eſt ſauvée par le rapport conſéquent du même ſyſtême.

Il nous ſeroit difficile de faire comprendre ſans figures & ſans calcul la ſuite de ce ſyſtême ; mais on le trouvera expliqué dans l'Ouvrage de M. R. avec bien plus de netteté & d'agrément, d'une maniere plus lumineuſe & plus ſatisfaiſante que dans le Livre de M. Tartini qui n'étant point homme de Lettres, s'étoit énoncé d'une maniere auſſi peu intelligible que Rameau dans ſon Traité de l'Harmonie. Les Amateurs auront à M. Rouſſeau une véritable obligation de leur avoir applani les difficultés d'une théorie qui eſt auſſi eſſentielle qu'elle eſt peu connue des Muſiciens ordinaires.

Avant que de finir cet Extrait, nous dirons un mot de la maniere de noter que M. Rouſſeau propoſa dès 1743 dans ſa Diſſertation ſur la Muſique Moderne, & qu'il explique avec plus d'étendue dans le Dictionnaire dont nous parlons. Afin de ſupprimer l'uſage des papiers rayés de cinq lignes, dont on ſe ſert actuellement ; il exprime les ſept ſons de l'octave par 7 chiffres, de ſorte que le chiffre 1 forme la note *ut*, le 2 la note *re*, &c, & il traverſe ces chiffres d'une ligne horiſontale ; il écrit au-deſſus de la ligne les notes qui continuant de monter ſe trouveroient dans l'octave ſupérieure. Si l'on entroit dans une troiſiéme octave à l'aigu, il ne faudroit que traverſer les notes par une ſeconde ligne accidentelle au-deſſus de la premiere. En obſervant une régle ſemblable pour les octaves inférieures, au moyen de trois lignes ſeulement, on pourra parcourir l'étendue de cinq octaves, ce qu'on ne ſçauroit faire dans la Muſique ordinaire, à moins de 18 lignes. On peut même ſe paſſer de tirer aucune ligne, en mettant un point au-deſſus ou au deſſus de la ligne, ſelon qu'elle monte ou qu'elle deſcend dans une autre octave que la note qui précéde.

La 1ere. maniere de noter avec des lignes convient pour les Muſiques fort travaillées & fort difficiles, pour les grandes partitions, &c. La 2e. avec des points eſt propre aux Muſiques plus ſimples & aux petits airs ; mais rien n'empêche qu'on ne puiſſe à ſa volonté l'employer à la place de l'autre.

Par cette méthode de M. Rouſſeau, tous les intervalles deviennent d'une évidence dont rien n'approche ; les octaves portent toujours le même chiffre, les intervalles ſimples ſe reconnoiſſent toujours facilement ; il faut voir dans l'Ouvrage les exemples, les détails & les avantages de cette nouvelle méthode.

Digitized by Google

TRAITÉ D'OPTIQUE, PAR M. SMITH, PROFESSEUR d'Aſtronomie & de Philoſophie Expérimentale à Cambridge ; traduit de l'Anglois & conſidérablement augmenté.

Quid tam mirabile quam particulam corporis quandam ita fabricatam eſſe, ut ejus opere animal ſentiat procul poſitorum corporum figuram, poſitum motum quemlibet, diſtantiam, idque etiam cum colorum varietate, quo diſtinctius ea dignoſceret ? Nihil eſt in quo manifeſtius Geometria artem Deus exercuerit, Hugenii Coſmotheoros. pag. 40.

A Breſt, chez Romain Malaſſis, Imprimeur ordinaire du Roi & de la Marine ; & ſe trouve à Paris chez Durand, Libraire, rue S. Jacques, à la Sageſſe 1767. 738 pages *in*-4°. avec 67 planches en taille-douce.

C'Est à M. Duval le Roi, Profeſſeur de Mathématiques à Breſt, que nous devons cette nouvelle traduction de l'Optique de Smith : l'eſpéce d'effervescence que la découverte des Lunettes Achromatiques commença à occaſionner dans les eſprits il y a quelques années, a dû naturellement faire naître & répandre le goût de l'Optique ; mais ceux qui parmi nous veulent s'en inſtruire, voyoient avec regret que nous n'avions que des élémens en ce genre, & que nous étions par conſéquent dans la néceſſité de recourir à des Ouvrages étrangers. C'étoit dans la vûe de leur être utile que M. le Roi ſe détermina à achever cette traduction de l'Ouvrage de M. Smith, dont il n'avoit d'abord fait que quelques parties pour ſon uſage. En publiant cette Traduction, il a cru devoir faire quelques retranchemens à l'original, mais ſeulement dans les choſes qui n'avoient qu'un rapport éloigné avec l'Optique ou qui lui étoient étrangéres. Telle eſt la deſcription de quelques inſtrumens Aſtronomiques, dont la vraie place eſt dans un Traité d'Aſtronomie, & pour laquelle M. le Roi renvoie à l'Aſtronomie de M. de la Lande, où l'on en trouvera une explication très-détaillée, accompagnée des vérifications & des uſages de tous ces inſtrumens : telle eſt encore l'expoſition des découvertes faites dans le Ciel par le ſecours des Lunettes & des Téleſcopes. M. Smith ne les avoit inſérées dans ſon Ouvrage que parce qu'elles avoient été faites avec des inſtrumens Optiques ; mais on a peine à concevoir comment cette raiſon lui a paru aſſez forte pour leur faire occuper une place qui leur convient ſi peu. Il vaudroit autant, dit M. le Roi, qu'il eût rapporté toutes les obſervations des Naturaliſtes faites avec le Microſcope, par la raiſon que cet inſtrument appartient à l'Optique.

Les notes que l'Auteur avoit

Digitized by Google

rejettées à la fin de ſon Ouvrage, ont été remiſes, après les avoir élaguées pour la plûpart, chacune à l'endroit auquel elle appartient. Il a ſemblé à M. le Roi que c'étoit leur place naturelle, à la réſerve de la théorie des Lunettes Achromatiques & de la deſcription de l'Héliоſtat. L'Auteur de la traduction a mis ſous la forme de notes tout ce qu'il a ajouté au texte, afin de ne pas trop groſſir le volume, & il eſt parvenu à mettre ainſi en un ſeul volume, non-ſeulement l'Optique de Smith, mais encore un grand nombre d'additions.

Ces additions que M. le Roi a faites à ſon Auteur, relativement aux Lunettes Achromatiques, ſont très-étendues & très-ſçavantes; elles occupent ſeules 90 pages. Il donne les formules des foyers des lentilles, ſoit pour les rayons qui tombent fort près de l'axe, ſoit pour ceux qui tombent à quelque diſtance de l'axe, d'après les recherches qui ſe trouvent dans le 3e. Volume des opuſcules Mathématiques de M. d'Alembert, en ſuppoſant pluſieurs ſurfaces réfringentes qui ſéparent différens milieux. Après quoi, il paſſe à la ſolution de ce Problème. Etant donnés, les rapports de réfraction pour les rayons de différente eſpéce dans deux ou trois matiéres différemment réfringentes, trouver la relation que doivent avoir les rayons des ſurfaces ou les diſtances focales de deux ou de trois lentilles, faites de ces matiéres, appliquées l'une contre l'autre, ou ſéparées par un très-petit intervalle, pour que l'objectif qui en réſulte, ſoit exempt de l'aberration de réfrangibilité, en conſidérant même l'épaiſſeur des verres, du moins dans un objectif compoſé de deux verres. Il néglige les épaiſſeurs dans la détermination des objectifs compoſés d'un plus grand nombre de lentilles. Etant données les poſitions de pluſieurs lentilles qui ont un même axe & connoiſſant pour chacune d'elles les rapports de réfraction des diverſes eſpéces de rayons; il cherche la relation que doivent avoir les diſtances focales de ces lentilles, pour que les rayons de toute eſpéce qui viennent d'un point quelconque, ou qui ſont parallèles, ne ſoient point ſéparés, après avoir été rompus par ces lentilles. Il paſſe enſuite à ce qui regarde l'anéantiſſement de l'aberration de ſphéricité. Cette recherche devient indiſpenſable après les précédentes; car ayant procuré aux objectifs l'avantage de ne plus donner de couleurs à leur foyer, on peut leur faire ſupporter une plus grande ouverture, & par conſéquent l'aberration de ſphéricité croiſſant comme le carré du diamétre de l'ouverture, devient alors trop conſidérable pour qu'on puiſſe ſe diſpenſer d'y avoir égard. M. le Roi ſe ſert de la méthode de M. Klingenſtierna, pour trouver la correction de l'aberration dans un ſyſtême quelconque, de lentilles placées

placées à des diſtances quelconques, & en ſuppoſant même que le point n'eſt pas dans l'axe de la lentille ; ce qui exige l'examen des courbes que M. Clairaut a appellées courbes de confuſion. Il paſſe enſuite à l'application de ces méthodes, & il cherche les dimenſions que doit avoir un objectif compoſé de deux lentilles contigues ou ſéparées par un très-petit intervalle, l'une de verre commun & l'autre de *flintglaſſ*, pour que cet objectif ſoit auſſi exempt d'aberration qu'il eſt poſſible, en ſuppoſant, ſuivant les expériences de M^rs. Clairaut & Tournieres, que le rapport de réfraction pour les rayons moyens dans le flintglaſſ eſt de 1, 6 à 1, & dans le verre commun de 1, 55 à 1 ; & que le rapport des diſperſions dans ces deux matiéres eſt environ comme 3 à 2. M. le Roi prend pour exemple une excellente Lunette exécutée par M. Anteaume, dans laquelle la lentille poſtérieure qui eſt de criſtal eſt un ménifque, dont le côté concave tourné vers la lentille inférieure eſt 5 fois plus courbe que le côté convexe : il cherche auſſi les dimenſions que l'on peut donner à une Lunette dont l'objectif eſt compoſé de trois verres ; celui du milieu étant de flintglaſſ. C'eſt cette forme ſur laquelle M. Dollond, célébre Opticien de Londres, exécute depuis deux ans ces lunettes prodigieuſes, dont M. de la Lande a parlé dans la Connoiſſance des temps de 1767. M. le Duc de Chaulnes qui a eu l'une des premieres, a reconnu que les rayons des ſix ſurfaces étoient de 25 pouces 11 lignes, 5 (c'eſt-à-dire $\frac{1}{10}$) pour la premiere des ſix ſurfaces 21 pouces 1 ligne, 2 pour la ſeconde & la troiſiéme, 24 pouces 4 lig. 4 pour la quatriéme & la cinquiéme, & 26 pouces 10 lignes 6 pour la ſixiéme ſurface qui eſt tournée du côté de l'oculaire. La troiſiéme & la quatriéme ſurface ſont celles d'un verre biconcave de flintglaſſ, placé entre deux lentilles biconvexes. Les épaiſſeurs de ces trois lentilles ſont 2 lignes 11, 1 ligne 59, 2 lig. 18, le foyer total 3 pieds 5 pouces 4 lignes, & l'ouverture trois pouces 4 lignes. Nous avons cru faire plaiſir aux Lecteurs en leur donnant le réſultat de ces expériences curieuſes, dont M. le Roi n'avoit pu avoir connoiſſance.

M. le Roi traite auſſi de la maniere de déterminer les poſitions & les formes des oculaires d'une Lunette quelconque, pour corriger les aberrations ; cette partie eſt extraite de la piéce de M. Klingenſtierna. M. le Roi termine ce Chapitre des Lunettes Achromatiques par le détail des méthodes propres à déterminer avec exactitude la force réfringente des matiéres qu'on emploie pour les verres, & ſurtout la méthode des priſmes combinés, dont M. Dollond s'eſt ſervi ; mais que M. Clairaut & M. d'Alembert ont perfectionnée ; c'eſt cette méthode qui a donné occaſion à la découverte d'un fait important ; ſçavoir que les priſmes combinés ne

détruiſent pas les iris auſſi parfaitement que M. Dollond l'avoit penſé, M. Clairaut a remarqué dans le cours des expériences qu'il a faites, tant pour vérifier les rapports de réfringence & de diſperſion, donnés par M. Dollond, que pour déterminer ceux d'autres matiéres, que des priſmes combinés, au travers deſquels les objets ne paroiſſoient nullement colorés, étant placés dans la Chambre obſcure, donnoient une image du Soleil, au bord de laquelle on appercevoit une légere teinte de couleur; cela vient, comme l'obſerve M. Clairaut, de ce que ces diſperſions particuliéres de chaque eſpéce de rayons colorés ne ſont pas exactement proportionnelles à la diſperſion totale. Nous ajouterons à ce que dit M. le Roi que le P. Boſcovich, célébre Mathématicien de Pavie, a imaginé un priſme dont l'angle eſt variable, avec lequel il a démontré d'une maniere très-ſenſible que la diviſion du ſpectre coloré, produit par différentes matiéres, n'étoit pas proportionnelle; d'où il ſuit qu'avec deux matiéres on ne ſçauroit corriger entiérement les couleurs. Sa Diſſertation ſe trouve dans le dernier Volume des Mémoires de l'Inſtitut de Bologne. Ce Sçavant Mathématicien juge qu'en employant trois ſubſtances de différente réfrangibilité, on corrigeroit d'une maniére très ſuffiſante toute l'aberration des couleurs.

Nous avons inſiſté fort au long ſur la partie des additions de M. le Roi, rélatives aux Lunettes Achromatiques, parce que c'eſt la partie qui caractériſe cette Edition & qui la met ſurtout beaucoup au-deſſus de l'édition Angloiſe de Smith. Nous avons rendu compte dans une autre occaſion des différentes matiéres que l'Auteur Anglois avoit traitées. M. le Roi n'a pas négligé d'y ajouter les autres découvertes modernes, telles que le Microſcope Solaire, l'Hélioſtat par le moyen duquel on peut conſerver un aſtre dans le champ du Téleſcope, malgré le mouvement diurne de la Sphère; les expériences de M. Bouguer ſur la gradation de la lumiére, celles de M. de Buffon ſur les ombres des corps; celles de M. l'Abbé Nollet & de M. Dutour; la Table des réfractions de la lumiére, ſuivant les différentes conſtitutions de l'atmoſphère, & les travaux de M. l'Abbé de la Caille & de M. Bouguer à ce ſujet; l'hiſtoire même de l'Optique n'y eſt point oubliée. M. le Roi s'eſt ſervi de la grande hiſtoire des Mathématiques de M. de Montucla, le meilleur Ouvrage que l'on ait fait dans cette matiére. Il rappelle auſſi en différens endroits de ſon Livre, ce que M. d'Alembert, M. l'Abbé de Condillac & pluſieurs autres ſçavants ont écrit ſur la viſion, ſoit du côté de la Phyſique, ſoit du côté de la Métaphyſique; ainſi M. le Roi n'a rien oublié de ce qui pouvoit rendre cet Ouvrage néceſſaire à ceux même qui auroient déja les deux premieres Editions de l'Optique de Smith.

Digitized by Google

VIES DES PERES, DES MARTYRS, ET DES AUTRES principaux Saints, tirées des Actes originaux, & des monumens les plus authentiques, avec des notes hiſtoriques & critiques. Ouvrage traduit de l'Anglois. Tom. IV. A Ville-Franche de Rouergue, chez Pierre Vedeilhié, Libr. Imprim.; & à Paris chez Barbou, rue des Mathurins. 1766. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-8°. pag. 685.

NOus avons annoncé déjà ce Volume qui comprend les Saints du mois de Mai, & même le ſuivant qui contient le mois de Juin; mais il nous reſte à en rendre un compte plus détaillé, ſans nous écarter de la méthode que nous avons ſuivie, c'eſt-à-dire, nous attachant ſeulement à quelques traits particuliers. On conçoit qu'un Ouvrage, tel que celui-ci, n'eſt pas ſuſceptible d'analyſe.

Dans la vie de S. Jacques le Mineur, on obſerve qu'au rapport de S. Epiphane, cet Apôtre portoit ſur ſa tête une lame ou plaque d'or. « C'étoit, dit-on, apparemment » une marque de la dignité Epiſcopale. Polycrate cité par Euſébe rapporte la même choſe de S. » Jean, & quelques autres le diſent auſſi de S. Marc. Il eſt probable que cela ſe fit à l'imitation » du Grand-Prêtre des Juifs ». On ajoute que c'eſt la ſeule marque extérieure que l'hiſtoire Eccléſiaſtique nous apprenne avoir été portée par les Evêques des premiers ſiécles, mais rarement encore, parce que recherchés par les Payens, ils n'avoient garde de ſe diſtinguer au-dehors du reſte des Chrétiens.

La chûte de Libère a été ſi célèbre dans l'Egliſe que l'Auteur écrivant la vie de S. Athanaſe, ne pouvoit ſe diſpenſer d'en dire un mot. Il eſt parlé, dans l'hiſtoire, de trois formules de Sirmium. La premiere eſt de l'an 351, dreſſée contre Photin, & conçue en termes orthodoxes, quoique le mot *conſubſtantiel* ne s'y trouve pas. La ſeconde de l'an 357 fut rédigée par Valens, Urſace, & Germinianus, après que Conſtance fût revenu de Rome à Sirmium. L'Auteur convient qu'elle renfermoit tout le venin de l'Arianiſme; auſſi prétend-il qu'elle ne fut point ſignée par Libère; mais ſeulement la premiere, car la troiſiéme doit être écartée, puiſqu'elle ne fut publiée par les demi-Ariens qu'en 359, deux ans après la chûte de Libère. Il appuye de trois raiſons, que nous nous contenterons de rapporter, le parti qu'il prend ſur ce point de critique. La ſeconde formule n'eut pour Auteurs qu'un très-petit nombre d'Evêques Occidentaux, qui en furent même ſi honteux, qu'ils la laiſſèrent tomber auſſitôt dans l'oubli. S. Hilaire témoigne que Libère ſouſcrivit la Confeſſion de foi dreſſée par 22 Evêques, du nombre deſquels étoit

Digitized by Google

Démophile, ce qui ne peut convenir qu'à la premiere. Libère lui-même écrivant aux Evêques Orientaux, dit qu'il avoit ſigné leur Confeſſion de foi, ou celle qu'ils avoient faite, & qui lui avoit été préſentée par Démophile; il lui donnoit même l'épithète de *Catholique*. Enfin Libère revenu à Rome anathématiſa, ſuivant le récit de Sozomène, tous ceux qui ne reconnoiſſoient pas que le fils étoit *ſemblable* au Père *en toutes choſes*, & par conſéquent la ſeconde formule qui défendoit de dire que J. C. étoit *de la même ſubſtance* que le Père, ou qu'il *lui étoit ſemblable en ſubſtance*. « Eſt-il croyable qu'il l'eût ſouſcrite ſi peu de tems auparavant ».

S. Auguſtin nous apprend (*Confeſſ. L. 9. C. 8.*) que ſa mère ſainte Monique prit inſenſiblement dans ſa jeuneſſe du goût pour le vin. « C'étoit elle qu'on envoyoit ordinairement à la cave. Lorſqu'elle avoit puiſé dans la cuve, elle portoit le vaſe à ſa bouche, avant de verſer la liqueur dans la bouteille, & en avaloit quelques goutes (1)». Peu-à-peu la doſe augmenta, & en conſéquence le goût pour le vin. « Cette intempérance, ajoute l'Auteur, étoit fort dangéreuſe, quoiqu'elle ne fût pas ſuivie d'excès conſidérables ». Il juge néanmoins qu'il y a de la mauvaiſe foi à qualifier d'*ivrognerie* la faute que commettoit ſainte Monique, quoique le danger qu'elle courut doive ſervir d'exemple à la jeuneſſe. « Pour une perſonne qui s'eſt corrigée d'une ſemblable habitude, il y en a mille, dit-il, qui ne s'en corrigeront pas ». On ne doit pas s'attendre qu'une humiliation pareille à celle qu'éprouva la mère de S. Auguſtin, produiſe toujours le même effet. Elle eut une querelle avec une domeſtique de la maiſon qui inſtruite de tout oſa la traiter d'*ivrogneſſe*. Monique vivement piquée, & ſentant toute la honte du vice dont on l'accuſoit, prit la réſolution ſincère de ſe défaire de la mauvaiſe habitude qu'elle avoit contractée. Ce trait rappelle naturellement l'aveu que fait S. Auguſtin (*Conf. L. 10. C. 31.*) de s'être quelquefois laiſſé ſurprendre à ce qu'il appelle crapule; *crapula nonnunquam ſurrepit ſervo tuo*. On a diſputé ſur le ſens qu'il attachoit à ce mot; & celui que lui a donné un de nos prédéceſſeurs, M. le Préſident Couſin (2), en lui faiſant ſignifier le plaiſir naturel, ou la *ſenſualité* dans le boire & le manger, n'eſt pas le moins probable.

Le corps de ſainte Monique fut tranſporté d'Oſtie à Rome en 1430, ſous Martin V. « Selon quelques Auteurs, c'eſt le corps de ſainte Prime qui ſe garde à Rome; ils penſent que celui de ſainte Monique eſt chez les Chanoines-Réguliers d'Arouaiſe, près de Bapaume en Artois, à l'exception de ſon chef qui a été tranſféré dans l'Egliſe de S. Amé à Douai. Nous donnons la préfé-

(1) Vie de ſainte Monique, p. 104.

(2) Journ. du 27 Juin 1689.

Digitized by Google

» rence, dit l'Auteur, au ſentiment » de ceux qui prétendent que c'eſt » l'Abbaye d'Arouaiſe qui poſſède » les reliques de ſainte Prime, & » qu'elles y furent apportées d'Oſ» tie en 1162 par un Chanoine» Régulier, nommé Gautier, qui » s'imagina que ſainte Monique & » ſainte Prime étoient la même » perſonne; & nous croyons que » celles de ſainte Monique reſtè» rent encore long tems à Oſtie ».

A la ſuite de l'hiſtoire de S. Jean de Beverley Evêque d'Yorck, l'Auteur donne une notice de la vie & des écrits d'Alcuin. Il rapporte qu'Elipand faiſoit des reproches à ce Moine, célèbre dans le huitiéme ſiécle par ſes connoiſſances, ſur ſes richeſſes & ſur le nombre de ſes vaſſaux, & que celui ci s'en *juſtifia pleinement* dans pluſieurs Lettres. « Elipand, diſoit-il, me repro» che mes richeſſes, le nombre de » mes domeſtiques & de mes vaſ» ſaux. Ignoreroit-il que la poſſeſ» ſion des richeſſes ne devient vi» cieuſe que par l'attachement du » cœur? Autre choſe eſt de poſſé» der le monde, autre choſe d'être » poſſédé par le monde. Quelques» uns poſſèdent des richeſſes, quoi» qu'ils en ſoient parfaitement dé» tachés de cœur; d'autres au con» traire qui en ſont privés les ai» ment & les déſirent ». Alcuin avoit ſans doute pour ſe juſtifier, de meilleures raiſons, que celle-ci qui dans ſa généralité eſt peu concluante. On ajoute en effet que les vaſſaux dont il s'agit appartenoient aux différentes Abbayes dont Charlemagne avoit confié l'adminiſtration au Moine d'Yorc, *uniquement afin qu'il y rétablît la diſcipline Eccléſiaſtique, & qu'il employât le ſuperflu des biens en aumônes, conformément à l'intention des Fondateurs. C'eſt ce que nous apprenons de Loup de Ferrieres*, & d'autres. Alcuin n'avoit donc rien à dire pour ſa juſtification, ſinon que les biens, les domeſtiques, les vaſſaux qu'on lui reprochoit, ne lui appartenoient pas: au lieu que les moyens de défenſe qu'il emploie, ſuppoſent qu'il étoit vrai poſſeſſeur des richeſſes qu'on trouvoit peu convenables à ſon état. L'Auteur ajoute que Charlemagne avoit établi Alcuin ſon grand Aumônier, & qu'en cette qualité il l'avoit chargé du ſoin d'aſſiſter les malheureux. Mais cette qualité ne lui aſſûroit pas non plus le titre de poſſeſſeur.

On avoit fait autrefois un reproche bien différent à S. Grégoire de Nazianze. On l'avoit accuſé de porter trop loin la ſimplicité dans ſon extérieur, & de ne pas ſoutenir l'éclat de ſa dignité. « Je ne ſça» vois pas, répondit-il en faiſant » ſon apologie, qu'il fût de mon » devoir de le diſputer en faſte aux » Conſuls, aux Gouverneurs, aux » Généraux d'Armées, qui ne ſça» vent employer leurs richeſſes » qu'à une pompe mondaine. J'i» gnorois qu'on pût ſe ſervir du » bien des Pauvres pour ſe nourrir » délicatement, pour monter un » beau cheval, pour ſe faire traîner

Digitized by Google

» dans un Char pompeux, pour en-» tretenir une foule de domesti-» ques » (1). Mais dans l'intervalle qui sépare le siécle de S. Grégoire de celui d'Alcuin les mœurs avoient bien changé. Du tems de celui-ci, comme du nôtre, peu auroient dit comme S. Grégoire, lorsqu'il se démit du siége de Constantinople : « Je ne puis assez estimer les avan-» tages que mes ennemis m'ont pro-» curés par leur jalousie. Ils m'ont » délivré du feu de Sodome, en » me délivrant des dangers de l'E-» piscopat ». La comparaison est singulière.

Dans la vie de S. Gautier, Abbé des Chanoines-Réguliers d'Esterp, vulgairement *Eter*, qui se mit sous la conduite du Bienheureux Israël Chanoine-Régulier de Dorat en Limosin, l'Auteur observe que nous avons d'Israël, mort le 22 Décembre 1014, une histoire de Jesus-Christ en vers & en Langue vulgaire, que l'on a faussement attribuée à un Isaac Abbé d'Esterp, dans le nouveau Glossaire de Ducange, Tom 6. pag. 1718. « Cet Ouvra-» ge, ajoute-t-on, prouve que la » Langue Romanciere étoit en usa-» ge avant le douziéme siécle ». Nous avons consulté l'endroit indiqué du nouveau Ducange, où nous avons vû la *vie de* Jesus-Christ manuscrite citée, mais sans attribution à Isaac.

On aime à remarquer dans l'histoire des anciens tems les Pays qui se sont distingués dans la connoissance des Lettres. L'Auteur observe après Camden, que les Anglo-Saxons alloient anciennement en Irlande pour y apprendre les saintes Lettres, & que ce fait est souvent attesté dans les vies de leurs grands hommes. Par exemple on lit dans la vie de Sulgène, qui vivoit au huitiéme siécle, les deux vers suivans,

Exemplo patrum, commotus amore legendi
Ivit ad Hibernos Sophiâ mirabile claros.

c'est-à dire « l'envie d'apprendre, » jointe à l'exemple des Anciens, » le fit passer chez les Irlandois, » singuliérement renommés pour » leur sagesse ». On conjecture même que les Anglo-Saxons empruntèrent leur Alphabet des Irlandois. Camden se fonde sur ce que les premiers se servoient de caractères semblables à ceux dont les seconds se servent encore, quand ils écrivent en leur Langue.

La Vie de saint Dunstan, Archevêque de Cantorbery, mort en 988, offre l'exemple d'une pieuse docilité dans un Roi d'Angleterre. Edgar, maîtrisé par une passion honteuse, abusa d'une Vierge qui résistoit depuis long-tems à ses desirs, & qui, pour mettre son honneur en sûreté, avoit pris le voile, sans toutefois faire profession. Dunstan se rendit à la Cour, & à sa voix Edgar s'avouant coupable demanda

(1) Vie de S. Grég. de Naz. p. 241. & suiv.

Digitized by Google

une pénitence proportionnée à ſon crime. Celle que le Saint lui impoſa, conſiſtoit à ne point porter la couronne durant ſept ans, à jeûner deux fois la Semaine, à faire d'abondantes aumônes, & à fonder un Monaſtère de Vierges. Edgar accomplit fidélement tous les articles de ſa pénitence, & fonda le Monaſtère de Shaſtsbury. « Les » ſept ans écoulés, c'eſt-à-dire en » 973, le S. Archevêque lui remit » la couronne ſur la tête, dans une » Aſſemblée compoſée des Evê» ques & des Seigneurs de la Na» tion ».

On rapporte de S. Philippe de Néri, fondateur de la Congrégation de l'Oratoire en Italie, que l'amour Divin agiſſoit ſur lui avec tant d'impétuoſité, que la flamme s'en manifeſtoit au-dehors, ſur-tout par de violentes palpitations de cœur. Ceci, dit l'Auteur, ne doit point paroître incroyable, puiſqu'on ſçait par l'expérience que les affections de l'ame, lorſqu'elles ſont très-vives, produiſent dans le corps des effets ſurprenans.

« L'amour Divin, au rapport de » Galloni, dilata un jour ſi forte» ment le cœur du Saint, que le » cartilage qui joint les côtes du » côté gauche, ſe rompit; ce qui » donna plus de jeu & au cœur & » aux grands vaiſſeaux. Le Servi» teur de Dieu reſta dans cet état » pendant les cinquante dernieres » années de ſa vie ». L'Auteur, dans une note, a recours à l'œconomie animale pour l'explication de ces effets. La colère, la douleur contractent les vaiſſeaux, rallentiſſent le mouvement des fluides, & cauſent dans les glandes des obſtructions, d'où naiſſent diverſes maladies. « Par un effet tout » contraire, l'eſpérance, la joie, & » l'amour Divin qui eſt toujours » régulier, dilatent le cœur & les » vaiſſeaux, accélèrent le mouve» ment des fluides, augmentent les » eſprits, & par-là ſervent merveil» leuſement à mettre le corps dans » un état de ſanté, que dérangent » beaucoup l'envie, la jalouſie, les » craintes déſordonnées, & autres » ſemblables paſſions ».

Galloni aſſûre qu'on voyoit quelquefois le corps de Philippe de Néri s'élever de terre, pendant ſon oraiſon, & qu'alors ſon viſage paroiſſoit rayonant de lumiere. L'Auteur ajoute, dans une note, que la même choſe eſt atteſtée de pluſieurs autres Saints. « On vit quelquefois » S. Ignace de Loyola, durant ſon » oraiſon, élevé à deux pieds de » terre, & pendant ce tems-là ſon » corps étoit environné d'une lu» miere éclatante ». On ſçait toutes les réfléxions auxquelles a donné lieu l'aveu de Ribadeneira, qui dans les deux premieres éditions de la vie d'Ignace, dont il étoit Contemporain, reconnut que ce Saint n'avoit point fait de miracles. Quant à S. Philippe de Néri, il avoit encore le don miraculeux de *pénétrer* quelquefois *dans le fond des cœurs*. « Il connoiſſoit en particulier les » impuretés ſecretes, par une

» puanteur qui s'exhaloit de ceux » qui en étoient coupables ».

La vie de S. Auguſtin Apôtre d'Angleterre eſt ſuivie d'une longue note qui tend à venger la mémoire de ce Saint des atteintes qu'ont eſſayé de lui porter quelques écrivains, & à montrer les merveilleux changemens qu'Auguſtin & ſes Coopérateurs produiſirent en Angleterre. Nous y remarquons qu'Ina Roi des Saxons Occidentaux, qui après 32 ans de règne abdiqua la couronne en 728, & ſe retira avec ſa femme à Rome, où ils embraſſèrent l'un & l'autre la vie Monaſtique, » donna deux mille ſix cent » quarante livres d'argent pour faire » une Chapelle à Glaſtembury ; » deux cens ſoixante-quatre liv. d'or » pour l'Autel ; le Calice & la pa» tène tout d'or, peſoient dix li» vres ; l'encenſoir fait de la mê» me matiére peſoit huit livres & » vingt marcs. Il entra douze livres » d'argent dans les chandeliers, » vingt livres & quarante marcs » d'or dans la couverture du Livre » des Evangiles, dix-ſept livres » d'or dans les vaſes qui ſervoient » à l'Autel, & huit livres de même » métal dans les baſſins. Le Béni» tier qui étoit d'argent peſoit vingt » livres. On employa 175 livres » d'argent & trente-huit livres d'or » dans les images de Notre-Sei» gneur, de la ſainte Vierge & des » douze Apôtres. L'Autel & les » ornemens Sacerdotaux étoient » enrichis d'or & de pierres pré» cieuſes ». Pour faire une dépenſe pareille, il falloit que l'or & l'argent ne fuſſent pas alors bien rares. Il falloit auſſi que le marc en ce tems-là ne fût pas pris pour la moitié de la livre de poids.

Dans une note qui accompagne la vie du Pape S. Eleuthère, l'Auteur obſerve qu'au quatriéme ſiécle les Bretons célébroient la Pâque ſelon la tradition de Rome, mais que dans la ſuite ces Peuples, de même que les Ecoſſois & les Irlandois, adoptèrent une régle erronée ſur ce point de diſcipline, & que pendant pluſieurs années ils célébrèrent la Pâque le même jour que les Juifs. Ils ne tombèrent pourtant pas dans les Cenſures encourues par les Quartodécimans, parce qu'ils ne s'accordoient pas avec les Aſiatiques qui célébroient, comme les Juifs, la Pâque au 14 du premier mois lunaire après l'équinoxe du Printems, à quelque jour de la ſemaine qu'il arrivât. C'étoit toujours un Dimanche qu'ils conſacroient à la célébration de cette Fête, & ſi ce Dimanche ne tomboit pas le 14 de la Lune, ils prenoient celui qui ſuivoit immédiatement, au lieu que les Catholiques attachés à la déciſion du Concile de Nicée, ne célébroient jamais la Pâque le 14, même quand il tomboit le Dimanche. Les Bretons & les Ecoſſois ſe conformèrent dans la ſuite à la pratique preſcrite par le Concile de Nicée.

ESSAI

Digitized by Google

ESSAI SUR L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE, avec le tableau de ſes progrès & de ſa décadence dans les différens ſiécles de l'Egliſe, accompagné de réflexions. Par M. l'Abbé Gros de Beſplas, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne, Vicaire-Général des Diocèſes de Beſançon & de Fréjus, Aſſocié de l'Académie des Sciences de Béziers.

Quis mihi dabit videre pulverem oris illius per quod magnalia & ineffabilia Chriſtus locutus eſt, & admiranda illa oracula orbi protulit Spiritus Sanctus ? S. Chris. de Encomio Pauli.

A Paris, chez Vallat-la-Chapelle, au Palais, ſur le perron de la Sainte-Chapelle. 1767. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-12. de 386. pages, ſans compter la Préface, qui en a 12.

L'Auteur de ce Livre réunit ſous le titre général d'*Eſſai ſur l'Eloquence de la Chaire* divers morceaux, à la vérité relatifs au même ſujet. Le premier de ces morceaux eſt adreſſé à l'Académie de Béfiers. L'Auteur y releve quelques abus qui ſe ſont gliſſés dans la Chaire & que le temps ſemble avoir conſacrés. Il approuve l'uſage de mettre à la tête des ſermons un texte tiré de l'Ecriture Sainte ; mais il demande pourquoi on le dit d'abord en Latin ? C'eſt, dit-il, mêler deux Langues ſans néceſſité. Il s'éleve enſuite plus fortement contre l'abus de plier un exorde à un texte de fantaiſie & d'employer une attention ſervile à faire de ce texte la chûte de toutes les périodes. Le texte doit préſenter le ſujet avec le plus d'étendue & de juſteſſe poſſibles; mais il faut qu'il produiſe cet effet par lui-même plutôt que par les efforts pénibles de l'Orateur. M. l'Abbé de Beſplas voudroit que l'Orateur ſe tût ſur l'emploi du texte, & que l'Auditeur y trouvât aſſez de lumiére pour en faire tout ſeul l'application. Voilà pour l'Exorde. En entrant dans le corps du diſcours, autres abus, celui de préparer de nouveau le ſujet par une eſpéce de ſecond Exorde, celui de partager le diſcours dans un nombre ſymétrique de ſous-diviſions, ordinairement de trois pour chaque partie, comme ſi toutes les vérités ne renfermoient ni plus ni moins de trois membres. « Ils ont tou» jours, diſoit la Bruyére, d'une » néceſſité indiſpenſable & géo» métrique trois ſujets admirables » de vos attentions ». Sur cela M. de Beſplas rapporte la ſous diviſion ridicule qu'avoit faite un Curé de Campagne dans le Panégyrique d'un Saint : *La Religion lui prépara le goût, lui perfectionna le goût, lui conſacra le goût.* « A la mort de ce » Curé, dit-il, ce ne ſeroient pas» là les ſous diviſions de ſon Orai-

» ſon funébre ». Un Prédicateur employoit toujours trois diviſions & trois ſous diviſions ; on diſoit que ſes Sermons étoient un jeu de quilles. M. de Beſplas examine enſuite la maniére dont les Orateurs même les plus célébres ont employé dans leurs Sermons les paſſages de l'Ecriture ou des Peres. Il trouve juſques chez les Bourdaloüe, les Maſſillon, les la Ruë, les Cheminais beaucoup d'applications arbitraires, forcées ou même fauſſes de ces paſſages. En voici un exemple qui rendra ſenſible tout ce que l'Auteur dit ſur cet article. Cheminais dans un Sermon ſur l'Aumône, pour exciter la pitié envers les priſonniers, cite ce paſſage du Pſeaume *In Exitu : ils ont des pieds & ne peuvent marcher, des yeux & ne peuvent point voir :* or le Pſalmiſte en cet endroit veut ſe moquer des Idoles. Son but eſt d'exciter le mépris, celui de l'Orateur etoit d'attendrir.

M. l'Abbé de Beſplas trouve cet inconvénient d'appliquer l'Ecriture d'une maniére vague ou fauſſe, ſi fréquent & ſi conſidérable, que pour le faire éviter, il propoſe un nouveau moyen d'employer l'Ecriture dans les Sermons ; il voudroit qu'au lieu de citer en détail tous les textes qui peuvent avoir quelque rapport au ſujet qu'on traite, on choiſit dans l'Ecriture l'endroit où ce ſujet eſt préſenté avec le plus de force & d'étendue. « L'Orateur » veut il, par exemple, traiter de » la vocation à la foi, de la néceſ» ſité de la grace, des miſéricor» des infinies de Dieu envers les » hommes ? Il arrêtera ſa vûe ſur » l'Epître de ſaint Paul aux Ro» mains : toutes les parties eſſen» tielles du diſcours trapperont ſur » ſes points qu'elle enſeigne ; elles » exprimeront le dogme & la mo» rale qu'elle contient. L'Orateur » en fera paſſer l'enſeignement » dans ſes preuves, & ſe le rendra » propre. Il n'y aura plus à crain» dre de fauſſes applications ; le » ſujet ſera le même que celui de » l'Auteur Sacré & conſidéré ſous » le même point de vûe ; tous les » membres tiendront enſemble, » ils ſe trouveront chacun à leur » place. Une induction ſera liée » aux preuves qui lui auront ſervi » de principe ; l'unité ſera dans » le ſtyle comme dans le plan, rien » ne ſera diſparate ; ce ne ſeront » pas des morceaux ramaſſés, ils » ſeront enchaînés les uns avec les » autres : enfin on ſera auſſi ſûr de » tendre à un but unique que l'Au» teur Sacré lui-même ».

L'Auteur juge que trop de Sermons de nos jours ſont à peine Chrétiens : « L'Auditeur, dit-il, » entend retentir le nom de *Patrie* ; » il croit qu'on lui parle du Ciel... » mais bien-tôt l'Orateur lui fait » comprendre qu'il ne parle que » de la Patrie de la Terre, de cette » terre que le vrai Chrétien avoit » regardée juſqu'alors comme un » exil. Aux noms d'*humanité*, de » *bienfaiſance*, il prête l'oreille, » & ces mots ſont encore étrangers » pour lui. L'humilité, l'abnéga» tion de ſoi-même, les ſouffrances,

» le mépris du Monde, ... ſont » des vertus qu'on lui offre à peine » dans un court tableau ; ou bien » on les lui prêche de telle ſorte » que Cicéron, que Socrate n'euſ- » ſent pas été étrangers à ces diſ- » cours. L'Orateur traite-t il de » l'aumône ? Cœurs bien-faiſans, » dit-il, voyez cet homme ſouf- » frant, c'eſt votre ſemblable. Quoi! » pour me toucher, vous ne m'y » montrez qu'un homme, & l'E- » vangile m'y fait voir un Dieu » !

M. de Beſplas a joint à ce premier morceau des Obſervations curieuſes qui en développent les principales idées.

A ces Obſervations ſuccédent des réflexions détachées, qui forment un ſecond morceau. En voici quelques-unes.

« Orateur Sacré, je viens vous » entendre pour être touché, con- » verti. Je vous conjure de m'ac- » cabler par le poids de vos paro- » les! Enfoncez de plus en plus » dans ma conſcience l'aiguillon » des remords ; portez dans mon » ſein le fer & le feu : vos paroles » trop meſurées me laiſſent tel que » j'étois avant que de vous écouter ; » mon cœur ne ſent que de legers » mouvemens, lorſqu'il auroit be- » ſoin d'une tempête ; mes vices » plient, vous ne les déracinez » point ; enfin tonnez, ou j'ignore » que c'eſt Dieu qui me parle.

» Un Prédicateur qui brille par » le raiſonnement doit renoncer à » la Chaire, après ſoixante ans. » Celui qui plaît par le ſentiment » doit en deſcendre de meilleure » heure. Mais, dira-t-on, ils répé- » tent leurs anciens ſermons, oui, » mais ils ne vont plus à l'air du » viſage ».

L'Auteur n'eſt pas favorable à M. Fléchier ; voici le jugement qu'il en porte.

« Sans recourir au Pere Lingen- » des, pour prouver que Fléchier » y avoit pris une bonne partie de » ſon Oraiſon Funèbre de Turen- » ne, il ſuffiroit, pour s'en convain- » cre, de lire les autres diſcours » de ce dernier Orateur. Quel hom- » me pour gâter le goût de la Chaire! » Quand je vois un ſtyle ſi élé- » gant, ſi poli, ſi aminci en quel- » que ſorte, pour des vérités auſſi » grandes, auſſi terribles que cel- » les de la Religion ; je crois voir » Achille à la Cour de Licoméde, » couronné de roſes, & ſous des » habits étrangers ».

Le jugement de M. l'Abbé de Beſplas ſur M. Maſcaron, eſt ingenieuſément exprimé.

« Maſcaron tenoit aux deux âges: » ſes diſcours annonçoient que le » mauvais goût alloit finir, mais » que le bon ne faiſoit que de pa- » roître ; on croit voir la colonne » des Hébreux obſcure d'un côté, » lumineuſe de l'autre ».

Suit un parallèle de Maſſillon & de Bourdaloue, l'Auteur paroît y donner la préférence à Maſſillon ; il appelle le P. Cheminais *une émanation de l'ame de Maſſillon.*

Après ces Obſervations, on trouve un *Tableau des progrès & de la décadence de l'Eloquence de la*

Chaire dans les différens ſiécles de l'Egliſe. Ce morceau eſt d'une érudition profonde & agréable ; il contient des jugemens remarquables ſur quelques Peres de l'Egliſe, & ſur quelques Prédicateurs célébres, ſoit par le ridicule, ſoit par le talent. L'Auteur parle d'abord des Apôtres ; il paſſe enſuite aux Apologiſtes de la Religion. « S. Juſtin » rempli d'une vaſte érudition ſur » la Philoſophie & ſur l'Hiſtoire, » combattoit les Philoſophes Payens » par leurs propres principes, par » leurs raiſonnemens, leurs dog- » mes, leurs aveux, leurs opinions » & leurs doutes.

« Tertullien eſt de tous les Apo- » logiſtes celui à qui le Ciel avoit » prodigué plus de talens naturels. » Il avoit une imagination vive, » bouillante, échauffée ſans ceſſe » par le Soleil d'Afrique, un génie » brillant & dur comme le dia- » mant, un eſprit pénétrant, hardi, » inquiet, ... crédule, ... beau- » coup d'auſtérité, peut-être même » un peu de férocité dans le carac- » tére (ce qui provenoit du ſol » qu'il habitoit) un ſtyle extrême- » ment concis, dur, quelquefois » obſcur & inintelligible, mais » auſſi des penſées ſouvent ſi ad- » mirables, ſi profondes & ſi ſer- » rées, ... Tertullien n'avoit point » travaillé ſur lui-même (peut-être » ſon génie étoit-il d'une nature » indomptable) ..... Il employa » toujours ſes talens tout bruts, tels » qu'il les avoit reçus de la Nature... » En peſant ſes belles qualités & ſes » défauts, c'eſt un des plus beaux » génies qui ayent paru dans l'E- » gliſe ».

S. Clément d'Aléxandrie chargeoit ſes productions d'une érudition mal digérée & quelquefois ſuperflue, ſon ſtyle eſt trop chargé de métaphores & d'allégories ; mais ſes talens, bien ſupérieurs à ſes défauts, lui aſſûrent une juſte célébrité.

Pour Origéne, notre Auteur ne trouve pour en parler que des hyperboles, & il ne croit jamais en trouver d'aſſez fortes. C'eſt une pierre angulaire ſur laquelle repoſe l'édifice de la Religion, c'eſt comme une émanation de la Divinité reſſerrée dans un corps mortel. « J'eſpére, dit-il, qu'on me par- » donnera cet enthouſiaſme pour » le plus grand homme, l'homme » le plus accompli qu'ait eû la Re- » ligion, & peut-être le monde. » J'avoue que je ne ſçaurois tracer » les moindres lignes de ſon por- » trait, ſans que mon ame *n'en* ſoit » émue, ſans que le pinceau *ne* » tombe pluſieurs fois de mes mains » défaillantes, ſans que j'éprouve » un frémiſſement délicieux qui » tranſporte mon cœur hors de lui- » même ; & alors mes yeux baï- » gnés des larmes de l'attendriſſe- » ment ne me laiſſent plus former » que des traits confus d'un tableau » que je n'ai pas même la force d'a- » chever ».

Lactance mettoit S. Cyprien à la tête des Orateurs du Chriſtianiſme, & M. l'Abbé de Beſplas trouve beaucoup de rapport entre S. Cyprien, S. Bernard, Fénélon &

Digitized by Google

Maſſillon. Il ne s'étonne point de la prédilection de Lactance pour S. Cyprien, il en trouve la ſource dans la conformité qu'il apperçoit auſſi entre ces deux Peres.

Le nom de S. Chryſoſtôme eſt celui de l'éloquence même; M. de Beſplas le compare avec Démoſthéne & Cicéron; il le juge ſupérieur au dernier & très-peu inférieur au premier.

« S. Auguſtin, dit l'Auteur, » doit trouver ici une place bien » éminente; mais je n'aurai point » la hardieſſe de déterminer quel » rang lui eſt dû ». M. de Beſplas croit que l'érudition trop vaſte de ce Pere peut avoir étouffé une partie de ſes talens; il lui reproche avec tout le monde (car ce Pere eſt un des plus connus & des plus univerſellement jugés) il lui reproche un goût exceſſif pour les ſaillies, les pointes & les jeux de mots, un ſtyle peu châtié, une expreſſion qui n'eſt pas aſſez nourrie (ce ſont les termes de l'Auteur). « Mais, » ajoute-t'il, oubliez tous ces dé» fauts, & vous verrez le génie le » plus vaſte & le plus accompli; » le plus fort & le plus parfait rai» ſonnement qui ait paru dans l'E» gliſe & dans l'Antiquité ».

L'Auteur remarque dans les Sermons du Pape S. Léon un eſprit élevé, une maniére grande & majeſtueuſe, un ſtyle plein d'élégance & de dignité, de l'onction & le ton perſuaſif.

Mais nous voici parvenus aux ſiécles de barbarie, & de S. Léon à S. Bernard; on ne trouve preſque plus à diſtinguer que S. Grégoire le Grand. L'Auteur obſerve que notre ſiécle eſt prévenu contre S. Bernard, & il vange ce Saint, autant qu'il eſt en lui, de l'injuſtice de ces préventions; mais il reproche auſſi à Henri de Valois une prévention trop favorable pour le même ſaint Bernard que ce Sçavant mettoit pour l'Eloquence à la tête de tous les Peres Grecs & Latins.

M. l'Abbé de Beſplas conſacre un article particulier à nos ridicules Prédicateurs du ſeiziéme & du dix-ſeptiéme ſiécles, les Raulin, les Menot, les Maillard, les Barlette, les Bening, les Boucher; il nous ſemble qu'il s'appeſantît un peu trop ſur ces ſottiſes ſi décriées & ſi connues, d'où il ne réſulte qu'un tableau de ridicule toujours uniforme qui fait rire d'abord & qui ennuie à la longue.

De tous ces traits nous ne citerons ici que le Logogriphe du Cluniſte Raulin.

Dans un Sermon ſur la Converſion, Raulin raconte l'hiſtoire ſuivante.

« Un Hermite ſuppliant Dieu de » lui faire connoître la voie du ſalut, » vit apparoître tout-à-coup le Dia» ble transformé en Ange de lumiere » qui lui dit. Dieu a exaucé votre » priére. Il m'envoie vous dire, que » ſi vous voulez vous ſauver, il faut » lui offrir trois choſes; une Lune » nouvelle, un diſque de Soleil, » & la quatriéme partie d'une roſe.

Digitized by Google

» Si vous uniſſez ces trois choſes, » & les offrez à Dieu, vous ſerez » ſauvé. L'Hermite étoit très-affli- » gé, ne ſçachant ce que cela vou- » loit dire. Mais un véritable An- » ge de lumiére lui apparut, & lui » dit le mot du Logogriphe : la » nouvelle Lune, dit il, eſt un » croiſſant, c'eſt-à-dire un *C* dont » il a la forme, le Diſque de So- » leil, c'eſt un *O* ; la quatriéme » partie d'une Roſe, c'eſt un *R* ; » joignez ces trois choſes, vous » ferez le mot *cor*, *cœur*, & c'eſt » ce que Dieu vous demande ».

De la maniére dont M. l'Abbé de Beſplas rapporte d'après le P. Barlette Jacobin, la Lettre d'Abgare Roi d'Edeſſe à J. C. & la réponſe de J. C. à ce Prince, on croiroit qu'il regarderoit cette hiſtoire, non-ſeulement comme apocriphe, mais encore comme inventée par le P. Barlette ; mais il eſt trop inſtruit pour ignorer qu'Euſébe de Céſarée qui le premier a rapporté cette hiſtoire, prétendoit l'avoir tirée des Archives de la Ville d'Edeſſe, que S. Ephrem a parlé auſſi de la Lettre de J. C. ainſi que Procope, Evagre, S. Jean de Damas, S. Théodore Studite ; qu'à la vérité le P. Alexandre & M. Dupin ont propoſé des objections contre l'autenticité de ces Lettres, mais que M. de Tillemont les a refutées, Tome 1er. de ſes Mémoires, pour ſervir à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, article S. Thomas. Cependant ces Lettres ſont aujourd'hui bien reconnues pour apocryphes.

Le P. Menot, en prêchant ſur la multiplication des pains, ſe demande pourquoi le Sauveur qui dans cette occurrence donna tant à manger à cinq mille hommes, ne leur donna point à boire ; il répond entr'autres raiſons, qu'ils étoient au bord de la Mer de Tibériade & qu'ils pouvoient boire tant qu'ils vouloient. « Sans doute, dit. M. » l'Abbé de Beſplas, qu'un M. » Poiſſonnier avoit trouvé l'art de » deſſaler l'eau de la Mer ». Cette plaiſanterie porte à faux ; la Mer de Tibériade n'eſt qu'un Lac. Enfin M. l'Abbé de Beſplas paſſe au ſiécle des Bourdaloue, des Maſſillon, des la Rue & des Cheminais, mais en leur rendant juſtice & en caractériſant bien leurs talens, il rapporte, comme nous l'avons dit plus haut, les paſſages de l'Ecriture qu'ils ont mal appliqués dans leurs Sermons. Ce morceau annonce de la Logique & des connoiſſances. En général, cet eſſai ſur l'Eloquence de la Chaire eſt fait pour être utile. Il contient pluſieurs idées qui méritent au moins d'être examinées ; l'Auteur paroît avoir beaucoup lû, ce qui ne l'empêche ni de penſer ni de ſentir. Son ſtyle eſt fort, quoiqu'un peu diffus ; il a de l'enthouſiaſme, & il donne quelquefois à ſes idées un tour très-piquant, mais il lui reſte quelque choſe à acquérir du côté du goût.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE DE L'HOMME CONSIDÉRÉ DANS l'état de maladie, ou la Médecine rappellée à ſa premiere ſimplicité. Par M. Clerc, ancien Médecin des Armées du Roi en Allemagne & de l'Hetman des Coſaques; Membre de l'Académie Impériale des Sciences de S. Pétersbourg.

Utinam præſentibus & poſteris.

A Paris, chez Lacombe, Libraire, quai de Conti. 1762. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 Vol. *in* 8°. Le 1er. de 454 pages, non compris la Préface de 28; le 2e. de 512.

M. Clerc a pour objet dans cet Ouvrage auquel aucun des deux titres ne convient, de rappeller l'étude d'Hippocrate trop négligée, ſelon lui; & de faire revivre ſa maniere de traiter les maladies. En effet, c'eſt en ſuivant les traces de ce grand homme qu'on peut ſe flatter de ſoulager l'humanité ſouffrante, & de faire des progrès ſolides dans la ſcience de guérir. Ce génie ſublime, le fondateur de la Médecine dogmatique, étoit parti du point, le ſeul d'après lequel la Médecine peut arriver à ſa perfection; ſçavoir de la contemplation des efforts & des opérations de la nature abandonnée à elle-même dans les maladies; des moyens qu'elle emploie alors pour ſe délivrer de l'ennemi (maladie) qui travaille à ſa deſtruction; de ce qui arrive, quand elle ſuccombe (la nature) ou qu'elle triomphe. C'eſt une maſſe de faits ſemblables conſignés dans différens monumens, à laquelle il ajouta ſes propres obſervations, celles qu'on lui avoit communiquées, & dont il étoit bien ſûr, c'eſt cette maſſe de faits qui forme la baſe de ſon corps de Médecine. Il n'eſt donc pas étonnant que ce corps de Médecine ſe ſoit ſoutenu, ait été la régle, le Code de tous les Médecins, depuis plus de vingt ſiécles; il n'eſt pas même poſſible qu'il perde jamais pour long-tems ſon crédit & ſa réputation; il faudroit pour cela que la nature changeât ſa marche & ſes opérations dans les maladies.

Hippocrate né & inſtruit dans une famille chez laquelle la Médecine étoit cultivée, comme un patrimoine héréditaire, alla de nouveau l'étudier dans les Ecoles de Philoſophie, où on ſçait qu'elle étoit auſſi enſeignée. Juſqu'alors empirique, comme ſes ancêtres, & les Maîtres dont il avoit pris les leçons, il ſentit le parti qu'il pouvoit tirer de la Philoſophie pour les progrès de la Science à laquelle il s'étoit voué. Admirateur de la Philoſophie, & grand Philoſophe lui-même, comme le prouve ſuffiſamment le cas particulier qu'Ariſtote & Platon ont fait de ſes écrits,

Digitized by Google

il ne prit de la Philoſophie, que ce qu'il en falloit pour raiſonner juſte, & il n'adopta des ſyſtêmes Philoſophiques, que ce qui ne pouvoit être contredit par l'expérience clinique. Il porta la Philoſophie dans la Médecine, qu'il retira des Ecoles des Philoſophes. En effet, comme le remarque M. le Clerc dans ſon hiſtoire de la Médecine, la Philoſophie & la Médecine s'étoient alors beaucoup étendues; il devenoit néceſſaire de partager ces deux profeſſions, chacune pouvant occuper un homme tout entier. Hippocrate paſſe pour avoir fait ce partage; cependant il ſubſiſtoit avant lui puiſque la Médecine s'enſeignoit dans d'autres Ecoles que dans celles des Philoſophes, étant même le patrimoine de quelques familles; mais ce partage n'étoit pas fait avec avantage pour la Médecine, qui rejettoit encore l'étude des cauſes, le raiſonnement, & qui s'en tenoit à l'empiriſme ſeul. C'eſt Hippocrate qui le premier prit des Ecoles de Philoſophie ce qui pouvoit être utile à ſon art, c'eſt ce qu'à ſon exemple ont fait depuis tous les Médecins. Il eût été à ſouhaiter qu'ils euſſent imité exactement ſa conduite, & qu'ils n'euſſent jamais oublié que les opinions, les ſyſtêmes, les hypothèſes des Philoſophes pouvoient bien être quelquefois utiles à la Médecine, mais qu'elles ne devoient jamais la diriger, encore moins la maîtriſer. C'eſt pour n'avoir pas fait de la Philoſophie & de ſes opinions l'uſage ſobre & raiſonné qu'en a fait Hippocrate, que quelques Médecins ont pu donner tant d'ouvrages ſinguliers, biſarres, & ridicules d'après leſquels bien des Ecrivains ſont partis pour juger de la Médecine, la taxer d'être le plus incertain de tous les Arts, & déplorer le ſort du genre humain, *qui fait*, dit-on, *ainſi les frais cruels d'un long noviciat.* Mais le jugement de la plûpart de ces Auteurs ſur la Médecine, conſidérée comme Art & *Science pratique*, & c'eſt ce qui nous intéreſſe, n'eſt pas plus fondé que ne ſera celui de notre poſtérité qui voudroit juger de l'état actuel de notre Médecine, (Médecine-pratique) d'après quelques productions de nos jours, quelques idées paradoxales propoſées dans les Ecoles, ſouvent pour exercer la ſagacité & l'eſprit des Elèves, ou enfin d'après des plaiſanteries que des Ecrivains, quelquefois eſtimables d'ailleurs, répétent contre un art qu'ils ne connoiſſent pas, & duquel ils n'ont pris des connoiſſances ou des régles de leur jugement, que dans des Auteurs qui, quoique vantés, ſont mépriſés par ceux qui ſont faits pour les apprétier.

On a prétendu que M. Clerc jugeoit de la Médecine, à-peu-près comme beaucoup de ces Ecrivains; on oublioit ſans doute qu'il a exercé la Médecine à l'armée, qu'il a été chargé du ſoin de pluſieurs Hôpitaux, qu'il a beaucoup voyagé, & qu'il n'a jamais négligé la connoiſſance ou le commerce de tous les Médecins célèbres: au reſte, s'il étoit auſſi vrai, qu'il l'eſt peu,

Digitized by Google

peu; que la Médecine eſt dans cet état déplorable où veut bien la voir M. Cletc, on ne peut diſconvenir de la bonté des moyens qu'il propoſe pour la remettre dans la route que, ſelon lui, elle a quittée.

L'Ouvrage eſt en 2 Volumes; nous parcourons les matiéres du premier. M. Clerc dans le premier Chapitre examine hiſtoriquement les raiſons pour leſquelles la Médecine, au ſortir de l'empiriſme, fit tant de progrès dans le ſiécle d'Hippocrate, & pourquoi elle en a fait ſi peu depuis ce grand homme juſqu'à nous.

On ne ſçait pas comment ſe faiſoit la Médecine avant Hippocrate; on n'a à ce ſujet que des traditions peu fondées. M. Clerc donne celles qui ſont le plus reçues. L'empiriſme juſqu'alors étoit ſuivi partout; mais étoit-ce un empiriſme, tel que celui qu'on le ſuppoſe, une routine qui excluoit tout raiſonnement? Cette opinion n'eſt pas recevable, au moins pour les Egyptiens. Ils avoient trop de goût pour la Philoſophie, & la Phyſique en particulier, pour ne pas les introduire dans la Médecine; on ſçait que chez ce Peuple la Médecine étoit exercée par les Prêtres, par les Philoſophes, & par les plus ſçavans de la Nation. « Quoiqu'il » en ſoit, ce n'eſt que d'Hippo- » crate que peut ſe dater pour nous » l'époque de l'agrandiſſement, de » l'utilité & de la ſplendeur de la » Médecine.... La nature fut ſon » modéle, & la vérité fit la moi- » tié du chemin en ſa faveur ». Auſſi ſes Ouvrages ont toujours été le Code des Praticiens. On en peut juger par le nombre de traductions & de commentaires qu'ils ont ſucceſſivement produits. Sans doute qu'à force de commenter le texte, & de vouloir y trouver ſes idées particuliéres, on a ſouvent rendu méconnoiſſable le fond de la Doctrine d'Hippocrate; mais le Praticien a toujours laiſſé le Commentateur, & ne s'eſt laiſſé guider que par l'original. M. Clerc, après avoir parlé en peu de mots des principaux Médecins (ce qu'il fait ſans ordre chronologique) qui ont paru depuis Hippocrate juſqu'à Galien, s'arrête à ce dernier, il s'en exprime ainſi: « la nature avoit tout fait » pour lui, la vie de l'homme ſuf- » fit à peine pour acquérir une par- » tie des connoiſſances qu'il réuniſ- » ſoit. Mais s'il ſçavoit tout, il » ſçavoit trop; s'il connut parfai- » tement le régime du corps, il » ignora celui de l'eſprit; ſes talens » l'entraînerent; il eut comme Deſ- » cartes la fureur de tout expli- » quer; voyant que l'art n'étoit pas » lié partout, il prit ſur lui d'en » faire une eſpéce de chaîne dont » tous les anneaux fuſſent correſ- » pondans. C'étoit avoir les vûes » ſublimes de Bacon; mais il fal- » loit que le monde moral eût 16 » ſiécles; de plus le projet de Ga- » lien étoit digne de l'émule d'Hip- « pocrate & de l'admirateur de ſa » ſageſſe. Il commença bien & finit » mal; à force de travaux il par- » vint à reſſerrer la Doctrine de

Digitized by Google

» ſon maître, que l'ignorance avoit » méconnue, & que les factions » avoient échauffée. Il donna les » détails les plus juſtes, les prin- » cipes les plus clairs & les plus » lumineux ſur les forces de la na- » ture, ſur les affinités, les coctions » & les criſes des maladies. Ses » Ouvrages renferment de très- » bonnes obſervations-pratiques; » c'eſt lui qui le premier a décrit & » traité méthodiquement les fiévres » intermittentes. En un mot, Ga- » lien eut égalé Hippocrate, s'il » avoit ignoré la Philoſophie d'A- » riſtote. Ce fut elle qui lui inſpira » le goût des ſyſtêmes, il en créa » un, & ce n'eſt pas à l'auguſte vé- » rité qu'il ſacrifia: au lieu de faire » un choix judicieux de ce que cha- » que Secte pouvoit avoir de bon, » de raſſembler ſes vaſtes connoiſ- » ſances ſous un ſeul point de vûe, » d'enchaîner les faits, comme il » l'avoit projetté, & d'en tirer des » réſultats utiles, après avoir en- » viſagé les phénoménes ſous tou- » tes leurs faces, il ſema des fables » dans le champ de la vérité; leur » ſemence fit éclore cette hypothè- » ſe obſcure & trop fameuſe, qu'il » regardoit comme la clef de tou- » tes les obſervations phyſiques & » médicales. Dès ce moment la » connoiſſance des tempéramens » fut une fiction, le pouls devint » équivoque, la force & les pro- » priétés des médicamens ne pré- » ſenterent plus qu'une énigme » dont quatre qualités ſuppoſées » radicales ne furent pas le *mot.* » Quand l'imagination devient un » météore, elle entraîne & précî- » pite, comme lui, ceux qui ſui- » vent ſa fauſſe lueur. Le Médecin » de Philippe avoit oſé prendre le » nom de *Jupiter Sauveur*, Galien » eut la folie de ſe comparer à Tra- » jan; mais le bien qu'il a fait à la » Médecine ne l'emporte pas ſur » le mal qu'elle a le droit de lui » reprocher. C'eſt le ſage emploi » des talens qui les conſacre..... » qui médite hors du cercle de la » nature n'eſt pas un vrai Philoſo- » phe; au lieu de nous donner » l'*hiſtoire naturelle* de l'homme, » il ne nous en donne que le cahos » ou la fable. Depuis cet exemple » contagieux, il n'eſt preſque point » de Médecin qui ait cultivé l'art » ſans hypothéſe; ſi l'on différe, » c'eſt ſeulement en degrés; » c'eſt ce flux & ce reflux d'opi- » nions biſarres qui font de la Mé- » decine une mer agitée, ſur la- » quelle nos jeunes Pilotes ne ſça- » chant plus la route qu'ils doivent » ſuivre, ni de quelle manœuvre » ſe ſervir, font aller les malades » de périls en périls; juſqu'à ce que » les malheurs & l'expérience les » aient éclairés. Il *eſt bien fâcheux* » *que le genre humain faſſe les frais* » *de ce long noviciat* ».

La grande réputation que ſe fit Galien, & qu'il ſoutint juſqu'à ſa mort, les cures frappantes qu'il opéra en préſence de Médecins éclairés, avec leſquels il ne craignoit pas de ſe trouver, le prognoſtic ſûr qu'il portoit; enfin, la connoiſſance parfaite qu'il avoit des œuvres d'Hippocrate, nous donnent

Digitized by Google

tout lieu de croire que toutes ces hypothéſes il les reſervoit pour les Ecoles & la diſpute, & ne connoiſſoit au lit du malade que la pratique d'Hippocrate. N'a-t-on pas vû dans tous les tems les Auteurs de ſyſtêmes les plus compoſés ſe rapprocher, dans la pratique de la méthode ſimple, de celle des vieux & des bons Praticiens, & reſerver leur hypothéſes pour les Cercles, & comme les étais de leur fortune ou de leur réputation? On peut lire à ce ſujet ce que dit Pline; ainſi les plaintes de M. Clerc & ſa tendreſſe pour le genre humain qu'il croit la victime de toutes ces hypothéſes, pourroient bien n'avoir pas grand fondement.

Depuis Galien juſqu'au regne des Arabes; ce qui fait un âge dans l'hiſtoire de la Médecine, on voit Cœlius Aurelianus, auquel on eſt redevable d'une bonne deſcription des maladies; Aëtius trop chargé dans ſes formules, &c. « Alexandre, Paulus, Trallia-» nus, & après eux Palladius, » Théophilus compoſerent le trou-» peau ſervile de Galien ». M. Clerc d'un ſeul homme en fait deux, *Alexandre, Trallianus*. Il y a eu pluſieurs Médecins du nom d'Alexandre; mais on ne connoît guéres que celui de Tralles, appellé communément *Alexander Trallianus*, & ſes Ouvrages ne ſont pas à dédaigner. Paulus dont parle M. Clerc, eſt ſans doute Paul d'Egine; c'eſt celui de qui il pouvoit dire, & non d'Aëtius, qu'il avoit beaucoup mieux écrit ſur la Chirurgie que ſur la Médecine, & il pouvoit s'en convaincre en parcourant ſeulement la Table des Ouvrages de ces deux Médecins; on peut conſulter ſur le cas qu'on doit faire de ces Ecrivains, appellés *Græci minores*, le Docteur Freind qui les connoiſſoit bien, &, qui ſans en être admirateur enthouſiaſte, leur rendoit la juſtice qui leur eſt due.

« Dans le cinquiéme ſiécle, le » ſens commun s'éclipſa; les hom-» mes devenus preſque ſemblables » aux animaux, ceſſerent de culti-» ver les Sciencés & les Arts & » n'en devinrent pas meilleurs ». Cependant les Ecoles d'Alexandrie où ſe trouvoient réunies & concentrées toutes les Sciences, ſubſiſtoient encore; la Médecine s'y enſeignoit avec éclat; les Hôpitaux ſervants d'Ecole de pratique étoient nombreux & très-remplis; puiſque pour la Ville d'Alexandrie ſeule on faiſoit monter le nombre des Parabolains (*) à 600; ce n'eſt qu'en 640 qu'elle eſt

(*) Parabolains, *Parabolani* eſt le nom qu'on donnoit à ceux qui avoient ſoin des malades dans les Hôpitaux établis par les premiers Empereurs Chrétiens. Ce terme eſt tiré du mot Grec Παραβολεύεσθαι, qui ſignifie *jetté au hazard, expoſé, avanturé*, parce que ces gens-là riſquoient leur vie & leur ſanté par charité pour les malades, ſingulierement lorſqu'ils étoient attaqués de maladies contagieuſes. Il paroît qu'ils faiſoient quelques vœux; leur élection dépendoit des Evêques, il en eſt parlé dans le Code Théodoſien, au titre *de Cleris & Epiſcopis*. Leur nombre pour la Ville d'Alexandrie étoit fixé à ſix cens, comme on le peut inférer d'une Loi du Code qui en même-temps les oblige à

priſe par le Général Amrou, ſous le Califat d'Omar, ſucceſſeur de Mahomet. C'eſt ſans doute par inadvertence que M. Clerc, après avoir parlé de la priſe d'Alexandrie & de l'incendie ordonné de ſa fameuſe Bibliothéque, qu'il fixe en 640 de l'Ere Chrétienne, dit quelques lignes plus bas « le ſeptiéme ſiécle » vit naître Mahomet », puiſque celui-ci étoit mort pluſieurs années avant la priſe d'Alexandrie. On ſçait que tous les Livres de cette Bibliothéque furent diſtribués pour chauffer les bains publics, & qu'ils ſuffirent pendant ſix mois à l'entretien continuel de 4000. Il y a lieu de croire qu'un grand nombre de Livres furent ſauvés de cet incendie. Les Livres de Médecine qui intéreſſoient particuliérement, furent conſervés, au moins les meilleurs, & on eut de cette Bibliothéque proſcrite par Omar, les originaux d'Hippocrate & de Galien dont les Traductions Arabes & Syriaques ont paſſé juſqu'à nous.

vaquer aſſidument à leurs fonctions auprès des malades, & à reſter perpétuellement dans les Hôpitaux, ſans en ſortir, même pour aſſiſter aux ſpectacles publics, auxquels le Peuple étoit invité, ou pour entendre les plaidoyers des Avocats, comme il étoit permis à toutes autres perſonnes. De plus, il paroît par les termes dans leſquels s'énoncent les Loix concernant les Parabolains, que ce mot étoit en uſage, & l'Office établi antérieurement à ces Loix, enſorte que les Empereurs Théodoſe & Juſtinien ſemblent n'avoir fait autre choſe que régler la forme des élections, les fonctions attachées à cet Office & le nombre des Officiers, dont le nom pouvoit être fort ancien lors de la publication de ces Réglemens.

Une erreur au ſujet des Parabolains qui mérite d'être remarquée eſt la mépriſe de ceux qui ont penſé que ces *Parabolains* étoient proprement des Médecins. Ce qui les a trompés eſt le mot Latin *curare*, employé dans les Loix où ſont détaillées les fonctions attachées à cet Office, terme qui ſignifie également guérir & ſoigner. Mais il eſt évident que dans l'endroit où il eſt employé, il doit être pris dans le ſecond de ces deux ſens, & que *curare debilium ægra corpora*, qui ſont les termes propres de la Loi, ne ſignifie autre choſe, que prendre ſoin des corps foibles & infirmes des malades. Ajoutez à cela, que ſi les Parabolains euſſent été les Médecins des Hôpitaux, leur élection n'auroit pas ſans doute dépendu des Evêques & des Prêtres. C'eût été aux Archiatres ou Médecins en chef des grandes Villes, de les choiſir, parce que ces Archiatres étoient eux-mêmes obligés de viſiter les Pauvres.

On ſent bien que ces Auteurs nous ſont parvenus défigurés par les Traducteurs & les Commentateurs; mais le fond reſtoit entier, & c'étoit lui qui dirigeoit les Praticiens; Averroës, Avicenne, Albucaſis, auxquels M. Clerc ne rend pas aſſez de juſtice, faiſoient la baſe des leçons des Médecins dans les Ecoles. Le Catalogue que le Roi d'Eſpagne fait faire ſur les Manuſcrits de l'Eſcurial, montre que les travaux des Médecins Arabes ont été mis au-deſſous de leur valeur.

La priſe de Conſtantinople par les Turcs, époque fameuſe pour le renouvellement des Lettres en Europe, l'eſt auſſi pour la Médecine. La Médecine par le recouvrement des Textes Grecs purs, paroît devoir prendre une nouvelle forme, au moins quant à l'enſeignement,

Digitized by Google

& elle ſemble ramenée, non à *ſa premiere ſimplicité*, mais à ſes beaux jours. L'imagination & la force de génie de deux hommes célébres (Paracelſe & Van Helmont) viennent éloigner de la route à peine miſe en état d'être fréquentée; leur regne dure peu; la circulation découverte par Harvei promet les plus grandes choſes; le goût de Méchanique, de Phyſique expérimentale, de Mathématique, donne les eſpérances les plus flatteuſes: Dans toutes ces époques, on entend toujours des voix, & ce ſont celles des Médecins Praticiens qui réclament pour la Médecine d'Hippocrate, après bien des débats on revient à leur avis, & toujours Hippocrate triomphe. Suivons donc la route de ce grand Légiſlateur de la Médecine, ne nous en écartons pas: telle eſt la concluſion du premier Chapitre de l'Ouvrage de M. Clerc: & pour montrer la ſûreté de la marche d'Hippocrate, il explique ce que c'eſt que la *nature*, en tant que conſidérée par le Médecin, il expoſe le détail des moyens qu'elle met en œuvre pour la conſervation de ſes individus. Ce Chapitre eſt ſuivi de l'expoſition de la Doctrine d'Hippocrate, & de ſa conduite dans les maladies; ce morceau eſt intéreſſant, il paroîtra peut-être trop concis; mais on peut y joindre ce qui ſe trouve à ce ſujet dans l'hiſtoire de la Médecine de le Clerc, depuis le cinquiéme Chapitre juſques & compris le vingtiéme du premier Livre. Nous obſerverons que M. Clerc, en parlant des criſes & des évacuations différentes qu'établit la nature pour la guériſon des maladies, & qu'à ſon imitation l'Art peut exciter, & qu'excitoit Hippocrate, il parle des *ſueurs*; nous convenons avec lui qu'Hippocrate fait mention de maladies terminées par des ſueurs; mais on ne voit dans aucun endroit de ces Ouvrages, qu'il ait provoqué les ſueurs par quelques remédes; il regardoit les ſueurs utiles, celles qui procurent du ſoulagement, comme une opération de la nature ſeule, & elles n'arrivoient que quand les premieres voies étoient nettes, & que la matiére *morbifique* atténuée & préparée avoit de la diſpoſition à s'échapper par les pores de la peau. Il ſe contentoit alors de moyens ſimples & naturels pour les favoriſer. Il eût été à ſouhaiter que ſes préceptes à cet égard euſſent été ſuivis dans tous les tems; combien de Sujets n'euſſent pas été les victimes des ſudorifiques! L'eſquiſſe ou le tableau ſuccinct de la maniere de pratiquer d'Hippocrate eſt ſuivi de l'expoſition du méchaniſme du corps-humain, des reſſorts & de la force *innée*, qui lui fait rechercher les choſes bonnes, utiles, lutter & ſe défendre contre ce qui peut déranger & ébranler ſon économie. Cet article eſt terminé par un morceau très-éloquent donné ſur le même ſujet, par M. Thomas de l'Académie Françoiſe.

M. Clerc après avoir analyſé, ſimplifié la Doctrine des tempéramens,

montre dans un Chapitre particulier, intitulé *des maladies de la Médecine*, ce qui a donné lieu aux égaremens (prétendus) des Médecins ; & il trouve dans la maniere générale d'enſeigner la Médecine, les cauſes du mal ; il propoſe à ce ſujet ſes vûes qu'il faut voir dans l'Ouvrage même.

Il paſſe enſuite à la maniere dont il convient d'enſeigner la pratique ; faut-il commencer par l'étude des Auteurs de Médecine, ou voir d'abord les malades, les ſuivre, & ſe livrer enſuite à l'étude des Ouvrages de Médecine ; c'eſt la queſtion par laquelle débute M. Clerc : & voici ſa réponſe. « Eſt-ce avant » ou après avoir vû des malades » que les Médecins ont écrit ? Si » c'eſt avant que d'avoir vû des » malades, il faut brûler leurs Ou» vrages comme abſurdes & dan» gereux ; ſi c'eſt après, nous avons » une hiſtoire naturelle des mala» dies, & par conſéquent un art cer» tain. Pour le tranſmettre & ac» querir cet art, on doit commen» cer par faire lire aux Eléves le » Livre de la nature ſouffrante, & » les phénoménes des maladies doi» vent être leurs premiers précep» tes. Il ſuit de là que les Eléves » doivent commencer par faire un » long cours de maladies, avant » de fréquenter les Univerſités..... » Au lieu de multiplier les Uni» verſités, il ſeroit mieux d'aug» menter le nombre des Hôpitaux, » & d'y établir un ordre relative» ment à l'enſeignement » (*). Ne ſeroit-il pas plus facile, & ſans beaucoup de dépenſes, & des changement auſſi conſidérables que ceux que propoſe M. Clerc, de ſtipendier dans les Hôpitaux des Villes où il y a Faculté ou Collége de Médecine, un Profeſſeur de pratique ? Cet établiſſement ſi deſiré parmi nous, & ſi utile, eſt fait depuis quelques années par l'Impératrice Reine à Vienne & s'y ſoutient avec vigueur. Il a à ſa tête M. de Haën dont les Ouvrages nous ont occupé pluſieurs fois. On peut voir ce que nous avons dit de ce bel établiſſement dans notre Journal du mois de Décembre 1762, en rendant compte des Obſervations de M. de Haën. « Mais en propoſant la mul» tiplicité des Hôpitaux, dit M. » Clerc, je me flatte que mes Lec» teurs ne prendront point le chan» ge. Je ne parle point de ces Laza» rets où l'on réunit enſemble & » dans un même lit un corps vi» vant, un corps mourant, un » corps mort.... Les Temples de la » ſanté ne ſont pas l'antre du Lion, » d'où rien ne ſort ; ils ne doivent » jamais reſſembler à des tom» beaux ».

» Il ne ſuffit pas de faire exami» ner à des Eléves les phénomé» nes de l'homme malade ; il faut » les rappeller (ces mêmes phéno» mènes) à certain ordre, ſi l'on » veut travailler avec profit. Voici

(*) Tous les Arts & même la plûpart des chefs-d'œuvres des Arts ſont antérieurs à la partie théorique & aux préceptes ; doit-on s'y livrer aujourd'hui avant d'en connoître les élémens ?

Digitized by Google

» l'artifice que je propoſe à la dex-
» térité des Maîtres, 1°. d'identi-
» fier tous les faits qui ont une ana-
» logie parfaite & des rapports
» frappans; 2°. de ſéparer ceux qui,
» faiſant exception à la Loi géné-
» rale, interrompent l'ordre naturel
» connu; 3°. de débrouiller les
» complications ». Il eſt même né-ceſſaire qu'on ſoit perſuadé que la nature eſt toujours une, conſtante, univerſelle. En effet, qu'on compare entre-eux les Ouvrages de tous ceux qui ont bien écrit ſur les maladies des différens Peuples, « on
» conviendra que partout la nature
» ſe reſſemble, que par-tout l'i-
» dentité des cauſes produit l'iden-
» tité d'accidens. J'ai eu occaſion à
» l'armée, dans le cours de mes
» voyages & de ma pratique, de
» traiter des hommes de toutes les
» Nations; j'ai conſtamment ob-
» ſervé, qu'à peu de choſes près,
» les maladies des Européens &
» des Aſiatiques ont par tout les
» mêmes ſymptômes. L'Anglois,
» le François, l'Allemand, le Po-
» lonois, le Ruſſe, le Coſaque, le
» Tartare, le Perſan & le Kal-
» mouk ſe guériſſent preſque tous
» de la même maniere ». Les voyages ne ſont pas, comme l'on voit, auſſi néceſſaires à un Médecin, que quelques gens le croient; un bon Médecin fera bien la Médecine partout.

M. Clerc, après avoir jetté ſes idées ſur la maniere d'enſeigner la théorie & la pratique de la Médecine, termine le 1er. Volume par des réflexions ſur la Médecine-pratique. Ces réflexions forment cinquante-neuf ſections iſolées. Ce ſont les idées de M. Clerc, tant ſur la maniere dont, ſelon lui, ſe fait la Médecine, que ſur celle dont, ſelon lui encore, il conviendroit de la faire.

Le ſecond Volume eſt diviſé en 3 parties; la premiere contient neuf articles ou ſections, concernant différens ſujets de Médecine; la 2e. ainſi que la troiſiéme, regarde plus particuliérement, & ſurtout la troiſiéme, la Médecine Vétérinaire.

M. Clerc préſente dans le premier article ſes réflexions ſur les rapports des trois regnes de la nature entre-eux & ſur ceux de la Phyſique avec la Médecine. On ſçait, comme l'a démontré ſi bien Henkell dans ſon *Flora Saturniſans*, & ailleurs, que les trois regnes ſe touchent, & que l'extrêmité de l'un eſt ou devient le commencement de l'autre. On peut tirer de cette vérité des corollaires utiles pour la pratique de la Médecine, comme pour le choix des alimens, & celui des médicamens; les animaux tenant plus aux végétaux qu'aux minéraux, on verra pourquoi, ſi ce n'eſt dans des cas particuliers, on préférera en général les remédes pris du regne végétal, à ceux que peuvent fournir les mineraux, &c. « L'analogie des trois
» regnes étant bien démontrée, on
» voit que la Phyſique tient à la
» Médecine, & que toutes deux ſe
» prêtent des ſecours mutuels pour
» ſonder les profondeurs de la na-
» ture & rendre raiſon des phéno-

Digitized by Google

» ménes qu'elle offre partout. Nous » avons fait voir comment il fal- » loit uſer de ces ſecours, & retenir » l'imagination dans de juſtes bor- » nes ; ce ſecond Volume qui ren » ferme des obſervations intéreſ- » ſantes, indiquera la maniere d'ob- » ſerver avec fruit. Aurai-je le bon- » heur de l'aſſujettir à une marche ? » Ce ſeroit trop préſumer de mes » efforts ; elle ſe plaît à former des » conceptions inhérentes ; les hy- » pothéſes ont pour elle un char- » me ſi inexprimable, qu'il lui faut » au moins une réſignation ſtoïque » pour y renoncer. Quoiqu'il en » ſoit, je me haſarderai encore de » lui parler raiſon ».

Pour obſerver avec fruit, il faut ſuivre la méthode de ceux qui ont réuſſi dans cette carriére, celle d'Hippocrate ; or comment Hippocrate eſt-il parvenu à fonder ſon corps de Médecine ? C'a été, comme on l'a dit, après avoir recueilli de toutes parts ce qui avoit été obſervé avant lui, ce qu'il avoit obſervé lui-même, & après avoir entretenu avec ſes Eléves qu'il faiſoit voyager, des correſpondances exactes & faites ſur le plan qu'il avoit donné. Ce que M. Clerc ſouhaite qu'on faſſe, vient de commencer à s'exécuter, au moins par les Médecins des Hôpitaux Militaires du Royaume (*).

Le 2e. Article contient des obſervations & des réflexions ſur les vertus du lait aſſocié à d'autres médicamens. On remarque que marié avec les antiſcorbutiques & les vulnéraires, il a produit les meilleurs effets dans des cas déſeſpérés. Il eſt encore fait mention de pluſieurs remédes d'Empiriques, (car on ne veut pas qu'on les mépriſe) entre autres des frictions mercurielles employées avec ſuccès pour éloigner les attaques de goutte, en calmer la vivacité, & même parvenir à la guérir radicalement. On ſçait que les Chinois employent le mercure en frictions dans le traitement de la goutte, & qu'ils font ſaliver abondamment. Les expériences faites en Europe à ce ſujet ne ſont pas nombreuſes ; le ſeul malade ſur lequel on dit que l'a éprouvé le Docteur Lambrec ne fut pas guéri entiérement ; ſes attaques, depuis les frictions qu'il avoit reçues, étoient ſeulement plus éloignées & moins vives.

Dans le 3e. article, on traite des bains froids, chauds & de vapeurs qui ſont fort en uſage dans la Ruſſie ; ce morceau eſt inſtructif, & plein de bonnes réflexions. On voit par l'hiſtorique précis que donne M. Clerc des bains, que dans tous les âges de la Médecine on en a fait un grand uſage, & que dans tous les tems les manieres oppoſées de les prendre ont eu des partiſans, & ont offert des cures frappantes.

La quatriéme Diſſertation eſt d'Antoine Timoni, fils de cet Emmanuel Timoni, qui a le premier écrit ſur l'inoculation de la petite vérole, qu'il faiſoit pratiquer avec une

(*) On peut voir ce que nous avons dit à ce ſujet dans notre Journal du mois de Juin 1767, & dans celui du mois de Février dernier.

une aiguille trempée dans du pus variolique récent. Antoine Timoni nous donne ici le détail curieux des bains Turcs, avec des réflexions. A la ſuite de cette Diſſertation il y en a une autre encore de lui, ſur l'*Inoculation* de la petite vérole; il vante les avantages de cette méthode; il ne diſconvient pas de quelques rechûtes, de quelques revers, & même de la mort de ſa ſœur, qu'il avoue être morte de la petite vérole naturelle, quoiqu'elle eût été inoculée dans ſon enfance; mais la pratique de l'inoculation s'eſt tellement perfectionnée depuis 1717, ſes ſuccès ſont ſi nombreux, & ſes revers ſi peu conſidérables, qu'on doit ſouhaiter, dit-il, l'introduction de cette méthode. Les quatre derniers articles de cette partie roulent, le 1er. ſur l'origine & l'uſage du ſublimé corroſif dans les maladies vénériennes; (*) le 2e. ſur les vertus des bourgeons de pins & de ſapins, employés en tiſanne & en décoctions dans les maladies chroniques, & ſurtout dans les affections ſcorbutiques; le 3e. ſur la guériſon d'une anchyloſe avec immobilité de l'articulation & rétraction de la jambe en arriére (**); & le 4e. ſur une fiévre putride ſurvenue pendant le traitement d'une maladie vénérienne par les frictions. M. Clerc dit s'être ſervi alors avec le plus grand ſuccès du muſc & du camphre.

La 4e. partie de cet Ouvrage, qui fait la ſeconde du deuxiéme Tome, a été, dit on, entrepriſe à la ſollicitation & par les conſeils « d'un homme d'Etat, dont les vues » ſont celles d'un Citoyen; il s'y » agit de rechercher les cauſes & la » nature de la contagion humaine » & de la contagion animale, pour » pouvoir juger par comparaiſon de » leurs rapports & de leurs différences. Pour répondre à une invita- » tion au zéle qui m'anime, j'ai » cru devoir commencer par rap- » porter ce qu'Hippocrate, Ori- » baſe, Trallianus, Paul Egineté, » Galien, Vitruve, Arnauld de » Ville-Neuve, &c. ont écrit ſur » l'air. Ce travail ne m'a couté que » la peine de tranſcrire ce que ces » Obſervateurs en ont dit »; & comme il a été fait par les Auteurs du grand Dictionnaire de Médecine, M. Clerc avoue qu'il l'en a retiré. Après avoir parlé de l'air relativement à la contagion en général, il en traite relativement aux maladies contagieuſes qui attaquent les hommes; il indique les remédes vantés pour arrêter les progrès de la contagion; & comme les miaſmes contagieux ont quelque choſe de veneneux, qu'ils ſont

(*) On ne trouve guéres dans M. Clerc, que ce que nous a donné à ce ſujet M. le Bégue de Preſle dans le Livre dont nous avons rendu compte au mois de Mars 1764.

(**) Cette cure qui fait honneur à M. Clerc a un rapport des plus marqués, avec une qu'a opéré dans un cas ſemblable M. Maloët, Médecin des Invalides; on en trouve le détail dans les Mémoires de l'Académie des Sciences. Année 1728. Ed. in-4°. pag. 197.

de vrais poiſons répandus dans l'air, il croit devoir dire quelque choſe de la nature des poiſons, tant naturels que factices qui ſont connus, des ſymptômes qui ſurviennent à ceux qui les ont pris. M. Clerc avoit déja traité cette matiére dans un Ouvrage qu'il a fait imprimer à Moskow en 1764, ſous le titre de *medicus veri amator* (*).

La cinquiéme & derniere partie appartient à la Médecine vétérinaire. M. Clerc y traite des cauſes de la contagion animale, & principalement de la mortalité des bêtes à cornes, des moyens de les préſerver, & de ceux de les guérir, quand ils ſont attaqués de la contagion. M. Clerc a donné en 1766 une partie de ces idées dans une petite brochure (**) deſtinée à être répandue dans les Campagnes.

Ce Volume eſt terminé par des obſervations intéreſſantes : la premiere ſur un moyen de conſerver toujours douce l'eau qu'on employe, & de tirer les inſectes qui les gâtent pour les longs voyages de mer, & ce moyen conſiſte à jetter ſur une pinte d'eau huit ou dix gouttes d'eſprit de vitriol, il eſt ſans danger ; la 2e. ſur un moyen d'empêcher que le biſcuit & le bled qu'on embarque ne ſoient mangés par les bannetons & d'autres inſectes ; l'expédient qu'il propoſe eſt de faire recevoir à ces matiéres une vapeur de ſoufre ; il entre dans des détails ſur la maniere dont il convient de faire cette opération.

(*) Nous en avons rendu compte au mois de Mars 1767.

(**) Cette Brochure eſt intitulée, *Eſſai ſur les maladies contagieuſes du Bétail.* Nous en avons parlé au mois de Février 1767.

MÉTHODE POUR ÉTUDIER LA GÉOGRAPHIE ; OU L'ON donne une Deſcription exacte de l'Univers, formée ſur les Obſervations de l'Académie Royale des Sciences, & ſur les Auteurs originaux. Avec un Diſcours preliminaire ſur l'Etude de cette Science, & un Catalogue des Cartes, Rélations, Voyages & Deſcriptions néceſſaires pour la Géographie. Par M. l'Abbé Lenglet du Freſnoy. Quatriéme Edition, revûe, corrigée & augmentée ; 10 Volumes in-12. Prix trente livres reliés. A Paris, chez N. M. Tilliard, Libraire, quai des Auguſtins, entre la rue Gît le Cœur & la rue Pavée, à Saint Benoît. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi.

CETTE nouvelle Edition eſt la quatriéme qui ait été faite à Paris. On ſçait que la premiere, qui parut en 1716, en 4 Vol. *in*-12, n'étoit que la *Géographie* de Martineau du Pleſſis, que l'Abbé Lenglet du Freſnoy s'étoit rendue propre, en la refondant entiérement, par les additions & les corrections qu'il y avoit faites. Cependant c'étoit dès-lors, au jugement du ſçavant P. le Long de l'O-

Digitized by Google

ratoire, *la Géographie la plus exacte qui eut encore paru.* Deux Editions que l'Abbé Lenglet en a données depuis, l'une en 1736, en 5 Vol. *in*-12 ; l'autre en 1742, en 7 Vol. *in*-12, ſont des témoignages certains, & de l'attention que l'Auteur a eue pour la perfectionner, & de la préférence que le Public lui donne ſur les autres Traités du même genre On ne peut diſconvenir que l'Abbé Lengler, qui ſçavoit ſi bien piquer la curioſité du Public & captiver ſes ſuffrages, n'ait réuſſi à rendre ſa *Méthode de Géographie* un Ouvrage intéreſſant. La diviſion exacte des Pays ; la deſcription des principales Villes ; la Géographie ancienne comparée avec la moderne ; beaucoup d'obſervations ſur l'Hiſtoire de la Géographie ; des vûes pour perfectionner cette Science ; un Catalogue aſſez conſidérable des Auteurs qui en ont traité, & des Voyageurs dont nous avons les Rélations, avec des Jugemens & des Anecdotes ſur les uns & les autres ; enfin un Catalogue nombreux & bien diſtribué de toutes les Cartes eſtimées : tous ces objets, qui ne ſe trouvent réunis dans aucun Traité de Géographie & qui ſont raſſemblés dans celui-ci, en font un Ouvrage dont la lecture eſt auſſi amuſante qu'inſtructive ; auſſi propre à occuper ſérieuſement l'eſprit, qu'à le délaſſer par une agréable variété.

L'Abbé Lenglet ſe propoſoit de donner une nouvelle édition de ſon Ouvrage, lorſqu'il termina, à Paris, le 16 Janvier 1755, à l'âge de près de quatre-vingt-deux ans, une carriére qui avoit été très-laborieuſe & ſouvent fort agitée. L'exemplaire qu'il deſtinoit à l'impreſſion, étant tombé entre les mains du Libraire, il en a fait la baſe de l'Edition qu'il préſente aujourd'hui.

Il a confié l'Exemplaire que l'Auteur avoit laiſſé chargé de ſes corrections & additions à deux Sçavans, très-verſés dans cette partie, qui ont revu exactement tout l'Ouvrage, qui l'ont augmenté utilement, & qui ont bien voulu donner tous leurs ſoins pour le perfectionner, ce qui lui fait eſpérer que cette nouvelle Edition, bien préférable aux autres, ſera beaucoup plus eſtimée & recherchée.

On s'eſt fait une Loi de conſulter, ſur chaque Pays, les Auteurs les plus eſtimés qui ont traité d'une maniere particuliére, ſoit la Géographie moderne, ſoit celle des anciens tems ; les Mémoires de M. d'Anville, ſur la Gaule, ſur l'Inde, ſur l'Egypte ; le P. Waſtelain ſur la Gaule Belgique ; M. Bellin ſur la Guyanne ; M. Peyſſonnel, ſur les Côtes de la Mer Noire. Au défaut de Traités particuliers, on a eu recours aux Géographes des différentes Nations, pour ce qui concerne leur Pays ; Buſching, pour les Etats de l'Empire Ruſſien ; Palairet, pour les poſſeſſions des Anglois en Amérique, &c. De ſorte que ces additions & corrections, jointes à celles que l'Auteur avoit faites lui-même, rendent cette Edition entiérement différente des pré-

cédentes. Ceux qui ſe donneront la peine de les comparer, s'appercevront aiſément qu'il n'y a point d'article qui n'ait été retouché, & que pluſieurs ont été refaits en entier. L'Abbé Lenglet avoit donné tous ſes ſoins à rendre exacte la Deſcription de la France ; & c'eſt auſſi l'article où il y a eu le moins de corrections à faire. On l'a cependant augmenté d'une diviſion ſelon l'étendue des Parlemens ; & on y a joint une liſte exacte des Préſidiaux qui ſe trouvent dans le reſſort de chacun d'eux. On n'a pas négligé d'indiquer d'une maniere préciſe les limites fixées, il y a quelques années, entre la France & les Etats du Roi de Sardaine, &c.

Les Traités de Géographie les plus eſtimés ne préſentent rien de ſatisfaiſant ſur les Etats du Turc en Aſie, ſur tout lorſqu'on les rapproche des Cartes de M. d'Anville, qui, pour ces Pays, ſont ſi différentes des autres. La politeſſe de M. Capperonnier a mis les Editeurs à portée de conſulter la Traduction Françoiſe d'une Géographie que les Turcs ont fait imprimer à Conſtantinople il y a quelques années. Cette Traduction n'eſt qu'à la Bibliothéque du Roi. On s'en eſt ſervi avec avantage, pour décrire d'une maniere plus exacte les Pays de l'Aſie qui ſont ſous la domination du Grand-Seigneur.

Les Cartes, qui accompagnoient les précédentes Editions de cette Géographie, ne pouvant être ni aſſez détaillées, ni en aſſez grand nombre, pour répondre à l'étendue de l'Ouvrage, on les a ſupprimées : & en cela, on s'eſt conformé aux intentions de l'Abbé Lenglet, qui en avoit lui-même ſenti l'inſuffiſance & l'inutilité. On indique aux pages 201 & 221 du *Diſcours ſur l'Etude de la Géographie*, les Cartes qui doivent compoſer un Atlas, lequel joint à celles de M. d'Anville, ſeroit plus que ſuffiſant pour le plus grand nombre de perſonnes inſtruites. Mais chacun doit ſe former lui-même un Atlas, relativement à ſes études ou à ſes occupations (*).

Le même Libraire vient de donner une nouvelle Edition de la *Géographie Abrégée*, par demandes & par réponſes, diviſée par leçons, pour l'inſtruction de la jeuneſſe, avec une idée de l'ancienne Géographie & des Syſtêmes du monde, par le même M. l'Abbé Lenglet du Freſnoy.

Septiéme Edition, revue, corrigée & augmentée, un Volume *in*-12. avec des Cartes, du prix de trente-ſix ſols, relié.

L'accueil que ceux qui s'intéreſſent à l'éducation, ont fait aux Editions multipliées de cet Abrégé de Géographie, l'a engagé, avant de le réimprimer, à le faire revoir, avec ſoin, par les mêmes Editeurs

(*) Les perſonnes qui ne voudroient pas ſe donner la peine de former elles-mêmes un Atlas, en trouveront chez N. M. Tilliard, Libraire, quatre ou cinq différents tout faits, & elles pourront choiſir.

Digitized by Google

de la Grande Géographie, qui ont profité des avis de diverſes perſonnes chargées d'éducation.

C'eſt toujours l'Ouvrage de M. l'Abbé Lenglet ; mais on y a fait des corrections, ſoit pour le ſtyle, ſoit pour le fond. De plus on y a ajouté différentes choſes qui ont paru néceſſaires & relatives aux changemens qui ſont arrivés depuis les premieres Editions, ou aux nouvelles connoiſſances.

Cet Abrégé eſt un extrait de la *Méthode pour étudier la Géographie* du même Auteur, dont nous annonçons la nouvelle Edition en dix Volumes *in*-12.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

D'ITALIE.

De Florence.

Catalogus Codicum Græcorum Bibliothecæ Laurentianæ ſub auſpiciis Petri Leopoldi Regii Principis Hungariæ & Boiohemiæ, Archiducis Auſtriæ, Magni Etruriæ Ducis. Ang. Mar. Bandinius I. V. D. ejuſdem Biblioth. Reg. Præfectus, recenſuit, illuſtravit, edidit. Tomus II. In eo Aſtronomi, Mathematici, Poëtæ, Philologi, Oratores & Hiſtorici veteris ac recentioris ævi, qui in ſingulis Codicibus continentur, quam diligentiſſime recenſentur. Operum ſingulorum notitia datur, vetuſtiorum ſpecimina exhibentur, edita ſupplentur & emendantur. Plura accedunt Anecdota. Florentiæ Typis Regiis Anno 1767. *Præſidibus adnuentibus. Fol. conſtat paginis* 694. 1. Vol. *in-fol.* de 694 pages.

Ce Volume contient les Aſtronomes, les Poëtes, les Philologues, les Rhéteurs & les Hiſtoriens Grecs. L'Auteur M. Bandini fait connoître avec le plus grand ſoin tout ce que renferme chaque Manuſcrit, & indique les variantes qu'ils offrent. Le troiſiéme & dernier Volume eſt actuellement ſous preſſe. Il ſera terminé par une Table générale de tout l'Ouvrage. Chaque Volume coute en grand papier 60 & en petit 40 Paulus.

De Milan.

Le rétabliſſement de l'Impératrice Reine a occaſionné, ſuivant l'uſage, beaucoup de Sonnets & de piéces de Poëſies ; on a diſtingué dans le nombre un Sonnet du Comte *Medini*, adreſſé à M. le Prince de Kaunitz ; nous le plaçons ici pour l'agrément de ceux qui aiment la littérature Italienne. L'Auteur eſt né en Dalmatie, dans la partie qui dépend de Véniſe, mais il eſt actuel-

Digitized by Google

lement le premier Magiſtrat de Mantoue pour les matiéres criminelles. Le P. Boſcovich a voulu ſignaler en même-tems ſon zéle pour une Reine dont il a reçu les plus grandes marques de diſtinction, & il a traduit ce Sonnet en vers Latins, d'une maniere qui eſt remarquable pour ſon exactitude, car le Latin comprend exactement & dans le même nombre de vers tout ce qui eſt dans l'original Italien. Nous avons eu occaſion, en donnant l'extrait du Poëme du P. Boſcovich, ſur les Eclipſes, de remarquer combien ce célébre Mathématicien s'eſt diſtingué par ſon génie Poëtique & ſes talens pour la verſification.

Sonetto del Conte Tommaſo Medini Capitano di Giuſtizia di Mantova.

Qual tu foſti, Signor, che ſerbi in ſeno
Gli eccelſi arcani dell' Auſtriaca Diva,
Quand' arſe in lei l'ingenito veleno,
Onde fra il comun pianto egra languiva?

E quale allor, che il regal volto apriva
Il primiero natio dolce ſereno;
E fra la ſacra a lei pompa feſtiva
Teco del Regno Ella ripreſe il freno?

Tu ſolo il ſai; che ſcorgi appien tu ſolo
L'Anima grande, che nel cuor le ſiede,
Uſo a ſeguir de' ſuoi penſieri il volo:

Ed Ella ſola il ſa; che dalla fede
Tua miſurar ne può la gioja, e il duolo;
Che al fianco ſuo di te maggior non vede.

Verſio Latina P. Rogerii Joſephi Boſcovichii S. J. Matheſeos Profeſſoris in Regia Ticinenſi Academia.

Qualis eras, o qui fido ſub pectore ſervas
Arcana Auſtriacæ non tibi clauſa Deæ,

Ingenito cum ſe viru effundente, jacerét
Inter communes ægra Parens lacrymas?

Qualis &, explicuit cum frontem Auguſta ſerenam
Innato rurſum lumine dulce nitens;

Ac tecum imperii populo plaudente, recepit
Aurea regali fræna regenda manu?

Noſti unus: tu grandem animum namque inſpicis unus,
Aſſuetus Domina conſilia alta ſequi:

Illa una & novit, qua tanti pondera luctus;
Meticurque tuâ gaudia tanta fide;

Quæ te majorem denſa inter millia nullum
Perſpiciens lateri cernit adeſſe ſuo.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres.

The Nautical Almanac and Aſtronomical Ephemeris for the year 1768. Published by order of the Commiſſioners of Longitude, London Printed W. Richardſon and S. Clark, Printers and ſold by J. Nourſe, in the ſtrand, and Meſſ. Neunt and Page on Tower-Hill, Bookſellers to the ſaid Commiſſioners 1767 (Price two ſchillings and ſix Pence) c'eſt-à-dire, Almanach pour les Na-

Digitized by Google

vigateurs. Prix 3 livres de France. 167 pages *in*-8°. dont 144 pour le Calendrier.

Nous avons annoncé l'année derniere le premier Volume de ces Ephémérides, deſtinées pour l'année 1767, & que le Parlement d'Angleterre a fait dreſſer par ſept Calculateurs différens, pour l'uſage de la Navigation. On y trouve ſurtout la diſtance du bord de la Lune au Soleil ou aux Etoiles, calculée de trois en trois heures, ſouvent pour pluſieurs Etoiles à chaque jour. Tous les autres articles néceſſaires pour trouver la longitude en mer par le moyen de la Lune, y ſont calculés, & cela par de nouvelles Tables manuſcrites plus exactes que toutes celles qui ont été imprimées juſqu'à préſent.

On ne pouvoit procurer à la Navigation un ſecours plus important. Auſſi le Parlement d'Angleterre n'a-t-il rien épargné pour ce travail qui a coûté plus de douze mille livres chaque année, indépendamment des frais d'impreſſion & de papier. La ſeule choſe qui ſeroit à deſirer, c'eſt que cet important ouvrage fût publié, non pas au commencement de l'année dans laquelle il doit ſervir, mais au moins dix-huit mois d'avance, comme le pratique M. de la Lande pour la Connoiſſance des mouvemens céleſtes, Ouvrage qui a la même deſtination. Les Vaiſſeaux qui reviendront des Indes dans le courant de 1768 & qui étoient partis dès 1766, ne pourront profiter du ſecours que leur offre cet immenſe travail.

HOLLANDE.

De la Haye.

Obſervationes Meteorologicæ conſtitutionis Atmoſphærici aeris noſtri à Petro Gabri, J. V. D. Phyſ. Aſtron. & Math., Socio Reg. Societat. Scientiar. Londin. & commercio Litterarum cum Acad. Reg. Scient. Pariſienſ. & Reg. Societat. Scientiar. Gottingenſ. junctо Hagæ-comitum. 1768.

Ces Obſervations Météorologiques ne rempliſſent que la valeur d'une page *in folio*; mais elles ſont le réſultat & l'extrait de celles que l'Auteur fait tous les jours de l'année avec beaucoup d'exactitude. Elles renferment pour chaque mois la plus grande & la plus petite hauteur du Baromètre & du Thermomètre, de l'Higromètre & du Manomètre (qui marque la denſité de l'air), la quantité de pluie qui eſt tombée pendant le mois, & les maladies qui ont regné à la Haye.

L'Auteur fait imprimer chaque année depuis 1748 ce petit Recueil d'Obſervations à ſes frais. Il a écrit à l'un des Auteurs de ce Journal que le 4 & le 6 de Janvier 1768 à 8 heures du matin le Thermomètre de Fahrenheit avoit été à 8 dégrés, ce qui répond à un peu plus de 10^{d}. $\frac{1}{2}$ du Thermomètre de M. de Reaumur, qui cependant a été à Paris juſqu'à 14^{d}. $\frac{1}{2}$ & même 17 ſuivant M. Paſſemant. Les Thermomètres de Fahrenheit marquent zéro lorſque ceux de Réau-

mur ſont à 14^{d}. $\frac{1}{2}$ au-deſſous de la congellation, & les dégrés vont toujours en croiſſant à meſure que la chaleur augmente, enſorte qu'ils marquent 32 dégrés à la premiere congellation où ceux de M. de Réaumur marquent zero.

Phyſiocratie, ou conſtitution naturelle du Gouvernement le plus avantageux au genre humain, Recueil publié par Dupont, des Sociétés Royales d'Agriculture de Soiſſons & d'Orléans, & Correſpondant de la Société d'Emulation de Londres.

Ex naturâ jus, ordo & leges.
Ex homine arbitrium, regimen & coërcitio.
F. Q.

A Leyde & ſe trouve à Paris chez Merlin Libraire, rue de la Harpe, 1768. *in*-8°. de 172 pages, ſans compter le Diſcours de l'Editeur & la Table, qui en ont 120.

Diſcuſſions & développemens ſur quelques unes des Notions de l'économie Politique, pour ſervir de ſeconde partie au Recueil intitulé: Phyſiocratie. A Leyde & ſe trouve à Paris chez le même Libraire. 1768. *in*-8°. de 520 pag., en y comprenant les 120 de la premiere Partie.

L'Honnête Criminel, Drame en cinq Actes & en vers: par M. Fenouillot de Falbaire.

Illi ſolatium eſt pro honeſto dura tolerare, & ad cauſam à patientiâ reſpicit.
Senec. de Providentiâ.

A Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez le même Libraire. 1767. Brochure *in*-8°. de 109 pages; la Préface en a 7. l'Epître Dédicatoire 4. La Dédicace eſt adreſſée à M. Trudaine de Montigny Conſeiller d'Etat, Intendant des Finances & Honoraire de l'Académie des Sciences. Cette Piéce eſt ornée d'eſtampes, dont les deſſeins ſont de Gravelot.

*Verhandelingen vitgegeeven door de Hollandſche Maatſchappye der Wettenſchappen te Haarlem IX deels II Stuk, vervattende vyf antwoorden op de vraage hoe moet men het verſtand en het hart der Kinderen beſtieren enz. Door de Heeren Formey, Hulshoff, Chatelain, Vander Palm en ** den certen met eenen gouden de overigen met Zilvere Gedenk penningen vereerd. Te Haarlem by J. Boſch.*

C'eſt-à dire, *Mémoires publiés par la Société Hollandoiſe des Sciences à Harlem, Tome IX, 2e. Partie, contenant 5 Diſcours ſur cette queſtion: Comment doit-on diriger l'eſprit & le cœur des enfans? par MM. Formey, Wulshoff, Chatelain, Vander Palm & ** dont le premier a été gratifié d'une Médaille d'or & les autres de Médailles d'argent.* A Harlem, chez Jean Boſch *in*-8°. 1767.

L'Académie de Harlem dont nous annonçons pour la premiere fois les Mémoires, étant encore peu connue en France, nous profiterons de cette occaſion pour dire quelques mots de ſon établiſſement. Elle fut formée en 1751 par deux Conſuls & cinq Senateurs de la Ville de Harlem. Ils chargérent M. Jean Lulofs, habile Mathématicien, conjointement avec M. Veiſſ

&c

& M. Gaubien de réunir leurs travaux. Ces Sçavans s'aſſocièrent bien-tôt M. Muſſchenbroek & M. Oudendorp. L'année ſuivante M. Allamand ſe joignit à eux. En 1754. le Prince d'Orange voulut bien en être déclaré le Directeur & le Protecteur; on mit auſſi au nombre des Directeurs le Duc de Brunſwich Prince de Naſſau Veilbourg, le Comte de Beintinck premier Noble, & Préſident des Etats & pluſieurs autres perſonnes diſtinguées par leur mérite & leur rang.

Parmi les Sçavants qui compoſent actuellement cette Compagnie, on compte le célèbre Anatomiſte *Albinus*, de même que Valkenaer, Ruhnkenius, van Doeveren; & parmi les Etrangers M. le Docteur Maty, M. Pringle, M. van-Swieten premier Médecin de la Cour de Vienne, &c.

Les Mémoires de cette Académie ſont très-intéreſſans: mais on ne peut s'empêcher de voir avec regret qu'ils ſoient écrits dans une Langue trop peu connue des Gens de Lettres; ce qui les rend pour ainſi-dire inutiles au progrès des Sciences. L'Académie de Pétersbourg, celle de Turin, celle de Bologne, celle des Curieux de la Nature, en écrivant leurs Mémoires en Latin, ont contribué à rendre plus familier l'uſage d'une Langue, qui devroit être celle de tous les Sçavants. Si l'Académie des Sciences de Paris, en publiant ſes Mémoires en François, & la Société Royale de Londres en publiant les ſiens en Anglois, ſe ſont écartées de cette régle & ont abandonné la Langue commune des Gens des Lettres; c'eſt un exemple qu'il ſeroit fâcheux de voir ſuivre par les autres Académies de l'Europe, & qui retarderoit certainement de beaucoup le progrès des Sciences. La néceſſité où l'on reduiroit les Gens de Lettres d'apprendre toutes les Langues de l'Europe avant que d'être en état de ſuivre le progrès des Sciences, les mettroit ſouvent dans l'impoſſibilité de s'inſtruire des découvertes nouvelles, & de pouvoir y ajouter leurs propres recherches: il y a des Mémoires intéreſſants écrits en Allemand, en Suédois & en Hollandois, dont on ne ſe doute pas en France, en Italie, en Angleterre, en Eſpagne, & qui ſont perdus par conſéquent pour le plus grand nombre de ceux à qui il ſeroit important de les connoître.

D'AVIGNON.

Analyſe des Infiniment petits, par M. le Marquis de l'Hôpital, ſuivie d'un nouveau Commentaire pour l'intelligence des endroits les plus difficiles de cet Ouvrage. Par l'Auteur du Guide des jeunes Mathématiciens, dans l'Etude des Leçons de Mathématique de M. l'Abbé de la Caille. A Avignon, chez la Veuve Girard & François Seguin, Impr. Libraires, près la Place ſaint Didier; & ſe trouve à Paris chez Jean Deſaint Libraire, rue du Foin S. Jacques; Charles Saillant, Libraire, rue S. Jean de Bauvais, Ch. Joſeph Panckoucke Libraire, rue &

à côté de la Comédie Françoiſe, & chez Durand Neveu Libraire, rue S. Jacques. 1768. 374 pages *in*-8°. (ſans compter la Préface qui en a 31) avec 8 planches en taille-douce.

Depuis l'année 1696 que parut le Livre fameux des Infiniment Petits, on en avoit donné une ſeconde Edition *in*-4°. en 1715 qui n'étoit pas fort exacte; celle que nous annonçons aujourd'hui eſt préférable aux deux autres, ſoit par ſon exactitude, ſoit par la commodité du format *in*-8°. Mais elle eſt ſurtout précieuſe par les notes dont le P Paulian l'a enrichie ; notes que les plus grands Géométres avoient jugées néceſſaires, & qui l'étoient encore plus pour les commençans; ils y trouveront une notice abrégée des Courbes dont M. de l'Hôpital ſuppoſe les propriétés, la réſolution des Equations qu'il n'avoit pas réſolues, les reſtrictions qu'il n'avoit pas apperçûes en donnant des régles trop générales ; le développement des calculs qu'il n'avoit fait qu'indiquer, & des applications ſur leſquelles il n'avoit pas pris la peine d'inſiſter. On peut aſſûrer que le P. Paulian a rendu un véritable ſervice aux Mathématiques par cette Edition de M. de l'Hôpital.

FRANCE.

PARIS.

Cenſure de la Faculté de Théologie de Paris, contre le Livre qui a pour titre BÉLISAIRE. A Paris, chez la Veuve Simon 1767. *in*-4°. en Latin & en François ; *in*-12. en François.

Cette Cenſure embraſſe quatre articles généraux. 1°. *Du ſalut des Payens.* 2°. *Du Sentiment naturel comparé à la lumiere de la foi.* 3°. *De la Tolérance univerſelle par rapport à la Réligion & au Salut.* 4°. *De la nature & de la certitude de la Réligion que J. C. a établie.* La Faculté de Théologie diſcute & condamne avec différentes qualifications quinze propoſitions tirées du XVe. Chap. de *Béliſaire*, après en avoir démêlé les ſens divers. On remarquera ſans doute la maniere dont elle s'explique ſur la néceſſité de la croyance en Jeſus-Chriſt pour le ſalut. Après avoir dit que nul dans l'antiquité la plus reculée ne fut jamais juſtifié ni ſauvé, ſans croire, au moins d'une foi implicite, en Jeſus-Chriſt & à ſes myſtéres; elle ajoute « que depuis le tems de la » promulgation de la Loi Evangé» lique, jamais perſonne n'eſt juſ» tifié ni ſauvé, ſi par ſa faute ou » par négligence à s'inſtruire, il n'a » pas la foi explicite en Jeſus» Chriſt, fils de Dieu, Dieu & » homme, & Rédempteur des » hommes par ſa mort ; quelque » foi explicite qu'il ait d'ailleurs » en un ſeul Dieu rémunérateur, » avec une foi implicite en Jeſus» Chriſt. Nous n'ignorons pas que » beaucoup de Théologiens des plus » diſtingués, enſeignent outre cela » que depuis la promulgation de la » Loi nouvelle, cette foi explicite » en Jeſus-Chriſt & au Myſtère de

Digitized by Google

» la Trinité, eſt néceſſaire *de néceſſité de moyen*... Nous ſçavons auſſi » combien cette Doctrine eſt fondée dans l'Ecriture, dans les Ecrits » des Saints Pères, & ſur-tout dans » ceux de S. Auguſtin. Mais il vaut » mieux n'inſiſter ici que ſur ce qui » eſt de foi Catholique ».

Hiſtoire de la petite Vérole, avec les moyens d'en préſerver les enfans & d'en arrêter la contagion en France, ſuivie d'une Traduction Françoiſe du Traité de la petite vérole de Rhasès, ſur la derniere Edition de Londres, Arabe & Latine.

Jam ſatis terris. Horat. Liv. I. Od. II.

Par M. J. J. Paulet, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier. A Paris, chez Ganeau, rue S. Séverin, près l'Egliſe aux Armes de Dombes & à S. Louis. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 Vol. *in*-12.

Nous rendrons compte de cet Ouvrage intéreſſant, & qui eſt fait pour faire ſuite aux Piéces données concernant l'Inoculation de la petite vérole.

Dictionnaire des Portraits Hiſtoriques, Anecdotes & faits remarquables des hommes illuſtres. A Paris, chez Lacombe, Libraire, quai de Conti. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 3 Volumes *in*-8°. Le 1 de 636, le 2 de 694, le 3. de 716 pages. Prix 15 liv.

La France Eccléſiaſtique ou Etat préſent du Clergé Séculier & Régulier des Ordres Religieux, Militaires & des Univerſités, contenant 1°. *la Cour de Rome, les Archevêques & Evêques & les Généraux d'Ordres de l'Egliſe Univerſelle.* 2°. *Les Vicaires Généraux & Secrétaires des Siéges, les Officiaux, Promoteurs & Greffiers; les Séminaires, les Chanoines des Egliſes Cathédrales, le Patronage des Canonicats, les principaux Patrons & Collateurs de tous les Diocéſes de France.* 3°. *Les Chapitres Nobles, les Abbayes Commendataires & Régulières, les Prieurés à nomination Royale, les Collégiales avec le Patronage des Canonicats; les Ordres Religieux Militaires, les Dignités Séculiéres poſſédées par perſonnes Eccléſiaſtiques; les Chambres Supérieures & Diocéſaines, les Supérieurs Généraux & Provinciaux du Clergé Régulier; les Univerſités de France.* 4°. *Les Chapitres, Paroiſſes, Séminaires, Couvens & Univerſité de Paris, avec le Patronage des Canonicats & des Cures de cette Capitale.* 5°. *Le Clergé de la Chapelle & de la Maiſon du Roi.* A Paris, chez G. Deſprez, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue S. Jacques 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1 Vol. *in* 12 de 372 pages. Prix 3 liv. broché & 3 liv. 10 ſols, franc de port par tout le Royaume.

Le Grand Vocabulaire François, contenant 1°. *l'explication de chaque mot conſidéré dans ſes diverſes acceptions Grammaticales, propres, figurées, ſynonymes & relatives.*

2°. *Les Loix de l'Orthographe; celles de la Proſodie ou Prononciation, tant familiére qu'oratoire; les principes généraux & particuliers de*

Digitized by Google

la Grammaire ; les régles de la Verſification , & généralement tout ce qui a rapport à l'Eloquence & à la Poëſie.

3°. *La Géographie ancienne & moderne ; le Blaſon ou l'Art Héraldique ; la Mythologie ; l'Hiſtoire Naturelle des Animaux , des Plantes & des Minéraux ; l'expoſé des Dogmes de la Religion & des faits principaux de l'Hiſtoire Sacrée , Eccléſiaſtique & Profane.*

4°. *Des détails raiſonnés & Philoſophiques ſur l'Economie , le Commerce , la Marine , la Politique , la Juriſprudence Civile , Canonique & Bénéficiale ; l'Anatomie , la Médecine , la Chirurgie , la Chimie , la Phyſique , les Mathématiques , la Muſique , la Peinture , la Sculpture , la Gravure , l'Architecture , &c , &c. Par une Société de Gens de Lettres. Tome ſecond.* A Paris , chez Ch. Panckoucke , Libraire , rue & à côté de la Comédie Françoiſe. *in*-4°. de 606 pages , ſans l'Avertiſſement , qui en a 7. 1767. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Anecdotes Françoiſes depuis l'établiſſement de la Monarchie juſqu'au regne de Louis XV. ſeconde Edition corrigée & augmentée. A Paris , chez Vincent , Imprimeur-Libraire , rue S. Séverin. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1 Vol. *in*-12. de 664 pages.

Cet Ouvrage, connu par une premiere Edition , renferme une foule d'anecdotes intéreſſantes qui concernent les mœurs , les uſages & les coutumes de la Nation Françoiſe. Elles ſont diſtribuées par ordre Chronologique & rangées ſous le regne auquel elles appartiennent depuis Clovis juſqu'à Louis XIV inclusivement. Cet Ouvrage eſt amuſant ; il intéreſſe le Lecteur , mais il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui font ces Collections puiſſaſſent dans les premieres ſources , & qu'ils priſſent la peine de les indiquer avec ſoin à la fin de chaque article.

Traité de la crue des meubles au-deſſus de leur priſée , dans lequel on explique ſon origine & celle du pariſis des meubles ; les Pays où la crue a lieu ; leurs différens uſages ſur ſa quotité ; quels meubles y ſont ſujets ; quelles perſonnes en doivent tenir compte, & pluſieurs autres queſtions qui naiſſent de cette matiére. Par M. Bouchet d'Argis Avocat au Parlement. A Paris , chez Saugrain jeune , Libraire ordinaire de M. le Comte d'Artois , quai des Auguſtins , près le Pont S. Michel. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1 Vol *in*-12. de 408 pages.

Abrégé Economique de l'Anatomie du corps humain. A la portée de toute perſonne qui veut ſe connoître & s'inſtruire en cette partie , ainſi que de tous ceux qui ſe deſtinent au grand art de guérir les malades. A Paris , chez P. F. Didot , Libraire , quai des Auguſtins , à S. Auguſtin. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. Vol. *in*-12. avec figures.

Cet abrégé mérite d'être recherché ; il a pour Auteur un homme célèbre , & dont les Ouvrages ont toujours été bien reçus. Il eſt de M. le Dran. Prix 2 liv. 10 ſ. rel.

Digitized by Google

AVIS

Sur une Edition complette des Ouvrages de Cicéron, donnée par M. Lallemand, petit in-12. 14 *Vol.* 1768. A Paris, chez Saillant, Libraire, rue S. Jean de Beauvais; Desaint, rue du Foin S. Jacques; Barbou, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

Pour donner à cette Edition toute l'exactitude & toute la correction néceſſaire, outre les meilleures Editions qui ont été données par les Sçavans depuis la renaiſſance des Lettres, & dont on trouvera une notice hiſtorique dans la Préface du premier Volume; on a auſſi conféré les Manuſcrits de la Bibliothéque du Roi. On en a vû trois ſur les traités de rhétorique, ſix ſur les harangues, quatre ſur les Ouvrages Philoſophiques, & deux ſur les Lettres. Ces Manuſcrits viennent de la Bibliothéque Colbertine, & peut-être en a-t-on fait peu d'uſage juſqu'ici.

A la fin de chaque Volume on a mis des notes qui roulent principalement ſur la correction du texte, & levent par-là bien des difficultés; elles renferment auſſi l'explication des paſſages & des mots Grecs employés par Cicéron. Comme il y a encore d'autres difficultés qui naiſſent ou des expreſſions rares, ou des termes qui ont différents ſens, ſuivant leur différente conſtruction, on a eſſayé de les applanir par un extrait aſſez ample de l'Ouvrage du ſçavant Erneſti ſur ces deux objets. On trouvera cet extrait à la fin du dernier Volume.

Les Auteurs qui citent quelques paſſages de Cicéron, les indiquent, les uns ſuivant la diviſion du Gruter, les autres ſuivant celle de Nizolius. Pour la plus grande commodité du Lecteur, on a mis dans cette édition l'une & l'autre diviſion; celle de Gruter eſt marquée par des chiffres Romains; celle de Nizolius par des chiffres Arabes.

Les deux premiers Volumes contiennent les Ouvrages de rhétorique. Les quatre Livres de rhétorique à Hérennius précédent tous les autres. On a placé à la fin du ſecond Volume le petit Traité que Q. Cicéron adreſſe à ſon frère ſur la conduite qu'il devoit tenir dans la pourſuite du Conſulat.

Les Harangues occupent les Tomes 3, 4, 5, 6 & 7. A la tête du troiſiéme eſt une Table Alphabétique des différentes Loix dont parle l'Orateur Romain; & le 7e. eſt terminé par les fragmens de pluſieurs harangues qui ſont perdues.

Les Ouvrages Philoſophiques ſe trouvent renfermés dans les Tomes 8, 9 & 10. Ce dernier comprend auſſi les fragmens des autres Traités Philoſophiques que Cicéron avoit compoſés, & qui malheureuſement ne ſont point parvenus juſqu'à nous.

Deux Volumes (le 11e & le 12e) ont ſuffi pour les ſeize Livres de Lettres *ad Familiares*. Le 12e Volume renferme outre cela les trois Livres de Lettres de Cicéron à ſon frère Quintus, les Lettres à Brutus

Digitized by Google

& les fragmens d'un grand nombre d'autres qui n'exiſtent plus. Comme les Lettres *ad Familiares* recueillies par Tyron affranchi de Cicéron, ou par quelque autre, ont été arrangées ſans aucun égard à l'ordre du temps où elles ont été écrites, on a tâché de remédier à cet inconvénient par une Table Chronologique, qui marque l'ordre dans lequel elles ont été écrites.

Les deux derniers Volumes comprennent les ſeize Livres de Lettres à Atticus. Il y a quelque confuſion dans l'ordre qu'on leur donne communément, & d'ailleurs cet ordre n'eſt pas uniforme dans les Manuſcrits : c'eſt pourquoi l'on a cru devoir adopter celui dans lequel elles ont été rétablies par Manuce. Mais parce que ces Lettres ſont ſouvent citées ſuivant leur ordre le plus connu, pour obvier à toutes mépriſes, on a dreſſé une Table de comparaiſon de l'ancien & du nouvel arrangement. Après ces Lettres viennent les fragmens des Poëſies de Cicéron ; ces fragmens ſont ſuivis d'une liſte alphabétique des mots difficiles qui ſe rencontrent dans les différens Ouvrages de Cicéron : c'eſt par l'explication de ces mots qu'eſt terminé le quatorziéme Volume. Enfin on a eu ſoin de placer à la tête de chaque Ouvrage & même de chaque Lettre, des ſommaires qui en indiquent le ſujet & la matière.

Indépendamment d'un goût diſtingué pour la partie Typographique, une entrepriſe de cette importance exigeoit des Imprimeurs & des Libraires aſſociés, des fonds conſidérables ; cette difficulté ne les a point arrêtés ; & depuis ſix ans que cette Edition eſt commencée, ils n'ont épargné ni ſoins ni dépenſes, pour lui donner toute la perfection dont elle étoit ſuſceptible, & pour mériter les ſuffrages des Sçavans & les applaudiſſemens de la Nation.

Prix des quatorze Volumes en feuilles, 66 liv.

Reliés en veau doré ſur tranche avec filets d'or, 84

Ce Livre fait ſuite à la Collection des Auteurs Latins, dont il y a aujourd'hui 33 Vol. *in*-12, imprimés chez Barbou, & qui ſont du prix de 191 liv. 5 ſols.

Prix propoſé par l'Académie Royale de Chirurgie pour l'année 1769.

L'Académie Royale de Chirurgie ayant propoſé pour le Prix de l'année 1768, d'établir la Théorie des Léſions de la Tête par contre-coup, & les conſéquences pratiques qu'on peut en tirer, donne, pour l'année 1769, le Sujet ſuivant :

Expoſer les effets des Contre-coups dans les différentes parties du corps, autres que la Tête, & les moyens d'y remédier.

Le Prix conſiſtera en une Médaille d'or, de la valeur de cinq cens livres, ſuivant la fondation de M. de la Peyronie.

Ceux qui enverront des Mémoires ſont priés de les écrire en François ou en Latin, & d'avoir

Digitized by Google

attention qu'ils ſoient fort liſibles.

Les Auteurs mettront ſimplement une Deviſe à leurs Ouvrages; ils y joindront, à part, dans un papier cacheté & écrit de leur propre main, leurs nom, qualités & demeure; & ce papier ne ſera ouvert qu'en cas que la Piéce ait mérité le Prix.

Ils adreſſeront leurs Ouvrages, francs de port, à M. Louis, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Chirurgie à Paris, ou les lui feront remettre entre les mains.

Les Etrangers ſont avertis qu'il ne ſuffit pas d'acquitter le port de leurs paquets juſqu'aux frontiéres de la France; mais qu'ils doivent commettre quelqu'un pour les affranchir depuis la frontière juſqu'à Paris, ſans quoi leurs Mémoires ne ſeront pas admis au Concours.

Toutes perſonnes, de quelque qualité & pays qu'elles ſoient, pourront aſpirer au Prix: on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

La Médaille ſera délivrée à l'Auteur même qui ſe ſera fait connoître, ou au Porteur d'une procuration de ſa part; l'un ou l'autre repréſentant la marque diſtinctive, & une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages ſeront reçus juſqu'au dernier de Décembre 1768, inclusivement; & l'Académie, à ſon Aſſemblée publique de 1769, qui ſe tiendra le Jeudi après la quinzaine de Pâques, proclamera celui qui aura remporté le Prix.

L'Académie ayant établi qu'elle donneroit tous les ans, ſur les fonds qui lui ont été légués par M. de la Peyronie, une Médaille d'or de deux cens livres, à celui des Chirurgiens Etrangers ou Regnicoles, non Membres de l'Académie, qui l'aura méritée par un Ouvrage ſur quelque matiére de Chirurgie que ce ſoit, au choix de l'Auteur; *Elle adjugera ce Prix d'Emulation le jour de la Séance publique, à celui qui aura envoyé le meilleur Ouvrage dans le courant de l'année 1768.*

Le même jour, Elle diſtribuera cinq Médailles d'or de cent francs chacune, à cinq Chirurgiens, ſoit Academiciens de la Claſſe des Libres, ſoit ſimplement Regnicoles, qui auront fourni dans le cours de l'année 1768, un Mémoire, ou trois Obſervations intéreſſantes.

Prix Littéraire fondé dans l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres en l'année 1733.

L'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres deſirant que les Auteurs qui compoſent pour ſes Prix, ayent le tems d'approfondir les matiéres, & de travailler les ſujets qu'elle leur donne à traiter, annonce dès à-préſent, que le ſujet qu'elle a arrêté pour le concours au Prix qu'elle diſtribuera à Pâques 1769, conſiſte à examiner, *Quelles ont été, depuis les tems les plus reculés juſqu'au IVe. ſiécle de l'ère Chrétienne, les tentatives de différens peuples pour ouvrir des canaux de communication, ſoit entre diverſes*

Digitized by Google

Rivières, soit entre deux mers différentes, soit entre des Rivières & des Mers, & quel en a été le succès.

Le Prix sera toujours une Médaille d'Or, de la valeur de quatre cents livres.

Toutes personnes, de quelque pays & condition qu'elles soient, excepté celles qui composent l'Académie, seront admises à concourir pour ce Prix, & leurs Ouvrages pourront être écrits en François ou en Latin, à leur choix.

Les Auteurs mettront simplement une Devise à leurs Ouvrages; mais, pour se faire connoître, ils y joindront, dans un papier cacheté, & écrit de leur propre main, leurs nom, demeure & qualités, & ce papier ne sera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

Les Pièces, affranchies de tout port, seront remises entre les mains du Secrétaire de l'Académie, avant le premier Décembre 1768.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL

Du Mois de Mars 1768.

Par quelles causes & par quels dégrés les Loix de Lycurgue se sont altérées chez les Lacédémoniens jusqu'à ce qu'elles ayent été anéanties. 148

Lettre à Messieurs les Auteurs du Journal des Sçavans sur Horace; par M. Vauvilliers, Lecteur & Professeur de Langue Grecque au Collége Royal. 152

Recherches sur l'origine des découvertes attribuées aux Modernes. 154

Dictionnaire de Musique. Par J. J. Rousseau. 164

Traité d'Optique. 175

Vies des Peres, des Martyrs, & des autres principaux Saints. 179

Essai sur l'Eloquence de la Chaire. 185

Histoire naturelle de l'homme considéré dans l'état de maladie. 191

Méthode pour étudier la Philosophie. 202

Nouvelles Littéraires. 205

Fin de la Table.

Digitized by Google

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXVIII.

AVRIL.

A PARIS,
Chez LACOMBE, Libraire, Quai de Conti.

M. DCC. LXVIII.
AVEC PRIVILÈGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SCAVANS.

AVRIL M. DCC. LXVIII.

RECUEIL DES MONNOIES TANT ANCIENNES QUE Modernes, ou Dictionnaire hiſtorique des Monnoies qui peuvent être connues dans les quatre parties du monde, avec leurs poids, titre, & valeur, diviſé en 4 parties, ſçavoir pour les Hébreux, pour les Grecs, pour les Romains, pour les François, avec des tarifs à la ſuite du Dictionnaire, pour celles qui ont préſentement cours en Europe. Par M. de Salzade. A Bruxelles, chez Jean Joſeph Boucherie, Imprim. & Libr. à Dunkerque chez Jean Louis de Boubers, Libr.; & ſe trouve à Paris chez Panckoucke, Libr. Avec Approbation 1767. *in*-4°.

LA matière que M. de Salzade traite dans cet Ouvrage a déjà exercé depuis quelque tems la plume de différens Ecrivains. Pour faire l'évaluation des Monnoies tant anciennes que modernes, il part du taux ou du prix de notre marc d'argent, fixé à 27 livres, quoiqu'aujourd'hui le prix du marc fin monnoyé monte environ au

Digitized by Google

double de cette ſomme. On trouvera peut-être étrange que l'Auteur n'ait pas pris le taux actuel pour la bâſe de ſes calculs ; mais pour ſuppléer à ce défaut, il a conſtruit une Table générale, à l'aide de laquelle on voit les accroiſſemens du prix d'une monnoie quelconque, relativement à l'accroiſſement du prix du marc d'argent depuis 27 livres juſqu'à 54 liv.

On y apprend par exemple, qu'une piéce de monnoie valant un ſou, le marc étant à 27 livres, vaut 1 ſou 10 den. $\frac{5}{9}$, ſi le marc eſt à 50 livres. Cette Table s'étend depuis un denier juſqu'à trois livres ; ce qui ſuffit pour évaluer d'autres ſommes. On découvrira par ſon moyen que l'*Abaſſi*, monnoie d'argent dont *Shahabas II*, Roi de Perſe, ordonna la fabrication, & qu'on eſtimoit 18 ſols 6 den. de France ; le marc étant à 27 livres, revient à 34 ſols 3 den. $\frac{1}{9}$, aujourd'hui que le marc eſt à 50 liv. Telle eſt *inconteſtablement*, dit l'Auteur (pag. 60) *la valeur actuelle de* l'Abaſſi *de Perſe, en monnoie courante de France, poids pour poids & titre pour titre.*

Cette eſtimation pourroit en effet être admiſe, ſi l'Abaſſi avoit parmi nous une valeur *monétaire*, c'eſt-à-dire s'il étoit reçu ſur le pied de notre argent monnoyé, & non ſeulement ſelon ſa valeur *intrinſéque*, ou comme matière. Mais l'Auteur, en parlant des monnoies courantes en France, nous avertit lui même, (pag. 342) que les eſpéces étrangéres n'ont aucun cours parmi nous ; elles ne ſont, dit-il, reçues qu'aux Hôtels des Monnoies & aux Changes : il n'excepte que les Guinées, « qui ſont reçues principalement ſur les Ports de mer, » ſur le pied de 24 livres, & comme le louis d'or ».

Il ne reſte donc aux piéces de monnoie non reçues parmi nous d'autre valeur que celle qu'elles ont comme matière, à raiſon de leur titre & de leur poids : de ſorte que ſi l'*Abaſſi* avoit le même poids & le même titre que notre écu de trois livres, il n'auroit point cours parmi nous ſur le même pied. Un François qui en ce cas donneroit un écu de trois livres pour un *Abaſſi*, perdroit ce qu'il paye au Souverain pour les frais de Braſſage & pour le droit de Seigneuriage. C'eſt une attention qu'il faudroit avoir toutes les fois qu'on veut évaluer une piéce de monnoie étrangère, ancienne ou moderne ; parce qu'elle peut avoir à la fois deux valeurs différentes, dont l'une réſulte de ſon poids & de ſon titre, comme dans toute matière non monnoyée, & l'autre dépend de la volonté du Souverain, qui ordonne que dans ſes Etats elle ait une valeur ſupérieure à celle qui lui eſt propre, eu égard à la peſanteur & à la pureté du métal. Or dans un Etat où une piéce de monnoie n'a pas cours, elle ne conſerve que la premiere de ces valeurs ; elle eſt entiérement dépourvûe de la ſeconde.

Il eſt donc viſible que, lorſqu'on demande quelle eſt la valeur d'une monnoie étrangère dans un contrée

Digitized by Google

où elle n'a pas cours, cette queſtion renferme néceſſairement deux queſtions. Car ou l'on veut ſçavoir ſeulement quelle eſt la valeur de cette piéce, conſidérée comme une maſſe de métal de tel poids & de tel titre : ou bien on demande ſur quel pied elle auroit cours dans cette contrée, ſi elle y étoit admiſe comme monnoie reçue & autoriſée.

Cette différence, toute vraie & importante qu'elle eſt, ne ſe fait point aſſez ſentir dans l'Ouvrage de M. de Salzade, non plus que dans d'autres. Ce que le public devroit attendre de ceux qui veulent lui faire connoître le rapport des monnoies, c'eſt qu'ils lui indiquaſſent avec préciſion le poids & le titre de chaque piéce. Quand on aura cette indication, on déterminera ſans peine celle des deux valeurs dont on aura beſoin, parce qu'on ſçait le prix *intrinsèque* d'un marc d'or ou d'argent fin en maſſe, & à quel titre eſt le marc d'or ou d'argent monnoyé, c'eſt-à-dire, combien ce marc contient de grains de matière pure. Nous inſiſtons ſur ces conſidérations que nous avons déjà faites plus d'une fois, parce que de-là dépend l'exactitude qu'on cherche.

Dans la premiere partie de ſon Ouvrage qui traite de la monnoie des Hébreux, l'Auteur dit que l'époque la plus reculée que l'on trouve d'une piéce de monnoie connue chez ces Peuples ſous le nom de *ſicle*, eſt marquée au Chap. XXIII de la Geneſe, où il eſt dit qu'Abraham acheta pour le prix de quatre cens ſicles d'argent une caverne qu'il deſtinoit à la ſépulture de ſa femme. Mais il eſt fort douteux qu'alors ce *ſicle* ait été une véritable piéce de monnoie, dans le ſens que nous l'entendons aujourd'hui (*a*).

Quoiqu'il en ſoit, M. de Salzade attaque ici Vigénère, Pontus Huterus, l'Auteur des Tables publiées dans la Bible de Vitré en 1662, pour l'évaluation des monnoies, Calmet & Rollin. Dom Calmet avoit donné au ſicle d'argent le poids de 266 grains $\frac{24}{11}$, en le ſuppoſant égal à la demi-once Romaine ; mais dans cette ſuppoſition même l'Auteur ne le fait que de 256 de nos grains, parce qu'il adopte l'opinion de ceux qui n'accordent à la livre Romaine que le poids de 10 de nos onces & $\frac{1}{3}$ d'once, ou de 61,44 grains. Il eſtime donc en conſéquence que le ſicle d'argent, à 27 livres le marc, vaudroit 30 ſous.

Pour le ſicle d'or, qu'on eſtime n'avoir été que le quart de l'once, ou du poids de deux drachmes, il l'évalue à 10 livres. Il donne l'empreinte d'un ſicle d'argent, qui lui eſt tombé entre les mains. On n'y voit rien de particulier, & qui ne fût déjà connu. On y lit d'un côté en caractères Hébreux *ſicle d'Iſraël*, & de l'autre *Jéruſalem la Sainte*. Il eſt préciſément de la nature de ceux

(*a*) Voyez la Diſſertation d'Otthon Sperling *de nummis non cuſis, tam veteribus quam recentiorum. Amſtel.* 1700.

que la plûpart des Antiquaires regardent comme suppoſés. Ce n'eſt pas que ceux qui portent des caractères Samaritains ſoient admis comme véritablement anciens par tous les Sçavans. Car il en eſt qui prétendent que les uns & les autres ont été fabriqués par les Juifs & par les Cuthéens depuis l'époque des premieres Croiſades (*a*).

Dans la ſeconde partie qui concerne les monnoies des Grecs, l'Auteur s'attache particuliérement à réfuter M. Rollin; » & nous ferons » voir, dit-il, à ceux qui ſe mêlent de traiter de ſemblables matières, combien il eſt eſſentiel » en pareil cas de s'attacher plutôt » à la juſteſſe du calcul, tant ſur le » poids que ſur la valeur des monnoies, que de ſuivre trop aveuglément ce que d'autres en ont » dit avant eux ». L'avis eſt bon; & l'Auteur ſeroit ſans doute fâché qu'on le ſuivît lui-même trop aveuglément.

La dragme attique, dit-il, étoit la huitiéme partie de l'once Romaine; elle avoit donc le poids de 64 de nos grains; ainſi elle ne doit valoir que 7 ou 6 den., à 27 liv. le marc d'argent.

Rien n'eſt moins certain que le principe ſur lequel porte ce calcul. Pluſieurs Sçavans n'ont-ils pas montré que la dragme Attique peſoit environ 84 de nos grains (*b*)? c'eſt environ 20 grains de différence. Il ne doit pas nous ſuffire que l'Auteur aſſure poſitivement que ſon évaluation eſt appuyée *ſur des principes certains*. Il falloit bien prouver auparavant que la dragme n'avoit préciſément que le poids qu'il lui aſſigne, avant de conclure que la dragme revient à 7 ſous 6 den. de notre monnoie, la mine à 37 liv. 10 ſols, le talent attique à 2250, & le ſtater attique d'or, du poids de deux dragmes, à 10 liv.

Dans la quatriéme partie qui traite des monnoies des Romains, M. de S. trouve encore pluſieurs Auteurs à réfuter, & s'attache à *leur rendre la juſtice que leur peu d'exactitude demande*. C'eſt s'annoncer comme un Ecrivain plus exact.

L'as des Romains peſoit, dit-il, douze de leurs onces, qui reviennent à 10 onces $\frac{3}{4}$ de notre poids, d'où il conclut que cet as en cuivre pût vaudroit 17 ſous 4 den. de notre monnoie, en ſuppoſant toujours le marc d'argent à 27 livres. Dans les commencemens le denier d'argent répondoit à dix as ou livres de cuivre, & par conſéquent à 8 liv. 13 ſols 4 den. de notre monnoie. Le ſeſterce étoit le quart du denier.

L'Auteur ajoute (*a*) que « l'argent étant devenu plus commun » à Rome par les victoires remportées ſur divers Peuples, & par les » conquêtes, les payemens ne s'y

(*a*) Voyez Sperling. Ibid. pag. 103.

(*b*) Voyez dans les Mém. de l'Acad. des Inſc. & B. Lett. Tom. VIII. la Diſſert. de M. de la Barre; & au Tom. XXVIII. celle de M. Dupuy ſur la monnoie Romaine pag. 663 & ſuiv. *Eiſenſchmid de ponderibus & menſuris, &c.*

(*a*) Pag. 22.

» faiſoient plus qu'en argent par » deniers ou par ſeſterces, quoi- » que cependant dans la maniére » d'exprimer ces ſommes, le de- » nier fût toujours pris pour dix » livres de cuivre, ſelon l'ancien- » ne proportion ; mais l'as d'une » livre ne ſubſiſtoit plus, il n'étoit » qu'imaginaire, & le nom d'as » lui étoit appliqué, comme nous » comptons par livre & par franc, » &c ». On pourroit demander ici à l'Auteur de quel tems il veut parler ? Où a-t-il vû que le denier fut toujours pris pour dix livres de cuivre ? On ſçait par le témoignage des Anciens, qu'au tems de la premiére guerre Punique le poids de l'as fut fixé à deux onces, & à une once ſous la Dictature de Fabius Maximus ; qu'alors il fut réglé que le denier vaudroit 16 as & la ſeſterce quatre (a) : que quelque tems après, la Loi Papiria fixa le poids de l'as à une demi-once ; d'où il réſulta que le denier valut huit onces de cuivre, & le ſeſterce deux onces. Où l'Auteur a-t-il trouvé encore que les payemens ſe ſoient faits qu'en argent par deniers & par ſeſterces ? N'auroit-il point confondu les objets ? Il eſt vrai que le calcul des ſommes ſe faiſoit relativement au denier & au ſeſterce, comme on le voit par l'Ouvrage du Juriſconſulte Voluſius Mæcianus, qui vivoit ſous les Antonins ; mais que les payemens de toutes les ſommes, grandes ou petites, ne ſe ſoient faits qu'en argent par deniers & par ſeſterces, c'eſt une idée entiérement nouvelle pour nous, & qui n'a pas la moindre ombre de vraiſemblance. On peut même aſſûrer comme une choſe certaine que, dans le tems que les Romains rapportoient leurs calculs pécuniaires au denier ou au ſeſterce, ils avoient différentes monnoies de cuivre, propres aux petits payemens qu'exige le commerce ordinaire de la vie. Cette idée néanmoins a jetté l'Auteur dans des raiſonnemens frivoles, & dans des ſuppoſitions très-arbitraires que nous nous diſpenſerons de rapporter. Nous ne dirons rien de la confiance avec laquelle M. de S. aſſûre avec quelques Auteurs que le poids de la livre Romaine étoit de 6144 de nos grains. Cette eſtimation n'eſt rien moins que certaine : d'autres lui donnent 6140, quelques-uns 6300 grains (a). Nous ne parlerons pas non plus du ton d'aſſûrance avec lequel l'Auteur décide que le rapport de l'or à l'argent fut, chez les Romains, de dix à un, pour tous les tems dont il parle. Nous regardons comme aſſez bien prouvé, juſqu'à ce qu'on montre le contraire, qu'en un tems la livre Romaine d'or valut 11 livres $\frac{10}{11}$ d'argent, enſuite 11 livres $\frac{11}{11}$, & après Conſtantin, 14 livres $\frac{2}{3}$ (a).

(a) Ce qui fut obſervé juſqu'au tems de Conſtantin.

(a) Voyez Eiſenſch. & Tom. 28 des Mém. de l'Acad. des Inſc. & B. L. la Diſſertation citée.

(b) Voyez la Diſſert. citée de M. Dupuy.

Nous ne voyons même pas trop comment l'Auteur peut ſe concilier avec lui-même : il convient (*a*) que le denier d'argent ayant été affoibli en divers tems, il fut réduit à la taille de 15, de 24, de 36, & enfin de 96 à la livre, & que *le denier d'or fut auſſi diminué juſqu'à la taille de 45 à la livre, chaque piéce.* La plus forte diminution de ce qu'il appelle le denier d'or fut donc lorſqu'on tailloit 45 de ces piéces à la livre. Alors ne valoit-il que dix de ces deniers d'argent dont 96 faiſoient le poids de la livre Romaine ? La proportion n'auroit pas été décuple.

Comment concilier encore avec les principes de l'Auteur ce qu'il avance ſur le denier d'or des Romains (*b*) ? « Cette monnoie pe-» ſoit, dit-il, 260 de nos grains, » poids de marc, valant 12 livres » 10 ſols de France, à 27 livres le » marc : *le denier d'or valoit dix de-» niers d'argent ou 25 drachmes* ». Il nous a prévenus que le poids de la drachme étoit de 64 de nos grains. Donc 25 drachmes font 1600 grains. Donc 160 grains d'or valoient 1600 grains d'argent. Donc le rapport de l'or à l'argent n'étoit qu'environ ſextuple ; & pour être décuple, 160 grains d'or auroient dû répondre à 2600 grains d'argent, qui, ſelon ſon calcul, font plus de 40 drachmes.

D'ailleurs ſi la taille de ces deniers d'or varia, de maniere qu'elle fut enfin portée à 45, pourquoi décider généralement que cette piéce peſoit 160 de nos grains ? Elle n'en peſoit ſeulement pas 137, lorſque ſon poids étoit le quarante-cinquiéme de la livre. L'aſſertion eſt donc fauſſe dans ſa généralité, & propre à induire en erreur ceux qui ne ſeront pas ſur leurs gardes.

En liſant cet Ouvrage, on eſt tenté de croire que l'Auteur a peu lu les anciens, & mal entendu les modernes. Il y avoit de la différence entre le grand ſeſterce (*ſeſtertium*), & le petit *ſeſterce* (*ſeſtertius nummus*). On ſçait que l'expreſſion *decies ſeſtertium*, ou ſimplement *decies* revient à celle ci *decies centena millia ſeſtertium nummum*. Les modernes ont cherché la raiſon de cette maniere de parler ; l'Auteur en imagine une de ſa façon que nous ne rapporterons pas ; & fier de ſa découverte il reproche aux Sçavans de s'être amuſés à une déclinaiſon chimérique *decies ſeſtertia, centies ſeſtertium*, &c. Il paroît donc avoir cru que, ſelon l'opinion de ceux qui ont le mieux examiné cette matiére, *decies ſeſtertium* étoit un génitif qui avoit pour nominatif *decies ſeſtertia*. Or jamais les Anciens n'ont dit *decies ſeſtertia*, mais *decies ſeſtertium numerarium eſt*; ce qui montre que cette expreſſion n'eſt point un génitif plurier, mais un nominatif ſingulier (*a*). Ils ont bien dit *decies, centena ſeſtertia* ; mais de-là à l'expreſſion *decies, centies ſeſtertium*, la différence eſt grande.

(*a*) Pag. 174. & ailleurs.

(*b*) Pag. 85.

(*a*) Voyez Gronovius *de Seſterc.* & la Diſſert. citée.

Sans

Sans conſulter les Anciens, M. de S. imagine de ſa tête les marques par leſquelles les Romains devoient diſtinguer les diviſions & les multiplications de l'*as*. Le *quadruſſis* par exemple (*quatre as*) devoit avoir pour marque IIII, ou IV, le *quinquſſis* (cinq as) devoit être déſigné par V. &c. Malheureuſement pour l'Auteur moderne, Voluſius nous a tranſmis les figures uſitées à cet égard, & elles n'ont rien de commun avec celles qu'on nous préſente.

C'eſt encore de ſon propre fonds qu'il nous fournit des étymologies toutes nouvelles. Les Anciens nous ont appris qu'ils ont dit *ſeſtertius*, pour *ſemis tertius*, c'eſt-à-dire *deux & demi*, à l'exemple des Grecs qui diſoient le *ſeptiéme demi-talent*, pour déſigner ſix talens & demi. Mais M. de S. veut nous faire croire (p. 22.) que les Anciens ont dit *ſeſtertius* pour *ſemis tertius*, *comme qui diroit un demi ôté de trois*.

Suivant cette analogie, lorſque les Anciens, en parlant de la largeur d'une piéce de bois, ont dit *lignum boſtertium*, l'expreſſion devoit ſignifier *deux tiers* (*bes*) *ôté de trois piés*, c'eſt-à-dire que la largeur étoit de deux pieds un tiers. Mais point du tout. Elle déſignoit une largeur de deux pieds deux tiers.

Ces dernieres obſervations ſont peu importantes ; mais elles font connoître que l'Auteur n'a pas étudié les Anciens, & qu'il auroit pu mieux profiter du travail de pluſieurs modernes qui ont fourni la même carriére que lui. Ce n'eſt pas que ceux dont il combat l'opinion ne ſe ſoient mépris ; mais il en eſt d'autres qui ont traité & approfondi cette matiére avec une exactitude qui auroit pu lui ſervir d'exemple.

La quatriéme partie de l'Ouvrage a pour objet les monnoies des François. On ne ſçait trop quel fut leur véritable état durant les ſiécles qui précédérent celui de Charlemagne. Ce Prince ordonna qu'on tailleroit vingt ſous à la livre d'argent, compoſée de 12 onces, & que le ſou vaudroit 12 deniers ; d'où il ſuit que ce denier d'argent étoit la deux cent quarantiéme partie de la livre pondérale. Telle eſt l'origine de notre livre de compte, qui, par les augmentations ſucceſſives du prix de l'argent, eſt devenue imaginaire, de réelle qu'elle étoit. Mais c'eſt une queſtion de ſçavoir quel étoit le poids de cette livre de 12 onces. M. de Salzade décide, ſans en donner la moindre preuve, qu'égale à celle des Romains, elle avoit le poids de 6144 de nos grains, & qu'ainſi le denier, qui en étoit la 240e partie, peſoit 25 grains $\frac{3}{5}$, & à raiſon de 27 liv. le marc d'argent, valoit 3 ſous juſtes de notre monnoie. Il part de ce principe pour comparer les variations de la livre numéraire, relativement aux accroiſſemens ſucceſſifs qu'a reçus le prix du marc d'argent, depuis le régne de Charlemagne juſqu'à celui de Louis XV. Il a dreſſé dans cette vûe une Table qui a pour titre : *Parités réciproques*

de la livre numéraire ou de compte inſtituée par l'Empereur Charlemagne, proportionnément à l'augmentation arrivée ſur le prix du mare d'argent, depuis ſon règne juſqu'à celui de Louis XV le Bien-Aimé. C'eſt le titre d'une Carte gravée qui s'eſt diſtribuée depuis quelques années chez le ſieur Beaumont, ſur le Pont de Notre-Dame, au Gryphon d'or ; & voici les obſervations qu'elle a donné lieu de faire à un Membre de l'Académie des Inſcr. & Belles-Lettres «. L'Auteur » y ſuppoſe que la livre pondérale » ſous Charlemagne ne répondoit » qu'à 10 $\frac{1}{7}$ de nos onces.... Si l'hy» pothèſe ſur laquelle porte tout » ſon calcul étoit vraie, le denier » de Charlemagne n'auroit dû pe» ſer que 25 & $\frac{1}{7}$ de nos grains.... » Mais ceux qui nous reſtent de ce » Prince en peſent encore aujour» d'hui 28, & d'autres frappés ſous » ſes Succeſſeurs, en peſent juſqu'à » 32. Or 240 deniers de 28 grains » chacun donnent 6720 grains qui » ſont préciſément onze onces & » deux tiers poids de marc. Tel » devoit donc être au moins le » poids de la livre d'alors ; & ſi » l'on conſidère que le frai a pu » faire perdre le tiers d'une once » ſur 240 deniers, on reconnoîtra » que la livre Calovingienne diffé» roit peu du poids de 12 de nos » onces. Ainſi l'expérience prouve » la fauſſeté de la ſuppoſition ſur » laquelle l'Auteur a établi ſon cal» cul. » (*a*).

Il eſt vrai qu'on trouve des deniers de Charlemagne qui peſent environ 25 de nos grains ; mais comment prouver qu'ils ſont droits, de poids ; & d'ailleurs ne peut-on pas ſuppoſer qu'ils ont été frappés dans un tems, où, ſuivant l'Ordonnance de Pepin, on faiſoit encore tailler 22 deniers à la livre Gauloiſe ? En effet ſi l'on diviſe 6912 grains, poids de nos douze onces, par 264 (nombre des deniers compris dans une livre diviſée en 22 ſous), on trouvera 26 grains $\frac{1}{11}$. C'eſt encore la remarque (*b*) de l'Académicien que nous avons cité, & qui réfute les raiſons alléguées par le Blanc pour prouver que Charlemagne avoit augmenté le poids de la livre que nos Ancêtres avoient reçue des Romains. M. de Salzade rappelle dans ſon Ouvrage les mêmes raiſons, ſans adopter la conſéquence qu'en prétendoit tirer le Blanc, ſans même en parler. Il a bien vu que l'opinion de ce Sçavant dérangeoit ſes idées, & ruinoit ſans reſſource le principe ſur lequel porte ſon calcul. Car s'il eſt vrai que Charlemagne ait augmenté le poids de la livre à laquelle il faiſoit tailler 20 deniers, que devient la Table des *Parités réciproques*, qui ſuppoſe cette livre abſolument égale à celle des Romains, c'eſt-à-dire de 6144 de nos grains, ſelon l'eſtimation que l'Auteur en fait après le Blanc ? Il eſt

(*a*) Supplem. de M. Dupuy à ſa Diſſert. ſur le denier de Charlem. Tom. 28 des Mém. cités. p. 782.

(*b*) Ibid. p. 776.

donc bien à craindre que M. de S. n'eſſuye à ſon tour le reproche d'inexactitude dont il charge des Auteurs qui l'ont précédé, à l'égard du moins des monnoies anciennes.

Pour les monnoies modernes, l'Auteur a mis à contribution des Ouvrages connus, ſurtout le *Traité des Monnoies* de M. Abot de Baſinghen, quoique nous n'ayons remarqué aucun endroit où il l'ait cité. Ceux qui voudront s'en convaincre n'ont qu'à lire les diſcours que M. de S a placés à la tête de ſon *Dictionnaire* des monnoies d'or, d'argent, de cuivre, de billon, des monnoies courantes, ou les articles *Guinée*, *Ducat*, &c. Ils y verront des phraſes, des obſervations entières, copiées aſſez exactement, ou qu'ils trouveront du moins auſſi dans le Traité de M. de Baſinghen, dont nous avons rendu compte.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, année 1764. avec les Mémoires de Mathématique & de Phyſique pour la même année, tirés des Regiſtres de cette Académie. A Paris de l'Imprimerie Royale; & ſe trouve chez Panckoucke, Libraire, rue & près la Comédie Françoiſe. 1767. 206 pages pour l'Hiſtoire & 579 pour les Mémoires avec 16 planches en taille-douce. Prix 12 liv. en feuilles.

PREMIER EXTRAIT.

LA partie Mathématique de ce Vol. eſt celle qui fera la matiére de notre premier Extrait. Elle commence par des Obſervations Géographiques ſur les Iſles de France & de Bourbon, par M. Buache: le ſçavant Géographe compare entr'elles ces deux Iſles, & il fait voir que les connoiſſances des Navigateurs du commencement du dernier ſiécle étoient plus exactes qu'on ne le croit communément, & qu'il eſt ſouvent néceſſaire d'y avoir recours; il releve des erreurs conſidérables dans les Dictionnaires de Géographie, au moyen des Obſervations de M. de la Caille dans ces deux Iſles & de pluſieurs plans détaillés qu'il a ſçu ſe procurer.

L'Eclipſe du premier Avril 1764 qui devoit être annulaire à Paris, eſt l'objet de pluſieurs Mémoires contenus dans ce Volume; il y en a par M. le Monnier, par M. Caſſini de Thuri, par M. Bailli, & ſurtout par M. le Cardinal de Luynes, qui a eu la ſatisfaction de l'obſerver à Noſlon, près de Sens, conjointement avec M. Bailli. Son Eminence a fait part à l'Académie de toutes ſes Obſervations, & M. Bailli en a fait le calcul.

La latitude de Noſlon eſt de 48 deg. 14′ 47″, & ſa longitude à

41". de tems à l'Orient de Paris. Les autres Académiciens qui étoient restés à Paris ne purent observer cette fameuse Eclipse à cause du mauvais tems ; M. Pingré qui s'étoit transporté exprès vers l'embouchure de la Seine ne fut pas plus heureux ; mais l'Académie en a été dédommagée par ses Correspondants ; & M. de Fouchy dans un article de l'histoire rapporte les noms de ceux qui se sont empressés de lui envoyer leurs observations, & dont les Mémoires paroîtront, pour la plupart, dans le Recueil que l'Académie publie des Ouvrages dignes de l'attention du Public qui lui ont été communiqués.

Cette même Eclipse a donné occasion à deux grands Mémoires de M. du Séjour, qui contiennent de nouvelles méthodes analytiques pour calculer les Eclipses de Soleil, les occultations des Etoiles fixes & des Planètes par la Lune, & en général pour réduire des Observations quelconques de cet astre, au lieu vû du centre de la terre. La célébrité de ce Phénomène, la curiosité générale qu'il avoit excitée parmi les Astronomes, le désir de vérifier l'accord des Tables avec les Observations Astronomiques, sont les motifs qui engagerent M. du Séjour à donner à une méthode qui lui étoit particulière, toute la précision dont elle étoit susceptible. Dans la suite de ce travail il fut fort étonné de voir que cette méthode n'étoit qu'un cas particulier d'une théorie beaucoup plus générale ; M. du Séjour se proposa donc de rédiger une suite de formules toutes relatives aux Eclipses & toutes déduites du même principe, & il voulut présenter sous un seul point de vûe tous les Problèmes que l'on peut proposer sur cette matière. M. du Séjour entreprend spécialement la solution générale de ce Problème par des formules purement algébriques : Etant donnés deux corps, dont l'un se meut uniformément en ligne droite, & l'autre circule dans une ellipse suivant une Loi connue ; déterminer à chaque instant la distance de ces corps, vûe d'une distance variable, mais assujettie à une Loi donnée. Le corps mû en ligne droite, c'est la Lune ; le corps qui circule dans une ellipse, c'est le Soleil ; cette distance variable d'où l'on suppose les phénomènes observés, c'est la distance de l'Observateur au plan mené par le centre de la Lune ; il est aisé de voir que cette distance dépend de la quantité dont l'Observateur, en vertu du mouvement diurne, s'approche ou s'éloigne du plan, passant par le centre de la Lune, & de la quantité dont ce plan s'approche ou s'éloigne lui-même de l'Observateur, en vertu du mouvement de parallélisme qu'on lui a supposé. La maniere dont M. du Séjour simplifie les Equations générales pour en tirer des formules d'une application facile, est pleine d'adresse & de sçavoir. Ces deux premiers

Digitized by Google

Mémoires ſeront ſuivis de pluſieurs autres, dans leſquels il déterminera toutes les eſpéces de Phénomènes & de circonſtances qui ſe rapportent aux Eclipſes ſujettes aux Parallaxes. Il démontrera ſurtout un réſultat important qu'il a déduit d'une multitude d'Obſervations; c'eſt l'inflexion des rayons Solaires aux approches du bord de la Lune, découverte intéreſſante que les Aſtronomes doivent à M. du Séjour, & dont nous aurons occaſion de parler.

M. Fougeroux dans un Mémoire ſur les objectifs, rapporte les procédés & les machines que le célèbre Joſeph Campani faiſoit à Rome dans le dernier ſiécle, autant que l'on a pu les conclure de l'inſpection du Cabinet & des Machines de cet Artiſte, que M. Fougeroux a examinés dans ſon voyage d'Italie.

Le travail des Lunetes eſt l'objet d'un autre Mémoire très-ample & très-important que M. d'Alembert nous donne dans le même Volume. Il avoit communiqué à l'Académie au mois de Décembre 1765 les dimenſions de deux excellens objectifs, compoſés de trois lentilles, deux de verre commun, & une de cryſtal d'Angleterre, placée au milieu des deux autres & immédiatement appliquée contre elles; il explique dans ce Mémoire les principes ſur leſquels la conſtruction de ces objectifs eſt fondée. Ces principes ſont la ſuite de la théorie qu'il a donnée dans le 3e. Volume de ſes Opuſcules ſur les Lunettes Achromatiques; mais M. d'Alembert, avant que d'entrer dans ce détail, a cru devoir remettre ſes principes & ſes formules ſous les yeux de l'Académie; il les préſente même ſous une forme tout-à-la fois plus générale & plus ſimple, & il y ajoute pluſieurs remarques intéreſſantes qui ne ſe trouvent point dans l'Ouvrage cité: remarques principalement relatives au cas où l'objet eſt placé hors de l'axe de la lentille, ou de l'axe des verres de la Lunette. Comme ce premier Mémoire de M. d'Alembert étoit deſtiné à donner les dimenſions de l'objectif qui paroît préférable à tous ceux qu'on a propoſés juſqu'ici, ce ſçavant Académicien en donne toutes les dimenſions; il fait voir qu'on peut conſtruire par les mêmes formules une infinité d'objectifs excellens, que l'on peut même faire varier les courbures aſſez ſenſiblement & avoir cependant des objectifs qui corrigent très-bien l'aberration. Par exemple, en ſuppoſant R le foyer de l'objectif, il trouve pour les quatre rayons des courbures de l'objectif $+ 0,5986\ R - 0,3255\ R + 0,7288\ R - 1,8116\ R$, les ſurfaces qui ſe touchent étant de même courbure; (le ſigne $+$ ſignifie que la convexité eſt vers l'objet) mais on pourra faire faire auſſi un très-bon objectif avec les quatre courbures ſuivantes $+ 0,4630\ R + 2,7574\ R + 0,2081\ R + 15,594\ R$. M. d'Alembert examine les propriétés de ces deux objectifs: il trouve que le premier a cela d'avantageux qu'aucune des ſurfaces

Digitized by Google

n'a un rayon trop grand ni trop petit, & que la courbure de la ſurface qui a le plus petit rayon eſt beaucoup plus petite que dans les objectifs propoſés juſqu'ici : objectifs dans leſquels deux rayons au moins ſont au-deſſous de $\frac{1}{5}$ R, au lieu qu'ici le plus petit rayon n'eſt guéres que $\frac{1}{3}$ R dans le premier objectif, & tous les autres rayons ſont beaucoup plus grands.

Le ſecond objectif a l'un de ſes rayons beaucoup plus petit que le plus petit rayon du premier ; mais cet objectif en récompenſe a deux rayons beaucoup plus grands que R, & dont même l'un ſurpaſſe 15 R : au lieu que le plus grand rayon de l'autre n'eſt pas $= 2$ R. Ces deux objectifs ont donc (au moins dans la théorie) chacun leurs avantages réciproques ; l'expérience apprendra, dit M. d'Alembert, celui qu'on doit préférer.

M. Pingré ayant eu beſoin de réduire une obſervation faite à Pékin & ayant trouvé que l'on n'avoit point encore tiré parti du grand nombre d'obſervations qui y ont été faites pour déterminer la poſition de cette Capitale, tant en longitude qu'en latitude, a voulu diſcuter à fond cette matiére. Il a calculé un nombre immenſe d'obſervations, d'où il a conclu que le milieu de la Maiſon des Jéſuites François à Pékin eſt à 39 dégrés 55 minutes 15 ſecondes de latitude ſeptentrionale, & $7^{h}.\ 36'\ 23''$ de tems à l'Orient de Paris. Ce réſultat ne différe que d'une ſeconde de celui qu'avoit donné le paſſage de Mercure ; il tient un milieu exact entre les anciennes déterminations ; il s'accorde avec tous les réſultats des comparaiſons immédiates que M. Pingré a faites des obſervations de Pékin avec celles de Paris, de Péterſbourg & de Chandernagor ; enfin, il eſt moyen entre les obſervations du P. Koëgler & celles du P. Gaubil ; de maniere cependant qu'il approche beaucoup du réſultat de ces dernieres, auxquelles on doit la préférence.

Ce Mémoire eſt ſuivi des réflexions de M. de Parcieux ſur les inondations de la Seine à Paris. Les débordemens de la Seine, dit M. de Parcieux, & les grands dommages qu'ils ont cauſés dans Paris & aux environs, ont été très-ſouvent l'objet de l'attention de nos Rois & des Magiſtrats, & c'eſt pour ſeconder leurs vûes que M. D. s'eſt occupé de cette matiére.

Il ſe propoſe principalement de faire voir dans ſon Mémoire ce qui a ſi conſidérablement augmenté les inondations du côté de la Gréve & au-deſſus, afin qu'on tâche d'en diminuer la cauſe quand on en aura l'occaſion, & qu'on évite de l'augmenter à l'avenir. M. de Parcieux remarqua que la différence entre l'inondation de 1740 & celle de 1751 n'étoit pas la même dans toute l'étendue de la Riviére dans Paris ; cela lui donna l'idée de la comparer en quatre endroits différens.

On trouve à la Maiſon Blanche ou Folie Bonnet, près de la barriere S. Bernard, les marques des inondations de 1679, 1711 & 1740 ;

Digitized by Google

l'inondation de 1740 eſt partout la plus haute, & celle de 1711 n'eſt plus baſſe dans cet endroit que de 10 pouces dans les premiers jours de Mars. Au Bureau des Forts du Port S. Paul qu'on nomme la *Petite Baſtille*, l'inondation de 1751 eſt marquée 44 pouces & demi ſous celle de 1740, & celle de 1764 à environ 35 pouces; ces différences s'accordent, à peu de choſe près, avec celles de la Maiſon Blanche & de pluſieurs autres lieux. M. de Parcieux cite un grand nombre d'endroits où l'on voit les marques des plus hautes inondations, tant de la fin du dernier ſiécle, que de celles qui ſont arrivées dans notre ſiécle, après quoi il conclut les différences ſuivantes.

Noms des Lieux où elles ont été obſervées dans Paris.	Eléva-tions de 1740 ſur 1751.	Eléva-tions de 1740 ſur 1764.
	pouces	pouces
Vis-à-vis le foſſé de l'Arſenal,	45 $\frac{1}{2}$	35 $\frac{1}{2}$
A la Grêve & à la Place Maubert,	43 $\frac{1}{2}$	34
Entre le Louvre & le Quai Malaquais,	33	25
Au Pont Tournant,	29	21

M. de Parcieux a déja dit, dans ſon projet pour procurer de l'eau à Paris dont nous avons parlé, qu'il eſt fâcheux pour cette Ville qu'on ait laiſſé conſtruire le quai de Gêvres ſur le lit même de la Riviére, en avançant de la valeur d'une arche & d'une pile des Ponts-aux-Changes & de Notre-Dames; car les piles de ce quai, les reins de cette longue voûte, formant un obſtacle conſidérable au paſſage de l'eau, joint à la machine du Pont Notre-Dame & aux piles du même pont, prennent au moins le tiers du paſſage du bras de la Riviére.

Le bâtiment de l'Hôtel Dieu a obſtrué de même l'autre bras, & l'on trouve que le Bureau de la Ville s'en eſt plaint dès-l'année 1658; ce ſont-là des cauſes de débordement, ſur leſquelles M. de Parcieux inſiſte fortement; il rapporte enſuite les Obſervations qu'il a faites ſur les endroits où eſt parvenue l'eau de la Riviére, tant à Paris qu'aux environs dans les grandes crues de 1649, 1651, 1658, 1690, 1711, 1740 & 1751.

M. de Parcieux remarque à ce ſujet une erreur conſidérable qui a été faite au Port au blé, à l'occaſion de l'inondation de 1751. Si ceux qui ont pris la peine de marquer au Port au blé l'inondation de 1651, près de 7 pieds au deſſus de celle de 1658, avoient pris celle de s'informer ou de faire quelque recherche à ce ſujet, ils ne l'auroient pas miſe environ 9 pieds 6 pouces plus haut qu'elle ne fut réellement; ils auroient vû que les Hiſtoriens de Paris ne parlent des inondations de 1649 & de 1651 que comme d'inondations, telles qu'il en arrive

Digitized by Google

de tems à autre ; mais non comme d'inondations inouies ; mais qu'ils qualifient de prodigieuſe celle de 1658 : elle le fut en effet, comme on en jugera, ſi l'on ſe repréſente dans toute la plaine au-deſſus de Paris, à droite & à gauche de la Riviére, près de trois pieds d'eau au-deſſus de ce que nous y en avons vû en 1740, où l'eau fut de 30 à 33 pouces plus baſſe qu'en 1658. M. D. propoſe auſſi un projet pour conſtruire de nouvelles échelles plus exactes & plus commodes que celles du Pont-Marie & du Pont de la Tournelle ; il voudroit ſurtout en placer une vers les Guichets du Louvre.

Ce Volume contient auſſi un grand nombre d'obſervations Aſtronomiques : celles de M. Pingré ſur la Comére de 1764 & ſur celle de 1763, l'obſervation de l'Eclipſe de Lune du 17 Mars, par M. Pingré & par M. Bailli, qui en conclut la longitude de Polling en Baviére 34′ 32″ de tems à l'Orient de Paris. M. l'Abbé Chappe y donne pluſieurs Obſervations de Mercure, faites dans ſa plus grande digreſſion au mois de Mai, avec 24 obſervations des Satellites de Jupiter. M. Caſſini de Thury rapporte pluſieurs obſervations de la Lune qu'il a faites à l'Obſervatoire Royal en 1760 & 1761, conjointement avec M. Maraldi ; cela lui donne occaſion de faire ſur les obſervations de M. l'Abbé de la Caille différentes remarques qui tendent à prouver que la méthode des hauteurs correſpondantes employée par M. l'Abbé de la Caille pour déterminer les lieux du Soleil & des Etoiles fixes, n'eſt pas préférable à celle d'un mural qui n'exige que deux obſervations, méthode dont ſe ſert M. Caſſini.

Le paſſage de Vénus obſervé en 1761 eſt encore l'objet d'un Mémoire de M. Pingré ; il y examine les obſervations faites à Selenginsk en Sibérie, par M. Rumowski ; il calcule toutes celles qui ſervent à en déterminer la longitude qu'il trouve de 6 heures 57′ 50″. Cela poſé, M. Rumowski y obſerva le premier contact ou le contact intérieur du bord du Soleil & de celui de Vénus, lorſqu'elle étoit prête à quitter le diſque du Soleil, à 3 heures 31′ 36″ ½ tems vrai ; il étoit donc à Paris 20 heures 23′ 46″ ½ tems vrai, ou 20 heures 21′ 55″ ½ tems moyen ; par conſéquent 9′ 36″ ½ moins qu'à Rodrigue. Dans la ſuppoſition d'une Parallaxe Solaire de 10″, ce contact auroit dû être obſervé à Rodrigue 9′ 30″, 69 plus tard qu'à Selenginsk ; la comparaiſon de ces deux Obſervations détermineroit donc la Parallaxe horiſontale du Soleil de 10″, 1 au moins, & cela pour le 6 de Juin, c'eſt à dire lorſque le Soleil eſt preſque apogée. Cette détermination s'accorde fort bien avec celle à laquelle M. Pingré s'étoit arrêté dans ſon Mémoire ſur la Parallaxe du Soleil, malgré les obſervations du Cap de Bonne Eſpérance qui donnent 2″ de moins.

M. Pingré a mis encore dans ce Volume un Mémoire ſur la Parallaxe

Parallaxe de la Lune, en ſuppoſant la terre applatie; il y donne la méthode dont il ſe ſert pour en calculer l'effet, tant en longitude qu'en latitude & en déclinaiſon. Nous avons eu occaſion de traiter aſſez au long de cette matiére, en rendant compte des Mémoires qu'a donnés ſur ce ſujet M. de la Lande, qui le premier a établi les véritables principes de cette matiére, accompagnés de méthodes faciles & de Tables commodes, dans les Mémoires de l'Académie pour 1756, dans la Connoiſſance des tems de 1760, & dans ſon grand Traité d'Aſtronomie. M. le Monnier, dans des réflexions qu'il donne ſur le même ſujet, fait part au public de formules nouvelles que M. Euler lui avoit envoyées pour corriger celles que ce Sçavant avoit données dans les Mémoires de Berlin pour 1748.

La libration de la Lune & le mouvement des nœuds de l'Equateur Lunaire, ſont l'objet d'un Mémoire de M. de la Lande qui eſt à la fin de ce Volume. C'eſt une des queſtions les plus intéreſſantes aujourd'hui dans l'Aſtronomie Phyſique, de déterminer les mouvemens de l'axe lunaire & les apparences de ſon diſque: l'Académie avoit propoſé cette queſtion pour le ſujet du prix de l'année 1765.

L'examen des piéces qui ont été envoyées pour le concours, a donné lieu à M. de la Lande de reconnoître encore plus la difficulté de cette queſtion, en voyant que dans la plûpart des piéces on révoquoit en doute le mouvement des nœuds de l'Equateur lunaire, quoiqu'il parût déja ſuffiſamment démontré; c'eſt ce qui détermina M. de la Lande à faire une ſuite d'obſervations pour être plus à portée de décider ſur ce ſujet.

M. Caſſini dit formellement dans les Mémoires de l'Académie pour 1721, & dans ſes Elémens d'Aſtronomie, page 256, que l'Equateur lunaire a toujours ſes nœuds ſur l'Ecliptique aux mêmes points du Ciel que les nœuds de l'orbite lunaire; il ne rapporte point à la vérité les obſervations qui lui avoient fait reconnoître cette loi; mais M. Mayer y ſuppléa en 1748 par un grand nombre d'obſervations rapportées dans les Mémoires de la Société Coſmographique de Nuremberg, imprimés en 1750, & dans l'Aſtronomie de M. de la Lande.

La démonſtration de M. Mayer étoit la ſeule qu'on eut eu de la coincidence des nœuds de l'Equateur lunaire avec ceux de l'orbite; cependant les obſervations de ce célébre Aſtronome différoient quelquefois entr'elles aſſez conſidérablement; elles n'avoient été faites que dans une ſeule poſition des nœuds, & avec un inſtrument qui n'étoit pas d'une extrême perfection; il parut donc néceſſaire à M. de la Lande de vérifier cette queſtion par de nouvelles obſervations, & d'examiner, pour le tems où nous ſommes, la poſition des nœuds de l'Equateur lunaire. On voit à la fin de ſon Mémoire qu'il a trouvé à-peu-près le même réſultat que M.

Mayer ; car après avoir calculé trois obſervations choiſies, il conclud que l'inclinaiſon de l'Equateur lunaire ſur l'Ecliptique eſt de 1 degré 43′, au lieu de 1 degré 29′ que M. Mayer avoit trouvés ; & la latitude Sélénographique de Manilius, c'eſt-à-dire ſa diſtance à l'Equateur lunaire 14 degrés 35′ au lieu de 14 degrés 34′ que M. Mayer avoit donnés ; enfin il trouve le lieu du nœud deſcendant de l'Equateur lunaire plus avancé de 2 degrés que le nœud aſcendant moyen de l'orbite de la Lune, d'où il réſulte que les nœuds de l'Equateur & les nœuds de l'orbite ont encore la même place & le même mouvement que dans le dernier ſiécle, & qu'on n'a pas dû révoquer en doute l'égalité de ces deux mouvemens, quelque ſinguliére qu'elle paroiſſe.

M. Caſſini donne dans le même Volume une comparaiſon de la latitude des principales Villes de France, déterminées d'un côté par les triangles de la France, de l'autre par des Obſervations Aſtronomiques faites immédiatement dans les mêmes Villes. Toutes s'accordent à quelques ſecondes près, & ſont une preuve de la juſteſſe des opérations & des réſultats des triangles.

Le ſeul Mémoire d'Algébre put qu'il y ait dans ce Volume, eſt de M. Bezout ; il a pour objet la réſolution Algébrique générale des Equations, dont cet Académicien s'occupe depuis long-tems. Quelque route qu'on prenne pour réſoudre les Equations, on a toujours à éliminer, c'eſt-à-dire, à faire diſparoître pluſieurs inconnues, dont les rapports ſeront exprimés par des Equations plus ou moins élévées ; c'eſt donc préparer les voies que de travailler à perfectionner les méthodes d'élimination ; & pour y parvenir, le problême qu'on doit ſe propoſer, eſt de déterminer à quel degré doit monter l'Equation réſultante de l'élimination : cette connoiſſance une fois établie, on a pour ainſi dire la pierre de touche, à l'aide de laquelle on peut juger du mérite des méthodes qu'on ſe propoſe d'employer pour éliminer.

M. Newton, M. Euler & M. Cramer ont déja donné des méthodes d'élimination ; mais elles conduiſent à des Equations beaucoup plus élévées qu'il ne faut, où elles ſont bornées au cas de deux Equations & de deux inconnues : M. Bézout traite dans ce Mémoire de la maniere de réduire tout le travail d'élimination à éliminer des inconnues au premier degré, à quelque degré que montent les Equations qu'il s'agit de réſoudre.

Digitized by Google

ŒUVRES DU FEU P. ANDRÉ, PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES, de la Société des Belles-Lettres de Caën, contenant 24 Diſcours ſur différens ſujets, Tomes Troiſiéme & Quatriéme. A Paris, chez Ganeau, Libraire, rue S. Séverin près l'Egliſe, aux armes de Dombes. 1767. Le 3e. Tome de 408 pages *in*-12. & le 4e. de 333.

NOus avons annoncé dans notre Journal de Janvier 1766 les deux premiers Volumes de ce Recueil des Ouvrages du P. André qui traitoient principalement de la nature de l'homme & de la métaphyſique de l'eſprit. Les Volumes que nous annonçons aujourd'hui, contiennent de la Morale, des Mathématiques, des Poëſies. Le P. A. qui fréquentoit l'Académie de Caën y liſoit habituellement des Diſcours en vers ou en proſe ſur différens ſujets, & les Editeurs ont choiſi dans ſes papiers tout ce qu'ils ont trouvé de plus digne d'être publié.

Les 3 premiers Diſcours ont pour objet l'idée & la nature de Dieu; l'on y trouve une Métaphyſique pleine de Religion; mais les Editeurs reprochent eux-mêmes au P. André que dans cette Métaphyſique il ſe dérobe quelquefois au commun des Lecteurs, ſurtout dans les comparaiſons qu'il emprunte de la Géométrie.

On le lui pardonnera peut-être en faveur de ſa profeſſion; mais nous ne diſſimulerons pas, diſent-ils, que nous aurions quelquefois déſiré que le P. A. n'eût pas laiſſé tranſpirer ſi ſouvent le Mathématicien, au riſque de multiplier les idées abſtraites dans une matiére aſſez tranſcendante par elle-même. Cependant le Lecteur perdroit à négliger les trois premiers Diſcours qui, outre l'importance de la matiére, lui offriront quantité de morceaux écrits avec nobleſſe, beaucoup de vûes neuves & de principes lumineux, capables de dédommager l'eſprit de la peine que lui couteront quelques raiſonnemens trop abſtraits.

Le Diſcours ſur l'uſage de la colere paroîtra plus intéreſſant: le P. A. examine ſi nous pouvons quelquefois y conſentir, l'admettre dans nos délibérations, pour prendre contre le mal ou contre les malfaiteurs des réſolutions plus vigoureuſes, & l'employer dans nos actions; en un mot, ſi quelquefois nous pouvons appeller la colere au ſecours de la raiſon. Ariſtote ſe déclare pour l'affirmative & Sénéque pour la négative; chacun avec toutes les forces de ſon eſprit & de ſon éloquence. Le P. A. rapporte & balance les raiſons de ces deux Philoſophes; il propoſe à l'Académie de prononcer entre les deux illuſtres Contendans. Ariſtote paroit avoir craint des Juges trop Philoſophes, qui dans les mœurs ne trouvent rien de bon que ce qui

Digitized by Google

devroit être. Sénéque au contraire paroît avoir craint des Juges trop peuples qui croient volontiers que ce qu'ils font tous les jours ne peut être mauvais ; l'Académie, dit-il, aura dequoi ſans doute les raſſurer tous deux par ſes lumiéres & par ſon équité. Il termine ſon diſcours en diſant à l'Académie : je vous prie ſeulement, Meſſieurs, de conſidérer qu'en jugeant le procès de la colere, vous jugerez en même-tems celui de toutes les paſſions qu'il eſt impoſſible de condamner ou d'abſoudre les unes ſans les autres.

Le diſcours ſuivant eſt le portrait de l'honnête-homme en vers & en proſe ; le réſultat de ce portrait conſiſte dans ces deux mots, HONNEUR, RELIGION.

Le diſcours ſur les matiéres qui avoient été traitées en 1740 dans l'Académie de Caën, renferme un éloge abrégé des Diſſertations de différens Académiciens. Le Diſcours ſur le vrai, dans les Piéces d'eſprit, eſt employé à prouver cette maxime ; *rien de beau que le vrai.* L'Auteur n'a pas de peine à la prouver relativement aux Sciences, à l'Hiſtoire & autres objets ſérieux. Mais il demande enſuite, eſt il un vrai pour les Poëtes qui ſemblent ne vivre que de fictions & de menſonges ? Pour répondre à cette queſtion, il invoque le témoignage de Boileau dans ſa belle Epître à M. de Seignelay, & il en conclut que l'empire du vrai s'étend ſur la Poëſie, comme ſur toutes les autres productions de l'eſprit ; on lui accorde à la vérité plus de liberté, plus d'eſſor, ſouvent même quelques licences : elle peut envelopper le vrai ſous des fictions hardies, ſous des noms fabuleux, ſous des allégories un peu forcées, ſous des images quelquefois plus grandes que nature, ſous des emblêmes ou ſymboles hiéroglyphiques, & des voiles de toute figure & de toute couleur. C'eſt tout ce qu'on peut lui permettre. Mais au travers de tous ces voiles en apparence trompeurs & menſongers, le vrai doit toujours paroître en perſpective, comme le but principal du Peintre. A cet égard il n'y a pour la Poëſie, non plus que pour les autres genres d'écrire, ni exception, ni privilége, ni grace ; & il faut abſolument, dit le P. André, ou qu'elle renonce au beau titre de langage des Dieux, ou qu'elle n'abandonne jamais celui de la vérité, le ſeul qui convienne à l'Etre Suprême.

Le P. André traite enſuite cette penſée qui l'avoit frappé à la lecture d'un Recueil : *Un peu d'obſcurité ne ſied pas mal dans un Diſcours d'Eloquence.* Cette penſée lui parut d'abord fort étrange ; mais en l'examinant de plus près, il commença de douter. Ne peut-on point croire, dit il, qu'un peu d'obſcurité répandue dans le Diſcours d'un Orateur lui réuſſira mieux qu'une lumiere toujours égale, que cette interruption de lumiere bien ménagée aura même une eſpéce d'agrément pour le général de ſes Auditeurs ? Trois ou quatre obſervations ſur la nature & les diſpoſitions

Digitized by Google

du commun des Auditeurs & ſur les différentes matiéres qu'un Orateur peut traiter, lui ſervent à juſtifier ce doute ; peut-être paroîtra-t-il que ſes raiſons n'auroient pas dû faire un motif ſuffiſant de douter ; mais l'Auteur ne fait que propoſer modeſtement ſes réflexions. Le Diſcours ſuivant a pour objet les modes Littéraires. Combien d'Orateurs, combien de Poëtes, combien d'Ecrivains de toute eſpéce ambitionnent la gloire d'être inventeurs de nouvelles modes littéraires, dans les termes & dans les expreſſions, dans le ſtyle, dans les genres d'écrire qu'ils embraſſent, dans les ſciences même les plus graves & les plus auſtéres? L'Auteur entre dans un petit détail ſur chacun de ces genres de modes : on lui reprochera avec quelque raiſon d'avoir compris, ſous le nom de modes, le regne de la nouvelle Phyſique, & de confondre en cela les découvertes les mieux démontrées avec des hypothéſes qui n'étoient qu'ingénieuſes.

Le Diſcours ſur la maniere dont on peut apprendre à parler aux muets, renferme beaucoup de réflexions ſur la méthode par laquelle M. Pereyre a inſtruit M. d'Azi qui étoit ſourd & muet de naiſſance : nous en avons parlé dans notre Journal de Septembre 1749, & nous en parlerons encore en rendant compte du cinquiéme Volume des Mémoires préſentés à l'Académie par les Sçavans Etrangers.

Le Diſcours ſur le goût renferme des régles Philoſophiques, plutôt que des régles de ſtyle : voici les principales. Le P. André établit que dans les penſées rien de beau que le vrai ; que dans les ſentimens rien de beau que l'honnête ; que dans les tours point de beauté ſans le naturel ; que dans l'expreſſion point de beauté ſans clarté ; que le ſtyle doit être toujours proportionné au ſujet ; mais dans les ſujets les plus grands ſans enflure, & dans les plus petits ſans baſſeſſe ; que ſurtout les bienſéances ſoient par-tout bien gardées : qui eſt-ce qui parle ? A qui parle t on ? devant qui ? & de quoi ? Il trouve dans l'Art Poëtique de Boileau des textes de la plûpart de ſes régles ; il termine même ſon diſcours par l'éloge de la vertu qui, comme le dit Boileau, doit paroître même dans un Ouvrage d'eſprit : *le vers ſe ſent toujours des baſſeſſes du cœur.*

Le ſecond Volume de ce Recueil contient des diſcours ſur l'Arithmétique, ſur la Géométrie, ſur le mouvement perpétuel ; nous choiſirons celui ci pour donner une idée de la méthode de l'Auteur. Le Problême du mouvement perpétuel eſt fameux, dit le P. André, par le grand nombre de Viſionnaires qui l'ont cherché dans les ténébres des derniers ſiécles ; par le grand nombre de Charlatans qui ſe ſont vantés d'en avoir fait la découverte ; par celui des dupes qu'ils ont trompés, ſurtout en Province, & par le mépris que cette chimére a toujours eſſuyé lorſqu'elle a été portée à un Tribunal compétent.

Digitized by Google

Il y a ſix ou ſept ans, ajoute-t-il, qu'on en parla pour la premiere fois dans cette Académie; il n'a pas tenu à un de nos Meſſieurs que ce ne fût la derniere. Philoſophe, Géométre, digne éléve du célébre M. Varignon; il décida que le mouvement perpétuel étoit démontré impoſſible; il y avoit longtems que j'étois de ſon avis, & je m'en déclarai. Mais on en voudroit avoir une démonſtration dans les formes. Je crois pouvoir dire qu'il ne ſeroit pas difficile de la donner à ceux qui auroient les connoiſſances néceſſaires pour la bien entendre. Ceux qui ne les auroient pas, ſe doivent contenter d'en avoir une ſcience hiſtorique; c'eſt ce que fait le P. A. en rapportant les tentatives inutiles & les raiſonnemens convaincans que les Auteurs claſſiques ont faits pour démontrer l'impoſſibilité du mouvement perpétuel. Il ſeroit à ſouhaiter que ces raiſonnemens puſſent être mis ſous les yeux de tous ceux qui, s'occupant de machines ſans avoir des principes de Mathématique & de Phyſique, donnent ſi ſouvent dans l'eſpérance chimérique de trouver le mouvement perpétuel.

Le Diſcours de remercîment que le P. A. fit en 1750 dans le tems de ſa réception à l'Académie de Caën, eſt auſſi inſéré dans ce Recueil. Après avoir fait l'éloge accoutumé du Roi, du Miniſtre & de l'Evêque de Caën qui étoit Préſident de l'Académie, il paſſe à l'Eloge du P. de Vitry auquel il ſuccédoit. Il nous ſuffira de rapporter pour le faire connoître que le célébre M. de Fénélon, Archevêque de Cambray, bon juge en ces matiéres, lui fit l'honneur en 1708 de l'appeller auprès de ſa perſonne pour le ſoulager dans l'étude immenſe que demande la Théologie. Le grand Magiſtrat qui fut le premier Protecteur de l'Académie, l'eſtima particuliérement pour la connoiſſance qu'il avoit de l'antiquité; il avoit auſſi celle des Livres & des Auteurs, à un ſouverain degré; ce qui eſt pour un Sçavant le même avantage que la connoiſſance du monde pour les autres hommes. Enfin ſa réputation ayant paſſé les Alpes, des ordres ſupérieurs l'attirerent à Rome où il exerça juſqu'à ſa mort (arrivée en 1730) l'emploi de Réviſeur des Livres, emploi dont on ſçait aſſez quelle eſt l'importance dans cette Capitale du monde Chrétien.

Ce quatriéme Volume eſt terminé par un Recueil de Poëſies; il n'occupe que 65 pages, parce que l'on n'y a fait entrer qu'un très-court extrait des Manuſcrits que l'on a trouvés dans les papiers du P. André. Encore croyons-nous, diſent les Editeurs, qu'il a beſoin de quelqu'indulgence de la part des Lecteurs qui s'appercevront aiſément que nous avons plutôt voulu leur faire connoître les divers genres de littérature qui ont exercé le P. André, que lui donner un rang parmi nos Poëtes modernes. Ce n'eſt pas que tous ces vers ſoient ſans mérite; on trouvera dans pluſieurs morceaux de la facilité, de l'agrément & de l'eſprit. Nous allons

Digitized by Google

rappeller, en finiſſant notre Extrait, une piéce faite en 1723 & qui a pour titre *les contradictions des hommes ou les contraſtes.*

En contraſtes honteux que ce ſiécle eſt fertile!
Que voyons-nous de toutes parts?
D'hommes légers une troupe futile,
Qui vante la raiſon & qui vit au hazard;
Des Chrétiens convaincus des Loix de l'Evangile,
Qui vivent ſelon l'Alcoran;
Des Orateurs Sacrés déclamant en beau ſtyle
Contre des ſens trompeurs, contre un monde tyran,
Que leur cœur ſuit en imbécille:
La jeuneſſe ignorante & pourtant indocile:
L'âge mûr volage & badin:
Le Vieillard ſans prudence au conſeil inhabile:
Le ſexe dévot libertin:
La nobleſſe en vertus ſtérile:
Le petit Peuple fier & vain:
Dans l'Egliſe d'un Dieu, doux, humble, tendre, humain,
La charité ſans domicile:
Des Miniſtres de Paix qui ſonnent le tocſin:
Le ſuperbe Guerrier adulateur ſervile:
Le brigandage aimé des droits du Souverain:
Le Temple de Thémis, ... autrefois notre azyle,
Contre l'uſurpateur & contre l'aſſaſſin
Leur ouvrant un chemin facile:
Que dirai-je? Laiſſons un diſcours inutile,
De peur qu'on n'impute à la bile
Ce qu'une pitié tendre arrache de mon ſein.

ART DU PAUMIER, RAQUETTIER ET DE LA PAUME; par M. de Garſault 1767. *34 pages* in-folio, *avec 5 planches en taille-douce.* A Paris, chez Deſaint, rue du Foin; accompagné d'un ſupplément ſur la brique de Hollande.

LA deſcription générale des Arts entrepriſe par l'Académie des Sciences, dont elle publie le 33e. Cahier, ne s'étendroit pas à la deſcription des jeux de purs amuſemens, s'il n'étoient auſſi la matiére de quelques Arts; mais le jeu de Paume tient véritablement à un art qui a ſes procédés particuliers, ſes inſtrumens, ſa Communauté, & ſes Statuts. M. de Garſault, déja connu par pluſieurs ouvrages eſtimés, a voulu aider l'Académie dans la deſcription de quelques Arts, & il commence par celui du Paumier, dans lequel il donne le plan & la deſcription du bâtiment, le détail des inſtrumens, la maniere de les fabriquer, & les régles même du jeu de paume. Il ſemble que ce jeu méritoit une diſtinction par ſa célébrité & le cas qu'on en a fait dans tous les tems. On voit combien les Médecins le jugent intéreſſant, par une théſe que M. Bellot, étant Bachelier dans la Faculté de Médecine de Paris, ſoutint à Paris ſous la Préſidence de M. Bourde-

Digitized by Google

lin, ancien Doyen de la Faculté, Membre de l'Académie Royale des Sciences, & Profeſſeur de Chimie au Jardin du Roi. La même théſe a été ſoutenue pour la ſeconde fois le 12 Mars de l'année 1765. Un des objets de cette théſe eſt de prouver que la paume eſt un excellent préſervatif contre les rhumatiſmes; d'ailleurs elle eſt très-élégamment écrite en Latin. On peut ajouter que c'eſt un exercice où la jeuneſſe peut acquérir une ſanté robuſte & une agilité qui eſt très-néceſſaire dans le cours de la vie. C'eſt par cette raiſon qu'on l'a toujours conſeillé aux Princes, & qu'il ſe bâtit des édifices pour la paume, comme il s'en conſtruit pour apprendre l'art de monter à cheval, & c'eſt le ſeul exercice de Gymnaſtique que nous avons conſervé. Le Roi a un jeu de paume dans chacune de ſes Maiſons Royales, à Verſailles, à Fontainebleau, à S. Germain, à Compiégne. M. le Duc d'Orléans en a un à Villers-Cotterets, & M. le Prince de Condé à Chantilly, &c.

On peut comparer l'Art de la Paume pour l'Infanterie, à celui du cheval pour la Cavalerie; l'Officier & le Soldat qui l'auroit pratiqué ſe trouveroit bien ſupérieur à celui qui ne ſçauroit que ſon exercice ordinaire, ou même celui des armes; car le prethier ne forme & ne dégage que les bras, & le ſecond ne dirige le corps que dans un ſens, au lieu que les inflexions, les élans & les courſes qu'on eſt obligé de faire au jeu de Paume, le rendent également ſouple dans tous les ſens, & le rompent, pour ainſi dire, de toutes les façons.

On ſçait que le jeu de Paume eſt ordinairement un quarré long, fermé par quatre murailles; deux murs pleins en forment les côtés ſur ſa longueur, & un pignon à chaque bout fait la largeur. Le terrein que cette cage renferme doit avoir 96 pieds en long & 36 pieds en large, afin que lorſque toutes les conſtructions intérieures ſeront faites, l'aire du jeu ſe trouve avoir 90 pieds de long & 30 de large. En conſéquence les deux murs des côtés auront 14 à 15 pieds d'élévation; mais à leur extrémité qui joint les pignons, on les fera de 4 à 5 pieds plus haut, dans la longueur de 6 ou 7 pieds, après leſquels on les terminera en pente ſur leur épaiſſeur. Ces quatre ſurhauſſemens ſe nomment les joues d'enhaut. Sur les murs de côté on placera 7 poteaux de charpente qu'on eſpacera à égales diſtances l'un de l'autre, &c; & ces poteaux auront 14 pieds de haut & ſoutiendront le grand toît; c'eſt par les intervalles qui ſe trouvent entre ces poteaux que le jour ſe répand dans le jeu.

A 5 pieds en dedans d'un des murs de côté, on conſtruit parallèlement à ce mur d'un bout à l'autre, un petit mur qu'on éléve à différentes hauteurs, c'eſt-à-dire que par les deux bouts il aura 7 pieds de haut; à gauche ſur la longueur de 18 pieds, & à droite ſur celle de 13 pieds; le reſte du mur aura

3 pieds

5 pieds quatre pouces de haut. Or comme les deux bouts de ce mur élevés à 7 pieds doivent recevoir une filiére qui regne à cette hauteur d'un bout à l'autre, on aſſeoit ſur le mur bas, pour la ſupporter, ſept poteaux de bois légers, ronds, taillés en petites colonnes avec baſe & chapiteau ; ſçavoir deux à 10 pieds de chaque bout du mur de 7 pieds de haut, deux autres à 10 pieds de ceux ci, au bord de deux ouvertures de deux pieds & demi, faites pour entrer dans le jeu ; un autre poteau à l'autre bord de chacune de ces ouvertures ; & enfin un ſeul, qui ſe trouve à 10 pieds de ces derniers, doit regarder préciſément le milieu de l'aire du jeu ; les deux murs de chaque bout ſe nomment les joues.

Sur la filiere dont nous venons de parler, eſt poſé le bas d'un appentis incliné de 45 degrés, dont le haut s'appuie ſur le mur de côté; le tout forme un corridor long que l'on nomme la *galerie*. En retour d'équerre, c'eſt-à-dire perpendiculairement au corridor nommé galerie, qu'on vient de décrire, & à 5 pieds du pignon à gauche en dedans, il ſe conſtruit un autre petit mur plein de 7 pieds de haut qui ſe termine par une ouverture quarrée, dont le mur de clôture fait un des côtés ; elle eſt élevée de terre de 3 pieds 4 pouces; ſa largeur eſt de 2 pieds 9 pouces ; ce petit mur ſoutient auſſi un appentis pareil au premier, & ils ſe joignent tous deux par leur angle.

Au pignon de l'autre bout du jeu, vis-à-vis l'ouverture dont on vient de parler, on fait à raze terre une autre ouverture quarrée de 16 pouces en tout ſens ; elle eſt pratiquée dans l'épaiſſeur du mur ; & au même pignon, à l'endroit où ſe termine la galerie, eſt attachée de bout une planche d'un pied de large & de ſix pieds de haut, derriere laquelle eſt pratiqué un vuide qui fait que ne touchant point au mur, elle fait entendre, quand elle eſt frappée, un ſon différent de celui de la muraille ; cela eſt relatif aux régles particuliéres du jeu.

Toute l'aire du jeu eſt pavée réguliérement en-pierres de Caën d'un pied en quarré ; ce qui fera 90 rangées de carreaux, & le plafond, au niveau du haut des grands poteaux dont on a parlé d'abord, eſt de planches de ſapin.

Le jeu de paume eſt ſéparé en deux parties égales par une corde d'où pend un filet, qui tiennent à deux autres poteaux. Après pluſieurs autres détails de conſtruction, M. de Garſault parle de la diſtribution des filets & rideaux, de la maniere de peindre l'intérieur en noir, & il paſſe enſuite à l'Art du Paumier-Raquetier.

On jouoit autrefois avec la paume de la main, d'où eſt venu le nom de *paume* qu'on donne encore à cet exercice ; on ſe renvoyoit ainſi les pelotes. En 1427 il arriva à Paris une jeune femme de Haynault, âgée de 28 ans, nommée Margot, qui jouoit ſupérieurement à cette paume & qui défioit les plus habiles : elle avoit choiſi un tripot

rue Grenier ſaint Lazare, qu'on nommoit le petit Temple, & là elle tenoit tête aux plus forts joueurs; on alloit la voir par curioſité, comme choſe extrêmement rare. On jouoit alors à main découverte; quelques-uns, pour ſe faire moins de mal, mettoient de gros gants, d'autres imaginerent d'ajuſter à ces gants des cordes & des tendons, qui par leur élaſticité renvoyoit la pelote bien plus haut & plus loin: c'étoit un acheminement à l'invention de la Raquette, qui enfin a été perfectionnée & a prévalu; l'Auteur ne dit pas en quel temps. Les matiéres qui entrent dans la conſtruction de la raquette ſont le bois de frêne, le bois de tilleul ou autres bois blancs, la corde ou ficelle de boyau, les nerfs de la jambe de derriere du bœuf réduits en filaſſe, le parchemin, la colle forte, la bazanne blanche, & la ſciure de bois de chêne tamiſée que l'on allume dans un four de maçonnerie & dont la fumée colore le bois des raquettes. Les matériaux qui ſervent à la conſtruction de la balle ſont les chiffons ou recoupes d'étoffes de laine, comme drap, ſerge, &c; de la ficelle faite exprès, très-peu torſe, que les Cordiers nomment ficelle à balles, & du gros drap blanc neuf. Le moule à balles eſt une planchette mince terminée par un petit manche pour pouvoir la tenir quand on fait l'épreuve; cette planchette eſt percée d'un trou rond; on en a de différents diapaſons; il faut que la balle paſſe bien juſte au travers du moule qu'on a choiſi. Lorſque la groſſeur eſt trouvée il s'agit de la maintenir, en liant la balle de pluſieurs tours de ficelle. La ficelle qui doit ſervir à cet uſage eſt peu torſe, afin qu'elle s'applatiſſe aiſément & ne faſſe point de boſſes quand elle ſera poſée. On la roule d'abord par portions ſéparées, une ſur le milieu de la boëte à balles, une autre ſur le bilboquet. Le bilboquet eſt un petit morceau de bois réduit au tour à 5 pouces de long ſur un demi pouce de diamétre, terminé à chaque bout par un renflement en forme de bouton; on peut le comparer aux bobines ſur leſquelles on dévide le fil d'or & d'argent. Quand on veut ficeler, on commence par joindre avec le nœud de Tiſſerand la ficelle de la boëte à balles avec celle du bilboquet; puis prenant la balle de la main gauche on la poſe ſous ce nœud; enſuite paſſant la main droite qui tient le bilboquet, par-deſſous la balle & ramenant à ſoi & par deſſus, on fait le premier tour de ficelle; on retourne la balle d'équerre pour le ſecond tour; le troiſiéme tour ſe fait d'équerre ſur le ſecond; on le termine par un nœud, après lequel on dirige la ficelle en biais ou obliquement aux premiers tours, faiſant toujours chaque tour en équerre du précédent. On en fait ſept cette ſeconde fois, puis un nœud, enſuite ſix ſuivant la même méthode, & un dernier nœud, après lequel on coupe la ficelle; alors la balle eſt entourée & liée de ſeize tours de ficelle qui paſſent l'un ſur l'autre.

Digitized by Google

L'habitude de ce ficelage eſt ſi difficile à acquérir que c'eſt ordinairement le chef d'œuvre de celui qui veut être reçu Maître Paumier-Raquetier.

M. de Garſault donne enſuite les loix du jeu de Paume, telles qu'on les obſerve lorſqu'on le joue en partie, & avec les régles qui demandent de l'adreſſe, du raiſonnement, un coup d'œil prompt & beaucoup d'agilité; car lorſqu'il s'agit ſeulement de peloter, il n'eſt pas beſoin de régles. Nous en rapporterons quelques-unes en tant qu'elles augmentent la difficulté de cet exercice & le mérite de celui qui s'en occupe.

Comme chaque côté de joueurs reçoit la balle & la renvoie réciproquement, ce qui eſt proprement jouer, auſſi chacun a des dangers à courir, dont il ne peut ſe tirer qu'en les prévoyant & les évitant par ſon adreſſe & ſon agilité; les joueurs devers le jeu ont deux ouvertures à défendre, le dernier, & la grille qui eſt une fenêtre à trois pieds de hauteur dont nous avons parlé; car s'ils y laiſſent entrer la balle qui leur eſt envoyée, de bond ou de volée, ils perdent quinze chaque fois. Ceux qui occupent le fond du jeu ont auſſi deux riſques à courir, le petit trou & l'ais aux jeux quarrés; & les dedans aux jeux à dedans, c'eſt-à dire, qui ont un corridor (à la place du trou & de la planche) couvert d'un plan incliné. A l'égard du tambour, il ne ſert qu'à embarraſſer le joueur qui eſt obligé de juger, par l'endroit de ſon glacis qui frappera la balle de celui où elle retournera dans le jeu; ainſi quand il peut le défendre, il n'en fait que mieux. On perd quinze de quelque côté que l'on ſoit, quand la balle ne paſſe pas par-deſſus la corde & s'arrête dans ſon filet, ce qui s'appelle *mettre deſſous*, ou bien quand elle touche les poteaux d'enhaut, & quand elle donne dans les filets d'enhaut & ſur le rabat.

Celui qui doit ſervir en commençant prend dans la manne une balle de la main gauche, la jette en l'air & la reprend avec ſa raquette; il faut qu'il la dirige de façon qu'après avoir paſſé au delà de la corde, elle roule ſur le toit de la galerie, ou dumoins frappe deſſus avant de tomber dans le jeu; les loix du ſervice ſont qu'elle doit être ménagée de façon qu'elle tombe dans l'eſpace quarré qui eſt terminé d'une part par la raie du dernier, & de l'autre par la raie en long qui vient du toît de la grille, qu'on nomme la raie de la paſſe; toute autre direction rendroit le ſervice nul, comme ſi elle reſtoit en deçà de la corde; ſi elle ne touchoit point le toît devers le jeu, ſi elle n'entroit point, c'eſt-à-dire, ſi la balle paſſoit en deçà de l'eſpace quarré dont on vient de parler. Le ſervice eſt encore nul, ſi la balle pouſſée avec force paſſe en roulant toujours du toît de la galerie au toît de la grille, ce qui s'appelle ſervir ſur les deux toîts, & retombe dans le jeu au-delà de la raie de la paſſe. On ne doit point repren-

dre ces ſervices, & le Marqueur dit *faute, il y a faute ;* & l'on perd quinze quand on fait deux fautes de ſuite ; mais ſi la balle paſſe au-delà de la raie de la paſſe, on ne perd rien, quand même cela arriveroit pluſieurs fois ; le ſervice eſt ſeulement nul, & le Marqueur dit *paſſe ;* mais pour peu qu'elle tombe en deçà, le Marqueur ſe hâte de dire, *bonne bonne*, & il faut la jouer.

Une des premieres loix du jeu eſt de reprendre la balle qui vous eſt envoyée, ou de volée, c'eſt-à-dire en l'air, avant qu'elle ait touché le carreau, ou quand elle y a fait ſon premier bond ; car ceux qu'elle peut faire ſur les toîts ou contre les murailles ne ſont pas comptés ; il n'eſt plus tems de la prendre à ſon ſecond bond, & l'endroit dans le jeu où elle touche terre pour la ſeconde fois eſt ſouvent appellé *une chaſſe* ; mais il eſt des places dans le jeu qui ne ſont point ſujettes aux chaſſes. Les raies & demi raies noires, tracées tranſverſalement ſur les planches ne ſervent qu'à fixer l'œil pour connoître préciſément l'endroit où la balle tombée du ſecond bond, a fait une chaſſe ; pour cet effet voici comme elles ſont diſtribuées par tout le jeu ; commençant à compter de l'angle que fait le pignon au fond du jeu, avec le plancher : on trace une demi raie au bout de deux rangées de carreaux, une raie au bout de quatre, une demie au bout de ſix, &c. On fait ainſi ſucceſſivement des raies & demi raies de deux en deux rangées de carreaux, juſqu'à la quatorziéme rangée. Paſſé cette derniere on ne tire plus que des raies entiéres qui répondent aux milieux de tous les ouverts, qui ſont le dernier, le ſecond, la porte & le premier, tant au fond du jeu que devers le jeu ; toutes ces raies & demi raies traverſent d'équerre la grande raie qui paſſe par le milieu du jeu dans toute ſa longueur. Une chaſſe eſt donc faite à la rangée de carreaux, ſur l'un deſquels la balle n'ayant pas été repriſe à ſon premier bond, a tombé pour faire ſon ſecond bond, ſoit dans tout le fond du jeu, ſoit devers le jeu, depuis la corde juſqu'à la raie du dernier, au-delà de laquelle, & juſqu'au toît de la grille, il ne s'en fait point.

La chaſſe faite ne cauſe ni perte ni gain ; ce n'eſt que lorſqu'on la tire qu'on peut la gagner ou la perdre ; on ne peut la tirer que quand on eſt paſſé, & l'on ne paſſe que pour tirer & défendre les chaſſes ; alors les joueurs qui étoient au fond du jeu vont prendre la place de ceux qui étoient devers le jeu & réciproquement. Tirer une chaſſe, c'eſt eſſayer de la gagner ; on la gagne en ménageant ſon coup, de façon que le ſecond bond de la balle que l'on envoie ſe faſſe, ſoit en allant, ſoit en revenant du mur, plus près du mur que le lieu où la chaſſe a été faite ; on la perd s'il ſe fait en deçà ; mais s'il tombe ſur la ligne de la chaſſe, le coup eſt à recommencer. Défendre une chaſſe, c'eſt reprendre avant ſon ſecond

Digitized by Google

bond la balle de celui qui la tire, quand on juge qu'il peut la gagner ; car lorſqu'on prévoit que le ſecond bond ſe fera en deçà de la chaſſe, ſoit en avant, ſoit en revenant du mur, le joueur habile ne penſe pas à la reprendre, & ſi la choſe arrive comme il l'a prévu, il gagne 15 ſans jouer, & la chaſſe eſt perdue pour le tireur. Celui qui tire une chaſſe a beaucoup de choſes contre lui ; car il la perd dans tout le jeu de Paume depuis la rangée des carreaux, ſur l'un deſquels la chaſſe s'eſt faite, juſqu'à lui, & il ne peut la gagner que depuis cette rangée de carreaux juſqu'au bout du jeu ; auſſi les chaſſes qui lui ſont les plus avantageuſes ſont les plus proches de la corde, & cependant les chaſſes ſont bien plus fréquentes au fond du jeu.

Tout ce que nous venons de dire ſervira dumoins à donner une idée de la difficulté de ce jeu & de l'adreſſe qu'il demande ; nous paſſons ſous ſilence tous les détails où M. de Garſault eſt entré ſur les différentes régles du jeu & l'explication de ſes termes. La connoiſſance complete de ce jeu étoit un acceſſoire trop naturel de la deſcription de l'Art que M. de Garſault nous donnoit pour qu'il ait pu ſe diſpenſer de la rapporter en entier. D'ailleurs la dignité de ce jeu, le premier de tous les jeux & ſur lequel on n'a aucun Ouvrage connu, doit juſtifier l'Auteur, ſuppoſé qu'il y ait des perſonnes qui ſoient tentées de trouver ces détails au-deſſous de la gravité de l'entrepriſe que l'Académie a formée. La ſeule choſe qu'on pourroit deſirer dans cette deſcription ſeroit peut-être un peu plus de clarté, & plus de correction dans le ſtyle.

L'Académie a publié à la ſuite de cet Art un ſupplément à l'un de ceux dont nous avons déja rendu compte ; il eſt intitulé : *Art de fabriquer la brique & la tuile en Hollande & de les faire cuire avec la tourbe ;* par M. JARS Correſpondant de l'Académie. Ceux qui s'intéreſſent particuliérement à cet Art verront avec plaiſir le détail des procédés que l'on ſuit dans un Pays qui eſt particuliérement le Pays de l'œconomie, de l'induſtrie & des Arts.

LA CONQUÊTE DE LA TERRE PROMISE, POEME. Se vend à Paris, chez Nicolas Auguſtin Delalain, Libraire, rue S. Jacques, au deſſus de la Fontaine S. Séverin. 2 Vol. *in* 12. l'un de 188 pages, ſans l'Epître Dédicatoire & le Diſcours préliminaire, qui en ont 40; l'autre de 282 pages. 1766. Avec Privilége du Roi.

NOus ne reprocherons point à l'Auteur de ce Poëme les fictions dont il a crû pouvoir ornet les vérités reſpectables de ſon ſujet, (ce qu'il appelle décorer le Tabernacle des dépouilles de l'Egypte) nous louerons avec plaiſir dans ſon Ouvrage une grande connoiſſance de l'Ecriture Sainte, & en tout une érudition aſſez vaſte; mais le ſtyle eſt l'ame de l'Epopée, & c'eſt principalement dans ce genre que doit éclater toute la magnificence de la Poëſie. Nous ne préviendrons point le jugement du Public ſur la verſification de notre Auteur, mais nous allons citer au hazard quelques morceaux de ſon Poëme. Voici d'abord ſon expoſition & ſon invocation.

Je chante ces Hébreux, que des Peuples pervers
Menacerent long-temps des plus honteux revers;
Et qui loin de ſubir un indigne eſclavage,
Conquirent du Jourdain le fortuné rivage.
Leur réſiſtance impie à la voix du Seigneur
Souvent les écarta des routes du bonheur:
Mais démentant enfin mille augures ſiniſtres,
Soumis à l'Eternel, ſoumis à ſes Miniſtres,
Et puiſſans par leur foi, les enfans d'Abraham
Affranchirent Sion du joug de Canaan.
O Muſe, qui dictas ces œuvres immortelles,
L'objet des vœux jaloux du Conquérant d'Arbelles,
Qui pour le fils d'Anchiſe épuiſas ton ſçavoir;
Je n'implorerai pas ton frivole pouvoir.
Eternelle Sageſſe, ô toi, Muſe adorable,
Des conſeils du Très-Haut, arbitre impénétrable,
Qui lis dans les ſecrets inconnus aux Deſtins,
Deſcens, viens me dicter tes oracles certains:
Enyvre mes eſprits de ce divin délire,
Qui, du Paſteur d'Oreb a conſacré la lyre;
Et montre que la foi, par tes nobles accens,
Aux objets les plus purs peut attacher les ſens.

Cette tirade n'annonce encore rien de marqué, rien qui caractériſe l'eſpéce de talent de l'Auteur; les mor-

ceaux ſuivans feront mieux connoître ſa maniére. En voici un où il prétend imiter Milton.

Des lieux où fut Sodome aujourd'hui triſte gouffre,
Les Eſprits Scygiens, dans des vagues de ſoufre,
Avoient, durant ſept jours, pêle-mêle roulé
Juſqu'au centre ſans fond de l'étang déſolé.
Mais bien-tôt eſſuyant ſon humide paupiére,
Lucifer hors du lac léve ſa tête altiére:
Il reſpire, & de flamme exhale des torrens,
Ou plus grands, ou pareils à ces feux dévorans,
Qu'enfiant au ſein des mers les ondes bouillonnantes,
Vomiſſent du Gibel les bouches fulminantes.
. . . . . .
Dans le centre profond d'une vaſte caverne
S'épanchent les torrens du grand Lac de l'Averne:
Effroyable cachot, de toutes parts fermé
Par des remparts de ſoufre & de nitre enflammé;
Voûté de fer ardent, cimenté d'un bitume,
Qui, brûlant à jamais, jamais ne ſe conſume.
Il n'eſt aucune iſſue à ces âpres ardeurs;
Mais la flamme ſur ſoi repliant ſes vapeurs,
Redouble des Captifs les gênes douloureuſes,
Et du ſéjour maudit les horreurs ténébreuſes.
Sur un côté du Lac, eſcarpé, caverneux,
D'un ſalpêtre éternel un mont fuligineux,
Elévoit en croiſſant cent maſſes chancelantes,
Des débris entaſſés, des pointes menaçantes.

Tel eſt le coloris propre de l'Auteur, telle eſt ſa maniére de peindre. Voici des deſcriptions de batailles. Les Guerriers,

L'œil en feu, le bras nud, animant les cohortes,
Débouchent des réduits, des foſſés & des portes;
Chargent de tous côtés, en face, en queue, en flanc,
Enfoncent, font voler la mort de rang en rang:
L'air retentit au loin de leurs cris homicides.
Le Ciel eſt obſcurci par tant de dards rapides,
Et ſi rapidement l'un ſur l'autre lancé,
Qu'on croit l'aſtre du jour pour long-temps éclipſé.
Ils ſe froiſſent enſemble; ils forment un embrage,
Egal en épaiſſeur au plus ſombre nuage;
Et ſi par-tout les morts ne tomboient ſous le fer,
On croiroit tous ces dards immobiles en l'air.
. . . . . .
Mais à peine ont-ils fait ces efforts malheureux,
Qu'armés de faulx, par tout les chars fondent ſur eux.

Digitized by Google

Comme de vils troupeaux, leurs vainqueurs les immolent.
Les têtes & les bras, les troncs partagés volent,
Les piques & les arcs en morceaux ſont tranchés.
Ainſi que l'herbe ſéche, eux-mêmes ſont fauchés;
Tantôt du premier coup, & tantôt leurs entrailles
Souillent au loin la terre, & pendent aux broſſailles.

Nous ne doutons pas qu'on ne trouve de l'énergie dans quelques-uns de ces détails, mais Chapelain avoit de l'énergie, & ne manquoit peut-être que de goût.

Notre Auteur connoit & imite beaucoup les Poëtes tant anciens que modernes; mais en imitant il conſerve ſa maniére, il eſt toujours lui-même.

La terre diſparoit ſous les corps étendus
Des morts & des mourans, dans le ſang confondus,
Sous les os écraſés & ſous les chairs meurtries:
Etalage d'horreur, immenſes boucheries.

L'Auteur paroît avoir eû en vûe ces quatre vers d'Athalie:

Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mêlange
D'os & de chair meurtris, & traînés dans la fange,
Des lambeaux pleins de ſang & des membres affreux;
Que des chiens dévorans ſe diſputoient entr'eux.

Une Séphire, *à qui la gloire étale tous ſes charmes, veut dépouiller un Prince, & s'orner de ſes armes*, comme Turnus dans l'Enéïde; prend le Baudrier de Pallas. Sur quoi le Poëte s'écrie:

Ambition funeſte, infortunés projets,
Et féconde matiére aux plus mortels regrets.

Petite imitation du

Neſcia mens hominum fati ſortiſque futuræ, &c.

Nous ſouhaitons qu'on retrouve la touchante douceur de la fameuſe comparaiſon.

Qualis populeâ mœrens Philomela ſub umbrâ, &c.

Dans ces vers du Poëme de notre Auteur,

En proye à ſon chagrin, Philoméle craintive
Ne fait pas retentir une voix ſi plaintive,
Quand retournant le ſoir à ſon nid douloureux,
Elle n'y trouve plus ſes pouſſins malheureux,
Que du chaſſeur cruel la faim inſatiable
En a fait arracher d'un bras impitoyable.
Son œil toute la nuit ſe refuſe au repos, &c.

Un Héros du Poëme bleſſe un Eſprit

prit infernal, comme Dioméde bleſſe Mars & Vénus dans l'Iliade. L'Auteur dit que ſa fiction eſt plus heureuſe ; il n'a pourtant point le mérite de l'invention. Quant à l'expreſſion, il n'en parle pas.

Mais la Reine trompant l'inhabile Guerrier,
Ne lui porte aucun coup, & par le baudrier,
D'une main, l'arrachant à ſa frivole eſcorte,
Prend la fuite ſoudain, & dans ſes bras l'emporte.

Il n'eſt perſonne, dit l'Auteur, *qui ne reconnoiſſe ici la Camille de l'Enéide.* La verſification n'aide peut-être pas beaucoup à la reconnoître.

Mais on ne peut s'empêcher de reconnoître le vers

Apparent rari nantes in gurgite vaſto

dans cette Traduction également fidelle & barbare :

Peu ſur le gouffre immenſe apparoiſſent nageans.

Voici un vers d'Ovide un peu mieux traduit peut-être, il eſt des Métamorphoſes, dans la deſcription du Déluge :

Omnia Pontus erant, deerant quoque littora Ponto.

Tout eſt mer, & la Mer ignore ſes rivages.

Il reſte à ſçavoir s'il étoit bien néceſſaire de traduire ce vers, que la critique a quelquefois attaqué.

Les Lecteurs nous diſpenſeront de leur préſenter une analyſe détaillée de ce grand Poëme, qui a douze Chants preſque auſſi étendus que ceux de l'Enéide & qu'on pourra trouver plus longs. L'Auteur n'eſt certainement point ſans mérite, mais ſon goût ne nous paroît pas formé.

LA DÉCLAMATION THÉATRALE, POEME DIDACTIQUE en trois Chants, précédé d'un Diſcours. A Paris, de l'Imprimerie de Sébaſtien Jorry, rue & vis-à-vis la Comédie Françoiſe, au grand Monarque & aux Cigognes. 1766. Avec Approbation & Privilége du Roi. Grand *in*-8°. de 128. pages, orné d'eſtampes.

UNe foible partie de ce Poëme avoit paru en 1761. ſous le titre d'*Eſſai ſur la Déclamation Tragique ;* nous en avons rendu compte dans le Journal de Mars 1761. & cette partie même, qui ne forme que le premier des trois Chants, dont le Poëme eſt aujourd'hui compoſé, reparoît preſque entiérement rajeunie par les augmentations & les changemens que l'Auteur y a faits. Nous ne dirons rien cependant de ce premier Chant, ſinon qu'il nous paroît embelli, &

nous allons nous occuper des deux autres.

On ſçait qu'il ne s'agit pas, dans un Poëme Didactique, d'approfondir l'art dont on traite, mais ſeulement d'en expoſer les principes généraux, & ſur-tout de les orner des graces d'une belle Poëſie, qui, les gravant ſans effort dans la mémoire, les rende familiers & toujours préſens. Telle eſt la véritable utilité du Poëme Didactique. Les principes gagnent à être préſentés dans de beaux vers; ils s'emparent de l'imagination, ils deviennent impoſans à force de devenir vulgaires, ils prennent le caractére & l'autorité de loix; s'ils ne font pas réuſſir, ils peuvent empêcher de faire mal, ils peuvent faire éviter les défauts dont ils avertiſſent. Quant aux fineſſes, aux délicateſſes qui prouvent le talent, & qui aſſûrent le ſuccès,

L'art ne les fixe point, le moment les inſpire.

Parcourons quelques-uns des principes contenus dans le Chant de la Comédie. L'Auteur exige dans l'Acteur qui joue les Valets,

La volubilité d'un organe mobile,
Un corps alerte & ſouple, un eſprit verſatile;

Il veut qu'on voie étinceler dans ſon regard mutin

Et l'amour de l'intrigue, & la ſoif du butin,
La trahiſon, l'adreſſe, & cette effronterie,
Dont l'intrépidité ſied à la fourberie.

Le Valet a deux grands défauts à éviter; l'un eſt de paroître trop prendre ſa part de la joie publique, de rire de ce qu'il a dit ou de ce qu'il va dire.

C'eſt uſurper nos droits: le jaloux Spectateur
S'attriſte avec raiſon du plaiſir de l'Acteur.
Le perſonnage ſeul nous plaît & nous étonne:
Tout le charme eſt détruit, quand on voit la perſonne.

L'autre défaut oppoſé à celui-là, & plus choquant encore, c'eſt d'apporter ſur la Scène l'air triſte d'un homme qui cherche à ſe débarraſſer de ſon rôle, *comme un Portefaix qui décharge un fardeau*, c'eſt l'expreſſion du Poëte:

Je mépriſe un Acteur que ſon talent ennuie;
Il doit être chaſſé de la Cour de Thalie:
C'eſt un hibou qui vient, ſous des berceaux naiſſans,
Effrayer Philomèle, & troubler ſes accens.

Renard peut avoir fourni l'idée de cette comparaiſon ingénieuſe.

Vit-on jamais un âne eſſayer des bémols,
Et ſe mêler aux chants des tendres Roſſignols?

Digitized by Google

Jamais un noir corbeau de malheureux préſage,
Troubla-t-il des ſereins l'agréable ramage ?
Et jamais dans les bois un ſiniſtre hibou,
Pour chanter en concert, ſortit-il de ſon trou ?

Avant eux, Rouſſeau avoit dit dans un ſens différent :

Voit-on le Paon ſuperbe, oubliant ſon plumage,
De la ſimple fauvette affecter le ramage ?

Mais chacun des trois Poëtes s'eſt rendu ſa comparaiſon propre par l'application.

Les rôles d'Amans exigent :

Un abord ſéduiſant, un regard vif & tendre,
Un ſilence qui parle & qui ſe faſſe entendre,
Le ſon de voix touchant, le maintien gracieux,
L'art de flatter l'oreille, & de charmer les yeux.
Sçavez-vous ce que peut un éloquent ſourire ?
Tous ces riens de l'amour ſçavez-vous bien les dire ?

Ce n'eſt rien encore, ſi vous ignorez l'art de peindre les paſſions dans leur violence, dans leurs caprices, dans leurs tranſports, dans leurs fureurs ; mais c'eſt ici que le Poëte donne un conſeil bien utile ſur la chaleur factice & les mouvemens exceſſifs :

Tous ces trépignemens & des pieds & des mains,
Convulſions de l'art, grimaces de Pantins.
Dans ces vains mouvemens, qu'on prend pour de la flâme,
N'allez point ſur la Scène éparpiller votre ame ;
Ces geſtes embarraſſés, toujours hors de ſaiſon,
Ne ſont qu'un froid dédale, où ſe perd la raiſon.

Sur les Rôles de Petits-Maîtres & de Marquis, l'Auteur donne un avis, qui, par la maniére dont il l'a exprimé, peut ne paroître que brillant & frivole, mais qui eſt au fond, très-raiſonnable & très-utile.

Etudiez à fond l'art des frivolités,
Le ſçavant perſiflage & les mots uſités ;
De vos cercles bourgeois franchiſſez les ténébres ;
Obtenez quelques mois de nos femmes célébres.
Leur entretien,
Vous enluminera du moderne vernis.
Inſtruiſez-vous des ſoins, des égards que mérite
La femme que l'on prend, & celle que l'on quitte.
Diſſertez ſans objet, riez avec ennui ;
Le monde eſt vain & ſot ; ſoyez ſot avec lui,
Et revenez, tout fier de cent graces nouvelles
De leurs propres travers amuſer vos modéles.

Le Poëte conſeille aux Acteurs auſſi bien qu'aux Auteurs de Scènes burleſques, d'aller étudier la nature chez le Peuple, dans les lieux où des plaiſirs ſimples & groſſiers le raſſemblent. Il prend delà occaſion de tracer divers tableaux. En voici un où il imite & déguiſe fort heureuſement un tableau ſemblable, tiré du Poëme de la Peinture de l'Abbé de Marſy.

Ici, c'eſt un Vieillard de rides ſilloné,
Et d'un eſſain d'enfans toujours environné,
Courbant ſon corps uſé ſur un bâton ruſtique,
Il ſe fait craindre encor par ſa gaîté cauſtique.
Chacun à ſes dépens veut en vain s'égayer;
Des rieurs prévenus il rit tout le premier.

Voici l'original.

Nunc inducit anum, rigidis cui plurima ſulcis
Ruga cavat frontem, gibboſo lignea dorſo
Capſa ſedet, geminum poples ſinuatur in arcum:
Ora tamen rictus diſtendit ludicra mordax,
Riſoreſque ſuos prior irridere videtur.

La partie la plus brillante de ce Chant, eſt celle où l'Auteur caractériſe les Acteurs & les Actrices célèbres de ce temps, mais nous ſommes obligés de nous borner à la partie utile, & nous ne pouvons même en pouſſer plus loin l'examen.

Dans le Chant de l'Opéra, l'Auteur ne s'attache qu'à la partie du jeu Théâtral, c'eſt la ſeule qui appartienne à ſon ſujet. L'harmonie a ſes ſecrets à part, qu'il faut aſſortir à la déclamation, mais qui y ſont étrangers.

Ce Chant eſt plein de préceptes & de conſeils, qui tendent à diſſiper la langueur trop ſouvent répandue ſur la Scène Lyrique. La lente triſteſſe de nos Récitatifs n'y eſt pas oubliée.

Ces modulations, dont le refrein glacé
Semble un hymne funèbre, au ſommeil adreſſé.
Le vrai récitatif, ſans appareil frivole,
Doit marcher, doit voler ainſi que la parole.
. . . . . .
Ceſſez de m'étourdir; quand il faut me parler.
. . . . . ,
Et ne vous piquez plus du ſot entêtement
D'endormir le Public mélodieuſement.
. . . . . .
Manquez, manquez au ton plutôt qu'au ſentiment:
Ne vous amuſez point à perler des cadences,
Aux éclats ménagés joignez les reticences.
. . . . . .
La Nature vous parle, il faut ſuivre ſes Loix.
Que m'importe en voyant votre douleur profonde

Digitized by Google

Si vous avez omis la valeur d'une ronde ?
Il échappe ſouvent des ſons à la douleur,
Qui ſont faux à l'oreille & ſont vrais pour le cœur.

L'Auteur propoſe encore d'animer les Chœurs par l'action & l'expreſſion.

Mais vous qui, dans nos Chœurs prétendus harmoniques,
Venez nous étaler vos maſſes organiques,
Et circulairement rangés en eſpalier,
Détonnez de concert pour mieux nous ennuyer;
Vous verrai-je toujours, l'eſprit & le cœur vuides,
Hurlant, les bras croiſés, vos refrains inſipides?
Vous eſt-il défendu de peindre dans vos yeux
Ou la triſteſſe ſombre, ou les folâtres jeux?
. . . . . .
De grace, criez moins, & ſentez davantage;
Et que l'on puiſſe enfin ſur vos fronts animés,
Trouver le ſens des vers, par la voix exprimés.

L'Auteur dit auſſi un mot des Ballets, il en peint les divers caractéres. Sa Poëſie eſt preſque partout ingénieuſe, brillante & pleine de grace, comme dans les morceaux que nous avons cités. La proſe du Diſcours Préliminaire ne l'eſt pas moins; l'Auteur y juge un peu rigoureuſement l'Abbé Dubos, dont la réputation ſemble mériter plus d'égards; mais au lieu de l'accuſer de *procéder par ſections & d'être ennuyeux par Chapitres*, peut-être falloit-il avoir le courage de rejetter ſon opinion ſur le partage de la récitation & du geſte dans la déclamation des Anciens. Ce partage a paru avec raiſon ſi abſurde à M. Dorat, qu'il a été tenté de ne le pas croire & qu'il a cédé malgré lui ſur ce point à l'autorité; il apprendra donc avec plaiſir que cette autorité eſt combattue & que ſon doute eſt raiſonnable, il peut trouver dequoi ſe ſatisfaire à cet égard dans deux Mémoires, l'un de M. Duclos *ſur l'art de partager l'action Théâtrale & ſur celui de noter la Déclamation, qu'on prétend avoir été en uſage chez les Romains*; l'autre de M. Racine *ſur la Déclamation Théâtrale des Anciens*. Tous deux ſont inſérés dans le 21e. Volume des Mémoires de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

LETTRE DE M. FABRE Mᵉ. EN CHIRURGIE, &c. à M. M. Docteur en Médecine.

VOILA plusieurs fois, Monsieur, que vous me voyez cité dans le Journal de Médecine, touchant les luxations. Vous ne sçavez pas, sans doute précisément comment j'y ai donné lieu : je vais vous en instruire en peu de mots ; & vous jugerez en même-temps combien on peut embrouiller les choses les plus simples & les plus claires, lorsqu'on s'écarte de leur véritable principe.

Il y a plusieurs années que M. Dupoui, mon Confrere, lût à l'Académie Royale de Chirurgie des observations sur quelques luxations de la cuisse & du bras ; il nous apprit qu'il en avoit fait la réduction en faisant tirer la cuisse luxée par la partie inférieure de la jambe, au-dessus des malléoles ; & le bras, par le poignet ; qu'il n'avoit employé que la force des mains d'un seul homme pour faire ainsi l'extension ; & que sans faire aucune contre-extension il avoit replacé la tête de l'os dans sa cavité, avec autant de facilité que de promptitude.

Vous voyez, Monsieur, combien cette méthode est différente des préceptes reçus, qui nous enseignent qu'il faut, autant qu'il est possible, que les forces, qui tirent pour faire l'extension & la contre-extension, soient appliquées aux parties mêmes qui sont luxées. « Par exemple, » dit-on (*a*), si l'on veut faire » la réduction de la luxation du » bras, il faut tirer le bras même » & non pas l'avant-bras ; repousser ou retenir l'épaule, & non » pas le corps ; parce qu'une partie » de la force se perdroit dans l'articulation du coude, & dans les » attaches de l'omoplate : on feroit » des extensions violentes, qui in- » téreſſeroient les ligamens & les » muscles de ces parties ; & ils » pourroient n'avoir pas assez de » force pour résister ».

M. Dupoui, pour expliquer les succès qu'il avoit eus par sa méthode, en s'éloignant de ces préceptes, se borna à faire observer que la contraction spontanée des muscles dans les luxations, n'étoit pas aussi considérable qu'on le croyoit ; & qu'une force très-médiocre pouvoit la vaincre ; il avoit bien raison dans ce point ! Mais ce n'étoit pas assez ; il falloit encore rendre raison de la difficulté qu'on éprouvoit à réduire les luxations, par la méthode usitée, en employant même la force des mouffles : quelques réflexions sur la structure des parties me dessillerent les yeux à cet égard.

Vous sçavez, Monsieur, que le muscle *triceps* est attaché d'un côté

(*a*) M. Petit dans son Traité des maladies des os.

Digitized by Google

par ſes différentes branches au pubis & à l'iſchion ; & que de l'autre il ſe termine en différens points du fémur, juſqu'à la partie moyenne de la ligne raboteuſe de cet os. Je conçus donc que le lacq qu'on appliquoit ſur ce muſcle pour faire la contre-extenſion, ſuivant la méthode preſcrite par les Auteurs, empêchoit l'os de deſcendre, lorſqu'on tendoit par l'extenſion à ramener ſa tête vis-à-vis de ſa cavité. Vous ſçavez auſſi que la pluſpart des muſcles, qui font mouvoir la jambe ſur la cuiſſe, c'eſt-à-dire, *le droit antérieur*, *le couturier*, *le grêle interne*, *le biceps*, *le demi nerveux*, *& le demi membraneux* ; vous ſçavez, dis-je, que ces muſcles ſont attachés, d'une part, aux os innominés, & de l'autre, au tibia & au péroné, ſans avoir aucune connexion avec le fémur. Ainſi je conçus encore que le lacq inférieur, qu'on appliquoit au-deſſus des condiles, embraſſoit tous ces muſcles ; & qu'ils étoient violemment tirés avant que la force de l'extenſion pût agir ſur le fémur ; de maniere que, ſuivant l'ancienne méthode, les forces combinées de l'extenſion & de la contre-extenſion n'agiſſoient preſque que ſur les attaches du *triceps* & des muſcles de la jambe.

J'obſervai de plus que la même diſpoſition ſe rencontroit au bras. Les tendons du *grand pectoral* & du *grand dorſal*, qui s'attachent à l'humérus, environ au bas du premier quart de ſa longueur, forment avec cet os une eſpéce de potence, ſur laquelle on appliquoit le lacq deſtiné à faire la contre-extenſion : or vous concevez que cette réſiſtance empêchoit l'os de deſcendre ; & l'extenſion, de la maniere qu'on la faiſoit, avoit le même inconvénient qu'à la cuiſſe ; c'eſt-à-dire, qu'en appliquant le lacq au deſſus des condiles de l'humerus, on embraſſoit le *biceps* & le *grand anconé*, qui ſont attachés à l'omoplate & aux os de l'avant-bras ; & l'on faiſoit ſouffrir à ces muſcles une extenſion violente (du moins au dernier) avant de faire deſcendre l'os : de ſorte que dans ces cas les machines les plus puiſſantes, comme l'ambi d'Hippocrate, & la machine de M. Petit, aſſûroient moins le ſuccès de l'opération, qu'elles ne faiſoient craindre des accidens très-fâcheux.

Enfin, comme M. Dupoui ſe diſpenſe de faire de contre-extenſions, j'ai crû devoir ajouter à ſa méthode la maniere de les faire, dans les cas où elles pouvoient être néceſſaires, ſans gêner aucun muſcle du membre luxé. Pour la cuiſſe, par exemple, je paſſe le lacq dans l'aine du côté ſain, & pour empêcher que le baſſin ne ſoit entraîné par l'extenſion, je paſſe un autre lacq en travers ſous la crête des os des iles, du côté de la luxation, & je le fais tirer un peu obliquement de bas en haut. Quant au bras, je me contente de faire retenir le corps par le moyen d'une ſerviette, placée ſous le bras, de maniere qu'elle

Digitized by Google

n'appuye point ſur les tendons du *grand pectoral*, & du *grand dorſal*.

Tel eſt, Monſieur, le précis d'un Mémoire que je lûs à une ſéance publique de notre Académie, & dont l'extrait parut quelques mois après dans le Mercure. Ce fut vers ce têms là que M. Portal, Docteur de la Faculté de Médecine de Montpellier, &c, nous envoya le plan d'une machine propre à réduire les luxations, & qu'il croyoit ſupérieure à tout autre moyen, parce qu'elle avoit plus de force que celle de M. Petit. L'Académie me chargea de lui en faire mon rapport. Sans entrer dans l'examen de ſa conſtruction, je conclus que ſon uſage ſeroit dangereux par les raiſons que je vous ai rapportées plus haut. L'Auteur eut le bon eſprit d'acquieſcer à mon jugement, après que le Secrétaire pour les Correſpondances lui eut détaillé, dans une Lettre, les motifs ſur leſquels il étoit fondé. M. Portal a jugé à-propos de taire cette circonſtance dans les Ecrits que je vais citer; elle n'avoit cependant rien d'humiliant pour lui. Mais quoiqu'il en ſoit, il abandonna ſi abſolument ſa premiere idée, qu'il vint lui-même quelque tems après nous lire un Mémoire ſur le danger qu'il y a de ſe ſervir de machines dans le traitement des luxations. Ce Mémoire ſe réduiſoit à trois objections, qu'il faiſoit aux Partiſans des machines. Dans la premiere, il prouvoit *qu'il faut un plus grand degré de force de la part des machines que de la part des mains, pour produire le même effet:* & cela à cauſe de leur mauvaiſe application. Dans la ſeconde, *que les machines font ſur les membres de plus grandes contuſions, ſouvent même de ruptures des muſcles.* Dans la troiſiéme, *que les rhabillieurs & Charlatans réduiſent un plus grand nombre de luxations que les Chirurgiens en général.*

M. Portal ſe glorifie, dans le Journal de Médecine du mois de Juin dernier, que les objections que lui fit *un de ces MM.* ne furent d'aucune force, & qu'il eut pour lui les ſuffrages de la Compagnie. Il dit enſuite que la vivacité que je fis paroître étoit déplacée; que je n'étois pas le premier qui eût écrit ſur le danger des machines; que M. Louis, dans le diſcours préliminaire qu'il a mis à la tête du Traité des maladies des os de M. Petit, s'étoit déja expliqué ſur les mauvais effets qu'elles produiſent; & qu'il lui avoit fait part de ſa façon de penſer dans une Lettre particuliére qu'il lui écrivoit à ce ſujet.

Je vous proteſte, Monſieur, que ſi j'ai manqué à M. Portal dans cette occaſion, j'en ſuis réellement fâché, & que je lui en demande pardon: mais autant que je puis m'en reſſouvenir, je lui repréſentai que ſes réflexions ſur l'abus des machines étoient ſuperflues, puiſqu'une méthode auſſi ſimple, auſſi ſûre, & auſſi douce que celle de M. Dupuis les proſcrivoit de droit; que ceux qui avoient écrit ſur le danger

Digitized by Google

danger de ſe ſervir des machines, n'avoient rien fait pour le progrès de l'art, s'ils n'avoient pas préſenté en même-temps un moyen plus efficace pour opérer la réduction des os luxés; enfin, que, pour lui rendre juſtice (à M. Portal) on voyoit par ſon Mémoire qu'il rendoit au bien; mais que pour y parvenir il avoit pris un détour long & embarraſſé; tandis que M. Dupouï avoit auparavant atteint le but par un chemin court & facile.

Auſſi ce Mémoire, tel que je viens de vous en donner une idée, a-t-il attiré à ſon Auteur une critique de la part d'un M. Aubrai, aſpirant à la Maîtriſe en Chirurgie (a): critique, qui paroît ſpécieuſe, parce que M. Portal n'a point appuyé ſes preuves ſur des principes ſolides.

Si l'ordre des matiéres eût permis d'imprimer le Mémoire de M. Dupouï & le mien dans le 4e. Vol. que l'Académie vient de mettre au jour, un plus grand nombre de Chirurgiens eût été inſtruit qu'il exiſtoit une méthode ſimple & facile de réduire les luxations; M. Aubrai n'eut point écrit, ſans doute, pour défendre l'utilité des machines; & M. Portal, par conſéquent, eût été diſpenſé de lui répondre.

Sa réponſe vient de paroître dans le Journal de Médecine de ce mois de Janvier. Je me contenterai de vous rapporter la maniere dont l'Auteur expoſe les inconvéniens de la contre-extenſion, pratiquée ſuivant la méthode uſitée.

« Pour répondre, dit-il, avec » le plus de clarté poſſible aux dif- » ficultés propoſées par M. Aubrai, » j'ai découvert les muſcles du bras » d'un cadavre, en enlevant la peau; » j'ai appliqué ſur ce membre ainſi » préparé la machine & les diffé- » rens lacqs qu'on emploie ordinai- » rement; j'ai fait graver le tout (a), » afin de rendre facile à entendre » ce que j'ai à dire ſur ce ſujet.

» Le premier doute qui ſe pré- » ſente à l'eſprit clairvoyant de mon » adverſaire, c'eſt de ſçavoir quels » ſont les muſcles qu'étrangle (M. » Aubrai veut dire comprime) une » ſerviette ou une bande appliquée » ſous l'aiſſelle.

» De quelque moyen qu'on ſe » ſerve, & quelque doux qu'il ſoit, » à proportion qu'on fixe le corps » par les méthodes reçues, on ap- » plique le grand pectoral & le » grand dorſal contre les côtes. La » portion inférieure du grand pec- » toral, conjointement avec ſon » tendon, forme une courbure, » dont la cavité repoſe ſur la ban- » de. Le grand dorſal ſitué vers la » partie poſtérieure de l'omoplate, » à la partie inférieure de laquelle » il s'attache ſouvent, forme une » arcade bien plus ſenſible. Cette » arcade eſt d'autant plus apparente,

(a) Journal de Méd. du mois d'Octobre 1767.

(a) La Planche eſt à la fin du Journal de Médecine du même mois; on peut la conſulter.

» que la bande, deſtinée à faire la » contre-extenſion, eſt plus tendue, » & cette tention eſt proportion- » née à la force que fait l'extenſion. » De plus le muſcle pectoral & le » muſcle grand dorſal ſont rude- » ment appliqués l'un contre l'au- » tre, tandis que le grand rond eſt » repouſſé contre le bord antérieur » de l'omoplate.

» C'eſt ainſi, ajoute M. Portal, » que j'obſervois, en travaillant à » mon Mémoire ſur l'abus des ma- » chines, que les choſes étoient » diſpoſées; & c'eſt ce qui me fit » dire que pour faire la contre-ex- » tenſion on diviſe le grand pecto- » ral en deux parties; celle qui eſt » comprise entre les ligatures, & » celle qui eſt appliquée ſur les der- » nieres vraies côtes. Le grand dor- » ſal, diſois je un peu plus bas, » préſente un exemple des plus frap- » pans. Ce muſcle eſt placé ſur la » bande comme une corde l'eſt ſur » la gorge d'une poulie; car on ob- » ſervera que la courbure de ce muſ- » cle, à l'endroit où il s'implante à » l'humerus, eſt plus conſidérable » que celle du grand pectoral ».

Attendez, Monſieur, je n'ai point fini la citation: pour rendre plus intelligible ce que vous venez de lire, il faut que je paſſe à ce que M. Portal ajoute, deux pages plus loin, ſur le même ſujet.

« Mettons maintenant en jeu » nos machines. Nous avons en » vûe d'éloigner l'humerus de l'o- » moplate, ſoit qu'il y ait luxation » en haut & en dehors; ſous le » creux de l'aiſſelle, ou ſous le » grand pectoral: nous le ferons en » ligne droite, ne pouvant mieux » faire par quelque machine que » ce ſoit. Dès que les lacqs ſont » étendus, ils s'appliquent violem- » ment ſur les muſcles; ceux-ci ſur » les os.

» Pour procéder avec ordre dans » une telle deſcription, jettons les » yeux ſur la bande; elle s'enfon- » ce de plus en plus dans le creux » de l'aiſſelle; la courbure de ces » muſcles augmente; les glandes, » les nerfs, & les vaiſſeaux ſont » mis dans une telle gêne, qu'on » voit ſouvent le membre s'enfler » & s'engourdir. Tant mieux, dira » M. Aubrai; le malade ne ſentira » pas de ſi vives douleurs: oui, » mais en attendant on lui déchi- » rera les muſcles, on lui fractu- » rera les os, & certainement le » malade ne ſera pas inſenſible à » cette manœuvre.

» La bande s'appliquant avec » force contre les muſcles, & ceux- » ci contre les os, diviſe ces muſ- » cles en deux parties; celle qui » eſt appliquée ſur les côtes, qui » appartient au pectoral; celle qui » eſt attachée le long du dos, qui » forme la plus grande partie du » grand dorſal; & celles qui ſont » compriſes entre les ligatures, qui » ſupportent ſeules l'effort de la » machine: or comme dans les ex- » périences que j'ai faites ſur l'ex- » tenſibilité des parties du corps, » j'ai trouvé qu'il falloit une force » d'autant plus grande, pour pro-

» curer une égale extenſion, que » les muſcles, la bande de peau, » ou les ligamens étoient plus » courts, les groſſeurs reſtant les » mêmes ; je concluois que pour » obtenir une égale extenſion du » grand dorſal, dont on ne tiroit » qu'une partie, parce que la bande » appliquée ſous le bras, ſouſtrait » treize parties du muſcle aux effets » de la machine ; je concluois, » dis je, qu'il falloit une force de » 196, qui eſt le quarré de 14 », &c, &c.

Voilà, Monſieur, une citation un peu longue, à la vérité ; mais j'ai voulu éviter le reproche d'avoir tronqué le paſſage. Je doute que M. Aubrai ſoit convaincu par de pareilles raiſons. Eſt-ce-là préſenter une idée nette & préciſe des inconvéniens de la contre-extenſion dans la luxation du bras ? Il eſt bien plus ſimple & plus vrai de dire que la machine de M. Petit, par exemple, dont l'arc-boutant eſt appuyé contre les tendons des muſcles *grand pectoral* & *grand dorſal*, empêche l'os de deſcendre lorſqu'on le tire par l'extenſion ; & qu'elle tend plutôt, par la force de ſes mouffles, à détacher ces tendons de l'humerus, qu'à reduire la luxation. Enfin M. Aubrai pourroit ſe récrier contre la propoſition trop générale, qui fait la baſe des Mémoires de M. Portal ; ſçavoir que toutes les machines ſont dangereuſes. L'aſpirant à la Maîtriſe en Chirurgie pourroit dire que dans certains cas, s'il en exiſtoit, où la force des mains ſeroit inſuffiſante, les machines ſeroient utiles, pourvû qu'elles fuſſent conſtruites de maniere que l'extenſion & la contre-extenſion ſe fiſſent ſans que les lacqs portent ſur le triceps, ſur les tendons du grand pectoral & du grand dorſal, ſur les muſcles qui font mouvoir la jambe, ſur le grand anconé, &c. & l'Adverſaire de M. Portal auroit raiſon. C'eſt-là en effet l'unique point de vûe qu'on doit avoir dans le traitement des luxations de la cuiſſe & du bras.

A Paris, ce 18 *Janv.* 1768.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,
FABRE.

ART DU PERRUQUIER, CONTENANT LA FAÇON DE LA barbe ; la coupe des cheveux ; la conſtruction des perruques d'hommes & de femmes ; le Perruquier en vieux & le Baigneur Etuviſte. Par M. de Garſault 1767. 44 *pages* in-folio, *avec figures.* A Paris, chez Deſaint, Libraire, rue du Foin.

L'Art du Perruquier forme le trente-cinquiéme cahier de la deſcription des Arts que l'Académie des Sciences a commencé de publier. M. de Garſault qui en eſt l'Auteur eſt celui qui nous avoit déja donné l'art du Paumier Raquetier dont nous avons rendu compte ; il eſt connu d'ailleurs par deux bons Ouvrages de Botanique & de Maréchallerie, & il nous promet encore d'autres arts que le Public verra avec plaiſir, ſpécialement l'art du Cordonnier & celui du Tailleur, qui ſont actuellement ſous preſſe.

M. de Garſault commence par un Avant-propos où il donne l'hiſtoire de l'art du Perruquier en France. Clovis, premier Roi des Francs, ſes Succeſſeurs, & les Princes de leur ſang regardoient la longue chevelure comme une marque de dignité ſuprême, & ne faiſoient jamais couper leurs cheveux. Raſer un Prince de la Maiſon Royale étoit l'exclure de la Couronne : la Nation portoit auſſi ſes cheveux, mais plus ou moins courts. D'ailleurs l'obſcurité qui regne à cet égard dans l'hiſtoire, faute de monuments, n'a pas permis à l'Auteur d'entrer dans de longs détails. Il paroît que l'uſage des longs cheveux n'exiſtoit plus dans le IX ſiécle. On a un ſceau Royal d'Hugues Capet, chef de la troiſiéme race, où il eſt repréſenté avec des cheveux courts & une barbe aſſez longue : enfin en 1521 François I. ayant été bleſſé à la tête par accident, fut obligé de faire couper ſes cheveux ; tout le monde ſuivit ſon exemple, les Prêtres même ſe firent tondre. Depuis ce tems-là il devint indifférent aux Rois de porter les cheveux longs ou courts, & cette marque de dignité fut anéantie.

En partant de la premiere époque, c'eſt-à-dire du regne de Clovis ; on voit que la barbe fut en honneur parmi les Francs pendant pluſieurs ſiécles, juſqu'à ce que Louis VII s'étant fait entiérement raſer, tous ſes Sujets ſuivirent ſon exemple ; ainſi il n'y eut plus de barbe en France juſqu'à François I. qui en 1521 après avoir fait couper ſes cheveux, comme nous venons de le dire, laiſſa croître ſa barbe ; cet uſage reparut donc en France ; les Gens de Juſtice ſeulement ne voulurent pas la reprendre. Henri IV donnoit une forme régulière à la ſienne en l'arrondiſſant par en bas, & tailloit ſes mouſtaches en éventail, comme on le peut voir à ſa ſtatue Equeſtre ſur le Pont-neuf. Cet uſage diminua peu-à-peu, de façon que ſous Louis XIII, la

Digitized by Google

mouſtache étoit beaucoup amincie, & l'on n'avoit conſervé du reſte de la barbe qu'un toupet en pointe au deſſous de la lévre inférieure ; le toupet fut retranché ſous Louis XIV ; ce Prince n'avoit plus qu'un filet de barbe à l'endroit de la mouſtache, qu'on nommoit *une Royale* ; mais il ne l'a pas même conſervée juſqu'à la fin de ſon regne. Maintenant ni le Roi ni aucun de ſes Sujets ne ſe laiſſent croître la barbe. M. de G. fait voir auſſi par quels degrés a paſſé l'art du Perruquier, & il en donne l'hiſtoire. Ce fut en 1656 que Louis XIV créa 248 charges de Barbiers-Perruquiers ; il y en a actuellement à Paris 850. L'uſage de la poudre eſt encore plus nouveau que celui de la Perruque ; Louis XIV ne pouvoit la ſouffrir ; on obtint cependant de lui, ſur la fin de ſon regne, quelque adouciſſement à cette averſion, & même il enduroit qu'on en mît une idée à ſes Perruques ; maintenant il eſt d'uſage de mettre de la poudre aux cheveux & aux perruques ; mais depuis quelques années les femmes ont imaginé une poudre griſe ou jaune qui a l'air roux & mal propre & qui ſemble même n'être pas de la poudre.

Le premier Chapitre de la deſcription contient la maniere de faire la barbe, & le détail des inſtrumens qui y ſervent.

Le ſecond Chapitre contient l'art de faire les cheveux, de friſer, de poudrer ; le troiſiéme traite de la perruque en général ; l'Auteur en compte ſept à huit ſortes qui ſont toutes repréſentées dans les figures qui ſont à la fin de cet Art.

Le quatriéme Chapitre traite des cheveux & des crins qui ſervent aux perruques : pour qu'un cheveu ſoit de bonne qualité, il doit être rond, élaſtique, & lourd ; ceux des Pays chauds ſont ſecs & creux, par conſéquent de moindre qualité. On tire des cheveux de toutes les Provinces de France ; on les achete de Marchands qui les vendent à la livre.

Il ſe vend une autre eſpéce de cheveux qui nous viennent de Suiſſe & d'Angleterre : ce ſont des cheveux originairement roux qu'on a blanchis ſur l'herbe, comme on blanchit la toile, & que par cette raiſon on nomme de l'herbé ou des cheveux herbés. Ils ne ſe friſent point, ils ne ſervent qu'à faire les nuances des plaques, du liſſe, &c. On ne doit jamais les mêler dans le corps de la friſure. Les cheveux les plus chers ſont les blancs, les blonds & les noirs-jais ; cette derniere couleur s'emploie maintenant très-peu : les couleurs communes ſont les châteins-clairs & bruns.

On ne doit jamais employer les cheveux des hommes ; ils ſont trop ſecs & caſſants, étant toujours à l'air ; ceux des Dames & des habitantes des Villes ont le même inconvénient : ce ſont les Villageoiſes & les femmes de Campagne qui ſeules fourniſſent les bons cheveux, parce qu'elles les ont toujours à couvert ſous leurs bonnets : car moins ils prennent l'air, meilleurs

Digitized by Google

ils ſont. Le crin s'emploie néceſſairement dans les groſſes boucles des perruques nouées.

Pour la préparation des cheveux il faut les détêter, les mettre au dégras, les mettre au bilboquet, les faire bouillir dans l'eau, les mettre à l'étuve, & les faire cuire au four dans de la pâte. M. de G. détaille toutes ces opérations, & il explique enſuite le travail des treſſes, la forme du métier, & toutes les eſpéces de paſſées qui s'y exécutent.

Monter une perruque, c'eſt proprement conſtruire l'eſpéce de calote mince & légere ſur laquelle on attache & on arrange toutes les treſſes ſuivant l'art, pour que le tout enſemble devienne une perruque parfaite.

Il ſe conſtruit de trois ſortes de montures, qu'on peut appliquer à quelque perruque que ce ſoit, pour ſuivre en cela l'idée de ceux pour qui elles ſe font; les unes ſe nomment *montures pleines;* les autres, *montures à oreilles* & les troiſiémes montures *à demi-oreilles*, c'eſt-à-dire qui ne couvrent que la moitié ſupérieure de l'oreille. La monture ou la coëffe étant achevée, il s'agit de la garnir & d'y coudre les treſſes, le bord de front, les tournants, la coque, la plaque, l'étoile, & le toupet; quelquefois le tour de tonſure. Il faut enſuite achever la perruque & lui faire un accommodage ou en peigné, ou en crêpé, ou en boucles. M. de G. explique toutes ces opérations, il y ajoute un Chapitre ſur les cheveux & perruques de femmes, & un ſur les Perruquiers en vieux. Il annonce qu'il a été aidé dans ce travail par *M. Antoine Quarré*, Perruquier appliqué & ingénieux qui a fait pluſieurs recherches pour la perfection de ſon art, & dont le but & le projet eſt d'imiter la belle nature. Pour l'art du Baigneur, M. de G. s'eſt heureuſement adreſſé à *M. Thomas le Clerc*, Baigneur très-inſtruit, & qui a même beaucoup plus que les connoiſſances qui lui ſuffiroient pour réuſſir parfaitement dans ſon art; il n'arrive pas toujours que les Académiciens ſoient ſecondés avec autant de bonne volonté & autant de lumieres.

Le Chapitre huitiéme contient l'art du Baigneur-Etuviſte, c'eſt-à-dire les détails des bains de ſanté, des bains de propreté & des bains ſur la Riviere. La premiere friction du Baigneur, lorſqu'on la demande eſt celle de la pâte dépilatoire, formée avec de la chaux-vive & de l'orpiment délayé dans l'eau chaude. Le Baigneur laiſſe travailler le dépilatoire pendant ſept minutes à la montre, au bout duquel temps prenant une éponge trempée en eau chaude, il le lave & l'ôte entiérement; puis mettant une mitaine de Baigneur, il frotte par-tout avec un mélange d'eau & de ſon, après quoi il fait une immerſion d'eau chaude, la verſant par la nuque du col, elle ſe répand ſur tout le corps, & enſuite avec ſa mitaine & de la poudre d'amandes amères délayées en eau chaude, il frotte par-tout: l'effet de cette

Digitized by Google

derniere pâte eſt de rendre la peau douce ; celle qui ſuit eſt excellente pour cet uſage.

Pâte jaune.

Amandes améres,	3 quarterons.
Pignons,	1 quarteron.
Miel de Narbonne,	1 demi-livre.
Jaune d'œufs frais durcis,	8

Cette pâte nourrit la peau & la rend douce & moëlleuſe. Enfin on nettoie tout le corps avec du ſavon de Naples, battu dans l'eau & réduit en groſſe mouſſe. Toutes ces friſtions & immerſions terminées, on met les ſandales pour paſſer de l'étuve dans la baignoire, où on demeure plus ou moins de tems.

Pour le bain de ſanté, il ne s'agit que de ſe mettre dans l'eau & d'y reſter une heure plus ou moins ; il y a des bains froids, des bains artificiels faits avec des herbes ou avec de la limaille de fer ; des bains d'inceſſion, celui au moyen duquel étant aſſis ſur un vaſe qui contient quelque liqueur chaude, on en reçoit la fumée ; des bains de ſuffumigation ; ceux-ci au moyen d'un conduit portent la vapeur de quelque liqueur chaude ſur la partie du corps à laquelle ils ſont deſtinés.

Les bains ſecs ſont les bains de ſablon & de marc de raiſin ; dans le premier on enfonce la partie affectée dans du ſablon chaud ; dans le ſecond on enfonce la partie malade dans du marc de raiſin nouveau & chaud.

Tous ces bains peuvent s'exécuter chez le Baigneur ; mais M. de G. n'en parle que fort en abrégé. Il traite enſuite du cylindre de cuivre qui ſert pour chauffer l'eau des baignoires, en avertiſſant du danger que cauſe la vapeur du charbon, & qui fit périr, il n'y a pas long-temps, M. le Vayer dans ſon bain. La deſcription de M. de Garſault eſt terminée par celle des bains établis en 1762 par M. Poitevin qui a fait conſtruire deux bâteaux ſur leſquels il a établi des bâtimens qui ſont devenus très-utiles pour la commodité du Public. L'un de ces bâteaux a 141 pieds de longueur, 24 pieds de largeur & 18 pieds de hauteur juſqu'à l'arrête du toît, qui eſt couvert d'ardoiſes ; le rez-de-chauſſée eſt partagé en deux dans ſa longueur par un corridor de cinq pieds de large : ce corridor eſt interrompu vers ſon milieu par un eſpace quarré qui occupe toute la largeur du bâtiment & dans lequel ſont placés le fourneau & la chaudiere ; cet eſpace ſépare en même-tems les bains des femmes de ceux des hommes ; chaque chambre n'a qu'une baignoire ; toutes chambres ont neuf pieds de long ſur ſix pieds de large, chacune éclairée par une croiſée. Du côté des hommes il y a quinze chambres de bains, deux chambres à lit, dont une en a deux, une étuve & une douche. Les douches de la conſtruction du ſieur Poitevin conſiſtent en un tonneau

doublé de plomb élevé ſur des tréteaux placés au premier étage vers les réſervoirs. Du deſſous de ce tonneau part un tuyau de cuir, qui traverſe le plafond d'une chambre de l'étage inférieur, où il eſt terminé par un entonnoir dont l'ouverture en bas a environ quatre lignes de diamétre, il arrive au-deſſus d'une baignoire dans laquelle on place le malade pour recevoir la douche. Du côté des femmes il y a onze chambres de bain, pareilles chambres à lit, étuve & douche. L'étage dans la manſarde a cinq bains du côté des hommes, dont quatre ſont accompagnés d'un lit, & deux du côté des femmes, dont un a un lit; ainſi en total il y a trente trois baignoires: le reſte de l'eſpace eſt employé en ſéchoirs pour le linge, chambres de domeſtiques, &c. Au milieu de l'étage dont on vient de parler, au-deſſus de l'eſpace quarré du rez de chauſſée, ſont placés trois réſervoirs conſidérables qui reçoivent l'eau de la riviere par deux pompes à bras, qui étant de l'autre côté du bateau, ſont toujours à cinquante pieds du bord & enfoncées dans l'eau; l'eau ſe filtre dans le premier & les autres la diſtribuent. La deſcription de ce nouvel établiſſement méritoit d'être publiée pour ſervir de modéle dans d'autres Villes où l'on manque d'une ſemblable commodité.

PHILOSOPHICAL TRANSACTIONS GIVING SOME account of the preſent undertakings ſtudies and labours of the ingenious in many conſiderable parts of the worlds Volume LVI. for the year 1766. London, Printed for L. Davis, and C. Reymers, Printers to the Royal Society againſt Gray's inn gate in holbourn. 1767. 328 *pages* in 4°.

CEs Mémoires de la Société Royale de Londres qui paroiſſent chaque année contiennent toujours un grand nombre d'obſervations intéreſſantes dans la Phyſique, les Mathématiques, les Arts, & même quelques Mémoires de Littérature; comme ils ſont écrits en Anglois, nous croyons faire plaiſir au Public en donnant ici une indication abrégée de ces Mémoires.

1°. Obſervations de l'Eclipſe de Soleil du 16 Août 1765, faites à Colombes, près de Paris, dans l'Obſervatoire de M. le Marquis de Courtenvaux, à 5′ 13″, 8 au Nord de l'Obſervatoire Royal de Paris, & à 20″ $\frac{1}{2}$ de temps à l'Oueſt, par M. Meſſier, de la Société Royale de Londres, employé au Bureau des Journaux de la Marine à Paris.

2°. Remarques ſur une Inſcription de Palmyre trouvée à Teive, contenues dans une Lettre du R^d. M. Swinton, au R^d. M. Thomas Birch, Secrétaire de la Société Royale de Londres.

3°. Lettre de M. Daniel Pierre Layard,

Digitized by Google

Layard, Médecin de la Princeſſe de Galles, à M. Heberden Médecin du Collége de Londres, ſur les eaux minérales de Somerſhan dans la Province de Huntingdon, contenant en même temps une autre Lettre de M. Michel Morris, Docteur en Médecine de la Société Royale, Membre du Collége des Médecins de Londres, & Médecin de l'Hôpital de Weſtminſter, au Docteur Layard ſur le même ſujet.

4°. Lettre de M. Swinton au Rd. M. Thomas Birch, Secrétaire de la Société Royale, ſur une Médaille de l'Impératrice *Criſpina* qui n'avoit pas encore été publiée.

5°. Obſervation de l'Eclipſe de Soleil du 16 Août 1765, faite à Leyde par M. Lulofs, Profeſſeur de Mathématiques, & envoyée à M. Charles Morton Secrétaire de la Société Royale.

6°. Lettre de M. Jacques Parſons, Médecin, de la Société Royale, au très-honorable Comte de Morton, Préſident de la Société Royale, ſur la double corne du Rhinoceros.

7°. Extrait de deux Lettres du Révérend M. Guillaume Borlaſe de Ludgvan dans la Cornouaille à M. Emmanuel Mendez da Coſta, Bibliothécaire de la Société Royale, ſur de l'étain vierge ou natif trouvé dans les mines de cette Province.

8°. Lettre de M. le Chevalier Edouard Wortley Montagu à M. Watſon, Médecin de la Société Royale, contenant une Relation de ſon voyage du Caire en Egypte à la montagne écrite, dans le Déſert de Sinaï.

9°. Découverte & Obſervations de deux nouvelles Comètes, faites à l'Obſervatoire de la Marine, par M. Meſſier.

10°. Lettre de M. Alexandre Brice au Comte de Morton, Préſident de la Société Royale, ſur une nouvelle Comète.

11°. Rapport de M. Baker ſur les verres de Microſcopes envoyés de Naples à la Société Royale, par le P. de la Torre, & que cette même Société l'avoit chargé d'examiner.

12°. Obſervation du Paſſage de Vénus ſur le Soleil, faite le 6 Juin 1761, par M. T. Mallet Aſtronome du Roi à Upſal.

13°. Abcès au foie, avec des ſymptômes fâcheux, traité & guéri par M. Robert Smith, Chirurgien à Edinbourg, & actuellement à Leiceſter.

14. Expériences ſur le Quinquina, par M. Arthur Lée, Docteur en Médecine.

15°. Nouvelles expériences d'Electricité, envoyées à la Société Royale; par le P. Beccaria de Turin.

16°. Expoſition d'une nouvelle méthode pour meſurer les degrés de longitude ſur les Parallèles à l'Equateur; par M. Michell de la Société Royale.

17°. Obſervations ſur les vers Aſcarides, & ſurtout ſur le ver ſolitaire des hommes & des animaux.

18°. Deſcription d'une hernie;

d'une grandeur extraordinaire, tirée d'une Lettre du Docteur George Carliſle, à l'Evêque de Carliſle de la Société Royale.

19°. Trois Mémoires de l'honorable Henry Cavendish, de la Société Royale, contenant des expériences ſur l'air *factice*.

20°. Détail plus ample ſur la cochenille de Pologne, par le Docteur Wolfe, de Varſovie, communiqué par M. Henry Baker.

21°. Additions de M. Hommel, de Batavia, à ce qui a été dit dans les Tranſactions Philoſophiques de 1764 ſur le Poiſſon Jaculateur ou qui attrape des inſectes en leur lançant des gouttes d'eau ; avec la deſcription d'une autre eſpéce de poiſſons ſemblables, par le Docteur Pallas ; le tout contenu dans une Lettre du Docteur Jean Albert Schloſſer à M. Pierre Colinſon, de la Société Royale.

22°. Deſcription d'un nouvel amphibie bipéde ; par M. Jean Ellis Ecuyer, de la Société Royale.

23°. Obſervations ſur les animaux appellés communément amphibies ; par le Docteur Parſons de la Société Royale.

24°. Détail de quelques avantages particuliers qu'on remarque dans la ſtructure de la trachée-artère de quelques oiſeaux, & de la tortue de Terre.

25°. Lettre de M. Guillaume Mountayne au Comte de Morton, Préſident de la Société Royale, contenant quelques obſervations ſur la variation de l'aiguille aimantée ou de la bouſſole, faites dans les années 1760, 1761 & 1762 ; par M. David Roſſ, Chirurgien à bord du Vaiſſeau de Guerre *le Montagu*.

26°. Lettre écrite au Préſident de la Société Royale, ſur une nouvelle maniere de meſurer la viteſſe du vent, & ſur une expérience pour déterminer quelle quantité d'eau équivaut à un certain volume de la neige tombée ſur la terre. Par M. Alexandre Brice.

27°. Obſervations ſur le Pays & les mines d'Eſpagne & d'Allemagne, avec une explication de la formation de la pierre d'Emeri ; par M. Guillaume Bowles, Ecuyer & Directeur général des mines d'Eſpagne, communiquées par M. P. Collinſon, de la Société Royale.

28°. Mémoire ſur la vertu électrique de la Tourmaline ; par M. Bergman, Profeſſeur de Philoſophie & d'Hiſtoire Naturelle.

29°. Théorie des Parallaxes de hauteur pour la ſphére ; par M. Fr. Mallet, Profeſſeur & Aſtronome à Upſal.

30°. Catalogue de 50 plantes du Jardin de Chelſea, préſentées à la Société Royale, ſuivant l'uſage par les Apothicaires de Londres.

31°. Obſervations de l'Eclipſe du Soleil du 5 Août 1766 faites à l'Obſervatoire de M. le Marquis de Courtenvaux à Colombes près Paris ; par M. Meſſier.

Lettre du Prince de Croy au Comte de Morton, contenant des Obſervations des Eclipſes de Soleil des 16 Août 1765 & 5 Août 1766.

Digitized by Google

faites à Calais, avec quelques remarques ſur la premiere de ces Eclipſes, relativement aux montagnes de la Lune.

32°. Obſervation de l'Eclipſe de Soleil du 5 Août 1766, faite près du Courgain à Calais.

33°. Sur l'extraction d'un os du bras de 3 pouces 10 lig. de long qui s'eſt reformé; avec la deſcription de la machine dont on s'eſt ſervi pour tenir les parties ſupérieures & inférieures de cet os à une diſtance convenable pendant le temps qu'a duré la régénération de l'os qu'on avoit emporté; par M. le Cat, de Rouen.

34°. Lettre de M. Wargentin, Secrétaire de l'Académie Royale des Sciences de Stockholm, au Révérend M. Maskelyne, Aſtronome du Roi d'Angleterre, contenant l'eſſai d'une nouvelle maniere de déterminer la longitude des lieux par l'obſervation des Eclipſes des Satellites de Jupiter.

35°. Lettre de M. Jean Ellis au Préſident de la Société Royale, ſur le Serpent *Ceraſtes* ou la Vipère d'Egypte qui a deux cornes.

36°. Extrait d'un Journal Météorologique tenu à Quebec, depuis le 1 Avril 1765 juſqu'au 30 Avril 1766, par le Capitaine Alexandre Roze, & communiqué par M. Murdoch, Docteur en Théologie de la Société Royale.

37°. Deſcription de deux Médailles Parthiennes qui n'avoient pas encore été publiées; par le Révérend M. Swinton.

38°. Sur une heureuſe opération de l'Empyéme dans une hydropiſie de poitrine; par M. Guillaume Morlland, Chirurgien à Gréenwich, communiquée par M. Watſon Docteur en Médecine, &c.

39. Lettre de M. Emmanuel Mendez da Coſta à M. Mary, contenant un ſupplément à ce qui eſt dit dans l'article 7 ſur la découverte de l'étain natif.

40°. Deſcription Anatomique de l'amphibie bipéde (dont il eſt parlé dans l'article 22); par M. Jean Hunter, de la Société Royale, pour ſervir de ſupplément à ce qui en a été dit dans l'article cité par M. Jean Ellis.

Digitized by Google

ÉLOGE HISTORIQUE DE M. RESTOUT (a).

JEAN RESTOUT, Peintre ordinaire du Roi, ancien Directeur, Recteur & Chancelier de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, nâquit à Rouen le 26 Mars 1692 de Jean Reſtout Peintre habile, qu'une mort prématurée empêcha de ſe faire connoître, & de M. Magdelaine Jouvenet, ſœur du fameux Jouvenet, dont elle fut peut-être la meilleure Eléve. Il faut ajouter que Jean Reſtout, pere de celui dont nous parlons, étoit fils d'un Marc Reſtout Peintre auſſi, mais Peintre qui eut en Hollande une grande célébrité, & ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt qu'il en eut une pareille en Italie. Il falloit que ſes talens fuſſent & bien ſupérieurs & bien reconnus. On eſt accoutumé en Italie aux merveilles de l'Art. Ceux mêmes qui ne connoiſſent pas l'art en connoiſſent les chefs-d'œuvres, & l'habitude de les voir leur apprend à les juger. Marc eut l'approbation générale, & ce qu'il dut compter pour beaucoup, c'eſt que ſon caractére autant que ſes talens lui gagna l'amitié du fameux Pouſſin. Le Pouſſin étoit non-ſeulement un Peintre du premier ordre, mais il étoit encore un homme de beaucoup d'eſprit. Mécontent de ſa Patrie, il s'étoit retiré à Rome où il vivoit en Sage.

(a) Cet Eloge nous a été communiqué pour être inſéré dans le Journal.

Le jeune Reſtout appartenoit à la Peinture & depuis trop longtems & par trop de côtés pour ne pas ſentir du moins pour ce bel art le goût qu'il inſpire; mais la nature qui ne s'étoit point démentie, lui avoit donné plus que du goût; il en avoit reçu les plus heureuſes diſpoſitions; il eſt vrai qu'il s'en fallut peu qu'elles ne demeuraſſent inutiles. M. Reſtout étant dans l'âge le plus tendre perdit ſon pere; heureuſement pour lui & pour le Public, l'oncle ſe chargea du neveu. Il eſt aiſé de croire qu'avec les diſpoſitions dont nous avons parlé, ce neveu profita beaucoup & fort vîte des leçons d'un ſi célébre Maître. M. Reſtout demeura avec Jouvenet juſqu'à la mort de ce dernier, arrivée en 1717. Cette même année M. Reſtout fut agréé à l'Académie de Peinture ſur l'eſſai qu'il préſenteroit pour le concours au grand prix, & à condition qu'il feroit le voyage de Rome.

Tout le monde ſçait que M. Colbert engagea Louis XIV à fonder en 1661 une Ecole de Peinture à Rome; cet établiſſement, ſi digne du goût éclairé de ce Miniſtre & de la magnificence du Roi, eſt d'une fort grande utilité; on y envoie des Eléves pour s'y inſtruire & pour s'y perfectionner. En effet, on peut juger de ce que doit produire dans l'eſprit d'un jeune homme qui a du génie, la vûe de cette foule innombrable de merveilles dont Rome,

Digitized by Google

dans les tems modernes a été embellie. Qu'on y joigne les chefs-d'œuvres de l'antiquité, & l'on verra quel fonds d'étude, de réflexions, & par conſéquent de connoiſſances un Artiſte peut acquérir & quels ſuccès on en doit eſpérer. Des circonſtances particuliéres empêcherent M. Reſtout de faire ce voyage qu'il dut regretter toute ſa vie de n'avoir pas fait.

En 1720 M. Reſtout fut reçu à l'Académie, ſur le beau tableau qu'il préſenta; *le* Sujet eſt Alphée qui pourſuit Aréthuſe ſe ſauvant entre les bras de Diane. Quelque tems après il en fit un autre qu'il compoſa pour l'Abbaye de S. Germain; ce magnifique morceau, en enlevant tous les ſuffrages, mit le comble à ſa réputation.

M. Reſtout ſe maria en 1729, il épouſa M. Anne Hallé, fille de M. Hallé, alors Recteur de l'Académie & qui depuis en a été Directeur. La vie de M. Reſtout n'offre plus depuis cette époque, qu'une ſuite de travaux, toujours les mêmes, & de ſuccès preſque toujours égaux. Quoiqu'il fut homme de beaucoup d'eſprit, il avoit une ſimplicité que les gens de beaucoup d'eſprit n'ont pas toujours; auſſi ignora-t il l'art de faire ſa cour, & ce qui revient au même, celui de faire fortune; ſes talens parlerent enfin pour lui. M. le Duc d'Orléans à qui nulle eſpéce de mérite n'échappoit, le connut bientôt & le traita en homme qui faiſoit honneur à la Nation & qu'il falloit récompenſer. Malheureuſement pour M. Reſtout, M. le Régent mourut & par-là les eſpérances que ce Prince lui avoit données reſterent ſans exécution. M. Reſtout ſentit cette perte comme il le devoit, c'eſt à-dire qu'il regretta M. le Duc d'Orléans, comme un Protecteur dont l'eſtime & l'appui l'honoroient infiniment, & plus encore comme un Prince qui ſe connoiſſoit à tout & dont les conſeils lui étoient extrêmement utiles; ce qu'il ne ſentit point, ou plutôt ce qu'il oublia, ce fut ce que M. le Régent devoit faire pour ſa fortune.

Après cette perte M. Reſtout ſe renferma plus que jamais chez lui; à la fin ſon mérite fut récompenſé par M. le Marquis de Marigny qui pour le bonheur des Arts qu'il connoît & qu'il aime, réunit le pouvoir avec la volonté, & qui emploie l'un & l'autre à décorer Paris, comme Périclès embellit Athénes.

La ſanté de M. Reſtout commençoit à s'altérer, on prétend que l'excès du travail abrégea ſes jours. Cependant lorſqu'on croyoit ſon génie éteint ou du moins fort affoibli, ce grand Peintre ſe ranima, & raſſemblant pour ainſi-dire toutes les forces d'une imagination qui l'avoit ſi bien ſervi, il fit ce grand tableau du triomphe de Bacchus que tout le monde a vû avec admiration. Ce tableau qui a 21 pieds de long ſur 14 de haut, fut fait pour le Roi de Pruſſe qui a pu le juger en homme de goût, & qui ſans doute l'a payé en Roi.

M. Reſtout eſt mort le 1 Janvier

de cette année 1768, âgé de près de 76 ans, laiſſant une Veuve reſpectable par ſes vertus & un fils héritier de ſes talens. Il étoit de l'Académie des Belles-Lettres de Rouen & de celle Caën.

M. Reſtout avoit une piété éclairée & ſolide; ainſi ſes mœurs furent toujours irréprochables. Sa mort fut accompagnée de la réſignation que Dieu demande, & de la confiance que la Religion doit inſpirer.

Nous n'entrerons point dans le détail de ſes différens ouvrages; à l'exemple de Jouvenet, il a plus travaillé pour les Egliſes que pour les Cabinets; ceux de ce dernier genre, que l'on a de lui, ſont très-précieux & font regretter qu'il n'en ait pas compoſé davantage. Sa compoſition étoit noble & mâle, diſpoſée pour de grands effets; il entendit merveilleuſement bien ces balancemens & ces oppoſitions raiſonnées que les grands Peintres font des maſſes, des formes, des ombres, & des lumiéres. On lui a reproché un coloris un peu jaune; peut-être ce défaut vint il de ſon Maître? ou peut-être ſi ce reproche eſt fondé, l'art du coloris eſt-il plus difficile qu'on ne le penſe?

Il ne faut cependant point paſſer ſous ſilence les louanges que le Roi a bien voulu donner au platfond de la Bibliothéque de Sainte Geneviéve; éloge qui met le comble à la gloire de ce Peintre.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

De Milan.

ON annonce actuellement par ſouſcription un Volume *in*-4°. *ſur les Loix de la Gravité & les calculs de l'attraction*; par le P. Friſi Barnabite, célèbre Profeſſeur de Mathématiques dans les Univerſités de Bologne, de Piſe & de Milan; Membre des Académies de Londres, de Berlin, de Pétersbourg, de Stocholm, &c. Cet Ouvrage ſera tout à la fois élementaire & profond, & contiendra l'introduction & toute la théorie des inégalités, ſoit de la Lune, ſoit des Plantes, démontrées par les méthodes les plus ſimples; la théorie des centres de gravité, des mouvemens d'oſcillations, du flux & du reflux de la Mer, de la figure aplatie de la Terre, des mouvemens de l'atmoſphère, & généralement de tous les Problêmes qui ont été réſolus ſur l'attraction, par les Géométres habiles qui s'en occupent depuis trente ans. Cet Ouvrage eſt écrit en Latin, il s'imprime dans la forme *in*-4°. & il ſe donnera pour 12 paules, qui ſont environ

Digitized by Google

6 liv. 10 ſols, à ceux qui ſe feront fait inſcrire avant la fin de l'impreſſion.

On ne peut qu'attendre avec impatience la publication d'un Ouvrage auſſi intéreſſant ſur une matiére pour laquelle il n'y a eu juſqu'ici aucun Ouvrage Elémentaire, ſi ce n'eſt le petit Traité qui forme le 22e. Livre de l'Aſtronomie de M. de la Lande.

RUSSIE.

De Pétersbourg.

L'Impératrice de Ruſſie ayant réſolu de faire pour le paſſage de Vénus toutes les dépenſes & toutes les entrepriſes qui pourront ſervir aux progrès de l'Aſtronomie & à la gloire de ſon Empire, a chargé l'Académie Impériale de Pétersbourg de choiſir des Aſtronomes pour les envoyer à toutes les extrêmités de la Ruſſie. Il y aura quatre Obſervateurs vers le Nord ; ſçavoir à Kandalax, à Kola, à Solowezny qui eſt une Iſle de la Mer Blanche, & à Kildown. Il y en aura deux à l'Orient ; ſçavoir à Tobolsk & à Jakutsky, & deux au Midi, à Orenburg & à Stracan. L'Académie ne s'eſt pas contentée des Aſtronomes qu'elle a trouvés dans ſon Pays ; elle a accepté les ſecours de pluſieurs Sçavans Etrangers, entr'autres, de M. Mallet, Citoyen & Aſtronome de Genève qui avoit formé depuis quelques années dans ſa Patrie un Obſervatoire pour ſon uſage, muni de très-bons inſtrumens. On lui a accordé 800 roubles, c'eſt-à-dire plus de 4000 liv. par année, outre tous les frais du voyage. Les inſtrumens néceſſaires à tous les Obſervateurs ſe conſtruiſent actuellement à Paris chez M. Canivet & M. Paſſement, & toutes les pendules Aſtronomique, auſſi-bien que les montres à ſecondes, ont été faites par M. le Paute, Horloger du Roi à Paris qui en avoit déja fait pour la plûpart des Obſervatoires de l'Europe.

ALLEMAGNE.

De Berlin.

Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres. Année 1765. A Berlin, chez Haude & Spener, Libraires de la Cour & de l'Académie Royale. 1768. 554 pag. *in*-4°.

Ce Volume eſt le vingt-uniéme de l'Académie de Berlin, depuis ſon renouvellement en 1747 ; il contient des Mémoires de M. Euler & de M. Bequelin ſur le calcul des probabilités dans la Loterie de Gènes qui eſt auſſi celle de l'Ecole Militaire à Paris ; des Mémoires de M. Euler ſur l'attraction des corps céleſtes, dont la figure n'eſt pas ſphérique ; ſur la génération & la propagation du ſon & la formation de l'écho ; ſur le mouvement des cordes vibrantes dans le cas où elles commencent à n'être ébranlées que dans une partie de leur longueur.

Un Mémoire de M. Daniel

Digitized by Google

Bernouilli ſur les vibrations des cordes d'une épaiſſeur inégale ; deux grands Mémoires de M. Dalembert & de M. de la Grange ſur les courbes tautochrones.

La partie Phyſique contient des conſidérations Géographiques de M. le Comte Redern ; des Expériences de M. Gleditſch ſur le mouvement des plantes ; des Mémoires de M. Meckel ſur le cerveau ; de M. Cathenius ſur la petite vérole & de M. Lambert ſur la réſiſtance des fluides.

La partie de Philoſophie ſpéculative contient des diſcours ſur la démonſtration de l'exiſtence de Dieu par M. Formey ; ſur la Métaphyſique par M. Merian, & ſur la beauté dans les Arts par Sulzer.

La partie des Belles-Lettres contient des diſcours de réception, des Eloges, & un Mémoire de M. Touſſaint ſur les inductions qu'on peut tirer du langage d'une Nation par rapport à ſa culture & à ſes mœurs.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

New Obſervations on the inoculation by dr Gatti, conſulting Phyſician to his moſt Chriſtian Majeſty, and Profeſſor of Medicine in the Univerſity of Piſe ; tranſlated from the French. By Matty, D. M. Sec. R. Soc. ou *Nouvelles Obſervations ſur l'Inoculation, par M. Gatti, Médecin conſultant de S. M. T. C. traduites du François, par M. Maty.* A Londres, chez Vaillant 1768.

Correſpondance ſecrette du Chevalier Robert Cecil avec Jacques VI. Roi d'Ecoſſe ; publiée aujourd'hui pour la première fois, à Edimbourg, imprimée par A. Millar, ſur le Strand, à Londres. 1766. *Traduite de l'Anglois littéralement & mot à mot.* 1767 in-12. *pag.* 442 ; *le Sommaire & l'Avertiſſement* 12. L'Editeur préſente cette Collection à Charles Yorke, Procureur-Général.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Obſervations ſur un Ouvrage traduit de l'Italien qui a pour titre: Traité des délits & des peines. Amſterd. chez Marc Michel Rey 1767. & ſe trouve à Paris chez le Clerc, quai des Auguſtins. Brochure *in*-8°. pag. 64.

L'Obſervateur ſe plaint que l'Auteur du *Traité*, en ſe diſant le défenſeur de l'humanité, ne la protège que dans les ſcélérats qu'on traîne au ſupplice, tandis qu'il ne craint point de l'avilir dans les hommes qui gouvernent. Mais s'il attaque les maximes ſemées dans l'Ouvrage, ce n'eſt qu'en faveur des idées utiles dont il eſt rempli. Ce fonds précieux doit, dit-il, être conſervé dans toute ſa pureté. On le voit donc tantôt combattre, tantôt adopter, d'autrefois modifier, corriger les principes contenus dans le Traité *des délits*, &c. Il ſoutient par exemple, que l'aſſaſſin doit perdre

Digitized by Google

perdre la vie ; mais il reconnoît en même-tems que les fréquens ſpectacles du dernier ſupplice ſervent bien plus à fortifier le mépris des ſcélérats pour la mort, qu'à leur en inſpirer la crainte. Quant aux voleurs & aux faux témoins, il veut que leur punition ſoit utile à la ſociété, & adopte en conſéquence l'idée des *Galères ſeches*. On n'a jamais, dit-il, fait qu'une objection contre cet établiſſement : c'eſt la multitude des gardiens qu'il faudroit y employer pour appliquer les coupables à des travaux utiles. Motif œconomique qui ne lui paroît pas ſuffiſant, pour devouer à la mort des coupables qui ne doivent être punis que corporellement. Il faut, ſelon lui, leur ôter la faculté de pourvoir à leur ſubſiſtance, & alors il ne leur reſtera même pas le deſir de s'échapper. Pour cela il ſuffit de les marquer ſur les deux joues. Dès ce moment ils n'ont plus de reſſources ; & il ne leur faut pour gardiens que le petit nombre d'hommes chargés de fournir à leur ſubſiſtance, & de veiller aux travaux qu'ils ſont chargés de faire. L'expédient ſeroit-il auſſi efficace que l'Auteur le penſe ? Au reſte la marque ſur les deux joues n'eſt que pour ceux qui ſeroient condamnés aux Galères perpétuelles.

Traité de la Politique privée, tiré de Tacite & de divers Auteurs.

Dolos tecti ambageſque reſolvit
Cæca regens filo veſtigia. *Virg. Æneid.*

A Amſterdam, chez Marc Michel *Avril.* Rey, & ſe trouve à Paris chez le Clerc, quai des Auguſtins. Petit *in*-8°. pag. 146.

SUISSE.

GENÉVE.

Hiſtoire de la Maiſon de Brunswick. Tome premier. A Genève. 1767. *in*-8°. pag. 225, ſans compter l'Epître Dédicatoire & la Préface, qui en ont neuf.

M. Mallet eſt Auteur de cet Ouvrage ; nous en rendrons compte le plutôt qu'il nous ſera poſſible.

DE STRASBOURG.

Aretæi Cappadocis Medici inſignis ac vetuſtiſſimi libri ſeptem à Junio Paulo Craſſo Patavino, accuratiſſimè in latinum ſermonem verſi. Argentorati, apud Amandum Koënig. 1768. *in*-8°.

Les Ouvrages d'Aretée ſont ſi eſtimés qu'il eſt ſuperflu d'en faire l'éloge ; mais ils ſont rares, & l'Edition de Boerhave eſt fort chere ; on doit donc ſçavoir gré à M. Koënig de faciliter l'acquiſition de cet excellent Ouvrage, & d'avoir donné cette Edition.

Experimenta circa naturam bilis, Præſide Domino Jacobo Reinboldo Spielmanno, Philoſop. & Med. Doct. &c. die 17 *Decembris* 1767. *ſolemni eruditorum cenſuræ ſubmittit Johannes Michael Rœderer, Argentoratenſis auctor. Argentorati ex prelo Joh. Henrici Heitzii, Univerſitatis Typographi.*

Cette Diſſertation mérite d'être recherchée, elle préſente les expériences les plus curieuſes & les mieux faites ſur la bile. M. Rœderer ſçait tout ce qui a été donné ſur ſa matiére.

De Nancy.

Eloge hiſtorique de M. Tercier, prononcé à la Séance publique de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nancy, le 20 Octobre 1767. Par M. le Chevalier de Solignac, Secrétaire perpétuel. A Nancy, chez la Veuve & C. le Seure, Imprimeur ordinaire du Roi, & de l'Académie. A Paris, chez L. E. Ganeau, Libraire, rue S. Séverin, aux armes de Dombes. Brochure *in*-12. de 23 pages.

FRANCE.

De Paris.

De la maniere d'apprendre les Langues. A Paris, chez Saillant, Libraire, rue S. Jean de Beauvais. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-12. 278 pages; la Préface & la Table 24.

Nous rendrons compte de cet Ouvrage plein d'idées piquantes, ou neuves ou rajeunies.

Traduction libre de Lucréce. A Amſterdam, chez la Veuve Chaſtelain & fils. 1768. 2 Vol. *in*-12. Le premier de 188 pages, ſans compter le Diſcours Préliminaire qui en a 67. le ſecond de 185. Se trouve à Paris chez C. Panckoucke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoiſe.

Nous examinerons cette Traduction avec tout le ſoin qu'exige le ſujet.

Almanach des Muſes, ou choix des Piéces fugitives de 1767. A Berlin, & ſe trouve à Paris chez Vallat-la-Chapelle, Libraire au Palais, ſur le Perron de la Sainte Chapelle. 1768. Brochure petit *in* 12. de 166. pages, ſans l'Avertiſſement qui en a 8.

Mémoires ſecrets, tirés des Archives des Souverains de l'Europe, depuis le regne de Henri IV. Ouvrage traduit de l'Italien. Onziéme & douziéme Parties. A Amſterdam. 1768. 2 Vol. *in*-12; l'un de 314 pages ſans la Table qui en a huit, l'autre de 230 ſans la Table, qui en a pareillement huit.

Il nous reſte à rendre compte de pluſieurs parties de ces *Memorie Recondite* de Vittorio Siri, traduits par une main habile.

Les Scythes, Tragédie. Nouvelle Edition, corrigée & augmentée ſur celles faites à Genéve, à Paris & à Lyon. A Paris, chez Lacombe, Libraire, quai de Conti. 1768. Brochure *in* 8°. de 78 pages, ſans les Préfaces, &c. qui en ont 24.

Eugénie, Drame en cinq Actes en Proſe, enrichi de figures en taille-douce, avec un Eſſai ſur le Drame ſérieux. Par M. de Beaumarchais.

Une ſeule démarche hazardée m'a miſe à la merci de tout le monde.

Eugén. Acte 3. Scène 4.

Digitized by Google

Prix 3 liv. broché. A Paris, chez Merlin, Libraire, rue de la Harpe, à S. Joſeph. 1767. Avec Approbation & Privilége du Roi. Brochure *in*-8°. de 118 pages, ſans compter l'eſſai ſur le Dramatique ſérieux, qui en a 44.

Grammaire Françoiſe, à l'uſage des Enfans de l'un & de l'autre ſexe, ſur-tout de ceux que l'on deſtine à l'étude des Langues mortes, de l'Hiſtoire, de la Géographie, &c. Ouvrage mis à la portée de toutes les perſonnes qui deſirent apprendre en peu de temps les principes du François, & particuliérement utile aux Etrangers, aux Colléges, aux Penſions, & aux Communautés Religieuſes où il y a Penſionnat; par M. Sellier, Maître ès Arts approuvé de l'Univerſité de Paris, & Principal du Collége de Creſpi en Valois.

A Paris, chez Lottin le jeune, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie. 1766. Avec Approbation & Privilége du Roi. Brochure de 322 pages, ſans la Préface qui en a 16.

Le grand Vocabulaire François, contenant 1°. l'explication de chaque mot conſidéré dans ſes diverſes acceptions grammaticales, propres, figurées, ſynonymes & relatives. 2°. Les Loix de l'Orthographe; celles de la Proſodie ou Prononciation, tant familiére qu'oratoire; les principes généraux & particuliers de la Grammaire; les régles de la Verſification, & généralement tout ce qui a rapport à l'Eloquence & à la Poëſie. 3°. La Géographie ancienne & moderne; le Blaſon ou l'Art Héraldique; la Mythologie, l'Hiſtoire Naturelle des animaux, des Plantes & des Minéraux; l'expoſé des Dogmes de la Religion & des faits principaux de l'Hiſtoire Sacrée, Eccléſiaſtique & Profane. 4°. Des détails raiſonnés & Philoſophiques ſur l'Economie, le Commmerce, la Marine, la Politique, la Juriſprudence Civile, Canonique & Béneficiale; l'Anatomie, la Médecine, la Chirurgie, la Chimie, la Phyſique, les Mathématiques; la Muſique, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, l'Architecture, &c, &c. Par une Société de Gens de Lettres. Tome troiſiéme. A Paris, chez Panckoucke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoiſe. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. Vol. *in* 4°. de 600 pages.

A la fin du Volume, on trouve cet avis du Libraire :

« On réitere que la Souſcription » propoſée pour le grand Vocabu» laire François ne ſera plus ou» verte que juſqu'au premier Avril » prochain. Les conditions ſont à » la ſuite des *Proſpectus* du premier » & du ſecond Volumes. Le Li» braire tiendra exactement ſes en» gagemens, comme il l'a fait à l'é» gard des Mémoires de l'Acadé» mie des Sciences, de ceux de » l'Académie des Inſcriptions, » &c ».

Le grand Vocabulaire François, dont nous annonçons le troiſiéme Tome, devient de plus en plus célèbre par les contradictions & par les ſuccès. On annonce que les Volumes quatre & cinq ſont ſous preſſe.

Digitized by Google

Œuvres de Jean Racine, avec des Commentaires ; par M. Luneau de Boisjermain. A Paris, de l'Imprimerie de Louis Cellot. 1768. 6 Vol. *in*-8°. & ſe vendent à Paris chez Charles Panckoucke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoiſe.

Cette Edition de Racine eſt faite ſur le modéle de la fameuſe Edition de Corneille, donnée par M. de Voltaire ; c'eſt le même format & pour le moins la même élégance dans l'exécution Typographique; les deſſeins des gravures ſont auſſi de Gravelot ; les Obſervations faites ſur Racine, à l'imitation de celles de M. de Voltaire ſur Corneille, ſont de M. Luneau de Boisjermain & de quelques autres gens de Lettres. Nous rendrons un compte détaillé de ces Obſervations. Cette Edition eſt la plus belle & la plus complette qu'on ait encore vûe des œuvres de Racine ; elle contient juſqu'aux Ouvrages qui lui ont été ſeulement attribués & juſqu'à une note des Ouvrages auxquels on prétend qu'il a eu part. L'Auteur promet des Commentaires ſur Molière & une Edition du Théâtre de Crébillon.

Les vies des hommes Illuſtres de la France, continuées par M. Turpin. Tome vingt-ſixiéme, contenant les Vies de Charles & de Céſar de Choiſeul du Pleſſis Praſlin, Maréchaux de France. A Amſterdam, & ſe vend à Paris, chez Knapen, Imprimeur, au bas du Pont Saint Michel, & Grand'Salle du Palais, au bon Protecteur. 1768. *in*-12. La vie de Céſar de Choiſeul a 402 pages avec la Table, celle de Charles en a 179. auſſi avec la Table; l'Epître Dédicatoire & la Préface en ont 16.

Ce grand Ouvrage intéreſſant pour la Nation, a enfin trouvé un Continuateur digne d'un ſi beau ſujet. M. Turpin mérite d'être diſtingué parmi nos Hiſtoriens; nous rendrons un compte détaillé de ces deux vies, ainſi que de celle du Grand Condé, par le même Auteur.

Principes généraux & raiſonnés de la Grammaire Françoiſe, avec des obſervations ſur l'orthographe, les accents, la ponctuation & la prononciation ; & un abrégé des régles de la verſification Françoiſe ; dédiés à Monſeigneur le Duc d'Orléans, premier Prince du Sang ; par M. Reſtaut, Avocat au Parlement, & aux Conſeils du Roi. Dixiéme Edition, corrigée très-exactement, & augmentée de la Vie de l'Auteur. A Paris, aux dépens de Lottin le jeune, rue Saint Jacques, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie. 1767. Avec Approbation & Privilége du Roi. 646. pages, ſans tous les Préliminaires qui en ont 48.

La multitude des Editions de cet Ouvrage en annonce aſſez l'excellence & l'utilité. Une autre preuve auſſi peu ſuſpecte du mérite, d'ailleurs ſi connu, de cette Grammaire, c'eſt la multitude de contrefactions dont ſe plaint le Libraire, & contre leſquelles il prend ſoin de prémunir le Public d'un avis néceſſaire ; toutes ces contrefactions,

Digitized by Google

ſuivant l'uſage, ſont très-fautives, & le Public a un intérêt ſenſible à ne prendre que celle-ci qui eſt la ſeule correcte & faite ſur le Manuſcrit de l'Auteur. On la reconnoîtra au nombre des pages, elle en a, comme nous l'avoit dit, 646 ſans compter la Préface, l'Avertiſſement, &c ; au nom de Lotin le jeune qu'elle porte ſur le titre ; à la ſignature de ce Libraire, qui ſe trouve d'ailleurs au dos du titre.

On trouve chez ce même Libraire, pour les Commençants de l'un & de l'autre ſexe, l'*Abrégé des Principes de la Grammaire Françoiſe de M. Reſtaut*, dédié aux enfans de France. Sixiéme Edition, revue & corrigée par l'Auteur, *in*-12. 1765.

Art du Serrurier, par M. Duhamel du Monceau, 302 *pages* in-folio *avec* 41 *planches en taille-douce.*

Cet Art étoit un des plus importans de ceux que l'Académie avoit à décrire ; auſſi eſt-il le plus étendu ; nous en rendrons compte.

Art du Cordonnier, contenant le Cordonnier pour homme, le Cordonnier pour femme & le Cordonnier-Bottier. Par M. de Garſault. 51 *p.* in-folio *avec cinq planches.*

Cet Art venoit naturellement à la ſuite de tous ceux que M. de Lalande a donnés ſur la préparation des cuirs de toute eſpéce, dont un des principaux uſages ſe borne à l'art du Cordonnier. Nous en donnerons également un extrait.

Expoſé ſuccinct des travaux de MM. Harriſon & le Roy, dans la recherche des Longitudes en Mer ; & des épreuves faites de leurs Ouvrages. Par M. le Roy Horloger du Roi. A Paris, chez Nyon, Quai des Auguſtins, chez Jombert, rue Dauphine, & chez Prault Père, quai de Geſvres. 1768. 51 pages *in*-4°.

Ce Mémoire contient le détail des expériences faites ſur la Montre Marine de M. Harriſon, ſoit ſur mer, ſoit à l'Obſervatoire de Greenwich, & les épreuves des montres de M. le Roi, faites dans le voyage de Hollande ſur la Frégate du Roi l'*Aurore*, commandée par M. le Marquis de Courtenvaux.

On voit dans cet expoſé que pendant 46 jours une des montres de M. le Roy n'a avancé que de 38 ſecondes, & l'autre n'a varié que de 7 ſecondes ; enſorte que dans un voyage d'Amérique la premiere auroit donné la longitude à 5 lieues près, & la ſeconde avec la préciſion de deux tiers de lieue ; M. le Roy donne des piéces juſtificatives pour établir que dans les années 1748 & 1754 il étoit en poſſeſſion des principes qui ont aſſûré le ſuccès de ſes travaux, & que ce ſuccès a été encore plus complet que celui de M. Harriſon.

L'Eſprit des Poëſies de M. de la Motte, de l'Académie Françoiſe, avec quelques notes, la vie de l'Auteur, & des Remarques hiſtoriques ſur quelques-uns de ſes Ouvrages.

« Soyons juſtes..... mais n'oublions pas

» un mot des belles Odes & des autres » Piéces heureuſes que M. de la Motte a » faites. *Volt.*

A Genève, & ſe vend à Paris chez Lottin le jeune, rue S. Jacques, vis-à-vis de celle de la Parcheminerie. 1767. Brochure *in*-12.

Nous ferons connoître plus particuliérement ce choix qui nous paroît fait avec goût.

Nouvel Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France, contenant les évenemens de notre hiſtoire, depuis Clovis juſqu'à Louis XIV, les Guerres, les Batailles, les Siéges, &c, nos mœurs, nos uſages, &c. Nouvelle Edition revûe, corrigée & augmentée.

Indocti diſcant, & ament meminiſſe periti.

A Paris, chez Prault Père, quai de Gévres, au Paradis, Prault fils, Quai de Conti, à la Charité, Deſaint, rue du Foin, Saillant, rue Saint Jean de Beauvais; Durand, rue S. Jacques. 1768. Petit *in*-8°. 2 Vol. 984 pages.

Tout le monde connoît l'excellence de cet utile Ouvrage, précis le plus heureux & le plus philoſophique de tout ce que notre hiſtoire offre d'intéreſſant, devenu de néceſſité premiére à tout Lecteur, & qui a ſervi de modéle à tant d'Ouvrages du même genre, parmi leſquels il y en a pluſieurs d'eſtimables.

Nous rendrons compte dans un Extrait détaillé des additions & des changemens qui diſtinguent cette Edition de toutes les précédentes, & qui donnent à l'Ouvrage un nouveau prix.

Hiſtoire Philoſophique & politique des Loix de Lycurgue, où l'on recherche par quelles cauſes & par quels degrés elles ſe ſont altérées chez les Lacédémoniens, juſqu'à ce qu'elles ayent été anéanties; & l'on montre que la République s'affoiblit & ſe précipita vers ſa ruine par les mêmes cauſes & les mêmes dégrés. Par M. l'Abbé D. G. Ouvrage couronné par l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

Quid leges ſine moribus
Vanæ proficiunt. *Hor. L. 3. Od.*

A Nancy & ſe trouve à Paris chez Valade, Libraire, rue de la Parcheminerie, Maiſon de M. Grangé. 1768. Brochure *in*- 8°. de 208 pages.

Les Fauſſes Infidélités, Comédie en un Acte & en vers, par M. Barthe, de l'Académie de Marſeille, réprésentée par les Comédiens François ordinaires du Roi, le 25 Janvier 1768.

In amore hæc omina ſunt vitia, injuria, Suſpiciones, inimicitia, inducta, Bellum, pax rurſùm.

Eunuque de Térence Acte I.

A Paris, chez Laurent Prault, quai des Auguſtins, au coin de la rue Gît-le-cœur, à la ſource des Sciences. 1768. 46 pages *in* 8°.

Digitized by Google

Le ſuccès de cette jolie Piéce eſt égal à ſon mérite ; nous en rendrons un compte détaillé.

Réponſe de M. l'Abbé Valart aux deux dernieres apologies de la latinité du P. Jouvency, l'une par M de Querlon, & l'autre par le P. Desbillons Jéſuite, avec l'examen de pluſieurs Fables Latines de ce dernier. in-12. 249 pages 1767. ſans nom d'Imprimeur. On en trouve des exemplaires à Paris chez G. de Bure, & Deſſain Junior, quai des Auguſtins.

M. l'Abbé Valart publia en 1766 un *Examen de la Latinité du P. Jouvency*, qu'il critiqua avec beaucoup de ſévérité. L'Auteur de l'année Littéraire, & enſuite celui du Journal de Trévoux, ayant entrepris la défenſe du P. Jouvency, M. Valart leur répondit ſucceſſivement. Le P. Desbillons ayant depuis tenté de faire l'apologie de la Latinité de ſon Confrere, & M. de Querlon s'étant joint au P. Desbillons, M. Valart ſe propoſe aujourd'hui de répondre à ces deux nouveaux critiques, dans l'Ouvrage que nous annonçons.

Si le droit de repréſailles pouvoit être admis dans toute ſon étendue en fait de guerres Littéraires, M. l'Abbé Vallart trouveroit dans le ton peu meſuré de ſes Adverſaires, une excuſe à la vivacité de ſes réponſes. Nous n'entrerons point dans le détail de ces diſputes Grammaticales. Nous nous contenterons de dire que M. Valart y montre une connoiſſance peu commune de la Langue Latine, dont il eſt aiſé de ſentir qu'il a fait une étude profonde. Peut-être trouvera-t on qu'entre ſes remarques il y en a quelques unes de minutieuſes, auxquelles il paroît attacher trop d'importance ; & qu'à cet égard il péut quelquefois donner priſe. Mais on doit avouer que la plûpart ſont judicieuſes & ſçavantes ; & que l'Ecrit dont nous parlons forme un préjugé avantageux en faveur du Dictionnaire Latin dont il nous apprend dans ſa Préface, qu'il eſt occupé depuis plus de 40 ans. Nous l'exhortons à publier inceſſamment un Ouvrage ſi utile, & dont ſes talens ſemblent aſſûrer le ſuccès. Le Public déſire ſans doute avec la même impatience de voir paroître les Editions qu'il prépare de divers Auteurs Latins ; entre - autres celle d'Horace qu'il dit avoir revû ſur 76 Manuſcrits. Il eſt déja connu par les Editions de Végèce, de Frontin, & de l'Imitation de Jeſus - Chriſt qui lui ont fait honneur.

Avis ſur une Edition complette des Ouvrages de Cicéron, donnée par M. Lallemand, petit in-12. 14 *Vol.* 1768. A Paris, chez Saillant, Libraire, rue S. Jean de Beauvais ; Deſaint, rue du Foin S. Jacques ; Barbou, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins.

Nous avons annoncé déja cette belle Edition de Cicéron, qui fait partie de la magnifique Collection des Auteurs Latins de Barbou. L'avis que nous annonçons, ſuffiroit par ſon élégance Typographique, pour prévenir en faveur de l'Edition dont il s'agit. Nous allons tirer

Digitized by Google

de cet avis quelques détails ſur les ſoins qu'on a pris pour donner à cette Edition toute l'exactitude & toute la correction poſſibles.

On trouve dans la Préface du 1er. Volume du nouveau Cicéron une notice hiſtorique des meilleures Editions de Cicéron données depuis la renaiſſance des Lettres. Toutes ces Editions ont été conſultées pour celle ci, on a auſſi conféré les Manuſcrits. « Deux Sçavans, dit l'Editeur, qui s'intéreſſent véritablement aux progrès des Lettres, Meſſieurs Capperonnier & Béjot, nous ont ouvert le tréſor de la Bibliothéque du Roi : ils nous ont communiqué trois Manuſcrits ſur les Traités de Rhétorique, ſix ſur les Harangues, quatre ſur les Ouvrages Philoſophiques, & deux ſur les Lettres ». Ces Manuſcrits viennent de la Bibliothéque Colbertine.

Les notes roulent principalement ſur la correction du Texte, elles ſervent auſſi à expliquer les paſſages & les mots Grecs employés par Cicéron. L'on trouve à la fin du dernier Volume un extrait aſſez ample de l'Ouvrage du ſçavant Erneſti ſur les expreſſions tares, & les termes qui ont différens ſens, ſuivant leur différente conſtruction.

Quant à la correction Typographique, on aſſûre que chaque épreuve a été relûe aumoins quatre fois, & le Lecteur s'apperçoit aiſément que cette attention a produit ſon effet.

Les Auteurs qui citent des paſſages de Cicéron, ſuivent ou la diviſion de Gruter ou celle de Nizolius ; on les a réunies toutes deux dans cette Edition, celle de Gruter eſt marquée par des chiffres Romains, celle de Nizolius par des chiffres Arabes.

Les deux premiers Volumes contiennent les Ouvrages de Rhétorique. On a placé à la fin du ſecond le Traité que Q. Cicéron adreſſe à ſon frère ſur la conduite qu'il devoit tenir dans la pourſuite du Conſulat.

Les Harangues occupent les Tomes 3, 4, 5, 6, 7 ; à la tête du 3e. eſt une Table alphabétique des différentes Loix dont parle Cicéron; le 7e. eſt terminé par les fragmens de pluſieurs harangues qui ſont perdues.

Les Tomes 8, 9, 10, contiennent les Ouvrages Philoſophiques, & on trouve auſſi dans le 10e. les fragmens des Traités Philoſophiques perdus.

Les 16 Livres des Lettres *ad Familiares* ſont renfermés dans le 11e. & le 12e. Vol. On trouve de plus dans le 12e. les trois Livres des Lettres de Cicéron à ſon frère Quintus, les Lettres à Brutus & les fragmens de quelques-unes qui n'exiſtent plus entiéres. Une Table Chronologique indique l'ordre dans lequel ont été écrites les Lettres *ad Familiares*.

Les deux derniers Volumes comprennent les ſeize Livres de Lettres à Atticus. On a crû devoir adopter l'ordre dans lequel elles ont été rétablies par Manuce. On trouve après ces Lettres les fragmens

Digitized by Google

fragmens de Poëſie de Cicéron.

On a placé à la tête de chaque Ouvrage, & même de chaque Lettre, des Sommaires qui en indiquent le ſujet.

Enfin il paroît qu'on n'a négligé ni travaux ni dépenſes pour donner à cette Edition toute la perfection poſſible.

Le prix des quatorze Volumes en feuilles eſt de 66 liv.

Reliés en veau doré ſur tranche avec filets d'or, 84 liv.

Le reſte de la Collection des Auteurs Latins imprimés chez Barbou, contient 33 Volumes *in*-12. dont le prix total eſt de 192 liv. 5 ſols.

Azoïla, hiſtoire qui n'eſt point morale. A Amſterdam, chez Arkſtée & Merkus; à Paris chez H. C. de Hanſy, rue S. Jacques. Un Volume *in*-12. de 290 pages, 1768.

On trouve à la tête de cet Ouvrage une Epître adreſſée à une Demoiſelle Orbey de Rampſat qui a, dit on, lû tous les Romans, anciens & modernes, & à qui il faut du neuf. De fades plaiſanteries, des réticences indécentes ſont tout le mérite de cet Ecrit; mais ſon Auteur ne ſe donne que pour l'Editeur de la production dont nous allons tracer l'eſquiſſe.

Un François chargé d'une Négociation qui intéreſſe la Cour de France, s'embarque pour le Pérou; ſe rend à Panama; traverſe les Cordilières; eſt aſſailli d'un orage affreux; cherche un azyle dans un Château où il ne trouve que les horreurs d'un carnage récent. Une jeune Créole & un domeſtique y ont ſeuls échappé. Les Indiens auteurs de ces maſſacres peuvent revenir; un ſouterrain inconnu met la Créole & le François à l'abri de leurs fureurs. Deux domeſtiques vont à Popayan informer de ſes malheurs les parens d'Azoïla, c'eſt le nom de la Créole. Dix jours ſe paſſent, l'amour prend dans le ſouterrain; mais pendant une courte abſence du François, Azoïla diſparoit: peu après un de ſes Oncles arrive de Popayan, redemande ſa niéce à la pointe de l'épée. Le François contraint de ſe battre, tue l'oncle de ſa maîtreſſe. Il s'enfuit, & vient à Lima; ſes affaires l'y retiennent deux ans: delà il paſſe à Quito. Une priſe d'habit offre à ſes yeux Azoïla, elle s'évanouit, la cérémonie ceſſe, elle eſt différée pour un temps. Le François voit pluſieurs fois Azoïla au Parloir. Un ſoir s'étant trouvé enfermé dans la maiſon, l'évaſion d'une Religieuſe avec un Capucin lui fournit l'occaſion de pénétrer dans la cellule d'Azoïla. Elle dormoit, un baiſer imprudent la réveille: elle s'écrie; tout le Couvent eſt en allarmes; on arrête le profanateur, on le traîne dans les cachots de l'Inquiſition. Déja le jour de ſon ſupplice étoit fixé, & ſon amante, regardée comme complice, avoit été renfermée dans une maiſon très-auſtère, quand un autre François priſonnier dans un cachot voiſin, rompt ſes propres fers, & les ſiens. Quelque temps après Azoïla reçut des Lettres de ſon amant, obtint un

peu de liberté, & se laissa persuader un enlevement. Le François la conduit sur des montagnes dans une cabane habitée par celui qui l'avoit tiré de prison. Un Espagnol & une Indienne se joignent à eux. Contens dans ces déserts, ils y fixoient leur demeure, l'hymen resserroit leurs liens. Alors le nouvel Epoux rencontre le Capucin, soulage sa misère, & celle de la Religieuse qu'il avoit enlevée; mais le Capucin bien-tôt voulut séduire Azoïla; leur Hôte alloit lui ôter la vie, si son mari & elle ne l'en eussent empêché. Pour les en délivrer, il se contente de courir sur lui le sabre à la main. Le Capucin s'enfuit, & ne reparoit plus. Cependant la crainte d'être découverts par cette avanture leur fait prendre le parti d'aller demeurer en France. Leurs trois amis les suivent, ainsi que la Religieuse qui avoit eu sujet de ne pas regretter son ravisseur. Ils ne se séparerent plus; Azoïla pourtant regrettoit toujours & la cabane & les déserts, & s'écrioit souvent; pourquoi faut il que tu ayes rencontré ce maudit Capucin?

Le style de ce Roman est en général facile & naturel : les descriptions assez bien faites, & l'intérêt soutenu. Mais on est fâché de voir cette Azoïla, qui, dans le souterrain, ne devoit être occupée que des plus douloureux regrets, s'y parer avec soin des fleurs que le François va lui cueillir chaque jour, & discourir sur l'amour & sur les Amans.

Histoire de l'origine & des progrès de la Poësie dans ses différens genres. Par le Docteur Brown, traduite de l'Anglois par M. E. & augmentée de notes historiques & critiques. A Paris, chez H. C. de Hansy le jeune, Libraire, rue S. Jacques. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1768. *in* 8°. pag. 317.

Nous ne pouvons encore qu'annoncer cet Ouvrage intéressant.

L'Economique de Xénophon & le projet de finance du même Auteur, traduits en François, pour servir de premier Volume à la Collection des Auteurs anciens qui ont traité de l'administration publique ou domestique. Par M. Dumas, Docteur Agrégé à la Faculté de Paris, & Professeur d'Eloquence au Collége Royal de Toulouse. A Paris, chez Hon. Clem. de Hansy, Libraire, rue S. Jacques. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-12. pag. 320 sans la Préface. 1768.

Lettres de Milord Rodex, pour servir à l'histoire des mœurs du dix-huitiéme siécle en deux Parties. in-12. A Amsterdam, & se trouve à Paris chez H. C. de Hansy, rue S. Jacques 1768.

L'Auteur s'est proposé de faire dans ce Roman triompher la vertu en peignant l'horreur du vice : reste à sçavoir si la plûpart des personnages qu'il introduit sur la Scène ont la décence convenable.

Leçons sur l'Œconomie animale, par M. Sigaud de la Fond, Démonstrateur de Physique Expérimentale, de la Société Royale des Sciences de Montpellier, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres

Digitized by Google

d'Angers, &c. A Paris, chez Delalain, rue S. Jacques, & à Dijon chez Trantin & la Veuve Coignard. 1767. 2 Vol. *in*-12.

Nouvelle méthode d'opérer les Hernies, par M. le Blanc, Chirurgien-Lithotomiſte de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, &c. à laquelle on a joint un eſſai ſur des hernies rares & peu connues ; par M. Loin Chirurgien à Rouen, &c. Avec des figures en taille-douce. A Paris, chez Guillyn, Libraire, quai des Auguſtins, au Lys, du côté du Pont S. Michel. 1768. Vol. *in*-8°. Prix relié 5 liv.

Obſervations ſur la meilleure maniere d'inoculer la petite vérole, &c. Par J. S. Gardane, Cenſeur Royal, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, &c.

Mollius hodie medicinam facimus, an melius? Non adeò liquet. Van-Swieten.

A Paris, chez la Veuve d'Houry, Imprimeur-Libraire de Monſeigneur le Duc d'Orléans, rue S. Severin. 1767. Avec Approbation & Privilége du Roi. Brochure *in*-12. de 112 pages ou environ.

Précis de la méthode d'adminiſtrer les pilules toniques dans les hydropiſies. Par M. Bacher, Docteur en Médecine. A Paris, de l'Imprimerie de la Veuve Thibout, Imprimeur du Roi, Place de Cambrai. 1767. Vol. *in* 12. de 172 pages, y compris le ſupplément.

On trouve dans cet Ouvrage des guériſons ſurprenantes, faites par la méthode de M. Bacher, toute oppoſée à celle qu'on ſuit aſſez communément dans le traitement de l'hydropiſie.

Régles du Droit François, par M. Claude Pocquet de Livonniere, Conſeiller au Préſidial d'Angers & ancien Profeſſeur du Droit François en la même Univerſité ; nouvelle Edition revûe, corrigée & conſidérablement augmentée. A Paris, chez Deſpilly, rue S. Jacques, à la Croix d'or, Saugrain jeune, Libraire ordinaire de M. le Comte d'Artois, quai des Auguſtins, près le Pont S. Michel, à la Fleur de Lys d'or. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1 Vol. *in*-12. de 616 pages.

Cette ſixiéme édition des régles du Droit François a été conſidérablement augmentée par l'Auteur même, & c'eſt d'après ſon Manuſcrit qu'on la publie. Indépendamment de ces additions, on a joint au Volume les régles du Droit François, tirées de Carondas à la fin de ſes Pandectes, & une Table particuliére pour trouver plus facilement tout ce qui a trait à une même matiére.

Réflexions ſur les affections vaporeuſes, ou examen du Traité des vapeurs des deux ſexes, troiſiéme Edition, publiée en 1767. *Par M. P....* A Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Séverin.

Cet Ouvrage eſt goûté, il eſt la production d'un Médecin inſtruit.

Digitized by Google

Livres de Médecine nouvellement arrivés de différens Pays Etrangers, avec leurs prix en feuilles. A Paris, chez P. G. Cavelier.

MATHIÆ (Georg.) Tractatus de Philoſophia Medici, ſive Hippocratis Coi Liber de honeſtate. Itemque prolegomena de ſtatu antiquo Philoſophiæ & Medicinæ græcanicæ, adjuncta eſt commentatio περι χρεος αδιδακτου. eodem auctore. Gottingæ. *in*-4°. 1740. 4 liv.

Nova Acta Phyſico-Medica Acad. Nat. Cur. Tomus. 3. *in*-4°. fig. Norimbergæ. 1767. 21 liv.

Rega (Hen. Joſ.) accurata medendi Methodus quantum fieri poteſt ab omni hypotheſi abſtracta, duobus Medicinæ fundamentis certæ experientiæ & rationibus inde deductis ſuperſtructa; in tres partes diviſa, Pathologiam univerſalem, particularem & Therapeiam, per Aphoriſmos propoſita. *in*-4°. Coloniæ Agryp. 1765. 6 liv.

Fuchſius (Georg. Aug.) de igne ejuſque ad fornaces cubiculares applicatione. *in*-4°. fig. Jenæ. 1737. 1 liv. 4. ſ.

Obereidii (Jac. Herm.) univerſalis confortativa medendi methodus. *in*-8°. Carolsruhæ. 1767. 2 liv.

Strack (Carl.) Obſervationes Medicinales de morbo cum petechiis & qua ratione medendum ſit. *in*-8°. Carolſruhæ. 1766. 3 liv.

Poetner (Carl. Guill.) ſelectus materiæ medicæ in uſum Prælectionum Acad. *in*-8°. Lypſiæ. 1767. 3 liv.

Cirantz. (Hen. Iſ. Nepom.) Inſtitutiones rei herbariæ, juxta nutum naturæ digeſtæ ex habitu. *in*-8°. 2 Vol. Viennæ. 1766. 15 liv.

— Ejuſdem Claſſis umbelliferarum emendata cum generali ſeminum tabula & figuris æneis, in neceſſarium inſt. rei herbariæ ſupplementum. *in*-8°. Lypſiæ. 1767. 3 liv. 10 ſ.

—Ejuſdem ſtirpium Auſtriarum faſciculi tres. *in*-8°. Viennæ-Auſtriæ. 1767. 10 liv.

Linnæi (Carl.) Syſtema naturæ. Nova editio. *in*-8°. Tomus primus. Holmiæ. 1766. 24 liv.

—Ejuſdem genera Plantarum. *in*-8°. Holmiæ. 1764. 12 liv.

Albini B. S. Academicarum annotationum liber ſeptimus; continet Anatomica, Phyſiologica, Pathologica. *in*-4°. Leydæ. 1766. 5 liv.

Nihell. novæ raræque obſervationes circa variarum criſium prædictionem ex pulſu. *in*-8°. Amſt. 1746. 3 liv. 10 ſ.

Gaubii (Hier. Dav.) Libellus de methodo concinnandi formulas Medicamentorum. Editio tertia iterum reviſa & accurata. *in*-8°. Lugd. Bat. 1767. 5 liv. 10 ſ.

Morgagni (J. Bapt.) de cauſis & ſedibus morborum. 2 Vol. *in-fol.* Patavii. 1765. 30 liv.

—Idem 2 Vol. *in*-4°. Lovani. 1766. 24 liv.

Wulff (Jo. Chriſt.). Ichthyologia

Digitized by Google

cum amphibiis regni Boruſſici, methodo Lineanâ diſpoſita. *in*-8°. Regiomonti. 1765. 1 liv. 10 ſ.

Flora Fridrichſdalina, ſive methodica deſcriptio plantarum in agro Fridrichſdalenſi, ſimulque per regnum Daniæ creſcentium, &c. *in*-8°. Argentorati. 1767. 5 liv.

Fiſcher (Jo. Bern.) de febre milliari, purpura alba dicta, Tractatus. *in*-8°. Rigæ. 1767. 1 liv. 10 ſ.

Collini (Hen. Joſeph.) Noſocomii Civici Pazmanniani, annus Medicus tertius, ſive obſervationum circa morbos acutos & chronicos Pars prima. *in*-8°. Vindobonæ. 1764. 3 liv.

Storck (Ant.) Libellus quo continuantur experimenta & obſervationes circa nova ſua medicamenta. *in* 8°. Vindobonæ. 1765. 2 liv. 10 ſ.

Hazenohrl. (Jo. Georg.) Hiſtoria Medica trium morborum qui anno 1760. in Noſocomio mihi occurrebant, cui adjecta eſt notabilium obſervationum Anatomicarum Decas. 8°. Vindobonæ. 1761. 1 liv. 10 ſ.

Hefteri (Jo. Carol.) Muſæum diſputatorium Phyſico-Medicum tripartitum. *in*-4°. 4 Vol. Zittaviæ Luſatorum. 1763 & 1764. 36 liv.

Jacquin (Nic. Joſeph.) Obſervationum Botanicarum Iconibus ab Authore delineatis illuſtratum. *infolio*. Pars ſecunda. Vindobonæ. 1767. 12 liv.

Gleditſch (Jo. Gott) Syſtema Plantarum à ſtaminum ſitu, ſecundùm claſſes, ordines & genera, cum caracteribus eſſentialibus. *in*-8°. Berolini. 1764. 6 liv.

Commentarii de rebus in Scientia naturali & Medicina geſtis. Voluminis XII, Pars tertia & quarta. *in*-8°. Lypſiæ. 1765.

—Idem. Voluminis XIII, Pars prima, ſecunda, tertia & quarta. *in*-8°. 1766.

—Idem Voluminis XIV, Pars prima & ſecunda. *in*-8°. Lypſiæ. 1766.

} à 2 liv. la Part.

Klincoſch (Joſ. Thad.) Programma quo diviſionem herniarum, novamque herniæ ventralis ſpeciem proponit, &c. *in*-4°. Pragæ. 1764 & 1765. 3 liv.

—Ejuſdem Programma quo ſectiones & demonſtrationes ſuas anatomicas, publicas indicit. *in*-4°. Pragæ. 1766. 3 liv.

—Ejuſdem Programma quo anatomicam monſtri bicorporei monocephali deſcriptionem proponit. *in*-4°. cum fig. Vetero-Pragæ. 1767. 3 liv.

Schluga (Joſ. Bapt.) primæ lineæ cognitionis inſectorum. *in*-8°. cum fig. 1767. 1 liv.

Œder (Georg. Chriſt.) Elementa Botanicæ pars poſterior. *in*-8°. Hafniæ. 1766. 6 liv.

Démonſtrations élémentaires de Botanique, contenant un abrégé des principes & de l'hiſtoire de cette Science, & les Elémens de la Phyſique des Végétaux, ſuivie d'une

Digitized by Google

inſtruction ſur la formation d'un Herbier, la deſſication, la macération, l'infuſion des plantes. 2 Vol. *in*-8°. fig. Lyon. 1766. 10 liv.

Alberti (Magni) de ſecretis mulierum libellus, Scholiis auctus & à mendis repurgatus. Ejuſdem de virtutibus herbarum, lapidum & animalium quorumdam libellus, item de mineralibus mundi, ac de quibuſdam effectibus cauſatis à quibuſdam animalibus. Adjectum eſt ob materiæ ſimilitudinem Michaelis Scoti, Philoſophi, de ſecretis naturæ Opuſculum. *in*-12. Amſtelodami. 1760. 1 liv. 10 ſ.

Tencke (Hen.) Inſtrumenta curationis morborum deprompta ex Pharmacia Galenica & Chymica, Chirurgia & diæta. Opus in quo multa traduntur praxim ineuntibus utiliſſima, eoſque velut manu ducentia. *in*-12. Lugduni. 1755. 1 liv. 10 ſ.

Arbuthnot (Joſ.) ſpecimen effectuum aeris in humano corpore, cum additionibus P. F. Fortunati de Felici. *in*-4°. Neapoli. 1753. 6 liv.

Hiſtoire Naturelle de la Hollande équinoxiale ou deſcription des animaux, plantes, fruits & autres curioſités naturelles qui ſe trouvent à Surinam, avec leurs noms, tant François que Latins, Hollandois, Indiens & Négres Anglois ; par Ph. Fermin. *in*-8°. Amſterdam. 1765. 3 liv.

Traité des maladies les plus fréquentes à Surinam & des remédes les plus propres à les guérir, ſuivi d'une Diſſertation ſur le crapaud de Surinam nommé Pipa ; par P. Fermin. *in*-8°. fig. 1765. 2 liv. 10 ſ.

Linnæi (Carl.) Oratio de neceſſitate peregrinationum intra patriam. *in*-8°. Lugduni-Bat. 1743. 4 liv.

Morgagni (Joſ. Bapt.) Specimen experimentorum & obſervationum, quibus Corticis Peruviani vis antiſeptica, atque putris, &c. comprobari videntur. *in*-4°. Romæ. 1765 1 liv. 16 ſ.

—Ejuſdem. In Aur. Corn. Celſum & Q. Sev. Samonicum Epiſtolæ. *in*-4°. Hajæ-Comitum. 1724. 3 liv.

Syſtême d'Hiſtoire Naturelle en IV regnes, l'animal, le végétal, le mineral, & celui des eaux, en Hollandois, François & Anglois. 2 Parties *in folio*, fig. à la Haye. 1765. 25 liv.

Seilla (Aug.) de corporibus marinis lapideſcentibus quæ deſoſſa reperiuntur, addita diſſertatione Fabii Columnæ de Gloſſopetris. Editio altera. *in*-4°. Cum figuris. Romæ. 1759. 10 liv.

Home (Franc.) Principia Medicinæ. Editio tertia. Amſtelodami. 1766. 3 liv.

Tiſſot (S. A. D.) de valetudine Litteratorum. *in*-8°. Lauſannæ. 1766. 1 liv.

Pouteau. Mémoires ſur la Lithotomie par l'appareil latéral, circonſtances & dépendances, avec additions de quelques nouveaux inſtrumens pour cette opération. *in*-8°. figures. Avignon. 1765. 1 liv. 10 ſ.

Nietski Elementa Pathologiæ

Digitized by Google

univerſæ. *in*-8°. Ebroduni in Helvetia. 1766. 5 liv.

Joſ. Oosterdik Schacht inſtitutiones Medicinæ practicæ ad auditorum pot ſimùm uſus, in epitomen redactæ & evulgatæ. *in*-8°. Amſtelodami. 1767. 2 liv. 5 ſ.

Haller (Albert) Operum Anatomici argumenti minorum Tomus ſecundus, Pars prima, ad generationem. *in*-4°. Lauſannæ. 1767. 12 liv.

— Ejuſdem Elementa Phyſiologiæ. Tomus ſextus. *in*-4°. Bernæ. 1764. 10 liv.

— Ejuſdem. Tomus ſeptimus & octavus. 2 Vol. *in*-4°. Bernæ. 1765. & 1766. 24 liv.

— Ejuſdem. Primæ lineæ Phyſiologiæ in uſum Prælectionum Acad. *in*-8°. Editio tertia aucta & emendata. Gottingæ. 1665. 4 liv. 10 ſ.

— Ejuſdem. Prælectiones Academicæ in Hermannis Boerrhaave inſtitutiones Medicas. *in*-4°. 5 Vol. Taurini. 1742 & 1745. 30 liv.

Lorentz (Joſ. Adam.) morbi deterioris notæ Gallorum caſtra trans Rhenum ſita ab anno 1757 ad. 1762. *in* 8°. Seleſtadii. 1765. 1 liv. 10 ſ.

Hiſtoire de l'Eléphantiaſis, contenant auſſi l'origine du Scorbut, du feu de S. Antoine, de la vérole, avec un précis de l'hiſtoire Phyſique des tems ; par M. Raymond. *in*-8°. Lauſanne. 1767. 1 liv. 10 ſ.

Diſpenſatorium Pharmaceuticum Auſtriaco Viennenſe. *in-fol.* Vindobonæ. 1765. 9 liv.

Wilcke (Sant. Guſt.) Flora Gryphica, exhibens plantas circa Gryphiam intra milliare ſponte naſcentes, unà cum nominibus & locis natalibus. *in*-8°. Gryphiæ. 1765. 1 liv. 15 ſ.

— Ejuſdem. Hortus Gryphicus, exhibens plantas prima ejus conſtitutione illatas & altas unà cum horti hiſtoria. *in*-8°. Gryphiæ. 1765. 1 liv. 15 ſ.

Acta Helvetica Phyſico-Medica. *in*-4°. Volumen ſextum. Baſileæ. 1767. 6 liv.

Gaubius (Hier. Dav.) Inſtitutiones Pathologiæ Medicinalis. *in*-8°. Venetiis. 1766. 2 liv. 10 ſ.

Kolpin. (Alex. Bern.) de ſtructura mammarum ſexus ſequioris nuperrimis obſervationibus & experimentis ſuperſtructa. *in*-4°. cum fig. Gartza-Rug. 1764. 3 liv. 10 ſ.

Sagar. (Joſ. Bapt.) Libellus de Aphtis pecorinis anni 1764 cum appendice de morbis pecorum in hac Provincia. *in*-8°. Viennæ. 1765. 1 liv.

Klein (Jac. Theod.) Ova Avium plurimarum ad naturalem magnitudinem delineata & genuinis coloribus picta. *in*-4°. Lypſiæ. 1766. 15 liv.

Digitized by Google

Carte de la Paleſtine, à Paris 1767.

M. d'Anville, de l'Académie Royale des Belles-Lettres, vient de mettre au jour cette Carte de *la Paleſtine*, le ſeul morceau qui manquât à la Collection des Cartes qu'il a dreſſées, pour repréſenter les objets plus ou moins conſidérables de l'ancienne Géographie. Un Ouvrage qui paroîtra inceſſamment ſous le titre de *Géographie ancienne abrégée*, ſervira à rendre toutes ces Cartes très intéreſſantes, & fera connoître davantage leur utilité pour ceux qui s'appliquent à l'ancienne hiſtoire.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL

Du Mois de Avril 1768.

Recueil des Monnoies, tant anciennes que modernes, ou Dictionnaire hiſtorique des Monnoies. 229
Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences. 237
Œuvres du Feu P. André, Profeſſeur de Mathématiques. 235
Art du Paumier-Raquetier & de la Paume. 239
La Conquête de la Terre Promiſe, Poëme. 246
La Déclamation Théâtrale, Poëme Didactique en trois Chants, précédé d'un Diſcours. 249
Lettre de M. Fabre Mᵉ. en Chirurgie, &c. à M. M. Docteur en Médecine. 254
Art du Perruquier. 260
Philoſophical Tranſactions Giving ſome account. 264
Eloge hiſtorique de M. Reſtout. 268
Nouvelles Littéraires. 270

Fin de la Table.

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXVIII.

MAI.

A PARIS,
Chez LACOMBE, Libraire, Quai de Conti.

M. DCC. LXVIII.
AVEC PRIVILÉGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SCAVANS.

MAI M. DCC. LXVIII.

VIES DES PÈRES, DES MARTYRS, ET DES AUTRES Saints, tirés des Actes originaux & des monumens les plus authentiques, avec des notes historiques & critiques. Ouvrage traduit de l'Anglois. A Villefranche de Rouergue, chez Pierre Vedeilhié, Libr. Impr. A Paris, chez Barbou, rue des Mathurins. 5. Vol. *in*-8°. 1767. pag. 690.

LE cinquiéme Volume de cet Ouvrage, intéressant pour la piété éclairée, embrasse le mois de Juin, & se fait distinguer sur tout par les Vies des SS. Justin, Pothin, Cécilius, Clotilde Reine de France, Optat, Philippe un des sept premiers Diacres, Marguerite, Antoine de Padoue, Basile, Gervais & Protais, Jean Baptiste, Prosper, Irénée, & des Saints Apôtres Pierre, Paul, & Barnabé.

Dans la Vie de S. Boniface Archevêque de Mayence, mort en 755, le Texte porte que, « comme il n'y avoit pour toute la

Digitized by Google

» Baviére que l'Evêché de Paſſaw, » ce Saint y établit ceux de Saltz- » bourg, de Freiſingheim & de » Ratiſbonne ». Mais on eſt averti dans une note que S. Boniface ne fonda point, & ne fit que rétablir l'Evêché de Salſbourg : que S. Rupert ou Robert Evêque de Worms, iſſu du Sang Royal de France, mort en 718, établit Vitalis Evêque de Juvava, ou de Saltzbourg : qu'il y avoit long-tems que ce Siége étoit vacant, lorſqu'un nommé Jean en fut ſacré Evêque en 739 par S. Boniface : que S. Virgile, celui dont l'opinion ſur les Antipodes fit du bruit, fut élevé ſur ce Siége en 766 : que la Ville de Saltzbourg s'éleva ſur les ruines de Juvava, détruite par les Huns ; & que ce fut en l'honneur de S. Rupert qu'on y transfera depuis le Siége Archiépiſcopal de Lorch ou *Laureacum*, ancienne Capitale de la Norique. Dans une autre note on adopte le ſentiment d'Eckhard qui prétend que S. Boniface n'eut aucune part à la révolution qui en 752 plaça Pepin le Bref ſur le Trône des Mérovingiens, & qu'il ne l'approuva même jamais. « S'il y avoit eu part, » il eſt vraiſemblable qu'on l'au- » roit député vers le Pape Zacharie » plutôt que Burtchard Evêque de » Wurtzbourg & Fulrad Abbé de » S. Denys, vû la grande conſidé- » ration dont il jouiſſoit en France. » Les Auteurs de ſa vie, qui écri- » voient ſous les Succeſſeurs de » Pepin, n'auroient eu garde d'o- » mettre un fait de cette nature. Le » Saint en eût dit quelque choſe » dans ſes Ecrits ». Néanmoins ſi Boniface n'approuva jamais ce qui s'étoit paſſé dans cette affaire, on doit s'étonner qu'il ſe ſoit prêté à couronner de ſes mains le nouveau Roi. Celui ci, « voulant, dit-on, » être couronné par le plus Saint » Evêque de ſes Etats, choiſit » Boniface pour cette Cérémonie. » Elle ſe fit à Soiſſons, & tous les » Ordres de la Nation y aſſiſtèrent. » Le Saint préſida au Synode qui » fut aſſemblé dans cette Ville ». Cette conduite porte-t-elle le caractère de l'improbation ?

On ne ſera pas fâché de voir ici un échantillon de la Lettre que Boniface écrivoit en 745 à Ethelbald, Roi des Merciens, qui terniſſoit les vertus dont il étoit doué, par une vie ſcandaleuſe. « La chaſteté, » dit-il, étoit tellement en hon- » neur chez les Payens de l'ancien- » ne Saxe, que ſi une vierge étoit » convaincue de fornication, ou » une femme mariée d'adultere, » on les étrangloit & on brûloit » leurs corps. Celui qui les avoit » deshonorées étoit pendu ſur l'en- » droit où étoient leurs cendres. » D'autrefois ces femmes étoient » fouettées ſur le dos par des per- » ſonnes de leur ſexe, & piquées à » diverſes repriſes par un fer pointu. » On les promenoit de Village en » Village, en les tourmentant ainſi, » & le ſupplice duroit juſqu'à ce » qu'elles fuſſent expirées. Si des » Gentils, qui ne connoiſſoient » point le vrai Dieu, montroient » tant d'amour pour la chaſteté, » quels doivent être vos ſentimens,

Digitized by Google

» à vous qui êtes Chrétien & » Roi » ?

Dans la vie de S. Colomb ou Colme, surnommé *Colomkille*, à cause du grand nombre de Cellules Monastiques qu'il fonda, appellées *Killes* par les Irlandois, l'Auteur ou l'Editeur rapporte dans une note, après Ware, que le Monastère de *Dair-Mag*, (*a*) aujourd'hui *Durogh*, fondé par le Saint dans la Comté de King, vers 550, embrassa dans la suite la Règle des Chanoines Réguliers de S. Augustin. Il parle aussi d'après lui « d'un » Manuscrit des quatre Evangiles » traduits en Latin par S. Jérôme, » dont la couverture étoit ornée de » plaques d'argent, & qui se gar» doit anciennement dans l'Abbaye » de Durrogh. Au commencement » de ce Manuscrit, qui existe en» core, est une inscription qui porte » qu'il fut copié par S. Colomb » dans l'espace de douze jours ».

Le Fanatisme peut abuser de l'histoire de Sainte Pélagie, & l'Auteur a soin de prévenir cet abus. Les Soldats chargés de l'arrêter, saisirent le moment où elle étoit seule à la maison, & ayant obtenu d'eux la permission d'aller dans sa chambre, sous prétexte de s'habiller & de se parer, elle monta au haut de la maison, d'où elle se précipita, & mourut sur la place. « S. » Chrysostôme dit en parlant de » cette action, que Pélagie avoit » Jesus dans son cœur, & que ce » fut par son inspiration qu'elle » agit de la sorte. Peut-être, ajou» te-t-on, que la Sainte espéroit, » qu'en se précipitant, il ne lui en » couteroit pas la vie, & que par» là elle pourroit s'échapper des » mains des persécuteurs. Il est cer» tain qu'il lui étoit permis d'ex» poser ses jours à quelque danger, » pour la conservation de sa chas» teté. Hors les circonstances dont » nous parlons, ou sans une inspi» ration particulière, ce seroit un » crime horrible de se donner la » mort ». Encore importe-t-il beaucoup de ne se pas méprendre sur la réalité de l'*inspiration*. Une note rappelle ici les fortes raisons qui doivent faire condamner le suicide.

Une autre placée à la fin de la vie de S. Landri Evêque de Paris, présente une particularité que nous rapporterons sans vouloir la garantir. « Les Hôpitaux du S. Esprit & » de S. Philippe de Néri à Rome, » sont les mieux réglés qu'il y ait » dans l'Univers ».

Dans la vie de S. Basile le grand, après avoir parlé de l'étude particulière que ce Père, & S. Grégoire de Nazianze son ami, firent de l'éloquence, pour se rendre capables d'annoncer avec dignité les vérités de la Réligion, on assûre dans une longue note, « qu'un génie vaste » & fécond, des études dirigées par » une excellente méthode, & con» séquemment faites avec le plus » grand succès, rendirent Basile & » Grégoire les plus accomplis de » tous les Orateurs qui eussent ja» mais paru. Peut-être même, ajoute-

(*a*) i. e. *Le Champ des Chênes.*

Digitized by Google

» t-on, effacèrent-ils les deux Prin-
» ces de l'éloquence de l'antiquité
» Payenne. Ils eurent cependant
» plus de traits de reſſemblance
» avec Démoſthène qu'avec Cicé-
» ron ». On compare enſuite ces deux anciens Orateurs : celui-ci, pour s'accommoder au génie des Romains n'abandonne qu'à regret une idée intéreſſante ; il la préſente ſous différentes faces, entaſſe images ſur images, & tâche en même-tems d'éviter les redites par une agréable variété de tours & d'expreſſions. « Démoſthène ſuivit, & eut raiſon
» de ſuivre une route toute oppo-
» ſée. Les Athéniens étant naturel-
» lement penſifs, il falloit les at-
» tacher par des traits vifs & fail-
» lans, par une briéveté énergique,
» par des raiſonnemens ſerrés, &
» leur laiſſer le plaiſir de deviner
» quelquefois l'Orateur ». On ajoute que les François, & ſurtout les Eſpagnols & les Italiens, tiennent du caractère des anciens Romains, & qu'ils vont même plus loin qu'eux dans le point dont il s'agit. On cite pour exemples les Fléchiers & les Algarotti, qui ſe replient ſi ſouvent ſur certaines penſées, comme s'ils craignoient de n'être pas aſſez entendus. On ne veut pourtant pas donner trop d'étendue à cette obſervation. Parmi nos Modernes, on voit des Orateurs qui ont atteint la perfection de l'éloquence, & l'on met à la tête de tous le grand Evêque de Meaux. « S. Grégoire de Nazianze, conti-
» nue-t-on, ſe montre plus judi-
» cieux que Cicéron dans le choix &
» l'emploi des ornemens... Ceux
» qui aiment les graces & les fleurs
» du diſcours, regardent ce Père
» comme le plus éloquent de tous
» les Orateurs. Mais ceux qui s'at-
» tachant aux choſes, veulent ban-
» nir du diſcours tout ce qui a l'air
» d'être trop recherché & trop com-
» paſſé, donnent la palme à S. Baſile». Celui-ci évitant tout ce qui peut ſentir l'affectation, eſt ſobre dans l'uſage des figures, ſimple & énergique dans ſes expreſſions. « En mê-
» me-tems que ſon ſtyle eſt clair &
» correct, il eſt plein de douceur
» & d'élégance, il revêt ſes pen-
» ſées de tous les charmes du lan-
» gage, ſans toutefois paroître les
» avoir recherchées. L'art & l'étu-
» de ne ſe font remarquer en au-
» cun endroit de ſes écrits... Enfin
» on peut appliquer à S. Baſile ce
» que Quintilien a dit de ce Cicé-
» ron, ſçavoir, qu'en lui l'éloquen-
» ce a déployé tout ſon pouvoir, &
» étalé toutes ſes richeſſes ».

S. Chryſoſtôme néanmoins, au jugement de l'Auteur, auroit paru le génie le plus propre à l'éloquence, & doué au ſuprême degré des qualités qui font un Orateur parfait, s'il avoit eu le tems de limer ſes écrits. « Les Piéces qu'il a finies,
» ſont égales, ſupérieures même à
» tout ce que les Auteurs Claſſiques,
» ou les Pères nous offrent de plus
» achevé à cet égard ». S'il eût mis la derniere main à d'autres productions, il en auroit fait diſparoître des digreſſions & de longues parenthèſes, qui renferment à la vérité des choſes utiles, mais qui lui

Digitized by Google

ſont quelquefois perdre ſon ſujet de vûe.

Lorſque S. Ambroiſe penſoit à conſacrer l'Egliſe qui porte aujourd'hui ſon nom, inſtruit par une lumiére extraordinaire, il découvrit le lieu où repoſoient les corps de S. Gervais & de S. Protais. Lorſqu'on eut creuſé la terre, on trouva les oſſemens de deux hommes qui paroiſſoient avoir été d'une grande taille. « Les os encore entiers étoient dans leur ſituation » naturelle, excepté que les têtes » étoient ſéparées du corps. Le fond » du tombeau étoit couvert de ſang, » & l'on y voyoit toutes les marques qui pouvoient conſtater la » vérité de ces reliques ». Il s'agit de concilier ce récit avec celui de S. Auguſtin, & c'eſt ce qu'on eſſaie de faire dans une note. « Quand S. » Auguſtin dit que les corps étoient » entiers, il entend ſeulement que » les os n'étoient ni caſſés, ni en » pouſſiére, mais dans leur ſituation naturelle, comme cela eſt » clair par le témoignage de Saint » Ambroiſe. C'eſt donc faire violence à ſon texte, que d'en inférer, à l'exemple de quelques-uns, » que les chairs étoient parfaitement » conſervées ».

Une note ſur la vie de S. Boniface Archevêque & Apôtre de Ruſſie, mort en 1009, apprend que les Ruſſes ou *Rutheni* deſcendoient des *Roxolanes*, peuple le plus ſeptentrional de la Scythie Européenne, qui fût connu des Romains. Son Pays étoit ſitué au delà du Boriſthène, derriére celui des Gétes ou Daces, & à l'occident du territoire des Alains. « Il paroît qu'originairement ils ſe nommoient » *Roxi*, ou *Roſſi Alani*. Le mot » *Roſſcia* ſignifie *diſperſion* en Langue Ruſſe », & déſignoit un Peuple diſperſé dans les bois & les campagnes, changeant ſouvent d'habitation comme les Nomades, & même les Tartares d'aujourd'hui. C'eſt pourquoi Procope leur donne en Grec le nom de *Spori*, qui revient pour le ſens à celui des *Ruſſes*. On remarque enſuite qu'on ne doit point s'en rapporter touchant l'hiſtoire des Ruſſes, à Bayer, qui a écrit ſur l'origine des Scythes (*in Comment. Acad. Petrop. Tom. I.* p. 390). Rien n'eſt moins exact que ſes *Origines Ruſſicæ*.

La vie de S. Alban, premier Martyr de la Grande-Bretagne, mort vers le commencement du quatriéme ſiécle, eſt accompagnée de notes inſtructives. Nous en remarquons une entr'autres, où l'on apprend qu'avant la deſtruction des Monaſtères en Angleterre, 27 ou même 29 Abbés, & deux Prieurs, preſque tous de l'Ordre de S. Benoît, étoient Barons, & avoient droit de ſiéger au Parlement.

En donnant la liſte des Abbayes qui jouiſſoient de ce privilége, l'Auteur marque en même-temps leur revenu annuel d'après l'évaluation qui en fut faite, lorſqu'on les détruiſit. Le nombre des Abbayes compriſes dans cette Liſte eſt de 24, & la ſomme de leurs revenus annuels monte à environ quarante mille livres ſterling; & on obſerve

Digitized by Google

d'après Maitland dans ſon hiſtoire de Londres & de Weſtminſter, que 3977 livres de ce tems-là en feroient aujourd'hui 20000; d'où l'on voit que les quarante mille livres ſterling d'alors en feroient maintenant preſque deux cent mille.

L'Auteur donne pareillement, d'après le calcul de Tanner, le total du revenu des Maiſons Religieuſes en Angleterre, lorſqu'elles y furent ſupprimées. « Les grands Monaſ-» tères, 104919 livres; les petits » 29702 livres; le Chef-lieu des » Chevaliers de Malte dans Lon-» dres 2385; les vingt-huit autres » Maiſons du même Ordre, 3026 » livres; les ſept Maiſons des Tri-» nitaires, les ſeules dont on ait » trouvé l'évaluation... 287 liv. En » vertu d'un Acte paſſé au Parle-» ment en 1535, la ſuppreſſion de » 181 petits Monaſtères donna au » Roi un revenu annuel de 3200 » livres, outre 100000 livres en » vaſes & en pierreries. Par la ſup-» preſſion des grands Monaſtères, » arrivée en 1539, le reveuu de » la Couronne fut augmenté de » 100000 liv. ſans y comprendre » les vaſes & les pierreries. Le Roi » ſe ſaiſit en 1540 des Maiſons des » Chevaliers de Malte. En 1548 » on réunit au Fiſc le revenu de 90 » Colléges, de 100 Hôpitaux & » de 2374 Bénéfices ſimples.... Les » revenus du Clergé d'Angleterre » faiſoient la quatriéme partie des » biens du Royaume, dans la vingt-» ſeptiéme année de Henri VIII; » ceux des Moines en faiſoient à-» peu près la cinquiéme, ſelon M. » Collier, *Hiſt. Eccl. Vol. 2. p. 108.* » Mais cela ſe reduiſoit tout au » plus à la dixiéme partie pour les » raiſons que nous rapporterons plus » bas. Tanner *Præf. p. 7* ». L'Auteur ne conçoit pas comment on n'a pas rendu plus de juſtice à l'Ordre Monaſtique qui avoit ſi longtems illuſtré l'Angleterre. On ne rougit pas de troubler la cendre des morts, & de profaner les châſſes. En effet ceci étoit de trop. Burnet a prétendu que les Moines étoient tombés dans la corruption & le libertinage, lorſqu'on ordonna leur ſuppreſſion; mais Henri Warthon, qui l'a refuté ſous le nom d'Antoine Harmer, n'en veut rien croire. L'Hiſtorien de la réformation a de plus avancé que, ſur la fin du huitiéme ſiécle, les Moines s'étoient emparés de la plus grande partie des richeſſes de la Nation; mais Warthon montre qu'ils n'en poſſédoient pas alors la centiéme partie. Il convient néanmoins que leur nombre s'étant conſidérablement augmenté dans les X, XI & XII ſiécles, leurs biens s'augmentèrent à proportion. Il ajoute que les Moines « n'eurent jamais plus du cin-» quiéme des richeſſes de la Na-» tion; & ſi l'on conſidère qu'ils » louoient leurs terres aux Laïques » pour très-peu de choſe, ce cin-» quiéme ſe réduira à un dixiéme ». D'abord le progrès du *centiéme* au *cinquiéme* n'eſt pas peu de choſe. Il s'agiroit de ſçavoir ſi le nombre des Moines s'étoit accru dans la même proportion, & ſi dans le tems qu'ils

qu'ils poſſédoient le cinquiéme des biens de l'Etat, ils faiſoient la cinquiéme partie des habitans. Quant à ce que Warthon ajoûte que, vû la modicité du prix des fermes, le cinquiéme ſe réduit au dixiéme, c'eſt un point qui méritoit plus de développement. Si vers la fin du huitiéme ſiécle, les Moines louoient auſſi leurs terres aux Laïques pour très-peu de choſe, le *centiéme* d'alors ſe réduiroit au *deux-centiéme*, de la même maniere & pour la même raiſon que le *cinquiéme* s'eſt dans la ſuite, comme on le prétend, réduit au *dixiéme*. Après tout, à quelque prix qu'on loue des terres, on n'en conſerve pas moins la propriété; ainſi Warthon a dû convenir que les Moines poſſédèrent en Angleterre le cinquiéme des biens de l'Etat. Il ajoute qu'ils contribuoient, avec le Clergé, aux Charges publiques, & qu'ils payoient à proportion plus que les autres Sujets. Ceci méritoit encore une explication; car puiſqu'ils poſſédoient le cinquiéme des terres, il faudroit ſçavoir ſi ce que le Fiſc retiroit de leur fonds faiſoit le cinquiéme des impôts publics.

Au reſte, comme on l'obſerve dans la même note, c'étoit à l'Ordre de S. Benoît qu'appartenoient toutes les Cathédrales Prioriales (excepté celles de Carliſle) ainſi que preſque toutes les plus riches Abbayes d'Angleterre. Un Auteur aſſûre que les Bénédictins avoient preſque autant de revenu, que tous les Ordres enſemble.

Un autre dit qu'avant la prétendue réforme, il y avoit en Angleterre 45009 Egliſes, & 55000 Chapelles, & qu'il n'y en a préſentement qu'environ 10000. Un autre encore avance que de 10000 Egliſes Paroiſſiales, il n'en reſte que 6000, dont chacune n'a pas plus de 70 livres de revenu annuel.

La vie de S. Pierre eſt pareillement accompagnée de notes où l'on diſcute quelques points de critique. Nous nous arrêterons à celle qui fixe l'année de la mort de l'Apôtre, laquelle dépend de celle de la Paſſion de Jeſus-Chriſt. Il réſulte, ſelon l'Auteur, du ſentiment des anciens Pères, que Jeſus-Chriſt né l'an de Rome 749, ſelon le calcul de Varron, la quarantiéme d'Auguſte, la cinquiéme avant l'Ere commune, ſous le douziéme Conſulat d'Auguſte & de L. Cornelius Sulla, fut baptiſé dans ſa trentiéme année, fit depuis quatre Pâques, & fut crucifié le 25 de Mars, la 33e. année de ſon âge, & la 29 de l'Ere vulgaire, ſous le Conſulat des deux Geminus, la 15e. année de Tibère, ou la dix-huitiéme depuis qu'Auguſte l'aſſocia au Gouvernement de toutes les Provinces de l'Empire. Or S. Jérôme apprend que S. Pierre mourut la 37e. année après la Paſſion de Jeſus-Chriſt, par conſéquent la 65e. de l'Ere commune, & la douziéme de Néron, ſous le Conſulat de Nerva & de Veſtin.

Nous ne faiſons qu'indiquer ces époques, ſans rapporter les autorités ſur leſquelles l'Auteur ſe fonde,

& qu'il faut voir dans l'Ouvrage.

Ces points de Chronologie ne ſont pas des moins conteſtés ; & il doit nous ſuffire de rapporter les idées de l'Auteur, ſans entrer dans une diſcuſſion qui ne ſeroit pas ici à ſa place.

C'en eſt aſſez auſſi pour montrer que ſi cette production eſt propre à toucher le cœur par les exemples de vertu qu'elle met ſous les yeux des Lecteurs, elle ne l'eſt pas moins à éclairer l'eſprit par les diſcuſſions critiques dont elle eſt remplie.

DOMINICI DIODATI J. C. NEAPOLITANI DE CHRISTO Græcè loquente Exercitatio quâ oſtenditur Græcam, ſive Helleniſticam linguam cum Judæis omnibus, tum ipſi adeo Chriſto Domino & Apoſtolis nativam ac vernaculam fuiſſe. Neapoli. 1767. Excudebat Joſephus Raymundus, utráque poteſtate annuente. 1 Vol. *in*-8°. de 204 pages.

JUSQU'A PRÉSENT les Sçavans n'ont point été d'accord ſur la Langue que Jeſus-Chriſt & les Apôtres ont parlée; pluſieurs ont penſé que c'étoit la Langue Hébraïque, d'autres la Chaldaïque ou Syriaque, quelques-uns que c'étoit la Grecque ; & enfin un petit nombre que c'étoit le Latin. M. Diodati avoit d'abord cru que la Langue de Jeſus-Chriſt avoit été le Syriaque, ſentiment qui paroît le plus vraiſemblable ; mais enſuite il s'eſt déterminé pour le Grec, entraîné par M. Martorelli, Profeſſeur de la Langue Greque à Naples, qui ſoutenoit dans ſes leçons cette opinion. Dans cette Diſſertation, il ſe propoſe donc d'établir que depuis le tems des Maccabées la Langue Grecque avoit été la Langue de tous les Juifs & même de ceux qui demeuroient en Judée : *Græcam linguam omnibus Judæis, atque adeo in ipſâ Judæâ fuiſſe vernaculam.*

Son Ouvrage eſt diviſé en trois parties ; dans la premiere, il montre comment la Langue Grecque s'eſt établie en Judée ; dans la ſeconde, il détaille les raiſons ſur leſquelles il s'appuye pour prouver que Jeſus-Chriſt, les Apôtres & tous les Juifs parloient la Langue Grecque ; enfin dans la troiſiéme, il répond à différentes objections.

1°. M. Diodati commence par obſerver que les Langues des Peuples ſe corrompent & ſe changent inſenſiblement par la ſucceſſion des tems, & ſurtout par les invaſions des Peuples vainqueurs ; ce qu'on admet généralement avec lui. Il obſerve enſuite que la Langue Grecque s'eſt introduite en Egypte même avant les Ptolemées. Du tems de Pſammétique, on compte qu'il y avoit en Egypte environ trente mille Grecs qui rendirent de grands ſervices à ce Prince. Pour les reconnoître, Pſammétique donna à ces Grecs auxenvirons de Bubaſte & de Peluſe

Digitized by Google

des terres, afin qu'ils y habitaſſent, & leur confia des enfants Egyptiens, afin qu'ils leur appriſſent la Langue Grecque. Amaſis favoriſa auſſi ces Grecs ; mais lorſqu'Alexandre ſe fut rendu maître de l'Egypte, la Langue Grecque ſous les Ptolémées devint la Langue commune, & elle fut employée ſur les médailles & ſur les monumens. Nous ne devons point en être ſurpris, puiſque les Souverains étoient Grecs ; mais l'ancien langage du Pays ne ſe conſerva-t-il pas en même-tems ? On a cru juſqu'à préſent que la Langue Cophte étoit l'ancienne Langue Egyptienne, & que du tems des Ptolémées, on la parloit en Egypte en même-tems que le Grec. M. Diodati eſt fort oppoſé à ce ſentiment, & il penſe que cette langue Cophte eſt une Langue nouvelle qui n'a commencé à ſe former, du mêlange du Grec & de l'Arabe, que depuis l'extinction de la Langue Grecque & l'établiſſement de l'Arabe en Egypte, c'eſt-à-dire depuis la conquête de ce Pays par les Muſulmans. Il appuye ce ſentiment ſingulier ſur ce que les Lettres Cophtes ſont Grecques, & que le langage Cophte eſt rempli de mots Grecs & Arabes, ce qui ne nous paroît pas une preuve ſuffiſante.

L'établiſſement des ſucceſſeurs d'Alexandre en Syrie ſous le nom de Seleucides introduiſit auſſi en ce Pays la Langue Grecque qui fut adoptée par les Syriens mêmes. M. Diodati veut que dans la Phénicie, depuis Alexandre, la Langue du Pays ait été entiérement abolie ; & pour ſoutenir ce paradoxe, il jette des doutes ſur l'authenticité des Médailles Phéniciennes ; mais pour éviter les difficultés qui pourroient en réſulter il abandonne la Phénicie & ſe renferme dans la Syrie, proprement dite. Son principal objet eſt de faire voir que les Juifs ont reçu la Langue Grecque, ſoit par l'Egypte, ſoit par la Syrie, ſoit par les Grecs eux-mêmes, qui, depuis Alexandre, étoient répandus dans tous ces Pays. Après la mort de ce Prince, le Grec ſe répandit encore davantage en Judée par les conquêtes des Ptolemées, & par celles des Seleucides. Ceux ci s'attacherent particuliérement à établir la Langue Grecque dans ce Pays ; ils forcerent même les Juifs à adopter ce langage. Il faut lire dans l'Ouvrage même le détail que M. Diodati fait à ce ſujet, d'où il conclut que les Juifs, devenus en quelque façon Grecs, n'entendirent plus à la fin que la Langue Grecque.

2°. Cette Langue s'étant donc établie en Judée 199 ans avant Jeſus Chriſt, les Juifs conſerverent juſqu'au tems des Maccabées la Langue Chaldaïque qu'ils parloient entr'eux, alors ils avoient deux Langues ; mais enſuite ils abandonnerent le Chaldéen & ne parlerent plus que Grec, ce qui arriva entre les années 161 & 162 avant Jeſus-Chriſt ; mais ils introduiſirent dans leur langage Grec pluſieurs manieres de parler orientales.

Telles ſont les Aſſertions que M. Diodati entreprend de prouver, c'eſt-à-dire que depuis le tems des Macca-

bées la Langue Grecque étoit celle des Juifs, *vernaculam fuiſſe apud Judæos*, que tous les Livres qui ont paru depuis l'an 160 avant Jeſus-Chriſt ont été écrits en Grec, comme le Livre de la Sageſſe, celui de l'Eccléſiaſtique, ceux des Maccabées, tout le nouveau Teſtament, même l'Evangile de S. Mathieu & l'Epître de S. Paul aux Hébreux. Il cite enſuite les Auteurs profanes, Juifs d'origine, qui ont également écrit en Grec, nous oublions d'indiquer la Verſion Grecque de l'Ancien Teſtament, faite, dit-il, parce que les Juifs n'entendoient plus leur propre Langue.

Delà il paſſe aux Médailles Juives & il en cite pluſieurs dont les Légendes ſont en Grec; telles ſont celles d'Hérode, d'Agrippa & celles de differentes Villes de la Judée. Notre Auteur n'eſt point arrêté par l'objection qu'on pourroit lui faire, que nous avons pluſieurs Médailles des Maccabées en caractéres Samaritains; il ne les croit point authentiques. Il ne peut ſe perſuader que Simon Maccabée eût employé ſur ſes monnoies, les Lettres des Samaritains, ennemis irréconciliables des Juifs. Malgré tout ce que M. Diodati peut dire, nous ne pouvons adopter ſon ſentiment qui eſt contredit par une foule de monumens. Nous avons ſous les yeux un ſi grand nombre de médailles de ce tems avec des Légendes Samaritaines ou plutôt Phéniciennes, car c'eſt le même caractére, & ces médailles ſont reconnues pour être ſi authentiques par les plus célébres Antiquaires, qu'on ne peut avoir le moindre doute à cet égard. Il réſulte delà que du tems des Maccabées les Juifs avoient conſervé leur Langue & leur écriture, en même-tems qu'ils ſe ſervoient de celle des Grecs. On a même de leurs médailles en caractéres Grecs & en caractéres Phéniciens ou Samaritains. Il n'en eſt pas de même de quelques médailles en caractéres Hébreux: celles ci ſont reconnues pour être fauſſes & ſuppoſées.

L'Auteur entreprend enſuite de prouver que toutes les Inſcriptions des Juifs étoient en Grec; mais celle que l'on mit ſur la Croix, qui étoit en Grec, en Latin & en Hébreu l'embarraſſe; il prétend que l'Hébreu ne fut point entendu alors. Enfin pour ne pas paroître ſans réponſe à cette difficulté, il cite un paſſage de Rabbi Jochanan, dans lequel il eſt dit que les Juifs avoient trois langages, le Latin pour la guerre, le Grec pour le diſcours ordinaire, & l'Hébreu pour les prieres; & qu'ainſi l'Inſcription Hébraïque ne fut miſe que *tanquam ſermo facer quo in precibus votiſque concipiendis utebantur.* Mais cette Inſcription & celles des médailles ne ſont point des prieres ni des formules de Religion.

M. Diodati allégue enſuite pour preuve un fait plus certain, c'eſt que dans ce tems un grand nombre de Juifs portoient des noms Grecs, il en cite pluſieurs exemples qu'il eſt inutile de rapporter. D'après l'Evangile de l'enfance, Livre qu'il croit rempli de fables & qui peut

Digitized by Google

avoir été écrit dans le ſecond ſiécle, mais qui contient, dit-il, quelques vérités, d'après ce Livre, il prétend qu'on enſeignoit aux enfans les Lettres Grecques & que Jeſus-Chriſt les apprit. Il eſt dit dans ce Livre que Jeſus-Chriſt dans ſa jeuneſſe connoiſſoit parfaitement toutes les Lettres depuis l'*alpha* juſqu'à *l'omega*. Cette leçon eſt conteſtée par d'autres Manuſcrits; mais M. Diodati ſe tient à celle qui favoriſe ſon ſyſtême. Voici une autre preuve qui ne ſouffre pas moins de difficultés; il veut que du tems de J. C., & même depuis, tous les Juifs ne luſſent la Bible que dans la Verſion des Septante. On ne peut nier qu'un grand nombre des Juifs, c'eſt-à-dire les Helléniſtes, ne fiſſent uſage de cette Verſion; mais les autres conſerverent toujours le Texte Hébreu & le conſervent encore. Les différentes autorités que M. Diodati cite ne doivent concerner que les Juifs Helléniſtes. Il a recours enſuite à un paſſage de Joſeph, dans lequel cet Hiſtorien, parlant d'un endroit où campa Titus, dit que les Juifs l'appellent dans leur Langue maternelle *Achanton aulon*. Comme ces mots ſont Grecs, il conclut que la Langue des Juifs étoit le Grec; mais cet endroit ne nous paroît pas auſſi déciſif que le prétend M. Diodati. *Achanton aulon* peut n'être que la traduction du nom Hébreu. Joſeph écrivoit en Grec; d'après un Hiſtorien François, qui diroit que les Juifs appellent un tel endroit, en leur langue maternelle *Vallée d'épines*, on concevra aiſément que ces mots ne ſont que la traduction d'autres mots qui doivent être Hébreux. On ne peut également rien conclure de ce que pluſieurs Villes de Judée prirent des noms Grecs; l'établiſſement des Grecs en Judée autoriſe ces changemens. D'ailleurs, ces Villes conſerverent toujours leur nom oriental, & elles le conſervent encore. Enfin une preuve que l'Auteur regarde comme très-forte en faveur de ſon ſyſtême; c'eſt que les Juifs, depuis le tems des Maccabées, ont donné des noms Grecs aux fêtes, aux édifices, aux dignités & à mille autres choſes ſemblables. Par exemple Judas Maccabée, en mémoire de la conſervation du Temple, inſtitua une Fête nommée *ἐγκαίνια renovatio*. Dans le même tems Antiochus Epiphanes ayant éteint le feu du Temple, les Juifs établirent une Fête qui fut nommée *ξυλοφόρια ligniferium*, parce qu'ils alloient chercher du bois dans la forêt. Une ſimple réflexion devoit arrêter M. Diodati. Le Livre des Maccabées eſt en Grec & par conſéquent on a exprimé dans cette Langue les noms de ces Fêtes; ce qui n'empêche pas que les Juifs ne leur euſſent donné un nom Hébreu que l'Hiſtorien Grec n'a pas jugé à-propos de mettre dans ſon Texte. C'eſt par cette même raiſon que dans le même Livre le nom de la Fête des Tabernacles a été rendu en Grec *σκηνοπηγία* & ainſi des autres. Conſéquemment toutes ces

dénominations Grecques de choſes ou nouvelles ou anciennes, employées dans des Ecrivains Grecs, ne prouvent point que les Juifs n'entendiſſent abſolument que la Langue Grecque.

M. Diodati ayant deſſein de prouver que Jeſus-Chriſt & les Apôtres ne parloient que Grec, traite cette queſtion dans un Chapitre particulier. Nous avons vû que tout ce qu'il a dit précédemment n'eſt pas ſuffiſant, quoiqu'il aſſûre le contraire, *quæ hactenus diſſeruimus*, dit-il, *ſatis ſuperque confecere videntur, Chriſtum, ejus matrem & Apoſtolos, ut pote qui Judæam incolebant, helleniſticè locuſtos eſſe.* Examinons donc les raiſons qu'il va alléguer.

1°. Jeſus-Chriſt a pris un ſurnom Grec, χριστὸς le *Chriſt*. Qui peut aſſûrer à l'Auteur que Jeſus-Chriſt ait jamais pris lui même ce nom que nous ne connoiſſons que par des Ecrivains Grecs qui en écrivant ont ainſi rendu le nom oriental משיח *Meſſias*?

2°. Il a appellé d'un nom Grec ceux qui le ſuivoient ἀποστόλους. La même réflexion détruit cette preuve.

3°. Jeſus-Chriſt s'eſt ſervi, en enſeignant, de la Verſion Grecque de l'Ancien-Teſtament. On cite pour exemple le Chapitre IV. de S. Luc Verſet 16, enſuite le paſſage *non in ſolo pane vivit homo*, &c. *Non tentabis Dominum Deum tuum*; mais ces preuves ne ſont pas ſans replique, & elles n'ont pas toute la force que M. Diodati leur attribue.

4°. M. Diodati tire encore un argument en faveur de ſon ſyſtême de S. Mathieu, Chapitre V. Verſet 18. *Iota unum aut unus apex non præteribit à lege donec omnia fiant.* On dit ici que Jeſus Chriſt a employé un proverbe Grec. Mais la Langue Grecque étant introduite en Judée, les Juifs, en conſervant toujours leur ancien langage, ne pouvoient-ils pas quelquefois employer des proverbes ou des manieres de parler particuliéres aux Grecs?

5°. Ces paſſages répétés que l'on voit dans l'Apocalpſe *ego ſum alpha & omega*, paroiſſent encore déciſifs à M. Diodati en faveur de ſon ſyſtême. Mais S. Jean écrivant en Grec & dans un Pays Grec, ne devoit-il pas ſe conformer à l'uſage des Grecs dans ſa maniere de parler?

6°. La Langue Helléniſtique des Apôtres, ſuivant M. Diodati, étoit une eſpéce de Dialecte compoſé de mots Grecs, de locutions Hébraïques & d'idiotiſmes orientaux. Les Juifs ſeuls parloient ce langage qui leur étoit particulier. Cette aſſertion auroit beſoin de preuves.

D'où leur étoit venu ce langage, continue M. Diodati? On ne peut dire que les Apôtres l'ayent pris des Grecs; car au rapport de Joſeph, les Juifs avoient en horreur tous les Etrangers, leurs Ouvrages & leur Langue, & il leur étoit défendu d'apprendre ces Lan-

Digitized by Google

gues; en ſecond lieu, les Apôtres ne ſont point annoncés comme des gens verſés dans la littérature; ainſi ils ne peuvent avoir appris cette Langue Helléniſtique dans les Ecrivains Grecs; ni même dans la Verſion des Septante de l'Ancien-Teſtament, parce que le langage Grec de cette Verſion, ſuivant M. Diodati, eſt différent de l'Helléniſme des Apôtres, dans lequel on trouve ſouvent des idiotiſmes Latins. Cet Helléniſme étoit donc une Langue particuliére à tous les Juifs, leur Langue unique & native qui s'étoit formée dès le commencement des Maccabées.

Sur quelles preuves M. Diodati appuye-t-il ce qu'il avance, que l'Helléniſme des Juifs étoit entiérement différent de tout autre Grec? Il ſe fonde ſans doute ſur ce que le Grec du Nouveau-Teſtament eſt rempli d'idiotiſmes & de manieres de parler orientales; mais il n'eſt pas néceſſaire de ſuppoſer une Langue Helleniſtique particuliére. Quiconque écrit ou parle une Langue étrangére emploie très-fréquemment les idiotiſmes de ſa Langue propre, & tous ces raiſonnemens ne prouvent pas que les Juifs depuis les Maccabéees n'ayent eu pour Langue maternelle que la Langue Grecque, ou cet Helléniſme dont on parle qui eſt ſuppoſé leur être particulier. Les Juifs, les Phéniciens & tous les autres Peuples de la Syrie, en adoptant le Grec, ne le parlerent point comme les Grecs naturels; ils y mêlerent toujours leurs idiotiſmes orientaux, qui étoient les mêmes dans tous ces Pays, ainſi cet Helléniſme n'étoit point particulier aux Juifs. L'Ouvrage de M. Diodati eſt rempli de recherches curieuſes; mais l'Auteur nous paroît avoir pouſſé trop loin ſon ſentiment, en voulant exclure de l'uſage ordinaire le langage orientale, Hébreu ou Syrien, & en prétendant que ce langage étoit inconnu aux Juifs. Tous ces Peuples devoient avoient alors les deux Langues, le Grec & leur Langue maternelle; les moins inſtruits devoient même ne connoître que cette derniere; c'eſt ce qui arrive dans tous les Pays conquis. Il arrive encore que la Langue maternelle adopte quelquefois des expreſſions & des manieres de parler des Peuples étrangers qui vivent dans le Pays; ainſi quand dans les Actes des Apôtres & des Evangéliſtes on trouveroit quelques expreſſions de cette eſpéceon ne pourroit point en conclure que les Juifs auroient adopté excluſivement le langage étranger. En conſéquence nous n'avons aucune preuve encore que Jeſus Chriſt ait prêché dans une autre Langue que l'Hébreu, qui par la ſucceſſion des tems étoit devenu un peu différent de l'ancien Hébreu, c'eſt-à-dire que comme toutes les Langues il s'étoit corrompu.

3°. Dans la troiſiéme partie de cet Ouvrage, M. Diodati entreprend de réfuter les autres opinions qui ont été propoſées ſur la Langue que Jeſus-Chriſt ou ſes Apôtres

Digitized by Google

parloient. Elles ſe reduiſent à trois. Les uns ont prétendu, comme nous l'avons dit, qu'il avoit parlé Hébreu, d'autres Chaldéen ou Syriaque, & enfin quelques-uns qu'il avoit parlé Latin. Si par l'Hébreu on entend un Hébreu ſemblable à celui du Pentateuque, il n'eſt pas difficile de détruire ce ſentiment; l'Hébreu, comme nous l'avons obſervé, s'étoit corrompu, & ſe rapprochoit alors davantage du Syriaque ou Chaldéen, ainſi c'eſt cette opinion qui eſt la principale. Le P. Hardouin s'étoit déclaré en faveur du Latin, c'eſt un paradoxe ſur lequel il eſt inutile de s'arrêter. Venons donc au langage Chaldaïque ou Syriaque; nous diſons Chaldaïque ou Syriaque, parce que ſi l'on vouloit les diſtinguer, ce ne ſeroit qu'une diſpute de mots. M. Diodati cite ces paroles de Jeſus Chriſt du Pſeaume 21. *Eli Eli Lamma Sabaſtani*, & obſerve que ceux qui les entendirent prononcer crurent que Jeſus-Chriſt appelloit *Eli : Eliam vocat iſte.* Delà il conclut que les Juifs n'entendoient point la Langue Chaldaïque. Les partiſans de cette Langue répondent qu'il y avoit alors autour de la Croix des Soldats Romains qui n'entendant point cette Langue, crurent que Jeſus-Chriſt appelloit Eli. Mais comment ces Soldats, obſerve M. Diodati, auroient-ils connu Eli, puiſque les Juifs étoient toujours attentifs à n'avoir aucune communication avec les Etrangers? ce qu'il prouve par différens paſſages; dans ce cas on pourroit lui demander comment ils ont pu ſe réſoudre à adopter, ſous les Maccabées, la Langue Grecque? Grotius pour répondre à la difficulté qui réſulte de ce paſſage, dit que ceux qui étoient préſens étoient des Juifs Helléniſtes. D'autres prétendent que les Juifs par dériſion affecterent de croire qu'il appelloit le Prophéte *Elie*, dont le ſon reſſembloit à celui d'*Eli* qui ſignifie *mon Dieu*. M. Diodati ſoutient que par religion, ils n'auroient pas oſé abuſer ainſi de cette reſſemblance de ſon pour ſubſtituer le nom de Dieu à celui d'Elie. C'eſt attribuer aux Juifs de ce tems-là un attachement que vraiſemblablement ils n'avoient pas pouſſé juſqu'à ce point, & il ſe peut faire que par malice, ou trompés d'abord par la reſſemblance du nom, ils ayent cru que Jeſus-Chriſt appelloit Elie. De ſemblables erreurs peuvent arriver dans toutes les Langues, ſans qu'on en puiſſe tirer les inductions que M. Diodati en tire. Mais que répondre à ces paſſages des Actes des Apôtres Chapitre 21. Verſet 40, & Chapitre 22 Verſets 1 & 2, dans lequel il eſt dit que S. Paul parla dans le Dialecte Hébreu, ἑβραΐδι διαλέκτῳ. M. Diodati d'abord croit détruire cette objection en obſervant que le Manuſcrit de Cambridge porte τῇ ἰδίᾳ διαλέκτῳ *Patriâ Linguâ*; mais comme on pourroit conteſter cette leçon il a recours à d'autres preuves qu'il faut lire dans l'Ouvrage même. Il ne croit pas devoir ſe rendre

rendre aux différentes expreſſions Syriennes qui ſe rencontrent dans le Nouveau-Teſtament ; ce ſont, dit-il, des expreſſions qui ſe ſont conſervées dans la Langue Helléniſtique des Juifs. Enſuite trop attaché à ſon ſentiment, il s'efforce de réſiſter à l'autorité de quelques paſſages de Joſeph, deſquels il réſulte que l'Hébreu étoit du tems de cet Ecrivain la Langue des Juifs. Les paraphaſes de Jonathan & d'Onkelos, la Miſchnag, la Gemore lui paroiſſent des Ouvrages nouveaux. M. Diodati termine ce Traité par de nouvelles obſervations, dans leſquelles il ſe propoſe de réſoudre, à la faveur de ſon ſyſtême, pluſieurs difficultés. Nous y renvoyons le Lecteur ; malgré toutes ces recherches, nous croyons qu'il n'eſt pas poſſible de prouver que les Juifs du tems de Jeſus-Chriſt n'avoient d'autre langue que l'Helléniſtique & qu'ils avoient entiérement perdu leur langage oriental ; au moins nous n'en trouvons pas de preuves ſuffiſantes dans l'Ouvrage que nous annonçons, qui d'ailleurs eſt très-curieux & qui mérite d'être conſulté. M. Diodati y a raſſemblé tout ce qui peut avoir rapport à cette queſtion.

LES FAUSSES INFIDÉLITÉS. COMÉDIE EN UN ACTE & en vers ; par M. Barthe, de l'Académie de Marſeille. Repréſentée par les Comédiens Français ordinaires du Roi, le 25 Janvier 1768.

> In amore hæc omnia inſunt vitia, injuriæ,
> Suſpiciones, inimicitiæ, induciæ, Bellum, pax rurſum.
> *Eunuque de Térence, Acte I.*

A Paris, chez Laurent Prault, quai des Auguſtins, au coin de la rue Gilles-Cœur, à la Source des Sciences. 1768. *in*-8°.

CETTE Piéce, d'un Comique noble, ſans Valets & ſans Soubrettes, n'a que cinq perſonnages ; Dormilly, Amant d'Angélique, Valſain, Amant de Doriméne, tous deux aimés de leurs Maîtreſſes, tous quatre libres, & n'éprouvant d'autres traverſes que celles qui naiſſent du jeu des caractéres, & des petites intrigues galantes d'un fat de Finance nommé Mondor, perſonnage ridicule de la Piéce.

Dormilly eſt jaloux & emporté, Valſain ſage, tranquille, d'une froideur fine & noble qui devient dans la Piéce une grande ſource de Comique, & qui contraſte parfaitement avec l'impétueuſe tendreſſe de Dormilly. Ce contraſte s'annonce dès l'ouverture de la Scène.

VALSAIN.

Chevalier, votre amour eſt une phréné-

DORMILLY.

Marquis, le vôtre à peine eſt une fantaiſie.

VALSAIN.

Vous aimez Angélique un peu trop vivement.

DORMILLY.

Vous aimez Dorimene un peu trop froidement.

Les détails où ils entrent enſuite développent les caractéres qui ont d'abord été annoncés.

Deux amis de différent caractére ſe grondent ou ſe raillent aſſez ſouvent. Valſain avertit Dormilly que ſes fureurs jalouſes font cauſer ou font rire :

DORMILLY.

Qui ? ces gens du bel air, cœurs légers, froids plaiſans;
De Maîtreſſe & d'ami changeant comme de Modes,
Pacifiques Epoux, & même Amans commodes,
Je leur permets de rire, un cœur tel que le mien
Doit étonner le leur. Oh ! vous, vous aimez bien;
C'eſt le plus beau ſang froid !...
Valſain juſtifie ſa façon d'aimer;
Nous n'aimons pas de même.
Tyranniſer les gens, ce n'eſt pas mon ſyſtême,
L'air froid cache ſouvent un cœur qui ſçait aimer,
Et d'ailleurs, l'amour vrai doit ſçavoir eſtimer.
Mais enfin pour vous prouver que j'aime,
Je veux être jaloux, jaloux de Mondor même.

Valſain ne veut ici que railler finement Dormilly ſur la foibleſſe qu'il a d'être jaloux de cet homme; mais Dormilly pour qui toute eſpéce d'infidélité eſt vraiſemblable, prend la choſe très-ſérieuſement. On diſpute ſur Mondor. Valſain en peint les ridicules; Dormilly craint juſqu'à ces ridicules même, qui ne déplaiſent pas toujours aſſez aux femmes.

Oh ! j'ai vû
De vos femmes de bien, prodiges de vertu.
Tel homme étoit d'abord plaiſanté par ces Dames,
Qui bien-tôt.... (tout s'arrange avec les bonnes ames)
Tenez, mon cher Marquis, notre ſiécle; nos mœurs,
Nos maris, nos amans, nos charmantes noirceurs,
Et ce ſexe maudit que je hais, que j'adore,
Et mon amante enfin, jeune & fidelle encore,
Mais qui, peut-être, hélas ! dans peu me trahira;
Vous ne connoiſſez rien, Monſieur, de tout cela.

Valſain prend le parti des femmes.

Digitized by Google

Du reſpect pour le ſexe, on je romps avec vous ;
Ses vertus ſont de lui, ſes vices ſont de nous.

Mondor arrive, Dormilly ſort en le regardant d'un air ennemi ; Mondor flatté de cet accueil d'un jaloux, en devient plus fat, Valſain le perſiffle avec eſprit, Mondor qui ſe voit encenſé & qui ſe croit redouté, devient plus fat encore. Il plaint en rival préféré la jalouſie de Dormilly, c'eſt la pitié d'un vainqueur.

On dit qu'il eſt atteint d'un peu de jalouſie,
Qu'il veut garder un cœur après l'avoir vaincu,
Dans Paris ! à ſon âge ! où diable a-t-il vécu ?

Il étale ſes prétendus triomphes, il vante ſes petits artifices & ſes grands avantages, il ſe peint beaucoup mieux qu'il ne penſe :

J'éveille l'amour propre, & le pique, & le flatte ;
En paroiſſant la fuir, je ramene une ingrate ;
On me voit triſte, gai, timide, entreprenant ;
Et puis, ſans me piquer d'un eſprit tranſcendant,
J'ai toujours crû l'eſprit..... une grande reſſource
Dans la Société..... Une autre ſource
De tous les agrémens dont on me voit jouir
C'eſt..... un peu de fortune, & l'or fait éblouir ;
L'or, mobile puiſſant des humaines foibleſſes,
Je ne me targue point de mes vaines richeſſes.
Mon théâtre, mes bals, ma petite maiſon,
Peut-être un Cuiſinier qui s'eſt fait quelque nom,
Et mes feux d'artifice, & mon Hôtel qu'on cite,
Et mon vin de Tokai ne ſont pas mon mérite ;
Tout cela n'eſt pas moi, je le ſais, mais enfin
On ébloüit ainſi le pauvre genre humain.

Mondor, comme on voit, n'a que le mauvais ton de la bonne compagnie & que le degré de ridicule que l'uſage du monde permet à un fat. Rien de chargé, point de gros traits ; le goût exercé des ſpectateurs demande aujourd'hui qu'on ſe renferme dans les bornes de la convenance & de la vérité. Valſain quitte Mondor après l'avoir encore raillé ſur ſa modeſtie.

Mondor reſté ſeul s'occupe de ſes grands projets de conquête ; il veut enlever à Valſain & à Dormilly leurs Maîtreſſes, il vient d'écrire à toutes deux le même billet, bien ſûr qu'elles n'oſeront pas ſe le communiquer. Il les voit paroître ; mais comme en conquérant habile, il ne veut les attaquer que ſéparément, il ſe retire.

Doriméne & Angélique ſe communiquent leur *billet circulaire*,

mais elles ne ſe bornent point à rire de Mondor. Ce billet inſpire à Doriméne une idée qui lui paroît propre à corriger la jalouſie de Dormilly & à réchauffer la tendreſſe glacée de Valſain.

Il eſt bon quelquefois d'affliger ce qu'on aime.

Elle propoſe à ſa couſine de répondre tendrement à Mondor, elle en fera autant de ſon côté. Dormilly ſera furieux, mais tout s'éclaircira promptement, & quand Dormilly aura été détrompé, il ſera ſi honteux d'une jalouſie ſi ridicule qu'il n'oſera plus être jaloux, & que s'il veut jamais l'être, on le fera rougir au ſeul nom de Mondor; & Valſain, le froid Valſain pourra du moins avoir quelque inquiétude; un peu de jalouſie pourra troubler cette ame tranquille. Doriméne embraſſe avec ardeur cette eſpérance, Angélique s'y livre avec réſerve, avec répugnance, en diſputant ſur chaque mot du billet que ſa couſine lui dicte, en lui demandant ingénuement une nouvelle confirmation de l'eſpérance qu'elle lui a donnée.

Mais il ne ſera plus jaloux au moins.

Doriméne écrit à ſon tour, Valſain & Dormilly arrivent; Doriméne jouit & continue d'écrire; elle compte que le ſtratagême va opérer, mais elle a beau dire qu'elle écrit un billet doux, Valſain n'eſt point ému, elle s'irrite, elle ajoute au billet pour le rendre plus tendre. Le ſtyle, dit Valſain, en doit être charmant.

Vous avez dans les yeux le feu du ſentiment.

Ce Billet ſera tendre; heureux qui doit le lire!

Doriméne envoie les billets, ſans en laiſſer voir les adreſſes.

Valſain préſume que celui de Doriméne eſt pour lui, & il le dit. Eh bien, Monſieur, allez le recevoir, répond Doriméne d'un ton piqué. Elle ſort d'un côté, Valſain de l'autre. Angélique qui veut ſuivre Doriméne eſt retenue par Dormilly. Querelle. Reproches impétueux de Dormilly toujours ſur des bagatelles, reproches plus ſérieux d'Angélique ſur ſa jalouſie, ſur la tyrannie de ſon amour.

DORMILLY.

Avouez donc auſſi qu'hier, Mademoiſelle....

J'attens, vous arrivez; vous étiez la plus belle!

Dès-lors je ne vois plus que vous, que tant d'appas;

Et moi, je ſuis le ſeul que vous ne voyez pas.

Vos diſcours pleins d'eſprit amuſent, intéreſſent,

Mais à d'autres qu'à moi tous vos diſcours s'adreſſent.

Mondor, auprès de vous, d'un air myſtérieux,

Digitized by Google

Vous tient de ſots propos, vous cache à
tous les yeux ;
Vous ne ſoupçonnez point que ce fat-là
m'ennuye.
On parle enfin d'un Whiſt ; il fait votre
partie :
J'en fais une autre, moi, loin de vous !
& comment ?
Je ſuis diſtrait, je perds, je joue horri-
blement.
On me gronde, on ſe plaint, vous éclatez
de rire,
Et vous & votre fat.

ANGÉLIQUE.

J'ai ri, mais je puis dire
Que je n'étois pas ſeule.

DORMILLY.

Eh ! vraiment, je le croi ;
C'eſt que perſonne n'aime, ou n'aime
comme moi,
C'eſt qu'ils ne ſentent point, c'eſt qu'ils
n'ont pas mon ame.
J'extravague en effet ; car je veux qu'une
femme
N'ait pas l'ambition de plaire au monde
entier.

ANGÉLIQUE.

Voilà comme un jaloux ſçait ſe juſtifier.

Deux amans qui ſont en Scène & qui entrent en explication, doivent naturellement ſe réconcilier ; le grand art de la Scène dont il s'agit, conſiſte au contraire à éloigner cette réconciliation, qui en effet ne doit point ſe faire au moment où, par l'indiſcrétion prévûe de Mondor, Angélique va paroître ſi coupable aux yeux de ſon amant. Si Angélique pardonnoit à Dormilly, & qu'elle ne lui révélât pas l'artifice du billet écrit à Mondor, cette diſſimulation gâteroit la naïveté charmante de ſon caractére. L'Auteur a ménagé le dialogue de maniére qu'Angélique n'eſt pas même dans le cas de pardonner. L'impétueux Dormilly la menace d'une Julie dont il eſt aimé, & à laquelle il va porter toute la fureur de ſon amour.

Elle m'aime, & pour moi vous l'avez em-
bellie....
Ayant un autre cœur, Julie a d'autres
yeux.

Angélique fait la réponſe que le dépit dicte naturellement ſur une pareille menace.

Eh bien, Monſieur, volez, fixez-vous au-
près d'elle.

Il échappe à Dormilly de nouveaux traits de violence, qui obligent Angélique à le quitter, & Mondor arrive au moment où Dormilly qui ne ſçait pourtant rien encore, eſt au comble de l'impatience & de la colere ; Mondor qui a reçu ſes deux réponſes, triomphe & veut railler.

DORMILLY.

Oh ! je ſçai que vous êtes
Un excellent railleur ; mais moi, qui raille
peu,

Je vais, Monſieur Mondor, vous faire un libre aveu.

Votre préſence ici m'étoit fort agréable, Cependant.....

MONDOR, *riant.*

Vous croyez que je ſuis redoutable, Et que ſur Angélique on a quelque deſſein?

DORMILLY.

De grace, expliquons-nous. Daignez m'apprendre enfin, A qui vous en voulez?

MONDOR.

La demande eſt fort bonne; Chevalier, ſi je puis n'en vouloir à perſonne, On peut.....

DORMILLY.

Vous en vouloir? Eh bien! qui vous en veut?

MONDOR.

Vous ne le diriez point à ma place.

DORMILLY.

Il ſe peut, Mais vous le direz-vous? n'eſt-ce pas?

En effet, il le dit, il ſe vante d'avoir ſupplanté Valſain, & ſur ce que Dormilly lui déclare aſſez franchement qu'il n'en croit rien, Mondor ſe ſuppoſant pouſſé à bout par ce doute injurieux, montre le billet de Doriméne, en alléguant la violence qu'on lui fait; il a déjà montré à Valſain, qui vraiſemblablement ne lui a fait aucune violence, le billet d'Angélique; il a triomphé aux yeux de ſes deux rivaux, il ſort content. Dormilly reſte, conſterné de la diſgrace de ſon ami, & ne ſoupçonne point la ſienne. Angélique, dit-il, n'a ſûrement pas fait un choix ſi ridicule. Valſain paroît, Dormilly lui trouve l'air triſte, Valſain trouve à Dormilly l'air indigné. Ils s'obſervent l'un l'autre; chacun d'eux cherche des tournures pour préparer ſon ami à la nouvelle qu'il faut lui apprendre.

DORMILLY.

Je vous l'ai dit cent fois; je n'entens rien aux femmes.

VALSAIN.

Ma foi, ni moi non plus.

DORMILLY.

Mon ami, quelles ames!

VALSAIN.

Quelles têtes, mon cher!

Ils avancent, l'éclairciſſement marche toujours avec les mêmes précautions & le même mal-entendu de part & d'autre. Dormilly ſe hazarde enfin à dire:

C'eſt une étrange femme au moins que Doriméne;

Digitized by Google

Etes-vous bien sûr d'elle ?

VALSAIN.

Ah ! très-sûr....
Mais la vôtre, avez-vous bien son cœur ?
Ecoutez, cher ami ; sur-tout point de fureur.
Je commence..... à douter qu'Angélique vous aime.

DORMILLY.

Fort bien ! de mes amours vous êtes occupé,
Et vous ne craignez pas de vous être trompé
Sur les vôtres.

VALSAIN.

Quoi donc ?

DORMILLY.

Pourriez-vous, je suppose,
Me dire qu'Angélique aime... quelqu'un ; qu'elle ose
Ecrire à ce quelqu'un, que cet amant discret,
Ce modeste rival montré d'elle un billet ?
Que ce billet enfin, vous venez de le lire ?

VALSAIN.

Ma foi, vous m'étonnez ; je n'osois vous le dire ;
Vous savez tout.

Alors il lui parle plus hardiment & sans précaution du billet d'Angélique qu'il a vû entre les mains de Mondor. La fureur de Dormilly surpasse encore son étonnement, il veut renoncer pour jamais aux femmes, il exige de son ami le même sacrifice. Mais, dit Valsain, ma Maîtresse est fidelle.

DORMILLY.

Fidelle ? oui, fidelle.... adorez-la. Mondor.....
Quelle fidélité !..., Là, tout-à-l'heure encor.....
Elles poussent bien loin la feinte & le caprice !

Alors il dit de Doriméne à Valsain tout ce que Valsain vient de lui dire d'Angélique ; mais il est fort surpris de voir qu'une nouvelle qui l'a rendu furieux ne rende Valsain que pensif.

VALSAIN *à part.*

Que dit-il là ?
Deux billets à Mondor ! .... *haut.* Répétez-moi cela.
Doriméne....

DORMILLY *avec impatience.*

Oui, Monsieur.

VALSAIN.

Elle a donc fait remettre !....

DORMILLY.

Oui, Monsieur.

VALSAIN,

A Mondor !

DORMILLY.

Oui, Monsieur.

VALSAIN.

(Une Lettre.)

DORMILLY.

Oui, Monsieur, oui, Monsieur, oui, Monsieur.

Valsain, plus tranquille & moins crédule que Dormilly, pénétre tout d'un coup l'artifice, il rêve, & ne s'émeut point. Dormilly étonné de son sang froid, lui dit : *répéteral-je encore*, & continue ses déclamations tragiquement comiques contre les femmes. Valsain répond d'un air calme :

Mondor de tout ceci doit être bien content.

Belle réflexion !

s'écrie Dormilly.

La vôtre disoit bien ; mais rien ne vous effraye !

J'écris un Billet doux.

VALSAIN (*froidement*).

Du moins est-elle vraie.

DORMILLY (*lui serrant le bras avec colere*)

Du moins ! ..... concevez-vous, homme froid, cœur glacé,

Concevez-vous Mondor ? le fat s'est empressé

De vous communiquer le Billet d'Angélique ;

Celui de Doriméne, il me le communique !

Des procédés pareils se peuvent-ils souffrir ?

VALSAIN.

Mondor est né plaisant, il veut se réjouir.

Dormilly veut que Valsain lui dise les propres mots du Billet d'Angélique.

VALSAIN (*lui répond*) :

Mais Mondor pourra faire

Quelque jour un Recueil ; alors vous l'y verrez.

Dormilly veut aller quereller Mondor, Valsain l'arrête & le désabuse ; Dormilly se rendant à l'évidence de ses raisons, passe à un excès de joie égal à la colére qu'il vient de faire éclater ; il embrasse Valsain avec transport.

Vous me rendez la vie.

En effet Angélique....., Oh ! oui, je le parie,

Je suis encore aimé, vous avez bien raison ;

J'ai mille souvenirs ; elle, une trahison ! ...

J'ai cru..... J'étois donc fou. La découverte est bonne.

Angélique me trompe : eh bien, je lui pardonne.

Elles nous ont joués toutes deux. Mais enfin,

Pour nous en imposer, il faut être plus fin.

Nous

Nous ſommes clairvoyans.

Un moment après, il lui revient quelques doutes, mais ſur leſquels il ne fait que gliſſer.

Le ſujet des *Fauſſes Infidélités* ne ſeroit traité qu'à moitié, ſi les Fauſſes Infidélités n'étoient pas réciproques. Valſain pour s'aſſûrer que les billets ne ſont qu'un jeu, & ſur-tout pour ſe venger d'un ſtratagême qui a fait tant de peine à ſon ami, & qui lui a cauſé à lui-même quelque inquiétude, imagine à ſon tour de paroître infidéle ainſi que Dormilly. Ne gâtons pas les femmes, dit-il, rien n'eſt dangereux comme l'impunité; mais il ne révéle pas tout ſon ſecret à ſon impétueux ami, qui, impatient de pardonner à ſa Maîtreſſe, ne pourroit jamais le garder, il le renvoye; Dormilly entre dans un Cabinet d'où il peut tout entendre.

Doriméne vient avec Angélique jouir de l'erreur & de la douleur de Valſain. Il entretient lui-même l'erreur de Doriméne par ſon ton affligé, il parle d'une infidélité qui le déſeſpére; Doriméne lui dit:

Je ne mérite pas une douleur ſi vive.

La réponſe de Valſain eſt accablante:

Votre inconſtance auſſi me touche infiniment;
Mais je n'en parlois pas, Madame, en ce moment.

Dequoi parloit-il donc? De la douleur de Dormilly, & pour la diſſiper, il lui a rappellé Julie, dont il fait l'éloge devant Doriméne & Angélique qui l'écoutent avec impatience. Achevons, s'écrie Doriméne, il a volé chez elle?

VALSAIN.

Non, Madame; c'eſt moi qui viens de l'y mener.

Il prend plaiſir à les accabler de plus en plus en leur peignant d'une maniere touchante l'entrevûe de Dormilly & de Julie; il jouit de leur trouble & de leur dépit, il enfonce le trait à loiſir en les obſervant; il finit par leur prédire l'union prochaine de ces deux Amans.

Ils ſeront l'un à l'autre..... Et quant à moi, Madame,
J'attens. Peut-être un jour trouverai-je une femme
Qui daignera m'aimer; notre rival heureux,
Mondor, Monſieur Mondor, en a bien trouvé deux.

Il les laiſſe déſolées. Doriméne n'oſe lever les yeux ſur Angélique qu'elle a privée de ſon amant par le malheureux ſtratagême qui lui fait perdre à elle-même ce Valſain qu'elle avoit voulu enflammer & enchaîner davantage. Angélique l'accable de reproches. Dormilly, pour les mieux entendre, ſort du Cabinet où il s'étoit caché & s'arrête dans le fond du Théâtre. Doriméne ſe défend comme elle peut,

en déteſtant Dormilly & Valſain qu'Angélique juſtifie & regrette.

DORIMÉNE.

Ils pouvoient au moins par bienſéance
Gémir un jour ou deux; ce n'eſt pas trop je penſe.

Le rôle de Doriméne devient ici d'un excellent Comique, en ce qu'elle ne ſçait plus ce qu'elle dit, & qu'elle fait des plaiſanteries ſans le vouloir, par le ſeul effet de l'embarras où elle eſt réduite. Votre jaloux, dit-elle à Angélique, promettoit tant de mourir, ſi vous étiez infidelle;

Eh bien, qui l'empêchoit de vous tenir parole?

ANGÉLIQUE.

Qui l'empêchoit? ô Ciel!

DORIMÉNE.

Oui, c'étoit-là ſon rôle,
Le rôle de Valſain, de tout amant quitté;
Le nôtre eſt à préſent celui de la fierté.
Cachez donc vos regrets, quand l'honneur vous l'ordonne.

ANGÉLIQUE.

L'honneur! L'honneur conſiſte à ne tromper perſonne.

Charmante! *dit tout bas Dormilly dans le fond du Théâtre.* Angélique continue à regretter naïvement Dormilly & ſon amour ſi vrai & même ſa jalouſie. Ah! s'écrie-t-elle, que n'eſt-il détrompé! Dormilly tombe à ſes pieds:

Il l'eſt, il vous adore.

Il révèle l'artifice de Valſain, & demande grace pour lui. Valſain arrive, & en jettant un coup d'œil ſur l'état de la Scène, il dit: *Ces Dames ſçavent tout.* On eſt obligé de ſe paſſer de part & d'autre tous ces petits torts expiés par l'amour qui les a inſpirés; Valſain à ſon ordinaire tourne tout en plaiſanterie; Dormilly fidéle à ſes tranſports, retombe aux pieds d'Angélique. Mondor l'y ſurprend, & le raille; car il eſt bien ſûr d'être ſeul aimé d'Angélique & de Doriméne; il rit de Dormilly avec Valſain, il rit de Valſain avec Dormilly, & Dormilly & Valſain rient de lui avec Doriméne & Angélique; enfin Valſain prend la peine de le déſabuſer, en lui avouant franchement que c'eſt de lui qu'on rit, & pour le lui prouver, il demande & obtient à ſa vûe la main de Doriméne; Dormilly obtient celle d'Angélique; Mondor reſte confus, mais il faut que ſa confuſion prenne la couleur de la fatuité, le dernier mot qu'il dit eſt un trait de caractère:

Expliquera, morbleu, les femmes qui voudra;
L'amour me les ravit, l'hymen me les rendra.

Digitized by Google

L'UNI-CLEFIER MUSICAL, POUR SERVIR DE Supplément au Traité général des Elémens du Chant ; dédié à Monseigneur le Dauphin, par M. l'Abbé Lacassagne, & pour servir de réponse à quelques objections. in-8°.

Depuis que les *Elémens du Chant* ont vû le jour ; depuis le compte que nous en avons rendu, Juin 2e. Vol. 1767. en donnant à l'Auteur les justes éloges qu'il a mérités, & que d'autres Journalistes n'ont pu lui refuser, il a paru une *Lettre* adressée par M. Boyer, ci-devant Maître de Chapelle, à M. Diderot, *sur le projet de l'unité de clef dans la Musique, & la réforme des mesures, proposés par M. l'Abbé Lacassagne.* Cette Lettre, qui auroit pu être écrite d'une maniere plus polie, moins dure, & moins défobligeante, est une critique des idées proposées par M. l'Abbé Lacassagne, pour bannir de la Musique cette multiplicité de clefs & de mesures, qui en rend l'étude pénible, longue & rebutante, en pure perte & sans aucun avantage réel. A cet égard nous n'avions pu qu'applaudir aux efforts de l'Auteur, & par-là même nous avons dû déplaire à son Critique. L'intérêt de la vérité que nous faisons gloire de prendre pour unique guide, nous a déterminés à faire une lecture très-réfléchie de la Lettre de M. Boyer, dans la disposition de présenter ses raisons dans toute leur force, & avec la plus grande impartialité. Mais nous avons été très étonnés, & même fâchés de voir que la solidité des raisonnemens répondoit assez mal au ton décisif & à l'air de supériorité que prend l'Auteur. Car après tout, pourvû que la vérité se montre, qu'importe par quel canal elle arrive. Nous nous préparions néanmoins à dire un mot de cette Brochure, lorsque nous avons sçu que M. l'Abbé Lacassagne travailloit à une réponse, que nous avons cru devoir attendre, pour éviter de revenir à plusieurs reprises sur la même matiére.

Cette réponse est divisée en deux parties, relativement aux deux objets de la contestation. 1°. *Sur l'unité de clef.* 2°. *Sur la réduction des mesures.* Les réflexions qu'on y voit, portent même principalement sur le premier objet, encore l'Auteur les a-t'il abrégées le plus qu'il a pu.

M. Boyer, défenseur décidé de la multiplicité des clefs dans la Musique, lui reproche de n'avoir pas compris le motif qui avoit déterminé nos péres à en faire usage : il dit qu'elles ont été employées *pour représenter les différens genres de voix :* que comme on a distingué quatre sortes de voix d'hommes, il existe également quatre sortes de voix de femmes ; d'où nous ne sçavons si l'Auteur veut conclure que le nombre exorbitant des clefs n'est pas encore suffisant : que les idées de M. l'Abbé Lacassagne qui les réduit

toutes à une ſeule contrarient ouvertement la nature, qui a diſtribué à chaque individu un genre particulier de voix : que chaque genre ne diffère pas toujours d'un autre par des octaves : que néanmoins l'Auteur des *Elémens du Chant* n'a guères conſidéré ces différens genres de voix, que comme diſtans les uns des autres par des octaves : que le ſyſtême ſur la réduction des clefs à une ſeule n'eſt pas nouveau, puiſqu'il avoit été propoſé en 1702 par M. de S. Lambert dans ſes *Principes de Clavecin*, & enſuite par M. de Monteclair dans ſes *Principes de Muſique*, &c.

Recueillons d'abord les vérités qu'on produit comme des principes de déciſion ſur l'objet conteſté. Que la nature ait donné à différens individus différens genres de voix, c'eſt un fait indubitable. Que chaque genre ne diffère pas toujours d'un autre par des octaves : c'eſt encore une vérité d'expérience, & M. l'Abbé de Lacaſſagne auroit eu tort de la combattre. Telle voix peut ne monter qu'à une tierce au-deſſus d'une autre, ou ne deſcendre qu'une tierce plus bas. Mais il n'en eſt pas moins vrai que ſi pluſieurs voix chantent à la fois la même note, ou elles chanteront à l'uniſſon réel, ou il y aura entr'elles l'intervalle au moins d'une octave. Que nos ancêtres, pour repréſenter les différentes *portées* ou étendues des voix, aient imaginé pluſieurs clefs : cela peut être. Mais qu'en conclure ? S'enſuit-il que la méthode qu'ils ont adoptée à cet égard eſt ou néceſſaire, ou la plus utile, & la plus ſimple ? N'eſt-il pas poſſible d'en trouver une autre qui, avec les mêmes avantages, n'ait pas les mêmes embarras ? Un tableau qui repréſente les différens genres de voix eſt-il incompatible avec le ſyſtême d'une ſeule clef ? Voilà, ce nous ſemble, le vrai point de la queſtion qu'il s'agiſſoit de décider, & nous ne voyons rien dans la Brochure de M. B. qui puiſſe ſervir à la déciſion.

Enfin que dès le commencement de ce ſiécle de bons Muſiciens aient propoſé la réduction des clefs ; c'eſt une preuve, que pour le fond de l'idée, M. l'Abbé Lacaſſagne n'a pas le mérite de l'invention (*a*) ; mais c'eſt auſſi un préjugé que cette réduction n'eſt pas ſi contraire à la nature qu'on voudroit le perſuader.

On imagine bien que des réflexions ſi ſimples n'ont pas échappé à l'Auteur des *Elémens du Chant*. Il commence par remercier ſon Critique de lui avoir indiqué l'Ouvrage de Saint-Lambert qu'il ne connoiſſoit pas. Il lui rappelle même la *Diſſertation ſur la Muſique*, imprimée en 1742, dans laquelle l'Auteur, M. Rouſſeau, de même que dans ſon *Dictionnaire de Muſique*, a imaginé une nouvelle méthode, pour ſupprimer à jamais le futile embarras des clefs. « Or » ſe perſuadera-t-on, ajoute-t-il,

(*a*) Ainſi nous avons eu tort de dire qu'avant lui perſonne n'avoit fait cette tentative.

» que ces grands Muſiciens, & » d'autres Auteurs qu'on peut citer, » n'aient pas connu, auſſi bien que » M. Boyer, les prétendus avanta- » ges des clefs différentes ; qu'ils » n'ayent pas ſçu, auſſi bien que » lui, les raiſons frivoles qui leur » avoient donné l'exiſtence : qu'ils » aient cru fauſſement qu'on pou- » voit ſans leur ſecours, arriver au » même but avec autant de ſûreté » & moins d'embarras » ?

Nous interrompons ici l'Auteur, pour remarquer que ces Muſiciens ont ſi bien connu les raiſons qui ont guidé leurs dévanciers, qu'ils on donné eux-mêmes, avant M. Boyer, le tableau qui par le ſyſtême de pluſieurs clefs, repréſente les différens genres de voix. « Ignoroient-ils, continue M. » l'Abbé Lacaſſagne, ces obſerva- » tions, au jugement de M. B., ſi » *réfléchies*, qui ont déterminé nos » ancêtres à employer en Muſique » différentes clefs, *pour repréſenter* » *les différens genres de voix* ? Ils » ont jugé ſagement (& nous fe- » rons gloire de les ſuivre) que la » mince utilité de cette repréſenta- » tion n'eſt rien en comparaiſon des » peines & des travaux qu'elle coûte. » Ils ont compris que la théorie ſur » la portée ou l'étendue des diffé- » rens genres de voix, n'étoit pas » unie par un lien indiſſoluble à la » multiplicité des clefs, & qu'on » pouvoit y parvenir par une route » plus ſimple & plus facile, *ſans* » *contrarier ouvertement la nature*, » ainſi que le prétend M. Boyer ».

Cette route, cette théorie, l'Auteur la donne dans un tableau dégagé du cortége gênant des clefs, & non moins propre à ſervir d'échelle aux Compoſiteurs. Après quoi il s'écrie : « Mais qu'auroient » dit les habiles Muſiciens, dont » j'adopte les idées fondamentales, » ſi la réduction des clefs à une » ſeule eût donné occaſion à quel- » que critique de la trempe de M. » B. de leur reprocher qu'ils igno- » roient la nature de chaque voix, » & qu'ils ne conſidéroient *ces dif-* » *férens genres que comme diſtans les* » *uns des autres par des octaves* ? » Qu'auroient-ils répondu, ſi on » leur eût objecté que *l'uſage d'une* » *ſeule clef ne pourra véritablement* » *avoir lieu, pour faire chanter diver-* » *ſes ſortes de voix, que lorſqu'il n'y* » *aura plus en Muſique qu'un ſeul* » *& même ton convenable à toutes* » *les voix* ? Ils auroient ri ſans dou- » te ; & ç'eût été aſſez répondre. » Tels ſont néanmoins les repro- » ches ſenſés, & les plus fortes ob- » jections de M. B. Où a-t-il vû que » nous ayons marqué par l'inter- » valle d'une octave la différence » d'un genre de voix à un autre ? » Où a-t-il découvert que c'étoit- » là une conſéquence néceſſaire de » l'admiſſion d'une ſeule clef ? Où » a-t-il trouvé que l'uſage d'une » ſeule clef ne pourra avoir lieu » que lorſqu'il n'y aura qu'un ſeul » & même *ton* convenable à toutes » les voix ? L'expérience, les exem- » ples même qu'il cite, lui donnent » un démenti formel ».

L'Auteur continue ſur le même ton à reprocher au Critique de lui

avoit prêté des idées, dont les *Elémens du Chant* ne fourniſſent aucune trace ; & quoiqu'il adopte le fonds de celles de Saint-Lambert & Monteclair, il prétend que les ſiennes différent autant des idées de Monteclair, que le plan de celui-ci différoit du plan du premier. Il montre encore en quoi conſiſte le genre de *tranſpoſition* qu'il avoit propoſé, & quelle différence il y a à cet égard entre ſa théorie & celle de Montéclair.

C'eſt ſur quoi nous renvoyons à l'Ouvrage, à la fin duquel on verra des planches gravées, où divers exemples ſervent à rendre plus ſenſible la penſée de l'Auteur. On remarquera pareillement les petites réformes qu'il a faites à ſes premieres idées, pour donner à ſa théorie plus de ſimplicité & de perfection.

Nous avons oſé prédire que le premier Compoſiteur qui aura le courage de s'affranchir de la multiplicité frivole des clefs muſicales ſera bientôt généralement imité ; & ce que M. B. allégue pour la défenſe de l'ancienne méthode Gotique ne doit pas nous faire changer de ſentiment.

La ſeconde partie de ce *Supplément* a pour objet la *réduction des meſures*. Ici l'Auteur eſt fort court, & la multitude des obſervations qu'il auroit à faire, l'oblige de renvoyer à ſes Elémens du Chant, pour ne pas ſe répéter. D'ailleurs les Auteurs qu'il y a cités, Rameau, Rouſſeau, Monteclair, Lacombe, le raſſurent ſur le fond de la queſtion. Il ſe contente donc d'indiquer quelques endroits de la Lettre de M. Boyer, pour avertir les Lecteurs d'être ſur leurs gardes, lorſqu'ils les liront. Nous regrettons qu'il ne ſoit pas entré, ſur cet objet, dans une diſcuſſion ſuivie, n'eût-elle ſervi qu'à faire connoître les idées de ſon Critique. Il nous a réduits à tâcher de ſuppléer, au moins en partie, à ſon défaut.

Avant de le faire, nous commençerons par rappeller que nous avions avancé dans notre extrait, qu'une note, quelle qu'elle ſoit, ronde, noire, ou croche, n'a point *par elle - même* de valeur *abſolue*, mais une quantité ou durée *relative*, proportionnée aux tems plus ou moins rapides de la meſure dont elle fait partie. Quoique M. B. décide que cette idée ſe préſente à ceux qui *manquent de principes*, il eſt aiſé de montrer qu'elle eſt juſte, & même reconnue de lui. Si une note quelconque, une *noire* par exemple, avoit par elle-même une valeur ou durée *abſolue*, on connoîtroit cette quantité à l'inſpection ſeule de la note, ſans la comparer à la durée d'aucune autre. Or cela n'eſt pas : cette noire eſt le quart de la ronde, ainſi ſa valeur ſera d'une ſeconde, ſi celle de la ronde eſt de quatre ; de deux ſecondes, ſi la valeur de la ronde en a huit, &c. Mais la quantité de celle-ci ne ſe manifeſte point par elle-même : pour la ſaiſir, il faut connoître le caractére de la piéce, l'idée du Compoſiteur, dont il a ſoin d'avertir lui-même. Tel eſt l'état

Digitized by Google

actuel des compoſitions muſicales. Les notes n'y ont donc point, par leur nature, de valeur *abſolue*; elles n'en ont d'autre que celle qui réſulte de leur *rapport*: c'eſt la valeur *rélative*. M. B. prétend (pag. 46.) que « les notes de la Muſique ont une » valeur réelle, *abſolue*, fixe, dé» terminée, & *proportionnelle* en» tr'elles ». Réelle, ſans doute, & même fixe dans un ſens: *proportionnelle* auſſi, & par conſéquent *rélative*. Mais leur valeur ou durée eſt-elle à la fois *abſolue* & *rélative*, comme l'Auteur ſemble le dire? A qui le perſuadera-t-il? Si cela étoit, la durée d'une note, ſoit priſe en elle-même, ſoit rélativement à la durée d'autres notes, ſeroit conſtante, invariable, toujours la même. L'Auteur convient (pag. 63.) que dans la meſure *à quatre tems légers*, déſignée par le C barré, la noire ſe paſſe la moitié plus vîte, que dans la meſure *à quatre tems graves*, marquée par le C. Il s'enſuivroit d'ailleurs qu'une meſure de la même eſpéce ſeroit auſſi toujours animée du même mouvement. Tout $\frac{6}{8}$ par exemple auroit un degré de vîteſſe invariable, qui ne changeroit jamais. Pourquoi donc l'Auteur déclare-t-il (pag. 45.) que l'*allegro* d'aujourd'hui n'eſt pas le même que l'*allegro* du tems de Corelli, ou que celui du tems des Sonates de Leclair; que peut-être ne ſera-t-il pas le même dans dix, vingt, ou trente ans d'ici? Et cela parce que la *viteſſe* ou la *lenteur* d'un peuple n'eſt pas toujours celle d'un autre Peuple, qu'elle diffère même dans les différentes perſonnes de la même Nation. Ecoutons ſur cette matiére M. Rouſſeau qui raiſonne un peu mieux. Après avoir parlé des ſeize meſures uſitées, dont la plûpart ſont marquées, chacune par deux différens chiffres. « Tout » cet embarras de chiffres, dit-il, (*a*) » eſt mal entendu; car pourquoi ce » rapport de tant de différentes » meſures à celle de quatre tems, » qui leur eſt ſi peu ſemblable? » ou pourquoi ce rapport de tant » de diverſes notes à une *ronde*, » *dont la durée eſt ſi peu déterminée?* » Si tous ces ſignes ſont inſtitués » pour marquer autant de différen» tes ſortes de *meſures*, il y en a » beaucoup trop; & s'ils le ſont » pour exprimer les divers degrés » de mouvement, il n'y en a pas » aſſez, puiſque, indépendamment » de l'eſpéce de *meſure*, & de la » diviſion des tems, on eſt preſ» que toujours contraint d'ajouter » un mot au commencement de » l'air pour déterminer le tems. Il » n'y a réellement que deux ſortes » de *meſures* dans notre Muſique, » ſçavoir à deux & à trois tems » égaux. Mais comme chaque tems, » ainſi que chaque *meſure*, peut ſe » diviſer en deux ou en trois par» ties égales, cela fait une ſubdi» viſion qui donne quatre eſpéces » de *meſures* en tout; nous n'en » avons pas davantage ».

M. B. partiſan déclaré du fatras des meſures compoſées, leur aſſigne deux objets d'utilité, premiè-

(*a*) Diction. de Muſ. au mot *meſure*.

Digitized by Google

ment d'avertir du degré de légereté qu'acquièrent les notes qui forment ces meſures. Mais ce degré ne ſe connoît pas par lui même ; il faut encore un *modificatif* qui en avertiſſe. Secondement, de prévenir ſur la forme des périodes muſicales repréſentées par ces meſures ; car on ſçait, dit-il, (pag. 49.) que les repos d'un chant peuvent tomber de deux en deux meſures, ou de trois en trois, ou de quatre en quatre. Nous ne concevons point ce qu'on peut conclure de cette obſervation en faveur de pluſieurs meſures compoſées. Suppoſons la meſure $\frac{12}{8}$ ſur une période de chant, dont le repos tombe après la deuxiéme meſure, & après deux ſecondes d'heure : qu'on exécute enſuite le même morceau ſur la meſure $\frac{6}{8}$, ſans changer de vîteſſe, le repos ou la cadence tombera après la quatriéme meſure, mais toujours après deux ſecondes. Or quel inconvénient en réſultera-t-il ? Le caractère du chant ſera-t-il néceſſairement altéré, l'idée du Compoſiteur manquée; l'oreille ſera-t-elle plus fatiguée ? attendra-t-elle plus longtems le repos qui la flatte ? Tout en un mot ne pourra-t-il pas être égal de part & d'autre ?

Mais voyons de quelle maniere M. B. s'y prend pour aſſigner à chaque note une durée *abſolue*, déterminée, & conſtante. On a, dit il, fixé à la blanche la durée d'à-peu-près une ſeconde de tems, &, ce qui revient au même, à la noire la durée du pas d'un homme de taille ordinaire, qui feroit cinq quarts de lieue en une heure de tems. Cette obſervation ſe trouve dans l'Ouvrage de Saint-Lambert ; mais ce n'eſt qu'un à-peu-près ; & pour lui donner plus de préciſion, l'Auteur propoſe de ſe régler ſur les marches des Régimens Européens. Le pas ordinaire, chez le Militaire, équivaut, dit il, à la *blanche* ; ils en font deux dans une meſure.

La pas redoublé équivaut à la *noire*, ils en font quatre dans une meſure. « Il eſt d'expérience qu'une troupe fait, à la minute, ſoixante pas ordinaires, & cent-vingt pas redoublés ». Par-là, dit il, on tranſmettra toujours aux Muſiciens la valeur que nos ancêtres ont fixée aux notes. D'après ce plan, « la noire ordinaire valant un pas redoublé des troupes eſt celle des meſures ſimples $2, \frac{2}{2}, \frac{3}{2}, \frac{4}{4}, \frac{3}{8}$. La noire un peu plus lente eſt celle de la meſure déſignée par C ; & la noire un peu plus brève eſt celle des meſures $\frac{6}{4}, \frac{9}{4}, \frac{12}{4}$, & $\frac{6}{8}, \frac{9}{8}, \frac{12}{8}$ ».

Cette idée n'eſt certainement pas à rejetter, quoique nous croyons qu'on pourroit trouver un moyen plus ſûr de donner à chaque note une valeur *abſolue*. Elle ſerviroit du moins beaucoup à tranſmettre le degré de mouvement que les Compoſiteurs veulent donner à leurs piéces. Mais répond-elle à l'état actuel de la Muſique ? car c'eſt dequoi il s'agiſſoit. Non aſſûrément. Répond-elle du moins à celle de nos Prédéceſſeurs ? Pas davantage ; puiſque les *allegro* de Corelli ne ſont plus ceux d'aujourd'hui. En effet

effet ſi cette régle étoit ſuivie, la viteſſe de telle meſure ſeroit aſſez bien déterminée par l'eſpéce & la nature même de cette meſure. Son mouvement ſubſiſteroit toujours à-peu-près le même. Mais encore une fois eſt-ce-là l'état actuel de notre Muſique ?

Si cela étoit, verroit-on nos Muſiciens ajouter indifféremment à une meſure déterminée, par exemple à $\frac{4}{4}$, un de ces modificatifs *Largo*, *Adagio*, *Andante*, *Andantino*, *Allegro*, *Preſto*, *Preſtiſſimo* ? Car il ne faut pas parcourir un grand nombre de Piéces de Muſique, pour en trouver où cette eſpéce de meſure ſoit modifiée par un de ces termes caractériſtiques du mouvement, que le Compoſiteur a eu en vûe.

Au reſte, ce que nous voulons conclure de ce que nous avons dit juſqu'ici, c'eſt que les raiſons alléguées par M. B. ne ſont pas aſſez fortes pour décider en ſa faveur un eſprit éclairé & impartial, ſur les deux objets dont il s'agit. Il paroît bon Muſicien ; & ſi on ne le juge pas également verſé dans l'art de la Dialectique, on ne doit pas lui ſçavoir moins de gré des vûes utiles qu'on trouvera dans ſa *Lettre*.

DICTIONNAIRE DES PORTRAITS HISTORIQUES, anecdotes & traits remarquables des hommes illuſtres. A Paris, chez Lacombe, Libraire, Quai de Conti. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 3 Vol. *in* 8°. Le 1er. de 636. Le 2e. de 694. Le 3e. de 716 pages, Prix 15 liv. reliés.

CE Dictionnaire eſt deſtiné à faire la ſuite du Dictionnaire des Anecdotes, publié pour la ſeconde fois en 1767. Il eſt imprimé dans le même format, & l'on y a employé les mêmes caractéres. On y fait connoître en peu de mots un très-grand nombre de perſonnages, tant anciens que modernes, qui ſe ſont diſtingués dans le monde par leur mérite, par leurs talens, & par leur ſçavoir, les Souverains, les Conquerans, &c, de tous les Pays & de toutes les Nations, Européennes & Aſiatiques. On s'eſt propoſé de peindre le plus exactement qu'il a été poſſible les portraits de ces grands hommes. Lorſque ces portraits ont été faits par des gens habiles, on a copié leurs Ouvrages & on les a cités. Au défaut de ce ſecours on a cherché dans l'hiſtoire les traits les plus caractériſtiques. Tous ces portraits ſont plus ou moins étendus ſuivant la célébrité des perſonnages ou ſuivant les connoiſſances que l'on a pu acquérir. Comme un Ouvrage de cette eſpéce eſt peu ſuſceptible d'extrait, nous nous bornerons ſeulement à prendre au haſard quelques traits.

Nous remarquons d'abord que l'Auteur n'a pas prétendu raſſembler dans ſon Ouvrage la vie de tous les grands hommes ; il a fait un choix ; mais nous croyons que dans

ce choix même il y en a quelques-uns qui ont été oubliés, & qui cependant méritoient d'être connus. On a tiré de d'Herbelot quelques traits concernant Averroës, Philosophe & Médecin Arabe, mort en 1206. & l'on ne parle point d'Avicenne qui étoit beaucoup plus célébre, & qui dans le choix méritoit d'être préféré. On trouve plusieurs omissions de cette espéce. Quoiqu'il en soit, cet Averroës étoit un Philosophe d'un esprit vif & pénétrant; mais en voulant ôter le bandeau des préjugés qui couvroit les yeux de ses Concitoyens, il ne leur montra souvent qu'une lumiere foible, incertaine & plus capable de les égarer que de les conduire. Il a traduit en Arabe Aristote, & c'est d'après cette traduction qu'on a fait la traduction Latine. On raconte d'Averroës un trait fort singulier, imaginé pour se garantir des Critiques que l'on pouvoit faire de ses Ouvrages. Il se permettoit, dit-on, des friponneries qu'il regardoit non-seulement comme peu nuisibles, mais même comme utiles à sa réputation. Il prétendoit par-là, donner le change à ses rivaux, & détourner adroitement sur ses mœurs les critiques qu'ils auroient faites de ses Ouvrages.

Un autre Docteur Arabe nommé Abulaïna qui vivoit en 684 étoit très-pauvre & faisoit tous les jours sa cour au Visir. Un jour sa fille, non moins célébre par sa beauté que par la sagesse de ses discours, lui dit; « mon pere, vous allez » tous les jours chez le Visir; ne » lui parlez-vous point de vos be» soins? Oui, répondit le pere, » mais il n'écoute pas ce discours. » Mais, repliqua-t-elle, ne voit-il » pas votre pauvreté? Comment la » verroit-il? répondit Abulaïna, » il ne me regarde seulement pas. » Alors sa fille lui cita ce verset » de l'Alcoran contre les Idoles »: *Ne servez point ce qui n'entend point, ce qui ne voit point & ce qui ne vous apporte aucun profit.*

Abulaïna s'étoit rendu lui-même célébre parmi les Arabes, par des applications également heureuses de l'Alcoran. Moïse fils du Calife ayant fait mourir secrétement dans la prison un des amis de ce Docteur, fit courir le bruit qu'il s'étoit évadé. Abulaïna interrogé sur ce qu'étoit devenu son ami, repliqua par ces paroles de l'Alcoran, *Moïse le frappa & il mourut.* Le Prince instruit de ces discours le menaça de le faire punir; le Docteur sans se déconcerter lui cita le verset suivant de l'Alcoran: *Voulez-vous me tuer aujourd'hui comme vous tuâtes hier cet homme?* Le Prince trouva cette citation faite si à-propos & en même-temps si courageuse qu'il le combla de bienfaits.

Sadi étoit un Poëte & un Philosophe de Schiras en Perse qui vivoit vers l'an 1193. Il fut célébre par ses actions & par ses écrits; il excitoit ses Compatriotes à chercher leur bonheur dans la pratique de la vertu. Il a mis dans ses Ouvrages une infinité de bons mots, & c'est delà que l'Auteur les a pris.

Digitized by Google

Un de ces Ouvrages a été traduit en Latin par Gentius, & cette traduction a été imprimée avec le texte Perſan, à Amſterdam en 1654 ſous le titre de *Roſarium Politicum*.

Sadi avoit un ami qui fut élevé à une grande place; comme on paroiſſoit ſurpris de ce qu'à l'exemple de tout le monde, il n'alloit pas lui en faire compliment; il dit, *la foule va chez lui à cauſe de ſa dignité; moi, j'irai quand il ne l'aura plus & je crois que j'irai ſeul.* Un jour Sadi ſe promenant avec un de ſes amis vit un homme injuſte qui dormoit tranquillement ſur le gazon: « Grand Dieu, dit-il, » le ſouvenir des malheureux qu'il a » faits ne trouble donc pas le repos de » l'injuſte »? Son ami lui répondit, *Dieu accorde le ſommeil aux méchans afin que les bons ſoient tranquilles.* Un jour Sadi fit cette réponſe à la demande qu'on lui faiſoit: Quelle différence il trouvoit entre un Sage & un Derviſche? *Tous deux*, répondit-il, *traverſent un grand fleuve à la nage avec pluſieurs de leurs freres; le Derviſche s'écarte de la troupe pour nager plus commodément & arrive ſeul au rivage; le Sage au contraire nage avec la troupe & tend quelquefois la main à ſes freres.*

« *O Sadi*, ſe diſoit-il un jour à » lui-même, pardonne à l'homme » inutile, remplis ton cœur du dé» licieux ſentiment de la bienveil» lance, & il s'en répandra quelque » partie ſur l'homme trompé & ſur » l'homme trompeur. Pardonne au » vice même, ne lui dois-tu pas » l'exercice de quelque vertu »?

Nous nous ſommes arrêtés un moment ſur les Orientaux, parce qu'ils ſont moins connus. On eſt aſſez inſtruit des maximes des anciens Philoſophes, des Poëtes & des grands hommes de la Grece & de Rome L'Auteur y a joint celles de nos Souverains & de nos grands hommes en tout genre juſqu'à notre tems. Elles ſont déja répandues dans une foule de Livres; c'eſt pourquoi nous n'en indiquons aucune. Nous remarquerons ſeulement en finiſſant que l'on n'a pas prétendu donner dans cet Ouvrage la vie de tous les perſonnages dont on parle, mais ſeulement, comme nous l'avons dit, de peindre leur caractére. On ſe contente d'indiquer au commencement de chaque article le lieu & le tems dans leſquels ils vivoient.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, année 1764. avec les Mémoires de Mathématique & de Phyſique pour la même année, tirés des Regiſtres de cette Académie. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1767. Et ſe trouve à Paris chez Panckoucke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoiſe. Vol. *in*-4°. de 785 pag. 206 pour l'Hiſtoire, & 579 pour les Mémoires, avec 16 planches en taille-douce.

SECOND EXTRAIT.

LEs Mémoires de ce Volume qu'il nous reſte à faire connoître ſont au nombre de dix, dont cinq appartiennent à la Phyſique générale, quatre à l'Anatomie, & le dixiéme à la Chimie; c'eſt celui que la Société Royale des Sciences de Montpellier eſt dans l'uſage d'envoyer tous les ans à l'Académie, pour entretenir l'union intime qui doit exiſter entre elles, comme ne faiſant qu'un ſeul corps, aux termes des Statuts accordés par le Roi au mois de Février 1706.

Phyſique générale.

I. Il eſt aujourd'hui aſſez généralement reçu que la matiére du tonnerre & la matiére électrique ſont les mêmes; cette analogie ſe retrouve dans une anecdote bien ancienne & bien connue; elle eſt dans les Commentaires de Céſar, qui rapporte que pendant la guerre d'Afrique, après un orage affreux pendant la nuit, qui mit en grand déſordre toute l'armée Romaine, la pointe des dards de la cinquiéme légion brilla d'une lumiere ſpontanée. *Quintæ legionis pilorum cacumina ſuâ ſponte arſerunt.* Au Château de Duino, ſitué dans le Frioul, au bord de la Mer Adriatique, il y a de tems immémorial, ſur un des baſtions de la place, une pique plantée verticalement la pointe en haut: quand le tems menace d'orage, la Sentinelle qui monte la garde à cet endroit, préſente au fer de cette pique celui d'une hallebarde qu'on laiſſe toujours-là pour cette épreuve, & ſi le fer de la pique étincelle beaucoup à l'approche de celui de la hallebarde ou qu'il jette par ſa pointe une petite gerbe lumineuſe, alors il ſonne une cloche qui eſt auprès, pour avertir les gens de la Campagne & les Pêcheurs, qu'ils ſont menacés d'orage, & ſur cet avis tout le monde rentre.

Ces expériences qui ne différent que du plus au moins de celles que produit l'électricité excitée par un globe frotté, prouvent inconteſtablement l'identité de l'Electricité & du Tonnerre, & il en réſulte néceſſairement trois points importans à éclaircir: le premier, eſt de déterminer la cauſe qui peut communiquer à l'air une ſi forte élec-

Digitized by Google

tricité ; le ſecond, de rechercher comment une nuée devenue électrique peut produire les ſingulieres effets qu'on obſerve dans les orages ; & enfin le troiſiéme conſiſte à eſſayer s'il ſeroit poſſible de ſe mettre à couvert de ces terribles effets.

On ne peut guéres donner juſqu'à préſent ſur le premier point que des conjectures aſſez vagues ; on pourroit par exemple ſuppoſer que la maſſe de l'air étant mue conſtamment pendant les orages en deux ſens différens, une des parties s'électriſât en frottant contre l'autre, & communiquât enſuite ſon électricité aux nuées dont l'air eſt chargé ; il ſe pourroit même que les exhalaiſons inflammables qui s'élevent & s'amaſſent dans la même région ou par les vents qui s'y accumulent, concouruſſent à cet effet, ſoit par le feu électrique qu'elles portent avec elles, ſoit en faiſant avec les vapeurs aqueuſes un fluide mixte plus ſuſceptible d'une forte électriſation; quoiqu'il en ſoit, ce ne ſont que des conjectures; M. l'Abbé Nollet ne les donne que pour telles, & il s'en remet à ce que le tems & les obſervations pourront fournir pour l'éclairciſſement de cette queſtion.

M. l'Abbé Nollet, relativement à la ſeconde queſtion, donne des explications fort ingénieuſes & fort ſatisfaiſantes ; elles perdroient à être analyſées, d'autant plus qu'elles ſont étayées d'expériences qu'il faut voir en entier, & dans tous les détails ; ce parallèle des effets du tonnerre, de ceux qui ſont bien avérés, & de l'électricité eſt très-intéreſſant ; c'eſt ſans doute beaucoup, pour nous ſervir des termes mêmes de l'Hiſtorien de l'Académie, que d'avoir pu parvenir à faire voir, comme le fait M. l'Abbé Nollet, que le tonnerre n'eſt que l'électricité fort en grand ; mais quelqu'honneur que cette découverte faſſe aux Phyſiciens de notre ſiécle, il ſeroit encore bien plus avantageux que cette connoiſſance eût pu nous fournir des moyens de nous garantir des terribles effets de ce météore : on y a penſé, on a même été juſqu'au point d'aſſûrer qu'on avoit trouvé des préſervatifs, mais il y a bien à rabattre de ces idées ; ces pointes élevées comme des préſervatifs qui devoient dépouiller la nuée de ſon feu électrique ne ſont pas plus capables de cet effet, qu'une rigole faite avec une pelle à feu eſt capable d'épuiſer une inondation ; bien loin delà, la mort de l'infortuné M. Richmann, dont l'Académie a fait mention en 1753, ne fait que trop voir qu'elles ne deviennent alors que des conducteurs très-dangereux.

Mais s'il n'y a pas juſqu'à préſent de moyen aſſûré de braver les effets du tonnerre, la prudence preſcrit cependant des moyens d'y être moins expoſés ; & c'eſt à ceux-ci que la raiſon permet d'avoir recours.

On ſçait que les étincelles électriques ſont plus vivement excitées

par les matiéres métalliques que par d'autres, que l'eau lui livre un paſſage très-libre & très-facile. Tout terrein qui contiendra des veines métalliques & des eaux, ſur-tout ſi elles ſont contenues dans du plomb ou du fer, ſera donc par-là même plus expoſé à l'action de la foudre. L'énorme quantité d'eau que les arbres exhalent par leur tranſpiration, établit entre-eux & la nuée un conducteur qui, pour être inviſible, n'en eſt pas moins réel, & c'eſt pour cette raiſon que les arbres & les forêts ſont des abris mal ſûrs en cas d'orage, & bien plus dangereux encore quand ils ſont iſolés au milieu d'une plaine.

Quant à la ſituation, ce ne ſont pas toujours les lieux les plus élevés que le tonnerre attaque par préférence; preſque toujours une grande montagne iſolée détourne ou partage la nuée; mais ſi une montagne ou un édifice élevé ſe trouve au milieu d'une petite plaine entourée de hautes collines ou de grands bois, ce ſera un endroit très-ſujet à être attaqué du tonnerre, parce que ces objets faiſant obſtacle au cours du vent, les nuées s'y accumuleront & le tonnerre s'animera.

Il y a cependant peu de conſeils à donner pour le choix d'une habitation, relativement à cet objet; ſouvent les avantages de la ſituation la plus heureuſe à cet égard peuvent être plus que compenſés par des veines métalliques ou des eaux ſouterreines trop ſuperficielles. On doit donc s'en tenir à quelques régles générales, fondées ſur les principes qu'établit M. l'Abbé Nollet.

Les édifices fort élevés, décorés de plomb, de grilles de fer, de dorures, dans leſquelles il y a beaucoup de monde aſſemblé, doivent être ſoigneuſement évités; ils ſont bien plus expoſés au tonnerre qu'une maiſon moins élevée, moins décorée, moins habitée; à cet égard la chaumiére d'un Payſan eſt un aſyle plus ſûr que le Palais d'un Monarque ou d'un Prince.

On pourroit preſque dire la même choſe d'une Egliſe, ſi le mérite de la Priére ne ranimoit la confiance & ne diminuoit la crainte. C'eſt encore une mauvaiſe pratique que de ſonner les cloches, quand l'orage eſt ſur l'Egliſe; ces inſtrumens ſont de métal & les Sonneurs qui tiennent à la main des cordes, par leſquelles la commotion électrique ſe peut aiſément communiquer juſqu'à eux, ſont en très-grand danger; le mieux eſt de laiſſer les cloches en repos & de ne pas même s'approcher trop du clocher, qui par rapport au bois du métal qu'il contient eſt plus expoſé qu'aucune autre partie de l'édifice.

Un Vaiſſeau, eu égard à ſon artillerie, à la quantité de gens & d'animaux qu'il contient, à la hauteur de ſes mâts & à ſa ſituation au milieu de la mer, ſeroit un endroit très-peu ſûr; mais l'immenſe quantité de goudron & d'autres matiéres

Digitized by Google

réſineuſes dont il eſt enduit, fait diſparoître la plus grande partie de ce danger.

Lorſqu'on eſt expoſé à un orage, il vaut mieux être iſolé que de tenir à de grandes maſſes; un mur de pierre eſt en ce cas un voiſin moins dangereux qu'un pan de bois; mais il faut bien prendre garde que ce mur ne contienne quelque piéce de fer: quelque recouverte qu'elle fût, le tonnerre la ſçauroit bien trouver, & malheur à qui ſe trouveroit dans le voiſinage.

Le plus ſûr abri eſt une cave profonde qui ait peu de communication avec l'air extérieur, ſi cependant le terrein ne contient pas de matiéres métalliques ou facilement électriſables.

Il eſt encore très-prudent de tenir fermés, en tems d'orage, les chaſſis à verre du lieu qu'on habite; un carreau de verre ne réſiſtera certainement pas à un coup de tonnerre venant directement; mais, s'il ne fait que paſſer, il pourra empêcher que l'effet ne s'en reſſente dans la chambre; enfin il eſt certain qu'un habit de laine ou de ſoie bien ſec eſt beaucoup moins ſuſceptible de l'électricité que la toile, ſur-tout ſi elle eſt mouillée, & en ce point un Payſan eſt plus expoſé au tonnerre avec ſon habit de toile mouillé que quelqu'un vêtu d'un habit de laine ou de ſoie bien ſec; mais auſſi les ornemens d'or & d'argent qu'on y ajoute rendent l'habit de l'homme riche bien plus dangereux que celui du Payſan. Le métal eſt bien plus ſuſceptible d'être électriſé que la toile mouillée. « Je termine ici mes réflexions, » dit M. l'Abbé Nollet, en finiſ» ſant ſon Mémoire, ſur les moyens » de ſe garantir des effets du ton» nerre; l'imagination peut en » ſuggérer d'autres; mais je ne » crois pas qu'on les puiſſe propo» ſer ſérieuſement. La peur du « tonnerre, quelque grande qu'elle » ſoit, déterminera-t-elle jamais » quelqu'un à ſe faire ſuſpendre » dans une lanterne de verre ou » de porcelaine, à s'incruſter dans » un étui de matiére réſineuſe, à ſe » tenir iſolé ſur un piédeſtal de cire » ou de ſoufre? Je ne rougirois » cependant pas d'offrir de pareils » remédes contre les dangers aux» quels les orages nous expoſent, » & je ne ſerois pas en peine de les » mettre à l'abri du ridicule, ſi » je pouvois répondre de leur in» faillibilité; mais, je l'ai déja dit, » une forte électricité ſe fait jour à » travers tous les obſtacles que nous » pouvons lui oppoſer, & malheu» reuſement le tonnerre eſt la plus » grande de toutes les électrici» tés ».

II. Les recherches Phyſiques bornent rarement leur utilité à remplir les vûes qui les avoient fait entreprendre, elles produiſent preſque toujours, ſelon la remarque vraie de l'Hiſtorien de l'Académie, ce qu'on ne ſembloit avoir aucun lieu d'en attendre: tel a été le ſuccès des voyages que MM. Duhamel & Tillet ont faits en Angoumois en 1760 & 1761, pour eſſayer de détruire l'inſecte qui dévoroit les grains de cette Province; le moyen

qu'ils ont proposé consistoit à faire périr l'insecte dans le grain avant qu'il l'eût encore beaucoup endommagé ; & cela en faisant passer les blés au four, & leur faisant éprouver un degré de chaleur que l'animal ne peut pas soutenir ; comme cette opération se faisoit dans un four banal, & qui étoit à leur disposition, M. Tillet prit le parti d'en profiter pour faire des expériences d'où il peut conclure jusqu'à quel point un animal tantôt nud, tantôt enveloppé, pouvoit soutenir la chaleur ; on voit que le terme est bien au-delà de celui qu'a posé Boërrhaave ; M. Tillet en donne les raisons ; ces expériences sont intéressantes, & plus que curieuses ; il en résulte que les hommes & les animaux peuvent soutenir sans mourir des degrés de chaleur bien plus considérables qu'on ne pensoit, & que l'incommodité qu'ils en reçoivent, n'a pas pour cause principale l'air trop chaud qu'ils respirent, mais plutôt celui qui les entoure & qui les pénètre de toutes parts.

Il est aisé de conclure que dans certaines maladies on pourroit, avec les précautions nécessaires, faire éprouver impunément aux malades un degré de chaleur capable de leur procurer une transpiration abondante & salutaire ; il paroît même que les Arabes connoissoient ce remède, & M. de Réaumur cite dans ses Mémoires sur les insectes la guérison d'un jeune François hydropique, opérée par deux séjours de 23 heures chacun dans une étuve ; après avoir été enduit de goudron mêlé avec l'huile de lin, & emmailloté comme un enfant. « C'est » aux hommes instruits de l'économie animale qu'il appartient de » prononcer sur de pareils remédes, » dit M. Tillet : il me suffit d'avoir » rendu compte de quelques expé» riences d'après lesquelles il paroît » certain qu'on peut sans aucun ris» que, & peut être avec un succès » marqué pour la guérison de certai» nes maladies, s'exposer pendant » peu de tems à une chaleur violen» te ; puisque des personnes d'une » complexion délicate y résistent ha» bituellement, à l'appas seul d'un » salaire fort modique, & sans » même s'appercevoir que leur oc» cupation a quelque chose de sur» prenant ». M. Tillet finit ce Mémoire par cette note qui lui fait honneur. Je fis à Troyes pendant le mois de Novembre 1763 les dernieres expériences dont on vient de voir le détail. Quelque soin que j'aye pris pour qu'on pût les regarder comme exactes, je les aurois présentées avec plus de réserve, & j'aurois moins insisté sur la précision des résultats où elles m'ont conduit, si deux personnes éclairées n'eussent été témoins des faits principaux que j'ai rapportés. M. Ludot dont le mérite est connu de l'Académie, & M. Thiesset Médecin voulurent bien m'aider de leurs lumieres, lorsque je m'occupai de ces recherches, & il m'en couteroit de dissimuler, que s'il y

a quelques points intéreſſans dans ce Mémoire, je les dois à la juſteſſe de leurs obſervations.

III. On a déja pluſieurs Mémoires ſur la maniere dont ſe fait ou ſe peut faire l'évaporation d'une eau qui contient du ſel ; les vûes œconomiques doivent entrer pour beaucoup dans l'appréciation des procédés ; M. de Haller a donné il y a quelques années à l'Académie les premiers commencemens de ſes expériences, il a travaillé depuis avec la plus grande exactitude ſur la même matiére, & comme on n'a jamais fait d'expériences auſſi longtems continuées ſur l'inſalation de l'eau, & qu'elles peuvent répandre un grand jour ſur l'origine des pluyes, la diminution des mers, & l'utilité des lacs, ſon Mémoire ſur l'évaporation de l'eau ſalée, qu'il a pratiquée près des Salines de ſon Gouvernement, ne peut manquer d'être bien reçu & de lui mériter la reconnoiſſance de la part des Citoyens eſtimateurs des talens & de l'induſtrie.

Nous ne parlerons pas des moyens uſités & vantés pour l'évaporation de l'eau ſalée ; nous donnons en peu de mots le procédé mis en uſage par M. de Haller. Voyant qu'on ne pouvoit ſubſtituer aux bâtimens de graduation, dont il avoit reconnu les inconvéniens, ni la gêlée, ni la maniere de graduer l'eau par la ſubſidence, il oſa imaginer de faire dans ſon Gouvernement de l'Aigle, ce qu'on fait au bord de la mer, & d'y évaporer l'eau par le moyen du Soleil ; le chaleur y eſt auſſi grande que dans la Saintonge & l'Aunis, & l'eau des ſources y eſt trois fois plus ſalée que celle de la mer ; elle a donc beſoin d'une évaporation trois fois moindre. Les matériaux propres pour la conſtruction des baſſins ne manquoient pas à M. Haller, mais il falloit parer quelques inconvéniens qui s'offroient ; il falloit par exemple, veiller à ce que l'eau ſalée ne pût ſe perdre, à ce que la pluye en la ſurchargeant d'eau douce ne retardât point l'évaporation, enfin à ce qu'on pût profiter de toute la ſaiſon propre à l'évaporation ; le raiſonnement pouvoit fournir, & fournit en effet des moyens de remédier à ces inconvéniens ; les expériences juſtifierent ces conjectures : c'eſt le détail de ces expériences qu'il faut lire dans ce Mémoire intéreſſant ; l'évaporation ne peut avoir lieu que depuis le commencement de Mars juſqu'à la fin d'Octobre ; avant ou aprés ces termes, elle eſt phyſiquement nulle ; il ne faut pas s'imaginer d'ailleurs qu'à chaleur égale du Soleil, il s'évapore des quantités égales en tems égaux ; l'expérience d'accord en ce point avec la théorie a fait voir qu'à meſure que l'eau ſe concentroit, elle devenoit plus lente à s'évaporer, & c'eſt pour cela qu'aux grands baſſins d'évaporation qu'a fait conſtruire M. Haller, il en a joint par-tout de plus petits pour faire évaporer ces eaux concentrées & réduites à une petite quantité ſans interrompre

l'évaporation plus rapide de l'eau nouvelle dont on remplit les baſſins; & pour mettre abſolument ſous les yeux ſa méthode, il a joint à ſon Mémoire des Tables ſuivies de l'évaporation de l'eau dans ſes baſſins pendant les années 1759, 1760, 1761, 1762, 1763 & 1764, avec l'état du Ciel, le degré du Thermométre chaque jour pendant la ſaiſon & le produit en ſel à la fin de chaque évaporation.

Les expériences de M. Haller, ſelon l'obſervation de l'Hiſtorien de l'Académie, ouvrent une nouvelle route pour ſe procurer avec les mêmes eaux ſalées une quantité plus conſidérable de meilleur ſel, avec beaucoup moins de frais qu'on ne pouvoit le faire par les méthodes ordinaires.

IV. M. Guettard, dans un premier Mémoire ſur la Minéralogie des environs de Paris, avoit fait mention des corps marins qu'on rencontre dans les pierres qui entrent dans la compoſition des montagnes, dont eſt formé le baſſin où cette Ville eſt placée; il n'en avoit parlé qu'en peu de mots, & ces généralités ne peuvent ſatisfaire ceux qui ſont curieux de reconnoître les foſſiles; ils demandent qu'on leur indique avec préciſion les endroits & les ſubſtances dans leſquels on les trouve; qu'on leur ſpécifie les foſſiles qu'on y découvre, de quelle nature ils ſont, s'ils ont conſervé celle qu'ils ont eu primitivemet, s'ils en ont changé, & quelle eſt alors celle qu'ils ont priſe.

C'eſt pour mettre les curieux en ce genre en état de ſe procurer ces corps, que M. Guettard a cru qu'il convenoit de donner un peu de détails ſur cette matière, & c'eſt ce qu'il fait dans un Mémoire très-intéreſſant, qu'il a intitulé: *Troiſiéme Mémoire ſur la Minéralogie des environs de Paris, & des corps marins qui s'y trouvent*; & pour rendre ſon travail plus utile, il y joint des planches qui repréſentent les corps dont il eſt queſtion; l'exactitude & la netteté font l'éloge de ces planches; « quoique la variété des co-» quilles & des autres corps marins » tirés de la terre dans les environs » de Paris, & dont il a été queſ-» tion dans ce Mémoire, ſoit aſſez » grande, le nombre s'en augmen-» tera, ſans doute, lorſqu'on s'ap-» pliquera à en faire la recherche » avec plus de ſoin & d'exactitude » qu'on n'a fait juſqu'à préſent. Je » n'ai prétendu dans ce Mémoire » qu'ébaucher cette matière. Je ne » doute pas que ceux qui viendront » après moi ne la perfectionnent » beaucoup; j'y contribuerai même » par des recherches continuées, & » dans peu par un Mémoire ſur » des os foſſiles qui ſe ſont trou-» vés dans les plâtrieres des envi-» rons de Paris, & dans lequel il » s'agira auſſi de quelques autres » de la France ».

V. Le dernier Mémoire du reſſort de la Phyſique générale eſt de M. Duhamel; c'eſt l'expoſé des obſervations Botanico-Météorologiques faites au Château de Denain-

Digitized by Google

villers, proche Pithiviers en Gatinois, pendant l'année 1763; nous avons parlé pluſieurs fois de l'utilité de ce travail.

Anatomie.

I. Il n'y a pas de partie du corps humain où l'on n'ait rencontré des pierres; les troubles qu'elles occaſionnent dans l'économie animale ſe terminent à en faire l'extraction, quand elle eſt poſſible, comme pour celles de la veſſie & du foye. Ces opérations incertaines & toujours cruelles ont fait ſouvent deſirer des moyens ou médicamens capables de fondre ces concrétions pierreuſes, & d'en faciliter l'impulſion par les urines ou par les ſelles; tous les Livres ſont pleins de recettes vantées pour cette opération; on ſçait ce qu'il faut rabattre de ces promeſſes, & on deſire toujours des lithontriptiques. Si on n'eſt pas arrivé à ce but, ne ſeroit-ce pas ſelon l'obſervation de M. Tenon, Auteur d'un bon Mémoire ſur cette matiére, parce qu'on n'a pas procédé comme il convenoit: il étoit important d'avoir des idées juſtes & préciſes de la nature & de la compoſition des différentes pierres animales, & il s'en faut de beaucoup qu'on ait à ce ſujet un travail bien ſuivi; c'eſt la tâche que ſe propoſe M. Tenon, & il ébauche cette matiére dans un premier Mémoire. Ses expériences faites avec ſoin & intelligence doivent être lûes en entier; nous ne parlons que du réſultat, qui eſt que la nature des pierres animales n'étoit pas encore juſqu'ici aſſez bien connue, & que la diverſité de leur compoſition étant auſſi grande qu'elle l'eſt; il ne doit pas paroître étonnant qu'aucun remède n'ait pu parvenir à les diſſoudre toutes: on s'eſt trop hâté de les donner, d'après quelques ſuccès, comme des ſpécifiques contre la pierre en général; on s'eſt trop hâté de les proſcrire & de les abandonner d'après leur inefficacité dans d'autres cas: la nature des pierres mieux connues pourra, ſelon toute apparence, donner des moyens de reconnoître l'eſpéce de celles qu'on voudra attaquer, & de ſubſtituer des traitemens réfléchis & éclairés à l'empiriſme aveugle.

II. Le ſecond Mémoire d'Anatomie eſt encore de M. Tenon: une obſervation ſinguliére de hernie récente compliquée avec une hernie ancienne, ou les reſtes d'une ancienne hernie y donnent lieu. M. Tenon fut appellé pendant l'Automne 1763 pour voir M. Maraldi, qui ſe plaignoit d'une groſſeur dans l'aine droite; il examina la tumeur; elle n'étoit pas ronde, mais boſſellée & remplie de petits corps durs de la forme & à-peu-près de la groſſeur d'une aveline; la peau étoit dure, paroiſſoit épaiſſe & adhérente aux parties intérieures qui ne ſe prêtoient à aucun déplacement. « En » un mot, cette tumeur ne reſ» ſembloit en rien à une hernie

» de onze jours qui étoient l'épo-
» que de celle de M. Maraldi ».
M. Tenon pensa que ce corps étoit le reste d'une ancienne hernie dans laquelle l'épiploon n'ayant pas été repoussé dans l'abdomen, s'étoit, par la pression d'un bandage, collé autour de l'anneau, l'avoit bouché, & s'étoit durci dans plusieurs endroits, mais que quelques points de cette adhérence ayant été rompus, les parties qui composoient la nouvelle hernie, s'étoient échappées par-là : MM. Morand & Moreau appellés en consultation, furent du même avis, & ils apprirent, en interrogeant le malade, qu'effectivement il avoit eu dans sa jeunesse une hernie du même côté qui avoit été guérie par un bandage ; on travailla, mais sans succès, à fondre ces duretés, il fallut ouvrir, & on trouva les choses comme l'avoit soupçonné M. Tenon ; on réduisit la nouvelle hernie, & l'on détruisit les restes de l'ancienne, partie par l'extirpation, partie par la suppuration.

Cette observation, comme le remarque sensément M. Tenon, peut servir à démontrer combien il est dangereux de laisser quelques parties d'une hernie, sans les faire rentrer ; & combien il est prudent, lorsqu'on a été attaqué de cette maladie, de porter toujours au moins un bandage contentif ; elle fait voir encore, continue l'Académicien, que la suppuration, si redoutable dans les hernies récentes, a été favorable dans celle-ci, & enfin elle offre des vûes & des avantages dans le traitement des épiploceles, anciennes, adhérentes, & squirreuses qu'on voudroit guérir radicalement.

III. M. Morand le fils nous a adressé en 1752 une Lettre insérée dans le Journal du mois de Décembre de la même année, c'est l'exposition détaillée de la maladie extraordinaire de la nommée Supiot dont les os s'étoient ramollis au point de céder à la rétraction des muscles, & de permettre à ses pieds de se relever jusques derriere sa tête, à laquelle ils servoient comme de coussin : le Mémoire qu'il communique dans ce Volume de l'Académie contient une seconde observation qui ne le cede nullement en singularités à la premiere. Il en donne le détail dans son Mémoire ; & comme elle paroît avoir un rapport singulier avec celle de la nommée Supiot, il fait quelques réflexions qui en font appercevoir la différence ; dans la maladie de la Supiot, la matiére morbifique avoit principalement agi sur les os, qui étoient devenus flexibles, n'avoient plus servi de point d'appui aux muscles, & avoient cedé à leur action irréguliére ; dans celle-ci les os ont conservé leur dureté, mais l'action des muscles irréguliérement augmentée, les a presque tous déplacés, & il s'est fait, pour ainsi dire, une infinité de luxations par cause interne, qui ont occasionné le triste état où est même aujourd'hui la malade.

Digitized by Google

IV. M. d'Aubenton entreprend dans le 4e. Mémoire du reſſort de l'Anatomie, de rechercher quelle peut être la cauſe de l'énorme différence qu'on remarque ſur la ſituation du trou occipital dans l'homme & dans les différentes eſpéces d'animaux. Le grand trou occipital eſt l'ouverture par laquelle la ſubſtance médullaire doit paſſer de la boîte du crâne dans la gaîne oſſeuſe, formée par la colonne vertébrale ou épine du dos: c'eſt le premier & le principal de ſes uſages; mais il en a encore un autre preſque auſſi important: deux points placés ſur les bords de cette ouverture & plus relevés que le reſte, touchent à la premiere des vertebres du cou, & ſont avec ces vertebres, comme la charniere ou plutôt le genou ſur lequel doivent s'exécuter tous les mouvemens de la tête. C'eſt à ce dernier uſage que tient, ſelon M. d'Aubenton, la différence dans la poſition de cette ouverture dans l'homme & dans les différens animaux.

Cette différence eſt énorme: ſuivant les obſervations de M. d'Aubenton, le grand trou occipital eſt dans l'homme preſqu'au milieu de la baſe du crâne, preſqu'auſſi éloigné de la partie poſtérieure de l'occiput, que de la partie antérieure de la mâchoire inférieure, & le plan de ſes bords fait à peine un angle de trois degrés, avec une ligne tirée de ſon centre à la partie inférieure des orbites.

Dans les quadrupédes, au contraire, dans les poiſſons & dans certains animaux ovipares, comme le crapaud, le trou occipital ſe trouve à la partie poſtérieure de l'occiput, & ſon plan fait preſque un angle droit avec la ligne menée de ſon centre au bas des orbites.

Une différence auſſi conſidérable ne peut paſſer pour une ſimple variété. M. d'Aubenton fait voir qu'elle doit tenir à l'attitude différente à laquelle l'homme & les autres animaux ſont deſtinés; l'homme formé pour aller debout & ſur ſes deux pieds, avoit beſoin que ſa tête fût en équilibre ſur la colonne vertébrale, & il n'étoit nullement néceſſaire qu'il la pût aiſément baiſſer juſqu'à terre, du moins dans la partie de la bouche, & c'eſt effectivement ce que produit la poſition du trou occipital au milieu de la baſe du crâne; ſes mouvemens en doivent devenir beaucoup plus faciles: il en réſulte ſeulement que ſi l'homme vouloit marcher à quatre pieds, il lui ſeroit très-difficile, même dans cette ſituation empruntée, de toucher la terre de ſa bouche; chacun en peut faire aiſément l'épreuve; auſſi la bouche de l'homme ne doit-elle pas prendre ſa nourriture à terre, ſes mains ſont faites pour la lui porter.

Les quadrupédes, au contraire, obligés de chercher leur nourriture à terre, avoient beſoin que leur tête fût comme pendante & leurs

mâchoires très-allongées ; il falloit donc que la charniere de leur tête fût placée tout à la fois à la partie postérieure, & c'eſt auſſi ce que l'on obſerve.

En ſuivant ce ſyſtême très-vraiſemblable, les ſinges & les autres animaux de cette eſpéce qui affectent également la ſituation des hommes, & celle des quadrupédes, qui prennent quelquefois leur nourriture à terre, & quelquefois la portent à leur gueule avec les mains, devoient avoir l'articulation de la tête placée moins près du milieu de la baſe du crâne, que l'homme, & moins près de l'extrêmité de l'occiput que les quadrupédes, & des mâchoires un peu plus longues que celles de l'homme, & moins que celles des quadrupédes ; c'eſt en effet ce qui ſe trouve dans l'*Orangoutang* ou ſinge d'Angola.

Les crapauds, les grenouilles, les poiſſons dans leſquels la tête eſt abſolument dans la même direction que le corps, doivent avoir le trou occipital tout-à-fait en derriere de la tête, & c'eſt auſſi ce qui s'obſerve ; enfin les oiſeaux, quoiqu'ils marchent ſur deux pieds, doivent prendre leur nourriture à terre, & par conſéquent l'articulation devoit être la partie poſtérieure du crâne, comme en effet, elle y eſt placée.

V. Le procès-verbal d'ouverture de Bébé, fameux Nain du feu Roi de Pologne, Duc de Lotraine, communiqué à l'Académie par M. de Treſſan, a donné lieu à un travail de M. Morand Pere ſur les Nains ; ces recherches ſont dans l'Hiſtoire de l'Académie, à la ſuite des extraits des Mémoires d'Anatomie ; les Romains, ſurtout ſous les premiers Empereurs, mettoient les Nains au nombre des objets de leur luxe & de leur oſtentation : Auguſte en avoit un, duquel on prétend qu'il fit faire la ſtatue, dans laquelle il plaignoit ſi peu la dépenſe, que les prunelles de ſes yeux y ſont marquées par des pierres précieuſes. Cette ſtatue qui eſt aujourd'hui dans le Cabinet du Roi, a fait voir qu'Auguſte n'étoit pas délicat en pareille matiére ; elle repréſente un Richais, ou ſujet noué, des plus malfaits, & qui n'a rien de cet air de petit adoleſcent qu'ont ordinairement les Nains. Tibére admettoit un Nain à ſa table, & il lui permettoit les queſtions les plus hardies, juſque-là que ce Nain lui fit un jour hâter par ſes diſcours le ſupplice d'un criminel d'Etat. Marc-Antoine en avoit un au-deſſous d'une taille de deux pieds, & que par ironie il avoit nommé *Syſiphe*. Domitien avoit raſſemblé des Nains pour en faire une troupe de Gladiateurs. Non-ſeulement les Empereurs entretenoient des Naiſns, mais les Princeſſes, & même les Dames conſidérables en avoient ; l'Hiſtoire nous a conſervé le nom de *Canopas*, Nain de la Princeſſe Julie, fille d'Auguſte, qui avoit 2 pieds 9 pouces de haut, & ce gout dura juſqu'au regne d'Alexandre Sévére,

mais ce Prince ayant chaſſé les Nains & les Naines de ſa Cour, la mode en ceſſa bientôt dans tout l'Empire. Le gout qu'avoient alors les Romains pour ces petits hommes, comme le remarque l'Hiſtorien de l'Académie, en avoit fait un objet de commerce, & l'intérêt une occaſion de cruauté ; les Marchands pour avoir une plus grande quantité de Nains à vendre, imaginerent de ſerrer des enfans dans des boites & avec des bandelettes faites avec art ; il eſt évident, comme on l'obſerve, que ceux de ces enfans qui pouvoient échapper à cette torture cruelle n'étoient nullement des Nains, mais des hommes contrefaits & eſtropiés.

Le gout des Nains ne paroît pas avoir été depuis ſi vif chez les autres Nations ; cependant Jonſton rapporte que la premiere femme de Joachim Fréderic, Electeur de Brandebourg, avoit paru renchérir encore ſur les Dames Romaines, & qu'elle en avoit raſſemblé de l'un & de l'autre ſexe pour les marier, & en faire de petits ménages dans la vûe d'en multiplier l'eſpéce ; mais ſon attente fut trompée, & aucun n'eut de poſtérité ; Hoffman & Pierre Meſſie citent Cathérine de Médicis comme ayant eu le même gout & avec auſſi peu de ſuccès ; on ne doit pas s'en étonner, & on en donne les raiſons.

Son termine cet article par la remarque ſuivante que M. Morand a empruntée de M. de Buffon. « Il ſemble, dit-il, que la » hauteur moyenne des hommes » étant d'environ cinq pieds, les » limites ne s'étendent guéres qu'à » un pied au-deſſus, & au-deſſous ; » un homme de ſix pieds eſt en » effet un très-grand homme, & » un homme de quatre pieds eſt » très petit ; les Géans & les Nains » qui ſont au-deſſus & au-deſſous » de ces termes de grandeur doivent être regardés, comme des » variétés individuelles & accidentelles, & non comme des différences permanentes qui produiroient des races conſtantes ».

Il n'eſt donc pas étonnant, & c'eſt la concluſion de M. Morand, que les Mariages de Nains & de Naines faits par l'Electrice de Brandebourg & par Cathetine de Médicis, n'ayent donné aucune poſtérité : ſi quelqu'un avoit pu être fécond, il auroit peut-être produit des hommes de taille ordinaire.

Chimie.

On avoit cru juſqu'à préſent que l'alkali fait du tartre ne pouvoit pas ſe cryſtalliſer ; M. Montet fait voir que c'eſt une erreur, & il indique les moyens dont on peut ſe ſervir pour y parvenir.

Voici en racourci la maniere dont on fait cette cryſtalliſation : c'eſt M. Montet qui parle. On fait brûler le tartre crud à la maniere accoutumée ; on obſerve qu'il ſoit bien brûlé & calciné, afin qu'il n'y reſte aucune partie charboneuſe ou phlogiſtique. Après cette premiere opération, on leſſive avec une ſuffiſante quantité d'eau, ce tartre brûlé ; il

Digitized by Google

eſt indifférent pour le ſuccès de la cryſtalliſation, que cette leſſive ſe faſſe avec de l'eau froide ou de l'eau tiéde ; on filtre cette diſſolution à travers le papier gris, & on met cette liqueur dans un grand vaiſſeau de terre bien évaſé; celui dont je me ſers a une ouverture d'un pied de diamétre, & ſa profondeur n'a guéres plus de quatre ou cinq pouces ; on place ce vaiſſeau dans un fourneau ordinaire, de façon qu'il s'y emboîte bien, & qu'il n'y ait que les rebords du vaiſſeau qui ſortent du fourneau ; on fait allumer le charbon, & on y fait un feu moderé (tout ceci ſe fait à feu nud) de façon que la liqueur n'éprouve pas l'ébullition ; dès que la diſſolution ſaline a été rapprochée par l'évaporation, au point de former à la ſurface une forte pellicule qui reſſemble à une eſpéce de gélée, il faut ceſſer le feu, ne tenir dans le fourneau que deux ou trois charbons allumés, enſevelis ſous les cendres chaudes & bien boucher tous les regiſtres. On laiſſera enſuite refroidir peu-à-peu & par degrés la liqueur ſaline rapprochée, comme je viens de le dire, ſur ce fourneau, & on peut être aſſûré qu'à meſure que le refroidiſſement ſe fera lentement & par degrés, il ſe formera de gros cryſtaux très-réguliers : on les trouve principalement comme ſuſpendus ſous la forte pellicule qui leur ſert, pour ainſi dire, de couverture ; il s'en forme auſſi aux côtés du vaiſſeau.

JOSEPH, EN NEUF CHANTS ; PAR M. BITAUBÉ, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Pruſſe. A Berlin, chez Samuel Pitra, Libraire. 1767. 2 Vol. *in*-12. Le premier de 196 pages, ſans compter le Diſcours préliminaire, qui en a 40. Le ſecond de 38 pages.

LA traduction (libre à bien des égards) que M. Bitaubé a faite de l'Iliade, nous a déja fourni plus d'une occaſion de parler de lui dans nos Journaux ; il a voulu étudier & traduire le premier modéle de l'Epopée avant de s'exercer dans ce genre ; car c'eſt à ce genre, le plus noble & le plus difficile de tous, que ſe rapporte évidemment ſon nouvel Ouvrage, quoique par déférence pour des Auteurs illuſtres qui ne veulent pas qu'un Ouvrage en proſe puiſſe mériter le titre de *Poëme épique*, M. Bitaubé n'exprime point la nature du ſien, & ſe contente de l'intituler du nom du Sujet : *Joſeph*.

M. Bitaubé dans ſon Diſcours Préliminaire, paroît vouloir juſtifier le choix de la ſource ſacrée où il a puiſé ſon ſujet ; ce choix n'a aucun beſoin d'apologie ; les mœurs Patriarchales ont une ſimplicité vertueuſe & touchante, qui invite à les peindre, & quel Poëme a jamais mieux réuſſi par les mœurs que celui d'Abel ? Milton eſt touchant & ſublime dans tout ce qu'il emprunte de la Géneſe, il n'eſt bizarre

bizarre que dans ce qu'il y ajoute; le mauvais succès du *Moyse sauvé* ne prouve pas plus contre les Sujets tirés de l'Ecriture Sainte que le ridicule du *Clovis* & de la *Pucelle* ne prouve contre les Sujets tirés de l'Histoire de France ; tous ces Sujets sont également heureux, mais ils ont été défigurés également par S. Amand, Desmarets & Chapelain. Quant au Sujet de *Joseph*, il y a long-tems qu'on a remarqué qu'il n'y en avoit point de plus heureux. L'Auteur du *Joseph* défend le merveilleux tiré de notre Religion contre Boileau qui semble l'avoir proscrit par ces vers :

De la foi d'un Chrétien les mystéres terribles
D'ornemens égayés ne sont point susceptibles,
L'Evangile à l'esprit n'offre de tous côtés
Que pénitence à faire & tourmens mérités.

» Le ministére des Anges, dit M. » Bitaubé, ne choque point la rai- » son ; il est fondé sur une tradi- » tion si ancienne, & tous les Peu- » ples ont tant de penchant à le » croire, que le Poëte en peut faire » un usage heureux ».

Mais pour que cet usage soit heureux, il faut qu'il soit modéré; M. Bitaubé applique ici la maxime, *Nec Deus interfit, nisi dignus vindice nodus.* Il a bien raison, nous voudrions que cette maxime fût prise encore plus à la rigueur, & qu'on ne se permît que dans le cas d'une nécessité indispensable, un merveilleux, toujours essentiellement froid ; nous voudrions qu'on se persuadât bien que l'intérêt consiste principalement dans l'incertitude, dans l'impuissance de deviner ce qui doit arriver. Or le merveilleux, l'intervention des Puissances Célestes, rompt tout équilibre, détruit toute incertitude ; tout ce que cet Etre supérieur vient annoncer ou produire s'opérera infailliblement, & il est clair que quand Jupiter a pesé dans ses balances immortelles les destinées d'Hector & d'Achille, & que celle d'Hector s'est trouvée la plus légère, on ne prend plus aucun intérêt au combat de ces deux Héros. Dans le Poëme de *Joseph*, toutes les fois qu'on voit paroître l'Ange Ithuriel, on éprouve un refroidissement sensible. Nous voudrions encore que l'Auteur qui sçait s'élever au-dessus de certains préjugés, eût fait un usage moins fréquent des comparaisons, autre moyen assez sûr de refroidir les endroits intéressans. Homére a beaucoup employé les comparaisons, Virgile à son exemple en a rempli l'Enéide ; donc il faut toujours farcir l'Epopée de comparaisons ; c'est un raisonnement d'esclave, que M. Bitaubé désavoueroit dans la théorie, mais qu'il a trop suivi dans la pratique. La régle à cet égard, s'il faut en établir une, seroit peut être de ne placer les comparaisons que dans les endroits froids & où l'ame n'éprouve aucune émotion ; alors la magnificence de la Poësie, la mul-

tiplication des images ſuppléeroient à la chaleur qui manque, & charmeroient le petit ennui qui nait toujours du défaut d'intérêt. Ne pourroit-on pas faire mieux encore, & s'étudier à varier ou même à déguiſer la formule des comparaiſons ? Dès que cette formule paroît, le Lecteur averti du circuit dans lequel on va l'égarer, ſe rebute & s'impatiente. Nous voudrions donc que le Poëte, au lieu d'employer la formule ordinaire: *comme on voit, pareil à, ſemblable à*, &c. préſentât bruſquement ſes images comparatives, ſans annoncer qu'il va faire une comparaiſon ; on ne ſçauroit où il voudroit en venir ; & il réſulteroit delà une ſuſpenſion, qui produiroit une ſorte de petit intérêt.

Il nous ſemble que M. Bitaubé s'exprime ou avec peu de juſteſſe ou avec peu de clarté dans un endroit de ſon Diſcours préliminaire, où après avoir dit que ce n'eſt pas ſans inconvénient que les Grecs & les Latins ont aſſigné des places marquées dans leurs vers aux longues & aux brèves, & après avoir cité pour preuve, comme ont fait d'autres Auteurs, ce paſſage d'Horace :

Semotique priùs tarda neceſſitas
Lethi corripuit gradum.

Il ajoute qu'*en ſe conformant au Mètre dans le premier vers, on s'en écarte dans le ſecond, lorſqu'on ne conſulte que le ſens des paroles.* Il nous ſemble au contraire que les deux Dactyles du ſecond vers, *corripuit gradum*, ſont conformes au ſens, & que ce ſont les deux Dactyles du premier, *tarda neceſſitas*, qui y ſont contraires.

Nous ne pouſſerons pas plus loin l'analyſe de ce Diſcours Préliminaire, qui, en général, eſt penſé & bien écrit.

Quant au Poëme, l'Auteur n'annonce pas les changemens qu'il s'eſt permis de faire au récit de la Geneſe & les fictions dont il a crû pouvoir l'orner ; mais nous allons les obſerver, & peut-être deviner quelquefois les motifs qui ont pû y donner lieu.

Parmi ces fictions, il y en a qui ne ſont qu'ajouter au Texte de l'Ecriture & en quelque ſorte que l'expliquer ; celles là ſans doute ſont très-légitimes ; mais il y en a qui contrediſent formellement le Texte, & celles-ci trouveront ſûrement des contradicteurs.

Parmi ces dernières fictions, nous en remarquerons une qui a une grande influence ſur le tiſſu entier du Poëme, & dont on a voulu former une grande partie de l'intérêt général, c'eſt celle qui donne à Joſeph une Maîtreſſe, de la race des Hebreux, & iſſue de Nachor frére d'Abraham. Sélima (c'eſt le nom que lui donne l'Auteur) eſt la cauſe innocente de tous les malheurs de ſon Amant par la jalouſie que ſa tendreſſe pour Joſeph fait naître dans le cœur de Siméon, à qui elle avoit inſpiré malgré elle une paſſion funeſte. Elle alloit être unie à Joſeph ; le jour étoit pris pour leur mariage ; ce jour-là même,

Digitized by Google

elle eſt ſéparée de lui par la vengeance de Siméon & la haine des autres enfans de Jacob, elle reſte avec ce Patriarche qui lui ſert de Pere, elle le conſole ou plutôt elle s'afflige avec lui, & ne ceſſe de pleurer Joſeph; enfin lorſque Jacob a retrouvé ce fils tant pleuré, elle le ſuit en Egypte, où elle épouſe Joſeph qui lui étoit toujours reſté fidéle.

C'eſt ce mariage qui contredit formellement l'Ecriture, car il eſt conſtant que Joſeph n'épouſa point de femme de ſa Nation, que ſa ſeule femme fut une Egyptienne, nommée Aſeneth, fille de Putiphar, Prêtre d'Héliopolis. L'Ecriture ne dit pas ſi ce Putiphar étoit de la famille de l'Eunuque de Pharaon, dont Joſeph avoit dédaigné la femme. Quoiqu'il en ſoit, ce fut Pharaon lui-même qui prit ſoin de marier Joſeph avec Aſeneth, & il paroît que ce mariage, ſans doute avantageux, fit partie de la récompenſe que ce Roi crut devoir aux ſervices de Joſeph.

Cette fiction des amours de Selima & de Joſeph améne des détails intéreſſans; il y en a même d'ingénieux; telle eſt, par exemple, l'invention de la Sculpture dûe à l'amour de Selima qui ſur un tronc d'arbre forme de mémoire la figure très-reſſemblante de Joſeph; mais la ſomme totale d'intérêt que produiſent ces amours, ne nous paroît pas aſſez conſidérable: Selima répand en général peu de chaleur & de variété dans ce Poëme; ſes ſentimens, ſoit d'inquiétude, ſoit de douleur, ſoit de joie ſur le ſort de Joſeph, ne ſont, pour ainſi dire, que répéter ceux de Jacob. Cette Sélima d'ailleurs a un petit inconvénient accidentel, c'eſt de reſſembler un peu trop à Thirza dans la mort d'Abel; comme Joſeph, dont le caractére eſt pourtant très-bien peint ici, a auſſi l'inconvénient de reſſembler un peu trop, ſoit par ſa douceur & ſes ſentimens, ſoit par de certaines ſituations, au héros de M. Geſſner. Siméon reſſemble auſſi par ſon crime, par ſes remords & par quelques circonſtances de détail, au Caïn de M. Geſſner, dont il n'a point d'ailleurs toute l'énergie.

M. Bitaubé a rendu Siméon plus coupable que ſes frères, quoique l'Ecriture, ſans le diſtinguer, attribue à tous les fréres, excepté au ſeul Ruben, le projet de tuer Joſeph, & à Juda l'idée de le vendre aux Marchands Madianites, idée qu'une ſorte de pitié lui ſuggéra, & qui étoit un adouciſſement du premier projet; mais on voit quelle a été la raiſon de l'Auteur pour faire ce changement, c'eſt qu'en Egypte Siméon eſt traité par Joſeph plus rigoureuſement que ſes autres fréres, c'eſt lui que Joſeph prend pour ôtage, c'eſt lui qu'il fait lier en leur préſence & qu'il retient en priſon juſqu'à leur retour, au lieu qu'il n'a fait mettre tous les fréres en priſon que pendant trois jours; il paroît que M. Bitaubé a voulu motiver cette différence de traitement. Mais nous ignorons par quelle prédilection il a choiſi

Nephtali pour en faire l'ami particulier & le défenſeur de Joſeph au moment de ſon oppreſſion ; c'eſt encore, à ce qu'il nous ſemble, une inutile répétition de la ſenſibilité que l'Ecriture donne au ſeul Ruben & que M. Bitaubé lui a conſervée.

L'Auteur qui n'a pas voulu qu'une ombre de colére & de vengeance altérât la douceur & la tendreſſe généreuſe de Joſeph, a écarté le fait de la priſon des fréres & même de celle de Siméon ; il a ſuppoſé que Siméon, guidé par ſes remords, va s'enfermer dans un Temple que Joſeph avoit conſacré au vrai Dieu, qu'il s'accuſe au Miniſtre de ce Temple, qu'il demande à expier ſon crime, & que ce Miniſtre du Temple eſt obligé de faire violence à Joſeph pour l'empêcher d'annoncer à Siméon qu'il lui pardonne, avant qu'on ſe ſoit aſſûré de l'efficacité de ſes remords. Les raiſons de ces changemens ſont palpables.

L'Auteur a embelli Zaluca, femme de Putiphar, il en étoit le maître, l'Ecriture ne l'ayant gêné par aucun détail ſur cette femme, il en fait une eſpéce de Phédre, & nous parlons de la Phédre de Racine, non de celle de la Fable ; mais il ne lui a point donné d'Œnone qui commette le crime pour elle ; ainſi Zaluca commence par être intéreſſante, & finit par être odieuſe.

L'Auteur nous paroît avoir un peu négligé un article important, c'eſt celui de la juſtification de Joſeph ; il devoit, ce ſemble, la rendre éclatante & entiére, & il pouvoit à cet égard diſpoſer de Putiphar & de ſa femme. Le ſilence de l'Ecriture l'autoriſoit à tout.

Cependant Putiphar dans ce Poëme n'a d'autre raiſon de croire Joſeph innocent que parce qu'il le voit aux pieds du Trône de Pharaon, où il eſt introduit ſur l'avis que le grand Echanſon a donné du talent de cet Eſclave pour interpréter les ſonges. Il eſt clair que cela ne prouvoit rien, & que Joſeph pouvoit avoir un grand talent pour interpréter les ſonges, & une grande audace pour attaquer les femmes. D'un autre côté Zaluca ſe tue, lorſqu'elle voit le triomphe de Joſeph, & elle ſe tue ſans s'être expliquée avec ſon mari ſur le compte de Joſeph ; il ſemble qu'elle auroit dû faire le même raiſonnement que Phédre :

Le fer auroit déja tranché ma deſtinée ;
Mais je laiſſois gémir la vertu ſoupçonnée ;
J'ai voulu devant vous expoſant mes remords,
Par un chemin plus lent deſcendre chez les Morts.

On doit reprocher à Zaluca de mourir ſans avoir juſtifié Joſeph, & à Putiphar, de le juger trop légérement innocent, après l'avoir trop légérement jugé coupable.

Nous avons dit que l'Auteur défendoit dans ſon Diſcours préliminaire & employoit dans ſon Poëme le merveilleux de la vraie Religion ; mais il falloit donc qu'il abandonnât le merveilleux de la Fable, car ces deux merveilleux

Digitized by Google

ſont incompatibles. Cependant l'Amour préſente à Zaluca dans le Temple de Vénus le portrait de Joſeph qu'elle n'a point encore vû. L'Auteur répondroit peut-être qu'il appelle l'Amour le *Démon de la Volupté*, ce qui ſuffit pour l'enlever à la Mythologie Payenne & le faire rentrer dans le genre de merveilleux propre à ſon Sujet. Quant à ceux qui pourroient lui dire que Vénus & Mars qu'il fait révérer à Zaluca, étoient des Divinités inconnues à l'Egypte, il prévient leur objection, & la réfute par des paſſages d'Hérodote qui prouvent que l'Egypte a connu ces Divinités.

Enfin pour achever de dire tout ce que nous voyons à reprendre dans cet Ouvrage, on y trouve quelques expreſſions & quelques tours de phraſe qui ſemblent annoncer que le François n'eſt pas tout-à-fait auſſi familier à l'Auteur qu'il pourroit l'être. Ce ſont de ces fautes qui, ſans prouver le moindre défaut de talent, prouvent ſeulement quelques défauts d'uſage, mais ces fautes ſont en très-petit nombre.

Au reſte voilà bien des critiques, & l'Auteur nous ſoupçonneroit peut-être d'avoir été trop peu ſenſibles aux beautés touchantes de ſon Ouvrage, ſi nous ne déclarions ici formellement que c'eſt l'excellence même de ce Poëme qui nous a autoriſés à ne diſſimuler aucune des petites taches qu'on peut y trouver, taches bien effacées par les beautés ſupérieures qu'on rencontre à chaque pas & qui forment le tiſſu de l'Ouvrage. Nous ne doutons point que le Public équitable ne le mette preſqu'à côté d'*Abel* pour l'intérêt, le pathétique tendre & la peinture des mœurs aimables & vertueuſes. Tout annonce dans l'Auteur une ame douce & ſenſible qu'on reconnoît avec plaiſir juſques dans les détails les moins intéreſſans. Les événemens ſont préparés avec un art également ſûr & imperceptible, & il n'y a point de ſituation qui manque ſon effet. La marche du Poëme eſt facile & dégagée; la coupe en eſt très-heureuſe & amene à-propos les divers récits.

Au premier Chant Joſeph eſt eſclave, il conduit les troupeaux de Putiphar ſur les bords du Nil. Sa douceur, ſa ſageſſe & ce caractére auguſte & reſpectable que le malheur ajoûte encore à la vertu, lui obtiennent un empire naturel ſur les compagnons de ſa miſére; ils s'attachent tous à lui, il les conſole & les rend heureux par la vertu. Ce tableau rappelle celui du ſecond Livre de Télemaque, où l'on voit ce Héros eſclave & berger à-peu près dans les mêmes contrées. Zaluca femme de Putiphar s'eſt enflammée pour Joſeph, dont l'Amour lui avoit auparavant montré le portrait dans le Temple de Vénus.

Chant ſecond. Joſeph raconte à Zaluca ſes avantures, comme Enée à Didon, Télémaque à Calypſo & Henri IV à Eliſabeth. Ce récit dans *Joſeph* comprend tous les événemens qui précédent ſa ſervitude en Egypte. On y voit les ſonges de

Digitized by Google

Joseph, la tendreſſe de Jacob & de Sélima pour lui, la jalouſie de ſes frétes & leur crime.

Au troiſiéme Chant, Zaluca découvre à Joſeph ſa paſſion, eſſuye un refus, s'en vange, accuſe Joſeph, qui eſt traîné en priſon à la vûe de ſes Compagnons, au moment où il leur vantoit les bontés de Putiphar qui venoit de lui accorder ſa liberté, & où il recevoit leurs félicitations.

Le quatriéme Chant offre l'intéreſſant ſpectacle du Juſte aux priſes avec l'infortune. Joſeph, ſeul au fond d'un cachot, ſans conſolation, ſans eſpérance, réſiſte à peine aux traits du déſeſpoir. L'ombre d'Abraham lui apparoît & ranime ſon courage. Zaluca vient lui offrir ſa liberté toujours au même prix, elle eſſuye un ſecond refus. Itobal, un de ces amis que Joſeph s'étoit faits dans l'eſclavage, veut mourir avec lui en l'arrachant de ce ſéjour d'horreur. Joſeph rejette ſes offres par les mêmes raiſons qu'allégue Socrate dans le Dialogue de *Criton*.

Au cinquiéme Chant, Joſeph explique les ſonges du grand Echanſon & du grand Pannetier; les ſonges de Pharaon rappellent Joſeph au grand Echanſon, qui dans le rétabliſſement de ſa faveur l'avoit un peu oublié. Pharaon charmé de la ſageſſe de Joſeph, le charge de prévenir les calamités qu'il a prédites & l'éléve au comble de la Puiſſance & de la gloire.

6e. Chant. Joſeph parcourt l'Egypte. Cette deſcription annonce & du ſçavoir & du génie. Celle des Pyramides ſur-tout contient des détails impoſans & ſublimes.

Le 7e. Chant eſt le plus attendriſſant. Il contient toutes les circonſtances de la reconnoiſſance de Joſeph & de ſes fréres. C'eſt un des morceaux les plus touchans qui ſoient dans aucune Epopée & peut-être dans aucun Drame. Pour faire connoître le ton ſimple & vrai qui regne dans cet Ouvrage, nous allons citer le diſcours que Jacob tient à ſes fils, lorſqu'il ſe détermine enfin après les plus violens combats à leur confier Benjamin, que le Gouverneur de l'Egypte a demandé. Ce Gouverneur, c'eſt Joſeph, qui ne s'eſt pas encore fait connoître à ſes fréres.

« Allez, leur dit Jacob, vers » cet homme qui arrache les fils » aux Peres; malgré notre diſette, » préſentez-lui ces productions les » meilleures de cette contrée: rap- » portez-lui le double de l'or qu'il » a rejetté; qu'il garde mon or & » me renvoie mes enfans! Enfin.... » puiſqu'il le faut..... prenez votre » frére & partez. Faites connoître » à cet homme puiſſant ma ſitua- » tion malheureuſe; dites-lui que » j'ai perdu un fils, qui tous les » jours me coute encore des pleurs, » que le temps ne peut fermer cette » plaie, qu'en retenant Siméon, » il l'a envenimée, mais que s'il » me ravit Benjamin, je n'y pour- » rai point ſurvivre: apprenez-lui » que Benjamin, fruit de ma vieil- » leſſe & ſeul gage qui me reſte » d'une épouſe chérie, porte tous » les traits de ce fils qui n'eſt plus,

» & l'a remplacé dans mon cœur.
» Précipiteroit-il dans le tombeau
» un Vieillard, qui, ſur le bruit de
» ſes vertus, le béniſſoit de loin,
» aimoit à s'entretenir de lui & ren-
» doit grace au Ciel d'avoir donné
» un tel protecteur à l'Egypte & à
» ſa famille ? Que s'il trompe mon
» attente, dites-lui que, malgré
» mon âge, j'irai moi-même cher-
» cher Benjamin, qu'il verra cou-
» ler les pleurs d'un Pere, & que
» s'il eſt inflexible il me verra
» mourir à ſes pieds..... Ruben !
» tu me l'as promis, ſouviens-t'en,
» c'eſt à toi que je redemanderai
» ton frere ; écarte de lui juſqu'à
» l'apparence du péril ; qu'il ſoit
» au milieu de vous comme un
» dépôt ſacré dont vous devez ré-
» pondre ; environnez-le tous &
» ſervez-lui de défenſeurs ; quand
» vous traverſerez les forêts, prê-
» tez l'oreille, & portez les yeux de
» toutes parts, afin que vous puiſ-
» ſiez le garantir des bêtes féroces,
» & qu'il n'ait point le ſort de Jo-
» ſeph. Mes fils ! je ne renouvelle
» pas d'anciens reproches ; mais
» vous n'aurez point ici de prétex-
» tes à m'alléguer ; vous ne pour-
» rez point me dire que vous étiez
» éloignés, que vous n'avez pas
» entendu ſes cris, que je ne l'a-
» vois pas commis à vos ſoins ; je
» vous l'ai confié, & ſi vous ne le
» ramenez point dans mes bras,
» j'atteſte le Ciel que je ne tou-
» cherai pas au blé qui ſera le prix
» de ſon ſang..... Allez, que mon
» Dieu, le Dieu de mes Peres,
» vous faſſe trouver grace devant
» *ce Seigneur*, & détourne de vous
» tous les dangers ! Cependant je
» demeurerai ſeul, & je croirai avoir
» perdu tous mes fils.

Chant 8°. Joſeph n'avoit pû raconter à Zaluca ce qui s'étoit paſſé dans la maiſon de Jacob, depuis qu'il l'avoit quittée, ni de quelle maniére la nouvelle de ſes malheurs y avoit été portée & reçue. Cette partie du récit reſtoit encore à faire. C'eſt Benjamin qui la fait, & c'eſt Joſeph lui-même qui l'entend.

Chant 9°. Les enfans de Jacob vont lui porter l'heureuſe nouvelle des grandeurs de ſon fils. Jacob ſe tranſporte en Egypte avec toute ſa famille. Selima épouſe Joſeph.

Cet Ouvrage doit beaucoup augmenter la réputation de M. Bitaubé, il eſt du petit nombre de ces productions excellentes dont on aime l'Auteur, même ſans le connoître ; nous applaudiſſons bien ſincérement à ſes talens & à ſes ſuccès.

Digitized by Google

QUATRIÈME ET DERNIER SUPPLÉMENT AUX SIX Volumes de Recueils des Médailles de Rois, de Villes, &c, publiés en 1762, 1763 & 1765. A Paris, chez L. F. Delatour, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1 Vol. *in*-4°. de 136 pages, orné de vignettes, avec 3 planches.

LORSQUE nous avons rendu compte des différens Recueils de Médailles qui ont été publiés par M. Pellerin, nous avons fait connoître l'eſtime ſinguliére que nous faiſions de ce ſçavant Ouvrage que nous regardons comme une des plus excellentes productions qui ait paru en ce genre, & que tout Antiquaire doit conſulter. Ce grand Recueil préſente une foule de Médailles rares qui n'avoient point été publiées ou que l'on n'avoit pu expliquer. Nous ne nous arrêterons donc point ici à en relever le mérite, il eſt aſſez connu de tous les Sçavans.

M. Pellerin n'ayant pas ceſſé juſqu'à préſent d'enrichir ſon beau Cabinet, a cru devoir communiquer au Public les Médailles ſinguliéres dont il avoit fait l'acquiſition; voilà quel eſt l'objet des trois premiers Supplémens & de celui que nous annonçons aujourd'hui. Il contient l'explication de pluſieurs Médailles, ſoit Impériales, ſoit Autonomes. Le Volume eſt terminé par des remarques ſur des Médailles que l'Auteur avoit données & qui depuis ont été publiées par d'autres, avec des interprétations différentes; & comme pendant l'impreſſion de ce Volume M. Pellerin a découvert quelques autres Médailles, il en a formé des vignettes accompagnées d'une explication.

Médailles Impériales. La pluſpart des Antiquaires ont jugé que toutes les Médailles frappées hors de Rome qui ont à leur revers S. C. au milieu d'une couronne, avoient été fabriquées en Syrie, & particuliérement dans la Ville d'Antioche, laquelle marquoit par ces deux Lettres le privilége ſpécial de faire battre des monnoies, privilége qui lui avoit été accordé par le Sénat Romain. M. Pellerin en cite une de l'Iſle de Chypre avec la même marque; ce qui prouve que les Villes de Syrie n'étoient pas les ſeules qui fiſſent frapper des monnoies de cette eſpéce. Celle-ci eſt d'Auguſte. La Médaille ſuivante qui eſt de Tibere a cela de ſingulier qu'on y voit les têtes de Tibere & d'Auguſte. On n'avoit point encore vû de Médailles de l'Empereur Claude, en grand bronze, avec la Légende KOINON KYPIΩN. M. Pellerin en cite une. Toutes les Médailles qu'il rapporte dans ce Supplément peuvent également fixer l'attention des Antiquaires. Telle eſt celle de Commode, frappée à Amphipolis en Macédoine, au revers de laquelle Europe eſt repréſentée aſſiſe ſur un taureau; elle porte ſur ſa tête un petit

petit Temple, & dans le champ on voit la lettre Γ, ſingularités qu'on n'avoit point encore remarquées ſur les Médailles d'Amphipolis. Telle eſt encore une Médaille d'Arade en Phénicie, avec la tête de Septime Sévère. On n'en avoit point encore de ce Prince qui eût été frappée dans cette Ville.

Un Médaillon du même Prince frappé à Pergame en Myſie, ſert à rectifier la Légende que Vaillant avoit mal lue & le Type qui avoit été mal décrit. Cette Médaille ſert encore à nous faire connoître que le culte de Bacchus étoit établi à Pergame, & qu'on ſacrifioit à cette Divinité un Taureau. Une Médaille de Gordien, frappée à Theſſalonique en Macédoine, eſt ſinguliére par les quatre principaux attributs d'Apollon qui y ſont réunis, le laurier, la lyre, le ſerpent & l'arc. Nous ne parlerons point de pluſieurs autres Médailles ou qui n'avoient pas encore été publiées, ou qui ont quelque ſingularité qui a obligé M. Pellerin à les donner.

Médailles des Villes. Parmi celles-ci, on en trouve quelques-unes qui ſervent à expliquer d'une maniere plus préciſe des Médailles que M. Pellerin avoit déja données. Une des Médailles les plus curieuſes eſt celle de Tarente en Italie, en ce qu'elle eſt la plus ancienne que l'on ait de cette Ville, & qu'elle eſt des premiers tems où l'on commença à battre des monnoies. A cette occaſion M. Pellerin s'étend ſur les différens types des Médailles de cette Ville, dont il eſt difficile de donner une explication. Il rapporte encore une Médaille d'Aléſa, Ville de Sicile, qui n'a point été donnée dans l'hiſtoire de cette Ville, publiée depuis peu à Palerme, & il rectifie ce qu'il a dit dans les autres Volumes de quelques Médailles ſemblables. Les autres Médailles concernent les Villes de Corinthe, de Patras, de Leucade, de Lacédémone, de Theſſalonique & de Chio.

Nous avons dit que M. Pellerin avoit mis à la ſuite de ces Médailles des remarques concernant des interprétations différentes de celles qu'il avoit données lui-même. Il paroît ne les avoir faites qu'à la ſollicitation de quelques perſonnes qui deſiroient ſçavoir s'il adhéroit à ces nouvelles interprétations qui ſont de M. l'Abbé Barthelemy. Ainſi toutes ces obſervations ont pour objet ce que M. l'Abbé Barthelemy a fait ſur les Médailles Phéniciennes. Perſonne n'ignore combien il eſt utile & néceſſaire pour le progrès des Lettres que les Sçavans faſſent connoître leurs ſentimens particuliers ſur les Ouvrages qui paroiſſent; ce n'eſt que par ce moyen que l'on peut parvenir à des connoiſſances plus certaines, ſurtout quand il s'agit d'un genre de Littérature qui n'avoit point encore été cultivé avec ſuccès, & ſur lequel il vaut mieux s'exprimer en doutant que de montrer trop de confiance.

M. Pellerin a cru devoit joindre

à ſes remarques particuliéres des Obſervations qui lui ont été adreſſées, & dont on pourra juger par le fragment que nous allons rapporter. Leurs Auteurs reprochent à M. l'Abbé Barthelemy « de n'avoir guéres donné dans ſes derniers Ouvrages que des Problêmes accompagnés de doutes, d'incertitudes, de ſuppoſitions, en diſant ſur chaque Médaille ſi ce caractére a telle ou telle valeur; ſi celui-là en a une autre, la légende pourra être lûe de telle ou telle maniere, & la Médaille ſera, ſoit de telle ou telle Ville, ſoit de tel ou tel Roi. Dans un endroit on peut lire, ſelon lui, de deux ou trois manieres les légendes de quelques Médailles, & conſéquemment les attribuer à deux ou trois Villes différentes. » Dans un autre endroit le changement de valeur dans les lettres qui forment une legende, ne change rien à l'explication qu'il en avoit donnée, &c. » Nous ne chercherons point à montrer que M. l'Abbé Barthelemy a dans ſes derniers Ouvrages repandu beaucoup de jour ſur pluſieurs monuments Phéniciens. C'eſt un fait ſur lequel nous croyons que les Sçavans lui rendront juſtice. Mais nous nous arrêterons un moment ſur les imputations précédentes. Dans une Lettre que nous adreſſa M. l'Abbé Barthelemy en 1763, il crut devoir propoſer ſes idées ſur quelques Médailles Phéniciennes. Voici comme il s'exprime lui-même : « Ces Médailles m'offrent à la fois » des lumieres qui peuvent hâter » les progrès de ce genre de littérature & des difficultés que je » n'ai pu réſoudre. Un tel aveu » ſembleroit devoir me condamner au ſilence ; mais j'ai penſé » qu'en propoſant ces difficultés, » comme autant de Problêmes, » j'engagerois les Sçavans à nous » en donner la ſolution ; mes efforts » en produiront peut-être de leur » part de plus heureux encore, & je » verrai avec plaiſir dans leurs ſuccès les reſſources qui m'auront » manqué ».

Dans ſa Lettre à M. Olivieri il voulut citer un exemple des difficultés que l'on rencontre dans l'explication des Médailles Puniques, & montrer combien les différentes valeurs aſſignées à une ſeule Lettre jetteroient de variétés dans la maniere de lire ces Médailles. Il terminoit ces réflexions par ces mots : « Je ne ſuis pas en état de diſſiper » ces incertitudes. Mais pourquoi » les expoſer avec tant de ſoin ? » J'ai voulu montrer que rien n'eſt » ſi difficile à éclaircir que cette » eſpéce de littérature, & rien de ſi » aiſé que de ſe faire illuſion à ſoi-» même ; que l'obſcurité dont elle » eſt couverte doit ſervir d'excuſe » à ceux qui s'égarent, & encore » plus à ceux qui reſtent dans le » doute ; enfin que ſi d'un côté on » ne doit pas trop préſumer de quelques ſuccès apparens, d'un autre » côté, on ne doit pas déſeſpérer » d'en obtenir de plus réels, quand

Digitized by Google

n'on aura plus de ſecours ».

Tout Lecteur équitable verra clairement, dans ces deux paſſages quelles étoient les intentions de l'Auteur. Que font aujourd'hui les Critiques anonymes ? Tantôt ils lui reprochent de propoſer des doutes qu'il a cru & qui ſont en effet très-utiles ; tantôt ils attaquent ces doutes, comme ſi c'étoient des aſſertions ; d'autrefois ils mettent ſur ſon compte les mépriſes & les variations dont il dit qu'il faut ſe garantir ; & parce qu'il montre les écueils que l'on doit éviter, ils l'accuſent d'y avoir échoué lui-même. Nous ne craignons pas d'avancer que preſque toutes leurs objections ſe reſſentent de la même inattention & diſparoiſſent quand on les examine de près. Nous n'en citerons que deux exemples.

Les Médailles Phéniciennes de la Ville de Marathus repréſentent d'un côté une tête & au revers une figure avec une legende tout autour, & quelques lettres gravées dans le champ. M. l'Abbé Barthelemy a trouvé dans la legende le nom de Marathus compoſé d'un *mem*, d'un *reſch* & d'un *thau*. Elles ſont ſuivies d'une quatriéme lettre figurée, tantôt comme un *beth*, tantôt comme un *aïn* : or les critiques ſuppoſent que M. l'Abbé Barthelemy a ſoupçonné que cette quatriéme lettre doit ſe joindre avec une petite lettre curſive qui eſt dans le champ du *revers*, pour déſigner le mois où la Médaille avoit été frappée. Cette interprétation leur paroît *puérile*, *abſurde* & *ridicule*. M. Pelerin blâme avec raiſon ces expreſſions ; mais il convient du fonds de l'objection ? « A-t-on » jamais vû, dit-il, que pour former un mot de deux caractéres, on en ait mis un après trois » autres ſur la premiere face de la » Médaille, & un autre ſeul ſur » l'autre face » ? On ne l'a jamais vû ſans doute, & M. l'Abbé Barthelemy ne l'a jamais prétendu. Les Médailles de Marathus dont il avoit joint le deſſein à ſa lettre, ne contenant des caractéres que ſur un de leurs côtés, comment auroit-il pu ſuppoſer qu'il y en avoit ſur les deux côtés ? Mais en s'occupant uniquement du revers, il a dit : « le » *beth* qui vient après ce nom doit » ſe joindre peut-être avec le *thau* » qui eſt de l'autre côté, aux pieds » de la figure, pour déſigner le mois » où l'on frappa la Médaille ». Ces mots de l'*autre côté* ont produit la mépriſe. On a crû qu'il parloit de l'*autre côté de la Médaille* ; mais il s'agiſſoit de l'*autre côté du champ* ; & ce qui le prouve clairement, c'eſt qu'il ajoute *aux pieds de la figure* ; car de l'autre côté de la Médaille, il n'y a ni lettres ni figure, mais ſimplement une tête.

Autre exemple de l'inadvertence des critiques. M. l'Abbé Barthelemy avoit lû ſur une Médaille Phénicienne de Béryte le nom de cette Ville compoſé d'un *beth*, d'un *hheth*, d'un *reſch* & d'un *teth*, ce qui fait *behherit*. Ayant depuis trouvé ſur un autre monument la

2e. lettre avec la valeur du *he*, il a cru devoir en avertir dans une des notes de ſa lettre à M. Olivieri ; voici ſes paroles : « J'avois cru d'après quelques monumens, devoir prendre pour un *kheth* le » quatriéme (liſez le deuxiéme) » élément du nom Phénicien de » Béryte, tracé ſur une Médaille » de cette Ville. Depuis j'ai trouvé » ce même caractére ſur d'autres » monumens avec la valeur du *he*. » Cela ne changeroit rien à mon » explication, mais il eſt bon de » l'obſerver ». Il nous ſemble que rien n'eſt ſi utile pour les progrès de cette littérature, que de remarquer ainſi toutes les variations que les lettres ont eſſuyées ſur différens monumens. Les critiques anonymes l'accuſent d'abord de s'être rétracté ; mais nous ne voyons point de rétractation dans cette note ; on n'y voit qu'un doute ſur la valeur d'une lettre, doute fondé ſur de nouveaux monumens. Les Critiques demandent enſuite comment il ſe peut faire qu'un *he* eut dans un mot la même valeur qu'un *kheth*. Ils n'ont pas fait attention que le ח *kheth* n'étant qu'une lettre plus aſpirée que le ה *he*, le nom de la Ville ſeroit *Behherit* ou *Beherit*. Ainſi à l'exception d'une aſpiration plus ou moins forte, le nom de Béryte ſe retrouve également dans les deux leçons.

Les remarques particuliéres de M. Pellerin ſont accompagnées de plus de politeſſe & de modération. Son but eſt de juſtifier l'explication qu'il avoit donnée de quelques Médailles Phéniciennes, ſur leſquelles M. l'Abbé Barthelemy avoit propoſé en peu de mots des idées différentes. Cette diverſité d'opinions ne doit point ſurprendre dans des matiéres ſi obſcures, & juſqu'à préſent ſi peu maniées. La lecture des Médailles Phéniciennes & Puniques préſente mille occaſions de douter, parce que les formes des lettres qu'on y voit ont varié comme les nôtres, ſuivant les tems & les lieux. La multiplicité des monumens pourra ſeule dans la ſuite fixer ces incertitudes. Nous renvoyons à l'Ouvrage même de M. Pellerin ceux qui voudront connoître à fonds les queſtions qu'on y diſcute, & qui n'ayant en général pour objet que des valeurs de lettres, nous entraîneroient dans de trop longs détails, & n'intéreſſeroient qu'un petit nombre de Lecteurs.

M. Pellerin avoit publié précédemment une Médaille Phénicienne que nous avions eſſayé dans notre Journal d'expliquer. Peu ſatisfait de notre interprétation que nous ne prétendons pas garantir, il en propoſe une toute différente. Deux ou trois lettres cauſent cet embarras ; nous aimons mieux attendre d'autres monumens que de prendre aucun parti ſur cette Médaille. Celles qui préſentent ainſi pluſieurs mots ſont toujours difficiles à expliquer, parce qu'elles offrent quelques lettres dont la valeur n'eſt pas certaine. Il ne faut

Digitized by Google

pas croire cependant que la même incertitude accompagnera toujours ce genre de littérature. Lorſque l'on a commencé à s'appliquer aux Médailles Grecques, combien de noms de Princes ont été mal lûs; combien de conjectures a-t-on propoſé avant que de parvenir à des connoiſſances ſolides? Cependant l'hiſtoire de la Grèce nous étoit plus connue que n'eſt actuellement celle de l'Orient. Nous ignorons communément les noms des Princes Orientaux qui ſont ſur ces Médailles; pour les Villes nous ne connoiſſons ſouvent que le nom qui leur a été donné par les Grecs qui les ont corrompus; voilà la cauſe des doutes & des incertitudes que l'on propoſe. Il faut attendre un plus grand nombre de monumens pour les lever.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

HOLLANDE.

De Leyde.

Messieurs les Adminiſtrateurs du Legs de feu M. Stolp, conformément à l'ordre qui leur eſt preſcrit, ont choiſi, dans leur Aſſemblée ordinaire du 18 Février, une queſtion de Morale, pour le ſujet des Diſſertations qui doivent diſputer le prix dont ils ſont les Diſtributeurs. La voici: *Utrum Deus ex mero arbitrio poteſtatem ſuam legiſlatoriam exercuit; an vero ita ut ratio humana legum divinarum etiam perfectionem perſpiciat?* C'eſt-à-dire, « Dieu » exerce-t-il ſon pouvoir légiſlatif » en ne conſultant que ſon ſeul & » pur arbitre; ou bien, de façon » que la raiſon humaine puiſſe connoître toute la perfection des Loix » qu'il preſcrit?

Ceux qui voudront travailler à éclaircir cette queſtion, ſont priés d'écrire leurs Diſſertations en Latin ou en Hollandois, telles qu'elles ne faſſent qu'une demi-heure de lecture, & de les faire parvenir *franco*, avant le 1 Juillet 1769, à M. *Ewald Hollebeeck*, Profeſſeur en Théologie, & Secrétaire actuel de l'Inſtitut de Stolp, à *Leide*. Ils ſont avertis encore de vouloir bien ajouter une Sentence ou Deviſe à leur Diſſertation, & d'y joindre un Billet cacheté, qui contienne la même Sentence avec leur nom & leur adreſſe. Ceux qui n'obſerveront pas ces précautions, ne doivent pas trouver mauvais qu'on n'ait point d'égard à leurs Piéces, quand il ſera queſtion d'adjuger le prix: alors on ouvrira ſeulement le Billet joint à celle qui l'aura remporté. Le Prix, qui conſiſte en une Médaille d'or, de la

Digitized by Google

de Pont-à-Mouſſon, Membre de pluſieurs Académies. A Paris, chez Lacombe, Libraire, quai de Conti. 1767. Avec Approbation & Privilége du Roi. Volume *in*-12. de 426 pages.

Cet Ouvrage a trois Parties; la premiere contient les formules ou recettes des médicamens compoſés avec les plantes; la ſeconde traite des principales vertus de chaque plante; & eſt accompagnée de renvois pour dénoter la recette dans laquelle elles entrent; la troiſiéme comprend les définitions ſymptomatiques des maladies qui regnent dans les Campagnes, avec la méthode pour les guérir. Cet Ouvrage peut être regardé comme un extrait de pluſieurs Volumes que nous avons déja ſur cette matiére. Il eſt terminé par une Diſſertation ſur l'*Illecebra* ou petite Jombarbe, qui a pour Auteur M. Marquet, Doyen des Médecins de Nanci; il y eſt fait mention de pluſieurs cures ſinguliéres opérées par l'application de cette plante.

Nouveau Traité du pouls; par M. Menuret, Docteur en Médecine de la Faculté de Médecine de Montpellier, & Médecin du Roi, à Montelimar.

Circà pulſus diligentes & ſedulos eſſe oportet.

Baloníus.

A Amſterdam; & ſe trouve à Paris, chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Séverin 1768. Vol. *in*-12. de 276 pages.

Connoiſſance des temps pour l'année 1769. publiée par ordre de l'Académie Royale des Sciences, & calculée par M. de la Lande de la même Académie. 240 *pages in*-8°. A Paris, de l'Imprimerie Royale; & ſe trouve à Paris chez Panckoucke, rue & à côté de la Comédie Françoiſe.

La publication de ce Volume a été retardée par des obſtacles imprévus, quoique le Manuſcrit eût été remis à l'Imprimerie Royale dès le mois d'Avril 1767 pour paroître dans le courant de l'Eté, ſuivant l'uſage que M. de la Lande a établi depuis qu'il eſt chargé de ce travail. Le nouveau Volume que nous annonçons eſt le dixiéme qui ait été donné par cet Académicien. On y trouvera la prédiction du célébre paſſage de Vénus que l'on attend pour 1769. dont M. de la Lande a déja publié une Carte avec l'explication détaillée (à Paris chez Lattré) & pour lequel toutes les Nations ſçavantes font actuellement les plus grands préparatifs. Il y a auſſi dans ce Volume une huitiéme ſuite de Tables d'aberration & de nutation pour 16 étoiles différentes, qui ſera d'un très-grand ſecours aux Aſtronomes dans leurs calculs; elles ont été calculées par M. Mallet, Aſtronome de Genève qui en a calculé cent dix, pour ſervir de ſuite aux 150 que

que M. de la Lande avoit données: on les trouvera toutes ſucceſſivement dans la Connoiſſance des temps, qui par-là aura toujours l'avantage de la nouveauté que nous y avons fait remarquer pluſieurs fois.

Dictionnaire portatif des faits & dits mémorables de l'Hiſtoire Ancienne & Moderne. A Paris, chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Séverin. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 Volumes *in* 8°. Le 1 de 744; le 2e. de 760 pages.

Cet Ouvrage eſt diviſé en deux Parties; le premier Volume renferme tout ce qui a rapport à l'Hiſtoire Ancienne, & le ſecond eſt deſtiné à l'Hiſtoire Moderne. L'Auteur qui l'a fait pour les jeunes gens & pour la foule des Lecteurs qui cherchent à s'inſtruire en s'amuſant & qui ne veulent point étudier, y a raſſemblé ce que l'Hiſtoire offre de plus intéreſſant & de plus néceſſaire à connoître; les exploits des Héros Anciens & Modernes, leurs paroles remarquables, les ſentimens des Philoſophes Payens & des Sages de la Grece, leurs bons mots & leurs maximes, les ruſes & les ſtratagêmes de guerre. Ce genre d'Ouvrage qui ſe multiplie ſi fort à préſent n'eſt pas ſans utilité. Ceux qui ſont inſtruits y trouvent de quoi ſe rappeller le ſouvenir de pluſieurs faits qu'ils ont oubliés, mais il faudroit pour ceux-ci que les Compilateurs de ces Ouvrages travailaſſent moins vîte, puiſſent dans les ſources originales & les indiquaſſent avec ſoin. Ces compilations en ſeroient beaucoup plus utiles, parce que la vérification en couteroit moins. Ceux qui ne veulent que s'amuſer, y trouveront de quoi ſatisfaire leur curioſité. L'Auteur a mis dans ſa premiere Partie, avec beaucoup de détail, les principaux faits de l'Hiſtoire Grecque & Romaine; dans la ſeconde, un aſſez grand nombre d'articles tirés de l'Hiſtoire Orientale.

Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire Ottomane. Par M. de la Croix. A Paris, chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Séverin. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 Vol. *in*-8°. Le 1 de 694, le 2 de 786 pages.

Nous rendrons compte inceſſamment de cet Ouvrage.

Hiſtoire de Sophie de Francourt. Par Monſieur ***. A Paris, chez Merlin, Libraire, rue de la Harpe, à l'Image Saint Joſeph. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1768. 2 Vol. *in*-12. Le premier de 247 pages, ſans compter la Préface qui en a 20; le ſecond de 281. On trouve chez le même Libraire, *Eudoxe*, Tragédie du même Auteur.

L'hiſtoire de Sophie de Francourt eſt un Roman Moral, & le but eſtimable de l'Auteur eſt de faire aimer la vertu.

Lucrèce. Traduction nouvelle, avec des notes. Par M. L. G. A Paris, chez Bleuet, Libraire, ſur le Pont S. Michel. 2 Vol. *in*-12 & *in*-8°. Avec Appr. & Priv. du Roi. 1768. Ouvrage d'une belle exécution,

enrichi de planches & de vignettes, dont nous eſpérons pouvoir nous occuper bientôt.

Le treiziéme cahier des figures d'oiſeaux enluminés au Jardin Royal ſous les yeux de M. d'Aubenton le jeune, vient d'être mis en vente à Paris chez Panckouche, rue & proche la Comédie Françoiſe. Les 24 planches qu'il contient repréſentent les oiſeaux dont voici les noms. Caſoar des Indes Orientales; Guepier à longue queue, du Sénégal; petit Héron roux, du Sénégal; le Pigeon Ramier; Merle à cul jaune, du Sénégal; petit Guépier, du Sénégal; Bouvreuil à plumes friſées du Bréſil; Bouvreuil à ventre roux de Cayenne; Pic appellé Goertant, du Sénégal; Bruant, du Bréſil; Bruant, de l'Iſle de Bourbon; Jacana, du Mexique; le Blongios, de Suiſſe; Manakin à gorge blanche; Manakin à front blanc, de Cayenne; grand Crapaud volant, de Cayenne; Rollier, du Sénégal; Corneille, du Sénégal; Caſſique vert, de Cayenne; Tourterelle à large queue, du Sénégal; Barbu, de Maynas; Barbu, des Philippines; Coucou du Sénégal; Hirondelle de Mer, appellée l'Epouventail; Martin Pêcheur, du Sénégal, appellé Crabier; Perroquet à front blanc, du Sénégal; Perroquet, de Cuba. Prix 15 liv. en petit papier, 24 livres en grand papier.

Selectæ Fabulæ ex Libris Metamorphoſeon Ovidii Naſonis, capitibus & notis Gallicis enucleatæ, quibus acceſſerunt eximia quædam ex Virgilii Georgicis loca: ad uſum Scholarum inferiorum. Editio altera, recognita & locupletior priore. Pariſiis 1768, *apud Petrum Guillyn, Bibliopolam, ad ripam Auguſtinianorum, propè pontem Sancti Michaelis, ſub ſigno Libri aurei. Cum Approbatione & Privilegio Regis.* Petit Vol. *in*-12. de 180 pages.

Le ſuccès que ce petit Ouvrage a eu a engagé à en donner une ſeconde Edition augmentée de pluſieurs Sujets, tirés comme ceux de la premiere des mêmes Métamorphoſes. Le deſſein de l'Auteur eſt d'apporter plus de facilité à la jeuneſſe dans l'étude de la Langue Latine.

Dictionnaire interprète de Matière Médicale & de ce qui y a rapport, contenant l'explication des termes Arabes, Grecs & Latins, des abréviations, des caractéres, ainſi que des opérations de Chimie & de Pharmacie; avec des obſervations de théorie & de pratique ſur ces Sciences & ſur l'Hiſtoire Naturelle; enſemble une courte deſcription anatomique des parties du corps humain. Ouvrage utile à ceux qui ſe deſtinent à l'étude ou à l'exercice de quelqu'un des objets de la Médecine. Par M. Julios, Démonſtrateur en Chimie, Garde en charge des Apothicaires de Paris, &c. A Paris, chez Lacombe, Libraire, Quai de Conti. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Tibere ou les ſix premiers Livres des Annales de Tacite; par M. l'Abbé de la Bléterie, Profeſſeur d'Eloquence au Collége Royal & de l'Académie Royale des Inſcriptions &

Digitized by Google

Belles-Lettres. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1768. 3 Vol. *in*-12. Le 1 de 456, le 2 de 428, le 3 de 346 pages, non compris la Table des matiéres de 68 pages: Ouvrage orné de figures & de vignettes.

Nous rendrons compte inceſſamment de cette excellente production.

La Sympathie des ames, traduction libre de l'Allemand.

Il eſt des ſympathies
Dont par le doux rapport, les ames aſſorties
S'attachent l'une à l'autre.
P. Corn. Rodogune.

A Paris, chez H. C. de Hanſy, le jeune, Libr. rue S. Jacques *in*-12. pag. 144. 1768.

M. Wieland, l'Auteur de cet Ouvrage, qui n'affoiblit point l'idée favorable qu'on a conçue de la littérature Allemande, a prouvé par des productions, où régnent la pureté & la décence des mœurs, qu'un homme de Lettres ne peut qu'augmenter ſa célébrité, en conſacrant ſes talens à rendre aimables les devoirs que la Réligion preſcrit. Sans s'attacher à faire une ſatyre animée des vices, il a peint dans cet Ouvrage les vertus oppoſées, avec des couleurs ſi vives, ſi fortes, & ſi ſéduiſantes qu'on oublie le vice, pour n'aimer que la vertu. Le Traducteur a rendu ſervice à notre littérature. M. Huber avoit inſéré deux Chapitres de cet Ouvrage dans ſa compilation des Poëtes Allemands.

Traité de Tactique, pour ſervir de ſupplément au Cours de Tactique, théorique, pratique & hiſtorique.

Non tam multitudo & virtus indocta, quàm ars & exercitium ſolent præſtare victoriam.
Vegeti. Lib. I. Cap. 1.

Par M. Joly de Maizeroy, Lieutenant-Colonel d'Infanterie. A Paris, chez J. Merlin, Libraire, rue de la Harpe. 1767. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 Vol. *in*-8°. Le premier de 332 pages, ſans la Préface qui en a 30. Le 2°. de 289.

Hiſtoire de la Vie de Louis XIII. Roi de France & de Navarre. Par M. de Bury.

Omne tulit punctum, qui miſcuit utile dulci
Lectorem delectando, pariterque monendo.
Horat. de Art. Poët.

A Paris, chez Saillant, Libraire, rue Saint-Jean de Beauvais. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi 4 Vol. *in*-12. d'environ 500 pages chacun.

Nous rendrons compte de cet Ouvrage.

Eloge hiſtorique de Charles V. Roi de France. Par M. de Villette.

On peut être Héros ſans ravager la terre.
Voltaire.

A Paris, chez Grangé, Imprimeur-Libraire, au Cabinet Littéraire

raire, Pont Notre-Dame, près la Pompe. 1767. Avec Approbation & Permiſſion. *in*-4°. 46 pages, ſans les Préliminaires qui en ont 8; le tout orné d'excellentes vignettes & des Portraits de Charles V. & du Connétable du Gueſclin.

Hiſtoire de Louis de Bourbon, ſecond du nom, Prince de Condé, premier Prince du Sang, ſurnommé Le Grand; *ornée de Plans de Siéges & de Batailles. Par M. Deformeaux. Tomes troiſiéme & quatriéme.* A Paris, chez Deſaint, rue du Foin Saint-Jacques. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Ces deux Volumes complettent l'hiſtoire du Grand Condé. Nous n'avons pas perdu de vûe l'engagement que nous avons pris de rendre un compte détaillé de cet intéreſſant Ouvrage. Nous rendrons compte auſſi en même-temps de la vie du Grand Condé; par M. Turpin.

De la conſervation des Enfans, ou les moyens de les fortifier, de les préſerver & guérir des maladies, depuis l'inſtant de leur exiſtence juſqu'à l'âge de puberté. Par M. Raulin, Docteur en Médecine, Conſeiller Médecin ordinaire du Roi, Cenſeur Royal, de la Société Royale de Londres; des Académies des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux & de Rouen, & de celle des Arcades de Rome.

Spes gentis & robur.

A Paris, chez Merlin, Libraire, rue de la Harpe. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. Tome 1er. en deux Parties formant deux Volumes *in*-12. en tout 636 pages, ſans les Préliminaires qui en ont 36. Le 2e. Volume eſt orné d'une eſtampe relative au Sujet, & l'Epître Dédicatoire au Roi porte en tête un fort beau Médaillon de Sa Majeſté.

Théorie de la vis d'Archimède, de laquelle on déduit celle des Moulins conçus d'une nouvelle maniere; on y joint la conſtruction d'un nouveau Lock ou Sillomètre, & celle d'une ſorte de Rames très commodes, &c; de plus une Diſſertation ſur la réſiſtance des bois, & les Tables néceſſaires, dreſſées d'après les expériences de MM. de l'Académie des Sciences. Par M. Paulton.

Nihil eſt quod non arte curâque, ſi non poteſt vinci, mitigetur.

A Paris, chez J. H. Butard, Imprimeur-Libraire rue S. Jacques, à l'Enſeigne de la Vérité 1768. 214 pages, *in*-12. avec 7 planches en taille-douce. Nous eſpérons faire connoître cet Ouvrage par un extrait détaillé.

Collection de gravures qui repréſentent Apollon & les neuf Muſes d'après l'antique. Cette ſuite eſt compoſée de dix planches d'un pied de haut ſur huit pouces de large, qui ont été gravées à l'eau forte par le ſieur Marillier, & terminées au Burin par le ſieur Voyer l'aîné. On les vend chez le ſieur Bel, rue de la Vieille Bouclerie,

Digitized by Google

Maiſon de M. Valleyre l'aîné, Imprimeur, à l'Arbre de Jeſſé.

La Reine Chriſtine retirée à Rome (où elle mourut en 1689) avoit formé une collection précieuſe d'Antiques, dont une partie eſt actuellement au Palais de Bracciano, vis-à-vis les Saints Apôtres à Rome, & dont une partie a été diſperſée après ſa mort. Il s'eſt trouvé huit ſtatues des Muſes dans cette belle Collection, & l'on a pris la neuviéme d'après un antique du Capitole. On y a ajouté dans les eſtampes que nous annonçons, des attributs analogues aux caractéres & aux fonctions de chaque Muſe, & des vers tirés des anciens Poëtes qui ſervent auſſi à indiquer ces caractéres.

APOLLON.

Ipſe Deus vatum palla ſpectabilis aureâ
Tractat inauratâ conſona fila Lyrâ.
Ovid. I. Amor. Eleg. 8.

CLIO.

Clio geſta canens tranſacti tempora reddit.
Virgil. in Opuſc. de Muſis.

CALLIOPE.

Carmina Calliope libris heroica mandat.
Virgil. in Opuſc. de Muſis.

POLIMNIE.

Signat cuncta manu, loquitur Polimnia geſtu.
Virgil. in Opuſc. de Muſis.

THALIE.

Comica laſcivo gaudet ſermone Thalia.
Virgil. in Opuſc. de Muſis.

MELPOMÈNE.

Melpomene tragico proclamat maſta boatu.
Virgil. in Opuſc. de Muſis.

ERATO.

Nunc mihi quando, puer, & citharœa favete:
Nunc Erato nam tu nomen amoris habes.
Ovid. Lib. 2. de Art. Amor.

TERPSICORE.

Terpſicore affectus citharis movet, imperat, auget.
Virgil. in Opuſc. de Muſis.

EUTERPE.

Duciloquis calamos Euterpe flatibus urget.
Virgil. in Opuſc. de Muſis.

URANIE.

Uranie cœli motus ſcrutatur & aſtra.
Virgil. in Opuſc. de Muſis.

Avis concernant les Fables de la Fontaine, en quatre Volumes in-folio, grand papier, ornées de Fleurons, Culs-de-Lampes, & accompagnées de 277 Planches, propoſées à un rabais fort conſidérable.

Le Libraire C. Panckoucke, qui vient d'acquérir tout le fonds & le Privilége de cette belle Edition, deſirant en faciliter l'acquiſition aux Artiſtes, aux Gens de Lettres, & aux Amateurs, les donnera au prix & rabais ſuivant, juſqu'au mois de Juin de l'année 1768.

Digitized by Google

Sçavoir le grand papier à 210 liv. au lieu de 348 liv., le très-grand papier à 300 livres au lieu de 400 livres. Il ne reſte que quelques exemplaires de ce dernier papier, & on les a payés dans les ventes juſqu'à 5 à 6 cent livres.

Le même Libraire ayant fait en même-tems l'acquiſition du Portrait de M. Oudry, le Deſſinateur de l'Ouvrage, Portrait que ſa famille avoit fait commencer de ſon vivant, & qui n'a pu paroître qu'après ſa mort, s'eſt déterminé à le joindre à chaque exemplaire des Fables; on pourra ſe le procurer ſéparément moyennant la ſomme de ſix livres.

Les Epreuves de chaque exemplaire ſont de la plus grande beauté, tout le tirage ayant été fait ſous les yeux de l'Editeur, avec tant de ſoin & d'intelligence, que les Imprimeurs en taille-douce, les ſieurs du Tertre & Thevenard, ont été cités dans l'Ouvrage.

On peut juger de l'avantage de ce rabais conſidérable, puiſque chacune de ces Eſtampes ne revient pas à 15 ſols, & qu'il n'en eſt aucune qui, vendue ſéparément, ne coûtât plus de 3 livres. On a pardeſſus le marché l'impreſſion du Texte & des Vignettes.

Dans le commencement que cet Ouvrage parut, on propoſa trois ſortes de papier: mais nous croyons devoir faire remarquer que le petit & le grand papier n'ont jamais différé que par le papier des Planches, que celui du Texte a toujours été le même, & que l'Editeur conſidérant que la beauté du papier ajoutoit au prix de ces ſortes d'Ouvrages, s'eſt déterminé pour rendre les exemplaires plus parfaits, à faire tout tirer ſur le plus beau papier.

Avis concernant l'Hiſtoire Naturelle par MM. de Buffon & d'Aubenton.

Le même Libraire mettra en vente au commencement du mois de Janvier prochain, les Tomes 28, 29, 30, 31 de l'Hiſtoire Naturelle *in*-12, par MM. de Buffon & d'Aubenton. Ces quatre Volumes complettent l'Edition *in*-12, & la mettent de pair avec l'*in* 4°. Les autres Volumes qui ſuivront formeront un Ouvrage à part, & commenceront Tome 1, 2, 3, &c. On a cru dans une entrepriſe d'une auſſi vaſte étendue devoir faire de chaque Partie de l'Hiſtoire Naturelle, autant d'Ouvrages particuliers, qu'on aura la liberté d'acquérir ſéparément.

Toutes les Perſonnes qui ont négligé de complettet leurs Exemplaires, en retirant les Volumes, tant de l'*in*-4°. que de l'*in* 12, à meſure qu'ils paroiſſoient, ſont prévenues qu'elles ne pourront le faire que dans tout le courant de l'année 1768; paſſé ce tems, elles ne pourront ſe completter pour aucun prix, le Libraire ſe propoſant de tout mettre en corps complets.

Le prix de l'Ouvrage complet en 15 Volumes *in*-4°, reliés eſt de 255 livres, le prix des 31 Volumes

Digitized by Google

in 12, reliés en 32, à cauſe que le Tome 7 fait 2, eſt de 106 livres 16 ſols.

Le deuxiéme Volume du grand Vocabulaire François eſt en vente, les Tomes 3, 4, 5, ſont ſous preſſe.

L'année 1764 de l'Académie des Sciences eſt auſſi en vente.

Le douziéme cahier des Planches enluminées.

Mêlanges de Philoſophie & de Mathématiques de la Société Royale de Turin, 3 Vol. *in*-4°.

Traité général des Monnoies, *in*-4°.

Contemplation de la Nature, 2 Vol. *in* 8°.

AVIS

Pluſieurs Sçavans ont publié en différens tems des Collections de Pierres gravées, & y ont joint des explications. Les Connoiſſeurs n'eſtiment pas également toutes ces productions. Feu M. Lévêque de Gravelles, après beaucoup de ſoins, de peines & de recherches dans le cours de ſes voyages, en donna en 1732, un Recueil en un Volume *in*-4°. qui en contient cent une. Le ſuccès qu'eut ce Volume, engagea ſon Auteur à en donner un ſecond cinq ans après. Il y annonce lui-même dans ſa Préface que dans les cent quatre Pierres gravées dont ce Volume eſt compoſé, il a évité de mettre ſous les yeux celles que l'on connoiſſoit déja, & dont les figures ſe trouvoient ailleurs.

Les deux cents cinq planches, non compris les deux titres gravés dont ces deux Volumes ſont compoſés, ont été toutes deſſinées & gravées par cet Amateur, qui a eu l'attention de mettre au bas de chaque eſtampe la grandeur diamétrale & la forme de la Pierre repréſentée dans la figure.

Muſier fils, Libraire, quai des Auguſtins, au coin de la rue Pavée, vient d'acheter le reſte de l'Edition: il propoſe l'exemplaire à 12 livres en feuilles juſqu'à la fin de Juillet, pour tout délai; paſſé lequel tems, il les vendra 24 livres s'il lui en reſte.

Prix Littéraire fondé dans l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres en l'année 1754.

L'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres avoit propoſé, pour le Prix de la S. Martin 1767. d'examiner : *Quels furent les noms & les attributs divers de Saturne & de Rhée chez les différens Peuples de la Grèce & de l'Italie : quelles furent l'origine & les raiſons de ces attributs.* Peu ſatisfaite des Mémoires qui lui ont été envoyés ſur ce ſujet, elle a remis le Prix, & propoſe la même queſtion pour la S. Martin de l'année 1769.

Le Prix ſera double, & conſiſtera en deux Médailles d'or, chacune de la valeur de cinq cents livres.

Toutes perſonnes, de quelque pays & condition qu'elles ſoient, excepté celles qui compoſent l'Académie, ſeront admiſes à concourir pour le Prix, & leurs ouvrages pourront être écrits en Latin ou en François, à leur choix.

Digitized by Google

Les Auteurs mettront ſimplement une Deviſe à leurs ouvrages ; mais, pour ſe faire connoître, ils y joindront, dans un papier cacheté, & écrit de leur propre main, la même Deviſe, avec leurs nom, demeure & qualités, & ce papier ne ſera ouvert qu'après l'adjudication du Prix.

Les Piéces, affranchies de tout port, ſeront remiſes entre les mains du Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le premier de Juillet 1769.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL

Du Mois de Mai 1768.

Vies des Pères, des Martyrs, & des autres Saints, tirées des Actes originaux & des monumens les plus authentiques. 292

Dominici Diodati J. C. Neapolitani de Chriſto græcè loquente Exercitatio, &c. 298

Les Fauſſes Infidélités. 305

L'uni-Clefier Muſical, pour ſervir de Supplément au Traité général des Elémens du Chant. 315

Dictionnaire des Portraits hiſtoriques. 321

Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1764. 324

Joſeph, en neuf Chants. Par M. Bitaubé. 336

Quatriéme & dernier Supplément aux ſix Volumes de Recueils des Médailles de Rois, de Villes, &c. 344

Nouvelles Littéraires. 349

Fin de la Table.

Digitized by Google

LE

JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXVIII.

JUIN *Vol. I.*

A PARIS,
Chez LACOMBE, Libraire, Quai de Conti.

M. DCC. LXVIII.
AVEC PRIVILÉGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

JUIN M. DCC. LXVIII.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE DE LA FRANCE, contenant le Catalogue des Ouvrages, tant imprimés que manuscrits qui traitent de l'Hiſtoire de ce Royaume ou qui y ont rapport; avec des notes critiques & hiſtoriques; par feu Jacques Lelong, Prêtre de l'Oratoire, Bibliothécaire de la Maiſon de Paris. Nouvelle Édition, revûe, corrigée & conſidérablement augmentée par M. Fevret de Fontette, Conſeiller au Parlement Dijon. Tome I. A Paris, de l'Imprimerie de Jean Thomas Hériſſant, Imprimeur ordinaire du Roi, Maiſon & Cabinet de Sa Majeſté. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1 Vol. *in-folio* de 926 pages, non compris la Préface & le Table de 34 pages.

L'Histoire de France eſt de toutes les parties de l'Hiſtoire, la plus agréable & la plus utile pour un François, mais cette étude eſt remplie de difficultés capables de rebuter ſouvent ceux qui veulent

Digitized by Google

en approfondir les détails, les ſources où il faut puiſer ſont innombrables, les Piéces fugitives ſont pour la plûpart égarées dans des Recueils où l'on ne les chercheroit pas; une autre partie de ces Ouvrages eſt encore manuſcrite; enfin quelques-uns ſont ſi rares qu'on ignore juſqu'à leur nom. Voilà ce qui eſt cauſe, malgré l'abondance des ſecours, que nous avons ſi peu de bons Hiſtoriens. Les uns, & c'eſt le plus grand nombre, ont manqué de matériaux faute de les connoître; les autres n'ont pu raſſembler ceux qu'ils connoiſſoient.

Pour faciliter cette étude, Pierre Pithou imagina le premier de raſſembler en un ſeul corps quelques-uns de nos anciens Annaliſtes. Sa Collection qui parut en 1588 & en 1596 a le mérite d'avoir fait naître celles qui l'ont ſuivie.

André Ducheſne, encouragé par le Cardinal de Richelieu, publia de 1636 à 1649 une grande Collection de nos Hiſtoriens en quatre Volumes *in-folio*. Cette Collection qui s'étend juſqu'à l'an 1286, premiere année du regne de Philippe-le-Bel, eſt la premiere que nous ayons proprement en ce genre. Dans le même tems, Meſſieurs de Sainte Marthe, Dupuy & le P. Labbe, ou dépouillèrent le très-fort des Chartes, raſſemblerent des Manuſcrits pour établir notre Hiſtoire ſur de ſolides fondemens.

Les Bénédictins de la Congrégation de S. Maur ſe ſont attachés à l'hiſtoire des premiers tems de notre Monarchie, & particuliérement à ce qui concerne l'hiſtoire Eccléſiaſtique. Tels ſont les PP. d'Achery, Mabillon, Martenne, Ruinart, & ceux qui ont donné le *Gallia Chriſtiana* & la *Nouvelle Diplomatique*. Le P. Montfaucon a publié les monumens de la Monarchie. Françoiſe, Enfin D. Bouquet qui s'eſt appliqué pendant plus de trente années à notre hiſtoire, a donné depuis 1738 juſqu'en 1754, neuf Volumes *in folio* du nouveau *Recueil des hiſtoriens des Gaules & de France*. Après ſa mort quelques uns de ſes Confreres ont continué avec ſuccès cette importante Collection. Le XI Volume qui vient de paroître finit à l'an 1060. avec le regne de Henri I. Ajoutons à cela les Bollandiſtes qui contiennent relativement à notre hiſtoire une infinité de détails, de circonſtances & de dates qu'on chercheroit vainement ailleurs.

Sur la fin du ſiécle dernier, M. le Chancelier de Pontchartrain projetta de réunir en un corps les Ordonnances de nos Rois, depuis la troiſiéme Race, comme Baluze avoit fait pour les Capitulaires des deux premieres. M. de Laurieres chargé de ce travail publia en 1723 le premier Volume, M. Secouſſe fit paroître les huit ſuivans; MM. de Vilevault & de Bréquigny ont donné le dixiéme, & continuent le même Ouvrage.

Une Collection de Chartes & d'Actes authentiques tirés des dépôts publics, comme celle que Rymer a publiée pour l'Angleterre, ſeroit très-utile pour completer les

Digitized by Google

monumens de notre hiſtoire. M. de Fontanieu, Conſeiller d'Etat, mort depuis peu, s'en étoit occupé, & ſon travail qui eſt en 841 porte-feuilles *in*-4°. ſe trouve actuellement à la Bibliothéque du Roi.

Mais un Miniſtré (*) éclairé ſur tous les objets du bien public, qui aime & qui protége les Sciences, fait faire depuis quelques années dans l'intérieur du Royaume la recherche des Actes relatifs au même objet. M. de Bréquigny de l'Académie des Inſcriptions, a été envoyé à Londres pour y recueillir ceux de nos monumens qui peuvent s'y trouver, & en a rapporté une ample Collection. On imprime actuellement au Louvre une Table générale de toutes nos Chartes, & l'on attend avec empreſſement le premier Volume. Les ſoins & l'attention extraordinaire que M. Bertin prend pour completter cette Collection de nos Chartes, garantiſſent le ſuccès de cette entrepriſe qui terminera le recueil des matériaux propres à nous procurer dans la ſuite une Hiſtoire exacte & ſuivie de la Monarchie Françoiſe.

L'uſage de toutes les grandes Collections qui ſont imprimées ſeroit très-difficile, ſi l'on n'avoit un Ouvrage qui indiquât dans un ordre méthodique les différentes Piéces qu'elles renferment. C'eſt un des principaux objets de la Bibliothéque hiſtorique donnée en 1719 par le Long. Indépendamment de cet objet d'utilité, le P. le Long s'eſt propoſé encore d'indiquer tout ce qui a paru ſur chaque Partie de notre hiſtoire & tout ce qui peut y avoir quelque rapport, qui ſe trouve dans des Ouvrages où peut-être on ne chercheroit point. Le P. le Long s'occupoit d'une ſeconde Edition, il avoit chargé de notes & de corrections un exemplaire de ſon Ouvrage : mais ce travail ne donnoit point encore à la Bibliothéque hiſtoríque le degré de perfection dont elle eſt ſuſceptible. M. de Fontette qui a eu communication de l'exemplaire du P. Lelong, qui de plus poſſéde un Cabinet des mieux aſſortis ſur toutes les parties de l'hiſtoire de France & qui depuis quinze années fait des recherches ſur cet objet, avoit raſſemblé de quoi augmenter conſidérablement tet Ouvrage, tant en extraits, additions, corrections, qu'en articles nouveaux. De plus, il a conſulté tous les Sçavans du Royaume ; il a fouillé dans toutes les Bibliothéques & en a tiré des notices curieuſes & des augmentations conſidérables. M. le Contrôleur Général animé par ſon goût naturel pour les Lettres & pour l'amour du bienpublic, a procuré à cette entrepriſe la protection de Sa Majeſté, a facilité les correſpondances dans les Provinces, & ce qui eſt le plus important, a donné les ſecours néceſſaires pour ſubvenir aux frais de l'impreſſion.

M. de Fontette a ſuivi à-peu-près l'ordre de la premiere Edition, quoiqu'en pluſieurs endroits il ait cru devoir s'en écarter. Par exemple, le P. Lelong avoit placé les

(*) M. Bertin.

hiſtoires générales ſous le regne où elles finiſſent ; M. de Fontette les a réunies avec les abrégés, ſous un même titre. Il a également raſſemblé ſous un même point de vûe & completté ce qui concerne les mœurs, uſages & coutumes des François, les antiquités, les recherches ſur notre Langue. Dans un autre article il a placé tous les mêlanges. Un troiſiéme contient les grandes Collections, il n'a point négligé ce qui concerne les Provinces. Tous les articles ajoutés ou corrigés ſont diſtingués par des marques : on a ſouvent publié dans les Journaux des Piéces qui ſont très-curieuſes ; il paroît que M. de Fontette s'eſt attaché à les indiquer toutes : on peut juger par-là combien ce travail a dû lui couter de recherches. Il renvoie encore à ces mêmes Journaux pour les notices & les jugemens des Ouvrages ; ce qui ajoute un nouveau mérite à celui ci, puiſque l'on trouve quelquefois dans ces Journaux des obſervations utiles ſur les Piéces qu'on y annonce. Le P. Lelong avoit donné la vie de douze de nos Hiſtoriens. M. de Fontette en promet un plus grand nombre, & à la fin de l'Ouvrage il doit donner des Tables beaucoup plus exactes & en faire une particuliére pour les Ecrits anonymes. Ces Tables avec les Vies de nos Hiſtoriens formeront la plus grande partie du dernier Volume qui ſera terminé par quatre morceaux intéreſſans.

1°. La Table générale du grand Recueil de M. de Fontanieu, dont nous avons parlé. Elle eſt diviſée en deux Parties ; la premiere contient les Titres, Chartes & Piéces fugitives qui ont rapport à chaque regne juſqu'en 1767. La ſeconde a pour objet le Droit public de France.

2°. Le Catalogue détaillé d'une Collection d'eſtampes, de deſſeins, de plans, de monnoies, de médailles rangées par ordre de dates avec des notes hiſtoriques.

3°. Le détail du curieux Recueil de M. de Gaignieres qui a pour objet le coſtume & la maniere de s'habiller dans tous les tems de la Monarchie, depuis Clovis juſqu'à nos jours. La France n'a preſque pas d'Egliſes, d'anciens édifices, de tombeaux, de figures antiques que M. de Gaignieres n'ait fait deſſiner en tout ou en partie, lorſqu'il y a trouvé quelque choſe de remarquable par rapport à la Topographie, à l'Hiſtoire, aux anciens uſages, principalement aux habillemens & à ce que nous appellons modes. Il a donné cette Collection qui eſt en vingt grandes boëtes, en forme de porte-feuilles, au Cabinet des Eſtampes du Roi.

4°. Une Table alphabétique qui contient la ſuite preſque complette de plus de quarante mille portraits de François illuſtres, dans tous les états, avec une courte notice de ce qui concerne leurs perſonnes, leurs emplois, l'année de leur naiſſance & de leur mort, les noms des Peintres, Deſſinateurs, Graveurs qui les ont mis au jour, & le Cabinet où ces eſtampes ſe trouvent.

Digitized by Google

Toutes ces additions enrichiſſent conſidérablement cet Ouvrage du P. Lelong, & le rendent beaucoup plus utile qu'il ne l'étoit auparavant. M. de Fontette paroît n'avoir rien négligé pour le completter & le pouſſer au plus haut degré de perfection.

Ceux qui voudront s'appliquer à quelque partie de notre hiſtoire auront ſous les yeux, en conſultant cet Ouvrage, tout ce qui peut y avoir rapport & connoîtront en un inſtant tous les monumens qu'ils doivent conſulter. Il y a même un très grand nombre d'articles ſur leſquels M. de Fontette ne ſe borne pas à une ſimple indication; il donne quelquefois des notices aſſez étendues dans leſquelles il fait connoître en peu de mots le ſentiment des Ecrivains. Ainſi on ſe tromperoit ſi l'on regardoit cet Ouvrage comme un ſimple Catalogue. Comme d'ici à la fin de l'impreſſion M. de Fontette peut acquérir de nouvelles connoiſſances, il ſe propoſe de donner un ſupplément au corps de l'Ouvrage; il prie même les Sçavans d'envoyer leurs obſervations & de les adreſſer au Libraire, afin qu'elles puiſſent entrer dans ce ſupplément & qu'il ſoit en état de corriger les fautes qui auroient pu lui échaper.

Ce premier Volume contient les deux premiers Livres de l'Ouvrage. Dans le premier de ces Livres on donne les préliminaires de l'hiſtoire de France, c'eſt-à dire les Traités généraux qui peuvent convenir à l'hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile du Royaume; telles ſont les Cartes & les deſcriptions Géographiques, tant anciennes que modernes, générales & particulières des Provinces, des Diocèſes, des Rivieres, les Cartes Marines, les Itinéraires & Voyages de France, l'Hiſtoire Naturelle, les Antiquités Gauloiſes.

Le ſecond Livre comprend les Traités qui concernent les origines de l'Egliſe de France, les Vies des Saints, l'hiſtoire des Héréſies formées dans le Royaume, celle des conteſtations qui ont partagé les Théologiens François, les Actes des Conciles, les Aſſemblées du Clergé, les Droits, les Libertés & les Bénéfices de l'Egliſe Gallicane; enfin ſon Gouvernement qui contient l'hiſtoire du Clergé Séculier, c'eſt-à dire des Métropoles & de leurs Suffragans, & celle du Clergé régulier ou des Ordres Monaſtiques.

Tout ce que nous venons de dire fait aſſez connoître le mérite & l'importance de cet Ouvrage, ſon utilité pour notre Hiſtoire, & les peines qu'il a dû couter à l'Auteur. Si cet Ouvrage, donné d'abord par le P. le Long fut reçu avec les plus grands applaudiſſemens & procura à l'Auteur une grande réputation dans toute l'Europe, nous ne doutons point que cette nouvelle Edition, ſi conſidérablement augmentée, ne faſſe également honneur à M. de Fontette, & que les Sçavans ne lui rendent toute la juſtice qu'il mérite. On peut ajouter ici que l'Imprimeur n'a rien négligé du côté de la Typographie, ſoit pour la beauté des caractères & du

Digitized by Google

papier, ſoit pour l'exactitude de l'impreſſion.

Avant que de terminer cet extrait, nous croyons devoir nous arrêter un moment ſur le P. Lelong. Ce Sçavant nâquit à Paris le 19 Avril 1665 de Jacques Lelong & de Jeanne Binet. Son pere chargé d'une nombreuſe famille & qui s'étoit remarié, le fit recevoir en qualité de Chapelain dans l'ordre de Malthe. Le P. Lelong n'avoit que dix ou onze ans quand il paſſa dans l'Iſle de Malthe. L'humeur chagrine du Supérieur des Chapelains lui fit bientôt regretter la France, il obtint la permiſſion d'y repaſſer. Il vint à Paris où il fit ſon cours d'humanités, de Philoſophie & de Théologie, & fut reçu Maître ès Arts. En 1686, âgé alors de vingt-un ans, il entra dans la Congrégation de l'Oratoire. Après ſon année d'épreuve, il alla enſeigner les Mathématiques dans le Collége de Juilly où il fut promu aux Ordres Sacrés & à la Prêtriſe. Enſuite il ſe retira à Notre-Dame des Vertus, près Paris: il s'y livra aux Mathématiques & à la Philoſophie, & fut chargé de la Bibliothéque de cette Maiſon, peu après il vint à Paris & ſuccéda au P. Rainſſant Bibliothécaire. Perſonne n'étoit plus propre que le P. Lelong pour remplir cette place. On ſçait que la Bibliothéque de l'Oratoire renferme des Manuſcrits Orientaux très-précieux; le P. Lelong ſçavoit parfaitement l'Hébreu, le Chaldéen, le Grec, le Latin, l'Italien, l'Eſpagnol, le Portugais & l'Anglois; d'ailleurs il poſſédoit très-bien l'Hiſtoire Littéraire & Typographique.

Pendant vingt-deux ans qu'il prit ſoin de cette Bibliothéque, il l'augmenta au moins d'un tiers, quoiqu'avec des fonds très-modiques. Il en fit trois différens Catalogues. Sa trop grande application mina inſenſiblement ſa ſanté qui s'affoiblit. Il mourut en 1721 âgé de 56 ans & trois mois. Nous avons du P. Lelong

1°. Un ſupplément à l'Hiſtoire des Dictionnaires Hébreux de Wolfius qui eſt inſéré dans notre Journal du 17 Janvier 1707,

2°. Nouvelle méthode des Langues Hébraïque & Chaldaïque, avec un Dictionnaire par Jean Renou. Paris, chez Collombat 1703. *in*-8°. Le P. Lelong ne fut que l'Editeur de cet Ouvrage du P. Renou.

3°. Bibliotheca Sacra, ſeu Syllabus omnium fermè Sacræ Scripturæ editionum ac verſionum cum notis criticis; Pariſiis André Pralard 1709 *in*-8°. 2 Vol. Ces deux Volumes ne ſont que la premiere & la plus petite partie de ce grand Ouvrage qui parut ſous le même titre en 1723. A Paris, chez Urb. Coutellier. *in-fol.* 2 Vol.

4°. Diſcours hiſtorique ſur les principales Editions des Bibles Polyglottes Paris, André Pralard 1713. *in*-12.

5°. Hiſtoire des démêlés du Pape Boniface VIII avec Philippe-le-Bel Roi de France. Paris, Fr. Barois. 1718. *in*-12.

6°.

Digitized by Google

6°. Bibliothéque hiſtorique de la France, &c. Paris, chez Oſmont. 1719. *in-fol.* C'eſt cet Ouvrage dont M. de Fontette donne une nouvelle Edition.

7°. Lettre à M. Martin Miniſtre d'Utrecht, de Paris le 12 Avril 1720, imprimée dans le Journal des Sçavans de la même année. La réponſe du Miniſtre eſt imprimée dans le XIIe. Vol. de l'Europe ſçavante pag. 279. Il s'agit dans cette Lettre du paſſage *tres ſunt qui teſtimonium dant.* S. Jean Epit. 1. Cap. 5 V. 7.

Le P. Lelong ſe propoſoit encore de donner au Public la Collection des Hiſtoriens de France; il avoit déja même raſſemblé des matériaux.

ESSAI ANALYTIQUE SUR LA RICHESSE ET SUR L'IMPOT, où l'on réfute la nouvelle Doctrine économique qui a fourni à la Société Royale d'Agriculture de Limoges les principes d'un Programme qu'elle a publié ſur l'effet des Impôts indirects.

Ne forte impleantur extranei viribus tuis, & labores tui ſint in domo alienâ.

Prov, c. 5. v. 19.

A Londres 1767. *in* 8°. pag. 408. On en trouve des Exemplaires chez Guillyn Libraire à Paris; & chez la Veuve Vatar & fils à Nantes. Prix 3 liv. 5 ſols broché. Relié 4 liv.

L'Avertissement placé à la tête de cette production inſtruit les Lecteurs des raiſons qui ont déterminé l'Auteur à prendre la plume. La Société Royale d'Agriculture de Limoges a propoſé de *démontrer & apprécier l'effet de l'impôt indirect ſur le revenu des propriétaires des biens fonds.* Elle a ſuppoſé comme un principe conſtant dans la Science de l'économie politique que tous les impôts, ſous quelque forme qu'ils ſoient perçus, retombent à la charge des propriétaires des biens fonds, & ſont toujours, en derniere analyſe, payés par eux ſeuls, ou directement, ou indirectement. Limpôt *direct* eſt celui que le propriétaire paye immédiatement ſur ſon revenu. Celui qui porte ou ſur les frais productifs du revenu, ou ſur les dépenſes de ce revenu, eſt nommé impôt *indirect*, & peut ſe reduire à trois claſſes, ſelon qu'il porte, ou ſur le Cultivateur, ou ſur les profits de l'argent & de l'induſtrie, ou enfin ſur les marchandiſes, paſſantes, vendues, ou conſommées. Ces trois claſſes, & les différentes formes d'impoſitions dans leſquelles elles ſe ſubdiviſent, peuvent, diſoit l'Académie de Limoges, retomber ſur les propriétaires par un circuit plus ou moins long, & d'une maniere plus ou moins onéreuſe.

C'eſt ce principe même que l'Auteur s'étoit depuis long-tems

appliqué à diſcuter, lorſque parut le Programme de l'Académie de Limoges, qui en ſuppoſe la certitude. Il lui fit donc paſſer ſon Ouvrage, tel qu'il le donne au public, à quelques modifications près, avant qu'elle portât ſon jugement. Si elle ne lui adjugea pas la couronne, elle lui donna des éloges. Le ſyſtême, d'où la Société d'Agriculture de Limoges étoit partie, comme d'un point fixe & inconteſtable, eſt le même qu'on trouve dans la *Théorie de l'impôt*, dans la *Philoſophie rurale*, dans l'*Ordre naturel & eſſentiel de Sociétés politiques*; & l'Auteur en l'attaquant, s'eſt conduit comme un Philoſophe, à qui on propoſeroit de démontrer les effets de l'horreur du vuide, & qui prouveroit que l'horreur du vuide eſt une chimère. Il a dédié ſon travail à la Société Royale d'Agriculture de Tours, ſoit comme Compatriote, ſoit comme à une Compagnie qui a ſçu ſe garantir de la contagion d'une erreur accréditée.

Comme on convient que la richeſſe réelle eſt la ſeule qui puiſſe payer l'impôt, il importe de connoître en quoi elle conſiſte, & entre les mains de qui elle ſe trouve. L'Auteur fait donc précéder d'une analyſe de la richeſſe la diſcuſſion des impôts; d'où réſulte la diviſion naturelle de ſon Ouvrage en deux parties.

Dans la premiere qui traite de *la Richeſſe*, il commence par examiner ſi le produit net du ſol en eſt la richeſſe eſſentiellement: ſur quoi il établit deux propoſitions. 1°. Que la production du ſol eſt richeſſe, même ſans produit net, ou lorſque les frais de la culture égalent la valeur de la production. 2°. Que l'induſtrie qui emploie la matiére produite par le ſol, eſt richeſſe intrinſéquement, comme le ſol producteur.

Il ſuppoſe un Cultivateur qui ne retire chaque année de ſon labour que 100 livres, & qui les dépenſe, uniquement pour nourriture & vêtement, n'étant chargé d'aucune impoſition, dira-t-on qu'il ſeroit égal pour l'Etat que l'homme & le champ n'euſſent jamais exiſté, parce qu'il n'y a point de produit net, point de ces richeſſes ſeules utiles à l'Etat, ſeules ſuſceptibles d'en porter les charges? Si la richeſſe de l'Etat conſidérée dans la production du ſol, n'étoit que le produit net, elle dépendroit en grande partie de la dépenſe plus ou moins reſſerrée des Cultivateurs; elle augmenteroit à meſure que ceux-ci ſeroient réduits à une vie plus dure & plus miſérable. Et la dépenſe du Cultivateur, & les frais de culture, ne diminuent rien de perdu pour l'Etat. Qu'une mine d'argent produiſe par jour 100 marcs, & coûte auſſi 100 marcs pour l'exploitation, les Entrepreneurs, ou le Propriétaire n'auront aucun bénéfice, l'Etat ne gagnera pas moins cent marcs par jour.

Si d'ailleurs le ſol étoit ſeul capable de produire la richeſſe renaiſ-

Digitized by Google

ſante & ſuſceptible de l'impôt, ſi l'induſtrie ne donnoit pas de vraies richeſſes indépendantes de celles du ſol, & aſſujetties aux charges; comment les Nations dont le ſol ne produit rien, qui ne ſont qu'induſtrieuſes & Commerçantes, pourroient-elles payer des impôts? Comment même pourroient-elles vivre? On dit qu'il ne faut pas les confondre avec les Nations Agricoles. A quoi tend cette diſtinction? Notre Etat n'eſt-il qu'Agricole? Ou veut-on dire que l'induſtrie dans un Etat Agricole n'eſt pas richeſſe, comme elle l'eſt dans un Etat Commerçant? Alors ce qui eſt richeſſe en Hollande ne ſeroit pas richeſſe en France. « La Nation induſtrieuſe » & Commerçante, qui n'a aucune propriété de ſol, a un droit » certain, dans l'ordre des relations, aux richeſſes du ſol d'une » Nation Agricole, en raiſon de la » valeur des productions de ſon induſtrie, relativement à la valeur » des productions du ſol de l'autre » Nation: & dans l'intérieur d'un » Etat, les particuliers qui poſſédent, les uns la richeſſe de l'induſtrie, les autres celle du ſol, » ſont dans le même rapport entr'eux que la Nation Commerçante & la Nation Agricole ».

Les partiſans de la richeſſe excluſive du ſol reconnoiſſent eux-mêmes que *les productions du ſol ne peuvent devenir des richeſſes que par la valeur vénale, ſans laquelle il n'exiſteroit même pas de revenu du ſol.* Or, dit l'Auteur, qu'eſt-ce que la valeur vénale, ſinon une valeur relative à toutes les autres richeſſes? Il exiſte donc eſſentiellement d'autres richeſſes que celles du ſol, qui ſe balancent, & s'échangent les unes avec les autres. On veut ne donner le nom de richeſſe qu'au produit net du ſol, ou au bénéfice du Propriétaire: tout bénéfice procuré par le travail & par l'induſtrie ſera donc richeſſe auſſi. Mais il peut y avoir un produit net dans l'induſtrie, il peut n'y en point avoir. Dans ce dernier cas, la production de l'induſtrie ſera toujours richeſſe, comme la production du ſol. Mais, dit-on, le produit net eſt le ſeul qui peut payer l'impôt. A la bonne heure, reprend l'Auteur, pourvu qu'on diſe que le Propriétaire du ſol, le Cultivateur, le Manufacturier, le Négociant, &c. ne peuvent payer l'impôt que du bénéfice ou revenu qu'ils retirent chacun au-delà de leurs frais.

Mais ſi les frais ſont partie de la richeſſe de la choſe, ne s'enſuit-il pas qu'il faut calculer les frais en augmentation de la valeur de la choſe, & qu'ainſi plus les frais ſont grands, plus auſſi la valeur de la choſe eſt conſidérable? Non ſans doute, parce que cette valeur ne dépend pas des frais, mais uniquement de ſa cauſe qui eſt le beſoin.

C'eſt ce que l'Auteur développe dans le Chapitre ſuivant où il examine la nature de la *richeſſe. Elle conſiſte*, dit-il, *dans tous les objets de beſoin, qui ont entr'eux des valeurs relatives, en raiſon compoſée*

du degré du beſoin & du degré de rareté. Par le mot de *beſoin*, il entend la néceſſité, l'utilité, le goût & l'agrément. Pour éclaircir ſa penſée, il ſuppoſe les hommes encore groſſiers & réduits aux premiers beſoins, ſans goût pour les Arts d'utilité & d'agrément. Les choſes deſtinées à ſatisfaire ces beſoins conſtitueront la richeſſe, le reſte ne ſera même pas regardé. Le bled ſera la premiere richeſſe, mais non la ſeule, parce qu'outre le beſoin principal, il y en aura d'autres, & les objets propres à ſatisfaire ceux-ci auront place dans l'ordre des richeſſes, chacun dans la gradation des beſoins mêmes. Si la choſe qui fait l'objet d'un de ces beſoins, même de la derniere claſſe, eſt en moindre quantité qu'il ne faudroit, eu égard à la multitude des conſommateurs, en même-tems qu'il y a abondance dans les objets des autres beſoins, chaque partie de cette choſe ſera plus recherchée, & acquerra par la rareté une valeur plus grande que celle que lui aſſigne naturellement le degré du beſoin dont elle eſt l'objet. C'eſt ſa *valeur rélative* qui réſultera de ſon rapport avec les valeurs des autres choſes qu'on peut donner en échange. Si une choſe augmente de valeur, toutes les autres choſes diminueront dans la même proportion rélativement à cette choſe, en reſtant toujours entr'elles dans les mêmes rapports. Mais la valeur partielle de cette choſe doit diminuer, ſi elle augmente en quantité, ſuppoſée toujours la même proportion dans les beſoins. Un muid de bled, lorſque cette denrée augmente du double en quantité, n'aura que la moitié de la valeur qu'il avoit dans ſon tout.

Ainſi tant que les beſoins des hommes reſteront les mêmes, la maſſe des richeſſes ſera concentrée dans les objets de ces beſoins, & repartie conſtamment entr'eux proportionnément aux degrés des beſoins. La ſomme du bled & celle du vin auront toujours entr'elles le même rapport de valeur; & ſi l'on dit improprement que le vin peut augmenter de valeur relativement au bled, cela ſignifie ſeulement, qu'en comparant deux portions de bled & de vin à leurs touts reſpectifs, la portion de vin peut faire une plus grande partie dans ſon tout, que la portion de bled ne fait dans le ſien. Mais alors même il n'en ſeroit pas moins vrai que la maſſe du bled ſeroit une plus grande richeſſe que la maſſe du vin. « J'ai » une ſomme de 30 livres, & vous » une de 24; il eſt évident que la » trentiéme partie de ma ſomme » & la vingt-quatriéme partie de » la vôtre, ont enſemble la même » valeur rélative. Si vous diviſez » votre ſomme en vingt parties, » la mienne reſtant diviſée en 30, » une partie de ma ſomme aura » une moindre valeur qu'une par- » tie de la vôtre, qui eſt devenue » une plus grande partie de ſon » tout, quoique la valeur de vo- » tre ſomme entiere ſoit toujours » moindre que la valeur de la » mienne ».

Pour connoître donc quelle portion de la richeſſe totale peut faire une telle choſe priſe individuellement, il faudroit ſçavoir le rapport du beſoin, auquel elle eſt applicable, avec l'univerſalité des beſoins ; & enſuite quelle partie elle fait dans l'objet deſtiné à remplir le beſoin. Et pour connoître la valeur relative de deux choſes, priſes auſſi individuellement, il faudroit comparer les rapports de chacun de leurs beſoins reſpectifs, à la maſſe des beſoins, & enſuite le rapport de chacune de ces choſes dans la totalité de l'objet reſpectif de chaque beſoin, c'eſt à-dire quelle partie chacune fait dans ſon tout, grande, ou petite, ſelon la rareté ou l'abondance ; & de ces deux rapports ſe formera un rapport combiné entre les deux choſes individuelles, qui conſtituera leur valeur rélative, laquelle par conſéquent eſt en raiſon compoſée du beſoin & de la rareté.

Sur ce principe l'Auteur détermine l'effet qui doit réſulter de la naiſſance de nouveaux beſoins ajoutés aux premiers. Alors les objets de ces nouveaux beſoins ſeront de nouvelles richeſſes. Mais la maſſe des richeſſes ſera-t-elle augmentée ? Non, dit-il ; elle ne peut l'être, « puiſqu'elle conſiſte dans la ſom» me des rapports de toutes les va» leurs ; rapports qui peuvent va» rier, mais dont la ſomme reſte » toujours la même ». Voilà un paradoxe qu'il établit ſur deux vérités : 1°. Que les beſoins inconnus ne ſont pas des beſoins. 2°. Que par conſéquent l'homme qui poſſéderoit les objets de tous les beſoins qu'il connoît, dans une quantité proportionnée à ſes conſommations, ſeroit auſſi riche qu'il lui fût poſſible de l'être, & auſſi riche que tout autre qui connoiſſant plus de beſoins ſeroit également à portée de les ſatisfaire. D'où il conclut que ſoit dans l'état de la plus groſſiere ſimplicité, ſoit dans l'état du plus haut période des Arts & des Sciences, la maſſe des richeſſes eſt toujours égale, puiſqu'elle eſt toujours formée par la ſomme des objets applicables aux beſoins exiſtans.

Cette doctrine conduit à des détails, qui en ſont le développement, & à des remarques qui ſervent à reſoudre quelques objections. D'où l'Auteur infére que les richeſſes nées de l'induſtrie, des Arts & des Sciences, ſont de vraies richeſſes intrinſéquement ; que leur valeur, loin de dépendre de celle des productions du ſol, eſt en diminution de la valeur de cette production ; & enfin que les richeſſes de l'induſtrie, des Arts & des Sciences, peuvent être plus grandes, priſes partiellement, que les richeſſes du ſol, même de pure néceſſité.

Pour inculquer la vérité de ces principes, l'Auteur en fait un examen détaillé dans trois Chapitres. Il recherche dans l'un ſi le travail du Cultivateur n'eſt que l'*agent* & le *moteur* de la richeſſe du ſol. Et il établit que ce travail eſt intrinſéquement objet de richeſſe, en raiſon de ſa valeur rélative aux

Digitized by Google

autres objets de richeſſe contre leſquels il s'échange ; qu'il eſt en un mot auſſi eſſentiellement richeſſe, par lui-même, que le ſol. Il montre enſuite de même que l'induſtrie & les Arts, loin de n'être que les *agents* de la richeſſe du ſol, ſont richeſſe par leur nature, indépendante de celle du ſol, ſoit comme cauſe, ſoit comme effet.

Il fait voir enfin, que le Commerce, à qui on ne donne que la qualification de *Colporteur* de la richeſſe du ſol, mériteroit auſſi cette qualification à l'égard de la richeſſe de l'induſtrie, des Arts & des Sciences : de ſorte qu'étant objet partial de tous les beſoins auxquels il prête ſon miniſtère, il a, comme tous les autres objets de richeſſe, ſa valeur compoſée du degré de chacun de ces beſoins & de ſa propre rareté : d'où il réſulte qu'il fait une portion conſidérable de la maſſe des richeſſes.

Les principes de l'Auteur le conduiſent à une digreſſion intéreſſante ſur l'exportation des bleds. Les Ecrivains qu'il combat font conſiſter la richeſſe réſultante de l'exportation, dans la plus haute valeur de la denrée reſtée dans le Royaume, outre le gain que fait l'Etat par les retours de la partie exportée : ce qui, dit-il, manque & d'exactitude dans le calcul & de vérité dans le principe. Cette richeſſe conſiſte, ſelon lui, dans une valeur réelle donnée à la partie qui n'en avoit aucune, ou, ce qui revient au même, dont la valeur étoit en diminution de celles des parties utiles de cette production. En conſéquence il fait l'énumération des vrais avantages que produit l'exportation de nos bleds, & de tout autre objet de beſoin : ils ſont aſſez grands, dit-il, pour ne pas y en ajouter d'imaginaires. Le réſultat eſt que le bénéfice de cette exportation ne peut qu'enrichir les claſſes même les plus étrangères aux productions exportées, à l'excluſion de la ſeule claſſe des Rentiers.

Cette diſcuſſion eſt précédée & ſuivie d'obſervations générales ſur la nouvelle doctrine économique que l'Auteur combat, ſur les erreurs qui lui ont ſervi de bâſe, & ſur différens points de vûe qui tendent à éclaircir & à confirmer les principes qu'il oppoſe à ſes Adverſaires. Il faut, ſur tous ces points, comme ſur ceux que nous avons indiqués, lire, étudier même ſérieuſement l'Ouvrage, pour ſuivre la marche de l'Auteur, pour ſaiſir le fil qui lie toutes les parties de ſa théorie, & pour embraſſer l'enſemble des idées qui concourent à la formation d'un tout régulier & ſymmétrique. En nous reſſerrant dans les bornes qui nous ſont preſcrites, nous ne pourrions qu'effleurer tant de matiéres : nos Lecteurs y gagneroient peu ; l'Ouvrage y perdroit infailliblement beaucoup.

Nous devons dire la même choſe de la ſeconde partie qui traite de l'*impôt*. Pour détruire l'opinion communément reçue ſur cet objet, l'Auteur établit 1°. que la taxe réelle, ou l'impôt ſur toutes les eſpéces de biens fonds eſt un impôt

Digitized by Google

direct par ſa nature, mais qu'il peut devenir *indirect*, & être ſupporté par d'autres que par le poſſeſſeur. 2°. Que la taxe perſonnelle, autrement la contribution demandée à chaque Citoyen en raiſon de ſes facultés connues ou appréciées, & ſans égard à ce qui conſtitue ſa richeſſe, eſt la ſeule qui puiſſe être appellée abſolument *impôt direct*, parce que cette taxe n'étant ſur aucune richeſſe dénommée, elle ne peut pas donner particuliérement à un objet de richeſſe une rareté qui ſoit en diminution des richeſſes des autres Citoyens. 3°. Que la taxe ſur les objets de conſommation eſt ſpécialement un impôt *indirect*, parce qu'elle doit être ſupportée par le Conſommateur & quelquefois par le Propriétaire primitif de la choſe taxée; mais qu'il eſt très-rare, & contre l'eſprit de cet impôt, qu'il reſte à la charge de celui qui en fait l'avance; & que cette ſorte de taxe embraſſe beaucoup de genres d'induſtrie, comme faiſant partie des objets de beſoin qui entrent dans la claſſe générale des choſes de conſommation.

L'Auteur diſcute donc les avantages & les déſavantages de ces trois ſortes d'impoſitions, & donne la préférence à la derniere, dont la quantité doit être réglée ſur le degré de chaque beſoin, c'eſt-à-dire, doit être d'autant plus forte que les objets d'un beſoin ſont plus éloignés de la claſſe des premiers beſoins. Il lève les difficultés qu'on peut lui oppoſer, & en tire des éclairciſſemens qui jettent beaucoup de jour ſur la nature de tout impôt. Il pôſe des principes & généraux & particuliers ſur l'établiſſement de la taxe qu'il juge préférable à toute autre; & ſouvent il entremêle des vûes & des obſervations lumineuſes ſur l'objet dont il s'occupe.

Au reſte, ce ne ſont point ici de ces ſpéculations indifférentes, où un mauvais ſyllogiſme n'eſt ſimplement, comme l'Auteur le dit lui-même, qu'un mauvais ſyllogiſme, puiſqu'il s'agit d'aſſûrer le bonheur, ou de ſceller la ruine d'un peuple entier. L'objet eſt par ſa nature des plus intéreſſans, & l'Auteur en le traitant paroît dirigé par un eſprit véritablement patriotique. Sans jamais s'écarter des égards dûs à ſes Adverſaires, il ne dirige ſes attaques que contre leur ſyſtême, & c'eſt toujours avec le flambeau de la raiſon ſeule qu'il le pourſuit. La force qu'il met dans les objections qu'on peut lui faire, annonce qu'il cherche la vérité de bonne foi; & s'il lui arrive quelquefois de ſe tromper, ce que nous déſirons apprendre par les obſervations de perſonnes plus inſtruites que nous, on peut dire qu'alors ſon eſprit eſt la dupe de ſon cœur. Preſſant & profond dans ſes raiſonnemens quelquefois un peu abſtraits, il exige, pour être bien compris, un Lecteur attentif & éclairé, & pour pouvoir être ſolidement réfuté, un Adverſaire digne de lui.

Digitized by Google

COURS DE MATHÉMATIQUES A L'USAGE DES GARDES du Pavillon & de la Marine ; par M. Bezout, de l'Académie Royale des Sciences ; Examinateur des Gardes du Pavillon & de la Marine, & Cenſeur Royal. Quatriéme Partie, contenant les principes généraux de la Méchanique, précédés des principes de calcul qui ſervent d'introduction aux Sciences Phyſico-Mathématiques.

Item. *Suite de la quatriéme Partie, contenant l'application des principes généraux de Méchanique à différens cas de mouvement & d'équilibre.* A Paris, chez J. B. G. Muſier fils, Libraire, quai des Auguſtins, à S. Etienne. 1767. 2 Vol. *in*-8°. Le premier de 423 pages & le ſecond de 467, avec figures en taille-douce.

UN cours de Mathématiques deſtiné à l'uſage des Officiers de la Marine, ne ſçauroit avoir une deſtination plus importante & ne pouvoit être confié à des mains trop habiles ; il n'y a rien de plus eſſentiel que la Marine pour la gloire d'un Royaume, & il n'y a guéres de profeſſion qui exige plus de talens & des connoiſſances plus approfondies : la jeune Nobleſſe qui entre dans cette carriére n'y ſçauroit être trop préparée, ſurtout par l'étude des Mathématiques & en particulier de la Méchanique. Un vaiſſeau eſt la plus belle machine que l'eſprit humain ait inventée ; un vaiſſeau en mouvement eſt le plus beau problême qu'un Géométre puiſſe réſoudre : plus ceux qui le conſtruiſent auront de connoiſſance dans les Mathématiques, plus la machine ſera parfaite. Plus ceux qui le conduiſent poſſéderont la théorie de la méchanique plus le vaiſſeau leur obéira avec facilité & avec promptitude, & plus il y aura de ſûreté & de viteſſe dans tous ſes mouvemens. Sans la Géométrie, ſans la méchanique, le conſtructeur ne ſera qu'un Charpentier, le Capitaine n'aura que de la routine, & les progrès de ce grand art ſeront toujours lents & incertains, au grand préjudice de l'humanité.

Tels ſont les inconvéniens auxquels la ſageſſe d'un Miniſtre éclairé vient de remédier depuis quelques années, en établiſſant des examens pour les Gardes de la Marine & pour les Conſtructeurs, en même-tems qu'il ordonnoit un nouveau cours de Mathématiques proportionné à leurs beſoins & dont toutes les parties fuſſent dirigées vers cet objet unique.

Les queſtions de la Méchanique & les recherches des Loix du mouvement compoſé, ſont depuis longtems l'objet favori de nos plus grands Géométres ; Newton, les Bernoulli, Herman, Euler, Bouguer, & en dernier lieu M. d'Alembert, ont donné la ſolution d'une multitude de Problêmes intéreſſans, mais difficiles ; il falloit donner l'accès de leurs Ouvrages, faciliter l'intelligence de leurs recherches,

Digitized by Google

ches, en faire voir les avantages & les étendre encore plus qu'ils ne l'ont fait au beſoin de la pratique, ou pouſſer ces recherches encore plus loin pour l'utilité de l'art; c'eſt l'objet que M. Bézout s'eſt propoſé dans les deux Volumes dont nous rendons compte.

Pour cet effet, il commence par les principes de calcul qui ſervent d'introduction aux Sciences Phyſico-Mathématiques, c'eſt-à-dire le calcul différentiel & le calcul intégral. Le premier occupe 94 pages; on y trouve les applications de ce calcul aux queſtions *de maximis* & *minimis* ou aux limites des lignes courbes, à la recherche de leurs ſous-tangentes, de leurs tangentes, de leurs ſous-normales, des points multiples, & même des points d'inflexions & de rebrouſſement; mais comme cette derniere partie n'eſt pas d'une aſſez grande utilité pour mériter de longs détails dans cet Ouvrage, M. Bézout renvoie à l'analyſe des lignes courbes de Cramer, imprimée à Genéve en 1750, & à l'analyſe des infiniment petits de M. le Marquis de l'Hôpital, Livre admirable par la préciſion & la méthode, autant que par la profondeur des matiéres qui y ſont traitées; on peut y ajouter encore le Livre de M. Euler qui a pour titre: *Inſtitutiones calculi differentialis cum ejus uſu in analyſi infinitorum ac doctrina ſerierum. Impenſis Academiæ Imperialis ſcientiarum Petropolitanæ*, 1755 *in*-4°. C'eſt l'Ouvrage le plus moderne & le plus complet qu'on ait publié ſur le calcul différentiel; on travaille actuellement à l'impreſſion d'un ſemblable Ouvrage de M. Euler ſur le calcul intégral.

Les Elémens du calcul intégral que donne M. Bézout contiennent 130 p. il en donne les régles principales avec les applications à la quadrature, à la rectification, & aux ſurfaces des courbes, & à la meſure des ſolides. Il traite enſuite de l'intégration des quantités qui renferment des ſinus & des coſinus: de la maniere d'intégrer par approximation, & de quelques uſages de cette méthode: de la maniere de ramener, lorſque cela eſt poſſible, l'intégration d'une différentielle propoſée à celle d'une autre différentielle connue, & de diſtinguer les cas où cela ſe peut: des fractions rationnelles: de quelques transformations qui peuvent faciliter les intégrations: de l'intégration des quantités exponentielles & des quantités à deux variables, & enfin des Equations différentielles. M. B. renvoie ceux qui voudroient avoir des connoiſſances plus approfondies du calcul intégral, au Traité qu'en a donné M. de Bouguainville en deux Volumes *in* 4°. & aux différents Mémoires qu'ont donné ſur cette matiére, M. Euler dans les Mémoires de Péterſbourg & de Berlin, M. Fontaine dans le Recueil de ſes Mémoires, M. d'Alembert, M. le Marquis de Condorcet, & même le P. Renaud dans ſon analyſe démontrée. Nous pouvons y ajouter M. de la Grange dans les Mémoires de l'Académie de

Turin, Mademoiſelle Agnezi dans ſes inſtitutions imprimées à Milan & le P. Ricati Jéſuite de Bologne dans pluſieurs de ſes Ouvrages : nous annonçames ſurtout en 1765 le premier Volume de ſon analyſe & nous annoncerons bientôt le ſecond Volume qui eſt ſous preſſe. Au reſte les méthodes de calcul intégral que l'on trouve dans ces différens Auteurs ne ſont pas toutes néceſſaires pour la partie de la Dynamique dont on a beſoin dans la navigation : c'eſt celle ci à laquelle M. B. s'eſt attaché.

Ses notions préliminaires de Méchanique contiennent les Loix générales de l'équilibre & du mouvement. La Loi la plus générale & la plus évidente de toutes eſt certainement qu'un corps ne peut ſe donner du mouvement à lui-même : delà, on conclut une autre régle qui eſt d'une application continuelle dans la méchanique & qui n'eſt pas moins certaine que la premiere, quoiqu'on n'en ſaiſiſſe pas ſi facilement l'évidence : ſi un corps a reçu du mouvement par une cauſe quelconque, il doit perſévérer dans cet état de mouvement, ſans aucune altération ni augmentation, & ſans aucun détour, tant que la même ou une nouvelle force n'agira pas ſur lui.

En effet, puiſqu'un corps ne peut ſe donner du mouvement, il ne peut donc s'en ôter, car ce ſeroit s'en donner en ſens contraire ; d'ailleurs nous ſuppoſons qu'il n'exiſte aucun obſtacle, ainſi le mouvement eſt naturellement égal ou uniforme & rectiligne ; c'eſt la ſeconde loi du mouvement.

Les propriétés de ce mouvement uniforme ſont le premier article des principes de méchanique.

Le ſecond eſt celui du mouvement uniformément accéléré & du mouvement des corps péſants. L'Auteur fait voir que toutes les circonſtances du mouvement accéléré & par conſéquent du mouvement des corps graves ſont compriſes dans les deux équations, $u = pt$, $\epsilon = \frac{1}{2} pt^2$: enſorte que p étant connu dès que l'on connoîtra l'une de ces trois choſes, le temps, l'eſpace & la vîteſſe, on peut toujours trouver les deux autres, ſoit immédiatement par l'une ou l'autre de ces deux Equations, ſoit par le concours des deux combinés enſemble.

Les mouvemens variés de quelque maniere que ce ſoit, ſe réduiſent auſſi à des équations ſemblables. Lorſque le mobile eſt ſoumis à l'action d'une force qui agit ſur lui ſans interruption, mais d'une maniere différente à chaque inſtant le mouvement s'appelle en général, *mouvement varié*. On a des exemples de mouvement varié dans le débandement des reſſorts : quoique la vîteſſe aille en augmentant, cependant les degrés par leſquels elle augmente vont en diminuant. Il en eſt de même des degrés par leſquels le mouvement d'un navire arrive à l'uniformité : l'action du vent ſur les voiles diminue à meſure que le navire acquiert du mouvement, parce qu'il échappe d'au-

Digitized by Google

tant plus à cette action qu'il a plus de viteſſe.

A la ſuite de ces mouvemens, dans leſquels la direction ne change pas, M. B. traite de l'équilibre entre des forces directement oppoſées, de la compoſition & de la décompoſition des forces; il traite auſſi des forces qui agiſſent dans des plans différens, d'où réſulte le principe général : *Que quelque nombre de forces que l'on ait & quelques directions que ces forces puiſſent avoir, on peut toujours les réduire à deux tout au plus, l'une dirigée dans un plan connu & l'autre perpendiculaire à ce plan.*

La détermination des centres de gravité ſe tire de ce que l'Auteur avoit dit ſur l'uſage des momens pour trouver la force réſultante de pluſieurs forces parallèles; il étend ſes recherches à la détermination des centres de gravité de différentes figures & de différents ſolides, ſpécialement de la partie ſubmergée de la carene d'un vaiſſeau. Après diverſes applications de la méthode des centres de gravité, M. B. explique & démontre le principe général de M. d'Alembert pour l'équilibre & le mouvement. Ce principe général de l'équilibre eſt celui-ci.

Quelles que ſoient les forces (agiſſantes ou réſiſtantes) appliquées à un corps, à un ſyſtême de corps, à une machine, &c. quelles que ſoient les directions de ces forces, ſi l'on conçoit que chacune ſoit décompoſée en trois autres parallèles, à trois lignes tirées par un tel point qu'on voudra, & perpendiculaires entr'elles; il faut pour que toutes ces forces puiſſent ſe faire équilibre que la ſomme des forces qui agiſſent parallèlement à chacune de ces trois lignes ſoit zéro.

Le principe général du mouvement eſt celui-ci : de quelque maniere que pluſieurs corps viennent à changer leurs mouvemens actuels; ſi l'on conçoit que le mouvement que chaque corps auroit dans l'inſtant, s'il devenoit libre, ſoit décompoſé en deux autres, dont l'un ſoit celui qu'il aura réellement après le changement, le mouvement doit être tel que ſi chacun des corps n'eût eu d'autre mouvement que ce ſecond, tous les corps fuſſent demeurés en équilibre.

La connoiſſance de l'équilibre des fluides eſt une partie bien importante d'un Traité relatif à la Marine. M. B. fait voir que les fluides preſſent en raiſon de leur hauteur, que le corps plongé dans un fluide y perd une partie de ſon poids égal au poids du fluide qu'il déplace & que la pouſſée verticale d'un fluide qu'on plonge, paſſe toujours par le centre de gravité du volume du fluide déplacé. Cette propoſition eſt extrêmement intéreſſante dans la théorie des vaiſſeaux. M. B. s'occupe enſuite de la détermination du métacentre, c'eſt-à-dire du point où paſſe la direction de la pouſſée verticale de l'eau, ſur la carene du vaiſſeau, dans le cas où le vaiſſeau s'incline. La détermination du métacentre eſt

extrêmement importante dans le calcul du roulis & du tangage des vaisseaux, de la stabilité & de la position de sa mâture : aussi M. B. explique-t-il avec beaucoup de clarté & de détail la maniere de trouver le métacentre en partageant la longueur de la coupe faite à fleur d'eau, par des perpendiculaires élevées sur cette longueur.

Après avoir traité des fluides non élastiques tels que l'eau, M. B. passe à la considération d'un fluide élastique, tel que l'air, dont la maniere d'agir est fort différente de la premiere ; il fait voir que l'air est compressible & que les Volumes auxquels il peut être réduit par la compression, sont sensiblement en raison inverse des poids dont il est chargé. Il explique la maniere de trouver par le calcul intégral la hauteur du baromètre dans un lieu élevé d'une certaine quantité au-dessus du niveau de la mer, après quoi il passe à la théorie & aux calculs des pompes ; il démontre par exemple que pour que la pompe aspirante produise infailliblement son effet, il faut que le quarré de la moitié de la plus grande hauteur du piston au-dessus du niveau de l'eau, soit plus petite que 32 fois le jeu du piston. Cette théorie des pompes termine le premier Volume de cette quatriéme partie. Le second Volume contient l'application des principes de méchanique & de calcul dont nous avons parlé aux autres objets de méchanique & aux calculs des différentes machines.

Après avoir établi les loix du choc des corps & les conséquences qui en résultent par rapport à la percussion, M. B. traite du choc & de la résistance des fluides qui est le genre d'impulsion le plus nécessaire à connoître par rapport aux vaisseaux ; il y a par exemple dans ce Chapitre un article d'autant plus essentiel que le célébre M. Bouguer, l'oracle dans cette matiére, paroît s'être trompé, du moins au jugement de M. B., en traitant de la dérive ; la partie de la carene exposée au choc, change de grandeur & de figure ; & l'incidence du fluide sur chaque partie change aussi ; s'il n'y avoit que cette derniere qui changeât, il suffiroit de déterminer pour une seule dérive connue, l'action suivant la quille & l'action latérale, & l'on en concluroit facilement la résistance pour toutes les autres dérives ; mais comme ces trois choses changent à la fois, on ne peut conclure de ce qui arrive pour une dérive proposée, ce qui doit arriver pour toute autre quantité ; la loi de la figure du navire pourroit être exprimée par une équation ; mais à cause de l'irrégularité de cette figure, il faut pour chaque cas un calcul particulier. M. Bouguer ne paroît pas avoir pensé de même ; mais, dit M. B., nous ne pouvons admettre la formule que ce sçavant Mathématicien a donnée ; cependant comme cette détermination influe sur une partie de ce qu'il a écrit, relativement à la dérive, à la vîtesse du Navire & à la position

Digitized by Google

des voiles. Il paroît que M. Bezout s'eſt propoſé de reprendre cette théorie par les fondemens & les équations qu'il trouve ſont en effet fort différentes de celles de M. Bouguer.

La théorie des mouvemens d'oſcillation, la courbe de la plus vîte deſcente qui, comme l'on ſçait, eſt une cycloïde, le mouvement des projectiles dans une parabole ou dans une courbe plus compoſée lorſqu'il y a réſiſtance des milieux, le mouvement même qui ſe fait dans des ſections coniques, en vertu de l'attraction vers l'un des foyers occupe une partie conſidérable de ce Volume ; M. B. donne même l'idée de la méthode par laquelle il réſout le problême des trois corps, c'eſt-à-dire le cas où il y a plus de deux forces attractives qui agiſſent ſur un même corps.

La conſidération de la machine funiculaire conduit à l'examen de la courbure que les cordes prennent par leur poids, & par conſéquent de la courbure que prennent les voiles par l'action du vent. Il donne même une idée du fameux Problême des cordes vibrantes ; car en général il a ſçu faire entrer dans ſes élémens une idée de tout ce qu'il y a de curieux dans les Problêmes les plus difficiles de la Méchanique.

L'Auteur entre enſuite dans le calcul des mouvemens de rotation autour d'un point ou autour d'un axe, ſoit fixe, ſoit mobile, d'où il paſſe naturellement à la théorie des mouvemens d'un vaiſſeau, c'eſt-à-dire des manœuvres qu'on exécute par le moyen du gouvernail & des voiles. Il calcule les changemens que produit dans la rotation du vaiſſeau la tranſpoſition de quelque partie, ce qui eſt néceſſaire pour la connoiſſance des principes de l'attrimage. L'explication de la poulie & du treuil donne lieu à la ſolution de quelques queſtions difficiles ſur le mouvement que prendroit un corps appliqué à la circonférence d'une roue, s'il étoit entraîné par un corps appliqué à la circonférence du cylindre. Les différentes eſpéces de mouvement que peut prendre un corps de figure quelconque, conduiſent à la meſure des oſcillations des corps flottans, & tous ces Problêmes ſont réduits aux équations les plus générales.

L'Auteur traite de l'équilibre & du mouvement, ſur les plans, en ſuppoſant un corps qui gliſſe & roule en même-tems ſur une ſurface mobile & immobile ; il calcule même les effets du frotement & de la roideur des cordes, c'eſt-à-dire de la difficulté que l'on éprouve à les faire plier ſelon une courbure donnée.

La vis & le coin ſont encore des machines ſimples dont M. B. donne l'explication, mais d'une maniere plus ſuccinte, par ce que ces machines ſont d'une moindre conſéquence dans la théorie des vaiſſeaux.

Le dernier article de ce Volume a pour objet la maniere d'eſtimer les forces appliquées aux machines : ce n'eſt pas par la maſſe

Digitized by Google

qu'on doit juger de ſa force; il faut néceſſairement faire entrer encore dans la meſure de cette force le nombre de fois qu'il eſt capable d'exercer une action égale à celle que la peſanteur fait paſſer à chaque inſtant dans le poids : cette conſidération réduite en équation ſert à calculer ce qu'un homme eſt capable de faire en travaillant dans un tems donné, lorſque ſa force équivaut à un poids donné. On dit très-communément qu'un homme par un travail continué pendant environ huit heures ne peut exercer qu'un effort de 25 livres. On voit dans l'Ouvrage de M. B. qu'un pareil énoncé ne détermine pas ſuffiſamment quelle eſt la valeur de cette force : outre qu'il eſt néceſſaire d'avoir égard à la vîteſſe avec laquelle cet homme agit, il ne l'eſt pas moins d'avoir égard à la maniere dont ſon action eſt appliquée, & à beaucoup d'autres circonſtances.

M. B. qui n'avoit pas eu occaſion dans ſon Ouvrage de parler de la dimenſion des rames a placé cet article dans un *Appendix*, il applique les mêmes principes à la poſition & aux dimenſions des aîles dans les Moulins à vent ; enſorte qu'il n'y a aucune queſtion importante dans la Dynamique dont M. Bezout n'ait donné la ſolution ou les principes dans ſon Ouvrage. Cette Science difficile & qui a fait depuis quelques années de ſi grands progrès avoit beſoin d'un Ouvrage élémentaire & profond tout-à-la fois, tel que celui dont nous venons de rendre compte, & le Public attendra avec impatience les Volumes ſuivans que l'Auteur ne peut ſe diſpenſer de donner.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE des Loix de Lycurgue, où l'on recherche par quelles cauſes & degrés elles ſe ſont alterées chez les Lacédémoniens juſqu'à ce qu'elles aient été anéanties, & l'on montre que la République s'affoiblit & ſe précipita vers ſa ruine par les mêmes cauſes & les mêmes degrés. Par M. l'Abbé D. G. Ouvrage couronné par l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

Quid leges ſine moribus
Vanæ proficiunt. Horat. L. 3. Od.

A Nancy ; & ſe trouve à Paris chez Valade, Libraire, rue de la Parcheminerie, Maiſon de M. Grangé. 1768. Brochure *in*-8°. de 208 pages.

DANS le Journal de Mars dernier nous avons rendu compte d'une Diſſertation ſur le même ſujet, faite par M. Mathon qui a

remporté le prix de l'Académie. Le Mémoire de M. l'Abbé de Gourcy a été jugé le meilleur après celui dont nous venons de parler; & une perſonne inconnue a donné la ſomme néceſſaire pour un ſecond prix qui en conſéquence a été adjugé à l'Auteur de ce Mémoire. Comme dans l'Extrait que nous avons fait de celui de M. Mathon nous nous ſommes aſſez étendus ſur les Loix de Lycurgue, nous n'en parlerons aujourd'hui qu'autant qu'il ſera néceſſaire pour faire connoître l'Ouvrage de M. de Gourcy. M. Mathon a préſenté ſon ſujet avec beaucoup d'ordre, de préciſion & de netteté, ſon Mémoire eſt écrit dans le vrai ſtyle d'une Diſſertation; celui de M. l'Abbé de Gourcy eſt plus étendu, ſans peut-être contenir plus de choſes & ſon ſtyle ſe reſſent un peu trop de celui d'un Orateur; en général ſon plan nous a paru moins exact & moins bien fait que celui de M. Mathon.

L'Ouvrage de M. l'Abbé de Gourcy eſt diviſé en trois articles. Dans le premier, il donne l'établiſſement & le tableau général des Loix de Lycurgue. Il remonte juſqu'à la conquête du Peloponèſe par les deſcendans d'Hercule & au tems d'Ariſtodeme. La Royauté fut alors partagée entre ſes deux fils jumeaux, Chefs de deux branches, qui donnerent conjointement à Sparte des Rois pendant neuf ſiécles juſqu'à Cléomene III. Ces Rois ſe rendirent dans la ſuite mépriſables & les Loix furent violées. L'exceſſive liberté devint à charge au Peuple & l'on ſoupiroit après un Réformateur. C'eſt dans ce tems, c'eſt-à-dire vers l'an 900 avant J. C. & dans ces circonſtances que parut Lycurgue, onziéme deſcendant d'Hercule. Avant que d'entreprendre de reformer ſa Patrie, il voulut aller reconnoître les mœurs & les Loix des Nations les plus célébres de l'Orient. Notre Auteur rempli d'admiration & d'enthouſiaſme pour Lycurgue & pour ſes Loix, s'écrie avec Xénophon « Quel » homme ! qui a vû qu'en s'ou» vrant une route oppoſée à celle » de tous les Legiſlateurs, en cho» quant tous les uſages reçus, en » étouffant les ſentimens de la na» ture..... Il put faire embraſſer » avec tranſport & cherir durant » pluſieurs ſiécles, à un peuple en» tier, des Loix qui paroiſſent ou » contraires ou ſupérieures à l'hu» manité, à l'enfance, à un ſexe » foible & timide, des inſtitutions » qui ſemblent ne convenir qu'à » un ſexe foible & timide, des » inſtitutions qui ſemblent ne con» venir qu'à un peuple de Héros ». L'Auteur le fait le plus hardi & le plus ſublime des Légiſlateurs humains, puiſque, dit-il, Moyſe ne fut que l'organe du Suprême Légiſlateur. Il fait enſuite un expoſé aſſez long des Loix de Lycurgue, mais comme nous les avons déja indiquées en rendant compte du Mémoire de M. Mathon, & que d'ailleurs cette partie ne doit être conſidérée que

Digitized by Google

comme une introduction pour éclaircir la queſtion propoſée par l'Académie ; nous ne nous y arrêterons pas & nous paſſerons aux cauſes de l'altération des Loix.

M. l'Abbé de Gourcy en diſtingue de deux ſortes, les cauſes internes & les cauſes externes. Les premieres ſont développées dans le ſecond article. 1°. La premiere cauſe qui ſe préſente, qui eſt ſingulierement propre aux Loix dont il s'agit & qui leur fait trop d'honneur, dit l'Auteur, eſt leur trop grande perfection & leur peu de proportion avec la foibleſſe humaine. Toujours enthouſiaſmé de Lycurgue, malgré le défaut de ſes Loix qui n'étoient pas aſſez combinées avec l'humanité, il ne laiſſe pas de dire qu'elles ſont le chef-d'œuvre de la Légiſlation humaine, & que Lycurgue parvint à faire germer dans le cœur de ſes Concitoyens des mœurs & des paſſions nouvelles. L'Auteur obſerve enſuite que la Laconie qui étoit environnée de montagnes preſque inacceſſibles étoit habitée par des peuples qui avoient toute la férocité & l'organe des Montagnards ; par cette raiſon on pourroit dire que Lycurgue qui devoit avoir le même caractére en profita pour les tourner du côté de la vertu & de la valeur ; mais ſans avoir trop réfléchi qu'auſſitôt que, ceux qu'il vouloit former, ſeroient ſortis de leurs montagnes ils ſe laiſſeroient bientôt corrompre. En effet, ils conſerverent la valeur qui leur étoit naturelle & la vertu étouffée par l'amour du brigandage ſe perdit. Lycurgue encherit encore ſur le caractére de ſa Nation, il voulut éteindre en quelque ſorte les ſentimens naturels. Cette ſévérité ſubſiſta pendant quelque tems, mais l'humanité prévalut, & loin de comparer Lycurgue à une Divinité on pourroit avancer qu'il ne fut capable de donner des Loix qu'à une famille & non à un grand peuple, & puiſque ſes Loix révoltoient l'humanité, méritoient-elles tant d'éloges.

2°. Lycurgue ne s'eſt occupé qu'à former un peuple de Soldats. C'eſt raſſembler des hommes pour en faire dans la ſuite des brigands qui ravageront tout ou qui ſeront bientôt détruits. Il ne vouloit point, dit-on, en faire des Conquerans, mais conſerver ſeulement leur liberté, la ſuite a fait voir que les Lacédémoniens allerent bien au-delà, puiſqu'immédiatement après ſa mort ils firent des conquêtes. Un Légiſlateur qui connoît le caractére de ſa Nation doit prévoir qu'elle ne reſtera pas long tems dans ces entraves. La fierté des Lacedémoniens, & cette élévation que Lycurgue leur inſpira ne ſervoient qu'à exciter leur ambition & à leur faire croire qu'ils étoient nés pour commander à tous les autres hommes. Voilà où devoient les porter les Loix de Lycurgue qui cependant ſe propoſoit un autre but.

3°. Une troiſiéme cauſe de l'altération des Loix de Lacédémone eſt

eſt le défaut d'éducation dans les héritiers préſomptifs du Trône qui ſeuls étoient affranchis dans leur jeuneſſe de la rigueur des Loix. Il eſt ſingulier que Lycurgue ſe ſoit ainſi relâché en faveur de ceux qui deſtinés à commander auroient dû plus que tout autre être formés dans l'obſervation des Loix. M. l'Abbé de Gourcy cherche à l'excuſer, en diſant que c'eſt un trait de politique rafinée & non un acte de déférence & de ménagement pour la dignité Royale, mais c'eſt pouſſer trop loin l'admiration pour ce Légiſlateur. Après les étrangers & les eſclaves aux quels on ne communiquoit point les Loix ; c'étoit, dit-on, de ſes Rois que Sparte ſe défioit le plus. Quoi qu'il en ſoit, il en eſt réſulté de grands malheurs, il ſemble que Lycurgue n'ait voulu que jeter dans ſes peuples un eſprit de haine & de défiance des uns envers les autres & de tous enſemble contre les autres hommes.

4°. Le partage égal des terres, partage qui devoit toujours être égal eſt une nouvelle cauſe d'altération. Cette Loi eſt d'autant moins raiſonnable qu'elle eſt forte pour un peuple guerrier.

5°. La création des Ephores, Magiſtrats qui s'attribuerent toute l'autorité & qui en abuſerent, concourut encore à la deſtruction des Loix. On eſt incertain ſur l'époque de l'établiſſement de ces Magiſtrats. Les uns penſent que Lycurgue les inſtitua, d'autres que ce fut Théopompe, cent trente ans après Lycurgue. Quoi qu'il en ſoit, l'Auteur convient que ſi cette Magiſtrature n'eſt pas de la création de Lycurgue, elle eſt du moins conforme à ſes vûes. La ſuite a fait voir que c'étoit une grande faute, puiſque ces Magiſtrats s'emparerent de toute l'autorité, & que devenus gardes du tréſor public, ils corrompirent les mœurs par leur luxe.

6°. L'Auteur met encore au rang des cauſes de la décadence des Loix de Lycurgue, la *xenelaſie* ou l'interdiction trop abſolue & trop rigoureuſe de tout commerce avec les Etrangers. Il n'attaque ici que l'excès de cette Loi qui mettoit la République hors d'état de reparer les pertes qu'elle faiſoit en guerre.

7°. Enfin la ſeptiéme & derniere cauſe eſt l'éducation que l'on donnoit aux femmes & les libertés qu'on leur laiſſoit prendre. Platon & Ariſtote reprochent à Lycurgue d'avoir pris peu de ſoin à cet égard. M. l'Abbé de Gourcy penſe le contraire. Lycurgue, dit-il, prit des ſoins particuliers & même les outra en s'efforçant d'arracher, pour ainſi dire, les bornes que la main de la nature a poſées entre les deux ſexes. Cette trop grande liberté les conduiſit à la débauche & à la corruption.

Après avoir fait connoître ainſi le vice radical qui devoit néceſſairement produire la deſtruction des Loix de Lycurgue, l'Auteur paſſe aux cauſes externes qui y ont concouru en même tems ; c'eſt le troi-

ſiéme article de ſa Diſſertation. La premiere cauſe eſt la grandeur même de Lacédémone, ſes victoires, ſes flottes nombreuſes, ſes longues guerres, toutes choſes qui étoient autant de contraventions aux Loix, mais qui cependant étoient une ſuite naturelle de ces Loix, par le plan d'éducation que Lycurgue avoit preſcrit. La ſeconde, eſt l'introduction de l'or & de l'argent dans Sparte : la troiſiéme fut la Loi portée par l'Ephore Epitades, qui permettoit à tout Citoyen de diſpoſer à ſon gré de ſon bien, ſoit pendant ſa vie, ſoit après ſa mort, ce qui abolit la Loi du partage des terres & l'égalité des fortunes. La quatriéme eſt l'abolition des repas publics qui ſervoient à inſpirer & à entretenir la tempérance. La cinquiéme, la ſixiéme & la ſeptiéme cauſe, ſont les Tyrans qui s'emparerent du Gouvernement de Sparte ; la part que les Lacédémoniens prirent à la Ligue des Achéens & enfin les conquêtes des Romains.

L'Auteur nous paroît avoir raſſemblé dans ce Mémoire tout ce qui peut concerner les Loix de Lycurgue, mais avoir pouſſé trop loin ſon admiration pour ce Légiſlateur. Sa Diſſertation eſt un peu trop étendue, il étoit facile de l'abréger ſans ſupprimer faits. Au reſte, elle n'en eſt pas moins curieuſe ni moins intéreſſante & on la lit avec plaiſir.

HISTORIA ANATO-MICOMEDICA, SISTENS NUMEROSISSIMA cadaverum humanorum extiſpicia, quibus in apricum venit genuina morborum ſedes, horumque referantur cauſæ, vel pateſcunt effectus, &c. Auctore Joſepho Lieutaud, &c. Hiſtoire Anatomico-Medicinale, contenant un très-grand nombre d'ouvertures de cadavres, par leſquelles on découvre le véritable ſujet des maladies, leurs cauſes & leurs effets ; *Ouvrage diviſé en 4 Parties, par M. Lieutaud, Médecin de M. le Dauphin & des Enfans de France, de l'Académie des Sciences, revu & augmenté par M. Portal, qui y a joint une table très-riche & très-commode.* A Paris, chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin 1767. 2 Volumes *in*-4°.

LA date de nos infirmités eſt celle de l'ancienneté & de l'origine de la Médecine, & ceux qui ſe ſont occupés à y remédier, n'ont jamais négligé les occaſions de s'inſtruire de la ſtructure, & de l'organiſation du ſujet ſur lequel ils travailloient ; le reſpect que dans tous les Pays on a eu pour les reſtes de l'humanité ont rendu, pendant bien des ſiécles, rares & difficiles les occaſions de pourſuivre à fond l'étude du corps humain ; on s'en eſt tenu long-tems aux diſſections des animaux ; cependant il paroît par les Ecrits d'Hippocrate ſur l'Anatomie, (nous ne parlons que de ceux dont la légitimité n'eſt pas conteſtée)

Digitized by Google

qu'il étoit dès-lors parvenu aux Médecins des connoiſſances qu'ils ne devoient, ou ne pouvoient devoir qu'à la diſſection des cadavres humains; les objections de la Secte empirique contre les dogmatiques prouvent encore qu'on ne négligeoit pas l'Anatomie, même avant Hippocrate. On a beaucoup vanté les travaux d'Herophile & d'Eraſiſtrate, on a prétendu qu'ils avoient diſſéqué un grand nombre d'hommes vivans condamnés à mort, dans l'eſpérance d'y découvrir les cauſes de la vie, & celles des dérangemens de la ſanté; mais leurs écrits ne ſont pas paſſés juſqu'à nous, & depuis Hérophile juſqu'à Galien on n'apperçoit pas de traces des travaux anatomiques; dans cet intervalle de tems, il eſt mention de quelques découvertes, mais en petit nombre, & ſi mal préſentées, ou par leurs Auteurs, ou par ceux qui les ont tranſmiſes, qu'il étoit très-difficile de les aſſigner au juſte. Galien a écrit ſur l'Anatomie, mais il ne paroît pas qu'il l'ait fait d'après ce qu'il eût obſervé dans le ſujet humain, il l'eût dit; & d'ailleurs, on ſçait que de ſon tems tous les cadavres ſe brûloient. On a prétendu que les Egyptiens avoient pouſſé fort loin l'étude de l'Anatomie, & on en donnoit pour preuve la facilité qu'ils avoient d'obſerver, puiſqu'on embaumoit tous les morts; mais ſi l'on eût fait réflexion à la maniere dont ils embaumoient ou conſervoient les corps, à l'eſpéce de gens deſtinés à ces fonctions, on auroit été perſuadé que les embaumemens tels qu'ils ſe faiſoient en Egypte ne pouvoient donner aucune connoiſſance de la ſtructure, & de l'intérieur des parties du corps humain; on peut voir à ce ſujet ce que dit Hérodote, ou conſulter l'excellent Mémoire de M. Rouelle ſur les embaumemens, inſéré dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de l'année 1750. Quelques fragmens d'Auteurs, quelques deſcriptions ſuccinctes, nous montrent que de temps à autre depuis Galien juſqu'au VII ſiécle, il y a eu quelques Médecins qui ſe ſont occupés de l'Anatomie, ou qui ſe ſont arrêtés à la Diſſection particuliére d'une partie dont les circonſtances leur fourniſſoient l'examen; la Médecine arrivée chez les Arabes ne pouvoit faire aucun progrès dans l'Anatomie. La vûe ſeule des cadavres étoit défendue, comme l'on ſçait, par la Loi de Mahomet, auſſi, ſi l'on excepte Avenzoar qui parle aſſez ſuccinctement d'un abcès au médiaſtin & au pericarde qu'il avoit obſervé après la mort; on ne trouve dans aucun des Médecins Arabes pas un ſeul paſſage qui indique ou qui prouve qu'ils ſe ſoient adonnés à l'Anatomie; ils ſuivirent ſervilement celle de Galien. L'Anatomie éprouve l'état des autres Sciences, depuis le ſeptiéme juſqu'au XIV ſiécle, c'eſt alors qu'elle eſt étudiée avec une ſorte de rivalité dans toutes les parties de l'Europe: l'Italie, la France, le Nord annoncent en même tems des découvertes de toute

eſpéce, ou plutôt créent cette Science; on l'étudia, comme ſi on n'eût rien eu ſur cette matiére, on laiſſa les Livres, pour ne conſulter que les morts; & dès-lors on vit paroître des corps complets & méthodiques de l'Anatomie du corps humain, eſtimés encore aujourd'hui; depuis Concorigio, Médecin Milanois, dont les Ouvrages ſur l'Anatomie renouvellée ſont les plus anciens, depuis Guinhier d'Andernac, Médecin de la Faculté de Paris, qui brilla quelques années après, & Veſale le diſciple de ce dernier, juſqu'à Thomas Bartholin, ou plutôt depuis 1420 juſqu'en 1650 ou environ, les Anatomiſtes ont conſidéré le corps humain plus en Naturaliſtes & Phyſiciens, qu'en Médecins. Ils s'y attachent à décrire l'état des parties du corps humain, pour parvenir à en expliquer le méchaniſme & les fonctions; ce n'eſt pas qu'ils n'aient fait quelquefois mention des ſingularités ou effets des maladies qu'ils ont rencontrées dans les ſujets de leurs diſſections; mais ils ne rapprocherent pas aſſez leur travail du côté de ſon utilité pour la pratique de la Médecine, des vûes qu'on en pouvoit tirer pour parvenir aux cauſes, aux ſiéges, aux effets & à la guériſon des maladies; on peut cependant obſerver pour leur apologie, qu'ils n'avoient pas encore un fonds conſidérable, une maſſe de faits aſſez nombreux pour en tirer parti. Thomas Bartholin, le fils de Caſpar Bartholin, Médecin de Berle, Profeſſeur d'Anatomie à Copenhague étudia le premier, ou au moins préſenta le premier l'Anatomie ſur ce plan d'utilité. Il dirigea ſon travail ſur les cadavres, de maniere qu'il lui ſervit à découvrir les cauſes, le ſiége, & les effets des maladies; il mit à contribution les Auteurs qui l'avoient précédé, il épura, & analyſa les obſervations qui entrent dans ſon plan, & il parvint enfin à former un ouvrage qu'il devoit intituler, l'*Anatomie pratique*; mais cet Ouvrage, le fruit de 20 années de recherches, & de diſcuſſion fut brûlé dans l'incendie de ſa maiſon, & ce fut le bien qu'il regretta le plus.

Dans le même tems & même pluſieurs années avant Bartholin l'Anatomie étoit enſeignée à Paris ſous le même point de vûe. On voit dans les anciens Statuts de la Faculté de Médecine de Paris qu'il devoit ſe faire réguliérement dans ſes Ecoles tous les ans deux cours d'Anatomie, l'un étoit d'Anatomie-Phyſiologique, dans lequel on conſidéroit les parties dans l'état *naturel*, & relativement aux fonctions pour leſquelles elles ſont deſtinées; & dans le ſecond cours qu'on appelloit cours d'*Anatomie-Pratique*, on devoit montrer les changemens qu'éprouvoient ces mêmes parties par les maladies, & les différentes altérations auxquelles le corps humain eſt ſujet; ce cours ne pouvoit guére ſe faire réguliérement, ni dans des tems marqués; les piéces inſtructives & néceſſaires ne ſe rencontrent que par hazard de tems à autre. Un Profeſſeur de Médeci-

Digitized by Google

ne-pratique établi dans un Hôpital, ſeroit à portée de remplir cet objet. Il paroît cependant qu'il ſe faiſoit dans les Ecoles de Paris du tems de Riolan (*a*). Théophile Bonet, Médecin de Genève qui a paru avec réputation en 1660 travailla à reparer la perte de Thomas Bartholin, adopta ſon plan; ſon Ouvrage intitulé *Sepulchretum Bonetti*, parut par les ſoins de Manget; l'Edition la meilleure en 3 Volumes *in-folio* a été donnée à Lyon en 1700; c'eſt le réſultat, & l'analyſe raiſonnée de ce qui a été publié de mieux depuis le renouvellement de l'Anatomie; on y voit un tableau exact & inſtructif des effets que peuvent produire ſur les parties du corps humain les différentes maladies; on y voit des ſuites d'obſervations rares qui ne ſe trouvent pas ailleurs, ou qu'on ne pourroit ſe procurer qu'avec beaucoup de peines & de dépenſes; ces obſervations ſont claſſées d'une maniere commode, & de façon qu'en cherchant une maladie quelconque, on voit dans l'inſtant & ſans peine, les ſingularités où les effets qu'elle a préſentés après la mort du ſujet qui en a été la victime; il n'eſt donc pas ſurprenant que cet Ouvrage ſoit fort recherché & qu'il ait une place diſtinguée dans les Bibliothéques de tous les Médecins.

L'Ouvrage ou *Sepulchretum* de Bonet contient les obſervations, au moins les principales & les plus utiles qui ont trait à la pratique, depuis le renouvellement de l'Anatomie, juſqu'en 1675, ou environ. Que n'a-t-on pas vû depuis? que n'ont pas produit les travaux des Facultés, des Académies, des Sociétés Littéraires? Que de découvertes ont paru dans les Journaux de différentes Nations! L'immenſe travail de Bonet, ſon *Sepulchretum*, tout eſtimable qu'il eſt, pourroit donc être revû, corrigé, augmenté, fondu en quelque ſorte & bien amelioré; c'eſt ce qu'a entrepris l'infatigable & ſçavant Morgagni, & cet illuſtre Profeſſeur de l'Univerſité de Padoue a été aſſez heureux pour conduire ſon entrepriſe à ſa fin. Son Ouvrage a d'abord paru à Véniſe en 1761, ſous le titre, *De ſedibus & morborum cauſis per Anatomen indagatis*, gros Vol. *in-folio*. On en a donné une ſeconde édition à Padoue en 1763; elle ſe trouve chez Cavelier Libraire rue S. Jacques. On ne peut diſconvenir de ſa ſupériorité ſur celui de Manget. M. Morgagni ſuit l'ordre de Manget dans l'arrangement de ſes obſervations, il les range relativement à la maladie de chaque partie; ainſi comme dans l'aſſignement on diviſe les maladies en celles de la tête, de la poitrine, du ventre, & des extrêmités, les obſervations Anatomico-pratiques ſont rangées ſuivant cet ordre. Ce qui diſtingue plus particuliérement l'Ouvrage & d'une maniere avantageuſe pour les Lecteurs, c'eſt que les obſervations ſont plus épurées, qu'elles ſont diſcutées & qu'on en trouve un très-

(*a*) On peut s'en convaincre par la lecture du Traité qu'il a intitulé *Tractatus Anatomico-Pathologicus.*

grand nombre, elles ne ſont pas les moins intéreſſantes, nous pourrions ajouter que quoique le *Sepulchretum* de Morgagni ne ſoit qu'en un Vol. *in-fol.* très-gros à la vérité, & imprimé en caractéres très-fins ; il ne contient peut-être pas beaucoup moins d'obſervations, que l'Ouvrage de Bonet en trois Volumes *in-fol.* ce qui vient 1°. de ce qu'il eſt imprimé en caractères très-menus, comme nous l'avons dit, 2°. de ce qu'on ne fait pas des emplois doubles & même triples d'une ſeule obſervation comme a fait Manget, & qu'une même obſervation & ſur le même ſujet, ne ſe trouve pas morcelée dans ſes circonſtances différentes, employée, répétée dans quatre ou cinq endroits de l'Ouvrage, pour être placée méthodiquement & ſelon l'ordre projeté ; enfin les Tables bien ſupérieures à celles de Manget pour la commodité & pour l'utilité offrent dans l'inſtant l'obſervation qu'on cherche, ou dont on peut avoir beſoin, relativement à une maladie, ou à une partie qui en a été le ſiége. Ces Tables ſont au nombre de quatre : la premiere eſt celle des Chapitres de l'Ouvrage entier diviſé en 4 Parties ; la ſeconde Table la plus intéreſſante préſente par ordre des ſymptômes & des maladies les choſes remarquables qui ſe ſont trouvées après la mort, de ſorte que, par exemple, au mot *pleuréſie*, *phrénéſie*, *apoplexie*, on indique tout ce qui a été obſervé ſur les ſujets qui ont été les victimes de ces maladies.

La troiſiéme table, plus générale indique au nom de chaque partie *pleura*, *abdomen*, *ventriculus*, &c, ce qu'elles ont offert après la mort ; la derniere indique les choſes ſinguliéres qui ſe ſont rencontrées encore.

On admire avec juſtice ce grand Ouvrage, mais malgré les peines que s'eſt donné l'Auteur pour en rendre la lecture commode, on ne peut diſconvenir que ce ne ſoit un Livre qui n'eſt à la portée que d'un petit nombre de perſonnes, & fait plus pour être conſulté, que pour être étudié ; ſon caractére menu, ſerré & interrompu par des lettres indicatives, & des notes, rendent la lecture ſuivie très-fatiguante ; les détails ſur les maladies ſont ſouvent très-longs, & les ſcholies trop étendues ; enfin on eſt fâché de voir que le plus grand nombre d'obſervations renfermées dans ce Livre, ainſi que dans celui de Bonet, aient été faites ſur des ſujets dont le plus ſouvent on n'a connu ni ſuivi la maladie qui a précédé leur mort ; on déſiroit que l'Ouvrage qui eſt fait ſur le plan de Bartholin, de Bonet, & Morgagni, en eût tous les avantages, ſans en avoir les inconvéniens, qu'il pût être lû ſans peine, & qu'il fût à la portée de tous les Médecins à qui il importe de connoître à fond les effets, les cauſes & les ſiéges des maladies, que l'Anatomie peut indiquer.

Un Ouvrage de cette nature demandoit un Anatomiſte habile, un Praticien exercé, un Auteur

Digitized by Google

laborieux, qui eût un goût sûr & un discernement exquis ; & c'est ce que la Médecine a trouvé dans M. Lieutaud si connu par ses Ouvrages sur l'Anatomie & sur la pratique ; nous ne donnerons que succinctement la marche de son Ouvrage, il n'est pas susceptible d'extrait. Nous observerons d'abord que son intention est d'épurer cette masse d'observations, d'en donner beaucoup faites depuis Bonet & Morgagni, & de s'attacher sur-tout à celles qui ont été faites sur des sujets dont on avoit suivi les maladies.

M. Lieutaud ne suit pas l'ordre auquel se sont attachés Bonet & Morgagni, ces deux Auteurs, comme nous l'avons dit plus haut, rappellent leurs observations à chaque maladie, ainsi il est d'abord question des observations qui ont rapport aux différentes maladies de la tête, ils traitent de même celles qui regardent les maladies de la poitrine & du bas ventre ; M. Lieutaud, dans l'arrangement des observations, suit l'ordre des parties, celui même qui est d'usage dans l'enseignement de l'Anatomie, & comme il a donné un excellent Traité d'Anatomie où les parties du corps humain sont présentées dans l'état naturel, il montre dans le même ordre ces mêmes parties portant les restes, ou les marques des maladies dont le sujet a été affecté avant sa mort. Ainsi le premier Livre traite des léſions internes & évidentes des différentes parties de l'abdomen. On commence donc par présenter l'état dans lequel on a observé la poitrine à la suite des diverses affections qui ont fait succomber le malade, & on réunit les observations principales & les mieux avérées à ce sujet, celles qui sont consignées dans les Journaux, dans les Mémoires des Académies ; l'Auteur y joint les siennes propres, qui ne sont ni les moins précieuses, ni les moins intéressantes de l'Ouvrage : une attention que l'on a, & qui rend ce Recueil particuliérement précieux, c'est qu'on tâche de ne donner que des observations legeres & courtes sur des sujets que l'Auteur de l'observation avoit traités. On fait la même chose pour ce qui regarde l'estomac, les reins, l'épiploon, le foie, la vessie, &c. La poitrine, & les parties qui lui appartiennent, de même que la tête, & ce qu'elle contient sont traité sur le même plan, & avec la même attention ; en procédant de cette maniere on rapporte à différentes parties du corps humain près de quatre mille observations bien constatées ; mais ces observations sont le produit des maladies ou des symptômes qui ont paru : l'ordre anatomique qu'a cru devoir suivre M. Lieutaud diminue de leur intérêt, en faisant disparoître la liaison qu'elles ont avec les maladies.

Pour donner à cet Ouvrage les avantages qu'ont ceux de Bonet & de Morgagni, on a ajouté une Table très-commode, où d'un coup

Digitized by Google

d'œil on voit les ſymptômes des maladies dans une colomne, & dans l'autre qui eſt à côté les obſervations, & les choſes particuliéres qu'on a rencontrées; à la ſuite de ces ſymptômes, on indique le Volume & l'obſervation. Cette Table très-utile a été faite par M. Portal, dont M. Lieutaud bon Juge fait le plus grand éloge. Il avoue, qu'il lui a fourni des obſervations excellentes qu'il a cru devoir mettre dans ſon Recueil, & il le place, au rang des Anatomiſtes les plus célèbres de la Capitale. *Portallus qui ſextum luſtrum nondum emenſus, altis & præmaturis cogitationibus ætate majores æmulatur, & inter anatomicos Pariſienſes primi ordinis jure numeratur.* On auroit ſouhaité que M. Portal qui a aidé M. Lieutaud dans l'édition de ce grand Ouvrage & qui a fait avec beaucoup de peine la Table dont nous venons de parler l'eût faite plus diſtincte & plus commode que la ſeconde de Morgagni, quoique ſur le même plan; on auroit deſiré de plus, qu'à la fin de chaque obſervation il eût indiqué l'endroit d'où elle eſt priſe, l'Ouvrage, le Chapitre, la Section d'où elle eſt tirée, & on ſe contente de nommer l'Auteur; on s'en rapporte à l'extrait d'un homme de goût & inſtruit comme M. Lieutaud, mais il y a bien des circonſtances où il eſt fort aiſé de conſulter le texte même. Ces citations n'euſſent pas de beaucoup groſſi l'Ouvrage, & elles auroient fait plaiſir aux Médecins qui aiment à recourir aux ſources mêmes : ce petit inconvénient n'empêche pas de faire regarder cet Ouvrage, comme une des meilleures productions que nous ayons en Médecine, faite pour être placée dans toutes les Bibliothéques, & d'un uſage plus général que celles de Manget & de Morgagni, parce que la Lecture en eſt commode, que le Typographique eſt bien exécuté.

PRÉCIS

PRÉCIS DU VOYAGE DE M. LE MARQUIS DE COURTANVAUX, pour la vérification de quelques inſtrumens deſtinés à la détermination des Longitudes ſur mer, lû à l'Aſſemblée publique de l'Académie Royale des Sciences, le 14 Novembre de l'année 1767. A Paris, de l'Imprimerie Royale ; & ſe trouve chez Panckoucke, Libraire, rue & près la Comédie Françoiſe. 1768. 20 pages *in*-4°.

LE Public ſçavant a été inſtruit l'année derniere de l'entrepriſe formée par un illuſtre amateur pour la recherche des Longitudes. On n'avoit pas vû depuis long-tems d'autres que des Souverains former des projets auſſi vaſtes & auſſi diſpendieux & les exécuter à leurs frais au travers des dangers & des fatigues de la mer. Le ſuccès des épreuves faites par M. le Marquis de Courtanvaux a paſſé les eſpérances des Sçavants & nous a fait voir que l'exactitude des Artiſtes François pouvoit le diſputer aux chefs-d'œuvre de l'Horlogerie d'Angleterre.

L'Académie des Sciences avoit propoſé pour le ſujet du prix de 1767 la meilleure maniere de trouver le tems à la mer. Parmi les différentes montres qui lui furent préſentées, celles de M. le Roy, Horloger du Roi, parurent dignes de remporter le prix, en ſuppoſant qu'elles euſſent été éprouvées ſur la mer avec le même ſuccès que ſur la terre. Cette épreuve auroit pu trouver quelques obſtacles, mais M. de Courtanvaux leva toutes les difficultés en s'offrant lui même pour faire cette épreuve ; ſon offre fut acceptée. Il fit conſtruire au Hâvre de Grace, ſur les deſſeins de M. Ozanne, attaché au Bureau des Ingénieurs-Géographes, & ſur un principe différent de la conſtruction ordinaire une Frégate légère & propre à cette expédition à laquelle il donna le nom de l'*Aurore*. Sa Majeſté, toujours attentive à ce qui peut contribuer au progrès des Sciences, voulut bien prendre cette entrepriſe ſous ſa protection particulière, & donner à la Frégate le titre de *Frégate du Roi*. M. de Courtanvaux demanda à l'Académie un de ſes Aſtronomes pour l'accompagner & l'aider dans les opérations que ſon projet exigeoit. L'Académie lui accorda M. Pingré & elle approuva le choix qu'il avoit déja fait en ſon particulier de M. Meſſier de la Société Royale de Londres, Aſtronome attaché au dépôt des Plans, Cartes & Journaux de la Marine. La Frégate partit le 25 Mai, elle eſſuya tous les contre-tems & tous les obſtacles que la mer peut oppoſer à une pareille entrepriſe. Après un grand nombre d'obſervations faites dans le cours de la traverſée, & dans leurs relâches, nos Académiciens arrivérent à Amſterdam, où ils commencerent à terre le 15 de

Juillet les obſervations deſtinées à établir la longitude de cette Ville. La marche des montres de M. le Roy y fut parfaitement conſtatée. Le 22 Juillet l'*Aurore* appareilla d'Amſterdam pour revenir en France. Le 9 Août, ſelon les obſervations de nos Aſtronomes, la premiere montre avoit avancé par jour d'une demi-ſeconde de plus qu'à Amſterdam, & la ſeconde avoit au contraire retardé par jour d'une ſeconde & un quart. Les cinq jours ſuivans, la premiere retarda par jour, l'un portant l'autre, d'une ſixiéme partie de ſeconde; l'autre ſuivit exactement le même mouvement qu'on lui avoit trouvé à Amſterdam. Le 29 étant arrivé au Havre on trouva que depuis le 11 du mois les deux montres avoient avancé d'une ſeconde par jour de plus qu'à Amſterdam. Suivant les obſervations du 30; la premiere montre avoit avancé en 24 heures de cinq ſecondes & demie, & la ſeconde montre d'une ſeconde & demie ſeulement.

Nos Obſervateurs ont toujours eu ſoin de conſerver un Thermométre près de la premiere montre & ils n'ont remarqué dans les montres aucune variation relative à celle du Thermométre. Il eſt vrai que les changemens de température ont été aſſez peu conſidérables pendant le cours de ce voyage.

Ainſi en ſuppoſant l'état des montres, tel qu'il fut établi à Amſterdam, ſur les Obſervations que nos Aſtronômes firent dans cette Ville; on voit que cet état a perſéveré ſans grande altération juſqu'au Havre, de maniere qu'en 46 jours l'erreur de la premiere montre n'eſt que de 38 ſecondes de temps, ce qui ſous l'Equateur même ne donneroit que trois lieues & un ſixiéme d'erreur. L'Acte du Parlement d'Angleterre de 1714. accorde la totalité du prix de 20 mille livres ſterling, pourvû que l'erreur ſoit au-deſſous de 10 lieues dans un intervalle de tems d'environ ſix ſemaines.

La ſeconde montre de M. le Roy a ſuivi plus exactement que la premiere le moyen mouvement qu'elle avoit en à Amſterdam; en quarante-ſix jours elle ne s'en eſt écartée que de ſept ſecondes & un quart; ce qui ne feroit pas une erreur de deux tiers de lieue, même ſous l'Equateur.

M. le Marquis de Courtanvaux en terminant ſon Mémoire paroît déſirer un ſecond voyage dans lequel on joindroit aux montres de M. le Roy celles que les autres Artiſtes ont pu faire; ainſi que le Mégamétre de M. de Charnieres, l'Odométre de M. Valois, l'inſtrument de M. l'Abbé de Rochon, & généralement tous les inſtrumens qui peuvent avoir trait à la Longitude; il voudroit que l'on priât le Miniſtre de demander au Roi un Bâtiment à cet effet, ſur lequel l'Académie enverroit les Membres de la Compagnie qu'elle jugeroit les plus en état de ſoutenir les fatigues de la mer, & d'employer leurs ſoins à vérifier les inſtrumens que l'on embarqueroit & qui

Digitized by Google

tendroient compte à leur retour au Miniſtre & à l'Académie du ſuccès des épreuves qu'ils auroient faites. L'Académie a éprouvé en tant d'occaſions les effets de la protection particuliére dont le Roi l'honore, & de ſon amour pour le bien Public, qu'elle oſe eſpérer, dit M. de C., que Sa Majeſté ne lui refuſera pas dans celle-ci un ſecours ſi néceſſaire pour la mettre en état de procurer à la Navigation des connoiſſances recherchées ardemment depuis ſi long-tems & dont l'Europe entiere déſire le ſuccès. M. de C. finit par offrir lui-même ſes ſervices à l'Académie, ſi elle le juge néceſſaire pour la conduire des opérations futures. Nous apprenons en effet que depuis la lecture de ce Mémoire M. le Chevalier de Fleurieux, Officier des Vaiſſeaux du Roi eſt deſtiné à s'embarquer avec un des Aſtronomes de l'Académie, pour faire dans un voyage d'Amérique ces différentes épreuves, & il embarquera ſur-tout les nouvelles montres Marines que M. Berthoud a exécutées par ordre du Roi & dont on attend également la plus grande exactitude.

DESCRIPTION ET DÉTAILS DES ARTS DU MEUNIER, du Vermicelier & du Boulanger; avec une Hiſtoire abregée de la Boulangerie & un Dictionnaire de ces Arts. Par M. Malouin 1767. 340 pages *in-folio*, avec figures en taille douce.

SECOND EXTRAIT.

LORSQUE nous avons rendu compte de la premiere Partie de ce 34e Cahier, nous avons fait connoître la maniere dont M. Malouin avoit décrit & éclairé, pour ainſi dire, l'art du Meunier, en apprenant la maniere de connoître le bon grain, d'en faire de bonnes farines, de les mêlanger & de les employer aux pâtes qui ſont différentes du pain, ce qui forme l'art du Vermicelier dont nous avons auſſi rendu compte. Nous paſſons actuellement à l'art du Boulanger, dans lequel M. Malouin a eu occaſion de porter encore mieux le flambeau de la Phyſique. Il commence par expliquer ce qui concerne les différens Artiſans de la Boulangerie, les fonctions de chacun, dans les grands ateliers, & les qualités qu'ils doivent avoir. Le Geindre, par exemple, eſt le Maître garçon qui veille à tout dans le fournil; il délivre la farine, il paſſe l'eau & il la meſure; le Geindre détermine la quantité & la ſorte de pain qu'il faut fabriquer, & il avertit les autres garçons de ce qu'ils ont à faire. C'eſt le Geindre qui juge de l'apprêt des levains & de la pâte; il la partage & il la péſe. C'eſt encore lui qui chauffe le four. Il enfourne le pain & enfin il le tire du four. M. Malouin traite auſſi des diffé-

Digitized by Google

rens inſtrumens de la Boulangerie, tels que le pêtrin ou la huche qui eſt une eſpéce d'auge de bois dans laquelle on pêtrit. Chez la plûpart des Boulangers les pêtrin eſt placé ſur les fours, ce qui eſt bon en hyver, mais fort déſavantageux en été pour la chaleur, par ce qu'il y a autant d'inconvéniens à pêtrir à un air trop chaud qu'à un air froid. Il faut toujours faire entrer le plus d'air qu'on peut dans la pâte pour faire de bon pain; or en pétriſſant dans un lieu trop chaud on enferme une moindre quantité d'air dans la pâte qu'on ne feroit dans un lieu tempéré où l'air ſeroit en plus grande quantité, étant moins raréfié: Il y a moins d'air dans un lieu chaud que dans un lieu froid, parce que le froid condenſe & que la chaleur raréfie.

D'ailleurs la pâte ne leve pas à-propos lorſqu'elle leve trop vîte: les levains & la pâte prennent précipitamment leur apprêt dans un lieu trop chaud, c'eſt pourquoi on boulange toujours moins bien quand le tems eſt exceſſivement chaud que lorſqu'il eſt doux; le printems eſt la ſaiſon où l'on fait le meilleur pain.

La combinaiſon de la farine avec l'eau dans le pêtriſſage, quoique très-ſimple en apparence, demande des précautions. Il en faut ſurtout dans le choix de l'eau, pour la pureté, pour la légereté, pour la chaleur qu'il faut qu'elle ait, & pour la quantité qu'il eſt à-propos d'en mettre, à proportion de la farine; l'eau entre eſſentiellement pour beaucoup dans la compoſition du pain, puiſqu'elle en fait au moins le quart. Elle eſt réputée propre à la Boulangerie ſi les légumes y cuiſent aiſément, ſi elle diſſout facilement le ſavon ſans faire de coagulation, de crême, ni de précipité.

L'eau qui au feu devient plus promptement chaude eſt meilleure que celle qui eſt plus difficile à échauffer.

Les meilleures eaux ſont celles qui ſont ſenſiblement froides en été & chaudes en hyver; & qui paroiſſent plus froides le ſoir que le matin. Lorſqu'une eau eſt manifeſtement chaude l'été, & froide l'hyver, c'eſt ſigne qu'elle n'eſt pas bonne.

Après avoir parlé fort au long des différentes qualités de l'eau que l'on emploie pour pêtrir. M. M. parle auſſi du degré de chaleur qu'elle doit avoir. L'eau dans l'été n'a pas beſoin d'être chauffée au feu pour être bonne à pêtrir. En hyver il faut lui donner un degré de chaleur un peu plus fort qu'elle n'a naturellement en été, parce qu'en hyver on a plus beſoin d'employer la chaleur de l'eau qu'en été, temps où la chaleur de l'atmoſphère aide à la fermentation de la pâte. L'eau qui eſt abſolument froide diſſout trop difficilement la farine, & elle fait un pain doux levé. Mais ſi l'eau pour pêtrir eſt plus que tiéde, ſi elle eſt chaude, la pâte aigrit, elle crache ſon levain, diſent les Boulangers; elle ſe fend trop en levant.

Digitized by Google

Il y a des farines dont la livre de ſeize onces ne boit que 8 onces d'eau ; d'autres en prennent juſqu'à douze onces par livre, c'eſt à-dire la quantité de farine lorſqu'elle eſt de la moindre eſpéce eſt à la quantité d'eau avec laquelle on la pêtrit comme 2 eſt à 1 & la quantité de la meilleure eſpéce de farine eſt à ſa quantité d'eau comme 4 eſt à 3. La quantité d'eau varie encore, ſelon la ſorte de pain que l'on veut faire.

Il y a une ſorte de pain de pâte ferme qu'on nomme *pain brié*, par ce qu'on le brioit, c'eſt-à-dire qu'on le pêtriſſoit avec un lévier, comme on brie encore aujourd'hui les pâtes d'Italie ; il n'entre tout au plus qu'un tiers d'eau dans la préparation de ce pain brié ; car il y a d'autant moins d'eau dans la compoſition de ce pain qu'on eſt obligé de le travailler plus fortement. L'eau étant le principal agent de la fermentation, le levain n'a pas la liberté d'agir ; le mouvement de fermentation eſt gêné dans la pâte du pain brié, qu'on peut regarder pour cette raiſon comme un pain azyme.

L'article du levain eſt un des plus eſſentiels à la fabrication du pain, & l'un de ceux que M. Malouin traite avec le plus de ſoin & de ſçavoir : le levain étant un produit de la fermentation, cette matiére ne pouvoit être mieux développée que par un habile Chimiſte, auſſi trouve-t-on dans l'Ouvrage de M. Malouin un Traité complet des levains de toute eſpéce. La fermentation du levain eſt un mouvement inteſtin qui s'excite de lui-même dans les matiéres végétales. Si on délaye de la farine dans de l'eau & qu'on tienne chaudement cette eſpéce de colle claire, elle deviendra mucilagineuſe, & dans la ſuite il ſortira de ce mucilage des molécules longuettes qui paroîtront au microſcope ſe mouvoir comme de petites anguilles. Ces anguilles de colle ſont fameuſes en Phyſique & elles ont rendu célébre M. *Sherwood* pour les avoir obſervé le premier à l'aide d'un microſcope.

Il y a naturellement dans les farineux un acide par le moyen duquel ils peuvent avec le tems fermenter d'eux mêmes, cet acide principe qui eſt dans la farine eſt à l'acide du levain de pâte ce que l'acide principe du moût eſt à l'acide du vinaigre.

On emploie dans la Boulangerie une pâte qui a plus levé qu'il ne faut pour faire du pain & qui mêlée à la farine ſeulement alliée avec l'eau, c'eſt-à-dire une ſimple pâte la fait fermenter, c'eſt-à-dire la fait lever mieux qu'elle ne feroit ſeule : c'eſt ce que l'on nomme ordinairement *levain de pâte*, *franc levain*, *levain ordinaire*, *levain ſimple* ou *levain naturel*, pour le diſtinguer d'une autre eſpéce de levain que donne l'écume qu'on reçoit de la biere nouvelle qui fermente : on nomme *levure* ce levain de biere, comme nous le dirons dans un inſtant.

Lorſque le levain de pâte eſt trop vieux on eſt obligé de le re-

nouveller en le délayant juſqu'à deux ou trois fois. On doit le faire plus grand en hyver qu'en été : il faut environ 8 livres & demie de levain dans la maſſe de vingt livres de pâte pour un blé qui péſe 240 livres le ſetier.

C'eſt une choſe de grande conſéquence que la conſervation des levains. Il faut auſſi qu'un Boulanger ſçache racommoder des levains lorſqu'ils ſont trop avancés, &, ce qui eſt très-difficile, qu'il puiſſe les arrêter lorſqu'ils levent trop vîte : il eſt plus difficile de mettre en repos ce qui eſt en mouvement que de mettre en mouvement ce qui eſt en repos ; cela eſt général dit l'Auteur, dans le Phyſique & dans le moral : on excite plus aiſément la fermentation du levain qu'on ne l'arrête.

Le levain de pâte eſt continuellement fermentant juſqu'à ce qu'il pourriſſe ; c'eſt pourquoi ſi on le laiſſe fermenter & qu'on ne le faiſiſſe pas, quand il eſt arrivé au point où il a ſon apprêt, il eſt néceſſairement gâté, plus ou moins ſelon le retardement qu'on aura mis à l'employer & ſelon la ſaiſon ; en été ſurtout lorſque le tems eſt diſpoſé à l'orage, les levains & la pâte levent trop vîte ; ils ont alors l'inconvénient de la levure dont nous parlerons plus bas.

Par les divers travaux & les différentes recherches que d'on a faites pour compoſer le bon pain, voyant que le levain faiſoit beaucoup à ſa fabrication & à ſon goût ; on a eſſayé ſi d'autres matiéres pouvoient mieux faire lever la pâte & lui donner plus de goût que les levains de pâte : ce que l'on a trouvé de mieux juſqu'à préſent pour cela, c'eſt la levure de biere. On met ſous chaque piéce de biere une petite cuve ou baquer, pour recevoir l'écume qui ſe forme dans la fermentation ; cette écume s'épure & dépoſe une eſpéce de lie, c'eſt ce dépôt que l'on nomme *levure*.

Cette écume de la biere fournit deux ſortes de levains : l'un eſt la levure qui ſert aux Boulangers & aux Pâtiſſiers ; l'autre eſt la liqueur amere qui ſert de levain aux Braſſeurs pour faire lever la biere. La grande amertume de cette liqueur lui vient du houblon, dont la partie huileuſe avoit beaucoup contribué à former l'écume de la biere, comme on le verra dans l'art du Braſſeur que M. M. ſe propoſe de nous donner.

La découverte de l'uſage de la levure dans la compoſition de la pâte eſt une époque remarquable pour la Boulangerie, elle a facilité la fabrication du pain, parce qu'elle fait lever plus promptement la pâte, & parce qu'on eſt moins obligé de la travailler quand on y a mis de la levure. Il eſt certain que depuis ce tems on travaille moins la pâte qu'on ne faiſoit autrefois, même lorſqu'on montoit ſur la pâte pour la pêtrir avec le plus de force. Il n'eſt pas étonnant qu'on travaille la pâte, moins qu'on ne fait en France, dans les Pays où

Digitized by Google

l'on ne ſe ſert pas d'autre levain que de levure, comme on fait en Flandre où la levure eſt ſi commune. Quoiqu'il ſe faſſe beaucoup de biere à Paris, on apporte de la levure deux fois la ſemaine de la Picardie & de la Flandre. La levure accélere tellement la fermentation que l'on fait trois fournées de pain contre deux ſans levure.

On ne peut diſconvenir que le pain fait avec de la levure ne ſoit plus ſujet à être aigre, amer, & même gluant ou viſqueux dans la bouche; qualités que ce pain, lorſqu'il eſt dans cet état, communique aux bouillons & au lait, dans les ſoupes; mais tout uſage de la levure dans le pain n'eſt pas ſujet à ces inconvéniens qui ne viennent que du mauvais choix ou du mauvais emploi que l'on fait de la levure: on peut dire à ſon avantage que quand elle eſt employée à-propos elle rend le pain & plus leger & meilleur au goût. Il faut 4 onces de levure pour 10 livres de pâte, lorſqu'on l'emploie toute ſeule.

On emploie ordinairement à Paris deux livres & demie de levure en la mêlant avec du levain de pâte pour ſix fournées de pain d'environ neuf cens livres de pain, ce qui fait 150 livres chaque fournée, l'une dans l'autre.

Ordinairement il y a quatre fournées de 180 livres qui ſont les deux premieres & les deux dernieres où l'on ne met que peu ou point de levure.

Il y a tels Boulangers à Paris qui emploient chaque année pour plus de 1000 livres tournois de levures.

Après avoir traité fort au long des levains, tant naturels qu'artificiels, M. Malouin parle de l'uſage du ſel dans le pain. On en met beaucoup en Allemagne & en Angleterre, les Grecs & les Romains y en mettoient déja. C'eſt par économie que la plûpart des Boulangers s'abſtiennent à Paris de mettre du ſel dans la pâte; & c'eſt une mauvaiſe économie, parce que non-ſeulement le ſel donne au pain une bonne qualité qui dédommage de la dépenſe du ſel qui eſt petite lorſqu'il n'eſt employé qu'à propos; mais auſſi parce que le ſel faiſant entrer plus d'eau dans la pâte y fait entrer auſſi plus d'air & augmente ainſi la quantité du pain, ce qui peut équivaloir à ce qu'il en coute pour le ſel.

Après l'article du ſel vient celui du pêtriſſage. Il faut obſerver de pêtrir d'abord légerement, d'aller enſuite avec force & viteſſe pour découper la pâte; & enfin d'employer toutes ſes forces & beaucoup de célérité pour battre la pâte: en un mot, il faut fraſer légerement, contre fraſer promptement, & battre la pâte fortement. Ces trois choſes ſont l'art du Pêtriſſeur.

On ne doit être qu'une demi-heure, ou trois quarts d'heure au plus pour pêtrir deux cens livres de pâte; y mettre une heure, c'eſt affoiblir & faire manquer la fermentation de la pâte; parce que quand on met trop de tems à pêtrir il arrive que le levain commence à

fermenter dans la pâte avant qu'on ait fini de la pêtrir, ſi l'on pêtrit ſur levains, car il n'y a pas tant de riſque ſi l'on pêtrit ſur pâte.

Il faut convenir qu'on fait préſentement le pain meilleur qu'autrefois, mais on le feroit encore meilleur, ſi, ſçachant y employer plus de levain comme on le ſçait aujourd'hui, on travailloit davantage la pâte, comme on faiſoit autrefois. Dans un procès-verbal fait en 1726 rapporté dans le Traité des ſubſiſtances Militaires, on trouve que le Boulanger, nommé Martin, qui employoit à pêtrir le double du tems ordinaire, donnoit du pain qui, au bout de quinze jours parut être plus frais & de meilleur goût que n'a coutume d'être le cinq ou le ſixiéme jour le pain de munition fait à l'ordinaire. Mais la peine & le tems qu'il falloit pour cela, empêcha que cette pratique ne fût admiſe, d'autant plus que ce ſecret étoit trop ſimple pour exciter une ſenſation qui le fit rechercher & adopter. Il faut conſidérer encore dans le levain une autre propriété que celle de faire lever la pâte, c'eſt celle de l'aſſaiſonner & de donner au pain un goût qu'il ne peut avoir ſans levain, de quelque façon qu'on apprête autrement la pâte; on ne ſçauroit trop le répéter, parce que c'eſt ſurtout delà que dépend la bonté du pain, & en quoi conſiſte l'art du Boulanger: il faut pour faire de bon pain y mettre aſſez de levain indépendamment du travail, & il faut y mettre aſſez de travail indépendamment du levain.

M. Malouin détaille auſſi la maniere de faire le pain dans les maiſons particuliéres où l'on travaille plus en petit & avec plus d'économie. Quarante livres de froment ou 30 livres de farine produiſent ordinairement 40 livres de pain, & en peuvent produire davantage en travaillant beaucoup la pâte; parce qu'il eſt de fait que par le travail on augmente la quantité de la pâte en diſſolvant plus parfaitement la farine & y incorporant une plus grande quantité d'eau & d'air, ce qui donneroit plus de pain, ſurtout ſi l'on y ajoutoit un peu de ſel, ſeulement la huitiéme partie d'une livre pour augmenter la quantité du pain & lui donner en même tems du goût.

M. M. explique auſſi la maniere de pêtrir dans le commun, ſuivant pluſieurs méthodes différentes, & même le pain de ſegle. Le ſegle fournit plus de farine & de pain que ne fait le froment: 240 livres de ſegle bien moulu, remoulu, bluté & pêtri à propos donnent 280 livres de pain, au lieu que 240 livres de froment ne donneront guére plus de 240 livres de pain.

La farine de ſegle prend plus d'eau que celle de froment: les pâtes de froment & de ſegle étant pêtries à même conſiſtance, celle de ſegle ſéchera plus, deviendra plus ferme que celle de froment.

Notre Auteur explique ſéparément la méthode commune de pêtrir ſur pâte, celle de pêtrir ſur levains & celle de pêtrir ſur levains naturels: celle-ci mérite une attention particuliere, elle conſiſte à prendre

prendre ſur le premier levain de tout point, fait à l'ordinaire pour la premiere fournée, un levain de chef pour le lendemain & un levain de ſecond pour la ſeconde journée; c'eſt ce que M. M. explique en donnant la façon de pêtrir ſur levains; mais ſuivant la maniere de pêtrir ſur levains naturels, on tire encore de ce même levain de tout point, un autre levain de ſecond, pour la troiſiéme fournée. En décrivant toutes ces différentes méthodes M. M. met le Lecteur en état de choiſir celle qui lui conviendra le mieux, ſuivant les circonſtances.

La maniere de baſſiner la pâte, les différentes ſortes de pâtes par rapport à leurs conſiſtances, l'apprêt de la pâte avant de la mettre au four, la maniere de la conſerver, de la racommoder, de la péſer, & la façon d'ajuſter les pains ſont les objets d'autant d'articles différens. M. M. traite auſſi fort au long des différentes ſortes de pains, pain blanc, bis-blanc, pain bourgeois, pain bis, miche, pain de munition, petit pain; il donne la maniere de faire le pain à café ſuivant M. Bouillard, Boulanger de la Reine qui a eu la plus grande vogue à Paris, avec toutes les doſes de levure de ſel & de lait. Le pain à potage, le pain à ſoupe, le pain de mie ſont décrits avec le même ſoin. M. M. traite même des nourritures qui ſuppléent au pain dans des tems de diſette; tels ſont le pain de glands & de chateignes, le pain de Rima qui ſe fait aux Iſles Mariannes, le pain de pommes de terre, le pain de ſagou, le biſcuit pour la mer.

La quatriéme & derniere partie du Boulanger a pour objet la cuiſſon du pain; la deſcription des fours, le chauffage, l'enfournement du pain, la maniere de le retirer du four, les qualités que doit avoir le pain; enfin les Réglemens de Police qui y ſont relatifs pour la marque, le poids du pain & ſon prix, relativement à celui du blé. M. Malouin rapporte les Ordonnances qui ont été faites à ce ſujet, les réſultats des différens eſſais par leſquels on a fixé les frais de main d'œuvre & de manutention & les prix du tarif: on y voit par exemple que lorſque le ſetier de blé vaut 18 livres, le pain vaut 2 ſols la livre & qu'il ſe conſomme dans ces cas-là chaque année pour vingt-cinq millions de blé à Paris. M. Malouin raſſemble ſur tous ces objets, les réſultats de la théorie, de la pratique, de l'érudition & des recherches les plus vaſtes & les plus curieuſes; il termine ſon art par un ample Dictionnaire de tous les termes dont il a fait uſage, & même de quelques autres qui pouvoient ſe rapporter à ſon art; il a fait entrer dans cette eſpéce de Vocabulaire beaucoup de réflexions & d'explications qui n'avoient pu trouver place dans le cours du Livre, ou qui lui ſont venues pendant l'impreſſion. M. Malouin a donné à ce travail une étendue qui paroîtra bien conſidérable, mais nous ſommes perſuadés que les Lecteurs ſeront très-ſatisfaits

de cette étendue. Elle ſera auſſi utile à l'art qu'elle auroit été fatiguante pour l'Auteur ſi l'amour du bien public ne l'avoit ſoutenu dans ce travail.

INSTITUTIONES ANALYTICÆ A VINCENTIO RICCATO Societatis Jeſu & Hieronymo Saladino, Monacho Cœleſtino Collectæ, Tomus ſecundus, Bononiæ. 1767. *Ex Typographia Sancti Thomæ Aquinatis, Superiorum auctoritate.* 309 pages *in*-4°. avec 22 planches en Taille-douce ; & ſe trouve à Paris chez Molini, Libraire Italien, Quai des Auguſtins.

NOus annonçâmes dans notre Journal de Décembre 1765 le premier Volume des inſtitutions analytiques du P. Riccati, célébre Mathématicien de Bologne en Italie : il étoit queſtion pour lors de l'analyſe finie, c'eſt-à-dire de la réſolution & de la conſtruction des équations, des calculs des Sinus, des propriétés des courbes, des logarithmes & autres objets ſemblables : On traite dans ce nouveau Volume des Quantités Infinitéſimales, c'eſt-à-dire du calcul différentiel & du calcul intégral, & de leurs uſages pour la quadrature & rectification des Courbes ; enfin de l'intégration & de la conſtruction des formules, qui ne renferment qu'une ſeule variable. Avant d'entrer en matiére le P. Riccati traite de la métaphyſique de ce calcul.

Pluſieurs Auteurs, parmi leſquels il y en a de célébres, parlent des quantités infinitéſinales, de façon à faire croire qu'ils ne les regardent, que comme infiniment petites relativement, ou indéfiniment perites, comme diſoit Leibnitz, il y en a même eu dans ce nombre qui les confondant avec les quantités Phyſiques extrêmement petites, ont écrit que les quantités infiniment petites étoient par rapport aux quantités aſſignables, ce qu'eſt un grain de ſable par rapport à toute la Terre. Pour peu qu'il y eût de vérité dans cette aſſertion, la Géométrie ſe trouveroit dépouillée, dit le P. Riccati, de ce qu'elle a de plus précieux, ſon exactitude & ſon évidence ; on a donc en général une idée peu exacte & peu détaillée de la nature des infiniment petits : il eſt vrai que Newton dans les endroits où il parle des premieres & dernieres raiſons, & Maclaurin dans le premier Livre de ſon Traité des fluxions ont donné une idée juſte des fluxions, ou quantités infinitéſimales, & en ont fait un uſage auſſi ſûr que fécond dans leurs recherches géométriques ; mais la façon d'écrire de Newton eſt ſi ſerrée, ſi conciſe, qu'il eſt entendu de peu de perſonnes, & Maclaurin eſt peu lû à cauſe du grand nombre de ſes Propoſitions, & de la longueur de ſes démonſtrations. Il réſulte de-là que la plus grande partie de ceux qui s'adonnent à cette

Digitized by Google

étude ſe forment une idée tout-à-fait fauſſe des quantités infinitéſimales, & ne ſçachant à quoi ſe fixer, n'en conçoivent point du tout la nature.

C'eſt pour éviter cet inconvénient que le P. Riccati a pris le parti d'examiner dans ſon premier Chapitre la méthode dont ſe ſont ſervis les Géométres Grecs pour comparer les figures rectilignes avec les curvilignes. Cette méthode eſt fondée ſur ce principe que les quantités & les rapports qui s'approchent continuellement l'un de l'autre, de façon que leur différence devienne plus petite qu'aucune quantité donnée, deviennent à la fin égaux, lorſqu'ils arrivent à la limite : il éclaircit cette méthode des Anciens en développant & ſimplifiant la belle invention d'Archiméde pour quarrer la Parabole d'Apollonius. Il démontre d'abord que la différence entre l'eſpace Parabolique, & la ſomme des triangles inſcrits ſucceſſivement dans les ſegmens devient moindre qu'aucune quantité donnée ; enſuite faiſant uſage de ce principe, il en conclud que la ſomme trouvée des triangles eſt égale à la fin à l'aire de la Parabole. Il faut bien obſerver que dans cette méthode on ne regarde point comme égales les quantités & raiſons, tant qu'elles ont entr'elles quelque différence, quelque petite qu'elle puiſſe être, mais ſeulement dans la limite, lorſque toute différence eſt évanouie. C'eſt auſſi par la méthode des limites que M. d'Alembert avoit expliqué dans l'Encyclopédie la nature du calcul différentiel.

Les infiniment petits, les fluxions, les différences, &c. ne ſont au jugement de l'Auteur, que les quantités moindres qu'aucune quantité donnée dont ſe ſervoient les anciens Géométres : ainſi lorſque dans le calcul on prend pour égales des lignes, ou d'autres quantités quelconques, dont la différence par rapport à elles eſt infiniment petite, & qu'on néglige cette différence, ou qu'on la ſuppoſe nulle, ce n'eſt pas lorſque cette différence exiſte encore, quelque petite qu'elle puiſſe être, mais ſeulement dans la limite où elle devient abſolument nulle : d'où il ſuit que négliger les quantités infiniment petites, n'eſt autre choſe que trouver la quantité ou raiſon exacte qui a lieu dans la limite : on fait voir comment par cette méthode on obtient exactement la quadrature & la rectification des Courbes, la poſition des Tangentes, & la ſolution de pluſieurs autres Problêmes, dont il eſt parlé dans cet Ouvrage.

L'Auteur établit auſſi de quelle ſource naiſſent les différens ordres de quantités infinitéſimales, & il fait voir de quel uſage ils peuvent être : il démontre que, ſi deux quantités croiſſent de façon, que leur différence n'ait plus avec ces quantités qu'une raiſon moindre qu'aucune raiſon donnée ; ces quantités deviennent à la fin & dans la limite égales entr'elles. Ce principe peut ſervir en pluſieurs occaſions, & être d'un uſage fort avantageux dans pluſieurs recherches Géométriques,

Digitized by Google

où l'on ſuppoſe qu'un point s'éloigne au delà d'une limite quelconque.

On trouve dans le ſecond Chapitre la Géométrie des quantités infinitéſimales. C'eſt un extrait de ce qu'il y a de plus eſſentiel dans le petit Ouvrage du P. Saladini.

On donne dans le troiſiéme Chapitre les régles pour différentier & intégrer; opérations que l'on traite conjointement ſans ſéparer le calcul différentiel. On fait voir que dans la différentiation on néglige les termes qui montent à des degrés ſupérieurs d'infiniment petits : remarque qu'on ne peut oublier ſans inconvénient en bien des occaſions; on démontre encore que dans l'intégration il faut ajouter une conſtante à l'intégrale trouvée; & quoique la formule ſoit toujours la vraie intégrale, quelle que ſoit la conſtante, cependant les circonſtances déterminent dans les cas particuliers quelle elle doit être. Mais comme les formules qui ſe préſentent, quoiqu'elles ſoient intégrables, n'ont pas toujours les conditions qui les font paroître telles, on enſeigne pluſieurs artifices ou adreſſes de calculs, ſur-tout les ſubſtitutions au moyen deſquelles on parvient à intégrer pluſieurs formules qui d'abord avoient paru non intégrables.

Mais il arrive ſouvent qu'il ſe préſente des formules qui ne ſont intégrables algébtiquement par aucun moyen, ou au moins par aucun moyen connu. Dans ce cas les Analyſtes ont coutume de faire uſage des Séries, au moyen deſquelles, ſi l'on n'obtient pas une valeur exacte, au moins l'on ſe procure une valeur auſſi approchante de la véritable, qu'on peut le deſirer. Pour cela le P. R. enſeigne dans le Chapitre quatriéme à faire ſur les Séries les opérations analytiques de la multiplication, & de la diviſion l'une par l'autre, à élever une Série à une puiſſance quelconque, & à trouver le retour d'une Série : opération longue & difficile, à laquelle il ne faut avoir recours que dans les cas les plus déſeſperés. Il avoit donné dans le Tome précédent la façon de former la Série par la diviſion, & d'élever les formules complexes à une Puiſſance dont l'expoſant eſt un nombre rompu ou négatif; il explique dans celui-ci l'uſage des coëfficiens indéterminés, & il y joint un Théoréme, qui ſe trouvoit déja dans le premier Volume de Opuſcules du P. Riccati. Enfin l'on termine le Chapitre par l'expoſition d'une méthode particuliére de calcul intégral, & dont les meilleurs Analyſtes ont fait un uſage fréquent. Cette méthode conſiſte à ajouter & à retrancher de la formule des termes tels, que pris deux à deux, ils reçoivent une intégration Algébrique.

On paſſe dans le Chapitre cinquiéme aux Quadratures & à leur uſage: on commence à expliquer l'uſage de la ſommation des Séries enſeignée dans le Tome précédent, pour trouver les Quadratures de toutes les paraboles & hyperboles,

Digitized by Google

excepté l'hyperbole d'Apollonius. Ce qui démontre l'intégration de la formule $x^m dx$, quelle que ſoit la valeur de m, pourvû qu'elle ne ſoit pas $= -1$; or toutes les formules qui reçoivent une intégration Algébrique pouvant ſe reduire à la formule $x^m dx$, il eſt clair que par ce moyen les principes du calcul intégral ſe trouvent démontrés ; paſſant enſuite à d'autres Courbes, on en trouve la quadrature algébriquement. La quadrature des Courbes étant d'un grand uſage pour conſtruire les formules qui n'ont point d'intégration ; on en enſeigne la méthode, ſoit que les Courbes ſe rapportent à l'axe, ſoit qu'elles ſe rapportent à un foyer ; quand il n'y a qu'un ſigne d'intégration, la conſtruction peut toujours ſe faire avec la quadrature d'une Courbe Algébrique ; mais s'il y a plus d'un ſigne d'intégration, il faudra le plus ſouvent employer la quadrature d'une Courbe méchanique ; cependant, en maniant le calcul avec adreſſe, on parvient en pluſieurs cas à la conſtruction au moyen des ſeules Courbes Algébriques, c'eſt ce que nos Auteurs font voir aſſez au long.

Mais ce n'eſt pas aſſez de conſtruire les formules différentielles par la quadrature des Courbes Algébriques en général, il faut encore employer à la conſtruction les Courbes les plus ſimples qu'il eſt poſſible : les Sections Coniques ſont les premieres en ce genre, & la parabole eſt la plus ſimple. Les deux autres ſont l'éllipſe & l'hyperbole : or ce ſeroit manquer à la ſimplicité, que de recourir, pour conſtruire une formule, à des Courbes plus compoſées, & d'un degré plus élevé, quand on peut le faire avec la quadrature des Sections Coniques.

Il eſt parlé dans le Chapitre ſixiéme de la quadrature de l'hyperbole entre ſes aſymptotes ; ce qui donne lieu d'expliquer en détail l'importante théorie des Logarithmes, & de diſtinguer leurs différens genres ; on réſout au moyen de Séries convergentes ces Problêmes : *le nombre étant donné, trouver le logarithme. Le logarithme étant donné, trouver le nombre*, & d'autres ſemblables. On conſidére ordinairement dans les ſyſtêmes de logarithmes trois quantités ; le premier nombre, la ſouſtangente, & la baſe logarithmique : ſi le premier nombre eſt donné, ainſi que la baſe, on a le genre des logarithmes ordinaires ; ſi le premier nombre & la ſouſtangente ſont donnés, on a le genre des logarithmes hyperboliques ; on ne paſſe guére d'un genre à l'autre que par le moyen des quantités tranſcendantes : ainſi les Problêmes ſuivans, *le premier nombre & la baſe étant donnés trouver la ſouſtangente : le premier nombre & la ſouſtangente étant donnés, trouver la baſe logarithmique*, ne ſont point des Problême Algébriques, mais tranſcendants. Dans le nombre des ſyſtêmes, des logarithmes hyperbo-

Digitized by Google

liques, outre celui qui a la ſouſtangente égale au premier nombre (*), & dont on ſe ſert le plus ſouvent dans l'Analyſe ; il y a celui des logarithmes analogues, dans lequel la ſouſtangente eſt au premier nombre comme $\sqrt{2}$ eſt à 1, qui mérite attention. Dans ce ſyſtême les logarithmes ſont donnés par les Sinus & Coſinus hyperboliques, comme les Arcs circulaires par les Sinus & Coſinus du Cercle : cette théorie eſt ſuivie d'une méthode pour intégrer les formules différentielles qui renferment des lignes logarithmiques.

Dans le Chapitre ſeptiéme, après avoir démontré que la quadrature de toutes les ellipſes dépend de celle du Cercle, laquelle eſt liée à ſa rectification, & que la quadrature de toutes les hyperboles dépend de celle de l'hyperbole équilatere, on donne les formules de pluſieurs eſpaces & arcs circulaires, & de pluſieurs eſpaces hyperboliques & logarithmes analogues, & on en donne l'intégration au moyen de Séries fort convergentes. Celles de ces Séries qui expriment les arcs de Cercle, & les logarithmes analogues par les Sinus & Coſinus circulaires & hyperboliques méritent une attention particuliére, auſſi bien que celles qui expriment réciproquement ces Sinus & Coſinus par les arcs & les logarithmes, tios Auteurs en font voir la nature & l'uſage.

Pour ne laiſſer dans la théorie des fractions rationelles qui eſt aujourd'hui fort connue, aucun point qui ne fût démontré rigoureuſement, les Auteurs ont été obligés d'avoir recours à trois ou quatre méthodes, leſquelles n'ont rien de commun entr'elles : il eſt certain que plus d'uniformité auroit mieux convenu au génie de l'Analyſe & auroit montré plus d'élégance, mais on y a ſuppléé dans le huitiéme Chapitre. On y fait voir par une méthode auſſi exacte qu'uniforme quelles formules naiſſent de facteurs du premier & du ſecond degré, ſimples ou doubles, déduiſant ſucceſſivement les plus compoſées des plus ſimples ; pour faciliter enſuite la pratique de la réſolution, on enſeigne à trouver les coëfficiens dans tous les cas ; mais comme cette pratique eſt auſſi difficile & épineuſe dans les facteurs du ſecond degré, qu'elle eſt aiſée dans ceux du premier ; on conſeille de les réſoudre en deux facteurs imaginaires du premier degré, & on démontre que l'opération faite les imaginaires s'évanouiſſent. Il a fallu pour cela établir quelques théorémes relatifs aux quantités imaginaires, & faire voir quels ſont, après les opérations analytiques, les termes imaginaires, & quels ſont les réels.

On traite dans le Chapitre neuviéme du calcul Logarithmique & exponentiel, & on le termine par

(*) On appelle *premier nombre* le nombre dont le Logarithme eſt zero, & *baſe Logarithmique* le nombre dont le Logarithme eſt le premier nombre.

Digitized by Google

la démonſtration de quelques théorémes très-utiles qui uniſſent le calcul exponentiel à celui des Sinus & Coſinus hyperboliques & circulaires & à la ſolution de quelques Problêmes Arithmétiques qui ſont inſolubles par toute autre voie.

On trouve dans le Chapitre dixiéme le calcul des Sinus & Coſinus & on donne l'intégration de toutes les formules, dans leſquelles la différence de l'arc, ou du logarithme eſt multipliée ou diviſée par les Sinus ou Coſinus élevés à une puiſſance quelconque dont l'expoſant eſt un nombre entier ; mais comme toutes les formules ne peuvent pas ſe ramener aux Sinus & Coſinus, on traite en général des Binomes & on établit les formules qui ſont néceſſaires pour qu'ils ſoient intégrables algébriquement, ou en ſuppoſant les ſeules quadratures du Cercle & de l'hyperbole : on trouve à la fin quelque choſe ſur les Polynomes & les Auteurs expliquent le peu de notions qui, juſqu'à préſent ont été données à ce ſujet.

Il eſt certain que la conſtruction des équations différentielles par les quadratures eſt d'un grand uſage ; mais il eſt plus avantageux dans la pratique de les conſtruire par les rectifications, parce qu'il eſt bien plus facile de meſurer méchaniquement un arc, qu'une aire curviligne. Les Géométres, pour y parvenir, ont imaginé différentes méthodes fort ingénieuſes, on les expoſe dans le Chapitre onziéme ; cependant aucune de ces méthodes n'ayant le mérite de l'univerſalité, il arrivoit ſouvent qu'il ſe gliſſoit dans les formules des quantités imaginaires, qui rendoient imaginaire la courbe dont on devoit tirer l'intégrale : défaut dont n'eſt pas même exemt le beau Théoréme de Jean Bernoulli, quoique les Auteurs l'euſſent regardé comme univerſel : pour y ſuppléer, il n'eſt queſtion que de transformer, ſuivant la méthode de Bernoulli, la formule propoſée en une autre, qui ne ſoit point affectée d'imaginaires : appliquant enſuite à la transformée le Théoréme de Bernoulli, on démontre qu'il n'eſt pas poſſible que l'opération ſoit embaraſſée par des imaginaires : au moyen de cet artifice, il n'eſt point de formule qu'on ne conſtruiſe par la rectification des Courbes. Mais parce qu'il arrive ſouvent que le calcul en eſt fort long, fort ennuyeux, & fort embaraſſé, on donne d'autres Théorémes peu différens de celui de Bernoulli, & avec leſquels on peut en pluſieurs cas parvenir à la conſtruction avec plus de facilité.

Mais comme dans les rectifications, ainſi que dans les quadratures on doit faire uſage des Courbes les plus ſimples, on préfére les Sections Coniques : or la rectification de la parabole dépend de la quadrature de l'hyperbole : reſtent l'ellipſe & l'hyperbole : il eſt donc queſtion de voir quelles ſont les formules qui peuvent ſe conſtruire avec des arcs elliptiques & hyper-

Digitized by Google

boliques. On fait voir dans le Chapitre douziéme que la formule $\frac{dz\sqrt{f+gzz}}{\sqrt{p+qzz}}$ eſt toujours ſuſceptible de cette conſtruction, quels que ſoient les coëfficiens f, g, p, q poſitifs ou negatifs. On fait remarquer à cette occaſion une propriété de l'ellipſe & de l'hyperbole qu'on avoit déja démontrée dans la parabole, ſçavoir qu'il y a dans ces Courbes une infinité d'arcs dont la différence eſt intégrable algébriquement : cette découvette a été faite il y a quelques années par le Comte Fagnani, Géométre Italien. Dans le Chapitre treiziéme, on réduit à la formule générale, un nombre infini d'autres formules, leſquelles par ce moyen ſe conſtruiſent avec des arcs elliptiques & hyperboliques. Ces deux Chapitres ſont tirés du ſecond Tome des Opuſcules du P. Riccati.

Après avoir conſidéré la quadrature & la rectification des Courbes nos Auteurs paſſent dans le Chapitre quatorziéme à la quadrature des ſurfaces & à la cubature des ſolides engendrés par la rotation, ſoit que les Courbes ſe rapportent à leurs axes, ſoit qu'elles ſe rapportent à un foyer. On donne à cette occaſion la démonſtration & l'uſage de la belle Régle de Guldin, relative au centre de gravité qui dans ce Livre eſt appellé Centre de grandeur; au moyen de cette dénomination les Auteurs ont pu ſe diſpenſer d'entrer dans aucune diſcuſſion Phyſique : voici cette Régle : La quantité engendrée par la Rotation, eſt égale à la quantité qui tourne multipliée par le chemin que parcourt ſon centre de grandeur. Renfermant cette régle dans ſes juſtes bornes, on en donne une démonſtration exacte, tant pour les lignes que pour les ſurfaces : enfin joignant cette régle à la méthode des infiniment petits, on obtient par ſon moyen la quadrature de beaucoup de Courbes qu'il ſeroit fort difficile de quarrer autrement.

Ce Chapitre termine la partie de cet Ouvrage deſtinée à traiter des formules qui ne contiennent qu'une ſeule variable ; il reſtoit à éclaircir les régles en les appliquant à la ſolution de quelques Problêmes directs & inverſes : c'eſt ce qu'on fait dans les deux derniers Chapitres, qui ſont le quinziéme & le ſeiziéme. On a eu l'attention de choiſir des Problêmes tels qu'ils renfermaſſent quelque application utile : il ſeroit inutile de faire ici l'énumération de ces Problêmes ; nous ne ferons mention que d'un ſeul dont on a fait choix, dans la vûe de mettre les Lecteurs en garde contre un parallogiſme dans lequel il eſt très-facile de tomber. On démontre dans le Problême ſeptiéme du quinziéme Chapitre, que l'aire d'une Courbe du quatriéme degré eſt égale à un triangle rectiligne, plus la différence de deux Secteurs hyperboliques dont les tangentes ſont généralement inégales : il ſuit évidemment de cette conſtruction

conſtruction que, s'il arrive que les deux tangentes deviennent égales, leur différence s'évanouiſſant, l'aire de la Courbe ſera égale à un triangle, & conſéquemment Algébrique : or dans le cas de la Courbe propoſée les deux tangentes deviennent égales, lorſque l'une & l'autre eſt égale au demi-axe de l'hyperbole ; donc en ce ſeul cas la Courbe ſera quarrable algébriquement, & dans tous les autres la quadrature dépendra de celle de l'hyperbole. Cependant ſi on cherche par une autre méthode la quadrature de la même Courbe, on trouvera que dans tous les cas elle dépend de celle de l'hyperbole, & par conſéquent que dans aucun cas elle ne peut être Algébrique ; mais, dira-t-on, comment eſt-il poſſible que deux méthodes, deux démonſtrations géométriques ſe contrediſent ? Le paralogiſme eſt dans le premier raiſonnement. Lorſque les Tangentes deviennent égales au demi-axe, les deux Secteurs hyperboliques deviennent infinis, &, quoique leur différence ſoit nulle par rapport à eux, elle peut cependant être finie, & par conſéquent ne peut être négligée relativement aux quantités finies. En effet, ſi on cherche rigoureuſement la différence des deux Secteurs infinis, on la trouve finie & égale à un eſpace hyperbolique fini, &, la faiſant entrer dans le calcul, les deux méthodes s'accordent très-bien : un exemple ſemblable apprend aux Analiſtes à ne pas négliger les différences des quantités infinies, s'ils ne démontrent rigoureuſement qu'elles ne ſont point finies, & que la raiſon qu'elles ont aux quantités finies eſt moindre qu'aucune raiſon donnée ; il faut beaucoup de circonſpection dans le calcul des infinis.

On imprime actuellement le troiſiéme Volume de ces Inſtitutions, qui paroîtra au mois de Mai 1768 *dans lequel on traitera des différentielles d'un ordre ſupérieur & de leur uſage, où l'on expliquera la ſéparation des indéterminées pour parvenir à l'intégration, la conſtruction des équations différentielles ſans le ſecours de cette ſéparation, & la détermination des Courbes qui ont des* maxima *&* minima.

Le prix du premier Volume de cet Ouvrage en feuilles, à Bologne, eſt de 3 *écus Romains ou* 16 *livres de France, le ſecond Volume ne coute que* 2 *écus Romains ou* 10 *liv.* 13 *ſols, & ceux qui en recevant les deux premiers Volumes voudront payer* 6 *écus Romains ou* 32 *livres auront pour ce prix là l'Ouvrage entier, c'eſt-à-dire qu'ils recevront une promeſſe pour le troiſiéme Volume qui eſt ſous preſſe.*

DE L'ÉLOQUENCE DU BARREAU, PAR M. GIN, Secrétaire du Roi, Avocat au Parlement.

Fungor vice cotis, acutum
Reddere quæ ferrum valet.
Horat.

A Paris, chez Hériſſant fils, rue S. Jacques. 1767. Avec Approbation & Privilége du Roi. Brochure *in*-12. de 321 pages.

L'Auteur de cet Ouvrage fait entendre dans ſon Avant-propos & dit formellement à la fin de ſon Livre qu'il n'a point prétendu faire une Rhétorique; il en fait une pourtant à bien des égards, il tient plus qu'il ne promet, il n'y a rien-là dont on puiſſe ſe plaindre.

Son objet particulier eſt de tracer les régles de l'Eloquence du Barreau. Cicéron & Quintilien ne lui ont point paru ſuffire à cet égard, à cauſe de la différence des Langues, qui en produit une, ſelon lui, dans le choix & dans l'obſervation des préceptes.

Le fameux Guillaume du Vair, Evêque de Liſieux & Garde des Sceaux ſous Louis XIII. eſt le premier qui ait traité de l'Eloquence Françoiſe; ni lui ni ceux qui l'ont ſuivi n'ont expoſé avec aſſez d'étendue les régles propres à l'Eloque du Barreau, c'eſt ce que M. Gin entreprend aujourd'hui.

Son plan nous paroît difficile à expoſer autrement que par la diviſion de l'Ouvrage en Parties & en Chapitres, diviſion dont la raiſon n'eſt peut être pas rendue aſſez ſenſible. Quoi qu'il en ſoit, l'Ouvrage a deux parties, dont la prémiere contient cinq Chapitres & la ſeconde huit. Voici l'ordre de ces Chapitres.

Le premier Chapitre de la prémiére partie, préſente l'idée générale d'un bon plaidoyer; le ſecond traite de la préparation néceſſaire à l'Orateur & du choix des cauſes; le troiſiéme de l'ordre, de la clarté & de la préciſion, ſuites de cette préparation; le quatriéme des connoiſſances néceſſaires à l'Avocat; le cinquiéme, des trois genres d'Eloquence.

Le premier Chapitre de la ſeconde Partie offre une réflexion préliminaire ſur les quatre parties du Diſcours; & les Chapitres ſuivans traitent de ces parties en détail; le ſecond parle de l'Exorde; le troiſiéme du Fait ou de la Narration; le quatriéme de la Diviſion & des Preuves; le cinquiéme des Paſſions & de la Peroraiſon.

Le Chapitre ſixième traite de l'Elocution; le ſeptiéme de l'Action; le huitiéme & dernier applique aux Ecritures, aux Mémoires & aux Conſultations les régles qui leur conviennent parmi celles qui

Digitized by Google

ont été preſcrites dans les Chapitres précédens.

Le principe fondamental de M. Gin dans cet Ouvrage, eſt celui de l'unité ; il veut que tout Plaidoyer ſoit un, que toutes les cauſes ſoient enviſagées comme ayant un objet unique, que toutes les parties du diſcours tendent à ce ſeul but :

Sit quodvis ſimplex duntaxat & unum.

Cette règle, dit-il, eſt fondée ſur les bornes de notre eſprit, dont l'attention s'affoiblit dès qu'elle ſe partage. C'étoit le grand talent de M. Cochin de reduire ainſi la cauſe la plus compliquée à un point unique de controverſe. « Fidéle obſervateur de l'unité du ſujet, tant » recommandée aux Poëtes, & » tant violée par le grand nombre, dit l'Auteur de la Préface de ſes œuvres, c'eſt toujours » une propoſition unique qu'il ſoutient, & de-là vient la clarté raviſſante de ſes diſcours ». M. Gin tire un grand parti de ce principe de l'unité dans tout ſon Ouvrage ; c'eſt ce principe qui doit guider l'Orateur dans le choix des cauſes & dans ſa préparation ſur chaque cauſe, c'eſt toujours l'enſemble qu'il doit ſaiſir pour juger de l'équité de ſa cauſe ou au moins de ſa probabilité, & pour s'aſſûrer de toutes les reſſources qu'elle peut fournir à l'éloquence. L'Auteur cite un morceau très-curieux de Cicéron dans ſon Traité *De Orators*. On y voit toutes les précautions que prenoit cet Orateur pour s'inſtruire à fond des cauſes qu'il entreprenoit de défendre. De cette préparation, ſuite du principe de l'unité, naîtront l'ordre, la clarté, la préciſion, toutes les qualités du diſcours propres à inſtruire & à perſuader les Juges.

L'étude des Loix eſt immenſe, mais elles ont un lien commun qui les raméne à l'unité, c'eſt le droit naturel, & celui ci ſe réduit chez toutes les Nations à un ſeul principe, gravé au fond de tous les cœurs. A l'étude des Loix il faut joindre celle de l'Hiſtoire, de la Philoſophie, de la Langue, ſur-tout celle des hommes, la lecture des Poëtes & des Orateurs, les notions des Sciences & des Arts. On ſera bienaiſe de trouver ici un paſſage de du Vair qui eſt plein d'idées auxquelles l'énergie & la naïveté du vieux langage donnent un éclat particulier.

« Ceux, dit-il, qui veulent fa» voriſer la pareſſe, diſent qu'il » ſuffit à l'Orateur d'emprunter, à » meſure qu'il en a affaire, ce que » les autres Arts ont de propre au » ſujet qu'il veut traiter, ſans con» ſumer tant de temps en autres » ſciences, dont l'uſage eſt rare à » celui qui a à parler en public ; » comme s'ils ignoroient qu'elle » différence il y a entre ce qui nous » eſt propre & ce que nous em» pruntons, & comme nous uſons » diverſement de l'un & de l'autre ; » comme l'on reconnoît incontinent ce qui eſt à nous & ce que » l'on nous a prêté. Davantage, n'é» prouvons-nous pas tous les jours

Digitized by Google

» que nous ſommes ſi preſſés ès ac-
» tions dont nous ſommes chargés,
» qu'à peine nous avons le loiſir de
» nous recueillir & choiſir les paro-
» les convenables au ſujet ? Que
» ſeroit-ce donc s'il falloit aller
» lors au conſeil des autres Scien-
» ces, pour chercher quelques ſe-
» cours à ce que nous avons entre-
» pris ? Ne vous ſouvenez vous pas
» comme l'Antiquité a loué le ju-
» gement d'Alexandre, lequel caſſa
» un de ſes Soldats qui racouſtroit
» l'attache de ſon javelot, lorſqu'on
» rangeoit la bataille, pour ce qu'il
» préparoit les armes, lorſqu'il en
» falloit uſer ? Qui eſt, je vous
» prie, le bon ménager, lequel a
» jamais entrepris d'élever un grand
» édifice, qui auparavant que de
» commencer à bâtir, n'ait fait pro-
» viſion de bois, de pierres, de
» chaux & autres matiéres conve-
» nables ; de peur qu'ayant déjà fort
» avancé ſon Ouvrage, il ne fût
» contraint de tout laiſſer-là, ſi
» quelque choſe néceſſaire lui ve-
» noit à manquer ? Joint auſſi que
» le bois, la pierre, la chaux cou-
» pée, taillée & cuite en ſa ſaiſon,
» profitent bien davantage & ſont
» d'une bien plus ferme conſiſten-
» ce : au contraire, quand ils ſont
» trop fraîchement mis en œuvre,
» ils ſe gerſent, ils ſe démentent,
» ils s'écaillent ; vous appercevez ce
» défaut quand ceux qui parlent en
» public, vous apportent des étu-
» des mal digérées, & des inven-
» tions qui ne ſont pas recuites en
» une longue & profonde médita-
» tion ; tout y entre-baille, & beau-
» coup de choſes y bouchent & ſe
» jettent hors de leur vrai & droit
» alignement ; où au contraire l'Ou-
» vrage de ceux qui n'apportent rien
» que de leur crû & qui ont par
» une ſoigneuſe étude tourné en
» ſuc & en ſang ce qu'ils ont ap-
» pris ès autres Arts & Sciences,
» reſſemble à celui de la Nature,
» qui croiſſant uniment & ſe for-
» mant avec une belle proportion,
» reluit tout d'une naïve beauté. Et
» pour ce, celui qui voudra ac-
» quérir quelque gloire en l'élo-
» quence, fera comme les bons
» & opulens ménagers, qui font
» proviſion longuement devant que
» d'uſer, non-ſeulement des cho-
» ſes néceſſaires, mais auſſi de cel-
» les qui ne ſervent que pour le
» plaiſir ; & ce en telle abondan-
» ce, qu'ils en puiſſent plutôt prê-
» ter qu'être contraints d'en em-
» prunter ».

Des trois genres d'Eloquence ſi célèbres chez les Rhéteurs, M. Gin juge que c'eſt le ſimple qui convient le mieux à l'Eloquence du Barreau, c'eſt, dit il, par ce ſtyle que M. Doulcet (dont l'éloge termine la premiere partie de cet Ouvrage) s'eſt acquis une réputation ſi méritée.

L'Auteur, toujours pour rendre ſenſible l'application de ſon principe de l'unité, embraſſe d'une vue générale les quatre parties du Diſcours, l'Exorde, la Narration, la Confirmation & la Peroraiſon. En traitant de l'Exorde, il compare les concluſions de l'Avocat avec le Texte du Prédicateur ; on pourroit les comparer encore avec les Théo-

Digitized by Google

rêmes du Géomètre, dans les trois cas c'eſt toujours la propoſition à démontrer.

L'Orateur habile, toujours attentif à diſpoſer favorablement l'eſprit des Juges, ſçait profiter des circonſtances même qui paroiſſent lui être contraires. M. Gin rapporte à ce ſujet un Exorde adroit & ingénieux d'un plaidoyer de M. Aubry; ce plaidoyer n'eſt pas imprimé, mais l'Exorde s'en eſt conſervé par tradition & par le ſouvenir de l'effet qu'il fit au Barreau, lorſqu'il fut prononcé. M. Aubry plaidoit pour le Fermier du Domaine contre un Préſident à Mortier du Parlement de Paris; il s'agiſſoit de l'exemption de Droits Seigneuriaux dans le Domaine du Roi, privilége dont jouiſſent MM. du Parlement & que le Fermier du Domaine étoit intéreſſé à reſtreindre. Voici l'Exorde de M. Aubry.

« Si j'avois à plaider cette cauſe » dans tout autre Tribunal, je craindrois qu'en comparant vos priviléges avec les ſervices que vous » rendez à l'Etat, on ne crût pas » pouvoir les multiplier trop; mais » c'eſt devant vous-mêmes, Meſſieurs, que je plaide contre l'étendue qu'on veut donner à vos » droits: ils ne peuvent avoir de » Juges plus ſévères ».

M. Gin cite encore dans le même genre & comme exemple de ce même talent de tirer parti des circonſtances, l'Exorde du Diſcours de S. Paul à l'Aréopage, où cet Apôtre étoit déféré comme Auteur d'une Religion nouvelle:

« Athéniens, j'ai obſervé que » vous étiez en toutes choſes religieux à l'excès; juſques-là qu'en » parcourant les ſtatues de vos » Dieux, j'ai remarqué un Autel » dédié *au Dieu inconnu*. C'eſt ce » Dieu que vous adorez ſans le » connoître, que je viens vous annoncer ».

Dans le Chapitre de la Narration, l'Auteur prétend que c'eſt preſque toujours la faute de l'Orateur, ſi le fait principal qu'il s'agit d'établir, ne paroît pas aſſez vraiſemblable; c'eſt que l'Orateur n'a pas ſçu aſſez bien ſaiſir le rapport des faits entr'eux; c'eſt qu'il ignore l'art de les prouver les uns par les autres; c'eſt qu'infidèle au principe de l'unité, il n'a pas ſçu les diſpoſer dans l'économie d'un même plan & diriger toute ſa narration vers un ſeul but. M. Gin propoſe pour modèle de cet art la manière dont Cicéron profite des moindres circonſtances du départ de Milon & de celui de Clodius, pour prouver que ce dernier eſt l'aggreſſeur, & que Milon n'a employé contre lui qu'une légitime défenſe.

« Il avoit peint les fureurs de » Clodius, il avoit détaillé ſes » crimes, ſes projets pour la Préture, l'obſtacle qu'il craignoit de » rencontrer dans la fermeté de Milon, déſigné Conſul; ſes brigues, » lorſqu'il étoit Tribun, pour empêcher Milon de parvenir au Conſulat, devenues inutiles par le crédit que la vertu de Milon lui avoit

» acquis, les menaces de Clodius peu » de jours avant ſa mort. Milon eſt » obligé d'entreprendre un voyage » indiſpenſable pour une cérémonie » publique dont il étoit chargé. Le » jour de ſon départ étoit connu. » Clodius ſort de Rome dès la » veille, lorſque ſa préſence y » étoit néceſſaire pour ſoutenir une » harangue ſéditieuſe qu'un de ſes » complices avoit prononcée; il ſe » rend dans une de ſes Maiſons » ſituée ſur la voie Appienne, par » laquelle Milon devoit paſſer. » Milon, au contraire, aſſiſte au » Sénat, dont la ſéance fut très- » longue, il retourne chez lui, il » ne part de Rome qu'à une heure » à laquelle Clodius eût dû être » de retour, s'il eût eu deſſein de » revenir ce jour-là.

» Clodius ſe préſente à lui à » cheval, accompagné d'une trou- » pe de gens armés. Milon étoit » enfermé dans ſon char, envelop- » pé d'un manteau, avec ſa fem- » me, & une ſuite nombreuſe de » femmes & d'eſclaves, plus deſti- » nés au luxe qu'à l'attaque ».

On voit qu'il n'y a pas-là une circonſtance qui ne rende au but de l'Orateur, & qui ne prépare la vraiſemblance du récit qu'il fait enſuite du combat, où il repréſente Clodius comme un aggreſſeur juſtement puni de ſon attentat.

M. Gin examine dans quel cas l'Orateur du Barreau peut ſe permettre la plaiſanterie, ſans bleſſer ni la décence de ſon état, ni le reſpect dû à la Juſtice, il cite la maxime connue *Ridiculum acri*, &c. Il convient qu'un ridicule jetté à-propos, peut énerver la plus forte objection. Il en cite deux exemples aſſez remarquables. Le premier eſt tiré de la fameuſe affaire de Mademoiſelle de Kerbabu.

Voici avec quelles couleurs M. Aubry avoit peint le Décret de priſe de corps, donné contre elle par le Juge de Laval, l'exécution de ce Décret & l'évaſion de la Demoiſelle de Kerbabu.

« Elle eſt arrachée avec violen- » ce des bras de ſa mère éplorée, » conduite à Neaufle, au milieu » d'une troupe de ſatellites; la Pro- » vidence vient à ſon ſecours, par » une foule de miracles opérés en » un inſtant; mille périls affrontés, » ſans qu'elle en ait reçu le moin- » dre mal; le Ciel, la Terre, les » Etres inanimés, tout s'intéreſſe » pour elle ».

Voici la réponſe de M. Cochin. » Il eſt triſte que ces prodiges écla- » tans ſe réduiſent à une petite né- » gociation avec des Archers, qui » lui ont procuré une évaſion com- » mode & une retraite aſſurée ».

Ce mot eſt plaiſant par le contraſte du ton, & lumineux par la vraiſemblance du fait.

Second exemple. M. de la Monnoye attaquoit un acte comme le fruit de la ſéduction & comme l'Ouvrage d'un homme, qui avoit déjà mérité pluſieurs fois l'animadverſion de la Juſtice. « On lui op- » poſoit ſur ces faits anciens des » Lettres d'abolition, dans leſquel- » les le Roi, ſuivant le ſtyle ordi- » naire, impoſoit ſilence à ſes Pro-

Digitized by Google

» cureurs-Généraux. *C'en eſt plus* » *qu'il ne faut*, lui diſoit-on, *pour* » *écarter ces faits anciens.* M. de la » Monnoye répondit : *Que ſon Ad-* » *verſaire trouvoit du ſuperflu, où* » *les autres trouveroient à peine le* » *néceſſaire* ».

Nous exigeons dans le Barreau, ainſi que dans la Chaire la décence la plus exacte, & M. Gin ne croit pas qu'on permît parmi nous à un Orateur les mouvemens dont Antoine l'ancien fit uſage dans la cauſe d'Aquilius, lorſqu'il ouvrit la robe de ſon Client, pour montrer ſes bleſſures ; peut être cependant les circonſtances de cette action, telles que Cicéron les fait rapporter par Antoine, *De Oratore, Lib.* 2. la feroient-elles paſſer en tout temps & en tout pays.

« Ne croyez pas, dit Antoine, » que je jouaſſe un rôle de Théâtre » dans cette vive Peroraiſon ; j'ex- » primois naturellement la douleur » dont j'étois pénétré, en ſongeant » à l'exil honteux dont Aquilius » étoit menacé. Je me rappellois » les victoires qu'il avoit remport- » tées, & les honneurs qu'il avoit » reçus. Je l'avois vu Conſul, vic- » torieux, monter en triomphe au » Capitole : je le voyois alors affoi- » bli par l'âge & par la douleur, » conſterné à la vûe du danger, & je » n'eſſayois d'exciter que les ſenti- » mens dont j'étois moi-même pé- » nétré. Je m'apperçus de l'impreſ- » ſion que je fis ſur les Juges, lorſ- » que j'obligeai ce Vieillard à ſe » lever, & que je déchirai ſa tuni- » que pour montrer les cicatrices » des bleſſures qu'il avoit reçues. » Ce mouvement n'avoit point été » préparé ; ce fut le ſentiment ſeul » qui le produiſit. Je voyois au » nombre des Juges Marius qui » mêloit ſes larmes avec les mien- » nes ; cette circonſtance me don- » na une nouvelle force ; je l'ap- » pellai par ſon nom, je lui recom- » mandai ſon Collégue, & l'intérêt » commun de tous ceux qui avoient » ſervi la République dans la guerre. » Si je n'euſſe exprimé la douleur » la plus vive, ſi je n'euſſe répan- » du des larmes, ſi je n'euſſe im- » ploré le ſecours des Dieux & des » hommes, des Citoyens & des » Alliés, non ſeulement mon diſ- » cours n'eût touché perſonne, mais » ma déclamation eût été ridi- » cule ».

Ceci nous prouve que les Anciens voyoient auſſi-bien que nous à côté du pathétique l'écueil terrible du ridicule, & que pour ne s'y pas briſer, ils calculoient d'un tact fin & prompt les degrés de l'émotion qu'ils inſpiroient ; que ces ſcènes éclarantes que nous n'oſons reproduire étoient le fruit d'un tranſport ſubit, d'un enthouſiaſme vrai, communiqué à tout l'Auditoire ; redonnez les mêmes circonſtances, vous pourrez revoir les mêmes effets, auſſi M. Gin ne croit-il point comme M. Crevier, que l'expreſſion des paſſions ſoit interdite parmi nous à l'Avocat ; il eſt pourtant vrai qu'il ne cite guére d'exemples de pathétique tirés de nos Plaidoyers, & qu'en général, ſi le Barreau François paroît

Digitized by Google

avoit perfectionné l'art de la diſcuſſion, les grands effets de l'Eloquence y ſont plus rares que chez les Romains.

Dans l'article de l'élocution, l'Auteur parcourt les diverſes figures, il juge l'antithèſe avec un peu de ſévérité ; cette figure trop prodiguée par certains Orateurs, eſt trop décriée auſſi par la foule des Rhéteurs ; le Génie ſçait en tirer un grand parti & le goût ſçait l'employer à-propos. Il faut conſidérer que l'antithéſe ſe trouve par-tout dans la Nature, ſoit dans l'ordre Phyſique, ſoit dans l'ordre Moral. Tout y eſt contraſté, les Arts empruntent de la Nature même la Loi du contraſte : delà l'oppoſition des ombres & des lumiéres dans la peinture ; delà divers contraſtes étudiés dans la Muſique ; delà ſurtout la Régle générale de contraſter les caractéres dans l'Art Dramatique, &c. Au reſte quelques Rhéteurs confondent l'antithèſe avec le *ſimiliter cadens* des Latins, figure d'un tour un peu recherché, mais qui ſert beaucoup à la préciſion. M. Gin paroît donner un peu dans cette équivoque, lorſqu'il trouve de l'antithéſe dans ces deux phraſes :

« *On décrit ſans art, une mort* » *qu'on pleure ſans feinte.*

» *Le cœur pour être touché n'a* » *pas beſoin que l'imagination ſoit* » *émue* ».

Il n'y a certainement nulle oppoſition entre *décrire* & *pleurer*, *entre art* & *feinte*, entre le *cœur* & l'*imagination*, entre *ému* & *touché*.

Dans le même morceau, qui eſt le récit de la mort de M. de Turenne par M. Fléchier, M. Gin reléve encore & paroît blâmer ces deux phraſes :

« *Les bleſſés penſent à la perte* » *qu'ils ont faite, & non pas aux* » *bleſſures qu'ils ont reçues :*

» *Les Péres mourans envoient* » *leurs fils pleurer ſur leur Général* » *mort* ».

Il n'y a point là d'antithèſe proprement dite, & pour nous, nous n'y voyons qu'une alluſion juſte & convenable au mot de M. de Saint Hilaire, ce trait ne devoit point être omis, & les expreſſions y conviennent très-bien.

Il n'y a point encore d'antithèſe, mais ſeulement de l'accumulation dans ce morceau de M. Boſſuet ſur Cromwel :

» *Leur ſubtil conducteur, qui, en* » *combattant & dogmatiſant, en* » *mélant mille perſonnages divers,* » *& faiſant le Docteur & le Prophète,* » *auſſi-bien que le Soldat & le Ca-* » *pitaine* ».

M. Gin réduit preſque toutes les règles ſur l'action à ce ſeul principe : *Sentez* vivement, & vous exprimerez de même.

« L'art, dit-il, eſt inutile à celui » qui eſt ému, il eſt ridicule dans » celui qui ne l'eſt pas ».

Les Ecritures n'étant qu'une Plaidoierie écrite, elles ſont ſuſceptibles de toutes le règles établies dans le cours de cet Ouvrage qui mérite beaucoup d'éloges. L'Auteur y a joint des vues utiles à des diſcuſ-

ſions

ſions de goût très-agréables ; il a du ſentiment, de la ſagacité, du ſtyle. Ses préceptes en général ſont juſtes, ſes exemples bien choiſis, il a même le mérite d'en avoir employé quelques-uns qui étoient peu connus & qui méritoient fort de l'être ; nous ne doutons pas que ce Livre ne contribue à la perfection de l'Eloquence dans le Barreau François. M. Gin a pris pour Epigraphe

Fungor vice cotis, acutum
Reddere quæ ferrum valet,

on n'ajoutera pas :

Exſors ipſa ſecandi.

Il y a dans ce Livre quelques fautes de Typographie, qui par malheur forment un ſens & pourroient être injuſtement imputées à l'Auteur, nous ne remarquerons que celle-ci :

Seul contre trois, que vouliez-vous qu'il fît ?
Qu'il mourût :

On a écrit ce vers de Corneille comme un vers, on a donc voulu lui conſerver ſa meſure, pourquoi donc l'avoir rompue ? il falloit :

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ? qu'il mourût.

THÉORIE DE LA VIS D'ARCHIMÈDE ; DE LAQUELLE on déduit celle des Moulins, conçue d'une nouvelle maniere. On y joint la conſtruction d'un nouveau Lock ou Sillometre & celle d'une ſorte de rames très-commodes, &c. De plus une Diſſertation ſur la réſiſtance des bois, & les tables néceſſaires dreſſées d'après les expériences de MM. de l'Académie des Sciences ; par M. Pauton.

Nihil eſt quod non, arte curaque, ſi non poteſt vinci, mitigetur.
Plin. Jun.

A Paris, chez J. H. Butard, Imprimeur-Libraire, rue S. Jacques, à l'enſeigne de la Vérité. 1768. 224 pages *in*-12. avec 7 planches en taille-douce.

LA Vis d'Archiméde eſt une machine compoſée d'un axe incliné, enveloppé d'un tuyau dont les circonvolutions ſemblables au pas d'une vis ſe rempliſſent d'eau & l'élevent à meſure que l'axe tourne. Cette Machine dont M. Pauton entreprend de donner la deſcription, la théorie & les applications eſt connue depuis plus de vingt ſiècles ; Archiméde ſuivant le témoignage de Diodore de Sicile fit cette découverte pendant ſon voyage en Egypte. Cette contrée d'Afrique où il pleut rarement tire toute ſa fertilité des inondations du Nil qui commencent environ à la mi-Juin & finiſſent vers le mois de Septembre.

Lorſque les eaux ſe retirent il ne reſte aux habitans que celles qu'on a eu ſoin de retenir dans des cannaux & des réſervoirs pratiqués exprès. C'étoit avec des vis d'Archide, appellées limaces Egyptiennes, au tems de Diodore de Sicile, qu'on puiſoit l'eau dans ces eſpéces de citernes pour arroſer les terres.

Quelques Ecrivains modernes ont voulu ôter à Archiméde le mérite de cette invention par des paſſages de Diodore de Sicile, mais dont on ne peut rien conclure, contre Archiméde; & tout ce que l'on voit des anciens ſur ce ſujet montre clairement que c'eſt au moins Archiméde qui a eu le premier la penſée de l'appliquer à l'élevation des eaux.

On ne voit point que les anciens Géométres ſe ſoient appliqués à développer la nature & les propriétés de la limace ou vis d'Archiméde; Galilée en a donné ſeulement dans le dernier ſiécle une courte deſcription; M. Daniel Bernoulli dans ſon Hydrodynamique; M. Pitot dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Paris; M. Euler dans ceux de Pétetſbourg; le P. Belgrado Jéſuite de Parme, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences en ont parlé; l'Ouvrage du P. Belgrado ſur la vis d'Archiméde eſt un Recueil de tout ce que l'on a dit de mieux juſqu'ici ſur cette machine, & il y a joint ſes propres lumieres & un grand nombre d'expériences; nous en avons rendu compte l'année derniere. L'Académie Royale de Pruſſe propoſa pour ſujet du Prix en 1765 la théorie de cette Machine & les moyens de la porter au plus haut degré de perfection, & c'eſt ce qui fit naître à M. Paucton, auſſi-bien qu'au P. Belgrado, l'idée de s'occuper de cette théorie. L'Académie de Lyon propoſoit auſſi l'année derniere de travailler ſur la meilleure maniere de moudre les bleds. M. P. jugea que la perfection des Moulins étoit le meilleur moyen de remplir l'objet de l'Académie; & c'eſt ce qui lui fit naître l'idée d'un volant nouveau qu'il décrit dans cet Ouvrage & qu'il juge plus propre à recevoir l'impreſſion d'un fluide que celui dont on ſe ſert actuellement.

Après avoir donné la définition & la génération de la vis & la maniere de la reduire à un plan, l'Auteur démontre que la vis hydraulique fait la triple fonction d'un coin, d'un plan incliné & d'un cabeſtan, & qu'il n'eſt pas vrai que l'eau y monte en deſcendant comme beaucoup d'Auteurs l'ont prétendu; & il emploie un grand nombre de raiſonnemens pour combattre cette propoſition.

M. P. donne enſuite la maniere de conſtruire le tube hélice & le calcul de la forme la plus avantageuſe qu'il puiſſe avoir. Il examine quelle eſt la largeur la plus avantageuſe qu'on puiſſe lui donner & enfin la maniere d'en calculer les produits lorſqu'on a l'inclinaiſon & les diamétres, tant de la vis que du noyau, & il indique les uſages

auxquels on pourroit l'appliquer.

La vis d'Archiméde, telle que l'Auteur la fait connoître, eſt très-propre pour élever une grande quantité d'eau en peu de temps & il n'imagine pas qu'il y en ait qui ſoit plus propre à épuiſer, par exemple, la Gare à Paris. On y a déja employé une machine de ce nom; mais celle dont nous parlons eſt de beaucoup préférable, tant pour la ſolidité que pour la différence énorme entre les produits d'eau; elle ſeroit auſſi moins diſpendieuſe pour le Public.

En Hollande cette machine ſeroit très-utile pour deſſécher les marais qui noient une partie des Terres de la République; on pourroit auſſi l'employer très-utilement pour le deſſéchement des marais Pontins auprès de Rome, & des eaux de Bologne & de Ferrare, dont on eſt actuellement ſi fort occupé.

Des hommes peuvent être employés à faire mouvoir la Limace; mais ſi l'on veut faire élever des eaux ſans interruption il vaut bien mieux la faire agir par l'impulſion des eaux mouvantes ou par la puiſſance du vent. On pourroit ſe ſervir avantageuſement de cette machine dans la navigation: ſouvent un Vaiſſeau périt ou parce que les pompes ſe trouvent en mauvais état ou parce qu'elles ne ſuffiſent pas à une voie d'eau un peu conſidérable. La Limace ne ſeroit point ſujette aux interruptions de travail & aux frais des reparations comme les Pompes.

M. P. parle enſuite de la force qu'il convient de donner au noyau de la Limace, & c'eſt dans ce Chapitre qu'il traite de la réſiſtance des bois; il emprunte ce qu'il en dit de MM. de Buffon & Duhamel qui ont travaillé avec tant de ſuccès ſur cette matiére.

Le tronc des arbres eſt formé par un nombre de couches ligneuſes qui ſont jointes les unes aux autres par un tiſſu plus rare; ces couches font des orbes concentriques qui indiquent à-peu-près l'accroiſſement de chaque année. Comme les couches intermédiaires qui joignent ces couches ligneuſes ſont plus rares & moins fortes que les couches ligneuſes, on peut les conſidérer dans un corps d'arbre, comme des tuyaux qui ſeroient mis les uns dans les autres & qui ſeroient réunis par une eſpéce de colle. Galilée prétendit que dans un corps qu'on ſurcharge les fibres de ces couches circulaires rompoient dans un même inſtant, mais Mariotte & Leibnitz prétendent qu'elles ſe rompent les unes après les autres, & M. Bernoulli a même prouvé que dans un corps prêt à ſe rompre il y avoit des fibres en contraction & d'autres en dilatation; M. Duhamel par d'autres conſidérations a penſé de même. Ses expériences prouvent inconteſtablement, 1°. que dans une poutre qui eſt ſoutenue par ſes extrêmités & chargée à ſon milieu, il y a des fibres qui ſont en condenſation & d'autres en dilatation. 2°. Que ſouvent la ſomme des fi-

bres qui ſont en condenſation eſt beaucoup plus conſidérable que la ſomme des fibres qui ſont en dilatation. 3°. Que le rapport de la ſomme des fibres qui ſont en condenſation à la ſomme des fibres qui ſont en dilatation eſt variable ſuivant différentes cauſes Phyſiques, comme la diſpoſition des fibres à ſe condenſer ou à s'étendre, la force propre des fibres de différens bois & le degré de courbure que les piéces de bois prennent ſous la charge. 4°. Que la force des fibres ligneuſes qui ſont comprimées dans le ſens de leur longueur, ainſi que celles des mêmes fibres qui ſont tirées ſuivant cette même direction eſt très-conſidérable. 5°. Que la force des piéces de bois ſeroit la plus grande ſi les fibres qui les compoſent n'étoient ni compreſſibles ni dilatables. 6°. Que la force de ces piéces dépend encore beaucoup de la cohérence des fibres & des couches ligneuſes les unes avec les autres.

D'après ces expériences & celles de M. de Buffon, M. P. a dreſſé deux tables de la force des bois de différentes dimenſions dont il fait uſage dans le calcul des matériaux avec leſquels on peut former une vis en grand : il a comparé ces tables avec d'autres expériences & il a ſoin d'avertir des différences qu'il y a rencontré. Le jeune bois, par exemple, eſt moins fort que le bois plus âgé. Un barreau tiré du pied d'un arbre réſiſte davantage qu'un barreau qui vient du ſommet du même arbre. Un barreau pris à la circonférence près l'aubier eſt moins fort qu'un pareil morceau pris au centre de l'arbre. Le bois qui dans le même terrein croît le plus vîte eſt auſſi le plus fort ; celui qui a crû lentement & dont les cercles annuels ou les couches ligneuſes ſont minces eſt plus foible que l'autre. Le bois verd caſſe plus difficilement que le bois ſec & en général le bois qui a du reſſort réſiſte beaucoup plus que celui qui n'en a pas. Les arbres de même eſpéce, mais de différens pays & de différens terreins ont des réſiſtances différentes ; ainſi des bois abattus dans le Comtat d'Avignon qui étoient très-beaux à l'œil, de grande taille, ſans nœuds & d'un tiſſu uni, ſe ſont néanmoins trouvés très-foibles en comparaiſon de ceux de Provence. Par conſéquent, les terreins qui ſont les plus propres pour former de beaux arbres ne ſont pas ceux qui les donnent de la meilleure qualité, ce qui fait que dans les pays de montagnes on peut trouver des bois de qualités fort différentes. Les chênes & les ormes d'Italie ſont petits & de mauvaiſe forme, mais ils ſont d'une extrême durée.

M. P. rapporte quelques expériences faites avec la vis d'Archimède, par exemple celles-ci qui ſont du P. Belgrado & que M. Pauçton a répétées. Après avoir bouché hermétiquement l'extrémité ſupérieure du tube hélice, & noyé l'autre extrémité dans un baſſin rempli d'eau.

Digitized by Google

Si l'on fait mouvoir la vis inclinée dans le ſens qu'on la fait tourner pour élever de l'eau, c'eſt-à-dire à droite, l'eau entrera dans les arcs hydrophores & les remplira comme il arrive lorſque la bouche ſupérieure n'eſt pas fermée ; ſi on la tourne à gauche, l'eau emplira non-ſeulement les arcs hydrophores, mais même toute la capacité du tube hélice. M. P. donne l'explication & les cauſes des phénomènes que l'on rencontre, dans les expériences. Il indique enſuite l'uſage que l'on pourroit faire de la vis d'Archiméde dans l'Horlogerie pour avoir un moteur très-uniforme par le moyen du Mercure, dont on rempliroit un arc hydrophore du tube, en bouchant les deux extrémités.

Il indique auſſi un autre uſage de cette machine qui ſeroit d'en compoſer une Horloge de ſable pour la mer. On pourroit auſſi l'employer comme l'a imaginé le P. Belgrado dans les Barométres, en la ſubſtituant aux tuyaux ordinaires & cela procureroit aux Phyſiciens des Barométres plus parfaits. On étoit bien éloigné d'imaginer que les aîles d'un Moulin à vent fuſſent ou duſſent être encore une eſpéce de vis d'Archiméde, c'eſt-à-dire qu'elles fuſſent formées de pluſieurs portions de tube héliçe, c'eſt ce qui fait l'objet du ſixiéme Chapitre de l'Ouvrage de M. P., & quil regarde lui-même comme le plus important de ſon Ouvrage. Il y donne d'abord la deſcription du Moulin à vent, tel qu'il eſt connu & le calcul de la force du vent ſur le volant ordinaire ; après quoi il explique la conſtruction d'un nouveau volant qu'il appelle Pterophore (ce mot ſignifie *qui porte des ailes*) il eſt compoſé d'une circonvolution de Sciadique (*) autour d'un cylindre, & les aîles du Pterophore ſont des ſecteurs de ſciadique ſur leſquels le vent doit agir comme ſur les aîles des Moulins ordinaires ; cette méthode peut fournir une force ſuffiſante pour les Moulins & une forme plus commode dans certains cas que celle qui eſt uſitée.

La Sciadique de M. P. peut ſervir auſſi pour les Moulins à eau ; il en indique même d'autres uſaſes que les bornes de cet extrait ne nous permettent pas de rapporter. Ce que nous en avons dit ſuffira pour faire ſentir l'utilité de cet Ouvrage de M. Pauçton, le mérite des idées nouves & ingénieuſes qu'il a ſçu y placer & le ſçavoir en Méchanique & en Géométrie que l'Auteur y a montré.

(*) La Sciadique eſt une courbe ſpirale en hélice, dont les rayons ſont perpendiculaires ſur la convexité du noyau.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

D'ITALIE.

De Parme.

Dissertazione sopra i torrenti, di J. B. D. C. D. G. 51 pages *in*-4°.

Cette Dissertation publiée à Parme est du P. Belgrado Jésuite, dont nous avons annoncé plusieurs fois les Ouvrages d'érudition & de Mathématiques. Il considére les torrens jusque dans leur source, il examine leur génération, leurs effets, leur vîtesse & la maniere de la mesurer, la façon de s'en garantir ou de remédier à leurs ravages. Cette Dissertation paroît destinée à entrer dans le VIIe Volume du Recueil général des Auteurs qui ont écrit sur les eaux; nous avons annoncé déja les quatre premiers Volumes de cette Collection & nous parlerons bientôt des suivans.

De Milan.

De incolumitate Mariæ Theresiæ Augustæ solemnis gratulatio Mediolani habita ab Universitate Braidensi Societatis Jesu. V. Kal. Septembris 1767. *Editio altera.* 72 pages *in*-12.

Nous avons déja rapporté dans notre Journal de Mars des vers occasionnés par la convalescence de l'Impératrice Reine. La Brochure que nous annonçons aujourd'hui est un Recueil de Piéces que le zéle & la reconnoissance de ses fidéles Sujets a consacrées à sa gloire.

Il commence par un Sonnet Italien du P. Agudi, Professeur de Rhétorique, & par un Recueil d'inscriptions en style lapidaire, composées par le P. Ferrari, ancien Professeur de Rhétorique, elles sont toutes calquées sur l'antique, dont le P. Ferrari a sçu emprunter les traits les plus nobles & les plus expressifs pour caractériser l'Auguste Souveraine qu'il avoit à célébrer. Le P. Tiraboschi autre Professeur de Rhétorique a célébré par un morceau d'éloquence la joie publique & le P. Agudi l'a chantée dans un grand nombre de couplets Italiens qui sont imprimés dans le même Volume.

Vetera Humiliatorum monumenta, annotationibus ac dissertationibus prodromis illustrata, quibus multa Sacræ, civilis, ac literariæ medii ævi historiæ capita explicantur. Auctore Hieronymo Tiraboschio Societatis Jesu, in Braidensi universitate Rhetoricæ Professore. Vol. II. Mediolani 1767. *Excudebat Joseph Galgatius, Regius Typographus. in*-4°. 414 pages.

Digitized by Google

Nous avons déja annoncé le premier Volume de l'Hiſtoire de l'Ordre des Humiliés par le P. Tiraboſchi ; le ſecond Volume qui paroît actuellement, contient une ſuite de Diſſertations ſur les différens objets qui ont rapport à cette ancienne Congrégation, ſur les Maiſons qu'elle poſſédoit hors de Milan, ſur les priviléges qui lui furent accordés par divers Papes, les Contrats d'acquiſition qu'elle fit en différens temps, les fondations, réunions de Bénéfices ; on y trouve par exemple une Lettre du Pape à S. Louis écrite l'an 1258 pour engager ce Prince à introduire en France l'Ordre des Humiliés, ce qui n'eut pourtant aucune exécution ; toutes les Piéces originales ſont accompagnées de notes qui en facilitent l'intelligence, & qui répandent des lumieres ſur les ſiécles XIII & XIV dans lequel floriſſoit principalement l'Ordre des Humiliés ; enſorte que cet Ouvrage n'eſt point borné au ſimple mérite de l'Hiſtoire d'un Ordre Religieux qui ne ſubſiſte plus depuis deux ſiécles. Le P. Tiraboſchi nous promet un 3e Volume qui ſera le dernier de ce ſçavant Ouvrage.

PRUSSE.

De Berlin.

Eloge du jeune Prince Henri de Pruſſe, mort à dix-neuf ans de la petite vérole, au mois de Mai 1767. par le Roi de Pruſſe. Cet Eloge a été lû dans l'Aſſemblée extraordinaire de l'Académie Royale des Sciences de Berlin le 30 Décembre 1767. à Berlin, 1768. chez Chrétien Fréderic Voſſ. Imprimé chez G. L. Winter. Brochure *in*-12. de 30 pages.

HOLLANDE.

De Leyde.

Phyſiocratie ou Conſtitution naturelle du Gouvernement le plus avantageux au genre humain. Recueil publié par M. du Pont, des Sociétés Royales d'Agriculture de Soiſſons & d'Orléans, & Correſpondant de la Société d'émulation de Londres.

Ex naturâ, jus, ordo & leges.
Ex homine, arbitrium, regimen & coercitio. *F. Q.*

A Leyde, & ſe trouve à Paris, chez Merlin, Libraire, rue de la Harpe. 1767. ainſi que le Volume ſuivant intitulé : *Diſcuſſions & développemens ſur quelques-unes des Notions de l'économie Politique.* Pour ſervir de ſeconde Partie au Recueil intitulé : *Phyſiocratie.* Les 2 Volumes enſemble 520 pages, ſans compter les Préliminaires du 1 Volume qui en ont 120.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres.

*Iphis & Aglaë, par M***.* A Londres, & ſe trouve à Paris, chez

Merlin, Libraire, rue de la Harpe, à Saint Joſeph. 2 Parties, 2 Volumes *in*-12. Le premier de 312 pages, le ſecond de 444.

Ce Roman en Lettres a de l'intérêt & du ſtyle.

STRASBOURG.

De animalibus nocivis Alſatiæ ſpecimen Præſide. D. N. Jacobo Reinboldo Spielmanno Phil. & Med. D. Chemiæ, Botanices Reliquæque Materiæ Med. Prof. P. O. Academiarum. Imperator. Curioſ. Et Petro Polit. Regiæ Berolinenſ. Electoral. Moguntin. & Palatin. Sodal. Capituli Thomani Canonico die XX Februarii ann. M. DCC. LXVIII. H. L. a. c. ſolemniter defendet Auctor Joannes Fridericus Woiler Argentinenſis. Argentorati ex prelo Joh. Henrici Heitzii Univerſitatis Typographi. Broch. *in* 4°. 56 pages.

Les Sujets de Diſſertations qui ſe diſcutent dans les Ecoles de Medecine de Straſbourg, ſous la Préſidence de M. Spielman, ſont toujours marqués au coin de l'utilité & du ſçavoir; cette Diſſertation à ces deux avantages, elle eſt intéreſſante pour les habitans de l'Alſace, & elle fait honneur aux connoiſſances de M. Olman. Il avoit fait en 1766, une Diſſertation concernant les végétaux nuiſibles de l'Alſace; le travail qu'il fait aujourd'hui paroître concerne les animaux *veneneux* qui ſe rencontrent dans cette Province. Nous avons parlé de cette premiere Diſſertation au mois d'Avril 1767. page 269. Elle eſt intitulée *Diſſertatio Medica de vegetabilibus venenatis Alſatiæ.* Brochure *in*-4°. de 76 pages.

S. B. F. F. diſſidia auctorum circa chloroſeos occaſiones, eventum & curationem conſenſu gratioſi Medicorum ordinis in alma Argentoratenſium Univerſitate pro gradu Doctoriæ Medicinæ obtinendo ad diſputandum ſolemniter proponit H. M. Kugelmann Heilbronenſis in auditorio majori hora IX ad meridiem. a. r. ſ. M. DCC. LXVIII. die XVII Jan. Argentorati. Typ. Joh. Henrici. Heitzii. Univerſit. Typog. Broch. de 24 pages.

Cette Diſſertation eſt ſçavante & renferme un grand nombre d'obſervations, dont quelques-unes fort intéreſſantes ſont peu connues. On y trouve d'ailleurs avec plaiſir le nom de tous les Auteurs qui dans tous les différens tems ont écrit ſur les pâles couleurs.

Diſſertation Phyſique & Botanique ſur la maladie nephretique & ſur ſon véritable ſpécifique le raiſin d'ours. (uva urſi) *Par Dom Joſeph Guer, Chirurgien du Roi & de ſes armées, Membre de l'Inſtitut de Bologne, de l'Académie Royale de Médecine de Madrid & premier Profeſſeur de Botanique au Jardin Royal des Plantes de la même Ville. Traduit de l'Eſpagnol.* A Straſbourg, chez Baver; & à Paris chez Durand 1768. *in*-8°.

Q. D. B. V. de Hepatomphalocele Congenita Deo triuno præſide conſenſu gratioſæ Facultatis Medicæ pro ſummis in arte Medica honoribus & privilegiis Doctoralibus rite conſequendis

Digitized by Google

conſequendis ſolemniter diſſeret Franc. Henric. Buchotz Weiſſenburgenſis Alſata XXII die Februarii anno M. DCC. LXVIII. H. L. Q. C. Argentorati. Typis Joh. Hen. Heitzii. Univerſ. Typ. Broch. *in*-4°. de 34 pages, avec des figures en taille-douce.

La hernie ombilicale ſuivie ou accompagnée de la ſortie des viſceres, même du foie, fait le ſujet de cette Diſſertation. Elle eſt nourrie d'excellentes obſervations & l'Auteur connoît tout ce qui a été fait ſur ſa matiére par les plus habiles Maîtres.

De Metz.

Eſſai ſur les Moulins à ſoie & deſcription d'un Moulin propre à ſervir ſeul à l'organſinage & à toutes les opérations du tord de la ſoie ; ſuivi de cinq Mémoires relatifs à la ſoie & à la culture du mûrier. Par M. le Payen, Procureur du Roi au Bureau des Finances de la Généralité de Metz & Alſace, de la Société Royale des Sciences & Arts de la même Ville. A Metz chez Joſeph Antoine, Imprimeur ordinaire du Roi & de ladite Société Royale des Sciences & Arts, & chez Bouchard, auſſi Libraire, rue derriere le Palais ; & ſe vend à Paris chez Barbou, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins. Prix 9 liv. broché, *in* 4°. 178 pages, ſans compter les Préliminaires qui en ont 24 & quatre grandes planches néceſſaires pour faire comprendre la deſcription du Moulin.

Nous rendrons compte de cet utile Ouvrage.

FRANCE.

Rennes.

Suite de l'Eſſai ſur la raiſon, avec un nouvel examen de la queſtion de l'ame des Bêtes. Par M. de Keranflech.

Qui legit intelligat. *Marc.* 13. 14.

A Rennes, chez Julien Vatar pere & Julien Charles Vatar fils. Avec Approbation & Priv. du Roi. *in*-12. 1768.

Cette production dont nous comptons nous occuper bientôt eſt la ſuite d'un Ouvrage dont nous avons rendu compte, Décembre 1765 & Novembre 1766.

Du Mans.

Mémoire raiſonné des remédes & du regime à pratiquer dans la maladie qui afflige la Ville de Mamers, & les Paroiſſes circonvoiſines ; par M. Vetilliard, Docteur en Médecine, Membre de la Compagnie des Médecins du Mans, envoyé au mois d'Octobre 1767 par M. du Cluzel, Intendant de la Généralité de Tours, pour combattre ladite maladie.

Ce Mémoire a été imprimé par ordre de M. l'Intendant. Au Mans, chez Monnoyer. 1768. *in*-8°.

Digitized by Google

De Paris.

Inſtruction utile aux perſonnes du ſexe attaquées de deſcentes, par M. de la Génévriere, Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris, reçu au Collége de Chirurgie, rue & Parvis Notre-Dame. A Paris, chez Claude Hériſſant, Imprimeur Libraire, rue Neuve Notre-Dame, à la Croix-d'or & aux trois Vertus. 1768. Avec Approb. & Privileg. du Roi. Petite Brochure *in*-12. de 24 pages.

Evénemens hiſtoriques intéreſſans relatifs aux Provinces de Bengale, & à l'Empire de l'Indoſtan; on y a joint la Mythologie, la Coſmogonie, les Fêtes & les Jeûnes des Gentons qui ſuivent le Shaſtah, & une Diſſertation ſur la Métempſycoſe, dont on attribue fauſſement le Dogme à Pythagore. Ouvrage compoſé par J. Z. Holwell, & traduit de l'Anglois. 2 Vol. in-8°. A Amſterd. chez Arckſtée & Merkus; & ſe trouve à Paris chez H. C. de Hanſy le jeune, rue S. Jacques. 1768.

Nous avons annoncé cet Ouvrage avant qu'il parût en notre Langue. C'eſt un ſervice que le Traducteur a rendu à notre Littérature. Nous nous en occuperons le plutôt qu'il ſera poſſible.

Chirurgie d'Armée ou Traité des plaies d'armes à feu & d'armes blanches, avec des obſervations ſur les maladies; les formules des remédes qui ont le mieux réuſſi, les méthodes nouvelles pour leur traitement; les inſtrumens pour tirer les corps étrangers; un moyen aſſûré pour la réduction des fractures & des luxations & une infinité d'autres détails neufs & intéreſſans, par M. Ravaton, Chirurgien Major de l'Hôpital Militaire de Landau, Inſpecteur des Hôpitaux de Bretagne, Correſpondant de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris, Chevalier de S. Roch & Penſionnaire du Roi. A Paris, chez Didot le jeune 1768. *in*-8°.

Hiſtoire exacte, ou deſcription complette de os du corps humain; où l'on trouvera toutes leurs parties clairement & très-exactement décrites, de même que l'uſage de chacune en particulier ſoigneuſement indiqué; ouvrage utile aux Etudians en Chirurgie & en Anatomie. Par feu M. Didier M^e en Chirurgie, ancien Prévôt de ſa Compagnie, Conſeiller de l'Académie Royale de Chirurgie, Profeſſeur d'Anatomie dans l'Académie des Arts de Peinture & de Sculpture de S. Luc, &c. 3e Edition, revue, corrigée & augmentée par l'Auteur & enrichie de figures en taille-douce. A Paris, chez d'Houry, Impr. Libraire de Monſeigneur le Duc d'Orléans, rue Vieille Bouclerie. 1767. Avec Approbation & Privilége du Roi, 2 Volumes *in*-12.

Cet Ouvrage jouit depuis pluſieurs années d'une eſtime générale & il la doit à l'exactitude & à la clarté des deſcriptions. M. Winſlow Juge ſouverain en cette matiére en faiſoit le plus grand cas.

Cette Edition augmentée & perfectionnée par l'Auteur ne peut manquer d'être bien reçue, on y a ajouté nombre de figures néceſ-

Digitized by Google

faires pour l'intelligence parfaite des deſcriptions; elles ſont exactes & exécutées avec goût. Les os y ſont repréſentés ſous leurs différentes faces, poſtérieure, inférieure, &c.

Trattato del parte naturale edei parti divenutti difficili per la cattiva ſituatione del fœto. C'eſt-à-dire Traité de l'Acouchement naturel & des Acouchemens laborieux occaſionnés par la mauvaiſe ſituation du fœtus. par M. Valli Docteur en Médecine & en Chirurgie, Membre de l'Académie des Apathiſtes de Florence. A Paris, chez Mollini. 1767. *in*-8°.

Hiſtoire de Sophie de Francourt, par Monſieur ***. A Paris, chez Merlin, Libraire, rue de la Harpe, à l'Image Saint Joſeph. 1768. Approbation & Privilége du Roi. 2 Vol. *in* 12. Le 1er de 247. pages; ſans la Préface qui en a 20; le 2e de 281.

On trouve chez le même Libraire, *Eudoxe*, Tragédie du même Auteur.

Géographie ancienne abrégée, par M. d'Anville, de l'Académie Royale des Belles-Lettres, & de celle des Sciences de Pétersbourg, Secrétaire de S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans. A Paris, chez Merlin, Libraire, rue de la Harpe, à l'Image Saint-Joſeph. 1768. 3 Vol. *in*-12. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Le premier des trois Volumes dont cet utile Ouvrage eſt compoſé, contient l'Europe; le ſecond l'Aſie; le troiſiéme l'Afrique.

Henri IV ou la Réduction de Paris, Poëme en trois Actes, par M. P. de V. A Leyde, & ſe trouve à Paris, chez Lacombe, Libraire, Quai de Conti. 1768. *in*-8°. 54 pages. Prix 1 liv. 4 ſols.

Hiſtoire Naturelle & Politique de la Penſylvanie & de l'établiſſement des Quakers dans cette Contrée, traduite de l'Allemand. P. M. D. S. Cenſeur Royal. Précédée d'une Carte Géographique. A Paris, chez Ganeau, Libraire, rue S. Severin, aux Armes de Dombes. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-12. 372 pages, ſans les Préliminaires qui en ont 20.

Hiſt. Vétérinaire, ou Médecine des animaux. A Paris, chez Vallat la Chapelle, au Palais, ſur le Perron de la Sainte Chapelle. Avec Approbation & Permiſſion. 1767. Brochure *in*-4°. de 31 pages.

Cette Brochure eſt le tableau ſuccinct des connoiſſances qu'on donne dans l'Ecole Vétérinaire, que le Gouvernement vient d'établir à Alfort près Charenton. On y a joint le Réglement fait pour la police de cette Ecole.

Recherches ſur le pouls par rapport aux criſes. Par M. Théophile de Bordeu, Docteur en Médecine des Facultés de Paris & de Montpellier. Seconde édition augmentée des Recherches *ſur les criſes du même Auteur, & de* jugemens *portés ſur la doctrine du pouls, depuis la publication des Recherches en* 1756.

Digitized by Google

In vitium ducit culpæ fuga.
Horat. Art. Poet.

A Paris, chez Pierre François Didot le Jeune, Quai des Auguſtins. 1768. Avec Approb. & Privilége du Roi. 2 Vol. *in*-12. Prix relié 5 liv.

AVIS

Le ſieur Palomba, qui n'eſt pas moins flaté de pouvoir mériter les bontés du Public qu'empreſſé de remplir envers lui tous ſes engagemens, vient de faire mettre ſous preſſe la nouvelle Grammaire Italienne & le Secrétaire de banque Eſpagnol qu'il a propoſé il y a quelque tems par ſouſcription ; mais comme les délais qu'il avoit fixés expirent dans ce mois, il croit devoir les prolonger juſqu'au mois de Juin pour donner le tems aux perſonnes de Province & ſurtout aux Etrangers de profiter de la faveur de la ſouſcription.

La Grammaire Italienne du ſieur Palomba, dont Monſeigneur le Comte de Provence a eu la bonté d'accepter la Dédicace, contiendra tout ce qui peut être néceſſaire pour apprendre à bien parler le Toſcan, & pour faciliter l'étude de cette Langue. En y mettant de l'agrément l'Auteur a inféré dans ſa Grammaire quelques notions ſur l'Hiſtoire Ancienne & Moderne, un Dictionnaire abrégé des mots les plus uſités, tant François qu'Italiens & Latins, des phraſes très inſtructives où toutes les difficultés des deux Langues ſont remarquées, & une inſtruction itinéraire pour voyager dans toute l'Europe.

Le Secrétaire de Banque, qui eſt dédié à Monſeigneur le Dauphin, eſt un Ouvrage dans un genre différent ; il faut ſçavoir pour en connoître l'utilité que les Négociants Eſpagnols ont tous une maniere d'écrire qui s'éloigne de l'uſage commun & même qui différe d'une Ville à l'autre. Cette variété prodigieuſe de ſtyle embarraſſe ſouvent les Eſpagnols eux-mêmes, & à plus forte raiſon les Etrangers qui n'ont qu'une foible teinture de la Langue Caſtillane. On ſent aiſément à combien de mépriſes, ſouvent déſavantageuſes, les Négociants François ſont expoſés en correſpondant en Eſpagnol ; c'eſt pour prévenir ces inconvéniens que le ſieur Palomba a compoſé, après 20 ans d'expérience, le Secrétaire de Banque ; il y a raſſemblé ſous un ſeul point de vûe toutes les eſpéces de ſtyle uſitées en Eſpagne, & il les compare les unes aux autres & avec la Langue vulgaire afin d'en faciliter l'uſage ; il y a donc lieu de penſer que cet Ouvrage ſera auſſi utile aux Négociants qu'il eſt neuf dans ſon genre.

Les deux Ouvrages formeront enſemble 3 Volumes, deux pour la Grammaire & un pour le Secrétaire de Banque ; on pourra ſouſcrire, ſi l'on veut ſéparement, moyennant 6 liv., pour la Grammaire Italienne en feuilles & 3 livres pour le ſecrétaire de Banque auſſi en feuilles. Il faudra s'adreſſer à Meſſieurs Hériſſant rue S. Jacques, à

Digitized by Google

Muſier fils & Molini, Quai des Auguſtins, & chez l'Auteur rue du Four Saint-Honoré à l'Hôtel du S. Eſprit.

AVERTISSEMENT.

Nous nous ſommes plaints dans le Journal de Juillet 1767, qu'un inconnu, qui n'a garde de ſe nommer, avoit eſſayé de nous noircir par des *calomnies*, dont nous avons préſenté quelques traits. Depuis, pour appuyer les anciennes, il en a ajouté de nouvelles. Voici dequoi il s'agit.

I. Quelques figuriſtes modernes prétendent qu'il n'y a dans l'Ancien T. aucune partie, aucun trait hiſtorique ou prophétique, aucun fait qui n'ait rapport à J. C. conſidéré ou dans ſa perſonne, ou dans ſon Corps Myſtique; & qu'ainſi J. C. s'y trouve partout, ou *littéralement*, ou dans un ſens *figuré*, *ſpirituel*, *typique*, *allégorique*. L'Auteur des *Principes généraux pour l'intelligence des Prophéties* a pouſſé ce ſyſtême plus loin, & ſoutenu qu'il falloit chercher J. C. partout, *ſans négliger le moindre mot*, *la plus petite lettre*, *ni le plus petit trait*, parce qu'*il n'y a ni lettre ni trait pour ſi petit qu'il ſoit qui ne doive néceſſairement s'accomplir*. Ce ſont ſes termes pag. 30. 150, &c. Il n'y a pas juſqu'aux *noms des lieux & des perſonnages*, qui ne ſoient *Prophétiques & figuratifs*. (p. 312). Il ne faut excepter que ce qui ſert à la liaiſon hiſtorique & à l'ordre Chronologique des faits.

On conçoit aſſez que ce ſyſtême ouvre la porte à une foule d'allégories biſarres & choquantes qui dégradent la majeſté des Livres Saints, & décréditent la Réligion. C'eſt ce que nous crûmes devoir faire ſentir, lorſque nous rendîmes compte de cet Ouvrage, Juil. 1763; & depuis nous avons déclaré que nous adhérions à la Doctrine que S. Aug. a expoſée dans le 3e Chap. du Liv. 17 *De Civit. D.*, où il traite la queſtion *ex profeſſo*, & condamne formellement l'opinion des *Typomanes* modernes, & à plus forte raiſon celle de l'Auteur des *Principes*. Qu'a fait le Critique anonyme, après avoir pallié, déguiſé, & préſenté de la maniere la plus infidéle le ſyſtême de ſon ami? Il a commencé par nous accuſer d'avoir *affecté de rendre mépriſable la méthode des SS. Docteurs appliqués à chercher J. C. dans les Divines Ecritures*. C'eſt une calomnie. Enſuite il nous a reproché d'avoir *combattu* cette propoſition-ci que *J. C. & ſon Egliſe ſont l'objet général de toute l'Ecriture*. C'eſt une ſeconde calomnie ajoutée à la premiere. Auſſi le défions-nous hardiment de pouvoir les appuyer du moindre prétexte. Ce n'eſt pas ici le lieu de prouver ſans réplique que la méthode des SS. PP. n'a rien de commun avec celle des modernes Typomanes. Mais le Critique croiroit-il donc qu'on ne peut attaquer ſon ſyſtême favori, ſans *combattre* cette propoſition: *J. C. & ſon Egliſe ſont l'objet général de l'Ecriture Sainte*? Si telle eſt ſon idée, tant-pis pour

lui. Il nous ſuffit que ce ne ſoit pas celle de S. Aug. ni de ceux qui ſentent l'abſurdité de la Typomanie moderne, très-digne de l'animadverſion de l'Egliſe.

Quant à l'explication du paſſage du Deutéronome. *Le Seigneur vous ſuſcitera d'entre vous un Prophète*, &c, explication qui déplaît au critique, & qui ne laiſſera pas de fournir, malgré lui, une forte preuve contre les Juifs en faveur du Chriſtianiſme, on ne verra jamais le rapport qu'elle peut avoir à l'objet donc il s'agit ici ; puiſqu'elle ſuppoſe que J. C. a la meilleure part dans le ſens *propre & littéral* de la Prophétie.

II. Dans ſon excellente Inſtruction Paſtorale *ſur l'Incrédulité*, M. l'Evêque du Puy dit, que les ſecours ſeuls de la Réligion peuvent fournir des armes contre l'enflure qu'inſpirent les ſciences humaines. Lorſque nous fîmes l'Analyſe de cet Ouvrage, Avr. 1764, nous dîmes modeſtement que nous ne voudrions pas garantir la vérité de cette aſſertion, parce que la *véritable* ſcience, la *ſaine* Philoſophie, nous montre la foibleſſe de notre eſprit, les bornes étroites qui le reſſerrent, le petit nombre de vérités auxquelles il peut atteindre, les ténèbres, les doutes, les incertudes qui l'aſſiégent & l'*humilient* ſans ceſſe. Qu'a fait le Critique ? Il nous a taxés d'avoir dit que les lumieres des ſciences humaines garantiſſent peut-être mieux de l'*orgueil en général* que les ſecours de la Réligion. C'eſt une calomnie contre laquelle nous avons réclamé, & que l'Anonyme a répetée en renvoyant à ce qu'il avoit dit, pour éviter des diſcuſſions trop longues. Nous avons le même droit de renvoyer à notre Analyſe. Il n'y a qu'à comparer : il ne faut ici que des yeux. On y verra donc évidemment en premier lieu, qu'il n'y eſt pas queſtion de l'*orgueil en général*, puiſqu'il ne s'agiſſoit que de l'*enflure qu'inſpirent les Sciences humaines*, la ſeule dont parloit M. l'Evêque du Puy.

En ſecond lieu nous diſions : Le Chriſtianiſme, proportion gardée, voit-il plus d'orgueil dans la profeſſion des Lettres que dans les autres états ? Il ſemble qu'il n'y en voit pas davantage, & peut-être moins. De-là nous avons conclu de deux choſes l'une, *ou* que dans l'empire des Lettres l'eſprit du Chriſtianiſme eſt autant, ou même mieux connu & ſuivi que dans les autres états, *ou* que, ſans le ſecours du Chriſtianiſme, on y eſt également ou peut-être mieux garanti d'un vice qui règne ailleurs avec autant ou plus d'empire. Voilà deux propoſitions *diſjonctives*, telles qu'on ne peut les admettre à la fois toutes deux, mais qu'on n'eſt pas forcé d'admettre l'une plutôt que l'autre.

Qu'a fait l'Anonyme ? Il en a ſupprimé une, il a dénaturé la ſeconde : il en a fait une propoſition iſolée & *abſolue*, & nous l'attribue pour nous faire dire poſitivement que les Sciences humaines garantiſſent peut-être mieux de l'orgueil que les ſecours de la Réligion. C'eſt,

Digitized by Google

comme on le voit, une calomnie fondée ſur une infidélité inſigne. S'il eût raiſonné conſéquemment & de bonne foi, il auroit au moins dû nous taxer pareillement d'avoir avancé, que l'eſprit du Chriſtianiſme eſt autant ou mieux connu & ſuivi dans la profeſſion des Lettres que dans toute autre. Cette imputation n'auroit-elle pas eu un fondement auſſi ſolide que la précédente ? Sans doute ; mais elle eût mal répondu aux vues de l'Anonyme.

Nous n'inſiſterons pas ſur la futilité de ſes obſervations qui prouvent évidemment qu'il ignore la différence qu'il y a entre *humilier*, & inſpirer la vertu Chrétienne & méritoire de l'*humilité*. Il nous ſeroit très-facile de l'accabler de remarques bien propres à l'*humilier* ; mais qui devoit ſe flater de le rendre *humble* ?

III. Dans la même inſtruction Paſtorale M. l'Evêque du Puy bannit de la Réligion Chrét. l'eſprit de rigueur & de contrainte, qu'il admet comme néceſſaire dans la Loi de Moyſe. Il ſe fonde ſur la néceſſité de croire au Meſſie, qui fait un article eſſentiel du Chriſtianiſme, & qui n'en étoit pas un de la Loi Moſaïque, dont il étoit *indépendant*. Nous avons rapporté cette différence comme le fondement de l'aſſertion de l'illuſtre Prélat. Qu'a fait l'inconnu ? Il a dit qu'il réſultoit de notre Analyſe que, ſelon les principes de M. de Pompignan, la foi en J. C. n'étoit pas abſolument & généralement néceſſaire au ſalut, & qu'*apparemment telle eſt notre Doctrine*. Cette induction eſt évidemment fauſſe & calomnieuſe. Quoi donc ? Dire que la néceſſité de croire au Meſſie n'étoit pas preſcrite, impoſée par une Loi adreſſée uniquement aux Hébreux, eſt-ce dire qu'elle n'étoit preſcrite ni établie par aucune autre Loi ? Ou plutôt aſſûrer qu'elle étoit *indépendante* de l'ancienne Alliance, n'eſt-ce pas reconnoître qu'elle ſubſiſtoit dès ce tems-là, non en vertu de la Loi qui n'obligeoit que le Juif, mais en vertu d'une Loi générale commune à tous les hommes ?

L'inconnu a rougi de l'imputation dont il nous avoit chargés ; mais pour ne ſe pas donner un démenti complet, il s'eſt retranché à ſoutenir comme *certain* que nous avons donné lieu de penſer que, dans les principes de M. l'Ev. du Puy la croyance au Meſſie futur n'étoit pas d'une néceſſité abſolue & générale du tems de l'ancienne Loi, & que nous avons continué à détourner le ſens de ſes paroles. Nous oſons croire que, ſi nous avions donné cette idée de la Doctrine de l'illuſtre Prélat, il auroit daigné ſe plaindre & nous avertir de notre tort. Nous avions à expliquer d'après lui, pourquoi l'eſprit de rigueur, néceſſaire ſous l'ancienne Loi, eſt incompatible avec la nouvelle. Nous devions dire d'après lui, que la raiſon de cette différence ſe tire de la différence même qui caractériſe ces deux Loix. Or elles ne diffèrent pas par le dogme de la néceſſité abſolue de la foi au

Digitized by Google

Meſſie, puiſqu'il leur eſt commun. La différence conſiſte en ce que ce dogme étoit *indépendant* de l'ancienne Loi concentrée dans Iſraël, qu'il exiſtoit auparavant, qu'il ne faiſoit pas partie de ſes ſanctions, en un mot en ce qu'il exiſtoit *ſous* cette Loi, mais non *par* elle ; au lieu qu'il exiſte à la fois & *ſous* la nouvelle Loi, & *par* la nouvelle Loi, qui en fait un article fondamental de ſa Doctrine. C'eſt ainſi que nous avons toujours conçu la penſée de M. de Pomp. C'eſt auſſi l'unique réſultat de notre Analyſe; & en cela s'il y a quelque mépriſe de notre part, nous eſpérons qu'il voudra bien nous en inſtruire.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL

Du Mois de Juin 1768.

Bibliothèque hiſtorique de la France, contenant le Catalogue des Ouvrages, &c. 367
Eſſai Analytique ſur la Richeſſe & ſur l'Impôt. 373
Cours de Mathématiques à l'uſage des Gardes du Pavillon & de la Marine. 376
Hiſtoire Philoſophique & politique des Loix de Lycurgue. 382
Hiſtoria Anatomico-Medica, ſiſtens numeroſiſſima cadaverum humanorum extiſpicia. 386
Précis du Voyage de M. le Marquis de Courtanvaux. 393
Deſcription & détails des Arts du Meunier, du Vermicellier & du Boulanger. 395
Inſtitutiones Analyticæ à Vincentio Riccato Societatis Jeſu & Hieronymo Saladino, Monacho Cœleſtino, collectæ. 402
De l'Eloquence du Barreau. 410
Théorie de la Vis d'Archiméde. 417
Nouvelles Littéraires: 422

Fin de la Table.

Digitized by Google

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXVIII.

JUIN *Vol. II.*

A PARIS,
Chez LACOMBE, Libraire, Quai de Conti.

M. DCC. LXVIII.
AVEC PRIVILÈGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

JUIN M. DCC. LXVIII.

OBSERVATIONS SUR LES EDIFICES DES ANCIENS Peuples, précédées de réflexions préliminaires sur la critique des ruines de la Gréce, publiées dans un Ouvrage Anglois, intitulé LES ANTIQUITÉS D'ATHÉNES, & suivies de recherches sur les mesures anciennes. Par M. le Roy, Membre & Historiographe de l'Académie Royale d'Architecture & de l'Institut de Bologne. A Amsterdam & se trouve à Paris chez Merlin, Libraire, rue de la Harpe, vis-à-vis la rue Poupée. 1767. Brochure *in*-8°. de 102 pages.

LEs ruines des plus beaux monumens de la Gréce n'eurent pas été plutôt publiées par M. le Roy, qui avoit entrepris le voyage de la Gréce pour s'instruire par lui-même de ces beaux monumens, que les Anglois mirent au jour à Londres un Ouvrage du même genre, intitulé *les Ruines d'Athénes & les précieux restes des autres Antiquités de la Gréce.* M. le Roy regarda cet Ouvrage comme une copie du sien,

parce que tous les deſſeins & toutes les deſcriptions étoient conformes à ce qu'il avoit rapporté, & qu'il n'en différoit que par des fautes & des altérations. Dans la ſuite Meſſieurs Stuart & Revett publierent un autre Ouvrage intitulé les *Edifices d'Athénes*. Ces ſçavans Anglois y critiquent l'Ouvrage de M. le Roy, & s'attachent avec affectation dans vingt pages *in folio*, à prouver qu'il s'eſt mépris pour s'être trop fié à quelques meſures données par Meſſieurs Spon & Wehler. Ils lui reprochent encore de n'avoir pas tout deſſiné à Athènes. M. le Roy n'avoit pas deſſein de donner tous les monumens d'Athènes, mais ſeulement les plus beaux, comme ſon titre l'annonce, & ce reproche conviendroit mieux aux ſçavans Anglois, dont le but étoit plus général & qui cependant ont négligé pendant leur voyage de raſſembler tout ce qu'il y avoit.

Ces mêmes ſçavans reprochent encore à M. le Roy de n'avoir pas développé comme eux différentes parties des monumens & quelques profils. M. le Roy avoit déja répondu à ces omiſſions prétendues, en annonçant qu'il ne détailleroit pas également les édifices ou leurs parties & qu'il ſe bornoit à ceux qui étoient aſſez beaux pour être imités ou qui pouvoient ſervir à l'Hiſtoire de l'Art.

Quelques petites différences qui ſe rencontrent entre les meſures ſont encore un objet de critique, mais le but de M. le Roy étoit de connoître le rapport des monumens de Grecs entre-eux avec ceux des Peuples qui les ont précédés ou ſuivis, & avec ceux que décrit Vitruve : il les a meſurés, dit-il, avec la plus grande exactitude ſous ce point de vue, & non pour obſerver les rapports de ces édifices & de leurs parties avec les diviſions de notre pied. D'ailleurs un même profil meſuré par des hommes très-exacts avec des pieds d'inégale longueur produit toujours des différences.

Si M. le Roy a donné moins de planches de détails que les Voyageurs Anglois, c'eſt qu'il s'eſt fait un mérite de les reduire à la plus petite quantité poſſible & qu'il a cru qu'il étoit inutile de donner une planche de chacune des figures qui ornent les friſes & de pluſieurs mauvais profils ; il s'eſt borné aux plus beaux, en un mot, il a fait un choix.

Quand on examine les différences qui ſont entre l'Ouvrage Anglois & celui de M. le Roy, on voit que l'un ne peut jamais tenir lieu de l'autre ; M. le Roy obſerve que les vues ont été mal priſes par les Anglois, qu'elles n'offrent que des amas confus au milieu deſquels les monumens ſont en quelque façon cachés ; qu'au contraire il s'eſt attaché à faire dominer l'édifice principal, afin qu'on pût le diſtinguer mieux des acceſſoirs, & pour cela il a choiſi le lieu le plus commode pour ſon point de vûe.

Indépendamment de ces différences l'Ouvrage de M. le Roy contient des diſcours ſur l'Hiſtoire &

Digitized by Google

la Théorie de l'Architecture, une Dissertation sur les mesures Grecques & plusieurs notes ou observations sur l'Architecture en général, ce qui ne se rencontre pas dans l'Ouvrage de M. Stuart.

Après cette réponse générale à la critique faite par les Voyageurs Anglois, M. le Roy, pour ne pas entretenir le Public uniquement de sa défense, fait quelques observations sur les édifices des anciens Peuples. « C'est un spectacle, dit-» il, vraiment digne de la curiosité » des Philosophes de voir combien » les idées primitives & originales » que les hommes ont eues, ont » influé sur les Ouvrages qu'ils ont » faits dans la suite; leurs essais en » Architecture nous en offrent un » exemple frappant, la pierre éle-» vée par les Phéniciens sur le tom-» beau d'un homme célèbre, la » cabanne qu'ils imaginerent & que » Vitruve décrit, la Cour dont » Agrus & Agronerus l'environ-» nent semblent être incontestable-» ment l'origine des différens gen-» res d'édifices antiques que nous » connoissons ». C'est ce que M. le Roy se propose de développer dans les réflexions suivantes. Il y traite en peu de mots de l'origine des pyramides & des obélisques; il parle du Temple de Belus, de celui de Bubastis, du Tabernacle, du Temple de Jupiter Olympien, il compare tous ces édifices ensemble & indique les rapports qu'ils avoient entr'eux. Il donne la description du Panthéon d'Adrien. Il fait ensuite des observations sur la situation respective de quelques édifices d'Athénes, examine ce que Pausanias dit de ces distances pour répondre à quelques critiques de M. Stuart au sujet de ces édifices sur la destination desquels nos Voyageurs ne sont pas d'accord. Cette Brochure est terminée par des recherches sur les mesures Grecques, c'est-à-dire par une dissertation sur la longueur de la carriere d'Olympie, sur la maniere dont elle étoit parcourue par les Athlettes; & sur les rapports qu'avoient entr'eux les stades Olympiques Italiques & Pythiques. Cette discussion sur les mesures nous entraîneroit dans des détails trop longs. Ceux qui sont curieux de s'en instruire doivent avoir recours à l'Ouvrage même de M. le Roy, qu'il ne présente que comme un essai. Occupé depuis son Voyage de la Gréce à travailler sur les Anciens, à les examiner & à les comparer ensemble dans ce qu'ils disent de l'Architecture, de la construction des grands édifices, &c. il se propose dans la suite de nous donner ses réflexions sur ce sujet & sur ce qui concerne leur méchanique & leur marine. Ces objets ne peuvent être que très-intéressans. Nous sommes surpris encore des masses énormes que les Anciens ont mises en mouvement, des courses qu'ils ont faites sur la mer, quoiqu'ils paroissent avoir eu moins de secours & moins de connoissances que nous n'en avons. Quels moyens employoient-ils pour reparer ce qui leur manquoit à cet égard?

Digitized by Google

NOUVEL ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE de France, contenant les événemens de notre Hiſtoire, depuis Clovis juſqu'à Louis XIV ; les Guerres, les Batailles, les Siéges, &c. nos Loix, nos mœurs, nos uſages, &c. nouvelle Edition revûe, corrigée & augmentée.

Indocti diſcant & ament meminiſſe periti.

A Paris, chez Prault père, Quai de Gévres, au Paradis, Prault fils, Quai de Conti, à la Charité, Deſaint, rue du Foin, Saillant, rue S. Jean de Beauvais, Durand rue S. Jacques. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 Vol. Petit *in*-8°. 984 pages pour les deux, ſans compter la Table.

Il y a une autre Edition *in*-4°. avec des ornemens de gravure de très-bon goût.

ON ſçait aſſez combien la réputation de ce Livre a été promptement faite & combien le temps la confirme tous les jours. Après tant d'éditions, dont chacune ajouta quelque choſe à la perfection de l'Ouvrage, celle que nous annonçons étoit devenue néceſſaire ; perſonne ne peut ſe paſſer de ce Livre qui contient toute la ſubſtance de notre hiſtoire, les principes de notre Droit Public, l'époque & l'occaſion de nos Loix & de nos divers établiſſemens, des portraits juſtes, vifs & vrais des perſonnages illuſtres en tout genre, des traits d'une politique profonde, les maximes de gouvernement les plus ſaines ; qui enfin, ſuivant ſon Epigraphe heureuſe, ſuffit à l'inſtruction des ignorans & procure aux Sçavans le plaiſir de ſe rappeller les objets les plus utiles de leurs connoiſſances. Il n'eſt aucun ordre de Lecteurs qui ne trouve à profiter dans les Remarques particuliéres placées à la fin de chaque Race ; il n'en eſt point que les Réfléxions ſemées dans tout l'Ouvrage ne faſſent penſer ; tantôt ce n'eſt qu'un mot, mais ce mot eſt un trait de lumiére qui s'imprime dans l'ame & qui ne s'en efface jamais ; tel eſt par exemple celui-ci ſur Charles VII. « Charles ne fut que » le témoin des merveilles de ſon » regne.

Et cet autre ſur Charles V :

« Jamais Prince ne ſe plut tant à demander conſeil, & ne ſe laiſſa » moins gouverner.

Tantôt ce ſont des jugemens d'une équité toujours ſenſible, comme cet éloge ſi majeſtueux, ſi éloquent du Chancelier de l'Hôpital ; le portrait de Louis XI. & tant d'autres.

Des rapprochemens heureux de traits analogues ; comme le mot d'Adrien à un de ſes ennemis :

Digitized by Google

vous voilà ſauvé, mis en parallèle avec le mot de Louis XII : *un Roi de France ne venge point les injures d'un Duc d'Orléans* & pluſieurs evénemens du regne de Louis XV ; même quelques Anecdotes aſſez généralement ignorées, que l'Auteur rapporte à l'occaſion d'événemens correſpondans des autres regnes.

Des parallèles ingénieux & d'une nouveauté piquante, quoiqu'ils euſſent été faits mille fois auparavant ; tels ſont ceux de l'Abbé Suger & de S. Bernard ; des Cardinaux de Richelieu & Mazarin ; des regnes d'Auguſte & de Louis XIV ; de l'Hiſtoire Ancienne & de l'Hiſtoire Moderne.

Des précis hiſtoriques auſſi clairs que courts, qui contiennent ſur chaque objet toutes les particularités, toutes les variations, toutes les époques, & qui réduiſent des Volumes à une demi-page ; tels ſont (à l'année 1600.) l'article de la Nobleſſe Militaire, (à l'année 1711.) le détail des Révolutions de la Ruſſie, relativement à la ſucceſſion au Trône, (à l'année 1714.) celles de la Suéde.

Quant aux réflexions que les faits aménent, elles ont toujours le mérite d'appartenir à l'Auteur & jamais elles n'ont la prétention du paradoxe ; point d'air apprêté, point d'éclat recherché, l'Auteur dit ce qu'il penſe & ce qu'il ſent ; il le dit toujours avec douceur, avec ſageſſe, avec le ton & l'eſprit de l'impartialité la plus parfaite ; il n'affoiblit ni ne diſſimule, ni ne déguiſe aucune vérité forte, pour peu qu'elle ſoit utile ; mais content d'être vrai, il n'eſt ni cauſtique ni amer ; il inſtruit & n'offenſe point ; il fait des portraits & ne fait point de ſatyres ; il diſcute beaucoup & décide peu ; il a tous les doutes qui conviennent au Sage, & ſi, ſur les faits qu'on croit le mieux ſçavoir, il y a deux opinions, il les rapporte fidélement, & laiſſe le choix au Lecteur ; le ſtyle tranchant déparoit cet Ouvrage, dont l'exactitude dans les faits & la modération dans les jugemens forment l'eſprit général ; ces jugemens ſont toujours moins prononcés que prouvés, inſinués & perſuadés. Si quelque choſe pouvoit avoir l'air du Paradoxe, ce ſeroit la réfléxion ſur le danger du concours des grands hommes (année 1559.) qu'on liſe cet article, & qu'on juge s'il eſt poſſible d'être d'un autre avis que M. le Préſident Hénault.

Un mérite encore qui lui eſt particulier, c'eſt l'uſage qu'il fait des citations. Elles deviennent preſque toujours des traits de lumiére par le choix & par l'application ; l'Auteur ſe contente pour l'ordinaire de les préſenter, ſans les approuver ni les combattre, c'eſt à elles à faire leur effet & elles ne le manquent guéres. Nous pouvons citer dans ce genre le jugement du Duc de Parme ſur la Bataille de Pavie (année 1525.) le mot de la Pereyre ſur les Sorciers du Nord, (année 1634.) celui de M. de ſainte Palaye ſur les dignités & les Marques d'hon-

Digitized by Google

neur (année 1559). Telle eſt à la même année & ſur le même objet la Réflexion ſuivante de le Laboureur.

« Le Prince eſt trompé, qui croit » que cette multiplication de grandeurs en ſon état lui ſoit avantageuſe, ce ſont autant de dettes » qu'il crée ſur ſa couronne, ce » ſont autant de nouveaux intérêts » qui ſe forment pour les partis & » pour les factions à venir, parce » que la fortune qui éleve les nouvelles créatures, les laiſſe nourrir » à la République ».

Mais nous devons nous borner dans cet Extrait, à rendre compte de ce qui diſtingue la nouvelle Edition des précédentes.

L'Auteur a profité de tous les avis utiles qui lui ont été donnés pour la correction des fautes qui avoient pu ſe gliſſer dans ſon Livre & qui ſont inévitables dans un Ouvrage de ce genre ; il n'a point répondu à certaines critiques injuſtes & malhonnêtes, on y a répondu pour lui, & nous pouvons ſur cela renvoyer à l'analyſe que nous avons faite dans notre Journal de Janvier 1765. de l'Ouvrage intitulé : *Mémoires hiſtoriques, critiques & anecdotes de France* & d'un autre Ouvrage qui a pour titre : *Examen de quelques objections faites à l'Auteur du nouvel Abrégé Chronologique de l'hiſtoire de France, dans l'Ouvrage intitulé : Mémoires hiſtoriques, critiques & anecdotes de France.*

La nouvelle Edition eſt augmentée de cinquante-ſix pages *in*-8°. Ces additions toutes utiles, toutes faites ſuivant le véritable eſprit de l'Ouvrage ſont ou de nouveaux traits dont l'Auteur nourrit ſa narration, ou des vues nouvelles qu'il préſente dans ſes réflexions.

Premiere Race.

(A l'année 642.) ſous le regne de Dagobert I. l'Auteur fait entrer habilement dans ſon plan l'incendie de la fameuſe Bibliothéque d'Alexandrie ; événement, dit-il, qui appartient à tous les Empires du Monde, puiſqu'il regarde l'empire des Lettres. De quelque maniére, ajoute-t-il, qu'on explique l'énorme quantité de Volumes dont on dit que cette Bibliothéque étoit compoſée, quelle deſtruction pour la Mémoire des hommes !

Seconde Race.

(Année 840). On obſerve que la plus ancienne Ordonnance qui nous ſoit reſtée ſur le fait des monnoies, eſt celle de l'année 755. donnée par Pepin le Bref «. Saint » Louis fit de ſi bons Réglemens » ſur la monnoie, que depuis, » lors des changemens qui s'y firent, on redemandoit toujours » que l'on en revînt à cette époque » ; l'Auteur renvoie ſur cette matiére au fameux Traité de M. le Blanc.

En parcourant les uſages des premiers temps de la Monarchie, l'Auteur obſerve que ſous les deux premiéres Races & même encore ſous la troiſiéme, on ne mettoit point

point en priſon pour dettes un homme libre, on ſe contentoit de vendre ſes biens. « Bouchard de Montmorenci devoit une ſomme à » Adam, Abbé de S. Denis, le » Roi Philippe I. évoqua l'affaire, » & condamna Montmorenci, qui » refuſa de ſe ſoumettre à ce jugement : on ne l'arrêta pas pour » cela, dit l'Abbé Suger, parce que » ce n'étoit pas la coutume en France ; mais on alla par ordre du » Roi ravager ſes Terres juſqu'à ce » qu'il eût ſatisfait ».

La puiſſance des Seigneurs dans le temps dont parle l'Abbé Suger, devoit fortifier beaucoup cette coutume ; on conçoit qu'il étoit plus aiſé de ravager leurs Terres que de s'aſſûrer de leur perſonne.

Troiſiéme Race.

Sous le regne de Philippe Auguſte l'Auteur remarque la rencontre de Freteval, où l'arriére-garde du Roi fut défaite & où toutes ſes archives furent enlevées ; « Etrange » coutume de nos Rois de porter » alors à la guerre les titres les plus » précieux de leur Couronne ! Cet » abus fut réformé, & c'eſt l'époque du tréſor des Chartes, qui » fut d'abord établi dans la tour du » Louvre, ou au Temple, & depuis par S. Louis en la Sainte » Chapelle de Paris. Guerin Evêque de Senlis eut l'honneur de » cet établiſſement, tous les originaux y furent conſacrés pour » n'en jamais ſortir, & quand on » en délivroit des copies, on avoit » ſoin de les inſcrire dans des » regiſtres, qui furent les premiers » modéles des cartulaires de toutes » les Abbayes.... Ainſi le tréſor des » Chartes eſt compoſé des titres » originaux & des Regiſtres où ils » ſont tranſcrits, mais malgré la » Loi que l'on s'étoit faite de ne » laiſſer jamais ſortir de titres » de ce tréſor, on comprend » qu'il falloit bien les confier à » ceux qui furent chargés d'en faire » les extraits, c'eſt ce qui fit qu'il » y en eut pluſieurs d'égarés & que » l'on recouvre tous les jours dans » des Bibliothéques où ils étoient » reſtés ; l'Office de Tréſorier-Garde des Chartes & papiers de la » Couronne, a été depuis par Edit, » réuni à celui de Procureur-Général du Roi au Parlement ».

On trouvera ſous le regne de Philippe-le-Bel des additions conſidérables à l'article qui concerne l'origine des Parlemens.

(Aux années 1313 & 1314.) le Pape Jean XXII. eſt peint d'une maniere frappante dans ce peu de lignes : « Il ne douroit de rien, & » publia, peu après ſon élection, une » Bulle par laquelle il s'attribuoit » la collation de tous les Bénéfices » qui viendroient à vaquer. C'étoit, diſoit-il, pour empêcher la » Simonie. *Homo perſtudioſus & » vehementioris animi* ».

M. le Préſident Hénault, en annonçant à l'année 1547. la mort de Henri VIII. Roi d'Angleterre, peint avec beaucoup de force ſon Gouvernement & ſon caractére particulier :

« Jamais, dit-il, regne n'a été » plus étonnant. Il n'y a point eu » d'exemple en Angleterre d'un » deſpotiſme ſi outré, ni d'un aban- » don ſi lâche des Parlemens, tant » ſur le Spirituel que ſur le Tem- » porel, aux bizareries d'un Prince, » qui, à force d'autorité, ne ſça- » voit plus que faire de ſa volonté, » & parcouroit tous les contraires, » mais on lui paſſoit tout en fa- » veur de ſa haine pour le Saint- » Siége ».

Henri IV. à ſon avenement au Trône de la France (1589.) n'étoit pas moins embarraſſé que l'avoit été Charles VII. Non-ſeulement il avoit ſon Royaume à conquérir ſur ſes ennemis, mais il falloit encore qu'il le conquît par les moyens que lui preſcrivoient ſes dangereux amis, c'eſt-à-dire par des moyens conformes à leurs intérêts, contraires aux ſiens, c'eſt ce que fait très-bien ſentir M. le Préſident Hénault, en expoſant la diverſité des vûes de Henri IV. & d'Elizabeth, Reine d'Angleterre, relativement aux Eſpagnols. Eliſabeth fourniſſoit à Henri des ſecours contre l'Eſpagne, leur commune ennemie, juſques-là leur intérêt étoit le même, mais il devenoit différent quant à l'emploi de ces mêmes ſecours. L'intérêt d'Eliſabeth étoit qu'on chaſſât les Eſpagnols des Provinces Maritimes voiſines de l'Angleterre, telles que la Bretagne, la Normandie, la Picardie; l'intérêt du Roi, au contraire, étoit de les chaſſer du centre de ſon Royaume & de les pouſſer vers les frontiéres; il fallut céder à une Alliée qui mettoit ſes ſecours à ce prix, & le Roi s'avança vers la Normandie, où la privation de toute reſſource, le déſeſpoir & la néceſſité de vaincre firent ſon ſalut à la journée d'Arques.

(A l'année 1594.) M. le Préſident Hénault en annonçant la premiére Edition du Livre des Libertés de l'Egliſe Gallicane, rapporte un excellent mot de M. le Chancelier Dagueſſeau. Le Nonce Quirini étant allé le voir à Freſne, lui dit: *C'eſt ici que ſe forgent les armes contre la Cour de Rome. Non, Monſieur*, répondit M. le Chancelier, *ce ne ſont pas les armes, ce ſont les boucliers.*

A l'année 1650. on trouve une anecdote curieuſe. Pendant la tenue de l'aſſemblée du Clergé il parut un Livre intitulé: *Remontrances de François Paumier au Roi, ſur le pouvoir & autorité que Sa Majeſté a ſur le Temporel de l'Etat Eccléſiaſtique, à Paris, chez Ant. Etienne*, 1650. *in*-4°.

L'Evêque de Comminges qui rendit compte de cet Ouvrage à l'Aſſemblée, fit entendre que Paumier étoit un nom ſuppoſé. « Cet » Ouvrage pour le fond & pour » les principes, eſt le même qui a » paru de nos jours ſous le titre de » *Lettres, &c. Ne repugnate*, &c. » juſtement cent ans après, & dans » les mêmes circonſtances d'une » aſſemblée du Clergé: on ne con- » noît que deux exemplaires du Li- » vre de Paumier, & tous les deux » ſont à la Bibliothéque du Roi.

Digitized by Google

» Ce Livre excita de grands trou-
» bles, quand il parut ; l'Aſſem-
» blée s'en plaignit amérement à
» la Reine Régente, & il fut
» ſupprimé comme l'ont été en
» 1750. les Lettres *Ne repugnate*,
» &c ».

Nous préſenterons encore à nos Lecteurs deux morceaux importans, ajoutés dans la nouvelle Edition, le premier tiré des Remarques particuliéres ſur la ſeconde Race, l'autre des Remarques particuliéres ſur la troiſiéme.

Le premier concerne la Puiſſance temporelle des Papes, objet qui a ſouvent donné lieu à des déclamations bien outrées ; M. le Préſident Hénault ne craint point de déclarer nettement que bien loin d'être de l'avis de ceux « qui ont
» déclamé contre la grandeur de la
» Cour de Rome, & qui voudroient
» ramener les Papes au temps où
» les Chefs de l'Egliſe étoient ré-
» duits à la Puiſſance ſpirituelle &
» à la ſeule autorité des Clefs, »
il penſe qu'il étoit néceſſaire pour le repos général de la Chrétienté, que le Saint Siége acquît une puiſſance temporelle : « Tout doit,
» dit-il, changer en même-temps
» dans le monde, ſi l'on veut que
» la même harmonie & le même
» ordre y ſubſiſtent. Le Pape n'eſt
» plus, comme dans les commen-
» cemens, le ſujet de l'Empereur ;
» depuis que l'Egliſe s'eſt répandue
» dans l'Univers, il a à répondre à
» tous ceux qui y commandent, &
» par conſéquent aucun ne doit lui
» commander ; la Religion ne ſuf-
» fit pas pour impoſer à tant de Sou-
» verains, & Dieu a juſtement per-
» mis que le Pere commun des Fi-
» déles entretînt par ſon indépen-
» dance, le reſpect qui lui eſt dû :
» ainſi donc il eſt bon que le Pape
» ait la propriété d'une Puiſſance
» temporelle, en même-temps qu'il
» a l'exercice de la ſpirituelle, mais
» pourvu qu'il ne poſſéde la pre-
» miére que chez lui, & qu'il n'e-
» xerce l'autre qu'avec les limites
» qui lui ſont preſcrites ».

Le ſecond morceau que nous avons annoncé, regarde les Parlemens, nous allons le tranſcrire en entier ; tous les termes métitent d'être peſés.

« Diſons à l'honneur de notre
» Monarchie, que les Magiſtrats
» n'y ſont pas, comme ailleurs,
» bornés à la ſimple adminiſtration
» de la Juſtice, & que nos Rois
» les ont admis à un plus noble par-
» tage ; ils y ſont l'œil du Prince ;
» ils ſont ſa garde & ſa force ; ſes
» lumiéres ne peuvent s'étendre à
» tout ; ils l'éclairent ; ils ſont ſa
» garde pour le défendre des ſur-
» priſes ; ils ſont ſa force pour l'é-
» xécution de ſes Loix ; car lui
» ſeul eſt en droit d'en donner,
» ſans quoi la Monarchie ne ſe-
» roit qu'un vain nom. Les Prin-
» ces ſont des hommes, ils peu-
» vent ſe tromper ; ils peuvent être
» trompés, leur ſageſſe eſt de vou-
» loir en être avertis ; ils en ont
» fait un devoir aux Magiſtrats,
» parce que comme les Magiſtrats
» ſont plus près du Peuple, ils ſen-
» tent mieux ſes beſoins. Mais

Digitized by Google

» d'un autre côté, comme le ſecret » de l'Etat ne peut leur être confié, » ils ignorent ſouvent les motifs & » la néceſſité de telle & telle Loi ; » c'eſt ce ſecret de la domination que » Tacite appelle *jus dominationis & » arcana Imperii.* Qu'en réſulte-» t-il ? C'eſt qu'après avoir rempli » le devoir de leurs fonctions, » après avoir expoſé la vérité com-» me ils la voient, leur réſiſtance » doit finir, où la volonté du Prin-» ce, plus inſtruit qu'eux, perſiſte » dans ſa détermination ; qu'il eſt » de l'ordre qu'ils ſe ſoumettent, » parce que le droit doit enfin reſ-» ter à quelqu'un, parce qu'aux ter-» mes de l'Edit de Charles IX. » *l'autorité Royale ſeroit au con-» traire ſujette aux volontés de ſes » Officiers, ce qui ſeroit trop préju-» diciable à la Majeſté d'un Roi de » France, laquelle eſt ſi pleine & ſi » abſolue, qu'elle ſe laiſſe bien mo-» dérer aux Remontrances d'un Sé-» nat, mais non jamais s'y aſſujet-» tir ;* & parce qu'enfin, ce qui étoit » fait pour le bien général, en de-» viendroit le trouble, & en per-» vertiroit l'uſage ; *car*, dit Hinc-» mar, *tous étoient obligés de ſe ſou-» mettre à ſa déciſion.* Le Roi dé-» cidoit ſouverainement, ſuivant » ce mot de Beaumanoir : *Le Roi » eſt ſouverain par deſſus tous, & a » de ſon droit le général garde du » Reaulme, pourquoi il puet faire » liex établiſſemens come il li pleſt » pour le quemun profict, & che que » il établit i doit être tenu.* N'alte-» rons point des maximes ſi ſa-» ges. *Eclairer le Prince & lui » obéir :* tels ſont les vrais prin-» cipes ».

Le plan de cet Ouvrage ne permettoit à la critique de diſcuter que les grands objets ; ſur le détail des petits faits, l'autorité commune des Hiſtoriens ſuffiſoit, & M. le Préſident Hénault ne rapporte rien ſans autorité. Pluſieurs Modernes ont dit que le Chevalier Bayard avoit été tué à l'affaire de Rebec. C'eſt une faute, il ſurvécut à l'échec de Rebec qu'il affoiblit beaucoup par ſa valeur & ſa bonne conduite, piqué de cette défaite, il voulut ſe battre contre l'Amiral de Bonnivet, qui l'avoit envoyé dans ce poſte malgré toutes ſes remontrances, & qui ne l'avoit pas ſecouru comme il l'avoit promis, il étoit à la retraite de Biagraſſo, enfin il ne fut tué que quelque temps après au paſſage de la Seſſia, entre Romagnano & Gattinara, bien loin de Rebec qui eſt entre Biagraſſo, Pavie, Lodi & Milan. Il faut ſur cela s'en rapporter à Guichardin & à du Bellai, Auteurs contemporains, qui tous deux faiſoient alors la guerre dans ce Pays-là.

Quelques Auteurs d'Anecdotes ont dit encore que Semblançay fut trahi par Gentil ſon Commis, qui étoit amoureux d'une des femmes de la Ducheſſe d'Angoulême, & qui lui remit les quittances de ſa Maîtreſſe ; ils ajoutent que ce Gentil, qui avoit été Préſident au Parlement, fut pendu pour cela quelques années après.

Ni du Bellay, ni Beaucaire, ni du Bouchet, ni Marillac, ni en

Digitized by Google

un mot aucun Auteur contemporain, ni M. de Thou, ni Mezeray ne parlent de ces Quittances enleyées, le P. Daniel traite cette hiſtoire de petit conte, & en effet le récit des contemporains la dément formellement, puiſque, ſelon eux, la Ducheſſe d'Angoulême, ne nia point que Semblançay lui eût remis les quatre cent mille écus dont il s'agiſſoit, mais qu'elle ſoutint que cette ſomme étoit un dépôt qu'elle avoit confié au ſur-Intendant, & qui provenoit de ſes épargnes. *Pecuniam quidem, ſed alio nomine ſibi debitam, ſe recepiſſe profeſſa eſt*, dit Beaucaire. Elle dit, ſelon Martin du Bellai, « que c'étoient deniers que ledit Seigneur » de Semblançay lui avoit de long-» temps gardés, procédans de l'é-» pargne qu'elle avoit faite de ſon » revenu ».

Puiſqu'elle convenoit d'avoir reçu, il eſt clair qu'elle n'avoit nul intérêt de faire ſouſtraire ſes quittances.

Quant à Gentil, on voit par les Lettres de commiſſion données pour le procès de Semblançay que ce Gentil fut nommé pour être un de ſes Juges, or ſi Gentil avoit été ſon Commis, s'il avoit eu ſeul la clef des papiers de Semblançay, ſi lui ſeul avoit pu les ſouſtraire, conçoit-on que Semblançay, certain d'avoir eu en ſa poſſeſſion ces quittances qui ne ſe retrouvoient plus, n'en eût pas reproché la ſouſtraction à ſon Commis, qu'il ne l'eût pas recuſé pour Juge ? Or, il paroît par l'Arrêt de Semblançay qu'il tenta d'échapper à l'autorité de ſes Juges en général, en alléguant ſon privilége de Cléricature, mais qu'il n'en recuſa aucun en particulier.

Du Bouchet, Auteur contemporain, nous apprend que Gentil fut arrêté vers l'an 1538. pour *avoir furtivement retenu par devers lui les acquits du feu Threſorier Poncher, qui par faute d'iceux avoit été pendu & étranglé à Paris, par Sentence donnée à la Tour quarrée, jaçoit qu'il fût eſtimé un des hommes de bien de France.*

Voilà, comme on voit, la ſource de l'équivoque, c'eſt Poncher & non Semblançay que l'infidélité de Gentil avoit fait périr, & c'eſt pour cette ſouſtraction & pour d'autres malverſations que Gentil fut pendu, comme on l'apprend par ſon Arrêt du 4 Mai 1542.

Nous ne pouſſerons pas plus loin nos Remarques ſur cette nouvelle Edition, cet Extrait ne peut comprendre toutes les augmentations qu'elle contient ; il n'y en a aucune qui n'ajoute à l'Ouvrage un nouveau prix, on en peut juger par les morceaux dont nous avons rendu compte.

Digitized by Google

L'ESPRIT DE L'ENCYCLOPÉDIE OU CHOIX DES ARTICLES les plus curieux, les plus agréables, les plus piquans, les plus Philosophiques de ce grand Dictionnaire. A Genéve, & se trouve à Paris chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin, 1768. 5 Volum. *in* 12. Le 1 de 480; le 2 de 504; le 3 de 447; le 4 de 452; le 5 de 456 pages.

CEt Ouvrage n'étant qu'un extrait ou plutôt une collection des différens articles qui se trouvent dans le Dictionnaire Encyclopédique, ne doit pas nous occuper long-tems. Il est d'autant moins susceptible d'extrait que ces morceaux sont déja connus. Il suffit de dire qu'on s'est attaché dans ce choix à ceux qui peuvent convenir à un plus grand nombre de Lecteurs, « à ceux qui » peuvent plaire universellement » & fournir à toutes sortes de Lec» teurs & surtout aux gens du mon» de la matiére d'une lecture inté» ressante ». Cette Collection présente donc une infinité de morceaux dont le choix & la réunion en un petit nombre de Volumes portatifs doit être d'autant plus agréable que l'acquisition en est facile. Tous ces articles au nombre de cent soixante sont rangés par ordre alphabétique. On en a exclus ceux qui ont rapport aux Arts, aux Métiers, aux Sciences abstraites, aux discussions grammaticales, à l'Astronomie, à la Géométrie, à la Médecine, à la Chirurgie, à la Jurisprudence, à la Théologie, à la Chymie, à la Géographie, &c. On s'est uniquement borné aux articles de Philosophie, de Morale, de Critique, de Galanterie, de Politique & de Littérature; mais on a retranché ceux qui ont été condamnés.

A l'occasion de cet Ouvrage nous nous arrêterons un moment sur la singuliére érudition orientale que M. Boulanger emploie au mot *Guébres* qui s'y trouve rapporté. Notre intention n'est pas de critiquer la petite Collection dont il s'agit ici, mais de faire voir en général combien M. Boulanger nous paroît avoir abusé de quelque connoissance des Langues Orientales pour établir des fausses idées & avancer avec la plus grande confiance des assertions fondées sur des étymologies fort incertaines. Après avoir parlé avec beaucoup d'enthousiasme des mœurs & de la Religion des Guébres qu'il ne fait cependant qu'effleurer, il vient à l'origine de ce mot *Guébre* qui, dit-il, est partout l'expression d'une injure grossiére en Europe comme en Asie.

Le changement de *b* en *u* donne, dit-il, *Gaur*, autre nom des *Guébres*. Il eût été plus exact de dire que c'est le même nom que les Européens ont ainsi corrompu en le prononçant *Guébre*. Les Turcs en le corrompant en celui de *Giaour* le donnent à tous ceux qu'ils regar-

dent comme infidéles. Le changement du *G* en *K* donne *Kebre* qui eſt auſſi d'uſage, dit M. Boulanger. Il devoit ajouter en quel pays & en quelle acception. Le changement du *b* en *ph* produit, continue-t-il, *Kaphre* & *Kafre*, nom que pluſieurs Peuples d'Afrique ont reçu des Arabes, parce qu'ils ne ſuivent pas la Loi de Mahomet. M. Boulanger auroit dû obſerver que ce mot ſignifie un *Infidéle*, & que les Mahométans le donnent à tous ceux qui ne ſont pas Muſulmans, aux Chrétiens comme aux Cafres d'Afrique. Il auroit dû en même-tems dire que le mot *Cafr* ſignifie un *Déſert* & que les *Cafres* ne ſont ainſi nommés que parce qu'ils vivent dans les Déſerts de l'Afrique, ce qui n'a aucun rapport au mot *Guébre* ni à celui de Kafre.

Il prend enſuite l'inverſe & la méthathéſe des racines de ce mot *Gebr* qui, dit-il, dans l'Hébreu ſont *Gabar*, *Gibor*, *Giber* & *Geber*. Ceci eſt dit ſans aucun fondement. Il prétend d'après cette inverſion enſuite que les Phéniciens ou les Arabes d'Eſpagne ont porté cette expreſſion en Europe, & que de là ſont venus les mots *bogri*, *borgi*, *bougari* & *bougeri*. Il ſe moque de ceux qui ont dérivé ces mots injurieux du nom des *Bulgares*, étymologie qui eſt conſtatée par tous les Ecrivains du tems & que l'on ne peut révoquer en doute, au lieu que celle qu'il propoſe eſt gratuite, puiſque cette expreſſion eſt inconnue aux Arabes dans ce ſens : ce mot doit d'autant plus ſe rapporter au nom des Bulgares, qu'anciennement on l'écrivoit avec la Lettre L. Si ce mot vient des Phéniciens, M. Boulanger auroit dû citer quelques témoignages des anciens qui l'auroient conſervé. Cet article de M. Boulanger eſt rempli d'étymologies plus fauſſes les unes que les autres & qui décélent un homme peu verſé dans les Langues Orientales. Peut-on avec des étymologies de cette eſpéce établir des faits que l'on ſuppoſe, & détruire ceux qui ſont conſtans & appuyés du témoignage le plus authentique ? De pareilles recherches peuvent-elles être accueillies ? Les étymologies ſont quelquefois utiles, mais pour s'en ſervir, il ne faut pas ſortir des bornes d'une ſaine critique, & il faut avoir une connoiſſance exacte des Langues Orientales. Ces réflexions ont moins de rapport au mot *Guébre* qu'à une foule d'idées répandues dans différens Ouvrages de M. Boulanger qui ſont toutes fondées ſur des étymologies auſſi hazardées, & auſſi fauſſes, & qui par la hardieſſe avec laquelle elles ſont annoncées, paroiſſent autant de preuves dans l'eſprit de ceux qui ne connoiſſent point les Langues Orientales. Elles ont encore moins rapport, ces réflexions, au petit Ouvrage qui y a donné lieu.

Digitized by Google

DE STATU COLLATIONIS HEBRAICORUM CODICUM Manuſcriptorum veteris Teſtamenti (finito anno 1767) octo abhinc annis inſtitutæ, à Benjamino Kennicott. S. T. P. Socio Reg. Societ. Londini & Gottingæ, &c. Oxonii 1767.

ON ſçait que le ſçavant M. Kennicott publia à la fin de chaque année un état qui fait foi du progrès du travail qu'il a entrepris pour recueillir des meilleurs Manuſcrits Hébreux les *Variantes* de l'Ancien Teſtament. Aux 70 Manuſcrits qui ont été conférés en Angleterre dans l'eſpace de ſept ans, il faut maintenant en ajouter 15 autres, ce qui fait en tout 85. De ces 15 Manuſcrits nouvellement collationnés, quatre ſont du *Muſeum Britann.*; trois de la Bibliothéque de la *Société Royale*, & ſix du Collége du *Corps de Chriſt* à Oxford. M. Kennicott s'étoit apperçu que les Editions Hébraïques de la Bible différoient beaucoup entr'elles, & que les plus anciennes de ces Editions s'accordoient avec les plus anciens Manuſcrits, comme les nouvelles avec les Manuſcrits récents. C'eſt donc un nouveau travail auquel il a cru devoir ſe livrer pour faire cette comparaiſon. Il remercie en conſéquence Sa Majeſté le Roi de la Grande-Bretagne, pour lui avoir fait prêter un Pentateuque très-élégamment imprimé ſur parchemin en 1491, quoiqu'il paſſe pour Manuſcrit. Avant cette époque, il y avoit eu une Edition entiére de la Bible en 1488: on n'en connoiſſoit que trois exemplaires en Europe, mais un ſçavant de ſes amis a fait l'acquiſition d'un quatriéme.

Au Catalogue qu'il avoit publié précédemment des anciennes Editions, il faut donc ajouter celle dont on vient de parler; & outre cela une Edition des *Agiographes* de 1487, & deux autres Volumes, dont le premier, de 1484, contient *Joſué*, les *Juges*, & *Samuel*; il eſt à Paris dans la Bibliothèque du Roi. Le ſecond, où ſe trouve le Pentateuque, eſt de 1482, & ſe conſerve à Vérone.

On doit auſſi trouver un exemplaire de ce Pentateuque dans le Palais du Margrave Dourlach Baden.

Voici donc, ſelon l'avis de M. Kennicott l'ordre que l'on ſuivit pour l'impreſſion des Livres de l'Ecriture Sainte. 1°. Le Pentateuque de l'an 1482. 2°. Les premiers Prophêtes, en 1484. 3°. Les derniers Prophêtes, 1486. 4°. Les Agiographes 1487. Ces quatre parties furent imprimées ſéparément chacune avec ſon Commentaire, & le Texte entier en un ſeul Tome en 1488, ſans Commentaire. Les Juifs continuèrent ainſi, pendant 20 ou 30 ans, à Imprimer le Texte, ſans mettre à la marge ni les Variantes (*Keri*), ni la Maſore, mais en

en ſuivant les anciens Manuſcrits. Mais l'an 1520, ils employèrent les Manuſcrits récens, avec la Maſore, uſage qui s'eſt conſervé juſqu'à ce jour : *qui mos, utcumque abſurdus, inde uſque ad hunc diem obtinuit.*

Aux 108 cayers déposés précédemment dans la Bibliothèque Bodléienne, fruit du travail de M. Kennicott, il en faut ajouter maintenant 21. Ce qui forme le nombre de 129. Ce laborieux ſçavant avoit inſtruit le Public de ce qui s'exécutoit en Angleterre pour le progrès de ſon entrepriſe ; il l'avertit maintenant des ſoins qu'il a pris pour avoir les Variantes que peuvent fournir les deux Talmuds. Il poſſéde de plus maintenant deux Manuſcrits précieux qui lui ſeront d'un grand ſecours.

Il rend auſſi hommage aux Etrangers qui ont concouru au ſuccès de ſon travail. Le Danemarck lui a fourni la *Collation* de 8 Manuſcrits, dont ſept ont été achetés en Egypte ; Berlin, les Variantes tirées de la Bible de 1494, qui eſt très-rare. D'autres ſecours lui ſont venus de différens autres endroits. Nuremberg s'eſt diſtingué par ſa généroſité. Il ſe loue de feu M. l'Abbé Ladvocat que d'autres ont remplacé dans ce genre de travail, ſurtout ſon ſucceſſeur M. Hooke ; il en a reçu des Variantes tirées de différens Manuſcrits, tant de la Bibliothèque du Roi que de celle de Sorbonne. L'accueil que l'Auteur a reçu à Paris l'Eté dernier n'échappe pas à ſa reconnoiſſance. Les dépôts Littéraires lui ont été ouverts ; & l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres lui a donné un témoignage public d'eſtime & de conſidération, en l'admettant au nombre de ſes *Correſpondans*.

TRAITÉ DES CAUSES PHYSIQUES ET MORALES DU rire, relativement à l'art de l'exciter, avec l'Epigraphe Quid rides ? A Amſterdam, chez Marc Michel Rey, & ſe trouve à Paris chez le Clerc, Quai des Auguſtins. Vol. *in*-8°. de 134 pages, 1768.

LA maniere dont nos Brochures Anonymes ſe préſentent au Public n'eſt pas toujours la même. C'eſt ou ſans aucune indication d'Auteur, ou avec les Lettres initiales d'un nom ſouvent inconnu dans la République des Lettres, ou enfin avec l'Avertiſſement d'un Editeur à qui le haſard a fait tomber entre les mains une production dont il ignore ou cache l'Auteur, & qui quelquefois l'expoſe volontairement à une chute plus périlleuſe, en la faiſant paſſer entre les mains du Public. Nous ne prétendons point appliquer cette réflexion générale au Traité que nous annonçons, quoiqu'il appartienne à cette troiſiéme claſſe d'Anonymes. Il nous ſuffira d'en donner une idée ſuccincte.

L'Auteur s'eſt principalement

appliqué à trouver une cauſe morale, ſource unique de toutes les eſpéces de rire. Il adreſſa ſa métaphyſique à une Dame qui cultive les Arts, qui doit en pénétrer tous les myſtères, & à qui il oſe promettre de la conduire dans le Pays des découvertes. Il craint pourtant de s'égarer lui-même, & pour plus de ſureté, il prend trois guides, Deſtouches, Fontenelle, & Monteſquieu. C'eſt dans le Sallon du Parnaſſe de M. Titon du Tillet qu'il va chercher ces illuſtres morts. Il leur fait faire à chacun une très-grave Diſſertation ſur les cauſes morales & Phyſiques du rire.

Deſtouches parle le premier. Il commence avec Socrate par trouver l'homme un *animal ridicule*; mais c'eſt, dit-il, parce que l'homme lui-même ne comprend pas ce que c'eſt que le rire. Enſuite il diviſe ſon ſujet en deux parties, le *rire véritable*, & le *rire involontaire*. Du dernier genre eſt celui qui eſt cauſé par la piquure de la Tarentule, par l'herbe Sardonique, par les bleſſures du diaphragme, par le chatouillement inattendu. On voit aſſez que cette eſpéce de rire n'a point de cauſe morale. A l'égard du *rire véritable*, il commence par refuter Ariſtote qui définit le ridicule une *difformité ſans douleur*. Ce n'eſt pas le ſeul adverſaire qu'il ait à combattre. Les uns, dit-il, ont placé la cauſe unique du *ris* dans l'admiration, d'autres dans la ſurpriſe. Il n'aura certainement jamais lieu de leur dire *Quid rides?* Car dans toute cette Diſſertation ils ne trouveront pas le moindre ſujet de rire. Mais il produit contre leur opinion l'exemple des bêtes, c'eſt-à-dire des animaux qui ne rient point, quoiqu'ils éprouvent les mouvemens de la ſurpriſe & ceux de l'admiration. Il conclut donc que le rire appartient en propre à l'homme ſeul, qu'il a pour principe la *joie raiſonnée*, & qu'il eſt dans la Société « le fleau du vice » & le défenſeur de la vertu ». Puiſſe l'exemple des Lacédemoniens, dont il s'autoriſe, exciter un ris général de cette eſpéce.

Deſtouches a parlé; Fontenelle qui prend la parole eſt très-choqué de l'opinion de ſon cher Confrère. Que n'auroit-il pas à dire là-deſſus? Mais il lui faudroit entreprendre l'Analyſe des paſſions; c'eſt une tâche qu'il renvoie au Préſident. Il n'eſt pas plus ſatisfait de voir le ſiége du rire tranſporté par Deſtouches du cœur au cerveau, & il prétend bien le remettre à ſa place. Il emprunte d'un Médecin la *Diſſection du rire*, c'eſt-à-dire la deſcription des mouvemens que le rire occaſionne ſur le viſage. Enſuite il prouve fort bien ce que tout le monde ſçait, que l'on rit quelquefois ſans joie, & quelquefois ſans raiſon. Quel eſt donc le ſiége phyſique du rire? C'eſt le diaphragme, tiſſu membraneux que le mouvement des muſcles par leſquels il tient au cerveau dérange facilement, & qui eſt ébranlé à l'extérieur par les bleſſures, par le chatouillement, ou encore intérieurement par l'action violente de quel-

que breuvage, ou par le combat de certaines humeurs.

A-propos de la cauſe phyſique du rire involontaire, voici l'origine qu'il donne au ris *Sardonien*, que Monteſquieu dans la Diſſertation ſuivante prétendra devoir être nommé *Sardanien*. « Il eſt proba» ble que cette épithète de *Sardo*» *nien* n'eſt pas moins étrangère » aux Grecs qu'aux Romains, & » qu'elle doit ſa naiſſance à l'ex» tinction entiere du Royaume des » Lydiens ſous Créſus. Ces Peu» ples ſuperbes s'étant révoltés con» tre Cyrus leur vainqueur, le Con» quérant irrité les ſoumit une ſe» conde fois; & rentrant à main » armée dans *Sardes*, Capitale de la » Lydie, il les punit de cette ré» bellion, en leur ôtant l'uſage des » armes, & ne leur laiſſant pour » reſſource que l'induſtrie. Les Sar» diens ainſi humiliés n'osèrent » plus ſonger à la révolte, & em» braſsèrent des profeſſions merce» naires, telles que celles de Ca» baretiers, d'entremetteurs, & de » Mimes. On peut juger que ces » Maîtres de l'Aſie, réduits pour vi» vre à contrefaire les bouffons, s'en » acquittèrent d'abord d'aſſez mau» vaiſe grace; & cela pourroit bien » avoir donné lieu au proverbe du » rire *Sardonien*, pour exprimer » cette eſpéce de *ris contraint*, qui » ne paſſe point les lèvres ».

Diſons maintenant, pour abréger, quelle eſt la cauſe morale que le Fontenelle qu'on fait parler aſſigne au rire véritable. Il ne veut pas ſans doute mettre les rieurs de ſon côté, puiſqu'il n'en trouve d'autre que la *folie*. Mais auront-ils plus à ſe louer du Préſident qui doit juger en dernier reſſort? Il débute par ſe plaindre avec raiſon de l'incertitude des connoiſſances humaines; & auſſitôt il nous aſſure qu'il va nous préſerver d'une double erreur. Non, la ſource du rire n'eſt ni la joie raiſonnée, ni la folie; c'eſt, à ſon avis, l'*orgueil*, « ce mouvement préſomptueux qui » naît d'une comparaiſon ſuperbe, » en un mot ce que tout le monde » entend par les expreſſions de va» nité & d'orgueil », & non ſimplement cet amour de nous-mêmes, cet intérêt perſonnel qui fait veiller chaque Créature à ſa conſervation & à ſon bien-être. Ce n'eſt pas qu'à certains égards le ſyſtême de la *joie*, & même celui de la *folie* ne puiſſent ſe concilier avec celui de l'*orgueil*, parce que l'orgueil eſt une foibleſſe qui touche de près à l'abus de la raiſon, par les ſecouſſes délicieuſes & la ſatisfaction ſecrette qu'elle fait éprouver à notre ame. « Car, dit-il, le » rire n'eſt pas excité indifféremment par toute ſorte d'orgueil, » mais preſque toujours par l'or» gueil qui s'applaudit.... De ſorte » qu'on peut dire généralement » qu'il doit ſa naiſſance à cette eſ» péce d'abus de raiſon, qu'on nom» me orgueil; mélangée pour l'or» dinaire d'une ſenſation agréa» ble, & même d'une certaine » joie ».

Pour rendre plus vraiſemblable ſon opinion nouvelle, le Préſident s'efforce de lui donner pour garans Homère, Virgile, & Racine. Il cite même d'après M. de Voltaire, un fait auquel nous nous bornerons, parce qu'il ſuffit pour faire connoître ſa penſée. « Un Orateur de la » Chambre des Communes ayant » commencé ſa harangue par cette » phraſe : *La Majeſté du peuple An-* » *glois ſeroit bleſſée*, &c. Tout l'Au- » ditoire l'interrompit par de grands » éclats de rire. Mais lui, ſans ſe » troubler, répéta d'un ton plus » ferme les mêmes paroles, & l'on » ne rit plus ». De-là, l'Auteur tire cette conſéquence : « les An- » glois en *premier lieu* n'avoient » cru voir dans les expreſſions de » l'Orateur qu'une mépriſe, qu'une » vûe, que l'*infériorité* de ſon ju- » gement : mais à la récidive, ils » reconnurent la grandeur de ſes » vûes, & la ſupériorité de ſes lu- » mieres. L'enthouſiaſme ſe com- » muniqua, & le *rire* fit place à l'*ad-* » *miration* ».

Il paroît réſulter de ces principes que les perſonnes les plus gaies & les plus folâtres ſont auſſi celles qui ont une doſe plus forte de vanité & de préſomption ; ce qui néanmoins ſemble démenti par l'expérience. L'Auteur dit que « la ſé- » curité de leur amour propre ou- » vre chez elles un accès plus fa- » cile au *rire* ». Ceci méritoit un plus ample développement ; car il n'eſt pas aiſé de comprendre que l'humeur la plus gaie & la plus enjouée ſoit auſſi la plus ſuſceptible des impreſſions de l'orgueil, & la plus portée à cette *comparaiſon ſuperbe*, qu'on veut être la ſeule cauſe du rire. Peut-être auſſi ſe laiſſant ſéduire par l'idée flatteuſe de réduire tout à un principe unique, cherche-t-on vainement à expliquer par une ſeule cauſe un effet qui pourroit être produit par des cauſes diverſes.

Quoi qu'il en ſoit, après avoir eſſayé de montrer que l'homme ne rit jamais qu'en vertu d'un retour flateur ſur lui-même & d'une comparaiſon plus ou moins orgueilleuſe qu'il fait de lui à l'objet ridicule, quoique dans cette opération l'orgueil admette aſſez volontiers, mais comme en ſous-ordre, d'autres paſſions, l'Auteur fait l'énumération des différentes eſpéces de ris, & il n'en trouve qu'une qui n'ait pas l'orgueil pour principe phyſique & moral. C'eſt le rire forcé ou machinal, occaſionné par le chatouillement, par les bleſſures du diaphragme, par certains breuvages, &c.

Quant au rire *Sardonien*, il ſe montre lorſque notre amour propre éprouve un mélange égal de plaiſir & de peine. L'origine de cette épithéte eſt auſſi obſcure que la cauſe du rire. Le Diſſertateur ne veut pas qu'on la cherche dans la Sardaigne. Homère parle du rire *Sardanien*, long-tems avant la célébrité de cette Iſle que les Grecs ont toujours nommée *Sardô*, non *Sarda*, & deux cens ans avant la priſe de

Sardes en Lydie. Il obſerve donc qu'en Grec *Sardanizer* ſignifie *rire d'une certaine maniere* & que *Sardanaphale* (Σαρδανάφαλος) veut dire un homme *qui excite le ris*. Ainſi il eſt porté à croire que le mot *Sarda* exprimoit *une ſorte de rire* chez les plus anciens Peuples de l'Orient, que *Sardes* ſignifioit *Ville des ris*, que *Sardó* ſignifie *Iſle riante*, & que le ſurnom de *Sardanapale* fut donné par dériſion au lâche & *ridicule* dernier Roi des Aſſyriens. » De ce mot *Sarda* qui » ſignifie *rire*, joint à celui d'*ania* » qui veut dire triſteſſe, les Grecs » auront compoſé l'épithéte *Sar-* » *danien*, qu'ils auront très-juſte- » ment annexée à cette eſpéce de » rire où la joie ſe trouve confon- » due avec la triſteſſe; notre amour » propre alors étant également af- » fecté de plaiſir & de douleur ».

La *Surpriſe* eſt de tous les reſſorts le plus propre à déterminer le mouvement du rire. L'art d'exciter dans l'ame cette commotion ſubite demande une étude particuliére, & l'Auteur eſſaye de le rendre ſenſible par des exemples tirés des Ecrivains anciens & modernes. On voit donc que ce très-ſérieux Traité ſur le rire préſente de l'érudition & des recherches auxquelles on ne s'attendroit pas; mais il étoit ſi difficile de prendre le ton & le caractère propres des perſonnages qu'on a voulu mettre ſur la ſcène.

HISTOIRE DE LA PETITE VÉROLE, AVEC LES MOYENS d'en préſerver les enfans & d'en arrêter la contagion en France. Suivie d'une Traduction Françoiſe du Traité de la petite Vérole de Rhasès, ſur la derniere Edition de Londres, Arabe & Latine.

Jam ſatis terris, &c. Horat. Od. II.

Par M. J. J. Paulet, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier. A Paris, chez Ganeau, rue S. Severin, près l'Egliſe, aux Armes de Dombes & à S. Louis. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 Vol. *in*-12. Le premier de 400 pages ou environ. Le 2. de 260 pages.

L'Histoire de la petite Vérole étoit un Ouvrage qui manquoit à la Médecine, & ces hiſtoires de maladie ne ſont pas ſeulement curieuſes, puiſqu'elles peuvent mener à la ſource du mal & indiquer quelquefois les moyens de le guérir ou de s'en préſerver? Ne peut-on pas d'ailleurs trouver dans les conſtitutions ou intempéries dans leſquelles ces maladies inconnues juſqu'alors ont paru pour ſe fixer ſeulement pendant un tems, ou à demeure, les moyens de corriger ces mêmes intempéries? Ajoutons que les travaux & les

Digitized by Google

veilles des gens de l'Art, lors de l'apparition de ces fléaux nouveaux ſont encore très-utiles, que les deſcriptions de la maladie ſont plus exactes ; enfin que la maladie elle-même nouvelle ſe montre ſans aucun mêlange avec celles des pays où elle arrive & par conſéquenr avec ſes caractéres propres & particuliers.

La petite Verole eſt une maladie au ſujet de laquelle il y a eu bien des erreurs. On a avancé que nous en portions le germe ; ce ſentiment, aujourd'hui admis de peu de Médecins ou preſque d'aucuns, ne ſe ſoutienr plus que pour les Cercles & les femmes, qu'on a intérêt quelquefois de laiſſer dans cette idée. C'eſt apparemment dans la vûe de tirer ces perſonnes des préjugés ſur le germe inné de la petite Vérole, que M. Paulet a cru devoir commencer ſon Ouvrage par un Chapirre où il refute victorieuſement ce préjugé, qui, comme nous l'avons dit, n'a jamais été bien répandu, & qui depuis quelques années a été même abandonné par les parriſans de l'inoculation, quoiqu'il fûr bien propre à donner beaucoup de proſélytes à cette méthode. M. Paulet prétend que c'eſt au préjugé ſur le germe inné de la petite Vérole qu'on doit la propagation & la durée de ce mal cruel parmi nous. « Vous êtes, » dir-on, rous condamnés à avoir » la petite Vérole, tel eſt l'arrêt du » ſort, vous en portez tous un » double germe dans votre ſang ; » votre corps doir être purifié par » cette maladie. N'eſt-ce pas leur » dire en même-tems c'eſt un mal » inévitable ; vous avez beau faire, » au lieu de la fuir prenez-là plu- » tôt, c'eſt envain que vous prenez » des précautions, vous l'aurez tôt » ou tard, faites-vous inoculer ». Tel eſt le langage, dit M. Pauler, qu'on tienr aux hommes. Le préjugé qui le dicte, ſelon lui, plus funeſte au genre humain que la guerre & la peſte, eſt le frein qui retient ſans ceſſe la petite Vérole parmi nous. C'eſt une erreur ſemblable, qui entretienr la peſte parmi les Turcs & les Egyptiens, route l'année dans les Pays qu'ils habitent.

Proſper Alpin nous apprend que dès qu'un peſtiféré eſt morr au Caire on porte au Marché ſon linge, ſes habits, ſon lit, enfin rout ce qui lui a ſervi dans le rems de ſa maladie. Chez nous on en fait à-peu près de même ; quoique la petite Vérole, ſoit contagieuſe, on rouche & on porte les habits de ceux qui l'ont eue & on fréquente ceux qui l'ont ou qui ſont dans le cas de viſiter les perſonnes qui en ſont attaquées. Cette conduite, ſelon M. Paulet, eſt la ſuite du préjugé populaire ſur le prétendu germe de la petite Vérole, qu'on veur que nous ayons tous avec nous, & nous ne le porrons pas plus que nous ne portons celui de la lépre, de la peſte, du ſcorbut & de rant d'autres maladies qui ont regné pendant un temps. « Laiſſons à des

Digitized by Google

» Peuples Barbares, à des Turcs, » à des Egyptiens toujours peſtifé- » rés, la malheureuſe facilité de » ſe repaître d'idées vaines & chi- » mériques, dont ils ne peuvent ſe » défendre & dont ils ſont ſans » ceſſe les victimes. Ne croyons » plus au germe & cherchons à » éviter la petite Vérole, maladie » peſtilentielle & contagieuſe, » qu'on peut arrêter *avec plus de* » *facilité* qu'on a arrêté *la peſte de* » *Marſeille* ».

D'après ce préambule M. Paulet parcourt & diſcute tous les paſſages des anciens, dans leſquels on a cru prouver qu'ils avoient connu la petite Vérole. La torture qu'on s'eſt donnée pour ſoutenir cette théſe a été ſans fruit ; & quand on lira ſans préjugé & ſans prévention, les endroits d'Hippocrate, de Gallien, d'Arété, & des autres, d'où on a voulu inférer par quelques expreſſions, qu'ils parloient de petite Vérole, on conviendra de bonne foi, ou qu'ils ne l'ont point connue, ou qu'ils ne l'ont point vue, telle qu'elle eſt aujourd'hui. D'ailleurs une maladie ſi cruelle, ſi répandue & qui d'un autre côté a une marche ſi conſtante, des caractéres ſi marqués & ſi diſtincts, n'eût-elle pas occupé pluſieurs articles de leurs Ouvrages ; auſſi attentifs & minutieux à décrire les affections les plus legeres du corps humain, tous les Médecins de l'antiquité ſe ſeroient-ils unis pour garder un ſilence parfait ſur une maladie ſemblable. Les Hiſtoriens qui ont parlé dans différens tems des maladies qui ont ravagé les Nations ou qui ont fait périr leurs Princes, ſe ſeroient-ils tu ſur la petite Vérole. Les graveurs même n'euſſent-ils pas été dans le cas de nous faire paſſer des portraits gravés de petite Vérole. Enfin les Poëtes n'auroient-ils jamais été dans le cas de reprocher à cette maladie, ou la mort des perſonnes aimées, ou la difformité qu'elle avoit laiſſée aux objets de leurs vers.

On peut donc regarder la petite Vérole comme une maladie inconnue aux Anciens. M. Paulet en recherche les cauſes dans ſon 3e Chapitre, & il donne à ce ſujet les conjectures les mieux fondées, celles de Freind, de Mead, de différens Voyageurs, &c.

Les monumens les plus anciens que nous ayons de la petite Vérole, remontent au VIe ſiécle. Le Docteur Mead nous dit qu'elle fut obſervée pour la 1ere fois, en 570, ou 572, la même année que nâquit Mahomet ; & quelle parut en Arabie ; il attribue cette découverte à M. J. Reiske, qui l'a tirée d'un Manuſcrit Arabe ; nous trouvons dans nos Hiſtoriens de France, qu'elle étoit en Europe deux années avant cette époque & qu'elle déſola la Gaule & l'Italie en 570 ; Marius Evêque d'Avranches qui aſſiſta en cette qualité au 2e Concile de Mâcon, tenu en 585 nous dit poſitivement dans ſa Chronique,

Digitized by Google

qui est un monument précieux pour l'Histoire de France, qu'en 570 une maladie violente qui consistoit dans un cours de ventre, & la petite Vérole, ravagea la Gaule & l'Italie : *Hoc anno morbus validus cum profluvio ventris, & variola Italiam, Galliamque validè afflixit.*

Grégoire de Tours nous peint la petite Vérole sous des traits marqués & assez frapans ; on voit à sa maniere de s'exprimer que ce fléau ne faisoit que de paroître. Il regna, dit-il, en 582 parmi le Peuple un grand fleau qui fit périr beaucoup de monde : « C'étoit, dit il, un mélan-» ge de plusieurs maladies malignes » qui *variolent*, & accompagnées » de pustules & de vesicules à la » peau ».

De la discussion des différens passages qui se trouvent dans les Historiens, il suit, selon M. Paulet, que la petite Vérole doit être considérée pour nous comme un mal originaire d'Egypte, d'un genre nouveau, ainsi que le nom qu'elle porte ; que lors de sa premiere irruption en Europe, elle y fut regardée comme une maladie étrangere, pestilentielle, sans nom, dont les Médecins ne connoissoient la cause, ni le caractere, ni la curation. La petite Vérole passa d'Egypte en Arabie dans le sixiéme siécle avec d'autant plus de facilité, que ces deux Contrées ne sont séparées l'une de l'autre que par l'Isthme de Suez. Elle fixa l'attention des Médecins Egyptiens & Aaron Médecin d'Alexandrie, en donna le tableau au commencement du VII siécle. Les Arabes s'étant répandus par-tout, porterent avec leurs armées la petite Vérole qui fut le fort de leurs conquêtes. Dans le VIII siécle ces mêmes Peuples, toujours victorieux, se rendirent Maîtres de l'Espagne, de la Sicile, d'une partie du Royaume de Naples & de la Province Narbonoise premiere. C'est alors que tout le feu de la petite Vérole, qui s'étoit éteint, se ralluma & répandit avec fureur sa contagion. L'histoire des Sarrazins nous parle clairement de cette maladie ; on y voit des Califes qui en meurent, d'autres qui en sont marqués. Et c'est aux Médecins de cette Nation qu'on doit les plus anciennes descriptions de cette maladie, & tous depuis cette époque s'en sont occupés avec soin. Le meilleur Ouvrage & le plus ancien est le Traité de Rhasès, dont on vient de donner à Londres une belle Edition en Arabe & en Latin. Comme ce Livre n'est pas à la portée de tout le monde, M. Paulet donne la traduction de cet excellent Traité à la suite de son Ouvrage.

On peut dire qu'il figure avec avantage à côté des Traités de Sydenam ; les descriptions sont parfaites ; le traitement dans les différens tems est à suivre, & on voit, que sur cette maladie on a peu ajouté, à ce qu'a écrit le Médecin Arabe qui vivoit l'an 860 de l'ére Chrétienne.

Ce

Ce morceau étoit bien connu de Sydhenam & il en a tiré grand parti. Peut-être n'eût-on pas été fâché que l'Hippocrate Anglois en fît l'éloge, le citât plus souvent. Car on trouve recommandé dans Rhasès, pour cette maladie, l'usage des tempérans, des purgatifs dans la fièvre secondaire, des vésicatoires dans le tems de l'éruption, enfin on le voit très-réservé sur l'usage des cordiaux, &c. & Sydhenam n'a guére rien dit de plus; mais suivons la petite Vérole dans ses différens tems. Tandis que les Arabes étoient les seuls possesseurs des Sciences, toute l'Europe étoit plongée dans l'ignorance. On ne trouve aucun Historien, aucun Médecin jusqu'au onziéme siécle, qui nous instruise de la petite Vérole. Elle ne cessoit cependant de se répandre en Europe. Constantin surnommé l'Afriquain, après avoir voyagé chez les Arabes se retira à Salerne, & donna alors la traduction de quelques Auteurs Arabes. C'est le premier Médecin qui ait écrit en Latin de la petite Vérole. Il l'appelle *variola* & la Rougeole *morbillus*. Les Croisades, le Commerce des différens Peuples de l'Europe entre-eux, les voyages d'outre mer, répandirent la petite Vérole dans toute l'Europe connue, & depuis onze cent ou environ, elle peut être regardée comme une maladie de l'Europe entiere. Les Espagnols, qui rapporterent de leurs Conquêres de l'Amérique le mal appellé communément le mal de Naples, y porterent la petite Vérole. Tous les Auteurs Espagnols font mention d'une maladie pestilentielle & contagieuse qui fit périr en 1517 une si grande quantité d'Indiens dans cette contrée, qu'à peine auroit-on pu croire qu'elle auroit été peuplée; cette maladie n'étoit autre chose que la petite Vérole; les habitans de S. Domingue n'avoient aucun nom pour désigner cette maladie, ce qui prouve, malgré l'assertion contraire de quelques Ecrivains modernes, que cette maladie étoit nouvelle. La petite Vérole parvenue en Amérique, n'avoit pas passé encore le Pays où elle avoit été apportée (la partie méridionale Espagnole de S. Domingue) en 1720. Cette maladie passa les mers une seconde fois, on en reçut une nouvelle infection d'Espagne, qui causa plus de maux aux Amériquains, que toutes les cruautés des Espagnols. « La petite » Vérole, dit Listere, qui est une » maladie nouvelle. Et ce qui dé» montre qu'elle est nouvelle, c'est » qu'il y a plusieurs parties du mon» de, où on ne l'avoit jamais vue; » telles que les Indes Occidentales, » où elle ne parut qu'après que les » Espagnols y eurent abordé, & » ce fut un Ethiopien qui étoit avec » eux, qui la communiqua par con» tagion aux Indiens, dont une » grande partie mourut, ce fait se » trouve attesté par l'excellent Au» teur Roderic à Fonzeca Médecin » de Lisbonne ».

Ce fait qui contredit toutes les

opinions légerement avancées par quelques Auteurs peu inſtruits ſur cette matiére, ſe trouve encore atteſté par Bernard Diaz de Caſtillo, qui en fut le témoin oculaire. Voyez *Bernard Diaz de Caſtillo, Hiſtoria verdadera de la Conqueſta de la Nueva Eſpana, Chap.* 124 *pag.* 102. On en fait encore mention, & des ſuites qu'eut cet accident, dans l'hiſtoire d'Antonio de Solis, dans celle d'Antonio d'Errera; c'en eſt aſſez pour montrer que, juſqu'à la conquête de l'Amérique & les expéditions des Eſpagnols, la petite Vérole y étoit inconnue. Elle y fit, comme on l'a dit, ainſi que toutes les maladies nouvelles, les ravages les plus horribles. Au commencement du XVII ſiécle la petite Vérole n'étoit connue que dans le Mexique & quelques Iſles d'Amérique. Tout le Nord, & la plus grande partie du Midi, étoit encore à l'abri de ce fléau; mais les Anglois s'étant établis dans la partie Septentrionale, y apporterent la petite Vérole au commencement de ce ſiécle; elle parut après l'arrivée d'un Vaiſſeau Anglois qui en étoit infecté; d'abord dans le Mariland, d'où elle ſe répandit en peu de tems dans la Virginie, la Caroline, la Nouvelle Angleterre, &c. On ignore ſi cette maladie fit dans le nord de l'Amérique des progrès auſſi rapides que dans la Nouvelle Eſpagne; mais on eſt aſſûré que ce ſont les Anglois qui l'ont introduite les premiers parmi les Indiens de l'Amérique ſeptentrionale. Quant à la partie méridionale, les habitans du Bréſil ne connurent que fort tard la petite Vérole. Elle y étoit à peine connue du tems de Guillaume Piſon qui y faiſoit la Médecine en 1643. Il dit dans ſon hiſtoire Naturelle des Indes, que la petite Vérole, qui ſe renouvelle deux fois l'année en Egypte, eſt inconnue parmi les enfans du Bréſil, & qu'une fois ſeulement, dans l'eſpace de trente ans, des Eſclaves Négres qu'on y avoit amenés, y infecterent de cette maladie leurs Compagnons dont il mourut un grand nombre. La petite Vérole n'étoit pas encore répandue dans le Perou au XVII ſiécle; il paroît cependant par les relations des Voyageurs modernes qu'elle y a pénétré du commencement de ce ſiécle. Car en 1728 & 1729 un Miſſionnaire Carme des environs du *Para* dans la Guyanne, qui ne connoiſſoit l'inoculation que par la Gazette, s'aviſa de la pratiquer ſur des Indiens, ce qui ſuppoſe qu'elle étoit déja répandue parmi eux; il n'y a pas long-tems qu'elle eſt connue dans le Paraguay & le Chily, & on ſçait qu'elle fait autant de ravages dans les Peuplades Indiennes, qu'en fait la peſte parmi nous.

M. Paulet après avoir crayonné l'hiſtoire de la petite Vérole qu'il fait venir d'abord d'Egypte, après avoir parlé de ſes progrès & de la maniere dont elle s'eſt répandue ſucceſſivement en Europe & dans les différentes parties de l'Amérique, & toujours à raiſon du Commerce

Digitized by Google

que les perſonnes infectées de cette maladie avoient avec les Nations chez qui elle étoit inconnue, paſſe à ce qui regarde l'Aſie & l'Afrique ; il n'a pas d'inſtructions auſſi détaillées ni auſſi ſatisfaiſantes ſur ces Pays ; mais on en ſçait aſſez pour aſſûrer qu'il y a encore beaucoup de Contrées de ces deux parties du monde où cette maladie eſt abſolument inconnue, & qu'il y en a pluſieurs où de nos jours les Nations Européennes, comme les Hollandois & les Portugais l'ont portée. L'inoculation de la petite Vérole eſt une matiére trop intéreſſante pour avoir échapé à l'Auteur, il ne pouvoit guére parler de l'état de la petite Vérole en Aſie & dans la Chine, ſans faire mention de cette méthode qui y eſt née ; on dit qu'elle doit ſon origine à la ſorte de garantie contre cette maladie que donnent les Marchands d'Eſclaves & ſurtout des filles deſtinées pour les différens ſérails d'Aſie. On ne ſçait pas au vrai avec quel ſuccès ſe pratique cette opération.

M. Paulet rapporte ce qu'en ont dit différens Voyageurs. Il obſerve que ces relations qui nous viennent de bien loin ont été communiquées à ces Voyageurs, tantôt directement, tantôr indirectement & ſouvent d'endroits dont ils étoient diſtans de plus de cinq cents lieues. Ce n'eſt donc pas, ſelon lui, d'après ces relations qu'on peut juger de l'inoculation. Dans le Chapitre ſuivant qui eſt le huitiéme, il traite de l'inoculation, des progrès qu'elle a faits & qu'elle fait tous les jours en Europe ? On ſent bien que d'après ſon projet qui eſt d'extirper la petite Vérole, il ne peut ni ne doit adopter une méthode qui, quand même elle ſeroit auſſi ſûre, auſſi excellente que le veulent les partiſans les plus chauds de l'inoculation, fixe & retient toujours parmi nous une maladie qui eſt de fait étrangère & qu'il n'eſt peut-être pas impoſſible de voir enfin diſparoître. M. Paulet qui n'eſt pas favorable à l'inoculation donne un abrégé de ce qui a été écrit contre cette méthode ; nous n'entrons dans aucun détail à ce ſujet. Nous avons déja annoncé dans un de nos Journaux que nous attendions pour rendre un compte détaillé & impartial de tous les Ouvrages concernant l'inoculation, que toutes les piéces pour & contre ayent été données par la faculté de Paris. Nous éviterons ainſi le reproche d'avoir profité de la chaleur ou de la prévention des eſprits, pour faire valoir les ſentimens pour ou contre l'inoculation.

Après quelques réflexions ſur la nature du virus variolique, ſur la maniére dont la petite Vérole ſe répand, M. Paulet indique les moyens qu'il voudroit qu'on mît en œuvre pour faire ceſſer ce fléau ; il propoſe une ligue ſalutaire & des réglemens communs auxquels s'aſſujettiroient tous les Souverains & toutes les Nations de l'Europe. Il veut enfin qu'on en agiſſe avec la même ſévérité & le même ordre

qu'on a employés pour détruire la peſte & la lépre. Tous les moyens d'une exécution très-difficile, pour ne rien dire de plus, doivent être lûs dans l'Ouvrage. Si l'on ne peut prendre dans un grand état & qui a de néceſſité beaucoup de relation de commerce, les précautions dont parle l'Auteur, peut-être n'eſt-il pas impoſſible de les pratiquer dans des états moindres & dans des circonſtances particuliéres, comme dans les expéditions des opérations maritimes, dans leſquelles on ſe propoſeroit de faire la conquête d'un Pays où cette maladie ſeroit encore inconnue. Alors il eſt certain que ſi, dans la traverſée ou dans le Port, quelque Soldat ou quelque Matelot avoit la petite Vérole il faudroit de néceſſité empêcher qu'il n'eût commerce, non plus que ceux qui l'auroient vû avec les habitans du nouveau Pays; les habits & les linges devroient même être traités comme ceux des peſtiferés. Ce qui eſt arrivé dans la Flotte Eſpagnole par la maladie d'un ſeul Négre venu d'Ethiopie, eſt un exemple que ne doivent point oublier les Officiers chargés de ces opérations.

Dans le 2e Tome M. Paulet donne le tableau de la petite Vérole, de ſes différens tems, de ſon traitement; c'eſt un extrait de ce qui a été de mieux écrit ſur cette maladie; il termine ce Volume par la Traduction du Traité de Rhasès, ſur la Rougeole & la petite Vérole. Ce Traité eſt, comme nous l'avons dit, fait ſur l'Edition Arabe & Latine qu'on vient de donner en Angleterre: cet Ouvrage écrit d'abord en Arabe fut dans la ſuite traduit en Syriaque, ce qui a fait dire à quelques Auteurs modernes que Rhasès avoit écrit en Syriaque. En 1548 *Robert Etienne* de Paris le traduiſit en Grec, & le publia avec les Ouvrages d'*Alexandre de Tralles*, écrit dans la même Langue. C'eſt ſurtout dans cette Traduction que le Traité de Rhaſès perdit tout ſon mérite, ſuivant la remarque de *Mead*; le Traducteur retrancha de ſon chef ou ajouta ce qu'il voulut; *George Valla* Médecin de Plaiſance l'avoit déja traduit en Latin en 1498; *Guinterus & Nicolas Machelly* en donnerent encore de nouvelles Traductions; mais toutes furent infidéles, & faites les unes ſur la Verſion Syriaque & les autres ſur celle de Robert Etienne.

En 1745 le Docteur *Mead* écrivoit au célébre *Boerrhave* pour lui demander ſi dans la Bibliothéque de Leyde, riche en Manuſcrits Arabes, il n'y auroit pas dans cette Langue quelque Traité particulier de Rhasès ſur cette matiére, qu'on pût traduire. Boerrhave lui envoya ce qu'il demandoit. Mais comme le Manuſcrit étoit rempli de fautes, & qu'il y manquoit bien des mots, *Mead* ſe fit aider dans cette Traduction par *Salomon Negri*, Syrien, natif de Damas qui connoiſſoit les Langues Orientales; par *J. Gagnierus* & par *Thomas Hunt*, Profeſſeurs des Langues Arabe & Hébraïque, dans l'Univerſité d'Ox-

Digitized by Google

fort. C'eſt avec ces ſecours & ces lumieres qui ſuppléerent aux vices du Manuſcrit, que *Mead* parvint à publier en 1747 un Traité de la petite Vérole de Rhasès en Latin, à la ſuite du ſien ; juſqu'alors c'étoit la Traduction la moins infidéle, & *Mead* avoue qu'il en auroit donné une meilleure, s'il eût été mieux ſervi ; les regrets de *Mead* ne firent qu'augmenter ceux des Médecins, on fit de nouveaux efforts pour déterrer un Manuſcrit plus correct ; & enfin un ſçavant de Londres, *Jean Channing*, ſous les auſpices de *Charles York* qui lui en a procuré un de la même Bibliothéque, a publié à Londres en 1766 une ſuperbe Edition de ce Traité ſi deſiré, en Arabe & en Latin ; on a ſuivi une copie fidéle d'un Manuſcrit faite ſous les yeux de *H. Schultens*, Profeſſeur célébre de l'Univerſité de Leyde, c'eſt Rhasès pur & vengé des injures du tems & du tort que lui avoient fait les Traducteurs.

C'eſt ſur cette Edition qu'eſt faite, comme nous l'avons dit, la Traduction de M. Paulet.

ART DU CORDONNIER, PAR M. DE GARSAULT, 1767. 51 pages *in-folio*, *avec* 4 planches en Taille-douce.

LE trente-ſeptiéme Cahier des Arts publiés par l'Académie des Sciences a été préſenté à cette Compagnie par M. de Garſault, dont nous avons déja annoncé l'art du Perruquier & celui du Paumier-Raquetier, & qui ſe propoſe de donner encore celui du Tailleur. Nous avons parlé fort en détail des Arts du Tanneur, du Corroyeur & de tous les autres qui dépendoient de la préparation des peaux, donnés par M. de la Lande : le Cordonnier venoit naturellement à la ſuite des autres. Cet art renferme trois branches principales ; le Cordonnier pour homme, le Cordonnier pour femme & le Cordonnier Bottier. M. de G. commence par donner une idée des matiéres qui ſervent en général à revêtir le pied.

Les matiéres fondamentales de l'art de la chauſſure ſont le cuir & le bois ; la corde de Spart eſt encore d'un grand uſage, ſurtout en Eſpagne chez les Montagnards ou Miquelets & parmi les Bergers ; ils en font les ſemelles de leurs *Spargattes* ou *Spardilles* ; c'eſt ainſi qu'ils nomment cette eſpéce de ſoulier dont ils ſe ſervent très utilement pour avoir le pied ferme ſur les pointes de rochers dont leurs montagnes ſont hériſſées.

Les ſabots ſont les ſeules chauſſures où l'on emploie le bois ſans cuir ; c'eſt le bon marché qui les fait préférer aux Payſans & au bas peuple des Provinces ; mais le grand inconvénient de ne point prêter aux mouvemens du pied a fait préférer les galoches qui ont le deſſus de cuir & la ſemelle de bois.

Le nom de ſoulier paroît venir

de ce que cette chauſſure approche davantage le pied du ſol de la terre que les chauſſures dont nous venons de parler.

Charles IX en 1573, mit les Cordonniers en Corps de Communautés, ſous le titre de Maîtres Cordonniers Sueurs & leur donna des Statuts qui furent enſuite confirmés par Henri IV, puis en 1614 par Lous XIII. & enfin par Louis XIV en 1699. Le terme Sueur vient de *Sutor;* l'étymologie de celui de Cordonnier, ſelon Ménage, vient de ce que les premiers faiſeurs de ſouliers ſe ſervirent de cuirs préparés à Cordoue. La Communauté des Cordonniers qui préparoient ce cuir, que l'on nommoit Cordouan eſt réunie à celle des Corroyeurs. Dans les Statuts des Cordonniers faits ſous Louis XIII, il eſt dit qu'ils pourront faire collets de tous cuirs loyaux & Marchands, qui ſeront couſus à deux chefs, & les enrichir de telle étoffe qu'il plaira à ceux qui les leur commandent.

Après avoir donné dans un avant-propos quelques détails hiſtoriques ſur l'état civil de l'art du Cordonnier; M. de G. commence ſon Mémoire par un détail ſur les chauſſures antiques dont il fait la deſcription & il donne leurs différentes formes dans la planche premiere.

Il a été un tems où les anciens Indiens ſe couvroient tout le tour du pied d'un morceau d'écorce d'arbres qu'ils attachoient ſur le cou de pied, les Latins nommoient cette chauſſure : *Calceus de Cortice*.

La chauſſure des Grecs qui paſſa enſuite chez les Romains fut très-variée; on la nommoit *Solea*; les galoches des Capucins ſont une eſpéce de *Solea*, de même que la *Zoccola* des Italiens qui fait donner aux Recolets & quelquefois aux Cordeliers le nom *Zoccolanti*.

Les patins ſont des ſemelles de fer dont les Belges ou habitans des Pays-Bas ſe ſervoient pour gliſſer ſur la glace; l'uſage des Patins ſubſiſte encore dans ces Contrées; on les nommoit *Calopodia*, ſouliers de bois, nom qui convient mieux aux ſabots.

Le *Pero* eſt une ancienne chauſſure des Egyptiens & des Grecs qui paſſa chez les Romains; le Peuple & les Payſans & même les Soldats en firent uſage; elle étoit conſtruite de gros cuirs, ſe relevoit en pointe par le bout du pied & montoit à mi-jambes. Les femmes Romaines les adoptèrent & les rendirent magnifiques; cette forme de chauſſure pointue & relevée par le bout ſubſiſte encore dans le Levant, aux Indes & à la Chine; on la forme ou en bottines ou en ſimples Pantouffles, qu'on nomme *Pabouches* ou *Babouches*.

M. de G. finit ſa deſcription des chauſſures antiques par la chauſſure appellée *Calceus Sparteus*, & en François Spargatte ou Spardille; la ſemelle en eſt entiérement de corde, faite d'une eſpéce de *Gramen* ou de chiendent, fort reſſemblant au jonc; cette herbe eſt originaire de

Digitized by Google

Syrie, d'où elle a été transportée en Eſpagne, elle s'y eſt multipliée conſidérablement ; on l'a trouve en abondance dans les ſables & ſur les collines du Royaume de Grenade, & à Carthagène, la plus belle eſt au Royaume de Valence ; M. de Garſault dont le gout pour la Botanique eſt ſi connu, nous donne une petite deſcription de cette plante, elle vient d'elle-méme ſans être cultivée & s'éleve de 3 pieds : ſes feuilles qui ſont alternes le long des tiges à fleurs ſont étroites, ont une coudée ou environ 18 pouces de long ; elles ſont rondes comme celles du petit jonc, & creuſes ; cette plante fleurit l'Eté ; ſes fleurs ſont ſemblables à celles du chien-dent, forment une tête ou pannicule, allongée comme celle des roſeaux, il leur ſuccéde des graines longues comme au chiendent ; elle eſt vivace & forme des touffes qui ont juſqu'à deux pieds d'épaiſſeur. On la traite comme le lin, c'eſt-à-dire qu'on la fait rouir dans l'eau, on la laiſſe ſécher, on la bat & on en fait de la corde avec laquelle on conſtruit la ſemelle des ſpardilles. Les Pâtres & les Montagnards d'Eſpagne ont toujours conſervé cette eſpéce de chauſſure.

Le Chapitre ſecond a pour objet l'article du Cordonnier pour homme ; M. de G. commence par la deſcription de tous les outils dont ſe ſervent les Cordonniers ; il paſſe enſuite à l'énumération des matiéres employées par les Cordonniers pour faire les ſouliers.

Le cuir fort eſt en général la matiere eſſentielle du ſoulier ; le cuir de veau ; le Maroquin noir, rouge, jaune ; le cuir noir des veaux de Suiſſe ; le Daim, le Caſtor, s'emploient pour les empeignes & quartiers ; le Maroquin rouge s'emploie auſſi à couvrir les talons de bois, ainſi que le veau noir, le veau retourné imite le Maroquin, mais il n'eſt ni ſi beau ni ſi bon, le meilleur veau noir eſt celui de Paris. Quant au Maroquin on le tire de Marſeille & de Rouen, le meilleur vient du Levant. Le cuir blanc de mouton ou baſane blanche ſert à faire les empeignes ou quartiers des ſouliers de femmes, c'eſt-à-dire la doublure des étoffes qu'on applique par deſſus.

La baſane noire ſert uniquement aux piéces des ſouliers d'hommes, on la tire principalement de Picardie.

Le chagrin rouge ſert quand on veut à couvrir les talons de bois, mais il eſt d'un mauvais uſage, parce qu'étant une matiere trop ſéche il ſe coupe le long des coutures blanches, dont les points ſont toujours couſus près à près ; le meilleur chagrin nous vient de Turquie.

Le cuir de vache ſert à faire les premieres ſemelles des ſouliers eſcarpins. Il fait auſſi les ſecondes ſemelles des ſouliers de femmes : celui de Nemours eſt le meilleur.

Le cuir de bœuf en blanc, c'eſt-à-dire paſſé ſimplement à l'huile ſert à faire les tiges, les genouillettes, &c. des bottes fortes.

Le cuir fort qui eſt le cuir de

bœuf préparé à la chaux, à l'orge ou à la purée, ſert à faire les ſeſondes ſemelles des ſouliers d'hommes; on les tire de S. Germain-en-Laye, de Sedan, de Namur, de Liége : le meilleur vient d'Irlande.

M. de G. expoſe enſuite le détail des différents fils & des différentes ſortes de cires dont les Cordonniers font uſage : la cire à poiſſer le fil qui ſe fait avec de la réſine & du ſuif : la cire blanche avec laquelle on cire le fil blanc de Cologne, qui eſt compoſée de cire blanche naturelle & de blanc céruſe : la cire de Bottier qui ſert à fortifier les bottes & ſe fait avec de la cire jaune & de l'arcançam. L'encre dont ſe ſervent les Cordonniers eſt compoſée d'empois bleu, & de noir de fumée, auxquels on joint de l'encre naturelle. A la ſuite des matieres l'Auteur explique les différentes ſortes de coutures uſitées chez les Cordonniers, la préparation des aiguillées de fil, la maniere de coudre les cuirs & de prendre la meſure du pied, avec la deſcription du compas de Cordonnier.

Le ſoulier ordinaire eſt compoſé 1°. des deux quartiers qui joints enſemble entourent le talon & ſe terminent par deux oreilles qui ſe nouent ou ſe bouclent ſur le cou de pied ; 2°. d'une empeigne qui enveloppe tout le deſſus & les côtés du pied ; 3°. de deux ſemelles appliquées l'une contre l'autre ſur leſquelles poſe la plante du pied ; 4°. d'un talon de bois ou de cuir plus ou moins élevé. La conſtruction & l'aſſemblage eſt à-peu-près la même pour homme, femme & enfant. Mais il y a pluſieurs différences ſpécifiques que l'Auteur parcourt ſucceſſivement.

On a imaginé, par exemple, depuis quelques tems une eſpéce d'eſcarpin qui n'a qu'une ſemelle ; on le chauſſe avant de mettre les bottes fortes, afin que quand on les ôte le pied ne ſe trouve pas à nud : c'eſt pour cette raiſon qu'on le nomme eſcarpin de bottes.

On a encore imaginé une eſpéce de chauſſure pour envelopper & conſerver le ſoulier dans les ſaiſons humides & froides & qui en même-tems tient le pied plus chaud. Cette chauſſure eſt proprement un ſoulier imparfait, on lui a donné le nom de *Claques*, il s'en fait pour hommes & pour femmes.

Après les articles généraux M. de G. vient enſuite aux articles particuliers de la pratique du Cordonnier pour homme. Il explique fort au long & avec un détail qui ſuffiroit aux Ouvriers les moins intelligens, la maniere de faire avec propreté, avec célérité, & avec ſûreté les ſouliers ordinaires & les eſcarpins, à talons de bois & à talons de cuir ; il fait enſuite pluſieurs remarques ſur la forme des ſouliers.

Dans les formes ordinaires, les renflemens & les rétreciſſemens du contour de la plante du pied ſont égaux à droite & à gauche, de façon que le deſſous de la ſemelle de bois repréſente une figure régulière ; cela n'eſt cependant pas dans la nature

nature ou le deſſous du vrai pied eſt inégal dans ſa circonférence & ſur ſon plan, & par conſéquent doit poſer irréguliérement ſur terre. Le bord extérieur du pied va preſque en ligne droite du petit doigt juſqu'au talon & le côté intérieur fait depuis l'orteil un renflement & enſuite un étranglement, qui va joindre ce talon. C'eſt ordinairement le côté ſur lequel on appuie davantage, c'eſt pourquoi pour peu qu'on ſoit marcheur on eſt obligé de changer tous les jours ſes ſouliers de pied, afin de faire revenir en leurs places les ſemelles que le pied avoit pouſſées en dehors; ce mouvement journalier doit les corrompre & les uſer plutôt; & le pied qui, pour ainſi dire les remet toujours en forme, a un exercice qui, quand les ſouliers ſont neufs, ne laiſſe pas de le gêner. Ces conſidérations font voir l'impetfection de toutes les formes de Cordonnier; M. de G. cite une perſonne qui pour y remédier a fait mouler ſes deux pieds; elle a enſuite coulé du plâtre dans les moules, pour procurer des formes éxactes qu'elle a fait copier en bois par un Formier-Talonnier; elle a donné ces deux formes à ſon Cordonnier qui les ſuit avec préciſion, d'où il réſulte que, quoique ce ſoit un grand chaſſeur, & qu'il marche ſouvent depuis le matin juſqu'au ſoir, il ne change point ſes ſouliers de pied & le ſoulier neuf ne le gêne & ne le bleſſe jamais; il eſt vrai que le deſſous de ſes ſemelles n'a pas la forme élégante & le biaiſement des ſouliers ordinaires, mais l'empeigne & les quartiers prennent le moule de ſon pied, mieux que tout autre ſoulier, quelque bien fait qu'il puiſſe être. Après avoir parlé de l'eſcarpin retourné & non retourné, de la Claque d'homme, de la Pantoufle ou mule, & du Sabot; M. de G. traite de la pratique du Cordonnier pour femme qui forme le troiſiéme Chapitre de ſa deſcription. Le quatriéme Chapitre a pour objet les différentes eſpéces de chauſſures. La forme briſée & le chauſſe-pied; il décrit la pratique des gros ſouliers cirés: de ceux qui ſont garnis de cloux, des galoches & des chauſſons.

Ce que les Maîtres d'Armes & les Maîtres Paumiers nomment des chauſſons ſont des ſouliers faits entièrement de peaux moëlleuſes qui ſe prêtent à tous les mouvemens du pied ſans aucune réſiſtance; tel eſt le buffle, le veau, le chamois, &c. On n'y met point de talons; M. de G. avoit parlé de ces chauſſons dans l'art du Paumier que nous avons déja annoncé.

Le Chapitre cinquiéme traite du Cordonnier Bottier. Le Cordonnier Bottier travaille pour garantir des accidens du dehors, non-ſeulement les pieds, mais encore les jambes & les genoux; il travaille ſur le cuir le plus dur qui ſe puiſſe trouver, ce qui rend ſon métier plus fort & plus pénible que celui du Cordonnier. Ses outils ſont augmentés à proportion; M. de G. enſeigne fort en détail la pratique de cette partie de l'art du Cordonier,

après avoir décrit la maniere de faire la botte forte, il parle de la bottine forte à tringle & à boucles, de la botte molle, & de la bottine molle, ou guêtre de cuir. Quoique la botte molle ne ſoit pas auſſi ſûre pour la conſervation de la jambe que la botte forte, elle eſt d'un uſage bien plus commun, parce qu'elle eſt beaucoup plus légère, moins gênante, & plus agréable à la vûe.

La bottine molle qu'on nomme auſſi *guêtre de cuir*, à cauſe de ſa reſſemblance avec la guêtre ordinaire de toile, eſt la plus légère de toutes les chauſſures de cuir qui entourent la jambe, le mérite de celle-ci eſt d'en ſuivre la forme, comme feroit un bas de ſoie; c'eſt à la maniere de faire cette bottine que ſe termine la deſcription de M. de G. La tige de veau noir ſe taille ſur des patrons d'une ſeule piéce, on la ferme par derriere d'un bout à l'autre d'une couture lacée, on donne différens contours à l'échancrure du devant qui doit recevoir l'avant-pied pour lui donner plus de grace, on fortifie le talon de la tige par un petit contre-fort en dedans, en effleurant le cuir on coud l'avant-pied; on fabrique le ſoulier à l'ordinaire; on met le porte-éperon, les tirans, &c. Tous ces procédés ſont ſuivis dans l'ordre le plus ſimple & le plus détaillé, les figures les rendent encore plus palpables. Ces planches ont été gravées ſous les yeux de M. de Garſault, qui n'a pas fait uſage des anciennes planches de l'Académie.

TRAITÉ PHISIOLOGIQUE ET CHIMIQUE SUR LA NUTRITION; Ouvrage qui a remporté le prix de Phyſique de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin en 1766. Par M. Durade de Genève. A Paris, aux dépens de Lottin le jeune, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue de la Parcheminerie. 1767. Avec Approbation & Privilége du Roi. Vol. *in*-12. de 170 pag. ou environ.

IL n'y a point de matiere plus intéreſſante que celle qui fait le ſujet de cette Diſſertation; il s'y agit de rechercher la nature, & les fonctions de cette ſubſtance qui repare & entretient nos individus; une connoiſſance exacte de cette ſubſtance & de ſa maniere de s'aſſimiler à notre être, donne la ſolution des plus beaux problêmes d'Hygiène & fait la ſûreté des préceptes qu'on peut donner ſur la maniere de conſerver la ſanté, de la rétablir, de la fortifier & dans bien des cas même, de guérir beaucoup de maladies. Il n'eſt donc pas étonnant que de tout tems cette queſtion ait exercé les Médecins; Hippocrate en a fait la matiere de pluſieurs Chapitres & on voit qu'il avoit des idées très-nettes ſur le corps *nourriſſant*. M. Lorry a donné à ſa Doctrine le jour le plus frapant dans ſon Traité des ali-

Digitized by Google

mens, il le faut regarder même comme une ſuite ou un développement de la Doctrine du Légiſlateur de la Médecine. Les Auteurs qui ſont venus depuis Hippocrate ont plutôt embrouillé la matiere qu'ils ne l'ont éclaircí, Hippocrate avoit parlé clairement & en peu de mots, *omne mucidum nutrit*. Des recherches, de tous les travaux & réflexions faits depuis, en réſulte-t-il quelque choſe de plus. Les grandes vérités, les utiles, ſont les plus anciennes, & ont peut-être été les premieres trouvées : on trouve bien dans Hippocrate la définition du *corps nourriſſant*, c'eſt aux Modernes que l'on eſt redevable d'avoir des connoiſſances exactes ſur ſa compoſition, ſur ſon eſſence, ſur la maniere dont nos organes peuvent l'extraire des corps dans leſquels il ſe trouve, enfin ſur la façon dont il eſt employé pour reparer, nourrir, ſubſtanter, & nous faire parvenir à l'âge le plus avancé ; ce ſont ces connoiſſances qui ſont la baſe d'une Hygiène ſûre ; ſans cela on s'expoſe dans la pratique à marcher à tâtons, & à agir comme les Empiriques & les Charlatans ; c'eſt faute d'avoir eu des idées ſur la matiere *nutritive*, & la maniere dont nos organes la retirent des corps, & l'approprient, qu'on a donné dans beaucoup d'erreurs ſur les remédes prophylactiques, ſur des alimens, ſur les médicamens mêmes ; c'eſt encore par ignorance de la nature de cette matiere, qu'on a propoſé différens moyens de conſerver les corps fort long-tems & de les rajeunir. On avoit perdu la lueur ou plutôt le flambeau qu'avoit donné Hippocrate à ce ſujet; il ne luiſoit au moins que pour peu de Médecins; enfin Boerrhaave vint, & joignant à la lecture des Anciens les découvertes des Modernes, en Chimie, Anatomie, & en Phyſique, il mit, ſur la *nutrition*, le ſyſtême d'Hippocrate dans tout ſon jour; il en eût été l'Auteur, s'il fût venu avant lui. Le travail de Boerthaave ſur la nutrition étoit très-concis, il avoit mis ſeulement ſur la voie, & il avoit laiſſé beaucoup de choſes à deſirer ; c'eſt ce qui a été fait en partie par les ſçavans Profeſſeurs d'Anatomie & de Chimie, qui ont enſeigné depuis lui, car la queſtion eſt du reſſort des uns & des autres : cependant la Chimie doit être toujours très-ſubordonnée à la Phyſique du corps humain, elle peut & doit l'aider, mais ne doit jamais lui commander ; malgré tout ce que nous avons déja ſur la nutrition, l'Académie de Berlin a cru devoir propoſer l'examen de cette matiere pour prix de Phyſique de l'année 1766. Elle a ſenti que ſi on ne produiſoit rien d'abſolument neuf, & qui ne fût déja enſeigné par des Profeſſeurs, au moins il étoit poſſible de préſenter la Doctrine de la nutrition, ſous un point de vûe plus inſtructif, avec préciſion, de la démontrer en quelque ſorte ; & ſon invitation nous a valu la piéce de M. Durade qui nous paroît juſtifier le jugement de l'Académie.

Son Ouvrage eſt diviſé en deux

parties : dans la premiere il démontre chimiquement la nature de la matiere nourriſſante ; dans la ſeconde, il en fait voir les uſages relativement à l'entretien de nos individus.

Cette premiere partie eſt remplie des expériences faites ſur le corps muqueux ou nourriſſant, ſur la gelée des viandes, ſur ſes produits, ſur les réſultats de la fermentation. Les leçons de nos meilleurs Chimiſtes, & ſurtout celles de M. Rouelle, auquel l'Auteur donne avec juſtice les plus grands éloges, forment la baſe de cette premiere partie ; M. Durade y ajoute du ſien, & des réflexions qui nous prouvent que les leçons des habiles Maîtres, ne peuvent que gagner, rendues ou priſes par lui ; tel eſt le reſumé de cette premiere partie.

Une ſeule ſubſtance nourrit ; tout le reſte n'eſt qu'aſſaiſonnement ; cette ſubſtance qu'on nomme le corps *muqueux* jouit de ce privilége, parce qu'elle eſt compoſée de principes qui peuvent ſe préter à toutes ſortes de combinaiſons, & non de ſubſtances déja formées qui ſeroient immuables : par cette raiſon, dès qu'elle eſt décompoſée, les êtres auxquels elle donne naiſſance ne ſont plus propres à cet uſage ; parce qu'ils ne peuvent ſe changer en nos humeurs, ni ſe recombiner comme auparavant ; & de-là ſuit : que la gêlée eſt eſſentiellement un *muqueux* non décompoſé, ainſi que l'indique ſa conſiſtance *gélatineuſe* ; & que tous les corps de ce genre n'ont qu'une ſeule & même compoſition, mais modifiée autant que la combinaiſon des matieres étrangéres peut y cauſer des variations.

La premiere partie de cette Diſſertation étoit deſtinée à démontrer chimiquement les principes & la nature du *corps nourriſſant*. Les découvertes des Chimiſtes, les travaux & les leçons des meilleurs Maîtres, tels que M. Rouelle, avoient fourni les matériaux de cette partie; dans la ſeconde, il s'agit d'extraire par le moyen de nos organes, cette matiere nourriſſante ; il faut montrer ſes uſages, les endroits où elle ſe dépoſe, par quels ſecours elle ſe ſépare ; il faut en quelque ſorte la créer ; ce travail, qui eſt celui de la nature, appartient à la Phyſiologie ; il eſt queſtion de ſuivre ce corps qui doit ſe changer en nous, depuis le moment que, comme aliment, il entre dans l'eſtomac, juſqu'à celui où enfin il devient notre ſubſtance. C'eſt ce que fait M. Durade ; les leçons des Chimiſtes lui avoient ſervi beaucoup pour la premiere partie, celles des habiles Profeſſeurs de d'œconomie animale & ſurtout celle de M. Petit, ſont la baſe de cette ſeconde partie ; & ſous ce point de vue elle devient très - intéreſſante. On trouve des idées nettes ſur la nature & la formation des différentes humeurs, des réflexions neuves & ingénieuſes ſur les uſages de différentes parties, que l'Auteur avoue avec candeur devoir à M. Petit : & le réſultat eſt que c'eſt une matiere muqueuſe qui eſt deſtinée à réparer nos pertes, qu'en raiſon du plus ou

Digitized by Google

moins de muqueux des alimens, du plus ou moins de facilité à ſe ſéparer, à s'extraire, & ils ſont plus ou moins ſains. Ces préceptes ne ſont pas neufs, mais la maniere dont ils ſont préſentées, les preuves de toute eſpéce dont ils ſont étayés, les nouvelles réfléxions ajoutées, doivent faire rechercher & lire ce morceau.

GEOGRAPHIE ANCIENNE ABRÉGÉE, PAR M. D'ANVILLE de l'Académie Royale des Belles-Lettres & de celle des Sciences de Pétersbourg, Secrétaire de S. A. S. M. le Duc d'Orléans. A Paris, chez Merlin, Libraire, rue de la Harpe, à l'Image S. Joſeph. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 3 Vol. *in*-12. Le 1er 342. Le 2e de 380. Le 3e de 348 pages.

LE nom ſeul de l'Auteur doit faire rechercher cet Ouvrage, ſes connoiſſances profondes dans la Géographie en aſſurent le mérite ainſi que le ſuccès. M. d'Anville connu, par un très-grand nombre d'excellentes Cartes & par des Ouvrages puiſés dans les véritables ſources, a cru que nous n'avions pas encore une Géographie ancienne, abrégée qui fût propre à donner des idées juſtes & exactes & qui fût en même-tems à la portée de tout le monde. Les Sçavans conſultent avec plaiſir le grand Ouvrage de Cellarius; mais cet Auteur qui n'avoit pas une connoiſſance ſuffiſante de la Géographie actuelle, n'a pu, en beaucoup d'occaſions, fixer ni rétablir l'ancienne, & en pluſieurs endroits de ſon Ouvrage, il ne donne pas les lumieres que l'on attendoit de lui: quelquefois même il y a de la confuſion dans ſes recherches. Nous ne parlons pas ici de ce que nous pouvons avoir en François ſur le même ſujet ou dans des Ouvrages particuliers ou dans des introductions à la Géographie en général. Il eſt plus aiſé de copier ce qui a été dit, que de compoſer d'après les originaux, c'eſt-à-dire d'après les anciens Auteurs Grecs & Latins qui ont traité de la Géographie, d'après les Hiſtoriens & pluſieurs autres écrivains qui, ſans avoir pour objet la Géographie, ne laiſſent pas de nous donner des détails utiles qui, rapprochés de ce que les Géographes nous apprennent, produiſent un réſultat plus clair & plus précis; auſſi n'avons-nous que des Ouvrages médiocres en ce genre, parce que peu d'Auteurs remontent juſqu'à ces ſources. Il n'en eſt pas de même de M. d'Anville. On ſçait qu'il n'a jamais travaillé que d'après les véritables ſources, & que ſouvent il a mieux aimé donner moins de détails, que d'en préſenter dont il ne pût rendre compte.

L'ancienne Géographie ſe borne à ce que les Ecrivains de l'antiquité, Grecs & Romains nous ont conſervé. Les Poëmes d'Homere préſentent le premier âge de cette Géographie. La Gréce, quelques con-

Digitized by Google

trées de l'Italie qui en ſont voiſines, une partie de l'Aſie & quelque portion de l'Afrique vers l'Egypte en font tout l'objet. Les conquêtes d'Alexandre procurerent de nouvelles connoiſſances, ſur-tout celle de l'Inde. L'Occident étoit inconnu aux Grecs ou plutôt ils n'en avoient que des notions très-légeres par les navigations des Phéniciens du côté de l'Eſpagne. La domination Romaine acheva de faire connoître tous ces Pays, ainſi que pluſieurs parties de l'Aſie & de l'Afrique. L'opinion de ne juger la terre propre à être habitée que dans les climats temperés & à exclure ceux qui ſont brûlés par l'ardeur du Soleil ou ceux dans leſquels on ſent un froid extrême, a été cauſe que les Anciens ont reſtreint leurs connoiſſances aux Pays terminés par les deux zones, l'une au Nord & l'autre au Midi, & ils ont appellé *longueur* ou longitude, ce qui s'étendoit d'Occident en Orient, & *latitude*, ce qui leur paroiſſoit plus reſſerré en largeur. Strabon étoit imbu de cette opinion, quoi qu'il ait parlé de quelques terres au-delà du Tropique. Ptolemée en a reculé les limites, mais il a donné en même-tems trop d'extenſion en longitude aux Pays qui ſont du côté de l'Orient.

M. d'Anville termine ces réflexions préliminaires en indiquant les noms donnés par les Anciens aux vents, & ce que l'on doit penſer des anciennes meſures itinéraires qui ſont 1°. le *mille Romain*, compoſé de 1000 pas. Le pas étant de 5 pieds Romains de longueur inférieure à celle du pied de Paris, s'évalue à 756 de nos toiſes. 2°. Le *ſtade*, il y en avoit de différentes longueurs. Entre-autres le ſtade Grec étoit la huitiéme partie du mille Romain. Un autre ſtade étoit plus court d'un cinquiéme, & une troiſiéme meſure de ſtade ne contient que les deux tiers de ce ſtade inférieur au premier. 3°. La *paraſange* qu'on peut comparer à 30 des ſtades dont dix formoient un mille. 4°. Le *ſchéne* meſure Egyptienne compoſée de 60 des ſtades les plus courts & qui revenoit à 4 milles Romains. 6°. *Leuca* ou la lieue dans la Gaule & qui équivaloit à 1500 pas Romains; enſuite elle eſt devenue double, ayant été confondue avec une meſure Germanique appellée *raſta*, par conſéquent la lieue commune de France s'eſt trouvée être d'environ 25 au degré.

Le premier Volume de cette Géographie renferme l'Europe diviſée en neuf parties, qui ſont l'Eſpagne, la Gaule, la Bretagne ou Angleterre, la Germanie, la Rhétie, Pannonie & Illyrie, l'Italie, la Grèce, la Thrace, Meſie & Dacie, la Sarmatie. La Géographie de l'Aſie contenue dans le ſecond Volume eſt également diviſée en neuf contrées. C'eſt-à-dire l'Aſie, l'Arménie, la Syrie, y compris la Paleſtine, l'Arabie, la Médie, Aſſyrie & Babylonie, &c. La Perſe, l'Arie, &c, la Sarmatie, Scythie & Serique, l'Inde. L'Afrique, qui eſt renfermée dans le troiſiéme Volume eſt diviſée en 4 Parties,

Digitized by Google

l'Egypte & la Libye, l'Ethiopie, l'Afrique, Numidie & Mauritanie, la Lybie ou l'Afrique inférieure. Le reſte de ce Volume, c'eſt-à-dire les deux tiers, eſt formé de trois Tables alphabétiques, la premiere eſt une eſpéce de ſupplément à ce qui eſt inſeré dans le corps de l'Ouvrage, c'eſt-à-dire que M. d'Anville y rapporte un très-grand nombre de noms anciens, de lieux dont il n'a pas parlé dans ſon Ouvrage. Il y joint la dénomination actuelle & il indique par un chiffre la Section de ſon Livre dans laquelle ils doivent être placés. Dans cette nomenclature qui peut ajouter beaucoup à l'utilité de cet Ouvrage, M. d'Anville a eu pour objet de ſatisfaire la curioſité du Lecteur qui en liſant, la Carte à la main, cet abrégé n'y trouveroit pas tout le détail que les Cartes préſentent; & cette nomenclature ſeroit plus ample & univerſelle, ſi dans la correſpondance des Lieux anciens & modernes, il ne s'en trouvoit beaucoup qui échappent à notre connoiſſance.

La ſeconde Table contient les noms de Pays & de Provinces. La troiſiéme eſt une Table générale qui comprend non-ſeulement tous les noms qui ſont dans l'Ouvrage, mais encore ceux de la nomenclature ou de la premiere Table.

Nous n'entreprendrons pas de donner un Extrait ſuivi de cet Ouvrage, parce qu'il n'eſt lui-même qu'un abrégé, que nous ſerions encore obligés de reduire, par-là nous ne préſenterions qu'un extrait qui donneroit une idée peu juſte du travail de M. d'Anville. Nous nous bornons ſeulement à quelques articles importans, à la Syrie & à la Paleſtine, par exemple. La Syrie eſt une des contrées qu'il eſt très-utile de connoître. M. d'Anville en indique d'abord les limites & les principales Riviéres; enſuite il en donne en peu de mots l'hiſtoire depuis Alexandre. Les Seleucides y établirent leur domination qui s'étendoit depuis la mer Egée juſqu'aux Indes, mais bientôt après les Parthes d'un côté & les Romains de l'autre affoiblirent cette puiſſance: Tigrane Roi d'Armenie s'empara de la Syrie, enfin Pompée en fit une Province Romaine. Avant la fin du IVe ſiécle la Syrie étoit la principale partie d'un *Diœceſe*, c'eſt ainſi qu'on nommoit les départemens, qui étoit appellé *Oriens* & qui comprenoit la Paleſtine, un diſtrict en Méſopotamie, les Provinces de Cilicie & l'Iſle de Chypre. Les différentes diviſions que les Romains ont faites ſucceſſivement de leur empire ont multiplié les Provinces. En conſéquence on en trouve cinq dans la Syrie. Il y eut alors *prima & ſecunda* ou *ſalutaris Syria*, *Phenice* & *Phenicia Libani* & enfin *Provincia Euphratenſis*. Dans l'Ecriture la Syrie eſt appellée *Aram* & les Arabes la nomment *Scham*, c'eſt-à-dire la *gauche*, parce qu'elle eſt ſituée à la gauche de l'Arabie en regardant le Levant. M. d'Anville fait enſuite connoître les principales Villes de la Syrie. *Antiochia* ou Antioche fondée par

Digitized by Google

Seleucus Nicator étoit la réſidence des Rois de Syrie. Elle a encore été appellée *Theopolis*, & c'eſt dans cette Ville que le nom de *Chriſtiani* a commencé de déſigner ceux qui avoient embraſſé le Chriſtianiſme. Seleucie ſur la mer près de l'embouchure de l'Oronte, fut ſurnommée *Pieria* à cauſe du mont *Pierius*, au pied duquel elle eſt ſituée. Elle a donné ſon nom à la contrée voiſine appellée *Seleucis*. *Apamée* eſt la même que *Famieh* & non *Hamah* qui eſt l'ancienne *Epiphania*, comme le remarque M. d'Anville. Damas eſt une Ville célébre en Syrie, de même Héliopolis ou Balbek, Beræa ou Alep, &c. Il ſeroit trop long d'indiquer toutes les autres Villes. Nous dirons ſeulement que M. d'Anville ſuit cette même marche pour toutes les contrées dont il parle dans cet Ouvrage.

La Paleſtine eſt ainſi nommée à cauſe des Philiſtins qui y ont habité. M. d'Anville fixe ici autant qu'il eſt poſſible la ſituation des différentes Tribus d'Iſraël. Tout ce qui s'étend de la mer Morte à la grande Mer fut deſtiné à Juda : mais Siméon en occupa une partie vers le Pays que conſerverent les Philiſtins & ſur les confins de l'Idumée. Benjamin étoit contigu à Juda vers le Nord, ſes limites embraſſoient Jéricho, Bethel, & devoient comprendre Jéruſalem. Dan fut placé dans la même hauteur vers la mer. Les limites de ces deux Tribus étoient communes avec celles d'Ephraïm qui touchoit au Jourdain & s'étendoit juſqu'au torrent nommé Cana. Une partie de la Tribu de Manaſſé étoit contigue à Ephraïm, tenant à la mer vers Dora, au pied du Carmel, ſur les confins d'Aſer. Iſſachar occupoit Jezraël & avoit pour limites au Nord le Tabor qui le ſéparoit de Zabulon. Le bord du Lac de Généſareth appartenoit à Nephthali qui confinoit vers le couchant avec Aſer. Ruben & Gad avec une moitié de la Tribu de Manaſſé étoient au levant du Jourdain ; la premiere près du torrent d'Arnon ſur les limites de Moab ; la ſeconde vers le nord & la troiſiéme le long du bord oriental du Lac de Généſareth.

Après l'extinction des Royaumes de Juda & d'Iſraël il ne reſta aucune trace de cette diviſion. Depuis le retour de la captivité on diſtingue quatre contrées principales, *Judæa*, *Samaria*, *Galilæa* & *Peræa*. M. d'Anville donne en conſéquence la deſcription de ces Pays & indique les Villes les plus conſidérables. Jéruſalem étoit la principale de la Judée, quelques-uns prétendent qu'elle eſt la même que *Salem*. Elle étoit encore appellée *Jebus* à cauſe des Jébuſéens, Peuples Cananéens auxquels David l'enleva. Hérodote la nomma *Caditis*. Sous Adrien elle reçut le nom d'*Ælia Capitolina*. Nous ne nous étendrons pas davantage ſur cette partie, vers l'extrémité de l'Aſie eſt la Sérique, *Serica*, qui n'a aucune ſéparation marquée d'avec la Scythie. Le nom des *Seres* eſt cité dans pluſieurs Ecrivains de l'antiquité, mais c'eſt

à

Digitized by Google

à Ptolémée que nous en devons une connoiſſance plus exacte. M. d'Anville prétend que le nom de *Geté* s'étend à une partie de la Serique. Il donne encore les noms de *Itaguri* & *Iſſedones* à des Peuples de la Serique. Le lieu le plus intéreſſant de la Serique étoit *Sera Metropolis* qu'il croit être la Ville que nous appellons aujourd'hui *Kan tcheou* ſur les frontiéres de la Chine. Dans Ptolémée la Serique a du côté de l'orient & du midi des Peuples appellés *Sinæ*, que M. d'Anville prend pour les Cochinchinois ; car il ne veut pas que la Serique & le Pays des Sines, *Sinæ*, ſoient la Chine proprement dite. La Serique ſuivant ſon ſentiment eſt le Pays d'*Igour* & les environs, & les *Sinæ* ſont ceux que nous venons de nommer. Mais comme Ptolémée les fait voiſins l'un de l'autre ; ils le ſont, dit M. d'Anville, dans un très-grand éloignement, & l'hiſtoire doit corriger la Géographie. Le Pays des *Sinæ* chez les Anciens Géographes étoit l'extrémité du monde. Ptolémée a donné beaucoup trop d'étendue à l'Aſie de ce côté. Par exemple, il place à 148 degrés & quelque choſe de plus l'embouchure orientale du Gange, elle n'eſt fixée cependant qu'à environ 108, ainſi les 180 degrés qu'il donne pour le Pays des Sines doivent être reduits à 130 ; or la Cochinchine qui doit être regardée comme le terme oriental du monde connu des Anciens, ne porte que juſqu'à 127 degrés. Par cette obſervation M. d'Anville penſe qu'il ne faut pas prendre pour la Chine le Pays appellé *Sinarum Regio*.

Les bornes de l'Afrique du côté de l'occident ne ſont pas trop connues des Anciens. Il eſt difficile de placer quelques lieux dont il eſt parlé dans le Periple d'Hannon. M. d'Anville croit qu'on ne peut adopter en entier le récit de ce voyage, & qu'il y a des fables. Il traite de contes tout ce que l'on a débité ſur l'Iſle Atlantide. Il penſe à-peu-près de même d'une Iſle abondante en toutes choſes, découverte par les Carthaginois & dont la navigation fut défendue dans la crainte que Carthage ne devînt déſerte.

Cet Ouvrage n'a point la ſéchereſſe d'un abrégé. Indépendamment des deſcriptions Géographiques, il eſt rempli de pluſieurs obſervations relatives au même ſujet & qui ne peuvent être que le fruit d'une longue application & d'une étude approfondie de la Géographie & des Géographes Anciens. C'eſt d'une maniere naturelle & ſans affectation, que ce qui dans l'hiſtoire devient néceſſaire à l'intelligence des matiéres, ſe trouve inſéré dans cet Ouvrage. Pour le lire avec utilité, il eſt néceſſaire d'avoir ſous les yeux la Carte générale intitulée : *Orbis veteribus notus* ou du *monde connu des Anciens*, celle de l'*Orbis Romanus* ou du *monde Romain*, qui eſt diviſée en deux parties, l'Occidentale, & l'Orientale. M. d'Anville Auteur de ces Cartes y

développe avec la plus grande exactitude & dans un très-grand détail tout ce qui concerne l'ancienne Géographie. On peut y joindre celles qu'il a publiées sur l'ancienne Gaule, sur l'Italie, la Grèce, l'Asie Mineure, la Syrie, la Palestine & l'Egypte, toutes destinées à représenter dans un grand détail l'ancienne Géographe de ces Pays.

HISTOIRE DE L'ORIGINE ET DES PROGRÈS DE LA Poësie dans ses différens genres, par le Docteur Brown; traduite de l'Anglois par M. E, & augmentée de notes historiques & critiques.

Fuit hæc sapientia quondam
Publica privatis secernere, &c. *Horat.*

A Paris, chez H. C. de Hansy, Libraire, rue S. Jacques. Avec Appr. & Priv. du Roi. 1768. *in*-8°. p. 317.

QUAND on veut connoître l'origine & les progrès de tout ce qui est fondé sur les passions des hommes, & sur les principes de leurs actions, il convient, selon l'Auteur, de considérer l'espéce humaine dans l'état sauvage, où ses mœurs n'étoient point encore policées, ni l'esprit civilisé par la culture des Arts & des Sciences. Pour n'avoir pas suivi cette route, on a laissé dans les ténèbres un grand nombre de questions curieuses & intéressantes, qu'il eût été facile d'éclaircir, en examinant sans partialité les passions, les penchans, & les qualités des Sauvages. D'après ces vues l'Auteur promet un Ouvrage sur des objets de la derniere importance, & les principes établis dans celui-ci, qui est divisé en 12 Sections, n'en sont que l'accessoire.

Les passions des hommes dans un état sauvage & simplement dirigés par la nature, se manifestent par l'*action*, par la *voix* & par les sons *articulés*. Ce n'est d'abord qu'un cahos confus de gestes, de voix, & de langage, qui prend enfin un ordre & une proportion agréables. Le tems & l'expérience convertissent la voix en Musique, les gestes en Danse, la parole en Poësie. L'union de ces trois Arts se manifeste chez les différens Sauvages de diverses parties du monde.

Tous les Voyageurs nous apprennent que, chez ces Peuples, la Musique, la Danse, la Poësie font leur passe-tems ordinaire, égaient leurs Fêtes, règlent leurs mœurs, affermissent leur Gouvernement, & font même leur unique espérance dans l'autre vie. Il n'y a en ce genre d'autre différence que celle qui résulte des climats, des opinions, & des mœurs. Pour éviter les longueurs, l'Auteur se borne à un exemple qu'il tire des Iroquois,

Digitized by Google

des Hurons, & d'autres Tribus moins conſidérables qui habitent le continent Septentrional de l'Amérique. Ce qu'il en rapporte eſt puiſé dans l'Ouvrage de Lafitau, & le long paſſage qu'il en tire eſt comme le texte dont ſon Traité eſt le Commentaire. C'eſt la deſcription de leurs Fêtes, qui ſe trouve dans le premier Vol. des *Mœurs des Sauvages*. Le jour de la Fête, on prépare le feſtin de bonne heure dans une Cabane de Conſeil. Un Crieur public parcourt le Village pour avertir que la chaudiere eſt pendue dans une telle Cabane. Pendant que les Particuliers & les Chefs s'aſſemblent, celui qui fait le feſtin chante ſeul, comme pour entretenir la Compagnie de choſes relatives au ſujet qui les aſſemble. Ces Chanſons en vieux ſtyle roulent ordinairement ſur les fables du tems, ſur les faits héroïques de la Nation. Le Chantre a ſouvent un Aſſeſſeur qui le relève lorſqu'il eſt fatigué. Enſuite l'Orateur ouvre la ſéance en déclarant le ſujet du feſtin, car ces *feſtins à chanter* ne ſe font que pour les actions importantes & communes, c'eſt-là proprement le tems des affaires publiques. Quand l'Orateur a ceſſé de parler, quelquefois on ſe met à manger avant de chanter, d'autrefois on chante avant de manger; & ſi le feſtin doit durer toute la journée, une partie de la chaudière ſe vuide le matin, l'autre ſe reſerve pour le ſoir. Le Maître du feſtin n'y touche point, il ſe contente de faire ſervir ou de ſervir lui-même. Après le repas, le Maître du feſtin commence l'*Athonront* ou la *Pyrique*. Ils ſe relèvent dans cet exercice, en commençant par les plus conſidérables, & continuent ainſi en deſcendant juſqu'aux plus jeunes. Souvent les plus anciens ne font que ſe lever à leur place, & font en chantant quelques inflexions de la tête, des épaules & des genoux, pour ſoutenir leur chant. Les autres font quelques pas, & ſe promènent le long de la Cabane autour des feux. Chacun a ſa Chanſon particulière, à laquelle il ajuſte fort peu de paroles, qu'il repète tant qu'il veut; ſouvent même il retranche quelques ſyllabes, comme ſi c'étoient des vers, ou des paroles meſurées, mais ſans rime. Celui qui veut danſer ſe lève de deſſus ſa natte, & à meſure qu'il paſſe devant un feu, ceux qui ſont aſſis ſur les nattes des deux côtés, répondent en ſuivant la cadence par un mouvement de tête, & tirant du fond de leur goſier des *hé*, *hé* continuels, qu'ils redoublent en certains endroits, ſelon que la meſure l'exige, « avec une juſteſſe » ſi grande, qu'ils ne s'y trompent » jamais, & une fineſſe d'oreille ſi » particulière, que les François les » plus ſtylés à leurs uſages n'ont ja» mais pu y atteindre ».

Quand il paſſe à un ſecond feu, ceux du premier reprennent haleine; ceux des feux éloignés ſe repoſent auſſi, mais la cadence eſt toujours ſoutenue par ceux devant

qui il s'arrête. Les jeunes gens ont leurs Chanſons plus vives, & les mouvements plus forts. Ils ſe mettent quelquefois à danſer deux & trois enſemble, chacun à ſon feu, ſans qu'il en réſulte aucune confuſion.

Quelques-unes de ces danſes, ne ſont qu'une maniere ſimple d'aller à l'ennemi & d'affronter le danger. Une autre eſpéce, mais du même genre, eſt celle des *Pantomimes* qui conſiſte à repréſenter une action telle qu'elle s'eſt paſſée. Souvent, après qu'un Chef de guerre a expoſé, à ſon retour, tout ce qui s'eſt paſſé dans ſon expédition, ceux qui ſont préſens à ce récit, ſe lèvent tout d'un coup pour danſer, & repréſentent les actions avec beaucoup de vivacité, quoique ſans s'y être préparés, & ſans avoir concerté enſemble. Les ſujets de leurs Chanſons ſont leurs Dieux & leurs Héros, ou les louanges qu'ils ſe donnent à eux-mêmes ou à d'autres ſelon leur mérite. Souvent auſſi ils ſe raillent & y réuſſiſſent à merveilles. Alors celui qui danſe prend par la main celui à qui il en veut, & le met hors de rang au milieu de l'Aſſemblée, à quoi celui-ci obéit ſans réſiſtance, & eſſuie, ſans rien dire, de la part du Danſeur des traits de ſatyre qui excitent des éclats de rire dans toute la galerie.

Ils ont une autre eſpéce de danſe, commune aux hommes & aux femmes, à laquelle le chœur prend part, & dont on ne fait point uſage dans les *feſtins à chanter*. Les Jongleurs l'ordonnent ſouvent comme un acte de Réligion, pour la guériſon des malades. Elle eſt du reſſort de la divination. Elle eſt auſſi un pur exercice de divertiſſement qui ſe pratique dans les Fêtes de Village. Des Chantres placés ſur un petit banc doivent animer la danſe. Le chant & le ſon du tambour & du rhombe ou de la tortue ſont fortifiés par les Spectateurs qui frappent avec de petits bâtons ſur des chaudieres ou des écorces qu'ils ont devant eux. En danſant en rond, mais ſans ſe tenir, ils font diverſes figures avec les pieds & les mains, chacun ſelon ſa fantaiſie & ſon habileté, ſans néanmoins perdre la cadence. La danſe eſt compoſée de pluſieurs repriſes, dont chacune dure juſqu'à perte d'haleine, & après un inſtant de repos ils en commencent une autre. Les mouvemens en ſont très-vifs, & ce qui doit beaucoup fatiguer les Danſeurs, c'eſt qu'ils ſuivent de la voix, auſſi-bien que de l'action, la voix des Chantres & le ſon des inſtrumens, par des *hé*, *hé* continuels juſqu'à la fin de chaque repriſe. Ces Peuples aiment ces ſortes de Fêtes à la fureur, ils les font durer des jours & des nuits entiéres.

Tel eſt le récit de l'hiſtorien des Sauvages, telles ſeront auſſi les mœurs des Peuples indépendans & guerriers, tant qu'ils reſteront dans leur ſimplicité & leur ignorance. Mais qu'arrivera-t-il, ſi les Lettres s'introduiſent chez eux, & qu'elles

Digitized by Google

ſoient cultivées avec l'ardeur naturelle à un Peuple libre & actif qui ſe police peu-à-peu ; il en réſultera, dit l'Auteur, pluſieurs effets notables qu'il réduit au nombre de trente-deux, dont nous rapporterons quelques-uns.

L'Idée qu'ils ſe formeront de la *Muſique* en prenant ce mot dans le ſens le plus étendu, embraſſera la *Melodie*, la *Danſe*, & la *Poëſie*, trois Arts naturellement unis. Dans les premiers tems ils choiſiront ſouvent pour *Légiſlateurs*, les *Bardes* les plus diſtingués, les Poëtes & les Muſiciens les plus célèbres. Ils donneront à leurs anciens Dieux les titres de *Chantres* & de Danſeurs. Les périodes meſurées, ou le rhythme, les nombres & les vers ſuivront naturellement. Les anciennes hiſtoires ſeront écrites en vers : auſſi a-t-on vu que les Chanſons des Sauvages roulent ſur les exploits de leurs Dieux ou de leurs Héros, & ſur les évènemens qui intéreſſent la Nation. Il faut en dire autant de leurs Loix, de leurs proverbes, de leurs anciennes maximes. Les cérémonies réligieuſes ſeront accompagnées de danſes & de chanſons compoſées ſur un ton légiſlatif, & contenant les points eſſentiels de leur Réligion, de leur morale, & de leur politique. La Muſique, priſe dans le ſens qu'on a dit, ſera une partie eſſentielle de l'éducation des enfans. S'ils conſervent leur caractère belliqueux, ils ſépareront la Danſe de la Poëſie ; & après qu'ils ſeront civiliſés, rarement le même homme réunira-t-il les caractères de Légiſlateur & de *Barde* : enſuite chaque eſpèce de Poëſie fera une claſſe à part. On aura des Hymnes ou des Odes pour les Fêtes ſolemnelles, compoſitions qui produiront naturellement le Poëme *épique* chanté dans les ſolemnités. Viendra la Tragédie, dont ont peut voir le germe dans les Chanſons des Sauvages. Un Chef chante les exploits d'un Dieu ou d'un Héros, le Chœur qui l'environne lui répond par des acclamations. Après qu'un Chef a raconté ſes exploits, les aſſiſtans ſe lèvent, & repréſentent dans leurs danſes les actions dont ils ont ouï le récit. De là les unités de *tems* & de *lieu*, le Chœur reſtant en place pendant toute la repréſentation dont la durée trop longue choqueroit l'imagination & la vraiſemblance.

On mettra en chant, non-ſeulement la partie du Chœur tragique, mais encore l'*épiſode*, ou la partie interlocutoire. Comme les Poëtes tragiques s'adonnent au chant, ils ſeront auſſi Acteurs. On établira des diſputes de Muſique, ſur le pied d'exercices publics. Les Odes & les Hymnes feront naturellement partie de leurs feſtins, & leurs Chefs tiendront à honneur de ſe diſtinguer dans la Muſique & dans la Poëſie. Le génie de ces Arts éprouvera le même ſort que leurs mœurs ; l'influence eſt réciproque. La ſévérité des principes dans leſquels on nourrit le Peuple, ne ſçauroit manquer, dit l'Auteur, de

Digitized by Google

fixer les ſujets, les mouvemens de la Poëſie & de la Danſe, & c'eſt-là l'objet des Loix. Mais dans une Société dont les principes ſont plus relâchés, la corruption de la Poëſie & de la Muſique eſt, ajoute-t-il, la ſuite naturelle de celle des mœurs: « & les Bardes, & les Muſiciens » ſont eux-mêmes les inſtrumens » immédiats de cette corruption, » parce qu'étant élevés dans un état » corrompu, ils aviliſſent leurs » Arts, & favoriſent le vice, pour » s'attirer les applaudiſſemens du » Public, dont leur vanité les rend » extrêmement jaloux ». Alors les gens d'eſprit & de mérite dédaigneront la profeſſion de Muſicien, de Chantre, & d'Acteur.

Cette marche que l'Auteur trace d'après l'exemple des Sauvages eſt préciſément celle qu'ont ſuivie les anciens Grecs, à meſure qu'ils ſe ſont policés & ont cultivé les Lettres & les Arts. C'eſt un détail qu'il faut voir dans l'Ouvrage, & qui tend à l'éclairciſſement de différentes queſtions. On a dit par exemple, que les Egyptiens & les Grecs avoient écrit en vers leur hiſtoire, quoiqu'on ne puiſſe douter que les hommes n'ayent employé la proſe avant les vers; & la raiſon qu'on en a donnée, c'eſt que ces Peuples n'écrivoient que ce qui étoit digne de ſervir d'exemple, & d'être retenu par cœur; qu'ainſi on a eu recours à l'harmonie des vers comme plus propre à aider la mémoire. Mais peut-on raiſonnablement ſuppoſer que des Sauvages aient eu la prévoyance d'inventer le rhythme, les nombres, & les vers dans le deſſein d'aider la mémoire? On conçoit qu'on en aura fait uſage après l'invention; mais c'eſt l'origine & la cauſe de l'invention même qu'il s'agit de découvrir. D'ailleurs l'*univerſalité du fait* rend la cauſe qu'on aſſigne peu vraiſemblable. Malgré la différence des tems & des climats, tous les Légiſlateurs, tous les Sages ſe ſeront-ils accordés à écrire en vers? La difficulté même de la verſification n'a-t-elle pas dû déterminer quelques-uns à employer la proſe? D'ailleurs, ajoute l'Auteur, ſi les anciennes Chanſons, qui ont précédé la proſe chez tous les Peuples, n'avoient été compoſées que pour conſerver le ſouvenir des faits, elles ſeroient préciſes & circonſtanciées. Elles ſont au contraire en général très-vagues, & paroiſſent n'être l'effet que de la paſſion & de l'enthouſiaſme. L'union de l'ancienne Poëſie avec la mélodie ou le chant eſt donc, à ſon avis, la vraie cauſe qu'on cherche: elle n'eſt autre que ce principe qui prédomine univerſellement chez les Sauvages, c'eſt-à-dire la paſſion naturelle qu'ils ont pour la Muſique & la danſe, & qui les porte à ſoumettre à une certaine meſure les Chanſons dont ils les accompagnent.

L'Auteur ſe ſert du même principe pour refuter les raiſons par leſquelles Plutarque a prétendu expliquer pourquoi la Pythie avoit rendu ſes premiers oracles en vers; &

il fait ſentir de quelle maniere les Chanſons devinrent le Code moral, politique, & réligieux des anciens Peuples, & comment leur Réligion, leur morale & leur politique nâquirent de leurs *feſtins à chanter*, lorſqu'ils commencèrent à ſe civiliſer. Enſuite il jette un coup d'œil ſur les anciens *Bardes* de la Gréce, Linus, Orphée, Muſée, Héſiode ſuivi par Homère. Il regarde ce dernier comme un excellent peintre des mœurs, & comme un génie vraiment légiſlatif, eu égard aux principes de ſon tems; mais il ne peut admettre les éloges que les Anciens & les Modernes lui ont donnés par rapport à l'excellence de ſa morale. « On ne voit » pas dans ſes Poëmes, dit-il, le » moindre veſtige de cette vertu ni » de ce vice moral qui a lieu dans » les périodes les plus raffinées de » la vie ſociale & policée. Ses » Dieux & ſes Héros ſe battent, » pillent, volent, tuent & ravagent, ſe vantent & mentent à » tout propos : ils ſont généreux, fiers, prodigues, avares, » cruels & vindicatifs, & ne ſont » contraints ni par les idées morales qu'ils ont en eux-mêmes, ni » par les Loix ». L'Auteur de la *Vie d'Homère* avoue avec bien d'autres, que le Poëte ordinairement ne recommande ni le bien ni le mal, d'où il ſuit que le Lecteur, ſelon la diſpoſition où il ſe trouve, peut également choiſir le mal & rejetter le bien, & qu'ainſi c'eſt un excellent peintre des mœurs, mais un très-mauvais peintre en fait de morale, défaut qui naît des mœurs groſſières & barbares de ſon ſiécle.

En effet, continue M. le Docteur Brown, où le Poëte fait-il l'éloge de la vertu ? « Eſt-ce dans » la conduite d'un Grec qui met » en uſage les moyens les plus bas » & les plus infâmes pour ſe garantir du danger dont il eſt menacé ? Qui n'a pas honte d'avouer » les ruſes & les ſtratagêmes dont » il s'eſt ſervi pour s'en tirer ? Eſt-» ce dans celle d'Agamemnon qui » déclare la paſſion qu'il a conçue » pour ſa Captive, & le mépris » qu'il fait de ſa femme en préſence de toute ſon armée ? Où voit-» on qu'il loue la piété ? Eſt-ce » dans Diomède qui attaque un des » Dieux & qui le bleſſe ? Dans » quel endroit favoriſe-t-il la Réligion ? Eſt-ce dans la deſcription qu'il fait du Ciel & de l'Enfer ? Dans la premiere, il nous » repréſente les Dieux qui rient » entr'eux de l'adultère de Mars & » de Vénus, & le traitent de ba-» dinage. Dans la ſeconde, il nous » repréſente les ames des gens de » bien errantes, vagabondes, & » deſtituées de toute conſolation ».

En adoptant ces réflexions, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que l'eſtime générale qu'on faiſoit juſtement d'Homère à certains égards, ſéduiſit les plus beaux génies de la Grèce dans les ſiécles même les plus polis & les mieux civiliſés. C'eſt à cette cauſe qu'il faut vraiſemblablement attribuer les indécences que les Auteurs dramatiques les plus châtiés mirent ſur

Digitized by Google

le compte de leurs Dieux. Il étoit difficile que leur esprit ne fût pas gâtée par la lecture du plus grand & du plus célèbre des Poëtes ; & c'est ce que Platon avoit bien senti, quoique partisan déclaré de la Poësie.

L'Auteur pense plus avantageusement de Pindare. « Ses Odes contiennent les principes les plus salutaires & les maximes les plus sublimes de la Réligion, de la Politique, & de la Morale. Il ne pallie ni n'applaudit aux vices & aux imperfections, soit des Dieux, soit des hommes ; & s'il les rapporte c'est seulement pour les condamner. Il ne loue & ne blâme les actions qu'autant qu'elles influent sur le bonheur public. Le but de ces Odes que l'Auteur chantoit lui-même dans les solemnités publiques est d'inspirer l'amour de la gloire & de la vertu à ses Compatriotes. Il les y excite, non-seulement par l'exemple de ceux qui ont remporté le prix aux jeux Olympiques, & auxquels il donne les plus grands éloges ; il remonte jusqu'aux tems les plus reculés, & rapporte les actions des Dieux & des Héros, qui se sont distingués par leur valeur, leurs talens & leurs vertus ». On lui a reproché des irrégularités & ces transitions soudaines qu'il fait du Héros de son Poëme aux Dieux & aux Héros anciens. C'est que le Héros du jour n'est que le sujet *occasionnel* & *accidentel* de son Ode. Son principal but est de célèbrer les personnages qui se sont signalés par des actions utiles à l'humanité. « Lors donc qu'il paroît s'écarter de son sujet dans les louanges qu'il leur donne, on peut dire qu'il y revient avec la plus scrupuleuse exactitude ».

Bien des gens ont cru que l'ancienne Musique, qu'on employoit dans l'éducation des enfans, n'étoit que l'art de chanter ou de jouer des instrumens. Ils n'ont pas vu que la Musique, embrassant la Mélodie, & la Poësie unie à la danse, du moins pendant certain tems, étoit, comme dit Plutarque, le fondement d'une éducation vertueuse, parce qu'elle étoit alliée à la Philosophie, à la Morale, & à l'Héroïsme. Pour expliquer les effets surprenans qu'on raconte de l'ancienne Musique, ils ont imaginé que la mélodie, la seule chose qu'ils croient désignée par le nom de Musique, étoit bien supérieure à la nôtre. M. Brown pense au contraire qu'elle étoit & simple & naturelle. La Poësie & la mélodie nâquirent ensemble, & servirent à inculquer à la jeunesse les préceptes les plus importans pour la conduite de la vie ; d'où il résulta que par la force de l'habitude & de l'exemple, l'usage d'employer ce moyen pour plaire & pour persuader, fit sur l'esprit des jeunes gens des impressions vives & profondes que rien ne fut plus capable d'effacer. C'est par ce principe que l'Auteur explique les effets merveilleux de l'ancienne Musique.

Jusqu'ici nous n'avons fait que parcourir une partie des observations

tions renfermées dans cet Ouvrage, & de-là la longueur de cet extrait nous avertit de le terminer. Nous eſpérons y revenir : en attendant nous devons dire que le Traducteur a rendu ſervice à notre littérature, en nous faiſant connoître une production, où la ſagacité, le ſens & la raiſon vont de pair avec l'érudition.

DICTIONNAIRE DE MUSIQUE PAR J. J. ROUSSEAU.

Ut pſallendi materiem diſcerent, *Martian. Cap.*

A Paris, chez la Veuve Ducheſne, Libraire, rue S. Jacques, au Temple du Goût. 1768. 548 pages *in*-4°. Avec 13 planches en taille-douce.

Second Extrait.

Le compte que nous avons rendu de cet excellent Ouvrage dans notre premier Extrait a du faire connoître à nos Lecteurs trois ſortes de mérites répandus dans le Dictionnaire de M. Rouſſeau ; l'érudition de la Muſique ancienne ; la partie du goût, & la théorie profonde de la compoſition.

Nous avions omis à regret dans cet extrait pluſieurs articles importants qui appartiennent uniquement à l'Auteur & qui ſont peut être la partie la plus propre à caractériſer ſon Ouvrage ; tels ſont les articles : Accent, conſonance, diſſonance, en harmonique, expreſſion, goût, harmonie, intervalle, licence, opera, ſon, tempérament, unité de mélodie, voix, ſur leſquels nous croyons qu'il étoit utile de revenir dans notre ſecond Extrait.

Sous le mot Accent notre Auteur traite de l'union qu'il y a entre la Muſique & les Langues ; il diſtingue trois ſortes d'accens, mais l'accent pathétique & oratoire qui eſt l'objet le plus immédiat de la Muſique imitative du Théâtre eſt auſſi celui dont M. R. s'occupe davantage : il diſtingue l'accent univerſel de la nature qui arrache à tout homme des cris inarticulés, de l'accent de la langue qui engendre la mélodie particuliére à une Nation. La ſeule différence du plus ou moins d'imagination & de ſenſibilité qu'on remarque d'un Peuple à l'autre en doit produire une infinie dans l'idiôme accentué : l'Allemand par exemple hauſſe également & fortement la voix dans la colere ; il crie toujours ſur le même ton : l'Italien que mille mouvemens divers agitent rapidement & ſucceſſivement dans le même cas, modifie ſa voix de mille manieres : le même fond de paſſion regne dans ſon ame : mais quelle variété d'expreſſions dans ſes accens & dans ſon langage !

Or c'eſt à cette ſeule variété,

quand le Muſicien ſçait l'imiter, qu'il doit l'énergie & la grace de ſon chant. A l'occaſion de l'accent grammatical, M. R. obſerve avec raiſon que les Muſiciens François ont des ſecours qui rendent leurs erreurs impardonnables & ſurtout le Traité de la Proſodie Françoiſe de M. l'Abbé d'Olivet qu'ils devroient tous conſulter : ceux qui ſeront en état de s'élever plus haut pourront étudier la Grammaire de Port Royal & les ſçavantes notes du Philoſophe qui l'a commentée (*).

La connoiſſance des accens revient encore dans l'article EXPRESSION, mais ici l'Auteur parcourt & peint avec énergie les différentes ſources de l'expreſſion & du plaiſir qui en réſulte : la gaieté qui donne de la vivacité à tous nos mouvemens en doit donner de même à la meſure ; la triſteſſe reſſerre le cœur, ralentit les mouvemens ; & la même langueur ſe fait ſentir dans les chants qu'elle inſpire : mais quand la douleur eſt vive ou qu'il ſe paſſe dans l'ame de grands combats, la parole eſt inégale ; elle marche alternativement avec la lenteur du ſpondée & avec la rapidité du Pyrrique & ſouvent s'arrête tout court comme dans le récitatif obligé ; c'eſt pour cela que les Muſiques les plus expreſſives ou du moins les plus paſſionnées ſont communément celles où les tems, quoiqu'égaux entr'eux, ſont le plus inégalement diviſés, au lieu que l'image du ſommeil, du repos, de la paix de l'ame ſe peint volontiers avec des notes égales qui ne marchent ni vîte ni lentement.

Une obſervation que le Compoſiteur ne doit pas négliger, c'eſt que plus l'harmonie eſt recherchée, moins le mouvement doit être vif, afin que l'eſprit ait le tems de ſaiſir la marche des diſſonnances & le rapide enchaînement des modulations ; il n'y a que le dernier emportement des paſſions qui permette d'allier la rapidité de la meſure & la dureté des accords. Alors quand la tête eſt perdue & qu'à force d'agitation l'Acteur ſemble ne ſçavoir plus ce qu'il dit, ce déſordre énergique & terrible peut ſe porter ainſi juſqu'à l'ame du Spectateur & le mettre de même hors de lui : mais continue M. R., ſi vous n'êtes bouillant & ſublime vous ne ſerez que baroque & froid ; jetez vos Auditeurs dans le délire ou gardez-vous d'y tomber ; car celui qui perd la raiſon n'eſt jamais qu'un inſenſé aux yeux de ceux qui la conſervent & les fous n'intéreſſent plus.

De tous les dons naturels le GOUT eſt celui qui ſe ſent le mieux & qui s'explique le moins. Il ne ſeroit pas ce qu'il eſt ſi on pouvoit le définir ; car il juge des objets ſur leſquels le jugement n'a plus de priſe & ſert pour ainſi-dire de lunettes à la raiſon. Il y a un gout général ſur lequel tous les gens bien organiſés s'accordent & c'eſt celui-là ſeulement auquel on peut donner abſolument le nom de gout. Faites

(*) M. Duclos, Secrétaire de l'Académie Françoiſe.

Digitized by Google

entendre un Concert à des oreilles ſuffiſamment exercées & à des hommes ſuffiſamment inſtruits, le plus grand nombre s'accordera pour l'ordinaire ſur le jugement des morceaux & ſur l'ordre de préférence qui leur convient : Demandez raiſon à chacun de ſon jugement, il y a des choſes ſur leſquelles ils le tendront d'un avis preſqu'unanime : ces choſes ſont celles qui ſe trouvent ſoumiſes aux régles & ce jugement commun, eſt alors celui de l'Artiſte ou du connoiſſeur. Mais de ces choſes qu'ils s'accordent à trouver bonnes ou mauvaiſes, il y en a ſur leſquelles ils ne pourront autoriſer leur jugement par une raiſon ſolide & commune à tous & ce dernier jugement appartient à l'homme de gout. Le génie créé, dit M. R., mais le gout choiſit ; & ſouvent un génie trop abondant a beſoin d'un cenſeur ſevére qui l'empêche d'abuſer de ſes richeſſes. Sans gout on peut faire de grandes choſes, mais c'eſt lui qui les rend intéreſſantes. C'eſt le gout qui fait ſaiſir au Compoſiteur les idées du Poëte. C'eſt le gout qui fait ſaiſir à l'exécutant les idées du Compoſiteur : c'eſt le gout qui fournit à l'un & à l'autre tout ce qui peut orner & faire valoir leur ſujet : enfin c'eſt le gout qui donne à l'Auditeur le ſentiment de toutes ces convenances. Cependant le gout n'eſt point la ſenſibilité ; on peut avoir beaucoup de gout avec une ame froide, & tel homme tranſporté des choſes vraiment paſſionnées ſera peu touché des gracieuſes. Il ſemble que le gout s'attache plus volontiers aux petites expreſſions & la ſenſibilité aux grandes.

Le mot Opera forme un des articles les plus longs de ce Dictionnaire, l'Auteur remarque d'abord que les Piéces de Théâtres des Grecs étoient une eſpéce d'Opéra, mais qui étoit bien plus ſimple & plus naturel que le nôtre. L'union de la Muſique avec les paroles, le concours de l'acouſtique & de la perſpective, le drame, le geſte, la danſe ; enfin tout ce qui contribue au plaiſir de l'Opéra fournit à M. R. des réflexions ingénieuſes & ſolides, mais c'eſt toujours dans l'Opéra Italien qu'il puiſe ſes exemples du beau. Apoſtolo Zeno, le Corneille de l'Italie & ſon tendre élève (*Metaſtaſio*) qui en eſt le Racine, ont ouvert & perfectionné cette nouvelle carriere. Ils ont oſé mettre ces Héros de l'Hiſtoire ſur un Théâtre qui ſembloit ne convenir qu'aux phantômes de la Fable : Cyrus, Céſar, Caton même ont paru ſur la Scène avec ſuccès & les Spectateurs les plus révoltés d'entendre chanter de tels hommes, ont bientôt oublié qu'ils chantoient, ſubjugués & ravis par l'éclat d'une Muſique auſſi pleine de nobleſſe & de dignité que d'enthouſiaſme & de feu : l'on ſuppoſe aiſément que des ſentimens ſi différens des nôtres doivent auſſi s'exprimer ſur un autre ton.

Ces nouveaux Poëmes que le génie avoit créés & que lui ſeul pouvoit ſoutenir écarterent ſans effort les mauvais Muſiciens qui

Digitized by Google

n'avoient que la méchanique de leur art, & qui privés du feu de l'invention & du don de l'imitation faiſoient des Opéra, comme ils auroient fait des Sabats. A peine les cris des Bacchantes, les conjurations des Sorciers & tous les chants qui n'étoient qu'un vain bruit furent-ils bannis du Théâtre; à peine eut-on tenté de ſubſtituer à ce barbare fracas les accens de la colere, de la douleur, des menaces, de la tendreſſe, des pleurs, des gémiſſemens, & tous les mouvemens d'une ame agitée, que forcés de donner des ſentimens aux Héros & un langage au cœur humain, les Vinci, les Leo, les Pergolèſe dédaignant la ſervile imitation de leurs prédéceſſeurs & s'ouvrant une nouvelle carriere, la franchirent ſur l'aîle du génie & ſe trouverent au but preſque dès les premiers pas. Mais on ne peut marcher longtems dans la route du bon goût ſans monter ou deſcendre & la perfection eſt un point où il eſt difficile de ſe maintenir. Là M. R. traite des défauts de l'Opéra & des cauſes de ſa décadence, des inconvéniens, du merveilleux, des changemens de Scène; enfin de la maniere de former l'union parfaite des trois Arts qui conſtituent la Scène Lyrique, pour en former un tout bien lié; il traite auſſi de la danſe, mais c'eſt ſans en approuver l'uſage, ſi ce n'eſt comme divertiſſement à la fin d'un Opéra.

Après avoir rendu compte des articles précédens qui intéreſſent principalement le gout, paſſons à ceux qui concernent davantage la ſcience propre de la Muſique: l'Article SON contient les premiers principes de cette matiere: il y a trois objets principaux à conſidérer dans le ſon, le ton, la force & le timbre; ſous chacun de ces rapports le *ſon* ſe conçoit comme modifiable 1°. du grave à l'aigu, 2°. du fort au foible, 3°. de l'aigre au doux ou du ſourd à l'éclatant, & réciproquement. Sur chacun de ces articles notre Auteur examine les rapports des ſons, leurs propriétés, leurs effets & leurs cauſes; il explique même les propriétés harmoniques du corps ſonore avec une Phyſique lumineuſe qu'on n'auroit pas cherchée dans l'Ouvrage d'un homme de gout, ſi l'on ne ſçavoit que toutes les Sciences ſont du reſſort d'un génie, tel que celui de M. Rouſſeau.

L'article où il traite de la voix eſt également plein de Phyſique, mais l'Auteur y traite auſſi de la nature & des propriétés des différentes voix & il termine cet article par un trait d'hiſtoire fort ſingulier de la voix extraordinaire du Chevalier Ferri.

INTERVALLE: différence d'un ſon à un autre, entre le grave & l'aigu; le moindre de tous les intervalles uſités eſt celui d'un demi-ton; le plus grand eſt celui d'une triple octave, M. R. nous donne l'Hiſtoire des intervalles uſités dans la Muſique des Grecs & il y ajoute une Table de tous les intervalles ſimples praticables dans la Muſique avec leurs noms, leurs degrés,

Digitized by Google

leurs valeurs & leurs rapports.

Sur l'article *conſonnance* il explique leurs caractères phyſiques ; à l'égard du plaiſir que les conſonnances font à l'oreille, à l'excluſion de tout autre intervalle ; on en voit clairement la ſource, dit M. R., dans leur génération. Les conſonnances naiſſent toutes de l'accord parfait, produit par un ſon unique & réciproquement l'accord parfait ſe forme par l'aſſemblage des conſonnances. Il eſt donc naturel que l'harmonie de cet accord ſe communique à ſes parties, que chacune d'elles y participe & que tout autre intervalle qui ne fait pas partie de cet accord n'y participe pas: Or la nature qui a doué les objets de chaque ſens de qualités propres à les flater, a voulu qu'un ſon quelconque, fût toujours accompagné d'autres ſons agréables, comme elle a voulu qu'un rayon de lumiere fût toujours formé des plus belles couleurs. Que ſi l'on preſſe la queſtion, & qu'on demande encore d'où naît le plaiſir que cauſe l'accord parfait à l'oreille, tandis qu'elle eſt choquée de tout autre ſon ? Que pourroit-on répondre à cela, ſinon de demander à ſon tour pourquoi le verd plutôt que le gris réjouit la vûe, & pourquoi le parfum de la roſe enchante tandis que l'odeur du pavôt déplaît ?

Le retour fréquent des vibrations paſſe communément pour être la cauſe du plaiſir que l'on trouve dans les conſonnances ; d'autres y ſubſtituent la ſimplicité des rapports que l'eſprit ſaiſit plus ou moins facilement. M. R. ne croit pas ces explications ſoutenables. Les vibrations ou les ſons de la derniere conſonnance qui eſt la tierce mineure ſont comme 5 eſt à 6 & l'accord en eſt fort agréable. Que doit-il naturellement réſulter de deux autres ſons, dont les vibrations ſeroient entr'elles comme 6 eſt à 7 & à 7². une conſonnance un peu moins harmonieuſe à la vérité, mais encore aſſez agréable, puiſqu'il n'y a qu'une ſi petite différence entre les rapports ; car elles ne different que d'un trente-ſixiéme. Mais qu'on me diſe comment il ſe peut faire que deux ſons, dont l'un fait cinq vibrations pendant que l'autre en fait ſix produiſent une conſonnance agréable & que deux ſons, dont l'un fait ſix vibrations pendant que l'autre en fait ſept produiſent une diſſonnance auſſi dure. Quoi ! dans l'un de ces rapports les vibrations s'accordent de ſix en ſix & mon oreille eſt charmée, & dans l'autre elles s'accordent de ſept en ſept & mon oreille eſt écorchée ? & ce qu'il y a de plus ſingulier encore, c'eſt qu'après cette premiere diſſonnance la dureté des autres n'augmente pas en raiſon de la compoſition des rapports ; car la diſſonnance qui réſulte du rapport de 89 à 90 n'eſt pas beaucoup plus choquante que celle qui réſulte du rapport de 12 à 13 ; ſi le retour plus ou moins fréquent du concours des vibrations étoit la cauſe du degré de plaiſir ou de peine que font les accords, l'effet ſeroit proportionné à cette cauſe ; cependant l'on n'y trouve aucune

Digitized by Google

proportion ; donc ce plaiſir & cette peine ne viennent point delà.

M. R. penſe que ce plaiſir vient plutôt de la concurrence des harmoniques : le ſentiment du ſon eſt inſeparable de celui de ſes harmoniques & puiſque tout ſon porte avec ſoi ſes harmoniques ou plutôt ſon accompagnement ; ce même accompagnement eſt dans l'ordre de nos organes.

Il y a dans le ſon le plus ſimple une gradation de ſons qui ſont & plus foibles & plus aigus qui adouciſſent par nuances le ſon principal & le font perdre dans la grande viteſſe des ſons les plus hauts : voilà ce que c'eſt qu'un ſon ; l'accompagnement lui eſt eſſentiel, en fait la douceur & la mélodie. Ainſi toutes les fois que cet adouciſſement, cet accompagnement, ces harmoniques ſeront renforcés & mieux développés, les ſons ſeront plus mélodieux ; les nuances mieux ſoutenues. C'eſt une perfection & l'ame y doit être ſenſible. Or les conſonnances ont cette propriété que les harmoniques de chacun des deux ſons concourant avec les harmoniques de l'autre ; ces harmoniques ſe ſoutiennent mutuellement, deviennent plus ſenſibles, durent plus long-tems, & rendent ainſi plus agréable l'accord des ſons qui les donnent & cela ſe vérifie en effet par la Table des conſonnances.

L'Article DISSONNANCE eſt encore plus entendu, l'Auteur y rapporte la maniere dont le P. Merſenne eſſayoit de montrer la génération des Diſſonnances ; M. Rameau en a auſſi beaucoup parlé dans ſes Ouvrages, mais M. R. préfére la maniere dont M. d'Alembert s'en explique dans ſes Elémens de Muſique où il s'eſt ſervi du ſyſtême de la baſe fondamentale de M. Rameau. Cette explication eſt d'autant plus ingénieuſe qu'elle montre l'origine, l'uſage, la marche, & les rapports de la diſſonnance ; mais M. R. en exphque encore la génération, comme il l'avoit fait dans l'Encyclopédie, d'une maniere qui lui eſt propre.

Les harmoniques qui accompagnent un ſon quelconque ne ſe bornent pas à ceux qui compoſent l'accord parfait ; il y en a une infinité d'autres moins ſenſibles, à meſure qu'ils deviennent plus aigus & leurs rapports plus compoſés & ces rapports ſont exprimés par la ſérie naturelle des parties aliquotes $1, \frac{1}{2}, \frac{1}{3}, \frac{1}{4}, \frac{1}{5}, \frac{1}{6}, \frac{1}{7}$, les ſix premiers termes de cette ſérie donnent les ſix premiers ſons qui compoſent l'accord parfait & ſes répliques ; le ſeptiéme terme entre comme eux dans la réſonnance totale du ſon générateur, quoique moins ſenſiblement ; mais il n'y entre point comme conſonnance, il y entre donc comme diſſonnance & cette diſſonnance eſt donnée par la nature. M. R. fait voir au mot cadence comment l'introduction de ces deux principales diſſonnances, la ſeptiéme & la ſixte ajoutée donne le moyen de lier une ſuite d'harmonie en la faiſant monter ou deſcendre à volonté par l'entrelacement des diſſonnances.

Digitized by Google

Licence ; liberté que prend le Compoſiteur & qui ſemble contraire aux régles, quoiqu'elle ſoit dans le principe des régles ; voilà en effet ce qui diſtingue les licences des fautes ; c'eſt une régle, par exemple dans la compoſition de ne point monter de la tierce mineure ou de la ſixte mineure à l'octave. Cette régle dérive de la loi de la liaiſon harmonique & de celle de la préparation. Quand donc on monte de la ſixte mineure ou de la tierce mineure à l'octave ; enſorte qu'il y ait pourtant liaiſon entre les deux accords ou que la diſſonnance y ſoit préparée, on prend une licence ; mais s'il n'y a ni liaiſon ni préparation l'on fait une faute. De même, c'eſt une régle de ne pas faire deux quintes juſtes de ſuite entre les mêmes parties, ſurtout par mouvement ſemblable ; le principe de cette régle eſt dans la loi de l'unité du mode : toutes les fois donc qu'on peut faire ces deux quintes ſans faire ſentir deux modes à la fois, il y a licence, mais il n'y a point de faute. Cette explication de M. R. étoit d'autant plus néceſſaire que les Muſiciens n'ont pas ordinairement une idée bien nette de ce mot de licence.

Harmonie dans le ſens des Modernes eſt une ſucceſſion d'accords ſuivant les loix de la modulation.

Le P. Merſenne ayant trouvé que tout ſon quelque ſimple qu'il fût en apparence étoit toujours accompagné d'autres ſons moins ſenſibles qui formoient avec lui l'accord parfait majeur, M. Rameau eſt parti de cette expérience & en a fait la baſe de ſon ſyſtême harmonique dont il a rempli beaucoup de Livres & qu'enfin M. d'Alembert a pris la peine d'expliquer au Public. M. Tartini partant d'une autre expérience plus neuve, plus délicate & non moins certaine, eſt parvenu à des concluſions aſſez ſemblables ; par un chemin tout oppoſé. M. Rameau fait engendrer les deſſus, par la baſſe ; M. Tartini fait engendrer la baſſe par les deſſus, celui-ci tire l'harmonie de la melodie, l'autre fait tout le contraire. Pour décider de laquelle des deux Ecoles doivent ſortir les meilleurs Ouvrages, il ne faut que ſçavoir lequel doit être fait pour l'autre, du Chant ou de l'Accompagnement. M. R. continue dans cet article l'explication du ſyſtême de M. Rameau ; il ne le croit cependant pas le meilleur, il nie même l'expérience fondamentale de Rameau, il ne lui accorde point que l'harmonie ſoit la ſource de la plus grande beauté de la Muſique : ce ſentiment, dit M. R. eſt contredit par les faits & par la raiſon. Par les faits, puiſque tous les grands effets de la Muſique ont ceſſé & qu'elle a perdu ſon énergie & ſa force, depuis l'invention du contrepoint. A quoi il ajoute que les beautés purement harmoniques ſont des beautés ſçavantes qui ne tranſportent que des gens verſés dans l'art, au lieu que les véritables beautés de la Muſique étant de la nature ſont & doivent être également ſenſibles à tous les hommes Sçavans

& ignorans. Cette aſſertion eſt encore contredite par la raiſon, puiſque l'harmonie ne fournit aucun principe d'imitation, par lequel la Muſique formant des images ou exprimant des ſentimens ſe puiſſe élever au genre Dramatique ou imitatif qui eſt la partie de l'art la plus noble & la ſeule énergique, tout ce qui ne tient qu'au Phyſique des ſons étant très borné dans le plaiſir qu'il nous donne & n'ayant que très-peu de pouvoir ſur le cœur humain.

Dans l'Article *Mélodie*, notre Auteur explique avec beaucoup d'eſprit les deux principes de la mélodie, l'un qui eſt tiré de l'harmonie & l'autre de l'accent des Langues qui détermine la mélodie de chaque Nation : c'eſt l'accent qui fait qu'on parle en chantant & qui fait qu'on parle avec plus ou moins d'énergie, ſelon que la langue a plus ou moins d'accent. Celle dont l'accent eſt plus marqué doit donner une mélodie plus vive & plus paſſionnée ; celle qui n'a que peu ou point d'accent ne peut avoir qu'une mélodie languiſſante & froide ; ſans caractéres & ſans expreſſion. Si la Muſique ne peint que par la mélodie & qu'elle en tire toute ſa force, il s'enſuit que toute Muſique qui ne chante pas, quelqu'harmonieuſe qu'elle puiſſe être, n'eſt point une Muſique imitative & ne pouvant ni toucher ni peindre avec ſes beaux accords, laſſe bientôt les oreilles & laiſſe toujours le cœur froid.

ENHARMONIQUE. M. R. commence cet article par l'hiſtoire du genre enharmonique, tel qu'il étoit conſidéré chez les Grecs, qui étoit le plus doux des trois genres de leur Muſique. Ce que nous appellons aujourd'hui genre enharmonique eſt une choſe entiérement différente. Ce genre difficile & toujours mal entendu eſt expliqué par M. R. beaucoup mieux que dans aucun Auteur. Il remarque d'abord que l'accord de ſeptiéme diminué eſt le ſeul ſur lequel on puiſſe pratiquer des paſſages vraiment enharmoniques, parce qu'il y a quatre manieres de ſortir de cet accord. Lorſqu'un *ut* dièze, qui comme note ſenſible étoit obligé de monter dans le ton de *re*, devenu *re* bémol dans le ton de *fa*, eſt obligé de deſcendre comme ſeptiéme diminué ; voilà une tranſition enharmonique. Il y en a pluſieurs autres qui forment différentes manieres d'enviſager ſucceſſivement le même accord : par leur moyen on donne aux parties des progrès différens de celui qu'elles auroient dû avoir en premier lieu & ces paſſages menagés à propos ſont capables non-ſeulement de ſurprendre, mais de ravir l'Auditeur quand ils ſont bien rendus. Nous abrégeons à regret l'explication lumineuſe & ſçavante que M. R. donne du genre enharmonique, de même que beaucoup d'autres articles extrémement intéreſſans ; les Muſiciens de profeſſion & les amateurs de Muſique trouveront également dans ce Livre dequoi ſe ſatisfaire ; ceux même qui ne prendroient à la Muſique qu'un

Digitized by Google

qu'un leger intérêt admireront dans cet Ouvrage le ſtile & le génie qui rendront immortels tous les Ouvrages de cet illuſtre Ecrivain.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

D'ITALIE.

De Lucques.

OSSERVAZIONI ſopra la ruggine del Grano in Lucca 1767. *nella Stamperia di Jacopo Giuſti con lic. de' ſup. in-folio figura* 8. 114 pag. *in* 8°. avec figures.

Ricerche ſiſiche ſopra il veleno della vipera di Felice Fontana roveretano ſiſico de S. A. R. il gran Duca di Toſcana ſoprantendente al Regio Gabinetto di Fiſica ſperimentale, e pubblico Profeſſore nell' Univerſita di Piſa. In Lucca 1767. *nella Stamperia di Jacopo Giuſti con lic. de' ſup.* 170 pag. *in*-8°.

Ces deux Ouvrages ſont du même Auteur, dont nous avons déja annoncé divers Ouvrages, remplis d'obſervations ſçavantes & délicates : dans le premier, il établit que la maladie des blés qu'il a obſervés étoit cauſée par une quantité de petites plantes paraſites qui s'y attachent. Dans le ſecond, il rapporte diverſes expériences qu'il a faites pour reconnoître la nature du venin de la vipère & ſa maniere d'agir ; il paroît que c'eſt en privant les fibres du ton qui leur eſt néceſſaire, plutôt que par la coagulation des fluides comme on l'avoit dit plus d'une fois.

ALLEMAGNE.

De Manheim.

Diſſertation hiſtorique & critique ſur le prétendu Cartel, ou Lettre de défi envoyée par Charles Louis, Electeur Palatin au Vicomte de Turenne. Par M. Colini. Manheim, de l'Imprimerie de l'Académie. 1767. Brochure *in*-12. de 135 pages ; ſe trouve à Paris chez Barbou, rue des Mathurins. Prix 1 liv. 10 ſols.

Nous rendrons compte de cette Diſſertatoin.

De Genéve.

Eloge de Jean-Baptiſte Colbert, Marquis de Seignelai, Miniſtre & Secretaire d'Etat. Par M. d'Autrépé. A Genéve, & ſe trouve à Paris, chez de Lalain, Libraire, rue S. Jacques & chez Valade, Libraire, rue de la Parcheminerie, Maiſon de M. Grangé. 1768. Brochure *in* 8°. de 54 pages.

Nous rendrons compte de cet Ouvrage.

De Nanci.

Traité-Pratique de l'Inoculation, dans lequel on expoſe les régles de conduite relatives au choix de la ſaiſon propre à cette opération ; de l'âge & de la conſtitution du ſujet à inoculer ; de la préparation qui lui convient ; de l'eſpéce de méthode qui doit être préférée ; & du traitement de la maladie communiquée par l'inſertion. Par M. Gandoyer de Foigny, Docteur en Médecine, Médecin-Conſultant du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, Agrégé au Collége des Médecins de Nanci, Membre de l'Académie Royale des Sciences & Belles Lettres de la même Ville, Profeſſeur Démonſtrateur d'Anatomie & de Chirurgie.

Inoculatio prophilaxis eſt variolarum certa atque tutiſſima. *Boerhaave.*

A Nancy, chez J. B. Hiacinthe le Clerc, Imprimeur Libraire ; & à Paris, chez J. Merlin, Libraire, rue de la Harpe, 1768. Avec App. & Privilége du Roi. Gros *in*-8°. de 500 pages, ſans l'Introduction qui en a 16. & ſans compter l'Epître Dédicatoire, l'Avertiſſement & la Table.

FRANCE.

De Paris.

Diſcours ſur un Statut particulier à pluſieurs Académies du Royaume. Lû à l'Académie Royale des Belles-Lettres de Caën, le 3 Décembre 1767. à la réception de M. l'Abbé Guyot. A Paris, chez Ganeau, Libraire, rue S. Severin, aux Armes de Dombes. 1768. Brochure *in*-4°. de 18 pages.

Les Plaiſirs de l'Eſprit, Ode qui a remporté le prix au jugement de l'Académie Royale des Sciences & Beaux-Arts de Pau, en l'année 1768. Par M. l'Abbé de Malespine.

Nec
Otia divitiis Arabum libertima muto.
Hor. Ep. 7. Lib. 1.

A Paris, chez Leſclapart, Libraire, au Quai de Gêvres. 1768. Brochure *in*-4°. de 23 pages.

Seconde Lettre de M. Midi à M. Panckoucke, Imprimeur du Grand Vocabulaire François.

Ne ſi fortè ſuas repetitum venerit olim,
Grex ovium plumas, moveat cornicula riſum
Furtivis nudata coloribus.
Horat. Epiſt. Lib. 1. Ep. 3.

A Amſterdam & ſe trouve à Paris chez Moutard, Libraire, Quai des Auguſtins, près du Pont S. Michel, à S. Ambroiſe. 1768. 1 Vol. *in*-8°. de 372 pages.

Comme nous nous ſommes beaucoup occupés des critiques de ce Vocabulaire, nous croyons pouvoir nous diſpenſer d'entrer ſur celle-ci dans quelque détail. Nous aimons mieux y renvoyer le Lecteur.

Digitized by Google

Hiſtoire du bas-Empire, en commençant à Conſtantin le Grand. Par M. le Beau, Profeſſeur Emérite en l'Univerſité de Paris, Profeſſeur d'Eloquence au Collége Royal, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, Tomes XI & XII. A Paris, chez Saillant, rue S. Jean de Beauvais, Deſaint, rue du Foin. 1768. Avec Approbation Privilége du Roi. 2 Vol. *in*-12. Le 1 de 522 le 2e de 532 pages.

La nouvelle Zelis au bain, Poëme en ſix Chants. A Genève, & ſe trouve à Paris chez Merlin, Libraire, rue de la Harpe, à l'Image S. Joſeph. 1768. Brochure *in*-8°. de 78 pages. Ornée d'Eſtampes, de Vignettes & de culs de lampe.

Cette nouvelle Zélis au bain eſt très-différente de la premiere; elle a deux Chants de plus & des augmentations & des changemens dans les autres; c'eſt par-tout une Poëſie douce, molle, voluptueuſe avec laquelle contraſtent un ou deux morceaux d'énergie, tels que celui-ci:

Tel dans les mois où le pompeux Automne
Mûrit les dons de l'Amant d'Erigone,
Le Cerf en feu, brâmant ſes fiers Amours,
Pouſſe dans l'air ſes ſoupirs longs & ſourds;
Mais qu'un Rival à la ſuperbe tête
Oſe prétendre à ſa belle conquête,
Soudain il vole, il s'agite, il rugit:
Sous leurs efforts la terre, au loin mugit.
L'air s'épaiſſit de leurs chaudes haleines:
Leurs flancs heurtés vont ébranler les chênes;
Et le vainqueur multipliant ſes bonds,
Franchiſſant tout dans ſa courſe legére,
Vient retrouver ſa Biche ſolitaire,
Qui l'attendoit dans le creux des vallons.

Le Poëme eſt précédé d'une eſpéce de Préface ſous le nom de Lettre à Monſieur le Chevalier de *** en lui envoyant le Poëme de la nouvelle Zélis au bain. Nous n'en citerons que cette phraſe excellente dans l'éloge des Arts. « Par eux les » hommes ſont invités à vivre en» ſemble, & ne ſont point effrayés » d'être ſeuls ».

Les ornemens de gravure ajoutés aux deux nouveaux Chants nous paroiſſent pleins de goût, de grace & d'une douce & vive expreſſion.

Opuſcules de Mathématiques ou Mémoires ſur différens Sujets de Géométrie, de Méchanique, d'Optique, d'Aſtronomie, &c. Par M. d'Alembert de l'Académie Françoiſe, des Académies Royales des Sciences de France, de Pruſſe, d'Angleterre & de Ruſſie, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Suéde, de l'Inſtitut de Bologne & de la Société Royale des Sciences, à Turin. Tome quatriéme. A Paris, chez Briaſſon, Libraire, rue S. Jacques, à la Science. 1768. 380 pages *in*-4°. avec deux planches en taille-douce.

Ce quatriéme Volume d'Opuſcules & le cinquiéme qui doit le ſuivre immédiatement & qui eſt déja ſous preſſe ſont deſtinés à rem-

Digitized by Google

plir les engagemens que l'Auteur a contractés avec le Public dans l'Avertiſſement qui eſt à la tête du 3e Volume. Nous en rendrons compte inceſſamment.

Proſpectus d'un Ouvrage qui a pour titre LOGIQUE-PRATIQUE *ou Précis de Mathématiques, tant Elémentaires que tranſcendantes, deſtinés à l'inſtruction de tous les âges & des deux ſexes. Par M. Fleury Ingénieur & Profeſſeur Royal de Mathématiques.*

Studia adoleſcentiam alunt; juventutem delectant; ſenectutem fovent. Cicer.

A Paris, de l'Imprimerie de Michel Lambert, rue des Cordeliers au Collége de Bourgogne. 1768. 32 pages *in*-4°.

Les deux premiers Volumes de l'Ouvrage qui eſt annoncé dans ce Proſpectus ſont à la portée de tous les âges & de toutes les conditions & même des deux ſexes. Quant aux Militaires en y comprenant les Officiers de Génie & d'Artillerie, les quatre Volumes qui formeront l'Ouvrage entier leur ſont abſolument indiſpenſables dans le plan que l'Auteur a formé pour leur inſtruction: il eſpère que les uns & les autres y acquerront dans les deux calculs, dans la Géométrie & même dans la Phyſique, des connoiſſances plus qu'ordinaires. A l'égard de la Géographie & de la Chronologie, elles n'y ſeront traitées que de maniere à ſervir d'introduction à l'étude de l'Hiſtoire qui n'entroit pas dans le plan de l'Ouvrage que nous annonçons. Ce Proſpectus contient déja des vues très ſages, & des conſidérations très-intéreſſantes ſur l'utilité des Mathématiques, & ſur leur application à divers genres de connoiſſances, & à la formation de l'eſprit & du cœur.

Des cauſes du Bonheur Public. Ouvrage dédié à Monſeigneur le Dauphin, par M. l'Abbé Gros de Beſplas, de la Maiſon & Société de Sorbonne, Prédicateur du Roi, &c.

On Roi ſenſible promet toutes les vertus.

A Paris, de l'Imprimerie de Sébaſtien Jorry, rue & vis-à-vis la Comédie Françoiſe, au grand Monarque & aux Cigognes. 1768. Gros *in* 8e. de 586 pages, ſans les Préliminaires qui en ont 34.

Nous rendrons un compte détaillé de cet Ouvrage, dont le titre eſt ſi intéreſſant & dont les talens connus de M. l'Abbé de Beſplas ſemblent nous garantir d'avance le mérite.

Le Théâtre de Société ou Recueil de différentes Piéces, tant en vers qu'en Proſe qui peuvent ſe jouer ſur un Théâtre de Société.

liberius ſi
Dixero quid, ſi forte jocoſius: hoc mihi juris
Cum venia dabis.
Horat. Sat. IV. Lib. 1.

A la Haye, & ſe trouve à Paris

chez P. F. Gueffier, au bas de la rue de la Harpe, à la Liberté 1768. 2 Vol. *in* 8°. Le 1 de 447. Le 2 de 488 pages.

Ce n'eſt pas ſans raiſon qu'eu égard aux mœurs peintes dans ces Comédies avec un peu trop de liberté, l'Auteur demande par cette Epigraphe de l'indulgence à ſes Lecteurs. Les Piéces contenues dans ce Recueil ſont le Roſſignol; la Veuve; le Bouquet de Thalie; la la partie de Chaſſe de Henri IV; les Adieux de la Parade; le Galant Eſcroc; la Lecture; Tanzay, l'Eſpérance, Joconde, Nicaiſe; la Vérité dans le vin; Madame Prologue; ce que Dieu garde; Cocatrix; la Tête à Perruque; le Jaloux honteux. Toutes ces Piéces ſont accompagnées des airs notés.

L'Examen impartial des meilleures Tragédies de Racine.

Si j'ai raiſon, qu'importe qui je ſois.
P. Corn. Trag. de Nic.

Nous ne pouvons encore qu'annoncer cette Brochure, qui ne peut qu'intéreſſer les Souſcripteurs de la nouvelle Edition de Racine. Ces remarques ont pour objet Andromaque & Britannicus: Nous nous hâtons de les publier, diſent les Libraires, « afin de ſçavoir ſi » l'Ouvrage mérite d'être imprimé. » Si cet Eſſai réuſſit, nous ſetons » en état de livrer le Volume entier, qui ſera de 400 pages, avant » le premier Juillet ». Nous préſumons que l'Auteur ſera invité de donner en entier le reſte de ſon Ouvrage.

Tableau de l'Hiſtoire Univerſelle & du Globe de la Terre, où l'on a raſſemblé ce que l'Hiſtoire Sacrée, Profane & naturelle ont de plus intéreſſant. Par M. Serane, Maître d'Hiſtoire & de Géographie de l'inſtitution de la jeune Nobleſſe.

The proper ſtudy of Mankind, is man.
Pope.

Prix vingt-quatre ſols. A Paris, chez Claude Hériſſant, rue Neuve Notre-Dame à la Croix d'or. 1767. Avec Approbation. Brochure *in*-12. de 98 pages.

Ce petit Ouvrage, en forme de Lettres, eſt deſtiné à l'inſtruction de la jeuneſſe; ce n'eſt proprement que le Proſpectus des Leçons que l'Auteur ſe propoſe de donner à ſes Ecoliers.

Divoti affetti d'un anima verſo dio con fruttuoſi, e ſanti penſieri per tutti i giorni dell' anno. In Proſa, e in verſi; ultima impreſſione più accurata, e con maggior eſattezza ricorretta, ed accreſciuta de' teſti giuſta la vera lezione della volgata. In Torino è in Parigi, appreſſo Joſefo Barbou, nella ſtrada di Maturini. 1768 Broch. *in*-12. 264 pag. Prix 2 liv. 10 ſols, relié.

Cette Edition n'eſt pas moins élégante que correcte.

Les Livres de Cicéron, de la Vieilleſſe, de l'Amitié, les Paradoxes, le Songe de Scipion. Traduction nouvelle avec le Latin revu ſur les Textes les plus corrects. Troiſieme Edition, retouchée avec ſoin, par

Digitized by Google

M. de Barrett, Inſpecteur des études de l'Ecole Royale Militaire. A Paris, chez Barbou, Imprimeur-Libraire, rue & vis-à-vis la Grille des Mathurins. 1768. Petit *in*-8°. de 305 pages, ſans les Préliminaires qui en ont 24.

Le ſuccès de cette Traduction eſt ſuffiſamment prouvé par le nombre des Editions, & l'exécution Typographique répond au mérite de l'original & de la Traduction. M. de Barrett, Auteur de cette Traduction, en a donné depuis peu une des Offices de Cicéron, où le Latin eſt placé à côté du François comme dans ce Volume-ci, dont le prix eſt de 2 liv. 10 ſols relié.

Seizième Chapitre de Bélisaire. A Conſtantinople, & ſe trouve à Paris chez Vallat-la-Chapelle, 1768. Brochure *in*-12. de 56 pag.

C'eſt la réfutation d'une bonne partie du 15e Chapitre de cet Ouvrage. On ſuppoſe une ſuite de converſation entre Béliſaire, Tibère, & Juſtinien, qui roule principalement ſur la Tolérance, & Juſtinien dit: « Le » Chriſtianiſme eut toujours en horreur ces hommes de ſang qui vouloient ſonder les cœurs avec leurs » épées. J'avoue que ceux qui ne cherchent point à faire des proſélytes, » ne peuvent être trop ménagés; » mais voulez-vous qu'on ſouffre » les intrigues & les emportemens » des Gnoſtiques, & de ces fou» gueux Ariens qui ne veulent rien » taire & rien ſupporter »? Plus bas, après avoir remarqué que celui qui attaque la Réligion de ſes pères, eſt le mortel ennemi de ſa Patrie, & de ſon Roi, il ajoute qu'il voudroit qu'on punît ce crime d'Etat moins ſévèrement que les autres. On pourroit dire aux coupables: » Nous » vous ſéparerons ſeulement de la » fauſſe gloire que vous avez mendiée; vous cherchiez l'honneur, » vous ne trouverez que la honte; » vous vouliez nous corrompre; » nous allons vous flétrir. Je crois » véritablement qu'une marque » d'opprobre viſible, ineffaçable, » & plus douloureuſe, couperoit » le mal dans ſa racine ».

On voit à la fin de cette Brochure un *fragment d'une Oraiſon Funèbre de Thuarote & de Suaoure, tiré des Annales Chinoiſes.* Le portrait qui s'y trouve tracé « nous rappelle, dit l'Editeur, deux hommes fameux & ſinguliers, dont » les talens & les ſuccès doivent » nous intéreſſer ».

Dictionnaire Grammatical de la Langue Françoiſe, contenant toutes les régles de l'Orthographe, de la prononciation, de la proſodie, du regime, de la conſtruction, &c, avec les remarques & obſervations des plus habiles Grammaticiens. Nouvelle Edition, revue, corrigée & conſidérablement augmentée. A Paris, chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. Deux Vol. *in*-8°. Le 1. de 592. Le 2 de 593 pages. Prix 12 livres.

Cet Ouvrage déja connu par une premiere Edition réunit les régles de l'orthographe, de la prononciation, de la proſodie, de la conſtruction, du regime, avec pluſieurs

Digitized by Google

autres remarques dans l'ordre le plus commode & peut être utile à une infinité de perſonnes. On met d'abord en capitales les différens mots, avec leur ſigne caractériſtique de verbe *actif* ou neutre, de ſubſtantif, *maſculin* ou *feminin*, d'adjectif, d'adverbe, &c. On peint enſuite à l'œil, autant qu'il eſt poſſible, la prononciation; on indique les ſyllabes brèves, longues ou douteuſes, enſuite des remarques de différens Auteurs, ſoit ſur ces objets, ſoit ſur le regime des verbes, des prépoſitions, &c, ſur la propriété, & l'emploi des mots. Peut-être que ſi l'on eût ajouté la ſignification de chaque mot d'une maniere courte & préciſe, ce Dictionnaire n'en eût été que plus utile. Mais on n'a voulu donner qu'un Dictionnaire de régles & de préceptes.

Lettre à Meſſieurs les Auteurs du Journal des Sçavans.

Meſſieurs, la diſpoſition des titres du *Tableau de la France & du Tableau de l'Univers* vous a fait annoncer ce Livre comme deux Livres différens. Cette annonce a induit en erreur pluſieurs Particuliers qui ont fait tantôt le *Tableau de la France*, tantôt le *Tableau de l'Univers*. Cependant, comme ce ſont les deux parties d'un tout, dont chacune ſéparée eſt imparfaite, pour éviter toute équivoque, je viens de le faire reparoître ſous le titre général de

Tableau de l'Univers en général & de la France en particulier où ſe trouve la deſcription de chaque Pays, leur Religion, leur Gouvernement, leur Commerce, leurs productions, leurs monnoies évaluées à celles de France; & les routes qui conduiſent aux Villes principales, enrichi de Cartes Géographiques. A Paris, chez le Clerc, Libraire, Quai des Auguſtins, près la rue Git le-Cœur. 1768. 4 Vol. *in*-12 Je diſtribue auſſi comme un Ouvrage annexé au précédent l'*Indicateur Pariſien, orné d'un nouveau Plan de Paris.*

Je ſuis, &c.

Votre très-humble &c.
LE CLERC, Libraire.

DE MACON.

Le Public eſt averti qu'une partie des Antiques trouvées à Mâcon en 1764, eſt à vendre. Elle conſiſte en quatre plats de Sacrifices, ſept Idoles en argent, avec leurs piedeſtaux, des Boucles d'oreille d'or, une Bague d'une forme ſinguliére, grand nombre de Médailles en argent, & autres métaux, avec beaucoup d'autres Antiques, auſſi rares que précieuſes & curieuſes, dont le détail conduiroit trop loin. Ceux qui voudront s'inſtruire du mérite de ces Piéces, n'ont qu'à conſulter l'Hiſtoire des Antiques de feu M. le Comte de Caylus, Tome 7, Supplément, page 239. & la planche ſoixante & dix-ſept. Le tout avoit été très-ſoigneuſement recueilli par feu M. Aulas, Avocat à Mâcon, qui étoit en correſpondance avec M. le Comte de Caylus. Ceux qui voudront acheter le

Digitized by Google

tout, pourront s'adreſſer à la Dame Veuve dudit ſieur Aulas, chez laquelle on trouvera encore un beau Téleſcope, deux Globes, pluſieurs inſtrumens de Mathématique, une Bibliothéque. Les Perſonnes qui ſouhaiteront un détail plus circonſtancié, pourront s'adreſſer à Me Chamborre, Procureur à Mâcon. Ils ſont priés d'affranchir les Lettres.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL

Du Mois de Juin 1768.

OBSERVATIONS ſur les Edifices des anciens Peuples, précédés de réflexions préliminaires ſur la critique des ruines de la Gréce. 434

Nouvel Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France. 438

L'Eſprit de l'Encyclopédie ou choix des articles les plus curieux, les plus agréables, les plus piquans, les plus Philoſophiques de ce grand Dictionnaire. 446

De Statu Collationis Hebraicorum codicum Manuſcriptorum veteris Teſtamenti, &c. 448

Traité des cauſes Phyſiques & Morales du rire. 449

Hiſtoire de la petite Vérole. 453

Art du Cordonnier, par M. de Garſault. 461

Traité Phiſiologique & Chimique ſur la Nutrition. 466

Géographie ancienne abrégée. 469

Hiſtoire de l'origine & des progrès de la Poëſie dans ſes différens genres. 474

Dictionnaire de Muſique par J. J. Rouſſeau. 481

Nouvelles Littéraires. 486

Fin de la Table.

Digitized by Google

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXVIII.

JUILLET.

A PARIS,
Chez LACOMBE, Libraire, Quai de Conti.

M. DCC. LXVIII.
AVEC PRIVILÉGE DU ROI.

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

JUIN M. DCC. LXVIII.

ABRÉGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE OTTOMANE, *par M. de la Croix.* A Paris, chez Vincent, Imprimeur - Libraire, rue S. Severin. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 Vol. *in*-8°. Le 1 de 694. Le 2 de 788 pages.

L'Empire Ottoman joue depuis long-tems un aſſez grand rôle en Europe, & il eſt en Aſie une puiſſance aſſez conſidérable établie ſur les ruines de l'Empire des Khalifs, des Sultans d'Egypte & des Empereurs de Conſtantinople, pour mériter qu'on recherche ſon hiſtoire; il eſt même aſſez ſingulier qu'elle ne nous ſoit pas plus connue & que nous n'ayons à cet égard que des abrégés ou ſuperficiels, ou qui ne ſont pas tirés des véritables ſources. Les Turcs ont écrit leur hiſtoire, ils en ont de très-détaillées & approuvées par le Gouvernement. Indépendamment de ces Annales, ils ont des Ouvrages particuliers qui contiennent ou la vie de quelques Sultans ou l'hiſtoire de quel-

Digitized by Google

que expédition importante. Nous avons dans le Levant un assez grand nombre de François qui par état sont obligés de sçavoir la Langue Turque. Pourquoi à leur retour en France ne s'occupent-ils que de petites relations, ou d'Ouvrages peu importans. Se seroient-ils laissé gagner par la molleſſe Asiatique ? Il réſulte delà que pour avoir des connoiſſances ſur l'hiſtoire Ottomane nous ne pouvons que conſulter ſous différens points de vue les relations de Voyages, Sagredo, le Prince Cantimir & quelques autres Ouvrages qui ſont tous très-imparfaits. En général nous ſommes encore bien éloignés de connoître l'hiſtoire Orientale, parce que nous ne puiſons pas aſſez dans les ſources, & que nous négligeons trop l'étude des Langues de l'Orient, principalement celle de l'Arabe, qui indépendamment de l'Hiſtoire nous fourniroit encore des connoiſſances utiles à la Géographie, à l'Aſtronomie, à la Médecine, &c.

L'Auteur de cet Abrégé Chronologique n'a donc pu employer que Sagredo dont il ſe défie, parce que cet Auteur ne parle des Turcs que comme de ſes plus mortels ennemis, le Prince Cantimir qui au contraire diſſimule ſouvent leurs pertes & leurs défauts, & quelques autres Ecrivains qu'il ne nomme pas. Cet abrégé eſt précédé d'une introduction qui préſente un tableau de l'hiſtoire des anciens Turcs, depuis leur origine juſqu'à la fondation de l'Empire Ottoman. Ces détails ſont tirés de l'hiſtoire des Huns. Pour éviter la ſéchereſſe & l'ennui qui réſulte des faits à-peu-près toujours les mêmes dans l'hiſtoire d'un Peuple belliqueux, l'Auteur a cru pouvoir entrer quelquefois dans des détails particuliérement ſur les mœurs & ſur les uſages. Par la même raiſon, il ne s'eſt pas borné à donner les noms des Princes contemporains, il rapporte ſouvent de courts abrégés de leur hiſtoire, en remontant toujours à l'origine de chaque Nation. Ainſi outre l'hiſtoire des Ottomans, on trouve encore dans ſon Ouvrage le précis de celle des Khans de la grande & de la petite Tartarie, des deux Bukharies, des Sophis de Perſe, des Sultans d'Egypte & des Empereurs Mogols. Il n'a pas oublié d'y joindre l'hiſtoire de pluſieurs Sçavans & illuſtres perſonnages de la Turquie, de l'Arabie & de la Perſe. On voit par-là qu'il s'eſt *propoſé* de donner dans l'hiſtoire Ottomane un abrégé de celle de l'Aſie moderne preſque entiere.

Les Ottomans ſont des reſtes de quelques bandes de Turcs qui s'étoient répandus auparavant en Aſie pendant le regne des Khalifs & qui s'étoient établis dans l'Aſie Mineure ſous le nom de Seljoucides. D'autres Turcs nommés Kharifmiens s'étoient réunis à ceux-ci, & il paroît que c'eſt de ces derniers que deſcend particuliérement la branche Ottomane. Cette premiere époque de l'Empire Turc eſt aſſez obſcure, parce que l'Aſie Mineure étoit alors remplie de différentes Hordes ou Tribus Turques dont on a peu de

Digitized by Google

connoiſſance & parce qu'agiſſant toutes enſemble, il a été aſſez difficile de les diſtinguer exactement. Sur la fin de la puiſſance des Seljoucides d'Iconium, vers l'an 1285 un Emir Khariſmien, nommé Thogrul jouiſſoit de quelque réputation dans ces contrées, il rendit des ſervices importans au dernier des Seljoucides, dont l'Empire comme celui d'Alexandre fut démembré & occupé par pluſieurs Capitaines Turcs, parmi leſquels étoit Othman fils de Thogrul. On fixe la premiere année du regne de cet Othman en 1289. L'Auteur nous paroît mettre dans le récit qu'il fait du regne de ce Prince, un peu trop d'importance. Othman eſt repréſenté comme un Prince qui ne cherche qu'à acquerir de la gloire ; on dit que la renommée porte au loin le bruit de ſes exploits. Ces expreſſions & pluſieurs autres conviennent plus à un Souverain bien établi dans ſes Etats qu'au Chef d'une bande de Turcs qui pilloit ſes voiſins, & qui dans cette contrée n'étoit pas le plus puiſſant. Othman, Orkhan ſon fils & Amurat fils d'Orkhan ne furent ni Empereurs ni Sultans. Ils ne portoient que le ſimple titre d'Emir, comme pluſieurs autres Chefs de Turcs avec leſquels ils ſembloient former une eſpéce de République. Ce ne fut que Bajazeth premier qui fit demander au Khalife, demeurant alors en Egypte, le titre de *Sultan* l'an 797 de l'Hegire & de Jeſus-Chriſt 1395. Amurat ſon prédéceſſeur, ſans avoir ce titre étoit déja un Prince très-puiſſant. Ce fut lui qui inſtitua le corps de Soldats appellés *Janiſſaires*. Les grandes conquêtes de Bajazet furent arrêtées par Tamerlan. Bajazeth avoit été la terreur de l'Europe & de l'Aſie, on peut ajouter & de ſes Sujets. Son ambition ne connoiſſoit point de bornes, ſa cruauté étoit encore plus grande, il entretenoit un très grand nombre d'oiſeaux de proie. Un jour qu'un Fauconnier avoit lâché mal-à-propos un Gerfault ſur un oiſeau, le Prince en fureur voulut que l'on fît mourir deux mille Fauconniers. Le Comte de Nevers qui étoit alors ſon priſonnier n'obtint qu'avec peine leur grace, & en l'accordant le Sultan lui dit : *J'ai des hommes tant que je veux, mais je n'ai pas auſſi facilement un bon chien ou un bon oiſeau.* Ce Prince, vis-à-vis duquel il étoit dangereux d'être homme, périt dans les fers. Soliman ſon ſucceſſeur, à ſa bravoure près, étoit un aſſemblage de tous les vices. Sa mort remplit de joie le cœur de tous ſes Sujets. Mahomet I au contraire fut un Prince généreux, clément, équitable, grand guerrier, grand politique & qui rétablit les affaires de ſon Royaume. Enfin Mahomet II en 1453 ſe rendit maître de Conſtantinople qui devint dès-lors la Capitale de l'Empire Turc.

Cet abrégé préſente une foule de détails très-curieux, mais que nous ne pouvons rapporter ici. Nous aurions deſiré que l'Auteur dans les colonnes collatérales ne ſe fût pas étendu autant qu'il le fait ſur les

Digitized by Google

Princes contemporains. Comme à l'occaſion de ceux-ci il remonte juſqu'à l'origine du Royaume dont ils ſont Souverains, on trouve ſouvent à côté d'un Empereur Turc de Conſtantinople, des Princes qui ont vécu bien long-tems auparavant. N'eût-il pas été plus convénable de les rapporter dans une introduction qu'il auroit pu rediger ſuivant l'ordre de ces abrégés, alors au lieu d'une hiſtoire Ottomane il auroit donné une hiſtoire de l'Orient plus ſuivie & plus claire. Il feroit même à deſirer que quelqu'un s'occupât d'un Ouvrage de cette eſpéce en commençant à Mahomet. On y donneroit un abrégé Chronologique de l'hiſtoire des Khalifs & dans les colonnes collatérales celle de toutes les Dynaſties qui ſe ſont élévées pendant le regne de ces Khalifs, ce qui comprendroit alors une partie des détails que l'Auteur de cette hiſtoire a employé & qui mettent quelque confuſion dans ſon Ouvrage.

La colonne des grands hommes & des Sçavans n'eſt pas conſidérablement remplie & il étoit difficile à l'Auteur d'en mettre un plus grand nombre, parce que nous ne les connoiſſons pas ou plutôt parce qu'on n'a pas aſſez fouillé dans les Livres Orientaux. Avec ce ſecours on en trouveroit qui mériteroient que l'on en fit mention & qui piqueroient notre curioſité. L'Auteur qui en indique quelques-uns ne donne ſouvent que l'époque de leur mort, le titre des Ouvrages de ceux qui ont écrit, mais pluſieurs ſont antérieurs à l'établiſſement des Ottomans, ou ne ſont point de leurs Sujets.

L'Auteur finit ſon Ouvrage en 1730, c'eſt-à-dire à l'inſtallation du Sultan Mahmoud, mis ſur le Trône par le rebelle Patrona qui fut puni de mort preſque auſſi tôt. Il y a eu parmi ces différens Sultans de grands Princes, mais preſque tous ont joint à de belles qualités la cruauté & la barbarie.

Mahomet II qui prit Conſtantinople, quoique toujours occupé de guerres & de conquêtes fit rendre dans tous ſes Etats une juſtice exacte à tout le monde. Un Juge s'étant laiſſé corrompre dans une affaire, il le fit écorcher vif & faiſant étendre ſa peau ſur le Tribunal, il donna au fils la charge du pere ainſi maltraité. Conformément à ce paſſage de la Génèſe, *Tu mangeras ton pain à la ſueur de ton front*, Mahomet cultivoit lui-même ſes Jardins & du produit des fruits que l'on vendoit il faiſoit acheter des vivres pour ſa bouche. Il fit dans ſon Palais pluſieurs réformes afin de diminuer les dépenſes.

Bajazet II ne fut point regretté de ſes Sujets qui n'aimoient point ſon humeur pacifique & qui s'ennuyoient de le voir regner trop long-tems; ce Prince avoit regné pendant trente ans. Il aimoit la juſtice & la faiſoit rendre avec exactitude: une ſupériorité de talens & de lumieres, lui avoit gagné l'eſtime des Sçavans & l'admiration des Peuples, mais il fut ſuperſtitieux à l'excès. Dépouillé du trône, il fut

Digitized by Google

empoiſonné par ſon fils Selim I. dont le caractére violent & ſanguinaire lui mérita le titre de *féroce*. Bourreau de ſon pere & de ſes freres, il regna deſpotiquement ſur les Peuples. D'ailleurs, il étoit très-ſçavant & bon Poëte. Il avoit une fineſſe & une pénétration ſinguliéres. Un des principaux objets de ſa politique, en faiſant continuellement la guerre étoit d'anéantir le corps des Janiſſaires qui l'avoient mis ſur le Trône, mais dont il redoutoit la puiſſance. Il les expoſoit toujours aux plus grands dangers, & par-là de quarante mille qu'ils étoient, il les réduiſit à douze mille.

Soliman II ſucceſſeur de Selim, mérita les titres de *Conquerant*, de *magnifique*, de *Légiſlateur* & de *Juſticier*. C'eſt à lui que les Turcs ſont redevables de leurs Loix & de leurs meilleurs uſages. Il puniſſoit ſévérement les Magiſtrats qui manquoient à leur devoir. Habile à choiſir ſes Miniſtres & ſes Généraux, il ſçut les faire ſervir à ſa gloire. On lui reproche quelques cruautés. Du reſte, il avoit toutes les vertus d'un grand Roi, la prudence, la bonté, la généroſité. Il étoit ſimple & modeſte dans le particulier, mais il aimoit le faſte extérieur. Il étoit ſobre & frugal. Son fils Selim II qui lui ſuccéda replongea l'Empire dans le déſordre & ſe livra à la débauche, exemple qui fut ſuivi par ſes Peuples.

Amurat III. fut un prodige d'inconſtance & de légereté. Il fut vertueux par caprice, tantôt ſcrupuleux obſervateur des moindres préceptes de la Loi, & ſouvent plein de mépris pour cette même Religion; il ne reſpiroit que la guerre & ne cherchoit que le repos; il étoit avare & prodigue, foible & lâche dans des circonſtances, intrépide & ferme dans d'autres. Il fut alternativement haï, mépriſé, chéri, reſpecté de ſes Peuples. Mahomet III fut emporté par la peſte & ſa mort fut en quelque façon le ſalut de l'Empire Ottoman. Achmet I. battu en Aſie, & vainqueur en Europe fut un Prince cruel, colere & orgueilleux. La débauche l'emporta à vingt-neuf ans. Mouſtapha ne regna que quatre mois, ſes extravagances le firent dépoſer, & l'on aima mieux être gouverné par un enfant de huit ans que par ce Prince. La trop grande jeuneſſe d'Othman cauſa ſa perte & il fut étranglé. On remit Mouſtapha ſur le Trône & il fut chaſſé quinze mois après, & promené par les rues, monté ſur un âne, expoſé à la riſée de tout le monde & enſuite conduit dans une priſon où il fut mis à mort par ordre de ſon ſucceſſeur Amurat IV. qui mourut de débauche, & auſſi redouté de ſes Sujets que des ennemis de l'Empire. Il fut cependant un des plus grands Princes que l'Empire Ottoman ait eu, Mais ſa cruauté le rendit odieux. Le regne d'Ibrahim ne fut pas heureux. Ce Prince livré à la débauche dans ſon Serrail abandonna le Gouvernement à ſes eſclaves. Tout le Peuple ſe ſouleva & il fut étranglé.

Digitized by Google

Mahomet IV après un regne de 40 ans fut empoiſonné par des ſéditieux, quoiqu'il ne le méritât pas. Soliman III. mourut dans ſon lit ſans avoir de grandes vertus ni de grands vices. Achmet qui lui ſuccéda etoit né ſans aucune qualité & n'en acquit jamais une ; il fut ſur le Trône le jouet de ſes Eunuques & des Miniſtres de la Religion. Quoique Mouſtapha II eût toutes les qualités d'un grand Prince, il fut dépoſé par les Janiſſaires qui vouloient la guerre. Achmet III élevé ſur le Trône par une ſédition en fut précipité par une autre. C'étoit un Prince affable, populaire & plein de bonté. En général Conſtantinople a éprouvé ſous les Turcs les mêmes révolutions qu'elle éprouvoit ſous les Grecs du bas empire. Les Empereurs Grecs étoient ſouvent dépouillés du Trône & mis à mort ou jetés dans des priſons dans leſquelles avec un fer chaud on leur faiſoit perdre la vue, & il y eut pendant leur domination, autant de ſéditions que pendant celle des Turcs.

Cet abrégé Chronologique qui en préſente le tableau eſt curieux & mérite d'être lû ; mais on deſireroit qu'il y eût moins de confuſion, comme nous l'avons déja obſervé.

MÉTHODE POUR SIMPLIFIER LES LOIX, AVEC DEUX Traités, par principes, l'un des Lods & Ventes, *l'autre du rachapt, pour ſervir d'exemples. Par Mᵉ Valentin-Jean Renoul, ſeconde Edition revue & augmentée par l'Auteur.* Se vend à Paris chez Durand Neveu, Libraire, rue S. Jacques, & à Rennes chez Julien Vatar Pere, & Jul. Char. Vatar fils, avec Approbation & Permiſſion. *in*-12. pag. 114. Ouvrage dédié à M. Duclos, Hiſtoriographe de France, Secrétaire perpétuel de l'Acad. Françoiſe, Membre de celle des Inſcr. &c.

LE but de l'Auteur n'eſt point d'inſulter aux Loix établies, aux Légiſlateurs, ni aux Magiſtrats: il les reſpecte. Mais perſuadé que ce qui eſt utile aux hommes s'exécute à la fin, il fait part au Public de ſa méthode ; & avant qu'on prononçât contr'elle, il voudroit qu'on commençât par en faire un eſſai dans quelque Province. C'eſt ainſi, qu'avant de faire pour tous ſes Etats une Loi générale du Code Frédetic, le Roi de Pruſſe en fit l'eſſai dans une Partie. Nos Loix, ſuivant l'Auteur, n'ont guère moins beſoin de réforme que la Philoſophie n'en avoit lorſque Deſcartes parut. Partir d'un principe ſûr pour en tirer des conſéquences juſtes & certaines, voilà la régle générale qu'il faut ſe preſcrire en tout genre. Telle eſt celle d'après laquelle il faut juger de la méthode que l'Auteur propoſe.

D'abord il jette un coup-d'œil ſur l'état de notre Juriſprudence. A la vûe

Digitized by Google

vue de cette multitude innombrable de Volumes deſtinés à nous la faire connoître, en faut-il donc tant, s'écrie-t il, pour développer la Science du juſte & de l'injuſte? Les Coutumes ont fixé ſon attention, & il y a reconnu ſurtout un vice intérieur & le plus dangéreux de tous, un mélange affecté du Droit Romain à des règles de pur Droit François. Dans leurs Commentateurs, il a vu de l'emportement, de baſſes jalouſies, des diſputes éternelles, des raiſonnemens, appuyés ſur de faux principes. Dans les Compilations d'Arrêts & d'Ordonnances de nos Rois, il n'a pu découvrir l'eſprit ni du Légiſlateur ni de ſes interprêtes, parce que les Compilateurs ont jugé ſuperflu de donner les motifs qui ont dirigé dans ces déciſions. Pour ſe prémunir contre le découragement que ces objets étoient capables de lui inſpirer, il a rappellé ſa raiſon; il a réfléchi ſur ce qu'il avoit vu, & il fait part de ſes réfléxions dans le même ordre qu'elles ſe ſont préſentées à ſon eſprit.

Les Loix Civiles, poſtérieures à la Loi naturelle & à la Loi révélée, ont eu, parmi nous, comme chez tous les Peuples, différentes révolutions. Celles des Gaulois, ſimples comme eux, durent s'altérer après la conquête des Romains: elles durent s'altérer davantage après l'incurſion des Peuples du Nord dans les Gaules. Du mélange de ces trois Conſtitutions nâquit une Conſtitution biſarre, inconnue juſqu'alors; ce fut la Conſtitution féodale. C'eſt l'époque de la naiſſance de notre Droit François, & à laquelle tient encore notre Conſtitution actuelle. La perpétuité des Fiefs, « qui » changea la réalité en ſignes » opéra une révolution qui fut encore ſuivie d'une autre occaſionnée par la renaiſſance du Droit Romain.

Le Digeſte de Juſtinien retrouvé vers l'an 1137 en Italie, paſſa bientôt en France: il y fut accueilli & reçu avec enthouſiaſme. On ne voulut plus entendre parler que du Droit Romain: il fut traduit; chacun ſe le rendit propre. Les Ouvrages des Praticiens en furent farcis; ces Ouvrages furent le germe de nos Coutumes; & plus ces Coutumes ont été réformées, plus la doſe du Droit Romain s'y fait remarquer. « Delà, dit l'Auteur, devoit » arriver la confuſion des principes, » de la confuſion des principes, la » néceſſité de s'en rapporter aux déciſions, de la néceſſité de s'en rapporter aux déciſions, la néceſſité » des fréquentes réformations, de » la néceſſité des fréquentes réformations, la multiplication des » Livres de Juriſprudence en proportion des ſiécles qui s'écoulent. » De la multiplication des Livres » doit réſulter l'impoſſibilité d'apprendre les Loix: de l'impoſſibilité l'ignorance, de l'ignorance » le déſordre & la violation néceſſaire des Loix, la ruine du Citoyen, & le renverſement de la » Cité ». Tels ſont les maux que nous avons à craindre, à ſon avis.

ſi les Livres de Juriſprudence ſe reproduiſent ; & ils ſont d'autant plus prochains, qu'on ne s'apperçoit déjà que trop qu'on s'écarte des principes à meſure que les ſiécles ſe multiplient. Jamais on ne prévientra les dangers qui nous menacent, ſi l'on n'établit une Légiſlation moins étendue & plus ſûre ; & pour cela il faut s'attacher à rendre nos Loix ſimples & uniformes.

L'uniformité que l'Auteur exige n'eſt point celle que condamne M. le Préſident Hénault, chaque ordre de l'Etat devant avoir une Loi qui lui ſoit propre ; ce n'eſt point celle non plus que conſeille l'Auteur du Teſtament attribué à M. le Maréchal Duc de Belle-Iſle, parce qu'au lieu de prendre en France pour modéle de Légiſlation les Etats du Grand-Seigneur, il valoit mieux propoſer le modéle des Etats de Fréderic. Il avoue donc avec le premier, que chaque Province a choiſi une maniere de vivre qui lui étoit propre ; mais il penſe avec le ſecond qu'il n'eſt pas eſſentiel à la Conſtitution générale que les Conſtitutions particuliéres reſtent intactes. Comme ſouvent elles ſont contradictoires, ſi l'on prenoit de chacune ce qui y ſeroit plus conforme à la Conſtitution générale, en abrogeant ce qui lui ſeroit étranger, on rendroit celle-ci plus vigoureuſe. Or rien ne contredit davantage l'idée d'uniformité que les déciſions. L'homme le plus capable de rendre les Loix uniformes ſur le plan des déciſions étoit ſans doute l'illuſtre Chancelier d'Agueſſeau. Mais ſi ſon projet eût été exécuté, tel qu'il l'annonça dans le préambule de l'Ordonnance de 1731 ſur les donations, en formant un corps de déciſions ſans principes, « Nous n'euſſions » pas été à l'abri des gloſes des Ju» riſconſultes, qui nous auroient » replongés de nouveau dans l'in» certitude & dans la confuſion ». La Juſtice ſera toujours arbitraire tant qu'on aura des déciſions ſans principes, parce que chaque déciſion a rapport à une eſpéce particuliére qui a ſon caractére propre.

C'eſt dans l'origine de la Conſtitution que doivent être puiſés les principes de la Juriſprudence ; ceci néanmoins mérite explication. En bien des points la Conſtitution préſente eſt différente de l'ancienne : c'eſt alors que celle ci ne doit pas être écoutée. Mais dans les points où elle n'eſt pas différente ; dans les points où elle eſt ſi peu différente qu'il eſt poſſible, ou ſans la choquer, ou même en la perfectionnant, de la ramener à la Conſtitution ancienne, tenter cette réduction c'eſt donner un fondement ſolide à la Juriſprudence, & aſſûrer le ſort des Citoyens.

Le tems a opéré des révolutions dans nos uſages, & l'Auteur veut qu'on en banniſſe ce qui y a été forcément introduit ; qu'on diſtingue ſurtout ce qui n'étoit propre qu'aux Romains, d'avec ce qui n'eſt propre qu'aux François ; qu'on ne conſerve du Droit Romain que ce qui eſt étroitement lié à des uſages irréformables. Ces uſages, ces principes nouveaux & indiſpenſables

Digitized by Google

ſe retrouveront dans les articles rapprochés de nos Ordonnances, dans leur préambule, ſi elles en ont, dans nos Coutumes même, & dans les Juriſconſultes. Il reſte encore dans ce cahos quelques veſtiges de l'ordre ; mais il faut de bons yeux pour ſçavoir les démêler.

Quoique l'Auteur deſire qu'on forme de toutes les Conſtitutions particuliéres une Conſtitution générale, ſi néanmoins l'on eſt jaloux de conſerver les uſages locaux, il voudroit qu'on ſuivît à leur égard la même méthode, en remontant aux principes, pour en tirer des conſéquences juſtes.

Il a choiſi dans le Droit François deux exemples propres à donner une idée de l'une & de l'autre uniformité, ſoit générale, ſoit particuliére : ce ſont les *Lods & Ventes*, & le *Rachat*. Arrêtons-nous un moment ſur chacun de ces objets.

L'origine des *Lods & Ventes* eſt aſſez connue. Nos Rois donnèrent des terres à leurs grands Vaſſaux *pour les ſuivre en guerre*, ceux-ci en diſtribuèrent à leurs petits Vaſſaux pour la même fin. D'abord ces Fiefs furent amovibles, & un Vaſſal ne put les ceder à un autre ſans l'agrément du Seigneur, parce que tout homme n'étoit pas propre à l'exercice Militaire. Quand les Fiefs devinrent perpétuels & patrimoniaux, les Vaſſaux eurent, avec la propriété, le pouvoir de les aliéner : alors il falloit encore le conſentement des Seigneurs, afin qu'ils n'euſſent pas des Vaſſaux contre *leur gré*. Lorſqu'enſuite la défenſe de l'Etat fut confiée à un ordre particulier d'hommes, le Seigneur qui n'avoit plus beſoin de Vaſſaux guerriers, ſe contenta de lever, à chaque mutation de Vaſſal, un nouveau droit repréſentatif de l'ancien droit d'approbation ; & ce nouveau droit fut ordinairement nommé *Lods & Ventes*. Comme les Succeſſions ſont une ſuite de la propriété, les *mutations d'héritier* ne furent point aſſujeties à ce droit. Les liens ſacrés du ſang ne permettoient pas de diſtinguer les héritiers du Vaſſal, de la perſonne du Vaſſal même. Ils faiſoient avec raiſon préſumer que c'étoit une continuation du même Vaſſelage plutôt qu'une mutation réelle de Vaſſal. D'après ces idées préliminaires l'Auteur établit ce principe fondamental. « En » toute aliénation de terre faite par » perſonne habile à tranſférer pro» priété, & qui entraîne mutation de » Vaſſal, Lods & Ventes ſont dûs ». Donc ils ſont dûs pour vente légitime, pour échange, pour aliénation par donations & legs faits à des Etrangers, pour tranſaction ou autres actes tranſlatifs de propriété entre étrangers, puiſqu'en tous ces cas il y a mutation de Vaſſal.

Donc ils ne ſont point dûs pour vente nulle, pour donation ni pour legs entre parens ; pour Conſtitution de dot ; aſſiete de deniers du gendre ou de la bru ; pour alienation par *licitation*, ſoit gratuite, ſoit à prix d'argent, quoi qu'en diſent d'Argentré & d'autres ; pour aliénation d'uſufruit. Le Seigneur proche n'en doit point non plus au

Seigneur Supérieur quand il acquiert ou vend des terres dans ſon Fief ; parce que s'il acquiert, c'eſt une réunion au Domaine, ſans mutation ; s'il vend, ce n'eſt qu'une inſtitution de Vaſſal, & non une mutation, à moins que le Fief ſervant ne ſoit vendu en entier. Le Seigneur proche qui vend des terres dans ſon Fief, ne devroit pas percevoir les *Lods & Ventes* ſur ſon Vaſſal acquereur, puiſqu'alors il n'y a pas mutation de Vaſſal.

L'Auteur traite avec plus d'étendue l'article du *Rachat*, appellé quelquefois *relief*, ou *muage*, ou *plaît à merci*. Lorſque les Fiefs étoient amovibles, ils rentroient de droit dans la main du Seigneur par la mort du Vaſſal. Quand ils devinrent perpétuels & héréditaires, les parens du Vaſſal mort purent ſuccéder à ſes propres, ſans la volonté des Seigneurs ; & ceux-ci pour ſe dédommager, établirent que les héritiers racheteroient le Fief poſſédé par leur auteur, en le leur abandonnant pour une année, ou leur payant la valeur du Fief pendant une année en argent ou autres choſes équivalentes. Dans les premiers tems, les Seigneurs exerçoient leur droit avec la plus ſcrupuleuſe exactitude, de ſorte que le rachat, qui d'abord ne s'étoit perçu que dans le cas de la ſucceſſion directe, continua de ſe percevoir dans les ſucceſſions collatérales. Peu-à-peu la nature ſe fit entendre ; & il fut réglé en beaucoup d'endroits, que le rachat ne ſe payeroit plus qu'en ſucceſſion collatérale, les Seigneurs s'étant reſervé la ſaiſine, au défaut d'héritiers de l'eſtoc & ligne dont procédoit l'héritage. Les filles néanmoins reſtèrent aſſujetties au rachat, même en ligne directe ; & leurs maris les payèrent en les épouſant. La perception du rachat ſur les filles en ligne directe, & ſurtout en cas de Mariage, paroît à l'Auteur un abus intolérable, eu égard à nos mœurs actuelles. Il établit comme une régle ſure que la *mutation d'héritier donne ſeule ouverture au rachat*, comme *la mutation de Vaſſal donne ſeule ouverture aux Lods & Ventes*. Il avertit d'ailleurs que ſous le nom de mutation d'héritier, il comprend toutes les *manieres de ſuccéder* en ligne collatérale, & non en ligne directe, & que *toutes les manieres de ſuccéder* ne ſont point compriſes ſous le nom de mutation de Vaſſal. D'après ces idées qui ne permettent point de confondre les règles du rachat avec celles des Lods & Ventes, il poſe ce principe fondamental.

« Toutes les fois que dans la » poſſeſſion à titre de propriété d'un » héritage ſujet à rachat, il y a mu- » tation d'héritier, il eſt dû ra- » chat ».

Il en conclut que ce droit eſt dû pour toutes ſucceſſions Collatérales, ouvertes par mort naturelle ou civile irrévocable ; pour donations en propriété ; pour démiſſions ou avancement d'hoirie ; pour ſubſtitutions ; pour renonciation, licitation, & tous autres accroiſſemens réſultans de la ceſſion des droits d'une partie des héritiers au profit

Digitized by Google

de leurs Cohéritiers ; pour remploi des deniers des propres aliénés de la femme fait à ſes héritiers ſur d'autres fonds ; &c. parce qu'en tous ces cas il y a mutation d'héritier.

Mais qu'il n'eſt pas dû pour donation, même en propriété, faite à un étranger, pour toute donation qui n'entraîne pas avec elle la tranſlation de la propriété ; pour remploi des deniers dotaux de la femme ſtipulés propres, fait à ſes héritiers ſur des terres ; pour la ſucceſſion d'une femme en ligne collatérale, ni pour ſon mariage, &c, parce qu'en tous ces cas il n'y a pas mutation d'héritier.

Nous ne ſuivrons pas l'Auteur dans les autres principes qu'il établit, non plus que ſur les conſéquences qu'il en tire. Nous en avons aſſez dit pour faire naître aux amateurs de la Juriſprudence le deſir de lire ſon Ouvrage & de le méditer. Nous n'avons garde de prononcer ſur la juſteſſe de toutes ſes idées ; mais nous pouvons dire que la méthode qu'il s'eſt preſcrite nous paroît très-Philoſophique, & qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on en fît uſage dans la diſcuſſion de pluſieurs autres points de Juriſprudence.

LETTRE DE M. ROUGNON PROFESSEUR EN MÉDECINE en l'Univerſité de Beſançon & Membre de l'Académie des Sciences, Belles Lettres & Arts de cette Ville. A M. Lorry Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, touchant les cauſes de la mort de M. Charles, ancien Capitaine de Cavalerie, arrivée à Beſançon le 23e Février. 1768. A Beſançon de l'Imprimerie de J. F. Charmet, Brochure *in*-8°. de 55 pages.

Lorsque la mort après s'être annoncée par des ſymptômes effrayans, ſurvient à la ſuite d'une maladie grave ou d'une extrême vieilleſſe, elle nous paroît dans l'ordre ordinaire de la nature, & n'a rien qui nous ſurprenne, mais qu'au milieu de ſon âge un homme rempli de gaieté & d'embonpoint, connu d'un grand nombre de perſonnes, en ſortant d'un repas dont il a fait tout l'agrément, tombe dans une ſyncope mortelle, & rende les derniers ſoupirs à la vue d'une nombreuſe aſſemblée, alors il n'y a perſonne qui ne ſoit ſaiſi d'un étonnement mêlé de douleur & d'effroi. De-là vient ſans doute en grande partie la terreur qu'on a aſſez généralement de la mort ſubite, quoiqu'elle ſemble être en effet une des plus douces & des moins douloureuſes.

A ces premieres impreſſions ſuccéde bientôt un deſir curieux de connoître la cauſe d'un événement ſi imprévû, & dont on a été ſi frapé. C'eſt à ce deſir que nous devons l'ouverture d'un grand nombre de corps qui deviendroient ſans doute les leçons les plus utiles pour ceux qui s'occupent de l'art

Digitized by Google

de guérir, ſi elles étoient toujours faites par des mains habiles & obſervées par des yeux capables de bien voir; mais, il faut en convenir, ces heureuſes circonſtances ne ſe trouvent que rarement réunies, & ce n'eſt pas ſans raiſon que beaucoup de gens éclairés ſe plaignent que la Médecine n'a pas retiré d'un ſi grand nombre d'ouvertures de corps toutes les connoiſſances qu'elle devoit en attendre.

Il s'en faut beaucoup que nous mettions au nombre de ces obſervations défectueuſes celle qui fait le ſujet de la Lettre ou plutôt de la diſſertation de M. *Rougnon ;* c'eſt au contraire, parce qu'elle nous paroît un bon modéle en ce genre que nous croyons qu'il eſt utile de la faire connoître.

M. Rougnon avoit connu l'homme qui fait le ſujet de ſon obſervation long-tems avant ſa mort, & avoit remarqué les incommodités auxquelles il étoit ſujet. Perſuadé avec raiſon que la plupart des obſervations anatomiques particuliéres deviennent preſque inutiles, ſi on n'y joint point avec la plus grande exactitude l'expoſition des ſignes qui ont paru pendant la vie, M. Rougnon décrit d'abord l'état habituel de ſon ſujet ; il avoit pris beaucoup d'embonpoint & avoit eu des fiévres intermittentes très-opiniâtres ; outre cela, quoiqu'il fût d'un tempérament ſanguin, il lui arrivoit d'avoir aſſez ſouvent le teint bilieux & baſané, ce qui n'avoit cependant aucune ſuite, mais le ſymptôme eſſentiel à remarquer, parce qu'il eſt comme le ſigne pathognomonique de la maladie qui a cauſé la mort dont il s'agit, c'eſt que quoiqu'il n'eût aucune toux, & qu'il ne reſſentît aucune douleur dans la poitrine, ni aucune difficulté de reſpirer tant qu'il étoit en repos, il éprouvoit néanmoins des accès de ſuffocation qui alloient juſqu'à lui faire preſque perdre la faculté de parler, lorſqu'il ſe donnoit du mouvement & ſurtout lorſqu'il marchoit vîte & en parlant. M. Rougnon fait remarquer auſſi avec raiſon, que ces accès n'étoient que de courte durée, & que quelque tems de repos & de ſilence les faiſoient diſparoître entiérement. Enfin l'haleine étoit devenue très-mauvaiſe & preſque inſupportable, ſans qu'on pût en attribuer la cauſe à aucune malpropreté de la bouche.

Tel étoit, ſuivant M. Rougnon, l'état habituel de ce malade, car il l'étoit bien véritablement, quoiqu'il ne fût pas regardé comme tel, à cauſe de la courte durée de ſes incommodités, & de la pleine ſanté, dont il avoit d'ailleurs toutes les apparences, lorſque la mort le ſurprit, dans les circonſtances dont nous avons parlé au commencement, auxquelles il faut ajoutet cependant, qu'environ trois heures après le dîné où il avoit été fort ſobre, il avoit par une marche forcée d'environ ſept cents pas, pour ſe rendre à une aſſemblée où il étoit fort empreſſé d'arriver, donné lieu, au très-fort accès de ſon oppreſſion ordinaire dans lequel il mourut.

Digitized by Google

De ce récit, que nous abrégeons pour nous en tenir aux circonſtances les plus eſſentielles, M. Rougnon paſſe à celui de l'ouverture du corps qui fut faite en ſa préſence vingt-quatre heures après la mort. M. Athalin Médecin & ami du défunt, avec pluſieurs autres Médecins & Chirurgiens de la Ville, aſſiſterent auſſi à cette ouverture; voici ce qu'elle offrit de plus remarquable. Les côtes parurent moins inclinées, & la partie ſupérieure de la poitrine plus élevée que cela ne doit être dans l'état d'expiration, qui eſt celui où le corps ſe trouve naturellement après la mort. *Les cartilages qui uniſſent les côtes au ſternum étoient oſſifiés.* « La couleur des » deux poumons étoit très-pâle; » elle étoit même preſque blanche » vers leur partie ſupérieure. Le » cœur parut d'un tiers plus gros » qu'à l'ordinaire &. cet accroiſſe» ment provenoit du ventricule » droit dont les parois étoient con» ſidérablement amincies. Ce mê» me ventricule regorgeoit d'un » ſang à peine coagulé. Le tronc de » la veine cave avoit un diamétre » d'une largeur extraordinaire, & » d'environ deux pouces, près du » cœur; il étoit rempli de ſang flui» de, ainſi que ſon oreillette qui » étoit auſſi très dilatée. Les vei» nes coronaires étoient prodigieu» ſement gonflées & dans un état » variqueux; le ventricule gau» che au contraire, ſon oreillet» te, la veine pulmonaire, & » l'aorte avoient leur diamétre or» dinaire & étoient entiérement » vuides. Tous les viſcères & les » vaiſſeaux du bas ventre étoient » à-peu-près dans leur état naturel, » à l'exception du foie qui étoit un » peu gros, & des vaiſſeaux ſan» guins des inteſtins qui étoient ap» parens, à cauſe du ſang dont ils » étoient gonflés ».

Ce qu'il y a de plus remarquable dans tout ce que l'ouverture de ce corps a fait connoître, c'eſt l'oſſification des cartilages des côtes, vu ſur-tout que le ſujet n'avoit que cinquante ans. Auſſi c'eſt cette oſſification que M. Rougnon regarde comme la cauſe de tous les autres dérangemens qui ont été obſervées, & comme celle de la mort du malade. Cet habile Médecin entre à ce ſujet dans les détails les plus inſtructifs, il rappelle ſucceſſivement les ſymptômes qui ont paru pendant la vie, pour les comparer avec les phénoménes que la diſſection anatomique a découverts après la mort, & avec les circonſtances dans leſquelles cette mort eſt arrivée.

L'explication que M. R. donne de toutes ces choſes eſt fondée ſur les connoiſſances les plus exactes d'anatomie & d'économie animale, mais c'eſt dans ſon Ouvrage qu'il faut en ſuivre les détails, nous ne pouvons en donner ici qu'une idée très-ſommaire.

Le cœur compoſé de deux cavités ou ventricules eſt, comme tout le monde ſçait, dans un mouvement continuel de contraction & de dilatation alternatives. Par ſa contraction, le ſang contenu dans

Digitized by Google

ſon ventricule gauche eſt pouſſé dans un gros vaiſſeau qu'on nomme l'aorte ou la grande artére, ce vaiſſeau ſe diviſant & ſubdiviſant en une infinité de ramifications, diſtribue le ſang dans toutes les parties du corps, d'où il eſt repris par d'autres vaiſſeaux qu'on nomme veines; celles-ci ſe réuniſſent ſucceſſivement en branches de plus en plus groſſes & moins nombreuſes, & dégénerent enfin en un ſeul gros tuyau nommé veine cave. Cette veine s'abouche par une oreillette dans le ventricule droit du cœur & y verſe, pendant la dilatation, la liqueur qu'elle contient. Par une nouvelle contraction le ſang eſt porté de ce ventricule droit dans un autre gros vaiſſeau artériel connu ſous le nom d'artere pulmonaire, parce qu'il porte le ſang par une infinité de ramifications dans la ſubſtance du poumon, d'où il eſt repris par des veines qui réunies en un gros tronc nommé veine pulmonaire, le verſent enfin dans le ventricule gauche auquel cette veine pulmonaire s'abouche auſſi par une oreillette. De-là il recommence ſon cours par l'aorte pour faire perpétuellement le même circuit, enſorte qu'à chaque contraction du cœur, le ſang en eſt pouſſé dans deux groſſes artéres & delà dans toutes les parties du corps; & à chaque dilatation, il eſt reporté au cœur par les deux veines, cave & pulmonaire.

Tel eſt en gros le mouvement admirable de la circulation du ſang, qui commence avec notre vie, ne finit qu'avec elle, & ſans lequel nous ne pouvons ſubſiſter un ſeul moment. D'après l'expoſé de ces vérités très-connues, que nous ne rappellons ici qu'en faveur de ceux à qui elles ne ſont point familiéres, on ſent facilement que la moitié de la circulation du ſang s'effectuant dans le poumon, cet organe & ſes fonctions ont une connexion très-intime avec cette circulation, & que le ſang ne pouvant paſſer du ventricule droit du cœur à ſon ventricule gauche qu'à travers la ſubſtance même du poumon, ſi ſon cours ſe trouve intercepté dans cet organe, c'eſt une néceſſité que la circulation ceſſe & que par conſéquent la mort ſurvienne en même-tems. Auſſi la nature a-t-elle mis tout en œuvre pour faciliter ce cours du ſang par le poumon. Il eſt démontré que l'introduction d'un air continuellement renouvellé dans ce viſcére eſt indiſpenſablement néceſſaire à l'entretien de notre vie. Ce n'eſt pas ici le lieu de rechercher quelles ſont les raiſons de la néceſſité de ce renouvellement; mais comme l'air une fois admis dans le poumon, ne peut ſe renouveller qu'il n'en ſoit expulſé, pour donner lieu à l'introduction d'un nouvel air qui doit venir prendre la place de l'ancien, cela s'exécute parfaitement, par les mouvemens alternatifs d'inſpiration & d'expiration, qui conſtituent ce qu'on nomme la reſpiration. Or, il eſt certain, d'une autre part, que ces mouvemens d'inſpiration, dans leſquels le poumon eſt dilaté, & d'expiration, dans leſquels il eſt reſſerré, ſont

ſont abſolument néceſſaires au cours du ſang à travers cet organe, car tout cela eſt tellement combiné que dans l'expiration le poumon eſt trop reſſerré pour recevoir tout le ſang que lui envoie le cœur, & que dans l'inſpiration, il eſt trop dilaté, pour le lui renvoyer librement; delà la néceſſité de l'alternative continuelle de ces deux états; pour l'entretien de la circulation; auſſi eſt-il de fait que la reſpiration ne peut être completement interrompue, ſeulement pendant une minute ſans que la mort ſurvienne, & que lorſque le mouvement de la circulation eſt accéléré, comme dans la fiévre, & dans les exercices du corps un peu violents, la reſpiration devient néceſſairement plus grande & plus fréquente à proportion de cette accélération.

Le poumon qui remplit exactement l'intérieur de la poitrine, ne peut être dilaté ou reſſerré, que par la dilatation & le reſſerrement de la poitrine même; la nature a tellement diſpoſé cette partie de notre corps, que dans l'état ordinaire, lorſque la circulation ſe fait très-modérement, la dilatation de la poitrine, ne ſe fait preſque que par l'abaiſſement du diaphragme & par le jeu des dernieres fauſſes côtes qu'on nomme flottantes; mais elle s'eſt ménagé en même-tems toutes les reſſources poſſibles pour le cas où la grande reſpiration devient néceſſaire; toutes les autres côtes jointes par une de leurs extrémités avec les vertèbres du dos par une articulation qui leur permet un certain mouvement, s'uniſſent par leur autre extrémité, ſoit médiatement, ſoit immédiatement, avec *le ſternum*, par des cartilages dont la ſouplesſe & la flexibilité ſe prêtent au mouvement de ces os & leur permettent le jeu néceſſaire pour une très-grande reſpiration. Mais ſi par l'oſſification & l'endurciſſement de ces cartilages, cette reſſource vient à manquer, il eſt aiſé de comprendre que toutes les fois que la circulation ſera accélérée, la veine cave apportant au ventricule droit du cœur plus de ſang que le poumon n'en peut admettre, faute de pouvoir s'agrandir ſuffiſamment, ce ſang doit s'accumuler dans ce ventricule & dans les vaiſſeaux qui y correſpondent. Or c'étoit-là préciſément le cas de l'homme qui fait le ſujet de l'obſervation de M. Rougnon; l'ouverture de ſon corps a fait connoître l'oſſification des cartilages des côtes qui ne lui laiſſoit plus la liberté de la grande reſpiration dans tous les cas où elle devient néceſſaire; le cours du ſang à travers le poumon étoit alors fort gêné; le ventricule droit ſurchargé de celui que lui apporte ſans ceſſe la veine cave ne pouvoit plus l'envoyer librement au poumon par l'artère pulmonaire; de-là M. R. déduit facilement & clairement l'explication de la dilation du ventricule droit, de ſon oreillette, de la veine cave, des vaiſſeaux ſanguins des inteſtins; en un mot de tous les dérangemens que la diſſection de ce corps a expoſés aux yeux. Les accès de fiévre intermittente, les

jauniſſes paſſagères, les oppreſſions qu'occaſionnoit toujours une marche trop prompte, & qui ſe diſſipoient entiérement par le repos, la mauvaiſe odeur de l'haleine, enfin toutes les incommodités auxquelles le malade étoit ſujet, ſa mort même ſurvenue tout-à-coup dans le dernier accès de ſuffocation, ſont rappellés enſuite & très-bien expliqués, par M. R., comme des effets néceſſaires de ces dérangemens dans l'économie animale du ſujet. L'Auteur fait à cette occaſion une réflexion qui nous paroît bien juſte. C'eſt que, quoique ce malade ſe trouvât dans un très-bon état & parfaitement remis quand le repos & le ſilence avoient fait ceſſer ſa ſuffocation, il étoit néanmoins très-près de la mort, toutes les fois que, par un mouvement trop fort & trop long, il avoit donné lieu à cette ſuffocation; & l'on comprend parfaitement d'après l'explication de M. R. comment cette mort a pu ſurvenir & eſt ſurvenue en effet dans l'oppreſſion qui a été occaſionnée par une marche plus longue & plus précipitée qu'à l'ordinaire, c'eſt que cette fois-là l'engorgement & la *reſtagnation* du ſang dans la veine cave, dans ſon oreillette, & dans le ventricule droit du cœur ſe ſont trouvés ſi conſidérables que le repos qui juſque-là avoit calmé des accidens de même eſpéce, n'a pu produire le même effet ſur celui-ci, la circulation s'étant trouvé totalement arrêtée avant que le ventricule droit eût eu le temps de ſe dégorger, & de ſe défemplir ſuffiſamment.

Il ſuit de tout cela que cet homme étoit habituellement dans un état critique & ſinguliér, ayant une ſanté apparente & même réelle à certains égards, c'eſt-à dire tant qu'il ne ſe donnoit pas de plus grands mouvemens que ſa conſtitution ne le permettoit, & paſſant néanmoins de-là très-promptement par l'effet du mouvement, à une ſituation des plus dangereuſes qui le faiſoit toucher à ſon dernier moment, mais dont le repos pris à tems le délivroit infailliblement; auſſi M. R. qui termine ſa Diſſertation par l'expoſition des médicamens & de la maniere de vivre qu'on auroit certainement preſcrits au malade, ſi l'on eût connu la vraie cauſe de ſon mal, inſiſte-t-il avec grande raiſon, ſur le repos preſque continuel dans lequel il auroit fallu qu'il ſe tînt. Tout concourre en effet à prouver que dans cet état ou même lorſqu'il ne ſe donnoit que des mouvemens lents & modérés, il avoit une étendue de reſpiration ſuffiſante pour entretenir la circulation, & qu'en joignant à cela un regime capable de modérer le mouvement du ſang & de retarder le progrès de l'oſſification, tel que celui que l'Auteur propoſe, il auroit pu parvenir à un âge beaucoup plus avancé.

Voilà donc un genre de maladie, ou plutôt un vice dans l'économie animale, capable d'occaſionner la mort & même la mort ſubite, qui eſt peut-être plus ordinaire qu'on ne le croit, faute d'y

Digitized by Google

avoir fait assez d'attention jusqu'à présent, & contre lequel l'observation de M. R. est d'autant plus propre à nous mettre en garde, qu'il indique en même-tems les signes auxquels on pourra reconnoître cette disposition dangereuse & la distinguer de tout autre vice de la poitrine.

Parmi un grand nombre d'ouvertures de corps, même de celles que tout a concouru à rendre instructives, il y en a beaucoup dont on n'a retiré d'autre utilité que de connoître plusieurs causes de mort, auxquelles nous sommes dans la facheuse impuissance de remédier; celle qui est le sujet de l'Ouvrage de M. R. nous en fait connoître une au contraire dont il est possible de prévenir les mauvaises suites, & c'est-là sans doute un très grand avantage; l'Auteur a sçu d'ailleurs y répandre toute l'instruction & tout l'intérêt dont son sujet étoit susceptible. Il s'est glissé dans cette bonne Dissertation quelques fautes de Typographie, dont la plûpart sont de peu d'importance, mais il y en a une dont il est bon que l'on soit averti, parce qu'elle rend inintelligible l'endroit où elle se trouve; c'est à la page 22. où il est dit, *du côté de l'artere pulmonaire qui s'ouvre dans l'oreillette gauche.* Au lieu des mots, *l'oreillette gauche*, il faut lire *le ventricule droit.*

OCTAVE ET LE JEUNE POMPÉE, OU LE TRIUMVIRAT, avec des remarques sur les Proscriptions. Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Lacombe, Libraire, Quai de Conti. 1767. Brochure *in*-8°. de 180 pages, la Préface de plus en a huit.

OCTAVE & Antoine retirés dans une Isle du Reno partagent le Monde, & ordonnent les proscriptions. Antoine répudie Fulvie pour épouser Octavie, sœur d'Octave. Fulvie dans son ressentiment s'unit d'intérêt, de haine & de vengeance avec le jeune Pompée & avec Julie. Octave aime Julie & Julie aime Pompée. Celui-ci ne pouvoit manquer d'être proscrit & comme fils de Pompée & comme rival d'Octave, sa tête est mise à prix, mais loin de fuir devant son ennemi, il vient lui-même le chercher; il parvient à s'introduire pendant la nuit dans la tente d'Octave, il croit le percer dans son lit, il ne frappe qu'un esclave. Fulvie qui préparoit le même sort à Antoine, est arrêtée au moment où elle alloit éxécuter son projet. Pompée, après une courageuse & vaine résistance, est pris aussi & reconnu en présence de Julie qui s'apprête à mourir avec lui. Octave les étonne par le pardon qu'il leur accorde. Le même Octave dans Cinna pardonne à son assassin. Plus généreux encore ici, c'est de plus à son rival heureux qu'il pardonne. Tel est le sujet de cette Piéce dont l'Auteur ne s'est

Digitized by Google

pas nommé & qui n'a point été deſtinée au Théâtre, mais qui a des traits où l'on reconnoît la main d'un grand Maître, tels ſont ceux-ci, par exemple :

Antoine eſt forcené, mais Octave eſt trompeur.
Ce ſont là les Héros qui gouvernent la terre,
Ils ſont en ſe jouant & la paix & la guerre ;
Du ſein des voluptés ils nous donnent des fers.
A quels Maîtres, grands Dieux ! livrez-vous l'Univers.

Si Pompée eſt écrit ſur le Livre fatal,
Octave, en l'immolant, frappe en lui ſon rival.
Voilà donc les reſſorts du deſtin de l'Empire,
Ces grands ſecrets d'Etat que l'ignorance admire !
Ils étonnent de loin les vulgaires eſprits ;
Ils inſpirent de près l'horreur & le mépris.

On rencontre ſouvent dans cette Piéce de ces vers de ſentiment ou de Philoſophie, faits pour être retenus, tels que ceux-ci.

Puiſſances de la Terre, avez-vous des parens ?

Deſtructeur des humains, t'appartient-il d'aimer ?

La prudence eſt ſur-tout néceſſaire aux méchans.

Mais ſouvent on la trompe : un heureux téméraire
Confond, en agiſſant, celui qui délibére.

Le Puiſſant foule aux pieds le foible qui menace,
Et rit, en l'écraſant, de ſa débile audace.

Le lâche fuit en vain ; la mort vole à ſa ſuite ;
C'eſt en la défiant que le brave l'évite.

Octave cruel par inclination & clément par politique eſt peint avec vérité dans cette Piéce, ainſi que l'impétueux Antoine & l'imbécile Lépide-Fulvie ſe peint très-bien elle-même par ce vers :

Je me conſolerois en troublant l'Univers.

Les reproches qu'elle ſe fait ſur la mort de Cicéron, ſont éloquens & naturels.

Pardonne, Cicéron, de Rome heureux génie,
Mes deſtins t'ont vengé, tes bourreaux m'ont punie :
Mais je mourrai contente en des malheurs ſi grands,
Si je meurs, comme toi, le fléau des Tyrans.

Julie ſe peint auſſi elle-même très-noblement par ces vers.

J'ai préféré Pompée errant, abandonné

A César tout puissant, à César couronné.
Caton contre les Dieux prit le parti du Pere;
Je mourrai pour le fils.

L'entrée de cette Julie sur la Scène & son entrevue avec Fulvie ont beaucoup d'intérêt, les défiances bien naturelles de Julie y sont vaincues avec art par les tendresses empressées de Fulvie & par l'expression sincére de sa fureur contre Antoine.

L'arrivée de Pompée n'a pas moins d'intérêt, il a perdu les traces de Julie & il apperçoit les tentes des Triumvirs:

Les voilà, je les vois ces pavillons horribles,
Où nos trois meurtriers retirés & paisibles
Ordonnent le carnage avec des yeux sereins,
Comme on donne une Fête & des Jeux aux Romains.

Octave demande à Julie pourquoi elle a quitté Rome. Julie répond:

Demandez-moi plutôt, dans ces horribles temps,
Pourquoi dans Rome encor il est des habitans.

Elle refuse avec horreur la main d'un meurtrier tel qu'Octave:

Un nouvel Appius a trouvé Virginie;
Son sang eut des vengeurs; il fut une Patrie;
Rome subsiste encor. Les femmes en tout temps
Ont servi dans nos murs à punir les Tyrans.

Les trois morceaux de Prose qui suivent cette Tragédie annoncent de grandes connoissances dans l'Histoire & ces connoissances sont employées par la Philosophie. Le premier de ces morceaux consiste en 29. notes sur la Tragédie du Triumvirat; plusieurs de ces notes sont assez étendues, toutes sont curieuses. On y observe entre autres choses les changemens que le Poëte a faits à l'Histoire, & que l'art Dramatique autorisoit. Le second morceau, qui est très-court, a pour titre: *Du Gouvernement & de la Divinité d'Auguste.* Le troisiéme est une histoire abrégée des proscriptions chez les divers Peuples du monde. Ce tableau ainsi resserré est fort & horrible, & recommande mieux l'humanité que le meilleur Traité de Morale. Le style a toute la grace, toute la force, toute la chaleur, qui caractérisent parmi nous un si petit nombre d'Ecrivains.

Digitized by Google

TRADUCTION EN PROSE ET EN VERS D'UNE ANCIENNE Hymne sur les Fêtes de Vénus, intitulée : Pervigilium Veneris. A Londres & ſe trouve à Paris, chez Barbou, Libraire-Imprimeur, rue & vis-à-vis la Grille des Mathurins. 1766. Brochure petit *in*-8°. de 47. pages.

ON ignore l'Auteur de cette Hymne ſi fameuſe qui a pour titre : *Pervigilium Veneris*, on ne ſçait pas non plus en quel temps elle a été compoſée. Horriblement altérée & tronquée dans les anciens Manuſcrits, elle a dû, pour ainſi dire, une nouvelle exiſtence aux travaux des Juſte-Lipſe, des Saumaiſe, des Pithou, des Longuerue, des la Monnoie, qui l'ont vengée de l'ignorance des Copiſtes & l'ont miſe en poſſeſſion de l'eſtime qui lui eſt dûe ; le P. Sanadon ſur-tout a beaucoup contribué par des corrections heureuſes à la réputation de cet Ouvrage, qui eſt aujourd'hui au rang des meilleurs de l'Antiquité.

Ce Poëme a été traduit en François, d'abord par la Chapelle, cette traduction eſt d'autant moins ſatisfaiſante aujourd'hui, qu'elle a été faite avant que le texte fût entiérement corrigé.

M. le Préſident Bouhier en a donné depuis une traduction beaucoup plus eſtimée, mais le nouveau Traducteur ne ſçauroit adopter le ſyſtême de ce ſçavant Magiſtrat qui diſtingue dans le *Pervigilium Veneris* deux Hymnes ou Cantiques différens, dont l'un lui paroît digne du ſiécle d'Auguſte, l'autre par l'affectation du bel eſprit, par les répétitions déſagréables, les tours vicieux, les expreſſions de mauvaiſe latinité, lui paroît devoir être attribué au Poëte Florus qui vivoit du temps de l'Empereur Adrien. Le Préſident Bouhier combat le P. Sanadon ſur pluſieurs points, le nouveau Traducteur venge Sanadon & réfute le Préſident Bouhier, il lui reproche l'amour du Paradoxe & l'envie de faire un ſyſtême, il ſoutient que le *Pervigilium Veneris*, tel que l'a donné le P. Sanadon, eſt évidemment un, qu'on y voit regner dans un accord parfait la variété des idées & des images, la beauté & la régularité du plan. Il examine enſuite avec un peu de rigueur la Traduction du Préſident Bouhier, mais cette Traduction eſt en vers, ainſi les reproches qui pourroient tomber ſur le défaut de fidélité, perdent un peu de leur force, mais le Critique reproche au Préſident Bouhier des défauts de goût, des traits de mauvaiſe Poëſie, des additions qui ne ſont point dans l'eſprit de l'Ouvrage, c'eſt s'engager à faire mieux. Le nouveau Traducteur a fait deux Traductions, l'une en Proſe, l'autre en vers, il n'a par conſéquent aucun intérêt à la queſ-

Digitized by Google

tion qu'a élevée le Préſident Bouhier : *Si la Proſe a droit de traduire les vers, & ſi les vers peuvent être rendus autrement que par des vers.* La Traduction en Proſe, faite par notre Auteur, en général nous paroît fidéle ſans manquer d'élégance ; quand l'Auteur ajoute quelques mots, ſoit pour développer les idées, ſoit pour les unir, il a ſoin de marquer ſcrupuleuſement ces additions par le caractére Italique. La Traduction en vers a auſſi de l'élégance & de la douceur, mais elle manque un peu d'énergie, & c'eſt en partie l'effet du genre de vers libres que l'Auteur a choiſi, il s'eſt permis des vers de deux pieds, de trois pieds, de deux pieds & demi, de trois pieds & demi, qu'il entrelace avec des vers de différente meſure, ce qui rendant la verſification plus facile, la rend auſſi plus molle, plus lâche, & trop reſſemblante à la Proſe :

Cras Dione jura dicit
Fulta ſublimi throno.

De ſon throne érigé ſous leur ombre agréable,
Vénus élevera ſa voix,
Pour nous dicter de ſon empire aimable
Les douces Loix.

Il eſt certain que l'extrême inégalité de meſure ôte beaucoup d'agrément à ces vers, & en rend la chute d'une foibleſſe extrême.

Ipſa turgentes papillas
De Favoni ſpiritu
Mulget in toros tepentes.
Ipſa roris lucidi,
Noctis aura quem relinquit,
Spargit humentes aquas.
Ipſa juſſit manè ut udæ
Virgines nubant roſæ.

Des tranſports de Zéphir animée & plus tendre,
Vénus ſe plaît à répandre
Tous les dons fortunés qui brillent en nos champs,
Des plus vives couleurs elle orne le Printemps.
De la fraîcheur des nuits le tribut ordinaire
Pénétre par ſes ſoins dans le ſein de la terre
Dignes objets de ſon amour
. . . . . .
Demain toutes les roſes
Ouvriront leur calice aux premiers feux du jour.

Quoiqu'en général ces vers ſoient bien faits, il nous ſemble que l'uniformité de meſure donne plus de grace & de vivacité à ces vers de M. le Préſident Bouhier.

Dans nos Jardins, dans nos prairies,
Conſidére l'émail des fleurs ;
C'eſt Vénus qui les a nourries
Et peintes de mille couleurs.
Par elle, au lever de l'Aurore,
On voit ſur le roſier éclore
Ce bouton, l'amour des Zéphirs ;

Digitized by Google

Et ſous ſa tunique aroſée
Par la pénétrante roſée
Groſſir au gré de nos deſirs.

Ecce jam ſuper geniſtas
Explicant tauri latus.
Subter umbras cum maritis
Ecce balantum gregem.
Quiſque cœtus continetur
Conjugali fœdere.

Le nouveau Traducteur rend ces ſix petits vers par trois grands.

Déja, brûlans d'amour, les troupeaux dans la plaine,
Des ormeaux agités cherchent l'ombre incertaine.
Par l'attrait du plaiſir Vénus les réunit.

Ces trois vers ſont bien, mais le ſecond rend moins le Texte du *Pervigilium Veneris* que ce vers de Virgile :

Sive, ſub incertas Zephiris motantibus umbras.

M. le Préſident Bouhier avoit dit :

Déjà ſur les herbes naiſſantes,
De nos geniſſes bondiſſantes,
Hymen adoucit la fierté :
Déjà la Brebis moins ſévére
Reçoit ſur la verte fougere
Le joug qu'elle avoit rejetté.

Ad ſonat Tereï puella
Inter umbram populi ;
Ut putes motus amoris
Ore dici Muſico,
Et neges queri ſororem
De marito barbaro.

Voici comment le nouveau Traducteur rend ces vers :

On croiroit qu'inſenſible aux indignes outrages
D'un trop barbare Epoux
Philomèle en ce jour, livrée à la tendreſſe,
Par de nouveaux accens, par des accords plus doux,
Exprime de l'amour les feux, la douce yvreſſe.

Voici ſa Traduction en Proſe :

« L'Epouſe de Térée, à l'ombre du » peuplier, répond à leurs *concerts*. » Vous diriez qu'elle exprime, » dans ſes accens mélodieux, les » tranſports & les plaiſirs de l'a- » mour, & qu'inſenſible aux outra- » ges de ſon barbare époux, elle » ceſſe de plaindre les malheurs de » ſa ſœur ».

Il eſt clair que le Traducteur parle de Philoméle comme de la femme de Térée, c'eſt une faute, la femme de Térée étoit Progné, dont Philoméle étoit la ſœur. L'Auteur du *Pervigilium* a-t-il fait la même faute ? Il nous ſemble que non. *Terei puella* ne ſignifie point ici *la femme de Térée*, mais la Princeſſe outragée par Térée.

Et

Et neges queri sororem
De marito barbaro.

Eſt mal rendu par ces mots : *Vous diriez qu'inſenſible aux outrages de ſon barbare Epoux, elle ceſſe de plaindre les malheurs de ſa ſœur. Queri* ſignifie *ſe plaindre* & non pas plaindre une autre ; le ſens eſt donc : & vous ne diriez pas que, c'eſt une ſœur (c'eſt-à-dire une belle-ſœur) qui ſe plaint d'un époux barbare & inceſtueux (c'eſt-à-dire du mari de ſa ſœur,) c'eſt ce qu'indique le *ſororem* rapproché de *marito*, il eſt clair que l'homme déſigné ici par *marito* n'eſt pas le mari de celle qui eſt déſignée par *ſororem*. Au reſte on peut remarquer en paſſant que ſi les vers du *Pervigilium* ſur le Roſſignol, n'ont pas autant d'intérêt que les cinq beaux vers de Virgile : *Qualis populed*, &c. ils peignent d'une maniére plus convénable l'agrément infini du chant de cet oiſeau. Virgile peint par tout la triſteſſe, *mœrens, queritur, Flet noctem, miſerabile carmen, mœſtis queſtibus* ; certainement le chant du Roſſignol doit plutôt faire dire :

Ut purres motus amoris
Ore dici Muſico.

La nouvelle Traduction du *Pervigilium* eſt imprimée avec ce ſoin & ce goût qui diſtinguent toutes les productions de la preſſe de Barbou.

ART DU SERRURIER. PAR M. DUHAMEL DU MONCEAU. 1767. 302 pages *in-folio*, avec 42 planches en taille-douce. A Paris, chez Deſaint & Saillant.

C'Eſt ici le 36e Cahier des Arts que l'Académie des Sciences a entrepris de publier. Nous avions un ancien Ouvrage ſur cette matiere de Mathurin Jouſſe, Serrurier de la Fléche ; mais il s'étoit contenté de décrire quelques piéces de Serrurerie qu'il regardoit comme des chef-d'œuvres & ſon ouvrage n'a été preſque d'aucune utilité à M. Duhamel. Il a trouvé dans le dépôt de l'Académie un grand nombre de planches gravées & une partie de l'explication des figures écrites de la main de M. de Reaumur ; mais n'ayant pu retrouver l'ordre que M. de Reaumur s'étoit propoſé de ſuivre dans la deſcription de cet art, il s'eſt déterminé à faire graver pluſieurs nouvelles planches & à faire des changemens aux autres & il a fait la deſcription de toutes les opérations, ſuivant l'ordre qui lui a paru le plus convenable. M. Duhamel a trouvé ſeulement dans l'ouvrage de M. de Reaumur tout ce qui regarde les ſerrures & les cadenats, & il le rapporte dans ſa deſcription, preſque ſans aucun changement.

M. D. rend juſtice auſſi à pluſieurs habiles Serruriers qui ſe ſont fait un plaiſir de ſeconder ſes vûes, de faire exécuter devant lui les opé-

rations les plus embarraſſantes & de lui donner toute ſorte de ſatisfaction ſur ce qui avoit rapport à leurt art.

M. Durand qui demeure dans la rue S. Victor a ſur-tout pris un intérêt particulier à ce travail : M. Gerard Maître Maçon, dont le pere eſt établi Serrurier auprès de Saint Etienne du-Mont, lui a rendu les mêmes ſervices & de plus l'a aidé de pluſieurs deſſeins qu'il exécute avec beaucoup plus de préciſion que ne pourroient faire les Deſſinateurs qui n'auroient pas connu comme lui l'art du Serrurier.

M. Duhamel en commençant cet art qui eſt fort étendu, explique les différentes qualités des fers, & indique la façon de les diſtinguer. Il expoſe en général à quels ouvrages chacuns ſont propres relativement à leur qualité, douce ou aigre, &c. & les lieux d'où on les tire pour Paris, les différens échantillons des fers qu'on trouve chez les Marchands. Il lui a paru convenable de commencer par faire connoître la matiere ſur laquelle le Serrurier doit travailler, renvoyant toutefois pour le travail qui ſe fait dans les groſſes forges à ce qui a été dit par M. le Marquis de Courtivron, de l'Académie des Sciences & par M. Bouchu Maître de Forges, Correſpondant de la même Académie, dans les quatre Cahiers qu'ils ont donnés ſur le travail des groſſes forges.

M. D. ſuppoſe enſuite qu'on entre dans la boutique du Serrurier pour connoître les différens outils qui lui ſont néceſſaires : il ne prétend point rendre cette énumération complette, ſon deſſein eſt de s'occuper des outils dont on ſe ſert le plus communément, & il reſerve à parler des autres, lorſqu'il traite des ouvrages où ils ſont particuliérement employés. Un détail plus étendu n'auroit point eu de bornes, puiſque très-fréquemment les Serruriers imaginent & font eux-mêmes de nouveaux outils qui leur paroiſſent commodes pour exécuter certains ouvrages.

Après la deſcription des outils il falloit expliquer les autres objets qui tiennent plus directement à l'art du Serrurier ; auſſi M. D. parle des différens charbons, de la préférence que l'on doit donner aux uns ſur les autres, ſuivant les différens ouvrages qu'on ſe propoſe de faire. Il explique auſſi comment on doit placer le fer dans la forge pour lui donner une bonne chaude, comment on doit forger, ſouder, braſer, limer le fer, & il parcourt ainſi les élémens de cet art.

Nous avons dit que la qualité & les dimenſions des différentes ſortes de fers, ſurtout de ceux que l'on emploie en France, forment le premier article de cette deſcription ; M. D. obſerve par exemple que quand la caſſure eſt d'un brun noirâtre & qu'elle eſt inégale, qu'il y a des flocons de fer qui ſe déchirent comme quand on rompt du plomb, ce que les Ouvriers appellent de la chair, c'eſt la marque d'un fer très-doux qui ſe travaille aiſément à chaud & à froid ſous le

Digitized by Google

marteau & ſous la lime ; mais ce fer eſt preſque toujours difficile à polir & prend rarement un beau luſtre.

Les fers de Lorraine ſont réputés les plus doux de tous, enſuite ceux du Berry, du Nivernois, & des rives de la Loire ; enſuite viennent ceux de Champagne & de Bourgogne, qu'on nomme les fers de roche & entre ceux-là, on en diſtingue de trois qualités ; ceux qu'on nomme ſimplement de roche, entre leſquels il y en a qui ſont preſqu'auſſi doux que ceux du Berry ; ceux qui ſont d'une qualité inférieure ſe nomment fers demi-roche & tous les fers qui ſont encore de moindre qualité ſe déſignent ſous le nom de fers communs. On aſſure depuis peu qu'un illuſtre Phyſicien vient de trouver une méthode pour rendre tous les fers homogènes & d'une égale bonté.

L'Auteur donne enſuite les dimenſions, les qualités & le prix de tous les fers façonnés, carillons, fers quarrés, bandages, toles, &c. Il parle de leurs forces, il rapporte diverſes expériences de M. de Buffon qui font connoître la force du fer chargé ſur ſa longueur : il a pris une boucle de fer de 18 lignes & demie de groſſeur, c'eſt-à-dire dont chaque montant avoit 348 lignes quarrées, ce qui fait pour les deux 696 lignes quarrées ; cette boucle avoit environ 10 pouces de largeur ſur 13 pouces de hauteur & le fer étoit à-peu-près de la même groſſeur partout ; étant chargée perpendiculairement de 28 milliers, elle a rompu, preſque au milieu des deux branches verticales & non pas dans les angles.

Suivant cette expérience chaque barreau d'une ligne quarrée ne pourroit ſupporter que 40 livres, cependant M. de Buffon ayant mis à l'épreuve un fil de fer qui avoit une ligne de diamétre un peu fort, ce fil qui n'avoit pas une ligne de ſolidité n'a rompu qu'étant chargé de 495 livres, après avoir ſupporté 482 livres ſans ſe rompre ; la force de ce fil étoit donc douze fois plus grande qu'une verge d'une ligne quarrée priſe dans le barreau. Cette énorme différence dans la force de deux verges d'un égal volume venoit ſans doute de la différente qualité des fers ou de la façon plus ou moins conſidérable qu'il avoit éprouvée tant au feu qu'à l'étire.

Le détail de la boutique & des outils qui ſont les plus néceſſaires au Serrurier, les attentions qu'il faut avoir pour bien chauffer le fer à la forge, la maniere de connoître le charbon, de le bien adminiſtrer, ſont l'objet des articles ſuivans. Pour la perfection de l'atiſage dans la forge, il faut que le charbon faſſe au-deſſus du fer une voute ou comme un fourneau de reverbère, dans lequel le feu animé par les ſoufflets attaque en circulant, le fer par tous les côtés. Cette eſpéce de fourneau de reverbère ſe fait aiſément quand on emploie du charbon de terre, car en mettant à l'extérieur du charbon mouillé, ou mouillant le deſſus du char-

bon, il ſe forme une calotte qui ſubſiſte long-tems ſans être pénétrée par le feu. Si l'on emploie du charbon de bois, on en met auſſi du mouillé par deſſus, mais la voute ſe forme bien mieux quand on couvre le charbon de bois avec du charbon de terre mouillé. Ainſi pour donner une bonne chaude, il n'y a rien de mieux que d'employer du charbon de bois & de mettre par-deſſus du charbon de terre mouillé, d'autant que par ce mélange des différens charbons on évite d'avoir beaucoup des craſſe dans la forge.

Suivant les différentes opérations on doit auſſi chauffer plus ou moins le fer; par exemple, il doit être plus chauffé quand il s'agit de le ſouder que quand on ne le veut que forger & on diſtingue les différens degrés de chaleur par la couleur que prend le fer: c'eſt pourquoi on dit qu'il ne faut chauffer certains fers aigres ou acerains ou rouverains que couleur de ceriſe, ſans quoi ils ſe ſépareroient par morceaux ſous le marteau; au contraire un fer doux peut être chauffé blanc; pour faire une bonne ſoudure, il faut une chaude ſuante; on la nomme ainſi parce que quand la maſſe de fer eſt groſſe; on en voit dégouter des parcelles fondues.

La maniere de ſouder à chaud, celle de braſer ou de ſouder à froid, de recuire le fer & l'acier, de forger les gros fers, de limer, de polir, de couper, de percer le fer, d'y faire des vis, de le fraiſer, de le découper, d'y faire des ornemens avec l'étampe, ſont encore des opérations générales dont M. D. donne l'explication.

Le fer amolli par le feu eſt tout autrement tendre que l'acier trempé ou même que le fer qui eſt froid. Les Serruriers ont profité de cette propriété du fer pour le mouler après qu'il eſt rougi & amolli par le feu, dans des creux qui ſont faits avec de l'acier trempé; quoiqu'on donne une forte chaude au fer qu'on veut ainſi mouler, il s'en faut beaucoup qu'il ſoit aſſez coulant pour entrer dans le creux d'un moule comme font les métaux fondus, il eſt ſeulement amolli & il faut le contraindre à entrer dans le creux à grands coups de marteaux. Cette pratique abrège beaucoup l'ouvrage, car au lieu d'employer la lime pour former les vaſes qui terminent les fiches, les moulures qui ornent les eſpagnolettes, les boutons, les poignées & les olives pour les loquets, les verroux, les ſerrures, &c. les plate-bandes des baluſtrades & des rampes d'eſcalier, toutes ces choſes ſont faites en un inſtant, au moyen d'une étampe ſimple ou double qui eſt faite avec deux morceaux d'acier, dans leſquels on creuſe la forme de la moitié d'un vaſe ou d'un bouton, ſoit qu'il ſoit ovale ou rond & l'on retourne pluſieurs fois le vaſe ou le bouton pour lui faire prendre la forme qu'on déſire.

Le Chapitre ſecond traite des gros ouvrages en fer néceſſaires pour la ſolidité des bâtimens, tels ſont les ancres que l'on place à l'extérieur des murs de face pour les entrete-

Digitized by Google

nir dans leur aplomb, ou ſur les tiges des cheminées qui s'élèvent trop haut ; les équerres, les brides, les étriers & les crampons, les guirlandes qui ſont de grandes équerres à l'uſage de la Marine, les courbes des vaiſſeaux, les pentures de gouvernail, les ſerrures, les bouts de vergue & les chevilles de toute eſpéce qui s'emploient dans les vaiſſeaux ; M. Duhamel qui nous avoit donné un grand & bel ouvrage ſur l'Architecture navale connoiſſoit mieux que perſonne cette partie intéreſſante de la Serrurerie.

Le troiſiéme Chapitre traite des chaſſis, des grilles ſimples ou contournées, droites ou entrelacées, rampes d'eſcalier, balcons & vitraux d'Egliſe. M. D. parle à cette occaſion d'une méthode particuliere du ſieur Chopitel, célébre Serrurier de Paris qui a imaginé & fait exécuter à Eſſonne un Laminoir formé de deux forts cylindres de fer que l'eau faiſoit tourner en des ſens contraires l'un à l'autre. Ces rouleaux parfaitement bien ajuſtés portoient ſur leur circonférence des entailles, les unes quarrées, les autres en gorge ronde & d'autres en forme de moulures ; en paſſant des barres de carillon chauffés dans un four, comme on le fait à certaines fonderies dans les entailles carrées, elles ſortoient du laminoir, calibrées avec des vives arrêtes, mieux formées qu'on n'auroit pu les faire avec la lime en y employant beaucoup de tems. En paſſant des barres dont on avoit abbattu les arrêtes dans les gorges rondes, elles ſortoient propres à faire des tiges d'eſpagnolettes ou des tringles de rideaux. Au moyen des entailles en moulures on formoit avec des fers méplats, des plate-bandes ornées de moulures, & propres à être attachées ſur les rampes des eſcaliers, ſur les baluſtrades, &c. & ce même laminoir fourniſſoit au ſieur Chopitel le moyen de faire à peu de frais des chaſſis à verre très propres & ornés des mêmes moulures que ceux qui ſortent des mains des Menuiſiers.

Le ſieur Chopitel étant mort, ce beau laminoir a été détruit, mais on peut voir chez le ſieur Durand habile Serrurier qui demeure à S. Victor un modéle très-proprement exécuté d'une pareille croiſée, & une porte vitrée battante qui eſt en place depuis pluſieurs années. Il ſeroit à ſouhaiter que l'on employât plus qu'on ne fait les croiſées de fer préférablement à celles de bois ; il eſt vrai, dit M. D., qu'elles couteroient davantage, mais elles ne ſont point ſujettes à ſe déjetter & ce ſeroit un ouvrage dont on ne verroit pas la fin. Comme les petits fers ſont plus minces que les petits bois ; ces croiſées laiſſeroient paſſer plus de jour. La dépenſe de ces chaſſis ſeroit conſidérablement diminuée, ſi l'on employoit les verres de Bohême, parce qu'alors on ſupprimeroit preſque tous les petits fers.

Le détail des grilles d'Egliſes & de celles des Parloirs eſt traitée fort au long ; il y en a de pluſieurs eſpéces, tant pour la forme que pour

Digitized by Google

l'assemblage, & les ornemens que l'on y met varient à l'infini ; presque tous les ornemens de Serrurerie sont relevés au marteau ; cependant les ouvrages faits sur le plomb sont mieux finis, les côtes, les nervures & les autres parties délicates des feuilles & des fleurons sont mieux représentées. On fait au marteau sur le fer les parties qui doivent être vûes ; il seroit inutile d'y mettre un grand fini ; on ne l'appercevroit point, mais on seroit obligé de travailler sur le plomb les ouvrages qu'on doit voir de près & dont on peut considérer tous les détails, si on ne les faisoit pas en fonte de cuivre, ce qui vaut mieux & donne moins de peine, parce que les fleurons relevés étant fort minces ils sont souvent rompus, lorsqu'on les met à la portée de la main. L'inconvénient de la fonte en plusieurs endroits est qu'elle rente les voleurs, au lieu que les fleurons en fer ne sont d'aucune valeur. On ne peut guére se dispenser de travailler sur le plomb les armoiries & les supports qui quelquefois représentent des hommes & des animaux, lorsqu'on veut qu'ils soient très-finis.

Tous ces ornemens se font avec de la tôle & on a grande attention de choisir la plus douce, comme celle de Suéde. L'Ouvrier la prend plus ou moins épaisse, suivant qu'il se propose de lui donner plus de relief, ce qui exige qu'il l'étende davantage ; mais communément il préfére la mince, parce qu'elle est moins chère & plus aisée à travailler. On suit le dessein avec un ciseau à froid pour découper la tôle, & l'on se sert ensuite de différens tas pour donner les courbures & les rondeurs. Parmi ces tas, les uns sont faits comme les têtes des marteaux & ont toutes les variétés des différentes têtes, c'est-à-dire qu'il y en a de plus ou moins convexes, d'autres ressemblent aux pannes des marteaux, ils sont minces par rapport à leur largeur, mais toujours arrondis en dessus ; enfin d'autres tasseaux sont fourchus, ils se terminent par deux tranches plus ou moins écartées, & chacune plus ou moins épaisse.

Les tas qu'on nomme fendus servent pour faire les grosses nervures ou côtes. Ce sont celles qu'on travaille d'abord, & qui servent à guider pour les autres. La largeur de la fente du tas détermine la grosseur de la nervure. On appuie la tôle sur le tas dans l'endroit ou doit être la nervure, on frappe avec le marteau sur la fente du tas & il se forme un sillon qui marque la nervure, & quand on veut en faire de plus fines on prend des tas dont les fentes soient plus étroites.

Les nervures fines se font sur l'arrête d'un tas ou sur un tas formé sur la panne d'un marteau. Plus le tas est mince plus la nervure est fine ; car pour former les nervures on frappe à droite ou à gauche aux deux côtés du tas.

Si l'on veut relever en bosse le milieu d'une feuille on se sert de tas de différentes grosseurs, dont

Digitized by Google

la tête eſt arrondie. Les marteaux ſont auſſi de différentes formes, & l'on emploie auſſi des taſſeaux de bois ou de plomb qui prêtent ſous le marteau pour aider à la figure que l'on deſire.

Le quatriéme Chapitre contient les ouvrages de Serrurerie qui ont rapport à la fermeture des portes, des croiſées, des armoires & des coffres ; telles ſont les pentures, les gonds, les fiches à broche ou à vaſes, les couplets, les loquets, les verroux, les eſpagnolettes, les baſcules, les targettes ; M. D. cite comme un chef-d'œuvre en ce genre les pentures des deux petites portes qui ſont aux deux côtés de la grande porte de l'Egliſe de Notre-Dame de Paris ; M. de Reaumur comme bien d'autres a été frappé de la ſingularité de cet ouvrage & l'on a trouvé dans ſes papiers ſur une feuille volante une note dont voici quelques traits.

Il eſt certain, dit M. de Reaumur, que peu de Serruriers oſeroient aujourd'hui entreprendre un pareil ouvrage. Pluſieurs même ont imaginé que ces pentures ont été jettées en moule & que Biſcornet (c'eſt le nom du Serrurier qui les a faites) avoit le ſecret de faire du fer moulé de la qualité du fer forgé. Jouſſe regrette la perte de ce ſecret qui effectivement ſeroit fort à regretter s'il avoit été découvert. Au lieu que nos pentures ſont en dedans des bâtimens, celles-ci ſont en dehors des portes. Le corps de la penture eſt une large bande de fer qui jette une infinité de branchages ; tout cela eſt fer forgé.

On n'a pas mis une pareille maſſe à une forge ordinaire, il a fallu que dans cette circonſtance la forge vînt chercher l'ouvrage, ou bien l'on aura pu ſe ſervir de ſoufflets portatifs, comme on s'en ſert encore aujourd'hui en divers cas. On a eu ſoin de rapporter des cordons, des liens, des fleurons, &c. dans tous les endroits où de petites tiges ou des branches menues ſe réuniſſoient à une tige ou branche plus conſidérable ; les piéces rapportées cachent les endroits où les autres ont été ſoudées, c'eſt ce qu'on peut obſerver en pluſieurs endroits où les cordons ou fleurons ont été emportés. Ces cordons & fleurons avoient ſans doute été rapportés & réparés après avoir été ſoudés.

Il n'a pas dû être facile de rapporter ſur la porte & d'y ajuſter une penture de cette grandeur, ſurtout eu égard au nœud qui paſſe au travers de la porte & dont la mortaiſe eſt recouverte en partie par la penture, de maniere à faire croire qu'elle n'a pu y paſſer.

Les eſpagnolettes ſont une maniere très-commode de fermer promptement & exactement de très grandes portes ; mais en examinant toutes les eſpéces d'eſpagnolettes qui ſe trouvent dans les bâtimens qui commencent à devenir anciens, on reconnoît qu'elles ne ſont pas parvenues tout d'un coup au degré de perfection où nous les voyons aujourd'hui. Les

Digitized by Google

premieres eſpagnolettes étoient très-ſimples. Les pitons étoient attachés ſur les montants par des eſpéces de pates ; ils ne pouvoient ſervir qu'à fermer des chaſſis à verre ; & comme la main ne devoit point embraſſer de volets, on ſe contentoit de fendre le barreau & de retenir dans cette mortaiſe l'extrêmité de la main avec une goupille, de façon néanmoins qu'elle pouvoit s'élever & s'abattre ; ou bien on faiſoit la main à charnieres. On ſe ſert encore de ces eſpagnolettes ſimples pour fermer les croiſées qui n'ont point de volets ou certaines portes dans leſquelles on veut moins de façon. Les eſpagnolettes à agraffes ſont celles que M. D. décrit le plus au long, il décrit auſſi différentes eſpéces de loquets qui dans pluſieurs circonſtances ont preſque les avantages des ſerrures, puiſqu'on eſt obligé d'employer une clef pour les ouvrir : loquets à pouſſer, loquets à vielle, loquets à la Cordeliere, loquets à reſſorts, & becs de canne ; ceux-ci ſont une eſpéce de petites ſerrures à pêne, employée aſſez ſouvent par les Moines au même uſage que les loquets & qui s'ouvre avec une clef ſans paneron. La forure de la clef eſt quarrée ou à pluſieurs pans, comme celle des clefs de pendules.

Le Chapitre IVe finit par la maniere de ferrer les portes, les fenêtres & d'appliquer en général toutes les piéces dont nous venons d'indiquer la deſcription.

Le Chapitre V^e^ de l'art du Serrurier, qui eſt le plus conſidérable de tous, eſt celui qui traite des ſerrures de toute eſpéce ; il s'eſt trouvé fait dans les manuſcrits de M. Reaumur, comme le titre même l'annonce. Il n'y a point de machines plus communes que les ſerrures ; elles ſont aſſez compoſées pour mériter le nom de machines, mais il n'y en a guére qui ſoient auſſi peu connues par ceux qui s'en ſervent. Il eſt rare qu'on ſache en quoi conſiſte la bonté d'une ſerrure, le degré de ſureté qu'on peut s'en promettre. Leur exterieur eſt preſque la ſeule choſe à laquelle on s'arrête. Les uſages importans auxquels elles ſont employées devroient pourtant exciter notre curioſité.

Il n'y a rien dans la Serrurerie qui demande plus d'adreſſe & d'habileté de la part de l'Ouvrier, auſſi eſt-ce toujours une ſerrure que les Statuts de cet art propoſent pour chef-d'œuvre d'un aſpirant à la Maîtriſe.

Il y a des ſerrures de toute eſpéce qui ont chacune des diſpoſitions particuliéres dans leurs parties ; les unes ſont plus aiſées à forcer que les autres ; il y en a qui donnent priſe aux crochets ſimples, d'autres ne peuvent être ouvertes que par deux crochets, d'autres plus parfaites ſont à l'épreuve des crochets : il y en a d'aiſées à ouvrir avec des roſſignols ou des clefs corrompues, & d'autres qui ne le peuvent être que très-difficilement.

Voici

Voici l'ordre que M. de Reaumur a ſuivi pour faire connoître toutes ces différences & en général tout ce qui contribue à rendre les ſerrures parfaites ou défectueuſes. Il commence par faire connoître les principales parties des ſerrures, celles qui leur ſont communes à preſque toutes, & il donne en même-tems une courte explication des termes uſités dans cette partie de l'art, il indique les principales eſpéces de ſerrures auxquelles toutes les autres peuvent être ramenées.

Il les fait connoître enſuite plus exactement par une courte deſcription & ſurtout par une explication de la planche où elles ſont repréſentées.

Les ſerrures étant connues, il vient à la maniere de faire leurs parties & de compoſer la ſerrure, les clefs, les garnitures & la façon de les piquer; enfin il fait pluſieurs remarques ſur leurs défauts & ſur leurs perfections. Il décrit la maniere dont on les ouvre ſans la clef, & il explique comment il faut les faire pour qu'elles ſoient les plus ſûres poſſibles.

Toutes les ſerrures ſe rangent aſſez naturellement en deux claſſes, dont la premiere comprend celles hors deſquelles eſt le pêne, lorſqu'elles ſont fermées; & l'autre celles au-dedans deſquelles le pêne reſte en entier, quoiqu'elles ſoient auſſi fermées. Nos ſerrures ordinaires de portes de chambre, d'armoires, de bureaux, &c. ſont de la premiere claſſe. Les ſerrures de coffre-forts, les ſerrures en boſſe, les ſerrures plates qui tiennent les fléaux des portes cochères, les ſerrures antiques & les cadenats ſont de la ſeconde claſſe.

Les premieres ſe diviſent en ſerrures à broche, en ſerrures beſnardes & en ſerrures qui ſans être beſnardes n'ont pourtant point de broches. Les ſerrures à broches ſont celles dont les clefs ſont forées. Les ſerrures beſnardes, celles dont la clef n'eſt point forée & qui s'ouvrent de l'un & de l'autre côté de la porte par le moyen d'une même clef qui entre par des ouvertures poſées l'une vis-à-vis de l'autre. Enfin il y en a qui, quoiqu'elles n'ayent pas de broches ne s'ouvrent pourtant que d'un côté. Toutes ces eſpéces de ſerrures ſont décrites & figurées, ſurtout celle des coffre-forts à ſix fermetures; c'eſt la plus difficile de celles qu'on donne à faire pour chef-d'œuvre aux aſpirants à maîtriſe, & parmi les aſpirants on n'y oblige même que ceux qui n'ont aucun titre, c'eſt-à-dire ceux qui ne ſont point fils de Maître, qui n'ont point fait leur apprentiſſage à Paris, ou qui n'y ont point travaillé pendant huit ans en qualité de Compagnons. Les Statuts de la Serrurerie ſuppoſent que cette ſerrure peut être faite en trois mois, mais c'eſt quand elle eſt très-ſimple, ſans ornemens & ſans vuidanges.

L'Auteur donne auſſi la deſcription d'un coffre fort d'Allemagne, dont la ſerrure a preſque autant de grandeur que le deſſus du coffre &

qui ferme avec douze fermetures; il en fait obſerver les défauts. Il donne enſuite la maniere détaillée de faire les ſerrures à commencer depuis la clef juſques aux dernieres garnitures ; les rouets & les bouteroles qui ſont des cylindres creux deſtinés à recevoir l'entaille de la clef, les rouets en pleine croix, les rouets à foſſillons, c'eſt-à-dire qui n'ont qu'une des branches de la croix, les rouets en *H*, c'eſt-à-dire qui dans la clef ont une ſeconde entaille parallèle à la plus longue & jointe à celle-ci par une troiſiéme entaille qui leur eſt perpendiculaire à l'une & à l'autre; les rouets en *S*, les rouets à fond de cuve, dont la garniture eſt en cône tronqué, toutes les eſpéces de garnitures qui ſont taillées dans les clefs & les rateaux qui ſont dans la ſerrure & qui entrent dans les entailles de la clef.

Le principal fruit à tirer de tous ces détails pour ceux qui ne ſont pas Serruriers eſt de ſçavoir juſqu'à quel point on peut compter ſur une ſerrure & comment elle doit être conſtruite pour être la plus ſure poſſible. Mais pour entendre quelles ſont entre les différentes parties décrites dans ce Chapitre celles qui les rendent plus ſûres, il falloit néceſſairement expliquer, comme fait M. de Reaumur, comment on peut ouvrir ou forcer une ſerrure dont on n'a point la clef. On ne craindra pas, dit-il, que nous ne donnions en même-tems des leçons aux Voleurs. Il n'y a pas grande apparence qu'ils viennent les chercher dans nos Mémoires ni même qu'ils en ayent beſoin ; ils ſont plus grands Maîtres que nous dans cet art; mais nous ſommes obligés d'apprendre ici l'art d'ouvrir les portes fermées, afin d'apprendre celui de les fermer d'une maniere qui ne laiſſe preſque rien à craindre, c'eſt dequoi M. de Reaumur s'occupe dans cet article.

Il le termine en expliquant une maniere très-ſimple, très-ſûre & très-peu diſpendieuſe de garnir les ſerrures. Si cette méthode n'eſt pas plus en uſage, c'eſt apparemment parce qu'elle n'orne pas aſſez la clef & que l'on veut de l'ornement partout. On fend trois rouets dans la clef, deux à un des bouts du paneton & l'autre à l'autre bout entre les deux précédents; on les fait allet chacun par delà le milieu de la clef, de ſorte qu'ils ſe croiſent tous. Si les trois rouets de la ſerrure ont une hauteur égale à la profondeur de ceux de la clef, il n'y a point de crochet qui puiſſe approcher des barbes & des gorges, la ſerrure en devient encore plus ſûre lorſque le paneton où ſont fendus les rouets précédents ſont en *S*.

Le ſixiéme Chapitre de l'Art du Serrurier eſt de M. Duhamel auſſi-bien que le ſuivant. Le premier traite de la ſerrure des équipages & des carroſſes, c'eſt-à-dire de tous les ouvrages de ſerrurerie qui appartiennent à la caiſſe, au train & à la ſuſpenſion, & ſpécialement des reſſorts à la Daleſme, ainſi nommés, parce qu'ils ont été inventés par feu M. Daleſme de l'A-

Digitized by Google

cadémie Royale des Sciences ; des reſſorts à Apremont & des reſſorts à Ecreviſſe, à un, à deux, & à quatre coins qui ſont les meilleurs de tous pour les chaiſes de poſte ; des reſſorts imaginés auſſi par M. Renard, Mécanicien Ordinaire du Roi, qui demeure aux petites Ecuries du Roi, Fauxbourg S. Denis, ils ſont beaucoup plus légers que ceux dont nous venons de parler. M. D. n'oublie pas les ſtores de Carroſſes qui ſont formés d'un tuyau de fer blanc ſur lequel on roule le taffetas & dans lequel paſſe une broche de fer, autour de laquelle eſt un long reſſort à boudin.

Le ſeptiéme & dernier Chapitre renferme pluſieurs articles de Serrurerie qui n'avoient pu trouver place dans les articles précédens, tels ſont les renvois des ſonnettes & de leur pôſe ; de la ferrure des Perſiennes, eſpéce de chaſſis volans qui tiennent lieu de contrevents pour affoiblir la lumiere ; des ſtores pour les croiſées, des boucles ou heurtoirs des portes cochères, & des ornemens qu'on y fait en les prenant dans le fer même ; il finit par un article ſur la maniere d'évaluer le poids des ouvrages en fer de différentes dimenſions. Tout ce que nous venons de dire au ſujet de cet Art ne pourra guères que donner une idée de la multitude des détails où il a fallu entrer, & inſpirer au Lecteur le goût de chercher à connoître les ſingularités de cet Art, dans un Ouvrage auſſi complet que celui de M. Duhamel.

TRAITÉ DES SENSATIONS ET DES PASSIONS EN général & des ſens en particulier, Ouvrage diviſé en deux Parties ; par M. le Cat Ecuyer, Docteur en Médecine, Chirurgien en Chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, Correſpondant de l'Académie Royale, Membre de celles des Sciences de Paris, de Berlin, de la Société Royale de Londres, &c. A Paris, chez Vallat-la-Chapelle, Libraire au Palais, ſur le Perron de la Sainte Chapelle, 1767. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 Volumes *in*-8°. Le 1er de 264 pages, non compris la Préface & la Table de 95. Le 2eme de 684 pages, non compris la Table & la Préface qui en contiennent 60.

CEt Ouvrage a paru pour la premiere fois en 1739. L'Auteur ne diſtribua qu'un très-petit nombre d'exemplaires du 1 Volume. L'article *des ſens en particulier* lui ayant paru plus à portée de tous les amateurs, & propre à ſonder le goût du Public ; il en fit tirer un plus grand nombre d'exemplaires. « Je fis, dit-il, débiter le nombre excédent avec un titre à part » & je mis ſous la clef l'Edition » entiere. Plein d'une juſte défiance de mes talens, pendant que je

» conſultois le ſentiment général » par le Traité des Sens en parti- » culier, j'avois envoyé aux vrais » Connoiſſeurs, à mes véritables » Juges, aux principaux Sçavans » de l'Europe des Exemplaires du » Volume entier, & je les priois » inſtamment de ne point épar- » gner leur Critique à un Ouvrage » qui ne verroit pas encore ſitôt le » jour, & que j'étois en état de » corriger ; on a plutôt fait de » louer un ouvrage qu'on reçoit » en préſent que de le critiquer ; » j'ai trouvé peu de véritables amis ; » j'ai été obligé de me juger, de » me corriger moi-même ; vingt- » ſix ans de réflexion ont pu me » mettre en état de le faire ; dans » ce long intervalle de tems, l'en- » thouſiaſme d'inventeur tombe : de » nouvelles idées étendent, re- » dreſſent ou détruiſent les pre- » mieres ; le Juge ſuccéde à l'Au- » teur ». C'eſt cette fonction que depuis cette époque n'a ceſſé de faire M. le Cat pour compléter l'Ouvrage qu'il avoit commencé. Les prix qu'il remporta dans les Académies de Berlin & de Toulouſe & dont les ſujets étoient du reſſort de la Phyſiologie, ne contribuerent pas peu à perfectionner certaines parties auxquelles il n'avoit pas donné une étendue ſuffiſante. L'incendie de ſes papiers arrivé en 1762 a fait beaucoup de tort à cet Ouvrage. Il eſt proprement en trois Volumes, les deux premiers donnés en 1739 ſont les deux qui reparoiſſent aujourd'hui avec des additions & des corrections nombreuſes. Le troiſiéme a paru à Berlin en 1765 & ſe trouve à Paris, du même format que les deux autres, chez Cavelier ; il a pour titre : *Traité de l'exiſtence de la Nature & des propriétés du fluide des nerfs*, & principalement de ſon action dans le mouvement muſculaire, Ouvrage couronné en 1753 par l'Académie de Berlin, ſuivi des Diſſertations ſur la ſenſibilité des meninges, des tendons, &c. L'inſenſibilité du cerveau, la ſtructure des nerfs, l'irritabilité halleriene, &c.

L'accueil favorable qu'on a fait dans toute l'Europe à cette production, & ſur-tout au Traité des ſens, lorſqu'il parut, l'Extrait qu'on en a donné alors dans différens Journaux, nous diſpenſent aujourd'hui d'entrer dans aucun détail ſur ce Livre, plein de choſes nouvelles, & très-intéreſſantes. Cette Edition plus parfaite & plus riche ne peut manquer de faire grand plaiſir au Public.

Digitized by Google

LETTRE ADRESSÉE A MESSIEURS LES AUTEURS DU Journal des Sçavans.

MESSIEURS,

DEs ordres ſupérieurs m'ayant depuis peu confié le dépôt de quelques Manuſcrits, j'ai cru devoir les examiner, dans le deſſein d'en extraire ce qui me paroîtroit utile, ou qui n'auroit point encore vû le jour. Mais le goût dominant ne me permettant pas de publier quelques *Analectes*, j'ai haſardé, Meſſieurs, de vous faire part de mon travail. Votre Journal eſt un dépôt, où tout ce qui a rapport aux Sciences, a droit de trouver un aſyle. Le goût & la critique qui y préſident, leur aſſûrent une exiſtence, que la négligence eût tenu cachée. J'oſe donc, Meſſieurs, vous prévenir en faveur de quelques morceaux ou de quelques notices d'Ouvrages, que je me ſuis propoſé de vous communiquer.

Je commencerai par une Notice des Provinces de la Gaule. Le ſoin qu'on a pris de recueillir celles qui étoient éparſes de côté & d'autre, quoique quelquefois ſemblables, paroît m'autoriſer à y réunir celle que j'ai l'honneur de vous préſenter. Mais je m'y ſens encore plus porté, par une conſidération particuliére. Le P. Sirmond, & ceux qui nous ont donné les Notices que nous avons, l'ont fait imparfaitement, ſelon moi. C'eſt-à-dire que les uns ne nous ont inſtruits qu'en partie de la liaiſon qu'elles pouvoient avoir avec la diſpoſition actuelle de l'Empire; & que les autres n'y ont eu aucun égard.

En voici une qui indépendamment de la diſtinction des Gaules, & des ſept Provinces, ſe trouve de plus jointe au détail général des autres Provinces, ou régions de l'Empire, tant orientales qu'occidentales. L'énumération de ces Provinces de l'Empire reſſemble aſſez, comme il eſt facile de s'en convaincre, à celle qu'il me paroît que Bertius a donnée dans ſon Théâtre de l'ancienne Géographie & qui forme ce qu'on appelle le *Libellus Romanarum Provinciarum*, déja connu ſous le nom d'*Index Sconhovianus*, & publié par le Jéſuite André Schott. J'ai fait ici tous mes efforts pour me le procurer, & je n'ai pu y réuſſir. Je ne ſçais pourquoi Weſſeling qui a recueilli les Itinéraires, n'y a pas à l'exemple de Sconhovius, ajoute ce *Libellus*.... mieux qu'aucun autre, il y auroit inſéré les éclairciſſemens convenables. Je trouve dans le Dictionnaire Géographique de la Martiniere, une Notice de ces mêmes Provinces de l'Empire (1), » la plus » complette, dit-il, qui nous ait » été conſervée. Le Manuſcrit de » cette Notice ſe trouve dans la Bi-

(1) Voy. au mot *Provincia*.

» bliothéque du Vatican ; & il a » plus de ſept cents ans d'ancienne» té ». Notre Manuſcrit eſt à-peu-près du même-tems. J'eſpére auſſi, Meſſieurs, vous en communiquer la Notice qu'il donne de ces Provinces.

Je m'occupe préſentement de celle des Provinces de la Gaule ; & je vais tâcher d'en fixer l'âge. Quoique je n'y voie rien qui ne ſe trouve à-peu-près dans la Notice 1e de M. de Thou (1), je la tranſcris néanmoins en partie, pour ne point paroître manquer d'exactitude.

Item nomina Provinciarum vel civitatum in Provinciis Gallicanis, quæ civitates ſunt....

Incipiunt nomina civitatum Provinciarum Galliæ. Provincia Lugdunenſis I. habet civitates numero quatuor.

. . . . . .

Caſtrum Cabillonenſe.....

Provincia Lugdunenſium II.

Metropolis civitas Rotomagenſium, &c.

Provincia Lugdunenſium III. ſunt IX.

. . . . . .

Civitas Andigaverum.

. . . . . .

Civitas Id eſt Venetum Ciantium. (*tranſpoſition de la part du Copiſte.*)

. . . . . .

Civitas Diablintum quæ alio nomine Aliud vel Adalia vocatur.

Provincia Lugdunenſium IV. habet civitates VIII.

Civitas Nivernenſium. (2) (La 8^e au dernier rang.)

Provincia Belgica prima. Civitates IV.

. . . . . .

Civitas Leucorum, id eſt Tullo.

Provincia Belgica ſecunda habet civitates numero XII. (XIII).

. . . . . .

Civitas Laudunenſium. (au 3^e rang.)

. . . . . .

Civitas Atrabatum.

. . . . . .

Civitas Tornacenſium.

Civitas Silvanectum.

Civitas Bellovagorum.

. . . . . .

Civitas Morinum, &c.

Civitas Bononenſium.

Provincia Germania prima. Civitates numero IV.

Metropolis civitas Magontiacenſium. Id eſt Magoncia.

Civitas Argentoracenſium, id eſt Strateburgo.

. . . . . .

Provincia Germania II. Civitates numero II.

. . . . . .

Provincia maxima Sequanorum habet civitates numero X.

Civitas Veſontienſium (3).

Civitas Equeſtrium, id eſt Nevidunus.

Civitas Elimiorum, id eſt Aventicum.

Civitas Nividunum.

. . . . . .

(1) Vid. D. Bouquet, H. Franc. T. II. pag. 4.

(2) Voy. la 1^e des deux.

(3) Voy. la 1^e des deux.

Digitized by Google

Provincia Alpium Graiarum & Penninarum habet civitates numero II.

Civitas Centronium. Id eſt Tarentaſia.

Civitas Valenſium. Id eſt Octodorus.

Expliciunt nomina civitatum regionis Galliæ Provinciæ Viennenſis... (Galliæ. Provincia Viennenſis) habet civitates numero XIV.

. . . . . .

Civitas Valentinorum (1).

Civitas Tricaſtinorum.

. . . . . .

Provincia Aquitanica civitates numero VIII.

Metropolis civitas Bituricum.

. . . . . .

Civitas Caduccorum. (pour Cadurcorum.)

. . . . . .

Civitas Vellavorum.

Provincia Aquitanica II. habet civitates numero VI.

. . . . . .

Civitas Agennenſium.

Civitas Egoliſmenſium.

Civitas Santonum.

. . . . . .

Provincia Novempopulana civitates numero XII.

Metropolis *civitas Auſciorum.*

. . . . . .

Civitas Lactoracium.

Civitas Convenarum.

Civitas Conſuranorum.

Civitas Boatium. Quod eſt Boius.

Civitas Beranenſium. Id eſt Benamus. (pour Benarnus.)

(1) Voy. la 1e des deux.

Civitas Aurenenſium. (pour Aturenſium.)

Civitas Veſatica.

. . . . . .

Civitas Ellonorenſium.

. . . . . .

Provincia Narbonenſium (ſup. I.) civitates numero VIII.

. . . . . .

Civitas Biterrenſium.

Civitas Agatenſium.

. . . . . .

Civitas Lutevenſium, &c.

Caſtrum Ucetienſe. Id eſt Aſtituecenſi.

Provincia Narbonenſium (ſup. II.) civitates numero VII.

. . . . . .

Civitas Abtenſium

Civitas Regenſium, &c...

Civitas Forojulienſis.

Civitas Vappeuſentium.

Civitas Segeſterorum.

. . . . . .

Provincia Alpium Maritimarum civitates numero VIII.

. . . . . .

Civitas Sollinenſium.

. . . . . .

Civitas Glannatena.

. . . . . .

Quelque différentes que ſoient les copies que nous avons des Notices anciennes des Provinces de la Gaule, il paroît évident qu'elles ont été faites reſpectivement d'après les mêmes diſpoſitions civiles. Les additions, ou les *id eſt* qu'on y a inſérées, ſervent à confirmer ceci, & ce n'eſt point une preuve d'altération ; encore moins, quelques

noms récens de Villes qui ſe trouvent dans certaines Notices, comme dans la nôtre. Je penſe ſeulement que l'état des choſes changea ; & que tel endroit qui n'avoit point encore eu rang de *Cité*, l'eut depuis la fameuſe diſpoſition qu'on attribue à Honorius.

On ne ſçauroit ſans doute aſſez louer le P. Sirmond. Cet Auteur infatigable, & judicieux, nous a rendu de grands ſervices. J'aurois cependant déſiré qu'il ſe fût expliqué un peu plus amplement. Il n'y a pas d'apparence que le Manuſcrit de l'Abbaye de S. Remi de Reims qu'il déſigne, ſoit le même que celui qui m'a fourni cette Notice ; ou le ſçavant Jéſuite auroit bien défiguré la ſienne, ce que je ne crois pas. Mais il en eſt de ce Manuſcrit comme de tant d'autres précieux qui étoient dans la Bibliothéque de cette Maiſon, & que nous n'y voyons plus : ſoit que des connoiſſeurs s'en ſoient emparés, lorſque les triſtes tems de la Ligue, ennemis des Sciences, ainſi que les autres tems de trouble & d'agitation, commencerent à être remplacés par des jours tranquilles & amis de l'étude : ſoit que ceux qui furent à la tête de cette Maiſon, ſe croyant les Maîtres, comme il n'arrive que trop, de diſpoſer de tout, & d'inſtituer des Prête-noms ſouvent peu entendus, ayent abandonné une partie des riches monumens que poſſédoit ſa Bibliothéque, à la demande de quelques perſonnes capables au reſte, & très-dignes d'en faire uſage.

Quoi qu'il en ſoit, je ne ſuis pas moins porté à croire, que le Manuſcrit dont le P. Sirmond s'eſt ſervi, contenoit quelque Notice ou entiere, ou incomplete des Provinces de l'Empire, ce qui augmente mes regrets. Il n'aura fait uſage que de la Notice des Gaules, parce qu'elle convenoit à ſon deſſein, pour l'Edition des Conciles des Gaules qu'il projetoit : mais il faut convenir auſſi que celle qu'il nous a donnée eſt la plus exacte qu'on puiſſe trouver, & que dans l'état qu'elle a été publiée, elle doit ſervir de point fixe pour en rapprocher toutes celles qui ont été données depuis, & même avant, telle par exemple que celle qu'on trouve dans le théâtre de l'ancienne Géographie de Bertius ; telle que celle qu'on a miſe à la ſuite d'un Itinéraire d'Antonin, imprimé à Lyon vers 1540 (1) & par conſéquent bien avant celle de Sirmond.

Mon deſſein n'étant point, Meſſieurs, de vous ennuyer par des redites, je laiſſe ce qui regarde le détail des Notices : & ſans perdre de vue mon objet, je vais eſſayer, ſi, en ſe ſervant de la Notice générale des Provinces de l'Empire, à laquelle ſe trouve jointe notre Notice, on ne pourroit pas fixer l'âge de cette Notice des Gaules. Je demande donc d'abord, pourquoi elle ſe trouve ainſi liée avec le dénombrement de toutes les Provinces de l'Empire ? Nos ancêtres prenant ſans doute peu de part à ce qui

(1) Chez les héritiers de Simon Vincenc. (Matthias Bonhomme).

n'intéreſſoit

n'intéreſſoit point leur Patrie, ont négligé des détails qui leur étoient étrangers, & c'eſt ce qui augmente le déplaiſir que nous cauſe la perte des Notices particulieres des différentes Régions, ou Diocéſes de l'Empire Romain. Mais en ſera-t-il moins vrai, que celle-ci eſt du tems même de la Notice générale des Provinces qui la précéde? ſi d'ailleurs rien ne concourre à prouver qu'elle ſoit d'un tems différent.

Je demande en ſecond lieu, pourquoi elle y eſt unie, dans un tems où l'Illyrie ne fait qu'une ſeule Région, dont les Provinces ne ſont point ſéparées, comme on le voit dans la Notice des Dignités? Il faut donc que notre Notice ſoit antérieure à la diviſion que l'Empereur Gratien fit de l'Illyrie, dont il donna l'Orientale à Théodoſe, ou qu'elle lui ſoit poſtérieure. On ne peut raiſonnablement adopter le premier ſentiment. Cette diviſion eſt au moins de l'an 379. M. de Tillemont a fort bien diſcuté ce point de critique (1). Or les ſept Provinces dont parle la Notice n'étoient point encore connues ſous cette dénomination.

Si l'on s'en tient au ſecond ſentiment, il eſt néceſſaire de chercher un terme qui puiſſe fixer nos recherches. Le P. Sirmond, & après lui, nombre de Critiques, placent la ſienne vers les commencemens d'Honorius. Ils ſe fondent ſur cette diſtinction de *Gaule* & de *ſept Provinces*, & ils remarquent avec raiſon que vers le commencement du Ve ſiécle, les ſept Provinces ont dû faire un corps ſéparé de la Gaule, ſous ce nom, comme l'avoient fait précédemment les *cinq Provinces* dont les monumens anciens font encore mention en 401, (1) ſi nous en croyons Pagi qui met en cette année le Concile de Turin, & dont les actes parlent des cinq Provinces. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il n'eſt guére poſſible en effet de douter qu'avant l'an 407 les ſept Provinces n'ayent fait corps, ſous cette dénomination. La fameuſe Loi d'Honorius de l'an 418, adreſſée au Préfet des Gaules, Agricole (2), rappelle un ordre antérieur de Pétrone, Préfet des Gaules, pour établir à Arles une aſſemblée de ces mêmes Provinces, laquelle n'avoit point eu lieu par la négligence ou l'inaction que l'invaſion des Tyrans, c'eſt-à-dire de Conſtantin, avoit produite, & par le peu d'ordre que le malheur des tems avoit occaſionné. Or ce Pétrone n'a pû être Préfet des Gaules qu'après 400; je veux dire après Vincent, qui le fut depuis l'an 397. juſqu'en 400. Et ce même Pétrone ne paroît pas avoir été Pré-

(1) Voy. H. Imp. T. V. p. 716. & ſuiv. Not. XIV.

Juillet.

(1) T. II. ad h. ann.

(2) Si quidem hoc rationabili planè probatoque conſilio *jam* & vir illuſtris Præfectus *Petronius* obſervari debere *præceperit*, quod interpolatum vel injuriâ temporum, vel deſidiâ tyrannorum, *reparari* ſolita prudentiæ noſtræ autoritate *decernimus*, Agricola parens cariſſime atque amantiſſime.

fet des Gaules après l'an 408 (1). Ces faits ſont aſſez connus.

Je ne dirai rien ici d'une objection qu'on peut tirer de la Notice des Dignités. On y voit également 17 Provinces ; & cependant cinq Provinces ſeulement ſont ſéparées des Gaules. La ſolution dépend des tems auxquels on fixe cette Notice des Dignités (2). Des Modernes ne font point difficulté de l'aſſigner au regne de Valentinien III. Il eſt vrai que les 17 Provinces des Gaules y ſont énoncées, ainſi que dans les Notices des Provinces ; qu'elles y ſont diviſées en 6 Conſulaires & 11 Préſidiales, & que néanmoins les cinq Provinces y ſont corps à part. Mais qu'en conclure, ſinon que quoique ces Provinces euſſent déja été diviſées en ſept, on fut quelque-tems ſans leur donner la dénomination de *ſept Provinces*. Or pour cela, il n'eſt pas néceſſaire de deſcendre à Valentinien III. l'Edit de Pétrone, Préfet des Gaules, dont je viens de parler, & qui ſuppoſe ſi clairement l'établiſſement des ſept Provinces, étant déja antérieur à ce Prince, fait preuve que ce qui eſt dit ici de la Notice des Dignités ne peut y être rapporté.

Cependant, dit-on, ſi la Notice des Dignités (3) « ne nomme que » *cinq* (Provinces) contre l'uſage » déja reçu ; on peut ſuppoſer vrai» ſemblablement que ſous l'Empire » de (Valentinien III.) les Viſi» gots ſe trouvant déja Maîtres de » deux des ſept Provinces, ſçavoir » de l'Aquitaine II. & de la Novem» populanie, & les Romains n'en » poſſédant plus alors que cinq en » tout ou en partie, ils ne ſe ſervi» rent plus depuis ce tems-là que du » nom de *cinq Provinces* pour dé» ſigner cette partie des Gaules » qu'on regardoit toujours comme » faiſant un corps ſéparé du reſte » de cete portion de l'Empire ».

Mais cette ſuppoſition tombe, ou du moins ſe trouve bien affoiblie, par ce que ces mêmes Ecrivains avouent de leur incertitude au ſujet de la Novempopulanie cédée aux Viſigots (4). « Par le traité, diſent» ils, que le Patrice Conſtance fit » avec les Viſigots, ce *général leur* » céda pour leur demeure, au nom » de l'Empereur Honoré, l'Aqui» taine depuis Toulouſe juſqu'à » l'Océan ; ou ſuivant un autre Hiſ» torien (5) la ſeconde Aquitaine » ou Province Eccléſiaſtique de » Bourdeaux, & quelques Villes des » Provinces voiſines, ce qui pour» roit faire croire que la Novem» populanie fut auſſi cédée alors à » ces Peuples avec l'Aquitaine ſe» conde & le territoire de Toulou» ſe : *mais nous n'avons là-deſſus* » *rien de bien certain* » (6). Nos Cri-

(1) V. Tillem. H. Emp. T. V. p. 791, 792. & ſeqq. paſſ.

(2) La Barre Mem. Acad. T. & B. L. T. VIII. p. 423. Hiſt. de Langued. T. I. p. 628. n. VI. & ſuiv.

(3) H. de Lang. T. 1 p. 628. n. VIII.

(4) Idat. Chron.

(5) Iſid. Chron.

(6) Ibid. p. 176. n. XIX.

tiques disent encore plus contr'eux. « Il paroît ſeulement que le Tou- » louſain, l'Agenois, le Bourde- » lois, le Perigord, la Saintonge, » l'Aunis, l'Angoumois & le Poi- » tou tomberent alors entre les » mains des Viſigots : tout le reſte » de la Narbonnoiſe premiere avec » l'Aquitaine premiere demeure- » rent ſous l'obéiſſance des Ro- » mains, enſorte que les premiers » occuperent ſeulement alors la par- » tie occidentale du Languedoc ou » *tout l'ancien Diocèſe de Toulouſe*, » & que le reſte de la même Pro- » vince demeura au pouvoir des » autres ».

Ces mêmes Ecrivains renvoient à leurs notes LI & LVII n. XII. Or on n'y voit encore que la IIe Aquitaine & Toulouſe avec ſon Territoire cédés aux Viſigots : ou s'ils y renouvellent leur ſoupçon à l'égard de la Novempopulanie, ils ont ſoin d'ajouter que (1) « les anciens Hiſ- » toriens qui font mention de cette » ceſſion n'en diſent rien » : & encore, « quoi qu'il en ſoit (du texte » de S. Proſper,) il eſt dumoins » certain par le texte de cet Au- » teur (2) que toute la Novempo- » pulanie ne fut pas alors cédée aux » Viſigots ».

On voit donc par le témoignage même des Critiques dont je rapporte les paroles, & dont je ferai encore uſage par la ſuite, que la Novempopulanie n'a point été cédée aux Viſigots, du moins pour la plus grande partie : que par conſéquent les Romains ne durent point la rayer du nombre des ſept Provinces : enfin que ſi la Notice des Dignités ne nomme que *cinq Provinces*, ce n'eſt point une raiſon pour l'adjuger au regne de Valentinien III. Car ſuppoſé qu'on en fixe l'époque après l'an 424. auquel ce Prince fut fait Céſar & auquel ſa mère pût avoir réuni les deux Illyries qui ſe trouvent diviſées dans cette Notice, ce à quoi il faut bien prendre garde ; ou bien après l'an 437. auquel Valentinien ratifia cette réunion, il n'en ſera pas moins vrai que la Novempopulanie, pour la plus grande partie, au moins, n'étoit pas alors ſouſtraite aux Romains, puiſqu'il n'y a pas d'apparence qu'elle le fut jamais de ſon tems. On ne peut donc point ſe ſervir du nombre des *cinq Provinces* de la Notice des Dignités pour prouver que celle qui nous eſt reſtée ſoit du regne de Valentinien III. Quoiqu'après tout, je ne nie point que ce Prince n'y ait pû faire quelques changemens, ou additions.

On pourroit peut-être ſe ſervir avec plus d'avantage de l'exiſtence d'un corps de troupes appellé *Placidi Valentinianenſes Felices* (3), pour prouver que la Notice des Dignités eſt du regne de Valentinien III. comme le dit M. la Barre. Pancirole écrit (4) ; *Placidi Va-*

(1) Ib. not. LVII, p. XII.

(2) Ibid.

(3) La Barre Mém. Acad. ci-deſſ. pag. 423.

(4) Not. Occid. Imper. Cap. LXXIV.

lantiniani fœlices, *à Placidiâ* (*a*) *matre Valentiniani III. dicti.* Mais tout cela eſt-il une preuve que ce n'eſt point une addition (*b*) inſerée dans le corps de la Notice déja antérieurement dreſſée ? Au reſte pour couper court à des réflexions, que je me ſuis interdites, j'avoue que j'embraſſe le ſentiment du P. Sirmond, & je renvoie à ceux qui en ont déja parlé, entr'autres à une note qui ſe trouve dans le I Tome de l'hiſtoire de Bretagne (1), où pluſieurs faits juſtifient aſſez que la Notice des Dignités eſt du commencement du Ve ſiécle. Je la voudrois ſeulement placer après l'an 401. J'ajouterai que le Pape Innocent I. dans une Lettre datée du 17 Juin 412. (2) qu'il écrivit à Rufus, Evêque de Theſſalonique, le charge de terminer les affaires qui pourroient cauſer quelques différents entre les Evêques de l'*Achaïe*, de la *Theſſalie*, de l'*ancienne* & de la *Nouvelle Epire*, de la Province de *Créte*, de la *Dacie Méditerranée* & *Riveraine*, de la *Miſie*, de la *Dardanie* & de la *Prévalis*. Or toutes ces Provinces jointes à la Macédoine dont Rufus étoit Evêque de la Métropole, conſtituoient l'Illyrie Orientale de la Notice des Dignités, dans laquelle je vois de plus ſeulement *pars Macedoniæ ſalutaris* pour le Diocèſe de Macédoine, & une autre partie de cette Macédoine ſalutaire pour le Diocèſe de la Dacie. Mais il ſe peut faire que ces dix parties d'une ſeconde Macédoine ne ſubſiſtoient plus lorſqu'Innocent écrivoit, ou au moins que ſi elles ſubſiſtoient alors, la diſpoſition Eccléſiaſtique n'y étoit point encore conforme,

(*a*) Si le *Placidi* ſe rapporte à *Placidia*, fille de Galla, derniere femme de Théodoſe le Grand, & mere de Valentinien III. à quel tems doit-on l'y rapporter ? Eſt-ce à celui qui vit gouverner Placidie ? Eſt-ce à celui qui vit naître ce Prince ? Voila quelques incertitudes. En liſant Tillemont, au ſujet de cette Placidie, T. V. H. Emp. p. 260. je vois qu'il lui donne la Maiſon *Placidia Auguſta*, bâtie à Conſtantinople, Ib. pag. 192. & à Galla, femme de Théodoſe, le Palais *Placidianum*, élevé dans la même Ville : & il cite la Chronique d'Alexandrie p. 708. ainſi que Ducange de C. Lib. 2. p. 129. 1°. Le même endroit de la Chronique d'Alexandrie appliqué à ces deux faits, parle du Palais Ib. *Placillianum* ou pag. 781. Vid. Cang Conſt. Chr. Lib. 2. pag. 129. *Placillianum*. 2°. Ducange obſerve que cette Chronique appelle *Galla Placidia*, celle que les autres Ecrivains nomment ſimplement *Galla*. Il paroît que Tillemont a voulu ſuivre Ducange, qui quoiqu'en conjecturant, *ſi conjectura licet indulgere*, donne à *Galla*, femme de Théodoſe, le Palais *Placidianum*, & à ſa fille *Galla Placidia* la maiſon, *Domus Placidia Auguſta*.

(*b*) On pourroit avouer que *Curator horreorum Galbanorum*, ſeroit de ce nombre ſi l'on ſuivoit Pancirole ; cet Auteur dit, P. Victor a lû *Horrea Galbiana*, comme on le lit dans une inſcription poſée par *M. Lorinus*, &c. & que cela doit ſe rapporter à *Galbion*, l'un des Généraux que Valentinien envoya en Afrique (par l'ordre de Felix,) contre le Tyran Boniface (en 427). Mais je ne vois pas que cette difficulté ſoit plus ſolide qu'apparente. 1°. On devroit lire *Galbionorum*. 2°. Le prétendu P. Victor met dans l'Edition du P. Labbe, & à l'endroit cité, *Horrea Galba*.

(1) Not. XV pag. 884. & ſuiv.

(2) Ed. D. Conſtant. p. 816. Epiſt. 23.

Digitized by Google

comme nous voyons qu'elle y fut du tems du Concile de Calcédoine (1), où les deux Macédoines étoient déja établies.

On ne craint donc point d'assurer que vers l'an 402. la Notice des Dignités de l'Empire reçut la principale forme dans laquelle nous la voyons & non sous Théodose encore, comme pense Tillemont (2). J'en donnerai aussi des preuves quand j'examinerai la Notice générale des Provinces. Seroit-ce donc avant cette époque qu'il faudroit rapporter notre Notice des Provinces des Gaules ? Il n'y a aucune apparence, puisqu'au contraire il s'y présente des arrangemens postérieurs. Seroit-ce à cette époque même, à laquelle la Notice du P. Sirmond paroît si naturellement liée ? J'y vois bien une distinction formelle entre les Provinces de la Gaule & les sept Provinces : *Incipiunt nomina civitatum Provinciarum Galliæ ;* & après la Province des Sequanois : *Expliciunt nomina civitatum Regionis Galliæ* (a). *Provincia Viennensis habet....* suivent les Aquitaines, la Novempopulanie, les Narbonnoises, & les Alpes Maritimes, comme on le voit dans la Notice du P. Sirmond. Mais il y a dans celle-ci des dispositions qui ne peuvent être que postérieures. Tel est l'établissement des Villes de *Nevers*, (IV. Lyonnoise.) & de *Laon* (Belgiq. II.) Tel est celui d'*Auſch*, Métropole de la Novempopulanie, &c.

II°... Je crois donc que ces Villes ont pû être élevées à ce rang sous Valentinien III. En développant ce qui regarde les Provinces de l'Empire, je remarquerai que la Notice que nous en avons ne comptant point XI Provinces dans l'Egypte (1), telles qu'elles existent dans un ordre envoyé l'an 448. à Dioscore d'Alexandrie, de la part des Empereurs Théodose II. & Valentinien III. pour qu'il ait à se rendre à Ephése le 1 d'Août de la même année, avec les dix Métropolitains de son Diocése (2) : *Cum decem reverendiſſimis Metropolitis Epiſcopis, qui ſub tua degunt Diœceſi...* Quelques-uns ne comptent en tout que dix Métropolitains en Egypte ; en admettant Alexandrie, dont Dioscore étoit Evêque, il faut mettre le nombre de XI. Je n'ignore pas que le P. Chrétien Wolff, connu ordinairement sous le nom de *Chriſtianus Lupus*, s'est fait cette objection (3) : « comment est-il » arrivé que Théodose ait invité » Dioscore de se trouver au Syno» de avec dix Métropolitains de » son Diocése, puisqu'il n'en com» prenoit que six ? Selon le Con» cile de Nicée, ajoute-t-il, il

(1) An. 451.

(2) Tillem. T. VI. Hiſt. Emp. Nat. XIII. p. 628. & ſuiv.

(a) Le Copiſte a écrit ainſi *Provinciarum Galliæ Provincia Viennenſis*...On voit bien qu'il y a faute.

(1) 13 Kal. April. Zenone & Poſthumio V. C. Conſulibus.

(2) Vid. Labbe Conc. T. IV. p. 99. & ſeq.

(3) Canon. Epheſ. Schol. & not. illuſtr. p. 498. T. 1. Synodor. general.

Digitized by Google

» ne pouvoit y en avoir davanta-
» ge (1) ». Voici ce qu'il répond.
» Il se voyoit des Métropolitains
» qui avoient autorité, d'autres
» qui n'avoient que l'honneur & le
» nom de Métropolitains : il a pû
» se faire que plusieurs de ceux-ci
» ayent été attachés à une même
» Province. Car la Bithynie outre
» l'Evêque de Nicomédie, recon-
» noissoit celui de Nicée & de Cal-
» cédoine ». Il est vrai que quel-
ques abus, ou quelques faveurs de
Valens, firent croire à l'Evêque de
Nicée qu'il étoit Métropolitain : il
en exerça les droits pendant quel-
que tems (2), & à ce Concile de
Calcédoine, il n'en eut que le titre.
Il est encore vrai que Marcien dé-
clara aux Peres de ce même Con-
cile, qu'» en mémoire de ce qui
» s'y étoit passé pour la défense de
» la Foi.... Il donnoit à l'Evêque
» de Calcédoine les priviléges de
» Métropolitain (3), quant à l'hon-
» neur seulement, & sans préju-
» dicier à la dignité qui apparte-
» noit à la seule Ville de Nicomé-
» die ».

Mais on ne peut nier que la No-
tice étant civile, les dispositions du
Prince devant avoir lieu, ces sor-
tes de Métropoles existoient civi-
lement. On ne peut nier encore,
ce qui peut être en fut une suite,
qu'avant Justinien, il y eût au-
moins huit Métropolitains de bon
compte, dans le Diocèse, ou la
Region d'Egypte ; sçavoir comme
l'écrit Hiérocles (1), l'*Egypte*, deux
Augustamniques, l'*Arcadie*, deux
Thébaides, deux *Libyes*. Il n'auroit
pas été plus impossible, comme on
voit, que sur la fin de Valentinien,
deux ou trois autres Provinces eus-
sent été érigées, mais qu'elles fus-
sent rentrées, dans la suite, dans cel-
les dont elles avoient été séparées.
Puis donc que notre Notice des Pro-
vinces ne fait point mention de ce
nombre de Provinces soumises à la
Métropole d'Egypte, il est cons-
tant qu'elle a dû être dressée avant
la fin du regne de cet Empereur,
qui mourut en 455.

Autre preuve. Nous voyons par
les différents qui s'étoient élevés de-
puis long-tems entre les Evêques
d'Arles & de Vienne (2), & qui
furent terminés en 450. après la
mort d'Hilaire d'Arles (3), que la
Viennoise fut alors absolument di-
visée en deux. S. Léon attribue à
la Métropole de Vienne, *Valence*,
Orange, *Genève* & *Grenoble* ; & à
la Métropole d'Arles, le reste des
Provinces comprises précédemment
dans la Viennoise. Je ne doute nul-
lement que cet arrangement ulté-
rieur, outre la décision du Concile
de Turin, ne soit un effet particu-
lier de la préeminence qu'Hono-
rius avoit assurée à la Ville d'Arles,
lorsqu'il confirma son titre de Mé-
tropole des 7 Provinces. Car, com-
me nous avons déja vû, Pétrone

(1) Ibid.
(2) Vid. Action. 15.
(3) Ibid.

(1) In Synod.
(2) Vid. Conc. Taurin. an. 401.
(3) Vid. Pagi ad an. 450. N. XIV.

Digitized by Google

Préfet des Gaules le lui avoit donné auparavant. Mais depuis qu'elle fut regardée définitivement dans l'ordre Eccléſiaſtique comme Métropole, cette diſpoſition eut lieu à plus forte raiſon pour l'ordre Civil, qui l'avoit déja diſtingué de Vienne. Et c'eſt la raiſon pour laquelle dans toutes les anciennes notices, on ne voit point la Viennoiſe ſéparée : parce qu'avant les troubles qui ſuivirent les invaſions des Barbares, on n'avoit pû encore établir d'une maniere ſtable la Métropole d'Arles, comme elle fut dans la ſuite pour l'ordre Eccléſiaſtique. Notre Notice doit donc avoir été dreſſée avant l'an 450.

Ces diſpoſitions, comme on voit, s'accordent aſſez bien avec celles de la Notice des Provinces. Auſſi doit-il ſuivre de ce que je viens de dire, qu'en plaçant *deux Thraces* dans le Diocéſe, ou la Région de Thrace, elle ne répugne point au regne de Valentinien III. En effet elles ſe trouvent conſtamment établies par les ſouſcriptions du Concile de Calcédoine (1), ainſi que je le dirai. Je donnerai encore d'autres preuves de cette époque de la formation de notre Notice des Provinces de l'Empire. Mais pour abréger, le peu que je viens d'avancer ſuffit pour donner à penſer que notre Notice des Gaules, peut avec raiſon avoir la même Epoque.

Puis donc qu'elle peut ſe rapporter au regne de Valentinien III, à quel tems la placerons-nous ? Ce que j'ai dit prouve qu'elle doit avoir eu lieu avant l'an 448. au moins. D'un autre côté, l'état des Provinces de l'Illyrie qui y eſt donné, ne peut avoir rapport qu'à un tems auquel elles n'étoient point diviſées, ainſi qu'elles le ſont dans la Notice des Dignités. Or il eſt de fait que, ſelon le commun conſentement des Hiſtoriens, l'an 437. ou, ſelon Socrate, l'an 436 (2) Valentinien céda, ou ratifia la ceſſion faite à Théodoſe II. de l'Illyrie Occidentale. Ainſi dès ce tems notre Notice aura pû être dreſſée.

Cependant ſi l'on vouloit placer cette réunion des Illyries en 424, rien n'empêcheroit. Car il eſt très-poſſible que Valentinien n'eût « fait » que ratifier en ce tems ci (437.) » ce que ſa mere avoit déja accordé » en 424. lorſqu'elle lui fit fiancer » Eudoxie ». C'eſt le ſentiment de Tillemont (3). Or cette époque paroît plus conforme à ce qui eſt dit dans cette Notice des Provinces, de l'état particuliérement de l'Eſpagne, de l'Afrique, & de la Grande-Bretagne. Je m'explique. Les Bretons commencerent en 409, (4) ſelon ce que dit Zozime, à ſe ſéparer de l'Empire. Le déſordre où étoient les affaires de l'Etat ne permettant pas aux Romains d'envoyer en Angleterre des troupes dont ils avoient eux-mêmes beſoin, fut cauſe que l'Empereur Honorius écrivit aux Villes de cette Iſle (5), de ſe

(1) An. 451.

(2) Vid. Lib. VII. Hiſt. Eccl. C. 44.
(3) Voy. T. VI. H. Emp. p. 75. art. 22.
(4) Lib. VI.
(5) Zoſim. Ibid.

Digitized by Google

défendre elles-mêmes par leurs propres forces (1). Depuis ce tems-là les Romains ne purent plus recouvrer la Grande-Bretagne. Et en effet on ne les y voit reparoître qu'en 421 ou 422, que les Bretons accablés par les Pictes & les Ecossois, (2) députerent à l'Empereur, qui sur l'assûrance qu'ils lui donnerent d'une entiere obéissance, leur envoya une Légion, qui chassa ces Barbares. Il n'est pas inutile d'observer que ces Bretons prenoient encore alors le nom de Romains. Enfin peu de tems après, avant l'an 423, selon Bede, ou en 426, selon Usserius, trois ans après la mort d'Honorius, plus vraisemblablement en 431. selon la Chronique du même Bede, ces Barbares étant revenus, les Bretons eurent encore recours aux Romains, qui remplirent leurs vœux, & repoussérent leurs ennemis: mais ce fut pour la derniere fois (3); ils le leur déclarerent; & ils n'y revinrent plus effectivement.

Les choses étant dans un tel désordre, les Bretons se trouvant à peine séparés pour toujours des Romains vers 431. peut-être plus tard, on sent bien que notre Notice des Provinces pourroit fort bien avoir compté en 436 ou 437. les Provinces de l'Angleterre, sur le pied qu'elles étoient du tems de leur obéissance à l'Empire. A plus forte raison le détail qu'elle fait de la Grande-Bretagne sera-t-il recevable, s'il est vrai, comme je viens de le dire, que dès 424. l'Illyrie otientale a pû être réunie à l'Occidentale. Alors il n'y a plus de difficulté.

On concevra encore comment les Provinces d'Afrique & d'Espagne (4) sont dans leur ancien état. Les Vandales se jetterent dans l'Afrique en 428. Par un Traité conclu à Hyppone en 435. (5) Genseric leur Prince garda ce qu'il avoit conquis dans la Numidie, avec la Proconsulaire & la Byzacéne. Néanmoins on pourroit absolument ne pas devancer le terme dont j'ai parlé plus haut: car s'il est vrai que Genseric fit ce Traité en 435. il l'est également qu'il payoit auparavant un certain tribut à l'Empereur, en reconnoissance de la partie de l'Afrique qu'on lui avoit laissée. S. Prosper semble placer ceci avant 429. puisqu'alors il marque qu'on renvoya au Prince des Vandales son fils qu'il avoit donné en ôtage aux Romains: sans doute par la confiance que ceux-ci prenoient en la tranquillité qu'il témoignoit. Mais il est sûr, au moins, que Carthage ne fut pris qu'en 439. & que si Genseric conservoit alors les Provinces désignées ci-dessus, Valentinien » avoit encore les Mauritanies, la Césarienne, & celle de » Stefe, la Tripolitaine, & une » partie de la Numidie (6), apparemment celle où étoit Cyrthe.

(1) Tillem. H. Emp. T. VI. p. 439.
(2) Tillem. Ib. p. 461.
(3) Voy. Tillem. Ibid. & p. 462.
(4) Voy. Tillem. VI. H. Emp. Not. IV. pag. 622. & suiv.
(5) Ibid. p. 208.
(6) Tillem. Ibid. p. 222. art. 27.

» Il

» Il pouvoit avoir encore la Tin-» gintane » , ajoute Tillemont. » Je cite ordinairement cet Auteur judicieux (1) , parce que je ne vois pas que tous ceux qui l'indiquent, aient puiſé dans d'autres ſources auxquelles il renvoie lui-même. Ainſi malgré le Traité de 435 , il auroit pû ſe faire , qu'une Notice dreſſée en 437. eût conſervé l'ancienne diſpoſition ; l'Afrique n'étant diminuée que de la plus petite partie , & les Romains ne perdant point l'eſpérance de la recouvrer , ou ne regardant ce Traité que comme un titre qui ne devoit point être durable.

A l'égard de l'Eſpagne , il eſt bien vrai que les Vandales s'étoient établis dans la Bétique en 420 ; qu'ils défirent Caſtin en 422 ; mais ils n'avoient encore qu'une partie de l'Eſpagne : ils prirent Seville en 427. Ils avoient pillé Carthagène & les Iſles Baléares deux ans auparavant. Tous ces ravages néanmoins ne ſçauroient empêcher , à la lettre , de croire que dans un état ainſi agité , les choſes euſſent dû toujours durer. Il fut donc naturel aux Romains de ne pas déranger , ou diminuer l'ordre & le nombre de leurs Provinces. En effet, les Empereurs avoient encore leurs Gouverneurs dans l'Eſpagne. L'année d'après l'entrée des Vandales, des Suéves, &c... (2) en Eſpagne, Géronce fut privé de ce Gouvernement & remplacé par Juſte (3). En 420. Nous voyons le Comte Aſtérius Gouverneur d'Eſpagne (4). « En 444. Aſtérius qui Gouver-» noit tout ce que l'Empire poſſé-» doit en Eſpagne , reçut ordre de » ſe retirer.... Il eut pour ſucceſſeur » dans ſa place Mérobaudes ſon » gendre ». Toutes ces prétentions des Romains , l'idée de recouvrer le terrein qu'ils perdoient , ne ſont-ils pas autant de motifs de crédibilité pour ce que j'ai avancé ?

Quand donc même on voudroit placer notre Notice en 437. les monumens de l'Hiſtoire s'y oppoſeroient-ils ? Ainſi en prenant l'une ou l'autre , de ces deux époques , je crois pouvoir encore rendre raiſon des changemens qu'on y voit , en la comparant à celle de Sirmond.

III°... *Provincia Lugdunenſium IV. habet civitates VIII*, dit notre Notice : & la huitiéme eſt *civitates Nivernenſium*. Nevers placée ſous la Métropole de Sens , & détachée de la 1e Lyonnoiſe, a cauſé de l'embarras à pluſieurs Critiques (5). Il ſuffit d'expoſer ſeulement ce qu'en dit M. d'Anville. « Il ſembleroit » qu'ayant été (cette Ville de Ne-» vers) dans la dependance des » *Ædui* , & renfermée par conſé-» quent dans la premiere Lyonnoi-» ſe , elle devroit augmenter le » nombre des Cités de cette Pro-» vince, au lieu d'en être détachée , » & de faire un accroiſſement à la

(1) Hiſt. du bas-Emp.

(2) Voy. Ferrer. par d'Hermilly, T. II. p. 22.

(3) Ibid. p. 44.

(4) p. 63.

(5) Notice de la Gaule p. 491, & ſuiv.

Digitized by Google

» Senonoiſe, ou quatriéme Lyon-
» noiſe, ſelon les Notices poſté-
» rieures.... Cependant le ſilence
» qu'une Notice de l'âge Romain
» dans le dénombrement des Cités,
» garde ſur *Nevirnum*, qui en cette
» qualité auroit eu ſon diſtrict ou
» territoire particulier, ne permet
» pas d'incorporer à la Senonoiſe
» le territoire actuel de Nevers,
» lorſqu'il eſt queſtion de repréſen-
» ter la Gaule dans ſon état ſous la
» domination Romaine ».

Mais n'étoit-il pas naturel de penſer, que puiſque les Critiques reconnoiſſent une IVe Lyonnoiſe formée depuis les diſpoſitions que S. Rufus a laiſſées, & qui exiſtoient de ſon tems, ou ſous Valens & Valentinien I; même après la mort de Valens, en 378. comme il paroît par Am. Marcellin; n'étoit-il pas, dis-je, naturel de penſer, que dans le tems où on fit monter à 17. le nombre des Provinces de la Gaule, & où les 2 Lyonnoiſes furent ſoudiviſées en deux autres; on dût d'abord fixer à chacune des nouvelles Provinces leur étendue: qu'il a fort bien pu ſe faire, que certain territoire attaché auparavant à la 1e ou 2e Lyonnoiſe, fût depuis attribué à la 3e ou 4e: que Nevers qui probablement aura ſuivi la Capitale des *Æduï*, dont elle faiſoit partie, aura été de ce nombre: que l'abſence, ou la non-exiſtence de ſon nom dans la Notice d'Honorius, ne dénote point que dès le tems de la formation des 4 Lyonnoiſes, Nevers n'ait point été dès-lors attachée à la derniere de ces Provinces: qu'enfin pour des raiſons que nous ignorons cette Ville, déja dénommée du tems de Jules Céſar qui l'appelle *Noviodunum*, aura été miſe depuis au rang des Cités qu'elle n'avoit point dans la Notice publique ſous les commencemens d'Honorius; & que ſi on ne l'y voit point ſous ce Prince (1), ce n'eſt nullement par la raiſon, comme le dit l'Auteur des Antiquités de Nevers, que cette Ville fut de la dépendance de la Ville des Eduens, tant que l'Empire Romain ſubſiſta.

Je m'étois imaginé que les ravages ſucceſſifs des Barbares dans les Gaules, après le commencement du Ve ſiécle, ou que les différentes guerres des Francs avec les Bourguignons, avoient été cauſe que Nevers devenue cité depuis les diſpoſitions dont je viens de parler, n'avoit pu encore être fixée à aucune Métropole, & que les Francs étant enfin devenus maîtres de preſque toutes les Gaules, & Sens obéiſſant au Roi de Bourgogne, ce Prince ſoumit alors Nevers à Sens, & non à Lyon, parce que la premiere de ces deux Villes n'avoit point un diſtrict auſſi étendu que la ſeconde. Mais je reconnois que rien n'empêche de mettre Nevers au rang des Cités, bien avant ces temps; c'eſt-à-dire, ſous le regne de Valentinien III: d'autant plus qu'il y a d'autres ſemblables diſpoſitions qui doivent leur origine à

(1) Vid. Valeſ. Notit. Gall. pag. 384 col. 2.

Digitized by Google

des diviſions de Provinces, & qui n'ont d'autre motif que la volonté du Prince, ou des raiſons qui connues alors, nous ont été depuis inconnues.

2°. Auch ſe trouve dans notre notice Métropole de la Novempopulanie. Quelle en peut être la cauſe? En admettant une diſpoſition nouvelle que je rapporte à Valentinien III, & quelques années après, les ceſſions que les Romains furent obligés de faire en 418 à Vallia, Roi des Viſigots, il n'eſt pas impoſſible de concevoir » que ceux-» ci ayant obtenu de l'Empereur » Honoré l'Aquitaine depuis Tou-» louſe juſqu'à l'Océan, [Idal. » Chron.] (1) ou, ſuivant un autre » Hiſtorien, [Iſidor. Chron.] (2) » la ſeconde Aquitaine, ou Pro-» vince Eccléſiaſtique de Bour-» deaux, & quelques Villes des » provinces voiſines, » *Eluſa* ſera paſſé ſous leur obéiſſance: & qu'au contraire la plus grande partie de la Novempopulanie étant demeurée aux Romains, *Auch* aura été conſidérée & ſera devenue, au moins pour un temps, comme la Métropole de la Novempopulanie, dont les Viſigots n'ont dû avoir, ſelon la chronique d'Iſidore, qu'une petite partie.

On peut auſſi bien me paſſer cette conſéquence que ce qu'on a accordé aux Hiſtoriens de Languedoc; leſquels n'ont pas craint d'aſſurer, quoiqu'avec moins de fondement, comme je l'ai remarqué, que » ſous » l'empire de Valentinien III, » les Viſigots ſe trouvant déjà » maîtres des ſept Provinces; ſça-» voir, de l'Aquitaine II, & de » Novempopulanie (3), & les Ro-» mains n'en poſſédant alors que » cinq en tout ou en partie, ils » ne ſe ſervirent plus depuis ce » tems-là que du nom de cinq » Provinces..... »

Au reſte, il me ſemble qu'en admettant mon hypothèſe, on entend mieux pourquoi Auſch eſt ainſi Métropole dans preſque toutes les notices anciennes. De dire que ces notices ont été dreſſées dans un tems où Auch avoit ſuccédé à *Eluſa*; c'eſt ce qui ne me paroît pas raiſonnable. » Le titre (4) de la Métro-» pole de la Gaſcogne y a été tranſ-» féré, dit-on, depuis la deſtruc-» tion de la ville d'Eauſe; ce que » quelques-uns croient être arrivé » vers l'an 1200 ou 1300.....» On convient au moins que dans les anciennes notices, (5) il s'en trouve qui la font Métropole de la Novempopulanie. M. d'Anville (6) dit que » on connoît par les ſouſcrip-» tions de pluſieurs Conciles que » la ville d'*Eluſa* a conſervé ce rang » juſque dans le huitiéme ſiécle. » Mais ayant été ruinée par les » Normans dans le neuviéme, » l'Evêque d'Auch eſt monté à la » dignité de Métropolitain, &

(1) H. de Lang. T. I. p. 176. n. XXX.
(2) Ib. p. 628. n. VIII.

(3) *Une partie*, Voyez ci-deſſ.
(4) La Martin. Dict. Géogr. *Auch*.
(5) Ibid.
(6) Not. de la Gaule p. 483.

» *Elusa* n'a plus été un Siége Epiſ-» copal ». Valois (1) croit qu'Auch » aura pu devenir Métropole vers » l'an 700 ou 800.

Or, ſi dès ce tems-là ; c'eſt-à-dire, du tems de cette érection d'Auch en Métropole, après la chute d'Eauſe, on place les notices qui mettent Auch au premier rang ; comment concevra-t-on que ces notices aient oublié tant de Villes Epiſcopales, Nevers, Laon, Noyon, Maguelone, Carcaſſone, Elne, &c. Donc les notices, au moins une partie, qui font Métropole la ville d'Auch, ſont antérieures à pluſieurs de ces Villes, qui déja reconnues ſans difficulté Siéges Epiſcopaux, vers le commencement du ſixiéme ſiécle, ont pu au moins avoir été élevées à ce rang dès le cinquiéme ſiécle.

Depuis ces réflexions, j'ai vu que M. Baluze (2) prétendoit que la Métropole d'Eauſe avoit été éteinte après la deſtruction de cette Ville par les Vandales : cela ne revient-il pas à ce que je propoſe ? Il ajoute que depuis ce tems-là les Evêques de la Novempopulanie étoient demeurés ſans Métropolitain, & avoient été ſoumis à celui de Bourdeaux, ville nommée, dit il, capitale de la Novempopulanie dans la Chronique de Fontenelle. Mais des critiques ont obſervé que Baluze (3) n'avoit pas fait attention que » ſoit que la ville d'Eauſe ait » été détruite par les Vandales ou » non, il eſt certain qu'elle ſubſiſtoit au VIe & VIIe ſiécle, &c. » Ainſi je m'en tiens aux diſpoſitions que j'ai indiquées ; quoique d'ailleurs il ne repugneroit pas que les Romains, ayant cédé aux Viſigots cette Ville ruinée en partie précédemment, & préalablement par ceux-ci plutôt que par les Vandales, ayent adjugé ou tranſporté le titre de Métropole à la ville d'Auch.

3°. Après les diſpoſitions dont j'ai parlé ci-deſſus, il ſemble qu'on ne doive pas être ſurpris de trouver *Laon* au rang des Cités. Le peu que nous liſons de cette Ville dans l'antiquité Romaine, ne l'a pas fait autrement regarder de nos Hiſtoriens des Gaules, même les plus récens, que ſur le pied de *Caſtrum*. Tous ont été guidés par la réponſe d'Hincmar de Reins à Hincmar de Laon. Celui-ci ſe prévaloit de la conſidération qu'avoit ſon ſiége. L'autre lui repréſente ce qu'avoit été autrefois Laon. » Le » Préteur Marcobrius (4), dit-il, » ſelon ce qu'en rapporte l'Hiſto-» rien Eutrope, en fut le fonda-» teur. Depuis ſa fondation, & » pendant tout le tems que cette » Place a été païenne, jamais elle » n'eut ni rang ni nom de Cité ou » de Siége Provincial. Le Pape S. » Sixte envoya à Reims le bienheu-» reux Xiſte pour y prêcher la Foi. » Quinze Archevêques ſe ſuccéde-

(1) Not. Gall. p. 67. col. 1 verſ. fin.

(2) Not. in Capitul. T. II. p. 1072.

(3) H. de Langued. T. I. p. 733. n. X.

(4) Opuſc. Hincmari. T. II. cap. XVI. p. 431.

Digitized by Google

» rent. Pendant tout cet intervalle » de tems assez considérable, Laon » n'étoit, comme bien d'autres de » la province de Reims, que *Municipium*. Vous pourrez même le » voir dans la réponse que le Pape » Anaclet fit aux Evêques qui l'interrogeoient sur les privileges de » leurs Siéges ; toutes les Villes » soumises à la Métropole de Reims » sont décrites au long ; mais vous » ne trouverez jamais le nom du » *Château* dont vous avez été or» donné Evêque. Ce ne fut même » que bien des années après que » S. Remi dans sa vieillesse lui en » donna un pour la premiere fois. »

Quelque soit la réputation dont Hincmar de Reims a joui, on ne me fera point un crime, je pense, de ne m'en pas rapporter uniquement à ce qu'il dit. 1°. Il n'est personne qui n'ait Eutrope. A moins qu'Hincmar n'ait eu connoissance des autres ouvrages qu'avoit fait l'Historien Romain, comme il le dit lui-même à la fin de son abrégé, & comme l'écrit Suidas, ce qui est rapporté ici de ce Marcobrius ne s'y trouve point. 2°. La mission de S. Xiste par le Pape Sixte (premier sans doute, car il n'ajoute rien de plus,) est-elle bien avérée ? Marlot (1) veut que ce soit S. Pierre qui ait donné un Apôtre aux Remois, sentiment moins soutenable. 3°. Quel est cet Anaclet qui répond ainsi à ces Evêques sur les privileges de leurs Siéges, & qui fait un détail des suffragans de Reims ? Qui croira cette fable ? Il ne me seroit peut-être pas difficile de trouver des manques d'exactitude dans l'opuscule même que je cite ; mais cela suffit.

J'observerai seulement que ce Prélat, qui étoit naturellement fier & dur, rabaisse un peu trop la ville de Laon : il affecte de l'appeller *Castellum* ; & c'étoit pour mortifier Hincmar, son neveu. Cependant l'Auteur (2) de la vie de S. Salaberge, écrivain du VIIe siécle, donne à Laon le nom de Ville : il dit que ce fut une des villes, *urbem*, que les Vandales, les Alains, les Huns, & les autres nations d'Allemagne & de Scythie assiégerent ; & que leurs efforts étant inutiles, ils furent obligés de se retirer. M. Le Beau (3) écrit aussi (à l'an 407) que » Laon fut la seule » ville de ces cantons (Amiens, » S. Quentin, &c.) qui tint con» tre leurs attaques, &c. »

Marlot me mettroit plus à mon aise, si je le suivois sans précaution. Il avance qu'on lit sur une piéce de monnoie frappée à Laon, *ante annos* 1300 *cusa*, ce sont ses termes, *Lugduni clavati*. Le premier Tome de sa Métropole de Reims (4), d'où je tire ceci, ayant paru en 1666, on voit que dès l'an 366 au moins cette Place avoit assez de célébrité pour qu'on y battît monnoie. Mais, comme je l'ai dit,

(1) Metrop. Rem. T. I. p. 32. 44. 50. & seqq.

(2) Guib. d'Acheri, p. 682. col. 1.

(3) H. du Bas-Emp. T. VI. p. 407.

(4) Metrop. Rem. T. I. p. 566.

Digitized by Google

je ſoupçonne en cet endroit Marlot d'inexactitude. Valois (1) dit bien, ſur le rapport de Sirmond, qu'une piéce d'or portoit, *Lugduno cloato : Laugduno cloato*, écrit-il lui-même, *in triente aureo ; & in quodam alio nummo*, Leuduno *ſit*, *in alio* Lugdunum. Cela, ſi je ne me trompe, ſe reſſent des tems poſtérieurs. Au reſte, quant au rang que l'on donne ici à cette Ville, je veux dire, le troiſiéme, je doute que ce ſoit celui qu'elle avoit alors : du moins les motifs qui l'y auroient élevé nous ſont inconnus. Mais pour dire encore un mot de l'élévation de Laon au rang de Cité, ne pourroit-il pas ſe faire qu'Hincmar ait lu que Macrobe, que nous voyons Proconſul d'Afrique en 410, & qui a pu avoir été Préfet ou Officier des Gaules dans quelques-unes des années ſuivantes, où nous trouvons du vuide pour les noms depuis Dardane, Préfet des Gaules (2), ait été celui-là même qui a élevé Laon au rang de Ville que notre notice lui donne, tant à cauſe de la ſolidité de la Place, dont on avoit reconnu l'avantage lors de l'invaſion des Barbares, qu'à cauſe que quelques Villes voiſines avoient été alors entierement ſaccagées.

4°. Je ne diſconviens pas que ce que j'ai dit juſqu'à préſent de ces Villes ne faſſe de la peine à quelques Critiques : mais il faut partir d'un point. Ces notices étoient-elles purement eccléſiaſtiques ? L'Hiſtoire & la Critique s'y oppoſent. Etoient-elles eccléſiaſtiques & politiques en même tems ? On devroit donc y trouver des endroits qui avoient Siége Epiſcopal ; tel eſt *Carpentras*, qu'on ne voit point dans la notice du P. Sirmond, & qu'on s'imagine devoir faire loi. Cependant Carpentras étoit déja Evêché avant le Ve ſiécle. Etoient-elles civiles ? C'eſt ce que je penſe. Ainſi telles Villes, que nous connoiſſons déja antérieurement comme réſidences d'Evêques, n'ont que le nom de *Caſtrum*, quoique dans la ſuite elles eurent celui de *Civitas*. Je donne pour exemple Mâcon, avec quelques Ecrivains, quoique ſes Evêques ne nous ſoient inconteſtablement connus que depuis le commencement du Ve ſiécle. Châlons ſur Saone avoit des Evêques connus dès le milieu du IVe ſiécle. Il eſt vrai que la notice de Sirmond porte *Civitas*, & il y a quelqu'apparence que vers le tems de cette notice Châlons pût avoir le rang de Cité : c'eſt ce qui fait que la nôtre, & d'autres encore, marquent quatre Cités dans la Lyonnoiſe premiere, quoique dans le dénombrement nous n'en comptions que trois, Châlons n'étant parvenu que depuis à ce rang, & ſon ancienne dénomination prévalant encore. Mais j'en tire toujours une conſéquence ; c'eſt que cette Ville n'eut que tard le rang de Cité, quoique bien avant elle fût Siége Epiſcopal, & qu'alors elle fût ſeulement *Caſtrum*.

(4) Not. Gall. p. 290. col. 1.

(5) An. 413. Dardane étoit Préfet des Gaules.

Digitized by Google

Si notre notice, ainſi que celle de Sirmond, n'a point ſéparé la Viennoiſe, quoique la ville d'Arles eût été nommée dèſlors Métropole des ſept Provinces, il faut croire que cet arrangement n'ayant pu avoir lieu à cauſe des troubles qu'avoient occaſionné dans l'Etat les incurſions des Barbares, & ſurtout des Viſigots & des Vandales, il fut inutile d'établir une Métropole pour des pays tels que la 2e Aquitaine, & pluſieurs autres Places des Provinces voiſines, qui n'y reſſortiſſoient plus depuis la ceſſion faite à Vallia. Ce qui n'empêche pas néanmoins que par la ſuite, lorſque les Evêques d'Arles eurent été ſouſtraits totalement de la Métropole de Vienne, & Métropolitains eux-mêmes, la Viennoiſe ne fût alors partagée même civilement, comme je l'ai dit; car ces ſortes d'arrangemens eccléſiaſtiques ſuivoient l'ordre civil.

Que ces notices ayent donc été civiles, c'eſt ce qui peut encore ſe voir par leur propre diſpoſition. Prenons le détail de la grande Sequanoiſe, tel qu'il eſt dans la notice de Sirmond. Voyons-nous que cette diſpoſition ait été eccléſiaſtique? Non, en bonne partie. On auroit peine à trouver au commencement du Ve ſiécle des Evêques à Noyon, à Yverdun, à Port-ſur-Saone, *Portus* (1) *Abucini*, &c..... Dans cette notice on ne voit que huit Places diſtinguées, dont quatre ſont au rang de Villes. Il ſe trouve une Ville & un Château de plus dans d'autres notices, & la nôtre eſt de ce nombre. Faut-il les rejetter?

Valois prétend que *Nevidunus*, ou *Noiodunus*, eſt le même que *Nividunum*. Cette reſſemblance de nom ſeroit-elle une raiſon ſuffiſante pour ſouſtraire cette Place de la notice? Que de noms pareils ou approchans donnés à des Villes ou lieux différens! Dans l'Evêché même d'Avenches étoit au VIIe ſiécle un Monaſtere appellé, *Noviacum*. Ne voyons-nous pas encore *Argentoratum* & *Argentovaria*, ou *Caſtrum Argentarienſe*, deux endroits différens? L'une eſt Strasbourg, l'autre eſt Artzen-heim, ſelon l'eſtimation de M. d'Anville (2); ſelon quelquus-uns, Colmar, mais moins vraiſemblablement. Valois & ceux qui l'ont ſuivi ne donnent pour toute raiſon que celle-ci; ſavoir, que la notice de Sirmond ne parle que de *Colonia Equeſtris Noiodunus*. On ſent bien que ce ne doit pas être une queſtion irrévocable, puiſque la déciſion actuelle eſt de ſtatuer ſur des notices différentes. Or il eſt de fait que dans ces notices, aſſurément très-anciennes, on voit des Places qui ont réellement exiſté, & qui ne ſont pas dans celle de Sirmond.

Je parlois toute à l'heure d'*Avenches*. Sur la fin du VIe ſiécle, Marius transféra ſon Siége à Lauſanne: notre notice doit donc re-

(1) Voy. d'Anvev. Notice de la Gaule, p. 529.

(2) Not. de la Gaule, p. 96. Voy. la Guill. H. d'Alſace.

monter plus haut. *Belley* étoit auſſi Evêché dès le regne de Childebert I.... (1) Dans Jonas, auteur du VIIe ſiécle, je lis que Ragnacaiſe étoit Evêque *Auguſtanæ & Baſileæ*; Augſt eſt à ſix milles de Baſle. *Noyon*, qui n'eſt point dans notre notice, devint Siége Epiſcopal ſous Clotaire I (2), qui y transféra le Siége de Vermand, &c... Notre notice, & bien d'autres qu'on rejette dans des tems plus reculés, ſont donc plus anciennes qu'on ne penſe. Or ſi l'on joint à ce détail ce que j'ai dit précédemment, il eſt aiſé de voir que rien n'empêche qu'elles n'ayent été dreſſées dans le Ve ſiécle; j'ajoute même pour certain, telle que celle dont je préſente l'examen, ſous Valentinien III. J'en ai donné également des raiſons; & j'obſerve ici en paſſant, que *Toulon*, dont nous voyons évidemment le premier Evêque en 451, n'eſt point dans notre notice, parce que cet endroit, quoique célebre déja, n'avoit point obtenu rang, dans le département de ſa Province, parmi les autres endroits où réſidoient les Officiers de l'Empire qui la gouvernoient.

Je n'ai plus qu'un mot à dire; j'abrege. C'eſt un éclairciſſement que je demande: pourquoi dans notre notice *Civitas Agatenſium*, *Civitas Magalonenſium* ſont la Métropole de la I^e Narbonnoiſe, leſquelles ne ſont point dans celle de Sirmond? La réponſe eſt toute ſimple: c'eſt que dans le tems que celle-ci fut dreſſée, il n'y avoit que ſix Places attribuées à la I^e Narbonnoiſe, pour les Officiers de cette Province; & que dans l'autre, ou ſous Valentinien III, on en ajoute deux autres. Des notices poſtérieures font voir qu'*Uſez* parvint depuis au rang de Cité. Mais dans celle de Sirmond, telle qu'elle eſt à la tête des Conciles des Gaules, il n'y a que *Caſtrum*. Valois, D. Bouquet & autres, en le tranſcrivant, ajoutent *aliàs Civitas Mecienſis*. Je crois que c'eſt une addition, & de plus qu'il y a une faute. On voit toujours le rang de *Civitas* ajoûté à celui de *Caſtrum*; ainſi il falloit dire, comme ailleurs, *id eſt Civitas Mecienſis*, à moins qu'on ne prenne *aliàs* pour le ſynonime d'*id eſt*.

On s'eſt donné bien de la peine pour expliquer ce qu'on lit dans les notices poſtérieures, *id eſt Aſtituecenſis*, ou *Aſtimacenſis*. (3) M. de Mandajors dit que ce nom peut avoir été corrompu d'*Artecomicenſis*. Ne pourroit-on pas haſarder auſſi bien, qu'il y avoit *civitas* en abrégé, & qu'on en aura fait un ſeul avec *Mecienſis*, *Mecenſis*, ou que c'eſt l'ancien nom d'*Ariſitum* défiguré, au lieu d'*Ariſiticenſe*, *Ariſtimagenſis*, *Arſti*, *Aſtimagenſis*. Peut-être, ſi nous étions au tems des Etymologiſtes, quelques-uns d'eux nous donneroient-

(1) H. S. Euſtaſ. T. II. Sanct. ord. S. Bened. p. 118. n. 5.

(2) Vit. S. Medardi 3. ſec. XI. ſcripta, T. III. coll. Bouquet p. 454.

(3) Mem. Acad. J. & B. L. T. VIII. pag. 435.

ils

ils *Aſtu Mecenſis*, *Aſtu Mecienſe*, *id eſt*, *Civitas*. Pour dire quelque choſe de plus ſolide, je remarquerai qu'*Uſez* n'étoit point encore *Civitas* dans notre notice, non plus que dans celle de Sirmond, & que nous ne connoiſſons point d'Evêque d'Uſez avant » Conſtance, (1) » nommé dans une lettre du Pape » Hilaire, écrite aux Evêques des » Gaules en 462. » On pourroit (2) ajouter que de » Conſtance, ou » Conſtantius...ſouſcrivit au milieu » du Ve ſiécle à la lettre des Evê» ques des Gaules au Pape S. Leon. » C'eſt, diſent les Hiſtoriens de » Languedoc, le plus ancien mo» nument que nous ayons de cet » Evêché.

A l'égard des autres Villes *Agde* & *Maguelone*, notre notice a pu leur conſerver une exiſtence qu'elles avoient ſous Valentinien III. Si l'on recherche les titres eccléſiaſtiques de la premiere, on voit que, » Venantius, Evêque d'Agde, » fut martyriſé par les Vandales » au commencement du Ve ſiécle; » ce qui prouveroit que cette Ville » étoit alors Epiſcopale. » Ainſi on » ne ſauroit faire remonter l'établiſ» ſement de cette Egliſe plus haut » que la fin du IVe ſiécle. » (3) C'eſt l'aveu des Hiſtoriens que je viens de citer. Il n'y a donc point au moins de raiſons qui empêchent de croire que de cette maniere *Agde*, qui n'avoit pu avoir place ſur la notice d'Honorius, l'ait eu ſur celle de Valentinien III.

Ce qui regarde *Maguelone* n'eſt pas ſi favorable au premier coup d'œil. » (Ses) Evêques, dit-on (4), » nous ſont abſolument inconnus » juſqu'à Boëtius qui aſſiſta & ſouſ» crivit au troiſieme Concile de » Tolede l'an 589... » Nous croyons » d'ailleurs, ajoute-t-on, qu'il ſe» roit inutile de chercher l'établiſ» ſement de cette Egliſe avant le » VIe ſiécle. » Mais puiſque ces notices ont été purement civiles, il ne faut ici que conſidérer les vues qui auroient pu engager l'Etat à donner à ces deux Villes un rang dans la notice publique. Or, ſans ſuppoſition, ſans diſcuſſion recherchée, les circonſtances des tems ont ſuffi depuis les incurſions des Viſigots, & ſur-tout depuis leur établiſſement, pour occaſionner ce changement. Il a fallu veiller davantage aux frontieres, il a fallu en céder du terrein, choiſir d'autres Places. Dès avant l'année 436 les Viſigots n'auroient-ils pas pu inquiéter les Romains? Il eſt certain au moins qu'alors, ſelon ce que diſent Proſper & Idace, Théodoric fit le ſiége de Narbonne, & que les Viſigots tiennent des Places voiſines de leurs poſſeſſions. En voilà donc plus qu'il n'en faut pour faire voir que des raiſons d'Etat ont ſuffi alors pour donner à Agde & Maguelone un rang dans la notice publique. (5)

(1) Mandajors dit p. 434.

(2) H. de Lang. T. I. p. 130.

(3) Ibid. T. I. p. 130.

(4) Ibid. & Not. XXVI. p. 611. Voïez

(5) *Municipia.*

Soit encore que le Concile d'Agde, tenu en 596, ne nous ait conservé parmi les noms des Evêques suffragans de la Narbonnoise Ie (1), que ceux d'*Heraclien de Toulouse*, de *Sophrone d'Agde*, de *Sedat de Nismes*, de *Materne de Lodève*, & *Probatien d'Uzez*. Dès lors qu'on n'envisage que l'ordre civil, quel obstacle y a-t-il que Maguelone, qui ne s'y trouva pas, ait néanmoins été admises au rang des Villes? D'ailleurs on avoue, ou l'on suppose, que l'Evêque de *Beziers*, qui n'est point ici nommé, étoit présent à ce Concile. Pourquoi celui de *Maguelone*, dont on ne voit pas également le nom, n'y auroit-il pas été présent?

Je ne dis rien des défauts que le copiste a pu faire. Je conviens que dans cette notice il y a des noms bien défigurés. Au reste cela ne fait rien au fond de la question. A peu de choses près, notre notice, comme d'autres, suit le même ordre: cela forme une sorte d'authenticité. Mais à propos de ces noms défigurés, ou inconnus, je m'arrête particuliérement à un.

Civitas Diablintum (id est Carifas) quæ alio nomine Aliud & Adalia vocatur. Le nouvel Historien de Bretagne avance sur les Mémoires de M. Gallet, que » les petites » notices des Provinces donnent aux » villes des Diablintes » ces noms: & persuadé que *Nudionum Diablintum* » n'est autre que Mayence, » ou le village de Neun près cette » Ville »; par conséquent que ce ne peut être *Nogent le Rotrou* jusqu'où » les Diablintes ne s'étendoient point; » il ajoute: » *Diablintum* signifie naturellement » Deolz ou Déalz, comme le *Dolensis vicus* du Berri s'exprime en » notre langue par Bourg-Deolz ou » Bourg-dieux ». On sent bien qu'un Auteur qui dans des matieres obscures doit s'assurer la croyance du Lecteur, doit donner des preuves: Or on ne cite rien. Mais 1° on ne convaincra personne que *Dolum* ou *Dolum Monasterium*, ayant donné naissance à l'Evêché de Dol, celui-ci ait jamais eu une dénomination différente de *Dolum*. 2°. On trouve dans des Chroniques, [Chron. Brioc... Nannet... &c. *Mém. pour servir à l'Hist. de Bretag. T. 1.*] *Diocesis Dialetensis... Britanni Dialetenses, Dialetenses*, &c. On voit un *Salaco Dialetensis*, *Dialetensis*. [Supr. & p. 284, n. ix, pag. 288... & observ. prævit. S. Conwoion. sæc. IV Bened. part. 2.] Or ce nom est celui d'Aleth. Des Copistes ignorans n'ont-ils pas bien pu s'imaginer que les *Diablintes* étoient ces *Dialeti* ou *Dialetenses*. Ptolemée nomme *Dianlitæ* les Diablintes. Ces Copistes auroient donc pris le *Civ. Dialetensium* pour *Civ. Diablintum*, comme ils ont écrit *Corisolitum*, *Carifuletum* pour *Coriſopitum*. Je sçais que l'Historien de Bretagne que je cite veut que Salacon ait été Evêque de Dol, & que par conséquent *Civ. Dialetensium* n'est autre que

(1) Voyez M. Lang. T. I. p. 243. art. XXXI. & not. ibid.

Civ. Dolenſium. [T. 1, p. 40 & ibid. not. 39.] Il s'appuie ſur la Lettre » que les Peres du Concile » tenu à Soiſſons l'an 866 écrivirent » au Pape Nicolas. » [Voy. Mém. de Bret. T. 1, p. 289, n. 2.] Il eſt vrai que les Editions des Conciles portent *Salaconem Dolenſem*; mais il y a une faute dans le texte. Car les Peres parlent des Evêques injuſtement dépoſés de leurs Siéges par Nominoë, & ſans la tenue d'aucun Concile. Or l'Evêque de Dol n'a pu être de ce nombre, puiſqu'il ne fut inſtitué Evêque qu'après cette époque, comme on ſçait, ainſi que ceux de Treguier & de S. Brieuc. D. Mabillon entend par *Dolum Monaſterium*, Dol, al. *S. Malo.* C'eſt une mépriſe légere. S. Malo a ſuccédé à Aleth pour la dénomination. Revenons à *Civ. Dialetenſium.* Il eſt donc aſſez naturel de penſer que des Copiſtes ignorans l'aient pris pour le *Civ. Diablintum.* Si nous en croyons encore l'Hiſtorien de Bretagne, nous en demeurerons convaincus; car » *Aliud* » eſt l'ancienne ville d'Aleth, au- » jourd'hui Saint Servand, qu'Iſi- » dore cité par Cambden compte » entre les villes des Diablintes. » [Hiſt. de Bret. T. 1, not. 3, col. 859.] On demandera ſans doute quelle eſt la preuve qu'*Adala* ſoit Aleth; on n'en voit pas non plus qu'*Adala* ſoit la ville de Dol, & » *Cariſſe* le Bourg de Carfenten, qui » s'étendoit autrefois juſqu'à la » porte de Dol. » [ibid.]

Un Critique » conjecture que » (*Carifas* & *Adala*) ſont les noms » de deux Seigneurs du XIe & du » XIIe ſiécle, qui s'étant emparés » de la Cité des Diablintes, préten- » dirent s'en aſſurer le domaine en » lui faiſant porter leurs noms. » [D. Jaq. Martin, Hiſt. des Gaul. T. 2, p. 128.] Il auroit dû en ce cas placer ces Seigneurs dans des ſiécles antérieurs; car notre manuſcrit paſſe tout au plus le commencement du XIIe ſiécle, s'il n'eſt du XIe. J'aimerois autant dire que dans des ſiécles reculés, l'emplacement de la ville des Diablintes n'ayant pas été trop connu, les uns l'auront porté à *Dol*, d'autres à *Cariſſe*, ou à *Aleth.* Des Ecrivains plus récens n'en ont-ils pas fait de même pluſieurs fois ?

J'ai l'honneur d'être, &c.

MONSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,
D. VINC. Bibl. de l'Abb. de S. Remi de Reims.

A Reims, le 21 Juin 1768.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

MÉMOIRES ſecrets, tirés des Archives des Souverains de l'Europe, depuis le regne de Henri IV. Ouvrage traduit de l'Italien. A Amſterdam. 1768. 13.e & 14.e Parties. 2 Vol. *in*-12. Le premier de 287 pages, ſans compter la Table, qui en a 20. Le ſecond de 300 pag. ſans compter la Table, qui en a 18.

Nous rendrons compte de ces deux nouvelles parties, ainſi que de pluſieurs des précédentes.

SUISSE.

DE LAUSANNE.

Alberti V. Haller. Præſidis Societatis Reg. Scient. Goetting. Sodalis Academiæ Reg. Scient. Pariſ. Reg. Chir. Gall. Imper. Berolin. Suecic. Bononienſ. Bavar. Societ. Scient. Brit. Arcad. Upſal. Flor. Helvet. altiſ. in Senatu Supremo Bernenſi, ducentum viri opera hactenus emendata, aucta & renovata. Tomus primus Anatomica ad partes corporis humani vitales, animales, naturales.

Acceſſerunt tabulæ æneæ, Lauſannæ ſumptibus Franciſci Graſſet. 1762. Vol. *in*-4°. de 608 pages.

Ejuſdem operum anatomici argumenti minorum Tomus ſecundus, pars prima ad generationem. Lauſannæ ſumptibus Franciſci Graſſet & Socior. 1767. Vol. *in*-4°. de 607 pages.

Ejuſdem operum anatomici argumenti minorum Tomus tertius. Accedunt opuſcula Pathologica aucta & recenſa. Lauſannæ, ſumptibus Franciſci Graſſet. & Sotir. 1768. *in*-4°. de 388 pages.

Ces trois Volumes ſont un Recueil des Diſſertations, Théſes, Mémoires & autres Opuſcules de M. Haller. Nous en rendrons compte avec l'attention que méritent l'importance des matiéres & le nom du célébre Auteur.

LIÉGE.

Diſſertation ſur les douleurs vagues, connues ſous les noms de goutes vagues & de Rhumatiſmes goutteux, laquelle a remporté le prix, au jugement de Meſſieurs les Docteurs Regens de l'étroite Faculté de Médecine de l'Univerſité de Louvain l'an 1763. *Par J. P. de Limbourg, Docteur en Médecine, Correſpondant de la Société Royale des Sciences de Montpellier. Deuxiéme Edition revue, corrigée & augmentée.* A Liége, chez F. J. Deſoer, Imprimeur-Libraire, à la Croix d'or, ſur le

pont de l'Iſle 1768 & à Spa en tems de Saiſon. Brochure *in*-8°. de 91 pages, avec cette déviſe.

Les affections goutteuſes ſont les enfans des plaiſirs.

Les couronnes Académiques que l'Auteur a remportées ſur divers ſujets difficiles & profonds, & l'accueil que les Sçavans ont fait à ſes autres Ouvrages ſont de ſûrs garants de la bonté de celui-ci.

ALSACE.

STRASBOURG.

Diſſertatio inauguralis medico-Chirurgica receſſum oſſium naſi exhibens, quam ſub auſpiciis divini numinis, &c, die 26 Auguſti anni 1767 ſolemni eruditorum examini ſubjecit Joannes Jacobus Waſer Helveto Tigurinus. Argentorati ex officinâ Joh. Henrici Heitzii Univerſitatis Typographi.

Cette Diſſertation a pour objet un dérangement & un écartement ſingulier des os du nez, occaſionnés par une tumeur conſidérable ſurvenue à la ſuite d'un coup de poing reçu ſur cette partie. L'Auteur expoſe les différentes manieres dont les os du corps humain ſont joints les uns aux autres, & ce qui arrive dans leurs dérangemens ou luxations; il s'attache particuliérement à celle du ſujet de ſa Diſſertation, il expoſe comment cette luxation eſt arrivée, les ſuites fâcheuſes qu'elle auroit eues, ſi on n'y avoit point remedié, & enfin la maniere dont elle a été guérie.

Diſſertatio inauguralis de corpore animali chemiſta quam.... in almâ Argentoratenſium Univerſitate ſolemni eruditorum diſquiſitioni ſubjecit Joſephus Doerner Wiſſena-Colonienſis die 27 Auguſti 1767. Argentorati excudebat Joh. Henricus Heitz, Univerſitatis Typographus.

L'Auteur de cette Diſſertation entreprend de prouver que la nature emploie pour la préparation des différentes liqueurs du corps des animaux une Chimie toute différente de la nôtre, & à laquelle juſqu'à préſent nous n'avons pu atteindre. On n'aura pas de peine à ſe perſuader qu'il eſt très-bien fondé dans cette prétention. Mais on doit lui ſçavoir gré du coup d'œil qu'il porte ſur les différentes parties de la machine animale, conſidérées relativement à leur compoſition & à leurs propriétés chimiques, cela ne peut qu'exciter le zéle des Chimiſtes & les engager à tourner leurs recherches ſur ces objets dignes de toute leur attention & que malheureuſement ils ont juſqu'à préſent beaucoup trop négligés.

LORRAINE.

DE NANCY.

Traité pratique de l'Inoculation dans lequel on expoſe les régles de conduite relatives au choix de la ſaiſon propre à cette opération; de l'âge & de la conſtitution du ſujet à inocu-

Digitized by Google

ter ; de la préparation qui lui convient ; de l'eſpéce de méthode qui doit être préférée, & du traitement de la maladie communiquée par l'inſertion. Par M. Gandoger de Foigny, Docteur en Médecine, Médecin Conſultant du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar ; Agrégé au Collége des Médecins de Nancy, Membre de l'Académie Royale des Sciences & Belles Lettres de la même Ville, Profeſſeur-Démonſtrateur d'Anatomie & de Chirurgie.

Inoculatio prophilaxis eſt variolarum certa atque tutiſſima.

Boerhaeve.

A Nancy, chez J. B. Hiacinthe le Clerc, Imprimeur-Libraire, rue de la Harpe. 1768. Approbation & Privilége du Roi. Vol. *in* 8°. de 500 pages, avec un Avertiſſement & une introduction qui en ont enſemble 26.

M. Gandoger remplit exactement tout ce qui eſt annoncé dans le titre de ſon Livre ; cet Ouvrage eſt intéreſſant & bien écrit, nous nous propoſons d'en donner un extrait.

FRANCE.

De Béziers.

M. Bouillet père, Secrétaire de l'Académie de Béziers & M. ſon fils font imprimer ici des additions conſidérables, l'un à ſes obſervations ſur l'*Amſarque*, & l'autre à la ſeconde Edition de ſon écrit ſur les *Hydropiſies de poitrine, du péricarde*, &c, au moyen dequoi ils ſe flattent n'avoir laiſſé rien d'eſſentiel à deſirer ſur ces matiéres. M. Bouillet le père ſe propoſe auſſi de faire bientôt imprimer un aſſez grand nombre d'obſervations ſur l'*Emphyséme*, principalement ſur celui qui dépend d'une cauſe interne, avec des Réflexions ſur cette maladie, dont la nature n'avoit pas encore été bien développée.

De Bordeaux.

Coutumes du Reſſort du Parlement de Guienne, avec un Commentaire pour l'intelligence du Texte & les Arrêts rendus en interprétation. Par deux Avocats au même Parlement. Tome 1er.

A Bordeaux, chez les Frères la Bottiere, Imprimeur-Libraire, Place du Palais 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. Vol. *in*-8°. de près de 500 pages.

Nous rendrons compte inceſſamment de cet Ouvrage.

De Paris.

Hiſtoire d'Agathon, ou Tableau Philoſophique des mœurs de la Grèce, imité de l'Allemand de M. Wieland, en 4 Vol. *in*-12.

Quid virtus & quid ſapientia poſſit
Ut ille propoſuit nobis exemplar.

A Lauſanne, chez Franc. Graſſet & Compagnie ; à Paris chez de Hanſy le jeune, rue S. Jacques. 1768.

Digitized by Google

Il y a de l'intérêt dans cet Ouvrage : nous deſirons pouvoir nous en occuper bientôt.

Poëſies & œuvres diverſes de Monſieur de la Louptière de l'Académie des Arcades. A Londres, & ſe trouvent à Paris, chez la Veuve Ducheſne, rue S. Jacques, au Temple du Goût. 1768. 2 Vol. *in*-12. Le premier de 242 pages, ſans compter les Préliminaires, qui en ont 8. Le ſecond de 216.

*Diſcours Moraux, couronnés dans les Académies de Montauban & de Beſançon en 1766 & 1767. avec un éloge de Charles V. Roi de France. Par M***.* A Sens, chez P. H. Tarbé, Imprimeur-Libraire, au nom de Jeſus ; à Paris, chez la Veuve Pierres & fils, Libraires, rue S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, à S. Ambroiſe & à la Couronne d'Épines. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. Brochure *in* 8°. de 176 pages.

Le Citoyen déſintéreſſé ou diverſes idées Patriotiques, concernant quelques Etabliſſements utiles à la Ville de Paris, analogues aux travaux Publics qui ſe font dans cette Capitale, leſquels peuvent s'adapter aux principales Villes du Royaume & de l'Europe. Avec l'indication des moyens de finance & d'œconomie qui pourroient ſervir à remplir ces vues. Ouvrage diviſé en deux Parties & orné de figures en taille-douce & de plans gravés. Seconde Partie. Par M. du Sauſſay. A Paris, chez Gueffier, au bas de la rue de la Harpe, à la Liberté ; la Veuve Ducheſne, rue S. Jacques, au Temple du Goût ; Panckoucke, rue & à côté de la Comédie Françoiſe. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Lettres Alchimiques de M. Meyer, à M. André Apothicaire à Hanovre : miſes en François par le Traducteur des Eſſais de Chimie ſur la chaux vive, &c.

Et lux præſtantior auro.

A Paris, chez Claude Hériſſant, Imprimeur-Libraire, rue Notre-Dame. 1767. Avec Approbation, & Privilége du Roi : Brochure de 80 pages ou environ.

Nous avons rendu compte au mois d'Août dernier de l'Ouvrage de M. Meyer *ſur la Chaux*. Ces Lettres dont on doit auſſi la traduction à M. le Dreux jeune Apothicaire de Paris, ſont deſtinées à faire ſenſation chez les Chimiſtes ; elles ſont dignes de la réputation de M. Meyer. Nous apprenons avec peine que ce Chimiſte dont on étoit en droit d'attendre encore de grandes choſes vient de mourir.

Digitized by Google

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DU MOIS DE JUILLET 1768.

ABRÉGÉ Chronologique de l'Hiſtoire Ottomane, par M. de la Croix. 500

Méthode pour ſimplifier les Loix, avec deux Traités, par principes, l'un des Lods & Ventes, l'autre du rachat, pour ſervir d'exemples. 504

Lettre de M. Rougnon Profeſſeur en Médecine en l'Univerſité de Beſançon & Membre de l'Académie des Sciences, &c. 509

Octave & le jeune Pompée, ou le Triumvirat, avec des remarques ſur les Proſcriptions. 515

Traduction en Proſe & en Vers d'une ancienne Hymne ſur les Fêtes de Vénus. 518

Art du Serrurier. 522

Traité des Senſations & des Paſſions en général & des ſens en particulier. 531

Lettre adreſſée à Meſſieurs les Auteurs du Journal des Sçavans. 533

Nouvelles Littéraires. 557

Fin de la Table.

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXVIII.

AOUT.

A PARIS,
Chez LACOMBE, Libraire, Quai de Conti.

M. DCC. LXVIII.
AVEC PRIVILÉGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

AOUT. M. DCC. LXVIII.

TIBÈRE OU LES SIX PREMIERS LIVRES DES ANNALES de Tacite. Traduits par M. l'Abbé de la Blétterie, Professeur d'Eloquence au Collége Royal, & de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1768. 3 Volumes *in*-12. Le premier de 456 pages, sans l'Epître Dédicatoire & la Préface, qui en ont 47; le second de 428; le troisiéme de 346. sans la Table des Matiéres, qui en a 68. Edition ornée d'estampes à chaque Livre & de Vignettes, exécutées par divers Graveurs, d'après des desseins de Gravelot.

LE nom de M. l'Abbé de la Blétterie est un titre de recommandation pour ses Ouvrages, & il nous déclare lui même que si son honneur & sa vie dépendoient du succès de cette Traduction, il n'auroit pû la travailler avec plus de soin. Nul n'a plus étudié que lui, soit les principes & les ressorts du Gouvernement Romain,

Digitized by Google

ſoit les fineſſes & les profondeurs de Tacite, ſoit les rapports & les différences des deux Langues, ſoit les reſſources particuliéres de la ſienne.

L'énergie connue de ſon ſtyle annonçoit un digne interpréte du plus énergique des Ecrivains. C'étoit à l'Auteur de la vie de Julien à ſuppléer le Texte de Tacite dans ſes lacunes, c'étoit au Traducteur de la vie d'Agricola & des mœurs des Germains à nous rendre le Texte de cet Auteur. Cet eſſai de Traduction faiſoit deſirer ardemment la partie qui paroît aujourd'hui, & celle-ci, quoiqu'un peu attaquée (quel bon Ouvrage ne l'eſt pas?) fera certainement ſouhaiter la ſuite : M. l'Abbé de la Bléterie ne la promet pas, mais comptons ſur le juſte enthouſiaſme que Tacite lui inſpire, pour acquitter la parole qui n'aura pas été donnée, & ſouhaitons ſurtout que l'hiſtoire de Caligula & la portion perdue de celle de Claude ſoient tracées par la même main, qui privée de ſon modéle & livrée à elle-même, vient de décrire dans le cinquiéme Livre des Annales l'effrayante diſgrace de Séjan.

Procédons par ordre, & commençons par l'Epître Dédicatoire adreſſée à M. le Duc de Choiſeul. M. l'Abbé de la Bléterie y voit toujours Tacite & l'hiſtoire Romaine. L'homme d'Etat qu'il choiſit pour l'objet de ſes louanges, eût été choiſi par Tacite, il eût mérité la confiance de Trajan; ſi M. l'Abbé de la Bléterie lui offre ſa Traduction, c'eſt pour entrer dans l'eſprit de Tacite; s'il ne flatte point, c'eſt en imitant Tacite & ſon hommage n'en eſt que plus flatteur. Ces éloges piquans, tirés du fond du ſujet & naturellement allégoriques, ſortent avec avantage de la plate uniformité des Epîtres Dédicatoires ordinaires.

Une chaleur vraie, une ſorte de naïveté qui caractériſe le ton de la converſation, quand la converſation eſt éloquente, des jugemens portés avec liberté, prononcés avec vivacité; des idées, des tours, des traits d'énergie propres à l'Auteur & qui peignent ſes ſenſations, donnent à la Préface le même mérite, ce mérite qui diſtingue & qui tire de la foule.

Le Traducteur, y juge & ſon original, & ceux qui avant lui, ont eſſayé de le traduire.

Rien de ſi parfait *dans Tacite* même que le tableau de l'ame de Tibére. « Quelqu'un a défini l'homme, *un être formé de paſſions, crépi de raiſon*, cette définition ſemble faite pour Tibére, compoſé bizarre de Deſpote & de Citoyen, génie éclairé, cœur pervers, méchant par caractére, de temps en temps humain par réflexion; parlant & penſant même quelquefois en Républicain, agiſſant pour l'ordinaire en tyran, mais en tyran habile ».

On ſuit dans cette hiſtoire les progrès du Deſpotiſme. « On le voit marcher d'abord à pas lents & comme ſondant le terrein »; avancer enſuite plus rapidement;

Digitized by Google

arriver enfin à ſon comble, toujours ſous le voile des formes Républicaines, toujours abuſant de la Lettre des Loix pour en détruire l'eſprit.

Telle eſt aſſez la marche des révolutions en tout genre, & l'Auteur de la Henriade peint à-peu-près de même les progrès du Calviniſme.

J'ai vû naître autrefois le Calviniſme en France,
Foible, marchant dans l'ombre, humble dans ſa naiſſance;
Je l'ai vû ſans ſupport, exilé de nos murs
S'avancer à pas lents par cent détours obſcurs;
Enfin mes yeux ont vû du ſein de la pouſſiére
Ce fantôme effrayant lever ſa tête altiére
Se placer ſur le Trône, inſulter aux mortels,
Et d'un pié dédaigneux renverſer les Autels.

Revenons à Tibére & aux Romains. « On contemple, dit M. l'Abbé de » la Bléterie avec un étonnement » mêlé d'indignation contre le Maî» tre & contre les Eſclaves, la prodi» gieuſe métamorphoſe du Peuple » Roi de l'Univers. Quel contraſte » ne forment point d'un côté l'élé» vation des ſentimens, l'indépen» dance farouche des anciens Ro» mains, leurs vertus éclatantes, » leurs vices brillans; & de l'autre, » l'eſprit ſervile de leurs deſcendans, » la baſſeſſe du Sénat, ſon aviliſſe» ment, ſes flatteries odieuſes, mê» me à celui qu'elles ont pour ob» jet; la léthargie du Peuple, qui » déchu de la Souveraineté, pardon» ne tout à ſon Maître, excepté » l'indifférence pour les frivoles » amuſemens »!

S'il reſte encore quelques débris de la vertu Romaine, M. l'Abbé de la Bléterie les compare à des antiques défigurées, dont on ne peut ſe diſſimuler le délabrement, lors même qu'on les admire.

La fureur du Suicide eſt le reſte le plus marqué & le mieux conſervé ſous Tibére de l'ancien caractére National, c'eſt que dans un temps ſi favorable aux délations & aux accuſations, le Suicide devenoit en quelque ſorte le dénouement forcé de toutes les intrigues, la ſeule reſſource contre les Délateurs, l'unique moyen de prévenir le ſupplice, de ſe dérober à l'infâmie, & de tranſmettre ſon patrimoine à ſes enfans. Dans de certaines circonſtances un Romain accuſé étoit preſque ſûr de mourir infâme & d'entraîner ſa famille dans ſa ruine. En ſe donnant la mort il ſauvoit ſon honneur, il conſervoit ſes biens à ſes enfans, il ſe vengeoit des Délateurs, qu'il privoit de leur proie; la Religion ni la Loi ne l'arrêtoient par aucun frein, comment le Suicide n'eût-il pas été fréquent alors? Il l'avoit été moins & il avoit dû moins l'être dans les temps de la plus grande vigueur Républicaine; il eſt clair que Caton & Brutus eurent des raiſons moins preſſantes de s'ôter la vie, parce qu'il leur reſtoit plus de

Digitized by Google

reſſource dans la clémence des vainqueurs que les prétendus criminels de léze-Majeſté ſous Tibére & Séjan n'en pouvoient trouver dans l'équité d'un Sénat avili & cruel par lâcheté.

Après quelques réfléxions ſur les talens de Tacite, ſur l'art qu'il a de peindre avec une égale vérité les caractéres les plus différens & de varier les nuances des caractéres les plus reſſemblans, après quelques remarques ſur la difficulté de traduire en général & ſur celle de traduire Tacite en particulier, M. l'Abbé de la Bléterie fait paſſer en revûe ceux des Traducteurs de ce grand Hiſtorien qui avoient acquis quelque nom.

D'Ablancourt, l'un de ceux à qui nous avons l'obligation d'avoir deviné & fixé le François que nous parlons, charma nos aïeux par la rondeur, la correction & la pureté du ſtyle. Il ſe fait lire encore, nonobſtant quelques expreſſions ſurannées, certains tours & certains mots que nous avons diſgraciés depuis; il traite ſon Auteur avec une licence effrénée, il s'en rend le tyran, il le mutile, le diſloque, le décharne, le déſſéche; dans le temps où cette Traduction parut, ſes plus grands admirateurs la nommoient *la belle infidelle*. Je ſouſcris à leur jugement, dit M. l'Abbé de la Bléterie, « mais j'ajoute » qu'elle eſt belle ſans être piquante, & qu'elle eſt infidelle juſqu'à » la trahiſon ».

La Traduction d'Amelot de la Houſſaye eſt préciſément l'antipode de celle d'Ablancourt: rien de plus ſervile & de plus rampant: nul choix, nulle fineſſe dans les tours: point d'expreſſions ſaillantes, point d'agrément dans le ſtyle; un bégayement perpétuel, un langage froid & trivial; c'eſt Tacite revêtu de haillons.

Le Tacite de M. Guerin n'a pas fait fortune. « On y trouve çà & » là des gérmes & des naiſſances » de bonne traduction: mais tout » y avorte & périt, faute de l'ex» preſſion propre ».

Tels ſont les jugemens du nouveau Traducteur ſur ceux qui l'ont précédé dans la même carriére; il avoue qu'il ne poſſéde pas aſſez les fineſſes de l'Italien pour juger ſi la fameuſe Traduction de Davanzati, où le texte eſt rendu ligne pour ligne & preſque mot pour mot, mérite toute la réputation dont elle jouit.

Il n'a point compté M. d'Alembert parmi les Traducteurs de Tacite, peut-être parce que M. d'Alembert n'en a traduit que des fragmens, peut-être auſſi par la difficulté de porter un jugement exempt de tout ſoupçon ſur un Auteur célébre qui écrit dans le même Pays, dans le même temps, dans la même Langue & qui traduit le même Ouvrage. Nous ne croirons point qu'il ait voulu confondre M. d'Alembert parmi ce qu'il appelle *le Peuple des Traducteurs*. Il parle de deux Ecrivains célébres, dont une cabale empêcha les portraits & les éloges de paroître dans *les hommes illuſtres* de Perrault; on leur fit une

Digitized by Google

application ingénieuſe de ce mot de Tacite : *Præfulgebant Caſſius atque Brutus, eo ipſo quòd effigies eorum non viſebantur.* Ne pourroit-on pas ici faire la même application à M. d'Alembert ?

Quoi qu'il en ſoit, M. l'Abbé de la Bléterie dans cette Préface, exprime preſque toutes ſes idées avec une énergie vive, pittoreſque & quelquefois plaiſante par l'air d'hyperbole. Il aſſure, par exemple, qu'autant vaudroit-il ſe condamner aux mines que de ſe dévouer au métier de Traducteur.

Le meilleur Traducteur a tout au plus, ſelon lui, « le triſte mérite de danſer les fers aux pieds » & de ſe jouer dans ſes chaînes ».

En liſant Tacite pour la premiére fois, dit-il encore, il me ſembloit que « juſqu'alors je n'avois été » qu'un automate : je croyois penſer, raiſonner & réfléchir pour » la premiere fois de ma vie. Bientôt je fus tellement épris de mon » Auteur que nous ne nous quittions plus..... Je pardonnois preſque à Léon X. d'avoir promis » des indulgences à ceux qui déteroient quelque Livre de Tacite.... Si l'on eût voulu brûler » tous les Livres, & qu'on m'eût » permis d'en ſauver deux à mon » choix, après la Bible, j'aurois » conſervé Tacite ; l'un pour peindre à l'homme ſa dépravation, » l'autre pour lui en indiquer l'origine & le remède ».

Voilà ce qu'on appelle cauſer avec ſon Lecteur, & il eſt certain que plus le ſtyle approche du naturel de la converſation, ſans devenir bas, plus il eſt attachant.

Le Lecteur aime à comparer ; nous allons choiſir dans la nouvelle Traduction des morceaux que M. d'Alembert ait auſſi traduits, & nous placerons les deux Traductions à côté l'une de l'autre, ſans nous expliquer ſur leur mérite reſpectif ; le Lecteur jugera.

Si nous nefaiſons pas la même choſe à l'égard de Davanzati, c'eſt parce qu'en matiére de Traduction l'on ne peut guéres conclure d'une Langue à une autre, & que l'extrême fléxibilité de l'Italien & ſon affinité avec le Latin peuvent lui permettre, ſelon l'expreſſion de M. l'Abbé de la Bléterie, une littéralité à laquelle notre langue ne ſe pliera jamais.

LIV. I.

Diſcours de Germanicus pour appaiſer la ſédition de ſes Soldats.

Non mihi uxor aut filius patre & republicâ cariores ſunt : ſed illum quidem ſua Majeſtas ; Imperium Romanum cæteri exercitus defendent : conjugem & liberos meos, quos pro gloriâ veſtrâ libens ad exitium offerrem, nunc procul à furentibus ſummoveo, ut quicquid iſtuc ſceleris imminet, meo tantùm ſanguine pietur ; neve occiſus Auguſti pronepos, interfecta Tiberii nurus, nocentiores vos faciat. Quid enim per hos dies inauſum intemeratumve vobis ? Quod nomen huic cætui dabo ? Militeſne appellem, qui filium Imperatoris veſtri vallo & armis circumſediſtis, an

cives, quibus tam projecta Senatûs auctoritas? Hoſtium quoque jus, & ſacra legationis, & fas gentium rupiſtis.

M. d'Alembert.

« Ni ma femme ni mon fils ne » me ſont plus chers que mon père » ou la République ; mais mon » père ſera défendu par ſa propre » grandeur, & l'Empire Romain » par les autres armées ; pour ma » femme & mon fils, dont je ſa- » crifierois volontiers la vie à vo- » tre gloire, je les éloigne de votre » fureur, afin que tous les forfaits » que vous allez commettre, ne » ſoient expiés que par mon ſang, » & que vous n'ajoutiez point à vos » crimes l'aſſaſſinat de l'arriere-pe- » tit-fils d'Auguſte & de la belle- » fille de Tibére. En effet que n'a- » vez-vous pas oſé ou profané dans » ces derniers temps ? Quel nom » donnerai-je à cette aſſemblée ? » Vous appellerai-je des Soldats ? » Vous qui avez aſſiégé à main ar- » mée le fils de votre Empereur. » Des Citoyens ? Vous qui foulez » aux pieds l'autorité du Sénat, qui » avez violé le (1) droit des gens, » des Ambaſſadeurs & des enne- » mis.

(1) M. d'Alembert après avoir obſervé dans une note la difficulté de diſtinguer en François les nuances des mots *jus, ſacra* & *fas*, donne le choix ou de la Traduction qu'on vient de voir, ou de celle-ci : *Le droit ſacré des Ambaſſadeurs, celui des Nations, celui-même des ennemis.* Celle-ci lui paroît plus préciſe & plus énergique, l'autre plus conciſe & plus rapide.

M. l'Abbé de la Bléterie.

» Ne croyez pas que ma femme » & mon fils me touchent plus que » les intérêts de mon père & de » l'Etat. Mais mon père ſe ſoutien- » dra par ſa propre Majeſté : la Ré- » publique dans ſes autres armées » trouvera des défenſeurs. Pour ma » femme & mes enfans, dont le » ſacrifice me couteroit peu s'il pou- » voit ſervir à votre gloire, je les » ſouſtrais à des forcenés, afin d'è- » tre ſeul la victime de l'horrible » attentat que je prévois. Je crains » qu'expirans ſous vos coups, l'ar- » riére-petit-fils d'Auguſte, la Bel- » le-fille de Tibére ne vous ten- » dent plus criminels. Car enfin » depuis quelques jours eſt-il une » Loi que vous n'ayez enfreinte, un » excès où vous ne vous ſoyez » portés ? Quel nom donner à » cette multitude ? Vous appel- » lerai-je Soldats ? vous qui venez » d'aſſiéger en forme le fils de vo- » tre Empereur. Citoyens ? tandis » que vous foulez aux pieds l'auto- » rité du Sénat. Ennemis ? non, l'en- » nemi reſpecte des Loix, la per- » ſonne ſacrée des Ambaſſadeurs, » le droit des gens : & vous avez » tout violé.

Divus Julius ſeditionem exercitûs verbo uno compeſcuit, QUIRITES vocando, qui ſacramentum ejus detrectabant. Divus Auguſtus vultu & aſpectu Actiacas legiones exterruit. Nos, ut nondum eoſdem, ita ex illis ortos, ſi Hiſpaniæ Syriæve

Syriæve miles aſpernaretur, tamen mirum & indignum erat. Primane & viceſima legiones, illa ſignis à Tiberio acceptis, tu tot præliorum ſocia, tot præmiis aucta, egregiam duci veſtro gratiam referris! Hunc ego nuntium patri, læta omnia aliis Provinciis audienti, feram: ipſius tirones, ipſius veteranos, non miſſione, non pecuniâ ſatiatos; hîc tantùm interfici Centuriones, ejici Tribunos, includi legatos: infecta ſanguine caſtra, flumina; meque precariam animam inter infenſos trahere.

M. d'Alembert.

« Céſar, fit ceſſer d'un mot la » ſédition de ſon armée, en ap- » pellant *Romains* ceux qui refu- » ſoient de le ſuivre. Auguſte par » ſon ſeul regard intimida les Lé- » gions d'Actium. Nous-mêmes qui » deſcendons de ces grands hom- » mes ſans leur reſſembler, nous » verrions avec ſurpriſe & indigna- » tion des ſoldats Eſpagnols ou Sy- » riens nous mépriſer; & c'eſt vous, » première & vingtiéme Légions, » dont l'une eſt créée par Tibére, » & dont l'autre a partagé ſes com- » bats & reçu de lui tant de ré- » compenſes, c'eſt vous qui témoi- » gnez ainſi votre reconnoiſſance à » votre Général? Je porterai donc » cette nouvelle à mon père, qui n'en » apprend que de bonnes de toutes » les autres Provinces? que ni l'ar- » gent, ni les congés n'ont pu ſatisfai- » re ſes vieux & ſes nouveaux Sol- » dats; *que c'eſt ici le ſeul endroit où* » *l'on maſſacre les Centurions*, où l'on » chaſſe les Tribuns, où l'on em- » priſonne les Ambaſſadeurs; que » les Camps & les Fleuves ſont » ſouillés de ſang; & que je traîne » moi-même une vie précaire au » milieu de mes ennemis »?

M. l'Abbé de la Bléterie.

» D'une parole, en prononçant » le mot de *Quirites*, le Divin » Jule fit rentrer en elle-même une » armée ſéditieuſe qui refuſoit de » ſervir. La préſence du Divin Au- » guſte, un de ſes regards attera » des Légions victorieuſes, qui ſe » prévaloient de la journée d'Ac- » tium. Moi, qui ſans égaler en- » core ces Héros, les ai cependant » pour auteurs, ſi le Soldat ou d'Eſ- » pagne ou de Syrie me manquoit » de reſpect, je le trouverois étran- » ge, on en ſeroit indigné. Et vous, » première Légion, qui devez vo- » tre exiſtence à Tibére: vous, » vingtiéme Légion, tant de fois » compagne de ſes victoires, ac- » cablée de ſes bienfaits, telle eſt » donc la reconnoiſſance dont vous » payez votre Général! Manderai- » je cette nouvelle à mon père, » qui des autres Provinces n'en » reçoit que d'agréables? Lui dirai- » je que ſes nouveaux Soldats, que » ſes Vétérans ne ſe contentent ni » des congés, ni de l'argent qu'on » leur prodigue; *qu'on ne fait ici* » *que maſſacrer les Centurions*, chaſ- » ſer les Tribuns, enfermer les » Députés; que le camp & les fleu- » ves ſont teints de ſang, & que » Germanicus au milieu d'un

» armée de furieux traîne ſous leur
» bon plaiſir une vie qu'ils vont
» peut-être lui arracher ».

Cur enim primo concionis die ferrum illud quod pectori meo infigere parabam, detraxiſtis ? O improvidi amici ! Meliùs & amantiùs ille, qui gladium offerebat : cecidiſſem certè nondum tot flagitiorum exercitui meo conſcius. Legiſſetis ducem, qui meam quidem mortem impunitam ſineret, Vari tamen & trium Legionum ulciſceretur. Neque enim Dii ſinant, ut Belgarum, quanquam offerentium, decus iſtud & claritudo ſit, ſubveniſſe Romano nomini, compreſſiſſe Germaniæ populos.

M. d'Alembert.

« Pourquoi m'arrachâtes-vous
» l'autre jour ce fer que j'allois en-
» foncer dans mon ſein ? Impru-
» dens amis ! celui de vous qui
» m'offroit ſon épée me témoignoit
» plus d'intérêt ; j'aurois péri ſans
» partager le crime & l'opprobre de
» mon armée ; vous euſſiez choiſi
» un chef qui eût à la vérité laiſſé
» ma mort impunie, mais qui eût
» vengé celle de Varus, & de trois
» Légions. Ne permettez pas,
» grands Dieux ! que les Belges,
» malgré leurs offres, ayent la
» gloire d'avoir ſoutenu le nom
» Romain, & réprimé les Peu-
» ples de Germanie ».

M. l'Abbé de la Bléterie.

« Ah ! falloit-il, amis impru-
» dens, que le jour de mon arri-
» vée une aveugle tendreſſe m'en-
» levât le fer dont je voulois me
» percer le cœur ! Plus ſenſé mille
» fois celui qui m'offroit ſon épée :
» c'étoit-là m'aimer comme il faut.
» Je n'aurois pas eu la douleur de voir
» mon armée ſe ſouiller, me ſouiller
» moi-même de tant d'*horreurs*. Le
» Chef que vous euſſiez élu, ſans
» doute auroit laiſſé ma mort impu-
» nie : mais qu'importe ? Il eût vengé
» celle de Varus & de ſes trois Lé-
» gions : car à Dieu ne plaiſe qu'a-
» vec tout leur empreſſement les
» Belges ſe vantent jamais d'avoir
» rétabli la réputation des armes
» Romaines, d'avoir réprimé les
» Germains » !

Tua, Dive Auguſte, cælo recepta mens, tua, Pater Druſe, imago, tuî memoria iiſdem iſtis cum militibus, quos jam pudor & gloria intrat, eluant hanc maculam, iraſque civiles in exitium hoſtibus vertant. Vos quoque, quorum alia nunc ora, alia pectora contueor, ſi legatos Senatui, obſequium Imperatori, ſi mihi conjugem ac filium redditis, diſcedite à contactu ac dividite turbidos : id ſtabile ad pœnitentiam, id fidei vinculum erit.

M. d'Alembert.

« Votre ame habitante des Cieux.
» ô Divin Auguſte ! votre image,
» & votre mémoire, ô mon père
» Druſus ! vont effacer cette tache
» avec ces mêmes Soldats chez leſ-
» quels viennent de rentrer la honte
» & la gloire ; leur révolte même
» deviendra funeſte aux ennemis.
» Et vous, dont je vois déjà les vi-
» ſages & les cœurs changés, ſi vous

Digitized by Google

» voulez rendre au Sénat ſes Am-
» baſſadeurs, à l'Empereur l'obéiſ-
» ſance, à moi, ma femme & mon
» fils, ſéparez-vous, & laiſſez à part
» les ſéditieux; ce ſera la preuve de
» votre repentir & le gage de vo-
» tre fidélité.

M. l'Abbé de la Bléterie.

» Eſprit du Divin Auguſte, qui
» m'écoutez du ſéjour des Immor-
» tels, Mânes de Druſus, mon père,
» dont tout rappelle le ſouvenir en
» ces lieux, venez animer vos Sol-
» dats: déjà je les vois rougir: la
» gloire reprend ſes droits ſur leur
» cœur. Venez effacer avec eux l'op-
» probre du nom Romain: tournez
» contre l'ennemi cette fureur meur-
» triére qui les acharne contre leurs
» Citoyens. Et vous, dont le viſa-
» ge m'annonce le changement de
» votre ame, ſi vous rendez au Sé-
» nat ſes Députés, à l'Empereur
» votre ancienne obéiſſance, à Ger-
» manicus ſa femme & ſon fils,
» éloignez-vous de la contagion,
» ſéparez-vous des ſéditieux: c'eſt
» le moyen de rendre ſolide votre
» changement, & de reſſerrer les
» liens de votre fidélité ».

Nous avons marqué plus haut la maniére ſenſiblement différente dont les deux Traducteurs ont rendu ces mots.

Hîc tantùm interfici Centuriones, ejici Tribunos, includi Legatos.

M. d'Alembert.

C'eſt ici le ſeul endroit où l'on maſſacre les Centurions, &c.

M. l'Abbé de la Bléterie.

« *On ne fait ici que maſſacrer les* » *Centurions, &c.*

Il paroît certain que la phraſe Latine reçoit l'un & l'autre ſens: M. d'Alembert peut avoir été déterminé par une phraſe qui précéde & que voici: *Læta omnia aliis è Provinciis audienti*, & ſon ſens qui ne manque ni de nobleſſe ni de fineſſe, eſt: *ce n'eſt plus dans les combats que périſſent les Centurions, ce n'eſt plus qu'ici, ce n'eſt plus que dans le camp même qu'on les maſſacre, hîc tantùm.* De plus, ſon ſens a encore cette nuance: *mon père reçoit d'heureuſes nouvelles de toutes les Provinces, ce n'eſt qu'ici, ce n'eſt que dans l'armée commandée par ſon fils qu'on maſſacre les Centurions, &c.* M. l'Abbé de la Bléterie paroît croire que Germanicus veut plutôt reprocher à ſes Soldats de ne montrer d'activité que pour la révolte, de n'avoir plus d'autre occupation que de maſſacrer leurs Centurions, &c.

Liv. II.

Diſcours de Germanicus mourant.

Si fato concederem, juſtus mihi dolor, etiam adversùs Deos eſſet, quòd me parentibus, liberis, Patriæ, intra juventam præmaturo exitu raperent: nunc ſcelere Piſonis & Plancinæ interceptus, ultimas preces pectoribus veſtris relinquo. Referatis Patri ac fratri, quibus acerbitatibus dilaceratus, quibus inſidiis circumven-

tus, miſerrimam vitam peſſimâ morte finierim. Si quos ſpes meæ, ſi quos propinquus ſanguis, etiam quos invidia erga viventem movebat, illacrimabunt, quondam florentem & tot bellorum ſuperſtitem muliebri fraude cecidiſſe.

M. d'Alembert.

« Si une mort naturelle m'enleve voit, je pourrois avec quelque » juſtice me plaindre des Dieux » même, de me voir arraché dans » la fleur de mon âge à ma Patrie » & à ma famille. Mais immolé » aujourd'hui par le crime de Pi» ſon & de Plancine, c'eſt à vos » cœurs que je confie mes derniéres prières. Allez apprendre à mon » père & à mon frère les chagrins » cruels qu'on m'a fait ſouffrir, les » embûches qu'on m'a tendues, & la » mort funeſte qui termine ma vie » infortunée. Ceux que les liens » du ſang & mes eſpérances m'ont » attachés, ceux même que l'en» vie avoit indiſpoſés contre moi, » pleureront un jeune Prince, qui » a ſurvécu à tant de combats pour » périr au milieu de ſa gloire par la » méchanceté d'une femme ».

M. l'Abbé de la Bléterie.

» Quand ma mort ſeroit natu» relle, j'aurois ſujet de reprocher » aux Dieux mêmes, l'arrêt pré» maturé, qui dans la force de l'â» ge m'enleveroit à ma famille, à » mes enfans, à ma Patrie, mais, vic» time innocente des noirceurs de » Plancine & de Piſon, je configne » dans vos ames les priéres d'un » ami mourant : Dites à mon père » & à mon frère, comment le cœur » déchiré par mille traitemens in» dignes, comment en butte à mille » ſecrets attentats, j'ai fini mes dé» plorables jours par une mort en» core plus déplorable ».

» Ceux qui s'intéreſſoient à ma » deſtinée, ceux qui m'étoient unis » par le ſang, ceux même dont je » pouvois exciter l'envie, appren» dront, les larmes aux yeux, qu'à » l'entrée d'une carriére brillante, » échappé de tant de guerres, j'ai » péri par une abominable intrigue » de femme ».

Erit vobis locus querendi apud Senatum, invocandi leges. Non hoc præcipuum amicorum munus eſt proſequi defunctum ignavo queſtu; ſed quæ voluerit, meminiſſe, quæ mandaverit, exſequi: flebunt Germanicum etiam ignoti, vindicabitis vos, ſi me potiùs quàm fortunam meam fovebatis. Oſtendite populo Romano Divi Auguſti neptem, eamdemque conjugem meam: numerate ſex liberos; miſericordia cum accuſantibus erit: fingentibuſque ſceleſta mandata aut non credent homines, aut non ignoſcent.

M. d'Alembert.

« Réclamez la juſtice du Sénat, » invoquez les Loix. Le principal » devoir de l'amitié n'eſt pas d'ho» norer par de vains regrets celui » qu'on a perdu, mais de ſe ſou» venir de ſes derniéres volontés

Digitized by Google

» & de s'y conformer. Les indifférens même pleureront Germanicus ; vous le vengerez, si vous » l'aimiez plus que sa fortune. » Montrez aux Romains la petite » fille d'Auguste mon épouse. » Comptez en leur présence mes » six enfans. Vous rendrez intéressant le personnage d'accusateur ; & si les accusés supposent » un ordre cruel, on les punira » quand on les croiroit.

M. l'Abbé de la Bléterie.

» Faites entendre vos plaintes au » Sénat. Vous êtes dans le cas d'invoquer les Loix. L'essentiel de » l'amitié n'est pas de donner au » mort des pleurs de foiblesse, » mais de retenir, mais d'accomplir fidélement ses volontés. Les » inconnus même pleureront Germanicus. C'est à vous de le venger, si vous teniez plus à lui qu'à » sa fortune. Montrez au Peuple » Romain la petite fille d'Auguste, » la veuve de Germanicus. Présentez nos six enfans. Faites-en remarquer le nombre. La pitié sera » pour les Accusateurs, & si les » criminels supposent quelque ordre barbare, on ne voudra point » les croire, ni du moins leur pardonner ».

On sçait à quel Prince a été appliqué parmi nous, & par des étrangers même, ce mot : *Flebunt Germanicum etiam ignoti.*

LIV. III.

Arrivée d'Agripine à Brindes.

Ubi primùm ex alto visa classis, complentur non modò portus & proxima maris, sed mœnia ac tecta, quàque longissimè prospectari poterat, mœrentium turbâ ac rogantium inter se, silentione an voce aliquâ egredientem exciperent. Neque satis constabat quid pro tempore foret, cùm classis paulatim successit, non alacri, ut adsolet, remigio, sed cunctis ad tristitiam compositis. Postquàm, duobus cum liberis, feralem urnam tenens, egressa navi, defixit oculos, idem omnium gemitus, neque discerneres proximos, alienos, virorum, feminarumve planctus : nisi quòd comitatum Agrippinæ, longo mœrore fessum, obvii & recentes in dolore anteibant.

M. d'Alembert.

« Dès qu'on apperçut la Flotte » en mer, le port, le rivage, les » toits des maisons, les lieux les » plus éloignés d'où l'on pouvoit » la voir furent couverts de spectateurs. Ils se demandoient les larmes aux yeux, si l'arrivée d'Agrippine devoit être marquée par » leur silence ou par leurs cris. Tandis que ces différens mouvemens » les agitoient, la Flotte s'approcha, non avec les cris de joie ordinaires des Rameurs, mais plongée dans une tristesse morne. A

» peine Agrippine fut-elle débar-
» quée avec deux de ſes enfans,
» *les yeux fixés en terre* & tenant
» l'urne fatale, qu'un cri général
» ſe fit entendre. On ne diſtinguoit
» ni les proches ni les étrangers,
» ni les femmes, ni les hommes:
» on reconnoiſſoit ſeulement les
» nouveaux ſpectateurs à une dou-
» leur plus marquée que celle du
» cortége d'Agrippine, épuiſé &
» comme raſſaſié de larmes.

M. l'Abbé de la Bléterie.

« Dès qu'on l'apperçut d'une
» guérite, le port, le rivage, les
» remparts, les toits, tous les lieux
» d'où la vûe pouvoit s'étendre,
» furent couverts d'une foule de
» ſpectateurs affligés, qui ſe de-
» mandoient s'il falloit accueillir
» Agrippine par leur ſilence, ou
» par quelques acclamations. On
» ne ſçavoit encore ce qui conve-
» noit le mieux, lorſque la Flotte
» entra lentement. Au lieu de cette
» allégreſſe que font éclater les Ra-
» meurs en arrivant, tout annon-
» çoit une triſteſſe profonde. Quand
» Agrippine, débarquée avec ſes
» deux enfans, & l'urne de ſon
» Epoux qu'elle tenoit embraſſée,
» *eût fixé tous les regards*, un gé-
» miſſement univerſel ſe fit en-
» tendre. Les proches, les étran-
» gers, les hommes, les femmes
» donnoient les mêmes marques de
» douleur, ſi ce n'eſt que la lon-
» gue affliction du cortége d'Agrip-
» pine tenoit de l'épuiſement, &
» que celle des autres, comme
» plus récente, étoit plus démonſ-
» trative ».

Les deux Traducteurs ont rendu différemment le *defixit oculos*; & tous deux diſent dans leurs notes qu'ils ont choiſi le meilleur ſens. Le Lecteur jugera.

Le Peuple regrettoit vivement Germanicus; Livie & Tibère feignoient de le regretter, mais perſonne ne croyoit leur douleur ſincère, *gnaris omnibus lætam Tiberio Germanici mortem malè diſſimulari.* Le jour des funérailles le Peuple déſolé crioit hautement que la République étoit perdue: *Promptiùs apertiùſque, quàm ut meminiſſe imperitantium crederes.* Phraſe que M. d'Alembert traduit ainſi: *Leur douleur vive & à découvert ſembloit avoir oublié leurs Maîtres.* Ce ſens lui a paru déſigné par la première phraſe que nous avons citée: *Gnaris omnibus*, &c. & il ſemble confirmé par la ſuivante: *Nihil tamen Tiberium magis penetravit, quàm ſtudia hominum accenſa in Agrippinam.* C'eſt toujours cette même haine jalouſe de Tibère pour Germanicus & pour Agrippine, haine que le Peuple ſembla oublier ou braver ce jour-là;

M. l'Abbé de la Bléterie a rendu la phraſe dont il s'agit, d'une maniére plus générale: *On eût dit qu'ils comptoient pour rien le reſte de la Maiſon Impériale.*

Les deux Traducteurs ont encore rendu différemment cet endroit du 4e. Livre des Annales, N°. 34. où Tacite dit que les Ouvrages de Cre-

Digitized by Google

mutius Cordus furent brûlés : « *Libros per Ediles cremandos censuere Patres ; sed manserunt occultati & editi.*

M. d'Alembert a crû devoir faire ſentir l'oppoſition des mots *occultati & editi* réunis dans un même temps : *manserunt*. En effet les Ouvrages qui ſe vendent ſous le manteau, ſont tout à la fois *cachés & publics*. M. d'Alembert a donc traduit : *mais on les cacha & on les lut.*

M. l'Abbé de la Bléterie a crû que ces deux mots ſe rapportoient à deux temps différens, & il a traduit ;

On le cacha d'abord : enſuite il a reparu.

Liv. IV.

Fragment d'un Diſcours de Tibère qui refuſe un Temple qu'on vouloit lui élever.

Ego me, P. C. mortalem eſſe, & hominum officia fungi, ſatisque habere, ſi locum principem impleam, & vos teſtor, & meminiſſe poſteros volo : qui ſatis ſuperque memoriæ meæ tribuent, ut majoribus meis dignum, rerum veſtrarum providum, conſtantem in periculis, offenſionum pro utilitate publicâ non pavidum credant. Hæc mihi in animis veſtris templa, hæ pulcherrimæ effigies & manſuræ : nam quæ ſaxo ſtruuntur, ſi judicium poſterorum in odium vertit, proſepulchris ſpernuntur. Proindè ſocios, cives & Deos ipſos precor ; hos, ut mihi ad finem uſquè vitæ quietam & intelligentem humani divinique juris mentem duint ; illos, ut quandocumque conceſſero, cum laude & bonis recordationibus facta atque famam nominis mei proſequantur.

M. d'Alembert.

« Je ſçais, Sénateurs, que je ſuis » mortel, ſoumis à tous les devoirs » de l'humanité, & trop heureux, » ſi je remplis dignement la pre» miére place de l'Univers. Je vous » en prends à témoin & je ſouhaite » que la poſtérité s'en ſouvienne. » Elle honorera ma mémoire au» là de mes deſirs, ſi elle juge que » j'ai été digne de mes ancêtres, » attentif à vos intérêts, ferme » dans les dangers, & bravant la » haine en faveur du bien public. » Voilà les Temples que j'ambi» tionne dans vos cœurs ; voilà les » plus belles ſtatues & les ſeules » durables. Celles qui ſont faites » de pierre, quand le jugement de » la poſtérité les rend odieuſes, » ſont mépriſées comme des tom» beaux. Je ſupplie donc les Ci» toyens, les alliés & les Dieux ; » ceux-ci de m'accorder juſqu'à la » fin de mes jours une ame tran» quille & éclairée ſur les Loix Di» vines & humaines ; & ceux-là, » d'honorer, quand je ne ſerai plus, » mes travaux & mon nom de leur » ſouvenir & de leurs éloges.

M. l'Abbé de la Bléterie.

« Je ſuis mortel, Pères conſcrits ;

» ma condition eſt celle des autres » hommes. C'eſt aſſez que j'occu- » pe entre-eux la premiére place ; » heureux ſi je puis la remplir. Je » vous le déclare, & je veux que » la poſtérité s'en ſouvienne. Elle » m'honorera de reſte, ſi elle juge » que je fus digne de mes ancê- » tres, vigilant ſur vos intérêts, » capable d'affronter pour la Patrie » les plus terribles inimitiés. Voilà » les Temples & les ſtatues que je » veux m'élever dans vos cœurs. » Ce ſont les ſeuls monumens ho- » norables, les ſeuls qui ne périſ- » ſent jamais. Pour ces Temples » de marbre, ils ne ſont aux » yeux de la poſtérité que de vils » ſépulchres, ſi elle condamne » la mémoire du Dieu préten- » du. Je m'adreſſe donc ici à » nos Alliés, à mes Concitoyens, » aux Immortels même. Daigne le » Ciel me conſerver juſqu'à la fin » une ame tranquille, éclairée ſur » tous ſes devoirs. Puiſſent les hom- » mes, quand j'aurai ceſſé de vivre, » célébrer par leurs éloges le ſou- » venir de mes actions & de mon » nom ».

LIV. VI.

Fragment du Portrait de Tibére.

Morum tempora illi diverſa, egregium vitâ famâque, quoad privatus, vel in Imperiis ſub Auguſto fuit ; occultum ac ſubdolum fingendis virtutibus, donec Germanicus ac Druſus ſuperfuére ; idem inter bona malaque mixtus incolumi matre ; inteſtabilis ſævitiâ, ſed obtectis libidinibus, dum Sejanum dilexit, timuitve : poſtremò in ſcelera ſimul ac dedecora prorupit, poſtquàm, remoto pudore & metu, ſuo tantùm ingenio utebatur.

M. d'Alembert.

» Ses mœurs furent différentes » ſuivant les temps. Simple parti- » culier ou commandant ſous Au- » guſte, il jouit d'une réputation » méritée ; caché & ruſé pendant la » vie de Germanicus & de Druſus, » il feignit des vertus : juſqu'à la » mort de ſa mère il fut mêlé de » bien & de mal ; tant qu'il aima » ou craignit Séjan, il fit horreur » par ſa cruauté, mais cacha ſes dé- » bauches ; abandonné enfin à ſon » caractére, & libre de la honte & » de la crainte, il ſe précipita ſans » réſerve dans le crime & dans l'in- » famie.

M. l'Abbé de la Bléterie.

« Particulier ou dans les emplois » ſous Auguſte, Tibére mérita toute » l'eſtime du public. Il ſe maſqua » de vertus apparentes du vivant de » Germanicus & de Druſus. Sa » conduite fut mêlée de bien & de » mal juſqu'à la mort de ſa mère. » Cruel à faire horreur, mais ſoi- » gneux de cacher ſes débauches, » tant qu'il aima ou craignit Séjan ; » il finit par s'abandonner tout à » la fois aux crimes & aux infa- » mies, lorſqu'affranchi de la honte

» & de la peur, il ne suit plus que ſes propres inclinations ».

Sans nous engager dans aucun parallele de ces deux Traductions & ſans prétendre prononcer entre elles, ne pourrions-nous pas du moins obſerver que l'une nous paroît chercher avec fineſſe & avec goût la briéveté, la conciſion vive & rapide de l'original; que l'autre en retrace principalement l'énergie. Cette énergie qui pourroit abſolument être ſéparée de la briéveté, mais qui chez Tacite, y eſt unie dans un degré ſupérieur, étoit peut-être un des caractéres de cet Auteur les moins faciles à conſerver dans notre Langue. Les Cenſeurs de la nouvelle Traduction, (car elle en a, & la réputation de M. l'Abbé de la Bléterie eſt trop au-deſſus du ſoin que nous prendrions de le diſſimuler) ſes Cenſeurs l'accuſent d'avoir fait d'aſſez grands ſacrifices à cette énergie, ils lui reprochent beaucoup d'expreſſions familiéres, de tours que l'uſage paroît abandonner à la converſation & interdire au ſtyle noble; de fréquens retranchemens d'articles qui peuvent être dans le génie de la Langue parlée, mais qui ne ſont point dans le genie de la Langue écrite, & qui ne paroiſſent que de petits moyens pour ſe rapprocher de la conciſion de l'original; ils ajoutent que les expreſſions de Tacite ne préſentant jamais l'idée du familier ni du bas, les expreſſions Françoiſes qui réveillent cette idée ne répondent donc point parfaitement aux expreſſions Latines; qu'il y a donc là une ſorte de petite infidelité, & une infidélité qui n'eſt point heureuſe, puiſqu'elle dégrade au lieu d'ennoblir.

Nous répondons que M. l'Abbé de la Bléterie a employé par choix & par goût les expreſſions & les tours dont il s'agit; qu'on ne l'accuſera pas d'ignorer ſa Lange ni de méconnoître les nuances des termes; que chaque phraſe dont il ſe ſert, ſans en excepter celles qu'on accuſe de familiarité ou de baſſeſſe, eſt peut-être la plus Françoiſe de celles qui peuvent répondre à la phraſe Latine; que c'eſt ſouvent parce qu'une phraſe eſt eſſentiellement Françoiſe & analogue au génie de la Langue qu'elle paſſe dans la converſation; que c'eſt une raiſon pour n'en pas priver le ſtyle noble; que les expreſſions pittoreſques, énergiques & bien Françoiſes, ne tardant guéres, à cauſe de ce mérite là même, à devenir d'un uſage commun, le langage noble deviendra pauvre, ſec, inſipide, & perdra tous les jours quelque choſe, s'il veut s'interdire tous les termes, dont la converſation pourra s'enrichir. Nous ajouterons qu'il y a quelque courage à vouloir ainſi lutter contre un torrent, qui finit toujours par entraîner; car dès qu'un mot paroît appartenir à la converſation, c'eſt à qui ne s'en ſervira plus parmi les Auteurs, tant ils craignent le reproche que quelques perſonnes font aujourd'hui à M. l'Abbé de la Bléterie. Tout Ecrivain qui, comme lui, oſe conſerver les

familiarités énergiques de la Langue, s'expoſe à deux grands dangers, l'un d'être jugé ſévérement par les gens du monde, par ce qu'on appelle la bonne compagnie ; l'autre, de vieillir promptement, parce que les mots qu'on n'oſe plus écrire, ceſſent bientôt d'être d'uſage.

Quoi qu'il en ſoit enfin de ce prétendu défaut de ſtyle, qui devient ſouvent beauté par le talent de l'Ecrivain, nous olons aſſurer que cette Traduction ſe ſoutient avantageuſement par l'intérêt, par l'énergie ; qu'elle eſt toujours attachante, ſouvent impoſante ; qu'elle plaît par elle-même, indépendamment de tout plaiſir de comparaiſon ; que comparée à l'original, elle a ſeulement l'infériorité avouée par le Traducteur dans ſa Préface, l'infériorité qui naît du caractére des deux Langues, & qui d'ailleurs ſe trouve dans toutes les Langues du monde de la copie à l'original, quelque avantage que la Langue traductrice pût avoir ſur la Langue de l'original.

Mais ce qui donne un prix ineſtimable à cet Ouvrage, c'eſt le grand ſupplément du cinquiéme Livre. Ce Livre eſt preſque tout entier de M. l'Abbé de la Bléterie, le Texte lui manquoit ; *on ne s'en appercevra que trop*, dit-il : modeſtie d'Auteur. Nous pouvons aſſûrer qu'on ne s'en apperçoit qu'à une marche plus libre, qu'à une énergie plus originale. C'eſt un morceau d'hiſtoire bien précieux par l'intérêt, par l'éloquence, & l'on jugera peut-être qu'il ne pouvoit être fait que par Tacite ou par M. l'Abbé de la Bléterie ; il falloit connoître, comme ce dernier, & l'hiſtoire de ces temps en général & en particulier le caractére de Tibére & des autres perſonnages qu'il met en jeu. Dion, Suétone, Sénéque, Joſéphe, Juvenal, &c. lui ont fourni le ſquelette des faits ; il en a formé un corps vigoureux & plein d'ame ; il a ſuppléé d'après une foible indication de Dion plutôt qu'un plan, la fameuſe Lettre de Tibére contre Séjan ; cette Lettre dont Juvénal a dit :

. . . . . *verboſa & grandis epiſtola venit A Capreis.*

C'étoit un chef d'œuvre d'artifice de la part de Tibére, c'eſt un chef-d'œuvre d'art & de talent de la part de M. l'Abbé de la Bléterie. Tibére y reſpire tout entier ; *on croit* l'entendre, on croit le lire, & ſi ſa Lettre originale pouvoit ſe retrouver, elle ne différeroient vraiſemblablement pas plus de celle que M. l'Abbé de la Bléterie lui prête que les harangues de cet Empereur dans le Sénat ne différeroient de celles que Tacite a compoſées ſous ſon nom.

Les notes placées à la fin de chaque Volume ſont ſçavantes, variées, toujours remarquables par un ſtyle plein d'énergie & de vivacité. On reproche à l'Auteur de s'y être expliqué avec un peu d'humeur ſur le compte de quelques perſonnes qu'il nomme ou déſigne ; c'eſt toujours s'épargner à ſoi-même des

Digitized by Google

chagrins & des dégouts que d'épargner les autres. M. l'Abbé de la Bléterie applique très-juſtement à la ſervitude, ce que Sénéque a dit de la colére: *Sepè venit ad nos: nos ſæpiùs ad illam.* N'en pourroit-on pas dire autant des tracaſſeries Littéraires?

De ces notes, au reſte, les unes éclairciſſent le Texte, les autres diſcutent des points d'hiſtoire ou contiennent des anecdotes très-curieuſes. Telle eſt, par exemple, celle-ci ſur le jeune Druſus, fils de Claude; ce Prince qui devoit épouſer la fille de Séjan, étoit à peine ſorti de l'enfance, lorſque s'amuſant à jetter en l'air une poire pour la recevoir dans la bouche, cette poire lui entra ſi avant dans le goſier qu'elle l'étouffa.

Et celle-ci ſur Acilius Aviola.

Cet homme mourut d'une maniére bien tragique. « On le crut » mort: le feu du bucher le fit ſor» tir de ſa léthargie. Il demanda du » ſecours, mais on ne put lui en » donner ».

On avoit fait préſent à Tibére d'un ſurmulet de quatre livres & demie. Tibére l'envoya vendre au marché, en diſant: je ſuis bien trompé ſi ce poiſſon n'eſt acheté par Apicius ou par Publius Octavius. En effet ces deux gourmands fameux y mirent l'enchére, Octavius l'emporta moyennant cinq mille ſeſterces, c'eſt-à-dire cent piſtoles de notre monnoie.

Il y a eu deux ou trois Apicius célébres par la gourmandiſe. Aucun d'eux n'eſt l'Auteur du Livre intitulé: *Apicii Cœlii..... de arte coquinariâ libri decem.* On y a mis le nom d'*Apicius*, dit M. l'Abbé de la Bléterie, « comme on mettroit » le nom de Cicéron à la tête d'un » Ouvrage ſur l'Art Oratoire, ou » celui de quelque *Apicius* moder» ne à la tête d'un *Cuiſinier Fran» çois.* Mais tout le monde ne ſçait » pas que M. & Madame Dacier » penſérent un jour mourir d'un » ragoût, dont ils avoient pris la » recette dans cet Apicius ou dans » Athénée ».

Juba, Roi de Mauritanie, fils de ce fameux Juba, qui ſoutint en Afrique les débris du parti de Pompée, & qui ſe fit tuer par un de ſes eſclaves, après la bataille de Thapſe, avoit compoſé divers Ouvrages d'Hiſtoire, de Botanique, de Peinture, &c. tous ces Ouvrages ſont perdus. M. l'Abbé de la Bléterie l'appelle un *ſçavant univerſel & le plus aimable des Rois.* Pline a dit de lui: *Studiorum claritate memorabilior etiam quàm regno.*

Dion rapporte de Domitius Afer un trait de préſence d'eſprit admirable que nous rapporterons dans les propres termes de M. l'Abbé de la Bléterie.

L'Empereur Caïus qui n'aimoit point l'Orateur Domitius Afer, prononça contre lui dans le Sénat une » invective foudroyante, où bril» loit l'éloquence impétueuſe d'un » fou de beaucoup d'eſprit & paſ» ſablement lettré. C'en étoit fait » de Domitius, s'il eût ouvert la » bouche pour ſa défenſe. Il ſe léve, » & paroiſſant extaſié de ce qu'il

Digitized by Google

» vient d'entendre, il ſe récrie » ſur les beautés de ce chef d'œu- » vre : il en fait l'anatomie avec la » préciſion & la fineſſe d'un hom- » me du métier, & confeſſe » qu'il n'a jamais lu ni entendu rien » de ſi Divin. On lui dit que ce » n'eſt pas-là répondre. Alors il » ſe proſterne, déclare qu'il eſt con- » fondu, & demande grace à Caïus, » non pas comme au Prince Ro- » main, mais comme au Prince » des Orateurs. Caïus fut la dupe » de cette Comédie. Il crut qu'on » lui cédoit tout de bon la palme » de l'éloquence, & non content » de pardonner à un ennemi qui » ſe reconnoiſſoit vaincu, il arra- » cha le Conſulat à quelqu'un pour » le donner à Domitius. L'Affran- » chi Calliſte qui protégeoit cet » Orateur, & qui avoit droit de » parler librement à ſon Maître, » lui demanda pourquoi il avoit » mis Domitius à deux doigts de » ſa perte. » *Que veux-tu*, lui répondit l'Empereur, *j'avois fait cette belle Piéce, falloit-il qu'elle fût perdue ?*

Nous ſommes fâchés que la longueur des notes ſur Livie & ſur Domitius père de Néron, ne nous permette pas de les tranſcrire ici. Elles contiennent des détails précieux.

M. l'Abbé de la Bléterie a eu ſoin de mettre à la fin de chaque Volume une Table Géographique, d'un uſage néceſſaire.

Le troiſiéme Volume contient de plus que les autres : *Une Diſſertation dans laquelle on examine quelle étoit la Parente de l'Empereur Tibére, dont ce Prince faiſoit eſpérer le Mariage à Séjan.* Ryckius a cru que c'étoit quelqu'une des petites filles de l'Empereur, M. Reymarus a nommé Julie fille du jeune Druſus, petite-fille de Tibére ; M. l'Abbé de la Bléterie croit avec Muret, Juſte-Lipſe, Freinshemius, M. de Tillemont, M. Erneſti, & la foule des interprêtes de Tacite, que c'étoit la jeune Livie ou Liville, ſœur de Germanicus & Veuve de Druſus, fils de Tibére, celle-là même qui fut la principale complice de la conſpiration de Séjan. Indépendamment de toute autorité, ce ſentiment nous paroît fondé ſur des raiſons très-fortes que M. l'Abbé de la Bléterie a miſes dans le plus beau jour.

Digitized by Google

PIÉCES RELATIVES A L'EXAMEN DE BÉLISAIRE Contenant, 1°. *Réponſe à l'Apologie de M. Marmontel, adreſſée à M. Riballier, Syndic de la Faculté de Théologie de Paris.* 2°. *Lettre de M. de Voltaire à M.**, & les réponſes de M**.* 3°. *Critique Théologique du XV Chapitre de Bélisaire. Par M. de Legge.* A Paris, chez de Hanſy le jeune, rue Saint Jacques. 1768. *in*-12. pages 126.

L'Auteur de la premiere Piéce de ce Recueil s'attend qu'on ne lui épargnera pas ces épithétes groſſiérement injurieuſes, que nous nous garderons de répéter, & dont on a chargé, dans des écrits publics, des perſonnes qui ont défendu la même cauſe que lui. Et comme ceux qui en ſont les Auteurs ſont partiſans déclarés de la *tolérance*, il a quelque raiſon de s'écrier « quels » actes de *tolérance*, bon Dieu! » on lui rend hommage dans les » Livres, à condition de s'en » diſpenſer dans la pratique, » &c ».

Quand ces excès ne ſeroient pas bannis du Commerce des honnêtes gens, ils devroient l'être de la République littéraire. C'eſt à cet égard ſur-tout qu'un vrai Philoſophe, un véritablement homme de Lettres doit être *intolérant*, & dans la théorie & dans la pratique. Un Ecrivain ne peut que s'attendre à voir des Contradicteurs; il doit même en deſirer ſi l'amour du vrai a dirigé ſa plume; mais alors il n'oublie pas que les injures ſont ordinairement les raiſons de ceux qui ont tort. Il ſera toujours permis de défendre avec force ſes opinions; mais il ne le ſera jamais de manquer aux égards que la raiſon & l'*honnêteté* exigent. Au reſte, l'Auteur de la Réponſe craint peu qu'on parodie ſon nom comme on a fait quelques autres. « Je le donne en » quatre, dit-il, au plus huppé » de ces Meſſieurs. Son obſcurité » le garantit des revers.... Coſmo» polite, je demeure par-tout, & » ne réſide nulle part. Rien ne » m'embarraſſe en chemin: il eſt » difficile de m'atteindre ».

En fait de Réligion, on diſtingue deux ſortes de *Tolérance*; la *Théologique* qui exclut du ſein des Fidéles & du ſalut ceux qui refuſent d'adopter les Dogmes. Celle ci, dit-on, n'eſt pas condamnée par Bélisaire. *La Civile* qui emploie le fer & le feu à contraindre les eſprits: c'eſt celle que reprouve uniquement Bélisaire. L'Auteur de la Réponſe demande ſi l'on profeſſe l'intolérance Théologique quand on traite de rêveries ridicules & de ſubtilités inintelligibles les principaux myſtéres de la Réligion Chrétienne, quand on place dans le Ciel des Payens, qui non-ſeulement ont perſécuté cette Réligion qu'ils étoient à portée de connoître, mais qui ſe ſont encore deshonorés par des vices contraires à la

Loi naturelle. Il ſe plaint ſur-tout qu'on ait oublié l'Empereur Julien qui méritoit d'avoir place parmi les Titus, les Trajan, les Antonin, les Marc-Aurele, puiſqu'il n'étoit pas moins qu'eux docile à la voix de la raiſon.

Julien s'égarant dans ſa Réligion,
Infidéle à la foi, fidéle à la raiſon,
Scandale de l'Egliſe & des Rois le modéle,
Ne s'écarta jamais de la Loi naturelle.

Il reproche donc trois choſes à Béliſaire malgré l'apologie qui en a paru. « Indifférence de Dieu ſur le » culte qui lui eſt dû, indifférence » de Dieu ſur les actions humai- » nes, indifférence des Princes » Chrétiens pour la Réligion ».

Ces objets ſont auſſi diſcutés dans la *Critique Théologique*, dont on voit ici une nouvelle Edition avec quelques changemens. Nous n'examinerons pas ſi l'Auteur ne pouſſe pas trop loin l'intolérance civile; mais on ne ſera peut-être pas fâché de voir de quelle maniere il s'exprime ſur cet objet. Au jugement de M. Rouſſeau, la diſtinction entre la tolérance civile & la tolérance Théologique eſt vaine & puérile; parce qu'il eſt impoſſible de vivre en paix avec des gens qu'on croit damnés.

C'eſt à quoi l'on répond en ces termes. « Premierement on ne dam- » ne perſonne. Nous déclarons bien » à la vérité que telle conduite mè- » ne à la damnation; mais nous ne » décidons pas pour cela que tel » qui la tient ſera damné, parce » que nous ſçavons que Dieu peut » en un moment du Pécheur le » plus endurci faire le plus grand » Pénitent. En ſecond lieu, on peut » très-bien tolérer les errans, on » tolère bien les vicieux, c'eſt mê- » me un des exercices de la patien- » ce Chrétienne.... Sans prendre » part aux déréglemens des uns, » ni aux erreurs des autres, on » peut très-bien *tolérer leurs perſon-* » *nes dans l'eſpérance de les guérir*, » *mais jamais leurs folies, dans la* » *crainte de la contagion.* Voilà » le véritable ſecret de l'intolérance Théologique qui exerce tant la » Rhétorique d'aujourd'hui. Diſ- » tinguons l'intolérance des ſenti- » mens, qui eſt très légitime, de » celle des perſonnes, qui eſt cri- » minelle.... Cette ſorte d'intolérance n'eſt point particuliére à la » Réligion: elle eſt générale & » commune à tous les ſyſtêmes: on » ne peut s'en tenir, par exemple, » à la ſeule Réligion naturelle, » qu'on ne s'engage néceſſairement » à rejetter tous les cultes qui ſe » diſent révélés; & la raiſon en » eſt bien ſimple, c'eſt que la *vérité* » *eſt une*, &c ». Auſſi ſe plaint-il que les nouveaux Philoſophes, fidéles à cet engagement ſont très-tolérans dans la ſpéculation, mais bien peu dans leurs procédés, & que banniſſant l'intolérance de la Réligion, où elle leur eſt incommode, ils la tranſportent dans la République des Lettres.

Il paroît réſulter de cette Doctrine que, ſi Béliſaire a eu tort de placer dans le Ciel les Empe-

Digitized by Google

reurs ſemblables à Marc-Auréle, il auroit eu tort auſſi de les placer dans le ſéjour des réprouvés. Il falloit condamner leurs vices & leurs erreurs comme incompatibles avec leur ſalut, mais s'abſtenir également & de les *damner* & de les *ſauver*.

Les autres Piéces de ce Recueil ſont d'abord une Lettre de M. de V. à M**. Profeſſeur de Rhétorique dans l'Univerſité de Paris, & la Réponſe. Le célébre Ecrivain ſe plaint que le Profeſſeur lui impute fauſſement un Poëme ſur la Réligion Naturelle, d'autant qu'il n'a jamais fait de Poëme ſous ce titre, mais ſous celui de *la Loi Naturelle*, ce qui, dit-il, eſt très-différent. Il déclare en même tems que le *Dictionnaire Philoſophique* eſt l'Ouvrage d'une Société de gens de Lettres, & une Collection de plus de vingt Auteurs, à quoi il *n'a pas la plus légère part*. On ſouhaite, lui réplique-t-on, que vous parveniez enfin à perſuader le Public que vous n'avez pas la plus légère part, comme vous l'aſſurez, au Dictionnaire Philoſophique. Et quant au Poëme de la Réligion Naturelle, on ſçait, ajoute-t-on, qu'il n'eſt point différent du Poëme de la Loi Naturelle; le titre ſeulement a été changé dans les dernieres Editions.

On voit enfin une autre Lettre du même Profeſſeur en réponſe à celle de M. de Voltaire, qui a été publiée dans un Ouvrage intitulé *Honnêteté Théologique*.

LETTRE DE L'AUTEUR DE L'ÉLOQUENCE DU BARREAU, à Meſſieurs les Auteurs du Journal des Sçavans.

JE commençois à imaginer, Meſſieurs, que le Traité de l'Eloquence du Barreau que j'avois donné au Public l'année derniere & dont vous aviez promis un Extrait dans votre Journal du mois de Juillet ne vous avoit pas paru digne d'occuper place dans ce Journal.

Je viens d'être détrompé.

Vous me faites même l'honneur de dire dans votre Journal, que j'ai tenu plus que je n'avois promis; qu'en annonçant & dans mon avant propos & à la fin de mon Ouvrage que je n'entendois pas faire une Réthorique, il ſe trouve pourtant que j'en ai fait une.

Je vous dois un remerciement de cet Eloge (1). Je répéterai néanmoins, que je n'ai nullement en-

(1) Si l'Auteur de cet Ouvrage, qui paroît avoir été beaucoup plus frappé de deux critiques très-légéres & preſque imperceptibles, que des très-forts & très-juſtes éloges que nous lui avons prodigués, croit nous devoir des remerciemens pour ces éloges, il ſe trompe; il nous en doit tout au plus pour le plaiſir que nous avons eû à les lui donner, mais il pouvoit conſidérer que le réſultat général de nos obſervations, lui étoit extrêmement favorable. « L'Auteur, avons-nous dit, » joint des vûes utiles à des diſcuſſions de » goût très-agréables; il a du ſentiment, » de la ſagacité, du ſtyle. Ses préceptes

tendu recueillir tous les précepres des Rhéteurs ; mais seulement les régles puisées dans la nature qui m'ont paru s'appliquer plus naturellement au genre de l'Eloquence de notre Barreau.

Je passe à deux critiques que vous avez faites qui exigent de ma part une justification.

Vous annoncez dans la premiere que le plan de mon Ouvrage vous paroît difficile à exposer, autrement que par la division des parties qui le composent & de leurs Chapitres, divisions, ajoutez-vous, *dont la raison n'est peut-être pas rendue assez sensible.*

Vous ne m'auriez pas fait ce reproche (1), Messieurs, si au lieu de vous borner à une table séche de mes Chapitres & de remplir votre Extrait de la copie d'exemples que j'ai craint qui ne fussent trop longs dans l'Ouvrage même, vous vous étiez donné la peine de copier la définition d'un bon plaidoyer qui est à la tête du 1er Chap. de la premiere Partie.

« Un bon plaidoyer est une dis-» sertation exacte, animée de tous » les mouvemens dont la matiére » est susceptible, qui conduit à un » but unique, exprimé par les con-» clusions que l'Avocat prend en » commençant. Et quatre pages plus bas : « Non-seulement le plaidoyer » doit renfermer une dissertation » complette de la proposition que » l'Orateur entreprend d'établir ; » mais les deux plaidoyers, s'ils » ont atteint la perfection dont ils » sont susceptibles, doivent se réu-» nir & comme s'incorporer, pour » former la dissertation la plus com-» plette de la matiére qui y est » traitée ».

C'est sur ce principe que roule tout mon Ouvrage, où j'entreprends, comme vous l'observez vous-mêmes, de rapporter toutes les régles à cette unité si recommandée par Horace en toute matiére. Je l'annonce au commencement du Chapitre second intitulé : *de la préparation nécessaire à l'Orateur, du choix des causes.*

« Le degré de perfection dont » nous venons de tracer le modéle » ne peut résulter que de la con-» noissance parfaite de toutes les » parties, de la cause & des prin-» cipes qui doivent la décider ».

Le 3e. Chapitre est une suite naturelle du précédent, *de l'ordre, de la clarté & de la précision, suite de cette préparation.* Il ne contient que les développemens de ce précepte d'Horace.....

Cui

» en général sont justes, ses exemples » bien choisis, il a même le mérite » d'en avoir employé quelques-uns qui » étoient peu connus & qui méritoient » fort de l'être ; nous ne doutons pas que » ce Livre ne contribue à la perfection de » l'Eloquence dans le Barreau François ». Voilà ce que nous avons dit & ce que nous répétons, parce que nous le pensons.

(1) Nous n'avons pas prétendu donner une grande force ni une grande étendue à ce reproche ; nous n'avons dit qu'un mot, & nous l'avons dit avec réserve, avec l'expression du doute. L'Auteur expose ici son plan & il en détaille les raisons, cependant notre foible objection n'est pas détruite, mais tous nos doutes nous restent.

Digitized by Google

. . . . . *Cui lecta potenter erit res,*
Nec facundia deſeret hunc, nec lucidus ordo.

Il étoit naturel d'ajouter un 4e. Chap. ſur les connoiſſances néceſſaires à l'Avocat, qui ſont la préparation générale à toutes les cauſes.

C'eſt à la fin de ce Chapitre que ſe trouve le morceau de M. Duvair qui vous a tellement frappé, Meſſieurs, que vous l'avez copié preſqu'en entier.

Il ſemble qu'un corps compoſé d'hommes célébres en tous les genres, qu'un Journal qui nous donne ſi ſouvent des Diſſertations phyſiques & médicales (1), n'auroit pas dû oublier l'Extrait de Juriſprudence qui eſt en tête de ce Chapitre.

Le 5e. Chapitre traite des trois genres d'Eloquence; c'étoit la premiere application des régles qui ſont le fruit de cette préparation, comme je l'annonce à la fin du 4e. Chapitre.

J'ai dit que le genre ſimple convenoit particuliérement à notre éloquence; mais ce n'eſt pas pour exclure le ſublime, & il me ſemble que vous auriez (2) dû ajouter avec moi: *Que le ſtyle ſimple, s'il n'eſt pas lui-même le ſublime, en eſt la baſe.*

Vous ne pouvez pas faire le même reproche (3) à la ſeconde partie, puiſque le Chapitre préliminaire qui a pour objet de prouver que les quatre parties du diſcours ſont le plan que quiconque voudra perſuader ſe formera naturellement à lui-même, renferme la diviſion entiére de cette ſeconde partie. Les trois Chapitres qui ſuivent, de l'élocution, de l'action, des Ecritures, des Mémoires, & des Conſultations n'avoient pas beſoin qu'on rendît compte de leur diſpoſition.

Dans le Chapitre de l'Exorde, j'ai comparé nos concluſions avec le texte des Prédicateurs & j'ai fait voir l'avantage que les Prédicateurs avoient ſur nous en ce point (4). Je ne les ai pas comparées aux théorêmes de Géométrie, par ce que les Géométres ne prétendent pas être Orateurs & que le Théorême n'eſt autre choſe que le titre de la propoſition à démontrer.

Je crois avoir prouvé que notre éloquence eſt auſſi ſuſceptible des grandes paſſions que celle du Barreau Romain.

Si je n'ai pas donné des exemples tirés de nos plaidoyers (5), il ſemble, Meſſieurs, que vous n'au-

(1) Un Extrait doit-il contenir tout l'Ouvrage.

(2) L'Auteur voit de la critique partout. Dans quel eſprit croit-il donc que cet Extrait ait été compoſé? Nous n'avons prétendu lui rien objecter ici, nous avons rapporté fidélement ſon avis, & ne l'avons point combattu.

(3) Nous ne l'avons pas fait non plus. Pourquoi l'Auteur voudroit-il ſe voir attaqué où il ne l'eſt pas?

(4) L'Auteur n'a point encore été attaqué ici.

(5) Nous proteſtons encore que nous n'avons prétendu rien reprocher ici à l'Auteur, & que nous avons ſeulement voulu remarquer un fait.

riez pas dû oublier la raiſon que j'en donne, que nous n'avons de M. Cochin même que des Mémoires qui ne ſont pas ſuſceptibles des mêmes mouvemens que la plaidoirie.

Il ſemble encore qu'en analyſant ce Chapitre vous auriez dû (1) porter votre jugement ſur les développemens de la nature de la paſſion dans le cœur humain, par lequel il commence.

Je finis, Meſſieurs, par un reproche plus ſérieux que vous me faites; voici vos expreſſions : « Dans » l'article de l'élocution l'Auteur » parcourt les différentes figures. » Il juge l'antithèſe avec un peu » de ſévérité. Cette (2) figure trop » prodiguée par certains Orateurs » & trop décriée auſſi par la foule » des Rhéteurs ; le génie ſçait en » tirer un grand parti & le goût » ſçait l'employer à propos. Il faut » conſidérer que l'antithèſe ſe trouve par-tout dans la nature, ſoit » dans l'ordre phyſique, ſoit dans » l'ordre moral ; tout y eſt contraſté : les Arts empruntent de la » nature même la Loi du contraſte; » de là l'oppoſition des ombres & » des lumieres dans la peinture, » de là divers contraſtes étudiés dans » la Muſique; de là ſur-tout la régle » générale de contraſter les caractéres dans l'art Dramatique, &c.

N'auriez-vous pas vous-mêmes, Meſſieurs, confondu ici le contraſte avec l'antithèſe ? Il me ſemble que je les ai diſtingués d'une maniere bien préciſe.

Non-ſeulement je n'ai pas blâmé le contraſte ; mais dans le 3e. Chapitre de la 1ere Partie, je le nomme d'après un Auteur moderne : *une ſorte de magie.*

Je donne pluſieurs exemples des effets prodigieux qu'il produit, tels que ce contraſte ménagé par M. Boſſuet dans l'Oraiſon Funébre de la Reine d'Angleterre ; lorſque de ce voyage malheureux *où elle n'avoit ni aſſez de vents, ni aſſez de voiles pour favoriſer ſa fuite précipi-*

(1) Encore un coup, faut-il tout dire dans un Extrait ?

(2) Voilà donc un reproche bien ſérieux ? Le fût-il ? ce n'eſt preſque point ſur l'Auteur qu'il tombe, mais ſur la foule des Rhéteurs ; l'Auteur nous a ſeulement fourni l'occaſion de nous expliquer ſur l'Antithèſe. Il eſt certain, comme nous l'avons dit qu'il la juge avec ſévérité, mais cette ſévérité peut être juſte, quoique nous ne la partagions point ; il peut avoir raiſon, mais qu'il nous permette auſſi de dire notre avis ſur une figure de Rhétorique. Il diſtingue l'antithèſe du contraſte, & il loue le contraſte. A la bonne heure ; pour nous, nous croyons cette diſtinction peu néceſſaire. Toute oppoſition d'images, d'idées, de mots nous paroît pouvoir ſe rapporter à l'antithèſe. Que l'Auteur ait confondu l'antithèſe avec le *ſimiliter cadens* ; cela eſt évident par les exemples même que nous avons rapportés, mais c'eſt une faute ſi commune & ſi légère, qu'elle ne valoit pas la peine qu'il prend de s'en juſtifier, & que les termes d'accuſation, de reproche, de critique même ſont trop forts pour cette bagatelle. Encore un coup dans notre Extrait le Lecteur n'eſt frappé que des éloges & apperçoit à peine les prétendues critiques, qui ſont tout au plus de foibles doutes.

Digitized by Google

tle, l'Orateur remonte à celui qu'elle avoit fait ſur la même mer, *lorſque venant prendre poſſeſſion du ſceptre de la Grande-Bretagne, elle voyoit, pour ainſi dire, les ondes ſe courber ſous elle & ſoumettre toutes leurs vagues à la dominatrice des mers.*

Voici ce que j'ai dit de l'antithèſe dans l'article que vous critiquez :

« L'antithèſe conſiſte, ſuivant » l'étymologie du mot, dans l'oppoſition de pluſieurs idées contraires. Son mérite eſt la netteté » & la préciſion de l'expreſſion, ce » ſont comme des diviſions redoublées, dont on laiſſe faire le développement à l'Auditeur.

« Si l'oppoſition n'étoit que dans » les mots, ce n'eſt pas aſſez de » dire que l'antithèſe perdroit ſa » force, elle ſeroit fauſſe ; car les » mots n'étant deſtinés qu'à exprimer la penſée, le tour d'antithèſe ſuppoſeroit une oppoſition » dans les idées qui n'exiſteroit » pas ».

C'eſt dans ce défaut que retombe le *ſimiliter cadens* des Latins que vous m'accuſez, Meſſieurs, de confondre avec cette figure.

Et quelques lignes plus bas : « le » contraſte différe de l'antithèſe, » en ce que l'oppoſition qui forme » l'antithèſe ſe trouve en même » tems dans la penſée & dans les » mots, au lieu que le contraſte » n'eſt que dans la penſée ».

Je ne blâme pas même l'antithèſe, & je conviens de ſon agrément dans quelques occaſions ; mais je remarque que ſa perfection même oblige l'Orateur d'en uſer ſobrement, & qu'elle eſt incapable d'exprimer la paſſion, par ce que l'ame émûe n'a pas aſſez de liberté pour compaſſer ainſi ſes expreſſions.

C'eſt ce qui m'a fait obſerver, qu'il étoit étonnant que M. Fléchier eût laiſſé des antithèſes même dans le magnifique morceau de la mort de M. de Turenne.

Ce ne ſont pas les choſes que j'ai critiquées dans ce morceau ; mais la recherche, &, s'il eſt permis de parler ainſi, la trop grande perfection d'expreſſion. C'eſt cette recherche que j'ai comparée avec la ſimplicité majeſtueuſe de M. Boſſuet dans la deſcription de la mort de M. le Prince de Condé.

J'ai encore ajouté que l'antithèſe paroiſſoit plus propre aux parallèles, & que cependant il étoit un art de s'en paſſer, & d'augmenter la force par la ſimplicité même de l'expreſſion. J'en ai donné pour exemple le portrait de l'homme à projets de la Bruyère, celui de Cromwel & le parallèle de M. de Turenne & du Prince de Condé, par M. Boſſuet, dans leſquels les contraſtes tiennent toujours lieu d'antithèſe.

Il eſt ſurprenant, Meſſieurs, qu'après ces précautions vous paroiſſiez m'accuſer de proſcrire preſque également le contraſte & l'antithèſe.

Je dois maintenant une juſtice à mon Imprimeur. La faute que vous

Digitized by Google

lui reprochez dans la citation du célébre vers de Corneille :

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ?
qu'il mourût :

n'eſt pas la ſienne, mais la mienne. J'avouerai qu'en citant ce morceau dans l'article du ſublime, je ne l'ai pas vérifié ſur le Texte.

Je ſaiſis encore cette occaſion pour vous faire obſerver, Meſſieurs, que loin d'avoir blâmé les contraſtes, je les cite dans cet endroit comme l'un des principaux reſſorts du ſublime, & j'en donne pour exemple un contraſte remarquable ménagé par M. Cochin dans ſon Mémoire pour Madame de Mondion.

J'ai l'honneur d'être avec reſpect,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,
GIN.

OPUSCULES MATHÉMATIQUES OU MÉMOIRES SUR différens ſujets de Géométrie, de Méchanique, d'Optique & d'Aſtronomie, &c. Par M. d'Alembert, de l'Académie Françoiſe, des Académies Royales de France, de Pruſſe, d'Angleterre & de Ruſſie, de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Suède, de l'Inſtitut de Bologne & de la Société Royale des Sciences de Turin. Tome quatriéme. A Paris, chez Briaſſon, Libraire, rue S. Jacques, à la Science. 1768. 380 pages *in*-4°. avec 2 planches en taille-douce.

LORSQUE nous rendîmes compte en 1765 du troiſiéme Volume de ces Opuſcules qui traitoient uniquement de l'Optique, nous parlâmes de pluſieurs autres Mémoires que M. d'Alembert ſe propoſoit de publier ; il en donne une partie dans ce quatriéme Volume, & il annonce les autres pour le cinquiéme qui paroîtra inceſſamment.

Le premier Mémoire contient des recherches ſur les axes de rotation d'un corps de figure quelconque qui n'eſt animé par aucune force accélératrice ; il ne s'agit pas dans ce Mémoire du grand Problême de la préceſſion des Equinoxes, ſur lequel M. d'Alembert a donné un Traité exprès en 1749, & pluſieurs Mémoires dans les premiers Volumes de ſes Opuſcules ; mais ſi l'on a ici une facilité de plus en ce que le corps dont il s'agit n'eſt point troublé par des forces étrangéres, on a une difficulté plus grande du côté de la figure du corps qui ne peut être ſuppoſé un ellipſoïde, ni même un ſolide de révolution. Pour qu'un corps ait un axe fixe de rotation, il faut non-ſeulement que cet axe paſſe par le céntre de gravité ; mais encore qu'il y ait lieu aux deux Equations que M. d'Alembert a démontrées dans le premier Volume de

Digitized by Google

ſes Opuſcules ; il s'en ſert ici pour déterminer la poſition de l'axe par rapport à un plan de projection, auquel il rapporte tous les axes de rotation. Il réſulte de toute ſa théorie qu'un corps peut toujours avoir trois axes de rotation poſſibles, ou qu'il en aura une infinité pris à volonté, enſorte que chaque ligne paſſant par le centre de gravité ſera un axe de rotation poſſible ou qu'il en aura une infinité dans un ſeul plan, & de plus un axe de rotation perpendiculaire à ce même plan. Si le corps eſt ſphérique, toute ligne paſſant par le centre de gravité eſt un axe poſſible de rotation ; mais il y a encore des ſolides qui peuvent avoir cette propriété : pour cet effet, il faut ſatisfaire à ſix Equations de condition. M. d'Alembert examine quelques cas où elles ont véritablement lieu, ſoit que la denſité du ſolide ſoit conſtante, ou qu'elle ſoit variable.

M. Jean-Albert Euler eſt le premier qui ait donné une ſolution du problême dont nous venons de parler ; cette ſolution ſe trouve dans la Piéce qui a partagé le prix de l'Académie en 1761 ſur l'arrimage des navires ; mais elle eſt extrêmement compliquée. M. de la Grange en a donné une beaucoup plus ſimple dans la Piéce qui a remporté le prix de l'Académie en 1764 ſur la libration de la Lune ; cette ſolution eſt appuyée ſur deux Equations de condition qui répondent préciſément aux deux Equations que l'on trouve dans le premier Volume des Opuſcules de l'Auteur. La formule à laquelle M. de la Grange arrive eſt du ſixiéme degré réductible au troiſiéme ; du reſte les concluſions de MM. Euler & de la Grange ſont parfaitement ſemblables à celles de M. d'Alembert. M. de la Grange avoit déjà remarqué en 1762 dans le ſecond Volume des Mémoires de Turin qu'un corps de figure quelconque avoit trois axes de rotation perpendiculaires, mais c'eſt proprement dans la Piéce dont nous venons de parler qu'il a donné la ſolution complette de ce Mémoire ; mais celle de M. d'Alembert n'eſt qu'un développement fort ſimple de ſes anciennes formules, trouvées & publiées antérieurement à toutes les ſolutions que nous venons de citer. Il y a ajouté une maniere aſſez ſimple de déterminer, par la triſection de l'angle, la projection de chacun des trois axes de rotation, d'où l'on déduit la poſition des vrais axes. L'Auteur fait voir de plus dans quel cas le ſolide propoſé à plus de trois axes de rotation & peut même en avoir une infinité de poſſibles. Il montre enſuite que cette infinité d'axes eſt égale au nombre infini de tous les axes poſſibles du corps, c'eſt-à-dire de toutes les lignes qui paſſent par ſon centre de gravité ou que cette infinité d'axes ſe borne à toutes les lignes qui paſſent par ce centre de gravité dans un ſeul plan, & de plus à un ſeul autre axe perpendiculaire à ce même plan, d'où il réſulte qu'un corps ne peut avoir, par exemple, ni une infinité d'axes

Digitized by Google

de rotation formant une ſurface conique quelconque ni une infinité d'axes de rotation, répandus ſeulement dans une portion ſolide de ce corps. M. d'Alembert prouve de plus que ſi le corps n'a qu'un nombre fini d'axes de rotation poſſibles, il ne peut en avoir que trois : & la plûpart de ces vérités paroiſſent n'avoir été remarquées juſqu'ici par aucun Géomètre.

Enfin M. d'Alembert donne la maniere de trouver tant de ſolides qu'on voudra qui ayent pour axe de rotation toute ligne paſſant par leur centre de gravité.

Le ſecond Mémoire a pour objet le mouvement d'un corps qui n'eſt animé par aucune force accélératrice : M. Euler a déjà réſolu ce Problême dans la Piéce qui a partagé le prix de l'Académie en 1761, & M. Euler le pére par une méthode toute ſemblable, dans les Mémoires de Berlin de 1758 : mais cette méthode étant très-compliquée, M. d'Alembert a jugé qu'on ne ſeroit pas fâché de voir comment on peut parvenir au même objet par une analyſe beaucoup plus ſimple : elle eſt fondée ſur les principes établis dans le premier Volume de ces Opuſcules. M. d'Alembert explique les Equations qui ont lieu dans le mouvement de rotation d'un corps quelconque, & il y joint pluſieurs remarques qui ſervent à jetter du jour ſur la rotation des corps autour de leurs axes, ſelon la différence de leurs figures ; il donne enſuite en général & ſous la forme la plus ſimple les Equations pour le mouvement d'un corps de figure quelconque, animés par des forces quelconques.

Le troiſiéme Mémoire de ce Volume eſt un extrait de pluſieurs Lettres que M. d'Alembert a eu occaſion d'écrire en 1767 ſur divers ſujets ; d'abord ſur un Problême de calcul intégral que le P. Ricati prétendoit avoir réſolu le premier ; ſur un paradoxe géométrique qui ſe rencontre dans l'expreſſion ordinaire des forces centrales ; & ſur la chaleur communiquée par un globe ardent.

M. Newton dans ſon Livre des principes nous a donné un calcul ſur la chaleur que la Cométe de 1680 a dû éprouver dans ſon Périhélie : parmi pluſieurs ſuppoſitions ſur leſquelles ſon calcul eſt appuyé & que M. de Buffon a ſçavamment diſcutées dans un Mémoire qu'il a lû à l'Académie des Sciences au mois de Mars 1767 ; il en eſt une qui mérite d'être ſoumiſe à l'examen de la Géométrie, c'eſt l'hypothèſe d'où part M. Newton, qu'un point ou Corpuſcule échauffé par un globe en reçoit une chaleur réciproquement proportionnelle au quarré de la diſtance de ce corpuſcule au centre du globe. Le calcul fait voir à la vérité que ce rapport eſt celui de l'attraction, par ce que les attractions latérales perpendiculaires à l'axe, détruiſent réciproquement leur effet & que tout ſe réduit à une ſeule force dont la direction paſſe par le centre du globe ; mais il n'en eſt pas de même

de l'action produite par la chaleur; il n'y a dans celle-ci aucune décompoſition à faire & les forces qui agiroient en ce cas, même en ſens contraire, doivent s'ajouter au lieu de ſe détruire. M. d'Alembert a donc cherché la formule par laquelle on pouvoit trouver toute la chaleur communiquée par un globe enflammé à des corps qui ſont expoſés à ſon action.

Le cinquiéme article de ce Mémoire a pour objet le calcul des probabilités; l'Auteur y rappelle quelques conſidérations qui tendent à confirmer ce qu'il avoit établi dans ſes Opuſcules, & en dernier lieu dans le cinquiéme Volume de ſes mêlanges de Philoſophie; ſçavoir que la théorie ordinaire eſt abſolument en défaut dans certains cas. Il prend pour exemple le jeu de croix & de pile qui a ſi fort embarraſſé les Géométres, comme on le peut voir dans le cinquiéme Tome des Mémoires de Pétersbourg: il en donne une ſolution fondée ſur une ſuppoſition différente, ſans y faire entrer la conſidération du bien & de la fortune des Joueurs ou autres ſemblables qui paroiſſent étrangéres à la queſtion, cela le conduit à examiner une conſidération très-ſimple de M. de Buffon ſur l'analyſe des jeux d'haſard; ſçavoir que la perte y eſt toujours réellement plus grande que le gain qu'on y peut faire; il examine les conſéquences qui doivent en réſulter dans le calcul, il termine cet article en rappellant encore ce qu'il avoit établi ailleurs fort au long, que lorſqu'un Joueur a amené pile pluſieurs fois, il eſt probable qu'il amenera croix le coup ſuivant; mais il convient que s'il y avoit eu un très-grand nombre de piles il en ſeroit tout autrement. ſi le haſard ſeul décide de l'événement, croix ne peut arriver, ſelon M. d'Alembert, un grand nombre de fois de ſuite; cela lui paroît prouvé par les raiſons qu'il en a données plus d'un fois. Donc ſi croix arrive un grand nombre de fois de ſuite, par exemple cent fois; c'eſt une marque qu'il y a quelque cauſe qui amene croix préférablement à pile: il y a donc à croire que cette cauſe ſubſiſtant, croix reviendra au cent uniéme coup; mais s'il n'y a d'autre cauſe ſuppoſée que le pur haſard, il eſt phyſiquement impoſſible que croix arrive cent fois ou un très-grand nombre de fois de ſuite. Mais il n'eſt pas impoſſible qu'il arrive de ſuite un aſſez petit nombre de fois. Donc quand croix ſera arrivé un aſſez petit nombre de fois de ſuite, il y a à parier pour pile le coup ſuivant.

Les réflexions précédentes ſur l'analyſe ordinaire des haſards conduiſent l'Auteur à d'autres conſidérations qui ont pour objet la maniere dont on calcule la probabilité de la durée de la vie. Il y a pour cela deux méthodes, dont le réſultat eſt fort différent; la premiere qui eſt celle que tous les Auteurs ont ſuivie, conſiſte à déterminer cette probabilité par la vie moyenne,

Digitized by Google

c'eſt-à-dire par l'aire de la courbe de mortalité diviſée par le nombre de vivans du même âge ; la ſeconde adoptée par M. de Buffon conſiſte à eſtimer cette probabilité par le nombre d'années, au bout deſquelles la moitié préciſe des vivans ſera morte : c'eſt pour cela qu'il ſe trouve une ſi énorme différence dans les premieres années entre la Table de mortalité de l'Hiſtoire Naturelle & celle de M. Daniel Bernoulli ; cette différence prouveroit qu'on n'a point encore de méthodes ſûres pour cet objet ; auſſi M. d'Alembert fait voir que ces deux méthodes ſont également ſujettes à de difficultés. Cela vient de ce que dans tous les calculs ſur l'eſtimation de la vie, on n'a pas eu aſſez d'égard à une choſe, au temps qui doit s'écouler entre le moment où l'on vit & celui où l'on peut mourir ; car comme l'obſerve M. d'Alembert, le riſque de mourir eſt d'autant moindre, toutes choſes d'ailleurs égales, qu'on doit vivre un plus long-temps avant de ſuccomber à ce riſque, conſidération qui eſt ici très-eſſentielle & qui met ſur-tout un grand poids dans la balance, lorſqu'il eſt queſtion de perdre la vie ſur le champ ou dans peu de jours.

Le même Mémoire contient encore quelques objections contre les calculs de M. Bernoulli, ſur l'inoculation de la petite vérole, dont M. d'Alembert trouve la méthode défectueuſe, principalement en ce que M. Bernoulli ſuppoſe qu'on eſt également ſujet à la petite vérole & qu'elle eſt également dangereuſe à tout âge ; mais comme M. d'Alembert ne révoque point en doute le fait établi par M. Jurin, qu'il meurt un ſeptiéme de ceux qui ont la petite vérole, on peut dire que ces difficultés ne doivent répandre aucun nuage ſur les démonſtrations qu'on a données des avantages de l'inoculation. Un des Mémoires qui ſont vers la fin de ce Volume contient la maniere dont M. d'Alembert penſe qu'il faut calculer les avantages de l'inoculation en ſuivant les principes qu'il avoit donnés dans le cinquiéme Tome de ſes Mêlanges de Philoſophie ; il y répond auſſi à quelques objections de M. Bernoulli : cette queſtion, dit M. d'Alembert, ne peut ſe réſoudre qu'en tatonnant. M. Bernoulli en donne à la vérité dans ſon Mémoire *une ſolution* fort ſimple ; mais cette ſolution eſt fondée ſur le principe qu'il meurt de la petite vérole, à quelqu'âge que ce ſoit, $\frac{1}{n}$ de ceux qui ne l'ont pas eue, hypothèſe très-haſardée & dépendante de deux autres, dont une ſur-tout paroît à M. d'Alembert extrêmement défectueuſe.

La théorie des Lunettes achromatiques ſur laquelle M. d'Alembert a publié dernierement un Mémoire, parmi ceux de l'Académie pour 1764, eſt pouſſée encore plus loin dans un des Mémoires de ce Volume ; il fait voir que la formule qu'il avoit donnée pour détruire

Digitized by Google

détruire les aberrations des rayons qui ne partent point de l'axe dans une lentille ſimple, a lieu auſſi dans les lentilles compoſées ; M. d'Alembert y donne auſſi un abrégé de tout ce qui a été fait ſur cette matiére, qui avoit été imprimé dans le Journal de Trévoux, mais auquel il a fait divers changemens ; il eſt perſuadé que la perfection des Lunettes Achromatiques pourra encore augmenter beaucoup, ſi l'on s'applique à perfectionner ſur le même plan la théorie du rapport des ouvertures avec les oculaires. M. d'Alembert a déjà fait voir dans le troiſiéme Volume de ſes Opuſcules combien la théorie donnée juſqu'ici par les Opticiens pour aſſigner ce rapport, étoit fautive & imparfaite, & il y a ſubſtitué des formules plus exactes, au moyen deſquelles on pourra déterminer ce rapport d'une maniére bien plus ſure & plus avantageuſe.

Il ne doute même pas que par ces différens moyens on ne parvienne à donner aux Lunettes Achromatiques de nouveaux degrés de perfection très-conſidérables & peut-être juſqu'à un point dont on n'auroit oſé ſe flatter. Un grand Géométre a paru douter qu'il fût poſſible de porter ces lunettes à un grand degré de perfection : la raiſon principale qu'il en apporte eſt que le crownglaſſ étant verdâtre, & par conſéquent, ſelon lui, ne laiſſant paſſer que les rayons verds, il n'eſt pas étonnant qu'il paroiſſe moins écarter les rayons que le flintglaſſ ou cryſtal d'Angleterre ; d'où ce Sçavant conclud que la meſure du rapport de diffuſion qu'on trouve entre ces deux matiéres par le moyen de l'expérience eſt illuſoire & fautive, & par conſéquent auſſi la théorie qui en réſulte pour les objectifs Achromatiques. Il eſt facile, comme l'obſerve M. d'Alembert, de répondre à cette objection par l'expérience qui fait voir que les objectifs déjà conſtruits d'après la théorie ſont excellens & qui ne permet pas de douter qu'ils ne puiſſent le devenir davantage ; d'ailleurs quand le crownglaſſ auroit l'inconvénient par ſa couleur verdâtre d'abſorber quelque partie des rayons rouges ou violets, cet inconvénient n'auroit pas lieu en ſe ſervant de notre verre commun qui eſt blanc & qui par conſéquent laiſſe paſſer tous les rayons. L'Auteur penſe par cette raiſon que notre verre commun doit être encore plus avantageux que le crownglaſſ dans la conſtruction des objectifs Achromatiques.

Dans le cinquiéme Mémoire & dans pluſieurs ſupplémens dont il eſt ſuivi, compoſés en partie dès 1762, on trouvera de nouvelles réflexions ſur la théorie des cordes vibrantes. M. d'Alembert tâche d'y prouver contre de très-grands Géométres que la ſolution qu'il a donnée ne s'étend que juſqu'aux cas qu'il a indiqués, mais qu'elle s'étend abſolument à tous ces cas. Il ſemble, dit M. d'Alembert que M. Euler l'a trop étendue & que

M. Bernoulli l'a trop reſtreinte. L'illuſtre M. de la Grange qui a traité ce Problême par une très-ſçavante analyſe & qui penſoit d'abord comme M. Euler, paroît enſuite être revenu au ſentiment de M. Bernoulli ; je deſirerois fort, dit encore M. d'Alembert, « que ce pro-» fond Mathématicien qui ne m'a » jamais combattu qu'avec les plus » grands égards & qui joint à des » talens ſupérieurs une modeſtie » égale à ſon mérite, pût approuver » les raiſons nouvelles qui m'ont » déterminé à perſiſter dans mon pre-» mier avis ». L'Auteur fait dans les ſupplémens de nouvelles objections contre la ſolution de M. Daniel Bernoulli & contre la conſtruction générale des courbes vibrantes propoſée par M. Euler ; mais il penſe qu'on pourra étendre encore & ſimplifier beaucoup cette théorie, & il invite les Mathématiciens à le faire.

Il nous ſeroit difficile de donner une idée des Mémoires ſuivans qui contiennent des recherches ſur le calcul intégral où il s'agit d'intégrer des Equations différentielles à pluſieurs variables, de les completter, de les ſimplifier par des conſtantes, de trouver les Equations de condition qui rendent des différentielles intégrables ou de les intégrer par le moyen des conditions données ; & de l'intégration de certaines différentielles qui ſe rapportent à la rectification des Sections Coniques. M. d'Alembert y attaque un article des Opuſcules du P. Ricati qui a regardé comme reductible dans tous les cas une Equation qui ne l'eſt qu'avec des conditions qui ſont aſſignées par M. d'Alembert.

Le huitiéme Mémoire contient quelques réflexions ſur la réduction des quantités imaginaires. Une démonſtration analytique de cette loi du mouvement qui, quoiqu'adoptée de tout le monde paroît ſi difficile à concevoir : qu'un corps mis une fois en mouvement doit continuer de ſe mouvoir de lui-même, uniformément & perpétuellement ; ce même Mémoire contient auſſi un examen de la méthode que donne M. l'Abbé de la Caille dans ſon Traité de Navigation pour trouver la hauteur Méridienne d'un aſtre par le moyen de trois hauteurs priſes à quelques diſtances du Méridien ; on avoit objecté à M. de la Caille que cette méthode pouvoit produire des erreurs de pluſieurs minutes dans la hauteur Méridienne conclue. M. d'Alembert fait voir à quoi ſe réduit le terme que l'on néglige dans cette méthode & l'on n'aura pas de peine à voir que dans les cas pour leſquels M. l'Abbé de la Caille l'indiquoit, elle eſt auſſi exacte qu'on pouvoit le deſirer.

Le dernier Mémoire contient des réflexions générales ſur la théorie de la Lune ou en général ſur le Problême des trois corps, ſur la forme de l'équation de l'orbite, ſur la maniere de l'intégrer, ſur l'équation ſéculaire du mouvement

Digitized by Google

moyen ; laquelle eſt ſuivant les obſervations de 7″ en un ſiécle, & croît en raiſon du quarré du tems écoulé. M. d'Alembert penſe que ſi cette Equation eſt due à la gravitation, il y a apparence qu'elle provient de quelque Equation dont l'argument n'eſt ſenſible qu'au bout d'un très-grand nombre de révolutions de la Lune. Cette maniére d'expliquer l'Equation ſéculaire par les troubles de l'attraction eſt la plus ſimple qu'on puiſſe imaginer; il eſt cependant porté à croire que l'Equation ſéculaire eſt produite par la réſiſtance de la matiére éthérée; mais il nous ſemble prouvé par le retardement de Saturne que ce n'eſt pas la réſiſtance qui altére le moyen mouvement des Planétes. Les traits que nous venons de choiſir dans le nouveau Volume de M. d'Alembert doivent donner une idée ſuffiſante de la profondeur & de l'importance des matiéres qu'il renferme, & faire deſirer avec impatience au Public le cinquiéme Volume qui eſt ſous preſſe actuellement.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS & Belles-Lettres, avec les Mémoires de Littérature, tirés des Regiſtres de cette Académie, depuis l'année 1761 juſques & compris l'année 1763. Tom. 31 & 32. A Paris, de l'Imprimerie Royale 1768. 2 Vol. *in*-4°.

AVANT de nous occuper en détail des différentes Piéces qui compoſent ce précieux Recueil de Littérature, nous croyons à-propos d'en donner une notice générale, qui réuniſſe ſous un ſeul point de vûe la totalité des objets compris dans les deux Volumes qui paroiſſent.

La partie hiſtorique comprend 1°. des *Obſervations* de M. Dupuy ſur quelques traits de l'hiſtoire Egyptienne. On y concilie des témoignages d'anciens Hiſtoriens, que des Critiques modernes ont regardés, ou comme faux, ou comme contradictoires.

2°. Des remarques de feu M. le Comte de Caylus ſur deux Temples ou Chapelles d'une ſeule pierre, tranſportées ſur le Nil des carriéres de l'Egypte, l'un à *Saïs*, l'autre à *Butos*. Le détail dans lequel ce ſçavant entre à cet égard, pour montrer la nature du travail, les difficultés que préſentoit le transport de ces maſſes énormes, les moyens employés pour réuſſir, donnent une grande idée des connoiſſances que les Egyptiens avoient en Méchanique, & fait ſentir l'infériorité des modernes en ce genre, malgré leur prétention à la prééminence. On voit à la fin de ce Mémoire la deſcription que fait M. Soufflot du Dôme monolithe du tombeau élevé dans la Ville de Ravenne au Roi Théodoric par ſa fille Amalaſonte.

Digitized by Google

3°. Comparaiſon de quelques anciens monumens des diverſes parties de l'Aſie. M. le Comte de Caylus y met en parallèle l'enceinte d'Ecbatane, telle que l'a décrite Hérodote, & la diſpoſition ordinaire de pluſieurs Villes de la Chine. Il compare enſuite la tour du Temple de Jupiter Bélus, dont il donne le deſſein d'après le récit d'Hérodote, avec les Pyramides Egyptiennes, avec celles de l'Inde, & avec les tours de la Chine. On voit ici le deſſein de la grande tour de Nankin, nommée tour de Porcelaine, & celui tant de la porte d'une Pagode de Chalembron dans l'Inde, que des pilaſtres de ce Temple. D'après cette comparaiſon, M. le Comte de Caylus conclut que la ſimplicité jointe à une grandeur étonnante aſſure aux Ouvrages Egyptiens le caractère original.

4°. Sur la porcelaine de l'ancienne Egypte. Des morceaux de cette matière, verte, & bleue, ont fait ſentir à M. le Comte de Caylus que les Egyptiens avoient des connoiſſances profondes en Chymie. Il ne conçoit pas que dans un Païs, où pour faire du feu, on n'employoit guères, que de la paille de riz, des plantes aquatiques, & des bouzes de vache, parce que le bois y étoit très-rare, on ait pu exécuter des Ouvrages de vil prix, pour leſquels nous ſerions forcés d'employer une grande quantité de bois & de charbon.

5°. Mémoire ſur les Paraſites des Dieux dans l'antiquité, avec des obſervations ſur les Paraſites de Théâtre en particulier. Par M. le Beau le Cadet. Ce Mémoire eſt diſtribué en trois parties. La premiere traite des *Paraſites*, qui dans l'origine, étoient chez les Grecs, des Miniſtres chargés du ſoin de l'orge ſacrée, ou deſtinée au ſervice des Temples. On paſſe enſuite aux *Paraſites* d'Apollon, dont il n'eſt fait mention chez les Romains que ſous les Empereurs. Enfin M. le Beau examine ce que les Paraſites eurent de particulier, comme Acteurs Comiques.

6°. Vie d'Aſpaſie. M. de Burigny s'eſt attaché à faire connoître une femme qui du tems de Periclès fit l'admiration d'Athènes, moins encore par ſa beauté, que par ſon eſprit, ſon ſçavoir & ſon éloquences.

7°. Le bucher d'Epheſtion dreſſé & décoré par les ordres d'Alexandre. C'eſt d'après la deſcription de Diodore de Sicile, éclairée des lumieres que peuvent fournir les médailles, que M. le Comte de Caylus a donné le deſſein & l'explication de ce monument.

8°. C'eſt auſſi d'après le récit de Diodore que M. le Comte de Caylus a donné le deſſein du Char qui porta le Corps d'Alexandre de Babylone à Alexandrie.

9°. Remarques ſur la deſcription que fait Athénée d'une Fête d'Alexandrie; donnée par Ptolémée Philadelphe. Le culte de Bacchus eſt tellement détaillé dans cette deſcription, qu'elle peut être regardée

Digitized by Google

comme une explication très-étendue des monumens de ce Dieu. C'eſt ce qui a déterminé feu M. le Beau le Cadet à donner la traduction de ce morceau d'Athénée, avec des obſervations qui font connoître les richeſſes immenſes & incroyables qu'après la mort d'Alexandre les Ptolémées avoient en partage.

10°. Sur les honneurs & les prérogatives accordées aux Prêtres dans les Réligions profanes. Cette matiére a été traitée par M. de Burigny dans deux Mémoires dont on voit ici le précis.

11°. Mémoire du même ſur Calvus Poëte & Orateur.

12°. Autre ſur le Philoſophe Sextius, tant loué par Sénéque.

13°. Sur Muſonius autre Philoſophe exilé par Néron.

14°. Vie du Philoſophe Proclus. M. de Burigny donne ici la notice d'une copie de trois Ouvrages de ce Philoſophe, faite ſur des Manuſcrits conſervés à Hambourg. Les Traités de Proclus ont pour objet la Providence, la liberté, & l'origine du mal. Ils n'exiſtent plus en Grec; on n'en a qu'une traduction Latine faite ſur la fin du 13e ſiécle par un Dominicain nommé du lieu de ſa naiſſance, Guillaume de Morbec, Village du Brabant.

15°. Sur l'ancien uſage de porter du feu devant les Empereurs, devant leurs fils, & les femmes qui appartenoient à la famille Impériale, par M. Bonamy.

16°. Remarques ſur le texte & ſur les traductions du Philoctete de Sophocle. Ces Remarques de M. Dupuy tendent à l'éclairciſſement de différens paſſages de cette Piéce qu'on n'avoit pas entendus, & à la réforme de quelques traductions.

17°. Remarques Critiques ſur le texte & ſur les traductions de l'Iphigénie en Tauride, Tragédie d'Euripide. M. Dupuy s'eſt propoſé dans ces obſervations le même but que dans les précedentes.

18°. Sujet de la IVe Eglogue de Virgile. M. de la Nauze penſe que cette Piéce fut compoſée durant la groſſeſſe de Scribonie, & que les circonſtances qui s'y trouvent raſſemblées confirment cette idée. Le Poëte ſuppoſe Scribonie à terme; mais ſa prédiction fut mal accomplie, puiſqu'au lieu d'un fils, cette épouſe d'Octavien mit au monde la fameuſe Julie qui fut le ſcandale de Rome & l'opprobre de la Maiſon des Céſars. Il n'en fallut pas davantage pour faire jetter dans la ſuite des nuages ſur le véritable objet de l'Eglogue, pour s'efforcer même de le faire oublier.

19°. Obſervations ſur les plus anciennes Peuplades de la Grèce. M. l'Abbé Belley commente ici une partie du Xe Chapitre de la Genèſe. *Javan*, *Eliſa*, *Tharſis*, *Cettim*, *Dodanim*, ſont les principaux objets dont il s'occupe.

20°. Du rempart de Gog & de Magog, dont parle l'Edriſi. M. d'Anville le place au-delà du 90 degré de longitude, & vers le 47 de latitude Septentrionale; & il penſe que les termes *Gog* & *Ma-*

Digitized by Google

gog désignent les Peuples qui ont habité l'ancienne Scythie.

21°. Observations sur les Peuples *Meldi* des Gaules dont parle César dans ses Commentaires. M. Danville dans sa Carte & sa Notice de l'ancienne Gaule avoit placé ces Peuples en Flandres dans le voisinage de Bruges. M. Bonami attaque cette opinion, & soutient que rien n'empêche de prendre ces Peuples pour les habitans du Païs de Meaux, les seuls qui dans l'antiquité aient porté le nom de *Meldi*.

22°. Observations sur les anciens Peuples de la Cité de Bayeux. M. l'Abbé Belley prétend 1°. que la Cité des *Vadicasses* de Ptolémée n'a point existé dans le Valois, ainsi que l'avoit cru M. Danville. 2°. Que cette Cité étoit la même que celle des *Viducasses*, ou *Vadiocasses*, ou *Bodiocasses* de Pline, la Cité de Bayeux. 3°. Que la Ville d'*Arigenus*, Capitale des *Viducasses* de Pline, nommés de même par Ptolémée, est Vieux près de Caën. 4°. Que Bayeux est l'ancienne *Nœomagus* Capitale des *Vadicasses* du Géographe Grec, ou des *Bodiocasses*, *Vadiocasses*, *Vadicasses* de Pline. Ces discussions sont suivies de quelques observations historiques sur cette Ville, & sur l'étendue de son Diocèse.

23°. Nouvelles observations sur les mêmes Peuples. M. l'Abbé Belley rappelle ici succinctement les raisons qu'il avoit déduites dans le Mémoire précédent, & les fortifie par de nouvelles observations propres à éclaircir cette partie de l'ancienne Géographie.

24°. Observations sur les lettres A. M. K. qu'on voit sur un grand nombre de Médailles des Villes de Tarse & d'Anazarbe en Cilicie. Les Antiquaires ont donné jusqu'à neuf interprétations différentes de ces lettres. M. l'Abbé Belley adopte & confirme par de nouvelles preuves celle qui leur fait signifier *prima Metropolis Ciliciæ*. Tarse étoit l'ancienne Métropole; Eges, & d'autres Villes, sous le règne de Trajan, lui disputèrent les honneurs de la primauté, & ce fut à l'occasion de ces démêlés que Tarse prit le titre de *premiere Métropole*. Dans la suite Anazarbe eut les mêmes prétentions, & s'arrogea le même titre sur ses Médailles.

25°. Mémoire sur deux Villes qui ont porté le nom de *Justiniana*. La position de ces deux Villes distinguées par le surnom de *prima* & *secunda*, a été jusqu'ici ignorée. Toutes deux portent aujourd'hui le nom de *Giustendil*, dans la Dardanie. M. Danville place la premiere près du 41 degré de longitude & au 42 & demi de latitude; la seconde entre 39 & 40 de longitude, & un peu au-delà du 43 de latitude Septentrionale.

26°. De la mesure itinéraire Arménienne. Par M. Danville.

27°. Sur une clef antique. Elle fut trouvée, il y a quelques années, près de Moulins-Engilbert, petite Ville du Nivernois. M. de Zurlauben, Associé-libre de l'Académie

Digitized by Google

l'a miſe ſous les yeux de la Compagnie, en expoſant ce qu'il en penſoit. Elle porte une inſcription qui parle d'un Temple conſacré à Auguſte, & d'un Peuple nommé *Brixantes*. On croit que c'eſt celui que Pline nomme *Brixentes*, Nation des Alpes, d'où *Brixen*, Ville Epiſcopale du Tirol, a tiré ſon nom. Quelque Voyageur aura donc apporté cette clef de *Brixen*, dans le Nivernois.

Cette partie des Mémoires eſt terminée par des éloges, dans leſquels M. le Beau Secrétaire perpétuel de l'Académie a jetté des fleurs ſur le tombeau des Académiciens morts depuis 1761 juſques & compris 1763. Ils ſont au nombre de huit. Meſſieurs l'Abbé Sallier, Bon, l'Abbé du Reſnel, le Cardinal Paſſionnei, l'Eveſque, Falconet, Racine, & de Bougainville.

Nous nous contenterons pour le préſent de rapporter ſimplement les titres des autres Mémoires compris dans le reſte de ce Volume & dans le ſuivant.

1°. Mémoire ſur la Chronologie de Rois de Juda & d'Iſraël. Par M. Gibert.

2°. Eclairciſſemens ſur les règnes de quelques Rois de Babylone & de Perſe. Par le même.

3°. Nouvelles obſervations ſur l'année des anciens Perſes. Par le même.

4°. Cinq Mémoires de M. l'Abbé Mignot, ſur les anciens Philoſophes de l'Inde 1°. Sur la vie, les mœurs, les uſages, & les pratiques de ces Philoſophes. II°. Ces Philoſophes ſont-ils redevables à l'Égypte de leur Doctrine & de leurs pratiques ? III°. Examen des communications prétendues entre l'Inde & l'Egypte : preuves de la communication des Indiens avec les Perſes, les Grecs, les Romains, les Juifs, les Chrétiens, & avec quelques Héréſiarques. IV°. Expoſé de la Doctrine des anciens Philoſophes de l'Inde, & comparaiſon de cette Doctrine avec celle des Philoſophes des autres Païs. V°. Suite de l'expoſé de la Doctrine de ces Philoſophes, & de la comparaiſon de cette Doctrine avec celle des Philoſophes des autres Païs.

5°. Recherches ſur les anciennes Langues de la Perſe, deux Mémoires, par M. Anquetil. 1°. Sur le *Zend*, II°. ſur le *Pa-zend*, le *Pelhvi*, le *Parſi* & le *Deri*.

6°. Suite du Traité hiſtorique de la Réligion des Perſes. Seconde époque, *huitiéme Mémoire*, Syſtême de Manès. Par M. l'Abbé Foucher.

Troiſiéme époque de la Réligion des Perſes, depuis la conquête de la Perſe, par les Sarazins juſqu'à nos jours. Par le même.

Les Mémoires compris dans le XXXII Volume ſont 1°. ſeptiéme Mémoire ſur le principe actif de l'Univers, troiſiéme époque qui s'étend juſqu'à Epicure inclusivement.

1°. Partie. Sentiment de Socrate ſur la queſtion du principe actif.

2°. Partie. Livre de Timée de Locres intitulé Περὶ ψυχῆς.

3°. Partie, ſentiment de Platon

Digitized by Google

dans ſon Timée : cette partie eſt diſtribuée en 4 articles.

2°. Huitiéme Mémoire ſur le principe actif de l'Univers. Par le même.

3°. Neuviéme Mémoire ſur le principe actif de l'Univers. Idées des Stoïciens ſur la nature de Dieu & du Deſtin. Par le même.

4°. Dixiéme & dernier Mémoire ſur le même ſujet. Idées de Straton & d'Epicure. Par le même.

5°. Premier Mémoire ſur Platon. Caractère de la Philoſophie Socratique. Par M. l'Abbé Garnier.

6°. Second Mémoire ſur Platon : de l'uſage que Platon a fait des Fables, en trois articles. Par le même.

7°. Diſſertation ſur le Cratyle de Platon. Par le même.

8°. Réflexions générales ſur les rapports des Langues Egyptienne, Phénicienne, & Grecque. Par M. l'Abbé Barthelemy.

8°. Mémoire dans lequel on examine quels étoient les *Eparoëtes*. Par M. Bejot.

9°. Recherches ſur la famille de Gallien. Par M. de Bréquigny.

10. Huitiéme Mémoire ſur la Légion Romaine. Du Manipule & de ſes parties. Par M. le Beau l'aîné.

11°. Neuviéme Mémoire ſur la Légion Romaine. Du Manipule & de ſes parties. Par M. le Beau.

12. Dixiéme Mémoire du même ſur le même ſujet. De la maniere dont on levoit les Soldats pour compoſer la Légion.

13°. Réflexions générales ſur les liaiſons & le commerce des Romains, avec les Tartares & les Chinois. Par M. de Guignes.

14°. Mémoire hiſtorique & critique ſur les Lombards. Par M. Gaillard.

15°. Mémoire ſur l'établiſſement de la Réligion & de l'Empire de Mahomet, en deux Parties. Par M. de Bréquigny.

16°. Diſſertation ſur les accens de la Langue Grecque. Par M. l'Abbé Arnaud.

17°. Diſcours ſur Pindare & ſur la Poëſie Lyrique. Par M. de Chabanon.

18°. Septiéme Olympique de Pindare à Diagoras Rhodien, vainqueur au Pugilat. Par le même.

19°. Premiere Ode Pythique de Pindare. Par le même.

20°. Seconde Ode Pythique de Pindare. Par le même.

21°. Troiſiéme Ode Pythique de Pindare. Par le même.

22°. Deſcription du Golfe d'Ambracie, où s'eſt donnée la bataille d'Actium. Par M. Danville.

23°. Recherches Géographiques ſur l'Iſle de Cypre. Par le même.

24°. Recherches Géographiques concernant l'expédition de l'Empereur Héraclius en Perſe. Par le même.

25°. Recherches hiſtoriques & géographiques ſur la Sérique des Anciens. Par le même.

26°. Limites du monde connu des Anciens au-delà du Gange. Par le même.

27°.

Digitized by Google

27°. Le Périple de l'Euxin, tel qu'on peut préſumer que Salluſte l'avoit décrit vers la fin du III Livre de ſon hiſtoire, rétabli ſur les fragmens qui nous en reſtent, à l'aide des anciens Ecrivains que Salluſte a pu conſulter, & de ceux qui ont eu ſon Ouvrage entre les mains. Par M. le Préſident de Broſſes.

28°. Mémoire ſur la poſition, l'origine & les anciens monumens d'une Ville de la Gaule Narbonnoiſe, appellée *Glanum Livii*. Par M. Menard.

29°. Remarques ſur quelques Médailles publiées par différens Auteurs. Par M. l'Abbé Barthelemy.

30°. Diſſertation ſur l'ère de Céſarée du Liban, & ſur les honneurs divins rendus à Alexandre le Grand. Treiziéme ſupplément aux Diſſertations du Cardinal Noris ſur les époques des Syro-Macédoniens. Par M. l'Abbé Belley.

31°. Diſſertation ſur les ères de la Ville de *Leucas* en Celeſyrie. Quatorziéme ſupplément aux Diſſertations du Cardinal Noris, &c. Par le même.

32°. Diſſertation ſur l'ère d'Anazarbe. Quinziéme ſupplément aux Diſſertations du Cardinal Noris, &c. Par le même.

33°. Explication d'un bas-relief Egyptien, & de l'inſcription Phénicienne qui l'accompagne. Par M. l'Abbé Barthelemy.

34°. Mémoire ſur quelques anciens monumens du Comté Venaiſſin. Par M. Menard.

35. De la gravure des Anciens. Par M. le Comte de Caylus.

36°. Réflexions ſur l'évaluation de nos monnoies & de nos meſures. Par M. Bonamy.

LE BOTANISTE FRANÇOIS, CONTENANT TOUTES LES plantes communes & uſuelles, diſpoſées ſuivant une nouvelle Méthode, & décrites en Langue vulgaire. Par M. Barbeu Dubourg. Deux Vol. in-12. Le premier de 416 pag. & le 2e de 508. A Paris, chez Lacombe, Libraire, Quai de Conti.

CE n'eſt pas ſeulement pour ceux qui ſe font une occupation particuliére de la Botanique, pour les Herboriſtes de profeſſion que l'Auteur a compoſé cet Ouvrage, c'eſt pour ſes Concitoyens en général; c'eſt pour les habitans des Villes & de la Campagne. Il voudroit leur inſpirer à tous le goût d'une ſcience utile, & trop négligée. Perſonne n'ignore, combien la connoiſſance des plantes eſt importante en elle-même par les ſecours que nous en tirons, ſoit pour nos beſoins journaliers, ſoit dans nos maladies, ſoit même pour notre amuſement. Cependant très-peu de perſonnes s'appliquent à la Botanique. Cette étude paroît preſque totalement renvoyée au Médecin & à l'Apo-

thicaire. Quel eſt l'homme néanmoins, qui n'ait pas un intérêt particulier à connoître par lui-même des choſes dont il fait uſage tous les jours ? Cet intérêt paroît même être d'autant plus grand, que l'on court plus de riſque à s'en rapporter ſur cela à des yeux étrangers, qui peuvent ſe tromper, à des Herboriſtes ſouvent ignorans, qui peuvent nous vendre, ou nous apporter une plante pour une autre, & nous empoiſonner ſans le vouloir. Les bévues en ce genre ne ſont malheureuſement pas auſſi rares, qu'elles le ſeroient, ſi la ſcience de la Botanique étoit plus répandue. La négligence d'un art ſi utile viendroit-elle du défaut de Maîtres & de guides ? L'Auteur du Botaniſte François a eu en vûe d'en ſervir déſormais. C'eſt le but vraiment louable, qu'il s'eſt propoſé.

« Conſidérer, dit il, les plan-» tes de mon Païs afin d'en pou-» voir raiſonner avec mes Conci-» toyens pour notre utilité commu-» ne, paſſer ſucceſſivement du plus » connu au moins connu, afin d'é-» tendre peu-à-peu, de lier & » d'affermir mes connoiſſances, tel » fut mon objet & mon plan. Je » me ſuis fait ainſi une petite mé-» thode de Botanique, & un Ma-» nuel d'Herboriſation, l'un & » l'autre auſſi courts & auſſi ſim-» ples, qu'il m'a été poſſible, afin » de les mettre à la portée de tout » le monde, ſans exception des » Herboriſtes, ni des gens de la » Campagne, des femmes ni des » enfans... Je n'ai, continue-t-il, » ni affecté, ni évité les termes de » l'art. Il s'agiſſoit de réunir la clarté » à la préciſion, ce qui ne pouvoit » ſe faire, que par leur moyen; » mais tous ceux que j'ai admis, » je me ſuis fait une Loi d'en dé-» terminer la ſignification avec la » plus grande exactitude.. ». C'eſt-à-dire que M. Dubourg s'eſt donné la peine de nous défricher le vaſte champ de la Botanique, pour nous y faire entrer ſans répugnance & ſans obſtacle. Il en a écarté les épines, en nous adouciſſant, en rendant propres à notre Langue la plûpart des termes Grecs & Latins dont cette Science étoit hériſſée; c'eſt une obligation, que la Langue Françoiſe lui aura en particulier. Il ne s'eſt pas borné à défricher. Il a encore rangé & mis en ordre cette multitude immenſe de plantes qui croiſſent pêle mêle ſur la ſurface de la terre, afin que nos yeux puſſent s'y promener ſans fatigue & ſans confuſion, comme dans une riche Bibliothéque, dont tous les Livres ſont diſtribués avec ordre & avec goût dans les claſſes qui leur ſont propres. Son Livre eſt le tableau du regne végétal. Chaque plante y eſt décrite avec tous ſes attributs, toutes ſes propriétés, toutes ſes qualités, avec toutes les nuances, qui la différencient; cette opération paroîtra peut être d'un travail infini au premier coup-d'œil. Mais à examiner la méthode de l'Auteur, rien ne ſemble plus ſimple & plus aiſé en effet.

Digitized by Google

Il commence d'abord par considérer *la fleur* d'une plante, qui eſt la choſe la plus apparente & la plus connue ; de là il paſſe *au fruit*, enſuite à la *tige*, puis aux *feuilles*, & enfin à la *racine*.

Il définit la *plante*, un corps organique, qui vit attaché à la terre, ou à quelque autre corps, d'où il tire ſa nourriture, & qui a la faculté de reproduire ſon ſemblable, & cette définition nous paroît très-juſte. *La fleur*, eſt ſelon lui, l'ornement de la plante, & ſon parfait développement. Il trouve une fleur quelconque à toutes les plantes, excepté aux ſeuls champignons. Il analyſe enſuite les parties de la fleur, dans laquelle il remarque la *corolle*, les *pétales*, le *nectaire*, le *calice*, les *étamines*, le *piſtil*, l'*ovaire*, le *dard*, ou *ſtile*, le *ſtigmate*, & le *réceptacle*.

Il fait la même analyſe *du fruit*, de *la tige*, *des feuilles*, & obſerve les plantes qui ont entr'elles quelque reſſemblance par l'une, ou par pluſieurs des parties principales qu'on a indiquées, c'eſt-à-dire par la fleur, le fruit, la tige, la feuille ou la racine ; il les range par claſſes, & ces claſſes par familles. Enſorte que moyennant ſix claſſes, & environ vingt-ſept familles, il nous met à portée de connoître le peuple entier des plantes uſuelles & communes.

M. Dubourg a enrichi ſon premier Volume de trois Lettres très-inſtructives ſur les propriétés des plantes, & ſur l'uſage qu'on en peut faire en Médecine. Il y a joint un avis ſur la récolte, la déſiccation, & la conſervation des ſimples, avec un Catalogue Latin & François de toutes les plantes qui ſe trouvent dans le Jardin qu'il a pris la peine de ſe faire à lui-même, & de cultiver pour l'utilité publique.

L'Auteur avertit qu'il ſe fera un plaiſir de fournir moyennant la rétribution la plus légere, les plantes indiquées dans ſon Catalogue à tous ceux qui voudront s'en procurer quelques-unes. Il n'a rien omis pour faire naître le goût de l'étude des plantes, & il a lieu d'eſpérer du ſuccès ; car on trouve dans ſon Ouvrage toute la clarté & tout l'agrément dont la matiére étoit ſuſceptible.

Digitized by Google

HISTOIRE DU BAS EMPIRE EN COMMENÇANT à Conſtantin le Grand. Par M. le Beau, Profeſſeur Emérite en l'Univerſité de Paris, Profeſſeur d'Eloquence au Collége Royal, Secrétaire ordinaire de M. le Duc d'Orléans, & Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. Tomes XI & XII. A Paris chez Saillant, rue Saint Jean de Beauvais, Deſaint, rue du Foin. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 Vol. *in*-12. Le 1 de 522; le 2 de 532 pages.

M. le Beau termine dans le premier de ces deux Volumes, c'eſt-à-dire dans le onziéme, le regne de Juſtinien & donne enſuite l'hiſtoire de Juſtin II, de Tibère, de Maurice; dans le douziéme, celle de Phocas, d'Héraclius, d'Héracléonas, de Conſtant II, ce qui comprend un intervalle d'environ cent ans, depuis l'an 544 juſqu'en 648. Juſtinien dans ſes dernieres années eut à ſoutenir la guerre contre les Perſes, avec leſquels enfin il fit la paix. Les Abares, Peuples inconnus juſqu'alors, & qui partoient du fond de la Tartarie, vinrent lui offrir leurs ſervices contre les Huns qui faiſoient des incurſions dans l'Empire. L'arrivée des Abares fut ſuivie de celle des Turcs, autre Nation Tartare. Ceux-ci ſolliciterent l'Empereur de ne point donner d'aſyle aux Abares. Mais ces deux Nations qui ſe préſentoient comme amies de l'Empire, devinrent dans la ſuite des ennemis auſſi redoutables que les Huns, les Goths & les autres Barbares l'avoient été auparavant. Deux ſéditions, l'une à Céſarée excitée par les Juifs, l'autre à Conſtantinople même & un terrible tremblement de terre troublerent encore le regne de Juſtinien en 556.

Ce Prince s'occupa pendant une grande partie de ſon regne de diſputes de Religion. « Tandis que les » Perſes ravageoient l'Orient, que » la jalouſie de ſes Courtiſans arra» choient les armes des mains à ſes » plus habiles Généraux, que ſes » finances épuiſées par l'énorme » quantité de bâtimens qu'il fai» ſoit conſtruire, ou pillées par des » mains avides, auxquelles il en » confioit le ſoin, l'obligeoient » d'accabler ſes Peuples d'impoſi» tions, il paſſoit les jours & les » nuits à diſputer avec des Evêques, » à compoſer de longues Diſſerta» tions Théologiques, à combattre » des Hérétiques qu'il rendoit plus » fiers ». Cette curioſité ſi déplacée dans un Prince le conduiſit à l'erreur, il perſécuta les Catholiques.

Les commencemens du regne de Juſtin II. promettoient un regne plein de douceur & de juſtice, mais bientôt toutes les vertus de ce Prince diſparurent, & ſes Sujets ſe trouverent heureux de le voir tomber en

Digitized by Google

démence. L'Italie qui avoit couté tant de ſang à reconquerir ſur les Goths, lui fut en partie enlevée par les Lombards, dont M. le Beau développe l'origine & dépeint les mœurs. Tibère Succeſſeur de Juſtin ne regna que trois ans, dix mois & neuf jours. Jamais Prince depuis le grand Théodoſe n'avoit cauſé de ſi vifs regrets, & on ne ſe conſola que par les heureuſes eſpérances que donnoit Maurice qui avoit été choiſi pour Empereur. M. le Beau rapporte en entier le diſcours que Tibère tint étant près de mourir. Ce diſcours eſt trop long pour être tranſcrit ici : il eſt plus digne des tems de la République que de ceux dans leſquels Tibère le prononça. On y voit un Prince qui ne s'eſt occupé que du bonheur de ſes Peuples & qui près de mourir ne ſonge qu'à trouver un homme qui conſerve l'Empire dans un Etat encore plus heureux. Il indiqua Maurice qui fut proclamé Empereur. Ce nouveau Prince avoit été grand Capitaine avant de regner ; ſur le Trône, il fut un Monarque médiocre, mais un Héros à la mort. Il ne ſçut pas ménager l'amour que ſes Sujets avoient pour lui, il en fut abandonné, & le cruel Phocas le fit deſcendre du Trône. Maurice ſaiſi par une troupe de Soldats fut conduit avec ſes enfans à Chalcédoine. Il y vit trancher la tête à ſes cinq fils ſans rien perdre de ſa fermeté naturelle : couvert de leur ſang qui rejailliſſoit ſur lui, il s'écrioit à chaque coup de hâche, *vous êtes juſte, Seigneur, & vos jugemens ſont équitables.* Il reçut la mort avec l'intrépidité d'un Maître qui commande à ſes bourreaux.

Le Peuple eut bientôt lieu de ſe repentir d'avoir jetté les yeux ſur Phocas. Ce nouvel Empereur qui avoit paſſé ſa vie dans les derniers rangs de la Milice, n'y avoit acquis que les vices les plus groſſiers qu'il ne rachetoit par aucun talent. Il étoit ſans honneur, ſans courage ; il ne connoiſſoit que le déſordre & la licence ; il n'eût pas été digne de commander à des Barbares. Son regne fut un tiſſu de malheurs, l'Empire déſolé par les Perſes éprouva encore tous les fléaux qui peuvent ravager la terre. Ce Prince regna huit ans ; Héraclius qui lui ſuccéda trouva l'Empire dans un état déplorable ; il fit couper la tête à Phocas.

Les Perſes n'avoient ceſſé juſqu'alors de faire la guerre aux Romains ; ſous Héraclius ces ennemis redoutables de l'Empire furent abattus pour ne plus reparoître ; mais les Arabes leur ſuccéderent & porterent de plus grands coups à l'Empire. Après avoir détruit les Perſes, ils n'eurent plus pour ainſi dire d'autres ennemis que les Romains. M. le Beau développe avec la plus grande exactitude tous ces commencemens de l'hiſtoire de Mahomet & des Arabes. Il a puiſé tout ce qu'il dit dans les meilleures ſources & cette partie de ſon Ouvrage doit être regardé comme un morceau neuf. « Tandis que les deux puiſ-

Digitized by Google

» ſances les plus anciennes, les plus » étendues & les mieux affermies » ſe préparoient à s'entre-détruire, » un homme caché dans les déſerts » de l'Arabie, forgeoit dans l'obſ» curité, des reſſorts dont il igno» roit lui-même la force, & dont » les prodigieux effets devoient re» duire en poudre les deux Empi» res & changer la face du monde. » Mahomet étoit né & jettoit déjà » les ſémences d'un fanatiſme qui » ſe développa d'abord avec peine, » mais qui dans la ſuite, abbreuvé » de ruiſſeaux de ſang, prit des » accroiſſemens rapides, remplit » l'Aſie & l'Afrique & étendit ſes » branches juſqu'en Europe ».

A l'occaſion de Mahomet, M. le Beau donne un précis de l'hiſtoire des Anciens Arabes & de leur Religion, enſuite une hiſtoire même de ce faux Prophéte & de l'établiſſement du Mahométiſme; il fait connoître l'Alcoran; après quoi revenant à ſon ſujet, il s'attache principalement aux conquêtes faites par les Arabes ſur les Romains. Ce fut dans les dernieres années de Mahomet que commença une guerre cruelle qui dura plus de huit cens ans. Le nouveau Prophéte envoya Zaïd ſon Affranchi à la tête de trois mille hommes contre le Gouverneur de Boſtra, les Romains furent mis en fuite près de Muta en Syrie.

Pendant que les Lombards établiſſoient lentement leur puiſſance en Italie, ces Muſulmans enlevoient avec un ſuccès rapide les plus belles Provinces de l'Orient; Mahomet à la vérité fit peu de conquêtes, mais ſes Succeſſeurs ſoumirent en peu de tems & la Perſe & une grande partie des Provinces Romaines qui étoient en Aſie.

Mahomet avoit réuni en ſa perſonne l'autorité Royale & l'autorité Pontificale. Il les tranſmit à ſes ſucceſſeurs. Aboubekr qui regna enſuite, ayant fait le dénombrement de ſes Sujets, trouva cent vingt-quatre mille Muſulmans. Il ne douta pas qu'avec de pareilles forces, il ne fût en état de former les plus grandes entrepriſes. Il enleva aux Perſes l'Irac Arabique, enſuite il tourna ſes vues du côté de la Syrie. Héraclius étoit alors à Emeſe où il s'endormoit dans le ſein des plaiſirs. Boſtra, Gaza, Damas furent priſes, l'armée Romaine fut battue en pluſieurs rencontres. Les Muſulmans dans tous ces combats donnerent les plus grandes marques de valeur. Caled étoit un de ceux qui s'étoit le plus diſtingué dans ces combats. Lorſqu'il apprit la mort d'Aboubekr & l'élévation d'Omar à l'Empire, il s'écria, *je ne ſuis donc plus Général.* En effet Omar donna le commandement de la Syrie à Abou-obeïda. Caled d'un genie violent & impétueux, mais vraiment magnanime, deſcendit ſans murmurer aux emplois ſubalternes. Il ſoumit ſa fierté naturelle à l'amour du bien public, & ſacrifia de bonne foi tout ce qu'il avoit de talens & de forces à la gloire d'un Général auquel il ſe ſentoit

Digitized by Google

ſupérieur. Ces nouveaux Conquérans ſe regardoient comme deſtinés à convertir les hommes. *Frappez, frappez*, s'écrioit ce Caled dans les combats, *Paradis, Paradis*. Ceux qui périſſoient étoient regardés comme des Martyrs. Ce fanatiſme fit des Héros. Je ne prétends, dit un autre que l'on dépouilloit du Commandement, que combattre & mourir pour la Religion, & quel que ſoit le général, je combattrai volontiers ſous ſes ordres. Héraclius paroiſſoit fuir devant de tels ennemis; il quitta la Syrie où ſa préſence étoit néceſſaire, & ſe retira à Conſtantinople: mais auparavant, prévoyant que Jéruſalem tomberoit bientôt entre les mains des Arabes, il en retira la vraie Croix qu'il fit porter dans la Capitale de l'Empire; enſuite ayant raſſemblé toutes les forces de l'Aſie & de l'Europe, il les envoya ſous la conduite de Manuel contre ces Barbares; la bataille ſe donna près d'Yarmouk en Syrie. Abouſophian, un des principaux Capitaines des Muſulmans ne dit que ces mots aux Soldats pour les exhorter au combat: *Muſulmans, ſongez que le Paradis eſt devant vous, le Diable & le feu de l'Enfer derriere.* Les Romains furent battus & les Muſulmans allerent prendre Jéruſalem. Le Khalif Omar n'eut pas plutôt appris cette nouvelle qu'il ſe mit en marche dans un équipage dont l'auſtère ſimplicité, dit M. le Beau, ſeroit aujourd'hui remarquable dans le Chef d'un ordre religieux. Tel étoit celui qui commandoit alors aux vainqueurs des Romains. « Omar vint avec peu de » ſuite; il montoit un Chameau » chargé de deux ſacs, l'un contenoit la proviſion ordinaire des » Arabes, c'eſt-à-dire de l'orge, » du riz ou du froment bouilli & » mondé; l'autre renfermoit des » fruits, devant lui étoit une outre » remplie d'eau; derriere lui un » grand plat de bois. Il mangeoit » avec ſes gens ſans diſtinction. » Arrivé au Camp, il débuta par » un ſermon; & ayant apperçu des » Sarraſins vêtus d'habits de ſoie, » qu'ils avoient gagnés au pillage, » il les fit traîner dans la boue le » viſage contre terre, & commanda que l'on mît en piéces leurs » magnifiques habits. Sa tente n'étoit que de poil, & il n'avoit » d'autre ſiége que la terre ». Cet homme ſimple bouleverſoit alors la Syrie & la Perſe, méditoit l'invaſion de l'Egypte & préparoit pour ſes Succeſſeurs les reſſorts de la Monarchie univerſelle. « La Nation entiére étoit une Société religieuſement fanatique, qui conciliroit une » devotion groſſiére, une obéiſſance aveugle, une étroite auſtérité » avec l'eſprit de conquête, l'intrépidité du courage, la conſtance » opiniâtre dans ſes ambitieux projets, le mépris des autres Nations » & le zéle le plus ſanguinaire ». La Syrie fut entiérement ſoumiſe par ces nouveaux Conquérans qui paſſerent enſuite en Egypte. Héraclius ne vit pas la perte entiére de cette Province qui n'arriva que ſous

Digitized by Google

ſon Succeſſeur. Les Arabes n'en furent pas plutôt maîtres qu'ils ſongerent à paſſer en Afrique & dans les Iſles de la Méditerranée.

Les Romains n'avoient pas encore eu des ennemis auſſi redoutables que ces Arabes. Les Abares, Peuples venus de la Tartarie & qui parurent ſous le regne de Juſtinien, ne faiſoient que des incurſions dont on ſe délivroit à force de préſens. Les Lombards ſortis de la Scandinavie furent long-tems à s'établir en Italie. Ces Peuples ne cherchoient qu'un pays où ils puſſent habiter. Les Arabes vouloient tout convertir & tout conquerir. La conquête d'une Province les entraînoit à une ſeconde conquête. Ils aſpiroient à l'Empire du monde.

Telles ſont en peu de mots les grandes révolutions que préſentent ces deux nouveaux Volumes de l'hiſtoire du bas-Empire, Ouvrage qui ſera toujours recherché par ceux qui ſçavent apprécier le travail. L'étendue des recherches, la ſolidité de la Critique, l'exactitude dans les récits, le ſoin que l'Auteur a pris de citer tout ce qu'il rapporte, le diſtingueront de toutes les autres productions du même genre. Les Sçavans y trouveront de quoi s'inſtruire, & ceux qui ne cherchent qu'une lecture agréable y trouveront des événemens qui les intéreſſeront. Nous ne croyons pas devoir nous étendre davantage ſur cet Ouvrage déjà connu par les Volumes précédens.

L'AMI DE LA VÉRITÉ OU LETTRES IMPARTIALES, ſemées d'anecdotes curieuſes, ſur toutes les Piéces de Théâtre de M. de Voltaire. Par l'Auteur de l'Eſſai hiſtorique & philoſophique ſur les principaux ridicules des différentes Nations. A Amſterdam, & ſe vend à Paris chez Jorry, rue de la Comédie, aux deux Cigognes; Gueffier, au bas de la rue de la Harpe, à la Liberté, & de Lalain, rue S. Jacques. 1767. Brochure *in*-12. de 139 pages.

IL y a en effet un eſprit & un ton d'impartialité aſſez marqués dans ces Lettres, qui annoncent d'ailleurs de la ſenſibilité & des lumiéres dans leur Auteur (M. Gazon Dourxigné), mais où chaque Piéce de M. de Voltaire eſt aſſez ſuperficiellement éxaminée. Nous parcourerons ici quelques idées de l'Auteur.

1°. Il paroît regarder comme une petite contradiction dans l'Œdipe de M. de Voltaire, qu'on diſe de Philoctére au ſecond Acte:

Même il étoit dans Thèbe en ces temps malheureux,
Que le Ciel a marqués d'un parricide affreux:

tandis que Philoctète dans la premiere Scène de la Piéce a paru apprendre avec étonnement la mort de Laïus. Il nous ſemble qu'il n'y a point

point là de contradiction. Philoctète, qu'on repréſente comme toujours errant, ne pouvoit-il pas s'être trouvé à Thèbe pendant le voyage de Laïus, & en être ſorti avant que la nouvelle de la mort de ce Prince y fût arrivée?

2°. « Je trouve trop le Poëte, » dit M. Gazon Dourxigné, dans » un des vers de l'imprécation d'Œ- » dipe contre l'aſſaſſin de Laïus;

Qu'en horreur à ſes fils, éxécrable à ſa Mère, &c.

» Œdipe ſçavoit-il que le coupa- » ble n'avoit juſtement que des fils » & une mère. C'eſt préciſément » la ſituation dans laquelle il va ſe » trouver, c'eſt enfin l'Auteur ſeul » qui parle dans ce vers ».

Cette Critique trop rigoureuſe tendroit à proſcrire de nos Tragédies tous les vers de preſſentiment & de prédiction, qui ſouvent y font un effet ſi heureux, mais dans leſquels on peut toujours dire que c'eſt l'Auteur ſeul qui parle, & non le perſonnage, qui ne ſçait pas comme lui l'événement. Ainſi Agrippine n'aura pas pû dire à Néron:

Je prévois que tes coups iront juſqu'à ta Mère.

ni Mithridate en parlant de Pharnace:

Fiez-vous aux Romains du ſoin de ſon ſupplice.

ni Iphigénie à Clytemneſtre:

Vos yeux me reverront dans Oreſte mon frère.
Puiſſe-t-il être, hélas! moins funeſte à ſa Mère!

Joad n'aura pas pû faire toutes les éloquentes prédictions du 3e Acte d'Athalie, ou, ſi on les explique en cet endroit par l'inſpiration Divine & par le don de Prophétie, du moins il n'aura pas pû dire de ſang froid à Joas & à Zacharie qui s'embraſſent:

Enfans, ainſi toujours puiſſiez-vous être unis!

Et Athalie n'aura pas pû prédire à Joas ſon ingratitude & ſa dépravation:

Quelle doit donc être la régle générale ſur ces prédictions? C'eſt qu'elles ſoient ſi naturelles dans la bouche du perſonnage qui les fait, & ſi convenables à ſa ſituation & à ſes diſpoſitions, qu'il eût pû les faire, quand même l'Auteur n'auroit pas ſçû que ces prédictions ont été accomplies. Or le vers de l'imprécation d'Œdipe nous paroît juſtifié par cette régle. Il ſuffit qu'il ſoit affreux d'être en horreur à ſes fils & éxécrable à ſa mère pour qu'Œdipe puiſſe ſouhaiter ce ſort au meurtrier de Laïus, & il eſt terrible & tragique que cette imprécation retombe enſuite ſur la tête d'Œdipe.

3°. L'Obſervateur voudroit que

M. de Voltaire eût imité Sénéque dans la maniere dont Œdipe apprend qu'il n'eſt pas fils de Polybe. « L'Auteur François, dit-il, ſemble ne faire venir Icare que pour » lui apprendre cela ; c'eſt le but » de ſon Voyage. Dans Sénéque, » Œdipe me paroît en être inſtruit bien plus adroitement. Le » Corinthien ne vient pas exprès: » c'eſt une confidence qu'il fait à » Œdipe, & qui eſt amenée par » la Scène même ».

Chez Sophocle, chez Sénéque & chez M. de Voltaire, le Corinthien vient également pour annoncer à Œdipe la mort de Polybe. Quant au reſte, que le Corinthien apprenne à Œdipe qu'il n'eſt pas fils de Polybe, ſeulement pour lui ôter la crainte d'épouſer ſa mère, ou bien parce que les Corinthiens, ſçachant qu'il n'eſt pas fils de Polybe, veulent l'éloigner de leur Trône qui ne lui eſt pas dû, le choix du motif paroît aſſez indifférent. Le motif qui a déterminé M. de Voltaire à ce changement eſt peut être qu'Œdipe ne doit pas craindre d'épouſer ſa mère dans la Veuve de Polybe. 1°. Parce qu'il eſt marié à Jocaſte. 2°. Parce que quand il deviendroit veuf, il lui reſte au moins la reſſource de ne conſentir jamais à épouſer cette Veuve de Polybe.

4°. Il nous ſemble que l'Obſervateur pouvoit rendre juſtice à l'intérêt touchant & au ton pathétique qui regnent dans l'Enfant Prodigue, & dans Nanine, ſans attaquer Mélanide & ſans inſulter M. de la Chauſſée ; comme il ne motive pas la ſévérité de ſon goût à l'égard de cet Auteur intéreſſant, nous ne pouvons rien lui répondre.

5°. Dans l'examen de Mahomet, notre Obſervateur, fait une remarque, qui nous paroît au moins ingénieuſe, & à laquelle nous ne répondrons rien. La Voici.

« Dans la ſixiéme Scène du ſecond Acte, entre Mahomet & » Omar, c'eſt ce dernier qui propoſe de faire aſſaſſiner Zopire par » Seïde, qu'il ſçait être le fils de » ce malheureux Vieillard. Ce trait » rend Omar plus odieux que Mahomet lui-même ; & le perſonnage de celui-ci ſe trouve dès » lors un peu affoibli par celui de » ſon confident. Moliére avoit évité » ce défaut, en n'introduiſant point » ſur la Scène Laurent, le Valet » du Tartuffe : ſi, à l'exemple de » Moliére, M. de Voltaire n'eût » point donné de Confident à Mahomet, ou ſi la trahiſon d'Hercide eût été l'ouvrage d'Omar » même, cela auroit, je crois, placé Mahomet dans un plus beau » jour, l'auroit obligé d'avoir plus » de reſſources dans lui-même, » & l'auroit mis dans le cas de ſe » développer avec plus d'art ».

6°. Dans la ſeconde Scène du cinquiéme acte de Mérope, Egyſte répond aux offres de Poliphonte & à ſes inſolentes bontés par une tirade courte & fiére, qui commence par ce vers:

Digitized by Google

Tu me vois désarmé, comment puis-je répondre ?

L'Observateur voudroit que toute la réponse se bornât à ce seul vers, qui, avec raison lui paroît sublime. Cette idée peut être attaquée, mais elle n'est pas d'un homme sans goût.

7°. Dans l'examen de Sémiramis, l'Auteur dit que cette Reine ne retrouve quelques instans de paix que dans un *amour incestueux*. C'est trop dire ; elle n'a point d'amour pour Arsace ou Ninias, & la manière dont elle peint le sentiment qui l'attache à ce Prince, est pleine de délicatesse. On y voit par-tout la Nature qui parle (quoiqu'obscurément) au cœur d'une mère. Nous avons rendu compte de *l'Orphélin de la Chine*, dans notre Journal de Février 1756 ; *de Rome sauvée*, dans le premier Volume de Juin de la même année ; de *Tancrède*, dans le Journal d'Août 1761 ; du *Duc de Foix* ou d'*Adélaïde du Guesclin*, dans le premier Volume de Décembre 1766. Les jugemens que M. Gazon Dourxigné porte de ces piéces, n'ont rien de contraire à ceux que nous en avons portés & que nous croyons avoir justifiés.

On a pû entrevoir dans le peu de lignes que nous venons de citer de ces Lettres impartiales, que le style de l'Auteur n'est pas irréprochable. Dans l'examen de Zulime, on trouve cette phrase : « *Ramire élude une réponse décisive* vis-à-vis *de Zulime*. Il ne tient qu'à M. Gazon Dourxigné de sçavoir ce que pense M. de Voltaire du mot *vis-à-vis* employé dans ce sens-là.

MÉMOIRE EN FORME DE RÉFUTATION DE CE QUI EST de l'origine des Notaires, de leurs fonctions & de leurs prérogatives, dans la Collection de décisions nouvelles & de notions relatives à la Jurisprudence actuelle. Par M. Denizart Procureur au Châtelet de Paris. A Amsterdam & se trouve à Paris, chez Gueffier, fils, au bas de la rue de la Harpe, à la Liberté, 1768. *in*-4°. de 35 pages.

LE Livre de M. Denizart est très-connu, du moins parmi ceux que leur état tient attachés par quelqu'endroit aux fonctions judiciaires, soit à Paris, soit dans les Provinces. Nous en avons rendu compte lorsqu'il a paru & nous avons annoncé dans les différentes éditions qu'on en a données & les augmentations qu'on y a faites ; ces différentes éditions donnent en même tems la preuve du fréquent usage de ce Livre, de son débit prompt & des fautes qu'il a fallu y corriger. Mais du fréquent usage qu'on en fait, doit-on en conclure qu'il soit très-utile. Nous croyons que cette conclusion ne suit pas nécessairement de ce débit ; le Livre peut être utile à bien des égards ; comme

Digitized by Google

un assez bon abrégé qui rappelle ce que l'on sçait déjà & qui donne des notions de ce qu'on ignore ; mais qui ne peut & ne doit jamais dispenser de recourir aux sources, ni servir de point fixe sur la foi duquel on doive s'assurer sans réserve ; c'est un Dictionnaire de Droit & de Jurisprudence, mais ce n'est qu'un Dictionnaire, susceptible par conséquent d'erreurs, d'omissions, & de fautes inséparables de ces sortes d'Ouvrages. Un Avocat au Parlement travaille actuellement à diminuer ces défauts & à augmenter l'Ouvrage, & doit en donner bientôt une nouvelle Edition, plus parfaite sans doute que les précédentes.

Quoi qu'il en soit, c'est au mot Notaire de cette Collection que M. Denizart dans cet article qui est fort étendu, puisqu'il contient près de 20 pages *in*-4°. semble avoir voulu rabaisser les fonctions des Notaires, diminuer la considération qui paroît attachée à cet état, retrancher de ses prérogatives ; en un mot humilier en quelque sorte les Notaires & les placer au-dessous de plusieurs autres professions subalternes.

C'est cette affectation & les propositions que M. Denizart avance à cet égard dans son Livre qui ont excité le zéle d'un des Notaires de Paris, & l'ont porté à venger publiquement sa Compagnie du mépris de M. Denizart, en relevant dans un Mémoire imprimé ses erreurs & en discutant les propositions qu'il avance dans cet article.

L'Auteur du Mémoire ne s'est point nommé, mais au ton qu'il prend dans une courte Préface, on voit que c'est un homme honnête & sensible. Je dois, dit-il, à la mémoire de Denizart la justice que les écarts qu'il s'est permis dans son Livre contre les Notaires, ne sont point l'Ouvrage de son cœur. Sa probité, la bonne réputation dont il jouissoit m'en sont garans ; & dans un autre endroit il annonce que son seul objet est de manifester l'illusion & le faux des inculpations accumulées dans cette production contre les Notaires, & de faire voir combien est injuste le zéle le plus pur en apparence, quand il est subordonné à la prévention. Il se plaint que Denizart assimile les Notaires à des Scribes mercénaires, à des Clercs de Commissaires, à de vils esclaves ; en un mot, aux états les plus abjects aux yeux du monde, & finit en disant que l'Auteur par une diffamation si marquée, fait à tous Notaires une Loi de repousser des traits si injurieux, & qu'en pareil cas une patience muette seroit déplacée.

Après cette courte Préface, l'Auteur entre en matiére & divise le systême de Denizart en trois propositions, qu'il réfute chacune séparément avec beaucoup d'étendue, de solidité & de connoissances de l'histoire en cette partie.

Dans la premiere de ces propositions, Denizart avance que les Notaires n'ont été chez les Grecs &

Digitized by Google

les Romains que des Eſclaves, juſqu'au cinquiéme ſiécle, qu'ils n'ont été que les Clercs des Tabellions, & que depuis qu'ils ont été que érigés en corps d'Office, ils ont toujours été conſidérés comme dérogeant à Nobleſſe.

Notre Auteur bleſſé, pour ſon corps, d'imputations ſi humiliantes & ſi fauſſes, renvoie Denizart pour s'inſtruire, aux monumens hiſtoriques des Grecs & des Romains, aux Traités de Me Brunet Avocat, & de la Roque; & enfin aux archives des Notaires, où il auroit trouvé la tradition, non interrompue depuis S. Louis juſqu'à nos jours, des titres les plus reſpectables & les plus authentiques.

Il convient que l'on voit dans les monumens de l'ancienne Rome que les Rois Légiſlateurs, dans la crainte que la molleſſe & le luxe ne s'introduiſiſſent dans leurs Etats, avoient interdit les exercices des Arts ſédentaires; que la Philoſophie, la Médecine, la Grammaire, le Commerce, & tous les Arts n'étoient exercés que par des Eſclaves: que dans chaque maiſon, il y en avoit un ou pluſieurs qui prenoient le nom de l'art qu'ils exerçoient & ſe nommoient *Grammaticus*, *Notarius*, *Medicus*, *Mercator*, *Philoſophus*; mais que bientôt tougiſſant d'avoir été ſi long-tems plus eſclaves que les eſclaves même, les Romains en permirent l'exercice à toutes ſortes de perſonnes, y ajouterent des privilèges & des diſtinctions, & qu'enfin on y joignit des appointemens & des gratifications. L'Auteur du Mémoire diſtingue trois époques; la premiere, depuis l'origine connue des Notaires juſqu'à la décadence de l'Empire; la 2e depuis cette décadence juſqu'à l'érection de l'état de Notaire en titre d'Office, & la 3e depuis cette création juſqu'à notre tems.

Sous la premiere, les Notaires étoient des hommes de confiance, plus inſtruits que leurs Maîtres. Les notes, d'où dérive le mot *Notaire*, conſiſtoient dans une écriture abrégée qui ſe pratiquoit par les Lettres initiales des mots ou par des caractéres convenus qui ſignifioient des parties de phraſes entiéres; Dion en attribue l'invention à Mécene favori d'Auguſte, & Euſébe à Tiron, Affranchi de Cicéron. Peu-à-peu tout le monde eut recours à leur miniſtére. Il y avoit à Rome un lieu public deſtiné à leurs fonctions. A meſure que les affaires ſe multiplierent, l'état de Notaire augmenta en conſidération. Sous l'Empereur Juſtin, on en ſentit mieux encore l'importance, & bientôt ils formerent Corps & Collége; voyez la Novelle 73 de Juſtinien ſur les Tabellions. Dans une des Novelles du tems de l'Empereur Léon, on trouve que les Notaires devoient être des hommes d'une bonne foi à toute épreuve, très-inſtruits dans l'art d'écrire, de parler, & profonds dans l'étude des Loix, & enfin on trouve dans le tréſor Chronologique & Hiſtorique de S. Romuald, que l'Empereur Maurice qui re-

Digitized by Google

gnoit en 583. avoit exercé l'état de Notaire avant de manier les armes. Beaucoup d'autres recherches historiques, qu'il faut voir dans le Mémoire, achevent le détail de cette premiere époque.

Sous la seconde qui commence à la décadence de l'Empire jusqu'au 13e siécle, l'état de Notaire éprouva beaucoup de variations ; le *Notaire* rédigeoit les conventions, le *Tabellion* expédioit l'acte en forme, & la minute étoit confiée à la garde d'une troisiéme personne qu'on appelloit *Garde-note*.

Sous la troisiéme, on voit que ce fut en 1270 que les Notaires furent érigés en titre d'Office par S. Louis. Alors on trouvoit encore les trois personnes dont on vient de parler, & souvent les Tribunaux de Justice usurpoient leurs fonctions ; une Ordonnance de Philippe-le-Bel de 1302 réprima ces entreprises, mais les fonctions resterent partagées en trois ; enfin Henri IV par un Edit du mois de Mai 1597 les réunit toutes aux Notaires.

L'Auteur du Mémoire, après ces détails qui ont, comme on le voit, leur objet de curiosité & d'utilité, discute le sentiment de Denizart sur la dérogeance prétendue des Notaires, & établit contre lui d'une maniére très solide que les Notaires ne dérogent point.

La seconde proposition de Denizart roule sur la prééminence que les Loix, selon lui, donnent aux Procureurs sur les Notaires : il prétend que les Ordonnances ne les appellent pas, comme les Procureurs, pour suppléer les Juges, qu'elles ont moins de confiance en eux que dans les Huissiers qui peuvent faire des Actes en l'absence de leurs Parties, au lieu que les Notaires n'en peuvent faire qu'en leur présence.

L'Auteur du Mémoire réfute ces imputations affectées & ridicules par l'autorité de Domat, par des faits positifs & par des argumens très-concluans, & dans lesquels nous ne croyons pas devoir le suivre, quoique nous pensions qu'ils sont fondés sur l'essence même des fonctions honorables des Notaires, sur la Juridiction volontaire qu'ils exercent, & qui dès-là est d'autant plus flatteuse qu'elle est l'effet de la confiance & de la liberté. Nous nous contenterons de renvoyer au Mémoire où l'on trouvera des Notions très-claires, & nous osons dire même très-utiles, sur les Actes qui peuvent appartenir à la Juridiction volontaire des Notaires, comme les transactions, les actes de partage, les comptes, les ordres & distributions de deniers, lorsque tous les Créanciers y consentent, & les actes même entre Mineurs dans plusieurs cas.

La troisiéme proposition contient la réfutation de celle de Denizart, qui prétend que les Notaires ne peuvent pas disposer du pécule castrense, & qui soutient en second lieu que rien n'a jamais accordé de préséance aux Notaires sur les Procureurs.

Digitized by Google

Sur la premiere de ces aſſertions l'Auteur du Mémoire prouve ſans replique que les Notaires ont droit de diſpoſer de ce qu'ils acquierent dans les fonctions de leurs charges, ainſi que les autres Officiers publics, & c'eſt là ce qui forme le pécule caſtrenſe ; il s'appuye ſur l'autorité de Ricard, de Maynard & autres ; & réfute avec avantage le ſentiment de la Roche-Flavin qui ne cite aucun garant de ce qu'il avance.

Quant à la préſéance notre Auteur s'en explique en homme inſtruit & ſenſé. Je vais parler, dit-il, de préſéance, de priviléges ; le public avec raiſon en rira, je le préviens cependant qu'il ne le fera pas à mes dépens ; j'en ai ri le premier, & je le prie de recevoir la déclaration que je lui fais de bonne foi, que je n'ai jamais fait dépendre les conſidérations de mon état, du privilége ſingulier de diſputer à mon pere à titre de pécule le fruit de mes travaux, ſi la Loi m'impoſe la douce néceſſité de lui en faire le ſacrifice, ou de marcher devant ou derriere Meſſieurs les Procureurs. Apres quoi, voici comme il croit que l'on doit décider la queſtion de la préſéance. Elle ne peut avoir lieu que dans une cérémonie ou aſſemblée publique où les Notables ſeroient appellés. Car à raiſon de leurs Offices les Procureurs des Cours Souveraines ne peuvent jamais ſe trouver en concurrence avec les Notaires ; or dans ces aſſemblées les Notaires auroient indubitablement la préſéance, puiſqu'ils ſont admis aux charges municipales & que les Procureurs ne le ſont pas. Après ces diſcuſſions l'Auteur finit en s'adreſſant au Public, de la juſtice duquel il attend, dit-il, que ſans refuſer à la production de Denizart le degré d'utilité qu'il peut y reconnoître à certains égards, il attribuera à quelques paſſions étrangéres, & non au cœur de l'Auteur, les déclamations qu'il a eu la foibleſſe d'adopter, contre un état en poſſeſſion de l'eſtime de la Société.

Quant à nous, ſans nous arroger le droit de prononcer ſur ce démêlé, dont nous laiſſons, ainſi que l'Auteur du Mémoire, le jugement au Public ; nous croyons pouvoir dire que ce Mémoire eſt curieux, qu'il peut être fort utile, qu'il eſt ſur-tout très-honnête, ce qui n'eſt pas ordinaire dans ces ſortes de diſcuſſions, & qu'il pourra très-commodément ſe relier avec la nouvelle Edition qui, dit-on, paroîtra inceſſamment, du Livre de M. Denizart.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PIÉMONT.

TURIN.

EPONINA, Tragedia di Giuſeppe Bartoli. In Torino preſſo Franceſco Antonio Maireſſe.

Cette Tragédie Italienne eſt de M. Bartoli Antiquaire du Roi de Sardaigne, dont nous avons déjà eu occaſion de célébrer l'érudition & les talens Poëtiques : elle eſt accompagnée de vignettes que l'Auteur a rendu intéreſſantes en y faiſant graver trois morceaux d'antiquités tirés du Cabinet du Roi dont il eſt dépoſitaire ; on trouve à la fin du Volume une Diſſertation qui en contient l'explication, & dont voici le titre.

Diſſertazione ſopra alcune antichità publicate per ornamento di queſta Tragedia. Al celebre Signor de la Lande della Reale Accademia delle Scienze in Parigi.

M. de la Lande dans ſon voyage d'Italie avoit admiré, en voyant le Cabinet de Turin, un buſte d'Octavie dont la tête eſt d'argent, le buſte de cryſtal & la baſe de jaſpe : c'eſt un des monumens que M. Bartoli a fait graver à la tête de ce Livre, & il en a pris occaſion d'adreſſer ſa Diſſertation à cet Académicien ; il lui annonce une Collection conſidérable de deſſeins qu'il ſe propoſe de publier des antiques les plus précieux du Cabinet de Turin que l'on peut comparer à bien des égards à celui d'Herculanum, à cauſe de la découverte de l'ancienne Ville d'Induſtria, faite depuis quelques années dans le Piémont. Il rappelle encore à ce ſujet les découvertes faites à *Velleia* près de Parme, celles qu'on a faites près de Naples, & le grand nombre de choſes intéreſſantes que les Bourbons ont faites pour le progrès des Lettres, dans tous les Païs où régnent les différentes branches de cette illuſtre Maiſon.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE.

Ephemerides Aſtronomicæ anni biſſexti 1768 ad meridianum Vindobonenſem, juſſu Auguſtorum, calculis definitæ à Maximiliano Hell, è S. J. Aſtronomo Cæſareo regio Univerſitatis Vindobonenſis, additis obſervationibus Aſtronomicis anni 1766. Vienna & alibi locorum factis. Viennæ Typis, è ſumptibus Joannis Thomæ de Trattnern Cæſ. Reg. maj. Aulæ Typographi & Bibliopolæ. 1768. 286 pages in-8°.

Nous n'ajouterons rien à ce que nous

nous avons dit pluſieurs fois de cet Ouvrage annuel du P. Hell, très-utile aux Aſtronomes & fait avec beaucoup de ſoin ; le Volume que nous annonçons eſt enrichi par une Collection de plus de 40 pages d'obſervations aſtronomiques faites par le P. Hell, ou par ſes Correſpondans, à Paris, à Stockolm & ailleurs. Il ne manqueroit rien à cet Ouvrage, s'il pouvoit paroître d'aſſez bonne heure pour parvenir à temps dans tous les Païs où l'on a intérêt de s'en ſervir ; celui-ci n'eſt parvenu à Paris que ſix mois après le commencement de l'année.

Obſervationes Aſtronomicæ ab anno 1717 *ad annum* 1752. *A Patribus Societatis Jeſu, Pekini Sinarum factæ & à R. P. Auguſtino Hallerſtein è S. J. Pekini Sinarum Tribunalis Mathematici Præſide & Mandarino collectæ, atque operis editionem ad fidem autographi manuſcripti curante R. P. Maximiliano Hell, è S. J. Aſtronomo Cæſareo Regio Univerſitatis Vindobonenſis, Vindobonæ. Typis Joannis Thomæ Nob. de Trattnern Sac. Cæſ. Reg. Aulæ Typ. & Bibliop.* 1768. La premiere Partie de 382 pages *in*-4°. & la ſeconde de 448.

Ce Recueil important d'obſervations Aſtronomiques contient beaucoup d'éclipſes de Soleil, de Lune, d'Etoiles, beaucoup de conjonctions des Planetes aux Etoiles, des Eclipſes, des Satellites de Jupiter, même des obſervations de Mercure qui ſont ſi rares dans nos climats. Le P. Hell y a ajouté des tables alphabétiques très-commodes, & les Aſtronomes auront à ce ſçavant une très-grande obligation de leur avoir procuré ce tréſor d'obſervations. Nous avons annoncé un Mémoire de M. Pingré ſur la longitude & la latitude de Pekin dans lequel ſa poſition eſt ſi exactement déterminée, que l'on pourra faire uſage de ces obſervations pour déterminer avec beaucoup de préciſion les théories des Planetes.

Les Jéſuites auxquels on eſt redevable de ces obſervations ſont les PP. Pereyra, Kœgler, Hallerſtein, Slaviſck, &c. Le P. Aug. Hallerſtein, Jéſuite de la Province d'Autriche, Mandarin & Préſident du Tribunal des Mathématiques à Pékin, qui a ſuccédé au P. Kœgler en 1746, s'eſt fait un plaiſir d'enrichir ſa Patrie de ce Manuſcrit, & il l'a envoyé en 1754 écrit de ſa propre main à la Bibliothéque du Collége de Vienne, d'où le P. Hell l'a tiré pour le publier en 1768. La plûpart de ces obſervations ont été faites à Pekin, mais il y en a auſſi d'ailleurs, comme de Canton, de Nankin, de la Cochinchine, & même quelques-unes d'Europe pour ſervir de terme de comparaiſon. Suivant les calculs du P. Hallerſtein, la différence des Méridiens entre Pétersbourg & Pékin eſt de $5^h\ 44'\ 16''$ à l'Obſervatoire du Collége, & $14''$ de plus à l'Obſervatoire public & Impérial ; à l'égard de ſa latitude il la trouve au Collége de $39°.\ 54'\ 0''$ & à l'Obſervatoire $25''$ de plus.

PRUSSE.

De Berlin.

Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres, année 1761. A Berlin, chez Haude & Spener, 1768. 526 pages *in*-4°.

C'eſt le 17e Volume des Mémoires de l'Académie de Berlin, l'un de ceux qui étoient reſtés en arrière quand on a donné les Tomes 20 & 21 que nous avons annoncés. Ce Volume contient ſept Mémoires différens de M. Euler ſur la théorie des Lunettes, des Téleſcopes & des Microſcopes, leur conſtruction, leur perfection & leur confuſion; un Mémoire du même ſur un rapport ſingulier qu'il a trouvé entre les ſéries des puiſſances; un Mémoire de M. Lambert ſur quelques propriétés des quantités tranſcendantes circulaires & logarithmiques; des conſidérations dioptriques de M. le Comte de Redern; des Mémoires ſur la réſiſtance des fluides, par M. Sulzer; ſur des fleurs monſtrueuſes, par M. Gleditſch; ſur les abcès du cerveau, par M. Meckel; ſur un monſtre, par M. Roloff; ſur le principe de la raiſon ſuffiſante, par M. Begnelin; ſur l'union du corps & de l'ame, par M. de Prémontval; ſur les ſpectacles, par M. Formey; ſur les navigations de Tarſis & d'Ophir, par M. de Francheville; & les éloges de M. Eller, de M. le Comte de Podewils & de M. Becmann, faits par M. Formey, Secrétaire perpétuel de cette Académie.

Prix de l'Académie Royale des Sciences de Pruſſe, pour une Machine à piloter.

La Machine dont on ſe ſert ordinairement pour enfoncer des pilotis en terre eſt ſujette à différens inconvéniens.

I. Quand l'ouvrage qui exige des pilotis, eſt ſitué le long d'une eau courante, & qu'il eſt aſſez conſidérable pour qu'il importe de faire les arrangemens néceſſaires, afin de profiter de la force de cette eau, ou de celle du vent.

II. Quand le ſol eſt ſi compacte que la force du pilotage ordinaire n'eſt pas ſuffiſante, & qu'il faudroit que le mouton fût élevé à une hauteur à laquelle des hommes ne ſçauroient le porter, en ſuivant la maniere accoutumée.

III. Quand il ne s'agit que d'un grand nombre de petits pieux pour leſquels, au lieu de la Machine ordinaire, on pourroit en employer une qui fût ſemblable aux pilons, ou au martinet dont on ſe ſert dans les mines pour briſer le minerais.

C'eſt pour de ſemblables cas qu'il s'agiroit de trouver une nouvelle Machine à piloter ou de perfectionner celle qui exiſte déjà.

Ces motifs ont engagé le Directoire Général des Finances de Pruſſe, à promettre un prix de trente Fréderics d'or à celui qui, au jugement

Digitized by Google

de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres aura satisfait à cet objet.

Pour le cas où il s'agit, en enfonçant des pilotis, de tirer parti de la force de l'eau courante, ou de celle du vent, ou d'employer le secours des bêtes de somme, en imaginant une Machine à piloter propre à produire le meilleur & le plus sûr effet, relativement à l'emploi de ces forces mouvantes, pourvû qu'en même tems elle soit également durable & simple, soit qu'il faille élever le mouton peu ou beaucoup, ou l'employer simplement à la maniere des martinets.

L'Académie recevra les Mémoires qui seront envoyés, soit à son Secrétaire, soit au Directoire général, jusqu'au 1 Octobre 1769. On peut aussi, au lieu d'Ecrits, présenter des modéles, accompagnés de descriptions suffisantes. Le Prix sera adjugé dans l'Assemblée publique du mois de Janvier 1770.

HOLLANDE.

De Harlem.

La Société des Sciences de Harlem propose pour le sujet du Prix qu'elle distribuera au commencement de l'année 1770, d'examiner « quelles sont les qualités requises pour l'art d'observer, & » jusques à quel point cet art peut » contribuer à la perfection de l'esprit humain »?

La question qu'elle a proposée l'année passée, pour qu'on y réponde avant le commencement de 1769, est celle-ci : « Qu'a-t-on écrit » jusques à présent sur l'Histoire » Naturelle de la Hollande? Que » manque-t-il à cette Histoire? & » quelle seroit la méthode la plus » convenable pour la bien écrire »?

Le Prix destiné à ceux qui, au jugement de la Société, auront le mieux répondu à ces questions, est une Médaille d'or, avec l'empreinte ordinaire de la Société; le nom de l'Auteur & l'année marquée sur le rebord.

Les Piéces qu'on enverra pour concourir ne doivent point être signées du nom de leurs Auteurs, mais seulement chargées d'une devise, & accompagnées d'un billet cacheté qui portera la même devise, & renfermera le nom & l'adresse de l'Auteur. Il faut les adresser franches de port à A. C. F. Van der Aa, Secrétaire de la Société de Harlem, & écrire les Piéces lisiblement, en Hollandois, en François ou en Latin.

De Genéve.

Gothofredi Guillelmi Leibnitii Sacr. Cæsar. Majestatis Consiliarii, & S. Reg. Majest. Britanniarum à Consiliis Justitiæ intimis, nec non à scribendâ historiâ, opera omnia, nunc primùm collecta, in classes distributa, præfationibus & indicibus exornata, studio Ludovici Dutens. Genevæ, apud fratres de Tournes. 1768. 6 Volumes *in*-4°.

Cette excellente Collection des

Ouvrages du Philoſophe le plus univerſel qu'il y ait eu depuis longtems a été entrepriſe par un François rempli de connoiſſances & d'eſprit, retiré en Angleterre depuis l'âge de 22 ans, où il occupe des places que ſon mérite lui a procurés; elle eſt dédiée au Roi d'Angleterre, & ſe trouve à Paris chez Molini, Libraire Italien, Quai des Auguſtins; les trois premiers Volumes ſont déjà en vente, & les trois autres ſont annoncés pour le mois d'Octobre prochain; nous en rendrons compte dans peu de tems.

FRANCE.

LYON.

Syſtema Auguſtinianum de Divina gratia, excerptum ex operibus RR. PP. Fulgentii Bellelli & Laurentii Berti, Ordinis Erem. S. Auguſtini, & ad uſum Theologiæ Candidatorum, perpetuâ ac facili methodo accommodatum, cum notis & additionibus redactoris. Neapoli, cum Approb. & permiſſu, & vænit Lugduni, apud G. Regnault Bibliopol. in vico Mercatorio. 1768. 2 Vol. *in*-12.

Cet Ouvrage qui ſe trouve à Paris chez Saillant & Crapard Libraires, traite de la *Grace* Divine dans la forme Scholaſtique. C'eſt un abrégé des Ouvrages des PP. Bellelli & Berti, que le Rédacteur, le R. P. Jean-Bapt. Théodoſe Bernenc de l'Ordre de S. Aug. a enrichi de notes & d'additions. Le ſtyle en eſt clair, & la diſpoſition méthodique. L'Auteur s'eſt attaché à une expoſition nette des ſentimens qui partagent les Théologiens ſur cette matiére; ſur-tout à montrer la différence qu'il y a entre la Doctrine de ceux qu'on appelle Auguſtiniens, celle des Thomiſtes, & celle de Janſenius. La *liberté*, le *rapport* des actions humaines à Dieu, la *contrition* & l'*attrition*, ſont des objets ſi liés à la matiére de la Grace Divine, que l'Auteur ne pouvoit ſe diſpenſer de les traiter dans cet Ouvrage.

DE LONS-LE-SAUNIER.

Mémoires hiſtoriques, ſur la Ville & Seigneurie de Poligny, avec des recherches relatives à l'hiſtoire du Comté de Bourgogne & de ſes anciens Souverains, & une Collection de Chartes intéreſſantes; par M. Chevalier, Maître des Comptes, Membre de l'Académie de Beſançon & de la Société d'Agriculture d'Orléans, Tome premier, environ 700 pages in-4°. Le ſecond ſous preſſe. A Lons-le-Saunier, de l'Imprimerie de Pierre de l'Horme, 1767; & ſe trouvent à Beſançon chez Fantet, à Dole chez Tonnet, à Poligny, chez Moreau fils.

PROSPECTUS.

Quoique le titre principal de ces Mémoires fixe l'attention ſur une Ville particuliére, on y trouve cependant une partie conſidérable de l'hiſtoire de Franche-Comté,

Digitized by Google

& on peut les regarder comme un ſupplément aux Ouvrages de M. Dunod ſur cette Province.

Il étoit difficile de parler d'une Ville qui a été pendant pluſieurs ſiécles le ſéjour de nos Souverains, ſans entrer dans un grand détail ſur ce qui les concerne ; leurs Archives conſervées au Château de Grimont ſur Poligny, & enſuite transférées à la Chambre des Comptes à Dole, ont fourni à un Membre de cette Cour une infinité de choſes curieuſes inconnues à ceux qui n'avoient pas eu comme lui l'entrée de ce tréſor, & l'idée de le parcourir, dans les doubles vûes de Littérateur & de Magiſtrat ; cela a découvert des anecdotes ignorées, tant ſur nos Comtes que ſur leurs grands Officiers, les mœurs anciennes des Comtois, les immunités du Pays, les uſages des Fiefs, les coutumes qui en ſont dérivées, *&c.*

Le premier Volume offre d'abord pluſieurs Diſſertations préliminaires ſur la Province Séquanoiſe, les Voies Romaines qui la traverſoient, les Stations qui s'y trouvoient, l'emplacement de *Caſtrum Olinum* à Poligny, les monumens remarquables découverts près de cette Ville, & des éclairciſſemens ſur la diviſion ancienne du Comté de Bourgogne en quatre Contrées, nommées des *Varaſques* & des *Scodingues, d'Amaous* & de *Port.*

Le corps de l'Ouvrage contient la deſcription de Poligny, les changemens qu'il a eſſuyés ſous les différens Princes qui ont régné en Bourgogne depuis Charlemagne ; on y voit l'hiſtoire du célébre Gerard de Rouſſillon, réputé le Reſtaurateur de Poligny, l'origine de nos Comtes héréditaires, & leur ſuite, *&c.*

Ce premier Volume eſt terminé par un Recueil de 140 Chartes, dont la plûpart tirées de la Chambre des Comptes, n'avoient pas encore vu le jour.

Le ſecond Volume, ſous preſſe, eſt diviſé en deux parties. La premiere, deſtinée aux hiſtoires particulières des Etabliſſemens civils & Eccléſiaſtiques de Poligny ; ils ont donné lieu à traiter pluſieurs points eſſentiels d'hiſtoire générale, & principalement à l'occaſion des Juriſdictions, de l'adminiſtration ancienne de la Juſtice au Comté de Bourgogne, du Conſeil de nos Souverains & de leurs Parlemens, des Grands Officiers de leurs Maiſons, de leurs prérogatives & fonctions : L'établiſſement des Bailliages, la Juriſdiction des Baillifs, Prevôts, Maires & Sergens, de même que celle des Grands Gruyers & des Réformateurs, forment une partie intéreſſante, terminée par une ſuite des Baillifs généraux du Comté & des Baillifs d'Aval.

La ſeconde partie de ce Volume concerne les familles nobles & les Perſonnes illuſtres originaires de Poligny : Elles ſont en grand nombre.

Cent quarante Chartes, auſſi importantes que celles du premier

Digitized by Google

Tome termineront cet Ouvrage.

Le prix du premier Volume eſt de ſix livres, broché, & le ſecond ne ſe payera pas davantage par ceux qui auront levé le premier ayant l'ouverture de la diſtribution de l'Ouvrage complet ; mais ceux qui attendront la fin de l'impreſſion du ſecond Volume, payeront les deux quinze francs.

De Paris.

Eloge de Charles V, dit le Sage, Roi de France. Par M. Brizard. A Amſterdam, & ſe trouve à Paris, chez Gogué, Libraire, Quai des Auguſtins, à Saint Hilaire. 1768. Brochure *in* 8°. de 68 pages.

Panégyrique de Saint Louis, prononcé dans l'Egliſe des Prêtres de l'Oratoire, le 25 Août 1767. en préſence de Meſſieurs des Académies des Belles-Lettres & des Sciences. Par M. l'Abbé Gayet de Sanſale, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne, Chanoine de Saint Paul de Lyon, Conſeiller au Parlement de Paris. A Paris, chez Cuiſſart, Libraire, Quai de Gévres, à droite en entrant par le Pont-au-Change, à l'Eſpérance. 1767.

Nous rendrons compte avec ſoin de cet Ouvrage remarquable par la ſageſſe des idées & par la conciſion rapide du ſtyle.

Les Principes de la Langue Latine, mis dans un ordre plus clair, plus étendu & plus exact. Sixiéme Edition retouchée avec ſoin. A Paris, chez J. Barbou, Imprimeur-Libraire, rue de Mathurins. 1768. *in*-12. 2 parties en un Volume, l'une de 349 pages, ſans les Préliminaires, qui en ont 8 ; l'autre de 127.

« L'accueil favorable qu'on a toujours fait à ces principes de la » Langue Latine, & les nombreuſes Editions qu'on en a données, » prouvent mieux que tout ce que » nous pourrions dire, l'utilité & » la bonté de cet Ouvrage ».

Quant aux augmentations, qui diſtinguent cette ſixiéme Edition des précédentes, elles conſiſtent.

1°. En ce qu'à l'article des conjugaiſons on a pris ſoin d'expliquer la maniere dont ſe forment les tems dans les Verbes tant actifs que paſſifs.

2°. Après la conjugaiſon du Verbe *ſum* on a mis celle du verbe *habeo*.

3°. Dans la Syntaxe on a rectifié pluſieurs règles.

Le prix eſt de 1 liv. 16 ſols.

Principes Généraux & Particuliers de la Langue Françoiſe, confirmés par des exemples choiſis, inſtructifs, agréables, & tirés des bons Auteurs ; avec des Remarques ſur les Lettres, la Prononciation, la Proſodie, les Accens, la Ponctuation, l'Orthographe & un abrégé de la Verſification Françoiſe. Par M. de Wailly. Cinquiéme Edition, revûe & conſidérablement augmentée.

Sur-tout, qu'en vos écrits la Langue révérée,
Dans vos plus grands excès vous ſoit toujours ſacrée. *Boileau.*

Digitized by Google

A Paris, chez J. Barbou, rue des Mathurins. 1768. Vol. *in*-12. de 583 pages.

Tant d'Editions faites en ſi peu de tems recommandent aſſez cet Ouvrage, qui a d'ailleurs pour lui les ſuffrages de l'Univerſité & l'eſtime du Public. La Préface de l'Auteur finit par un avis que nous devons mettre ſous les yeux de nos Lecteurs.

« Mon Ouvrage, dit-il, étant » contrefait dans pluſieurs Villes » de Province, & notamment à » Avignon & en Flandre, ces Edi- » tions ſont remplies de fautes & » imparfaites : par exemple, dans » l'Edition faite en Flandre, il » manque le Traité de la Proſodie, » &c. Comme ces fautes & ces » omiſſions m'ont attiré des repro- » ches de pluſieurs Profeſſeurs, je » dois avertir que je n'avouerai » d'autre Edition que *celle impri-* » *mée* à Paris ſous mes yeux ; il ſera » aiſé de la reconnoître à la ſigna- » ture de l'Imprimeur ». En effet tous les exemplaires de cette Edition ſont ſignés de Barbou. Le prix eſt de 2 liv. 10 ſols.

Le même Barbou vient d'acquérir un grand nombre d'exemplaires des livres dont voici les titres :

Anti-Lucretius, Carmen Card. de Polignac. in-12. Prix 2 liv. 10 ſols.

Le même, traduit par M. de Bougainville. 2 Vol. *in*-12. 4 liv.

Paraphraſe Morale des ſept Pſeaumes de la Pénitence, avec des Réflexions, Ouvrage Italien du P. Marchiſio, Théatin, traduit en François par le P. Goſſard. in-12. 1768. Prix 2 liv. 10 ſols.

Dictionnaire Anglois & François, François & Anglois ; par Boyer. 2 Vol. *in* 4°. Nouvelle Edition conſidérablement augmentée. 1768. Prix 36 liv.

Le même. 2 Vol. *in* 8°. 1768. 15 liv.

Guide des Chemins de la France contenant toutes ſes routes générales & particulières ; troiſiéme Edition, revue, corrigée & preſque entiérement refondue ; conſidérablement augmentée & principalement d'une notice très-ample des Villes principales & des choſes les plus remarquables qu'on y trouve. A Paris, chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1 Vol. *in*-12. de 280 pages.

Ce petit Ouvrage très-utile pour tous ceux qui veulent voyager, contient d'abord des inſtructions utiles ſur les accidens qui peuvent arriver en Voyage ; enſuite la diſtance de Paris à différens endroits du Royaume, le départ des Voitures & leur route jour par jour ; enſuite les chemins de traverſe, c'eſt-à-dire des différentes Villes du Royaume à d'autres Villes, excepté celle de Paris. Dans une troiſiéme partie on indique les curioſités les plus intéreſſantes pour les Voyageurs, dans les principales Villes du Royaume, leur ſituation, les Bureaux de poſte où reſſortiſſent celles qui n'en ont pas. L'Ouvrage

Digitized by Google

eſt terminé par une table alphabétique de tous les noms des Villes & routes.

L'Art Militaire du Partiſan, dédié à ſon A. S. M. le Prince de Condé, par M. le Baron de Wuſt, ancien Commandant des Huſſards & d'une brigade Allemande, dans les Indes Orientales. A la Haye 1768. Brochure *in*-8°. de 206 pag.

L'Auteur puiſe ſes réflexions dans les différens exemples qu'il a eus ſous les yeux, dans ſa propre expérience & dans ſes lectures. Son Ouvrage eſt diviſé en trois parties; dans la premiere, il parle des qualités qu'on exige d'un Partiſan & des régles qu'il doit obſerver en toute occaſion. Dans la ſeconde, il traite des Eſpions & de la maniere de s'en procurer & de s'en ſervir. Dans la troiſiéme, qui fait le corps de l'Ouvrage ſont contenues les différentes manœuvres & ruſes dont un partiſan peut ſe ſervir en toute occaſion & ſur-tout les principales opérations qui ont coutume de ſe faire pendant la guerre.

Réponſe aux Obſervations de Monſieur l'Abbé Deſapt, ſur un plan d'études dreſſé par M. Goullier, Maître de Penſion à Verſailles, & imprimé en 1766. Par M. Trincano fils ſon Elève.

Tout ce qui eſt vrai eſt éternel.
Thomas, Eloge de R. Deſcartes.

A Paris, chez Muſier fils, Libraire. 1768. Brochure *in*-12. de 21 pages.

Traité du Droit commun des Fiefs, contenant les principes du Droit Féodal, avec la Juriſprudence qui a lieu dans les Pais qui ſont régis par le Droit commun des Fiefs & notamment en Alſace; enſemble une notice de la matiére domaniale de la méme Province, ſuivie d'un Chapitre particulier ſur l'état, le commerce & la multiplication des Juifs d'Alſace en de Metz; terminé par un Dictionnaire féodal, contenant l'explication d'un grand nombre de termes en uſage dans les Livres des Fiefs. Par M. Gœtſman, ancien Conſeiller au Conſeil Supérieur d'Alſace. A Paris, chez Deſventes de la Doüé, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis le Collége de Louis le Grand. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. Deux Volumes *in*-12.

Cet Ouvrage dont M. Cochin, Intendant des Finances, a bien voulu recevoir la dédicace, nous a paru au premier coup d'œil mériter d'être bien accueilli; il annonce beaucoup de recherches de la part de l'Auteur, & doit être d'autant plus utile, qu'il traite particuliérement des Fiefs & des Domaines de l'Alſace, dont la connoiſſance ne nous eſt pas fort familiére.

C'eſt une raiſon de plus pour que nous nous croyions obligés d'en donner inceſſamment un Extrait un peu étendu.

Réflexions morales ſur le S. Evangile de Jeſus-Chriſt, ſelon S. Matthieu, & ſur le Livre de Tobie. A Paris, chez Hériſſant fils, Libraire, rue

rue S. Jacques. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1768. *in*-12. de 427 pages, ſans la Préface.

On ne peut trop, dit l'Auteur, expliquant le but qu'il s'eſt propoſé, multiplier les Livres & les inſtructions dans ce ſiécle pervers, où de faux Philoſophes dans des écrits ſéduiſans ne ceſſent de répandre une Doctrine funeſte aux mœurs & à la Société.

*Réflexions ſur les cauſes de l'incrédulité par rapport à la Réligion. Par Duncan Forbes de Culloden, Préſident de la Cour des Seſſions d'Ecoſſe, traduites de l'Anglois par M. E**. On y a joint une Diſſertation pour prouver l'importance dont il eſt pour la Société d'admettre la Doctrine des peines & des récompenſes éternelles, & une diſtinction entre le bien & le mal moral.* A Paris, chez Pillot, Libraire, rue S. Jacques. 1768. *in*-12.

Le même Libraire donne avis qu'il a entre les mains la Traduction Françoiſe des *Traités de S. Auguſtin ſur la grace de Dieu, le libre arbitre de l'homme, & la Prédeſtination des Saints*; & des *Œuvres de S. Proſper* ſur les mêmes objets; comme auſſi le Texte Latin de ces Ouvrages, dédiés ſucceſſivement à Benoît XIV & à Clément XIII. Par M. Foggini en 6 Vol. *in*-12. (Edition de Paris, beaucoup plus correcte que celle d'Avignon), & qu'il diſtribuera le préſent Ouvrage (*les Réflexions ſur les Cauſes, &c.*) à 24 ſols le Volume broché, ainſi que le *Traité du petit nombre des Elus*, Vol. *in*-12 à 20 ſols, & ſon texte Latin à 10 ſols; & le *Mémoire juſtificatif de l'Expoſition de la Doctrine Chrétienne* de M. Meſanguy, auſſi à 20 ſols juſqu'au mois de Septembre prochain. Paſſé ce tems, ces Ouvrages ſeront remis à leur prix ordinaire, qui eſt le double du prix annoncé ci-deſſus.

Aphoriſmes de Chirurgie d'Hermand Boerrhaave, Profeſſeur en l'Univerſité de Leyde: commentés par M. Van-Swietten. Nouvelle Traduction du Latin en François, avec des notes, par M. Louis. A Paris, chez P. G. Cavelier, rue S. Jacques, au Lis d'Or. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-12. d'environ 600 pages chacun.

L'Auteur & le Commentateur de ce Livre jouiſſent d'une ſi grande & d'une ſi juſte réputation dans la Médecine, que leurs noms ſeuls ſuffiſent pour aſſurer la bonté de l'Ouvrage: à l'égard du nouveau Traducteur, outre le mérite particulier qu'on lui connoît, il déclare dans ſon Avertiſſement que ſon zéle pour l'inſtruction des Elèves ſouffroit de leur voir entre les mains une traduction auſſi défectueuſe que celle qui a précédé la ſienne & qui n'a dû ſon ſuccès qu'au mérite éminent de l'original; que ſon Edition a été faite avec plus de ſoin que la premiere, &c. Ainſi tout concourt à donner l'idée la plus avantageuſe du Livre que nous annonçons.

Pharmacopœia extemporanea, ſive præſcriptorum Chilias. In quâ remediorum elegantium & efficacium

Digitized by Google

paradigmata, ad omnes ferè medendi intentiones accommodata, candidè proponuntur; cum viribus, operandi ratione, dosibus & indicibus annexis. Per Thomam Fuller, M. D. editio castigatior, curante Theod. Baron D. M. P. Parisiis, apud Petrum Guillelmum Cavelier, viâ San-Jacobæâ sub signo Lilii aurei. 1768. *Cum Approbatione & Privilegio Regis. in*-12. de 600 pages, sans les Préfaces & *index* qui en ont 49.

Ce Livre qui eſt entre les mains de tous les Médecins depuis plus de ſoixante ans, a toujours joui d'une réputation bien méritée; c'eſt un Recueil de formules magiſtrales des mieux faites, des mieux entendues, & propres à remplir toutes les indications qui ſe préſentent dans le cours ordinaire de la pratique de la Médecine. Comme il eſt néceſſaire à tous ceux qui s'occupent de l'art de guérir, il y en a eu des éditions ſans nombre; & ce qui fait bien connoître la bonté de cet Ouvrage, c'eſt que les différens Médecins qui en ont donné des éditions, ont toujours reſpecté le texte & n'ont trouvé que très-peu de changemens & d'additions à y faire. Ce bon Ouvrage n'avoit point encore été imprimé en France; il vient de l'être chez M. Cavelier Libraire, rue S. Jacques, au Lis-d'or; c'eſt l'Edition que nous annonçons; elle a été faite ſur celle de Lauſanne, qu'on peut regarder comme la meilleure, à cauſe des notes excellentes dont elle a été enrichie par un très-ſçavant & très-habile Médecin qui ne s'eſt point nommé. C'eſt à feu M. Baron de l'Académie Royale des Sciences & Médecin de la Faculté de Paris que nous ſommes redevables de celle-ci. Il a ſuivi l'exemple des Editeurs qui l'ont précédé, c'eſt-à-dire qu'il n'a rien changé au texte de l'Auteur ni aux notes de l'Editeur de Lauſanne; celles qu'il a ajoutées ſont très-courtes & très-bonnes; il en a ménagé le nombre, de maniére que l'Ouvrage entier ne formât qu'un ſeul bon Volume *in*-12, & qu'il fût portatif, comme il l'a toujours été. Cette Edition eſt dédiée à Monſieur de Laſſone, premier Médecin de la Reine, & Confrère de M. Baron, à la Faculté de Médecine & à l'Académie des Sciences. On y trouve trois Préfaces, ſçavoir celle de l'Editeur de Paris, celle de l'Editeur de Lauſanne, & celle de l'Auteur. Enfin on y a joint deux Tables alphabétiques fort étendues, l'une des formules qui font au nombre de plus de mille, & l'autre des maladies pour leſquelles conviennent ces médicamens. Les recettes étant d'ailleurs diſpoſées par ordre alphabétique dans le corps de l'Ouvrage, ſe trouvent avec la plus grande facilité. Cette Edition nous a paru très-ſoignée à tous égards & mérite aſſurément d'être recherchée.

Armorial des Etats de Languedoc. Par M. Gaſtelier de la Tour, Ecuyer. A Paris, de l'Imprimerie de Vincent, Imprimeur-Libraire des Etats de Languedoc. 1767. Avec Privilége du Roi.

Cet Ouvrage agréé par délibéra-

Digitized by Google

tion des Etats du 6 Mars 1764, eſt extrait du premier Volume manuſcrit du Nobiliaire hiſtorique de Languedoc, & contient les Armoiries de MM. les Commiſſaires, préſidens pour le Roi, aux Etats; celles de leurs Officiers; les Armoiries du Clergé, ſuivant le rang des Prélats aux Aſſemblées; celles de la Nobleſſe, avec des Notes ſur les Baronnies, tant annuelles que de tour; les Armoiries des Villes qui envoient leurs Députés, & celles des Officiers de la Province.

Les Notes hiſtoriques ſur les Métropoles & Cathédrales, ſont tirées de l'Hiſtoire générale de Languedoc, par les Bénédictins.

Pour connoître les Baronnies de tour du Vivarais & du Gevaudan, on a gravé deux roues qui indiquent l'année de tour de chaque Baronnie, à commencer à l'année 1768.

On trouve à tous les lieux qui députent, l'année de tour de chacun.

Dictionnaire François-Anglois, Anglois-François, par Boyer, en deux Volumes in-4°, imprimé à Lyon en 1768. chez Jean-Marie Bruyſet, & qui ſe vend à Paris chez Debure, père, Quai des Auguſtins, à S. Paul.

On a tâché de faire diſparoître dans cette nouvelle Edition une multitude de fautes qui étoient dans les précédentes; les corrections ſans nombre qu'on y a faites, quoique l'un des principaux objets de l'Editeur, ne ſont encore qu'une petite partie du travail auquel on s'eſt livré. L'orthographe rétablie dans ſa pureté, des définitions exactes ſubſtituées à des explications fauſſes ou inſuffiſantes, le choix ſcrupuleux des termes dans les deux Langues n'auroient pu remplir ſeuls le but qu'on s'eſt propoſé; il a fallu ſuppléer aux omiſſions de *Boyer*. Près de quinze mille articles ajoutés dans les deux Volumes de cette nouvelle Edition, joints à une infinité de changemens néceſſaires, ſemblent plutôt annoncer un Dictionnaire neuf qu'une réimpreſſion de l'ancien; & le Lecteur ſera à portée de juger du nombre comme de l'importance de ces additions, par le ſigne † qui les déſigne.

La partie Françoiſe & Angloiſe de ce nouveau Dictionnaire a été travaillée d'une part, ſur la derniere Edition de celui de l'Académie Françoiſe, donnée en 1762, & de l'autre ſur le *Dictionnaire François & Anglois par M. Chambaud*, qui a paru à Londres en 1761: le ſuccès qu'a eu ce dernier eſt une nouvelle preuve de l'inſuffiſance de l'Ouvrage de *Boyer*. On a profité encore du ſçavant Dictionnaire de *Samuel Johnſon*, qui fait autant d'honneur à l'érudition qu'à la ſagacité de ſon Auteur. Mais on n'a pas adopté une foule de termes ſuranés ou de mauvais uſage, que M. *Chambaud* a inſérés dans ſon Dictionnaire; il y a fait entrer indiſtinctement les expreſſions reçues & celles que l'Académie réprouve; l'orthographe qu'il a ſuivie, plus

régulière en général que celle de *Boyer*, eſt quelquefois auſſi vicieuſe, défaut d'autant plus eſſentiel dans un Dictionnaire, que lorſqu'on n'y trouve pas un mot à ſa place naturelle, on ne ſçait où le chercher. Chaque article a été vérifié avec une exactitude ſévère; l'Académie a toujours été le guide de l'Editeur. C'eſt ſur elle qu'ont été rectifiées les définitions fautives de *Boyer*, & quelquefois celles de M. *Chambaud*; elle a ſervi de régle pour les additions comme pour les corrections; & la pureté du François eſt telle que ce Dictionnaire peut être fort utile aux François même qui le conſulteront ſur leur Langue. Cette partie a été enrichie d'une très-grande quantité de mots omis par *Boyer* & par M. *Chambaud*, particuliérement de termes d'Arts & de Sciences, dont pluſieurs ont été tranſportés dans la Langue commune.

Les mêmes Libraires vendent l'Abrégé du Dictionnaire de Boyer, Anglois-François, François-Anglois, en deux Volumes *in*-8°. grand format, *dont l'exécution eſt la même que celle du Dictionnaire in*-4°. 1768.

Hiſtoire de Metz, par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Vanne, Membres de l'Académie Royale des Sciences & des Arts de la même Ville, propoſée par Souſcription.

En 1760, on donna au public le projet d'une hiſtoire de Metz; le premier Volume eſt en état d'être mis ſous preſſe.

Metz, comme toutes les anciennes Villes, fait remonter ſon origine aux tems fabuleux. Les Auteurs de nos vieilles chroniques, épris d'un amour aveugle pour le merveilleux, ont donné carriére à leur imagination.

Après avoir expoſé les différens noms ſous leſquels elle fut autrefois connue, on fixera l'étendue & les limites du pays dont elle étoit capitale.

Paſſant enſuite au Gouvernement, on en découvrira les principes au ſein de la barbarie Gauloiſe. La Magiſtrature & le Sacerdoce, ſouvent confondus, commenceront à donner une idée des Loix peu multipliées, mais telles que pouvoit les avoir un peuple féroce, jaloux de ſa liberté, indépendant par caractére, ſuperſtitieux par réflexion.

Les uſages civils, militaires & religieux viennent par ordre: l'élection des Magiſtrats, l'aſſemblée de la Cité, la guerre, les habits, le langage, le culte de la Divinité, cruel dans ſon origine, & devenu moins barbare ſous les Romains, ſont des matiéres auxquelles les Auteurs ſe ſont ſpécialement appliqués.

Quand on eſt parvenus à la connoiſſance des mœurs, autant que le permet la briéveté des Auteurs & la diſette des monumens, les faits ſe rapprochent de l'Hiſtoire Romaine. Céſar, maître des Gaules, le fut auſſi de Metz. Elle tenta de ſecouer le joug, & perdit l'eſpoir même de ſa liberté.

Digitized by Google

Les Empereurs Romains porterent à Metz leur goût, leur magnificence & leur luxe.

Enſuite elle ſubit le ſort des grandes Villes, elle fut pillée, ſaccagée ſans être le partage de perſonne; enfin les Francs s'en emparent.

Metz devient la Capitale d'un nouveau Royaume. L'Auſtraſie compte une ſuite de Rois preſque toujours en guerre avec leurs voiſins.

Les Auteurs ne perdent point de vue les Collections de Loix.

L'adminiſtration de la juſtice confiée aux Comtes, figurant tantôt comme Magiſtrats ſuprêmes, tantôt comme Chefs de la Milice, tantôt comme Adminiſtrateurs des finances, préſente des objets qui, raſſemblés, éclairciront notre Hiſtoire relativement à la guerre, aux Loix & aux impôts.

Metz, ſoumiſe aux Empereurs d'Allemagne, fournit matiére à de plus grands détails. Charles le-Simple & Henri-l'Oiſeleur veulent ſe l'arracher. Conceſſions de priviléges; autorité des Evêques qui paroiſſent quelquefois commander en Souverains. Les guerres inteſtines deviennent la ſuite de la diviſion & de la foibleſſe des Ducs de Lorraine, des Meſſins & des Seigneurs particuliers, & elle eſt ſoumiſe à la France.

Conditions de la Souſcription.

L'ouvrage comprendra deux Volumes *in*-4°. grand format.

Le premier, d'environ ſept cens pages, paroîtra au mois de Novembre prochain. Il ſera orné de Vignettes & Culs-de-lampe en taille-douce, de vingt-cinq planches d'anciens monumens, de la Carte du Pays des Médiomatriciens; d'une Carte topographique du cours de l'Aqueduc conſtruit par les Romains, depuis Gorze juſqu'à Metz.

Le prix du 1er Volume ſera de douze livres pour les Souſcripteurs, & de dix-huit pour ceux qui ne ſouſcriront point. La Souſcription ſera ouverte juſqu'au premier du mois de Juillet.

On ſouſcrira à Metz chez Marchal, Libraire, rue Pierre-Hardie.

A Paris chez Saillant, rue de St Jean de Beauvais.

A Nancy chez Gervois, rue de la Porte S. Georges.

A Luxembourg chez Bruck, Imprimeur du Journal.

A Verdun chez Guillot.

A Straſbourg chez Amand Konig.

Bibliothéque hiſtorique de la France, contenant le Catalogue des Ouvrages tant imprimés que manuſcrits, qui traitent de l'Hiſtoire de ce Royaume, ou qui y ont rapport; avec des notes critiques & hiſtoriques: par feu Jacques Lelong, Prêtre de l'Oratoire, Bibliothécaire de la Maiſon de Paris. Nouvelle Edition, revue, corrigée & conſidérablement augmentée par M. Fevret de Fontette, Conſeiller au Parlement de Dijon. 4 Volumes *in-folio* propoſés par Souſcription. A Paris, de l'Imprimerie de Jean-Thomas Hériſſant;

Imprimeur ordinaire du Roi, Maiſon & Cabinet de Sa Majeſté. 1768. Avec Approbation & Priv. du Roi.

Cette Edition commencée dès 1764, & dont le premier Volume n'a pu être achevé que cette année, à cauſe de la correſpondance littéraire qu'on a ouverte avec les Sçavans des différentes Provinces, formera, comme on vient de le dire, quatre Volumes *in-folio*, entiérement conformes au premier qu'on diſtribue avec ce *Proſpectus*. Les Volumes qui reſtent à publier, ne demanderont pas un délai auſſi long, la plus grande partie des ſecours qu'on attendoit pour les perfectionner, ayant été communiquée à l'Editeur.

Les différentes recherches qu'on a faites, & les ſoins qu'on a apportés pour multiplier les avantages de cette Collection, ont néceſſairement occaſionné de fortes dépenſes. D'ailleurs, comme l'Ouvrage s'imprime à un nombre peu conſidérable d'exemplaires, tant en petit qu'en grand papier, & qu'il y en a pluſieurs retenus pour le Roi, on croit devoir avertir qu'on ne le diſtribuera qu'aux perſonnes qui voudront en aſſurer un exemplaire par la voie de la Souſcription que l'on ouvre pour en faciliter auſſi l'acquiſition.

Conditions de la Souſcription.

Le prix des quatre Volumes, en petit papier, pour les Souſcripteurs, ſera de 96 liv. en feuilles, dont on payera, ſçavoir :

En recevant préſentement le premier Tome, & pour aſſûrance des ſuivans, la ſomme de . . . . . 36 liv.

En retirant le Tome II. en Juillet 1769. . . 24

— Le Tome III. en Décembre 1770. . . . 24

— Le Tome IV. & dernier, en Décembre 1771. 12

TOTAL . . . 96 liv.

Le grand papier, qui n'a été tiré qu'au nombre de cinquante exemplaires, coutera le double.

Le peu d'exemplaires en petit papier, qui reſtera après la livraiſon du Tome IV, ſera vendu ſur le pied de 144 liv. les quatre Volumes.

AVIS.

Ch. Panckoucke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoiſe, a mis en vente les Ouvrages ſuivans,

Le Tomes 31, 32. des Mémoires de l'Académie Royale des inſcriptions & Belles-Lettres, *in-4°*. 12 liv. le Vol.

L'année 1764 des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, 12 liv. le Vol.

Les Tomes 28, 29, 30, 31 de l'hiſtoire Naturelle. *in-12*. Par M. de Buffon & Daubenton. Ces 4 Volumes complettent l'hiſtoire Natu-

Digitized by Google

relle des animaux quadrupédes & mettent l'Edition *in*-12. au pair de l'*in* 4°. Chaque Vol. *in*-12. pris séparément coute 3 liv. & 3 liv. 15 sols relié; les 31 Volumes *in*-12 qu'on relie en 32 coutent 106 liv. reliés.

Chaque Volume *in*-4°. coute 15 liv. & 17 liv. reliés; les 15 Vol. *in*-4°. 255 liv.

L'Histoire Naturelle des Oiseaux formera un Ouvrage à part & commencera Tome 1, 2, 3, &c.

Le Libraire avertit que tous ceux qui auront négligé de retirer leurs Volumes séparés dans tout le cours de cette année, ne pourront se compléter pour aucun prix passé ce tems, parce que tout sera mis en corps complet.

Œuvres de M. de Voltaire, ornés d'estampes, gravées par les meilleurs Maîtres & dessinées par M. Gravelot.

Les sept premiers Volumes *in*-4°. sont actuellement en vente; toute l'Edition est en grand papier & imprimée avec les caractères de M. Fournier le jeune; chaque Volume *in*-4°. coute onze livres, chaque planche 15 sols; on est le maître d'acheter les Volumes sans les planches. L'Edition comprendra 19 à 20 Volumes, & coutera 200 ou 211 livres.

Le total des estampes, sçavoir les onze de la Henriade, & les 31 des Piéces de Théâtre coutera 31 livres dix sols, ainsi chaque Volume *in*-4°. grand papier, ne reviendra aux Souscripteurs qu'à 12 liv. 10 à 12 sols avec les estampes.

Le même Libraire continue de donner par Souscription & au prix de 210 liv. au lieu de 348 livres les belles Fables de la Fontaine 4 Vol. *in-folio* grand papier, ornées de 300 planches du célébre Oudry. Le très-grand papier vaut 300 liv. au lieu de 400 liv.

Le Tome 9e de la Collection Académique *in*-4°. Le 10e paroîtra incessamment.

Traité des vertus & des récompenses *in*-12, en Italien & en François; c'est une suite du Traité des peines & des délits.

La connoissance des tems pour 1769, *in*-8°.

Réflexions détachées sur les prix, *in*-12.

Mémoire sur la destruction des Loups, *in*-12.

Histoire de France, par M. le Président Hainault. *in*-4°. & *in*-12.

Correction.

Journal de Février 1768 *page* 137 *in*-4°.

M. Dutens nous a fait avertir que non-seulement il est d'origine Françoise, mais qu'il est né en France & qu'il n'a passé en Angleterre qu'à 22 ans; nous nous empressons de réparer cette mépriſe & de rendre à la France un homme de Lettres qui lui fait autant d'honneur que M. Dutens. Nous ajouterons que le Livre dont il s'agit dans l'endroit cité n'est point de M. Dutens, mais nous venons d'annoncer les premiers Volumes de la Collection

Digitized by Google

des Œuvres de Leibnitz dont il eſt le Redacteur & l'Editeur, & auxquelles il a ajouté des notes & des préfaces intéreſſantes.

TABLE
DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL
Du Mois d'Aout 1768.

Tibère ou les ſix premiers Livres des annales de Tacite. Traduits par M. l'Abbé de la Bléterie. 553
Pièces relatives à l'examen de Bélisaire, contenant, 1° Réponſe à l'Apologie de M. Marmontel, &c. 581
Lettre de l'Auteur de l'Eloquence du Barreau, à Meſſieurs les Auteurs du Journal des Sçavans. 583
Opuſcules Mathématiques ou Mémoires ſur différens ſujets de Géométrie, de Méchanique, d'Optique & d'Aſtronomie, &c. 588
Hiſtoire de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, avec les Mémoires de Littérature, &c. 595
Le Botaniſte François, contenant toutes les plantes communes & uſuelles. 601
Hiſtoire du Bas-Empire en commençant à Conſtantin le Grand. Par M. le Beau. 604
L'Ami de la Vérité ou Lettres impartiales, ſemées d'anecdotes curieuſes. 608
Mémoire en forme de réfutation de ce qui eſt dit de l'origine des Notaires, de leurs fonctions, &c. 611
Nouvelles Littéraires. 616

Fin de la Table.

Digitized by Google

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXVIII.

SEPTEMBRE.

A PARIS,
Chez LACOMBE, Libraire, rue Chriſtine.

M. DCC. LXVIII.
AVEC PRIVILÉGE DU ROI.

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

SEPTEMBRE M. DCC. LXVIII.

ELOGE DE M. MACQUART.

JACQUES-HENRI MACQUART nâquit à Rheims de parens qui ne purent lui donner pour tout bien que des leçons de travail & des exemples de vertu, patrimoine précieux, ſi l'on ſçavoit mieux l'évaluer; il ſe diſtingua dès ſa plus tendre enfance par ſon ardeur pour s'inſtruire; il perça bientôt la foule des enfans même ſtudieux. Des élémens de Latinité qu'il rencontra par hazard à ſix ou ſept ans, furent à l'inſtant dévorés; ſes progrès frapperent tout le monde & lui attirerent les maîtres dont il avoit beſoin. A dix ans il étoit lui-même le Maître de ſes Compagnons d'étude; un enfant riche fut mis ou ſe mit ſous ſa direction, & déjà M. Macquart étoit pour lui l'*abrégé de toutes les régles*. M. Macquart ne commença qu'en Rhétorique à étudier le Grec; en deux ans il fut aſſez avancé dans la connoiſſance, non-ſeulement de la Langue, mais encore de la Littérature Grecque,

pour en faire la matiére d'un exercice public, où ſon gout naiſſant & déjà éclairé, compara les Poëtes & les Orateurs Grecs avec les Latins & les François. Ces rapides & brillantes études avoient beſoin d'être digérées, elles le furent.

M. de Pouilly, l'un des hommes les plus illuſtres que la Ville de Rheims ait produits, Citoyen utile, Littérateur aimable, ſçavant plein de Philoſophie, ſe connoiſſoit trop en mérite & en avoit trop lui-même pour ne pas ſentir celui de M. Macquart; il avoit été le témoin & le Juge de ſes ſuccès; il le choiſit pour diriger ſous ſes yeux les études de ſon fils. Ce fils, inſtruit par de tels Maîtres marche aujourd'hui ſur les traces de ſon pére. Magiſtrat homme de Lettres, il joint l'étude de l'Hiſtoire à celle des Loix; il s'eſt exercé avec ſuccès dans le genre hiſtorique; nous avons analyſé dans nos Journaux un Ouvrage, dont le ſujet fait honneur à ſon gout & dont l'exécution répond au ſujet; c'eſt l'hiſtoire du Chancelier de l'Hôpital, un des plus grands modèles qui puiſſent être propoſés aux Magiſtrats, aux hommes d'Etat & aux hommes de Lettres.

Pendant que M. de Pouilly le jeune étoit le Diſciple de M. Macquart, M. Macquart l'étoit de M. de Pouilly le pére; il refit avec lui & ſous lui ces ſecondes études qui mûriſſent les premiéres, & ſans leſquelles celles-ci ſe réduiſent bientôt à rien; il étoit à la ſource des belles connoiſſances. A la Ville, à la Campagne, par-tout une Bibliothèque choiſie lui étoit ouverte; une converſation toujours inſtructive achevoit l'ouvrage des Livres; une Société douce & toujours égale faiſoit le charme de ſa vie; il jouiſſoit des plaiſirs de l'eſprit, de la paix du cœur & du repos du corps. Ce fut ſon tems le plus heureux.

Il n'eut jamais ni cupidité ni ambition, à moins qu'on ne veuille donner ce dernier nom au noble, au vertueux deſir d'être utile. M. Macquart choiſit la profeſſion qui s'annonce comme la plus propre à remplir ce deſir; il vint à Paris pour étudier en Médecine; il entra dans cette carriére toujours pénible, & qui devoit être meurtriére pour lui; il y porta cette ardeur pour l'étude que rien ne pouvoit aſſouvir; il fut quelquefois retardé par le plus triſte obſtacle que puiſſe rencontrer le talent, la pauvreté. Elle l'obligea de reprendre encore les fonctions d'Inſtituteur & il n'eut point à s'en repentir. Il éleva un jeune homme (1) dont la modération eſtimable & les inclinations vertueuſes font honneur au Maître qui cultiva en lui les dons de la Nature. Il trouva des ſecours néceſſaires dans cette famille, & tandis que conſacrant ſes jours à l'éducation de ſon élève, il conſumoit les nuits dans les études qui devoient un jour le rendre utile aux hommes, tandis qu'en ſacrifiant ſa ſanté, il apprenoit à con-

(1) M. Roger de Gadancourt, Maître des Comptes.

Digitized by Google

ſerver ou à rétablir celle des autres, ſes généreux bienfaiteurs lui applanirent les obſtacles qu'un travail opiniâtre ne pouvoit vaincre. Il ſe vit enfin Médecin de la Faculté de Paris. Dès-lors il ne fut plus que ce qu'il devoit être, livré ſans diſtraction à ſon état ; ſes récréations, s'il en prit, toutes ſes penſées ne ſe rapporterent qu'à ce but. Tout ce que le zèle a d'activité, tout ce que l'attention a d'exactitude, tout ce que l'humanité compatiſſante peut inſpirer de ſoins tendres & procurer de ſecours utiles, les malades & les malheureux le trouverent dans M. Macquart. Il devenoit l'ami de tous ſes malades qui devenoient toujours les ſiens. Il deſcendoit pour eux juſqu'aux ſoins d'une garde, (l'honneur d'être utile ennoblit tout) & ſi ces malades étoient pauvres, M. Macquart qui l'avoit été, qui l'étoit encore, ne s'en ſouvenoit que pour les ſecourir avec plus d'ardeur ; il redoubloit alors d'aſſiduité ; il accourcit de toutes les extrémités de Paris ; l'éloignement, le tems, la peine, étoient comptés pour rien ; cette ſainte maxime : *Res eſt ſacra miſer*, étoit profondément gravée dans ſon ame ; ſouvent il partageoit les fruits modiques de ſes travaux avec ces malades hors d'état de récompenſer ſes ſervices, & le ſoir, lorſqu'il rentroit chez lui fatigué, épuiſé, tout prêt cependant de courir à des fatigues nouvelles, il n'avoit point amaſſé de bien, mais il en avoit fait. Il étoit Médecin de la Charité ; là, il rendoit doublement utiles les ſoins qu'il prodiguoit aux malades, en formant de jeunes Médecins, en leur apprenant par ſes leçons & par ſes exemples les principes de l'Art qu'il profeſſoit, en leur apprenant ſur-tout avec quels ſoins les malheureux doivent être ſervis. Il ne ſongeoit qu'à étendre la chaîne de ſes devoirs, il n'y voyoit jamais d'autres bornes que l'impoſſibilité de les remplir. Il ſuccomba ſous ce fardeau. Secrétement miné par le travail à 42 ans, dans le cours de ſes viſites à la Charité, il eſt attaqué d'une fièvre maligne, dont il prévit la ſuite, il fixa lui-même le terme de ſes jours ; il demanda les Sacremens, il refuſa les ſecours que ſes amis effrayés, attendris, s'empreſſerent de lui offrir ; il mieurt au bout de 17 jours de maladie, emportant les regrets & ne laiſſant à des parens pauvres que la douleur d'avoir perdu un fils qui leur tenoit lieu de tout.

M. Macquart avoit dans le Commerce ordinaire la franchiſe & même la naïveté de ſon pays ; ſon air ouvert, ſans art, ſans prétention, inſpiroit d'abord la confiance, ſa converſation partoit du cœur, elle inſpiroit l'intérêt ; l'amitié qu'il montroit faiſoit naître l'amitié ; il avoit toute la vivacité d'une ame ſenſible ; peut-être trouvoit-on quelquefois en lui l'*Iraſci celerem* d'Horace ; mais on y trouvoit certainement toujours le *tamen ut placabilis eſſem*.

Il s'enflamma d'abord pour l'Inoculation, il crut s'être détrompé dans la ſuite, & il l'avoua haute-

ment. Nous sommes bien éloignés de décider si le parti qu'il se félicitoit d'avoir embrassé valoit mieux que celui qu'il avoit quitté, mais ceux qui connoissent la marche ordinaire de l'amour-propre, & comme sous le nom de vérité, il ne cherche presque jamais que la confirmation de ses premières idées, ne refuseront pas leur estime à un homme qui dit : *Je me suis trompé*, quand il ne se tromperoit qu'en le disant. Un autre trait qui peint M. Macquart, en caractérisant le Citoyen & l'ami de l'humanité, c'est le projet qu'il avoit formé de se livrer tout entier à l'étude & au traitement des maladies des Artisans, qui proviennent de leur art ou métier.

Il avoit succédé pour les travaux du Journal des Sçavans à M. Barthés que des talens utilement exercés dans sa Patrie ont enlevé depuis sept ou huit ans à notre Société, où il avoit remplacé M. de la Virotte. Nous avons jugé par nous-mêmes des qualités qu'on attribue à M. Macquart dans les Mémoires qui nous ont été fournis sur sa vie & dont on vient de voir le résultat ; nous exalterons sur-tout son amour pour le travail, son respect scrupuleux pour ses devoirs ; ceux qu'il remplissoit parmi nous le rapprochoient de cette science favorite & nécessaire qui avoit seule le droit de l'occuper, mais jamais ce qu'il devoit au public ne lui servit de prétexte pour se dispenser du tribut particulier qu'il croyoit nous devoir. Nos Lecteurs peuvent juger de ses talens & de ses connoissances par les extraits dont nos Journaux sont remplis depuis le nombre d'années que nous avons indiqué.

M. Macquart n'avoit parmi nous que des amis, & nous ne pouvons nous refuser la douceur de dire que nous en comptons autant que de Confrères, témoignage que toutes les Sociétés, même aussi peu nombreuses que la nôtre, ne peuvent pas toujours se rendre.

M. Macquart a eu pour successeur parmi nous, M. Macquet que la voix publique & nos vœux unanimes indiquoient naturellement à M. le Vice-Chancelier.

Digitized by Google

ÈVÈNEMENS HISTORIQUES INTÉRESSANS, RELATIFS aux Provinces de Bengale, & à l'Empire de l'Indoſtan. On y a joint la Mythologie, la Coſmogonie, les Fêtes & les Jeûnes des Gentous qui ſuivent le Shaſtah, & une Diſſertation ſur la Métempſycoſe, dont on attribue fauſſement le Dogme à Pythagore. Ouvrage compoſé par J. Z. Holwell, & traduit de l'Anglois. A Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez H. C. de Hanſy le jeune, rue S. Jacques. 1768 en deux parties *in*-8°. dont la premiere a 208 pages ſans les Diſcours préliminaires, & la 2e 184.

Les affaires des Indes Orientales, & particuliérement celles du Bengale, intéreſſent trop les Nations Commerçantes de l'Europe, pour ne pas voir avec plaiſir les éclairciſſemens relatifs à cet objet, ſur-tout lorſqu'ils ſont fondés ſur des faits certains, & ſur des obſervations exactes & fidéles. Pendant trente ans que M. Holwel réſida à Bengale, il employa pluſieurs heures de ſon loiſir à ramaſſer les matériaux propres à faire connoître les évènemens, les révolutions de ce Païs, la Réligion des Peuples de l'Indoſtan. Il ſe diſpoſoit à les rédiger, lorſqu'à la priſe de Calcutta, en 1756, il perdit pluſieurs Manuſcrits Gentous très curieux, parmi leſquels ſe trouvoient deux copies exactes & fidéles de leurs Shaſtahs. « Ce » que je regrettai le plus, dit-il, » fut la traduction d'une partie conſidérable du Shaſtah, laquelle » m'avoit couté dix-huit mois de » travail. Je m'apperçus à la premiére lecture de ce Livre, que les » Egyptiens, les Grecs, & les Romains avoient emprunté leur Mythologie, leur Coſmogonie, & » même leurs cérémonies réligieuſes, & leurs idoles des Bramines, encore qu'ils les aient défigurées & mutilées de la maniere » la plus groſſiére, ainſi qu'on le » verra dans le cours de cet Ouvrage ».

Pendant les huit derniers mois de ſon ſéjour à Bengale, l'Auteur tâcha de réparer, du mieux qu'il put, les pertes qu'il avoit faites. Le hazard lui offrit même quelques Manuſcrits, qui lui ont été fort utiles. Il déclare que le Public a déjà vu une partie du ſujet qu'il entreprend de traiter dans un Livre publié à Edimbourg en 1761 ſous ce titre *Réflexions ſur le Gouvernement de l'Indoſtan, avec un abrégé de l'Hiſtoire de Bengale, depuis l'année 1749 juſqu'en 1756.* « Je fus très-» ſurpris en le liſant, dit-il, de » voir que l'eſquiſſe de l'Auteur » faiſoit partie des Manuſcrits dont » j'ai parlé ci-deſſus, & formoit » dix-ſept pages de ſa Lettre ». Ces Manuſcrits furent écrits de ſa main en 1750, ainſi qu'il l'aſſure, lors de ſon paſſage en Europe, & pendant un pétit ſéjour qu'il fit en Angleterre, il les communiqua à pluſieurs Sçavans; il perdit l'original

Digitized by Google

à la priſe de Calcutta ; & lorſqu'il retourna dans l'Inde en 1757, il apprit qu'un de ſes amis en avoit pris une copie par des moyens qu'il ignore. L'Auteur des *Réflexions* « m'a fait beaucoup d'honneur, dit-» il, en copiant mon Ouvrage ; » mais il s'en fût fait d'avantage à » lui-même, s'il avoit dit de qui il » le tenoit, & s'il n'avoit point dé-» guiſé ſon plagiat en tronquant & » défigurant mon ſujet de la ma-» niere dont je ſçais qu'il l'a fait ».

M. Holwel dit qu'il a lu tout ce qui a été écrit ſur l'Empire de l'Indoſtan, & ſur la Réligion des Bramines, depuis Arrien juſqu'à l'Abbé Guyon ; & à cet égard il n'a rien trouvé de ſatisfaiſant ni d'exact. Il s'étonne ſur-tout qu'on ait, d'un accord unanime, repréſenté les Indiens comme un peuple ſtupide & plongé dans l'idolatrie la plus groſſiére.

Leurs Livres Sacrés ſont le *Viedam* & le *Shaſtah* (*). Le premier eſt ſuivi par les Gentous des côtes de Malabar, de Coromandel, & par les habitans de l'Iſle de Ceylan ; le ſecond par les Gentous des Provinces de Bengale, & par tous ceux de l'Inde proprement dite, c'eſt-à-dire de la plus grande partie d'Oriſſa, le Bengale propre, Behar, Banaras, Oud, Elcabar, Agra, Delhy, &c, & tout le long des Riviéres du Gange, & de Junna juſqu'à l'Inde. Ces deux Livres contiennent les inſtituts de leurs Réligions & de leurs autres Cultes reſpectifs, ſouvent ſous le voile de l'allégorie & de la Fable, & l'hiſtoire de leurs anciens Rajahs & Princes. Les Indiens ne ſont pas d'accord ſur l'antiquité de ces Livres ; « mais la reſſemblance de » leurs noms, de leurs Idoles, & » de leurs Cérémonies ne permet-» pas de douter.... que ces deux Li-» vres n'en formoient qu'un ſeul » au commencement ; & ſi l'on » compare la pureté & la chaſteté » des mœurs du Shaſtah avec les ab-» ſurdités & les impuretés dont le » Viedam eſt rempli, on n'héſite-» ra point à regarder le dernier » comme une corruption du pre-» mier ».

L'Ouvrage de M. Holwel eſt diſtribué en 7 Chapitres. Le premier contient l'hiſtoire de l'Indoſtan, depuis Aureng-zeb juſqu'à Mahomet Shaw. M. Jomes Fraſer a déjà traité ce ſujet, mais pour avoir ignoré l'invaſion de Nadir-Shaw, il ne nous a pas fait connoître, dit l'Auteur, les révolutions étonnantes qui ſont arrivées dans ce court intervalle de tems. M. H. apprit ces particularités à Patna, en 1733, d'un Arménien qui avoit réſidé alternativement à Agra & à Dehli durant ces révolutions. Dans le ſecond ſe trouvent les révolutions arrivées à Bengale depuis le tems où Jaffier-Khan gouvernoit ces Provinces, juſqu'à la mort d'Aliverdi Khan, avec les circonſtances extraordinaires

(*) *Viedam*, en Malabar, ſignifie la même choſe que *Shaſtah*, en Samſcretan ſçavoir les paroles Divines, les paroles de Dieu.

ses qui accompagnèrent l'élévation de ce dernier Soubah, & celle de son frère Hodjee-Hamet. Il seroit à souhaiter que l'Auteur fût entré dans le détail des événemens postérieurs à cette époque.

Dans le troisiéme on voit une histoire abrégée du Bengale, de ses principales Villes, leurs distances entr'elles & de Calcutta, avec une estimation de leurs revenus. Le quatriéme offre l'exposition des dogmes des Gentous qui suivent le Shastah. Le cinquiéme expose la Cosmogonie suivant la Doctrine des Gentous.

On traite dans le sixiéme de la maniere dont les Gentous supputent les tems, & de ce qu'ils pensent de l'âge du monde & de sa dissolution. Enfin le septiéme donne l'explication des Jeûnes & des Fêtes des Gentous, & une représentation de la Fête de Drugah, où l'on voit leurs principales Idoles, & la généalogie de leurs Divinités inférieures.

Nous ne doutons pas que les premiers Chapitres de cet Ouvrage n'offrent un Recueil utile à la Chronologie & à l'histoire des faits. Mais les exemples presque continuels de perfidie, de carnage, de barbarie que le Lecteur a sans cesse sous les yeux, l'attristent & lui font déplorer le sort de ces peuples malheureux. C'est une scène toujours inondée de sang, où se déployent les ressorts des passions portées aux plus grands excès, les forfaits les plus noirs, les crimes les plus atroces.

On respire dès le troisiéme Chapitre; l'humanité se plaît à voir dans ces contrées, c'est-à-dire dans les terres des Rajah Gopaul-Sing, à l'Oueſt de Budwan, en tirant un peu vers le Nord, un peuple fortuné, le seul chez qui on trouve encore des traces de cette piété, de cette probité, & de cette pureté de mœurs qui distinguoient autrefois les Nations de l'Indostan. C'est le seul endroit de l'Inde où l'on respecte les droits & la liberté des Peuples. On n'y entend parler ni de vols ni de rapines. Il suffit qu'un étranger entre dans le Païs, soit afin de commercer ou autrement, pour que le Gouvernement prenne soin de lui. Il lui donne des Gardes pour le conduire d'un poste à l'autre, & cela sans qu'il lui en coute un sou. Ils répondent de sa personne & de ses effets. Arrivés à la premiere poste, ils le remettent après beaucoup de politesses, aux Gardes de la seconde, qui l'ayant questionné sur le traitement qu'on lui a fait, renvoyent ceux qui l'ont amené avec un certificat de la conduite qu'ils ont tenue, & un reçu des effets qu'il porte avec lui; on envoie le certificat au Commandant de la premiere poste, qui l'enregistre, & le fait tenir au Rajah. Il est vrai que c'est seulement quand le Voyageur ne fait que passer, qu'il ne lui en coute rien ni pour sa nourriture, ni pour son logement, ni pour le port de ses marchandises. Il n'en est pas de même lorsqu'il reste plus de trois jours dans le

gîte, à moins qu'il ne lui survienne quelque maladie ou quelque accident. Si un homme vient à perdre quelque chose, un sac d'argent, par exemple, un bijou, celui qui l'a trouvé le pend à un arbre, & en donne avis au premier corps-de-garde, & l'Officier fait aussi-tôt battre la caisse, afin que celui qui l'a perdu vienne le reprendre.

Quoiqu'actuellement l'état des affaires de l'Angleterre dans le Bengale ne soit pas mauvais, il ne peut subsister long-tems, au jugement de M. Holwell, à cause des guerres qu'on est obligé de soutenir. « Une Compagnie tout à la fois » Commerçante & Militaire est, » dit-il, un monstre à deux têtes » dont l'existence ne peut être de » longue durée. »

Il veut qu'on prenne une route toute différente de celle qu'on a suivie jusqu'ici. « Osons, dit-» il, être Soubahs nous-mêmes. « L'Empereur nous l'a souvent pro-» posé, pourquoi hésitons-nous » d'accepter son offre ? Nous ne » nous sommes point fait scru-» pule de nous emparer d'une » partie de ses Domaines à force » ouverte ; il seroit bien plus hon-» nête & plus conforme aux Loix » de la Nature & des gens, de te-» nir ces Provinces de sa pure libé-» ralité. Je suis assuré qu'il y con-» sentiroit, si on le lui proposoit, » à cause des avantages qui lui en » reviendroient ». Il conseille donc aux Anglois de donner ordre au Président & au Gouverneur du Fort Guillaume de faire cette ouverture de paix au Mogol : « Que s'il veut » nommer votre Gouverneur Sou-» bah des Provinces de Bengale, » de Bahar & d'Orissa, vous vous » obligerez de payer tous les ans » au trésor Royal un Khorore de » roupies, franc de toute déduc-» tion ».

Avant de traiter de la Réligion des Gentous qui suivent le Shastah de Brama, l'Auteur ne s'amuse point à rapporter les rêveries des Chronologistes & des Historiens qui ont prétendu fixer les différentes migrations postérieures au déluge. S'il en faut croire les Gentous, l'Indostan a été peuplé d'aussi bonne heure que les autres parties du monde connu. Leurs Annales parlent de l'expédition d'Alexandre à qui elles donnent les épithetes de brigand & d'assassin insigne ; & M. Holwell pense que, si le fond de l'histoire des Conquêtes de ce Prince est vrai, les circonstances que les Ecrivains y ont ajoutées sont pour la plûpart imaginaires & romanesques. Les Annales de l'Indostan ne font point mention de Porus, ni d'aucun nom qui ressemble au sien.

Dans le dessein de faire connoître en détail la Réligion des Bramines, M. H. commence par donner la définition de *Bramah*, parce que Baldeus & d'autres Auteurs ne se sont accordés ni sur la maniere d'écrire ce mot, ni sur le sens qu'il faut lui donner, & qu'ils ont cru que *Birmah* & *Bramah* sont une seule & même personne, quoiqu'il n'y ait rien de plus différent

dans la nature. Il s'agit donc d'expliquer ce mot & le nom de deux autres êtres *Biſtnoo* & *Sieb*, qui ont été créés les premiers. Connoiſſance ſans laquelle on ne comprendra rien à une grande partie du *Shaſtah* de *Brama*. On l'appelle *Bruma*, *Bramma*, *Burma*, *Brumma*, *Birmah*, *Bramah*, mais ſous cette diverſité de noms, c'eſt toujours la même perſonne. Ils dérivent tous de la même racine *Brum* ou *Bram*, eſprit ou eſſence, & de *Mah*, puiſſant. Dans le ſens ſimple & abſolu *Brum* ſignifie l'eſprit ou l'eſſence de Dieu, & ce n'eſt que dans une occaſion, ſuivant l'Auteur, qu'il en eſt parlé comme d'une perſonne, ſçavoir lorſqu'il eſt repréſenté avec les habits & les quatre bras de Birmah, flottant ſur une feuille, au-deſſus de la ſurface du cahos, &c. Quant au mot *Birmah*, il ſe prend ou dans un ſens perſonnel & abſolu, ou dans un ſens figuré. Dans le premier, il déſigne le premier des trois êtres Angéliques créés, & ſignifie littéralement le ſecond en puiſſance, par rapport à Dieu ſeulement. Dans le ſens figuré, *Birmah* ſignifie création, créé, & quelquefois Créateur, & repréſente ce que les Bramines appellent le premier & le grand attribut de Dieu, le pouvoir qu'il a de créer toutes choſes.

Bramah eſt le nom qu'ils donnent à celui qui a publiée le *Shaſtah*; il marque la Spiritualité de cette perſonne, la Divinité de ſa miſſion & de ſa doctrine. Ses Succeſſeurs prennent le nom de Bramines, pour faire entendre qu'ils ont hérité de ſon eſprit. *Biſtnoo* & *Sieb* ont auſſi deux ſens, l'un perſonnel, l'autre figuré. Dans le premier, ils ſignifient le ſecond & le troiſiéme des Anges qui furent créés les premiers, & qui préſident dans le Ciel. *Biſtnoo* à la lettre ſignifie celui qui aime, qui conſole, & *Sieb* celui qui détruit, venge & punit. Auſſi dans le ſens figuré, ces trois perſonnes marquent des attributs de la Divinité : & l'on aſſigne à *Birmah* des actes de puiſſance, de gouvernement & de gloire; à *Biſtnoo* des actes de tendreſſe & de bienveillance, & à *Sieb* des actes de terreur, de ſévérité & de deſtruction.

Voici en abrégé à quoi ſe reduit, ſuivant l'Auteur, la croyance des Gentous à l'égard de l'antiquité de leurs écritures. Ils datent l'origine des dogmes & des doctrines contenues dans le Shaſtah, de l'expulſion des Anges rébelles des régions céleſtes. Ils croient que ces dogmes furent redigés en un corps de Loix écrites il y a 4866 ans, & que par la permiſſion de Dieu ils furent publiés & prêchés aux peuples de l'Indoſtan. Que les écritures originales ſouffrirent un changement remarquable mille ans après la miſſion de leur Prophête & Légiſlateur Bramah par la publication du *Chartah Bhade-Shaſtah*. C'eſt une Paraphraſe, en ſix Livres, des quatre Livres de Bramah écrits en Samſcretan. Que 3366 ans après, ces

écritures originales ſouffrirent un autre changement par celle de l'*Aughtornah - Bhade-Shaſtah* : c'eſt un ſecond Commentaire qui comprend dix-huit Livres écrits en une Langue compoſée de l'Indoſtan commun & du Samſcret.

Ce nouveau Commentaire occaſionna un Schiſme parmi les Gentous : car les Bramines de Coromandel & du Malabar s'appercevant que leurs Confrères habitans des Rives du Gange appuyoient ſur les Livres attribués à Bramah l'autorité ſpirituelle qu'ils exerçoient ſur les Laïques, compoſèrent à leur tour une autre écriture, nommée *Vedam*, & fondée, à ce qu'ils diſoient, ſur celle de *Bramah*. Tous ces Commentateurs s'écartèrent, plus ou moins, de la ſimplicité & de la pureté des dogmes originaux.

On prétend ordinairement que les Gentous ont tiré leur Doctrine & leur culte des Perſes & des Egyptiens : M. H. n'eſt pas de ce ſentiment, comme nous l'avons déjà remarqué.

Si la Réligion défendoit aux Bramines de voyager, la pureté de leurs mœurs & la ſublimité de leur ſageſſe attiroient auprès d'eux des Etrangers qui venoient profiter de leurs lumiéres. Ils étoient connus des Sages de l'Egypte & de la Perſe, avant que Zoroaſtre & Pythagore liaſſent commerce avec eux. Ces derniers voyagèrent, bien plus dans le deſſein de s'inſtruire, que d'inſtruire les autres. La Métempſycoſe, de même que les trois grands principes qu'on enſeignoit dans les grands myſtères d'Eleuſine, ſçavoir l'unité de Dieu, ſa Providence générale ſur tous les êtres créés, les châtimens & les récompenſes de l'autre vie ſont les dogmes fondamentaux des écrits de Bramah ; & les Bramines les ont enſeignés de tems immémorial dans l'Indoſtan, non comme des myſtères, dit l'Auteur, mais comme des articles de Réligion, reçus de tout le monde, ſans excepter les plus ignorans. Ces dogmes n'ont ſouffert aucun changement, malgré le Polythéiſme & la Mythologie qu'ont introduit les Commentaires dont on a parlé.

Rappellons ici, d'après le récit & l'explication de M. H. quelques-uns des principaux dogmes profeſſés par les Gentous. Dieu eſt un, Créateur de tout ce qui exiſte, dont la Providence s'étend ſur tout; dont la nature eſt incompréhenſible, dont la puiſſance, la ſageſſe & la miſéricorde éclatent dans ſes ouvrages. L'Eternel réſolut de donner l'être à des ſubſtances qui n'exiſtoient pas auparavant ; & dès qu'il le voulut, elles exiſtèrent.

Il les forma capables de perfection, avec le pouvoir de la perdre, l'un & l'autre dépendant de leur volonté. Il créa d'abord Birmah, Biſtnou & Sieb, auxquels il accorda, quoiqu'inégalement, la prééminence ſur tous les Anges, diſtribués en différentes bandes, chacune ayant ſon Chef. *Moiſaſour* & d'autres Chefs de bandes Angéliques firent le mal, refuſérent

Digitized by Google

d'obéir à l'Eternel, & à ſes vicegérans. *Sieb* reçut ordre de les chaſſer du Ciel & de les précipiter dans les ténèbres pour y ſouffrir des tourmens ſans fin. Au bout de quelque tems l'Eternel ſe laiſſe fléchir par les priéres des trois premiers Anges, & des autres qui étoient reſtés fidéles, adoucit le châtiment des rébelles, & les ſoumet à certaines épreuves pour réparer la faute qu'ils avoient commiſe. » Il créa pour » cet effet les mondes viſibles & » inviſibles, pour ſervir de demeu» re aux coupables. Cette nouvel» le création fut de quinze régions, » dont ſept étoient au-deſſous, & » ſept au-deſſus de ce globe terreſ» tre, lequel, avec les régions qui » ſont au-deſſous, étoient autant » de degrés de châtiment & de pur» gation, & les ſept autres au-deſ» ſus de purification; enſorte que » ce globe eſt le huitiéme, le der» nier & le principal ſéjour de châ» timent, de purgation & d'épreu» ve. Il créa des corps mortels, » dans leſquels les Anges rébelles » devoient être enfermés pendant » un certain tems, & être aſſujet» tis aux maux phyſiques & mo» raux, à proportion du crime qu'ils » avoient commis. Il les condam» na en outre à paſſer dans 89 corps » différens, dont le dernier eſt ce» lui de l'homme, avec des facul» tés égales à celles qu'ils avoient » lors de leur création. Dieu eſpéra » qu'étant ſous cette forme, ils ſe » repentiroient, & ſe rendroient » dignes de recouvrer l'état qu'ils » avoient perdu; mais il voulut, » en cas qu'ils perſiſtaſſent dans leur » révolte, qu'ils retournaſſent dans » la plus baſſe région, pour y ſubir » les mêmes châtimens, juſqu'à » ce qu'ils fuſſent en état d'atteindre à la neuviéme région, où, » encore que leurs châtimens ceſſent, & que Dieu oublie le crime qu'ils ont commis en ſe révoltant contre lui, ils n'ont point » cependant la permiſſion de rentrer dans le Ciel, ni de voir leur » Créateur, qu'ils n'aient paſſé par » les ſept régions de purification. » Dieu permit aux Chefs des rébelles d'habiter les huit régions de » châtiment & d'épreuve, & aux » Anges qui lui étoient reſtés fidéles, de s'y rendre de tems à autre, pour mettre les coupables à » couvert des nouvelles entrepriſes de leurs Chefs. D'où il ſuit » que les ames ou eſprits qui habitent les corps humains, ſont autant d'Anges coupables, qui expient le crime qu'ils ont commis » en perdant leur innocence dans » un état antérieur à celui dans lequel ils ſe trouvent ».

Selon la Doctrine établie dans l'*Aughtorrah Bhade*, les trois premiers êtres créés, de même que les Anges fidéles, ont eu permiſſion de Dieu de deſcendre de tems en tems dans les huit *Bohuns* ou régions de châtiment, & ſe ſont volontairement aſſujettis aux peines du mal phyſique & moral pour l'amour de leurs frères coupables, & ont pour cet effet ſubi les quatre-

vingt-neuf tranſmigrations. Ces eſprits bienfaiſans ont paru en différens tems ſur notre globe ſous la figure mortelle, & ſous les noms d'*Endeer*, *Bramah*, *Jaggernaut*, *Kiſſen*, *Tagour*, *Rhaam*, *Luccon*, *Kalkee* ou *Kallee*, *Surſuttee*, *Gunnis*, *Kartic*, &c. Ils ſe ſont montrés ſous les différens caractères de Rois, de Généraux, de Philoſophes, de Légiſlateurs & de Prophètes, pour donner aux *Debtahs*, ou Anges coupables, des exemples admirables de courage, de fermeté, de pureté & de piété. On voit dans cette Doctrine la raiſon pour quoi les Gentous s'abſtiennent de tuer aucun animal, de peur de chaſſer de leurs demeures, non-ſeulement les ames des *Debtahs* leurs alliés, qui expient leurs crimes, mais encore les *Debtahs* Céleſtes qui travaillent à leur rédemption.

Dans un certain diſtrict du Bengale on a une vénération ſinguliére pour la *Ghoij* ou la vache, & l'Auteur penſe qu'autrefois cette dévotion étoit univerſelle dans l'Indoſtan. Il en donne deux motifs, l'un réligieux, & l'autre politique. « 1°. Parce qu'elle tient dans la ré» volution de la Métempſycoſe » le rang qui approche le plus de la » forme humaine ». Auſſi les Bramines ont-ils ſoin d'inculquer que lorſque la *Ghoij* meurt par accident, ou par violence, ou par la négligence de celui à qui elle appartient, c'eſt une marque que Dieu eſt irrité de la méchanceté du Maître, & qu'il l'avertit par-là, qu'après ſa mort, il n'entrera point dans le premier *Bobun* de purification, mais dans la plus baſſe région du châtiment. Lorſqu'une vache ou géniſſe meurt de mort violente, ſouvent le propriétaire eſt obligé, pour expier ce crime, d'entreprendre un pélerinage de trois ans, & de ne ſubſiſter pendant tout ce tems-là que d'aumônes; mais parce qu'on regarde ſon état comme malheureux & digne de compaſſion, ce ſecours ne lui manque pas. 2°. La *Ghoij* eſt l'animal le plus utile & le plus néceſſaire à un peuple à qui la Réligion défend de manger de la viande ni rien de ce qui a vie. Car outre l'aliment qu'elle lui fournit, elle lui eſt abſolument néceſſaire pour la culture des terres, d'où il tire les végétaux dont il a beſoin pour ſa ſubſiſtance.

Telle eſt, ſuivant M.H. la ſource où Pythagore avoit puiſé la doctrine ſi bien décrite par Ovide dans le XVe Livre de ſes Métamorphoſes. Cependant ce Philoſophe n'a pu emprunter d'eux ces ſacrifices ſanglans, faits aux Dieux, dont parle le Poëte. Les Gentous, dit l'Auteur, n'ont jamais connu cet uſage; les Bramines diſent même qu'une coutume ſi barbare, ſi oppoſée au véritable eſprit de dévotion, & ſi odieuſe à la Divinité, n'a pu être imaginée que par *Moiſaſour*. Ces Peuples ne laiſſent pas d'avoir même aujourd'hui un ſacrifice ſingulier, dont l'Auteur a cherché l'origine; c'eſt celui des fem-

Digitized by Google

mes qui après la mort de leurs maris, ſe brûlent avec eux ſur le même bucher. On a cru qu'il avoit été établi pour abolir la coutume abominable qu'avoient les femmes d'empoiſonner leurs maris. Opinion qui, ſelon M. H. n'a pas la moindre ombre de vraiſemblance; vu que ce ſacrifice eſt volontaire, & qu'il ne le ſeroit pas, ſi cette Loi avoit lieu. Il n'eſt pas moins faux que lorſque la veuve refuſe de ſe brûler, elle ſoit notée d'infamie, & chaſſée de ſa tribu. La premiere femme du défunt eſt maîtreſſe, ſi elle veut, de ſe brûler, & elle ne peut déclarer ſa réſolution que vingt-quatre heures après la mort de ſon mari. Si elle refuſe de le faire, ſon droit paſſe à la ſeconde. Si après 24 heures, l'une ou l'autre déclare publiquement devant les Bramines & des témoins qu'elle veut ſe brûler, il ne lui eſt plus permis de ſe rétracter. En cas de refus, le plus grand mal qu'il leur arrive, eſt qu'elles paſſent pour manquer à ce qu'elles doivent à leur honneur, à la pudeur, & à la proſpérité de leurs familles, les Bramines ayant ſoin de leur repréſenter cette action comme extrêmement glorieuſe pour elles, & très-avantageuſe pour leurs enfans. Comme une ſeule a le pouvoir de ſe brûler, il arrive ſouvent que ſi la premiere n'a point d'enfant du défunt, & que la ſeconde en ait, elles diſputent entr'elles à qui ſe ſacrifiera. L'Auteur a pluſieurs fois aſſiſté à ces ſacrifices, & s'il a vu dans quelques victimes des marques de dépit, de frayeur, & de répugnance, il a remarqué dans d'autres des marques de ſatisfaction, de courage & d'intrépidité. Au reſte les femmes des Gentous ne peuvent ſe brûler, ſans en avoir obtenu la permiſſion du Gouverneur Mahométan; mais cette permiſſion ne leur eſt jamais refuſée.

Nous ne ſuivrons pas l'Auteur dans le récit qu'il fait des Jeûnes & des Fêtes des Gentous, ni d'autres particularités concernant ces Peuples, quoique quelques-unes ſoient propres à piquer la curioſité des Lecteurs. Ce que nous avons extrait de l'Ouvrage ſuffit pour exciter le deſir de le lire en entier. On ne ſera pas fâché ſur-tout de voir la deſcription de la célèbre fête de *Drugah-Poujah*, qui tombe le ſeptiéme jour de la Lune de Septembre, & dure le huit & le neuf. Les Gentous ont coutume d'y inviter tous les Européens. Parmi le grand nombre de perſonnes qui ont aſſiſté à cette Cérémonie, il en eſt peu qui en aient compris les Myſtères voilés ſous des allégories. M. H. après avoir expoſé le motif de cette Fête, en donne la repréſentation ſur une planche, & explique les principaux perſonnages qui y ſont repréſentés.

Au reſte, dans cet Extrait nous avons ſuivi, pour les noms propres, l'orthographe de l'Auteur Anglois, conſervée par le traducteur; les Lecteurs la remplaceront aiſément par celle qui eſt uſitée parmi nous.

Digitized by Google

LETTRE DE M. CHARDENON, DOCTEUR-AGRÉGÉ AU Collége de Médecine de Dijon, & Membre de l'Académie de la même Ville, en réponſe à celle de M. Rihapotme, inſérée dans le Journal des Sçavans du mois de Décembre 1767, ſur l'augmentation de poids des matiéres calcinées.

MONSIEUR,

J'Ai lu pluſieurs fois la Lettre que vous avez adreſſée à Meſſieurs les Auteurs du Journal des Sçavans, dans le deſſein de démêler le motif qui vous l'a fait écrire; ne pouvant le ſaiſir, j'aurois préſumé qu'elle étoit dictée par le ſeul amour du vrai, ſi je n'euſſe cru y appercevoir un tour de mécontentement, d'aigreur & de ſupériorité; vous ſentez de reſte, Monſieur, que je ne dois pas me croire obligé de ſouſcrire à votre déciſion; il doit donc m'être permis, de demander une réviſion des piéces ſur leſquelles vous m'avez jugé, j'oſe dire, avec trop de précipitation; mais avant que de m'engager dans les diſcuſſions que tout ceci exige, trouvez bon que je m'arrête un moment ſur votre début.

J'ai peine à croire que vous ayez été auſſi perſuadé que vous l'avez annoncé, que l'augmentation de poids des matiéres calcinées, mérite toute l'attention des Phyſiciens & que l'on doit ſçavoir gré à ceux qui font de nouvelles tentatives pour en découvrir la cauſe. Si vous en euſſiez été auſſi convaincu que moi, vous vous ſeriez bien gardé, (parce qu'encore faut-il être conſéquent,) de marquer de la ſurpriſe en voyant combattre les cauſes auxquelles on attribuoit ci-devant cet effet, & chercher à leur en ſubſtituer d'autres, qu'il eſt manifeſté que la ſeule prévention vous a fait paroître fort ſinguliéres.

Si vous ne le ſçaviez pas, ceci vous annonceroit que je ne me perſuade point que Mrs Duclos, Privat de Mollieres, & ſur-tout le P. Berault, ayent eu raiſon de penſer qu'ils avoient trouvé la véritable cauſe de ce phénomène; non, Monſieur, je ne le crois pas, & j'oſerois aſſurer que vous ceſſeriez bientôt de le croire vous-même, ſi vous vouliez bien me ſuivre dans la diſcuſſion des réponſes par leſquelles vous prétendez réſoudre les difficultés, qui m'ont fait rejetter le ſyſtême de ces hommes célébres.

Vous affirmez, Monſieur, (ce qui ne feroit rien à la choſe,) que ces difficultés ont été prévues par le P. P. & bien, ſoit. Vous ajoutez qu'elles ſont réſolues d'avance dans la Diſſertation de cet Auteur. Pour ceci, c'eſt une affaire à diſcuter, & qui pourroit bien être décidée contre vous. Il y a grande apparence que vous ne vous le figurez pas, puiſqu'il ſemble que vous

vous cherchiez à me couvrir de ridicule, en ajoutant qu'on diroit d'abord que ce ſont des difficultés nouvelles.

Ne croiroit-on pas à vous entendre, que je les ai propoſées comme telles, & que j'ai cherché à m'en faire honneur. En vérité, Monſieur, cela ſeroit bien miſérable. Que c'eſt mal entendre ſes intérêts de dégrader ainſi ſes adverſaires! Mais ſupprimons toutes réflexions, en inſiſtant ſur cet objet je pourrois prendre de l'humeur: entrons donc en matière & examinons, s'il eſt vrai que nos quatre objections, ſoient réſolues d'avance par le P. B.

Il prétend ainſi que vous, Monſieur, à qui je m'adreſſerai directement, puiſque vous faites cauſe commune avec lui, que le feu rarefie l'air autour des ſubſtances ſoumiſes à la calcination, & qu'il en réſulte une ſorte de vuide, dans lequel les corpuſcules de tout genre, que contient ce fluide, ne peuvent ſe ſoutenir, ſont forcés de s'accumuler & de s'amaſſer ſur les métaux que l'on réduit en chaux. Tel eſt le ſyſtême que j'attaque, & contre lequel je fais quatre principales objections. Je dis d'abord:

Premiere Objection. Si ce ſyſtême étoit celui de la Nature, ou, ce qui eſt le même, ſi l'augmentation de poids dépendoit des corpuſcules aëriens que le feu oblige à s'unir aux matières fixes que l'on calcine, on obſerveroit la même augmentation, toutes les fois que l'on expoſe les ſubſtances de cette nature à l'action du feu, puiſque la même cauſe agiſſant dans le même degré, & pendant un tems égal, ſur des matières de même genre, doit produire les mêmes effets.

Réponſe. Vous répondez, Monſieur, « que la compoſition interne » de tous les corps n'eſt pas la même, que la texture des parties » internes des végétaux étant foible & aiſée à rompre, ils doivent perdre beaucoup plus de leur » matière propre, qu'ils n'acquièrent de matière étrangere. Que » les minéraux prennent une petite » augmentation de poids, parce » que leur texture étant plus forte, » le feu leur donne un peu plus de » matière aëriene, qu'il ne leur enleve de leur ſubſtance; qu'enfin » les parties des minéraux étant » étroitement liées, ils doivent par » cette raiſon acquérir un ſurcroît » de peſanteur conſidérable ».

Telle eſt votre Réponſe, ſur laquelle il eſt à préſumer que vous n'avez pas fait autant de réflexions que ſur l'extrait que vous critiquez, puiſque vous n'avez pas apperçu qu'elle n'eſt qu'une pétition de principe. En effet ſur quoi porte-t-elle? ſur la ſuppoſition du fait même conteſté: je veux dire ſur l'acceſſion des corpuſcules aëriens, & ſur leur influence dans l'augmentation de poids des matières calcinées; influence, que je nie formellement.

Vous ſentez tout l'avantage que je pourrois tirer de ce défaut, mais pour vous faire voir que je ſuis de bonne compoſition, je veux bien

paſſer par-deſſus cette petite irrégularité, & examiner ſi cette réponſe, à ce défaut près, eſt auſſi déciſive & auſſi ſatisfaiſante que vous l'avez imaginé.

Une ſolution, vous le ſçavez, Monſieur, ne doit comprendre que ce qui eſt contenu dans l'objection; elle lui doit être tellement adaptée, qu'elle ne puiſſe être appliquée à d'autres difficultés. Voyez à préſent ſi votre réponſe a ces qualités que l'on doit regarder comme eſſentielles. Premierement, il n'eſt queſtion que de ſubſtances fixes, & vous parlez de végétaux, qui aſſûrement ne paſſeront jamais pour tels. Je demande en ſecond lieu, pourquoi on ne trouve pas une nouvelle augmentation de poids dans les ſubſtances déjà calcinées, lorſqu'on les expoſe de nouveau à l'action du feu, ou pourquoi cette augmentation n'eſt pas conſtamment en raiſon du tems pendant lequel elles y ſont expoſées, lorſqu'on les réduit en chaux. Ces variétés, vous le ſentez, ſuppoſent des cauſes particulières, & vous ne m'en offrez que de générales qui ne peuvent réſoudre l'objection. Vous reſte-t-il encore quelques doutes ſur cet article; dites-moi je vous prie, ce que vous répondriez, ſi l'on vous demandoit pourquoi il y a des ſubſtances en général qui acquièrent par l'action du feu un ſurcroît de peſanteur, tandis qu'il en eſt d'autres à qui il enleve une grande partie de la leur propre. Sans doute que vous offririez la ſolution du P. B. qui alors pourroit mériter ce titre. Mais ſi elle eſt applicable dans ce cas-ci, elle ne peut l'être dans l'autre, à moins qu'il n'y ait parité dans la queſtion. Entre nous, Monſieur, oſeriez-vous aſſurer que vous n'en ſentez pas la différence? Vous ſeriez, ou du moins vous devriez l'être, très-fâché qu'on le penſât.

Seconde Objection. L'augmentation de poids n'auroit pas lieu dans le ſyſtême propoſé, lorſqu'on calcine les métaux dans le vuide.

Réponſe. Si les métaux calcinés dans les vaiſſeaux clos hermétiquement acquièrent une augmentation de poids, c'eſt « parce que les ſels » aëriens qui ſont la cauſe de cette » augmentation, pénétrent aiſé- » ment le verre, ce qui ne doit » pas paroître extraordinaire, puiſ- » que l'expérience nous apprend » que le nitre volatil paſſe par les » pores d'un vaſe de verre bien » fermé & va glacer l'eau *qui y eſt* » contenue, ſelon l'explication de » M. de Mairan ».

Je pourrois d'abord vous faire remarquer, que cette ſolution eſt infectée du même vice que la précédente. En effet vous y avez ſuppoſé, contre toutes régles, l'acceſſion des corpuſcules de tout genre qui nagent dans l'air. Il n'eſt pas étonnant que n'ayant rien qui vous gênât, & ne les ſoupçonnant pas en trop grande quantité, vous les y ayez tous admis; plus à l'étroit à préſent, vous vous contentez des ſeules particules ſalines, parce que ce ſont les ſeules auxquelles vous avez cru pouvoir accorder avec quelque ſorte de vraiſemblance,

Digitized by Google

la faculté de pénétrer le verre. Quand par un excès de condeſcendance, je vous accorderois & vos ſuppoſitions & vos exceptions, il eſt certain que vous ne pourriez-vous en prévaloir qu'après avoir établi : 1°. Que les ſels aëriens ſe trouvent en aſſez grande quantité dans l'air pour opérer ſeuls l'augmentation remarquée. 2°. Que les ſels, en ſe mêlant avec les ſubſtances calcinables, s'y confondent tellement qu'il n'eſt plus poſſible de les en extraire. 3°. Qu'ils s'y dépouillent de leurs propriétés ſalines au point, qu'on n'en puiſſe appercevoir aucune trace, & qu'ils y perdent même la propriété de favoriſer la vitrification, commune à tous les ſels. 4°. Enfin qu'ils ſont auſſi petits & auſſi ſubtils que le nitre volatil, d'où l'on peut inférer qu'ils paſſent, comme lui, à travers la ſubſtance du verre.

Je veux bien, Monſieur, reſpecter les raiſons qui vous ont fait négliger les trois premiers points, pour vous arrêter uniquement au 4e; mais je ne puis me diſpenſer de vous dire qu'il ne convenoit pas d'en juger, d'après une analogie factice, déduite d'une prétendue expérience, que vous qualifiez, que vous interprétez à votre gré, c'eſt-à-dire conformément au beſoin que vous en avez. Cette expérience, vous le ſçavez, Monſieur, eſt celle qui nous apprend, dites-vous, que le nitre volatil, paſſe par les pores d'un vaſe de verre bien fermé, & y va glacer l'eau, ſelon, ajoutez-vous, l'explication de M. de Mairan.

Je vous avouerai que voilà une expérience qui nous apprend des choſes bien merveilleuſes : comme elle eſt peu connue, ne croyez-vous pas qu'il eût été convenable de la détailler. Pour moi, Monſieur, je ſuis perſuadé qu'avant de l'invoquer, vous auriez dû d'une part vous bien aſſurer de l'exiſtence du fait que vous prétendez qu'elle établit, & de l'autre bien examiner ſi les expreſſions de M. de Mairan, pouvoient vous autoriſer à l'appeller en garantie de la réalité de ce prétendu fait. Non, Monſieur, vous n'y êtes point autoriſé, puiſque cet Auteur reſpectable n'a pas crû que le nitre volatil paſſât par les pores d'un vaſe de verre, & y allât glacer l'eau. Bien plus, c'eſt que je trouve qu'il a dit tout le contraire : je vous invite à ne pas vous en rapporter à moi & à recourir au *Traité de la Glace pag.* 361 & 362. *Edit. de* 1749. où vous verrez exactement ce qui ſuit : « Je ne » vois pas d'apparence que le mê» lange de ſel & de glace pénétre » juſqu'à la liqueur qu'on fait gê» ler, lorſque les vaiſſeaux qui la » contiennent ſont d'une matière » compacte métallique, & ſur» tout vitreuſe ».

Fondé ſur une autorité dont vous avez crû avec raiſon que je ſubirois volontiers le joug, & à laquelle je ne penſe pas que vous vouliez vous ſouſtraire, je ſuis en droit de conclure que puiſqu'il eſt certain que le nitre volatil ne pénétre pas le verre pour glacer l'eau qui y eſt contenue, ce ſeroit à tort qu'on en

Digitized by Google

inférerоit que les ſels aëriens qui n'étant pas ſi volatils, ont ſans doute plus de maſſe, paſſent à travers les pores de cette ſubſtance pour y aller déterminer l'augmentation du poids dont il s'agit. Je pourrois encore ſur ce point vous oppoſer M. de Mairan qui me fournit un argument bien déciſif contre vous. « Mais quelle que ſoit » leur petiteſſe, il n'eſt pas moins » certain (dit-il) que les parties » intégrantes de l'eau ne paſſent » pas à travers les pores du verre... » or ſi les parties intégrantes de » l'eau bien plus petites que celles » des ſels ne peuvent pénétrer le » verre, comment les ſels les » pénétreroient-ils ». Je ſçais, Monſieur, qu'il y a des moyens d'éluder cette conſéquence, mais ſi vous voulez bien tourner la page vous verrez « qu'on n'en doit pas » faire l'application au cas pré- » ſent ».

Vous voyez, Monſieur, l'inconvénient de citer de mémoire; je crois que vous en ſerez déſabuſé, & que vous ceſſerez de regarder votre réponſe comme une ſolution même ſpécieuſe, d'une difficulté dont il paroît que vous n'avez ſenti, ni la force ni l'étendue. Voyons, Monſieur, ſi vous aurez été plus heureux dans celles qui nous reſtent à diſcuter.

Troiſiéme Objection. Le poids des ſubſtances calcinables devroit être d'autant plus augmenté, qu'elles exigeroient plus de chaleur & de tems pour être réduites en chaux.

Vous obſerverez d'abord avec moi, Monſieur, que cette objection porte à la fois ſur deux objets; la chaleur & le tems, & que pour la réſoudre, il faut d'une part, expliquer pourquoi le poids n'augmente pas en raiſon du degré de feu employé à la calcination, & de l'autre établir pourquoi, toutes choſes égales, cette augmentation n'eſt, comme elle paroîtroit devoir l'être, en raiſon du tems employé à réduire en chaux les ſubſtances qui en ſont ſuſceptibles. Or, Monſieur, voici votre réponſe.

Réponſe. « La plus grande aug- » mentation de poids dépend d'un » certain degré de chaleur, & ce » degré eſt trop petit ou trop grand. » S'il eſt trop grand, la diſſipation » des parties propres ſera plus con- » ſidérable que l'intromiſſion des » parties étrangéres ». Quoi! en ſoutenant le feu, on pourroit eſpérer de diſſiper toute la matière propre du métal, & de la remplacer par cette matiére étrangére, que l'on auroit ſeulement en moindre quantité! Je ne ſçais, Monſieur, ſi vous avez jamais vû de cette matière, mais je ne crois pas qu'on en trouve bien communément dans les Cabinets des curieux. Quoi qu'il en ſoit, voyons ce qui arrivera ſi le feu eſt trop petit. « Il y aura, » dites-vous alors, moins de préci- » pitation des parties étrangéres », comme vous ne parlez pas des parties propres, on ne ſçait ſi leur diſſipation ſera plus ou moins abondante. En attendant qu'il vous plaiſe de vous expliquer là-deſſus, voudriez-vous bien m'indiquer, où

je trouverai la réponſe au ſecond chef de l'objection ?

Il n'eſt pas hors de propos de vous rappeller qu'il tomboit ſur le tems. Comme je ne vois rien dans votre ſolution qui y ait rapport, je ne ſçais ſi c'eſt par défaut d'attention, que vous avez négligé d'y répondre, où ſi vous n'auriez pas eu vos raiſons pour ne pas vous en occuper. Entre nous, Monſieur, ne ſeroit-ce pas parce que vous l'auriez regardée comme de ces choſes dont parle M. de Fontenelle (1) qu'on laiſſe-là, parce qu'on déſeſpère de les faire convenir avec le ſyſtême qu'on a adopté, & qu'on veut, à quelque prix que ce ſoit, ſoutenir & défendre, puiſqu'on ne peut douter que ce ne ſoit votre projet, voyons comme vous le défendez contre la quatriéme objection.

Quatriéme Objection. Dire que dans la calcination le feu enleve les parties propres des ſubſtances qui y ſont ſoumiſes, & leur en apporte d'étrangères, & que dans la réduction il enleve les parties étrangères, pour favoriſer l'union des propres ; c'eſt attribuer à la même cauſe, & dans les mêmes circonſtances, deux effets diamétralement oppoſés. Vous prétendez le contraire, Monſieur, mais ſur quoi fondez-vous cette prétention, ſur des moyens dont il eſt étonnant que vous n'ayez pas ſenti la foibleſſe.

Réponſe. « Pour régénérer le » plomb, dites-vous, il faut lui » rendre ſon phlogiſtique, en met» tant ſa chaux avec quelque ma» tiére graſſe, comme du ſuif, & » employer un feu plus ardent ».

Vous me feriez volontiers douter que vous ayez jamais vû faire la calcination & la réduction du plomb. J'y ſerois d'autant mieux fondé, que vous aſſurez bien poſitivement qu'il faut pour le réduire, employer un feu plus vif & plus ardent. Avouez, Monſieur, que ce n'eſt ni la vérité que vous ne connoiſſiez point, ni la certitude que vous pouviez avoir du fait, qui vous ont décidé, puiſque non-ſeulement il n'eſt pas néceſſaire d'employer un feu plus ardent, mais qu'il n'eſt pas même indiſpenſable d'y recourir. Je vois d'ici l'embarras dans lequel cette particularité vous jette ; il doit être d'autant plus fâcheux, que c'étoit au pied de cette eſpéce de volcan, que vous aviez dreſſé les batteries qui devoient foudroyer cette objection ; elle ſubſiſte cependant encore, malgré tout ce que vous penſez qu'il doive arriver. « Vous penſez que » les particules aëriennes qui tou» chent le métal en chaux, & les » autres qui pourroient encore ve» nir de l'air dans cette opération, » s'uniſſent aux molécules de la » matiére graſſe, qu'elles ſe vola» tiliſent de nouveau par la grande » action du feu, & ſe répandent

(1) Dans les meilleurs ſyſtêmes il faut toujours s'attendre à trouver des exceptions ; il y a toujours quelque choſe qui y convient le plus juſte du monde, puis quelque choſe auſſi que l'on fait convenir comme on peut, ou qu'on laiſſe-là, ſi l'on déſeſpère d'en venir à bout.

» dans l'air d'où elles étoient ve-
» nues ». Comment, Monſieur, vous croyez qu'une légere fumée momentanée, enlevera tout d'un coup & ſans qu'on s'en apperçoive, 5 livres de matiére ſur 25 livres de plomb ? Vous croyez que lorſqu'on fait la réduction dans des vaiſſeaux clos, ces cinq livres de matière étrangère paſſeront ſubitement à travers les pores du verre, pour regagner leur élément! Vous croyez « que les parties de plomb deſti-
» tuées de ces ſubſtances aëriennes,
» qui les tenoient déſunies, & les
» réduiſoient en poudre, ſe joignant
» de nouveau, tombent en fuſion,
» & reprennent leur premier état de
» métal ». Puiſque vous croyez des choſes auſſi ſingulières & auſſi merveilleuſes, vous ne pouvez vous diſpenſer de croire auſſi, que le feu apportant dans la calcination les corpuſcules aëriens, & les enlevant dans la réduction, produit des effets directement oppoſés. Bien plus, c'eſt que cela a lieu, ſelon vous, dans le même tems & dans les mêmes opérations; *dans la calcination*, puiſque le feu enleve des parties propres & en apporte d'étrangères. *Dans la réduction*, puiſqu'il rapporte une partie de la matière propre, & chaſſe les corpuſcules étrangers qu'il y avoit introduits.

Si vous vous étiez montré moins prévenu en faveur du ſyſtême du P. B., j'oſerois croire qu'il ne ſeroit pas néceſſaire d'entrer dans de plus grands détails, pour vous donner des *raiſons* qui me l'ont fait abandonner, une idée bien différente de celle que vous en aviez priſe. Elles vous ont d'abord révolté, Monſieur, parce qu'elles attaquoient une opinion que vous chériſſiez, & qui étoit pour vous à l'abri de tout examen, ſous la ſauve-garde de la haute idée que vous aviez juſtement conçue de l'Auteur qui l'avoit tranſmiſe, & des Sçavans qui paroiſſoient l'avoir adoptée.

Si j'avois réuſſi à vous inſpirer contre elle quelques ſoupçons, quelques doutes, il me ſeroit plus facile de vous prouver, que le ſyſtême que je propoſe, n'eſt pas auſſi *ſingulier* qu'il vous l'a d'abord paru. C'eſt ce que je vais tâcher de faire, le plus ſuccinctement qu'il me ſera poſſible.

Vous regardez comme un *paradoxe étrange*, de dire qu'un corps peut perdre de ſa propre ſubſtance, & augmenter de peſanteur. J'avoue que cette aſſertion eſt bien contraire aux opinions reçues ; mais eſt-ce une raiſon pour la proſcrire ſans examen ? Voyons donc ſur quoi elle eſt fondée, & ſi ſous les apparences, ſouvent trompeuſes d'une abſurdité choquante, on ne trouveroit pas une vérité qu'on ne ſe ſeroit pas encore aviſé d'y chercher.

J'ai dit qu'un corps ſans acquérir de nouvelles ſubſtances, peut perdre de la ſienne propre, & malgré cela augmenter de peſanteur. Comme cela vous a paru difficile à concevoir, il faut l'éclaircir en donnant le mot de ce que vous appellés mon *Enigme*.

Digitized by Google

Suppoſons que nous ſoyons tous plongés dans l'eau avec des balances, & que nous ayons deux poids d'une livre de plomb, à chacun deſquels on ait attaché un pareil nombre de veſſies remplie d'air, & d'une parfaite égalité. Ces deux poids mis dans la balance y ſeront en équilibre, mais il ceſſera bientôt ſi l'on vient à ſupprimer quelques-unes des veſſies; alors, vous n'en doutez pas, celui qui en ſera privé, l'emportera ſur l'autre; la même choſe arrivera ſi l'on ſubſtitue le liége aux veſſies. Vous voyez cependant bien, que dans l'un & l'autre cas, ces corps, ces poids, ont perdu de leurs ſubſtances, & qu'ils n'ont pas acquis de nouvelle matière. A préſent changez la ſcène, tranſportez-vous dans l'air, toute proportion gardée, vous y trouverez les mêmes réſultats, & vous verrez s'évanouir, ce que ma propoſition vous paroiſſoit avoir de ſingulier ou de contradictoire. Elle ne peut avoir ce défaut, Monſieur, puiſqu'elle eſt fondée ſur les mêmes principes que le manométre: il eſt généralement reconnu & avoué que les corps de différens volumes qui étoient également peſans dans un air plus leger, ne ſeront plus en équilibre dans un air plus denſe, & que celui qui eſt ſpécifiquement plus peſant prévaut toujours; c'eſt de là qu'on eſt parti, pour la conſtruction de cet inſtrument. Or je vous le demande, Monſieur, n'eſt-il pas indifférent que ce ſoit l'air ou les corps qu'il renferme, qui éprouve ces changemens? l'effet n'en ſera-t-il pas toujours le même? Quoi qu'il en ſoit, puiſque la calcination prive les métaux de leur phlogiſtique, & qu'après cette opération leur poids augmente au lieu de diminuer, il faut néceſſairement, ou en conclure avec le P. B. que ce phénomène dépend de l'acceſſion de quelque matière étrangère qui s'introduit dans les chaux, pendant la calcination, ce qui eſt reconnu inadmiſſible: ou que la ſubſtance ſouſtraite, a une tendance, une force oppoſée à celle de la peſanteur, dont elle diminue l'effet; ou enfin, que cette ſubſtance diminue, énerve la force de la cauſe générale de la peſanteur, ſur les corps avec leſquels elle eſt combinée. J'ai admis ces deux dernières cauſes, qui me paroiſſent fondées ſur des preuves de fait auxquelles il eſt difficile de ſe refuſer. Il eſt bien clair que vous avez jugé différemment de la première, qui eſt la ſeule que vous attaquez; mais quelqu'opinion que vous en puiſſiez prendre, cela ne me forcera point de renoncer à la mienne; j'y tiens d'autant plus qu'il ne me paroît pas difficile de la défendre contre vos objections.

La premiere eſt une vraie diſpute de mots: vous aſſurez que le phlogiſtique n'eſt pas le feu. D'accord: ce n'eſt pas le feu dans un mouvement, dans un état d'ignition, mais c'eſt le feu en puiſſance, c'eſt le feu enchaîné par une matière

Digitized by Google

très-ſubtile, avec laquelle il ſe combine dans les corps qu'il contribue à former. D'après ceci, qui eſt conforme à l'opinion des plus célèbres Chymiſtes modernes, j'ai cru qu'il pouvoit m'être permis dans une occaſion où il ne s'agiſſoit pas de la nature particulière de cette ſubſtance, d'employer par préférence dans une ſéance publique, le terme qui offroit des idées plus préciſes; ſi c'eſt une faute, je la rectifierai : mais je n'abandonnerai pas pour cela le ſentiment où je ſuis, & que vous attaquez, que le plomb calciné contient moins de feu que le plomb en maſſe. Vous en conviendriez avec moi, ſi comme je viens de le dire, vous vouliez diſtinguer le feu combiné d'avec le feu iſolé. C'eſt ce dernier ſeulement qui eſt également répandu dans tous les corps, il y exiſte du moins juſqu'à une certaine quantité, ſans dégager celui qui entre dans la combinaiſon de ces mêmes corps, & dans leſquels il eſt plus ou moins abondant, ſelon leur nature particulière.

Vous aſſurez, Monſieur, & c'eſt-là votre ſeconde Objection, que c'eſt ſans fondement que j'ai dit que le feu tendoit toujours à s'élever, & vous m'oppoſez l'expérience d'une barre de fer embraſée, dont le feu s'échappe de tous côtés. Il eſt bien clair que nous ne prenons pas l'un & l'autre le feu dans la même acception; malgré cela, je ne vois pas qu'en bornant le terme à la ſeule ſignification que vous lui attribuez, vous puiſſiez tirer grand avantage de cette expérience. Vous conviendrez que l'eau tend à tomber; croiriez-vous que j'euſſe prouvé le contraire, en aſſurant qu'une boule percée de tous côtés, & adaptée à une pompe dans laquelle on pouſſeroit l'eau avec force, laiſſe échapper ce fluide de toute part. Vous diriez, ſans doute, qu'elle ne ſort ainſi, que parce qu'elle eſt pouſſée, & que ſa tendance naturelle eſt vaincue. Ne vous appercevriez-vous pas, que vous avez répondu vous-même à votre objection!

Vous dites en troiſiéme lieu; qu'en ſuppoſant la tendance du feu à s'élever, elle ne feroit jamais aſſez conſidérable pour opérer l'augmentation de poids d'un cinquiéme. Mais avez vous bien fait attention, Monſieur, que pour l'affirmer, il faudroit 1°. être inſtruit de la quantité de phlogiſtique qui lie les métaux. 2°. Qu'il faudroit connoître ſa peſanteur ſpécifique. Comme je ne vois pas que vous ayez tenté d'expériences pour vous en aſſurer, vous me permettrez de rejetter l'aſſertion, les conſéquences que vous en avez déduites, & les raiſonnemens dont vous les avez accompagnées; j'en excepte néanmoins la remarque par laquelle vous terminez votre objection : elle mérite bien une petite note. Vous dites, Monſieur, que dans mon hypothèſe l'action du feu ſur 100 livres de plomb, feroit équilibre avec un poids de 25 livres. » Cela

» peut-il

» peut-il ſe concilier, ajoutez-vous, » avec les idées que nous avons du » feu, que nous regardons avec » raiſon comme la matière la plus » ſubtile ». Oui, Monſieur, & c'eſt préciſément pour cela que l'on peut le concilier; auriez-vous imaginé que cela ſe concilieroit mieux ſi le feu étoit plus denſe & plus grave ?

Vous m'objectez en 4e lieu, que « les ſels inſenſibles, les molécu- » les volatiles des ſoufres, des » huiles, les vapeurs qui entrent » dans la compoſition des mixtes » fixes, ont auſſi leur légéreté ſpéci- » fique, par laquelle ils ſe répandent » dans les airs. Dira-t-on pour cela » que ces particules diminuoient » le poids du corps dans lequel elles » étoient enfermées » ? Et pourquoi ne le diroit-on pas, ſi leur légéreté eſt ſupérieure à celle de l'air dans lequel elles ſont plongées, & que l'on ne s'accoutume pas à regarder comme un fluide, qui ne différe de l'eau que par ſa denſité. Mais revenons ſur nos pas; dites-moi, je vous prie, ce que vous appellez ſels inſenſibles, & par quel moyens vous avez reconnu leur caractère ſalin ? Voudriez-vous bien m'inſtruire auſſi de ce que vous entendez par molécules volatiles des ſoufres, y en auriez-vous reconnu de fixes ?

Enfin je ne connois pas mieux la nature des vapeurs qui entrent dans la compoſition des mixtes fixes; vous me feriez un vrai plaiſir de m'éclairer ſur tous ces points.

Vous m'oppoſez, Monſieur, dans votre cinquiéme objection une expérience, qui vient encore à l'appui de celle que vous avez déjà employée contre moi; il eſt queſtion d'un morceau de fer embraſé qui contient, dites-vous, plus de feu que dans ſon état naturel, & dans lequel cependant on n'y trouve pour le poids, aucune différence dans ces deux états. J'avoue que le feu embraſé contient plus de feu dans un état d'ignition, mais je ne conviens pas qu'il contienne plus de feu en puiſſance, plus de feu combiné, enfin de phlogiſtique qui eſt la ſubſtance, qui eſt cet état du feu dont j'ai toujours parlé.

Vous voyez bien, Monſieur, que nous ne nous entendons pas, & que quand même cette expérience ſeroit abſolument déciſive pour vous, elle ne me ſeroit en aucune façon contraire. J'en dis autant du petit calcul que vous me propoſez dans votre ſixiéme objection, ſur l'étonnante légéreté que devroit avoir le plomb en fuſion; tout ce que je puis ajouter c'eſt qu'il eſt étonnant que vous qui voyez partout des ſels inſenſibles, vous qui voyez des parties fixes dans les ſoufres, des vapeurs dans les mixtes fixes, vous ne vouliez reconnoître le feu, que lorſqu'il ſe manifeſte par des effets capables de frapper les ſens.

Après vous avoir fait ſentir la foibleſſe de vos objections, je ſerois peut-être fondé à vous faire des reproches ſur ce que vous paroiſſez avoir oublié, que les choſes

ne ſont pas toujours ce qu'elles paroiſſent, & que c'eſt prendre des engagemens contre la vérité, de n'en vouloir juger que d'après les apparences qu'elles nous offrent, ou les préjugés auxquels nous ſommes livrés. Il eſt bien certain que votre prévention en faveur du ſyſtême du P. B. a fait dans votre eſprit un peu de tort au mien, qui, j'oſe, le dire, vous auroit paru ſans cela beaucoup plus *vraiſemblable*. Ce n'eſt pas que je prétende avoir frappé directement au but; ſi cela étoit, j'en ſerois fâché pour vous, car je ſens combien il eſt mortifiant d'être obligé de reconnoître vrai, ce qui n'a pas même paru vraiſemblable.

Seroit-ce, Monſieur, pour ne pas être ſeul expoſé à ce déſagrément, que vous avez pris tant de ſoin de faire partager aux autres, & vos opinions & vos préjugés. Le moyen que vous avez pris, peut, j'en conviens, réuſſir pendant quelque tems; mais il eſt ſur qu'il ne ſera ni conſtamment, ni généralement applaudi. Encore une petite remarque & je finis.

Elle tombera ſur les efforts que vous avez faits, pour prouver l'inſuffiſance de la ſeule cauſe que vous attaquez, & à laquelle vous donnez par-là à entendre, que j'ai attribué tout le phénomène dont l'explication nous occupe. Vous ſçavez cependant que j'ai reconnu, qu'il devoit y en avoir encore quelqu'autre, & que c'eſt pour cette raiſon, que je lui ai aſſocié l'attraction de la terre comme agiſſant ſur les corps, en raiſon de l'analogie qu'elle a avec eux. Il ſuit de là, qu'elle doit montrer plus d'action ſur les ſubſtances calcaires, à proportion qu'elles ſont plus dépouillées de phlogiſtique.

Comme vous n'impugnez pas cette ſeconde cauſe, je me diſpenſerai de rapporter les preuves qui me paroiſſent l'établir. Vous ſerez dans peu en état d'en juger, ſi mes affaires & plus particuliérement ma ſanté, me permettent de m'occuper de cet objet.

J'ai l'honneur d'être, &c.

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur, &c.

ALBERTI V. HALLER PRÆSIDIS SOCIETATIS REG. SCIENT. Gottting. ſodalis Academiæ Reg. Scient. Pariſ. Reg. Chir. Gall. Imp. Berolin. Suecic. Bononienſ. Bavar. Societatis Scient. Brit. Arcad. Upſal. Flor. Helvet. altis in ſenatu Supremo Bernenſi Ducentum viri, Opera minora emendata, aucta, & renovata. Tomus primus anatomica ad partes corporis humani vitales, animales, naturales. Acceſſerunt tabulæ æneæ. Lauſannæ, ſumptibus Franciſci Graſſet, 1762. c'eſt-à-dire *Opuſcules anatomiques de M. Haller, Préſident de la Société R. des Sciences de Gottingue, &c.* Tome 1er *in* 4°. de 688 pages.

Nous connoiſſons peu d'Auteurs dont les Ouvrages ſoient auſſi nombreux, & roulent ſur des ſujets auſſi intéreſſans, que le célèbre Profeſſeur dont nous allons analyſer les Diſſertations. Indépendamment de ſes Poëſies très-eſtimées des Gens de Lettres; indépendamment des grands corps d'Ouvrages dont il a enrichi la Médécine; ſes Opuſcules ou les Diſſertations particulières qu'il a publiées en différens tems ſur l'Anatomie, ſur pluſieurs points importans d'œconomie animale, ſur la pratique de la Médecine, forment la matière de trois Volumes *in* 4°. dont nous nous propoſons de rendre compte ſucceſſivement dans pluſieurs de nos Journaux. On auroit peine à concevoir qu'un ſeul homme ait pu ſuffire à des travaux ſi étendus, à des expériences ſi multipliées, ſi l'on n'étoit informé par lui-même qu'il a été beaucoup aidé par ſes Diſciples, auxquels il avoit ſçu inſpirer le zéle dont il étoit animé. Ces jeunes élèves inſtruits & guidés par un ſi grand Maître s'empreſſoient de lui épargner les longs préparatifs, les nombreux & minutieux détails des expériences qu'il projettoit, & en le délivrant ainſi de tout ce qui pouvoit retarder la marche de ſon génie, ils contribuoient infiniment à l'avancement de la Science, & ſe procuroient à eux-mêmes une abondante recolte d'inſtructions auſſi précieuſes, qu'intéreſſantes, émulation noble, digne des plus grands éloges, & dont il ſeroit bien à deſirer que nous euſſions de plus fréquens exemples.

Malgré l'extrême envie que nous aurions de donner une idée de toutes les piéces contenues dans le Recueil de M. Haller, nous ſommes forcés, à cauſe de l'abondance des matières, de faire un choix d'un certain nombre de ces piéces dont nous ne pourrons même rendre compte que ſuccinctement.

On trouve dans ce premier Volume deux Diſſertations ou Mémoires ſur la Valvule d'*Euſtachi*. M. Haller expoſe dans ces Diſſertations les principes ſur leſquels il appuie le ſentiment oppoſé à celui de *Méry*; il a tâché par-là de terminer une queſtion qui a été autrefois vivement débattue dans l'Académie des Sciences. L'argument déciſif de M. Haller en faveur du ſentiment de Harvey eſt tiré du

Digitized by Google

calibre du conduit artériel. M. Haller s'eſt aſſûré par des meſures exactes priſes ſur le cœur du fœtus que ce calibre eſt très-grand, & qu'il ſurpaſſe beaucoup celui du trou ovale.

Il ſuit de cette obſervation que l'aorte doit être plus petite que l'artère pulmonaire, parce que d'une part l'embouchure de l'aorte ne reçoit pas le ſang du conduit artériel, & que d'une autre part la colonne qui paſſe par le trou ovale ne peut pas compenſer cette perte, puiſqu'elle ne fournit à l'aorte que beaucoup moins de ſang que ne lui en enleve le conduit artériel. M. Haller explique très-bien par-là pourquoi l'artère pulmonaire eſt plus large que l'aorte dans le fœtus; ſur quoi il eſt bon d'obſerver que M. Tauvry & les autres défenſeurs du ſentiment d'Harvey, non-ſeulement ne donnoient pas la même explication de ce fait, mais même qu'ils étoient plutôt diſpoſés à le nier, quoiqu'il ſoit à préſent bien conſtaté par l'Anatomie. La découverte de M. Haller ne peut s'accorder non plus avec l'opinion conciliatrice de M. Winſlow; car la colonne du ſang de l'oreillette gauche eſt ſi fort affoiblie par celui que lui enleve l'artère pulmonaire, qu'elle ne ſçauroit ſoutenir la Membrane du trou ovale, & que par conſéquent la colonne droite doit ſe faire jour, ſans compter que la ſtructure de cette membrane favoriſe le paſſage de droite à gauche, & réſiſte à celui de gauche à droite.

Le travail de M. Haller ſur le mouvement du ſang eſt très-étendu, il conſiſte en 394 expériences faites pour la plûpart ſur des grenouilles; on conçoit aiſément qu'en général il s'eſt rencontré dans des recherches de cette nature, pluſieurs objets difficiles à déterminer; auſſi M. Haller ne s'eſt-il décidé ſur ces points équivoques qu'après un nombre très-conſidérable d'expériences & d'obſervations; il lui en a fallu quelquefois juſqu'à quarante pour décider une ſeule queſtion. Telle eſt, par exemple, celle de ſçavoir ſi la ſaignée accélère le mouvement du ſang dans les artères qui répondent aux veines qu'on a ouvertes. Des obſervations réitérées l'ont convaincu qu'en général la ſaignée rétablit le mouvement du ſang après qu'il a ceſſé; qu'elle le ranime ſur-tout dans les veines voiſines de celle qui a été ouverte & même juſque dans les artères qui répondent à cette veine; enſorte que le ſang rentre dans les artères dont il s'étoit évacué. C'eſt à l'aide du Microſcope que ce célèbre Anatomiſte a fait toutes ces obſervations; mais il les a réitérées un aſſez grand nombre de fois, pour n'avoir point à craindre de s'en être laiſſé impoſer par des apparences trompenſes, qui n'induiſent que trop ſouvent en erreur ceux qui mettent moins d'exactitude & de perſévérance dans leur travail, & qui ſouvent ſe croient ſuffiſamment aſſurés par un ſeul fait. Cet illuſtre Anatomiſte a obſervé conſtamment dans ces mêmes expériences que la vîteſſe du ſang dans les petites

Digitized by Google

veines, telles que celles du réſeau méſentérique, n'eſt que très-peu inférieure à celle qu'il a dans les troncs d'un plus grand diamétre : que l'impulſion donnée par le cœur ne ſe fait point appercevoir dans les veines tant que le ſang ſe meut avec vigueur, & qu'on ne la diſtingue que quand ce mouvement s'eſt rallenti, preuve ſenſible que la ſyſtole & la diaſtole du cœur ne ſont pas les ſeules cauſes du mouvement du ſang. Mais ce qui lui a démontré cette vérité avec encore beaucoup plus d'évidence, c'eſt qu'il a vu le ſang continuer à couler dans les veines, même après avoir enlevé le cœur. Quelle peut donc être la force qui fait mouvoir ainſi le ſang dans les vaiſſeaux, après qu'on a ſupprimé le cœur qu'on peut regarder comme le grand reſſort de toute la machine animale ? M. Haller a trouvé cette force ſecondaire ou auxiliatrice dans l'attraction du ſang par les parois des vaiſſeaux, & ſur-tout dans la gravitation.

Les nombreuſes expériences par leſquelles M. Haller a conſtaté toutes les vérités principales qu'il cherchoit à decouvrir, lui en ont fait appercevoir d'autres qui ne ſont pas moins eſſentielles ; il s'eſt aſſuré, par exemple, que la tunique celluleaire qui enveloppe les artères ſert à maintenir ces vaiſſeaux dans leur diamétre, & à empêcher qu'ils ne ſoient dilatés au-delà de certaines bornes par l'effort que fait continuellement le ſang contre leurs parois ; car dans tous les endroits où il détachoit cette tunique, il a vu des anevriſmes ſe former, & il en produiſoit ainſi à ſon gré d'artificiels par-tout où il vouloit.

Le méchaniſme de la reſpiration eſt un objet important & ſur lequel il y avoit encore bien des choſes à décider : auſſi M. Haller s'en eſt-il beaucoup occupé ; il a fait à ce ſujet cent cinquante-ſix expériences en public, dont Meſſieurs Roederer, Mekel, Holman & pluſieurs autres célèbres Anatomiſtes & Phyſiciens ont été témoins, & d'après leſquelles il eſt décidé que les intervalles des côtes ſupérieures, ainſi que ceux des côtes les plus baſſes diminuent conſidérablement, tandis que ceux des côtes du milieu ne changent que très-peu ; que les muſcles intercoſtaux internes ſe contractent dans l'inſpiration & ſe relâchent dans l'expiration ; enfin qu'il n'y a point d'air entre les côtes & le poumon. M. Haller s'eſt aſſuré de cette derniere vérité en ouvrant la poitrine, mais ſans toucher au poumon, à des animaux plongés ſous l'eau ; comme il ne s'eſt élevé aucunes bulles d'air dans ces expériences à la ſurface de l'eau, il en réſulte qu'il n'y avoit en effet point d'air dans cette partie de la poitrine qui a été ouverte. Les expériences par leſquelles M. Haller a décidé les différens objets d'œconomie animale dont nous venons de parler avoient été publiées en Latin depuis 1746 juſqu'en 1754, & en François en 1758 ; cependant pluſieurs Anatomiſtes modernes qui ont écrit depuis ce tems

Digitized by Google

ſur les mêmes objets, paroiſſent n'avoir pas connu ces travaux de M. Haller. Il eſt à croire qu'ils en auroient tiré de grandes lumières; peut-être même cela leur auroit-il épargné des travaux ſur des points bien examinés & éclaircis autant qu'ils étoient ſuſceptibles de l'être.

Nous devons rapporter ici les obſervations du célèbre Anatomiſte dont nous analyſons les Ouvrages ſur les effets que la reſpiration produit dans le mouvement du ſang. Il a vû que l'inſpiration déſemplit les veines ſupérieures & fait dégonfler le cerveau & que tout le contraire arrive dans l'expiration. On trouve, dans le Recueil des Mémoires préſentés à l'Académie des Sciences par des ſçavans étrangers, un Mémoire de M. Lorry ſçavant Médecin de la Faculté de Paris, dans lequel on voit des obſervations entiérement analogues à celles de M. Haller. Comme ce Mémoire de M. Lorry n'a été publié qu'en 1760, M. Haller qui avoit fait imprimer les ſiens en 1752 & 1756, témoigne ſa ſurpriſe de n'avoir été cité en aucune maniere par M. Lorry. Il ſemble en effet au premier coup d'œil que le Médecin de Gottingue ait quelques reproches aſſez bien fondés à faire ſur cela au Médecin de Paris; mais on penſera tout autrement quand on ſçaura que le travail de ce dernier eſt à peu-près de même date, ſi même il n'eſt plus ancien que la publication des Mémoires du premier, quoiqu'il n'ait été imprimé ſans date, qu'en 1760, ce qui eſt conſtaté par les Mémoires même de l'Académie, & que d'ailleurs M. Lorry n'a plus revu ſon Mémoire après l'avoir préſenté à l'Académie; c'eſt une juſtice que nous devons à cet habile Médecin dont l'exactitude & la délicateſſe ſont d'ailleurs trop connues, pour qu'on puiſſe le ſoupçonner d'avoir ignoré ou négligé volontairement les Ouvrages d'un des plus grands Maîtres en Anatomie.

M. Haller tire pluſieurs conſéquences importantes des expériences dont nous venons de parler; elles prouvent ſelon lui que le ſang des viſcères qui ſont au-deſſous du diaphragme eſt repouſſé dans l'inſpiration; que la veine-cave eſt comprimée par l'abaiſſement du diaphragme; que cette même veine ſe gonfle au contraire, & porte ſon ſang à ſon oreillette dans l'expiration. Ce méchaniſme empêche le cœur d'être ſurchargé *de ſang* veineux pendant l'inſpiration, & établit dans la circulation une égalité qui n'auroit pas lieu ſans l'action du diaphragme; on explique très-bien par ce même méchaniſme pour quoi les mouvemens alternatifs de la reſpiration ne ſont appercevoir aucune irrégularité dans la pulſation des artères.

Nous obſerverons avant de quitter cette matière que l'expoſé ſimple des expériences ſur la reſpiration avec les conſéquences qui en réſultent, ſont tout ce que M. Haller a conſervé dans le Recueil que nous analyſons, des différens traités qu'il avoit publiés ſur ce ſujet. Ces traités lui avoient attiré des

diſputes très-vives avec pluſieurs Sçavans & particuliérement avec M. *Hamberger* & avec ſes Partiſans : M. Haller convient qu'il s'étoit mêlé beaucoup d'aigreur dans ces diſputes, & quoique le gendre de M. Hamberger, ſans être inſtruit des matières dont il s'agiſſoit, ait continué d'écrire des choſes déſobligeantes, même après la mort de ſon beau pere, notre ſçavant Médecin a donné un exemple de modération bien digne d'être imitée, en refondant ſes propres Ouvrages pour en ſupprimer tout ce qu'ils contenoient de polémique.

On retrouve ici un autre Ouvrage de M. Haller qui a fait une grande ſenſation dans ſon tems, qui a donné lieu à bien des expériences & à bien des diſputes, qui a eu des partiſans zélés & des adverſaires très-animés dont les principaux ſont Meſſieurs de *Haen*, *Bianchi* & *le Cat*. Il s'agit dans cet Ouvrage de déterminer d'un côté celles des parties du corps qui ſont irritables, & celles qui ne le ſont point ; & de l'autre celles qui ont du ſentiment, de même que celles qui en ſont privées. Il y a eu 450 expériences de faites pour ces recherches.

L'Auteur entend par irritabilité la faculté qu'ont certaines parties du corps de ſe contracter par l'effet d'une piquure ou d'une coupure faite par le fer ; il refuſe cette faculté à celles qui ne ſe contractent que par l'action des corroſifs ou poiſons Chymiques, tels que les acides nitreux & vitrioliques concentrés, parce que ces cauſtiques ont la propriété de faire contracter & *froncer* la plûpart des parties animales bien long-tems après la mort décidée, & que l'irritabilité dans le ſens où le prend M. Haller, eſt une faculté qui dépend de la vie. Il diſtingue auſſi cette faculté de la ſenſibilité ; car il y a des parties très-irritables qui n'ont point ou que fort peu de ſentiment, tandis qu'il y en a de très-ſenſibles qui n'ont point d'irritabilité.

D'après cela M. Haller ne reconnoît de véritable irritabilité que dans la fibre muſculaire ; il la refuſe aux membranes, au tiſſu cellulaire, aux tendons, au cerveau, à la moëlle de l'épine, aux nerfs même. Les artères qui ne ſont point entiérement dépourvues de fibres muſculaires peuvent par cette raiſon avoir un peu d'irritabilité, mais elle eſt obſcure : M. Haller dit ne l'avoir jamais appérçue ; mais il ne nie pas qu'on ait pu s'en aſſurer dans des expériences faites depuis les ſiennes. Cette faculté eſt très grande dans les inteſtins, ſur-tout tant qu'ils conſervent de la chaleur ; car lorſqu'après les avoir tirés du corps d'un animal qui vient d'être tué, on les poſe ſur une table, on les voit ſe mouvoir & ramper comme des ſerpens.

Mais de toutes les parties du corps, c'eſt le cœur qui poſſede ſans contredit la plus grande irritabilité ; il n'eſt que médiocrement pourvu de nerfs ; on a ſujet de croire auſſi qu'il n'a point de ſentiment, ou du moins qu'il en a fort peu ; car les

Digitized by Google

perſonnes qui meurent des bleſſures, de l'inflammation même & de la ſuppuration du cœur, éprouvent plutôt une ſorte d'anxiété inſéparable des grands embarras du ſang dans le poumon, qu'une véritable douleur. Mais ce puiſſant organe poſſede une force motrice qui paroît en quelque ſorte ne réſider qu'en lui-même ; car les ligatures & les irritations des nerfs qu'ils reçoit ne peuvent rien ſur ſon mouvement ; la deſtruction de la moëlle de l'épine, l'enlevement même de la tête ne le font point ceſſer d'abord. Ce mouvement eſt excité & entretenu par l'irritation qu'occaſionne le ſang ſur les parois intérieures de ſes cavités, & même après que par le défaut de ſang ce mouvement a ceſſé, on peut le renouveller en y introduiſant de nouveau du ſang, de l'eau, de l'air, ou en l'irritant par quelqu'autre moyen.

M. Haller a fait à ce ſujet une expérience qui démontre bien cette vérité ; on ſçait qu'à la mort le ventricule & l'oreillette gauches ceſſent de battre & perdent leur mouvement avant les cavités droites. Cela vient de ce que le poumon ſe refroidiſſant plutôt que le reſte du corps, ceſſe d'envoyer du ſang à l'oreillette & au ventricule gauches, tandis que la veine-cave continue d'en verſer dans l'oreillette droite : or ſi c'eſt l'irritation que fait le ſang ſur les parois intérieures des cavités du cœur qui eſt la cauſe excitante & déterminante de la contraction de ces cavités ; il s'enſuit que dans l'état où ſe trouvent naturellement ces organes au moment de la mort, les cavités gauches doivent ceſſer de ſe mouvoir avant les droites. Cela étant, ſi l'on diſpoſe les choſes de maniere que les cavités gauches reçoivent au contraire encore du ſang après que les droites auront ceſſé d'en recevoir, il eſt clair que les premieres doivent auſſi ſe mouvoir plus long-tems que les ſecondes. Or c'eſt ce qu'a fait M. Haller ; il a lié les deux gros troncs de la veine-cave & a ouvert l'artère pulmonaire ; par ce moyen il a privé auſſi-tôt de ſang les cavités droites du cœur, tandis que les gauches continuoient d'en être pourvues ; auſſi à la mort de l'animal qui, comme on l'imagine bien eſt ſurvenue dans cet inſtant même, il eſt arrivé tout le contraire de ce qui arrive dans la mort ordinaire ; c'eſt-à-dire que les mouvemens des cavités gauches ont duré plus longtems que ceux des droites. Cette expérience a été vérifiée en Italie par Meſſieurs *Caldani* & *Fontana*, & leur a réuſſi parfaitement.

Nous terminerons l'extrait de ce Volume par l'expoſé ſuccinct des découverres de M. Haller ſur la ſenſibilité ou l'inſenſibilité des différentes parties des corps animés ; il a nommé inſenſibles celles qu'on peut irriter & bleſſer de toutes maniéres, ſans que l'animal donne aucun ſigne de douleur, & il a trouvé par de nombreuſes expériences que les meninges, la plevre & en général toutes les parties purement membraneuſes, de même que les ligamens

mens, les aponévroſes & les tendons n'ont aucune ſenſibilité, les coupures, piquures & brûlures faites aux méninges n'ont jamais occaſionné aucun ſigne de douleur dans les animaux ſur leſquels le ſçavant Anatomiſte a fait ſes expériences; il y a ſur cet objet un nombre conſidérable d'obſervations, non-ſeulement ſur les animaux, mais encore ſur les hommes; il eſt arrivé ſouvent aux Chirurgiens d'ouvrir la dure-mere dans les plaies de la tête & dans les opérations du trépan, & ils ont pu remarquer que ces inciſions ſe font ſans que le malade éprouve de douleur; M. *Whyte* un des plus ſçavans antagoniſtes de M. Haller a reconnu que le ſentiment de la dure-mere eſt obtus, & M. *Caldani* vient d'entreprendre de prouver dans un Ouvrage très-bien écrit que les expériences de M. le Cat ne décident rien contre le ſentiment de M. Haller qui s'eſt aſſuré que la dure-mere d'un homme miſe à nud peut être piquée, coupée, irritée de toutes manières ſans lui occaſionner aucune ſenſation douloureuſe.

On a beaucoup conteſté auſſi à M. Haller l'inſenſibilité des tendons; on étoit accoutumé à attribuer à la léſion du tendon ou de l'aponévroſe les grandes douleurs & les accidens fâcheux qui ſurviennent quelquefois à la ſuite de certaines ſaignées malheureuſes. M. Haller qui a reconnu l'inſenſibilité des tendons par des expériences très-nombreuſes, attribue les accidens dont nous venons de parler à la bleſſure de quelques nerfs ſubcutanés qui rampent dans le tiſſu cellulaire & qui couvrent les tendons, mais ſans en faire partie. M. Ranby premier Chirurgien du Roi d'Angleterre s'eſt coupé à lui-même avec des ciſeaux le tendon d'un des fléchiſſeurs des doigts & n'en a reſſenti aucune douleur. Si quelque fait peut paroître déciſif ſur l'inſenſibilité des tendons, c'eſt aſſurément celui que nous venons de rapporter.

Enfin la même inſenſibilité attribuée auſſi à la plevre par M. Haller, ne pouvoit manquer de lui attirer une foule de contradicteurs. Il n'y avoit juſqu'alors aucun Médecin qui ne regardât les points de côté & les douleurs aiguës qu'on éprouve dans la pleuréſie, comme un effet de l'inflammation de la plevre. Que devenoit donc toute la théorie généralement reçue de cette maladie? Il falloit non-ſeulement en chercher le ſiége ailleurs que dans la plevre, mais changer même juſqu'au nom de la maladie, puiſqu'il eſt dérivé de celui de cette membrane. Cependant on a reconnu par l'ouverture de bien des ſujets morts de la maladie nommée pleuréſie, que la plevre n'étoit nullement enflammée; l'on en a trouvé d'autres dans leſquels l'inflammation de la plevre étoit manifeſte, quoiqu'ils n'euſſent reſſenti aucune douleur de pleuréſie pendant la maladie qui avoit occaſionné leur mort, M. de *Haen*, grand adverſaire de M. Haller a rapporté lui-même un exemple de cette derniere eſpéce.

Notre ſçavant Profeſſeur a répondu à toutes les objections qu'on lui a faites ſur cette matière dans une Diſſertation qui fait partie du Volume dont nous venons de rendre compte, dans la Préface du Tome 8e de ſa grande Phyſiologie, & dans celle de la nouvelle édition de ſes *Opera Pathologica*.

NOUVELLE MÉTHODE POUR DIVISER LES INSTRUMENS de Mathématique & d'Aſtronomie, par M. le Duc de Chaulnes, 1768. 44 pages *in folio*, avec 15 planches en taille-douce.

Deſcription d'un Microſcope & de différens Micromètres deſtinés à meſurer des parties circulaires ou droites, avec la plus grande préciſion, par le même. 18 pages *in folio*, avec 6 planches en taille-douce. A Paris, chez Deſaint & Saillant, Libraires.

C'est à M. le Duc de Chaulnes, l'un des Honoraires de l'Académie Royale des Sciences, que cette Compagnie doit la 38e deſcription de ſon Ouvrage ſur les Arts, dont nous avons annoncé depuis dix ans toutes les parties précédentes. La grande exactitude à laquelle on a porté l'Aſtronomie depuis quelques années ne nous laiſſoit preſque plus d'eſpérance de perfection, ſi ce n'eſt dans la grandeur énorme des inſtrumens. On avoit fait à Londres des quarts de cercle de huit pieds Anglois de rayon ou 7 pieds & demi de France; mais la conſtruction en étoit ſi difficile & la manipulation ſi embarraſſante, que M. le Duc de Chaulnes a penſé avec raiſon qu'il valoit beaucoup mieux ſuppléer à la grandeur du rayon par l'exactitude des diviſions; il a tourné ſes vues & ſes expériences de ce côté là, & il eſt parvenu à faire un quart de cercle d'un pied de rayon ſur lequel on peut obſerver les ſecondes de degrés, comme ſur ceux de 7 pieds & demi. Les inſtrumens & les méthodes qu'il a imaginées pour parvenir à cette préciſion ſurprenante, ſont l'objet de la deſcription que nous annonçons aujourd'hui.

Le Bureau des longitudes tenu à l'Amirauté de Londres au mois de Janvier 1767 accorda à M. Bird, célébre Artiſte de Londres, une ſomme de 500 Louis, à condition qu'il publieroit la méthode par laquelle il a diviſé ſes quarts de cercle de 8 pieds: il a publié en effet une brochure de 14 pages *in* 4°. dont nous avons parlé l'année derniere, mais elle ne contient ni des inſtrumens nouveaux ni des méthodes auſſi commodes & auſſi ſûres que celles que nous devons aux expériences & au genie de M. le Duc de Chaulnes.

Le perfection des inſtrumens de Mathématique, dit cet Auteur, a été fondée juſqu'ici ſur la fineſſe de la vue & l'adreſſe de la main des Artiſtes qui en étoient chargés; mais indépendamment de ce que ces qualités ſe trouvent rarement

Digitized by Google

réunies au point où elles ſont néceſſaires pour former un Artiſte diſtingué, la nature ne leur permet d'en jouir qu'un certain nombre d'années; d'ailleurs quelle que ſoit l'adreſſe d'un homme & la fineſſe de ſa vue, ni l'une ni l'autre ne peuvent égaler la préciſion d'un mouvement mécanique, ni la prodigieuſe augmentation que les inſtrumens d'Optique donnent aux facultés qu'il tient de la nature, & c'eſt ce double avantage que M. le Duc de Chaulnes a voulu procurer aux inſtrumens.

La premiere machine que contient cette deſcription eſt une machine à tracer, dans laquelle un levier mobile chargé par une de ſes extrémités, & un chaſſis de cuivre dans lequel on place les tracelets ou les poinçons, étant conduits par des vis, diviſent un eſpace donné en un nombre quelconque de parties, ſans que l'Ouvrier ſoit même obligé de les voir, ſans que l'on ait beſoin d'affuter le tracelet pendant tout le cours de cette même diviſion, ce qui eſt un des plus grands avantages de cette machine: l'expérience a fait voir que l'on pourroit faire 2880 diviſions par vingtiémes de ligne, ſans avoir beſoin de toucher au tracelet; au lieu que les plus adroits diviſeurs d'inſtrumens conviennent qu'ils ſont obligés d'affuter pluſieurs fois leurs outils dans les diviſions d'un nombre de parties beaucoup moindre; ce qui rend néceſſairement leurs diviſions moins égales & moins parfaites. Cet outil étant ainſi monté peut s'appliquer à deux établis différens, l'un propre à diviſer le cercle & l'autre à diviſer la ligne droite, dont l'Auteur donne ſucceſſivement la deſcription. Ces inſtrumens ſuppoſent une plate-forme diviſée avec la plus grande préciſion; mais l'Auteur a préféré de commencer par donner la deſcription des machines avant d'expliquer la méthode qu'il a employée pour conſtruire la plate-forme & la régle primitive qu'il a ſeulement ſuppoſé être diviſées avec la plus grande préciſion, parce que la connoiſſance de ces machines donne beaucoup de clarté à l'explication qu'il donne enſuite de la méthode même qui a ſervi pour la plate-forme ou pour la régle originale.

Si ſur une plate-forme ainſi diviſée & mobile ſur ſon centre on fixe le cercle que l'on veut diviſer, de façon 1°. qu'il ſoit bien centré, c'eſt-à-dire bien concentrique avec la plate-forme; 2°. qu'il ſoit aſſez bien arrêté pour qu'il ne puiſſe ſe mouvoir qu'avec elle. 3°. Que le tout ſoit diſpoſé de maniere que le cercle à diviſer préſente tous les points de ſa circonférence ſous le tracelet de l'inſtrument à tracer, que l'on aura fixé d'une maniere inébranlable. 4°. Que l'on puiſſe faire tourner la plate-forme & l'arrêter à chacune de ſes diviſions, l'une après l'autre, vis à-vis d'un *index* très-délié & auſſi inébranlable; il eſt certain que ſi l'on tire un trait avec le traceler ſur le cercle à diviſer chaque fois qu'une des diviſions de la plate-forme ſera arrêtée vis-à-

vis de l'*index*, les divisions de ce cercle seront parfaitement conformes à celles dont on s'est servi.

La plate-forme que M. le D. de C. a fait exécuter est montée sur une meule de moulin qui tourne rondement sur un axe vertical & qui est conduite par sa circonférence, au moyen d'une vis sans fin & d'une manivelle. C'est ce mouvement qui fournit le moyen de diviser cette plate-forme d'une maniere très-ingénieuse & en même tems très-exacte; nous n'en rapporterons qu'un exemple qui fera comprendre l'esprit de la méthode. La plate-forme a un rebord extérieur sur son limbe destiné à recevoir les divisions: on place au dedans de ce limbe de petites piéces de cuivre de même épaisseur & sur le même plan, qui portent de petites lignes qu'on peut changer de place. Pour placer deux de ces divisions mobiles de maniere qu'elles soient diamétralement oppofées on place deux microscopes sur l'établi, à-peu-près aux deux bouts d'un diamétre quelconque de la plate-forme, & on les ajuste de façon que l'un des fils croisés du réticule du microscope, soit tangent au bord extérieur du réticule; alors en faisant tourner la plate-forme on fait venir les deux divisions mobiles qu'on a placées de maniere qu'elles fussent à-peu-près oppofées, chacune sous un des microscopes; on fait faire ensuite un demi-tour à la plate-forme. Alors comme les deux divisions mobiles n'auront été placées qu'à-peu-près & que les deux moitiés du cercle ne seront pas égales, si l'on fait venir une des lignes sous un des microscopes, la seconde ligne ne se trouvera pas exactement sous le fil du second microscope; mais ces divisions mobiles sont attachées dans le commencement de l'opération sur de la cire molle, il est donc facile d'en déplacer une de la moitié de l'erreur qu'on aura trouvée; ensuite on remettra le premier point de la division sous le premier microscope. Dans ce moment la division mobile ne se trouvera plus sous le second microscope, mais on y fera venir ce microscope & l'on recommencera ces opérations jusqu'à ce que les points diamétralement oppofés de la division étant placés sous celui des deux microscopes qu'on voudra, on apperçoive le point oppofé sous l'autre; alors on sera sûr d'avoir ces deux points diamétralement oppofés avec la plus grande précision, ce qui est le plus important de l'opération.

Quand on est ainsi parvenu à avoir ces deux points, il faut enlever les deux microscopes, parce qu'ils deviennent inutiles dans cette position qui n'étoit nécessaire que pour avoir ces deux points: il faut alors placer un des deux points dont on vient de parler sous le tracelet, & l'on place le microscope au-dessus du point oppofé.

On conçoit que par ce moyen le tracelet se trouve toujours diamétralement oppofé au microscope & par conséquent qu'il est en état de répéter fidélement d'un côté du cercle ce que le microscope fait

Digitized by Google

voir avec la plus grande préciſion de l'autre côté.

De là il réſulte que ſi l'on parvient à bien diviſer la moitié du limbe, elle ſervira à diviſer ſans peine l'autre moitié, puiſqu'en faiſant paſſer les diviſions de la premiere ſous le microſcope, le tracelet les répétera ſur la ſeconde & ce n'eſt que pour diviſer ce premier demi-cercle qu'il faut faire les opérations que M. le D. de C. indique.

Par exemple pour diviſer le demi-cercle en trois, il place deux microſcopes de maniere qu'ils ſoient à peu-près à 60° l'un de l'autre, & il diſpoſe deux de ſes diviſions mobiles, de maniere qu'elles partagent le demi-cercle en trois parties. En faiſant venir ſucceſſivement ces trois arcs entre les deux microſcopes, ſi l'on trouve que les trois diſtances ne ſoient pas d'accord, on en conclut que la diſtance des deux microſcopes (que l'Auteur déſigne par le mot d'*ouverture*, par analogie à celle du compas) eſt trop grande & qu'il faut rapprocher le microſcope mobile de celui qui eſt fixe, du tiers de l'eſpace dont les trois diviſions ajoutées enſemble ont ſurpaſſé le demi-cercle, & *vice verſâ*, ſi les trois diſtances ſont trop courtes.

On recommence cette opération juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à rendre ces diſtances ajoutées enſemble parfaitement égales au demi-cercle, & alors on eſt ſûr d'avoir parfaitement les points diſtans entr'eux de 60 degrés.

Pour faire la ſubdiviſion de ces ſoixante degrés M. le D. de C. a imaginé différens procédés ingénieux & commodes dont les Artiſtes pourront tirer de grands ſecours, comme auſſi différentes formes de diviſions; telle eſt celle qu'il appelle diviſion en *Moſaïque*, ou *interſections*. Cette diviſion eſt compoſée de lignes obliques qui ſe coupent à angles droits; elle paroiſſent plus commodes que celles qui ne ſont marquées que par de ſimples lignes ou par des points, parce que ſi l'on veut placer ces dernieres ſous le fil d'un micrométre ou vis à-vis du fil à plomb d'un inſtrument, il eſt plus difficile de juger exactement, ſur tout ſous le microſcope, ſi le fil répond au milieu du point ou de la ligne, que de ſçavoir s'il répond au milieu d'une interſection.

La raiſon de cela eſt qu'une ligne ou un point, ſur-tout quand ils ſont groſſis par le microſcope, ont une largeur ſenſible dont le milieu n'eſt pas déterminé, au lieu qu'une interſection, quand même les deux lignes qui la compoſent auroient une largeur conſidérable, a toujours deux points déterminés qui ſont ceux où les deux bords des lignes ſe rencontrent.

La deſcription du microſcope que donne enſuite M. le D. de C. n'eſt point relative aux verres qui le compoſent ni à leurs effets, cette partie appartenant à l'optique qui doit être traitée à part; mais elle a pour objet la conſtruction de la machine & les différens inſtrumens qu'il y a ajoutés pour rendre l'uſage

Digitized by Google

tous, puiſqu'ils portent également le caractère d'une main étrangère. C'eſt ce qui m'a perſuadé que le titre le plus naturel que l'on puiſſe donner à la copie ſans titre conſervée au Vatican, laquelle me paroît repréſenter l'original, eſt celui de *penſées de Marc-Aurele*, ſans même y ajouter *morales*, parce qu'en effet il y a pluſieurs penſées qui n'ont pas de rapport aux mœurs.

Cependant comme le titre du Manuſcrit Palatin imprimé par les ſoins de Xylander, eſt, depuis plus de 2 ſiécles, entre les mains des Sçavans, je n'ai pas dû l'omettre. J'ai été obligé de le traduire malgré ſon obſcurité (*a*). Elle vient d'un mot qui doit y être ſous-entendu. Ces ſous-ententes étoient fort uſitées parmi les Philoſophes, & ſur-tout parmi les Stoïciens. J'ai trouvé dans Diogene-Laërce que le Légiſlateur Solon *avoit laiſſé par écrit des Leçons de vertu qu'il ſe faiſoit à lui-même* (*b*) & j'ai penſé avec Fabricius (*c*) & Lambert Bos (*d*) que dans le titre donné à Marc-Aurele par un dernier Copiſte, c'étoit ce même mot, *Leçons de vertu*, qu'il falloit ſous-entendre, puiſque le tour de la phraſe eſt d'ailleurs le même dans le titre de Solon & celui qu'on a donné à Marc-Aurele.

Je ſuis, &c.

(*a*) Μάρκου .... τῶν εἰς ἑαυτὸν.

(*b*) Γεγραφὼς ... εἰς ἑαυτὸν ὑποθήκας. Scripſit ad ſeſe quædam exhortatoria. *Diog. Laërt. Solon. Segm.* 61.

ὑποτίθεσθαι. Significat, inter alia, præceptiones dare Doctrinæ, Moralis & Philoſophicæ. *H. Steph. Theſaurus.*

(*c*) Bibliot. Græc. Tom. 4. Lib. 4. cap. 23 §. 2.

(*d*) Lamberti Bos Ellipſes Græc. p. 252. Edit. 1763.

Penſées de l'Empereur Marc Aurele Antonin, ou Leçons de vertu que ce Prince Philoſophe ſe faiſoit à lui même.

CHAPITRE III.

Sur l'Etre Suprême, & les Dieux créés.

I.

C'eſt de ſon propre mouvement que la nature de l'Univers s'eſt portée à faire le monde. Par conſéquent, tout ce qui s'y paſſe maintenant eſt une ſuite néceſſaire de ſes premieres volontés; ſans quoi il faudroit dire que l'*Etre Suprême* y auroit mis ſans réflexion & au hazard les créatures même du premier ordre, quoiqu'il montre pour elles une inclination particulière. Cette penſée te rendra plus tranquille que tu ne l'es ſur bien des choſes, ſi tu te la rappelles; (*Edition de Gataker, Liv.* VII §. 75. ὁ τῶν ὅλων ... μεμιμνημένος.

Toutes choſes ſont liées entre elles par un enchaînement ſacré, & il n'y en a peut-être aucune qui ſoit étrangère à l'autre: car tous les Etres ont été combinés pour former un enſemble d'où dépend la beauté de l'Univers. Il n'y a qu'un ſeul

ſeul monde qui comprend tout ; *un ſeul Dieu qui eſt par-tout ;* une ſeule matière élémentaire, une ſeule Loi qui eſt la raiſon commune à tous les êtres intelligens, & une ſeule vérité, comme auſſi un ſeul état de perfection pour les choſes de même genre, & pour les êtres qui participent à la même raiſon. (VII. 9. πανὰ=ζῶον.)

Ne te borne pas à reſpirer en commun l'air qui nous environne, mais commence auſſi à ne plus avoir d'autres penſées que celles que nous inſpire l'intelligence qui nous porte dans ſon ſein. Car cette ſouveraine intelligence répandue par-tout, & qui ſe communique à tout homme qui ſçait l'attirer, eſt pour lui ce que l'air ne ceſſe d'être pour tout ce qui a la faculté de reſpirer. (VIII. 54. μονὴτ=δυναμὲν.)

Celui qui vient de dépoſer dans le ſein d'une mere le germe d'un embryon, s'en va ; mais une autre cauſe lui ſuccédant, travaille, & acheve le corps de l'enfant. Quelle merveilleuſe production d'une ſi vile matière ! Cette même cauſe fournit encore à l'enfant & lui porte dans les viſcères un aliment convenable : Puis une autre cauſe reprenant ce qui reſte à faire produit en lui le ſentiment & l'inſtinct ; en un mot, la vie, la force & toutes les autres facultés. Qu'elles ſont admirables ces facultés & en grand nombre ! Quoique toutes ces choſes ſoient fort cachées, il faut les contempler, & y reconnoître la main d'une puiſſance qui agit en ſecret, comme nous reconnoiſſons une force qui attire en bas les corps peſans, ou qui porte en haut les corps légers. Ces ſortes d'opérations ne ſe voient point avec les yeux du corps ; mais elles n'en ſont pas moins évidentes. (X. 26. σπέρμα=ἐναργὲς).

Si l'intelligence nous eſt commune à tous, la raiſon qui nous conſtitue des êtres raiſonnables nous eſt également commune ; & s'il en eſt ainſi, une même raiſon nous preſcrit ce qu'il faut faire ou éviter. C'eſt donc une Loi commune qui nous gouverne ; nous ſommes donc des Citoyens qui vivons enſemble ſous la même police, & il ſuit delà que le monde entier reſſemble à une grande Cité. Hé ! en effet, de quelle autre police pourroit-on dire que la ſociété humaine dépend, ſi non de celle de la Cité entière ? Mais eſt-ce delà ; eſt-ce de notre commune Cité que nous ſont venues l'intelligence, la raiſon, la Loi ? Ou nous ſont-elles venues d'ailleurs ? Car enfin ce que j'ai de terreſtre m'eſt venu d'une certaine terre ; ce que j'ai d'humide m'eſt venu d'un autre élément ; & il en eſt de même des parties d'air & de feu qui ſont en moi : elles me ſont venues de ſources qui leur ſont particulières ; puiſque rien ne ſe fait de rien, ni ne retourne à rien ; il faut donc auſſi que mon intelligence me ſoit venue de quelqu'autre principe (*qui ne ſoit ni terre, ni eau, ni air, ni feu*), IV. 4. ἀ τὸ=πολὺ.

Pourquoi des ames groſſières & ignorantes communiquent-elles leur trouble à une ame cultivée &

inſtruite ? Mais quelle eſt l'ame cultivée & inſtruite ? C'eſt celle qui a une fois connu l'origine des êtres, & leur fin, & cette raiſon divine qui pénétrant tout ce qui exiſte fait paſſer l'Univers, dans le cours des ſiécles, par les différentes révolutions dont elle avoit réglé l'ordre & la ſuite. (v. 32. διὰ τί = τὸ πᾶν.)

II.

Il n'y a rien qui n'ait été fait à quelque deſſein ; par exemple, le cheval, la vigne. Qu'y a-t-il-là de ſurprenant ? Le Soleil lui-même te dit : j'ai été créé (*) pour faire un tel Ouvrage, & tous les autres Dieux t'en diſent autant. Mais toi pourquoi as-tu été fait ? Eſt-ce pour te divertir ? Vois toi-même s'il y a du bon ſens à le dire. (VIII. 19. ἑκαστον = ἴνεκα.)

A ceux qui te demandent où tu vois des Dieux & ce qui te prouve qu'il y en a, pour les honorer autant que tu le fais, réponds premierement qu'ils ſont viſibles. Dis-leur enſuite : je n'ai jamais vû mon ame & cependant je la reſpecte. Il en eſt de même de ces génies divins : comme j'éprouve continuellement leur pouvoir, je ne doute pas qu'il n'y en ait & je les révère. (XII. 28. πρὸς τοὺς = ἀιδύμους)

NOTES.

Quoique Marc-Aurele en traitant bien des ſortes de matières, remonte ſouvent à la Divinité, je n'ai pu tirer de ſon Ouvrage qu'un petit nombre d'articles dont l'exiſtence de l'Etre Suprême faſſe l'objet principal. C'eſt pourquoi le Chapitre qu'on vient de lire ſe trouve fort court. Mais il touche à un ſujet ſublime, plein d'obſcurité, célébre par toutes les Sectes qu'il a fait naître, & qui ſe repréſente à preſque toutes les pages de Marc-Aurele.

J'ai dû en éclaircir une fois les difficultés, autant du moins qu'il eſt en mon pouvoir de le faire. Je ſens qu'une foule d'idées s'offre devant moi. Mais je ne vais dire que ce qui me paroît être de la derniere clarté en raiſonnement, ou bien des faits. Je laiſſe tout le reſte à l'écart. On me ſçaura peut-être gré de ce choix, & ſur-tout de ma briévété en un ſujet ſi vaſte.

Marc-Aurele raiſonne aſſez ſouvent dans le ſyſtême des Atomes, du hazard, de l'Athéiſme (a). C'eſt que dans toutes les ſuppoſitions, il veut que l'on ſoit homme de bien, puiſqu'en aucun cas, dit-il, on ne peut nier que nous n'ayions pour guide & pour loi, notre eſprit & notre raiſon, & qu'un homme ne peut vivre tranquille & content, s'il ne régle ſa vie conformément à ſa nature ; c'eſt-à-dire conformément à ſa ſtructure propre dont la piéce principale eſt ce mê-

(*) *Créé*, dans le ſens de Platon, de Timée de Locres, de Cicéron, &c.

(a) II. 11. IV. 3. VI. 10. 24. VIII. 17. IX. 28. 39. X. 6. XI. 18. XII. 14. 24.

Digitized by Google

me eſprit & cette même raiſon qu'il ne peut contrarier ſans remords (*a*).

Mais Marc-Aurele croyoit, ainſi que la plûpart des Philoſophes, un ſeul Dieu Suprême.

Platon & les Stoïciens (*) n'avoient vû dans le monde ſenſible, que de la matière & du mouvement. Ils avoient reconnu que la matière n'a par elle-même aucune activité, puiſque au contraire elle réſiſte, de ſa nature, au mouvement, à proportion de ſa maſſe. Si le mouvement étoit eſſentiel à la matière, plus il y auroit de maſſe dans un corps, plus il y auroit de forces vives réunies. Ils conclurent de là qu'il y avoit dans le monde un principe des mouvemens qu'on y voit; principe unique, univerſel, (puiſque tous les mouvemens ſont de même nature, l'un ne différant de l'autre que par la direction & la force) & principe tout autre que la matière qu'il met en action.

De plus, ils s'apperçurent que tous ces mouvemens n'étoient pas confus; que par exemple, dans le corps humain & dans les corps céleſtes, il y avoit parmi les mouvemens qui animent ces machines, différentes directions arrêtées, divers degrés de force, un ordre conſtant & des combinaiſons aſſorties aux beaux effets qui en réſultent; ce qui leur fit connoître avec une parfaite évidence, que ce principe, quel qu'il fût, ſans lequel le monde n'exiſteroit pas tel qu'on le voit, n'étoit nullement un principe aveugle; qu'il étoit doué d'intelligence, de raiſon, de volonté, libre & puiſſant au plus haut degré, &c.

Mais quelle eſt, en elle-même, la ſubſtance du principe univerſel & inviſible auquel ces attributs appartiennent?

Hélas, en donnant à l'homme une extrême curioſité de tout ſçavoir, l'Auteur de la Nature ne lui accorda que la faculté de connoître en partie, les propriétés des cauſes, & leurs différences, ce qui nous reduit à dire plutôt ce que chacune d'elles n'eſt pas, que ce qu'elle eſt.

En quoi conſiſte la matière? Quelle eſt l'eſſence de notre ame? Quelles ſont les Loix de ſon union avec le corps? Qu'eſt-ce que c'eſt que l'ame des bêtes? &c, &c, &c? Nous l'ignorons entièrement, quoique nous connoiſſions avec certitude, par la différence des effets que nous voyons, l'exiſtence & la diverſité des cauſes qui les produiſent.

Il eſt bien étrange que de tant de Légiſlateurs qu'il y a eu juſqu'à préſent dans le monde, pas un ſeul n'ait fait pour le repos & le bonheur des ſociétés humaines, la plus utile de toutes les Loix! c'eût été d'ordonner aux hommes, ſous les peines les plus ſévères, qu'ils euſſent à contenir dans de juſtes bornes leur curioſité naturelle, & leur défendre abſolument de parler &

(*a*) V. 16. VI. 16. 40: VII. 55. VIII. 12.

(*) Plato in Phæd. De Legibus Lib. x. Seneca, Epiſt. 65.

Digitized by Google

d'écrire ſur des choſes qui paſſent la portée de l'eſprit-humain.

Que de Livres ſupprimés par-là, ou reduits à bien peu de pages ! Que de diſſenſions prévenues ! Que de ſang humain épargné !

Marc-Aurele fut bien plus retenu que ne l'avoient été avant lui tous les Philoſophes, à parler de la nature de l'Etre Suprême.

La plûpart des Stoïciens avoient dit que la cauſe premiere étoit ou un feu, ou une ſorte de feu univerſel, dont le ſiége principal étoit au plus haut des airs. Jamais Marc-Aurele n'adopta cette ſuppoſition. Il dit même le contraire. IV. 4.

Il a ſeulement employé une grande diverſité d'expreſſions & d'analogies pour déſigner cette premiere cauſe, dont il n'a fait qu'indiquer la nature par ſes propriétés & ſes effets, ſans avoir eu la témérité de vouloir la définir.

D'abord il l'appelle ſimplement *cauſe* (*ætia*), c'eſt-à-dire cauſe par excellence. Il l'appelle encore *cauſe Divine* ou *cauſe premiere*, ou *Etre Suprême* (hegemonicon) (*a*).

Et pour écarter toute idée de matérialiſme, il déſigne très-ſouvent cette cauſe premiere par les mots de *raiſon*, *d'eſprit*, *d'intelligence* (Logos. Noos. Dianoia). *La raiſon*, dit-il, *qui gouverne la ſubſtance de l'Univers.... La raiſon qui pénétre & adminiſtre toutes choſes... L'eſprit qui a tout diſpoſé dans le monde.... L'eſprit & la raiſon ſont tout ce qu'ils veulent.... L'intelligence de l'Univers*, &c (*b*).

Par le mot de *nature* Marc-Aurele entendoit la Providence de l'Etre Suprême qui a fait la nature & qui la gouverne (*c*), ou bien par ce même mot & par celui de *monde* il vouloit exprimer la fécondité des productions naturelles, leurs changemens, leurs viciſſitudes, leur ordre, ſuivant les diſpoſitions primitives de leur Auteur.

Tous les Sçavans ſont d'accord que le nom de *Jupiter* eſt une épithète qui ſignifie *Père ſecourable*, ou *Père bienfaiſant*, épithète que les Poëtes donnerent à ce fils de Saturne dont Varron avoit dit que l'on montroit encore le tombeau dans l'Iſle de Créte ; mais les Philoſophes n'entendoient par cette épithète que le Dieu Suprême : c'eſt dans ce ſens que Marc-Aurele l'a employé, quoique rarement (*d*).

Il a bien plus ſouvent employé le ſeul mot *Dieu*, ou cette périphraſe : *celui qui gouverne le monde* (*e*).

Enfin Marc-Aurele ſe repréſentoit le grand tout compoſé de Dieu & de ſes ouvrages ; ſous les images familiéres du corps humain, dans lequel l'ame commande, ou d'une grande Cité gouvernée par

(*a*) IX. 6. VIII. 27. IX. 1. VII. 75. VI. 36. IX. 22. 26.

(*b*) VI. 1. 5. V. 32. IV. 46. V. 30. X. 33. IX. 28.

(*c*) II. 11. VII. 75. XI. 10. IX. 35. VII. 25. IV. 23. XII. 1. VI. 36. IX. 22.

(*d*) IV. 23. V. 8. XI. 8.

(*e*) XII. 23. VIII. 54. 56. XII. 2. 11. V. 34. VI. 10. 42. X. 25.

Digitized by Google

un Souverain. Ce ſont des comparaiſons néceſſairement défectueuſes, mais qui forment un tableau en grand, & fort ſenſible (*a*).

En un mot, Marc-Aurele s'énonce ſi ſouvent & ſi poſitivement ſur la ſpiritualité du premier principe, qu'il y auroit une extrême injuſtice à le ſoupçonner d'une autre façon de penſer, comme l'ont fait certains Sçavans qui ne l'avoient pas lû ou médité tout entier.

Il croyoit du fond du cœur la providence d'un Dieu Suprême & de ſes Miniſtres, dont on parlera bientôt. Il tenoit même à cette croyance, autant qu'à ſa propre vie. *Qu'ai-je à faire*, diſoit-il, *de vivre dans un monde ſans providence & ſans Dieux !* (*b*).

Tels ſont les éclairciſſemens qui n'ont paru néceſſaires pour l'intelligence de toutes les penſées de Marc-Aurele qui ont du rapport à l'Etre-Suprême.

Quant au texte particulier de ce Chapitre, l'article premier où il eſt dit que *la nature de l'Univers a fait le monde*, ne peut être entendu que de l'Auteur de la nature, & d'un ſeul Dieu dont l'eſprit éclaire notre raiſon, comme le portent les deux articles ſuivans & le dernier.

On lit dans un autre article que *rien ne peut avoir été fait de rien*. La ſimple Philoſophie ne pouvoit pas aller plus loin. Il n'appartenoit qu'à la révélation de nous enſeigner que les ames ont été tirées du néant, ainſi que la matière. Mais le raiſonnement de Marc-Aurele n'en ſubſiſte pas moins. Notre raiſon eſt certainement venue d'une cauſe intelligente, ſoit par émanation, ſoit par voie d'exiſtence nouvelle. Cette preuve de la Divinité eſt très-lumineuſe. Marc-Aurele la tenoit de Socrate dans Xénophon, Livre I.

De toutes les autres preuves que fournit en abondance le ſpectacle de la Nature, Marc-Aurele n'a cité que la merveilleuſe formation du fœtus humain. On pourra être bien-aiſe de voir encore deux autres raiſonnemens de même goût par leſquels on va terminer cette premiere note.

Nous ſommes dans l'uſage (diſoit Epictete) « de juger par la ſtructure des beaux ouvrages, qu'ils ſont de la main d'un Ouvrier & qu'ils ont été faits avec réflexion. » Quoi donc chaque ouvrage de l'art nous prouve l'exiſtence d'un » Ouvrier, & tous les objets qui » ſont dans la nature, la ſtructure » même des yeux qui les voient & » la lumiere qui nous les rend viſibles, ne démontreroient pas » l'exiſtence de leur Auteur !..... » Qu'on nous explique qui a fait » tout cela, & comment il eſt poſſible que des choſes ſi admirables, où il éclate un ſi grand art, » ſe ſoient faites ſans deſſein & » d'elles-mêmes ». (Liv. I. Chap. VI. vers la fin du texte Grec d'Arrien.).

Socrate avoit dit auſſi, au rapport

(*a*) IV. 40. X. 1. II. 11. III. 11. IV. 4. 23.

(*b*) II. 11.

» de Xénophon, « ce Souverain » Dieu qui a bâti l'Univers & qui » soutient ce grand ouvrage, dont » toutes les parties sont accomplies » en bonté & en beauté, lui qui » fait qu'elles ne vieillissent point » avec le tems & qu'elles se con- » servent toujours dans une immor- » telle vigueur, qui fait encore » qu'elles lui obéissent inviolable- » ment & avec une promptitude qui » surpasse notre imagination, ce- » lui-là, dis-je, est visible par tant » de merveilles dont il est l'Au- » teur; mais que nos yeux péné- » trent jusqu'à son Trône pour le » contempler dans ses grandes oc- » cupations, c'est de cette façon » qu'il est toujours invisible ». Xé- (nophon traduit par Charpentier. Livre IV).

Sur les Dieux crées.

Ces Dieux, suivant Marc-Aurele, étoient le Soleil, la Lune, les autres astres; ou plutôt les Génies qui y présidoient & que l'Auteur de la Nature avoit chargés de remplir diverses fonctions.

Tous les Philosophes, avant & après Marc-Aurele, ont parlé avec mépris des Dieux des Poëtes: Dieux moins puissans que vicieux, adoptés par l'imbécille vulgaire. Personne n'ignore ce que Cicéron en a dit dans ses deux premiers Livres de la nature des Dieux, & ce que tous les autres Sçavans Payens en avoient pensé.

On peut faire sur ce sujet trois questions:

Sur quoi étoit fondée l'opinion de ces Génies appellés *Dieux*, qui, selon les Anciens, conduisoient les astres & veilloient sur les hommes.

Pourquoi Marc-Aurele, après les autres Philosophes, donnoit-il à ces créatures le nom de *Dieux*.

Pourquoi enfin Marc-Aurele leur offroit-il des sacrifices avec tout son peuple, au lieu de l'en détourner.

Voici mes idées sur la premiere question.

L'homme est l'animal le plus intelligent & le plus industrieux qu'il y ait sur la terre. Son intelligence se distingue sur-tout en ce qu'il a lui seul la faculté de communiquer, par la parole, ses propres pensées, ce que l'espéce brute n'a pas, dans les classes même des brutes qui ont les organes propres à parler, à qui on l'apprend, & qui passent avec nous toute leur vie.

L'industrie de l'homme est supérieure aussi, en ce qu'il invente, & que dans son espéce une génération ajoute souvent à l'industrie de celle qui a précédé; au lieu que l'industrie des abeilles (par exemple) est toujours restée dans son état primitif.

Mais si, en considérant cette échelle de tous les êtres animés qui peuplent la terre, la mer & les airs, nous remontons de bas en haut depuis l'huitre jusqu'à l'homme, que de degrés d'intelligence! Comparons l'industrie, je ne dis pas de l'huitre, mais des singes même & des castors, à ce que l'homme fait à l'aide

Digitized by Google

de ſa ſeule raiſon & de ſes deux mains, quelle ſupériorité dans l'homme !

Cependant depuis l'homme juſqu'à l'intelligence Suprême, il reſte un vuide immenſe à remplir ; car l'intelligence humaine, malgré ſa ſupériorité ſur celle des brutes, eſt bornée à nos beſoins, à un très-petit nombre de connoiſſances. Elle ne connoît aucune eſſence des choſes. C'eſt ce que l'on a ſuffiſamment expliqué dans la précédente note.

Quoi donc, le premier principe de toute intelligence, ce principe infiniment puiſſant n'auroit-il rien fait de mieux que l'intelligence très-bornée de l'homme ? Quoi, la terre que nous habitons n'eſt qu'un point dans l'Univers ; & parmi tous les êtres qui compoſent ſon vaſte aſſemblage, l'homme ſeroit après le Créateur, la premiere & la ſeule eſpéce raiſonnable ? & le ſeroit au plus haut degré qu'une créature puiſſe l'être ?

C'eſt ce que les premiers Sages de l'antiquité, ces Sages qui, à meſure qu'ils étoient plus éclairés, ſe ſentoient plus reſſerrés dans un cercle étroit de connoiſſances, ne purent concevoir, ni admettre comme poſſible. Ils conclurent de là qu'il exiſtoit entre l'homme & le Créateur un très-grand nombre d'intelligences plus parfaites les unes que les autres, & toutes ſupérieures à celle de l'homme.

Une Nation privilégiée que Dieu éclaira d'une révélation expreſſe, donna le nom d'*Anges* de divers ordres, à ces intelligences intermédiaires entre Dieu & l'homme. Ce ſont les Envoyés & les Miniſtres du Très-Haut. Elle leur donna le nom de Dieux (*Elhoim*). Tous les Sçavans en conviennent.

Les Sages des autres Nations placerent les intelligences ſupérieures à l'homme, d'abord dans le Soleil, cet aſtre qui, par les ordres du Créateur, diſtribue au monde la lumière, la chaleur, la fécondité ; enſuite dans la Lune & les Etoiles qui nous éclairent en l'abſence de l'aſtre principal : ils regarderent ces intelligences comme étant les principes créés & particuliers du mouvement des aſtres, par analogie ſans doute à la cauſe intelligente & particulière qui dans l'homme tient le premier lieu, & lui fait exécuter des mouvemens volontaires. Ils les regarderent auſſi comme des Miniſtres de l'Etre Suprême, qui ſuivant ſes ordres, gouvernoient toutes les parties de l'Univers & veilloient en particulier ſur l'eſpéce humaine, la plus excellente de celles de la terre.

Timée de Locres, Platon, Chryſippe, Plutarque (dont le petit-fils nommé Sextus fut un des Inſtituteurs de Marc-Aurele) lui avoient tranſmis cette opinion devenue générale (*a*).

Mais pourquoi l'antiquité donna-t-elle à ces intelligences le nom de *Dieux*, nom qui ſuivant nos idées, ne convient qu'au ſeul être néceſ-

(*a*) Cicero in ſomnio Scipionis, &c.

faire & ſeul intelligent par eſſence ? C'eſt la 2e queſtion.

Les mots ſont de convention. Le ſens de celui-ci a varié. Dans nos ſaintes Ecritures, le mot *Dieu* n'eſt pas borné à déſigner le divin Créateur de tout ce qui n'eſt pas lui. Il eſt auſſi employé à déſigner toute autorité ſupérieure.

Dans l'Exode (VIII. 1). Le Dieu Suprême dit à Moïſe : *Je vous ai établi le Dieu de Pharaon ;* c'eſt-à-dire, je vous ai donné ſur Pharaon une grande autorité.

Dans le Pſeaume 81 ce mot eſt appliqué aux Juges en même tems qu'au Dieu Suprême. *Dieu* (eſt-il dit) *s'eſt trouvé dans l'aſſemblée des Dieux, & il juge les Dieux étant au milieu d'eux ; juſqu'à quand jugerez-vous injuſtement ? ... J'ai dit vous êtes des Dieux & vous êtes tous enfans du Très-Haut, mais vous mourrez, &c.*

Parmi les Payens, Symplicius me paroît être celui qui a le mieux éclairci la difficulté, dans ſon Commentaire du Manuel d'Epictete. Voici comment il s'explique (pag. 367 de la traduction de M. Dacier), « Le premier principe étant » la cauſe de tous les autres, les » reçoit & les renferme tous en lui-» même par une ſeule union. Il eſt » avant tout, il eſt la cauſe des cau-» ſes, le principe des principes, le » Dieu des Dieux... Si quelqu'un » (ajoute-t-il) a de la peine à ap-» peller du même nom ces princi-» pes particuliers & le principe gé-» néral & univerſel, il a raiſon ; il » n'eſt pas juſte que des principes » créés ayent le même nom que » celui qui les a produits. Qu'il » appelle donc ſimplement *princi-» pes*, ces principes particuliers, » & qu'il appelle le général, *prin-» cipe des principes*..... La cauſe » des êtres étant au-deſſus de tou-» tes choſes, n'a point de nom pro-» pre qui puiſſe l'exprimer & la » faire connoître.... Mais de tous » les noms qui ont été donnés aux » êtres qui ſont après elle, nous » choiſiſſons les plus précieux & » les plus honorables pour les lui » donner ; & le nom même de » *Dieu*, comme je l'ai déjà dit, » eſt emprunté des corps céleſtes, » &c ».

Ce ſont donc ces corps céleſtes, ou pour mieux dire, les intelligences qui, ſelon ce ſyſtême, les gouvernoient & qui avoient un ſoin particulier de l'homme, que Marc-Aurele nomme les Dieux viſibles ; en ajoutant que, quand même ils ſeroient inviſibles comme l'eſprit humain l'eſt, ils n'en mériteroient pas moins d'être honorés.

Nous honorons dans notre Religion les divers Chœurs des Anges, & particuliérement nos Anges Gardiens, comme étant les Saints Miniſtres du Dieu Eternel.

Et de leur côté, les anciens Philoſophes révéroient, ſous le nom de Dieux, les mêmes, ou à-peu-près les mêmes intelligences. C'eſt un fait. « Epictete diſoit au rapport » d'Arrien (I. 14.) : Dieu a placé » près de chacun pour le garder, » un génie qui ne dort jamais & » qui ne peut être ſurpris. Pouvoit-

» il

» il nous donner un gardien plus » excellent & plus ſoigneux ? Ainſi » quand vous avez fermé vos portes & fait de l'obſcurité dans votre Chambre, ſongez à ne pas » dire que vous êtes ſeul ; car vous » ne l'êtes pas, puiſque Dieu y » eſt & votre génie auſſi : Ont-ils beſoin de lumiere pour voir ce que » vous faites » ? (ἐπίτροπον — κωφὸν τι).

Marc-Aurele rapportoit tout à l'Etre Suprême. *M'arrive-t-il quelque choſe*, diſoit-il (VIII. 25.), *je la reçois en la rapportant aux Dieux, & à cette ſource commune de toutes choſes, d'où procede tout ce qui ſe fait.* On trouve dans ce diſcours deux cauſes exprimées : *Les Dieux & la ſource de tout ;* les Miniſtres de la Providence & le Dieu Suprême. C'eſt ce qu'on verra plus amplement au Chapitre de la Providence.

Au reſte, il regardoit les Dieux créés comme des modéles de toutes les vertus : *les Dieux*, dit-il, (XII. 5.) *ſont très-bons & très-juſtes*, & (X. 8.) *les Dieux ne ſe ſoucient pas d'être ſimplement loués par des êtres raiſonnables, mais de trouver parmi ces êtres des ames en tout pareilles aux leurs .... qui faſſent tout ce qui convient à la raiſon qui leur eſt propre.*

Marc-Aurele étoit donc bien éloigné d'avoir au ſujet des Dieux qu'il adoroit avec le Peuple, les idées que les Poëtes en avoient données, idées proſcrites par tous les Philoſophes, comme étant des fables également fauſſes & dangereuſes pour les mœurs ; c'eſt ce que Platon avoit fortement établi dans ſes Livres de la République & que Cicéron a répété ſi élégamment.

Mais, dira-t-on, le ſage Marc-Aurele au lieu de détromper le peuple de ſes erreurs ſur les faux Dieux, y entretenoit ce peuple, en ſacrifiant avec lui au pied de leurs ſtatues. C'eſt la troiſiéme queſtion.

Je n'ai garde de vouloir donner Marc-Aurele pour un homme auſſi parfait qu'un bon Chrétien ; mais un motif de juſtice ne me permet pas de taire quelques faits, dont le premier eſt une belle penſée de Marc-Aurele, relative à la matière que nous traitons. Je vais la rapporter, laiſſant au Lecteur le plaiſir d'en faire l'application.

Que je fais peu de cas, *dit-il*, (IX. 29.) « de ces petits politiques qui prétendent qu'on peut » faire mener à tout un peuple une » vie de Philoſophes ! ce ne ſont » que des enfans. O homme, quelle » eſt ton entrepriſe ? Fais de ta part » ce que la raiſon demande. Tâche même, dans les occaſions, » d'y ramener les autres ; mais ne » compte pas pouvoir jamais établir la République de Platon ; » ſois content ſi tu parviens à les » rendre un peu meilleurs ; ce ne » ſera pas peu de choſe. Quelqu'un » pourroit-il changer ainſi les opinions de tout un peuple ? Mais » ſans ce changement, que feras-» tu ? Des eſclaves qui gémiront de

» la contrainte où tu les tiendras ; » des hypocrites qui feront semblant d'être perſuadés, &c ».

On peut voir dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de l'Abbé de Tillemont ſous l'Empire de Marc-Aurele, l'attachement furieux des Payens pour un culte ancien, ſeul autoriſé par l'état & qui étoit encore embelli par de magnifiques ſpectacles.

Socrate avoit dit : « Vous ſçavez » la réponſe ordinaire de l'Oracle » de Delphes à ceux qui demandent ce qu'il faut obſerver pour » faire un ſacrifice agréable aux » Dieux » : *Suivez la coutume de votre Pays*, leur dit-il : (Xénophon, Liv. IV. Des choſes mémorables de Socrate, traduction de Charpentier).

Ces Oracles, vrais ou faux, avoient paſſé dans l'eſprit des Philoſophes pour une excellente régle de conduite extérieure.

LETTRE DE L'AUTEUR DES RECUEILS DE MÉDAILLES de Rois, de Peuples & de Villes, imprimés en huit Volumes. in-4°. chez H. L. Guerin & L. Fr. Delatour, depuis 1762 juſqu'en 1767. A. M. ***, à Francfort ; & ſe trouve à Paris chez L. Fr. Delatour, rue Saint Jacques. 1768. Brochure *in*-4°. de 42 pages, avec figures.

M. Pellerin avoit cru devoir terminer ſon excellent Recueil de Médailles par un quatriéme & dernier ſupplément qu'il a publié l'année précédente, & dont nous avons rendu conte dans notre dernier Journal d'Avril, mais ſes Correſpondans lui ayant envoyé de nouvelles Médailles, afin d'employer les ſommes qui leur avoient été remiſes ; il en a trouvé parmi celles-là quelques-unes qui lui ont paru devoir mériter quelque attention. On deſirera toujours que de pareilles circonſtances l'obligent à prendre la plume, parce que ſes obſervations ſur les Médailles portent avec elles un caractère de juſteſſe, & de vérité qui les rend précieuſes aux Antiquaires. A ces remarques il en joint d'autres ſur la Littérature Phénicienne qui ne ſont pas moins importantes, & qui contribueront à nous conduire inſenſiblement à la connoiſſance & à la lecture des Médailles de Phénicie. Ces remarques font le ſujet d'un ſecond article. Arrêtons-nous d'abord un moment ſur le premier, dans lequel le ſçavant Antiquaire rapporte pluſieurs Médailles Impériales & de Villes.

La premiere de ces Médailles attribuée à Tibère ne paroît pas encore avoir été publiée, elle a été frappée en Judée. Ce qu'elle préſente de ſingulier, c'eſt qu'elle porte d'un côté le *Lituus* ou bâton augural. Les Juifs en frappant des Médailles pour les Empereurs, y mettoient pour ſymbole ou une branche de palmier, ou un ſep de

Digitized by Google

vigne, ou une tige de fleur, ou une grappe de raisin, ou un épi de bled, mais non des figures humaines, ni rien de profane. M. Pellerin demande pourquoi sur celle-ci on a mis un instrument qui tenoit au Paganisme.

La seconde Médaille est de Vitellius & elle est la seule Grecque de ce Prince en moyen bronze qu'on ait vue jusqu'à présent. Elle ressemble par sa fabrique & par son type à celle de Néron que Vaillant a publiée avec la légende ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ. Quelques autres médailles présentent de petites singularités pour lesquelles il faut avoir recours à l'Ouvrage même. Quant à celles de Villes, M. Pellerin en rapporte de Tarente, de Bitonto, d'Ursentum, de Netum & de l'Isle de Rhodes.

Il en publie une de Tarente en or. Au revers de la tête d'Hercule jeune qui est représenté, on voit un homme nud, sur un char tiré par deux chevaux, dont il tient les rênes d'une main & de l'autre un fouet: outre que cette Médaille n'a point encore été donnée, on sçait que celles de Villes, en or, sont fort rares. Le type de celle-ci désigne une victoire remportée à la course de chevaux attelés à un char, mais rien ne désigne si c'étoit à des jeux publics qui avoient été représentés à Tarente ou à quelqu'un des quatre jeux appellés sacrés qu'on célébroit à différens tems dans la Grèce.

Dans le second supplément, *Pl. I. N°. 9.* M. Pellerin a rapporté une Médaille qui a pour légende ΟΡΣΑΝΤΙΝΩΝ, qu'il a regardée comme incertaine. Il croit pouvoir dire aujourd'hui qu'elle est des Peuples que Pline nomme *Ursentini* qui sont en Lucanie où l'on trouve encore une Ville appellée *Orso*.

On n'avoit jusqu'à présent qu'une Médaille encore fort incertaine d'une Ville de Sicile appellée *Netum* & aujourd'hui *Noto*: le hazard en a procuré à M. Pellerin une sur laquelle on ne peut former aucun doute. Elle a pour légende ΝΕΗΤΩΝ. Comme cette Ville est située dans une grande plaine très-fertile, il est naturel qu'elle ait employé sur ses monnoies les types que l'on voit sur celle-ci, sçavoir la Déesse Cerès & la figure d'un bœuf debout qui sont des symboles de fertilité & d'abondance. La paline à laquelle elle a donné son nom & dont elle est la capitale, s'appelle à présent *Val di Noto*. Une Ville aussi renommée dans l'Histoire ancienne méritoit bien d'être connue aussi par les Médailles.

Une Médaille de Rhodes sert à rectifier les explications & la lecture d'une semblable qui a été publiée par Seguin, Hardouin, Perizonius & Vaillant. Tous ont lu ΚΑΛΥΔΙΟΥ. ΤΙΕΡΙΩΝ. ΣΕΒΑΣΤΟΥ. Les uns n'ont fait qu'un seul mot d'ὑπερίων & l'ont pris pour un des noms du Soleil. Le P. Hardouin ne pouvant adopter cette explication qui ne s'accorde pas avec le reste de la Médaille fait deux mots ὑπερ abrégé d'ὑπεραγωνίσεως & των c'est-à-dire ἀθλητῶν. Il les rend par *Claudii propugnatoris Jonum*. Celle de M. Pellerin présente clairement ὑπερ των,

&c. Par cette lecture il ne doit plus rester aucun doute que cette Médaille & les autres semblables n'aient été frappées par les Rhodiens en l'honneur de Marc-Aurele & de Lucius Verus. Elle désigne les victoires remportées par ces deux Augustes sur les Arméniens, les Parthes & les Médes.

On ne soupçonnera pas Seguin, Hardouin, Perizonius, & encore moins Vaillant, de n'avoir pas sçu lire les Médailles; cependant on voit qu'ils se sont trompés sur celle-ci; ils ont pris pour un l ce qui étoit un T, & cette mauvaise lecture les a jettés dans des conjectures qui sont destituées de fondement.

M. Pellerin passe ensuite aux Médailles Phéniciennes & fait quelques réflexions sur l'origine des caractères qu'elles représentent. Cette question, moins importante que celle qui concerne la lecture, a paru mériter quelque attention. M. Pellerin a dit précédemment que ces caractères dérivoient des caractères Hébreux ou Chaldaïques, tandis que le plus grand nombre des Auteurs qui en ont parlé les font dériver des caractères Samaritains. En conséquence il entreprend ici de soutenir son sentiment. Il faut d'abord observer qu'il ne parle que de quelques caractères auxquels il donne une origine Hébraïque; car il convient avec tous les autres Sçavans, que les caractères portés en Gréce par Cadmus près de 1500 ans avant Jesus-Christ, ressemblent assez en général à l'écriture Samaritaine. Il ajoute à cette premiere observation que les Médailles Phéniciennes que nous trouvons sont d'un tems bien postérieur, puisqu'on n'en a pas qui ayent été fabriquées antérieurement au regne d'Alexandre le Grand, si ce n'est quelques Médailles en argent & en bronze qui paroissent être des Rois de Perse sur lesquelles on voit des caractères Phéniciens. Celles-ci ne peuvent être d'un tems plus ancien que 340 à 350 ans avant J. C. Or depuis le tems de Cadmus jusqu'à cette époque l'écriture Phénicienne a dû changer de même que la Grecque qui a varié dans ses formes. Les Phéniciens dans ces changemens ont donc pu prendre quelques-uns des caractères Chaldaïques, appellés ensuite Hébraïques depuis que les Juifs au retour de la captivité les eurent adoptés. M. Pellerin pense que les Phéniciens dès le tems de David, en conséquence des liaisons qu'ils avoient avec les Assyriens, avoient déjà pris quelques-uns des caractères Chaldaïques, qu'ils eurent la même occasion sous Salmanasar, puisqu'alors des Peuples d'Assyrie vinrent occuper les terres des dix Tribus d'Israël. On voit qu'à cet égard, de part & d'autre, on ne peut produire que des conjectures. Il faut convenir que les caractères Phéniciens ressemblent en général à ceux des Samaritains; que parmi ces caractères Phéniciens quelques-uns paroissent se rapprocher davantage de la forme des caractères Hébreux; il nous paroît que c'est-là ce que M. Pellerin a voulu dire, & c'est ce

Digitized by Google

que l'on peut dire de plus raiſonnable. Quant à ſçavoir ſi les Phéniciens les ont pris directement dans l'Alphabet Aſſyrien, c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de décider, d'autant plus qu'en remontant plus haut, il paroît que les Phéniciens & les Aſſyriens ont puiſé l'un & l'autre dans une ſource commune, & que toutes ces lettres Orientales, partent d'un même fonds, dont ces Nations ſe ſont inſenſiblement écartées, lorſqu'elles ont été fixées dans les Pays qu'elles ont habités. Ainſi ſans prendre aucune lettre dans l'Alphabet de l'un ou de l'autre Peuple, celles qui ont le plus de reſſemblance entr'elles ſeroient celles de l'ancien fonds qui auroient ſouffert moins d'altérations, d'autant plus que dans les autres on retrouve toujours un même fonds de reſſemblance. Voilà quel eſt notre ſentiment, s'il nous eſt permis de le propoſer ici. Mais revenons à l'Ouvrage qui fait le ſujet de cet extrait. M. Pellerin examine en particulier les Lettres *Aleph*, *Koph*, *Thau*, *Ain*, *Reſch* & *Schin*. Ces obſervations grammaticales ne ſont pas ſuſceptibles d'extrait. En général il réſulte de là qu'il y a des formes de lettres qui ne ſont pas encore aſſez connues pour déterminer leur valeur, qu'il y en a quelques-unes ſur leſquelles M. Pellerin n'eſt pas d'accord avec M. l'Abbé Barthelemy, parce que quelques-unes de ces lettres ſe reſſemblent, & que d'autres qui ſont les mêmes néceſſairement ont été employées par l'Artiſte ſur le même monument avec quelque différence, capable d'arrêter ceux qui liſent.

M. Pellerin termine cette Lettre par de nouvelles remarques ſur une Médaille Punique, ſur laquelle M. l'Abbé Barthelemi a ſuppoſé qu'on pouvoit lire *Mabakar* ou *Habakar*, & qu'il attribue au Roi Bocchus. Nous obſervons cependant que M. l'Abbé Barthelemi ne propoſe que des doutes (*a*) ſur la lecture de ce mot, doutes qu'il énonce en peu de mots en forme de queſtion, & dont il demandoit la ſolution aux Sçavans.

M. Pellerin également arrêté par les difficultés ſe contente de dire d'abord que ce mot ne peut être lu de cette maniere; enſuite il ajoute, que s'il vouloit promener ſes penſées dans les eſpaces imaginaires & donner à perte de vue dans les conjectures, il pourroit en former auſſi ſur la ſignification de ce mot; on voit par-là qu'il tient peu à celle qu'il propoſe. Il apperçoit donc dans la lettre priſe pour un *mim* un monogramme formé d'un *noun*, d'un *ain* & d'un *mim*, ce qui fait le mot de נעם *Noam* qui ſignifie *Jucundus*. Cette épithète lui paroît convenir à quelque Ville d'Afrique; enſuite au lieu de *bakar*, il lit בדד *Badad* qui ſignifie *ſolitude*, ce qui déſigneroit une Ville agréable, bâtie dans un lieu écarté. Dans cette lecture il faut ſuppoſer que les deux *Daleth* ont abſolument une forme

(*a*) Sa Lettre ſe trouve dans le Journal des Sçavans du mois de Septembre 1763.

Digitized by Google

différente. Il propoſe une ſeconde lecture de ce mot également fondée ſur des conjectures, mais ces détails ſont inutiles ici, d'autant plus que M. Pellerin les termine en diſant qu'il vaut mieux laiſſer ſans explication le mot en queſtion que d'en donner des interprétations ambiguës & illuſoires. M. l'Abbé Barthelemy avoit dit au ſujet du même mot, ici les conjectures ſe préſentent en foule, mais je me fais un devoir de les ſupprimer. Il réſulte de cette diſcuſſion que M. l'Abbé Barthelemy a propoſé une légere conjecture que M. Pellerin n'admet point. De nouvelles Médailles leveront ces difficultés & il eſt toujours utile que chacun de ceux qui examinent ces monumens propoſe ou ſes doutes ou ſon ſentiment; l'un & l'autre combattus, diſcutés ſerviront un jour à nous conduire à des connoiſſances certaines, qui pourront jetter du jour ſur l'hiſtoire ancienne.

HISTOIRE DE LA MALADIE ET DE SES SUITES DU ſieur Serouge, Maître Pâtiſſier à Paris, âgé de ſoixante & douze ans, attaqué de la pierre; avec quelques obſervations ſur des notes inſérées au bas des pages d'un Ecrit imprimé, qui a pour titre Mémoire du ſieur le Cat, Chirurgien à Rouen, &c, contre le ſieur Dageſt, Chirurgien Major, &c. Imprimé chez Gueffier, à Paris 13 pag. *in*-4°.

LE malade dont la petite Brochure que nous annonçons contient l'hiſtoire, avoit la pierre depuis huit ans, avec des accidens cruels; c'étoit un de ces infortunés auxquels de longues ſouffrances ont, pour ainſi dire, donné la mort avant qu'on leur faſſe une opération qu'on entreprend, preſque ſans eſpérance, & à laquelle on ne conſent qu'en cédant aux inſtances qu'ils font pour être délivrés d'un état qu'ils trouvent pire que la mort même. Celui-ci n'a ſurvécu que quatre heures à celle qui lui a été faite le deux Mars de la préſente année par le célèbre *Frere Côme*.

Les improbateurs du Lithotome caché qui reprochent ſans fondement à cet inſtrument d'occaſionner des hémorrhagies, dont pluſieurs taillés périſſent en peu de tems, ayant eu connoiſſance de la mort prompte de celui-ci, n'ont pas manqué de ſuppoſer qu'il étoit mort d'hémorrhagie, & ont inſéré dans le petit écrit cité au titre de celui-ci la note ſuivante :

« Le 2 Mars 1768 à huit heures » du matin, l'Auteur du Lithoto» me caché a fait avec ſon inſtru» ment, l'opération de la taille au » ſieur Serouge, Maître Pâtiſſier à » Paris, rue Gallande, après l'a» voir préparé pendant deux mois; » cette opération faite en préſence de » *pluſieurs* Chirurgiens de l'Acadé» mie, a été ſuivie d'une *hémorrhagie*, » & le pierreux eſt mort à midi.

A cette imputation l'Auteur de la Brochure que nous annon-

Digitized by Google

ſons, répond par le Certificat ſuivant ; « Nous Médecin, & Chirurgiens conſultans, aſſiſtans, & préſens à l'opération de la taille, faite le deux du mois de Mars 1768, entre ſept & huit heures du matin au ſieur Serouge, Maître Pâtiſſier à Paris, âgé de 72 ans, & totalement dans un état de langueur : atteſtons à tous qu'il appartiendra, qu'*il ne parut aucune effuſion de ſang*, pendant ni après l'opération, tant ſur la table que dans ſon lit, pendant tout le tems que nous fûmes préſens, pas davantage que ſi l'opération eût été pratiquée ſur un ſujet mort de la veille ; & que les lévres de la plaie nous parurent *auſſi pâles que des chairs mortes*, pendant tout le tems que dura l'opération ; phénomène qu'aucun de nous n'avoit encore vû dans les ſujets vivans. A Paris ce 4 Avril 1768, & au bas eſt écrit.

» *Paris*, Médecin ordinaire du » malade, certifie & atteſte comme très-vrai, ce qui eſt énoncé » dans le Certificat ci-deſſus, ainſi » que tout ce qui eſt dit dans le » Mémoire du Frere Côme, ſur le » fait de la maladie & de l'opération du ſieur Serouge. *Menjon*, » ancien Prévôt du Collége & Académie Royale de Chirurgie, *Fréchou*, Chirurgien, *Marges*, Chirurgien, *Maupillier*, Chirurgien, » *Merlin*, Maître en Chirurgie au » Fauxbourg la Guillottière à Lyon, » *Toipſel*, Chirurgien.

Un Certificat comme celui-ci, ſigné de ſept témoins, dont un ſeul eſt de l'Académie de S. Côme, nous diſpenſe de faire aucune réflexion ſur la note qui y a donné lieu ; nous ajouterons ſeulement qu'il s'agit dans le reſte de la Brochure d'une comparaiſon de la méthode de tailler du frere Côme avec celle de M. le Cat ; ce dernier avoit avancé dans un aſſez gros Ouvrage compoſé contre le Lithotome caché : *Que la meilleure de toutes les méthodes de tailler ſera ſeulement celle par laquelle il mourra moins de ſujets ;* on le prend ici au mot ; ſur cette propoſition évidente par elle-même, & d'après des relevés qu'on donne comme très-exacts, on aſſure qu'il meurt environ un quart des taillés par la méthode du Lithotomiſte de Rouen, & à peine un treiziéme de ceux qui le ſont par le Lithotome caché.

Lettres ſur la Lithotomie pour prouver la ſupériorité du Lithotome caché pour l'opération de la taille, ſur tous les autres inſtrumens qui ont été propoſés juſqu'à ce jour ; leſquelles contiennent pluſieurs obſervations très-eſſentielles à la Chirurgie, & en particulier à l'opération de la taille. Par M. Chaſtanet, ancien Chirurgien, Aide-Major des Camps & Armées du Roi, Correſpondant de l'Académie Royale de Chirurgie, Lieutenant de M. le premier Chirurgien du Roi, Chirurgien Aide-Major, des Hôpitaux Militaires, & Maître en Chirurgie à Lille en Flandre. A Londres & ſe trouve à Paris chez

d'Houry, Imprimeur-Libraire de Monſeigneur le Duc d'Orléans, rue de la Vieille-Bouclerie. 1768. *in*-8°. de 199 pages.

Cette Brochure contient trois lettres, dont les deux premieres avoient déjà paru. Comme l'édition en étoit épuiſée, l'Auteur a cru en publiant la troiſiéme devoir faire réimprimer les deux premieres, d'autant plus, ajoute-t-il dans ſon Avertiſſement que le Public a paru lire avec plaiſir la défenſe d'un inſtrument ſi univerſellement accueilli & qui mérite de l'être par une infinité de ſuccès.

L'objet de ces Lettres eſt le même que celui de la Brochure précédente; elles ſont dirigées contre M. *Vandergracht*, Lithotomiſte de la Ville de Lille en Flandre, lequel a une méthode particulière de tailler, & eſt par conſéquent improbateur du Lithotome caché. M. *Chaſtanet* qui taille fort heureuſement par le moyen de cet inſtrument, repouſſe d'abord avec force les imputations de ſon adverſaire, & enſuite l'attaque lui-même, en l'accablant de Certificats légaliſés, d'extraits mortuaires, de déclarations pardevant Notaires; il paroît en réſulter que la vérité n'a pas toujours été reſpectée ou du moins aſſez ſoigneuſement recherchée par M. Vandergracht, & qu'il périt un plus grand nombre de taillés par ſa méthode que par celle du frere Côme. En mettant à part quelques expreſſions vives qu'entraînent preſque toujours des diſcuſſions de cette nature, ces Lettres ſont inſtructives, écrites avec chaleur & ſe font lire avec intérêt, parce qu'elles roulent ſur un objet des plus importans pour l'humanité.

NOUVELLES

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

DE PRUSSE.

De Berlin.

Prix de l'Académie de Berlin.

L'Académie de Berlin dans ſon Aſſemblée publique du 2 Juin 1768. a adjugé le Prix de la Claſſe de Belles-Lettres à l'Eloge de Leibnitz, compoſé par M. Bailly, Garde des Tableaux du Roi en ſurvivance, & Membre de l'Académie des Sciences de Paris.

La Claſſe de Métaphyſique avoit propoſé la queſtion ſuivante: *Si l'on peut détruire les penchans qui viennent de la Nature, ou en faire naître qu'elle n'ait pas produits ? Et quels ſont les moyens de fortifier les penchans lorſqu'ils ſont bons, ou de les affoiblir lorſqu'ils ſont mauvais, ſuppoſé qu'ils ſoient invincibles ?*

M. Cochius, Prédicateur de la Cour à Potſdam, a remporté le Prix.

La Claſſe de Mathématique propoſe pour l'année 1770. la queſtion ſuivante : *Quelles ſont les dimenſions des objectifs compoſés de deux matières, telles que le verre commun & le cryſtal d'Angleterre, les plus propres à détruire entiérement, ou au moins ſenſiblement, les aberrations de réfrangibilité & de ſphéricité, tant pour les objets placés dans l'axe que pour ceux qui ſont hors de l'axe ? Et quel eſt le nombre & l'arrangement des oculaires qu'il faudroit adapter à de tels objectifs pour avoir les lunettes les plus parfaites qu'il eſt poſſible ?*

Le Prix conſiſte en une Médaille d'or du poids de cinquante Ducats. Les Piéces ſeront adreſſées à M. le Profeſſeur Formey, Secrétaire perpétuel de l'Académie, juſqu'au 1 de Janvier 1770. après quoi on n'en recevra abſolument aucune, quelque raiſon de retardement qui puiſſe être alléguée.

Le jugement de l'Académie ſera déclaré dans l'Aſſemblée publique du 31 de Mai 1770.

On a été averti par le Programme de l'année précédente, que le Prix de la Claſſe de Philoſophie Expérimentale ſera adjugé le 31 de Mai 1769, ſur la queſtion ſuivante : *Expoſer les moyens déterminés de lier entr'elles la Phyſique & l'Œconomie rurale plus étroitement qu'elles ne l'ont été juſqu'à préſent, & en particulier de rapporter à des principes ſuſceptibles d'application l'influence de la Phyſique ſur diverſes parties de l'Œconomie ſuſdite.*

Digitized by Google

FRANCE.

LYON.

Discours sur les avantages des Belles-Lettres, relativement aux Provinces. Par M. Sabatier, Professeur d'Eloquence au Collége de Tournon; dédié à M. le Maréchal-Prince de Soubise. A Lyon, de l'Imprimerie des Freres Periſſe, Libraires des Colléges. 1768. Brochure *in*-4°. 32 pages.

DE SENS.

Eloge Funébre de Très-Haut & Très puiſſant Seigneur Claude-Louis-François de Regnier, Comte de Guerchy, Marquis de Nangis, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ſes Armées, Colonel-Lieutenant du Régiment du Roi Infanterie, Gouverneur des Ville & Château de Huningue, & ci devant Ambaſſadeur de ſa Majeſté à la Cour de Londres. Prononcé dans l'Egliſe Paroiſſiale de Nangis, le 9 Novembre 1767. Par M. Oudot, Prêtre, Curé de la Croix-en-Brie. A Sens, de l'Imprimerie de P. H. Tarbé, Imprimeur de la Ville & du Clergé. Se vend à Paris, chez la Veuve Pierres & Fils, Libraires, rue S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, à S. Ambroiſe & à la Couronne d'Epines. 1768. Avec Approbation & Permiſſion. Brochure *in*-4°. de 36 pages.

PARIS.

*Journal d'un Voyage à la Louiſiane, fait en 1720. par M.*** Capitaine de Vaiſſeau de Roi.* A la Haye & ſe trouve à Paris chez Muſier fils & Fournier Libraires, Quai des Auguſtins. 1768. 1 Volume *in*-12 de 316 pages.

Cette nouvelle Relation de la Louiſiane eſt faite en forme de Lettres qui ſont adreſſées à une Dame. L'Auteur par la gayeté & le badinage qu'il y a répandus ſe propoſe d'amuſer ſon Lecteur, & il ne prétend pas faire un Ouvrage bien inſtructif ni dans lequel on puiſe de nouvelles connoiſſances. Il y entre en effet dans de petits détails aſſez peu intéreſſans, & la plaiſanterie qu'il a miſe dans ces Lettres n'eſt ſouvent pas fort agréable.

Penſées & Réflexions Morales. Par un Militaire.

Nihil ſine virtute.

A Paris, chez Merlin, Libraire, rue de la Harpe, à Saint Joſeph. 1768. Avec Approbation & permiſſion, Brochure *in* 12. de 165 pages & les Préliminaires 4.

Les Sujets de ces penſées détachées, ſont rangés ſelon l'ordre alphabétique.

On vient de mettre en vente chez Panckoucke Libraire, près la Comédie Françoiſe, le douziéme Cahier des gravures d'Oiſeaux enluminées d'après nature au Jardin du

Digitized by Google

Roi, depuis la planche 265 juſqu'à la planche 288. Les Oiſeaux qu'elles comprennent ſont ; l'Oiſeau Royal mâle ; le Griſand ; le Friquet & le Verdier ; le Mainate des Indes Orientales ; le Toucan à gorge jaune de Cayenne ; la Becaſſine du Cap-de-Bonne-Eſpérance ; le Jacamar à longue queue de Surinam ; le Merle à collier du Cap-de-Bonne-Eſpérance ; le Merle de S. Domingue, & le Merle des Indes Orientales ; le Coucou des Indes Orientales, & le Coucou huppé de Coromandel ; le Macareux ; le plus petit Oiſeau Mouche de l'Amérique ; l'Oiſeau mouche tacheté de Cayenne ; autre Oiſeau Mouche de Cayenne, & l'Oiſeau Mouche à gorge rouge du Bréſil ; le Coucou tacheté de Mindanao ; le Fou de Baſſan ; le Cotinga pourpré de Cayenne ; l'Etourneau du Cap-de-Bonne-Eſpérance ; le Pic rayé de S. Domingue ; le Coliou du Cap-de-Bonne-Eſpérance, & le Coliou huppé du Sénégal ; le Calao, des Moluques ; le Martin Pêcheur huppé, du Mexique ; le Rollier de Mindanao ; le Pluvier à collier de S. Domingue ; le Perroquet de l'Iſle de Luçon, & la petite Perruche du Sénégal. Le prix eſt toujours de 24 liv. en grand Papier & de 15 liv. en petit papier.

Le quinziéme Cahier des Oiſeaux gravés & enluminés au Jardin du Roi, ſous les yeux de M. d'Aubenton, vient d'être mis en vente chez le même Libraire ; il contient les Oiſeaux ſuivans : le Faiſan huppé de Cayenne ; le Faiſan verdâtre de Cayenne ; le Merle ſolitaire des Philippines ; le Coulon chaud de Cayenne ; le Verdier du Cap-de-Bonne-Eſpérance & celui de S. Domingue ; le Cravant ; le Carouge de Cayenne ; le Caſſique huppé de Cayenne ; le Pic du Canada, & le petit Pic du Sénégal ; l'Oie de Canada ; l'Oie de Guinée ; le Héron huppé de Mahon ; le Héron bleuâtre de Cayenne ; & le Héron bleuâtre à ventre blanc de Cayenne ; le Roſſignol de muraille mâle & ſa femelle ; la poule d'eau de Cayenne, l'Avocette ; le Merle du Sénégal, appellé Podobe ; le Merle de la Guyanne ; le Martin-Pêcheur, du Sénégal ; le Bec-en-Ciſeaux, de Cayenne ; le Merle à ventre orangé, du Sénégal ; la petite Perruche verte de Cayenne ; & le Perroquet de la Havanne, qui forme la 360e planche de cette belle Collection, dont voilà plus de la moitié de publiée.

Projet de Souſcription.

Collection complette des Œuvres Latines & Françoiſes du célébre Leibnitz, pour laquelle on ſouſcrit chez Molini, Libraire, quai des Auguſtins, à l'Italie Lettrée, à Paris.

Ces Œuvres raſſemblées en ſix gros Volumes *in*-4°. par les ſoins de Monſieur Louis Dutens, ſeront diviſées de la manière ſuivante.

Le Tome premier contiendra les Eſſays de Théodicée, & les autres piéces qui y ont rapport, avec le Portrait de l'Auteur, 1044 pages.

Digitized by Google

Le Tome ſecond ſera diviſé en deux parties, dont la premiere contiendra la Logique, & la Métaphyſique; & la ſeconde, la Phyſique, la Chymie, la Médecine, la Botanique, l'Hiſtoire Naturelle, 698 p.

Douze planches de Phyſique.

Douze planches d'Hiſtoire Naturelle.

Le Tome troiſiéme contiendra ſes Œuvres Mathématiques, 726 p.

Vingt-cinq planches de Mathématiques.

Le Tome quatriéme diviſé en trois parties, dont la 1re contiendra la Philoſophie générale & quelques Traités ſur les Chinois. 2°. L'Hiſtoire & les Antiquités. 3°. La Juriſprudence, 1050 p.

Le Tome cinquiéme, la Philologie, 640 p.

Le Tome ſixiéme, diviſé en deux parties, dont la 1ere contiendra la ſuite de la Philologie; & la ſeconde l'Etymologie, 688 p.

Une planche.

L'on délivrera d'abord en ſouſcrivant les trois premiers Volumes, & les trois derniers, ſix mois après au plus tard.

Le prix de la Souſcription ſera de 42 liv. — en feuille, dont on payera 28 liv. — en ſouſcrivant & en recevant les trois premiers Volumes, & les 14 liv. — reſtantes en retirant les trois derniers.

Le prix pour ceux qui ne ſouſcriront pas, ſera de 54 liv.

La Souſcription ne ſera ouverte que juſques à la fin de Juillet 1768.

Livres nouvellement arrivés des Pays Etrangers, qui ſe trouvent à Paris chez Cavelier, avec leurs Prix en feuilles.

Médecine, Chirurgie, Hiſtoire Naturelle.

Haller (Alberti) Primæ Lineæ Phyſiologiæ in uſum Prælectionum Academicarum, Editio 3a. aucta, & emendata. 8°. Gottingæ. 1765. 4 liv. 10 ſols.

Ejuſdem Elementa Phyſiologiæ corporis humani, 8 Vol. 4°. 1747. & 1796. Bernæ 79

Ejuſdem Hiſtoria ſtirpium indigenarum Helvetiæ inchoata. Tomus primus, Plantæ Flore compoſito, Dydinamiæ, Papilionaceæ, Cruciatæ, Mecoſtemones, Iſoſtemones, Dyploſtemones. Tomus ſecundus, Polyſtemones, *Liliaceæ*, Gramineæ, Apetalæ. Tomus tertius, Apetalæ Staminibus inconſpicuis, 3 Vol. *in fol.* cum figuris. Bernæ 1768. 84

Jacquier, (Nic. Joſ.) Obſervationum Botanicarum, Iconibus ab Auctore delineatis illuſtratarum, Pars 3a. *in-fol.* cum fig. Vindobonæ. 1768. 12

Crautz (Hen. Jo. Nep.) Inſtitutiones rei Herbariæ juxta nutum naturæ digeſtæ ex habitu. 2 Vol. *in-8°.* Viennæ. 1766. 15

Ejuſdem Claſſis Umbelliferarum, emendata cum generali ſeminum tabula & figuris æneis, in neceſſarium Inſt. rei Herbariæ ſupple-

Digitized by Google

mentum. *in*-8°. cum fig. Lypſiæ. 1767. 3 liv. 10 ſols

Wulff Jo. Chriſt.) Icthyologia cum amphibiis regni Boruſſici, methodo Lineana diſpoſita. *in*-8°. Regiomonti. 1765. 1 l. 10 ſ.

Diſpenſatorium Medico - Pharmaceuticum Juſſu Seren. ac Pot. Principis Electoris Caroli Theodori, ſuccinctum, in ordinem conjeſtum, unà cum taxa ex juſto & æquo Statuta, in Lucem emiſſum à Concilio Medico Electorali Palatino. *in-fol.* Mannhemii. 1764. 15

Diſpenſatorium Pharmaceuticum Auſtriaco-Viennenſe, in quo hodiernâ die uſualiora medicamenta ſecundùm artis regulas, componenda viſuntur. *in-fol.* Vindobonæ. 1765. 9

Kolpin (Alex. Bern.) Schediaſma Anatomicum de ſtructurâ mammarum ſexûs ſegnioris nupertimis obſervationibus & experimentis ſuperſtructa. Adjectæ ſunt tabulæ æri inciſæ. *in*-4°. Betolini. 1765. 3

Rubel (Jo. Frid.) Novum Syſtema Medicum & Chirurgicum, tam theoreticum quam practicum, ſecundùm methodum Mathematicam. *in* 8°. Francof. & Lypſiæ. 1765. 3

Caroli à Linné, Clavis Medicinæ duplex, exterior & interior. Editio ſecunda. *in* 8°. Longoſaliſſæ. 1767. 1 l. 4 ſ.

Klinkoſch (Joſ. Thad.) Programma quo Anatomicam monſtri Bicorporei Monocephali deſcriptionem proponit in Scholis Publicis. *in*-4°. cum fig. Pragæ. 1767. 3 liv.

Klein (Jacob. Theod.) Ova Avium plurimarum ad naturalem magnitudinem delineata & geminis coloribus picta. 4°. Lypſiæ. 1766. 18

Murray (Jo. And.) hiſtoria Inſitionis Variolarum in Sueciâ, ad noviſſimum tempus protracta. 8°. Gottingæ. 1767. 1 liv. 10 ſols

Lauge (Jo. Hen.) Tentamen Med. Phyſicum de Remediis Domeſticis Brunſviceſium. *in* - 8°. Brunſvigæ. 1765. 2 l. 10 ſ.

Moultrie (Jo.) Diſſertatio Medica de febre malignâ biliosâ Americæ, Anglicè the Jellow Fever, olim habita, cum præfatione E. G. Baldinger. *in*-4°. Longoſaliſſæ. 1768. 1 liv.

Jouſtoni (Jo.) Hiſtoriæ Naturalis de Arboribus & Plantis, Libri X. tabulis 137 ab illo celebertimo Mathia Meriano Æri inciſis ornati ex ſcriptoribus tam Antiquis, quàm recentioribus maximâ curâ collecti, quos ob raritatem denuò imprimendos ſuſcepit. Tom. primus. Tabulas 63 exibens. *in-fol.* Helbronæ. 1768. 30

Steimmig (Jo. Phil.) Diſſertatio Medica de remediis ſuſpectis & venenatis. 4°. Erlangæ. 1767. 1 l.

Rudolph (Jo. Ph. Jul.) Diſſertatio Chirurgico - Medica de uſtione cranii in Epilepſiâ. *in* - 4°. Erlangæ. 1768. 1 l.

Doerfler (Jo. Frid.) Diſſertatio Medica de vaſis nervorum. *in*-4°. Erlangæ. 1768. 1 liv.

Digitized by Google

Veidenfeld (Jo. Segeri) de Secretis Adeptorum, ſive de uſu ſpiritûs vini Lulliani. Libri IV. *in*-8°. Lypſiæ, 1768. 4 l.

Trew (Jacob. Chriſt.) Apologia & Mantiſſa obſervationis de cedro Libani, & cedrorum Libani hiſtoriæ pars altera. *in*-4°. cum fig. Norimbergæ. 1767. 2 l. 10 ſ.

Vogel (Rudolph. Aug.) Opuſcula Medica ſelecta, anteà ſparſim edita, nunc autem in unum collecta, recognita, aucta, & emendata. Scilicèt Animadverſiones ſuper morbis incurabilibus; de Laringe humano & vocis formatione; de incremento ponderis corporum quorumdam igne calcinatorum; analecta chemica de vitro antimonii, &c. *in*-4°. Gottingæ. 1768. 5 l.

Settegaſt. (Ant. Franc.) Inſtitutiones Medicinæ ad motuum leges, ordines, mores, harmoniam & Therapeiæ Miniſterium inſtruentes ad ſecuriorem curationum baſin, ac ad prævidendas & præcavendas morborum criſes, &c. 2 Vol. *in*-8°. Francofurti ad Mœnum 1768. 5 liv.

Tralles (Barth. Lud.) Vera Patrem Patriæ ſanum & Longævum præſtandi methodus; ex præceptis omnis ævi diæteticis, atque recentiſſimis artis ſalutaris principiis deducta. *in*-4°. Vratiſlaviæ. 1767. 6 liv.

Ejuſdem Vexatiſſimum noſtrâ ætate de Inſitione variolarum, vel admittenda, vel repudianda, argumentum, occaſione quæſtionum ab Ant. de Haen ſibi propoſitarum. *in*-8°. Vratiſlaviæ. 1765. 3 l. 10 ſ.

Floræ Danicæ faſciculi ſex, *in-fol.* cum fig. 1761 & 1766.

Storck (Ant.) Libellus quo demonſtratur Strammonium, hyoſciamum, aconitum, non ſolùm tutò poſſe exhiberi uſu interno hominibus, verùm & ea eſſe remedia in multis morbis maximè ſalutifera. *in*-8°. cum fig. Vindobonæ. 1762. 2 liv.

Lupin (Ed. Jac.) Hiſtoriæ Morborum difficiliorum, & curationes, cum adnotationibus. *in* 8°. Ratisbonæ. 1764. 1 l. 4 ſ.

Trilleri (Dan. Wilhel) Exercitationes duæ de veſpertina morborum exacerbatione & de veſpertina morborum curatione, Divino Chriſti miraculo peracta, Editio altera, ab ipſo Auctore denuò recognita, emendata & aucta, cum indice rerum copioſiſſimo. *in*-8°. Wittebergæ. 1768. 1 l.

— Ejuſdem Opuſcula Medica ac Med. Philologica, anteà ſparſim edita, nunc autem in unum collecta atque digeſta. Opuſculorum medicorum Pars prima, comprehendens diſſertationes. Pars ſecunda diſſertationes, aliaſque exercitationes medico Philologicas, cum Præfatione Carol. Chriſt. Krauſe. 2 Vol. *in*-4°. Francofurti. 1766. 15 liv.

Favrat (Lud.) Aurea Catena Homeri, id eſt concatenata naturæ hiſtoria Phyſico-chemica, Latina Civitate Donata, notiſque illuſtrata. *in*-8°. Franc. & Lypſiæ. 1762. 5 l.

Digitized by Google

Commentarii de rebus in Scientia Naturali & Medicina geſtis. Voluminis XIV. Pars tertia. *in*-8°. Lypſiæ. 1768. 2 liv.

Haller (Albert.) Operum Anatomici argumenti minorum Tomus tertius. Accedunt Opuſcula Pathologica aucta & recenſa. *in*-4°. cum fig. Lauzannæ. 1768. 10 liv.

—Ejuſdem Opuſcula Pathologica, partim recuſa, partim inedita, quibus ſectiones cadaverum morboſorum potiſſimùm continentur. Editio nova, aucta & emendata. *in*-8°. cum fig. Lauſannæ. 1768. 3 liv.

Hiſtoire de l'Elephantiaſis, contenant auſſi l'origine du ſcorbut, du feu de S. Antoine, de la vérole, &c. Avec un précis de l'hiſtoire Phyſique des tems; par M. Raugi-nond D. M. de Montpellier. *in*-8°. Lauſanne. 1767. 1 liv. 10 ſols.

Obſervation de Phyſique.

Au mois de Juin dernier, il eſt arrivé à Yvry près Paris, un phénomène fort ſingulier : un Remouleur ou Gagne-Petit, repaſſant des ciſeaux ſur une meule de grès qu'il faiſoit tourner avec rapidité par le moyen d'une grande roue, la meule a paru tout en feu & elle s'eſt briſée avec un éclat ſi fort, & une détonnation ſi violente, qu'un fragment de la meule a été lancé à plus de 30 pieds de hauteur; la matière électrique contenue dans les parties métalliques de la meule miſe en jeu par l'étincelle des ciſeaux ne ſeroit-elle point la cauſe d'une ſi terrible détonnation ?

La propriété que l'aimant paroît avoir de guérir les maux de dents a été l'objet d'une Lettre de M. d'Arquier, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences, que nous avons publiée. Depuis ce tems-là ce Sçavant nous a fait part d'une Lettre que lui a écrite M. Mejet, Capitaine au Régiment de Dauphiné, ſur une cure qu'il regarde comme l'effet de la même cauſe. Raymond Guillen habitant de la Salvetat, ayant été pendant trois heures dans l'eau juſqu'au genou pour retirer du chanvre, le 22 Septembre 1767, ſouffrit un ſi grand froid qu'il eut même quelques tremblemens : le 28 il reſſentit un douleur ſur l'os de la rotule, qui allant toujours en croiſſant lui ôta le ſommeil & la poſſibilité de travailler; la douleur étoit ſans inflammation, mais ſeulement avec une grande chaleur intérieure. Le 30 M. Mejet lui appliqua ſur le genou malade un barreau aimanté, pendant quatre à cinq minutes, le malade ſentit la chaleur & la douleur interne ſe diviſer, il marcha avec beaucoup plus de facilité. Deux autres applications dans ſe même jour le mirent en état de travailler & de dormir, la douleur s'étendit, la démangeaiſon ſe fit ſentir, & deux autres applications des barreaux aimantés le mirent au point de ne ſentir aucune douleur le 2 Octobre ſuivant.

Digitized by Google

AVIS.

Nous avons reçu une Lettre anonyme, datée du mois de Juillet 1768, dans laquelle on se plaint que plusieurs Lettres qui se trouvent insérées dans le Journal, ne sont indiquées dans la table que par le simple titre de *Lettre à MM. les Auteurs du Journal.* On desireroit que nous indiquassions le sujet & l'Auteur lorsqu'il se fait connoître. Nous sentons toute l'utilité de cet avis & nous nous y conformerons, sur-tout pour la table de chaque Journal; car dans la Table générale qui se trouve au second de Décembre nous indiquons le sujet de ces Piéces, & si quelques-unes nous échappent, ce n'est que par oubli.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL

DU MOIS DE SEPTEMBRE 1768.

ELOGE de M. Macquart. 635
Evénemens historiques intéressans, relatifs aux Provinces de Bengale, & à l'Empire de l'Indostan. 639
Lettre de M. Chardenon, Docteur-Agrégé au Collége de Médecine de Dijon, &c. 648
Alberti V. Haller Præsidis Societatis Reg. Scient. Gotting. sodalis Academiæ Reg. Scient. Paris. Reg. Chir. Gall. &c. 659
Nouvelle méthode pour diviser les instrumens de Mathématique & d'Astronomie. 666
Deuxiéme Lettre sur la Philosophie de Marc-Aurele. 671
Lettre de l'Auteur des Recueils de Médailles des Rois, de Peuples, & de Villes. 682
Histoire de la maladie & de ses suites du sieur Serouge, Maître Pâtissier à Paris. 686
Nouvelles Littéraires. 689

Fin de la Table.

Digitized by Google

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXVIII.

OCTOBRE.

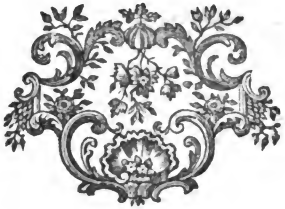

A PARIS,
Chez LACOMBE, Libraire, rue Chriſtine.

M. DCC. LXVIII.
AVEC PRIVILÉGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

OCTOBRE M. DCC. LXVIII.

DE LA MANIÈRE D'APPRENDRE LES LANGUES. A Paris, chez Saillant, Libraire, rue S. Jean-de-Beauvais. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. Vol. *in*-8°. de 278 pages, ſans les Préliminaires qui en ont 14.

Voici un Livre utile, bien écrit & propre à opérer une révolution dans la manière d'apprendre les Langues. Les enfans apprennent la leur par l'uſage, & ſans entendre parler de Déclinaiſons, de Conjugaiſons ni de Syntaxe : quel beſoin de leur en parler pour une autre Langue ? Ne pourroit-on pas trouver une manière d'apprendre par l'uſage & les Langues mortes & les Langues étrangères, de ſorte que les Livres, les Ouvrages des bons Auteurs fuſſent pour ces Langues, ce que la parole eſt pour la langue maternelle ? M. du Marſais avoit imaginé pour cela un moyen fort ſimple, c'étoit de placer au-

Digitized by Google

deſſus des mots Latins, par exemple, les mots François correſpondans. D'autres Auteurs ont travaillé à perfectionner cette invention, qui n'a pourtant point encore prévalu. L'Auteur de l'Ouvrage que nous annonçons, juge que cette méthode n'eſt pas aſſez connue; il s'attache à lui donner, dit-il, les développemens néceſſaires; mais en effet, il la perfectionne beaucoup, il en rend l'utilité ſenſible, & il l'augmente.

Cette méthode, dont l'avantage déciſif eſt de joindre toujours un mot connu au mot inconnu, avoit, ſelon l'Auteur, deux défauts qui ont pu nuire à ſes progrès. 1°. Elle conſervoit une portion de la Grammaire comme une Introduction néceſſaire; cette complaiſance pour les préjugés, dit l'Auteur, défiguroit la méthode qui ne paroiſſoit plus ce qu'elle étoit en effet, c'eſt-à-dire une ſimple imitation de la Nature; on crut donc n'y voir qu'un nouveau ſyſtême, qui ne diſpenſant point de l'étude de la Grammaire, ne méritoit pas qu'on abandonnât l'ancien. 2°. On n'avoit propoſé juſqu'à préſent pour tout Livre Elémentaire qu'une verſion littérale, accompagnée d'une traduction. Or ce Livre, ſelon l'Auteur, ne ſuffit ni pour le commencement ni pour la ſuite des études. Il n'entre pas aſſez dans le détail pour lever toutes les difficultés des Commençans, & il ne laiſſe pas aſſez de difficulté pour ceux qui ont fait quelques progrès. C'eſt à ces deux inconvéniens généraux qu'il s'agiſſoit de remédier. Suivons le plan de notre Auteur.

Il traite dans le Chapitre 1er de l'étude de la Langue maternelle, & ce Chapitre, ainſi que les ſuivans, eſt diviſé en un certain nombre d'articles, tous relatifs au ſujet du Chapitre, & tous liés les uns aux autres. Voilà pour ce qui concerne la forme extérieure. Entrons dans le fond des idées.

Il ſemble qu'un enfant devroit ſçavoir la Langue de ſon pays pour être en état de l'apprendre; on ne lui parle que François pour lui enſeigner le François, mais la Nature lui a déjà donné les premières leçons. Lorſque l'enfant a ſenti de la douleur ce ſentiment lui a arraché des cris. Son ame ſe réfléchiſſant ſur elle-même, a combiné le ſentiment de douleur avec les cris qui l'accompagnoient. Dès-lors il a ſçu qu'un certain cri ſignifie la douleur; ſur ce fondement s'eſt élevé l'édifice de la Langue naturelle.

Si par une ſuite néceſſaire de notre nature, il exiſte des ſignes qui manifeſtent ce que nous penſons, leur collection formera la Langue naturelle. Or cette Langue exiſte, quoique gênée & bornée par diverſes cauſes. Les penſées ſecrettes s'annoncent par des cris & des geſtes, elles ſe peignent, même malgré nous, ſur notre viſage & dans nos yeux. Mais nul homme ne ſçait toute la Langue naturelle, & chacun en ſçait une portion. Elle eſt plus ou moins étendue, ſelon la fineſſe des organes, ſelon la juſteſſe

Digitized by Google

des réflexions, sur-tout selon l'habitude de vivre avec de certaines personnes. Vous voyez la pensée de votre ami dans ses yeux, tandis que les autres ne la connoissent qu'après qu'il a parlé.

Cette Langue naturelle auroit pu donner naissance à toutes les autres. Deux hommes seuls dans l'Univers, ne sçachant se parler que par des gestes & par des cris, ne tarderoient pas à inventer une Langue articulée. Ils s'appercevroient que les mêmes organes qui poussent les cris, forment aussi des sons; & que quelques-uns de ces sons imitent certains objets, par exemple, le son *Coq* imite le chant de l'oiseau *Coq* en François, il paroîtra plus prompt & plus commode de prononcer le son *Coq* que de désigner un *Coq* par des gestes, qui souvent seroient équivoques. Mais comme il n'y auroit dans la nature aucune raison de préférer un son à un autre pour lier les mots, le hasard & le caprice décideroient du choix. Voilà la Langue articulée sortie de la Langue naturelle, & on suppose ici que cette première langue articulée, quelle qu'elle soit, a produit toutes les autres. Comparons avec la Langue naturelle les Langues articulées que nous supposons qu'elle a fait naître. Le lien qui unit la pensée aux gestes est naturel & nécessaire, celui qui l'unit aux paroles est libre & de convention. La Langue naturelle est la plus véridique, la plus pathétique, la plus répandue, elle est commune à tous les hommes, elle est le lien de leur Société. Les Sociétés particulières, qu'on appelle des Nations, ne détruisent point cette société générale; aussi les Langues nationales n'ont point fait cesser l'usage de la Langue naturelle. Mais d'un autre côté, il n'est aucune pensée que la langue articulée ne rende facilement & nettement, il en est beaucoup que la Langue naturelle n'exprime que d'une manière équivoque & obscure; celle-ci ne peut indiquer que par des détours les objets immatériels, souvent même les objets matériels; elle manque de signes pour exprimer les rapports; les langues articulées, au contraire, expriment distinctement & les idées & leurs rapports.

Ce que les Grammairiens appellent les huit ou neuf parties d'oraison, est ici réduit à trois classes, qui sont les *mots*, les *inflexions* & les *particules*. Les *mots* sont les signes des idées, les *inflexions* sont les mêmes *mots*, lorsqu'ils ont subi un changement qui leur fait signifier d'autres rapports : *aimerai* est l'inflexion d'*aimer*, c'est le mot *aimer*, qui a changé de terminaison, & qui en conséquence marque les rapports à la personne qui parle & au tems futur; les particules sont les signes des rapports.

Tout ce reste de Grammaire ne se trouve ici que parce que l'Auteur veut prouver aux Grammairiens même les avantages de la nouvelle méthode, & que cette

preuve tient à l'enchaînement de ſes idées ; car d'ailleurs cette même Grammaire, toute ſimple qu'elle eſt, ne ſera pas néceſſaire pour l'étude des Langues, qu'on apprendra de la même manière dont les enfans apprennent la Langue maternelle ; ils apprennent d'abord à l'entendre, enſuite à la parler ; on entend, quand les mots réveillent les idées, on parle quand les idées rappellent les mots. Il y a une langue commune entre la Nourrice ou la Gouvernante & l'enfant, c'eſt la Langue naturelle ; la Nourrice s'en ſert pour ſe faire entendre de l'enfant & pour lui apprendre la ſignification des mots, c'eſt-à-dire qu'elle marque d'abord cette ſignification par le geſte. Lorſque l'enfant ſçait la ſignification d'un certain nombre de mots, la langue articulée vient alors au ſecours de la langue naturelle & la Nourrice alors a deux interprêtes. Lorſque l'enfant entend la langue articulée, la nature qui le porte à imiter la parole auſſi bien que les geſtes, lui fait eſſayer ſes organes, & il parle ; mais ſon langage eſt d'abord ſans inflexions & ſans particules ; l'enfant exprime des idées détachées, ſans pouvoir les lier ; il eſt étonné qu'on ne l'entende pas, & il doit l'être : Il a juſques là parlé la langue naturelle, qui n'a de ſignes que pour les idées ; rien ne l'avertit que dans la langue nationale, d'autres ſignes ſont néceſſaires pour marquer les rapports. D'ailleurs les idées ne ſont jamais équivoques dans l'eſprit qui les conçoit ; comme il met entr'elles telle relation qu'il lui plaît, il ne peut pas ignorer la relation qu'il y a miſe. Un enfant voit donc ſa penſée très-clairement dans ſes idées ; & il doit croire que les mots qui en ſont les ſignes, ſeront auſſi clairs pour vous que les idées le ſont pour lui. L'expérience ſeule lui fait connoître que le ſens des mots aſſemblés eſt vague en lui-même, & qu'il eſt néceſſaire de le déterminer par les inflexions & les particules.

Chapitre ſecond. *De l'étude pour entendre une ſeconde Langue.* On vient de voir les procédés de la nature ; que l'art les ſuive, il aura le même ſuccès. La nature enſeignoit la première langue, d'abord par les geſtes, enſuite par la converſation ; l'art enſeignera la ſeconde par la lecture. Une ſeconde Langue eſt-elle plus facile ou plus difficile à entendre que la première ? Dans les leçons de la nature deux organes agiſſent en même tems ; l'oreille entend un mot inconnu, l'œil en voit l'interprétation dans le geſte de celui qui parle. Dans la lecture, le même organe agit deux fois ſucceſſivement : l'œil lit un mot inconnu, enſuite il lit le mot connu qui en donne l'interprétation. Le beſoin d'une première Langue excite l'attention plus vivement que la curioſité pour une ſeconde. D'autres raiſons encore ſembleroient prouver que la première Langue doit s'apprendre plus facilement ; mais ces déſavan-

Digitized by Google

tages de l'art ſont compenſés par la ſupériorité de l'interprète qu'il employe; on a prouvé plus haut cette ſupériorité, elle détermine l'Auteur à conclure qu'il eſt plus facile d'apprendre une ſeconde Langue dans la jeuneſſe, qu'il ne l'a été d'en apprendre une première dans l'enfance. Voici maintenant ſa méthode.

Il choiſit un Auteur Latin qui n'offre à vaincre pour l'entendre que les difficultés ordinaires; il joint par des traductions interlinéaires à chacun des mots Latins le mot François correſpondant; il a donc pour interprète une Langue nationale au lieu de la Langue naturelle, & des ſons articulés au lieu des geſtes.

Quatre différences diſtinguent une Langue quelconque de toute autre. 1°. Les mots. 2°. Le méchaniſme, c'eſt-à dire l'emploi des inflexions & des particules pour lier les idées. Le François pour lier ces idées *Ville*, *Rome*, inſére entre deux la particule *de*; le Latin, ſans uſer de particule, donne la même inflexion aux deux mots, & dit: *Urbs Roma*, *Urbis Romæ*, *urbem Romam*. 3°. Le ſtyle. On entend ici par le ſtyle d'une Langue l'emploi de certaines idées par préférence à d'autres. Exemple. Un François pour marquer que le Gouvernement de Rome a été Monarchique, dira: *Rome a eu des Rois*, Tacite dit; Des Rois ont eu Rome: *Urbem Romam Reges habuére*. 4°. L'arrangement des mots. Cet article s'entend ſans exemple, auſſi bien que celui des mots.

Or, pourvu qu'on rapproche le Latin du François ſur ces quatre articles, le ſens d'une phraſe Latine ſera entendu par ceux qui ſçavent le François, & c'eſt ce que fait la nouvelle méthode, qui ne marque ces différences que pour les faire diſparoître.

L'Auteur fait paſſer ſon Eleve par quatre degrés ſucceſſifs. Dans le premier, il lui épargne toute eſpéce de difficulté, il fait pour lui la conſtruction; il arrange la phraſe Latine dans l'ordre de la phraſe Françoiſe, il fait correſpondre parfaitement les mots François aux mots Latins; la verſion des mots entiérement littérale fait diſparoître d'abord cette différence des mots d'une Langue à une autre; l'emploi des particules & la forme des inflexions marquées par des caractères particuliers, font diſparoître la différence de méchaniſme; la différence de ſtyle diſparoît auſſi par la comparaiſon de la verſion des mots avec la verſion de la penſée; enfin la conſtruction fait diſparoître la différence d'arrangement.

Le Livre élémentaire du ſecond degré ſera compoſé de deux cahiers ſéparés; le Latin ſur l'un, les deux verſions Françoiſes, c'eſt-à dire la verſion des mots & celle de la penſée ſur l'autre; on laiſſe ſubſiſter quelques légères difficultés qu'on avoit applanies dans le Livre élémentaire du premier degré.

Au troiſiéme degré, on retran-

Digitized by Google

che abſolument le Latin artificiel, l'Eleve retrouve les mots des deux Langues qui ſe répondent, mais il n'eſt plus aidé comme auparavant par l'ordre dans lequel ils ſont rangés.

Enfin le Livre Elémentaire du quatriéme & dernier degré contiendra une verſion unique qui eſt celle de la penſée ; cette verſion, ſans s'éloigner beaucoup du tour de la phraſe Latine, n'eſt pas aſſujettie à en ſuivre les mots ſcrupuleuſement. C'eſt à l'Elève à retrouver le ſens de chacun des mots de l'original dans cette verſion. Il faut voir dans l'Ouvrage même tout ce qui concerne la forme de ces Livres élémentaires, & tous les détails qui les différencient ; l'Auteur fait voir la raiſon de tout ce qu'il propoſe ; il en démontre l'utilité, puis il confacre un article à la comparaiſon du François avec le Latin.

Il conſidère d'abord dans l'une & l'autre Langue les mots comme iſolés. On peut les enviſager ſous deux aſpects ; le ſon dont l'oreille eſt le juge, la ſignification qui reſſortit à l'eſprit. Quant aux ſons, le mélange des conſonnes & des voyelles lui paroît à-peu-près le même dans les deux Langues, ainſi que l'uſage des mots imitatifs : quant à la ſignification, il voit auſſi dans l'une & dans l'autre Langue des mots qui réveillent avec peu de ſyllabes une grande maſſe d'idées, des mots qui diſtinguent les nuances les plus déliées d'une même idée, des mots qui peignent toutes ſortes d'images depuis la plus riante juſqu'à la plus terrible. Il regarde donc la balance comme égale ſur l'article des mots.

Mais ſur le méchaniſme, l'infériorité du François eſt évidente. Le défaut d'inflexion pour les noms, l'uſage trop fréquent des mêmes particules jettent dans un diſcours François de la monotonie & de la langueur ; nos articles coupant tous les mots qui réveillent des idées, & n'en réveillant aucune ; nos adjectifs, nos ſubſtantifs, nos participes, nos pronoms toujours préſentés ſous la même forme ; la fréquente répétition de nos auxiliaires appeſantiſſent & embarraſſent notre méchaniſme.

Le ſtyle Latin eſt fort différent du ſtyle François ; lequel mérite la préférence ? ni l'un ni l'autre. On ſe rappelle que l'Auteur *entend* par le ſtyle des différentes Langues les différentes idées de détail qu'elles emploient pour exprimer la même penſée. Horace dit :

Poſt equitem ſedet atra cura.

Boileau dit :

Le chagrin monte en croupe & galoppe avec lui.

C'eſt la même penſée, mais toutes les idées de détail ſont différentes, excepté peut-être celle de *cura*, le chagrin.

A l'égard de l'arrangement des mots, nous trouvons le nôtre plus clair

clair que celui du Latin, & nous avons raiſon ; il eſt plus clair par rapport à nous, mais il ne l'eſt pas plus que l'arrangement du Latin ne l'étoit pour les Romains, & il faut nous défendre ſur cela de l'illuſion de l'habitude & du préjugé. C'eſt la fameuſe queſtion de l'inverſion, ſur laquelle les idées de l'Auteur ſe rapportent à celles de M. l'Abbé Batteux.

Le troiſiéme Chapitre traite de la lecture & de la Traduction des Auteurs.

Il eſt plein d'idées fines & juſtes & d'excellentes réflexions de goût que nous allons conſidérer comme détachées de la chaîne qui lie toutes les parties de l'Ouvrage. Le mot propre, ſelon la définition de l'Auteur eſt celui qui, outre l'idée principale, rappelle les idées acceſſoires les plus convenables à la circonſtance, c'eſt ce qui développe la penſée de l'Auteur & qui fixe l'attention du Lecteur. « Dans » cette maxime de M. de la Rochefoucault : *L'eſprit eſt toujours la dupe du cœur ;* cette expreſſion : » *la dupe*, eſt la ſeule qui vous » frappe. Les autres mots indiquent » le ſujet du diſcours, & en forment la liaiſon Grammaticale. » Ce mot, *la dupe* fait le plaiſir de » votre lecture. Vous voyez le » cœur qui avec ſes mouvemens » aveugles trompe toujours l'eſprit, & l'eſprit, qui compte ſur ſes lumières, ne ſe doute » jamais qu'il eſt trompé ».

Un bon Auteur n'écrit point qu'il n'ait trouvé l'expreſſion qui met ſa penſée dans ſon vrai jour : « J'ouvre Cicéron au hazard, je tombe ſur ces mots de la quatriéme » Catilinaire, *Quare, Patres conſcripti, conſulite vobis, proſpicite Patriæ.* Ce diſcours eſt ſimple, » mais l'expreſſion eſt juſte. *CONSULERE*, ſignifie : *veiller à un intérêt préſent ; PROSPICERE*, veiller d'avance à un intérêt à venir. Les hommes paſſent, la Patrie eſt éternelle ; *conſulere* eſt donc l'expreſſion qui convient aux hommes qui écoutoient l'Orateur, *conſulite vobis ; proſpicere*, celle qui convient à la Patrie, *proſpicite patriæ* ». Voilà ce qui s'appelle voir & ſentir, & rendre raiſon de ce qu'on ſent, tout cela eſt fin, lumineux & ſage ; point d'extaſe, point d'enthouſiaſme, & le goût n'y perd rien.

Toutes les expreſſions figurées n'ont pas la même énergie. Il y en a de deux eſpèces : celles qui appartiennent à la Langue, & celles qui appartiennent aux Ecrivains : Corneille fait dire à Othon :

Je les voyois tous trois s'empreſſer ſous un Maître,
Qui, *chargé* d'un long âge, a peu de tems à l'être,
Et tous trois à l'envi s'empreſſer ardemment
A qui *devorèroit* ce regne d'un moment.

Chargé d'âge, eſt de la Langue, *dévorer un regne* eſt du Poëte. La Langue garantit les figures qu'elle adopte, les

figures que la Langue n'adopte pas, demeurent aux risques & périls de l'Inventeur. Ceci ne condamne point l'expression de Corneille ; si la Langue ne l'a pas adoptée, c'eſt peut être parce qu'il étoit difficile de la placer ailleurs comme elle eſt placée dans Corneille. Qui ne voit, dit l'Auteur, dans le mot *dévoreroit*, l'indignation contre les trois Favoris, qui ſont repréſentés comme trois loups attachés ſur leur proie ?

Le quatriéme Chapitre a pour titre : *De l'étude pour écrire & parler une ſeconde Langue.*

L'Auteur ſuit toujours ſon plan ; il a mis ſon Eleve en état d'entendre les Auteurs Latins, puis de les lire avec plaiſir, enſuite de les traduire ; il lui enſeigne à préſent à écrire & parler Latin. Les leçons qu'il donne pour ce ſecond degré d'inſtruction ont beaucoup d'analogie avec celles du premier degré ; nous renvoyons ſur cela nos Lecteurs à l'Ouvrage même : mais avant tout, l'Auteur examine ſi les modernes peuvent & doivent écrire en Latin. Il a ſur cela tous les doutes que pluſieurs Ecrivains ont depuis peu répandus parmi nous, il conclud même qu'on ne peut jamais donner une pleine confiance au Latin écrit par des Modernes. Cependant l'uſage d'écrire en Latin lui paroît devoir être conſervé pour pluſieurs raiſons. 1°. C'eſt la Langue du culte public, néceſſaire par conſéquent aux Miniſtres de l'Egliſe, utile aux ſimples fidéles ; (cette raiſon ſembleroit ne devoir mener qu'à l'apprendre, & non à l'écrire) 2°. C'eſt la Langue des Sciences ; elle aſſure aux productions de l'eſprit une durée qu'elles ne peuvent pas attendre des Langues vivantes, toujours ſujettes aux changemens. 3°. C'eſt un lien de plus entre les hommes & ſur-tout entre les gens de Lettres ; il n'y a aucune partie du monde policé où le Latin ſoit un langage inconnu. 4°. Enfin quoique le Latin moderne ne ſoit peut-être pas ſur quelques points celui qu'écrivoit Cicéron, c'eſt cependant une Langue belle, harmonieuſe, expreſſive.

Le Chapitre cinquiéme contient des réflexions générales ſur la méthode propoſée dans cet Ouvrage ; l'Auteur ne diſſimule point les objections qu'on peut lui faire, il les prévient & les réfute, & il expoſe tous les avantages de cette même méthode. Le 6e & dernier Chapitre fait l'eſſai de cette méthode ſur différentes Langues, le Grec, l'Allemand, l'Anglois, l'Eſpagnol, l'Italien ; & on peut aſſurer qu'elle réuſſit ſur chacune.

La grande différence générale que nous trouvons entre la nouvelle méthode & l'ancienne, c'eſt que dans l'ancienne on négligeoit les mots & leur ſignification pour s'attacher au Rudiment & à la Syntaxe ; enſorte qu'une Langue étoit réputée connue, lorſqu'on en ſçavoit les régles, quoiqu'on en ſçût peu de mots ; parce que tous les mots dont on pouvoit acquérir la connoiſſance par l'uſage du Dictionnaire, venoient ſe rapporter à ces

Digitized by Google

régles. Dans la nouvelle méthode au contraire les régles ne ſont rien, du moins pour acquérir la connoiſſance de la Langue ; tout conſiſte à ſçavoir la ſignification des mots, & cette ſignification s'apprend facilement par un uſage très-naturel & parfaitement conforme à celui qui apprend aux enfans la Langue maternelle.

L'Auteur propoſe ſes vûes avec autant d'agrément que de clarté. Ses idées ſont lumineuſes, ſon ton toujours doux, inſinuant, perſuaſif, c'eſt par tout cette aménité décente qui ſied à la raiſon. Il paroît difficile de le contredire & on n'en eſt point tenté ; on eſt toujours porté à être de ſon avis. Nous n'avons qu'effleuré ſon ſyſtême. Il faut le voir développé dans l'Ouvrage. Il ne pouvoit être conçu par un eſprit plus éclairé ni tracé par une plume plus élégante.

Eſſai des Feuilles Elémentaires pour apprendre le Latin ſans Grammaire ni Dictionnaire. A Paris, chez L. F. Delatour, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin. 1768. Avec Approbation & Permiſſion du Roi. Brochure *in*-12. de 88 pages, ſans les Préliminaires, qui en ont 8.

Voici une exécution du ſyſtême que nous venons d'expoſer dans l'Extrait précédent : non-ſeulement ces deux Livres ſont naturellement liés l'un à l'autre, mais encore l'un eſt fait pour l'autre ; le premier développe la théorie, le ſecond contient la pratique. On a vu les avantages de cette méthode, on en voit ici l'emploi.

« De tous les Ouvrages qui peuvent ſervir pour cette méthode, » il n'en eſt point de plus convenable, que celui de Monſieur » Chompré, autrefois Maître de » Penſion célèbre dans l'Univerſité de Paris ; qui d'abord pour » l'uſage de ſa Maiſon, & enſuite, » ſur l'avis de M. Rollin, pour ce» lui du public, a fait imprimer » des *Extraits des meilleurs Auteurs* » *Latins*, pour conduire par la tra» duction ſeule, ceux qui veulent » apprendre cette Langue. Ces Ex» traits ſont faits & diſtribués de » manière, qu'ils conduiſent par » degré les commençans, du plus » facile au difficile, ſelon les pro» grés de chaque jour.

On trouve dans la collection de M. Chompré.

» 1°. Quatre petits Volumes *in*» 12. de proſe choiſie, qui contien» nent les principaux traits de l'hiſ» toire ancienne.

» 2°. Deux petits Volumes *in*» 12. de Poëſies.

» 3°. Autant de Volumes de » Traductions plus littérales qu'é» légantes. Tous ces Volumes ſe » vendent ſéparément chez L. F. » Delatour, rue S. Jacques, vis-à» vis les Mathurins.

» 4°. Un Vocabulaire Latin» François portatif, à l'uſage de » ceux qui ne veulent apprendre » le Latin que par la voie de la » Traduction.

» 5°. Une petite Grammaire

fondeur, au fond duquel on a mis du fumier de cheval. On recouvre le trou de terre bien battue, & on y laisse l'animal trois jours en hiver & 24 heures en été, pour donner le tems au poison de se fondre & de s'insinuer dans toutes les parties. Pour faire usage du cadavre, il faut préalablement employer un appât dont voici la composition.

On met dans un pot de terre bien propre un oignon blanc en quartiers, trois cuillerées de saindoux, trois pincées de poudre de fenugrec, autant d'Iris de Florence, & de seconde écorce de morelle ou de regliſſe sauvage, gros comme un œuf de galbanum, & un pincée de galanga en poudre. Après avoir fait cuire le tout sept à huit minutes à un petit feu clair & sans fumée, on retire le pot dans lequel on jette gros comme une fève de camphre écrasé : on remue la composition, on la couvre crainte que le camphre ne s'évapore, & on la passe dans un gros linge. Cet appât attire aussi les renards ; mais ils y donnent encore mieux quand on substitue au galbanum & au galanga, une vingtaine de gouttes d'huile de hannetons, ou d'anis. On le conserve dans un pot de terre, ou mieux dans un pot de bois, couvert d'un parchemin mouillé. On se sert de cette composition pour faire des traînées sur les bords des bois, & autres lieux fréquentés par les loups. Pour cela on prend un corbeau, un oiseau de proie, une volaille morte de maladie, ou un derriere de renard ; qu'on présente à un feu clair, & qu'on graisse avec un peu de cet appât. On peut aussi, au défaut, prendre des vidanges de volailles ou de lièvre également préparées, qu'on met alors dans un sac de crin à claire-voie graissé de même. On attache avec un fil de crin, ou un lien de bois, non avec de la corde que le loup évante, l'appât à une longue gaule, & on le traîne à terre & de côté, pour que l'odeur de la trace du traîneur ne dérange rien. Si l'on veut mieux réussir, il faut se munir de petits morceaux de pain, gros comme un œuf de pigeon, garnis de la croute de dessous, qu'on a fait frire dans la graisse dont on a parlé, & dont le traîneur a enduit la semelle de ses souliers. Il doit prendre garde aussi que ses mains ou ses habits ne conservent aucune odeur de tabac.

Si dans l'espace de deux lieues à la ronde, il se trouve des loups, ils seront nécessairement attirés, & dévoreront le cadavre empoisonné qu'on aura mis sur la traînée qui aura été faite, & à plus de soixante pas des haies ou buissons dont les vieux loups se défient. Il faut préférer de les placer dans un lieu qui soit à portée de quelque riviere ou ruisseau.

Mais comme il y a des loups étrangers, nommés levriers, qui ne donnent que peu ou point sur ces appâts, parce qu'ils ne se nourrissent que de chairs vives, l'Auteur propose deux autres méthodes pour les détruire. L'une consiſte

dans la conſtruction d'une foſſe de 13 à quatorze pieds de profondeur en forme de cône tronqué. Tout le détail de cette méthode, avec les précautions à prendre pour le ſuccès, eſt expoſé dans l'ouvrage qu'il faut conſulter. « Pour pratiquer » la troiſiéme, il faut prendre de la » graiſſe d'un âne, gros comme deux » œufs & autant de terre d'argille, » faire cuire le tout enſemble juſqu'à » ce que cela ſoit bien roux, & » le mettre dans une poche de lin- » ge : on attache enſuite une louve » privée ou ſauvage, au milieu » d'un bois, en ſuſpendant la po- » che à ſix pieds au-deſſus d'elle, là » louve ſe voyant ſeule, ne ceſſe » de regarder l'appât & de heurler » toute la nuit : les loups qui ſont » aux environs y courent avec une » ſi grande rapidité, qu'ils ſe pré- » cipitent dans les piéges dont on » a eu ſoin d'entourer l'animal ».

Un Chapitre eſt conſacré à des obſervations relatives aux trois méthodes précédentes : elles tendent ou à en aſſurer la réuſſite, ou à prévenir les dangers qu'on pourroit craindre ; mais l'objet principal du reſte de l'ouvrage eſt d'un genre différent. Il s'agit des *tracs* ou battues publiques ordonnées pour la deſtruction des loups par les Loix Foreſtières du Royaume.

L'Auteur propoſe des moyens pour les rendre plus utiles, & moins à charge aux Peuples : il indique les meſures à prendre pour contenir dans le plus grand ordre les tireurs employés dans les *tracs* ; la maniere de reconnoître les enceintes où les loups ſe retirent de préférence, les moyens pour former & animer des limiers & d'autres chiens, pour faire avec ſuccès les chaſſes publiques, une méthode curieuſe & éprouvée pour former en peu de tems des Payſans à tirer parfaitement au bois, le précis d'un projet pour former & entretenir, ſans être à charge au Roi ni à l'Etat, ni aux particuliers, une troupe très-utile en tems de guerre, qui en tems de paix ſeroit apliquée à la deſtruction des loups.

L'Auteur n'oublie pas les ſoins qu'il faut prendre pour élever les chiens, & pour conſerver leur ſanté. Il s'eſt bien trouvé d'un préſervatif contre les puces, c'eſt quelques poignées de marguerite ſauvage, cueillie dans les bleds, lorſqu'elle eſt en fleur ; on les répand dans l'endroit où couchent les chiens. Mais la méthode ſuivante eſt infaillible. « On prend un morceau de ſavon » & une chopine d'eau chaude, où » l'on a fait bouillir deux ou trois » pincées de tabac en feuille, on » frotte fortement le chien avec » une broſſe, de maniere qu'il ſoit » couvert de mouſſe, & ſur-tout » qu'elle pénètre au travers du » poil... On mène le chien à l'é- » cart, on le peigne, & on jette » dehors tous les petits cadavres ; » il faut même les écraſer avec le » pied, pour être plus ſûr qu'aucun » ne ſe ranime ». La rage eſt une maladie cruelle, pour laquelle on a déjà donné pluſieurs recettes ; la meilleure, qui puiſſe ſuppléer aux particules ſalées & volatiles de la

Digitized by Google

mer, conſiſte à prendre de la poudre d'écaille de deſſous de l'huître mâle, qui ſe connoît à une petite bordure brune. Il ne faut pas faire calciner l'écaille au feu, mais la piler long-tems au mortier de bronze. La doſe pour un homme fort eſt d'une cuillerée ; & la meilleure façon de la prendre, eſt de l'avaler, & de boire par-deſſus un verre d'eau. Si le bleſſé craint le dégoût, on mêle cette doſe dans une omelette de deux œufs, faite avec de l'huile de noix. Il en réſulte une forte ſueur, qu'il faut ſupporter en ſe tenant bien couvert.

M. de Moncel indique auſſi quelques appâts, dont la plûpart ont beſoin d'être éprouvés & perfectionnés. Il en eſt un qu'il tient d'une perſonne ſage qui ayant paſſé huit ans en Angleterre ou en Irlande, s'eſt informé des moyens les plus ſûrs qu'on y avoit pris, pour en extirper les loups. L'Auteur s'applique lui-même ſérieuſement à faire des épreuves, dont il promet de donner le réſultat, ſi cette production eſt bien reçue. Nous ne préſumons pas qu'il puiſſe avoir lieu de ſe plaindre : l'utilité de ſes vûes & de ſes opérations lui aſſure la reconnoiſſance des vrais Patriotes.

Un tems viendra ſans doute qu'il pourra communiquer les ſecrets que lui ont confiés deux étrangers. Il a fait lui-même l'épreuve de leur méthode pour la deſtruction des renards, & il la trouvée infaillible pour tous les tems. Celle qu'ils lui ont confiée pour la priſe des loups n'eſt ſûre que pour les tems de neige ou de gelée. L'appât eſt compoſé d'*aſſa fœtida*, de la meilleure qualité, de la groſſeur d'une noix, de la racine d'*Angélique Romaine* ou de *Bohème*, non vermolue, même doſe. On fait cuire ces deux drogues bien pilées avec 16 onces de *ſain-doux en branche*, pendant 15 minutes à un feu ou braſier très-doux, & ſur-tout ſans fumée, dans un pot de terre neuf, en remuant bien le tout avec une ſpatule de bois, enſuite on retire le pot, & on y ajoute ſur le champ un peu plus de 2 gros d'*huile d'aſpic* la plus forte, & même peſanteur de *camphre concaſſé*. On peut paſſer cette graiſſe dans un tamis ou toile de crin : on la couvre très-légèrement pour éviter qu'elle ne ſe moiſiſſe, un ſimple papier gris ſuffit ; elle devient meilleure au bout d'un mois, & ſe conſerve bonne pluſieurs années dans un endroit qui ne ſoit ni trop chaud ni humide. Pour faire les traînées, ces tendeurs ſe ſervent tout ſimplement d'un cuiſſeau de cheval fraîchement tué, qu'ils font griller chaque fois à un feu clair, & qu'ils frottent avec environ une once de cette graiſſe.

ESPRIT

ESPRIT DE SAINT RÉAL,

un Volume in-12. A Amſterdam, & ſe trouve à Paris, chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue Saint Sévérin. Pag. 432.

L'Abbé de S. Réal fit l'ornement de la Cour de Charles Emmanuel II, Duc de Savoie, mais il dut ſa gloire à la France, & ſurtout à Varillas. Il étoit venu fort jeune à Paris, & de retour en ſa Patrie il tournoit encore de tendres regards vers les lieux où il avoit puiſé les connoiſſances qui déjà le rendoient célèbre. Il y revint, non pour jouir des plaiſirs qui ſe préſentent en foule dans la Capitale d'un grand Royaume; les ſiens étoient la retraite & l'étude; il ne revoyoit Paris qu'afin de s'y livrer encore à cet amour pour la retraite. Le dix-ſeptiéme ſiécle lui fut redevable de beaucoup d'écrits, où brillent le goût & la délicateſſe, & dont l'Abbé Pérau donna en 1745 une Edition qui répondit à ſes ſoins. Aujourd'hui, c'eſt l'Eſprit de Saint-Réal que l'on préſente au Public; cet Ouvrage eſt compoſé de neuf Chapitres. Le premier eſt celui des Portraits.

Voici le commencement de celui d'*Atticus*. « Atticus avoit une » réputation de probité, de ſageſſe » ſi bien établie, qu'il n'y avoit » perſonne dans Rome à qui on » eût donné raiſon contre lui, quoi- » qu'il n'eût pas toujours un pro- » cédé bien net: c'étoit un de ces » ſortes d'illuſtres, qui ne le ſont, » ni par leur naiſſance, ni par leurs » charges, ni par aucun talent écla- » tant, mais ſeulement par un cer- » tain art de vivre, & de ſe faire » valoir dans le grand monde, qui » n'eſt pas le plus difficile à trom- » per. Il ſuffit, pour cela, d'avoir » du bien & beaucoup d'eſprit; » d'être né avec de la modération, » incapable de paſſions violentes, » ni bonnes ni mauvaiſes, & avec » un grand fonds d'indifférence » pour la vérité & la juſtice ». Avec ces qualités, & quelques autres qui en ſont les ſuites, l'Auteur prétend qu'il eſt facile de s'inſinuer dans le commerce & la familiarité des grands, ſur-tout quand on n'eſt pas d'une condition qui les oblige à des égards. Il ſeroit malheureux que l'amitié des grands fût ſouvent le prix d'un tel caractère, & quels riſques ne court-on pas avec de pareils Favoris?

Dans le Portrait de Cléopâtre on trouve ſur la magnificence de cette Reines de réflexions que nous croyons pouvoir être utiles. Celle ci eſt auſſi vraie que naturelle.

« Ce qui paroît le plus ſurpre- » nant, c'eſt que cette magnifican- » ce ne diminua jamais, elle aug- » menta même toujours; & l'on » ne pouvoit comprendre que tous » les revenus de l'Empire, qu'An- » toine répandoit avec profuſion, » ne puſſent ſurpaſſer les dépenſes

Digitized by Google

» de Cléopâtre qui ne jouiſſoit alors » que des revenus de ſon Royau- » me ; elle avoit l'art de ſup- » pléer par ſon eſprit à tout ce qui » pouvoit manquer à ſes dépenſes ».

Nous finirons l'extrait de ce Chapitre par quelques traits de Maximilien-Emmanuel Electeur de Baviere. Il reconnoît, dit l'Auteur, plus librement le mérite des autres que le ſien propre ; il reſpecte la Réligion avec la même fidélité qu'il l'a défendue. Il ne parle que quand il ſeroit blâmable de ſe taire. Il ne s'eſt jamais moqué que des flatteurs. Il n'abuſe pas de la foibleſſe du commun des hommes pour les careſſes des grands, en repaiſſant ceux qui l'approchent de vaines eſpérances, ou de promeſſes conçues en termes ambigus. Il n'a point à gémir de ſes victoires. Si la gloire eſt pour lui une eſpéce d'idole, du moins ne lui ſacrifie-t-il point de victimes innocentes ; & il ne ſe venge pas ſur leur patrimoine de ce que lui coutent les ennemis.

Le ſecond Chapitre eſt la deſcription des mœurs des Spartiates ; on y compare leur éducation avec celle des autres Grecs. Chez ces derniers quand les enfans entroient dans l'âge d'adoleſcence, on leur ôtoit leurs Gouverneurs & leurs Précepteurs. Lycurgue voulut au contraire que les Gouverneurs publics des enfans redoublaſſent alors de vigilance, qu'ils les tinſſent dans une occupation continuelle, & une obſervation ſcrupuleuſe des Loix de l'honnêteté & de la pudeur. A l'égard de l'art & de la diſcipline militaire l'Auteur entre dans un détail où il prouve qu'à Lacédémone on n'avoit rien négligé de tout ce qui les concerne.

Il examine le pouvoir qui étoit accordé au Roi, l'autorité qu'il avoit ſur l'armée. Son pouvoir étoit borné, les honneurs dont il jouiſſoit pendant ſa vie ne pouvoient guères exciter l'orgueil ; mais on lui en rendoit de ſi extraordinaires après ſa mort qu'il paroît que les Spartiates regardoient leurs Rois comme des demi-Dieux.

Le troiſiéme Chapitre traite de la vanité des Sciences. Parmi les penſées détachées qui le compoſent nous en remarquons deux que nous rapporterons.

« Un habile homme diſoit l'au- » tre jour que le monde n'étoit au- » jourd'hui ſi corrompu, que parce » qu'il étoit trop éclairé. *On lui* » prouva que c'étoit, au con- » traire, parce qu'il ne l'étoit pas » aſſez. La médiocrité ſur ce point » eſt dangereuſe.

« On eſt toujours heureux à me- » ſure qu'on eſt ſage, ils en con- » viennent tous, ... faire tout ce » qu'on croit être toujours de ſon » devoir, me paroît être l'abrégé » de la ſageſſe, & le ſommet de la » félicité ».

Le Chapitre de la fortune offre une anecdote ſur Valenſuela, & ſur la Reine d'Eſpagne, Régente du Royaume après la mort de Philippe IV, & ſur cette anecdote une réflexion importante.

« On a lû des hiſtoires dans leſ-

» quelles on a trouvé des exemples » de fortune arrivée par un com- » merce de femme. Quelqu'un peut- » être ſera monté ſur le Trône par » cette voie ; mais qu'on obſerve » de près, il y aura trouvé le pré- » cipice..... ».

Les femmes laiſſent immoler leurs amans & croyent faire beaucoup de n'y pas contribuer. Valenſucla n'étoit qu'un petit Commis du Bureau du P. Nitard ; mais après ſon départ d'Eſpagne il fut élevé à la plus étroite confidence de la Reine : le poids de la Monarchie rouloit ſur lui. Sa bonne mine & ſes manières tendres firent penſer quelque choſe de peu avantageux à la réputation de ſa Protectrice, qui pour lors avoit un pouvoir abſolu. Don Juan d'Autriche qui regardoit ce Favori comme la créature du P. Nitard, fit enlever Valenſucla, & le fit mettre dans un vaiſſeau qui partoit pour les Iſles Philippines. Il crut même lui faire grace en lui laiſſant la vie. La Reine, toute Maîtreſſe qu'elle étoit, ne donna aucune démonſtration de colère, & Valenſucla paſſa vingt ans dans un pitoyable exil, ſans qu'elle oſât penſer à ſon retour ni à ſa vengeance.

« Qu'on en ſoit bien perſuadé, » l'amour eſt aſſurément la voie la » plus dangereuſe pour la fortune, » la plus incertaine, & celle qu'on » doit le moins rechercher ».

Le Chapitre cinquiéme, intitulé *Conſidération ſur l'homme*, eſt très-intéreſſant, il faut le ſuivre dans l'Ouvrage même ; nous n'en choiſirons qu'une penſée.

« Etre utile au public, eſt un » caractère brillant ; mais ne nuire » à perſonne, eſt un état de vertu » obſcur tout-à-fait rare. On vou- » droit qu'avant d'être utile au pu- » blic, Philarque ceſſât de nuire à » qui que ce ſoit ».

Le ſixiéme Chapitre eſt ſur la mort, le ſeptiéme ſur la Cour, les femmes, la galanterie. Le huitiéme eſt compoſé de penſées détachées, le neuviéme, intitulé *de la Réligion*, eſt accompagné d'un diſcours de cinq-à-ſix pages ſur l'exiſtence de Dieu. Cet Eſprit de S. Réal eût été plus agréable au Lecteur, ſi des mots changés ou obmis n'y formoient des contreſens aſſez fréquens.

Digitized by Google

EXPERIMENTA CIRCA NATURAM BILIS ; PRÆSIDE D. N. Jacobo Reinboldo Spielmanno, Philoſ., & Med. D. Chau. Botan. reliquæque materiæ Med. Prof. p. o. &c. ad D. 18 *Decembris* 1767, *ſolemni eruditorum cenſuræ ſubmittit Joannes Michael Roederer Argentoratenſis, Auctor. Argentorati, ex prelo Joh. Henr. Heitzii Univerſitatis Typographi. in* 4°. de 62 pages.

Eſt quodam prodire tenus, ſi non datur ultra. Horatius.

C'eſt-à-dire expériences ſur la nature de la bile, &c. Par M. Roederer.

Les Chymiſtes ne peuvent s'occuper d'un objet plus intéreſſant que de l'examen des différentes ſubſtances qui ſont partie des corps vivans ; on doit même ſçavoir d'autant plus de gré à ceux qui dirigent leurs recherches ſur ces matières, que nos connoiſſances ſont encore très-bornées ſur tout ce qui concerne la nature des matières animales ; ce ſont ſans contredit celles qu'il nous importe le plus de connoître, & celles cependant que nous connoiſſons le moins. On a fait les travaux les plus étendus, les recherches les plus profondes ſur les corps bruts & inanimés que la terre renferme dans ſon ſein, & à peine avons-nous quelques notions vagues ſur la nature des différentes ſubſtances dont notre propre corps eſt compoſé. Il ſemble, d'après ces conſidérations, qu'on ſeroit en droit de reprocher aux Chymiſtes d'avoir négligé les objets les plus eſſentiels pour s'occuper preſque uniquement des moins importans, & peut être ce reproche ſeroit-il bien fondé à certains égards ; mais il ne l'eſt pas autant qu'il le paroît au premier coup d'œil ; on en ſera convaincu ſi l'on conſidère que l'analyſe des matières végétales & animales renferme des difficultés ſans nombre qu'on ne rencontre pas dans celle des minéraux. Ces difficultés viennent principalement de ce que toutes les ſubſtances qui ſont partie des corps organiſés ſont infiniment plus compoſées, & par conſéquent beaucoup plus ſuſceptibles d'altération que les corps bruts dont les principes plus ſimples, ne ſe dénaturent pas avec la même facilité, & ſe repréſentent toujours tels qu'ils étoient dans le compoſé même dont ils ont été ſéparés. On peut conclure de là que, comme dans les recherches quelconques, il eſt toujours avantageux & ſouvent même indiſpenſable, d'aller du plus ſimple au plus compoſé, du plus facile au plus difficile, les Chymiſtes ont dû commencer par analyſer les minéraux avant d'examiner les végétaux & les animaux, & qu'en ſuivant cette

Digitized by Google

marche, ils ont réellement commencé par le commencement. Si donc les matières végétales & animales ne nous sont encore connues que si imparfaitement, cela vient principalement de ce que, jusqu'à ces derniers tems, la Chymie Physique n'étoit pas encore assez avancée pour surmonter les difficultés qui se rencontrent dans leur analyse; elle commence à présent à avoir des forces suffisantes pour entreprendre ces sortes de travaux, & l'examen chymique de la bile que contient la Dissertation de M. Roederer, nous prouve qu'on peut les entreprendre avec succès; s'il n'a pas entiérement épuisé sa matière, s'il ne nous a pas encore procuré des connoissances absolument completes & décisives sur la nature de la substance sur laquelle il a travaillé, au moins il a poussé fort loin ses recherches & nous a fait connoître plusieurs propriétés de la bile dont la théorie de l'économie animale & la Médecine peuvent tirer de grands avantages. Nous allons donner une idée sommaire du grand nombre d'expériences que renferme cette Dissertation. Le plan qu'a suivi l'Auteur dans ses recherches est très-bon; il commence d'abord par reconnoître toutes les qualités sensibles de la bile, c'est-à-dire son odeur, sa saveur, sa couleur, sa consistance & enfin sa pesanteur: & comme il est toujours avantageux de faire des comparaisons, l'Auteur a comparé la bile humaine avec celle de différens animaux, il a observé que celle de porc lui ressemble plus que toutes les autres; que celle de paon & des poissons, tels que le brochet & la carpe, est d'un beau verd; & que celle de bœuf tient le milieu, participant en même tems du jaune & du verd. En comparant ses observations avec celles des différens Auteurs qui avoient travaillé avant lui sur la bile, M. R. soupçonne que la couleur du fiel dépend de la nature & de l'espéce d'animaux dont il est tiré, enforte qu'il est jaune dans les quadrupédes *carnivores*, ou *omnivores*, d'un tempérament chaud; qu'il tire davantage sur le verd dans les *herbivores*; & enfin qu'il est absolument verd dans les poissons, dans les oiseaux & même dans les quadrupédes *ovipares*.

Toutes les matières animalisées sont susceptibles d'éprouver des altérations très-promptes dès que l'animal dont elles faisoient partie, n'a plus de vie, & cette altération est une des choses qui contribuent le plus à répandre des difficultés & des incertitudes dans leur examen chymique. Il est donc très-important de reconnoître les différences qu'il peut y avoir à cet égard entre les matières animales: aussi M. Roederer n'a pas manqué d'examiner la bile sous ce point de vue & de la comparer avec plusieurs autres matières animales telles que le sang, la lymphe, la chair, l'urine & la graisse; il a observé dans ces expériences en prenant les précautions convenables pour que tout fût égal, que le sang, sa partie fibreuse & la chair ont été les premières à

Digitized by Google

recevoir les atteintes d'une putréfaction décidée, qu'enſuite ç'a été la lymphe & enfin la bile; il remarque que la mauvaiſe odeur du ſang & de la chair a été toujours en augmentant juſqu'à devenir inſupportable, tandis que celle de la ſérosité & de la bile ont toujours été moins déſagréables. A l'égard de l'urine, elle a acquis aſſez promptement l'odeur piquante quelle a toujours lorſqu'elle ſe corrompt; mais M. R. diſtingue avec raiſon cette odeur de celle des autres matières animales putrefiées. Enfin la graiſſe n'a point éprouvé de putréfaction dans ces expériences, ce qui n'a rien d'étonnant; car cette derniere ſubſtance, quoique tirée des animaux, ne peut être miſe au nombre des matières animaliſées; ce n'eſt qu'une huile concrete toute pure dont on ne retire que de l'acide, du phlegme, du charbon & de la terre dans l'analyſe & qui n'eſt ſuſceptible que d'une rancidité fort lente, totalement différente de la putréfaction.

L'Auteur entre à cette occaſion dans des détails intéreſſans ſur la putréfaction des matières animales, & principalement ſur le développement de l'alkali volatil. Le Sçavant M. *Pringle* avoit avancé que de toutes les ſubſtances animales qui ſubiſſent la putréfaction, il n'y a que l'urine dans laquelle il ſe développe une quantité d'alkali volatil aſſez conſidérable pour faire une effervescence ſenſible avec les acides, & il avoit été contredit à ce ſujet par M. *Gaber*. M. Roederer rapporte les expériences qu'il a faites pour décider cette queſtion; elles lui avoient ſemblé d'abord favorables au ſentiment de M. Pringle, & il étoit prêt à s'en tenir là lorſque M. *Spielmann*, célébre Profeſſeur de Chymie à Strasbourg, lui fit voir environ une livre de ſang de bœuf putrefié qui faiſoit une vive effervescence avec l'eſprit de vitriol. M. Roederer reconnut alors qu'il s'étoit trompé pour avoir fait ſes expériences trop en petit; les ayant réitérées plus en grand, il les trouva entiérement conformes à l'opinion de M. Gaber qui a été confirmée auſſi depuis par M. *Macbride*; enfin ſuivant la remarque de l'Auteur, M. Pringle eſt convenu lui-même avec M. Gaber qu'il y a un tems dans la putréfaction des parties animales où l'alkali volatil ſe développe en aſſez grande quantité, pour faire une *effervescence* bien ſenſible avec *ces acides*: tout le monde étant d'accord ſur ce fait, il peut être regardé préſentement comme une vérité démontrée; mais on ne peut s'empêcher de faire une réflexion à ce ſujet ſur la difficulté qu'il y a à bien conſtater les faits en Phyſique & en Chymie, puiſque celui-ci, tout ſimple qu'il peut paroître, a partagé pendant du tems pluſieurs Phyſiciens habiles & accoutumés à faire des expériences.

Les principaux effets que M. Roederer a remarqués dans la putréfaction de la bile, ſont qu'elle ſe trouble & dépoſe un ſédiment abondant; que dans l'eſpace de huit mois étant expoſée à l'air, elle ſe deſſèche

Digitized by Google

& ſe réduit en une matière fort tenace qui conſerve toujours ſa ſaveur âcre & amere, mais dont la mauvaiſe odeur eſt changée en une autre beaucoup moins déſagréable & qui tire même ſur celle du muſc & de l'ambre. Cette bile ainſi deſſéchée ſe liquefie par la chaleur & prend feu avec flamme comme une réſine, elle ſe diſſout dans l'eau & dans l'eſprit de vin; mais la diſſolution aqueuſe ſe trouble preſque auſſi-tôt & reprend ſa mauvaiſe odeur de putridité, tandis que la ſpiritueuſe reſte claire, lors-même qu'on l'étend dans de l'eau.

Pour completer l'hiſtoire de la putréfaction de la bile, M. Roederer en a fait des mêlanges à l'imitation de M. Pringle avec différentes matières capables de retarder ou d'accélérer ce mouvement de fermentation, telles que les acides, l'alkali de tartre, l'alkali volatil, le ſel commun, les nitres, le ſel ammoniac, & les yeux d'écreviſſe; tous ces mêlanges à l'exception du dernier ſe ſont trouvés exempts de putridité dans un tems où la bile pure étoit fort putrefiée, & où ſon mêlange avec les yeux d'écreviſſes l'étoit encore davantage. Ces expériences confirment completement celles de M. Pringle ſur la propriété qu'ont les alkalis ſalins d'éloigner la putréfaction auſſi efficacement que les acides, & ſur celle qu'ont les terres calcaires de produire un effet tout contraire.

L'Auteur entre enſuite dans les détails d'un grand nombre d'expériences tendantes à reconnoître les principes dont la bile eſt compoſée. Par l'évaporation à une douce chaleur, & par la diſtillation à la cornue, il en a retiré beaucoup de phlegme, de l'alkali volatil, de l'huile empyreumatique, enfin du charbon, & une cendre contenant de l'alkali fixe; il a ſoumis à cette analyſe la bile humaine, celle de bœuf & elles lui ont appris qu'on retire la bile de l'homme $\frac{8}{11}$ de pur phlegme, $\frac{1}{11}$ d'huile; une quantité d'alkali volatil aſſez petite & qu'il n'a pu eſtimer au juſte & environ $\frac{1}{11}$ de terre. Ces mêmes principes ſe trouvent auſſi dans le fiel de bœuf, mais dans des proportions différentes; celle du flegme eſt de $\frac{11}{16}$, celle de l'huile $\frac{1}{16}$, celle de l'alkali volatil eſt reſtée indéterminée comme dans la bile humaine; enfin celle de la terre s'eſt trouvée très-petite, puiſqu'elle n'a été que d'environ $\frac{1}{288}$. La bile putrefiée traitée de la même manière a fourni des principes fort peu différens, tant par leur nature que par leurs proportions. Mais comme cette ſorte d'analyſe par le feu eſt infidéle, qu'elle confond & qu'elle dénature les principes des corps, M. Roederer, trop bon Chymiſte pour s'en contenter, a eu recours aux mêlanges des différens diſſolvans, par le moyen deſquels on peut acquérir des connoiſſances beaucoup plus étendues & plus certaines. Les expériences de ce genre dont ſa Diſſertation eſt remplie ſont trop nombreuſes pour que nous puiſſions nous y arrêter autant que nous le

Digitized by Google

différentes ; nous nous contenterons donc d'en indiquer les principaux résultats.

Le mélange des acides quelconques & même du vin dans la bile, la troublent & occasionnent un dépôt de flocons bruns qui sont absolument indissolubles dans l'eau ; l'esprit de vin rectifié les dissout au contraire parfaitement, & si lorsqu'il en est chargé on le mêle avec une suffisante quantité d'eau, il se trouble, comme quand il tient une matière huileuse en dissolution & laisse déposer cette même matière sur laquelle l'eau n'a aucune action. Ce qui démontre que la bile contient une substance huileuse, tenace, susceptible d'épaississement, comparable à cet égard aux résines végétales, quoiqu'elle en soit d'ailleurs essentiellement différente, & comme cette même matière, lorsquelle est combinée avec les autres principes de la bile, se suspend & se dissout même très-bien dans l'eau pure, on en doit conclure qu'elle est unie dans la bile à quelque principe salin qui lui communique cette dissolubilité.

La bile dont les acides ont séparé cette substance, étant mise à évaporer, fournit des sels neutres cristallisés, différens suivant la nature des acides employés : ceux qui résultent de l'acide vitriolique sont du sel de Glauber & une sorte de sel nitreux : l'acide nitreux produit dans la bile du nitre cubique, & enfin avec l'acide marin on obtient du sel commun. Il sembleroit naturel de conclure de ces expériences que la matière huileuse séparée de la bile par l'intermède des acides y est unie en forme de savon avec l'alkali marin. Cependant M. Roederer observe très judicieusement que ces faits ne suffisent pas pour tirer cette conclusion, parce que la présence du sel marin seul, qu'on sçait d'ailleurs exister en nature dans la bile, comme dans les autres matières animales, suffit pour produire avec les acides vitrioliques & nitreux le sel de Glauber & le nitre cubique, sans nier absolument qu'il puisse y avoir dans cette liqueur une petite quantité d'alkali marin libre ou plutôt uni à de l'huile ; M. Roederer paroît croire, d'après plusieurs de ses expériences, que la matière huileuse de la bile est rendue miscible à l'eau plutôt par un acide que par un alkali.

Les alkalis, tant fixes que volatils, n'apportent, *à proprement parler*, aucun changement à la bile, si ce n'est de donner plus d'intensité à sa couleur. L'eau-de-vie dissout très-bien la bile, mais l'esprit de vin rectifié n'en dissout qu'une partie, sur-tout lorsqu'elle a été concentrée par l'évaporation. M. Roederer soupçonne que cette partie de la bile que l'esprit de vin ne peut dissoudre, est de nature gélatineuse, & cela est assez probable ; car il n'y a point de substance animale, proprement dite, qui ne soit gélatineuse, ou du moins qui ne contienne une certaine quantité du mucilage animal qu'on nomme gelée ou colle.

M. Pringle avoit avancé qu'en général

général les matières animales accélerent & déterminent la fermentation des ſubſtances végétales. Cette propoſition étoit trop importante pour que M. Roederer ne la vérifiât pas, ſur-tout en ce qui concerne la bile ; il a fait pour cela pluſieurs mêlanges de pain avec de la chair & de la bile dans différentes proportions, & après les avoir reduits en pâte à-peu-près comme le ſont les alimens dans l'eſtomac, il a obſervé ce qui leur arrivoit en les comparant avec de pareils mêlanges dans leſquels il n'entroit point de bile, & avec de la chair ſimplement mêlée avec de l'eau. Tous ceux de ces mêlanges qui contenoient de la bile, ont éprouvé dès le lendemain un mouvement de fermentation très-ſenſible, & cette fermentation s'eſt ſoutenue avec vigueur pendant pluſieurs jours avec une odeur d'aigre, tandis que ceux où la bile n'étoit point entrée, n'ont éprouvé la même fermentation que beaucoup plus lentement & beaucoup plus foiblement, & que la chair pure n'a fait que paſſer à une putréfaction très-fétide. M. Roederer conclud avec raiſon de ces expériences que non-ſeulement la bile ſert de levain ou ferment aux ſubſtances végétales, comme les autres matières animales, mais que c'eſt celle dont la vertu eſt la plus forte & la plus décidée à cet égard.

Une des qualités de la bile que M. Roederer avoit le plus à cœur de reconnoître & de bien conſtater, c'étoit ſa nature ſavonneuſe ; il obſerve à ce ſujet que cette liqueur a en effet pluſieurs propriétés communes avec les ſavons, ſçavoir celle de former beaucoup d'écume ou de mouſſe lorſqu'elle eſt agitée, d'être déterſive & capable de dégraiſſer, enfin d'avoir à-peu-près la conſiſtance & l'onctuoſité des ſavons. Mais d'un autre côté l'Auteur ayant appliqué la bile à différentes huiles, a remarqué qu'elle ne diſſout ni les huiles eſſentielles, ni les baumes, ni les réſines, ni même les huiles douces non volatiles tirées par expreſſion, qui entrent dans la compoſition du ſavon ordinaire ; ſeulement étant triturée avec ſes huiles de cette derniere eſpéce, elle les réduit facilement en émulſion. Une autre expérience de M. Roederer qui n'eſt pas moins intéreſſante, c'eſt qu'ayant mêlé du ſavon ordinaire avec du lait, ce mêlange a empêché le lait de ſe cailler, tandis que la bile mêlée avec la même liqueur en a occaſionné promptement la coagulation. Tous ces faits laiſſent l'Auteur dans une ſorte d'indéciſion ſur la nature ſavonneuſe de la bile ; il n'oſe prononcer qu'elle ſoit un vrai ſavon, ou du moins il eſt porté à croire, comme nous l'avons dit, que ſi elle l'eſt en effet ; c'eſt un ſavon d'une nature particulière, dont la partie ſaline eſt plutôt un acide qu'un alkali.

La Diſſertation dont nous venons de rendre compte eſt très-eſtimable à tous égards ; elle eſt remplie d'expériences intéreſſantes faites avec ſoin ; on voit par-tout que l'Auteur n'a épargné ni les peines,

Digitized by Google

ni le travail pour découvrir les principes & la nature de la substance qu'il examinoit. La sage retenue avec laquelle il suspend son jugement sur tous les points qui ne lui paroissent pas suffisamment démontrés est très-louable, & peut être proposée pour modéle à beaucoup de Physiciens qui décident hardiment sur les mystères les plus cachés de la nature d'après quelques expériences faites souvent à la hâte & à la légére. Nous croyons cependant qu'en joignant aux expériences de M. Roederer celles que d'autres Physiciens ont faites sur la même matière, il doit en résulter une présomption assez forte en faveur de la qualité savonneuse alkaline de la bile. M. *Cadet* de l'Académie des Sciences de Paris, dans un Mémoire sur la bile, lû à une assemblée publique de cette Académie, a avancé d'après des expériences qu'on doit regarder comme très-exactes, que les cendres de dix livres de fiel de bœuf, indépendamment d'une terre calcaire, contenant quelques parcelles de fer ou de terre ferrugineuse, d'une certaine quantité de sel commun & d'un sel analogue au sel essentiel ou sucre de lait, lui ont fourni de plus un sel alkali en tout semblable à celui du sel commun, & la conclusion de son Mémoire est *que la bile est un vrai savon composé d'une huile animale & de la base alkaline du sel marin.* Comme ce Mémoire n'est point imprimé, M. R. n'a pu en avoir connoissance & le citer que d'après des extraits qui en ont paru dans les Ouvrages Périodiques, & cela n'est point suffisant pour se décider, sur-tout en fait d'expériences dont un bon Physicien ne peut faire usage qu'autant qu'il en connoit jusqu'aux moindres détails. De plus, nous croirons devoir aussi rappeller ici à cette occasion un excellent Ouvrage antérieur au Mémoire de M. Cadet qui le cite & dans lequel on trouve outre une grande quantité d'expériences analogues à celles de Mrs Pringle & Macbride, beaucoup de recherches intéressantes sur la bile; on y voit entr'autres que le mêlange des sels à base terreuse ou métallique, tels que l'alun, le vitriol blanc, le tartre émétique, a occasionné dans la bile un dépôt beaucoup plus abondant que toute autre matière, ce qui prouve que ces sels ont été décomposés, au moins en partie, & que leurs bases terreuses ou métalliques ont été précipitées & ont fourni une portion du dépôt abondant qu'on a observé. L'Auteur qui ne s'est point fait connoître autrement que par la qualité de Traducteur de la Chymie de M. Shaw, en conclud avec raison que *ces expériences semblent indiquer qu'il y a dans la bile une substance décidément saline alkaline, qui a plus d'affinité avec les acides que n'en ont les substances terreuses ou métalliques.*

Ces expériences sont encore très-favorables, comme il est aisé d'en juger à la qualité savonneuse de la bile. M. Roederer ne cite point ce bon Ouvrage qui est intitulé: *Essai pour servir à l'histoire de la*

Digitized by Google

putréfaction. in-8°. A Paris, chez Didot le jeune, Quai des Auguſtins. 1766. Et l'on peut être aſſuré par l'exactitude avec laquelle M. R. cite tous ceux qui ont travaillé avant lui ſur le même objet, qu'il n'a eu aucune connoiſſance du Livre dont nous venons de faire mention.

A l'égard de celles des expériences de M. R. dont il paroît réſulter que la bile ne produit point des effets analogues à ceux des ſavons alkalins, comme par exemple la proptiété que l'Auteur lui a trouvée d'occaſionner la coagulation du lait, tandis que le ſavon ordinaire la retarde & autres ſemblables, il faut bien faire attention à ce ſujet qu'on ne doit point attendre une parité d'effets complette du ſavon que peut contenir la bile, avec le ſavon ordinaire; la raiſon en eſt qu'il s'en faut beaucoup que la partie ſavonneuſe de la bile ſoit du ſavon pur; au contraire il eſt conſtant par toutes les analyſes faites juſqu'à préſent de cette liqueur, qu'elle eſt fort compoſée, qu'elle contient beaucoup d'autres ſubſtances que la matière ſavonneuſe & ſinguliérement une très-grande quantité de ſubſtance gélatineuſe animale, à laquelle on n'a pas fait aſſez d'attention juſqu'à préſent & qui doit cependant modifier & même changer beaucoup les proptiétés de la partie purement ſavonneuſe.

LETTRE SUR LES TUBES CAPILLAIRES, adreſſée à Meſſieurs les Auteurs du Journal des Sçavans; par M. de la Lande, de l'Académie des Sciences.

MESSIEURS,

DE tous les Phyſiciens qui ont écrit ſur l'élévation des liqueurs dans les Tubes Capillaires, je n'en connois aucun qui ait donné une explication ſimple, élémentaire & exacte de la manière dont l'attraction produit ce phénomène, & la cauſe des variétés qu'on y obſerve; aucun n'a réſolu les objections renfermées dans quelques Ouvrages modernes qui ont eu de la réputation, aucun même n'a fait connoître le premier Auteur de cette découverte: c'eſt ce qui me détermine à vous préſenter quelques réflexions ſur ce ſujet. Il eſt de votre miniſtère, Meſſieurs, de lever des doutes qui font impreſſion dans le Public, & retardent les progrès de la vérité. L'on apperçut il y a plus d'un ſiécle le phénomène ſinguliet de l'élévation des liqueurs dans les Tubes Capillaires. M. Boyle attribue cette découverte à la France. (*Experim. Phyſ. Mechan.*) Le Pere Fabri aſſuroit que c'étoit à Florence qu'elle avoit été faite: *Hîc tantùm præmoneo prædictum experimentum primùm Florentiæ probatum fuiſſe, ſed nihil ultrà accepi.* (*Phyſica id eſt ſcientia rerum corporearum T. III. prop. 235. digreſſ. 1 p. 166.*)

Mais cet Auteur ignoroit une anecdote curieuſe qui a été publiée depuis par M. Nelli (*Saggio di Storia Letteraria*, &c. p. 92.); ſçavoir que le véritable Auteur de cette expérience fut Nicolas Aggiunti, mort le 6 Décembre 1635, qui avoit été l'un des premiers Phyſiciens du grand Duc de Toſcane, & l'un des Fondateurs de l'Académie *del Cimento*.

1°. Le phénomène des Tubes Capillaires eſt celui-ci. Un tube de verre, dont le diamètre intérieur n'eſt que d'une ligne ou environ, étant plongé dans un vaſe d'eau, elle monte d'elle-même rapidement dans le tube & ſe ſoutient toujours au-deſſus du niveau de ſa ſurface dans le vaſe. Si le tube a une demi-ligne de diamètre, l'eau monte d'environ un pouce, & s'il n'a qu'un dixiéme de ligne, l'eau monte de plus de cinq pouces, ſuivant M. Veitbrecht, (*comm. Petropol.* T. IX. p. 285 & 286.).

2°. On a rapporté beaucoup de phénomènes à celui des Tubes Capillaires, comme étant le plus conſtant, le plus ſimple, le plus viſible; ainſi la ſuction du ſucre & des éponges, la cauſe des fontaines que l'on trouve dans les lieux élevés; celle des ſécrétions dans le corps humain ont paru tenir à la cauſe des Tubes Capillaires, c'eſt ce qui rend l'explication de celle-ci très-importante dans la Phyſique.

Nous y trouvons encore, ce me ſemble, un avantage conſidérable, celui d'être éclairés ſur l'attraction générale de la matière, trop long-tems conteſtée; les Tubes Capillaires nous mettent entre les mains un indice palpable de la généralité de cette loi qui eſt la clef de la Phyſique, le plus grand reſſort de la nature, & le mobile univerſel de l'Univers. L'élévation du fluide qu'on obſerve dans ces tuyaux me paroît de tous les phénomènes de la Phyſique expérimentale celui qui prouve le mieux l'attraction; elle s'y manifeſte pour ainſi dire comme dans les révolutions des Planètes & dans leurs inégalités. On peut donc conſidérer l'explication des Tubes Capillaires, comme la choſe la plus curieuſe pour un Phyſicien, & les preuves qu'on en peut donner comme les indices les plus viſibles du ſecret de la nature.

3°. On a propoſé, il eſt vrai, bien d'autres ſyſtêmes pour expliquer l'élévation des liqueurs dans les Tubes Capillaires; on peut voir à ce ſujet Boyle, Fabri, Sturmius *Tentam.* 8; Sinclarus, *ars magna & nova gravit. & levit.* Luwenohek, *contin. arcan. natur. epiſt.* 131. Iſaac Voſſius *de Nili & aliorum fluminum origine Cap.* 2. M. Carré, *Mém. Ac.* 1705. M. Petit le Médecin, *Mém. Ac.* 1722. p. 331. & le Commentaire de M. Deſmarets ſur les expériences de Hauksbée. Le poids de l'air ou la preſſion de la matière ſubtile a été ſur-tout employée par bien des Phyſiciens, mais je trouve qu'on l'a ſuffiſamment refutée; & je ne parlerai ici que des explications qui ſont tirées de l'attraction, afin d'établir, contre la plûpart de ceux qui l'ont attaquée,

Digitized by Google

qu'en ſuppoſant ſon exiſtence, les phénomènes Capillaires doivent néceſſairement avoir lieu.

4°. On a varié beaucoup ſur la façon de conſidérer l'attraction dans les Tubes, & l'on a dit à ce ſujet beaucoup de choſes qui n'étoient point du tout convaincantes; voilà pourquoi il a paru depuis quelques années pluſieurs Ouvrages différens, où des Phyſiciens connus ont élevé des doutes contre l'explication qu'on avoit tirée de l'attraction; tels ſont le P. Gerdil, le P. Abat, le P. Paulian & pluſieurs autres; ils ont fait des objections & ils les ont préſentées comme de véritables démonſtrations; ils ont fait des expériences, & ils ont cru y appercevoir des phénomènes incompatibles avec l'attraction, tandis qu'on y doit voir tout le contraire.

J'ai remarqué avec peine qu'aucun Géomètre n'avoit pris le ſoin d'éclaircir cette matière, & de répondre aux objections; c'eſt pourquoi je vais tâcher d'établir ici de la manière la plus ſimple les véritables principes; expoſer la manière dont l'attraction produit les principaux phénomènes des Tubes Capillaires, y ajouter de nouvelles expériences que j'ai faites pour éclaircir quelques doutes, diſtinguer les circonſtances qui ſont étrangères à l'attraction & qui ſouvent peuvent la faire méconnoître, & répondre aux principales objections.

5°. Dans l'état naturel de l'eau toutes les colonnes verticales de même hauteur ſont de même poids; toutes les parties de l'eau s'attirent mutuellement les unes autant que les autres; elles ſont toutes en équilibre & l'eau ſe tient toujours de niveau.

Quand on plongé un tube de verre dans l'eau, le verre prend la place d'un égal volume de fluide: mais les parties de verre qu'on ſubſtitue au fluide ont plus de denſité, plus de force attractive que l'eau dont elles ont pris la place; ainſi les parties d'eau qui ſe trouvent préciſément au-deſſous du tube ſont attirées vers le haut, plus qu'elles ne l'étoient quand, au lieu du verre, il n'y avoit que de l'eau; donc la colonne d'eau qui répond à l'ouverture du tube & qui peut y paſſer ſe trouve avoir des parties que l'attraction du tube ſoulève, ſourient & rend plus légères; la peſanteur de cette colonne en eſt diminuée, elle ne peut plus faire équilibre avec les autres colonnes d'eau qui ſont diſtantes du tube, à moins qu'en devenant plus longue, elle ne compenſe ſa légereté par ſa hauteur; il faut donc que l'eau monte dans le tube pour faire une colonne qui ſoit plus haute, & qui ſoit du même poids, malgré la légereté ou la diminution de peſanteur des particules qui la compoſent.

6°. Soit *GB*, *fig.* 1. un tube de verre plongé dans l'eau du vaſe *VS*, juſqu'en *E*; une particule d'eau telle que *A*, placée au-deſſous du tube, eſt attirée par la maſſe du verre ſous lequel elle eſt placée, plus qu'elle ne l'étoit par l'eau dont ce verre a pris la place; il en eſt de même de toutes celles qui ſont au-

Digitized by Google

y a vers l'extrémité du tube une attraction totale $2u-2e$ qui soulève les particules d'eau & les rend plus légères.

13°. Par la troiſiéme conſidération (8) il y a au-deſſus de la ſurface de l'eau une attraction de verre u, & il y a au-deſſous une attraction contraire qui eſt $u-e$, retranchons celle-ci de l'attraction e, nous aurons $+e$ qui eſt l'effet de l'attraction de bas en haut produite par la partie du tube qui eſt hors de l'eau : ajoutant celle-ci avec celle que nous avons tirée des deux premières conſidérations & qui eſt $2u-2e$, on a $2u-e$, pour la force totale que le verre exerce ſur l'eau du vaſe pour en troubler l'équilibre : d'où il eſt évident que quand la force u du verre ſeroit plus petite que e, l'eau monteroit encore : pourvu que $2u$ fût plus grand que e, c'eſt-à-dire que u fût un peu plus grand que la moitié de e.

14°. L'expérience juſtifie cette conſéquence de la théorie.

Car des tuyaux de plume, quoique plus legers que l'eau, font cependant monter ce fluide, auſſi-bien que les tubes d'une ſubſtance plus denſe, mais non pas préciſément de la même quantité.

15°. Cette troiſiéme conſidération que j'employe pour un tube plongé dans l'eau, doit avoir lieu, quand même un tube n'a fait que toucher l'eau & qu'il ne plonge point dans le vaſe. Il ſemble cependant, pourra-t-on dire, qu'alors tout eſt réduit à l'attraction de l'extrémité inférieure du tube. Si cela eſt, l'attraction de la troiſiéme cauſe n'y entrant plus, l'élévation du fluide doit être moindre que quand le tube eſt plongé.

Je réponds que l'action eſt abſolument la même quand le tube ne fait que toucher, c'eſt-à-dire qu'elle eſt toujours exprimée par $2u-e$, comme quand le tube eſt plongé. En effet, quand le tube eſt à la ſurface de l'eau, les attractions des deux parcelles de verre BC, CD, ont lieu ſans aucune déduction, puiſque n'ayant pas pris la place de l'eau comme dans l'autre cas, elles forment une action nouvelle qu'il faut conſidérer en entier & que j'ai appellé $2u$; mais auſſi la colonne capillaire d'eau qui eſt dans le tube eſt ſollicitée en ſens contraire par l'attraction de toutes les molécules d'eau ſituées au niveau de l'eau du vaſe, & cette attraction qui a lieu ſur cette colonne, n'a point lieu ſur les autres; ainſi elle doit rendre à troubler l'équilibre : cette attraction qui eſt égale à e doit donc être retranchée de celle du tube qui eſt $2u$, & il reſtera comme dans le premier cas $2u-e$.

16°. De tous ceux qui ont écrit ſur cette matière M. Clairaut eſt le ſeul qui ait ſaiſi le véritable méchaniſme de l'attraction, & il en parle dans ſa théorie de la figure de la terre (imprimée en 1743) à l'occaſion des Loix de l'hydroſtatique & de l'équilibre des fluides; mais le peu qu'il en dit y eſt caché ſous des formules d'intégration, d'où perſonne ne l'a tiré; voilà pourquoi ſa théorie n'avoit fait juſqu'ici

qu'ici aucun proſélyte pour l'attraction ; ceux même qui ont cité M. Clairaut n'ont point adopté ſes calculs & paroiſſent ne l'avoir pas bien entendu.

17°. M. Jurin dont les Diſſertations ſur les Tubes Capillaires ont été imprimées tant de fois (*) & citées de tout le monde, n'avoit pas fait uſage des principes que je viens d'expoſer ; il y employoit même une ſuppoſition évidemment fauſſe, ſçavoir que l'anneau de verre contigu & ſupérieur à la colonne capillaire, attiroit & ſoutenoit cette colonne ; par exemple que l'anneau de verre FK, en ſuppoſant que l'eau montât juſqu'en F dans le Tube Capillaire, ſoutenoit la colonne FE ; mais l'attraction de cet anneau FK ſupérieur à la colonne eſt abſolument détruite par l'attraction de l'anneau inférieur qui lui eſt contigu, il ne peut rien en réſulter pour l'élévation ni pour la ſuſpenſion de la liqueur ; cela eſt de toute évidence.

18°. Cependant M. Bulfinger qui traita cette matière fort au long dans le ſecond & le troiſiéme Volume des Mémoires de Péterſbourg s'en tint à l'explication de M. Jurin. M. Veitbrecht qui donna enſuite deux grands Mémoires ſur les Tubes Capillaires dans les Volumes VIII & IX de la même Académie, changea peu de choſe à l'explication de M. Jurin ; ſelon lui, c'eſt encore l'anneau ſupérieur du tube qui ſoutient la colonne d'eau qui y eſt renfermée, en effet, voici ce qu'il dit à la page 287 du 8e Tome : *In Tubo Capillari ſinguli cylinduli aquei in diverſis altitudinibus conſiderati aſcendunt vel elevantur ſuprà libellam vi attractivâ ſolius annuli vitrei ſuperficiei concavæ tubuli, qui immediatè ſupra ſummam aquæ ſuperficiem conſtituitur*, & à la page 295, il établit cette propoſition : *Cylindrus aqueus intra tubulum elevatus & quieſcens à ſolo annulo ſupremo canaliculi ſuſpenditur.* Cette explication étoit inſoutenable, mais dans le Mémoire de M. Veitbrecht elle étoit préſentée avec tant de méthode & dans un ſi grand détail ; les lemmes, les théorêmes, les corollaires y paroiſſoient ſi bien liés qu'on l'a admiſe long-tems comme la moins mauvaiſe, c'eſt celle qui eſt adoptée de préférence dans l'édition des expériences de Hauksbée donnée par M. Deſmareſt en 1754.

19°. M. Hauksbée croyoit que l'attraction des parties du tube auxquelles l'eau eſt appliquée intérieurement étoit la cauſe de la ſuſpenſion de l'eau, plutôt que l'anneau de verre ſupérieur à la colonne ; il eſt étonnant que M. Hauksbée ne comprit pas que l'attraction de bas en haut parallelement aux côtés du tube eſt celle qui doit élever l'eau. *Je ne conçois pas*, dit-il, *pourquoi elle ne ſeroit pas plus fortement attirée par la partie de verre qu'elle touche, que par celle qui eſt*

(*) *Philoſophical Tranſactions*, N°. 355 & 363. pour 1718 & 1719. Voyez auſſi l'abrégé, Tome 4 page 423, les leçons de Phyſique de Cotes, traduites par M. le Monnier.

au-dessus ; enfin il regarde l'attraction perpendiculaire au côté du tube, comme la principale cause de l'ascension des liqueurs (Expériences Physico-méchaniques, &c. Tome 2 page 154. Edition de 1754.). Je ne suis point étonné qu'avec de semblables explications l'attraction des Tubes Capillaires ait trouvé tant de contradicteurs : il est évident que l'attraction perpendiculaire aux côtés du tube ne peut faire monter l'eau ; elle peut la retenir quand elle est montée, à cause du frottement qu'elle occasionne ; mais comment peut-on élever un corps de bas en haut, en le tirant seulement horisontalement & de côté.

20°. Il faut donc en revenir aux trois considérations que j'ai dérailées ci-dessus, pour connoître la véritable manière dont agit l'attraction. Quelqu'un pensera peut-être que si la sphère d'attraction du verre est très-petite, par exemple d'un quart de ligne, il ne doit monter dans le tube que la valeur d'un quart de ligne d'eau ; cela seroit vrai, si l'attraction du verre ne faisoit simplement que soustraire la pesanteur des parties voisines & leur donner la facilité de monter dans le tube ; mais si le verre exerce dans cet espace d'un quart de ligne une attraction beaucoup plus forte que le poids d'un quart de ligne d'eau, ce quart de ligne d'eau, en cédant à l'attraction du tube, soulevera toute l'eau dont elle est chargée & l'emportera avec elle dans le tube ; elle fera l'effet du piston d'une pompe qu'on retire chargé de toute la colonne d'eau qui remplit le corps de pompe, & par son adhérence elle entraînera les parties qui la suivent. Il est aisé de concevoir que cette attraction est extrêmement forte, mais qu'elle ne s'étend qu'à une distance extrêmement petite ; ces deux conditions vont ensemble comme le moindre calcul le fait voir ; car si la force d'attraction de chaque particule de verre est en raison inverse du quarré de la distance comme dans le Ciel, elle sera exprimée en général par la fraction $\frac{1}{d^2}$: or dans cette fraction, si d étoit infiniment petit du premier ordre, la force $\frac{1}{d^2}$, non-seulement seroit même du second ordre, c'est-à-dire infiniment plus grande que l'infini ; il y a donc une différence infiniment infinie entre la force qui a lieu dans le contact & celle qui a lieu à une distance, finie quoique très-petite.

On peut concevoir par là pourquoi le tube ne fait point monter l'eau à moins qu'il ne la touche, mais nous remarquerons encore une autre raison ci-après tirée de l'adhérence des parties de l'eau entre elles.

21°. On pourra me dire encore que si c'est la masse du tube qui agit, un tube plus épais fera monter l'eau plus qu'un tube mince, puisqu'il y aura plus de parties agissantes ; je réponds qu'il ne doit pas y avoir de différence sensible, parce que dans le tube le plus

Digitized by Google

épais il n'y a que les parties de verre très-proches de l'embouchure dont les attractions puiſſent avoir leur effet dans le tube ; les parties d'eau qui ne ſont pas extrêmement voiſines de la lumiere du tube n'y entreront point, quoiqu'elles ſoient allegées ou ſoulevées par l'attraction, elles recevront une impreſſion qui, communiquée en tout ſens à toutes les parties de l'eau du vaſe, ſe diſperſera dans toute ſon étendue & ne produira plus d'effet ſenſible ſur la hauteur ; s'il étoit poſſible de faire un tube dont l'épaiſſeur ne fût que la moitié de la ſphère d'activité du verre & un autre qui n'en fût que le quart, on y verroit peut-être de la différence : mais cela eſt, à ce que je crois, impraticable ; il me ſuffit de faire concevoir qu'il ne doit pas y avoir de différence entre un tube très-épais & un qui l'eſt beaucoup moins.

22°. Qu'on ne diſe pas que je ſuppoſe gratuitement l'extrême petiteſſe de cette étendue d'attraction : ne voit-on pas qu'il y a entre la maſſe d'un Tube Capillaire & la maſſe entière de la terre un rapport preſque infiniment petit ; il faut donc que le rapport des diſtances ſoit infiniment petit pour que l'attraction du tube ôte à celle de la terre quelque choſe de ſenſible ; plus cette attraction ſera ſenſible par l'expérience, plus elle nous obligera de raccourcir la diſtance à laquelle nous ſuppoſerons qu'elle s'exerce, diſtance qui ne peut nous être indiquée que par l'expérience, puiſqu'elle dépend d'un certain arrangement dans les particules de la matière, arrangement qui nous eſt inconnu.

Examen des objections qu'on a faites contre l'attraction des Tubes Capillaires.

23°. Parmi les objections qu'on a faites contre l'attraction, je vais choiſir celles qui ſont tirées de l'expérience, & y répondre en ſuivant les principes que j'ai expliqués ci-deſſus ; il n'y en a aucune qui par leur moyen ne me paroiſſe facile à réſoudre.

Une des plus ſimples eſt celle que rappelle le P. Paulian (Traité de paix entre Newton & Deſcartes, Tome 3 page 199) en ces termes : dans deux tubes communicans, de verre, non capillaires à la vérité, mais notablement différens, par exemple dans deux tubes, dont l'un auroit 1000 pouces & l'autre un pouce de diamétre, le verre ſeroit plus denſe que l'eau & moins denſe que le mercure : donc dans ces deux tubes les fluides ne devroient pas garder un parfait niveau. Je réponds que le verre ne peut attirer d'une manière un peu ſenſible que les particules d'eau qui ſont extrêmement proches de lui ; ces particules ſont en petit nombre ; elles deviennent ſenſibles dans un tube extrêmement étroit, parce qu'il en faut très-peu pour le remplir : mais quand le tube devient un peu large la ſurface de l'eau y augmente com-

Digitized by Google

me les quarrés du diamétre : elle devient bientôt trop grande & le petit nombre des particules soulevées par le verre étant disperse sur cette grande surface, n'y produit pas une élévation d'eau que nous puissions appercevoir ; voilà pourquoi les tubes qui ne sont pas d'un fort petit diamétre ne présentent pas sensiblement les phénomènes des Tubes Capillaires, malgré l'attraction du verre.

24°. Carré parle dans les Mémoires de 1705 d'une expérience que l'on peut répéter vingt fois en un quart d'heure, & qui réussit toujours, c'est la plus décisive, peut-être pour l'attraction appliquée comme je viens de le dire ; cependant le P. Paulian dit qu'il ne conçoit pas comment un attractionnaire ose mettre en avant une pareille expérience, & il avoit bien raison dans les systêmes de Hauksbée ou de Jurin qui étoient alors généralement adoptés. On applique une goutte d'eau extérieurement vers le milieu d'un Tube Capillaire tenu verticalement ; cette goutte d'eau trop pesante pour rester collée sur le verre descend le long du tube & parvient à son orifice inférieur ; là elle prend aussi tôt un mouvement rétrograde, elle monte avec rapidité dans le tube, & en remplit une partie considérable. Le fait est bien simple dans nos principes : la goutte d'eau appliquée contre le tube n'éprouve qu'une attraction horisontale qui ne peut ni la faire monter ni la faire descendre, elle obéit donc à la gravité naturelle ; elle descend à l'extrêmité du tube ; aussitôt qu'elle y eſt parvenue elle éprouve toute l'attraction du tube de bas en haut, sans qu'il y ait ni eau ni verre au-dessous pour contrebalancer cette attraction ; elle doit donc y obéir à l'attraction du verre, & monter d'une certaine quantité au-dedans du tube.

25°. Mais, dit l'Auteur que je viens de citer, si l'attraction du verre a assez de force pour obliger la goutte d'eau à rétrograder & à monter dans l'intérieur du tube, pourquoi n'en avoit-elle pas assez pour la soutenir extérieurement & l'empêcher de descendre tout le long du tube ? Je ne vois pas ajouter-il ce qu'on peut répondre de raisonnable à cette question. Cela seroit difficile, il est vrai dans l'hypothèse de Hauksbée, mais *je trouve* que dans nos principes *il est* bien aisé d'y répondre : l'eau descend le long du tube, parce que le tube qui l'attire latéralement, n'agit pas plus pour la faire monter que pour la faire descendre. Si la partie supérieure du tube l'attire de bas en haut, la partie inférieure du tube l'attire de haut en bas ; ces deux attractions se détruisent mutuellement & il n'en résulte aucun effet sur la goutte d'eau jusqu'à ce qu'elle soit au bas du tuyau.

26°. Je suppose ici comme dans le reste de ce Mémoire que la longueur du tube ne change rien à la force de l'attraction ; & je l'ai fait voir au commencement de ce Mé-

Digitized by Google

moire ; ſi la ſphère d'attraction du verre ne s'étend, par exemple, qu'à une ligne de diſtance, il ſuffit qu'il y ait une ligne de verre au-deſſous de la goutte d'eau pour balancer l'attraction de 20 lignes, de 20 pieds, ſi l'on veut, qui ſeroient au-deſſus. Au delà d'une ligne tout eſt indifférent, puiſque l'eau n'éprouve aucune attraction du verre à une plus grande diſtance.

27°. Il eſt vrai que Muſchenbroek avoit cru appercevoir le contraire ; j'ai toûjours trouvé, dit il, que les liquides montent beaucoup plus haut dans les longs tuyaux que dans ceux qui ſont courts (Eſſai de Phyſique, Chap. 18. de la vertu attractive des corps, page 33, Edition de 1739). La vertu attractive, dit-il, dans un autre endroit, (page 328) dépend de tout le ſyphon Capillaire & non de ſon extrêmité. Mais tout cela eſt reconnu maintenant pour une erreur ; il eſt conſtant que la longueur du tube ne change rien à l'élévation de l'eau. Mrs Carré, Bulfinger, Veitbrecht, & M. l'Abbé Nollet (Exper. T. 2. p. 410.) l'ont éprouvé ; cela eſt une ſuite évidente du peu d'étendue de la ſphère d'attraction du verre.

28°. Une expérience détermina principalement M. Jurin à embraſſer le ſentiment dont j'ai parlé ci-deſſus (17) ; cette expérience qu'il retourna de dix façons différentes ſe reduit à ceci : on prend un Tube Capillaire formé de deux piéces de diamètres différens ; l'une capable de ſoutenir l'eau à 12 lignes, & l'autre plus large capable de ſoutenir l'eau à ſix lignes ſeulement, tel eſt le tube *ADFC fig.* 2. Le petit tube *CB* ſeroit capable de faire monter l'eau en *A*, mais le tube plus large *AB* n'eſt capable que de l'élever en *D* ; le tube étant plongé dans l'eau juſqu'au niveau de la ligne *GH*, l'eau montera ſeulement en *D*, comme ſi le tube entier *BC* étoit du même calibre que le tube plus large *AB*. La raiſon en eſt évidente dans nos principes ; car le tube *BC* par ſa partie inférieure *C* attire & ſouleve de bas en haut les molécules contiguës, mais ſa partie ſupérieure *B* les attire en ſens contraire de haut en bas ; elle produit ſur l'eau renfermée dans l'eſpace *BA* une attraction qui détruit la premiere, & il ne reſte qu'une attraction équivalente à celle du ſeul tube *AB* ; l'attraction qui ſe fait en *E*, équivalente à un tube d'eau, comme je l'ai expliqué ; mais ſi ce tube d'eau agit en *E* de bas en haut, il agit auſſi en *B* de haut en bas. D'ailleurs les particules d'eau ſoulevées par l'action qui ſe fait en *E*, ſont répandues en *B* ſur un plus grand eſpace, ainſi elles doivent avoir moins de hauteur ; d'où il ſuit que l'eau ne doit pas monter juſqu'en *A*, quoique le Tube Capillaire *BC* fût capable de l'y élever s'il étoit ſeul, ou qu'il fût de même diamètre dans toute la longueur *CA*.

Au contraire, ſi le tube plus étroit *BD fig.* 3. peut élever l'eau à la

Digitized by Google

hauteur BA de 12 lignes, il l'éleve-ra, ſoit que la partie large DC faſſe partie de la hauteur AB, ſoit qu'elle ſoit entiérement ſous l'eau. Peut-être il ſemblera que l'attraction de la partie AG du tube qui eſt ſous l'eau devroit être de plus, & s'a-jouter à celle du tube BD; il eſt vrai qu'il y a en D une portion d'attraction de haut en bas, de moins qu'il n'y a en G de bas en haut; mais auſſi l'attraction du tu-be d'eau équivalente à DA, qui tire de bas en haut, eſt la ſeule qui ait lieu, le tube BD ne l'exerçant point: cette attraction en A eſt plus grande que ne ſeroit celle du petit tube, mais elle ſe répand ſur un plus grand eſpace: ainſi cela revient au même, & il ne reſte que l'at-traction qu'auroit exercée le ſeul tube d'un diamètre égal à celui du tube BD.

29°. On expliquera auſſi avec la même facilité une expérience cu-rieuſe de M. Dufay, qui obſerva que quand les Tubes Capillaires ſont plongés dans des vaſes très-petits, l'eau s'y éleve moins que quand le vaſe a plus d'un pouce de diamètre. (Hiſt. de l'Acad. année 1724) En effet, le vaſe quand il eſt trop petit, produit lui-même l'effet d'un Tube Capillaire; l'at-traction de ſa baſe ſur les molécu-les d'eau s'oppoſe à l'action du tube; elle doit diminuer l'élévation de l'eau.

30°. Voici une autre expérience que j'ai faite & dont je prévoyois le ſuccès d'après les raiſonnemens précédens; auſſi ſert-elle de con-firmation aux principes que j'y ai employés. J'ai fait rapporter au feu de lampe deux branches capil-laires qui s'ouvroient l'une & l'au-tre dans une troiſiéme branche, com-me on le voit en $BCAD$ *fig.* 4. & qui faiſoient entre-elles un fort petit angle; chacune des trois bran-ches ſéparément ſoutenoit l'eau à un pouce de hauteur au-deſſus du niveau; j'ai plongé dans l'eau les deux branches AB, AC, juſqu'en E, & la hauteur EF de l'eau qui ſe terminoit dans la 3e. branche AD ne s'eſt trouvée que d'un pouce, comme lorſqu'elle étoit ſeule plongée dans l'eau. Il eſt vrai qu'il y a par en bas deux cauſes d'attraction, puiſqu'il y a deux tubes B & C plongés dans l'eau; mais la partie A, c'eſt-à-dire le ſommet intérieur de l'angle des deux tubes & toutes *ſes parties* en-vironnantes agiſſent en ſens con-traire, de haut en bas, ſur la co-lonne d'eau AF, & détruiſent vi-ſiblement une partie des attractions qui avoient lieu vers B & C; il reſte ſeulement la valeur de l'attrac-tion d'un ſeul tube.

31°. Si l'on plonge dans du mer-cure, dans du plomb fondu, un tube qui ait une denſité moindre de plus de moitié que celle du flui-de, celui-ci au lieu de s'élever reſ-tera au-deſſous du niveau: cet abaiſ-ſement eſt également conforme à l'attraction; en effet, ſi vous plon-gez dans un vaſe de mercure un tube de verre, il occupe la place d'une

Digitized by Google

portion de mercure, & il ne remplace pas la force attractive que ce mercure exerçoit ſur les parties environnantes, elles ſont moins attirées de bas en haut par le verre, qu'elles ne l'étoient par un égal volume de mercure; elles ont donc moins de légereté qu'auparavant; la colonne qui répond deſſous le tube eſt donc plus peſante. C'eſt pourquoi elle ſe tient plus bas que les autres, & quoique plus courte, elle ſuffit pour leur faire équilibre: donc les Tubes Capillaires de verre plongés dans le mercure doivent offrir des phénomènes tout contraires à ceux que préſente leur immerſion dans l'eau.

32°. Le P. Gerdil qui a fait un Livre tout entier contre l'attraction des Tubes Capillaires, n'a pas de plus fort argument que celui du tube d'or plongé dans le mercure: ſuivant la théorie de l'attraction le mercure doit y monter au-deſſus du niveau, cependant le P. Gerdil aſſure qu'il a peine à arriver juſqu'au niveau, & même que dans un tube d'un tiers de ligne le mercure n'y arrive point; mais il convient auſſi que le frottement du mercure & la réſiſtance qu'il oppoſe à la déſunion de ſes parties eſt la véritable cauſe qui l'empêche de monter dans des tuyaux étroits. Je le crois auſſi moi-même; car ſi on plonge dans le mercure des tubes d'un très-petit diamétre, il n'y entre point du tout, enſorte que c'eſt un fluide qui préſente alors les phénomènes d'un corps ſolide; il ne faut donc pas choiſir pour réfuter l'attraction les expériences où elle eſt gênée par des obſtacles étrangers, & dans leſquelles on ne peut ſéparer les effets de l'attraction de l'influence des autres cauſes: tout concourt à empêcher l'aſcenſion du fluide, quand il eſt ſi peſant & que ſes parties ſont ſi difficiles à déſunir, on le voit aſſez dans toutes les expériences où l'on emploie le mercure.

33°. Tous ceux qui ont fait des expériences ſur les Tubes Capillaires en employant le mercure ont éprouvé ces incertitudes & ces difficultés. Voici ce qu'en dit le Pere Abat, page 519. « Si nous conſidérons avec quelle facilité nous faiſons monter ou deſcendre le mercure plus haut ou plus bas que le niveau, comme il nous plaît, tantôt dans l'une & tantôt dans l'autre des branches d'un ſyphon, nous verrons évidemment que quelque hypothèſe que les attractionnaires imaginent, ſi elle s'accorde avec un phénomène, elle ſera détruite par un autre ». Cela nous ſuffit donc auſſi pour dire que ſi les phénomènes du mercure ne prouvent rien pour l'attraction, ils ne prouvent rien contre elle.

34°. Mais une autre expérience nous tiendra lieu de celles du mercure. Si l'on plonge dans l'eau des plumes d'oiſeau dures & ſéches, l'eau y reſte toujours au-deſſous du niveau, auſſi-bien que le mercure dans les tubes de verre; cela vient

Digitized by Google

de ce que ces plumes ont une denſité qui eſt au-deſſous de la moitié de celle de l'eau. Il ne faut pas que ces plumes ayent trempé longtems dans l'eau; car alors l'eau les ayant pénétrées & leur denſité approchant plus de celle de l'eau l'effet devient contraire.

35°. On a ſouvent fait contre l'attraction des Tubes Capillaires un autre argument tiré de l'expérience : ſi l'on graiſſe intérieurement avec du ſuif ou de l'huile un Tube Capillaire, l'eau ni monte point; cependant le verre a conſervé toute ſa maſſe, toute ſon intenſité, ainſi l'eau devroit monter malgré le ſuif; le P. Gerdil conclud de-là que l'attraction doit être rejettée, & il ne penſe pas qu'il y ait de réplique à cet argument. Cependant l'immiſcibilité, l'eſpéce d'antipathie qu'il y a entre l'eau & les matières huileuſes ne ſuffit-elle pas pour empêcher l'eau de monter; elle l'empêche bien de deſcendre par ſon poids, quoique la force de la peſanteur ſoit une force dont l'effet eſt bien plus ſenſible & plus apparent que celui de l'attraction du verre : qu'on mette quelques gouttes d'eau dans un Tube Capillaire dont la partie inférieure ſoit graiſſée, on les verra s'arrêter vers la partie graſſe, ſans pouvoir deſcendre plus bas; ainſi quand on plonge dans l'eau un Tube Capillaire graiſſé, non-ſeulement on met une petite épaiſſeur de matière légere entre le verre & l'eau, ce qui empêche le contact d'être auſſi immédiat; mais on oppoſe encore un obſtacle d'une autre eſpéce à l'élévation de l'eau; & ce qui prouve que cette dernière raiſon eſt la plus forte, c'eſt que ſi la partie graſſe eſt entièrement plongée dans l'eau & qu'on ait une fois forcé l'eau à paſſer au travers, alors l'élévation de la colonne capillaire aura lieu comme auparavant, c'eſt-à-dire que l'attraction du tube agira malgré l'interpoſition de l'huile qu'il y a entre le verre & l'eau; il ne s'agit donc que d'aider l'eau à vaincre l'obſtacle qui l'empêchoit de monter; auſſi l'eau monte-t-elle avec plus de facilité dans un tube déjà mouillé intérieurement que dans une tube ſec, parce que l'eau s'unit aiſément & intimement avec l'eau & parce que le frottement eſt moindre ſur l'eau que ſur le verre. Dans un tube d'une demi-ligne l'eau monte à un pouce, ſi le tube eſt humecté; elle ne parvient qu'à cinq lignes & même lentement & par ſecouſſes, quand l'intérieur du tube eſt ſec; c'eſt pour cela que les rivières vont plus vîte quand elles ſont groſſes, & qu'elles ont ordinairement bien plus de viteſſe à la ſurface qu'au fond, parce que l'eau gliſſe & coule facilement ſur de l'eau.

Auſſi j'ai peine à concevoir comment le P. Paulian a pu employer les aſpérités du verre & la viſcoſité du fluide pour expliquer l'élévation de l'eau dans les Tubes Capillaires; les molécules d'eau ſe ſervant, ſelon lui, de ces mêmes aſpérités comme

Sur les Tubes Capillaires.

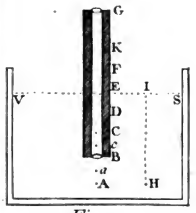

Fig. 1.

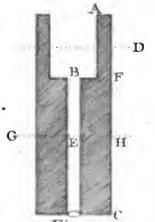

Fig. 2.

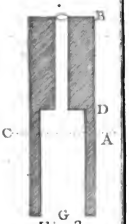

Fig. 3.

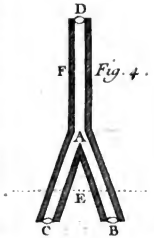

Fig. 4.

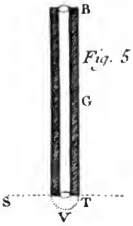

Fig. 5.

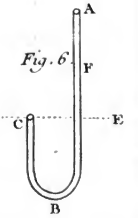

Fig. 6.

Digitized by Google

Digitized by Google

comme d'autant d'échelons pour s'élever au-dessus de leur niveau ; mais ne pourroit-on pas dire plutôt que ces causes résistent à l'élévation de l'eau ; elles la soutiennent quand elle est élevée, mais je ne conçois pas comment elles pourroient contribuer à la faire monter.

36°. On a dit cent fois que l'eau monte dans un Tube Capillaire, parce que l'air a de la peine à presser la colonne de fluide renfermée dans le tube, tandis qu'il presse sans peine l'eau du vase ; mais on a cent fois répondu que ces expériences sont exactement les mêmes sous le récipient de la machine du vuide, ce qui prouve bien que l'air n'y fait rien. Prétendre comme le P. Paulian (page 210) que le fluide subtil si rare & si atténué qui reste dans la machine du vuide ait encore quelque peine à presser dans un tube de deux lignes de diamètre, n'est-ce pas se faire illusion ? Une fêlure imperceptible dans le tuyau d'un Baromètre, dont l'interstice n'est pas d'un cinquantième de ligne, suffit pour y introduire de l'air en abondance & mettre le mercure au niveau du réservoir ? Comment dans un tuyau de deux lignes de diamètre pourroit-il y avoir quelque obstacle au passage de l'air, ou à celui d'un fluide plus subtil que l'air ; & comment ce fluide pourroit il avoir la même force & produire le même effet que l'air le plus élastique, le plus pesant ?

37°. Quoique je n'aie point envie de rectifier ici toutes les explications qu'on a données du phénomène des Tubes Capillaires, je vais rapporter une expérience que je tentai pour répondre à la plûpart des systêmes, & qui m'a réussi. J'ai pris deux morceaux de glace qui avoient deux pouces de largeur, leur longueur est indifférente ; je les ai assemblés parallèlement & à la distance d'une demi-ligne, pour former un tube rectangle qui étoit capillaire en un sens, mais qui avoit deux pouces dans l'autre sens ; si la pression d'un fluide (embarrassé dans un espace trop étroit) étoit la cause de l'élévation dans les tubes ordinaires, l'effet devoit être 32 fois moindre entre ces deux glaces qu'il ne l'est dans un tube de demi ligne, parce qu'il avoit 32 fois plus d'espace entre les glaces ; c'est-à-dire que l'eau ne devoit pas y monter d'un tiers de ligne. Mais si l'attraction du verre est capable d'élever l'eau, elle doit monter à-peu-près à la moitié de ce qu'elle monte dans le tube, parce que le rapport entre la quantité d'eau & la quantité de verre qui tend à l'élever dans mon expérience, est la moitié moindre que dans un tube de demi-ligne. Or j'ai trouvé qu'en effet l'eau montoit entre les deux glaces environ la moitié de ce qu'elle monte dans un tube, d'où il me semble résulter, plus que d'aucune autre expérience, que c'est l'attraction des glaces qui fait élever l'eau.

A la vérité elle ne s'y soutient pas aussi haut quand on retire les glaces de l'eau, mais c'est parce que le frottement n'est pas si

conſidérable entre deux glaces que dans un tube du même diamétre.

38°. Le P. Abat, dans ſes Amuſemens Philoſophiques imprimés à Marſeille, Ouvrage rempli de choſes intéreſſantes pour la Phyſique, rapporte une expérience nouvelle (page 529) qui eſt des plus favorables à l'attraction. Prenez un tube de verre *BT*, *fig.* 5. capable de ſoutenir l'eau à une hauteur *GT*, lorſqu'il touche l'eau d'un vaſe ; retirez-le entiérement de l'eau ; la même colonne d'eau *GT* reſtera dans le tube, parce que cette petite colonne d'eau ſera ſoutenue, tant par l'attraction que par le frottement du tube. Si après avoir nétoyé l'extrêmité inférieure du tube, vous prenez une goutte d'eau avec le bout d'une plume, & que l'appliquant à la ſurface extérieure de ce tube vous la faſſiez gliſſer perpendiculairement juſques au bout inférieur, enſorte qu'elle s'y arrête, & y forme une ſurface ſphérique *V*, vous verrez que l'eau s'élevera dans le tube au deſſus du point *G*, & montera plus haut qu'auparavant ; enſorte que la hauteur *GT* de la colonne capillaire, depuis la ligne horiſontale *ST* qui paſſe par la baſe du tube, ſera ſenſiblement plus grande que la plus grande hauteur à laquelle l'eau ſe ſoutient lorſque le tube eſt plongé dans l'eau.

Si en faiſant gliſſer une autre goutte d'eau le ſegment *V* devient plus gros, la hauteur *GT* de la colonne d'eau augmentera encore. La plus grande hauteur à laquelle l'eau puiſſe monter dans le tube, arrive quand la goutte *V* eſt une demi-ſphère ; car ſi vous groſſiſſez la goutte juſqu'à ce qu'elle s'allonge en forme de poire, prête à tomber, la colonne *GT* ſera plus courte que quand la goutte *V* étoit ſphérique, plus grande néanmoins que quand le tube trempoit dans l'eau d'un vaſe ou la touchoit le long de la ligne *ST*.

39°. Voilà des faits, ſuivant le P. Abat, que nul ſyſtême d'attraction ou répulſion ne peut expliquer ; mais, ſelon moi, ce ſont des faits bien favorables à l'attraction, & je crois que nous avons obligation au P. Abat de nous les avoir ſuggérés. En effet la goutte d'eau *V* s'étant préſentée à l'extrêmité du tube, il eſt tout naturel que l'attraction du tube en pompe une partie & faſſe monter la colonne *GT*. Lorſque le tube étoit plongé dans un vaſe, l'eau qui lui étoit appliquée en *V* étoit attirée immédiatement par l'eau du vaſe, & réſiſtoit à ſon élévation, non-ſeulement par ſa peſanteur, mais encore par ſa cohéſion avec les autres parties de l'eau, & par l'attraction de l'eau environnante. Quand le tube eſt hors de l'eau, la goute *V* n'a plus que ſa peſanteur & cède plus facilement à l'attraction du tube ; lorſqu'enſuite cette goutte devient trop groſſe, ſa peſanteur même & ſa maſſe attractive étant capables d'attirer auſſi la colonne d'eau *GT* contenue dans le tube, cette colonne devient moindre ; tout cela me paroît une conſéquence naturelle

Digitized by Google

des principes que j'ai développés ci-deſſus.

40°. Mais, dit le P. Abat, un tuyau de verre atire également l'eau qu'il contient, ſoit lorſqu'il eſt plongé dans l'eau d'un vaſe, ſoit lorſqu'il eſt tiré hors de l'eau; il ne l'attire pas davantage quand y a une goutte hémiſphérique ſous ſa baſe, que quand il n'y a qu'une ſurface plane, car c'eſt toujours le même verre & la même force; voilà donc une contradiction manifeſte. Je réponds que l'attraction du tube eſt la même dans tous les cas, mais qu'elle eſt affoiblie ou contrebalancée différemment ſuivant les différentes circonſtances de ces expériences.

41°. Le P. Abat rapporte encore une expérience (Amuſ. Phil. p. 536) auſſi favorable à l'attraction, quoique l'Auteur l'ait regardée comme fort contraire à cette Loi. On prend un ſyphon ABC, dont les deux branches ſont d'un égal diamètre, mais l'une BC plus courte que l'autre; on le plonge dans l'eau, de façon que la branche la plus courte BC, ſoit tout-à-fait au-deſſous du niveau de l'eau CE; l'eau monte au-deſſus du niveau dans la branche la plus longue BA; on retire le ſyphon, on nétoie l'orifice C de la branche la plus courte, & la hauteur EF de l'eau dans l'autre branche au-deſſus du niveau CE continue d'être la même; ſi l'on met alors une goutte d'eau en C à l'orifice de la petite branche, l'eau montera davantage dans la colonne AB, c'eſt-à-dire qu'elle s'élevera au-deſſus du point F, & en tirant la même ligne CE, au-deſſus même de la ſurface de la goutte d'eau qui couvre l'orifice de la branche CB, on aura un excès EF plus grand que quand le ſyphon étoit plongé dans l'eau. Il me paroît que l'explication eſt la même que dans l'expérience précédente: quand le ſyphon étoit plongé dans le vaſe, l'eau qui environnoit le point C étoit attirée, il eſt vrai, par le tube comme elle l'eſt dans l'expérience, mais elle étoit attirée en ſens contraire par une maſſe d'eau ſupérieure, au lieu que dans le cas de l'expérience précédente la goutte d'eau C eſt libre, elle peut céder à l'attraction du tube, elle y cède en effet, & il en entre en C une partie qui contribue à ſoulever la colonne AB & à l'accroître.

Cette expérience réuſſit encore, même avec un ſyphon dont le diamètre intérieur eſt de 6 lignes, ce qui prouve que les effets de l'attraction ſont ſenſibles encore dans des tubes qui ſont très-peu capillaires; le P. Abat a recours à la preſſion de l'air qui eſt différente ſur des gouttes d'eau ſuivant qu'elles ſont planes, convexes ou concaves; mais ces ſortes d'expériences réuſſiſſant également dans le vuide, il paroît impoſſible de ſuppoſer qu'il n'y ait aucune différence entre la force ou la preſſion de l'air, & celle de la matière ſubtile qui reſte dans le récipient de la machine du vuide.

On ne peut pas dire ici avec M. Petit. (Mém. de l'Acad. 1724) que

Digitized by Google

c'eſt l'eau qui tend à ſe réunir avec l'eau, car cette tendance ne pourroit pas ſuffire pour augmenter la longueur de la colonne capillaire *EF*.

42°. Voici une troiſiéme expérience du P. Abat (pages 514 & 525) que cet habile Phyſicien a jugée incompatible avec l'attraction, mais que j'expliquerai facilement dans nos principes. On prend un Tube Capillaire mouillé dans ſon intérieur, on n'y laiſſe qu'une goutte d'eau, on le place horiſontalement, la goute d'eau ſe tient au milieu du tube; ſi vous l'inclinez tant ſoit peu, elle deſcend vers le bout le plus bas, mais ſans parvenir juſqu'à l'extrêmité; pour l'y faire parvenir il faut relever beaucoup le tuyau; au contraire, quand elle eſt parvenue à l'extrêmité, il eſt beaucoup plus difficile de la lui faire quitter, il faut que le tuyau approche beaucoup de la ligne horiſontale pour que la goutte abandonne l'extrêmité & s'enfonce dans le tuyau.

Les principes expoſés au commencement de ce Mémoire ſont exactement d'accord avec cette expérience : la goutte a de la peine à deſcendre juſqu'à la dernière extrêmité *B*, *fig.* 1. parce qu'avant d'y arriver, & lorſqu'elle eſt par exemple à *c*, elle éprouve une attraction de la partie *CD* qui la retient & l'empêche d'arriver en *B*; il faut mettre en jeu la peſanteur de la goutte en relevant beaucoup le tube, pour qu'elle ſoit forcée à deſcendre juſqu'à l'extrêmité. Mais quand la goutte d'eau eſt une fois fixée à cette extrêmité, il faut preſque coucher le tube pour le lui faire quitter, parce que le frottement & la cohéſion s'oppoſent à ce déplacement, & réſiſtent à l'attraction du tube qui tire la goutte en dedans; il faut que ſa peſanteur la rappelle vers le milieu du tube. En effet M. Sigorgne a obſervé même que la goutte ne quitte guères l'extrêmité du tube, à moins qu'on ne lève cette extrêmité plus que l'autre.

43°. Je paſſe à l'une des plus grandes difficultés qu'on ait faites contre l'attraction des Tubes Capillaires, elle vient de la grande différence qu'on y obſerve entre l'eau & l'eſprit-de-vin. M. Carré & M. Geoffroi obſervèrent en 1705 que dans un tube d'un tiers de ligne de diamètre, où l'eau montoit de 10 lignes au-deſſus du niveau, l'eſprit-de-vin ne montoit que de $3\frac{1}{2}$ lignes; cependant il y a très-peu de différence entre les peſanteurs ſpécifiques de l'eau & de l'eſprit-de-vin; elles ſont comme 10 eſt à $8\frac{1}{3}$, & l'eſprit-de-vin eſt le plus leger, il devroit ce ſemble s'élever davantage, & cependant il monte trois fois moins.

44°. Je crois avoir reconnu la cauſe de cette différence, elle vient des parties inflammables de la nature des parties du fluide qui s'appliquera ſur le verre avec plus ou moins de facilité; on ſçait que l'eſprit-de-vin eſt extrêmement inflammable; le phlogiſtique, la matière du feu qu'il contient & qui le rend ſi dilatable

Digitized by Google

en élève ſans ceſſe des vapeurs imperceptibles, & forme autour de lui une atmoſphère élaſtique & répulſive qui s'oppoſe à l'application immédiate des parties ſolides de l'eſprit-de-vin contre le verre.

45°. J'ai voulu voir ſi l'éther vitriolique qui eſt la partie huileuſe éthérée de l'eſprit-de-vin, dégagée par le moyen de l'acide vitriolique, encore plus inflammable & plus déflegmée que l'eſprit-de-vin, ſoutiendroit cette explication; dans un tube d'environ demi ligne où l'eau montoit de 13 lignes & l'eſprit-de-vin de 5 lignes, l'éther ne montoit que de quatre, ce qui ſemble prouver que quand les ſubſtances ſont inflammables & qu'elles contiennent moins de parties phlegmatiques, elles ſe prêtent davantage à l'attraction du verre. J'ai même éprouvé que quand on fait chauffer l'eau ou le Tube Capillaire, l'eau a de la peine à monter; elle monte plus lentement & preſque toujours elle s'arrête plus bas que quand l'expérience ſe fait à froid; cela me perſuade encore que la matière ignée eſt cauſe du peu de hauteur de l'eſprit-de-vin dans les Tubes Capillaires.

46°. On peut ajouter à cela que les parties ſalines qui entrent dans la compoſition du verre, ont beaucoup d'affinité, beaucoup de rapport avec l'eau, & très-peu avec les matières inflammables: ce rapport du verre à l'eau ou cette diſpoſition à s'unir vient de la diſpoſition ou de la figure de leurs parties, il n'eſt pas encore permis aux Phyſiciens d'en ſçavoir davantage; mais on n'eſt point étonné de voir deux liqueurs également peſantes, dont l'une rafraîchit & l'autre brûle; on eſt accoutumé à voir des liqueurs qui s'unifient facilement, tandis que d'autres ſont immiſcibles, c'eſt-à dire des liqueurs dont les parties s'attirent fortement, tandis que les parties des autres s'attirent peu: on ne doit pas être étonné que le verre attire plus des parties avec leſquelles on ſçait d'ailleurs qu'il a plus de rapport; la Chymie eſt remplie de ces ſortes de phénomènes d'où M. Geoffroi a tiré ſa table des affinités. Ne voit-on pas qu'il y a des corps qui ſe mouillent plus facilement que d'autres, la roſée couvre certains corps, tandis que d'autres n'en retiennent pas une ſeule goutte? Le mercure ne s'attache en aucune façon au verre, mais bien à l'or & à quelques autres métaux; l'eau ne mouille que la ſurface extérieure de certains corps, tandis que d'autres en ſont bientôt pénétrés juſqu'à l'intérieur; l'eau s'attache facilement à l'or, mais elle ne tient qu'à l'extérieur de ce métal, tandis que le mercure à la longue s'y unit intimement.

Ne ſont-ce pas-là des rapports ſemblables aux affinités Chymiques des différens fluides, leur cauſe eſt ſans doute dans la figure ou la diſpoſition des particules qui s'attirant de plus près ou par de plus grandes ſurfaces s'attirent plus fortement; mais ce ſont des faits ſemblables à ceux des rapports Chymiques, &

Digitized by Google

il me ſera permis de ranger dans la même claſſe la différence qu'on apperçoit entre l'eau & l'eſprit-de-vin à l'approche d'un Tube Capillaire.

47°. Tandis que l'eſprit-de-vin a de la peine à s'élever dans les Tubes Capillaires, l'eſprit de ſel ammoniac qui eſt un alkali volatil, s'éleve beaucoup plus que l'eau, parce que par ſa nature il monte & grimpe facilement, & ſe prête facilement à la moindre attraction; cet indice d'attraction plus forte eſt bien conforme à ce que l'on ſçait d'ailleurs; en effet, ſuivant les nouvelles expériences de M. Zeiher, faites à Péterſbourg, le verre qui contient le plus d'alkali produit une plus forte réfraction dans la lumière; il attire donc les rayons plus fortement. Ainſi peut-être le verre qui contient lui-même de l'alkali, attire les liqueurs alkalines & en eſt attiré plus que quand il eſt plongé dans des liqueurs inflammables. Quand on place à côté l'un de l'autre des flacons ouverts, dont l'un contient un acide concentré & l'autre un alkali volatil, on voit la vapeur acide ſe détourner, s'incliner, s'unir avec la vapeur alkaline, & il en réſulte auſſi-tôt une fumée ſenſible qui eſt une eſpéce de ſel ammoniac: tout cela prouve une vertu éminemment attractive des alkalis, en vertu de laquelle leurs parties doivent ſe porter plus facilement contre le verre & s'élever plus que d'autres dans les Tubes Capillaires.

48°. Enfin les athmoſphères électriques ne pourroient-elles pas avoir auſſi quelque part à ce phénomène. M. de Mairan s'en ſervoit d'une manière très-ingénieuſe dans les Mémoires de l'Académie en 1724 pour expliquer tous les phénomènes des Tubes Capillaires, & je penſe qu'elles peuvent ſervir à expliquer la grande différence de hauteur entre l'eau & l'eſprit-de-vin; le verre paroît environné d'une athmoſphère fort élaſtique, à en juger par cette électricité qu'un aſſez petit frottement développe, l'eſprit-de-vin eſt auſſi environné d'une athmoſphère ou vapeur inflammable qui eſt très-élaſtique; ſi le choc & l'agitation de ces athmoſphères s'oppoſent au contact & à l'attraction mutuelle de l'eſprit-de-vin & du verre, l'eſprit-de-vin aura de la peine à monter dans le tube, & montera moins que l'eau comme on l'obſerve réellement.

49°. Cela peut ſervir à expliquer auſſi pourquoi l'attraction du tube n'eſt jamais ſenſible que quand il touche le fluide immédiatement; on a cru quelquefois que la ſphère d'activité du verre étoit d'une étendue prodigieuſement petite, parce qu'on ne voit l'eau s'élever dans le tube que quand le tube la touche; il eſt vrai, quelque petite que ſoit la diſtance du tube à la ſurface de l'eau on ne voit point l'eau s'élever pour aller s'y unir: mais peut être que cela vient auſſi de la réſiſtance des athmoſphères électriques dont l'agitation, le choc, produit une eſpéce de répulſion juſqu'à ce que le contact l'ait fait diſparoître en

Digitized by Google

ſurmontant la réſiſtance ; peut-être cela vient auſſi de la viſcoſité & de l'adhérence des parties de l'eau qu'il eſt plus difficile de vaincre à une certaine diſtance que quand l'eau déjà appliquée ſur le tube lui aide à tirer après ſoi de nouvelle eau.

50°. Je crois donc avoir prouvé que l'attraction une fois ſuppoſée, agit de trois façons différentes pour faire monter les fluides dans un Tube Capillaire, d'où il ſuit qu'on peut citer ce phénomène comme une preuve de la loi générale, bien loin d'y trouver un argument contre l'attraction, ainſi que quelques Phyſiciens l'avoient cru, ni même de l'obſcurité & du doute comme l'ont dit quelques autres. On objectera peut-être que l'attraction eſt une choſe trop difficile à concevoir pour former une explication ſatisfaiſante des phénomènes capillaires ; mais quand on a une Loi primordiale, univerſelle & démontrée, quand on n'a preſque aucune eſpérance de remonter au delà, un phénomène eſt expliqué ſi l'on fait voir qu'il eſt une ſuite néceſſaire de cette loi.

TROISIÉME MÉMOIRE SUR LE PROJET D'AMENER l'Yvette à Paris ; lû dans les aſſemblées particulières de l'Académie des Sciences, de l'année 1767. Par M. de Parcieux (1), *de la même Académie.* A Paris, de l'Imprimerie Royale. M. DCC. LXVIII. 52 p. *in*-4°.

Depuis deux ans que M. de Parcieux a fait éclorre le projet intéreſſant d'un aqueduc de l'Yvette, il n'a ceſſé d'acquerir de nouveaux moyens pour en démontrer l'utilité, & il les préſente ſucceſſivement à l'Académie & au Public ; nous avons fait connoître dans les Journaux de Décembre 1766 & de Novembre 1767. Ses deux premiers Mémoires ; il nous reſte à parler du troiſiéme qui contient de nouvelles preuves en faveur du projet de M. de Parcieux ; le Public a paru s'y intéreſſer aſſez, il a été reçu même par les gens en place d'une manière ſi favorable que nous ne craignons point de revenir trop ſouvent ſur cette importante matière.

De tous les moyens de fournir de l'eau à Paris, il n'en eſt pas de plus raiſonnable que celui d'y amener l'Yvette. Voilà le premier objet de ce Mémoire ; il ſe termine par un détail de ce qu'on a fait juſqu'à préſent pour donner de l'eau à Paris, & pour l'indication de quelques moyens propres à exécuter le nouveau projet.

On ne peut avoir de l'eau dans Paris qu'en y amenant une rivière voiſine, ou en élevant l'eau de la Seine par le ſecours des machines. Or M. de Parcieux fait voir que parmi les rivières qui ſont aux environs de Paris, les unes exigeroient pour arriver à Paris, des dépenſes énormes, & qu'il ſeroit même impoſſible d'y en amener quelques

(1) La République des Lettres pleure la perte qu'elle a faite du célebre Académicien, au commencement du mois dernier.

autres ; enfin, il y en a qui pèchent par la quantité ou par la qualité de l'eau : l'Yvette seule semble réunir tous les avantages. On en verra un précis à la fin de cet Extrait. A l'égard des machines elles sont toujours embarrassantes pour la navigation, & sujettes à un prompt dépérissement ; d'ailleurs il seroit bien difficile, pour ne pas dire impossible, de les placer d'une manière favorable : voudroit-on, dit M. D. les mettre sur la partie de la Seine qui passe par l'Hôtel Dieu ? » Auroit-on oublié que ce bras de » rivière déjà chargé des immondices de Bicêtre, de la Salpétrière, du Fauxbourg S. Marceau, » des Fossés S. Bernard, de la Place Maubert, vient enfin recevoir » sous l'Hôtel-Dieu, tout ce que » plus de trois mille personnes » livrées aux maladies souvent les » plus contagieuses, les plus infectes, peuvent lui fournir d'excrémens, de matières purulentes, » de chairs pourries ». Il est vrai cependant qu'un grand nombre de personnes en boivent, mais il faut le voir pour le croire.

Le cours de la Seine est très-lent au Pont Royal & au Pont Marie ; l'emplacement n'y seroit donc pas favorable à ces machines. Le Pont Notre-Dame n'est déjà que trop embarrassé. La partie du Pont-Neuf qui lui correspond n'est guères plus libre. Restent donc le Pont-au-Change & celui de la Tournelle : supposons avec M. de Parcieux qu'on distribue sur ces Ponts quatre nouvelles machines, & voyons quel en sera le produit : les deux machines actuelles du Pont Notre-Dame donnent environ cent pouces d'eau ; les quatre ensemble en donneroient 200 ; on auroit avec beaucoup de peines & d'incommodités trois cens pouces d'eau dans une Ville à laquelle six cents ne suffisent pas.

Des pompes à feu seroient plus efficaces ; mais outre que M. de Parcieux a détaillé les inconvéniens & la dépense de ces pompes dans son second Mémoire, il prouve dans celui-ci qu'il en couteroit moins pour exécuter son projet que pour subvenir aux frais des pompes pendant les six premières années ; encore la Compagnie qui proposoit cet établissement ne promettoit-elle que 600 pouces d'eau. L'Yvette une fois conduite aux portes de Paris, y sera pour toujours, & sans qu'il en coûte à beaucoup près autant ; elle fournira 1200 & même 2000 pouces d'eau en tout tems : « De toutes les Villes d'un » certain ordre, Paris est une de » celles qui pourroit avoir le plus » d'eau s'y l'on y faisoit seulement » le quart de la dépense qu'on a » faite pour en donner à Rome. » C'est celle qui en a le plus grand » besoin, & celle qui en a le » moins ». Une des plus grandes objections qu'on puisse faire à l'établissement des machines sous nos Ponts vient de la durée des glaces & des ravages qu'elles causent ; M. D. y répond à l'occasion de l'Yvette.

Il montre que l'eau de cette rivière

rivière ſera dans le même cas que celle des réſervoirs de Marly. Toute expoſée qu'eſt celle-ci au froid dans ces réſervoirs ; « elle » arrive néanmoins pendant toute » l'année par une conduite de fer, » à la butte de Picardie à Verſail- » les ; & quoique là elle ſoit ex- » poſée de nouveau à l'air libre, » elle ne ſe diſtribue pas moins » dans toutes les fontaines de Ver- » ſailles, ſans qu'on ſoit obligé de » réparer les conduites au dégel. » C'eſt un fait déciſif & que peu » de perſonnes remarquent, quoi- » qu'il ſoit ſous les yeux de preſ- » que tout le monde ». Cet article nous a paru un des plus intéreſſans du Mémoire.

Quelques perſonnes ont cru faire une objection à M. D. en diſant que Paris s'eſt paſſé juſqu'à préſent de l'eau de l'Yvette, & qu'on peut bien s'en paſſer encore, puiſqu'après tout cette Ville ne peut manquer d'eau, étant traverſée par une grande rivière : mais, dit l'Auteur, cette Ville s'eſt paſſé long-tems auſſi des objets de luxe qui ruinent tant de familles ; pourquoi ne continue-t-elle pas à s'en paſſer ? Eſt-ce qu'une eau abondante & ſalubre diſtribuée juſques dans nos maiſons ne vaudroit pas les diamans de Golconde, les dentelles d'Angleterre & les fourrures de Siberie ?

Henri IV, ce Prince dont la mémoire eſt ſi chere à la France, étoit bien éloigné de penſer que l'on pût porter trop loin l'attention pour les habitans de ſa bonne Ville de Paris. « Il fit conſtruire vers » 1607 la pompe de la Samaritaine, » pour l'uſage de ſes Maiſons » & Jardins, afin de laiſſer au Peu- » ple l'eau que la Cour faiſoit pren- » dre à la Croix du Trahoir, il » faiſoit travailler à la recherche » des eaux de Rungis, dites d'Ar- » cueil, & Sully s'occupoit ſous » ſes ordres du ſoin de réparer l'an- » cien aqueduc des Romains, lorſ- » qu'un monſtre exécrable... ».

Marie de Médicis fit reprendre ces travaux en 1613, mais la méſintelligence des Entrepreneurs fut cauſe qu'ils ne furent terminés qu'en 1624. L'aqueduc d'Arcueil, plus ſolide & plus beau que celui des Romains, conduiſit alors 60 à 70 pouces d'eau à la porte S. Michel. L'argent étoit alors à 27 liv. le marc, & il en couta un million pour procurer cette petite quantité d'eau à la Capitale ; cette même dépenſe monteroit aujourd'hui à deux millions, & ſuivant diverſes eſtimations, il n'en couteroit guères que cinq ou ſix pour avoir plus de 1200 pouces d'une eau bien meilleure que celle d'Arcueil.

Environ 45 ans après avoir conſtruit l'aqueduc d'Arcueil on convertit en pompes les deux moulins pendans du Pont Notre-Dame, ce qui doubla l'eau des fontaines. On ne connoiſſoit rien de mieux, & l'on en reſta-là. Cependant Paris s'agrandiſſoit de jour en jour, & le beſoin d'eau croiſſoit en proportion. « Feu M. Turgot ne deſi- » roit rien tant que de pouvoir lui » en donner : mais il vouloit des » moyens ſolides dignes de la Ca-

» pitale d'un grand Royaume ; on » ne lui préſentoit que des machi- » nes & on ne lui propoſoit qu'un » eau infecte.

» Si l'eau que l'on prend ſur les » bords de la Seine eſt propre & » ſalubre, pourquoi pluſieurs Ma- » giſtrats, dont la Ville révère en- » core les noms, ont-ils fait éta- » blir des fontaines dans les quar- » tiers les plus voiſins de la rivière ? » Pourquoi en placer une dans la » Cour du Palais, une autre près » de S. Severin » ? Pourquoi en mettre dans la Place Maubert, à l'Apport-Paris.

On ſçait que pendant pluſieurs mois l'eau de la Seine eſt comme de la purée : le pauvre peuple la boit telle qu'il la puiſe, & les riches ne peuvent l'avoir claire qu'après l'avoir laiſſé repoſer longtems, & filtrer dans leurs fontaines. Eſt-il poſſible qu'une Ville comme Paris boive le limon de la rivière, les ordures des Hôpitaux, & l'infection des égoûts ? Les inconvéniens qui en réſultent, ont frappé ce Magiſtrat éclairé, dont la vigilance s'étend ſur tous les objets d'adminiſtration & d'économie : à tant d'autres établiſſemens utiles que Paris lui devoit, il a joint celui de 172 tonneaux, qui après avoir été remplis à la pointe de l'Iſle S. Louis, ſe diſtribuent dans les différens quartiers : on eſt heureux d'avoir cette reſſource, ſurtout pour les incendies ; mais s'il eſt aiſé d'avoir en abondance une eau excellente dans tous les quartiers, & cela ſans tonneaux, & ſans voitures, pourquoi ne pas rendre à l'Agriculture ſeize cents cinquante Porteurs-d'eau qui ſont à Paris, & tous ces chevaux qui embarraſſent les rues, en traînant ces tonneaux.

On demandera ſans doute, comment il faudroit s'y prendre pour ſubvenir aux frais de conſtruction du nouvel aqueduc ? M. de Parcieux s'en remettant à cet égard aux lumières des perſonnes en place fait voir dans la 3e Partie de ſon Mémoire, qu'il ne ſeroit pas difficile de trouver des fonds : & quel eſt le Citoyen qui refuſeroit de contribuer à l'exécution d'un projet qui réunit tous les avantages de celui-ci ? « ſalubrité, abondance, ſolidité, élé- » vation plus que ſuffiſante, jouiſſan- » ce non interrompue... Il eſt peu de » maiſons d'un certain ordre, où » l'on ne dépenſe pour 30 ou 40 » liv. d'eau par mois, à peine leur » en couteroit-il 10, s'il y avoit » une fontaine bien fournie dans » le voiſinage, & il leur en coûte- » roit moins en achetant 20 lignes » de l'eau de l'Yvette pour le ſer- » vice de la maiſon ».

Les habitans des Campagnes n'amènent-ils pas des ſources, ou ne creuſent-ils pas des puits à frais communs ; les habitans de la Capitale ne contribueroient-ils pas avec le même empreſſement à une dépenſe généralement utile ? Perſonne n'y eſt plus intéreſſé que les familles les plus diſtinguées & les plus riches. Elles habitent preſque toutes dans le Fauxbourg S. Germain, & dans celui de S. Honoré.

On leur fait boire de l'eau de la Seine, après qu'elle a traverſé Paris, & ramaſſé toutes les immondices de cette grande Ville ; encore ne faut-il pas qu'on prodigue cette eau impure : « car on n'en » peut avoir que lorſque les tonneaux vont de rue en rue, me» ſurant l'eau & la diſtribuant pe» titement de porte en porte, à » droite & à gauche, avec écono» mie : eſt-ce-là donner de l'eau » à la Capitale du plus beau Royau» me de l'Europe » ?

Ce ſont ces familles puiſſantes que M. de Parcieux voudroit intéreſſer à ſon projet : non pas qu'elles doivent payer pour toutes les autres ; mais leur crédit, en impoſeroit aux jaloux, & leur exemple animeroit bientôt les autres. » Le Chevalier Hughes Middleton » a fait venir à ſes dépens, la nou» velle rivière à Londres, par un » canal de ſoixante milles de long ; » & c'eſt preſque la ſeule eau ſalu» bre qu'on ait dans cette Ville ». Il eſt vrai que cette entrepriſe lui a couté des ſommes immenſes : mais ſon buſte placé à Weſtminſter parmi ceux des Maîtres & des Héros de ſa Patrie, apprendra aux ſiécles futurs qu'il en fut un des plus illuſtres bienfaiteurs. L'amour de la Patrie & de la gloire a fait verſer tant de ſang aux François ; que ne peut-il déterminer le plus grand nombre à parler en faveur d'un projet ſi néceſſaire & à y contribuer pour une part très-modique : on peut dire au moins qu'aucun autre motif que l'amour du bien public, n'a fait agir M. de P. qui s'eſt donné tant de peines, pour mettre ce projet dans tout ſon jour, & qui étoit prêt à en prendre bien davantage pour l'exécution, ſans aucune eſpéce d'intérêt.

Ajoutons avec lui que les vingt-cinq mille puits qui ſont dans Paris ont couté cent piſtoles chacun, l'un portant l'autre. Ils ont donc couté vingt-cinq millions aux propriétaires, & cela pour n'avoir que de l'eau fort mauvaiſe. Quel eſt cependant le propriétaire qui ne fît pas volontiers la dépenſe d'un ſecond puits, s'il étoit aſſuré de trouver à cette profondeur une nappe d'eau auſſi ſalubre que celle d'Arcueil ; l'Yvette eſt meilleure, elle eſt à la porte du Citoyen, s'il veut y contribuer ſeulement du tiers de la dépenſe d'un nouveau puits.

M. D. frappé de l'importance de ſon projet ne peut pas ſe perſuader qu'on s'y refuſe : on en viendra-là tôt ou tard : « on nous vante tou» jours les bienfaiteurs Anglois, » dit-il ; nous avons auſſi les nô» tres ». Il en viendra quelqu'un dont l'exemple animera les autres, & Paris quelque jour boira de l'eau de l'Yvette : la maniere dont cet Académicien Patriote s'exprime dans ſon Mémoire montre aſſez ce qu'il feroit, s'il avoit dans ſes mains la fortune des Middletons.

Les perſonnes qui font pour leurs chevaux des dépenſes ſi conſidérables ne réfléchiſſent pas aſſez ſur les

Digitized by Google

ſuites de la mauvaiſe habitude qu'on a dans la plûpart des maiſons de Paris, d'abreuver les chevaux avec de l'eau de puits. M. de Parcieux avoit bien ſoupçonné que cet uſage leur étoit pernicieux : mais pour avoir là-deſſus une autorité plus ſûre, il a écrit à M. Bourgelat, célèbre Ecuyer, à qui nous devons l'établiſſement de l'Ecole Vétérinaire. Il faut voir dans l'extrait de ſa réponſe combien de maladies les mauvaiſes eaux occaſionnent aux chevaux : cet article ſeul mériteroit peut-être les frais de l'entrepriſe, ſi l'utilité des hommes n'étoit pas un motif plus que ſuffiſant pour la former.

Nous réſumerons, en finiſſant cet extrait, les avantages que le projet de l'Yvette procureroit à Paris : le détail que nous en allons retracer, d'après M. de Parcieux, attachera aux Citoyens les plus indifférens, du moins quelques vœux pour ſon exécution.

1°. On aura de l'eau ſalubre dans tous les quartiers, & à portée de tout le monde.

2°. On en aura abondamment.

3°. On l'aura dans l'hiver, & pendant les plus grands froids, comme dans les plus grandes chaleurs, ſoit pour les uſages journaliers, ſoit pour les incendies, ce qu'on ne peut point avoir par les machines, lorſqu'il gele : les Propriétaires & Locataires, augmenteront la ſûreté de leurs maiſons, de leurs meubles, de leurs papiers, ſouvent de toute leur fortune ; les dépôts Royaux, publics & particuliers y ſont intéreſſés.

4°. Les rues, au moins les grandes & les moyennes, ſeront toujours propres & fraîches, étant lavées par les fontaines.

5°. On ſera aſſuré que les infections qui coulent des Boucheries ou d'ailleurs, ne croupiront pas, & ne fermenteront pas des étés entiers dans les égoûts couverts, comme elles le font à préſent ; ce qui infecte l'air qu'on reſpire, comme chacun s'en apperçoit, lorſqu'on paſſe auprès de leurs ouvertures.

6°. Par le moyen de l'Yvette on pourra débarraſſer le Pont-neuf & le Pont Notre-Dame, des machines & des digues qu'on y a conſtruites, & qui ſont un établiſſement très-incomode à la navigation, qui rend les inondations plus grandes, & les débacles plus funeſtes : ſans un gros & fort bateau Marnois qui a garanti la pompe du Pont Notre-Dame, au mois de Janviet 1768, & trois moulins ſur bateaux, qui ont été fracaſſés devant l'arche de la Samaritaine, il étoit à craindre que ces machines renverſées ne cauſaſſent de plus grands malheurs.

7°. Les Maiſons Royales étant abondamment fournies d'eau, les bâtimens de Sa Majeſté ſeront débaraſſés à jamais, auſſi bien que la Ville, de l'entretien des machines qui ſont ſous le Pont-neuf & ſous le Pont Notre-Dame, qui, en les embarraſſant, empêchent qu'on ne jouiſſe de la beauté & de la commodité de ces Ponts.

Digitized by Google

8°. Cette eau ne ſera pas ſujette à manquer, comme celle d'Arcueil qui eſt quelquefois réduite à trois ou quatre pouces. Cette derniere vient de ſources trop ſuperficielles & trop élevées, mais celle de l'Yvette vient de ſources baſſes, eu égard au terrein d'où elles ſortent.

9°. On pourra établir des abreuvoirs ou auges dans les voiſinages des fontaines, pour abreuver les chevaux avec de l'eau ſalubre; article plus important qu'on ne l'a cru juſqu'à préſent.

10°. Cette eau ſera toute l'année, belle & pure, ne pouvant recevoir aucune eau pluviale, dans les ſept lieues qu'elle a à faire de Vaugien à Paris.

11°. Depuis le mois de Décembre juſqu'en Avril, on ne reçoit par la Seine que de l'eau mêlée de la fonte des neiges de Bourgogne, avec les autres eaux ordinaires; mais comme il neige fort peu dans les environs de Paris, & que le peu de neige qui y tombe eſt preſque toujours paſſé en moins de douze à quinze jours, on n'aura que pendant ce court eſpace de tems la fonte des neiges mêlée avec l'eau des ſources de l'Yvette.

12°. La propreté des rues procurera en tout tems à cette Ville un air ſain & pur, au lieu de l'air puant, chargé de tout ce qui s'exhale des boues, & qui doit faire ſur nos poumons l'effet fâcheux qu'il produit ſur le linge blanc, ſur les cartes & eſtampes, ſur l'or & l'argent qui en ſont altérés.

13°. L'eau coulant dans les rues, & entraînant avec elle une grande partie des boues & immondices, il devra en couter quelque choſe de moins pour les faire enlever, & ce ſera pour la Ville un objet d'économie, ainſi que la vente des eaux aux Particuliers.

14°. Les rues ne ſeront plus embarraſſées par les voitures qui menent les tonneaux, & le ſeront moins par les tomberaux des boues; les accidens cauſés par les voitures diminueront à proportion.

15°. Il faudra incomparablement moins de porteurs-d'eau, & ce ſeront des bras rendus à l'Agriculture des terres, & une ſurcharge de moins pour l'exceſſive population de Paris.

16°. Les perſonnes qui voudroient avoir de l'eau chez elles, l'auront à beaucoup meilleur marché, & elle ſera toujours bien fournie.

17°. Enfin l'uſage des bains, ſi néceſſaire pour la propreté & la ſanté, deviendra plus aiſé, & moins couteux, chacun pourra les avoir chez ſoi avec une extrême facilité. Toutes les aſſertions de M. de Parcieux ſont appuyées ſur des Piéces juſtificatives, ſur des exemples, ſur des témoignages, ſur des raiſons que nous deſirons qu'on liſe dans l'Ouvrage même, qui eſt infiniment digne d'exciter l'attention & le zéle des meilleurs Citoyens.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

FRANCE.

PARIS.

ESSAI sur la conformité de la Médecine ancienne & moderne dans le traitement des maladies aiguës ; traduit de l'Anglois de M. Barker, du Collége des Médecins de Londres. Par M. Schomberg, Docteur en Médecine, nouvelle Edition, revue, corrigée & augmentée ; par M. Lorry, Docteur en Médecine. A Paris, chez P. Guil. Cavelier, Libraire, rue Saint Jacques, au Lis-d'or. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. Vol. *in*-12. de 426 p., indépendamment de la Préface de l'Editeur qui en a 56.

Le but de ce Livre déjà bien connu par pluſieurs Editions antérieures eſt d'expoſer les principes de la ſeule vraie & bonne Médecine, & de prouver qu'elle n'eſt point ſujette à varier, comme le croient ſans fondement, beaucoup de perſonnes qui ne connoiſſent que de nom cette Science, dont il eſt cependant ſi important d'avoir une juſte idée. Les notes aſſez nombreuſes, & la belle Préface dont le ſçavant Editeur a enrichi ce bon Ouvrage en augmentent encore le mérite.

La Nature opprimée par la Médecine Moderne, ou la néceſſité de recourir à la méthode ancienne & hyppocratique dans le traitement des maladies ; par M. Touſſaint Guindant, Docteur en l'Univerſité de Médecine de Montpellier, Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, Agrégé au Collége de Médecine & de la Société Royale d'Agriculture de la même Ville. A Paris, chez Debure l'aîné, Quai des Auguſtins, à l'Image S. Paul 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. Vol. *in*-12. de 400 p.

Il ſembleroit par le titre de ce Livre que la Médecine Moderne ſeroit toute différente de celle du tems d'Hippocrate, & qu'autant l'Ancienne s'étudioit à obſerver la nature, à la ſuivre & à l'aider, autant la nouvelle la néglige & l'opprime. Il ſuffit cependant de lire l'Ouvrage annoncé avant celui-ci pour ſe convaincre du contraire. L'Auteur convient, d'ailleurs, lui-même que tous les bons Médecins Modernes ſont obſervateurs & imitateurs de la nature, comme l'étoient ceux des Anciens qui ſuivoient la méthode d'Hippocrate. C'eſt donc un fantôme imaginaire qu'il s'efforce de combattre ; ſon Livre ne peut rien apprendre aux vrais & bons Médecins, & vraiſemblement ne corrigera ni les Charlatans, ni les Empiriques, ni les ignorans.

L'art de guérir les hernies ou deſ-

Digitized by Google

centes, Ouvrage utile aux perſonnes attaquées de ces maladies, & dans lequel on trouvera la meilleure méthode de conſtruire les bandages convenables à leur curation. Par M. Balin, ci-devant Chirurgien aux armées, reçu au Collége de Chirurgie pour les hernies, Place de Gréve, au coin de la rue de la Tannerie. A Paris, de l'Imprimerie de Hériſſant, Imprimeur du Cabinet du Roi. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. Vol. *in*-12. de 279 pages.

Traité des eaux Minérales, avec pluſieurs Mémoires de Chymie relatifs à cet objet; par M. Monnet, de la Société Royale de Turin & de l'Académie Royale des Sciences, Arts & Belles Lettres de Rouen. A Paris, chez P. Fr. Didot le jeune, Quai des Auguſtins, près du Pont S. Michel, à S. Auguſtin, 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. Vol. *in*-12. de 359 pages, avec une Diſſertation hiſtorique ſur les eaux minérales de 32 pages qui ſert de Préface. Prix 3 liv. relié.

Ce Livre contient beaucoup d'expériences & de vues intéreſſantes. Nous nous propoſons d'en donner un extrait.

Le Botaniſte François, contenant toutes les plantes communes & uſuelles, diſpoſées ſuivant une nouvelle méthode & décrites en Langue vulgaire, par M. Barbeu Dubourg, avec cette Epigraphe.

O Melibœe, Deus nobis hæc otia fecit.
Virg. Egl. 1.

A Paris, chez Lacombe, Libraire, Quai de Conti 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 Vol. *in*-12. Le premier de 244 pages, ſans l'avertiſſement qui en a 20 & deux Catalogues & *index*, l'un François, l'autre Latin, qui en ont enſemble 182, & le 2e V. 508.

Deſcription du Mauſolée de Très-Haute, Très-Puiſſante & Très-Excellente Princeſſe Marie-Charlotte-Sophie-Félicité Leszczynska, Reine de France, élevé dans l'Egliſe Abbatiale de S. Denys.

Cette Pompe funèbre ordonnée de la part de Sa Majeſté par M. le Duc de Fleury, Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, a été conduite par M. Papillon de la Ferté, Intendant & Contrôleur-général de l'Argenterie, Menus-Plaiſirs & affaires de Sa Majeſté, ſur les deſſeins du ſieur Mic-Ang. Challe, Peintre ordinaire du Roi, de ſon Académie & Deſſinateur de ſa Chambre & de ſon Cabinet.

La Sculpture a été exécutée par le ſieur Bocciardi, Sculpteur des Menus-Plaiſirs du Roi. Paris, de l'Imprimerie de P. R. C. Ballard, ſeul Imprimeur pour la Muſique & Menus-Plaiſirs de Sa Majeſté, &c.

Deſcription du Mauſolée élevé dans l'Egliſe de Notre-Dame de Paris, pour le Service ſolemnel célébré le 6 Sept. 1768, pour Très-Haute, Très-Puiſſante & Très-Excellente Princeſſe Marie-Charlotte-Sophie-Félicité Leszczynska, Reine de France, &c. A Paris, chez Ballard 1786. *in*-4°. pag. 20.

Cette pompe a été auſſi exécutée ſur les deſſeins de M. Challe.

Hiſtoria Anatomico-Medica ſiſtens numeroſiſſimâ cadaverum humanorum extiſpicid, quibus in apricum venit genuina morborum ſedes; horumque referantur cauſæ vel patent effectus. Opus quadripartitum, cujus liber primus recenſet læſiones internas abdominis; ſecundus exhibet variam ſtragem pectoris; tertius prodit diverſam labem cerebri; quartus verò vitia externa colligit. Auctore Joſepho Lieutaud, *Academiæ Regiæ Scientiarum Pariſienſis & Societatis Regiæ Londinenſis; cubiculario Sereniſſimi Delphini, nec non ſtirpis Regiæ Medico. Recenſuit & ſuas obſervationes numero plures adjecit, uberrimumque indicem noſologico ordine concinnavit* Ant. Portal, *Doctor Medicus, & Societatis Scientiarum Monſpelienſis, nec non Sereniſſimi Delphini Profeſſor Anatomes, &.*

Hiſtoire Anatomico-Medicinale, contenant un très-grand nombre d'ouvertures de cadavres humains, par leſquelles on découvre le véritable ſiége des maladies, leurs cauſes & leur effets. Ouvrage diviſé en quatre livres, dont le premier préſente les léſions internes de l'abdomen; le ſecond celles de la poitrine, le troiſiéme, celles du cerveau; le quatriéme, les maladies externes. Par M. Lieutaud, Médecin ordinaire de M. le Dauphin & de la Famille Royale, &c. A Paris, chez Vincent, rue S. Severin 1767. *in* 4°. 2 Vol. Prix 20 liv.

L'Art du trait de Charpenterie, par le ſieur Nicolas Fourneau, Maître Charpentier à Rouen, ci-devant conducteur de Charpente & Démonſtrateur du Trait à Paris. A Rouen, chez Laurent Dumeſnil, Imprimeur-Libraire, rue de l'Ecureuil; & ſe trouve à Paris chez N. M. Tilliard Libraire, Quai des Auguſtins, à S. Benoît 1767. 60 pages *in fol.* avec vingt planches en taille-douce. Prix 9 liv.

La collection des Arts que l'Académie des Sciences publie & dont nous avons annoncé déjà 35 cahiers ne comprenoit point encore l'art du Charpentier; nous avons à la vérité celui de Mathurin Jouſſe, corrigé & augmenté par M. de la Hire; mais l'Ouvrage que nous annonçons aujourd'hui contient une partie de cet art qui étoit plus difficile, & qui eſt mieux traitée. L'Auteur eſt un Artiſte qui n'aſpire point au talent d'homme de Lettres, mais il décrit avec ſoin les choſes qu'il ſçait exécuter avec intelligence: il a choiſi ſur 82 planches qu'il avoit déjà fait graver les vingt qui pouvoient intéreſſer le plus grand nombre de Lecteurs, & il ſe propoſe de publier bientôt les autres; la partie que nous annonçons aujourd'hui contient la maniere de conſtruire un pavillon dans ſon aſſemblage & ſur taſſeau, les courbes rallongées, les cinq épis quarrés: (un épi eſt un aſſemblage de chevrons qui ſe fait dans un comble) les cinq épis biais avant corps, la façon dont on doit tracer les deux nolets, biais ſimples, (c'eſt-à-dire les noues ou enfoncemens de deux toits qui ſe rencontrent) l'un délardé par-deſſus, l'autre

délardé

déſardé par deſſous; l'aſſemblage du nolet quarré, la maniere de conſtruire un nolet biais, portant ſon cintre par-deſſous, ainſi que tout ſon aſſemblage poſé ſur un comble droit; le nolet quarré, biais imperial poſé ſur un comble impérial. Le nolet ſur une tour ronde; la deſcription du nolet impérial couché ſur un dôme en tour ronde elliptique. Le nolet à plomb qui décrit une hyperbole; la façon de trois eſcaliers les plus en uſage; ſçavoir à un, à deux & à quatre noyaux; la conſtruction d'un eſcalier rampant, c'eſt-à-dire un eſcalier où il y a des courbes rampantes; l'eſcalier courbe, ovale, rampant avec ſon calibre; l'eſcalier à limon courbe, auſſi appellé limon croche, dont les joints n'y ſont pas par ligne d'à plomb, mais preſque d'équerre avec le rampant; la lunette de pente dans un dôme; la lunette conique-concentrique ou en entonnoir droit; enfin la lunette conique-excentrique qui penètre un dôme elliptique ou en cul de four, & le nolet parabolique.

L'Ecole de M. Blondel, célèbre Profeſſeur d'Architecture à Paris où le ſieur Fourneau a été long-tems employé, eſt un préjugé en faveur de ſon habileté & l'approbation que l'Académie des Sciences de Rouen a donné à ſon Ouvrage en atteſte également le mérite. L'Art du Menuiſier qui eſt du même genre a été écrit & deſſiné de même par un Menuiſier nommé Roubeau, ſorti également de l'Ecole de M. Blondel; M. Jeaurat de l'Académie Royale des Sciences ayant auſſi entrepris la deſcription de l'Art du Menuiſier, le Public ne peut manquer d'avoir bientôt cet Art d'une maniere complete.

Octobre.

Vie du Cardinal du Perron, Archevêque de Sens & grand Aumônier de France; par M. de Burigny, de l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres. Le prix eſt de 3 livres brochée. A Paris, chez Debure pere, Quai des Auguſtins, à l'Image S. Paul. 1768. Avec l'Approbation & le Privilége de l'Académie. 1 Vol. *in*-12. de 484 pages.

Bibliographie inſtructive ou Traité de la connoiſſance des Livres rares & ſinguliers, contenant un Catalogue raiſonné de la plus grande partie de ces Livres précieux qui ont paru ſucceſſivement dans la République des Lettres, depuis l'invention de l'Imprimerie juſques à nos jours; avec des notes ſur la différence & la rareté de leurs éditions & des remarques de l'origine de cette rareté actuelle & de ſon degré plus ou moins conſidérable: la maniere de diſtinguer les Editions originales d'avec les contrefaites; avec une deſcription Typographique, particulière du compoſé de ces rares volumes, au moyen de laquelle il ſera aiſé de reconnoître facilement les exemplaires ou mutilés en partie ou abſolument imparfaits qui s'en rencontrent journellement dans le Commerce & de les diſtinguer ſurement de ceux qui ſeront exactement complets dans toutes leurs parties. Diſpoſé par ordre de matières,

Digitized by Google

de faculté ſuivant le ſyſtême Bibliographique généralement adopté ; avec une Table générale des Auteurs & un ſyſtême complet de Bibliographie choiſie. Par Guillaume François Debure le jeune, Libraire de Paris. HISTOIRE. A Paris chez le même Libraire. 1762. Avec Approbation & Privilége du Roi. 3 Vol. *in*-8°. Le 1 de 631. Le 2 de 685. Le 3 de 687 pages.

Cette partie de Bibliographie inſtructive, compoſée par M. Debure, contient l'hiſtoire, elle eſt diſtribuée en trois Volumes, dont le troiſiéme renferme uniquement les Tables, principalement celle des Auteurs & l'indication de tous leurs Ouvrages, dont il eſt parlé dans les Volumes précédens M. Debure y joint deux notices des Livres imprimés dans le XV ſiécle, une des Auteurs Grecs & Latins donnés avec les notes dites de *Variorum* & une de ceux *ad uſum Delphini*. Ces trois Volumes avec les précédens forment un Ouvrage en ſix Volumes qui ſera toujours recherché par ceux qui ſont curieux de connoître les Livres rares.

Œuvres de M. de Voltaire, in-4°. *grand papier, ornées d'Eſtampes deſſinées par M. Gravelot, & gravées par les meilleurs Maîtres ; propoſées par Souſcription. Les ſept premiers Volumes ſont actuellement en vente.*

On deſiroit depuis long-tems une Edition *in*-4°. des Ouvrages du plus beau génie qu'ait eu la France ; toute cette Edition eſt en très-beau papier, & imprimée avec des caractères neufs du célébre M. Fournier le jeune. On oſe ſe flatter qu'elle ſera reçue d'autant plus favorablement, que non-ſeulement M. de Voltaire a communiqué tous ſes Ouvrages, mais qu'il a encore eu le ſoin & pris la peine de les revoir avec la plus grande exactitude, & d'y faire des additions très-conſidérables, ſur-tout dans l'Hiſtoire Générale.

On trouvera de même quelques morceaux nouveaux dans la Henriade, Ouvrage qui devient de jour en jour plus cher à la France.

Les Piéces de Théâtre ont été ſouvent imprimées avec des Leçons différentes, parce que l'Auteur n'étant jamais content de lui-même y changeoit toujours quelque choſe à chaque Edition. On a raſſemblé toutes les différentes manieres, & on les a miſes à la ſuite de chaque Piéce.

Cette Edition eſt d'une noble & élégante ſimplicité. Elle eſt ornée d'Eſtampes deſſinées par M. Gravelot & gravées par les plus habiles Artiſtes ; mais pour ne pas trop la renchérir, & la mettre à portée d'un plus grand nombre d'Amateurs, on ne l'a point chargée de Fleurons, de Culs de Lampes, & d'autres ornemens de ce genre.

Diſtribution des Volumes qui doivent compoſer toute l'Edition.

La Collection entière en contiendra dix-huit ou vingt, dont il y aura trois Livraiſons.

Digitized by Google

La premiere, qui ſe fait actuellement, comprend la Henriade, le Poëme ſur Lisbonne, le Poëme de Fontenoi, les Diſcours ſur l'Homme, &c. qui compoſent le premier Volume.

Le Théâtre complet renferme trente-une Piéces, & forme les Tomes II, III, IV, V. & VI, de la Collection des Œuvres.

L'Hiſtoire du Czar & de Charles XII, fait le ſeptiéme Volume.

Ces ſept Volumes ſont précédés, accompagnés, ſuivis de Préfaces, d'Avant-propos, de Notes, de Variantes, & d'une foule de Morceaux hiſtoriques & Littéraires, relatifs à ces divers Ouvrages.

La ſeconde Livraiſon comprendra l'Hiſtoire Univerſelle & le Siécle de Louis XIV, augmenté très-conſidérablement.

La troiſiéme Livraiſon contiendra les Mêlanges de Proſe & de Vers, d'Hiſtoire, de Philoſophie, de Littérature, &c. Tous les Articles ſeront rangés par ordre, & mis chacun à leur place.

Chaque Livraiſon formera un tout ſéparé & complet, qui ſera ſigné Tom. I, II, III, &c. & ne ſera liée à toute la Collection que par le Titre général; ainſi le Théâtre eſt ſigné Tom. I, II, III, IV, V. du Théâtre.

Conditions de la Souſcription.

Chaque Volume ſe vendra 11 liv. aux Souſcripteurs; les Eſtampes de la Henriade, qui ſe diſtribuent auſſi actuellement, ſe payeront ſéparément quinze ſols piéce.

On ſera le maître d'acheter ou de ne pas acheter les figures avec l'Ouvrage. On ſe fera inſcrire pour celles du Théâtre & des autres Volumes; preſque tous les Deſſeins en ſont faits: On peut les voir chez M. Gravelot. Chacune d'elles coutera 15 ſols à ceux qui ſe ſeront fait inſcrire. On a cru devoir donner cette facilité aux Amateurs des beaux Livres qui ne veulent pas faire une forte dépenſe; & on eſpére que le Public approuvera cet arrangement, comme il l'a fait pour la derniere édition de l'Hiſtoire de France de M. le Préſident Hénault, & pour d'autres Ouvrages.

On ne ſera admis à ſouſcrire que juſqu'au premier Novembre prochain; paſſé ce terme, chaque Volume coutera 15 liv., & chaque Figure 30 ſols.

Les noms de MM. les Souſcripteurs ſeront imprimés à la tête du premier Volume de l'Hiſtoire Univerſelle; & l'on ne doute pas que cette Liſte, honorable pour la Littérature, ne ſoit la plus belle & la plus nombreuſe qu'il y ait jamais eu.

Il eſt impoſſible de fixer une époque à la ſeconde Livraiſon, moins encore à la troiſiéme: on travaille ſans ceſſe, & ſans précipitation. Le Public peut être aſſuré que cette Edition ne renfermera que des Piéces complettes, achevées, & qui n'éprouveront plus de changement.

Digitized by Google

Tous les Volumes ſeront délivrés en feuilles, ou brochés en carton en forme de reliure, avec deux étiquettes imprimées ſur le dos, qui indiqueront l'ordre & la diſtribution des Volumes. Il n'eſt pas poſſible de les faire relier préſentement, par la crainte que l'impreſſion & les Planches étant fraîches, ne maculent. D'ailleurs dans un Ouvrage de cette nature, on doit deſirer une reliure uniforme, belle & égale ; & l'on ne pourra guère ſe la procurer qu'à la fin de toute l'Edition.

On ſouſcrit à Genève, à Amſterdam ; à Paris, chez Panckoucke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoiſe.

AVIS.

La Sainte Bible, ſeize Volumes in-4°. Par Souſcription.

L'Ouvrage dont nous offrons la réimpreſſion au Public, eſt une Collection exacte & complette de l'*Ecriture-Sainte*, accompagnée de tout ce que les plus ſçavans Interprétes & les plus judicieux Critiques ont écrit ſur les Livres Saints ; cette Collection comprend :

1°. Le Texte Latin ſelon la Vulgate.

2°. La Verſion Françoiſe, avec la Paraphraſe du P. de Carrieres, à côté du Texte Latin.

3°. Le Commentaire de D. Calmet, réduit en Notes littérales, hiſtoriques & critiques, placées ſous les Verſets de l'Ecriture, qui en ont beſoin, & propres à éclaircir les paſſages, & en applanir les difficultés.

4°. Environ cent quarante Diſſertations hiſtoriques & critiques, choiſies dans les Ouvrages de D. Calmet, de M. l'Abbé de Vence, & autres Auteurs connus : (on a recueilli de ces Auteurs les piéces les plus authentiques).

5°. Des Préfaces & Avertiſſemens aſſez étendus, placés à la tête des Livres Saints, avec des précis clairs & propres à en faciliter la lecture.

6°. Trente-huit grandes Planches en taille douce, ou Cartes Géographiques repréſentant 1° toutes les figures & habillemens des Prêtres ; 2° l'intérieur & l'extérieur du Temple ; 3° les vaſes & inſtrumens de muſique, ſervant aux Fêtes & Cérémonies ; 4° les Cartes Géographiques où ſont décrites les Routes, conquêtes & Terres habitées par les Hébreux ; 5° des Tables Chronologiques, qui marquent les tems & les années qu'ont régné les Patriarches & les Rois de Juda, de même que les temps & années qu'ont régné les Rois Idolâtres & Contemporains du Peuple Juif, deſquels il eſt fait mention dans l'Ecriture.

La premiere Edition de cet Ouvrage, commencée en 1748, & finie en 1750, étant depuis longtems épuiſée, les Libraires Aſſociés, pour ſatisfaire à l'empreſſement du Public, offrent cette nouvelle Edition, perfectionnée dans

toutes ſes parties par le même Editeur, qui a revu en plein le Texte & la Traduction dans les meilleures ſources, augmenté les Diſſertations, les Notes & les Préfaces; & qui enfin, n'a rien négligé pour rendre cette édition plus ample & ſupérieure à la premiére.

L'accueil favorable qu'on fit à cet Ouvrage, lorſqu'il parut en 14 Volumes, la rapidité avec laquelle il fut enlevé, l'eſtime qu'en font tous les connoiſſeurs, les ſecours innombrables qu'on en peut tirer, ont fait juger qu'une nouvelle Edition augmentée en 16 Volumes *in*-4°., ſeroit bien reçue. On donne dans le *Proſpectus*, une eſpéce d'Analyſe des ſujets principaux contenus dans cet Ouvrage; chacun pourra y appercevoir d'un coup d'œil, toutes les richeſſes qui y ſont renfermées.

On ſouſcrit à Paris, chez Antoine Boudet, Imprimeur du Roi, rue S. Jacques; chez Nicolas Deſaint, Libraire, rue du Foin Saint Jacques. A Avignon, chez François-Barthelemy Merande, Imprimeur-Libraire.

Autre Avis.

Les mêmes Libraires qui annoncent la préſente Souſcription, offrent en même tems aux perſonnes qui ſe deſtinent aux fonctions du Sacerdoce, un Ouvrage non moins important, qui, joint à la ſainte Bible, formera une Bibliothèque complete & ſuffiſante pour les mettre en état de ſe paſſer d'une foule d'autres Livres.

On parle du Grand *Catéchiſme de Montpellier* Latin, dont on vient de donner une nouvelle Edition en 6 Vol. *in*-4°.; on trouve dans cet Ouvrage l'*Hiſtoire* & les *Dogmes* de la *Religion*, la *Morale Chrétienne*, les *Sacremens*, les *Prières*, les *Cérémonies* & les *Uſages de l'Egliſe*, avec tous les paſſages de l'Ecriture-Sainte, tous les témoignages des SS. Pères, des Auteurs Eccléſiaſtiques anciens & modernes qui ſervent de preuves aux vérités qu'on veut établir: ces autorités citées en forme de Notes dans une juſte étendue, fourniront une ſource abondante de lumières & de ſecours à tous ceux qui deſirent approfondir l'Hiſtoire de l'Egliſe, & les Myſtères de la Religion.

Le prix du *Cathéchiſme de Montpellier* 6 Vol. *in*-4°. ſera de trente-ſix liv. en brochure, & de quarante-deux livres relié.

Prix de l'Académie de Dijon, pour 1769. Eloge de Pierre du Terrail, connu ſous le nom du Chevalier Bayard.

Ceux qui voudront être admis au Concours, ne ſe feront connoître ni directement, ni indirectement; ils mettront une Deviſe par forme d'épigraphe, à la tête de leur Ouvrage, & ils ſouſcriront de la même Deviſe un billet cacheté dans lequel ils auront inſcrit leur nom.

Digitized by Google

Les Mémoires ſeront remis francs de port, avant le 1 Mars 1769. à M. Maret, Docteur en Médecine, Secrétaire perpétuel de l'Académie, rue S. Jean. La Compagnie avance d'un mois l'ouverture du Concours, à cauſe de l'eſpérance qu'elle a de procurer à l'Auteur l'honneur de recevoir le Prix des mains de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Condé, mais le jour de la Séance où il ſera diſtribué eſt incertain.

Elémens d'Algèbre ou de calcul littéral, avec un précis de la méthode analytique, appliquée à la réſolution des Equations du premier & du ſecond degré. Par M. le Blond Maître de Mathématique de Monſeigneur le Dauphin & des Enfans de France; Profeſſeur en la même Science des Pages de la grande Ecurie du Roi, Cenſeur Royal, &c. A Paris, chez Ch. Antoine Jombert, Libraire du Roi, pour l'Artillerie & le Génie, rue Dauphine, à l'Image Notre-Dame 1768. 430 pages *in* 8°. avec figures.

La circonſtance qui s'eſt préſentée de donner à Monſeigneur le Dauphin quelques idées de l'Algèbre & de l'analyſe a été l'occaſion de la publication de cet Ouvrage que l'Auteur s'étoit promis de joindre à la premiere Edition de l'Aritmétique & de la Géométrie de l'Officier. Il a ſuivi dans ce Livre le plan des connoiſſances que M. le Duc de la Vauguyon qui préſide à l'Education de Monſeigneur le Dauphin a jugé qu'il étoit néceſſaire de lui donner.

M. le Blond a cherché auſſi dans le plan de cet Ouvrage à completer la Géométrie de l'Officier, afin de la rendre encore plus facile & plus utile. Son Algèbre eſt diviſée en deux parties; la premiere contient les régles fondamentales du calcul Algébrique, & la ſeconde un précis de celles de l'analyſe appliquées à la réſolution des Equations du premier & du ſecond degré.

L'Auteur traite dans la premiere partie des notions les plus utiles ſur les quantités Algébriques, de l'Addition, Souſtraction, Multiplication, de la formation des puiſſances & de la diviſion. Le calcul des fractions & l'extraction des racines ſuit immédiatement. Enſuite vient le calcul des grandeurs radicales & celui des puiſſances par leurs expoſans, ſur leſquels M. le Blond a donné plus de détail que ſur les articles précédens.

La ſeconde partie commence par l'expoſition de la méthode analytique ou de l'art d'employer l'algèbre pour réſoudre les Problèmes ou les Equations qui réſultent de leurs différentes conditions.

L'Auteur s'eſt borné dans cet Ouvrage à la réſolution des Equations du ſecond degré, parce qu'elles ſont ſuffiſantes pour réſoudre la plûpart des queſtions qui peuvent avoir trait aux uſages ordinaires de l'Arithmétique & de la Géométrie plane, & que d'ailleurs le deſſein de l'Auteur n'étoit point de donner ici un Traité complet d'analyſe. Il a cherché à rendre intéreſſans les Problèmes qu'il a mis dans ſon Ouvrage en les appliquant à des objets

Digitized by Google

curieux ou utiles qui peuvent faire ſentir les avantages de l'Analyſe, & en diminuer la ſéchereſſe.

Enfin cet Ouvrage eſt terminé par la réſolution des Problêmes indéterminés. M. le Blond ſans être entré dans un grand détail à ce ſujet en a parlé ſuffiſamment, pour donner des idées de la méthode ou des moyens qu'on peut employer pour parvenir à la réſolution de ces Problêmes.

AVIS.

Le ſieur Lattré Graveur ordinaire de Monſeigneur le Dauphin, rue S. Jacques, près la Fontaine S. Severin, à la Ville de Bordeaux, vient de mettre au jour de nouvelles évolutions de l'Infanterie Françoiſe, différentes de celles qu'il a données juſqu'à préſent, en ce qu'elles ſont une copie fidéle des planches de l'Ordonnance auxquelles on a ajouté toutes les corrections dont l'interprétation du 6 Juillet 1766 fait mention. Prix broché, 6 liv.

L'Exercice ou le maniement des armes, broché, 4

Les deux joints enſemble, brochés, 8

Il annonce en même tems que l'on trouvera chez lui un Volume contenant les uniformes de tous les Régimens d'Infanterie Françoiſe en 106 planches colorées, repréſentées par un Grenadier de chaque Régiment portant l'arme; l'on s'eſt attaché à la régularité de la poſition de l'homme & à celle de l'uniforme, ayant ſuivi avec ſoin l'Ordonnance du 29 Avril 1767. concernant l'habillement & l'équipement des troupes. Meſſieurs les Officiers qui deſireront avoir les planches des Evolutions de l'Infanterie pourront auſſi demander que le Soldat portant l'arme à la tête du Volume ſoit habillé de l'uniforme de leur Régiment, ils ſeront ſatisfaits à cet égard.

Prix, brochés, 18 liv.

Les Evolutions de la Cavalerie Françoiſe, brochés, 6

Tous ces Volumes ſont d'un format *in*-8°.

Autre avis.

On trouve chez le ſieur Lattré, Graveur ordinaire de Monſeigneur le Dauphin, rue S. Jacques, à la Ville de Bordeaux, une Carte du paſſage de Vénus ſur le Diſque du Soleil qui s'obſervera le 3 Juin 1769. avec les réſultats du paſſage obſervé en 1761. Par Monſieur de la Lande, Lecteur Royal en Mathématiques, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale de Londres, de l'Académie Impériale de Pétersbourg, de l'Académie Royale des Sciences de Pruſſe, de l'Académie des Arts établie en Angleterre, Cenſeur Royal, &c.

Digitized by Google

TABLE
DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL
Du Mois d'Octobre 1768.

De la manière d'apprendre les Langues. 699
Méthodes & projets pour parvenir à la deſtruction des Loups dans le Royaume. 708
Eſprit de Saint Réal. 713
Experimenta circa naturam bilis ; Præſide D. N. Jacobo Reinboldo Spielmanno. 716
Lettre ſur les Tubes Capillaires, adreſſée à Meſſieurs les Auteurs du Journal des Sçavans ; par M. de la Lande, de l'Académie des Sciences. 723
Troiſiéme Mémoire ſur le Projet d'amener l'Yvette à Paris. 743
Nouvelles Littéraires. 750

Fin de la Table.

Digitized by Google

LE

JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXVIII.

NOVEMBRE.

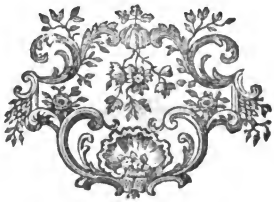

A PARIS,
Chez LACOMBE, Libraire, rue Chriſtine.

M. DCC. LXVIII.
AVEC PRIVILÉGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

NOVEMBRE M. DCC. LXVIII.

RÉPONSE A LA CRITIQUE DE L'AUTEUR DU JOURNAL des Sçavans, qui se trouve au mois de Janvier 1767, & roule sur un Livre qui a pour titre Dissertation historique & critique, touchant l'état de l'Immunité Ecclésiastique sous les Empereurs Romains, &c. Brochure *in*-12. de 70 pages.

LORSQUE nous rendîmes compte de la *Dissertation historique* de M. l'Abbé de Carondas, nous nous crûmes obligés de faire sentir combien l'Auteur avoit tort de penser avoir *démontré* le système qu'il a embrassé sur *l'Immunité Ecclésiastique*. Nous avons certainement très à cœur les droits légitimes de l'Eglise ; mais ceux du Trône ne nous sont pas moins chers. Nous ne voulons jamais oublier ni ce que nous devons au Sacerdoce, ni ce que nous devons à l'Etat. Nous aurons toujours sous les yeux & l'exemple que nous ont donné nos prédécesseurs, & le devoir que nous imposent nos fonctions.

Digitized by Google

Que M. l'Abbé D. C. ait eſſayé de répondre à nos obſervations, c'eſt de quoi nous lui ſçavons gré. Nous deſirons ſincèrement que ceux qui voudront s'occuper de cet objet, liſent ſon Ouvrage, nos réflexions, ſa réponſe, qu'ils examinent, qu'ils comparent, & qu'ils jugent. Il ſuffiroit ſans doute de nous en rapporter à leur diſcernement; mais peut-être l'Auteur ſeroit il peu flatté de notre ſilence. Donnons donc quelques inſtans à un court examen des principaux points contenus dans ſon nouvel écrit.

1°. Il débute par dire qu'il écarte *tout ce qu'il y a de perſonnel* dans notre extrait. Nous ne l'entendons pas. Nous avons fait remarquer dans ſa *Diſſertation* des raiſonnemens peu ſolides donnés pour des démonſtrations, des interprétations ſingulières qui grimacent avec le texte qu'il vouloit commenter, des ſubtilités imaginées pour ſe débarraſſer des Loix qui l'incommodent, des *contorſions* plaiſantes qu'il fait pour ſe tirer de preſſe, des contradictions même. Tout cela ne tombe directement que ſur ſon Ouvrage, & ne peut s'adreſſer à lui qu'en qualité d'Auteur. Seroit-ce donc-là ce qu'il prend pour *du perſonnel ?* En ce cas nous eſpérons qu'il réformera ſes idées. Mais s'il eſt vrai que nous nous ſoyions imprudemment permis des *perſonnalités* à ſon égard, qu'il les articule, s'il lui plaît; nous lui devons une réparation.

2°. Il nous eſt arrivé plus d'une fois de rapporter les raiſonnemens de l'Auteur, ſans aucune marque d'approbation ni d'improbation; & il lui plaît de regarder ce procédé comme des *aveux formels* de notre part. Il pourroit avoir quelque raiſon, ſi nous avions formé le projet de donner un Traité ſur cette matière, ou une refutation complete de ſon Ouvrage. Cette vûe ne devoit ni ne pouvoit entrer dans le plan qui nous eſt preſcrit. Jamais nous n'avons prétendu que toutes les aſſertions de M. D. C. fuſſent fauſſes; mais imaginer que nous avons acquieſcé à tous les raiſonnemens que nous n'avons fait que rapporter hiſtoriquement, c'eſt une idée trop peu fondée. Juſtifions cela par un exemple. On a dit dans l'extrait pourquoi l'Auteur juge, *Diſſert. hiſt.* p. 85. que Conſtance en 357. accorda l'immunité, même aux biens que les Clercs poſſédoient en propre; & l'on s'eſt fû ſur la conſéquence naturelle qui ſuit néceſſairement de cette opinion. La Loi du Prince porte : *Omnis à Clericis indebitæ conventionis injuria & iniquæ exactionis repellatur improbitas*, &c. Donc, par les termes de la Loi interprétée ſuivant les idées de l'Auteur, aſſujettir à l'impoſition les *propres* (1) des Clercs, c'eût été un *attentat*, une *exaction inique & criminelle* d'une choſe qui n'étoit pas *dûe* (*indebitæ conventionis injuria, iniquæ exactionis improbitas*). Donc les Empereurs n'avoient pas le droit d'impoſer un Clerc relati-

(1) On voit aſſez dans quel ſens nous employons ce mot pour abréger.

Digitized by Google

vement à ſes propres. Cette conſéquence, toute inévitable qu'elle eſt, a-t-elle été avouée par l'Auteur? Tant s'en faut. L'immunité dont il veut que les Clercs ayent joui, par la diſpoſition de cette Loi, eſt une *conceſſion toute gratuite* de la part des Empereurs, conceſſion qui, depuis la converſion de Conſtantin, ne ſubſiſta que juſqu'à l'an 360, conceſſion par conſéquent que les Souverains ont pu révoquer ſans crime, ſans injuſtice, & qu'en effet Conſtance uſant de ſon droit anéantit abſolument. Donc la raiſon, ſur laquelle M. D. C. fonde le ſens qu'il donne à la Loi de 357, ne peut être ſolide, quoique nous n'en ayons rien dit: elle le met en contradiction avec lui-même. Tel ſera le ſort de pluſieurs de ſes raiſonnemens, quand on les examinera de près.

3°. Que les Empereurs Romains aient accordé au Clergé divers priviléges d'immunité, c'eſt un fait inconteſtable. Leur libéralité en ce genre s'eſt ſignalée par des excès, ſelon l'expreſſion de la Loi dont on vient de parler, *Statuta caverunt ut Clerici pluribus privilegiis redundarent.* Mais comme il y avoit pluſieurs eſpéces de taxes & d'impoſitions, il n'eſt pas toujours aiſé de décider de quelle nature eſt le privilége accordé par chaque Loi. L'éloignement des tems, l'ignorance des uſages jettent dans des embarras dont il eſt difficile de ſe dégager; de ſorte qu'il n'eſt pas toujours ſûr d'appliquer à une Loi le ſens d'une autre. Pour ne ſe pas méprendre, il faut de la ſagacité & de la critique. C'eſt pourquoi nous avons douté que la Loi de 357 & celle de 345 *Clericis ſalutem*, aient eu pour objet l'exemption de l'*indiction*, & de la *ſuperindiction*, dans le ſens que l'entendoit l'Auteur. Il nous a même paru que la première exempte ſeulement les Clercs des *fonctions ſordides*, des impoſitions levées ſur les Marchands, de l'obligation de donner des chevaux & des chariots, ou de fournir aux frais des voitures publiques, &c, parce que ce ſont les ſeuls objets dont elle parle, & qu'elle déſigne ſans doute par les mots *extraordinaria munera*. L'Auteur perſiſte à ſoutenir que ces Loix déclarent les biens d'Egliſe exempts de l'indiction & de la ſuperindiction, que d'ailleurs cette exemption s'étend même aux biens que poſſédoient les Clercs en propre. Il a donné, dit-il, *les preuves les plus évidentes* de ces deux points; & il les répète. Mais ces preuves d'une *évidence* prétendue ſeroient répétées mille fois, qu'elles n'en ſeroient pas meilleures. Il ſuffit de les rapprocher des termes de la Loi de 357, pour en ſentir le vuide.

4°. L'Auteur a eu raiſon de diſtinguer, avec Ducange, trois ſortes d'impoſitions *réelles* qui affectoient les terres de l'Empire, la *Canonique* ou ordinaire par arpent, l'*indiction*, & la *ſuperindiction*, qui ſouvent portoient le nom d'*extraordinaires*. Mais il ne faut pas ſe perſuader que toutes les fois qu'on trouve

dans les Loix le terme de *munus extraordinarium*, ou *superindictum*, il s'agiſſe d'une taxe *réelle* impoſée ſur les fonds. Souvent on nommoit ainſi des *fonctions ſordides*, des taxes pour le rétabliſſement des chemins, des ponts, pour le tranſport des proviſions publiques, en un mot pour des eſpéces de corvées. Le détail de ces différentes ſortes de charges accompagne les expreſſions dont ſe ſert Honorius en accordant des priviléges aux Egliſes par ſa Loi de 412. *Nihil extraordinarium abhinc ſuperindictumve flagitetur.* M. D. C. a cru que le premier mot *extraordinarium* déſignoit l'*indiction*, taxe *réelle*, parce que le Prince, diſoit-il, défend à la fois d'exiger & la *ſuperindiction* & le tribut *extraordinaire* : Celui-ci ne peut donc être que l'*indiction*. Nous obſervions que ce raiſonnement, ſans être convaincant, auroit été *paſſable*, ſi le texte eût porté *ſuperindictumque*, ou du moins *nec ſuperindictum*. « Cette » remarque, répond l'Auteur, ſeroit auſſi *paſſable*, ſi la Loi étoit » affirmative, & ſi elle ordonnoit » de lever deux choſes, l'indiction » & la ſuperindiction. Il faudroit » dire alors *ſuperindictumque* ; mais » elle eſt négative, & en parlant » de deux choſes, elle défend de » lever, ni l'une, ni l'autre. La » particule disjonctive eſt ici abſolument néceſſaire. *Nec* auroit fait avec *nihil* une double négation équivalente à une affirmation qui auroit changé le ſens de » la Loi. L'autre particule disjonctive *ve*, ou *vel* étoit la ſeule » qu'on pût employer en cet endroit; on le ſent ». Il étoit néceſſaire de voir ici les propres termes de l'Auteur ; car ſi nous nous étions contentés d'en donner le précis, on auroit eu ſans doute de la peine à nous en croire ſur notre parole. Quoi ? s'il y avoit eu dans le texte *nihil extraordinarium nec ſuperindictum flagitetur*, de négative l'expreſſion ſeroit devenue affirmative? Le ſens de la Loi, tel même que le conçoit M. D. C., auroit été changé ? La phraſe n'auroit pas ſignifié : *on n'exigera ni tribut extraordinaire ni ſuperindiction ?* Qui peut donc *ſentir* cela ? Croyons pour l'honneur de M. D. C., qu'il ne le ſent pas lui-même. Il n'eſt peut-être pas plus frappé de l'*évidence* des raiſons qui lui ont fait dire que la Loi d'Honorius exemptoit les biens d'Egliſe de l'*indiction* & de la *ſuperindiction* proprement dites, quoiqu'il déclare qu'il en a donné dans ſa Diſſertation *les preuves les plus évidentes*, qu'il répète dans ſa réponſe.

5°. Dans le texte de la Loi qu'on vient de rapporter, ſe trouve le terme *abhinc*, que l'Auteur juge *extrêmement remarquable*, & qui l'eſt en effet par le ſens qu'il lui donne. Il lui importoit d'établir qu'Honorius, dans la conceſſion qu'il faiſoit aux Egliſes, ſe conformoit uniquement à ce qui s'étoit pratiqué précédemment, ſans faire un réglement nouveau. Il a cru trouver un fondement à cette idée dans le mot *abhinc*, & parce que la Gloſe l'ex-

Digitized by Google

plique par ceux-ci *ab hoc tempore inantea*, il lui fait ſignifier *comme ci-devant*. C'eſt-à-dire, ſelon lui, qu'Honorius défend, comme cela s'étoit pratiqué ci-devant, d'exiger des Egliſes aucune taxe réelle, outre la *Canonique*.

Sur quoi nous avons remarqué que le terme de la Loi, & celui de la Gloſe déſignent, non le paſſé, mais l'avenir, & répondent à notre *doénavant*, *déformais*, comme ſi l'on diſoit d'*ici en avant*. C'eſt ce que dès le 9e ſiècle on exprimoit par ces mots *inante*, *abhinc inante*; & nous l'avons prouvé par les Capitulaires de Baluze, Tom. 2 pag. 43, 44.

Ici l'Auteur convient *de quelques choſes, mais non de tout*. Il dit donc que la Gloſe porte *abhoc tempore inantea* & le Capitulaire *abhinc inante*, & que ces deux mots *inantea*, & *inante* ſont un peu différens: « que le premier, ſelon les » Dictionnaires, ſe prend toujours » pour le paſſé, le ſecond au con» traire ſe prend quelquefois pour » le futur, comme il eſt arrivé dans » le Capitulaire ».

Cette Obſervation nous cauſe la plus grande ſurpriſe. Dans quels Dictionnaires l'Auteur a-t-il donc lu que *inantea* ſe prend *toujours pour le paſſé* chez les Ecrivains des ſiècles dont il s'agit? Il cite ſouvent Ducange, & ce Sçavant a dû lui apprendre que *inantea* a le même ſens que *inante*, c'eſt-à-dire *de ci en avant*, comme parloient nos ancêtres, *in poſterum*; & que ce mot dans cette ſignification ſe rencontre par-tout, *occurrit paſſim*. D'ailleurs en liſant le Recueil de Baluze, il a dû trouver cent fois ce mot *inantea* dans les ſeules formules de Marculphe, & toujours pour déſigner l'avenir, jamais le paſſé. Ecoutons le ſçavant Jérôme Bignon (Capit. Bal. Tom. 2. pag. 866.) INANTEA, *id eſt in poſterum, dehinc, veteribus Gallis* en avant.... *Quæ dictio non hujus tantùm auctoris propria, qui ſexcentis locis ea utitur, ſed & omnium ferè ejuſdem ævi & ſequentium auctorum, itaque nihil frequentius in Synodis, Capitulis, annalibus, & Chronicis. Quod ſemel annotaſſe viſum eſt.* Voilà les monumens qu'il falloit conſulter, & l'on doit reformer en conſéquence les Dictionnaires, s'il en eſt qui donnent un ſens différent à *inantea*.

A l'égard d'*inante*, la ſignification en eſt la même, comme Ducange a raiſon d'en avertir, & qu'il ſeroit aiſé de le prouver.

Il ſe prend *quelquefois*, dit l'Auteur, pour le futur: mais l'a-t-il vû déſigner *quelquefois* le paſſé? Nous n'en connoiſſons aucun exemple, ni vraiſemblablement M. D. C. non plus; il n'eût pas manqué de le faire valoir. Au reſte, l'endroit que nous avons cité des Capitulaires n'eſt pas le ſeul où l'on trouve *abhinc inante* pour marquer l'avenir. Sans aller loin, la page ſuivante (45) en offre un autre exemple.

Mais après-tout, l'expreſſion du Gloſſateur eſt *ab hoc tempore inantea*, & ſelon l'uſage reconnu du ſiècle, elle déſigne l'avenir. Que

Digitized by Google

veut donc dire l'Auteur lorſqu'il avance que les Interprétes doivent employer des termes plus clairs que ceux des Loix, qu'ils expliquent, & *dans les ſens les plus connus*, qui ne puiſſent pas donner lieu à l'erreur ? Y a-t-il quelque équivoque à craindre pour des Lecteurs contemporains, quand on ne donne aux termes dont on ſe ſert d'autre acception que celle qui eſt conſacrée par l'uſage ? Qu'il reconnoiſſe donc enfin que la Gloſe qu'il citoit en ſa faveur le contredit formellement.

Revenons maintenant au terme de la Loi commentée par le Gloſſateur. M. D. C. convient que le mot *abhinc* qui, *ſelon tous les Dictionnaires* eſt un adverbe qui déſigne ordinairement le paſſé, s'entend néanmoins quelquefois du futur, ſelon les termes auxquels il eſt joint ; mais à ſon avis, il ne *peut* avoir ce dernier ſens dans la Loi d'Honorius. D'abord cette obſervation manque d'exactitude.

Dans les ſiécles de la bonne Latinité le terme *abhinc* indiquant ordinairement le paſſé, ne s'employoit pas abſolument, mais avec un régime : *abhinc annis* ou *annos decem*, (depuis dix ans); quoique même alors on trouve quelques exemples où il déſigne le futur, comme dans Cicéron, *pro Roſcio : Repromittis tu abhinc triennium Roſcio*, parce qu'une promeſſe ne peut regarder que le tems à venir. Mais l'Auteur a-t-il vû quelque part ce mot employé d'une maniere abſolue & ſans régime, pour déſigner le paſſé ? Nous n'en ſçavons aucun exemple, quoique nous en connoiſſions où le futur eſt déſigné.

D'ailleurs l'expreſſion de Cicéron nous montre que le terme *abhinc* dénote le futur, s'il eſt joint à un verbe qui l'exige, & l'Auteur eſt forcé de l'avouer. Or c'eſt préciſément le cas dont il s'agit ici. C'eſt une loi, & une Loi ne peut avoir rapport qu'au tems à venir. Le verbe qui s'y trouve employé ne peut s'entendre non plus que de l'avenir (*flagitetur*). C'eſt donc au même tems que ſe rapporte l'adverbe dont nous parlons. Quand on accorderoit même au Diſſertateur qu'il peut s'entendre du paſſé, cela ne lui ſuffiroit pas. Il faudroit que le texte portât *ut abhinc*, pour qu'on pût ſe prêter à ſon explication. Qu'on propoſe à d'autres qu'à lui de rendre le ſens de ces mots *nihil extraordinarium abhinc flagitetur*, il ſera certainement le ſeul qui imagine de traduire : *qu'on n'exige rien d'extraordinaire*, comme *on n'a rien exigé* ci-devant. Qui pourra s'empêcher de lui reprocher le contreſens le plus palpable & le plus bizarre ?

Ces diſcuſſions grammaticales, aſſez minces en apparence, ſont ici très-importantes & très déciſives contre M. D. C. Il en réſulte invinciblement qu'il eſt ſtatué par la Loi d'Honorius, que déſormais on n'exige des Egliſes aucune taxe extraordinaire ou *ſur-ordonnée*, c'eſt-à-dire, ſelon l'Auteur, qu'on n'exige ni l'indiction ni la ſuperindiction, proprement dites. Donc cette

cette double taxe avoit été exigée par les Empereurs avant l'an 412 : & cela ſignifie, ſuivant ſes idées, qu'ils s'étoient rendus coupables d'un attentat *ſacrilége*.

Mais l'Auteur prétend que, quand il renonceroit à l'avantage qu'il croyoit pouvoir tirer du terme *abhinc*, il lui reſte *aſſez d'autres preuves très-lumineuſes*. Il eſt conſtant par le fait, dit-il, qu'Honorius n'a rien ſtatué de nouveau, & n'a fait que confirmer ce qui avoit été ordonné par ſes prédéceſſeurs. Ceux-ci, à remonter juſqu'à l'an 315, ont déclaré les biens de l'Egliſe exempts de l'indiction & de la ſuperindiction. Or ſi Honorius eût employé le mot *abhinc* dans le ſens de *dorénavant, déſormais*, il auroit fait entendre « que cela n'avoit pas été pratiqué auparavant; » & ce ſeroit un faux qu'il n'eſt pas » permis d'imputer à un Empereur » auſſi ſage ».

Voilà un raiſonnement qui manque abſolument de juſteſſe, & l'Auteur tâche de reprendre d'une main ce qu'il ſe voit forcé de rendre de l'autre. D'abord n'étoit il pas plus ſage de reconnoître qu'on avoit mal interprété les Loix antérieures, que d'altérer celle d'Honorius par un contreſens des plus choquans? Mais d'ailleurs quand on ſuppoſeroit aux Loix précédentes le ſens que l'Auteur leur prête, Honorius, en accordant aux Egliſes pour l'avenir l'immunité des taxes réelles dont il s'agit, donnoit-il à entendre que *cela ne s'étoit pas pratiqué auparavant*? Non aſſurément. Il réſulteroit ſeulement de ſes expreſſions que cela ne s'étoit pas *toujours* pratiqué, & que la double impoſition dont nous parlons étoit exigée, lorſqu'en 412 il voulut la faire ceſſer.

Avons-nous toutes les Loix qui ont exiſté ſur cet objet? Honorius étoit mieux inſtruit que nous. Il nous apprend que dans le tems qu'il projetoit ſa Loi, l'immunité qu'il vouloit accorder aux Egliſes ne ſubſiſtoit pas. L'impoſition dont il décharge les biens d'Egliſe exiſtoit donc en vertu de quelque Loi alors en vigueur. Par conſéquent, ſi l'exemption qu'il accorde à pour objet deux impoſitions réelles, diſtinguées de la Canonique, ces deux taxes ſe percevoient ſur les biens d'Egliſe en vertu de quelque Ordonnance Impériale antérieure à la ſienne. Tel eſt le raiſonnement ſimple & naturel que l'Auteur auroit dû faire, même en ſuppoſant qu'il ne s'eſt pas mépris ſur la nature de l'immunité énoncée dans la Loi d'Honorius. Mais alors que ſeroit devenu le principe favori que les Empereurs ne pouvoient ſans *ſacrilége* aſſujettir à la double taxe réelle les biens d'Egliſe? Il auroit fallu y renoncer, & la traiter de chimère.

6°. Honorius, après avoir ſpécifié les différentes charges onéreuſes dont il vouloit que les biens d'Egliſe fuſſent déſormais affranchis, ajoute: *Poſtremò nihil, præter Canonicum illationem, & quam* (ou *quod*) *adventitiæ neceſſitatis ſubitura repentina populoſerit, ejus*

functionibus adscribatur. C'eſt dans cette partie de la Loi qu'il ne s'agit plus de *fonctions ſordides*, d'eſpéces de Corvées. *Illatio* eſt le mot propre & uſité pour déſigner une contribution *réelle* portée au fiſc. Ici néanmoins l'Auteur prend les ſecours exigés en cas de néceſſité pour cette ſubvention qu'on donnoit à l'Empereur lorſqu'il traverſoit les Provinces : ſubvention qui n'étoit point contraire à l'immunité Eccléſiaſtique, ſelon lui, parce que l'Egliſe s'y ſoumettoit pour pratiquer l'hoſpitalité recommandée par les hommes Apoſtoliques, & d'ailleurs les Empereurs avoient à cet égard, dit il, le *conſentement exprès ou tacite de l'Egliſe.* Nous penſons que la taxe réelle nommée *ſuperindiction* eſt clairement déſignée par la nature d'un impôt qu'exigeoit le beſoin d'une néceſſité ſubite & imprévue. C'eſt ſon caractère propre. Mais nous avions dit en parlant des termes précédens *nihil extraordinarium*, &c. que, ſelon leur ſens naturel, l'Empereur exemptoit les Egliſes de toute charge extraordinaire, c'eſt-à-dire de la *ſuperindiction :* & en parlant des expreſſions dont il s'agit dans cet article, nous avons obſervé qu'elles aſſujettiſſent les biens d'Egliſe à la *ſuperindiction* dans le cas de néceſſité. Sur quoi l'Auteur s'écrie : « y eut-il jamais une contra» diction plus ſenſible » ? En vérité ceci eſt étrange. Dans le premier endroit, nous avons regardé le *ſuperindictumve* comme identifié avec l'*extraordinarium*, & nous avons dit que ce dernier mot déſignoit les *fonctions ſordides*, & les autres ſortes de Corvées ſpécifiées dans la Loi : impoſitions dont Honorius décharge les Clercs, tandis que les autres ſujets en étoient grevés. Il ne s'agiſſoit donc pas d'une taxe *réelle.* Dans le ſecond, nous avons remarqué que ce Prince, en cas de néceſſité, aſtreignoit les Egliſes à la *ſuperindiction ;* & cette taxe eſt marquée par le terme *illatio* qui ſignifie ordinairement une impoſition *réelle*, diſtinguée des *fonctions ſordides* & des autres eſpéces de Corvée. Demandons maintenant à notre tour : où eſt donc la contradiction ?

7°. Nous craignons certainement de laſſer la patience de nos Lecteurs, en les occupant de pareilles chicanes. Que ſeroit-ce ſi nous voulions ſuivre l'Auteur pas-à-pas, montrer à chaque page *le vice* de ſes raiſonnemens, l'inſuffiſance de ſes réponſes, le peu de liaiſon de ſes conſéquences avec les principes d'où il veut les tirer. Que n'aurions-nous pas à dire ſur cette aſſertion, auſſi fauſſe qu'indécente, que les Empereurs ne pouvoient impoſer l'indiction & la ſuperindiction ſur les biens Eccléſiaſtiques, ſans ſe rendre coupables de *ſacrilége ?* qu'en ce cas ces Princes auroient mérité d'être mis au rang des *Voleurs* de l'Egliſe : *omnes Eccleſiæ prædones manifeſtiſſimè ſunt ſacrilegi ?* Ce ſont les termes de l'article 407 du ſixiéme Livre des Capitulaires. L'Auteur oſe le citer en faveur de ſon opinion. Il y eſt dit que les

Digitized by Google

biens donnés à l'Egliſe ſont donnés, conſacrés au Seigneur, à Jeſus-Chriſt, qu'ils lui appartiennent, que par conſéquent les aliéner, les enlever, les dévaſter, les envahir, les piller, c'eſt attenter aux droits de Jeſus-Chriſt même. On conviendra ſans peine de tout cela : quand ces biens auroient été donnés à un particulier, on eût également attenté à ſes droits par des entrepriſes de cette nature. Mais s'enſuit-il de-là que, par la donation des biens faite à l'Egliſe ou à Jeſus Chriſt, le Souverain ait perdu le droit antérieur qu'il avoit de leur faire ſupporter leur portion des charges de l'Etat ? Eſt-il néceſſaire de démontrer qu'il n'y a pas le moindre rapport entre cette conſéquence & le principe d'où on veut la faire ſortir ? L'eſt-il d'avantage de prouver que l'Auteur n'a point rempli ce qu'on exigeoit de lui ? Si l'immunité pour laquelle il combat eſt fondée ſur une Loi Divine, il n'y a, lui diſoit-on, qu'à préſenter cette Loi, & tout eſt dit. Il répond qu'il l'a montrée dans les Loix des Empereurs eux-mêmes, & dans une *tradition* Eccléſiaſtique de plus de quatre ſiécles. Eh bien, ſi cela eſt, qu'il la produiſe cette Loi Divine, afin que nous voyions en quels termes elle eſt conçue, ce qu'elle articule, ce qu'elle preſcrit. Le vrai eſt qu'il n'a rien montré ni dans les Loix des Empereurs, ni dans les écrits des Pères, parce qu'il leur a donné des ſens étrangers, forcés, ou tout au moins des ſens qu'on lui conteſte avec raiſon. Car enfin ceux qui penſent autrement que lui, ne voient dans ces ſources rien de ce qu'il croit y appercevoir.

L'exiſtence de cette Loi eſt donc tout au moins douteuſe ; & on dit qu'on l'a montrée, qu'on l'a produite ? Quand même on pourroit nous marquer l'endroit où elle exiſte, rapporter les propres termes dans leſquels elle eſt conçue, il reſteroit pour conſtant que le ſens en eſt bien équivoque & peu déterminé. La preuve en eſt ſenſible par les contradictions des défenſeurs de l'immunité Eccléſiaſtique. Les uns prétendent que cette Loi décharge de la taxe Canonique & ordinaire les biens ſacrés & rien n'eſt plus faux, ſuivant l'Auteur de la Diſſertation. Au dire des premiers, impoſer ſur ces biens cette eſpéce de taxe c'eſt un *ſacrilége* ; ce n'en eſt point un, au jugement de M. D. C. &c, &c.

Eſt-il néceſſaire de montrer que les Empereurs n'ont jamais reconnu l'exiſtence de cette prétendue Loi Divine, qu'il n'en eſt nullement queſtion dans celle où Théodoſe le jeune & Valentinien III. aſſujettiſſent généralement tous leurs ſujets à une eſpéce de corvée, ſans qu'aucun puiſſe s'en exempter, ni en vertu d'une Loi publique, ni en vertu d'un privilége particulier, ſigné ou accordé par un Empereur de quelque maniere que ce ſoit, *nec Lege Pragmaticâ, nec Divinâ annotatione, ſacrove oraculo excuſa-*

tos. Il faut fermer les yeux à la lumiere, pour ne pas voir que les termes *Divinus* & *Sacer* ne déſignent ici, comme en une infinité d'autres endroits, que la majeſté du Trône. L'Auteur qui prétend à ſon ordinaire avoir *démontré* que ces paroles annoncent une Loi émanée de la Divinité, voudroit que pour pouvoir les entendre d'une Loi Impériale, on fût déterminé par quelque modificatif, comme *ſacra oracula principis*, *Divina noſtra annotatio*; il faut lui laiſſer ſa perſuaſion, & ſa prétendue démonſtration. Quand le modificatif ſeroit néceſſaire, il ſe montre aſſez dans la même phraſe, où on lit *Divina noſtra domus*. Mais il ne l'eſt point: auſſi n'en voit-on aucune trace dans cent autres endroits. Paroît-il dans la Loi d'Honorius & de Théodoſe le jeune de l'an 426, où *domus ſacri patrimonii* déſigne, de l'aveu de l'Auteur, le domaine Impérial?

8°. Qu'on nous permette néanmoins encore deux réflexions, qui feront ſentir quelle eſt la maniere de raiſonner qu'on nous donne pour ſi lumineuſe & ſi convaincante. Nous avions obſervé que ſi les Empereurs avoient été perſuadés qu'une Loi Divine exemptoit des impoſitions les biens de l'Egliſe, ils auroient dû avoir ſon conſentement même formel, avant de les y aſſujettir. L'Auteur répond » qu'ils ſe » ſont ſouvent contentés d'un con» ſentement tacite, même en des » circonſtances où le conſentement » formel ſembloit plus néceſſaire ». Voilà ce qu'il faut remarquer; car c'eſt ce qu'il pourroit, dit-il, montrer par plus d'un exemple, & il ſe borne à celui que préſente la Loi de Conſtance en 360. L'Empereur ſoumit à toutes les impoſitions les biens que les Clercs poſſédoient en propre, & ſupprima les priviléges d'exemption à cet égard. Or avant de rien ſtatuer, « il voulut, dit » l'Auteur, avoir le conſentement » de l'Egliſe, dont au reſte il n'a» voit pas beſoin ». A quoi penſe donc M. D. C.? Il vouloit nous prouver que les Empereurs ſe ſont contentés d'un conſentement *tacite*, où le *formel ſembloit plus néceſſaire*; & le ſeul exemple qu'il cite comme déciſif, prouve qu'ils ont ſollicité ce conſentement dans des conjonctures où *ils n'en avoient pas beſoin*. Mais profitons de ſon aveu pour tirer une conſéquence qu'il ne peut déſormais rejetter. Les Empereurs, pour impoſer les biens d'Egliſe, ont quelquefois demandé un conſentement dont ils n'avoient pas beſoin: donc la demande qu'ils en ont faite n'eſt pas une preuve qu'ils l'ayent jugé néceſſaire, & que le droit d'impoſer en dépendoit. On ne peut au reſte que louer les Empereurs d'avoir conſulté les intéreſſés, avant d'uſer du droit qu'ils avoient de les aſtreindre à partager les charges publiques.

9°. Nous avions remarqué une contradiction palpable de l'Auteur. Il a cru démontrer par un paſſage de S. Ambroiſe que les biens de

Digitized by Google

l'Egliſe de Milan étoient exempts des impoſitions extraordinaires. Voici les paroles du S. Docteur. *Ego nihil debeo Cæſari, quia nihil hujus mundi habeo.* Il prétend néanmoins que par les *biens de ce monde* S. Ambroiſe n'entend pas les biens de l'Egliſe de Milan, mais les biens patrimoniaux auxquels il avoit renoncé en entrant dans l'Epiſcopat. Il ſuit delà évidemment que ce paſſage ne prouve pas l'exemption des biens de l'Egliſe de Milan, mais ſeulement l'exemption perſonnelle de S. Ambroiſe, qui n'avoit aucun bien de ce monde. C'eſt donc une contradiction viſible. L'Auteur a beau lire & relire ſon texte, il ne l'y apperçoit point: « J'ai dit, ce ſont ſes termes, que » S. Ambroiſe par ces paroles *nihil habeo hujus mundi*, entendoit » les biens patrimoniaux auxquels » il avoit renoncé, & par ces autres *nihil debeo Cæſari*, les biens » de l'Egliſe de Milan qu'il déclaroit exempts au moins des impoſitions extraordinaires ». C'eſt-à-dire que l'Auteur ne veut pas voir la lumiere en plein jour, puiſque pour ſauver ſon raiſonnement, il fait déraiſonner completement S. Ambroiſe. Car enfin quel eſt le but qu'on ſuppoſe au S. Evêque? Il veut montrer que les biens de l'Egliſe de Milan ſont exempts des impoſitions. Comment le prouve-t-il? Par la raiſon qu'il n'a point de biens patrimoniaux. Voici donc à quoi ſe réduit le raiſonnement qu'on lui prête: les biens de l'Egliſe de Milan ne doivent rien à Céſar, parce que moi Ambroiſe, je n'ai aucun bien de ce monde qui m'appartienne en propre. Eſt-il rien de plus ridicule? Cette méthode d'interpréter les Ouvrages des Peres doit faire découvrir de belles choſes dans ce qu'on décore du nom de *Tradition*.

CONTINUATION DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES Voyages, ou Collection nouvelle 1°. des Relations de Voyages par mer, découvertes, observations, descriptions omises dans celles de feu M. l'Abbé Prevôt, ou publiées depuis cet Ouvrage. 2°. Des Voyages par terre faits dans toutes les parties du monde, contenant ce qu'il y a de plus remarquable & de mieux avéré dans les Pays où les Voyageurs ont pénétré; touchant leur situation, leur étendue, leurs limites, leurs divisions, leurs climats, leur terroir, leurs productions, leurs lacs, leurs rivières, leurs montagnes, leurs mines, leurs habitations, leurs principales Villes, leurs Ports, leurs Rades, &c, avec l'Histoire, les mœurs & les usages des habitans, leur Religion, leur Gouvernement, leurs Arts, leurs Sciences, leur Commerce, leurs Manufactures. Ouvrage enrichi de Cartes Géographiques nouvellement composées sur les observations les plus authentiques; de plans & de perspectives, de figures d'animaux, de végétaux, habits, antiquités, &c. Tome XVIII. formant le premier Volume de la continuation. A Paris, chez Rozet, Libraire, rue Saint Severin, au coin de la rue Zacharie, à la Rose d'or. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1 Vol. *in*-4°. de 576 pages, non compris le Discours préliminaire de 37 pages. Avec des Cartes & figures en taille-douce.

C'est à M. de Kerlon, connu par plusieurs Ouvrages estimés dans la Littérature que nous sommes redevables de cette continuation de l'Histoire des Voyages; nous ne doutons point que ses talens n'en assurent le succès. Mais nous sommes en quelque façon fâchés qu'il ait commencé par le Nord de l'Europe. Depuis quelques années on a publié plusieurs Ouvrages sur cette partie qui enlevent à celui-ci tout le mérite de la nouveauté. M. Horrebow nous a donné une description de l'Islande; on a publié depuis deux ans les relations de Messieurs Muller & Gmelin en Sibérie & dans le Kamschatka, c'est tout ce que nous avons de meilleur en ce genre; aussi M. de Kerlon s'est-il trouvé forcé d'en faire l'extrait & par conséquent de répéter en abrégé ce que nous avions de plus nouveau; & comme nous nous sommes étendus dans notre Journal sur ces différens Ouvrages, nous nous bornerons aujourd'hui à indiquer sommairement les matières contenues dans ce Volume. Nous sommes cependant persuadés qu'on lira ce Recueil avec d'autant plus de plaisir que quelques-uns des Ouvrages dont nous venons de parler renferment des détails dont il est difficile de soutenir long tems la lecture. M. de Kerlon les a abrégés & y a mis ce qui y manquoit, c'est-à-dire de l'ordre. On a de plus dans ce Volume l'avantage de suivre ce Voyageur par le moyen

Digitized by Google

des Cartes que l'on a eu ſoin de faire pour chaque article.

Ce Volume contient une deſcription fort étendue de l'Iſlande, celle de l'Iſle de Jean Mayen ou de la Trinité, celle de la nouvelle Zemble; le Voyage de la Siberie par M. Gmelin; les Voyages tentés par les Ruſſes pour paſſer par la Lena dans la mer Glaciale & par le Nord-eſt au Kamtſchatka; une Relation nouvelle de la Samojedie & des Samojedes; une notice particulière des Oſtiacks, & l'extrait d'un voyage fait en 1740 à Bereſow en Sibérie aux dépens de la Cour de Ruſſie, par M. Deliſle, Doyen de l'Académie Royale des Sciences, &c.

Ce que l'on dit ici de la nouvelle Zemble eſt une Collection de toutes les obſervations, éparſes dans les différens Voyageurs. Ce Pays étant peu connu, il eſt impoſſible d'en donner une deſcription complete. On a été incertain ſur le véritable état de la nouvelle Zemble; les uns ont penſé qu'elle eſt une Iſle ſéparée de notre continent par le Détroit de Weigatz & toujours bordée de ce côté-là par des montagnes de glace d'une hauteur étonnante: d'autres en ont fait une péninſule & aſſurent qu'elle tient par un iſthme à la côte Orientale de la Siberie, fort près de l'embouchure de l'Oby. Il paroît décidé à préſent qu'elle eſt une Iſle.

Strahlenberg Ecrivain dont il faut ſe défier pour les recherches, penſe que les anciens ont connu la nouvelle Zemble, & que c'eſt ce que Pline appelle *Taxata* du nom du fleuve *Taxt*. Ce Pays eſt le plus miſérable qu'il y ait dans l'Univers. Il eſt rempli de montagnes & toujours couvert de neige, les vallées ne ſont que des fondrieres inacceſſibles. On n'y voit que des renards & des ours blancs qui ſont très-féroces. On croit que ce pays eſt inhabité, & que quelques Samojedes qu'on y trouve n'y paſſent qu'à la fin de l'hyver pour y aller chaſſer & pêcher.

La Relation de la nouvelle Samojedie dont on ſe ſert ici a, été publiée en 1762 à Konigsberg en Pruſſe ſous le titre de *Mémoires ſur les Samojedes & les Lapons*. Cette Nation Sauvage occupe une étendue de plus de trente degrés, le long des côtes de l'Océan Septentrional & de la Mer Glaciale, entre les 66 & 70 deg. de latitude boréale, à compter depuis la rivière de Mezene, tirant vers l'Orient au-delà de l'Oby, juſqu'à celle de Jeniſea & peut-être plus loin, parce qu'on ne ſçait pas encore bien quelles ſont les bornes préciſes de leurs habitations.

Tous ces Peuples diſperſés dans ces immenſes déſerts ont une origine commune, ainſi que le prouve la conformité de leur phyſionomie, de leurs mœurs, de leur maniere de vivre & de leur langage. Ces Peuples ſont en général d'une taille au deſſous de la moyenne, mais pluſieurs la paſſent & quelques-uns ont juſqu'à ſix pieds de hauteur. Ils ont le corps dur & nerveux, d'une ſtructure large &

Digitized by Google

quarrée, les jambes courtes & les pieds petits, le cou très-court & la tête grosse à proportion de leur corps, le visage applati, les yeux noirs & médiocrement ouverts, le nez tellement écrasé que le bout en est à-peu près au niveau de l'os de la machoire supérieure qu'ils ont très-forte & très-élevée, la bouche grande & les lévres minces. Les hommes ont fort peu ou presque point de barbe & leur tête ainsi que celle des femmes est la seule partie de leur corps où il y ait du poil, autrement ce seroit une cause de répudiation de la part du mari à l'égard de sa femme. Il est fort commun de voir en ce Pays des meres d'onze ou douze ans au plus, mais elles cessent d'être à trente, peut-être est-ce là une des raisons du peu de fécondité des Samojedes & de la petitesse de leur taille; leurs habits sont des fourrures de Rennes, dont le poil est tourné en dehors; leurs tentes sont faites avec quelques pieux auxquels ils attachent des morceaux d'écorce d'arbres qu'ils recouvrent des mêmes peaux. Ils sont errans & nomades, & comme le Pays est peu productif, ils ne demeurent jamais un grand nombre ensemble. Après s'être occupés de leur nourriture, ils végetent tranquillement en s'amusant à leur maniere sur des peaux de Rennes étendues autour du feu dans leur cabane. Ils sont habiles à la chasse & à la pêche, ils mangent toute sorte d'animaux, excepté cependant des chiens, des chats, d'hermine & d'écureuil, ils sont peu difficiles & se nourrissent quelquefois des charognes qu'ils rencontrent.

Chez un tel peuple la Religion est fort simple & se réduit à un petit nombre d'articles. Les Samojedes admettent l'existence d'un Etre Suprême, Créateur de tout, souverainement bon, & bienfaisant, qualité qui, suivant eux, les dispense de lui adresser des prieres, parce qu'ils supposent que cet être ne prend aucun intérêt aux choses d'ici bas. Ils lui associent un autre être très-puissant, également éternel & invisible, mais enclin au mal, il craignent celui ci sans lui rendre de culte. Le Soleil & la Lune sont des Dieux subalternes & intermédiaires par l'entremise desquels l'Etre Souverain leur fait part de ses faveurs. On n'apperçoit chez eux aucune cérémonie religieuse. Ce qu'ils pensent de l'immortalité de l'ame se réduit à une espéce de Métempsychose.

Leur morale n'est pas plus étendue en préceptes: ils ne connoissent aucune Loi contre les crimes, ils pensent seulement que comme il est facile à un chacun de pourvoir à ses besoins, il n'est pas bon de s'approprier ce qui appartient à un autre. Ils n'ont jamais connu de Princes, de Juges, ni de Maîtres. Ils payent sans répugnance le tribut qui leur est imposé par les Russes, parce qu'ils sçavent qu'on peut les y forcer. Ils sont parfaitement indépendans des uns des autres.

Malgré la vie misérable qu'ils menent, qui fait sans doute horreur

à

à tout homme né & élevé en ſociété, les Samojedes ſont toujours gais, exempts de chagrin & très-contens de leur ſort. Ceux qui ont eu occaſion de connoître les avantages & les commodités dont on jouit dans les Villes, n'y ont point été ſenſibles & préferent leur façon de vivre. En général ils ſont ſi inſenſibles qu'aucun objet, quelque nouveau qu'il ſoit pour eux, ne les frappe que très-légérement, l'inſtant d'après ils n'y ſont aucune attention. Quelques Philoſophes à force d'étude, de travail & de réflexion ſe ſont attachés à parvenir à ce degré d'inſenſibilité & d'apathie que les Samojedes ont naturellement. D'autres ont voulu établir l'égalité des conditions. Les Samojedes, ſans beaucoup de réflexions jouiſſent de cet avantage prétendu & ne vivent preſque point enſemble, parce que l'un n'a pas beſoin de l'autre.

Ce que l'on dit ici des Oſtiacks eſt tiré d'une relation de M. Muller, Officier Allemand qui eſt imprimée dans le Recueil des Voyages au Nord, & on a ſuppléé à ce qui y manquoit en prenant dans celle de Strahlemberg. Comme ces Peuples changent ſouvent de demeures, il eſt difficile de fixer les limites de leur Pays. En général ils habitent près de l'Oby; ils ſont voiſins des Samojedes, & ſont à-peu-près auſſi barbares. Cependant ils rendent quelque culte extérieur à certaines Idoles. Ils ſont dans une perpétuelle inaction, & ne peuvent s'imaginer qu'il ſoit néceſſaire de travailler pour amaſſer.

Le Voyage de M. de l'Iſle à Bereſow en Sibérie fait en 1740, eſt curieux; l'objet de ce Voyage étoit que M. de l'Iſle obſervât le paſſage de Mercure ſur le diſque du Soleil. Malheureuſement après avoir traverſé avec beaucoup de peines & de fatigues ces vaſtes Pays, le tems couvert ne permit pas de faire l'obſervation. Cette Relation eſt en forme de Journal, comme celle de M. Gmelin qui a paſſé par les mêmes Pays. Cette répétition ſert à donner une idée plus exacte de ces lieux, d'autant plus que les deux Voyageurs ne remarquent pas également les mêmes choſes, ou les apperçoivent ſous un point de vue différent.

Dans le Diſcours préliminaire de ce Volume on trouve l'éloge hiſtorique de M. l'Abbé Prevôt d'Exiles, Auteur de la grande Collection des Voyages. Il étoit né à Heſdin Ville d'Artois le 1 Avril 1697. Il acheva ſes études à Paris, fut admis deux fois au Noviciat des Jéſuites, deux fois il en ſortit pour prendre les armes & finit par ſe faire Bénédictin. Ce fut dans cet ordre qu'il prit le goût du travail. Il fit preſque ſeul, à l'Abbaye de S. Germain, un Volume du *Gallia Chriſtiana*. Enſuite il quitta l'Ordre de S. Benoît & ſe refugia en Hollande & de là en Angleterre. En Hollande il compoſa l'*Hiſtoire Métallique des Pays Bas*, & commença la Traduction de l'*Hiſtoire*

de M. de Thou, dont il donna le premiere Tome qui fut adopté par M. l'Abbé Desfontaines. Il fit enſuite les *Mémoires d'un Homme de Qualité*, l'*Hiſtoire de Cleveland*, celle *du Chevalier Desgrieux & de Manon Leſcaut*. En cinq ou ſix années il fit un grand nombre d'autres Ouvrages que l'on indique. Le plus important & celui qui l'occupa davantage fut l'*Hiſtoire des Voyages*. Il mourut le 23 Novembre 1763 âgé d'environ 66 ans.

Les Cartes & Figures dont ce Volume eſt décoré, ſont au nombre de trente-ſix. Les Cartes ont été données par M. Bellin, Ingénieur Géographe de la Marine; & les Figures par M. Prevôt, Graveur, Elève de M. Cochin.

Ce Volume eſt du prix de 18 livres en feuilles. Néanmoins il ne coutera que 12 livres, ſi on veut faire l'avance de celui qui s'imprime actuellement, & qu'on délivrera le premier Mai de l'année prochaine. Cette nouvelle Souſcription n'exiſtera que juſqu'au premier Janvier prochain; & par ſon établiſſement qui ne bleſſe en aucune manière les droits des anciens Souſcripteurs, on facilite l'acquiſition de ce ſecond Volume & de toute la ſuite. Après le premier Janvier, perſonne ne ſera admis à ſouſcrire, & tous les Volumes ſeront payés 18 liv. chacun ſans aucune remiſe.

Cette continuation ne ſera compoſée que de 8 Volumes, & elle complétera entièrement l'Hiſtoire générale des Voyages, tant par mer que par terre.

Le même Ouvrage de forme *in*-12. paroîtra en même tems que chaque Volume *in* 4°. Les quatre Volumes en feuilles ſeront du prix de 8 livres pour les Souſcripteurs, & de 12 livres pour ceux qui n'auront pas ſouſcrit.

Le même Libraire avertit encore ceux qui n'ont point completé la Collection de l'Hiſtoire des Voyages de l'Abbé Prevôt, & qui n'en poſſedent qu'une partie, ſoit *in*-4°, ſoit *in*-12. que tous les Volumes leur ſeront délivrés juſques & compris le Tome 17, ſur le pied de 12 liv. chaque Volume *in*-4°. en feuilles, & 8 liv. les 4 Volumes *in*-12. d'ici au premier Janvier prochain, & en ſouſcrivant de nouveau pour la continuation, & qu'il ſera tenu compte en outre à ceux qui rapporteront en particulier des reconnoiſſances de M. Didot, des avances qu'ils ont faites.

Ceux qui auront négligé de retirer les anciens Volumes de l'Abbé Prevôt, les payeront après le premier Janvier prochain, 18 livres chaque Volume *in*-4°. & 12 livres les 4 Volumes *in*-12. en feuilles, ſans aucune remiſe.

On trouvera des Exemplaires complets de cette Hiſtoire chez le même Libraire.

Digitized by Google

COUTUME DU RESSORT DU PARLEMENT DE Guyenne, avec un Commentaire pour l'intelligence du Texte, & les Arrêts rendus en interprétation par deux Avocats au même Parlement (*). Tome 1er. A Bordeaux, chez les Freres Labottiere, Imprimeurs-Libraires, Place du Palais 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. Vol. *in*-8°. de plus de 500 pages.

IL y dans le Reſſort du Parlement de Guyenne onze Coutumes particulières, Bordeaux, Bayonne, Acs, Labourt, S. Severt, Agen, Limoges, S. Jean d'Angely, Luſance, de Saintes, celle de Marſan & les ſtatuts de Bergerac. Deux Avocats de Bordeaux, laborieux, inſtruits & attachés à leur profeſſion, ont entrepris de donner au Public & ſur-tout à leur Pays une nouvelle édition de chacune de ces Coutumes & des éclairciſſemens de difficultés, que la négligence avec laquelle elles ont été rédigées fait naître à tout moment à ceux qui ont intérêt de bien comprendre le véritable ſens de leurs diſpoſitions. Le Volume que nous annonçons aujourd'hui contient celle de Bordeaux, à laquelle ils ont joint un Commentaire qui par ſa clarté & ſa briévété nous paroît avoir évité les défauts qu'on a communément à reprocher à ces ſortes d'Ouvrages. Pour remplir leur plan, nos Auteurs ont joint à une réviſion attentive du texte, faites ſur toutes les Editions connues, & à ſa collation avec d'anciens Manuſcrits, des remarques & des annotations, tantôt juridiques, tantôt hiſtoriques, quelquefois purement grammaticales; mais toutes de nature à fixer ou faciliter l'intelligence de la Loi.

Le Volume qui nous occupe aujourd'hui fut dédié à M. Berton, premier Preſident du Parlement de Bordeaux. Un Diſcours préliminaire annonce les vues de nos Auteurs & l'eſprit qui les a guidés dans leur travail. A la ſuite de ce diſcours eſt un avant-propos très-inſtructif & plein de recherches qui jettent le plus grand jour ſur les Coutumes locales de la Guyenne. On a traité ſous autant d'articles ou de paragraphes ſéparés, ce qui concerne premierement l'autorité, l'ancienneté, la forme & quelques-unes des principales diſpoſitions des anciennes Coutumes. 2°. La manière dont elles furent réformées & rédigées en 1520 ou 1521. 3°. L'étendue du diſtrict ou reſſort actuel. 4°. La variété & la correction du texte de la nouvelle Coutume. 5°. Ce que nos Auteurs ont pu découvrir de plus particulier ſur la vie & les Ouvrages de ceux qui ont commenté la Coutume de Guyenne ou qui ont travaillé autrement à l'éclaircir. 6°. Enfin on y trouve des réflexions ſur l'eſprit & le génie de cette Coutume.

(*) Meſſieurs Lamotte.

Digitized by Google

On eſt reduit aujourd'hui pour ces anciennes Coutumes à des copies, parce que l'original qui étoit gardé au tréſor de l'Hôtel de Ville ne ſubſiſte plus ; on préſume qu'il a été enlevé avec d'autres titres du même dépôt, lors des troubles qui ſurvinrent à Bordeaux en 1548 à l'occaſion de la Gabelle ; c'eſt ce qu'on trouve dans la Chronique Bourdeloiſe. Une de ces copies conſervées à l'Hôtel de Ville de Bordeaux & qui forme un Volume en parchemin & d'Ecriture Gothique a ſervi à nos Auteurs pour donner une Edition de l'ancien texte de la Coutume qu'ils eſtiment avoir été redigée dans le treiziéme ſiécle en différens tems & formée vers la fin du 14e.

« Malgré les vices & la difformité de ce Recueil qui ſont un » effet manifeſte de l'ignorance ou » plutôt de la Barbarie du ſiécle où » il a été compoſé, divers motifs » doivent le rendre précieux. On y » trouve d'abord dans pluſieurs articles l'origine & comme l'ébauche des diſpoſitions de la nouvelle Coutume ; il met au fait de » quantité d'uſages anciens & pour » la plûpart ignorés, ſoit dans les » matiéres féodales ou pour la pratique judiciaire, & qui tient à » l'uſage de ces tems-là. Enfin, » n'y eût-il que la curioſité qui » portât à ouvrir ou conſulter ce » Recueil, un eſprit Philoſophique y puiſeroit toujours des connoiſſances utiles, parce qu'en » comparant ces uſages anciens » avec ceux d'à préſent, on voit » quelle différence, ſouvent même » quelle contrariété dans les idées » la ſucceſſion des tems occaſionne relativement aux mêmes objets. Quelle force, par exemple, » n'attribuoit-on pas au ſerment » qui étoit la reſſource toujours prête au-défaut d'autres preuves ».

Les uſages en matiére criminelle étoient alors très-ſinguliers. On avoit encore en ce tems la preuve par le combat judiciaire : celui qui étoit vaincu ou qui refuſoit de paroître en champ clos étoit cenſé convaincu. Cette eſpéce de combat ſe faiſoit avec beaucoup d'appareil & de ſolemnité ; on avoit dreſſé un Formulaire très-détaillé de la maniére de s'y préſenter & de l'exécuter. Nos Auteurs qui préſument que ce monument de la *pieuſe ſimplicité* de nos peres intéreſſera les Lecteurs, promettent de le rapporter en entier à la fin de leur Ouvrage, & ils font, diſent-ils, cette promeſſe avec d'autant plus de confiance, que ce formulaire eſt peut-être le ſeul de ce genre qui ait été conſervé juſqu'à nos jours.

Le paragraphe 5e de l'avant-propos contient, comme nous l'avons dit, l'hiſtoire des Commentateurs de la Coutume de Guyenne.

Le 1er eſt Ferron qui nâquit à Bordeaux en 1515 d'une famille qui avoit donné des Jurats à Bordeaux & des Militaires à l'Etat. Bernard Antoinne eſt le ſecond, il étoit iſſu d'une Noble & ancienne famille de Vendôme qui avoit acquis la Nobleſſe par le Service Militaire & s'étoit ſignalée par ſes ver-

Digitized by Google

tus aux guerres de la Terre-Sainte, il étoit Avocat à Bordeaux. L'Hiſtoire de ſa vie & celle de ſes Ouvrages eſt aſſez curieuſe ; il faut la voir dans l'avant-propos de nos Auteurs. Le troiſiéme eſt Pierre Dupin qui étoit Procureur au Parlement de Bordeaux, & quoique nos Auteurs trouvent avec raiſon qu'il n'a pas mis aſſez de critique dans les opinions d'Antoinne, du Commentaire duquel il a donné une nouvelle Edition, ils paroiſſent cependant faire bien plus de cas de ſes Ouvrages que de ceux des deux Commentateurs qui l'ont précédé.

Après cet avant-propos fort étendu & très-curieux, on trouve le texte de l'ancienne Coutume dans l'ancien langage, il eſt intitulé *las Coſtumas de la Vila de Bordeü*. Nous en rapporterons un article dont la diſpoſition eſt ſinguliere, & ſervira d'ailleurs à faire connoître le langage & le ſtile du treiziéme ſiécle dans ce Pays.

Dimars après la feſta Sta Lucia Vergés : anno Domini 1289. un home qui era aperat Boſquet fo jutgat que corros la Vila ab una Angleza ab la quau, la nuit dabant paſſada, era eſtat trobat, & ave mol her ; & fo ailly probat que un Jurat de la Communia de Bordeü & un autre am lo Jurat, viren per un forat lo deyt Boſquet & la Angleza nut & nut, entramps judens en leyt ; & lo deyt Jurat reguardant continuadement lor per lo deyt forat, los autres que eran venguts ab lo deyt Jurat, ubriren la porte, la quau quand lo deyt Boſquet ſintens ſui nud en leyt, ſe balebar nud deu leyt, & no poguo trobar las braguas ; & volens ſin recueillir en un autre leyt, & non poguo : quar tantôt ſo prés tot nud am la deyte Angleza & foren prés & menats nuds à S. Elegi, aquera nuit : & lo medis joru de dimars ſo jutgat à S. Elegi que per la Coſtuma de Bordulés, ed era eſtat ſuffiſciatament provat que lo deyt Boſquet era eſtat trobat en adulteri ; & aucuns diden que la relacion deu ſou Jurat habundana, autres diden lo contrali.

Nos Auteurs n'ont pas joint à ce texte de traduction, parce qu'ils ont penſé, ſans doute, que pour peu qu'on ait lû, il n'eſt pas difficile d'entendre ce langage qui paroît mêlé d'Italien, d'Eſpagnol, de François & de patois corrompu ; mais ils ont eû l'attention de mettre à la ſuite de ce texte un Vocabulaire très-bien fait des mots les plus difficiles à entendre, & qui s'éloignent le plus des idiomes connus & uſités.

C'eſt à la ſuite de ce texte de l'ancienne Coutume que l'on trouve celui des Coutumes générales de la Ville de Bordeaux, Sénéchauſſée de Guyenne & Pays Bourdelois, leſquelles ont été redigées en 1520, & c'eſt ſur le texte de cette réduction que Mrs Lamotte ont fait leur Commentaire. Nous n'entreprendrons point de donner l'extrait de ce Commentaire qui eſt lui-même l'extrait le plus lumineux & le plus précis des diſpoſitions de cette Coutume ; il eſt très-court, mais fort

Digitized by Google

clair ; la préciſion ſans obſcurité eſt ſon mérite principal, & dès là on ſent qu'il eſt impoſſible de l'extraire. Il eſt d'ailleurs plein de recherches & de citations des meilleurs Hiſtoriens & des plus ſçavans Juriſconſultes, & nous oſons dire que ſi toutes nos Coutumes étoient expliquées avec la méthode & l'intelligence que Mr Lamotte ont miſes à l'explication de celle-ci, on n'auroit pas à faire aux Commentateurs le reproche ſi fréquent & preſque toujours mérité, de l'obſcurité & de la longueur, & qu'on y trouveroit au moins des explications, à l'aide deſquelles on ſaiſiroit ſans peine le véritable eſprit des diſpoſitions, ſur le ſens deſquelles on ſe méprend ſouvent, d'autant plus facilement que la multiplicité des exemples que des Commentateurs diffus affectent de rapporter, embrouillent les idées au lieu de les ſimplifier & font perdre de vûe le véritable point de déciſion.

Il ne nous reſte qu'à exhorter nos ſages Auteurs à continuer leur travail & à éclaircir de la même façon les autres Coutumes de cette Province, outre l'avantage qu'ils y trouveront d'acquerir des connoiſſances perſonnelles en inſtruiſant les autres ; ils y trouveront encore celui d'avoir été utiles à leur Patrie & d'avoir mérité ſes éloges & ſa reconnoiſſance.

OSSERVAZIONI FISICO-MEDICHE INTORNO ALLE Acque termali del Maſinu, di Giuſeppe-Maria QUADRIO, à ſua Eccellenza la Signora Conteſſa Donna Clelia Grillo-Borromea. In Milano 1745. *in*-8°. 117 pages.

L'ADDA, trois lieues au-deſſus de ſon embouchure dans le Lario ou Lac de Come, & 18 lieues au Nord de Milan reçoit une petite rivière appellée *Maſino* : celle-ci deſcend de la Valteline au travers d'un vallon appellé *Valle di S. Martino del Maſino*, & près d'une montagne appellée *monte dell' oro*. C'eſt près de là qu'on trouve les bains de Maſino, célébres dans le Milanez, ſur leſquels il y a déjà eu ſix Diſſertations différentes. M. Quadrio Chirurgien célébre de Milan nous en donne une ſeptiéme, dans laquelle il rapporte des expériences & des obſervations qu'il a faites ou lûes en préſence d'une aſſemblée compoſée des Médecins & des Chirurgiens les plus habiles de Milan.

L'Auteur traite d'abord de la cauſe générale de la chaleur des eaux thermales ; il rapporte les opinions de ceux qui ont attribué cette chaleur au feu central de la terre, à la fermentation Chymique des principes qu'elle contient, aux feux particuliers que le mélange du ſoufre & du fer peut allumer dans différentes montagnes. Il rapporte enſuite les cauſes particulières qu'on a données des propriétés des eaux thermales de Maſino. Il y a eu d'au-

Digitized by Google

bord des perſonnes qui ont prétendu qu'elles contenoient de l'or, mais probablement elles ont été trompées par le nomde la montagne qui n'a été appellée *monte dell' oro* qu'à cauſe de Pyrites cuivreuſes qu'on y trouve en aſſez grande abondance. Il n'y a pas ſept ans qu'un Payſan les ayant remarquées & en étant frappé ſe mit à creuſer ſecretement & à grands frais la prétendue mine d'or, il n'y trouva que des marcaſſites & du fer; il ſe ruina, bien loin de s'enrichir, & devint la riſée du voiſinage. On a dit auſſi que les eaux de Maſino étoient nitreuſes. M. Quadrio rejette cette opinion & il croit que leur principale vertu conſiſte dans cette matière ſubtile éthérée, qui les conſerve dans un état de pureté juſqu'à ce que cette matière s'étant évaporée, l'eau perd la partie volatile & devient putreſiable comme les autres; il les juge auſſi un peu alkalines & ferrugineuſes, comme nous le dirons bientôt.

Les expériences de M. Quadrio ſur les eaux de Maſino ont été de quatre ſortes: il a examiné leur poids, la fermentation des mélanges, les teintures, & les reſidus. A l'égard du poids, on a trouvé que ces eaux, tranſportées à 30 lieues de leur ſource dans des vaſes bien fermés, peſoient $\frac{1}{100}$ de moins que l'eau commune de rivière, ce qui prouve que ſes principes ne ſont ni métalliques ni terreux.

L'huile de tartre par défaillance n'ôte point à cette eau ſa ſimplicité, non plus que l'eſprit de ſel ammoniac. Le vinaigre diſtillé y produit une légere ébullition & rend l'eau un peu louche, ſans lui ôter pourtant ſa tranſparence; le vinaigre de Saturne la trouble totalement; le Magiſtère de Saturne ſe précipite en forme de poudre blanche, & la partie ſupérieure de l'eau s'éclaircit. L'eſprit de ſoufre y produit une petite effervescence, & il ſe dépoſe dans le fond quelques flocons de couleur d'or. La teinture de violettes ſe mêle & s'unit parfaitement avec ces eaux, ſans éprouver aucune altération; les fleurs de balauſte groſſiérement pilées lui donnent une couleur rougeâtre & foncée. Mêlées avec du lait, à parties égales, ces eaux l'empêchent de ſe prendre pendant plus de 12 heures même au mois de Juin, dans le climat de Milan. La plûpart de ces expériences indiquent un ſel alkalin répandu dans leur ſubſtance. Dix livres de ces eaux ayant été miſes à évaporer, elles ont laiſſé un réſidu ſalin, martial, ce qui prouve qu'elles ſont un peu ferrugineuſes & qu'elles doivent être apéritives; de même que le ſel alkalin eſt propre à corriger le vice interne d'un acide ſurabondant. M. Quadrio entre enſuite dans le détail des autres qualités que ces principes ſuppoſent & que l'expérience a fait connoître. Il explique la vertu tonique & corroborante, d'après Boerrhaave qui montre comment une eau qui avoit d'abord ramolli, peut fortifier enſuite; tout ainſi que

l'eau de tan après avoir détrempé le cuir en fait enſuite toute la dureté.

Le ſoufre martial qu'on trouve dans ces eaux eſt une ſuite fort naturelle du terrein ferrugineux & de l'abondance des mines de fer qu'on trouve dans les montagnes de la Valteline & même dès les vallons de Breſcia qui eſt beaucoup plus au midi. Ce fer les rend propres aux maladies chroniques, obſtructions des glandes, viſcoſités du ſang, glaires de l'eſtomac, flux lienterique, relâchement des inteſtins, maladies tartareuſes ou accompagnées de concrétions, telles que la pierre ou la goutte; ſtérilité provenant d'intempérie froide ou d'obſtruction dans la matrice & autres maladies, dans leſquelles Hoffman & les Auteurs les plus accrédités paroiſſent deſirer des eaux thermales de cette qualité.

Ces eaux coupées avec du lait réuſſiſſent dans les maladies de Conſomption, dans les ulcères du poumon, & dans les vapeurs opiniâtres accompagnées de convulſions.

L'on emploie auſſi les bains, les douches, & les boues minérales de Maſino : ces eaux n'ont qu'un très-petit degré de chaleur; elles ne ſont que tiédes, même au ſortir des fentes du rocher, enſorte qu'on s'y baigne agréablement & commodément, même à leur ſource, & ces bains ſecondent avec beaucoup d'avantage l'activité des mêmes eaux priſes intérieurement. Ces bains réuſſiſſent ſur-tout pour fortifier le genre nerveux, guérir les fleurs blanches, les obſtructions du foie, les maladies de concrétions, les maladies de la peau, dans la paralyſie, les bleſſures, les luxations; on l'emploie ſouvent auſſi en forme de douches ou d'écoulement ſur la partie malade, ſur la future coronale dans les maladies de la tête, des yeux ou des oreilles, ſur la nuque du col dans les paralyſies & dans les maladies de nerfs.

Les boues minérales de Maſino ſont encore d'uſage, & réuſſiſſent même dans des cas où les eaux ſeroient inſuffiſantes. Ces boues ne ſont pas entiérement naturelles, parce que le dépôt des eaux ne ſuffiroit pas pour les produire, mais on y a ramaſſé des matières onctueuſes ſur leſquelles on fait paſſer les eaux, qui y dépoſent les matières les plus peſantes qu'elles contiennent; car M. Q. y a reconnu du nitre, quoique les eaux elles-mêmes n'en aient donné aucun indice après avoir été repoſées; ces boues ont ſouvent guéri des eſtropiés, & des perſonnes attaquées de fluxions invétérées.

On ne ſera pas étonné d'après le compte que nous venons de rendre de ces eaux, qu'elles aient dans le Milanez une très-grande célébrité; on y va de très-loin, malgré l'extrême difficulté des chemins, & l'horreur des montagnes qu'il faut traverſer pour y arriver. Le Livre de M. Q. ſera très-propre à augmenter leur réputation, & à multiplier

multiplier les effets ſalutaires qu'on en éprouve. On trouve dans ce Livre une Carte Géographique de la route qui y conduit, & des détails ſur la manière de prendre ces eaux; mais l'Auteur avertit avec raiſon que ſes inſtructions doivent être ſubordonnées à l'avis du Médecin qui réſide ſur les lieux, & de qui chacun doit apprendre la doſe, les intervalles, les précautions & le régime qui conviennent à ſon état.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, année 1765, avec les Mémoires de Mathématique & de Phyſique pour la même année, tirés des Regiſtres de cette Académie. A Paris, de l'Imprimerie Royale; & ſe trouvent chez Panckoucke, rue & proche de la Comédie Françoiſe. 1768. 159 pages *in*-4°. pour l'Hiſtoire, & 626 pour les Mémoires, avec figures.

PREMIER EXTRAIT.

NOus commencerons l'Extrait de la partie Phyſico-Mathématique de ce Volume, par un Mémoire de M. le Chevalier d'Arci ſur la durée des ſenſations que nous occaſionne la lumière. L'anneau lumineux qu'on voit en tournant rapidement un flambeau, les Soleils tournans des feux d'artifice, la forme de fuſeau qu'on voit prendre à une corde qui eſt en vibration, ſont une ſuite de la durée de notre ſenſation, & n'ont lieu que parce que le corps lumineux ou la corde ſont plutôt revenus au point d'où ils étoient partis, que la ſenſation excitée dans notre organe n'a été éteinte. Ce phénomène, quoique fort connu & fort ſimple, n'avoit pas encore été ſoumis au calcul ni à l'expérience, c'eſt ce qu'a fait M. le Chevalier d'Arci, par le moyen d'une machine qui tournoit avec des volans, dont il étoit le maître de régler & de meſurer la viteſſe. Il réſulte de ſes expériences que la moindre des viteſſes où le charbon commence à donner l'apparence d'une roue de feu eſt celle où il fait une révolution en 8 tierces de tems. Et comme cet effet eſt le réſultat du tems pendant lequel la ſenſation de la vue ſubſiſte, il s'enſuit que cette ſenſation dure 8 tierces, ou que quand un objet fait ſur l'œil une impreſſion d'une certaine force; cette impreſſion exiſte encore après qu'il a diſparu, & dure pendant cet intervalle de tems.

La partie Phyſique de ce Volume contient auſſi un Mémoire de M. de Mairan ſur la cauſe générale du chaud en Eté & du froid en Hiver, en tant qu'elle ſe lie à la chaleur interne & permanente de la terre; nous réſerverons ce Mémoire pour en faire la matière d'un ſecond Extrait, à cauſe de ſon étendue & de l'importance des recherches Phyſiques & Mathématiques qu'il renferme.

Digitized by Google

Le ſeul Mémoire de Géométrie pure qu'il y ait dans ce Volume eſt de M. Bezout, & il a pour objet la réſolution générale des équations de tous les degrés, en cherchant les équations deſquelles doit dépendre la réſolution de chaque équation propoſée, c'eſt une ſuite du Mémoire que M. Bezout donna en 1762 ſur cette matière auſſi importante que difficile; il ne nous ſeroit pas poſſible de faire connoître ſans le ſecours du calcul la manière dont M. B. parvient à l'élimination.

M. de Fouchy rend compte, dans l'Hiſtoire de l'Académie, des premiers Volumes du Cours de Mathématique que publia auſſi M. Bezout pour l'uſage des Gardes du Pavillon & de la Marine : nous renvoyons pour cet article à ce que nous en avons dit deux fois dans nos Journaux, lorſque ces Volumes ont paru.

M. d'Alembert dans un Mémoire ſur les lunettes achromatiques examine l'effet des différentes erreurs qu'on peut commettre, ſoit dans la conſtruction d'un objectif à trois lentilles, ſoit dans la meſure des quantités qui ſervent à trouver les rayons des ſurfaces : il détermine parmi ces erreurs celles dont l'effet eſt le plus dangereux & le plus nuiſible à la perfection de l'objectif ; & il donne des moyens de les prévenir ou d'y remédier. Un de ces derniers moyens conſiſtant ſur-tout dans le choix d'un oculaire convenable, M. D. propoſe à cette occaſion des vûes pour la perfection des oculaires & pour la manière la plus avantageuſe de les combiner avec les objectifs, ſoit dans les grandes lunettes, ſoit dans les petites lunettes appellées lunettes de poche : il termine ce Mémoire par des formules générales, non-ſeulement pour les objectifs à trois lentilles non contigues, mais pour les objectifs compoſés de tant de lentilles qu'on voudra.

En rendant compte du quatriéme Volume des opuſcules de M. d'Alembert, nous avons donné les principaux réſultats de ces recherches. On trouvera dans le Mémoire dont nous parlons des formules extrêmement générales & ſçavantes, qui expriment l'aberration en longueur & en largeur pour les objectifs compoſés de tant de lentilles que l'on voudra.

Il y a en général de l'avantage à multiplier les lentilles qui compoſent l'objectif (pourvu que cette multiplication ne ſoit pas portée à l'excès) & à ne pas donner le même rayon aux ſurfaces voiſines de ces lentilles. Par-là on a un beaucoup plus grand nombre d'inconnues, qui mettent à portée de donner aux différentes ſurfaces la courbure la plus propre pour anéantir, au moins preſqu'entiérement, l'inconvénient qui naîtroit de ces différentes erreurs. L'expérience fait voir que cette multiplication des lentilles, pourvu qu'elle ne ſoit pas trop grande, eſt peu nuiſible à la vivacité de l'image, dont elle peut d'ailleurs augmenter beaucoup la netteté.

Digitized by Google

M. Euler donne auſſi dans ce Volume le précis d'une théorie générale de la Dioptrique : un nombre quelconque de ſurfaces refringentes ſphériques étant propoſé, il exprime d'une manière générale les images formées au foyer de chaque verre, le cône lumineux qui parvient à la prunelle, la confuſion cauſée par l'ouverture des ſurfaces & par leur forme ſphérique, & le champ apparent ; il donne les Equations auxquelles il faut ſatisfaire pour délivrer les lunettes de l'inconvénient de la différente réfrangibilité des rayons, du moins autant qu'on le peut faire en n'y employant qu'une ſeule eſpéce de verre ; ce grand géomètre à qui l'on doit la première idée de la méthode par laquelle on corrige la différente réfrangibilité des rayons avec des ſubſtance différentes, ſemble être perſuadé aujourd'hui qu'une ſeule ſubſtance peut ſuffire ; cependant nous avons peine à croire que jamais avec une ſeule eſpéce de verre on puiſſe approcher des effets étonnans que produiſent aujourd'hui les lunettes achromatiques.

Parmi les Mémoires Aſtronomiques, le premier dans l'ordre de ce Volume contient de nouvelles recherches ſur la détermination de la parallaxe du Soleil par le paſſage de Vénus, du 6 Juin 1761 ; M. Pingré y répond à un long Mémoire par lequel M. Short avoit entrepris de prouver que la parallaxe du Soleil ne doit être que de huit ſecondes & demie ; tandis que M. Pingré la trouve de dix ſecondes & demie. M. Pingré reproche à M. Short d'avoir fait un choix qui ſouvent n'eſt point naturel ; d'avoir pris les longitudes des lieux, telles qu'elles convenoient à ſon réſultat favori. M. Pingré fait voir que la plûpart de ces obſervations ſont défectueuſes ou qu'elles peuvent ſe rapprocher de ſon ſentiment.

L'obſervation du Cap-de-Bonne-Eſpérance eſt la ſeule qui ſoit véritablement concluante ; mais elle ne peut ſe concilier avec celle de M. Pingré ; c'eſt la principale difficulté. Je ſuis toujours prêt, dit M. Pingré, à reconnoître la vérité, ſi on me la montre ; je ne ſuis certainement point infaillible ; je puis m'être trompé, j'oſe même aſſurer que j'ai fait le premier tous mes efforts pour me convaincre moi-même d'erreur : ſi je perſiſte à croire que la parallaxe horizontale du Soleil eſt d'environ 10 ſecondes $\frac{1}{2}$, c'eſt que mon obſervation ne me permet pas de penſer autrement ; c'eſt que cette obſervation me paroît d'ailleurs confirmée par des préſomptions auxquelles on n'a point encore répondu, & auxquelles il ſeroit même peut-être difficile de répondre.

Les obſervations du paſſage de Vénus auxquelles on ſe prépare pour l'année prochaine 1769, leveront probablement cette difficulté qui diviſe aujourd'hui M. Pingré & M. Short : ajoutons que ce Mémoire de M. Short eſt le dernier Ouvrage qu'ait donné cet illuſtre

Digitized by Google

Anglois ; la mort vient de l'enlever aux Sciences & ſpécialement à l'Aſtronomie qui lui avoit les plus grandes obligations. Il eſt mort au mois de Juin dernier à l'âge de 57 ans d'une inflammation dans les inteſtins. Non-ſeulement M. Short a été le reſtaurateur de l'art de faire les Téleſcopes ; il en a fait qui ſurpaſſoient incomparablement tous ceux qu'on avoit eus avant lui ; il en a fait uſage par des obſervations curieuſes, & il a enrichi les Volumes de la Société Royale de Londres de pluſieurs Mémoires ſur la théorie de l'Aſtronomie.

M. du Séjour dont nous avons déjà annoncé les recherches ſur les Eclipſes ſujettes aux parallaxes, nous donne dans un troiſiéme Mémoire l'application des formules qu'il avoit démontrées dans le précédent, & il les applique toutes à la grande Eclipſe du premier Avril 1764. Il examine, par exemple, quel a été dans cette Eclipſe ſous les différens parallèles terreſtres, le nombre de ſecondes horaires écoulées depuis la conjonction juſqu'à l'inſtant de la plus grande phaſe, l'angle de la ligne des centres avec la parallèle à l'orbite relative de la Lune, la plus courte diſtance des centres, l'angle du diſque du Soleil dans lequel s'eſt trouvé le centre de la Lune, & l'heure du phénomène. M. du Séjour détermine auſſi l'inſtant de la plus grande phaſe pour un lieu dont la longitude & la latitude ſont données, de même que la longitude du lieu dont on connoît la latitude avec l'heure de la plus grande phaſe, &c. Partout il donne des formules auſſi rigoureuſes dans leur principe qu'elles ſont ſimples dans leur application. Il joint à chacune le Type du calcul, par le moyen duquel un Calculateur eſt affranchi de toutes les conſidérations qu'exigent les différens cas qui ſe préſentent dans les méthodes ordinaires. Celles de M. du Séjour n'exigent d'attention que dans les ſignes des Sinus. Il a tiré ſur-tout de ces formules une choſe très-neuve & très-importante dans l'Aſtronomie : la méthode dont on ſe ſervoit pour tracer ſur une Carte Géographique les lignes des plus grandes phaſes ſuppoſoit nul un angle qui dans certain cas peut devenir aſſez conſidérable. M. du Séjour a le premier remarqué cette erreur dans les méthodes ordinaires ; il en donne l'évaluation dans ſon Mémoire, & il y ſubſtitue des formules qui rendront exacte la ſolution de ce Problême.

Le Mémoire ſuivant eſt de M. de la Lande ; il a pour objet un dérangement ſingulier qu'il a découvert dans le mouvement de Saturne. M. Halley, M. le Monnier, M. Euler avoient remarqué dans cette Planète des inégalités conſidérables qui paroiſſoient dépendre de l'attraction de Jupiter. L'Académie en propoſant le ſujet du prix de 1748 demanda l'explication & le calcul de ces inégalités ? Ce qui fut fait alors, & ce qu'on a fait depuis ne ſuffiſoit pas pour repréſenter le lieu de Saturne & ſes dérangemens.

Digitized by Google

M. Euler dans la Piéce qui remporta le prix en 1748 & qui eſt pleine des recherches les plus ſçavantes & de l'application la plus pénible, ne put éviter des différences de 8 à 9 minutes entre ces obſervations & ſes calculs. M. de la Lande en cherchoit la raiſon, lorſqu'il reconnut qu'il y avoit dans le mouvement de Saturne une autre ſorte d'inégalité qu'on ne ſçauroit attribuer à l'attraction de Jupiter ni des quatre autres Planètes, quoique cette inégalité ſoit plus conſidérable que toutes celles que l'on connoît ou qu'on peut attribuer à l'action de Jupiter.

M. de la Lande a eu ſoin de ſéparer cette inégalité de toutes celles qui pouvoient provenir du défaut des autres élémens ou des différentes configurations de Jupiter; il montre par exemple que par les obſervations faites depuis 1686 juſqu'à 1760, il eſt prouvé que ces révolutions de Saturne different entr'elles de plus d'une ſemaine, quoiqu'on mette à part toutes les inégalités connues & qu'on choiſiſſe les tems où ces inégalités ne peuvent produire aucun effet, & ſans qu'une ſi grande différence puiſſe être produite, ni par l'action de Jupiter ni par aucune des cauſes que nous connoiſſons.

Il rapporte dans ſon Mémoire une Table de 108 oppoſitions de Saturne qui toutes lui ſervent à prouver la même inégalité: elle a toujours été en croiſſant juſqu'à 1760 où l'erreur des Tables de M. Halley s'eſt trouvée de 22 minutes. Il y a donc indépendamment de l'attraction de Jupiter une inégalité dans Saturne, dont la cauſe eſt toute différente, qui n'avoit pas lieu dans le dernier ſiécle, qui produit, à même diſtance de Jupiter, un effet auſſi conſidérable & même plus grand que celui qui réſulte des plus grandes variétés dans la poſition de Jupiter, & qui ſe réduit principalement à une accélération extraordinaire depuis vingt ans.

La cauſe de cette inégalité paroît difficile à trouver, & M. de la Lande penſe qu'il faut ſe contenter pour le préſent des conjectures que l'on peut tirer d'une année à l'autre & des Tables faites ſur les dernières années d'obſervations; c'eſt ce qui lui a très-bien réuſſi juſqu'à préſent dans la connoiſſance des mouvemens céleſtes pour annoncer avec la plus grande préciſion les véritables lieux de Saturne (*).

M. Jeaurat dans un Mémoire ſur les Elémens de l'orbite de Jupiter, donne le Catalogue de 121 oppoſitions de Jupiter, qui combinées trois à trois de 38 manières différentes lui ont donné autant de réſultats différens pour les Elémens de l'orbite de Jupiter. Voici les différences entre ceux des Tables de M. Caſſini & les ſiens.

(*) On repréſente très-bien toutes les obſervations de Saturne faites depuis 30 ans, en ajoutant 12′ ½ aux époques de Saturne qui ſont dans M. Halley, & 17′ à celles de l'aphélie pour 1753, en augmentant de 5″ le mouvement annuel de Saturne & de 7″ ½ celui de l'aphelie, & en ôtant 8′ ½ de la plus grande équation.

Digitized by Google

Il a pour le commencement de ce siécle diminué les longitudes moyennes de 1′ 42″ & celles de l'aphélie de 8′ 39″. Il a aussi trouvé que dans l'espace de cent années les moyens mouvemens en longitude devoient être rallentis de 10″ & que ceux de l'aphélie devoient être accélérés de 14′ 8″.

Enfin, il trouve que l'Equation du centre croît de 22′ 24″ dans l'espace de trois cents vingt-trois années; que cette Equation décroît ensuite & assez exactement dans le même espace de tems de la même quantité, & que cette succession périodique d'augmentations & de diminutions que donnent les observations, suit à très-peu de chose près les racines quarrées des tems. On ne voit pas facilement la raison d'un pareil mouvement; mais c'est du moins une hypothèse Astronomique pour concilier les Tables avec l'observation.

On voit dans une Table qui est à la fin de ce Mémoire combien M. Jeaurat est parvenu à diminuer les erreurs des Tables, & nous avons déjà annoncé les Tables nouvelles qu'il a données lui-même d'après ses nouveaux Elémens : ce sont sans contredit les plus exactes & les plus commodes que l'on ait eues jusqu'ici pour les mouvemens de Jupiter.

On trouve aussi dans ce Volume une opposition de Jupiter, observée par M. Jeaurat.

M. le Duc de Chaulnes a donné dans le même Volume un Mémoire sur la perfection des instrumens d'Astronomie : quelques expériences que M. le Duc de Chaulnes avoit faites en appliquant le Micromètre au Microscope, lui fournirent des idées pour perfectionner la division des instrumens, mais il sentit qu'il étoit nécessaire de trouver le moyen de faire marcher d'un pas égal les autres parties correspondantes, c'est-à-dire d'employer des instrumens d'Optique plus forts que ceux qu'on y appliquoit ordinairement & de s'assurer d'une précision dans le niveau qui fût proportionnée à celle que donneroient & les instrumens d'Optique qu'il comptoit employer & la perfection qu'il espéroit pouvoir donner à la division. Ce sont trois objets dont M. le Duc de Chaulnes rend compte dans son Mémoire. Nous en avons donné une idée en parlant de la description de cet art qu'il a publié séparément. L'exactitude de ces opérations jusqu'alors inconnues a fourni à M. le Duc de Chaulnes un moyen de vérifier l'égalité des pas de vis, & d'y reconnoître des différences qui sont si considérables qu'on ne les auroit jamais soupçonnées, & qui prouvent qu'on ne devroit jamais employer dans les Micromètres, sans les avoir vérifiées ou en avoir déterminé les erreurs.

Après avoir construit un quart de cercle par ses principes, M. le Duc de Chaulnes l'a vérifié par des expériences & des observations répétées & faites avec le plus grand soin : il s'est assuré que par la puissance de grossir des lunettes, par la

Digitized by Google

détermination du niveau, & par le moyen du Microſcope appliqué aux diviſions, tel qu'il le décrit dans ſon Mémoire, il pouvoit répondre également dans toutes les parties que les obſervations ne ſeroient jamais en erreur de 2″; ainſi cet inſtrument qui n'a qu'environ 11 pouces de rayon, atteint le même degré de préciſion que ceux de 8 à 9 pieds, conſtruits par les anciennes méthodes, ce qui eſt l'objet que M. le Duc de Chaulnes s'étoit propoſé.

Cette préciſion fut conſtatée par les hauteurs ſolſtitiales du Soleil priſes à l'Obſervatoire Royal le 21 Juin 1765 : la diſtance d'*Arcturus* au bord du Soleil fut trouvée de 3° 19′ 18″, avec deux quarts de cercles de 6 pieds de rayon, & avec celui de M. le Duc de Chaulnes qui n'a pas un pied, ſans que l'on ait trouvé entre les trois obſervations plus de 2″ de différence.

M. le Monnier dans une comparaiſon des hauteurs ſolſtitiales de 1743 & de 1762 qu'il a obſervées ſur la Méridienne de S. Sulpice, perſiſte dans le ſentiment qu'il a expoſé en pluſieurs occaſions, que l'obliquité de l'Ecliptique eſt invariable ; il trouve en effet que l'image du Soleil dans le Solſtice d'Eté répond toujours au même point, quoiqu'il dût y avoir près de 24″, à raiſon de la diminution d'une minute par 100 ans. Nous renvoyons à ce que nous avons dit ſur ce ſujet, en rendant compte des Mémoires de 1762, dans leſquels M. de la Lande prétend qu'il ſuffiroit que le mur eût baiſſé d'une ligne en 18 ans, pour faire paroître conſtante l'obliquité de l'Ecliptique, malgré les variations qu'elle éprouve.

M. le Monnier donne dans le même Volume un Mémoire ſur l'uſage des Eclipſes de Soleil pour déterminer l'inflexion des rayons, aux approches de la Lune : il remarque qu'en 1764 les limites de l'Eclipſe annulaire obſervées à Rocheſter & à Sens, & la durée de l'anneau obſervée de 3′ 20″ à Rennes par M. de Bourgleval, prouvent évidemment une inflexion dans les rayons, & invite les Aſtronomes à être fort attentifs à l'avenir à déterminer les points où commencent & où finiſſent les Eclipſes & la ſituation du ſegment éclipſé. Ce ſont en effet les ſeuls moyens poſſibles de ſuppléer pour ces recherches aux Eclipſes totales & annulaires qui par leur nature ſont les plus propres à décider cette queſtion.

On trouve dans le même Volume diverſes Obſervations Aſtronomiques ; une Eclipſe de Soleil du 16 Août 1765, obſervée par M. Caſſini & M. l'Abbé Chappe, des occultations de deux étoiles du Capricorne par M. Pingré, & diverſes Obſervations de M. Bailly ſur des oppoſitions de Mars, de Jupiter & de Saturne.

On y trouve auſſi trois Mémoires ſur le changement d'inclinaiſon de l'orbite du ſecond Satellite de Jupiter ; ils ſont de M. Maraldi, de M. de la Lande, & de

Digitized by Google

M. Bailli. Cette matière neuve & intéreſſante méritoit bien de les exercer tous les trois. Les Obſervations faites en 1714 & en 1715, en 1750 & en 1751 avoient fait reconnoître à M. Maraldi dans l'inclinaiſon du ſecond Satellite des inégalités qui ne pouvoient pas dépendre du mouvement périodique de 30 ans qui a été obſervé depuis long-tems dans cette inclinaiſon : après avoir diſcuté fort au long toutes ces Obſervations, M. Maraldi reconnut qu'on pouvoit expliquer ces différences en faiſant varier le lieu du nœud du ſecond Satellite, que juſqu'alors on avoit ſuppoſé conſtant, & il trouvoit une libration de 10 degrés & $\frac{1}{4}$.

M. de la Lande qui dans les Mémoires de 1762 avoit démontré le premier les cauſes du mouvement des nœuds du premier Satellite & les changemens d'inclinaiſon dans les orbites des Planètes, avoit dit formellement qu'il devoit en réſulter une variation dans les inclinaiſons des Satellites, & il avoit démontré que les changemens d'inclinaiſon & les changemens des nœuds devoient avoir une relation intime. M. Bailli qui s'occupoit depuis long-tems de la théorie de Jupiter apperçut en effet que le changement ſingulier & périodique de 1° 18′ dans l'eſpace de 30 ans étoit un effet naturel & immédiat du mouvement de ſes nœuds produit par l'attraction des autres Satellites ; & il donne dans ſon Mémoire la libration qui doit avoir lieu dans le nœud rapporté à l'orbite de Jupiter qui étoit le principal objet de la difficulté. M. de la Lande fait voir auſſi dans un Mémoire ſur l'inclinaiſon du troiſiéme Satellite que l'augmentation de 28 minutes qu'on a obſervée dans ſon inclinaiſon, doit être produite en grande partie par le mouvement des nœuds que produit l'attraction du ſecond Satellite, en ſuppoſant que le nœud du troiſiéme ſur l'orbite du ſecond ait rétrogradé de 90 degrés ſur l'orbite du ſecond.

L'Hiſtoire de l'Académie, à l'article *Hydrographie*, contient l'extrait d'un très-bon Livre qui fut préſenté à l'Académie en 1765, par M. Bourdé de Villehuet, intitulé : *Le Manœuvrier ou Eſſai ſur la théorie & la pratique des mouvemens du Navire & des Evolutions Navales* ; elle contient auſſi la note de pluſieurs Arts : l'art du Drapier par M. Duhamel : l'art du Chapelier, par M. l'Abbé Nollet & l'art du Mégiſſier, par M. de la Lande. Celui-ci a pour objet la préparation des peaux blanches, tant de moutons que d'agneaux & de chevreaux. L'Hiſtoire contient auſſi le détail de pluſieurs machines préſentées & approuvées par l'Académie. Des canons de fuſils propoſés par le ſieur Deſcourtieux. Des reſſorts de ſuſpenſion pour les voitures, par le ſieur Reynal Machiniſte. Une manière d'imprimer la Muſique, propoſée par M. Gando Fils. Un Peſon à reſſort préſenté par le ſieur Hanin Serrurier. Une nouvelle manière de faire le Carmin, propoſée par M. Viquefnel.

Une

Digitized by Google

Une machine à attacher des arbres, préſentée par M. Jurin. Pluſieurs machines dans le genre de celle qui eſt connue ſous le nom de *Digeſteur* ou de Machine de *Papin*, préſentée par le ſieur Tilhaye. Un nouveau Clavecin organiſé, préſenté par M. Berger Organiſte de Grenoble. Un habit à nager, propoſé ſous le nom de Scaphandre ou homme-bateau, par M. l'Abbé de la Chapelle (*), & une plateforme à diviſer les inſtrumens de Mathématiques.

L'Hiſtoire eſt terminée par l'Eloge de M. Clairaut. Ce célèbre Académicien étoit né le 13 Mai 1713; tout le monde ſçait combien ſes talens pour les Mathématiques furent prématurés: à l'âge de 9 ans ſon père qui prenoit ſoin de ſon inſtruction lui mit entre les mains l'application de l'Algébre à la Géométrie de M. Guinée; à 10 ans, il liſoit le Traité des Sections Coniques de M. le Marquis de l'Hôpital; l'année ſuivante il fut en état de travailler à des Problêmes ſur les Courbes du troiſiéme genre, & à l'âge de treize ans il avoit déjà fait une partie de ſon Ouvrage ſur les Courbes à double courbure, auquel il ſe livra avec une ardeur ſi vive & ſi indiſcrete qu'elle lui cauſa une fiévre violente avec un mal de tête furieux.

Parmi les délaſſemens que cette maladie l'obligea de prendre il contribua en 1726 à l'établiſſement de la Société des Arts; il reprit bientôt ſes premiers travaux, il préſenta ſon Traité à l'Académie en 1729 à l'âge de 16 ans, & il fut reçu dans cette Compagnie deux ans après.

Les Ouvrages profonds dont M. Clairaut n'a ceſſé d'enrichir les Mémoires de l'Académie, depuis ce tems-là ſont en ſi grand nombre que l'Hiſtorien de l'Académie n'a pas même entrepris d'en donner la notice: il parle ſuccinctement de ſon Traité ſur la figure de la Terre, de ſon Voyage en Laponie pour la meſure du degré ſur le Cercle polaire, de ſa théorie de l'Aberration, de ſon Ouvrage ſur la théorie de la Lune, des Tables qu'il a faites d'après ſa théorie, de ſa prédiction célèbre ſur le retour de la Comète de 1759 & de la théorie des Lunettes Achromatiques: il donna ſur cette ſeule matière trois grands Mémoires qui l'ont occupé pendant les dernières années de ſa vie & dans leſquels il ſçut faire le plus heureux aſſemblage du calcul & de l'expérience. Il mourut le 17 Mai 1765. M. Clairaut étoit de taille médiocre, bien fait & d'un maintien agréable; ſa douceur & ſa modeſtie étoient peintes ſur ſon viſage; ſon cœur auſſi droit que ſon eſprit ne lui avoit jamais permis le moindre écart; il étoit l'ami déclaré de la probité & de la vérité & n'a jamais manqué l'occaſion de rendre ſervice, dès qu'elles s'eſt préſentée.

Il eſt preſqu'inutile d'ajouter que rien n'étoit plus égal que ſa conduite, & que l'humeur & le caprice

(*) Nous avons inſéré dans notre Journal de 1767 une Lettre à ce ſujet.

lui étoient inconnus ; auſſi n'a-t-il jamais eu d'ennemis & perſonne n'a joui plus tranquillement d'une grande réputation. Sa modération alloit juſqu'au point de ne pas même répondre aux perſonnes qui quelquefois écrivirent contre lui, & de ſe prêter au goût des perſonnes qui vivoient avec lui avec une complaiſance qu'on eût taxé de foibleſſe, ſi elle n'eût été le fruit d'une douceur véritablement Philoſophique & d'une tranquilité qui lui faiſoit éviter même de contredire les perſonnes qui vivoient avec lui. On peut voir ce que nous avons dit nous-mêmes de cet illuſtre Confrere dans le Journal d'Avril 1766.

ALBERTI V. HALLER DOMINI IN GOUMOENS-LEJUX & Feudi in Eclagnens ; Præſidis Soc. Reg. Scient. Gotting... &c, &c. Operum Anatomici argumenti Minorum, Tomus ſecundus, pars prima ad generationem. Lauſannæ, ſumptibus Franciſci Graſſet & Socior. 1766. C'eſt-à dire, *Opuſcules Anatomiques de M. Haller..... Tome ſecond, ſur la génération, in* 4°. de 607 pag. avec figures.

CE ſecond Volume des Opuſcules de M. Haller eſt, comme le premier dont nous avons rendu compte, un Recueil de diverſes Diſſertations Anatomiques & Phyſiologiques. Celles que renferme celui-ci roulent principalement ſur la génération.

La première piéce contient des recherches ſur la ſtructure du teſticule & des véſicules ſeminales. La nature qui ſemble avoir étendu des voiles encore plus impénétrables ſur la reproduction des êtres que ſur ſes autres opérations, a conſtruit les organes dont il s'agit, en forme de vrais labyrinthes ; c'eſt un nombre innombrable de vaiſſeaux qui ſe replient & s'entortillent de mille manières. Pour les ſuivre dans tous leurs détours, M. Haller a rempli de mercure le canal déférent ; il a découvert par ce moyen une trentaine de cônes vaſculaires qui ſont des branches du canal unique de l'Epididyme & qui ſe rendent dans le teſticule ſous la tunique albugineuſe ; ils y forment dans le tiſſu cellulaire un réſeau d'où naiſſent des vaiſſeaux droits qui rampent dans les cloiſons des vaiſſeaux de la ſubſtance du teſticule ; ils vont enſuite en ſerpentant & forment des paquets de vaiſſeaux infiniment petits dont tout le teſticule eſt compoſé.

Le Traité de la formation du poulet eſt la piéce principale & la plus étendue de ce ſecond Volume. Il eſt conſidérablement augmenté depuis l'Edition de 1760, & reparoît ici en Latin, c'eſt-à-dire dans la Langue dans laquelle il a été originairement compoſé ; il a pour baſe 447 expériences ou obſervations. M. Haller y ſuit la même méthode que dans ſes Traités du mouvement du ſang, des parties

Digitized by Google

irritables & ſenſibles de la reſpiration & autres : il commence par faire un expoſé tout ſimple & purement chronologique de ſes obſervations, après quoi il forme de ces mêmes obſervations un Traité raiſonné & phyſiologique.

On pourroit à la rigueur ſe paſſer de la premiere partie, mais on ne verroit point la marche de l'Auteur ni les témoignages de la nature ſur leſquels eſt fondé ſon ſentiment. Il avoit principalement en vue de réſoudre une difficulté que lui avoit fait naître la lecture de l'Ouvrage du célébre Malpighi ſur la même matière. Dans la ſuite des figures de cet Auteur, on voit les deux ventricules du cœur, ſans aucune apparence de poumon, & qui communiquent enſemble par un vaiſſeau mitoyen. M. Haller vouloit découvrir le méchaniſme, par lequel l'artère & la veine pulmonaires viennent ſe placer entre les deux ventricules ; il a obſervé que ce que Malpighi a pris pour le ventricule droit, eſt le ventricule primordial, ou le gauche, que le vaiſſeau qu'on voit dans ſa figure eſt l'aorte, & que ce qu'il repréſente comme le ventricule gauche eſt le bulbe de l'aorte.

A l'égard des différentes phaſes du cœur, c'eſt à dire des changemens de forme qu'il ſubit depuis qu'on apperçoit ſes premiers linéamens, juſqu'à ce qu'il ſoit entiérement formé, voici ce que M. Haller a apperçu. Le cœur primordial n'a qu'un ventricule, & c'eſt celui qui devient le gauche ; on ne voit non plus qu'une oreillette, une veine qui eſt la veine cave, & l'aorte dont le commencement eſt une eſpéce de bulbe. C'eſt la ſtructure qu'on trouve dans les poiſſons parvenus à leur perfection & dont l'homme même conſerve quelque choſe. Dans l'état dont il s'agit ici, l'oreillette n'eſt pas encore continue au cœur ; un large canal que M. Haller appelle canal auriculaire, ſort du cœur pour ſe rendre à cette oreillette ; le croiſement de ce canal avec l'aorte forme l'eſpéce de lac que Malpighi a fait graver.

Dans la ſuite ce même canal ſe retire & ſe confond avec la ſubſtance du cœur ; il en eſt de même du premier rudiment ou du principe de l'aorte : un nouveau ventricule commence à paroître à la partie ſupérieure & antérieure de cet organe, & l'oreillette ſe partage. On apperçoit dans le commencement de l'aorte une ligne rouge qui eſt la première ébauche de l'artere pulmonaire ; le poumon, abſolument inviſible juſqu'au ſixiéme jour de l'incubation, commence alors à pouvoir être diſtingué & bientôt le cœur a pris la ſtructure qu'il doit conſerver pendant toute la vie de l'animal ; de toutes les parties qui en dépendent, c'eſt la veine pulmonaire qui eſt la derniere à devenir viſible. M. Haller n'a rien épargné pour la juſteſſe des obſervations dont nous venons de parler ; il a porté l'exactitude juſqu'à examiner d'heure en heure l'intérieur des œufs pendant l'incubation ; comme il en a ouvert plus de 400, cela

lui a donné lieu de remarquer auſſi le développement ſucceſſif de pluſieurs autres parties de l'animal : en voici le précis.

L'œil a dans le poulet une membrane particulière que M. Haller appelle zone ciliaire ; elle eſt continue avec la retine, mais ſans en avoir l'épaiſſeur ; ce n'eſt qu'une lame de cette tunique qui ſe continue juſqu'au criſtallin. A l'égard de la membrane papillaire, elle manque dans les oiſeaux.

La ſtructure du jaune de l'œuf eſt très belle ; on l'apperçoit après l'avoir lavé dans pluſieurs eaux ; ce ſont des valvules rameuſes qui s'élevent de la ſurface intérieure & dont le tranchant eſt parcouru dans toute ſa longueur par un vaiſſeau rouge.

Il n'y a ni ouraque ni véritable allantoïde dans les oiſeaux ; ce qu'on a pris pour cette membrane eſt ſuivant M. Haller une continuation du péritoine qui paroît ſous la forme d'une veſſie vers la fin du troiſiéme jour de l'incubation, & qui bientôt devient une enveloppe générale dont l'œuf entier eſt tapiſſé.

Enfin M. Haller a obſervé que le poumon des oiſeaux acquiert plus tard que celui des quadrupédes la propriété de nager ſur l'eau ; il va au fond dans le tems même que le petit animal a reſpiré & après qu'il a fait entendre ſa voix.

De ces différentes obſervations M. Haller tire pluſieurs conſéquences phyſiologiques, & il les croit déciſives en faveur de la formation par évolution ; mais ce développement ſe fait d'une manière fort inégale ; l'embrion a la tête très groſſe, & les yeux énormes, tandis que le reſte du corps n'eſt que comme un filet droit. Bientôt le ſang s'ouvre un paſſage dans les artères inférieures qui s'y refuſoient dans le tems où la membrane du jaune & l'ombilicale avoient des vaiſſeaux qui recevoient la plus groſſe branche de l'iliaque gauche & de l'artère méſenterique. Lorſque ces membranes ont acquis toute l'extenſion dont elles ſont capables, elles réſiſtent plus que les artères du corps même du fœtus, de ſes membranes & de ſes entrailles ; le ſang ſe porte donc dans ces dernières en abandonnant les membranes pour ſuivre la route dans laquelle il trouve moins de réſiſtance ; c'eſt alors que la partie inférieure de l'embrion grandit, pendant que la tête dont l'accroiſſement s'eſt fait d'abord, reçoit moins de ſang & augmente de volume beaucoup plus lentement. Une nouvelle proportion naît entre les parties de l'animal ; ſes membres ſe perfectionnent ; ſon ventre ſe ferme, & il commence à avoir la figure qu'il doit conſerver pendant ſa vie.

Quelque nombreuſes & exactes que ſoient les obſervations de M. Haller dont nous venons de rendre compte ſur la formation du fœtus dans les oiſeaux, il ne s'en eſt point contenté ; il en a fait de ſemblables ſur la génération des animaux quadrupédes, ces dernières qui ſont au nombre de 81, ont été

Digitized by Google

faites pour la plûpart ſur des brebis. Elles ne lui ont procuré qu'un très-petit nombre de connoiſſances nouvelles & lui ont offert une quantité conſidérable de difficultés à ſurmonter ; il étoit aidé dans ces expériences par M. Kuhleman qui s'étoit chargé de faire couvrir ces animaux à de certaines heures ; il s'eſt procuré par là une ſuite d'obſervations qui commencent par l'état de virginité, comprennent les changemens qui arrivent par l'accouplement dans l'uterus & dans les ovaires, & qui finiſſent par les progrès de l'organiſation du fœtus juſque fort près de ſa maturité. Ce n'eſt au reſte qu'avec une peine incroyable que M. Kuhleman eſt parvenu à compléter cette ſuite. Il a fallu pour cela coucher dans les bergeries, ne pas quitter d'un moment les brebis ni les béliers, eſſuyer les hazards de beaucoup d'accouplemens inutiles ; enfin ſacrifier trois animaux pour une ſeule expérience. Ce ſont les premiers jours ſur-tout, pendant leſquels on a rencontré le plus de difficultés, parce qu'il n'y a que la diſſection qui puiſſe faire connoître alors ſi l'animal a été fécondé ou non. M. Haller ſe plaint beaucoup de cet obſtacle, & quoiqu'il ait eſſayé dans un grand nombre d'autres animaux de découvrir les premiers inſtans de la conception, il n'a pu les déterminer avec préciſion, tant la nature eſt cachée & myſtérieuſe dans tout ce qui a rapport à la génération. Tout ce qu'il a pu obſerver ſe réduit à ce qui ſuit.

Les véſicules qu'on s'eſt accoutumé à nommer des œufs, même dans les animaux vivipares, ſe trouvent dans les femelles preſque auſſitôt qu'elles ſont nées ; il n'en eſt pas de même de ce que l'on nomme les corps jaunes. M. Haller n'en a jamais vu dans les femelles vierges ; il n'y en a pas même, ſelon lui, immédiatement après l'accouplement.

Dans le tems des amours des quadrupédes, quelques-unes des véſicules ſe gonflent, ſe levent, & ſe diſtinguent de leurs ſemblables, & après l'accouplement fécond, on trouve qu'une fente aſſez conſidérable a ouvert la cavité de ces véſicules gonflées ; on y reconnoît une ſorte d'inflammation, & un petit grumeau de ſang épanché indique l'eſpéce de violence que la véſicule a ſoufferte. Cette cavité qui eſt liſſe dans la première heure après l'accouplement, ſe couvre bientôt d'un duvet qui ſe durcit, ſe change en petits grains & la remplit en peu de tems. Le corps jaune eſt formé alors ; il reſſemble à une glande conglomérée ; la fente s'efface peu-à-peu, mais le corps jaune lui-même ſe conſerve pendant une année entiére dans la femme, & devient à la fin un petit ſquirre. Le nombre des corps jaunes répond à celui des fœtus, au lieu que celui des véſicules le ſurpaſſe de beaucoup.

Il y a des Auteurs qui diſent avoir obſervé des œufs de trois jours, & même d'un jour : cependant M. Haller après les recherches les plus

Digitized by Google

exactes & les plus multipliées, n'a pu voir ce qu'on appelle l'œuf fécondé ni l'embrion avant le treizième jour dans la chienne & avant le dix-septiéme dans la brebis. Ce produit de la génération dans les vivipares n'eſt pas, ſuivant M. Haller, un œuf qui commence par être très petit & dont le volume s'accroiſſe enſuite peu à peu ; ce n'eſt qu'une mucoſité qui remplit un long eſpace dans les cornes de la matrice, & dans laquelle il n'a pu appercevoir aucune organiſation pendant les premiers jours ; ce n'eſt d'abord qu'un cylindre fort allongé dans lequel on découvre quelque tems après un embrion informe. M. Haller ſuit les progrès de cet embrion & en décrit tous les développemens ſucceſſifs, mais c'eſt dans ſon Ouvrage même qu'il faut voir tous ces détails.

Le Volume dont nous rendons compte, eſt terminé par un Traité de la formation des os qui eſt le réſultat de 178 obſervations faites preſque toutes ſur le poulet. Les os, quoique deſtinés à être les parties les plus ſolides de l'animal & à former toute ſa charpente, ne ſont d'abord, comme tout le reſte de ſon corps, qu'une gelée tranſparente, parfaitement flexible ; mais la forme des os ſe diſtingue très-bien dans cette gelée ; on y voit, par exemple, le fémur avec ſa tête arondie & ſes condyles : bientôt il s'introduit dans cette ſubſtance de l'opacité, de la dureté & des ſillons ; la nature oſſeuſe ſe reconnoît à ces qualités ; elles s'étendent dans le corps de l'os ; il ne reſte de cartilagineux qu'une croûte qui répond à l'épiphyſe. M. Haller décrit enſuite la manière dont cette épiphyſe s'oſſifie à ſon tour & s'unit au corps de l'os. Ce célébre Anatomiſte penſe que le périoſte ne contribue preſque en rien à la formation des os. Cette membrane eſt extrêmement fine & ſemblable à une toile d'araignée lorſque l'os eſt encore dans l'état gélatineux ; elle ſe fortifie enſuite peu-à-peu & s'attache fortement à l'épiphyſe & au corps de l'os qui s'y articule ; le périoſte ne deſcend point, ſuivant M. Haller, dans cette eſpéce d'articulation ; il n'a point de vaiſſeaux viſibles dans le fœtus. Les nombreuſes artères de l'os paroiſſent naître uniquement de celle qu'on nomme nourricière. Celles de l'épiphyſe partent en partie des vaiſſeaux articulaires qui s'enfoncent dans cette même épiphyſe ; on ne diſtingue enfin aucunes lames, aucunes fibres dans le périoſte, & M. Haller en conclud qu'il n'eſt ni le moule de l'os, ni l'organe qui lui tranſmet le ſang & les humeurs, parce que, ſelon lui, rien ne s'oſſifie dans l'animal que ce qui reçoit des ſucs colorés en rouge, & que le périoſte n'en tranſmet point de ſemblables. Tel eſt ſur cet objet le ſentiment de ce ſçavant Médecin qui diffère beaucoup de celui de pluſieurs autres Phyſiciens & Anatomiſtes de la plus grande réputation.

Digitized by Google

LETTRE DE SAPHO A PHAON, PRÉCÉDÉE D'UNE Epître à Roſine, d'une vie de Sapho & ſuivie d'une Traduction en Vers des Ouvrages de ce Poëte. Par M. Blin de Sainmore. A Paris, de l'Imprimerie de Sebaſtien Jorry, rue & vis-à-vis la Comédie Françoiſe, au Grand Monarque & aux Cigognes. 1767. Avec Approbation. Brochure de 32 pages, avec figures.

RIEN de plus connu que les talens de Sapho, que ſon amour pour Phaon, que les mépris de Phaon pour elle, & que le déſeſpoir qui la réduiſit à ſe précipiter du promontoire de Leucade dans la mer. Cette femme célèbre vivoit environ ſix cens dix ans avant Jeſus-Chriſt, dans la quarante-deuxiéme Olympiade. Alcée ſon Compatriote étoit ſon Contemporain, auſſi-bien que Stéſichore. Elle avoit épouſé un des plus riches Citoyens d'Andros, nommé Cercala; elle en eut une fille nommée Cleïs, dont Ovide parle beaucoup dans l'Héroïde de Sapho; il y parle auſſi d'un de ſes freres nommé Charaxus, & de la paſſion qu'il conçut pour la fameuſe Courtiſanne Rhodope. D'une multitude de vers amoureux que Sapho avoit compoſés, il ne nous reſte, (outre quelques fragmens épars dans les Scholiaſtes) qu'une Hymne à Vénus, dont M. Blin de Sainmore donne la Traduction à la ſuite de ſon Héroïde, & que la fameuſe Ode traduite en partie par Boileau, qu'on retrouve ici à la ſuite de l'Hymne à Vénus.

M. Blin de Sainmore annonce qu'il n'y a preſque aucune reſſemblance entre ſon Héroïde & celle d'Ovide. Nous ne déciderons pas s'il auroit lieu de s'en applaudir, mais il nous ſemble qu'il n'a pas tant dédaigné d'imiter Ovide, & nous l'en félicitons. Si Ovide dit:

Ecce, jacent collo ſparſi ſine lege capilli,
Nec premit articulos lucida gemma meos.
Veſte tegor vili: nullum eſt in crinibus aurum:
Non Arabo noſter rore capillus olet.
Cui colar infelix? aut cui placuiſſe laborem?
Ille mei cultûs unicus auctor abeſt.

M. Blin de Sainmore dit:

Pour orner les préſens que m'a faits la nature,
Ma main n'emprunte plus l'éclat de la parure.
Moi, me parer! pour qui? ſi tes feux ſont éteints,
Moi! que m'importe à moi le reſte des humains.

OVIDE.

Tu mihi cura, Phaon: te ſomnia noſtra reducunt,
Somnia formoſo candidiora die.
Illic te invenio, quamquam regionibus abſis.

Sed non longa satis gaudia somnus habet.

M. Blin de Sainmore dit avec plus de vivacité.

O nuit, charmante nuit, favorable à l'amour,
Nuit cent fois à mon gré plus belle que le jour,
Par tes illusions reviens tromper mon ame;
Sans cesse montre-moi cet objet qui m'enflamme;
Et par le faux plaisir d'un mensonge charmant,
Viens de la vérité m'épargner le tourment.

OVIDE.

Antra nemusque peto, tanquam nemus antraque prosint:
Conscia delicias illa fuere tuas.
. . . . . .
Antra vident oculi scabro pendentia topho
Quæ mihi Mygdonii marmoris instar erant.
Invenio sylvam, quæ sæpè cubilia nobis
Præbuit, & multâ rexit opaca comâ:
At non invenio dominum sylvæque meumque:
Vile solum locus est: dos erat ille loci.
Agnovi pressas noti mihi cespitis herbas;
De nostro curvum pondere gramen erat.
Incubui, tetigique locum, quâ parte fuisti:
Grata priùs lacrymas combibit herba meas.

Ces vers pleins d'esprit, de sentiment & d'images, sont resserrés dans ces quatre vers un peu plus secs de la nouvelle Héroïde.

Depuis . . . ce funeste moment
Que le tems à mon gré s'écoule lentement.
Que sans toi ces beaux lieux ont pour moi peu de charmes!
Je ne me plais, hélas! qu'à répandre des larmes.

OVIDE.

Si mihi difficilis formam natura negavit,
Ingenio formæ damna rependo meæ.
Sum brevis; at nomen quod terras impleat omnes
Est mihi.....
At, me cùm legeres, etiam formosa videbar.

M. BLIN DE SAINMORE.

Il est vrai, la nature avare en ses bienfaits
Ne m'a point prodigué les plus brillans attraits,
Mais..... ce talent qu'admire en moi la Grèce.....
Ce luth que je touchois pour toi si tendrement,
Ne peut-il remplacer un fragile agrément?

Il y a dans l'Héroïde d'Ovide beaucoup d'autres beautés que M. Blin de Sainmore auroit pû transporter dans la sienne. Tels sont, par exemple, les reproches malins que Sapho essuye de la part de son frere, après tous ceux qu'elle lui a faits autrefois sur sa passion pour Rhodope,

Rhodope ; telle eſt la peinture de ce déſeſpoir qui éclate à tous les yeux qui brave toutes les bienſéances ; tels ſont divers autres traits, ceux-ci, par exemple ;

Cantabam, memini, meminerunt omnia amantes :
Oſcula cantanti tu mihi rapta dabas.
Hæc quoque laudabas, omnique à parte placebam.

M. Blin de Sainmore a quelquefois eſſayé auſſi d'imiter Virgile. Si ce Poëte dit :

Nec ſum adeò informis : nuper me in littore vidi,
Cùm placidum ventis ſtaret mare, non ego Daphnim,
Judice te, metuam, ſi nunquam fallit imago.

Sapho dit dans la nouvelle Héroïde.

L'autre jour rêvant ſur ce rivage,
Dans le miroir des eaux j'apperçus mon image ;

On pourroit à Sapho trouver quelques appas.

Notre Auteur paroît encore avoir eû en vûe ces deux vers,

O formoſe puer, nimium ne crede colori,
Alba liguſtra cadunt, vaccinia nigra leguntur.

dans ces trois-ci :

Va, crois-moi : la beauté dont ton orgueil ſe vante,
Eſt ſemblable à la fleur, à la roſe éclatante,
Qui nait avec l'Aurore, & meurt avec le jour.

L'Epître à Roſine a de la facilité ; elle eſt toute entière en vers de huit ſyllabes, qui ne ſont interrompus que par un ſeul vers de dix ſyllabes.

L'Eſtampe & la Vignette ſont du meilleur goût, & cependant le cédent peut-être encore, au cul de lampe de Choffard, qui repréſente le ſaut de Leucade.

GÉSONCOUR ET CLÉMENTINE, TRAGÉDIE BOURGEOISE, en cinq Actes, en Proſe, repréſentée pour la première fois par les Comédiens ordinaires de ſon Alteſſe Royale Monſeigneur le Duc Charles de Lorraine & de Bar, &c. Le 4 Novembre 1766. jour de la célébration de la Fête de ce Prince. Par M. de Baſtide. A Bruxelles. De l'Imprimerie Royale. 1767. Brochure *in*-12. de 127 pages.

CETTE Piéce a de l'intérêt & de l'éloquence ; elle mérite que nous nous en occupions. En voici le ſujet. Terval a enlevé Mindane & l'a épouſée ſans le conſentement du Comte de Roſainville ſon Pere & ſans celui de Frainville, Pere de Mindane. La naiſſance de Mindane

inférieure à celle de Terval étoit un des plus grands obſtacles à leur union dans les préjugés du Comte ; cependant les grades Militaires rapprochoient le Comte & Frainville, car le Comte, qui eſt repréſenté comme un Général d'armée, dit lui même en parlant de Frainville, *c'eſt un ami preſqu'égal à moi par le rang.* Du Mariage illégitime de Terval avec Mindane eſt né un fils nommé Geſoncour. Un frere de Terval avoit confié à Terval en mourant l'éducation de Clémentine ſa fille. Geſoncour & Clémentine, élevés enſemble par Terval & Mindane, ſe croyent frere & ſœur ; cependant ils conçoivent l'un pour l'autre, malgré bien des combats & des remords une paſſion qu'ils jugent inceſtueuſe, & dont leurs parens les font rougir. Clémentine eſt deſtinée au Baron de Roſiéres, elle accepte ſa main en frémiſſant. Mais Geſoncour apprend qu'il n'eſt point frere de Clémentine, & qu'il peut l'aimer ſans crime, il vient le lui annoncer en préſence de ſon rival même. Terval enfin pour l'empêcher de ſe livrer à une eſpérance qui ne feroit que le rendre malheureux, ainſi que Clémentine, eſt obligé de lui apprendre le véritable obſtacle qui s'oppoſe au ſuccès de cet amour. » O Geſoncour ! lui dit il, vous n'êtes rien. » La nature vous avoit donné mon » nom ; les Loix ne vous laiſſent » que mon cœur. » Déſormais l'union de Geſoncour & de Clémentine dépend de la légitimité de celle de Terval & de Mindane, & le ſort de ces quatre perſonnages intéreſſans dépend du jugement que le Comte de Roſainville va prononcer. Il arrive au milieu de tous ces troubles, il arrive bien réſolu de ne jamais conſentir au mariage de ſon fils, qu'il a fait caſſer, & s'il ne peut ſouffrir que Mindane ſoit la femme de Terval, parce qu'elle lui eſt inférieure par la naiſſance, à combien plus forte raiſon ne ſouffrira t il pas que le fruit illégitime de l'union qu'il réprouve, devienne le mari de ſa petite-fille ? Il rejette les prières & les larmes de Terval, il accable ces infortunés par ſa rigueur inflexible ; cependant un rayon d'eſpérance vient luire à leurs yeux. Le Comte de Roſainville avoit ſauvé la vie dans un combat à un homme dont la valeur extraordinaire avoit attiré ſes regards ; & qui accablé de chagrins domeſtiques ne cherchoit que la mort. Le Comte, toujours inflexible, mais toujours ſenſible à l'honneur, étoit devenu l'ami d'un homme malheureux & brave auquel il avoit eu la gloire d'être utile ; il l'avoit amené avec lui, il l'avoit même chargé de parler à ſon fils pour l'engager à quitter Mindane : Mindane apperçoit cet ami du Comte, c'étoit Frainville, c'étoit ſon Pere, mais quand elle oſe paroître devant lui, Frainville furieux la chaſſe de ſa préſence, refuſe de l'entendre, lui ordonne de quitter Terval & de ſe retirer dans un Couvent ; il croit devoir à ſon ami, à ſon bienfaiteur de ne faire aucune démarche pour l'engager à

Digitized by Google

rendre l'honneur à ſa fille, il lui cache cette ſingulière rencontre. Le Comte eſt touché de ce procédé généreux, dont il eſt inſtruit par le Baron, qui de ſon côté renonce généreuſement à Clémentine. Le Comte ne veut point céder en vertu à ſon ami, il ſe rend, il reconnoît Mindane pour ſa bru, & Geſoncour épouſe Clémentine.

C'eſt par les caractères que cette Piéce eſt ſur-tout recommandable. Mindane a une douceur pénétrante qui la fait aimer du Lecteur autant que de Terval; Terval eſt humain, tendre & plein de vertus; Clémentine a une naïveté touchante qui attendrit juſqu'aux larmes; ſa folie ne fait qu'animer l'expreſſion de ſa tendreſſe, ſans altérer ſon caractère ni avilir ſes diſcours.

L'idée de cette folie eſt priſe du Roman de Grandiſſon, & elle eſt juſtifiée dans la Piéce par la ſucceſſion rapide des mouvemens dont Clémentine eſt agitée & des ſituations par où elle paſſe. Geſoncour eſt vif, ardent, il a toute la fierté de l'honneur, toute l'impétuoſité de l'amour. Sa Scène d'éclairciſſement avec le Comte reſſemble à une Scène correſpondante dans Mélanide. Les perſonnages ſont dans la même ſituation, ils ont les mêmes choſes à dire, il n'y a que les nuances fines des caractères qui diverſifient ces deux Scènes. L'inflexibilité du Comte fait trembler pour tous ces perſonnages ſenſibles, aimables & malheureux dont le ſort dépend de lui, le Baron, quoiqu'il trouble une paſſion à laquelle on s'intéreſſe, ne déplait point, il plaît même à la fin, lorſqu'il favoriſe cette paſſion en ſacrifiant la ſienne: Frainville eſt le caractère qui fait le moins d'effet; ſa ſévérité ne paroît qu'une répétition de celle du Comte.

Nous ne pouvons nous livrer ici à l'examen des détails de cette Piéce, mais nous allons indiquer les plus intéreſſans.

La Scène où Mindane reproche avec douceur à Clémentine ſa paſſion pour Geſoncour, celle où Geſoncour laiſſe éclater ſon dépit jaloux ſur le mariage projetté de Clémentine avec le Baron, en prenant pour prétexte le peu de confiance de ſa Maîtreſſe, qu'il croit encore ſa ſœur, & qui ne lui a point parlé de ce mariage qu'elle avoit ignoré. Celle où Mindane recommande juſqu'alors au Baron le bonheur de Clémentine; celle où Geſoncour apprend à Clémentine qu'elle n'eſt point ſa ſœur, & ſe déclare ſon amant; celle où Terval inſtruit Geſoncour de l'illégitimité de ſa naiſſance, celle où le Baron apprend à Terval l'égarement de Clémentine, celle où Mindane apprend à Terval que Frainville eſt ſon Pere; celle où Mindane pour calmer Geſoncour eſt obligée de le déſeſpérer, en lui apprenant l'état de Clémentine; celle où Clémentine pâle, échevelée, le bras ceint d'une bande, ſe plaint à Mindane des ſecours qu'elle lui a fait donner & à Geſoncour de l'abandon où il l'a laiſſée. La Scène ſuivante entre Geſoncour & Clémentine; la Scène d'éclairciſſement

Digitized by Google

entre Geſoncour & le Comte ; la Scène où Terval détermine Geſoncour à fuir Clémentine ; une autre Scène encore entre Clémentine & Geſoncour à la fin du 4e Acte ; la troiſiéme Scène du cinquiéme acte entre Geſoncour & le Baron, où le premier recommande Clémentine au ſecond ; toutes ces Scènes ont des beautés : Grandiſſon a fourni l'idée de quelques-unes, ainſi que le modéle de quelques caractères.

Pour faire connoître la douceur de Mindane, la naïveté & la folie de Clémentine, la tendreſſe de Geſoncour & le ton général de la Piéce ; nous citerons ici une partie d'une des Scènes que nous venons d'indiquer.

CLÉMENTINE, MINDANE, GESONCOUR.

CLÉMENTINE, (*pâle, les cheveux épars, le bras ceint d'une bande.*)

O ma Mere. Je vous cherchois..... (*montrant ſon bras*) voyez.... eſt-ce par votre ordre ?.... Voudriez-vous ma mort ?

MINDANE.

Non mon enfant, je t'adore, ta vie eſt la mienne..... Qu'oſes-tu penſer de ta Mere.

CLÉMENTINE.

Je ne penſe plus ; on a troublé ma raiſon..... Pourquoi cette violence ? Pourquoi faire couler mon ſang ?

MINDANE.

Tu étois incommodée, on a cru cette précaution néceſſaire.

CLÉMENTINE.

Néceſſaire !.... à qui vous êtes-vous fiée !..... les cruels ! ſi vous aviez vû leur fureur !..... Je ne me défendois pas ; ils m'ont liée, mes cris excitoient leur rage..... Geſoncour ! vous m'abandonniez dans cet état, vous me laiſſiez périr !

GESONCOUR.

Epargne moi ; je meurs en t'écoutant.

CLÉMENTINE.

Vous méritez mes reproches : pourquoi me fuir ? *Je ſçais que je ne ſuis pas bien* ; je ſens mon état ; mais doit-on faire horreur quand on eſt aimée ?

GESONCOUR.

Je crains de lui répondre : le trouble eſt dans ſes yeux, l'égarement eſt dans mon ame.

CLÉMENTINE.

Maman ! qui m'eût dit qu'il ſeroit capable de changer ! ſes diſcours étoient ſi tendres, il avoit l'air ſi ſincère, ah ! ſi vous aviez vû comme il paroiſſoit m'aimer cruel !...je n'aurois pas crû que vous penſeriez ainſi.

Digitized by Google

MINDANE.

Ne crois pas qu'il ait pu te tromper ; tu l'affliges, il craignoit de te voir, parce qu'il n'auroit pu retenir ſes larmes : il en répand..... regarde-le.

CLÉMENTINE.

Il pleure ! me ſerois-je abuſée ?..... Ouvrez vos yeux ſur moi, ouvrez ces yeux... Geſoncour, vous pleurez !

GESONCOUR.

Leve-toi ; tu m'arraches le cœur..... je ne puis parler, je ne puis m'exprimer, mais tu me connoîtras, tu verras ſi je t'ai trompée..... Oui, je t'aimerai à la face du tyran qui nous opprime, à la face de ces Loix qui favoriſent la férocité : je les abhorre ; elles font ton malheur.

CLÉMENTINE.

Maman ! comme il raiſonne..... mais que parle-t-il de tyran & de férocité ? Eſt-ce qu'on voudroit nous ſéparer ? Maman, vous pourriez le ſouffrir ?

MINDANE.

Non, je ne le ſouffrirai point ; non, vous ne ſerez point ſéparés ; j'oſerai parler pour vous, comptez ſur moi ; je ſuis mere..... Ah ! chère nièce, que j'ai élevée avec tant de ſoin ! chers enfans, que j'ai vû croître ſous mes yeux tant de fois attendris, vous ſeriez malheureux, & je me tairois ! Non, la Nature me prêtera ſon éloquence ; j'offrirai le tableau que je viens de voir, les ames ſeront déchirées.

CLÉMENTINE.

Douces idées, ne me quittez plus ; je n'ai perdu ma raiſon qu'en vous perdant. Oui, maman obtiendra notre bonheur ; nous ſerons conduits à l'Autel de l'Hymen ; là, je prononcerai que je t'adore ; là, je jurerai le ſoin charmant de ta félicité.... Geſoncour ! que ce ſerment ſera ſincère !

GESONCOUR.

Qu'il me ſera doux de l'entendre ! tu ne peux concevoir combien je t'aime ; chaque inſtant augmente un amour égal à ta beauté.

CLÉMENTINE.

Maman ! ſouvenez-vous de vos promeſſes ; hâtez-vous de les remplir..... J'ai ſouffert beaucoup..... Je ne veux pas qu'on me tienne renfermée ; je ſuis douce, & ne ferai de mal à perſonne : fiez-vous à moi ; défendez qu'on me faſſe violence.

MINDANE.

Oui, mon enfant, tu ne ſeras plus contrariée, tu reſteras dans mon appartement, j'aurai ſoin de toi : mais viens te repoſer, tu es fatiguée, je crains que tes forces ne

Digitized by Google

s'épuiſent, ne refuſe pas de me ſuivre.

CLÉMENTINE.

Non, maman, j'ai à parler à Géſoncour, &c.

Il y a certainement dans cette Scène de la paſſion & du naturel. On pourroit faire quelques objections générales contre la piéce; on pourroit s'étonner que tout ce qu'on y voit arriver, ne ſoit pas arrivé beaucoup plutôt, que Terval & Mindane ayent vécu enſemble quinze ou vingt ans, & que Geſoncour leur fils ſoit parvenu à l'âge d'aimer & de ſe marier, ſans que cette union ait été troublée par le Comte de Roſainville; que cet homme inflexible ait laiſſé Clémentine ſa petite niéce ſous la direction de Mindane qu'il ne reconnoiſſoit point pour ſa bru; & que le Pere de Clémentine l'ait confiée à Terval & à Mindane dont il ſçavoit que Roſainville n'approuvoit pas l'union?

On pourroit trouver encore que l'arrivée du Comte ſeroit plus frappante & plus terrible, ſi elle étoit imprévûe, & que, puiſqu'elle eſt annoncée, Mindane & Géſoncour ne devroient pas reſter dans la maiſon.

Quant au dénouement, il ſemble qu'il auroit dû être plus préparé par la réunion des efforts & des larmes de la famille entière, & c'eſt ſûrement un défaut que Mindane ne paroiſſe point du tout devant Roſainville étant dans la même maiſon; c'en eſt un autre encore que Clémentine ne paroiſſe devant lui que quand il a pris ſon parti, & c'en eſt un plus grand que Terval & Mindane n'augmentent point par leur préſence la joie & la tendreſſe de ce dénouement.

Mais pourquoi ces objections? La Piéce produit ſon effet, elle plaît, elle touche, elle eſt donc bonne.

Digitized by Google

TABLES NOSOLOGIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES TRÈS-étendues, dreſſées à l'Hôtel-Dieu de Nîmes, depuis le 1 Juin 1757 juſques au 1 Janvier 1762. Par M. Razoux, Docteur en Médecine de l'Univerſité de Montpellier, Médecin de l'Hôtel-Dieu de Nîmes, de l'Académie Royale de la même Ville; de la Société Medico-Phyſique de Bâle, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & de la Société Royale de Montpellier. A Bâle, chez Jean Rodolphe Im-Hof & fils, 1767; & ſe vend à Paris chez Vallat-Lachapelle *in*-4°. de 369 pages.

Cet Ouvrage eſt le fruit d'un travail aſſidu, continué pendant dix ans. L'Auteur ne nous donne aujourd'hui que les cinq premières années; les autres ſuivront, s'il s'apperçoit que ce premier eſſai ſoit reçu favorablement. L'Académie des Sciences de Paris, à qui cet Ouvrage eſt dédié, la Société Royale de Montpellier, & les ſçavans Médecins à qui il a été préſenté, en ont reconnu toute l'utilité, & tout le ſuccès qu'on pouvoit s'en promettre pour la guériſon des maladies.

Ce Volume eſt diviſé en trois parties. Dans la premiere, on trouve l'Epître Dédicatoire, la Préface, un Diſcours préliminaire, & un extrait de la Noſologie de M. de Sauvages. La ſeconde comprend les Tables Météorologiques & Noſologiques. La troiſiéme eſt compoſée de divers Mémoires, Diſſertations, Lettres & Obſervations, dont quelques-uns n'avoient point encore paru, les autres avoient été inſérés dans différens Journaux ou dans des Recueils d'Académie.

Le Mémoire ſur des vers ſortis des puſtules de la petite vérole, & la Lettre à M. de Sauvages ſur différens pouls critiques ſont curieux & méritent une attention particulière.

Dans la Préface M. Razoux rend compte des motifs qui l'ont engagé à publier ſon Ouvrage, des difficultés qu'il a eues à vaincre, & des moyens dont il s'eſt ſervi.

Il rapporte le ſentiment de divers Auteurs anciens & modernes les plus afférens à ſon ſujet. Il finit par indiquer les avantages qui peuvent réſulter d'un pareil travail, & l'utilité qu'on peut en retirer.

Dans le Diſcours préliminaire on trouve d'abord la ſituation de Nîmes, ſon expoſition, la nature du ſol & du climat, celle des eaux, la température de l'atmoſphère, les mœurs, la manière de vivre des habitans, les maladies auxquelles ils ſont ſujets. L'Auteur entre dans le détail des maladies qui ſont communes à certaines perſonnes par rapport aux profeſſions qu'elles exercent, & au genre de vie qu'elles menent. Dans une digreſſion, il parle de l'uſage du café, du tabac, des bains, & il enrichit cette parti-

Digitized by Google

de quelques obſervations. Il la termine par des remarques particulières ſur les maladies qui ſont le ſujet des obſervations répandues dans ces Tables.

La ſeconde partie comprend les Tables Noſologiques. L'Auteur l'a ſubdiviſée en trois articles. Le premier eſt rempli par des Tables Météorologiques tres-étendues, qui ne laiſſent rien à deſirer. Le ſecond contient les Tables Noſologiques dans leſquelles on trouve le nombre des malades qui ſont entrés à l'Hôpital, les maladies qu'ils ont eues, les ſymptômes eſſentiels & caractériſtiques de ces maladies, les remédes qui ont été employés pour leur traitement, le bon ou le mauvais ſuccès de ces remédes, le nombre exact des morts & des guétis, les ouvertures de cadavres avec des remarques ſur la cauſe des maladies. Enfin une ſuite conſidérable d'obſervations particulières qu'une pratique des plus ſuivie a donné occaſion de faire. Le troiſiéme article donne le réſumé de toutes les maladies, dont il a parlé dans l'article précédent, diviſées en claſſes, genres & eſpéces; ce qui préſente ſous un ſeul point de vûe le tableau de toutes celles de chaque mois.

Il ne nous eſt pas poſſible de ſuivre l'Auteur dans tous ſes détails, qui ne ſont pas ſuſceptibles d'un extrait: nous allons ſeulement donner une notice abrégée du Diſcours Préliminaire pour mettre ſous les yeux de nos Lecteurs la manière dont cet Ouvrage eſt exécuté.

La Ville de Nimes eſt ſituée au pied des collines qui s'élevent au Nord d'une plaine etendue & fertile, d'environ huit lieues de long & deux de large, dans laquelle ſerpente la petite Rivière du *Viſtre*. Cette plaine s'étend d'un côté juſqu'aux bords de la Méditerranée, & touche les étangs qui approchent l'embouchure du Rhône. Elle eſt ſéparée du Rhône par d'autres collines d'un genre bien différent. Celles-là ne ſont que de pierre calcaire, tandis que les autres n'offrent que des cailloux, & un terrein ſablonneux, qu'on cultive avec ſoin. Les vignes & les oliviers occupent tout l'eſpace qu'on y a défriché, & qui n'eſt point propre pour y ſemer du blé ou des grains de moindre valeur, qu'on ſeme dans tout l'eſpace renfermé dans la grande plaine. Quelques bois taillis ſe préſentent par intervalle, le buis, la bruyere, & le petit arbriſſeau qui fournit la graine d'écarlate, occupent de grands vacans deſtinés à faire paître les bêtes à laine.

Les vents du Midi ſouvent impétueux, s'étendent ſans aucun obſtacle dans toute la plaine. Les vents oppoſés ne trouvent pas de bornes aſſez élevées pour défendre les habitans de leur rigueur; ils ſont redouter leur violence.

Une ſource abondante & perenne fournit l'eau pour les beſoins de la Ville. C'eſt une Rivière qui en découle dans les grandes crues, & une foible teſſource dans la diſette d'eau pour le beſoin de près de quarante-cinq

quarante-cinq mille ames que contient cette Ville. Il ſeroit à ſouhaiter pour la ſalubrité de l'air que les embelliſſemens qu'on a faits depuis quelques années à la Fontaine, euſſent permis d'accélérer le cours des eaux qui, en devenant plus rallentries, ſont nuiſibles à ceux en particulier qui habitent ſur les quais des canaux ; les Obſervations de M. R. l'ont confirmé dans cette idée, & il a remarqué qu'ils ſont plus ſujets que les autres habitans aux fiévres intermittentes, qu'elles y ſont plus communes, & regnent toute l'année. Les exhalaiſons qui s'élevent des canaux, lorſqu'on eſt obligé de les nettoyer, ſont encore très-préjudiciables à la ſanté de ceux qui ſe trouvent logés tout auprès. La diſette d'eau pendant l'Eté ſe fait appercevoir, non-ſeulement à cette Fontaine, mais encore dans tous les puits que les particuliers ont dans leurs maiſons : autre reſſource pour leurs beſoins journaliers, & d'où l'on ne puiſe dans les tems de diſette qu'une eau trouble & blanchâtre, nuiſible à ceux qui ſont obligés d'en boire.

Le Ciel de Nîmes eſt beau & ſerein, quoique les changemens de ſaiſon offrent des alternatives étonnantes de froid & de chaud, ſouvent dans un fort petit intervalle de tems ; comme on peut s'en convaincre en comparant les Tables Météorologiques. Le vent du Nord s'y fait ſentir avec violence. Il produit en hiver ce froid cuiſant qu'on y reſſent. Il ſouffle avec impétuoſité dans différens tems de l'année, & tandis qu'il déſole la campagne, il enleve quelquefois aux Laboureurs l'eſpérance de leurs ſoins & de leurs travaux. Quelques ouragans en augmentent la force & le dommage. Le Garbin, vent doux & agréable, qui ſouffle de la mer pendant le tems chaud, tempere la chaleur & aide à la ſupporter. La pluie en général eſt plus rare que fréquente, & ſe fait ſouvent deſirer ; malgré cela on obſerve qu'année commune il tombe plus d'eau dans cette Ville qu'à Paris. Ce qui doit s'attribuer aux pluies énormes qui tombent en fort peu de tems, tandis qu'ailleurs elles ſont plus douces, & quoiqu'elles durent longtems elles ne donnent cependant pas une quantité d'eau proportionnée aux averſes de ce climat.

Un air vif, ſubtil & piquant, y cauſe des rhumes, des fluxions & des rhumatiſmes, avec la ſuite de toutes les autres incommodités qui en dépendent. Les dents, les yeux, les oreilles de ceux qui s'expoſent au froid pendant l'hiver, la tête découverte, ſouffrent infiniment & les douleurs habituelles que pluſieurs reſſentent à la tête ſont ſouvent cauſées par le peu de précaution de ne l'avoir pas couverte. La belle ſaiſon n'en exempte pas, le ſerein eſt auſſi dangereux en été qu'en hiver. Il faut prudemment s'en garantir dans l'un & dans l'autre tems. M. R. avance même que l'air eſt plus pénétrant à Nîmes que dans des Pays beaucoup plus ſeptentrionaux, & pour expliquer l'activité du foid dans ce climat, il

» propoſe une idée qui pourra ne pas » paroître déraiſonnable. Il eſt certain, dit-il, que tous les corps animés ont une atmoſphère autour » d'eux qui leur eſt propre : Le corps » humain plus qu'aucun autre, à » cauſe de la grande tranſpiration » habituelle, en a une particulière. » Tant que l'air n'eſt point mû avec » rapidité par le vent, cette atmoſ» phère défend les hommes, du » moins en partie, des impreſſions » trop vives du froid ; mais lorſ» que le vent par ſon effort chaſſe » violemment l'air, celui-ci écarte » notre atmoſphère, & laiſſant pour » ainſi dire notre corps à nud, don» ne le moyen aux particules fri» gorifères de pénétrer plus intime» ment dans la ſurface de la peau, » de picoter les fibres, de les irri» ter, de les criſper & de nous » rendre plus ſenſibles aux atteinc» tes du froid. On fera attention » que dans ce Pays, nous n'avons » jamais de froid que lorſque le » vent ſouffle, & que le froid eſt » d'autant plus cuiſant que le vent » eſt plus fort. Il n'en eſt pas de » même dans les Pays ſeptentrio» naux où l'air eſt preſque toujours » calme, & où le froid, quoique » de beaucoup plus violent que ce» lui que nous eſſuyons ici, ne fait » pas tant d'impreſſion ſur le corps. » Auſſi ai-je vu des Danois, des » Suédois, des Ruſſes même gre» loter & trouver le froid de notre » climat plus pénétrant que le leur, » malgré la différence exceſſive qu'il » y a entre le degré que marque » le Thermomètre dans les Pays » du Nord, & celui que l'on ob» ſerve ici ».

L'Auteur fait enſuite des obſervations intéreſſantes ſur le régime de vie des habitans. Les uns riches & aiſés ſont ordinairement peu d'exercice. Ils ſe nourriſſent d'alimens ſucculens, & paſſent leur vie à converſer, à jouer & à s'amuſer ; ils contractent par conſéquent les incommodités de la vie ſédentaire & oiſive. Les autres quoiqu'occupés d'un travail continu & trop uniforme, ne ſont pas à l'abri des mêmes maladies. De ce genre ſont tous les artiſans qui doivent ſe tenir aſſis pour vaquer à leurs travaux. Il y en a dans cette Ville un très-grand nombre qui ſont obligés de ſe tenir dans cette ſituation. Le Commerce attire à Nîmes une grande quantité de ſoie qu'il faut ouvrer. Les premières préparations ſont dégoutantes, & les fileuſes qui y travaillent, ne réſiſtent pas ſouvent à toutes les mauvaiſes exhalaiſons qui s'élevent des endroits où l'on devide la ſoie, & où les cocons ſont mis en œuvre. Il faut lire les ſages réflexions de l'Auteur, dans l'Ouvrage même, pour en être convaincu. Nous ſommes fâchés que les bornes d'un extrait nous obligent de paſſer ſous ſilence tout le reſte de cet article qui traite des maladies particulières des batteurs de cocon, des cardeurs de laine, des Teinturiers, Ourdiſſeurs, Taffetaſſiers, Jardiniers, &c ; nous y renvoyons nos Lecteurs.

M. R. dans le paragraphe ſui-

Digitized by Google

vant parle ainſi des mœurs de ſes Concitoyens. « Les habitans de » Nîmes, dit-il, ſont bons, affables aux étrangers, complaiſans; » ils ne manquent pas d'eſprit; ils » ſont capables des plus grands progrès dans les Sciences & dans la » Littérature, s'ils n'avoient de » commun la nonchâlance & la » pareſſe, avec le reſte des hommes. (Je pourrois citer pour » exemple un grand nombre de » Nîmois qui ſe ſont rendus célébres, & qui ont réuſſi dans différens genres; d'autres qui ont » inventé ou perfectionné des machines propres à la fabrique; des » Ouvriers qui ont excellé dans » leur profeſſion, & qui ont mérité des récompenſes de l'Etat; » mais je laiſſe ce ſoin à ceux qui » recueillent avec aſſiduité des Mémoires qui ſeront employés quelque jour). Le Peuple cependant » s'occupe aſſez par beſoin, peut-être, plutôt que par goût. Les » petits enfans ſont employés de » très-bonne heure à nos Manufactures, & montrent bientôt des » talens pour y réuſſir. Les Nîmois » s'eſtiment beaucoup, ſe croient » fort ſupérieurs à leurs voiſins, » qui leur rendent gratuitement les » mêmes ſentimens; ils ſont fort » jaloux des monumens antiques » que leur Ville renferme, & ils » penſent avec quelque fondement » que leur Patrie ne doit céder en » ce genre qu'à Rome ſeule. Ils » ſont vifs & ardens, aiment la » guerre, les diſputes les combats » J'appelle pour témoins, de la vérité que j'avance, les enfans qui » preſqu'en naiſſant portent le germe de cette inclination, & vont » s'attroupant mutuellement pour » ſe livrer les uns contre les autres » des combats à coups de pierre ou » de fronde qui deviennent quelquefois meurtriers pour les combattans, & pour ceux même que » leurs affaires engagent malheureuſement à traverſer le champ » de bataille. Témoin le grand » nombre de Soldats que notre » Ville produit. Car je ſuis garant » qu'aucune Ville de France n'en » fournit plus que celle-ci à-proportion de ſon étendue ».

L'Auteur paſſe enſuite aux alimens ordinaires dans Nîmes & fait à ce ſujet des remarques eſſentielles.

M. R. eſt perſuadé que le trop grand uſage de caffé & du tabac eſt très-nuiſible; il lui attribue l'effet de pluſieurs maladies du cerveau & de l'eſtomac. Il reconnoît cependant des avantages marqués dans ces ſubſtances qui deviennent utiles ou nuiſibles ſuivant les différens tempéramens. Il regrette l'uſage des bains, il démontre leur utilité dans la Médecine-pratique par quelques obſervations qu'il rapporte, & il appuye ſon ſentiment de l'autorité des anciens & des modernes. Il termine ce Diſcours préliminaire par des remarques ſur les malades en particulier qui peuplent l'Hôtel-Dieu de Nîmes. Il parle de la vie ordinaire des Pauvres & des

Digitized by Google

Mendians, des Soldats, des Ouvriers, de leurs alimens, de leur boiſſon. Il traite enſuite du regime qu'on fait obſerver aux malades de l'Hôpital. Il fait appercevoir certains inconvéniens qui en réſultent, & divers abus qu'il voudroit réformer. Il finit enfin par indiquer les principaux remèdes qu'on y emploie.

Nous avons donné dans le premier Journal du mois de Juin 1767 & dans celui de Février 1768, l'extrait du *Recueil d'obſervations de Médecine des Hôpitaux Militaires fait & rédigé par M. Richard de Hauteſierck, &c.* Si nos Lecteurs ſe donnent la peine de comparer ce Recueil avec l'Ouvrage que nous annonçons aujourd'hui, ils verront que l'Auteur de ces Tables Noſologiques, dans le plan qu'il s'eſt preſcrit a ſuivi, à peu de choſe près, le même ordre, le même arrangement qui a été adopté par le Miniſtre éclairé, zélé Protecteur des Sciences & des Arts, qui a établi une Correſpondance générale entre les Hôpitaux Militaires du Royaume. Nous ne doutons pas que tant d'habiles Médecins qui conſacrent leurs travaux & leurs ſoins au bien de l'humanité ne s'empreſſent de ſoutenir cette correſpondance : elle ſeule peut procurer le plus grand avantage à la Médecine. Nous citons pour garant de notre avis le ſentiment d'un fameux Profeſſeur de l'Univerſité de Montpellier qui s'exprimoit ainſi dans une thèſe ſoutenue le 3e Mai 1762 au ſujet des Tables Noſologiques. *Si per decem annos in populoſis Noſocomiis hic labor exantlaretur, publicique juris fierent hæ Tabulæ Noſologicæ, ſpes eſt fore ut plus intra hoc ſpatium progrederetur Ars Medica quàm anteà intra fœculum..... Ergo haſce tabulas elaborare & perficere qui tentaverit, de humano genere & medicorum ordine optimè meriturus eſt.*

Diſſ. Med. de Prognoſt. Med. ex necrologis eruenda, page 10 & 12.

ÉTAT DES BAPTÊMES, DES MARIAGES, ET DES Mortuaires de la Ville & des Fauxbourgs de Lyon, pour les années 1766 & 1767 ; par un des Meſſieurs de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres, & Arts de Lyon. A Lyon, de l'Imprimerie d'Aimé de Laroche. 1768. *in*-4°. pag. 41.

SI un Ouvrage, tel que celui-ci, ſe continuoit pendant une ſuite d'années, peut-être feroit-il connoître s'il exiſte quelque eſpéce de rapport entre les ſaiſons, les ſexes & les âges, relativement à la durée de la vie. Il ſeroit du moins propre à faire connoître la population des Villes ; il reſteroit ſeulement à ſçavoir ſi celle-ci ne s'accroît pas aux dépens de la population des Campagnes. Mais pour juger de la population totale, il faudroit faire entrer des Provinces entières dans l'étendue de ces recherches. L'Auteur aſſure le Public que le travail qu'il

Digitized by Google

lui préſente pour les deux années précédentes, a été fait avec la plus ſcrupuleuſe exactitude. Il donne mois par mois l'état des Baptêmes, des Mariages & des mortuaires de la Ville de Lyon & de ſes Fauxbourgs. Pour mettre nos Lecteurs à portée de profiter des obſervations de l'Auteur, il importe de leur en communiquer le réſultat.

« L'année 1766 nous offre 5592 » naiſſances, & 4165 enterremens; » la différence eſt de 1427 baptê- » mes.

» L'année 1767 nous préſente » 5646 naiſſances, & 4006 enter- » remens, la différence eſt de 1640 » baptêmes.

» En 1766 il nâquit 2845 gar- » çons, & 2747 filles.

» En 1767 il eſt né 2887 gar- » çons, 2759 filles.

» En 1767 nous avons donc eu » 42 garçons & 12 filles de plus » qu'en 1766, en tout 54 enfans.

» En 1766 il y a eu à l'Hôpital » 364 enfans illégitimes, dont 185 » garçons & 179 filles.

» En 1767 il y a eu à l'Hôpital » 387 enfans illégitimes, dont 189 » garçons, & 198 filles.

» En 1766 le nombre des en- » fans expoſés monta à 440, dont » 213 garçons & 227 filles.

» En 1767, le nombre des en- » fans expoſés a été de 551, dont » 297 garçons & 254 filles.

» En 1766, les accouchemens » d'enfans jumeaux ſont au nom- » bre de 17; en 1767 ils mon- » tent à 55, & la différence eſt de » 38 en plus dans cette dernière » année.

» En 1766, il ſe fit 1139 maria- » ges; il s'en eſt fait 1011 en » 1767; par conſéquent 128 de » moins.

» En 1766, il mourut 4165 » perſonnes, dont 2102 garçons ou » hommes, & 2063 filles ou fem- » mes.

» En 1767 il eſt mort 4006 per- » ſonnes, dont 2012 garçons ou » hommes, & 1994 filles ou fem- » mes (différence 90 garçons ou » hommes, 69 filles ou femmes).

L'Auteur paſſe aux différences entre les deux années, relativement aux époques d'âge qu'il s'eſt preſcrites dans ſon Nécrologe.

» En 1766, l'époque depuis la » naiſſance juſqu'à cinq ans, me » fournit 1221 enfans, dont 632 » garçons & 589 filles; en 1767, » 1032 enfans, dont 531 garçons » 501 filles. Nous avons donc per- » du de moins cette derniere an- » née 189 enfans.

» En 1766 l'époque de 5 à 10 ans » me préſente 323 enfans, dont 178 » garçons & 145 filles: & 335 en- » fans en 1767, dont 147 garçons » & 188 filles. Nous avons donc » perdu l'année derniere 12 enfans » de plus.

» En 1766, l'époque de 10 à » 20 ans m'offre 382 perſonnes, » dont 199 garçons & 215 filles: » & 406 perſonnes en 1767, dont » 199 garçons & 207 filles. C'eſt » donc une perte de 24 perſonnes » de plus cette derniere année.

» En 1766, l'époque de 20 à

Digitized by Google

» 30 ans préſente 401 perſonnes, » dont 224 hommes & 177 femmes: & 352 en 1767, dont 204 » hommes & 148 femmes. C'eſt » une perte pour cette derniere année de 49 perſonnes.

» Je m'arrête à ces quatre époques, pour faire obſerver que » leurs réſultats réunis excèdent la » moitié de toutes les perſonnes » décédées chaque année. En 1766, » il eſt mort 4165 perſonnes, & » 2327 avant l'âge de 30 ans; en » 1767, il en eſt mort 4006, & » 2125 avant cette époque. Je reviens aux ſuivantes.

» En 1766, l'époque de 30 à » 40 ans préſente 342 perſonnes, » dont 180 hommes ou garçons & » 162 femmes ou filles; & 324 » perſonnes en 1767, dont 175 » garçons & 149 femmes. Nous » avons donc perdu cette derniere » année 18 perſonnes de moins.

» En 1766, l'époque de 40 à » 50 ans offre 339 perſonnes, dont » 179 hommes & 160 femmes; » & 327 perſonnes en 1767, dont » 169 hommes & 158 femmes. » Nous avons donc une perte de » 12 perſonnes de moins cette derniere année.

» En 1766, l'époque de 50 à » 60 préſente 297 perſonnes, dont » 154 hommes & 143 femmes; » & 272 perſonnes en 1767, dont » 197 hommes & 175 femmes. » Nous avons donc perdu cette » derniere année 75 perſonnes de » plus que la précédente.

» En 1766, l'époque de 60 à » 70 offre 437 perſonnes, dont » 214 hommes & 223 femmes; » & 382 perſonnes en 1767, dont » 190 hommes & 192 femmes. » Nous avons donc perdu dans la » premiere année 55 perſonnes » de plus que dans la ſuivante.

» En 1766, l'époque de 70 à 80 » ans préſente 285 perſonnes, dont » 116 hommes & 169 femmes; & » 324 perſonnes en 1767, dont 138 » hommes & 186 femmes. Nous » avons donc perdu la derniere » année 39 perſonnes de plus que » dans l'autre.

» En 1766, l'époque de 80 à 90 » nous annonce 130 perſonnes, » dont 55 hommes & 75 femmes; » 129 perſonnes en 1767 dont 52 » hommes & 77 femmes. C'eſt » donc une perſonne de moins en » perte dans la dernière année.

» En 1766, l'époque de 90 à » 100 ans nous offre 7 perſonnes, » dont 2 hommes & 5 femmes; » & 21 perſonnes en 1767, dont » 8 hommes & 13 femmes. Il eſt » donc mort 14 perſonnes de plus » cette dernière année que dans la » précédente.

» En 1766, je n'ai découvert » qu'une femme âgée de 95 ans; » mais en 1767 j'ai trouvé 3 femmes & 1 homme à 95 ans, une » femme à 96, un homme & une » femme à 97, une femme à 98, » & deux autres femmes âgées de » 100 ans; & il eſt bon de le remarquer, elles ſont mortes le » même jour 28 Avril.

» Enfin en 1766, dans l'époque » intéreſſante au-delà de 100 ans, » j'ai découvert le nommé Milan

Digitized by Google

» Renaudier, âgée de 102 ans, » mort le 23 Juin, & en 1767 le » nommé Claude Coinde âgé de » 100 ans & 4 mois, décédé le » 4 Janvier, & le nommé Jean-» Claude Arnaud, âgé de 100 ans, » 4 mois & 6 jours, décédé le 12 » Avril ».

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ALLEMAGNE.

De Rostock.

THESES COSMOLOGICÆ quas in Academia Roſtockienſi ſub Præſidio P. Caſiræ-Pelargii publici Profeſſoris defendet Petrus Storck Lipſienſis, die 9 Aug. 1767.

Cette Thèſe eſt principalement l'expoſé d'un Ouvrage qui a pour titre inſtitutions Leibnitiennes, Imprimé chez les Freres Periſſe de Lyon que nous avons déjà annoncé, & qui méritoit de l'être; les principaux objets de cette Thèſe ſont les ſuivans. L'origine ou la détermination de nos ſenſations n'eſt point en nous, mais elle exiſte hors de nous; telle eſt par exemple la matière. Elle eſt formée par des élémens ſimples, ou atômes indiviſibles, inétendus; l'extenſion n'eſt point une qualité inhérente ou eſſentielle à la matière, mais une qualité ſecondaire dont elle excite l'idée dans notre eſprit, mais qui n'exiſte point dans la matière. Il y a une force intrinſeque dans les élémens ou monades. L'eſſence de la matière conſiſte, non dans l'extenſion actuelle, mais dans le principe de l'extenſion, *in radice extenſionis*, c'eſt-à-dire dans la multiplicité & l'aggrégation des êtres ſimples & actifs, & Dieu qui n'a rien d'étendu ni de paſſif, contient ainſi éminemment la matière.

Il y a pluſieurs eſpéces d'actions; les unes ſont avec penſée, les autres avec ſenſation, les dernières ſont privées de ſentiment & de penſée, & dans l'ordre des êtres ou des réalités il n'y a rien de purement paſſif, ce ſeroit un rien abſolu: la force ſans perception conſtitue les monades, leurs affinités ou congruences produiſent des aggrégations de tout genre, & ſpécialement l'union de l'ame & du corps; l'ame qui eſt comme le Soleil, ou la monade dominante, eſt environnée des monades ſubalternes, comme d'autant de planètes qu'elle dirige... Nous paſſons un grand nombre d'articles ſur le mouvement, l'action mutuelle des monades les unes ſur les autres, & la manière dont Dieu correſpond aux êtres ſans diffuſion, matières ſi abſtraites, ſi intelligibles par elles-mêmes que nous n'avons preſque jamais cru devoir en entretenir nos Lecteurs.

Digitized by Google

L'Auteur de cette Thèſe admet l'attraction ſur des monades éloignées, comme un phénomène poſſible : il pourroit arriver, dit-il, que les corps, ſuivant cette force particulière créée, ne fuſſent point diſtans, quoiqu'ils le fuſſent, eu égard à la force ordinaire d'impulſion qui eſt beaucoup plus apparente & plus ſenſible, ce ſeroit par rapport à nous une action *in diſtans*, telle que l'attraction céleſte, qu'il faut bien admettre quelle qu'en ſoit l'explication, puiſque tant de phénomènes différens en établiſſent l'exiſtence.

HOLLANDE.

D'UTRECHT.

Cours de Mathématiques mixtes, en 6 Volumes in-8°. *& en latin, publié par ſouſcription. L'Auteur eſt M. Hennert, Profeſſeur de Mathématiques, de Philoſophie & d'Aſtronomie dans l'Univerſité d'Utrecht, Directeur de l'Obſervatoire de la même Ville, & membre de la Société Hollandoiſe des Sciences de Harlem. M. Hennert eſt déjà connu par un Cours de Mathématiques pures, c'eſt-à-dire de Géométrie & d'Algèbre en trois Volumes qui ont paru en 1766 & 1767. Les ſix Volumes de Mathématiques mixtes s'impriment actuellement.* On ſouſcrit à Paris chez David, à Londres chez Walcoks & de Hondt, à Genève chez Detournes, à Utrecht chez Abraham de Paddemburg & autres Libraires aſſociés.

M. Hennert dans le Proſpectus qu'il a publié en Latin pour ce Cours de Mathématiques, avoue que le Cours de Wolf eſt un excellent Ouvrage, mais il obſerve que les Sciences mixtes ont fait depuis ce tems-là des progrès conſidérables. Le Cours de Mathématiques de Weidler eſt un abrégé trop ſec ou trop ſuccinct ; on a reproché la même choſe aux élémens de M. de la Caille. Le Cours de M. Segner n'a encore que 4 Volumes & il eſt à craindre que le grand âge de l'Auteur ne nous prive de la ſuite de cet Ouvrage. Le Cours de Méchanique de M. Kæſtner contient un excellent Traité de Méchanique en Allemand, mais l'Auteur s'eſt abſtenu de traiter les autres branches des Mathématiques mixtes.

Les Hollandois ſemblent avoir pour les Mathématiques un talent tout particulier ; les Maîtres d'Ecole & les Laboureurs de la Nort-Hollande ont ſouvent entre eux le ſoir des Conférences & des débats ſur quelques queſtions Mathématiques ; ils ſe propoſent des Problêmes, ils les réſolvent & l'on en a déjà même publié quelques Recueils : parmi eux, c'eſt une honte que d'ignorer les élémens d'Euclide & les principes de l'Algébre : on comprend aiſément quels progrès feroient de tels hommes dans les parties ſublimes des Mathématiques s'ils étoient ſecondés : auſſi M. Hennert ſe propoſe-t-il de traduire ſon Cours en Hollandois, pour que ces dignes Compatriotes puiſſent en tirer avantage.

ANGLETERRE.

Digitized by Google

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

Philoſophical tranſactions giving ſome account of the preſent undertakings ſtudiis and labours of the ingenious in many conſiderable parts of the world Volume 57. *part* 1. *for the year* 1767. *London, Printed for L. Davis and C. Reymers Printers to the Royal Society againſt gray's-inn bate, in Holbourn.* 1768. 553 pages *in*-4°. avec figures.

A peine y avoit-il ſept mois que l'année 1767 étoit finie que l'on a vu paroître le Volume des tranſactions ou des Mémoires de la Société Royale de Londres pour cette année-là. Il contient 50 articles ſur toutes ſortes de matières de Sciences, & de Littérature, 4 Mémoires ſur l'Electricité, par M. Spry, M. Epinaſſe, le P. Beccaria de Turin, M. Lane, des Obſervations Météorologiques & des Météores ſinguliers obſervés, par M. Swinton, M. Whitehurſt, M. Watſon; une deſcription du Véſuve & de ſes éruptions depuis 1764 juſqu'en 1666. par M. Hamilton, envoyé d'Angleterre à Naples. Sur la chaleur du Bengale, par M. Martin. Des Mémoires de Mathématiques; ſur l'ombre d'un Sphéroïde, par M. Witchell; ſur un Problême d'Algèbre & une Courbe Méchanique, par M. Fantoni; ſur la conſtruction des roues à eaux, par M. Mallet de Genève.

Dans l'Aſtronomie, des penſées ſur les Cometes, par M. Winthrop; le calcul de la diſtance du Soleil, ſuivant la méthode de M. Stuart, par M. Horſley; des Obſervations de l'Eclipſe de Soleil de 1765 & de celle de 1766; des Conjectures ſur la parallaxe des Etoiles, par M. Mitchell; ſur l'Atmoſphère du Soleil, & la hauteur de ſes taches, par M. Horſley; une nouvelle méthode pour conſtruire les cadrans Solaires ſans calcul, par M. Ferguſon.

Relativement à l'Hiſtoire Naturelle, un Mémoire ſur la formation des Cryſtaux, par M. King; la deſcription d'un inſecte aquatique par le même; ſur les eaux de Rathbone, par M. Cavendish; ſur celles de Bath, par M. Howard, & ſur celles de Briſtol, par M. Canton; ſur un poiſſon ſingulier; ſur le Quinquina; ſur la fécondité des poiſſons; ſur l'hiſtoire naturelle du Volga; ſur la formation des Iſles; ſur de petits animaux appellés *Actinia ſociata*; ſur une grande coquille foſſile d'Amérique; ſur un eſſain de moucherons; ſur la plante appellée *Andrachne*; ſur un Zoophyte appellé Corallina; enfin un Catalogue de 50 plantes.

Trois Mémoires de Chymie; expériences ſur le Camphre par M. Alexander; Mémoire ſur quelques ſels neutres qui ſe font avec les acides végétaux & avec le ſel de ſuccin, par M. Monro; Mémoire de M. Woulfe ſur la manière de diſtiller les acides & les alkali volatils, ſans que les vapeurs ſe perdent ou puiſſent nuire. Quatre de Chirurgie ou d'Anatomie; un fœtus monſtrueux décrit par M. le

Cat & un autre par M. Johnſton ; un inſtrument pour les fractures, par M. Sharp, & un Mémoire ſur un Hydro-enterocele, par M. le Cat.

Parmi ces Mémoires ceux qu'on peut rapporter à la Littérature ou à l'Hiſtoire de la littérature, ſont la traduction d'un Mémoire de quelques Phyſiciens Arabes, où il eſt parlé du pavot cornu, & autres plantes dont on fait uſage par M. Channing. Sur le Déluge Univerſel, par M. King ; ſur les Géans vus en 1764 dans le Détroit de Magellan ; ſur les connoiſſances des Anciens par rapport aux Indes, par M. Caverhill, ſur une inſcription Phénicienne, par M. Swinton ; ſur la colonne de Pompée en Egypte, par M. Montagu ; ſur le nombre des habitans de Madère & ſur leur mortalité.

SUISSE.

D'YVERDON.

Voyage d'un Philoſophe, ou obſervations ſur les mœurs & les arts des Peuples de l'Afrique, de l'Aſie & de l'Amérique. A Yverdon. 1768. 142 pages *in* 12.

Cette Brochure eſt attribuée à M. Poivre, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences, très-connu par ſes talens pour la Phyſique & l'obſervation, & qui vient d'être fait Intendant de l'Iſle de France, quoique depuis pluſieurs années il vécût dans le ſilence & la retraite aux environs de Lyon, où il s'occupoit d'agriculture & d'expériences. On doit voir avec plaiſir les remarques d'un homme auſſi inſtruit, qui ayant navigué & habité en Aſie pendant un grand nombre d'années a eu lieu d'obſerver de fort près les ſingularités qui font l'objet de ſes réflexions. Il commence par donner un coup d'œil général ſur la côte d'Afrique, habitée par des Negres ſtupides & malheureux ; de là paſſant au Cap de Bonne-Eſpérance, aux Iſles de France & de Bourbon, aux Indes, & à la Cochinchine, il finit par un aſſez long détail ſur le Gouvernement, les Loix & l'Agriculture de la Chine, païs qu'il ſemble affectionner de préférence, & dont il fait le plus grand éloge. Il raconte d'une manière ſéduiſante l'origine du petit Royaume de Ponthiamas, formé dans une partie du Royaume de Siam, il y a environ 50 ans, par un Négociant Chinois, qui y tranſporta des Cultivateurs & qui en a fait le grenier & le magazin de tous les Royaumes qui l'environnent. M. Poivre parle de différentes eſpéces de cultures qu'il a obſervées aux Indes, il en tire des conſeils utiles pour nous-mêmes, & qu'on lira avec plaiſir dans un tems où les eſprits ſont heureuſement tournés vers ce genre utile de recherches.

LORRAINE.

DE NANCY.

Diſcours de réception à l'Acadé-

Digitized by Google

mie des Sciences & Belles-Lettres de Nancy, par M. Thierry, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin Conſultant du Roi, & Aſſocié-Honoraire au Collége Royal de Médecine de Nancy, lû en la Séance publique du 8 Mai 1767. A Nancy, chez la Veuve & C. le Seure, Imprimeur ordinaire du Roi, & de l'Académie. Brochure *in*-8°. de 23 pages.

FRANCE.

D'Avignon.

Nouveaux eſſais pour déterminer les longitudes en mer par les mouvemens de la Lune & par une ſeule obſervation. Par l'Auteur de l'Aſtronomie des Marins. A Avignon, chez J. Aubert, imprimeur-Libraire, 1768. 28 pages *in*-4°. avec figures.

Ce nouvel Ouvrage du P. Pezenas peut être regardé comme un ſupplément à l'Aſtronomie des Marins que ce ſçavant Aſtronome nous a donnée il y a quelques années. Dans celui-ci, il examine d'abord la méthode par laquelle on détermine la longitude en mer en obſervant une ſeule hauteur de la Lune, & il fait voir qu'on s'eſt trompé juſqu'ici dans la méthode par laquelle on faiſoit ce calcul. Il expoſe enſuite une méthode pour déterminer les longitudes par la diſtance de la Lune à une Etoile, ſans obſerver la hauteur de la Lune, & une autre qu'il regarde comme la plus ſure; elle conſiſte à obſerver les diſtances de la Lune à deux Etoiles, l'une orientale, l'autre occidentale, mais elle exige la réſolution de 27 triangles.

De Lille.

Phyſico-Chymie théorique, en dialogues. Par L. S. de Croix Apothicaire à Lille.

Ars mea totius rimatur viſcera terræ
Et liquat & mutat mille metalla modis.

A Lille, chez P. S. Lalau, Imprimeur-Libraire, près l'Hôtel-de-Ville 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. *in*-8°. de 291 pages.

L'Auteur introduit deux interlocuteurs, dont l'un fait les queſtions & objections auxquelles l'autre répond. C'eſt à proprement parler une Chymie élémentaire par demandes & par réponſes. M. de Croix s'eſt ſervi pour compoſer cet Ouvrage des meilleurs Livres de Chymie moderne; il nous paroît avoir rendu avec aſſez de clarté & de juſteſſe les principes fondamentaux de cette ſcience, & nous croyons que ſon Livre peut être utile aux Commençans.

Lyon & Paris.

Plaidoyer pour & contre J. J. Rouſſeau & le Docteur D. Hume, l'Hiſtorien Anglois, avec des Anecdotes intéreſſantes relatives au ſujet. Ouvrage Moral & Critique, pour ſervir de ſuite aux Œuvres de ces deux

grands hommes. A Londres, & ſe trouve à Lyon, chez Pierre Cellier, Libraire, Quai S. Antoine & à Paris, chez Dufour, Libraire, *ci-devant au Cabinet Littéraire*, à préſent rue de la Vieille-Draperie, au Bon Paſteur, du côté du Pont Notre-Dame, vis-à-vis Sainte Croix, en la Cité. 1768. Brochure de 298 pages.

Eloge de Henri le Grand, Roi de France & de Navarre. Par Monſieur de Sapt.

Parcere ſubjectis & debellare ſuperbos.
Virg.

A Lyon, chez Pierre Cellier, Libraire, Quai S. Antoine; & à Paris, chez le même Libraire. 1768. Brochure *in*-12. de 57 pages.

PARIS.

P. Virgilii Maronis opera, interpretatione & notis illuſtravit Carolus Ruæus, juſſu Chriſtianiſſimi Regis, ad uſum Sereniſſimi Delphini. Nova Editio accuratè recognita. Pariſiis, Typis J. Barbou, viâ Mathurinenſium. 1768. 3 Volumes *in*-12.

Rien de plus correct ni de plus élégant que cette nouvelle Edition de Virgile du P. de la Rue. Nous ne pouvons nous laſſer de propoſer Barbou pour modèle aux Imprimeurs jaloux de la gloire de leur art.

Proverbes Dramatiques. A Paris, chez Merlin, Libraire, au bas de la rue de la Harpe, vis à-vis la rue Poupée. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 Vol. *in*-8°. l'un de 362 pages, l'autre de 366.

Il y a du naturel, de l'eſprit, de la gaîté, quelquefois même du ſentiment & ſur-tout beaucoup de vérité, dans ces jolies bagatelles, qui ont d'ailleurs le mérite d'être très-variées.

Queſtion Chirurgico Legale, relative à l'affaire de Demoiſelle Famin, femme du ſieur Lancret, accuſée de ſuppreſſion de part, dans laquelle l'on aſſigne les ſymptômes communs & particuliers aux vraies groſſeſſes & aux fauſſes, & où l'on établit des principes pour diſtinguer ſûrement, ſi une femme eſt accouchée, ou ſi elle a eu une hydropiſie de matrice. Par M. Valentin Mᵉ en Chirurgie de Paris. A Berlin & ſe vend à Paris chez Lottin le jeune, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis celle de la parcheminerie. *in*-12.

Cette Brochure a 92 pag., la conſultation n'en occupe que 22. le reſte eſt l'expoſé de l'affaire, & l'Arrêt du Parlement qui a juſtifié pleinement la Dame Lancret.

Annonce d'une découverte de pluſieurs rares & précieuſes Antiques, faite en l'année 1764, près de la Ville de Mâcon.

Hiſtoire de la découverte.

Le premier Mars 1764 des Ouvriers chargés de lever & conduire des terres pour le nivellement des cours du nouvel Hôtel-Dieu, que l'on conſtruit hors des murs de la Ville de Mâcon, trouvèrent une

Digitized by Google

grande quantité de Médailles, plusieurs Idoles d'argent, & d'autres Piéces antiques du même métal.

Toutes ces Piéces étoient rassemblées & amoncélées, ce qui donne lieu de penser qu'elles étoient autrefois renfermées dans une caisse ou autre vaisseau que le tems aura entiérement détruit. Exposées au pillage des Travailleurs, elles furent sur le champ enlevées & dispersées; les curieux qui en furent instruits, n'en purent recouvrer la principale partie qu'avec beaucoup de peine, & qu'en retirant plusieurs Piéces des creusets des Orfévres auxquels elles avoient été vendues.

Le lieu où cette découverte a été faite est éloignée d'environ trois cens pas au Nord-Ouest de la partie où étoit l'ancienne cité; il y existoit un chemin public de tems immémorial, & sans doute que le sol, continuellement battu par le passage, a été moins pénétré par les eaux, ce qui aura donné lieu à la conservation de ces Antiques, qui étoient d'ailleurs à la profondeur de huit ou neuf pieds dans la terre.

Mâcon, comme l'on sçait, est une des plus anciennes Villes de la Gaule; l'époque de sa fondation est absolument ignorée, mais l'on peut juger par ce qui en est rapporté dans le septiéme Livre des Commentaires de Césat, qu'elle étoit déjà de quelque considération du tems de ce fameux Général.

Cette Ville a été tant de fois ravagée dans les tems de guerre, qu'il ne reste aucun monument qui puisse seulement faire conjecturer ce que pouvoit être autrefois le lieu où la découverte a été faite. L'on peut dire cependant qu'il y avoit un Edifice considérable & même magnifique, si l'on en juge par les restes de quelques fondemens, & par les fragmens de marbre blanc en carreaux & moulures qu'on y a trouvés.

Il y a quelque apparence que cet Edifice a péri par un incendie. L'on a cru reconnoître beaucoup de charbon & de cendre autour & pardessus les Antiques, le seul endroit qui n'avoit pas été fouillé.

Il est peut-être à-propos d'observer que les anciennes Médailles sont du haut Empire jusqu'à Gallien, & que l'on en peut conclure qu'il peut y avoir environ quinze siécles qu'elles sont enfouies dans la terre.

Description des Antiques.

Premiérement, un Disque ou Plat de Sacrifices, de neuf pouces & demi de diamètre, dont le bord est coquillé & relevé de onze lignes, le fond orné de quantité de petits compartimens gravés à filets dorés, & ayant au milieu aussi en gravure dorée, la figure d'un Sacrificateur versant une Patère sur un Autel.

2°. Un autre Disque de même grandeur orné de quelques gravures sur le bord & au milieu, ayant pardessous un pied de la hauteur d'environ deux lignes. Ces deux Pieces, dont la forme est fort belle, sont endommagées.

Digitized by Google

3°. Une Soucoupe ovale & à pieds, de neuf pouces quatre lignes de longueur, ſur cinq pouces & demi dans la plus grande largeur, ornée d'une ciſelure en or ſur le bord, & d'un petit fleuron au milieu. Cette piéce eſt peſante & parfaitement entiere.

4°. Une Simpule à manche, de trois pouces dix lignes de diamètre, & deux pouces de profondeur. Le dedans eſt à grains de millet en demi relief, & le dehors eſt uni. Le manche, qui eſt plat & orné ſur l'extrêmité de moulures qui paroiſſent faites au tour, a deux pouces neuf lignes de longueur. Cette piéce eſt un peu endommagée dans le fond.

5°. Un Mercure nud, ayant ſeulement le Pallium redoublé ſur l'épaule gauche, & retrouſſé ſur le bras du même côté, de trois pouces trois lignes de hauteur, y compris le piedeſtal exagone, ciſelé & doré, qui eſt de neuf lignes de hauteur.

6°. Un autre Mercure de cinq pouces trois lignes, avec le piedeſtal rond, ciſelé & doré ſur les bords. Ce Mercure nud a auſſi ſeulement un Pallium doré, attaché avec une fibule ſur l'épaule droite, revenant ſur l'épaule gauche, puis ſur l'avant-bras, d'où il pend juſqu'au milieu de la jambe. La longue bourſe qu'il tient de la main gauche eſt auſſi dorée.

Au pied de ce Mercure, ſur le même piedeſtal, eſt un petit coq.

7°. Une autre figure qui ne paroît pas être un Mercure, mais un Prêtre, d'une attitude à-peu-près ſemblable aux figures précédentes; de trois pouces avec ſon piedeſtal rond & fort bas.

8°. Un Jupiter pareillement nud, portant la foudre de la main droite, ayant le Pallium doublé ſur l'épaule gauche, dont un bout retombe par derrière juſqu'au milieu de la jambe; l'autre partie venant de l'épaule gauche, redoublée ſur le milieu du bras droit, & retombe comme l'autre, orné d'un gland à la pointe. Cette figure à quatre pouces de hauteur, y compris le piedeſtal, de ſtructure exagone, dont les bords ont perdu leur dorure.

Au pied de Jupiter, ſur le même piedeſtal, eſt la chevre Amalthée.

9°. Le Soleil, figure demi-nue, avec la couronne radiale, tenant une Patère de la main droite, & la Corne d'abondance de la gauche. Il porte des eſpéces de bottines, d'une figure ſingulière. Cette piéce a trois pouces ſept lignes, y compris le piedeſtal octogone.

10°. Une Diane dont le vêtement entièrement doré, eſt diviſé en trois parties, dont la plus baſſe eſt comme flottante, pour marquer la viteſſe de ſa marche. Le croiſſant qu'elle a ſur ſa tête eſt auſſi doré; les bras & les pieds ſont nuds. L'on penſe qu'elle avoit des flambeaux à la main, qui ſont perdus. Cette piéce a trois pouces dix lignes de hauteur, y compris le piedeſtal rond, à filets & fleurs dorés.

11°. Une autre figure de femme, vêtue de la ſtole dorée, couronnée d'une couronne murale tou-

Digitized by Google

relée, tenant une Patère de la main droite, & une double Corne d'abondance de la main gauche, elle a des aîles comme une victoire, sur l'extrémité desquelles elle porte un croissant doré, de deux pouces quatre lignes de longueur, sur lequel sont rangés sept petits Bustes charmans, sur tout par la beauté des têtes. Le premier est Saturne, dont la tête est couverte d'un voile; le second le Soleil, avec ses longs cheveux bouclés, & une couronne radiale; le troisiéme est Diane, avec le croissant & les bandelettes; le quatriéme Mars, dont le casque est panaché; le cinquiéme est Vénus, avec une couronne de Lys, & les bandelettes; le sixiéme, Jupiter, ayant une couronne de Laurier, & de bandelettes; le septiéme est Mercure, avec deux petites aîles dorées à leur jonction, & sur le milieu desquelles sont posés deux autres Bustes, qui représentent Castor & Pollux, ayant son Etoile sur sa tête, & deux Cornes d'abondance, dont sortent deux autres Bustes, l'un de Cérès, & l'autre de Bacchus, avec des ornemens en raisins & épis de bled.

Au pied de la figure principale, & sur le même piedestal, est un petit Autel allumé sur lequel elle semble verser sa Patère.

Cette piéce a cinq pouces & demi de hauteur, y compris le piedestal, qui est gouderonné, avec des bordures dorées. Tous les ornemens de cette figure, ainsi que les Bustes, & les attributs sont dorés.

Toutes ces piéces sont d'argent, & massives. La perfection ne laisse rien à desirer, soit pour le caractère & la délicatesse des traits qu'on remarque dans les têtes, soit pour la légéreté & la finesse des draperies, soit pour le choix & le goût des ornemens, soit pour l'exactitude du dessein, & de l'attitude de chaque figure. Les Sçavans qui les ont examinées, les ont jugées du plus beau tems du siécle d'Auguste.

Il y a encore plusieurs piéces ou vases en argent, qui servoient anciennement pour les Sacrifices. On peut voir le tout rassemblé chez Madame Aulas à Mâcon. L'on y trouvera aussi des Médailles de toute espéce, avec plusieurs instrumens de Mathématiques & de Physique, avec les Livres qui en instruisent, de même que pour les Antiques.

AVIS.

Marc-Michel Rey, Libraire à Amsterdam vient de donner une nouvelle Edition *des Considérations sur les corps organisés, &c.* Par M. C. Bonnet. 2 Vol. grand *in* 8°. On a corrigé toutes les fautes qui s'étoient glissées dans la premiére; la partie Typographique, ainsi que la correction ont été soignées. Le même Libraire a réimprimé *le Dictionnaire de Musique de J. J. Rousseau*, en 2 Vol. grand *in*-12. avec figures, moyenant quoi on a toutes les Œuvres de cet Auteur, du même format, caractère & papier. La correction s'est faite avec beaucoup de soin, aussi l'Edition est-elle plus

Digitized by Google

correcte que l'original. Il imprime actuellement les 12 Livres des Loix de Platon, traduits par l'Auteur des dix Livres de la République, publiés en 1762.

M. Rey a encore imprimé *in*-4°. un Ouvrage sur les *Jacintes*, qui a été envoyé à l'Académie Royale de Berlin, & dont M. le Docteur Gleditsch, Professeur Royal en Botanique, a été chargé de rendre compte. Le rapport du célèbre Professeur a paru dans la Gazette Littéraire de Berlin, Lundi 18 Juillet 1768; & il est très favorable à l'Ouvrage qui a pour titre *des Jacintes, de leur Anatomie, réproduction, & culture.* M. Gleditsch est persuadé qu'avec cet Ouvrage on peut se passer des instructions répandues dans d'autres écrits récens, où l'on s'est proposé d'enseigner la culture & la multiplication des Jacinthes.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL

Du Mois de Novembre 1768.

Réponse à la critique de l'Auteur du Journal des Sçavans, qui se trouve au mois de Janvier 1767. 763
Continuation de l'Histoire Générale des Voyages ou Collection nouvelle. 774
Coutume du Ressort du Parlement de Guyenne. 779
Osservazioni Fisico-Mediche intorno del Masinu, di Giuseppe-Maria Quadrio, &c. 782
Histoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1765. 785
Alberti V. Haller Domini in Goumoens-Lejux & Feudi in Eclagnens. 794
Lettre de Sapho à Phaon, précédée d'une Epître à Rosine, &c. 799
Gesoncour & Clémentine, Tragédie Bourgeoise, en cinq Actes. 801
Tables Nosologiques & Météorologiques très étendues. 807
Etat des Baptêmes, des Mariages, & des Mortuaires de la Ville & des Fauxbourgs de Lyon. 812
Nouvelles Littéraires. 815

Fin de la Table.

Digitized by Google

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXVIII.

DÉCEMBRE. *Vol. I.*

A PARIS,
Chez LACOMBE, Libraire, rue Christine.

M. DCC. LXVIII.
AVEC PRIVILÈGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

DÉCEMBRE M. DCC. LXVIII.

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS & Belles-Lettres, avec les Mémoires de Littérature tirés des Regiſtres de cette Académie, depuis l'année M. DCC. LXI juſques & compris l'année M. DCC. LXIII. Tomes XXXI & XXXII. A Paris, de l'Imprimerie Royale 1768. 2 Vol. *in*-4°.

SECOND EXTRAIT.

Mémoire ſur la Chronologie des Rois de Juda & d'Iſraël. Par M. Gibert.

ON ne trouve nulle part plus de détails Chronologiques que dans les Livres qui nous ont conſervé l'Hiſtoire des Rois de Juda & d'iſraël. L'Auteur Sacré y a marqué l'âge où ces Rois ont commencé à regner, la durée de leur règne, l'année où les règnes des uns

Digitized by Google

concourent avec les règnes des autres ; cependant aucun Chronologiſte n'a encore trouvé une maniére de diſpoſer les années de ces règnes, dans laquelle la comparaiſon qu'en fait l'Auteur Sacré ſe trouvât juſte. Tous ont ſuivi diverſes méthodes peu ſatisfaiſantes à cet égard. M. des Vignoles, dit M. Gibert, eſt le premier qui ait donné la véritable ſolution de pluſieurs des difficultés de cette comparaiſon, par l'application ſuivie qu'il a faite d'une régle que les Juifs nous avoient indiquée dans les Recueils de leurs traditions. La plûpart des Chronologiſtes la connoiſſoient, mais aucun n'en a fait uſage. Cette régle eſt qu'en quelque tems de l'année qu'un regne ait commencé ou fini, on attribue toujours à ſa durée l'année entière dans laquelle il a commencé ou fini ; cette régle cependant n'eſt pas ſuffiſante pour lever toutes les autres difficultés. M. des Vignoles prétend les reſoudre en admettant des fautes de Copiſtes dans les endroits qui l'embarraſſent. M. Gibert eſt ſurpris qu'on ait négligé juſqu'à préſent une ſeconde régle auſſi fondée, dit-il, que la premiere ; c'eſt que les années des Rois de Juda ſe doivent compter du mois de *Tiſri* (Octobre) & les années des Rois d'Iſraël, de celui de *Niſan* (Mars). Pour confirmer cette régle, il obſerve que les Juifs ont employé deux ſortes d'années, l'une qui ſe comptoit du mois de *Tiſri* ou de l'équinoxe d'Automne, l'autre qui commençoit au mois de *Niſan* ou à l'équinoxe du Printems ; qu'ils ont fait uſage de l'une & de l'autre dans les dates hiſtoriques, témoin les Livres des Machabées. Dans le premier de ces Livres, de l'aveu des plus habiles Chronologiſtes on compte l'ére des Grecs du mois de *Tiſri*, & dans le ſecond du mois de *Niſan*. De là il réſulte que les années employées dans le calcul des règnes des Rois de Juda n'ont pas la même époque que celles qui ſont employées dans le calcul des Rois d'Iſraël. M. Gibert cite pour le prouver l'exemple de Roboam & de Jétoboam qui ont commencé à regner à peu de jours l'un de l'autre. Cependant lorſque le premier mourut en la 17ᵉ année de ſon règne, la 18ᵉ du ſecond couroit déjà, d'où il conclut que les années civiles des uns avoient une époque différente de celles des autres, & ce qui le confirme dans cette opinion, c'eſt qu'à-préſent chez les Juifs l'année civile commence encore au mois de *Tiſri*, & chez les Samaritains à celui de *Niſan*. Ces réflexions ſervent à expliquer les différences d'un an & demi au plus : mais comme il y a de ces différences qui ſont plus conſidérables, il faut avoir recours pour celles-ci à d'autres moyen. Ces différentes dates que l'on trouve pour un règne peuvent venir d'une aſſociation dont on diſtingue le tems d'avec celui où un Prince a regné ſeul, ou d'un événement ſignalé qui a fait comme un renouvellement de règne. Il trouve ſix aſſociations dans les Rois de Juda, & une

Digitized by Google

dans ceux d'Iſraël, & il les diſcute.

Les époques & les durées des règnes d'Azarias Roi de Juda & de Jéroboam II Roi d'Iſraël, préſentent de nouvelles difficultés qui ont arrêté tous les Chronologiſtes. L'Ecriture donne 52 ans de règne à Azarias, & 41 à Jéroboam. Il eſt dit formellement qu'Azarias commença la 27e de Jéroboam, ce qui fait dans la totalité de ſon règne onze ou douze ans de trop : de même Jéroboam a regné 41. En comparant ces deux règnes, Jéroboam aura regné 64 ans, c'eſt-à-dire 23 ans de plus que l'Ecriture ne donne. Pour ſortir de cet embarras M. Gibert propoſe un moyen qui, dit il, eſt plus facile & plus juſte qu'on n'oſe peut-être l'eſpérer. Il prétend donc que les plus anciens Ecrivains Sacrés, d'où ſont extraits les Livres des Rois & des Paralipomènes avoient diſtribué leurs récits par les ſemeſtres d'Eté & d'Hiver, comme Thucydide a fait dans l'hiſtoire de la guerre du Peloponnèſe, « avec » cette différence, qu'au lieu que » Thucydide rejoint toujours les » deux ſemeſtres pour en faire une » année, & qu'il compte enſuite » le tems de la guerre par ces an- » nées, les Ecrivains Sacrés ne les » avoient pas rejoints & avoient » compté les règnes & les autres » intervalles qu'ils avoient à comp- » ter par ces ſemeſtres; enſorte que » ce n'eſt que dans la ſuite, & lorſ- » qu'on a rédigé les extraits, qu'on » en a fait la réduction : cela ſup- » poſé, je crois, dit-il, que quel- » ques dates dans leſquelles, ſoit » à deſſein, ſoit par inadvertance, » on a omis de faire cette réduc- » tion, font toute la difficulté des » calculs qui nous arrêtent ici ».

Pour appuyer un ſentiment ſi nouveau & qui a beſoin des plus grandes preuves, M. Gibert cite d'abord l'Ecriture & les Verſions anciennes qui donnent toutes à Salomon 40 ans de règne : cependant Joſephe qui a conſulté les archives de ſon tems, lui en donne quatre-vingt. De même S. Paul donne à Saül 40 ans de règne ; Joſephe, Eupolème, S. Clément d'Alexandrie & Eutychius ne lui en attribuent que vingt. Au IVe Livre des Rois, il eſt dit qu'Ochoſias avoit 22 ans lorſqu'il commença à regner: au ſecond Livre des Paralipomènes, on lui en donne quarante-deux ans. Ne ſeroit-il donc pas naturel, dit M. Gibert, de tirer de ces exemples, comme une conſéquence l'aſſertion qu'il préſente comme une hypothèſe, c'eſt à-dire que dans ces endroits on avoit employé des ſemeſtres au lieu d'années ; peut être le mot ſignifioit-il l'un & l'autre. Il applique ces obſervations à différens règnes des Rois de Juda & d'Iſraël ; nous n'en citerons ici qu'un pour ſervir d'exemple. « Jéroboam » commença de regner la 15e année » d'Amaſias ; la 4e année de Jéro- » boam, Azarias fut aſſocié à ſon » père & lui ſuccéda la 15e. Voilà » donc 12 ans qu'Azarias & Jéro- » boam auroient regné enſemble » avant la mort d'Amaſias; douze ans » ſont 24 ſemeſtres ; ces 24 ſemeſ-

Digitized by Google

» tres comptés pour des années & » joints aux trois que Jéroboam » avoit regné auparavant font 27 & » l'Ecriture donne précisément la » 27e année de Jéroboam pour cel- » le où Azarias succéda à son père ».

Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail sur cette matière, ceux qui voudront faire usage de cette hypothèse ingénieuse doivent avoir recours au Mémoire, qui est terminé par un canon Chronologique relatif à cette opinion.

Le Mémoire suivant contient des *éclaircissemens sur les regnes de quelques Rois de Babylone & de Perse.* M. Gibert y répond à différentes observations de M. Freret. Mais des discussions de cette espéce dans lesquelles on se propose de résoudre une suite de difficultés demanderoient un trop grand détail & nous renvoyons le Lecteur au Mémoire même.

Mémoires sur les anciens Philosophes de l'Inde, par M. l'Abbé Mignot. Ces Mémoires sont au nombre de cinq. M. l'Abbé Mignot fait connoître les mœurs, les usages & les pratiques de ces Philosophes; il examine ensuite s'ils en sont redevables aux Egyptiens, ce qu'il faut penser des prétendues communications entre l'Inde & l'Egypte: il donne des preuves de la communication des Indiens avec les Perses, les Grecs, les Romains, les Juifs, les Chrétiens & avec quelques Héresiarques; enfin il expose la Doctrine de ces anciens Philosophes de l'Inde & fait la comparaison de cette Doctrine avec celle des Philosophes des autres Nations. Ainsi ces Mémoires remplis de la plus profonde érudition ne sont pas un exposé simple de ce que les anciens & nos Voyageurs ont dit des Philosophes Indiens: tout y est examiné, discuté, & comparé avec l'ancienne Philosophie des Nations policées, ces Mémoires sont par conséquent très-intéressans. Mais leur étendue ne nous permettant pas d'en donner une analyse suivie, nous nous bornerons dans cet extrait à l'exposition de quelques points principaux.

La Philosophie a été en honneur chez les Indiens dans les tems les plus reculés. Les Grecs ont appellé les Philosophes de l'Inde *Gymnosophistes*, parce que l'usage des Grecs étoit d'appeller *nuds* ceux qui ayant quitté l'habit de dessus ne conservoient que leur tunique. M. l'Abbé Mignot pense que *les Gymnosophistes* de l'Ethiopie étoient originaires de l'Inde, conformément au témoignage de quelques anciens. Il fait connoître ensuite l'Auteur de cette Philosophie indienne, nommé Boudha, qui vivoit vers l'an 995 ou 1031 avant l'Ere Chrétienne. Il combat le sentiment de ceux qui ont cru que ce Boudha étoit un Prêtre Egyptien qui s'étoit sauvé dans l'Inde du tems de Cambyse, & l'opinion de ceux qui le confondent avec Pythagore. Il pense au contraire que Pythagore & beaucoup de Philosophes, tels que Confucius & plusieurs Grecs avoient appris des Indiens la Philosophie. Il ne veut pas que l'on confonde ce Boudha avec Zoroastre, comme a fait

Digitized by Google

M. Bayer. Après ces discussions, il fait connoître plus particulièrement ces Gymnosophistes, leur partage en différentes classes, leurs mœurs, leurs usages, leur conduite, la considération dont ils jouissoient, &c.

Dans le second Mémoire, il examine s'ils sont redevables à l'Egypte de leur Doctrine & de leurs pratiques. Il pense que, malgré certains rapports, les Indiens n'ont rien pris des Egyptiens, que l'Inde a vraisemblablement été habitée avant l'Egypte & que par conséquent les deux Peuples ont puisé dans une source commune. Il développe dans un grand détail toutes ces prétendues ressemblances entre l'Egypte & l'Inde. Ces ressemblances se reduisent à sept espéces.

1°. Le partage des Indiens en plusieurs classes, comme en Egypte: mais dans l'Inde ces classes n'avoient ni le même ordre ni les mêmes dénominations que chez les Egyptiens.

2°. La Philosophie ne s'enseignoit dans l'Inde comme dans l'Egypte que par tradition. M. l'Abbé Mignot observe que cette méthode est la premiere qui ait été usitée dans le monde & qu'elle est commune à tous les Peuples.

3°. A cette manière d'enseigner la Philosophie se joignoit la double Doctrine qui étoit en usage dans l'Inde, comme elle l'est encore aujourd'hui: les Philosophes des Indiens se réservoient la connoissance de leurs Mystères; & pour cacher au Peuple leurs véritables sentimens, ils ne lui proposoient que des énigmes ou des allégories. Les Prêtres & les Philosophes Egyptiens en usoient de même; mais M. l'Abbé Mignot observe que chez tous les Peuples on se conduisoit ainsi à l'égard du vulgaire.

4°. Il remarque qu'on ne voit aucun rapport entre les représentations des Dieux Indiens & celles des Dieux de l'Egypte.

5°. Le rapport est plus marqué dans le Dogme de l'immortalité de l'ame & de la Métempsycose. M. l'Abbé Mignot n'en est pas plus persuadé pour cela des communications de l'Egypte avec l'Inde. Le Dogme de l'immortalité de l'ame est aussi ancien que le monde, dit-il, & il peut être regardé comme un reste de la premiere tradition du genre humain. Quant à celui de la Métempsycose, il ne lui paroît pas avoir été inventé par les Egyptiens, il faisoit partie de la Doctrine des Chaldéens, & il étoit reçu dans tout l'Orient; ainsi il ne fournit point de preuve d'Egyptianisme dans l'Inde.

6°. La représentation du Phallus chez les Egyptiens & du Lingam chez les Indiens, a paru une des preuves les plus fortes pour établir que la Religion Indienne tire son origine de celle de l'Egypte: en conséquence M. l'Abbé Mignot entre ici dans un très grand détail, pour faire voir que cette représentation du principe de la génération est différente chez l'un & l'autre Peuple, qu'elle a été consacrée par d'autres que par les Egyptiens,

Digitized by Google

qu'elle l'étoit chez les Aſſyriens & dans les myſtères d'Adonis, d'où elle a été portée, ſuivant, lui en Egypte.

7°. L'honneur rendu aux vaches dans l'Inde ne lui paroît pas ancien, & il ne croit pas que ce culte ait été porté de l'Egypte dans l'Inde. D'ailleurs certains animaux utiles ont été reſpectés ainſi par tous les Peuples.

Il n'eſt pas plus frappé des autres rapports que l'on trouve entre les deux Peuples, tels que le reſpect pour les eaux du Gange que l'on compare à celui des Egyptiens pour le Nil; de la vie auſtère des Prêtres Indiens, de leurs abſtinences, de leurs macérations que l'on regarde comme une conformité avec ceux de l'Egypte; enfin le nom de Boudha donné dans l'Inde au Mercredi, comme celui de Thot en Egypte. Chez l'un & l'autre Peuple ce nom eſt celui de l'inventeur de leur Philoſophie. Celui de Boudha dans l'Inde eſt rendu par celui de Mercure, comme Thot chez les Egyptiens eſt le nom de la même Divinité.

Nous avons ſupprimé dans cet extrait toutes les autorités ſur leſquelles M. l'Abbé Mignot appuie ſon ſentiment. Ce détail nous auroit conduit trop loin. Après avoir ainſi entrepris de faire voir que tous ces traits de conformité ne prouvent rien; il ſe propoſe dans le troiſiéme Mémoire d'examiner la ſolidité des moyens par leſquels on prétend que ces communications ont pu ſe faire. Ils ſe reduiſent à trois. 1°. Les conquêtes des anciens Rois de l'Egypte dans l'Inde. 2°. La diſperſion des Prêtres Egyptiens occaſionnée par des perſécutions. 3°. Enfin le Commerce entre les deux Nations.

1°. Le premier de ces moyens n'eſt fondé, dit M. l'Abbé Mignot, que ſur le récit des Egyptiens & eſt détruit par l'Hiſtoire de l'Egypte & par celle de l'Inde. La conquête de l'Inde attribuée à Oſiris n'eſt qu'une fable & une pure Mythologie, & ſuivant quelques-uns même Oſiris n'étoit pas un homme. Nous nous bornons ici à citer les ſimples aſſertions de M. l'Abbé M.: il faut avoir recours à ſon Mémoire pour en voir les preuves. Une certaine reſſemblance entre les noms d'Oſiris & d'Iſuren Dieu des Indiens n'eſt d'aucune autorité, puiſque tout ce que l'on dit de ce dernier ne convient point au premier. Il eſt vrai que Bacchus n'étoit point inconnu aux Indiens: ils le nommoient *Dyonuſos*, mais ils le croyoient Aſſyrien; d'autres ont penſé qu'il étoit Indien. M. l'Abbé Mignot examine dans le plus grand détail tout ce qui concerne Oſiris, pour établir ſon ſentiment que les Indiens n'ont point admis le culte de cette Divinité.

La conquête de l'Inde par Séſoſtris paroîtroit plus favorable & moins ſuſpecte; mais il croit que c'eſt une hiſtoire feinte & ſuppoſée par les Prêtres Egyptiens. Ainſi les Indiens n'ont point reçu

reçu leur police des Egyptiens, & l'on n'en apperçoit dans l'Inde aucun veſtige.

1°. Les conquêtes d'Oſiris & de Séſoſtris n'étant point un moyen ſuffiſant pour établir la communication de la Doctrine, des pratiques & des uſages de l'Egypte, aux Indiens, on a recours à une autre voie, & l'on ſuppoſe que des Prêtres Egyptiens perſécutés dans leur Pays, paſſèrent dans l'Inde & y portèrent leurs ſuperſtitions. Ce ſentiment eſt encore, ſuivant M. l'Abbé Mignot, dénué de preuves. Ces perſécutions ou n'ont pas duré aſſez long-tems, ou ſont poſtérieures à l'établiſſement de la Philoſophie dans l'Inde.

3°. Il ne reſte donc plus que la voie du Commerce : mais on ſçait que les anciens Egyptiens n'étoient point Commerçans : on connoît leur inhoſpitalité & leur averſion pour la mer. Le peu de commerce qu'ils avoient avec leurs voiſins n'étoit que par terre & celui que Séſoſtris établit n'étoit qu'intérieur ; s'il eût deſſein d'en former un par mer, ſes vûes furent abandonnées par ſes Succeſſeurs. Pſammetique eſt le premier qui ait ouvert ſes ports aux Etrangers. On voit par ce détail que M. l'Abbé Mignot ne veut point qu'il y ait eu de communication entre l'Egypte & l'Inde. Il ne penſe pas de même à l'égard des Phéniciens & des Aſſyriens qui ont pénétré très-anciennement dans l'Inde. Il fait voir les veſtiges de cette communication. Après les Phéniciens, les Grecs y pénétrèrent, de même les Romains. Voilà ce qui porta dans l'Inde des traditions Juives, & des traces de Chriſtianiſme que M. l'Abbé Mignot développe.

Dans les deux Mémoires qui ſuivent, M. l'Abbé Mignot examine la Doctrine des Philoſophes de l'Inde & en fait la comparaiſon avec celle des Philoſophes des autres Pays.

La Philoſophie des anciens Indiens avoit les mêmes objets que celle des autres Peuples de l'Univers. Les Sages de l'Inde ont recherché la cauſe qui avoit formé ce monde ; ils ont examiné les principes des êtres, ils ont contemplé les aſtres & étudié leurs cours, pour fixer les ſaiſons, & pour régler les travaux de la Campagne, comme les autres hommes ; ils ont auſſi abuſé de ces connoiſſances pour prédire les événemens : l'étude de la morale n'a point été négligée par ces Philoſophes, leur dogme principal étoit qu'il falloit ſervir Dieu avec piété & ſe conſerver purs. Il ne faut pas confondre ici les Philoſophes avec le Peuple, il ne s'agit dans ces Mémoires que des premiers.

M. l'Abbé Mignot commence par ce que les Indiens ont cru de Dieu. Il penſe qu'ils ne reconnoiſſoient qu'un ſeul Dieu qui étoit lumiere, verbe ou raiſon. Les Mages & pluſieurs Philoſophes de la Gréce en ont eu la même idée. Les Indiens donnoient à cette Divinité toutes ſortes de perfections. De la contemplation de Dieu ils paſſèrent à celle de ce monde viſible

dont ils recherchèrent la cauſe & l'origine. Ils admettoient une cauſe intelligente qui avoit formé le monde, & cette cauſe eſt Dieu. Ils diſoient que tout étoit ſorti de Dieu & lui ſeroit un jour réuni. Dans leurs principes, la création n'eſt autre choſe qu'une extenſion que Dieu a faite de ſa propre ſubſtance, & la deſtruction, qu'une repriſe qu'il en fait. M. l'Abbé Mignot expoſe enſuite de quelle manière ils expliquoient cette émanation. Ils comparent Dieu à une araignée qui tire de ſon ſein le fil dont elle forme ſa toile ; d'autres diſent que Dieu voulant créer la matière ſe donna à lui-même une forme matérielle ; mais ces explications ne ſont que des allégories, puiſque ces Philoſophes ont particuliérement inſiſté ſur la parfaite ſpiritualité de Dieu.

Mais, quoiqu'ils regardaſſent Dieu comme l'Auteur de l'Univers, ils ne croyoient point qu'il l'eût formé immédiatement par lui-même ; il avoit, diſoient-ils, chargé de cette commiſſion ſon fils nommé *Bruma*. Ce monde eſt un compoſé de parties diſtinctes les unes des autres, diſpoſées avec un ordre admirable, unies par des rapports réciproques : la plûpart des Philoſophes ont cru que toutes ces parties étoient ſoutenues par une vertu cachée, répandue en elles ; ils l'ont appellée ame du monde. Les Indiens l'ont admiſe également, mais il paroît qu'ils ne la diſtinguoient pas de Dieu. Les Indiens d'à préſent ne font point difficulté d'admettre la pluralité des mondes.

Dans le dernier Mémoire M. l'Abbé Mignot fait voir que les Indiens admettoient une Providence, qu'ils croyoient que Dieu agiſſoit par le Miniſtère de quelques intelligences auxquelles ils donnoient le nom de Dieux. Il explique quelle étoit leur nature, celle de l'ame & tout ce qui concerne cette matière. Nous ne pourrions préſenter dans cet extrait d'une manière ſatisfaiſante toutes les recherches de M. l'Abbé Mignot, ſans nous engager dans un trop grand détail. Nous exhortons les Sçavans à lire ces Mémoires qui contiennent, pour ainſi dire, l'hiſtoire entière de la Philoſophie des anciens Peuples du monde. Rien n'y eſt hazardé, tous les paſſages des Auteurs que M. l'Abbé Mignot a employés, ſont cités au bas des pages. En général ſon ſentiment eſt que les Indiens n'ont rien reçu des Egyptiens ; qu'étant une Nation ancienne, ces Peuples ont puiſé en partie dans la ſource commune du genre humain, c'eſt-à-dire qu'ils ont emporté avec eux certaines connoiſſances lors de la diſperſion ; qu'ils en ont acquis d'autres, par le Commerce qu'ils ont eu avec les Chaldéens & avec les Mages dont ils étoient voiſins.

Digitized by Google

HISTOIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, année 1765. avec les Mémoires de Mathématiques & de Phyſique pour la même année. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1768.

SECOND EXTRAIT.

EN rendant compte précédemment des Mémoires de Mathématiques, renfermés dans ces Volumes nous réſervâmes pour un ſecond Extrait celui de ces Mémoires qui étoit le plus vaſte, & que nous ne pouvions faire connoître en peu de mots, c'eſt celui de M. de Mairan ſur la chaleur & le froid. Il forme pour ainſi dire un Traité complet ſur cette matière, & il occupe ſeul 124 pages *in*-4°, c'eſt-à-dire la cinquiéme partie du Volume.

L'objet de ce Mémoire eſt de faire voir que la chaleur du Soleil ne ſuffit point pour expliquer les différences qu'on obſerve entre l'été & l'hiver, qu'il faut recourir à une chaleur interne, permanente & univerſelle, répandue dans l'intérieur de la terre, indépendante de la cauſe des ſaiſons qui eſt dans la ſituation & l'obliquité du Soleil, ſoit que ce feu ſoit véritablement central, ou du moins très-profond; car M. de M. ne décide rien là-deſſus. Pour donner à cette propoſition tout le degré d'évidence dont elle eſt ſuſceptible, M. de Mairan traite d'abord des étés & des hivers purement ſolaires, Aſtronomiques & indépendans de toutes les cauſes locales ou internes, & il en donne la meſure pour tous les climats de la terre; il examine enſuite au moyen du Thermomètre obſervé dans tous les pays du monde, ce que ſont véritablement les étés & les hivers réels qui dépendent de toutes les cauſes, tant phyſiques & particulières, qu'aſtronomiques ou ſolaires; enfin dans la troiſiéme, il traite du feu central en particulier, & de pluſieurs objets de Phyſique relatifs à cette grande cauſe des phénomènes dont il s'agit. Nous allons ſuivre quelques momens notre Auteur dans ces différentes recherches, qui ſont toutes remplies de Géométrie, de Phyſique, d'érudition & de ſagacité.

M. de Mairan pour déterminer la meſure des étés Solaires où l'influence du Soleil ſur la chaleur, ſuppoſe avec Newton que la force du Soleil pour échauffer un climat eſt proportionnelle à ſa lumiere, ou à la quantité de ſes rayons. Il faut donc y faire entrer le nombre de ces rayons qui dépend du Sinus de la hauteur du Soleil ſur l'horiſon, le plus ou le moins de force ou de rayons qui reſte à la lumiere après ſon paſſage par l'atmoſphère, les diſtances réelles du Soleil à la terre, & la longueur du ſéjour que fait le Soleil ſur l'horiſon: ces quatre élémens de l'été ſolaire ou aſtronomique ſont diſcutés ſéparé-

Digitized by Google

ment de la maniere la plus complete.

Pour comparer la chaleur du Soleil en été avec ſa chaleur en hiver, M. de M. fait voir qu'elles ſont d'abord en raiſon des Sinus des hauteurs ſoſtitiales du Soleil, & non pas comme les quarrés de ces Sinus ; il eſt vrai que M. Fatio dans ſon Traité des murs inclinés à l'horiſon pour les arbres fruitiers, emploie les quarrés des Sinus, parce qu'il ſuppoſe que le choc oblique des rayons de lumiere étant décompoſé par cette obliquité n'eſt employé qu'en partie à la production de la chaleur ; cela eſt vrai dans les chocs des fluides & des corps ſenſibles, mais les rayons ſolaires rencontrent tant de corps qui leur ſont perpendiculaires qu'on ne peut y ſuppoſer une ſemblable décompoſition ; M. de Mairan répond ſpécialement à toutes les objections qu'on peut faire contre ſon hypothèſe, qui d'ailleurs étoit déjà celle du célèbre Halley écrivant ſur cette matière en 1693. Il répond auſſi à la queſtion qu'on pourroit lui faire ſi la force de la chaleur ſolaire eſt bien proportionnelle à la lumiere ou au nombre des rayons, & ſi la communication, la complication de chaleur qui réſulte de leur nombre n'en rend pas les effets plus grands. Pour lever cette difficulté, M. de Mairan rapporte une expérience qu'il fit avec des miroirs plans dont la lumiere ſe réfléchiſſoit ſur des Thermomètres ; il trouva toujours que la montée de la liqueur ou du mercure à chaque nouvelle réflexion, ou la nouvelle chaleur communiquée au Thermomètre qui n'alloit guère qu'à 2, 3 ou 4 degrés de plus par un ſimple miroir, étoit toujours proportionnelle au nombre des miroirs qui l'avoient produite, double ou triple, c'eſt-à-dire que ſi un ſeul miroir fait monter la liqueur de 3 degrés, deux miroirs réunis le font monter de ſix & trois miroirs de 9 degrés : cela prouve la propoſition de Newton, & l'hypothèſe adoptée par M. de Mairan, & même d'une maniere d'autant plus concluante que les matériaux de l'expérience & l'opération même renferment tous les accidens de la lumiere qui entrent dans les calculs de M. de Mairan, la réflexion, la pénétration & la réfraction.

Les rayons du Soleil en pénétrant dans l'atmoſphère y ſont affoiblis & diſperſés, & ils le ſont beaucoup plus à l'horiſon que dans toute autre ſituation du Soleil, parce qu'ils ont à parcourir dans ce cas-là au travers de l'atmoſphère un chemin beaucoup plus long. Suivant les expériences auſſi ingénieuſes qu'exactes de M. Bouguer, la force de la lumiere du Soleil pour nous, quand il ſe lève ou qu'il ſe couche, eſt 166 fois moindre qu'elle n'étoit avant ſon entrée dans l'atmoſphère, & à 17 degrés de hauteur, elle en eſt la moitié. M. de Mairan fait voir par des formules algébriques la maniere dont on pourroit calculer le chemin que font les rayons dans l'atmoſphère, & par conſéquent la perte de la lumière,

Digitized by Google

mais il s'en tient au réſultat de l'expérience, pour ne pas entrer dans l'examen de toutes les hypothèſes que le calcul ſuppoſeroit.

Le troiſiéme élément que M. de Mairan fait entrer dans le calcul de la chaleur du Soleil, eſt celui de ſes diſtances réelles à la terre ; il eſt plus éloigné de nous d'un trentiéme en été qu'en hiver, ainſi ſa lumiere eſt moindre d'un quinziéme ; il eſt vrai que le Soleil emploie 8 jours de plus à parcourir le demi-cercle de l'été, ce qui doit répandre un peu plus de chaleur dans notre hémiſphère boréal, mais il obſerve que cela ne doit pas influer beaucoup ſur la chaleur du jour ſolſtitial auquel il rapporte tous ſes calculs, & que même cela eſt balancé par la durée du jour vrai qui dans notre hémiſphère eſt plus long au ſolſtice d'hiver, enſorte qu'il regarde ce petit élément comme tout à fait négligéable.

Mais le 4e & l'un des plus conſidérables des élémens de ce calcul, conſiſte dans la durée des jours qui dépendent des arcs ſemidiurnes à différentes latitudes, & cette partie eſt l'objet d'un long article dans le Mémoire de M. de Mairan. Le jour dure 8 heures en hiver & 16 heures en été ſous la latitude de Paris ; ainſi le Soleil éclaire deux fois plus long tems en été ; il nous procure par cette ſeule raiſon 4 fois plus de lumiere, car cette durée allant toujours en croiſſant par un mouvement uniformément accéléré doit être comme les quarrés des tems ; d'ailleurs on ſent aſſez que la chaleur du jour ſolſtitial ou du 21 de Juin participe de celle de tous les jours précédens, ſans quoi la nuit ſeroit auſſi froide que celle du 21 Décembre ; & cela prouve que l'on doit faire entrer dans le calcul, non la durée ſimple du jour, mais ſon quarré.

De ces quatre élémens, l'Auteur compoſe une formule générale Algébrique pour l'expreſſion de l'été & de l'hiver ſolaire, par laquelle il forme une table où l'on voit pour chaque degré de latitude les étés & les hivers ſolaires, leurs différences & leurs rapports. Ainſi pour la latitude de Paris, on y trouve l'été ſolaire exprimé par le nombre 16196, l'hiver par le nombre 963, la différence eſt 15233, & le rapport eſt celui de $16\frac{81}{100}$ à 1. Nous verrons bientôt la maniere d'exprimer tout cela en degrés du Thermomètre. Cette différence de l'été à l'hiver eſt plus grande à pareille latitude dans l'hémiſphère auſtral de la terre, à cauſe de la grande diſtance du Soleil qui concourt avec l'hiver de ces Pays-là, & qui par conſéquent en augmente le froid, au lieu de 15233, M. de Mairan trouve 16410, & il indique une maniere abrégée de convertir les étés & les hivers ſolaires d'un hémiſphère en ceux de l'autre, en changeant ſeulement l'expreſſion des diſtances. Mais comme ce calcul dans la Zone torride & dans la Zone glaciale exige des conſidérations particulières, M. de Mairan les traite ſéparément avec beaucoup de ſoin & de détail. Il fait voir

Digitized by Google

par exemple, que ſous l'équateur il n'y a pas une égalité parfaite entre l'hiver & l'été, mais que cette égalité ſe trouve à 1° 47′ 30″ de latitude boréale, où la diſtance du Soleil plus grande dans les ſignes ſeptentrionaux diminue la chaleur provenante de l'augmentation des arcs ſemidiurnes en été ; c'eſt ce point que l'Auteur appelle le parallèle d'égalité, l'équateur des étés & des hivers ſolaires. L'hémiſphère auſtral eſt donc à cet égard plus grand que le boréal de 3° 35′, & c'eſt autour de ce point d'origine que ſe fait la converſion des étés en hivers & des hivers en étés d'un hémiſphère, par un paſſage inſenſible mais graduel.

La plus grande difficulté de cette théorie roule ſur la difficulté de déterminer la valeur & le rapport des étés & des hivers ſolaires, des Zones glaciales ou polaires, où le Soleil ne ſe couche point en été & ne ſe lève point en hiver. Comment en évaluer les arcs ſemidiurnes ? Comment exprimer ce jour ſolſtitial continu précédé & ſuivi de 30 ou 40 autres jours continus, ou celui qui eſt le ſeul continu, comme il arrive ſous le cercle polaire. M. de Mairan conſidère ici, comme dans les autres Zones, une ſerie alternativement croiſſante de l'hiver à l'été & décroiſſante de l'été à l'hiver ; il imagine les grands arcs ſemidiurnes & ſeminocturnes des Zones polaires, comme ſi le Soleil rallenti ſur l'horizon ou ſous l'horiſon y ſéjournoit plus de 12 heures avant & après le midi, de toute la quantité de jours qu'il ne s'eſt point couché ou levé aux approches des ſolſtices. Mais pour parvenir à cette évaluation, il remonte au principe & refond toute cette théorie relativement à ſon ſujet & à ce nouveau point de vûe des jours continus. D'abord il calcule la portion toujours apparente de l'écliptique ſur l'horiſon qui repréſente le tems de lumiere continue, ou qui eſt au-delà du parallèle de limite des jours continus dont la déclinaiſon eſt toujours égale au complément de la latitude ; il ne néglige point dans ce calcul la réfraction qui produit ſeule pluſieurs jours de lumiere continue, mais il fait voir que cette attention eſt bien facile ; elle ne demande que d'imaginer la latitude donnée plus grande de 32′ pour l'été & plus petite pour l'hiver.

Mais ce qu'il y a de plus important, dit M. de Mairan, à remarquer ſur les Zones polaires, c'eſt que tous les élémens de leurs hivers ſolaires, non-ſeulement deviennent zéro quand le Soleil ne ſe lève plus, mais moins que rien ou négatifs, puiſque le Sinus de la hauteur du Soleil eſt négatif, d'où il ſuit que le rapport de l'été ſolaire à l'hiver, après avoir paſſé par l'infini aux environs du cercle polaire, devient pour ainſi dire, plus qu'infini en approchant davantage des poles, puiſqu'il devient le rapport entre une quantité finie & une qui eſt moins que rien. Ainſi pour 75° de latitude on trouve 13 & — 1 pour les nombres repréſentatifs des étés &

Digitized by Google

des hivers ſolaires; dans ce pays-là le Soleil pendant 108 jours ne quitte point l'horiſon, & pendant 94 jours ne s'y lève jamais, en ne conſidérant cependant que le centre ſeul du Soleil.

C'eſt ainſi que M. de Mairan après avoir calculé toutes les manieres dont le Soleil peut échauffer les différens Païs de la terre, en donne le réſultat dans une table détaillée, dont les nombres devroient être les mêmes que ceux des degrés de chaleur obſervés dans les mêmes Païs; mais on verra bientôt quelle énorme différence il devroit y avoir dans les étés ſolaires, & combien il y en a peu dans les étés réels, & c'eſt delà qu'il réſultera que la cauſe principale des étés réels n'eſt point la chaleur du Soleil.

Les étés & les hivers réels qui font la matière de la ſeconde Section du Mémoire de M. de Mairan ſe tirent facilement de l'obſervation des Thermomètres, les obſervations Météorologiques faites à Paris pendant 56 ans étant toutes combinées enſemble donnent + 26 degrès pour la plus grande chaleur moyenne de l'été à Paris, meſurée ſur le Thermomètre de M. de Réaumur, auquel il réduit tous les autres, & — 6 degrés pour le plus grand froid moyen; mais comme ces degrés ſont des milliémes parties du Volume total de la liqueur du Thermomètre, M. de M. aime mieux ſe ſervir du nombre total 1026, ou 994 pour exprimer les degrés de chaleur; or ces nombres ſont dans le rapport de 32 à 31, d'où il ſuit que la chaleur réelle de l'air à Paris en été ou en hiver ne diffère que d'un trente-deuxiéme. Dans cette maniere d'évaluer la chaleur on part d'un point où la liqueur du Thermomètre, ſeroit pour ainſi dire, anéantie ou compénétrée & réduite à rien par le froid. M. Amontons aimoit mieux partir du degré de froid qu'il ſuppoſoit devoir réduire l'air à ne ſoutenir aucune charge par ſon reſſort, qui répondroit à 206 degrés de froid ſur le Thermomètre de M. de Reaumur; mais M. de Mairan obſerve que M. Amontons ne commençoit pas d'aſſez loin, puiſque par les expériences faites à Petersbourg le 25 Décembre 1759 & le 6 Février 1760 le Thermomètre deſcendit à 170 degrès & au-delà, ce qui ſemble indiquer que le degré de froid poſſible dans la nature paſſe bien celui qu'adoptoit M. Amontons, & ce qui nous rapproche de la façon de compter les degrés que M. de Reaumur & M. de Mairan ont choiſie.

Mais ce qu'il y a de bien ſingulier dans l'immenſité des obſervations du Thermomètre que M. de Mairan a raſſemblées, c'eſt de voir par-tout que ces 26 degrés ſont la plus grande chaleur moyenne de l'été, & cela dans la Zone Torride ſous l'Equateur même, & dans la Zone glacée au fond de la Laponie & au-delà des mers glaciales; il la trouve telle par les obſervations ſuivies de M. Bouillet à Beziers, de M. Cathelin à Marſeille, de

Digitized by Google

M. le Préſident Bon à Montpellier, de M. Marcorelle à Toulouſe, par celles de Malte, d'Alger, de Cadiz, de la Martinique, de Cayenne, du Perou, des Iſles de France, de Madagaſcar, de Bourbon, de Rodrigue, du Cap de-Bonne-Eſpérance ; il trouve la même choſe par les obſervations de M. Deliſle à Pétersbourg, par celles d'Upſal, & de Tornea, & il rencontre même des inductions ſemblables dans le Recueil des Voyages au Nord, qui tous prouvent que la mer n'eſt glacée que ſur les côtes, & qu'au large ou en mer ouverte on jouit d'une température qui paroît rentrer dans l'ordre de cet été réel, égal ſur toute la ſurface de la terre. M. de Mairan obſerve même que cela doit avoir lieu dans la Zone Polaire auſtrale, malgré le préjugé général qu'on a ſur le grand froid de cette partie du globe : il cite un voyage de Gonneville fait en 1503, & d'autres Auteurs qui prouvent à cet égard l'égalité des deux Zones ; s'il eſt un point de Phyſique, dit M. de Mairan, intéreſſant & conſtaté par mille obſervations différentes, c'eſt celui de cette intenſité de chaleur à-peu-près égale entre les étés de tous les climats de la terre.

Nous paſſons donc enfin à la 3e Section qui renferme les conſéquences fondamentales que M. de M. tire des deux premières, & ſur-tout une table générale de comparaiſon qui contient les émanations centrales de chaleur, d'où réſultent les étés & les hivers rationnels, c'eſt-à-dire produits par le feu central & l'action immédiate du Soleil tout-à-la-fois.

Ce feu central ou cette cauſe principale de chaleur réſulte clairement de la diverſité trouvée entre les différences calculées & les différences obſervées de l'été à l'hiver, & l'on n'a que cette proportion à faire : l'excès de la chaleur du Soleil, en été, ſur ſa chaleur en hiver, eſt à celle-ci, comme l'excès de la chaleur actuelle & réelle, obſervée en été ſur celle de l'hiver, eſt à la quantité dont la chaleur produite par la cauſe fondamentale ſurpaſſe la chaleur totale & réelle de l'hiver. C'eſt par une ſemblable analyſe ou eſpéce d'inverſe qu'on remonte du rapport donné des chaleurs réſultantes du concours des deux cauſes, & du rapport des chaleurs produites par une de ces cauſes, à la chaleur produite par la ſeconde cauſe ; c'eſt cette analogie que M. de Mairan avoit déjà démontrée en 1719 dans un Mémoire lu à l'Aſſemblée publique de l'Académie des Sciences. Cette chaleur permanente eſt donc, comme dit M. de Mairan, la baſe ſur laquelle s'élèvent alternativement les degrés de la chaleur ſimplement ſolaire en été, ou en hiver, pour faire les ſommes qui doivent réſulter de l'obſervation & qui ſont entre elles dans le rapport de la chaleur abſolue de l'été à celle de l'hiver. Nous avons dit ci-deſſus que les valeurs de l'été & de l'hiver ſolaires étoient 16196 & 963 à Paris,

Digitized by Google

Paris, & que les valeurs réelles étoient 1026 & 994, d'où il s'enſuit que l'émanation centrale eſt $\frac{994+16196-1026+765}{1026-994}$; ce qui vaut 992 degrés thermométriques : il s'enſuit auſſi que le feu central eſt à l'hiver ſolaire à Paris comme 491 eſt à 1.

Sans ce feu central & ſes émanations la terre & tout ce qui la compoſe ne ſeroit, ſuivant M. de Mairan qu'un bloc de glace ſtérile & inanimé; la chaleur du Soleil ne produiroit que 20 degrés de chaleur, & il en faut mille pour conſerver à l'eau ſa fluidité. C'eſt ce feu central qui cauſe l'égalité des étés, car les étés ſolaires allant toujours en croiſſant, du moins juſqu'à 74 degrés de latitude, les émanations centrales diminuent de maniere à faire une compenſation & à rétablir l'égalité; M. de Mairan penſe que cette diminution vient de ce que la croûte de la terre a pu ſe durcir davantage, là où l'action des étés ſolaires étoit la plus forte, d'où l'on conçoit que la réſiſtance étant plus grande, les émanations centrales doivent être en raiſon inverſe de ces mêmes chaleurs. A l'égard des froids exceſſifs qu'on éprouve dans certains climats, comme en Siberie, M. de Mairan penſe que cela vient de la grande hauteur de ces Pays, atteſtée par M. Gmelin dans ſa deſcription de l'Empire Ruſſien, ou bien de la grande denſité du terrein qui fait obſtacle aux émanations centrales. Tout cela eſt diſcuté fort au long dans le Mémoire de M. de Mairan. Il fait voir auſſi que la température de la mer doit être d'environ $10\frac{1}{2}$, comme on l'obſerve réellement, que la chaleur de l'atmoſphère doit aller en diminuant à meſure qu'on s'élève, parce que les couches ſupérieures étant les plus rares retiennent moins de chaleur; c'eſt ainſi que M. de Mairan a ſçu lier & aſſujettir toutes les parties de l'Univers au ſyſtême du feu central, & en déduire tous les phénomènes que nous ſommes à portée d'obſerver. Il s'élève en finiſſant juſques à la conſidération des mondes planétaires; après avoir indiqué tous les traits d'analogie qui ſe trouvent entre les planètes & la terre, il obſerve que le ſyſtême de la pluralité des mondes préſentoit une difficulté que la découverte du feu central fait diſparoître. Si notre globe étoit porté à la place de Saturne, notre eau dit Newton, y ſeroit perpétuellement glacée; à la place de Mercure elles s'en iroit en vapeur; mais dit M. de Mairan, rétabliſſons le feu central dans Saturne & dans Mercure, les hivers de l'un & les étés de l'autre ſeront comme ceux de la terre; je ne déciderai point, ajoute-t-il, ſi l'Auteur de la Nature a voulu en effet peupler ces mondes d'êtres vivans & ſenſibles, ce que j'en affirmerai ſeulement, c'eſt que le domicile des habitans y paroît être tout préparé, & que dans le cas favorable au ſyſtême du feu central, l'harmonie & la magnificence de l'Univers ne furent jamais ſi frap-

pantes. On ne pouvoit tirer du calcul & de l'expérience un plus bel aſſemblage de vérités, un total mieux lié & plus lumineux, un ſyſtême plus fécond & plus convaincant, mieux raiſonné, plus ſçavant & plus important par ſes applications dans toutes les parties de la Phyſique.

Incendio del Veſuvio accaduto li 19 d'Ottobre del 1767 deſcritto dal P. D. Gio. M. della Torre, Napoli 1767, della Stamperia e a ſpeſe di donato Dampo, 30 pages *in*-4°. avec figures.

Le P. de la Torre, célèbre Phyſicien de Naples, Bibliothécaire de S. M. le Roi des deux Siciles, & Directeur de ſon Imprimerie Royale, donna il y a quelques années une hiſtoire du Mont-Véſuve & de ſes différentes éruptions, à commencer depuis l'année 79 de J. C. Cette hiſtoire qui a été traduite en François & imprimée à Paris, ſe terminoit à la 23e éruption qui fut celle de 1751, l'Auteur ne pouvoit manquer de donner un ſupplément relatif aux dernieres, & ſur-tout à la 27e qui vient d'arriver, & dont les ravages ne ſont pas encore oubliés dans les environs de Naples; c'eſt ce qu'il a exécuté dans le petit Ouvrage que nous annonçons; il eſt dédié à Miladi Walpole, Veuve du Miniſtre célèbre d'Angleterre, retirée à Naples, où elle vit ſous le nom de Comteſſe d'Orford, dans la Société des gens de Lettres. Le P. de la Torre logeoit dans la maiſon de Campagne de cette Dame à S. *Giorgio à Cremano* ou *S. Iorio*, pendant le cours de ſes obſervations, & c'eſt elle qui a le plus contribué à lui faire entreprendre & rédiger ce nouveau travail dont il lui fait hommage dans ſon Epître Dédicatoire.

Le P. de la Torre commence ſa narration par un expoſé de l'état où le Véſuve étoit avant la 25e éruption qui commença le 23 Décembre 1760, & après la 26e qui commença le 28 Mars 1766; il décrit le territoire des environs, le vallon ou l'entonnoir intérieur du Véſuve, l'origine & la formation des petites montagnes formées de tems à autres dans ce gouffre, & leurs éboulemens, ainſi que les bords du baſſin qui s'étoient écroulés en différens endroits, & il donne les figures néceſſaires pour l'intelligence de ce qui doit ſuivre.

Depuis la fin de 1766 juſqu'au mois de Mars 1767, on ne voyoit de Naples au-dehors du Véſuve aucune apparence d'embraſement, ſi ce n'eſt la fumée qui de tems à autres a coutume d'en ſortir, mais au dedans du gouffre il s'élançoit des matières fondues, des pierres, des écumes, des ſcories ardentes avec beaucoup de ſable qui élevèrent peu-à-peu le plan intérieur & en formèrent, comme auparavant, une petite eſpéce de montagne, qui croiſſant peu-à-peu, commença à être vûe de Naples au mois de Mars 1767: elle ſe faiſoit remarquer par deſſus la ſeconde montagne qui s'étoit formée depuis 1757.

Digitized by Google

Au mois de Mai l'on vit des étincelles de feu lancées du ſommet de cette troiſiéme montagne ; on voyoit quelquefois pendant la nuit du feu ſur les bords du baſſin, & une lumiere réfléchie, qui partoit du fond de l'entonnoir, ces feux augmentèrent pendant les mois de Juin, Juillet, Août & Septembre qui furent très-chauds & pendant leſquels il ne tomba aucune pluie ; on commença à voir des pierres & des écumes embraſées, lancées à 1000 ou 1200 pieds de hauteur & de petits ruiſſeaux de matières liquefiées qui couloient par-deſſus les bords du baſſin. Vers le milieu de Septembre ces matieres augmentèrent & l'on voyoit de Naples au commencement d'Octobre un torrent de feu très-vif & très-large.

Cet océan de matières liquides ſe gonfloit & débordoit ſur-tout du côté de Naples. Après les grandes pluies qu'il y eut vers le 13 & le 14 d'Octobre ces phénomènes augmentèrent, & l'on commença d'entendre un rebondiſſement intérieur qui ſe faiſoit ſentir dans tous les environs. Le 19 d'Octobre au ſoir le bruit devint beaucoup plus fort, & il reſſembloit à une décharge d'artillerie ; il s'éleva de la bouche du Véſuve une colonne de la plus noire & de la plus épaiſſe fumée, que le vent diſperſa ſur la mer & ſur le baſſin de Naples juſqu'à la diſtance de cinq ou ſix lieues ; ſur les ſept heures les coups étoient ſi forts que les fenêtres & les portes des maiſons de Naples en étoient ébranlées, quoique à 2 lieues de diſtance ; on les entendoit remuer, & quelques-unes même s'ouvrirent d'elles-mêmes ; on ſentoit dans l'air une odeur de brulé, & la fumée couvroit encore la Ville de Naples ; quelques heures après la montagne ſe rompit vers le haut, du côté d'Ottaiano qui eſt au Nord du Véſuve, il en ſortit un torrent de feu qui remplit tout le vallon & qui ſe diviſa du côté de Reſina, d'Ottaiano, & de Somma, ſur la plateforme appellée *Atrio del Cavallo*, qui eſt à la moitié de la hauteur du Véſuve. Après cette rupture le bruit diminua conſidérablement ; on continua cependant d'entendre encore des éclats ſemblables à ceux d'une décharge d'artillerie, juſqu'à cinq heures du matin. Le 20 au ſoir les coups recommencèrent, & à 8 heures ſur-tout on entendoit, même de Naples, une ſorte de mouvement qu'on n'avoit pas entendu depuis 1737, c'étoit un gargouillement interne, ſemblable à celui d'un étang de matière liquide qu'on auroit arrêté de force, & à de la poix bouillante, qu'on auroit verſée dans de l'eau froide. Il ſembloit que la montagne alloit ſe fendre en divers endroits ou crever en l'air par l'effort des matières qu'elle contenoit, & ce fut en effet la même nuit que ſe forma vers le ſommet une vaſte ouverture par laquelle ſortit une grande lave qui coula dans le vallon & enſuite dans les Campagnes voiſines juſqu'à deux lieues

de diſtance, vers S. Iorio. Le bruit ceſſa vers le minuit, mais le feu ne diminuoit point.

Le 21 Octobre le Véſuve parut tranquille, & continua cependant à jetter au-dehors des matières liquides. Le 22 à midi le bruit recommença comme il avoit été le 20, il devint même plus fort; on entendoit les coups, le rebondiſſement, le gargouillement, & l'on appercevoit au travers de la fumée un feu beaucoup plus vif, ſoit dans le vallon, ſoit au ſommet de la montagne. La fumée devint ſi épaiſſe qu'il ſembloit être preſque nuit; il tomba dans toute la Ville de Naples une pluie légere d'une cendre fine, mais graveleuſe, qui aux environs du Véſuve reſſembloit à un petit gravier ſpongieux; à une heure le bruit ceſſa, mais le feu & la pluie de cendres continuèrent d'en ſortir en abondance. Le 23 le Véſuve fut tranquille, mais il y eut encore des cendres, & le 24 au matin toutes les rues de Naples, & les toits des maiſons en étoient couverts de l'épaiſſeur d'un quart de ligne, de même que le 25; depuis ce tems-là il n'y eut plus d'éruption, du moins juſqu'au 13 Novembre que le P. de la Torre écrivoit ſa relation.

Le 8 dernieres pages de ce Mémoire ſont employées à donner l'explication des figures qui repréſentent les ruptures & la forme du Véſuve, & à décrire les matières qui en ſont ſorties dans cette 27e éruption. La lave qui a coulé par torrens forme un ſeul corps de matière liquide, plus tenace & plus épaiſſe que du verre fondu, qui a depuis 4 juſqu'à 20 pieds d'épaiſſeur; elle eſt denſe & peſante ſeulement dans ſa partie inférieure, à cauſe de la preſſion des parties ſupérieures; quand elle eſt réfroidie elle reſſemble beaucoup à une pierre brillante & d'un gris-brun, elle eſt fort élaſtique & ſonore; elle eſt moins peſante en total que la pierre naturelle du Véſuve, parce qu'elle eſt pleine de pores, mais ſes parties ſolides ſont beaucoup plus peſantes que la pierre. La partie qui ſe trouve dans le milieu de la hauteur de la lave eſt moins denſe & moins peſante, celle de la ſurface eſt pleine de trous ou de cavités très-ſenſibles; il y en a qui reſſemble à de la brique & de la terre mal vitrifiée, d'autre à du machefer, & d'autre qui eſt friable comme du ſucre ou de la gomme brulés. Telles ſont les matières brulées ou vitrifiées qui ont coulé par torrens, du haut du Véſuve; aſſez ſemblables à celles qui ſont ſorties dans d'autres éruptions des ouvertures latérales faites à la racine de la montagne du côté de la mer. On remarque dans cette lave encore chaude un mouvement inteſtin de fermentation ou de gonflement qui s'exerce principalement dans les parties les moins chargées, & qui eſt quelquefois ſi conſidérable qu'il reduit en pouſſière une partie de cette matière. Ces laves conſervent pendant quelques heures la couleur

Digitized by Google

rouge de l'embraſement & pendant pluſieurs mois les reſtes de leur chaleur. Cette lave eſt ſi dilatable qu'au lieu de deborder ſur le baſſin du Véſuve, elle força par ſon gonflement la montagne à s'ouvrir par le côté & ſortant avec impétuoſité elle alla frapper contre les montagnes d'Ottaiano & de Somma, & continuant à cheminer dans la vallon, alla ſe perdre dans la lave de 1766 qui couvre l'*Atrio del Cavallo*, au couchant ou au Nord-Oueſt du Veſuve, à mi côte, ſans cependant atteindre les Campagnes cultivées qui ſont ſur les racines du Véſuve, vers Portici & vers Nola.

La cendre qui eſt tombée à Naples ſous la forme d'une pluie très-fine, étant vûe à la loupe paroît une écume métallique & vitrifiée, réduite en une poudre très-fine; elle reſſemble beaucoup à ces ſublimations chymiques ou à ces fumées métalliques ou minérales qui s'élèvent dans la manipulation de certains métaux. Elle ne renferme que très-peu de parties attirables par l'aimant; elle ne fait aucune eſpéce d'effervescence avec du jus de citron ou du vinaigre. Elle a été miſe dans des creuſets avec de la poudre de charbon, il ne s'eſt revivifié aucune partie ferrugineuſe, & elle n'a pas été plus attirable par l'aimant; ainſi le ſable que jette le Véſuve paroît être une véritable écume & la cendre une fumée métallique.

Le P. de la Torre explique auſſi ce gargouillement qui quelquefois s'eſt fait entendre dans les éruptions du Véſuve & qui fut entendu, ſur-tout le 20 Octobre 1767, pendant trois heures, juſques à Naples: il l'attribue à l'abondance de pluie qui tomba quelques jours auparavant. Cette eau, qui réduite en vapeurs occupe un eſpace quatorze mille fois plus grand que dans ſon état naturel, doit avoir 57 fois plus de force que la poudre à canon dont la matière ne ſe dilate que 244 fois, & dut contribuer beaucoup à l'éruption; celle qui étoit renfermée dans les cavernes qui furent crevées pour lors, arrivant dans le gouffre ſucceſſivement, put produire ce bruit extraordinaire qui précéda la rupture de la montagne.

La déclinaiſon de l'aiguille aimantée étoit à Naples en 1767 de 15 degrés à l'Oueſt, mais depuis le 25 Octobre juſqu'au 31 elle étoit le matin de 16, vers le midi du 14 & le ſoir de 15; ainſi le matin la déclinaiſon étoit plus grande qu'à l'ordinaire, à midi elle étoit plus petite, & le ſoir elle étoit dans ſon état naturel. Depuis le 1er juſqu'au 11 de Novembre elle étoit le matin à 15 & le ſoir à 14; il paroît donc que l'acide vitriolique répandu pour lors dans l'air en plus grande quantité qu'à l'ordinaire, & la fumée du Véſuve influoient ſur le mouvement de l'aiguille; l'Auteur avoit déjà traité de cette matière dans le IVe Tome de ſa Phyſique, auquel il renvoie le Lecteur.

Digitized by Google

Parmi les phénomènes qu'il a obſervés on doit compter les nuages formés après l'éruption. Ils environnent quelquefois le Véſuve de ſi près qu'ils paroiſſent être collés à ſon ſommet, malgré le vent qui les pouſſe vers la montage de Somma ; il paroît que toutes les matières du Véſuve étant alors très-féches & très arides, elles pompent & attirent avec force l'humidité de l'air qui ſe raſſemble tout autour en forme de nuages.

Le P. de la Torre a auſſi obſervé des éclairs en forme de fléches enflammées qui s'élançoient du Véſuve dans le tems qu'il jettoit de la cendre & du gravier ; il les regarde comme n'étant que la flamme morte & legère qui occupoit le ſommet du gouffre.

Il y a bien d'autres phénomènes dignes d'obſervation dans les embraſemens du Véſuve, mais il faut les voir dans l'hiſtoire de ce volcan donnée par le P. de la Torre, ou dans les 30 Auteurs qu'il cite lui-même à la fin de ſon Livre, comme ayant écrit ſur cette matière d'une maniere intéreſſante. On trouvera de très-grands détails à ce ſujet dans un nouveau voyage d'Italie qui eſt actuellement ſous preſſe, & qui paroîtra à la fin de l'année en 8 Volumes *in*-12. chez De-ſaint rue du Foin ; ce Libraire l'a déjà annoncé au public comme la relation la plus étendue & la plus complete que l'on ait eue ſur l'Italie.

DESCRIPTION D'UN DIPTYQUE CONSULAIRE TROUVÉ à Limoges.

CE monument qui eſt fort dégradé par les injures de l'air, auxquelles il a demeuré long-tems expoſé, eſt d'ivoire, & à 9 pouces & demi de hauteur, ſur 4 pouces & demi de largeur.

Il repréſente le Conſul aſſis dans ſa Chaire Curule, & placé dans la loge qu'il occupoit aux Spectacles qu'il donnoit au Public. Cette loge eſt ſoutenue par deux colonnes d'ordre Corinthien, ſurmontées d'un fronton dans l'angle duquel eſt une coquille ; on voit ſur le piedeſtal de chaque colonne une petite Cariatide, poſée ſur une boule. On voit auſſi la partie antérieure de la Chaire Curule où ſe remarquent deux têtes de lion, de la tête de chacun de ces lions pend un anneau deſtiné ſans doute pour paſſer les bâtons des Porteurs.

Le Conſul y paroît aſſis, revêtu des habillemens qui diſtinguoient ſa dignité, en voici le détail.

Il a une premiere robe qui deſcend juſqu'aux talons, les manches extrêmement juſtes ſont arrêtées par les poignets, rien n'y reſſemble mieux que les aubes dont les Prêtres ſe ſervent pour la Meſſe.

Au-deſſus de cette robe il en a une ſeconde brodée qui laiſſe voir la premiere, étant un peu plus

Digitized by Google

courte, & dont les manches ne deſcendant que juſques au coude, ſont légèrement retroussées, & entr'ouvertes par le deſſous.

Sa troiſiéme robe eſt appellée dans les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions *faſcia Conſularis* ou *colobium* ou *ſubarmalis* qui étoit de pourpre, elle paroît chargée de Broderies, dont nous aurions dit quelque choſe, ſi ces broderies n'étoient preſqu'entiérement effacées. Elle eſt d'une ſeule piéce ſans manches; & à-peu près comme les chapes des Egliſes, à l'exception qu'il y a une piéce qui pend ſur le devant, 2°. qu'elle eſt croiſée ſur l'eſtomac, 3°. qu'elle vient s'agrafer au-deſſous du bras droit, 4°. qu'elle a une queue traînante qui paroît fort longue.

Cette queue eſt ramenée du côté droit ſur les genoux du Conſul, & ſuſpendue ſur ſon bras gauche qui eſt étendu, & porte le *Scipio* ou bâton de Commandement, ſurmonté de l'aigle Romaine, & terminé par l'image de l'Empereur.

La main droite eſt élevée, & ſerre un rouleau ou petit bâton arrondi par les bouts, qu'elle ſemble prête à jetter. On prétend que ce rouleau étoit une eſpéce de voile, *mappa circenſis*, deſtinée à donner le ſignal pour commencer les jeux, c'eſt ce qu'on ne ſçauroit décider; tout ce qu'on voit bien diſtinctement c'eſt que ce rouleau eſt plus gros aux deux extrêmités que dans le milieu.

Les traits du viſage ſemblent annoncer un jeune homme de 25 à 26 ans ſans barbe, les cheveux épais, bien peignés, ornés circulairement de deux rangs de boucles, de la forme à peu près des perruques des Eccléſiaſtiques, mais ſans toupet, & tombant juſques vers le milieu du front.

La chauſſure qui eſt plate & arrondie comme une mule du Palais, renferme le pied juſqu'au-deſſus de la cheville, & eſt arrêtée ſur le cou du pied par deux eſpéces de rubans.

Au-deſſus du fronton de la loge à droite & à gauche, ſont des médaillons où ſont repréſentés un Empereur & une Impératrice, & dans le milieu de la partie ſupérieure eſt un troiſiéme Médaillon d'Empereur, ſur lequel règne dans toute la largeur du diptyque une guirlande ſupportée par deux Symboles de victoire, ou de fortune, dont les pieds ſont ſur une boule, les aîles éployées, & qui ſont vêtues comme les Lacédémoniennes.

Le tout eſt ſurmonté par l'inſcription ſuivante:

PROCOP' ANTHEM' ANT' FIL'

Procopius Anthemius Anthemii filius.

ce qui fait connoître que le Conſul repréſenté eſt Anthemius, dont le premier Conſulat tombe ſous 454, & qui fut Conſul une ſeconde fois, & antepénultiéme Empereur d'Occident en 466 ou environ.

Digitized by Google

Des trois Médaillons le plus élevé, & dont la figure paroît la plus jeune, appartient à Valentinien III qui fut tué en la même année 454 par Maxime. Le ſecond qui eſt ſur la droite, & dont la figure paroît la plus âgée, appartient à l'Empereur Martien, dont le regne avoit commencé en 450, & le troiſiéme qui lui eſt parallèle, ſur la gauche, appartient à l'Impératrice Pulcherie ſa femme.

Les viſages de ces trois Médaillons ſont un peu détruits, les têtes ſont également couronnées de deux rangs de perles, & leurs cheveux ſont nattés.

Nous n'ajouterons que deux remarques, la premiere qu'Anthemius étoit fort jeune au tems de ſon premier Conſulat qu'il exerça à Conſtantinople,

Conſcenditque ſenum puer ipſe curulem,

dit ſon Panégyriſte (*).

La 2e qu'il dut ſon avancement à l'Empereur Martien qui lui avoit fait épouſer ſa fille unique d'un premier Mariage.

Nous ne croyons pas devoir en dire d'avantage ſur l'explication de ce monument (†), & peut-être en avons-nous trop dit dans un tems où l'on marque tant d'indifférence (pour ne pas dire de mépris) pour les recherches de cette eſpéce. Si cependant on demande des détails ſur l'origine, l'Empire, les actions & les Loix d'Anthémius, nous donnerons ce qu'on trouve épars à ce ſujet dans différens Auteurs.

(*) Sidonius Apollinaris in Anthemii Panegyrico. Verſ. 208.

(†) *Bonarotti* Senateur de Rome a publié un Diptyque de *Baſile le jeune.*

ÉLÉMENS

ÉLÉMENS DE FORTIFICATION ET DE L'ATTAQUE ET de la défenſe des places : contenant les ſyſtêmes des Auteurs les plus célèbres, neuf ſyſtêmes de l'Auteur, l'Analyſe & la comparaiſon de tous ces ſyſtêmes, la fortification irrégulière & celle de Campagne, les changemens qui peuvent contribuer à la perfection des Ouvrages extérieurs, le calcul des mines, la pouſſée des terres & des voutes, l'art de camper & de retrancher une armée, deux nouvelles méthodes de conduire les travaux d'un ſiége ; un Traité abrégé du Lavis ; un Dictionnaire des termes de fortification, de guerre & d'artillerie, &c. Par M. Trincano, Ingénieur extraordinaire de Sa Majeſté pour les Princes Etrangers, Profeſſeur de Mathématiques de l'Ecole des Chevaux-Legers de la Garde ordinaire du Roi, des Pages de la Chambre de Sa Majeſté, &c. A Paris, chez J. B. G. Muſier fils, Libraire, Quai des Auguſtins, au coin de la rue Pavée, à S. Etienne ; à Verſailles, chez Lefevre, Libraire au Château. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1 Vol. *in*-8°. de 418 pages & 32 planches en taille-douce.

M. Trincano, afin de contribuer aux progrès de l'art militaire, à celui de la fortification, de l'attaque & de la défenſe des places, a compoſé ces élémens dans l'ordre qui lui a paru le plus propre pour ſervir même à ceux qui n'ont aucune teinture de cet art. Il ſe propoſe de les conduire par degrés juſqu'aux connoiſſances les plus relevées & de les mettre à portée, non-ſeulement de juger ſainement du fort & du foible d'une place & de tous les ouvrages de fortification, mais encore de former des projets utiles. La fortification, dit-il, eſt dans le cas des autres Sciences & Arts ; les plus avancés ſont dans l'adoleſcence, ſi on en excepte la Géométrie qui a fait quelques pas de plus. Il penſe avec raiſon qu'on peut aller plus loin encore que les Vauban & les Coehorn auxquels il ne laiſſe pas de rendre la juſtice qui leur eſt dûe. Il exhorte les Militaires à travailler ſérieuſement à l'étude des fortifications & de la guerre en général, en imitant les Romains qui adoptoient ce qu'ils trouvoient de meilleur chez les Etrangers.

Il commence ſon Ouvrage par donner des définitions exactes & des principes raiſonnés ; enſuite il préſente une idée de la fortification des anciens, ſon origine, ſes progrès juſqu'à la fortification moderne. Il traite des Ouvrages extérieurs, de leur deſtination, de leurs avantages, de leurs défauts ; il propoſe à cet égard des changemens & rend compte de leur utilité. Il regarde comme un abus de donner aux Citadelles la forme du quarré ou du pentagone ; il propoſe une nouvelle méthode d'en conſ-

truire à moins de frais & de plus fortes. Il fait connoître les Auteurs qui ſe ſont le plus diſtingués dans l'art de fortifier, analyſe leurs ſyſtêmes, en développe les défauts & les avantages, & fait voir en quoi celui qu'il propoſe eſt préférable. Après ces réflexions il entre dans un plus grand détail ſur les fortifications & tout ce qui les concerne, le campement des armées, l'attaque & la défenſe des places, la levée d'un ſiége, la capitulation. Cet Ouvrage eſt terminé par un Traité du Lavis de la fortification & de la place, & par un Dictionnaire des termes uſités en ce genre; ces termes ſont accompagnés des définitions & des explications néceſſaires pour donner une plus grande intelligence de la choſe qu'ils expriment. Ainſi l'Auteur a voulu renfermer dans cet Ouvrage les matières les plus intéreſſantes pour tout Militaire jaloux de s'inſtruire & d'agir avec intelligence dans les différentes circonſtances que la guerre fait naître. Il s'eſt attaché à établir des principes clairs & évidens, écartant tout ce qui lui a paru ſuperflu : l'expérience qu'il a acquiſe dans différens ſiéges & dans les travaux de fortifications qu'il a fait exécuter, doit prévenir le Lecteur en faveur de cet Ouvrage. Les vûes nouvelles qu'il renferme, la maniere dont l'Auteur préſente ſes méthodes & celles que l'on connoiſſoit donnent lieu de croire que ce Traité ſera favorablement reçu du Public. C'eſt le témoignage que M. Bezout en porte dans ſon Approbation.

SUITE DE L'ESSAI SUR LA RAISON, AVEC UN NOUVEL examen de la queſtion de l'ame des Bêtes. Par M. de Keranflech.

Qui legit, intelligat. Matth. 13. 14.

A Rennes, chez Julien Vatar père, & Julien-Charles Vatar fils; & ſe trouve à Paris chez Durand neveu, Libraire, rue Saint Jacques. *in*-12. 1768.

LORSQUE l'*Eſſai* ſur la Raiſon, publié en 1765 par M. de Keranflech, parut, nous en rendîmes un compte détaillé (1), quoique nous fuſſions bien perſuadés que nous travaillions pour un petit nombre de Lecteurs. La plûpart, eſclaves de l'imagination & des ſens, ont une répugnance marquée pour les Ouvrages abſtraits, dont la lecture exige de l'étude, de l'attention, de la méditation. Aujourd'hui on parle ſans ceſſe d'*expériences*; mais l'on n'entend par-là que ce qui frappe les ſens externes: on ne daigne pas donner ce nom aux obſervations qu'on peut faire, lorſ-

(1) Décemb. 2 Vol. 1765, & Novemb. 1766.

que rentrant en ſoi-même, & ſe dégageant, pour ainſi dire, de la matière, on examine ce qui ſe paſſe dans le fond de l'ame, dans l'exercice de cette faculté intelligente, qui quoique unie au corps, ne laiſſe pas d'avoir ſes fonctions propres.

On ſe rappellera que, ſuivant l'Auteur, le *monde intelligible* eſt le monde des eſprits, l'élément des intelligences, *milieu* infini, néceſſaire, increé, immenſe, qui en nous affectant des diverſes réalités qu'il renferme, & qui ſont nos idées, nous apprend tout ce que nous ſçavons : que cette lumiere qui nous éclaire, & dont l'uſage ou la participation nous donne la qualité de *raiſonnables*, eſt immédiatement préſente à nos eſprits, & n'eſt autre qu'une lumiere divine, & qu'ainſi c'eſt en Dieu que nous *voyons* tout ce que nous voyons. Un ami à qui M. de K. écrit, auroit deſiré voir la réfutation de ce que Locke & d'autres modernes diſent ſur l'origine des idées. Mais que diſent-ils ? Que les ſens, les voyages, les aventures, les expériences, &c. excitent & développent des idées : en un mot, ils parlent des moyens d'ouvrir l'eſprit, de l'aggrandir, de le former, de le perfectionner. Or qui ne prétend la même choſe ? « En tout ſyſtême, tout cela eſt » vrai ; les *ſens* & la *réflexion* ſont » deux cauſes occaſionelles de la » lumiere ; mais cela ne dit pas de » quelle nature eſt cette lumiere » qui nous éclaire. Encore un coup, » les *ſens* & la *réflexion* nous occaſionnent, nous procurent des » idées, voilà ce qu'on explique » aujourd'hui. Mais que ſont ces » idées ? Où ſont-elles ? Voilà ce » qu'on n'explique pas..... mon » ſyſtême étant démontré, le leur » ſubſiſte, & le leur étant démon- » tré, le mien ſubſiſte auſſi ».

Juſqu'ici l'Auteur n'avoit eu recours qu'aux lumieres naturelles pour traiter la queſtion Philoſophique qui concerne la nature de la *raiſon* : il invoque maintenant celles que fournit l'Ecriture Sainte.

Il obſerve d'abord que la *ſageſſe* eſt un terme qui peut avoir différens ſens. Car il peut déſigner l'habitude de ſe conformer au bon ſens, l'exactitude à conſulter la régle du devoir, & à la ſuivre ; ou indiquer la lumiere même, la régle qu'il faut conſulter & ſuivre pour être *ſage*. Celle-ci eſt la ſageſſe *directrice*, l'autre eſt la ſageſſe *dirigée*. Dieu eſt la *ſageſſe même*, parce qu'il eſt le tréſor inépuiſable des idées de toutes vérités, qu'il renferme l'*ordre* & la régle de tout ce qui penſe. Il eſt *ſage*, parce qu'il agit invariablement d'après ce qu'il voit en lui.

Nos eſprits peuvent devenir *ſages*, mais ils ne peuvent devenir la *ſageſſe*. Ainſi le fondement de la dénomination de *Sage* en Dieu même, diffère de la ſageſſe, qui eſt ſa lumiere, comme la *régularité* de la *régle*. « La ſageſſe Divi- » né, attribut divin, eſt la *régulari-* » *té* de Dieu, & ſa ſageſſe Divi- » ne, qui eſt lumiere, eſt la régle

Digitized by Google

» même ». Or cette ſageſſe *éclairante* n'eſt pas un ſimple attribut de la Divinité. L'Ecriture lui attribue des actions propres, des ſentimens, des intentions, des volontés, de l'amour, de la haine, &c. L'Auteur cite à cet égard différens paſſages connus de la Sageſſe, des Proverbes, &c; & il en conclut 1°. que la raiſon qui nous éclaire eſt cette même Sageſſe que célèbrent les Auteurs Sacrés. 2°. Que la Raiſon qui nous éclaire eſt une perſonne Divine. 3°. Qu'elle s'eſt fait homme. 4°. Qu'elle eſt Jeſus-Chriſt lui-même. 5°. Que par conſéquent J. C. eſt Dieu.

Ces conſidérations conduiſent l'Auteur à d'autres réflexions ſur différens dogmes du Chriſtianiſme, principalement l'Euchariſtie; à cet égard nous ſommes obligés de renvoyer à l'Ouvrage, que nous ne pourrions qu'affoiblir par une courte analyſe. Nous dirons ſeulement un mot d'une idée que M. de K. ne donne que pour une conjecture; c'eſt que l'ame de Jeſus-Chriſt a été créée & hypoſtatiquement unie au *Verbe*, avant la création du monde, ou du moins dans ce tems-là même. Les raiſons ſur leſquelles il ſe fonde ſont 1°. que l'Ecriture Sainte repréſente la *Sageſſe*, tantôt comme increée, tantôt comme créée: deux dénominations qui ſe concilient aiſément dans ſon hypothèſe. 2°. Jeſus-Chriſt le Rédempteur du monde exiſtoit du tems de Job: *Credo quòd redemptor meus vivit.* 3°. Quand S. Paul (*Hebr.* 10) dit *hoſtiam & oblationem noluiſti: Corpus autem aptaſti mihi.... tunc dixi: ecce venio*, il ſemble indiquer que l'ame du Sauveur exiſtoit dès le tems des Sacrifices de l'ancienne Loi, dont Dieu étoit mécontent. 4°. Jeſus-Chriſt étoit médiateur entre Dieu & les Anges. Cette médiation étoit générale. Par l'union hypoſtatique du Verbe, toutes les Créatures ſont ennoblies, & le monde devient digne de Dieu. Le Médiateur a donc dû exiſter du moins en même tems que les Anges. 5°. Lorſque Jeſus-Chriſt ditoit à ſon Père (*Joan.* 17) *clarifica me... claritate quam habui priuſquàm mundus eſſet apud te*; ce n'eſt pas comme Dieu qu'il faiſoit cette demande: ſon ame exiſtoit donc dans un état de gloire avant la création du monde. 6°. Il eſt ordinaire aux Auteurs Sacrés d'appeller Jeſus-Chriſt le *chef*, le *commencement*, le *premier* de toutes les créatures, &c.

L'Auteur fait enſuite en peu de mots le réſumé de toute ſa Doctrine. L'Ame de l'homme eſt en quelque ſorte ſituée entre la Divinité & la matière, d'un côté unie à Dieu, de l'autre à ſon corps. Nous ne voyons aucun objet, ni d'une viſion ſenſible, ni d'une viſion intellectuelle que par l'interpoſition d'un *objet immédiat* qui repréſente à l'ame, qui lui eſt unie, celui auquel elle penſe. Cet *objet immédiat* n'eſt jamais que la ſubſtance de l'Etre Suprême, à qui par conſéquent nos eſprits ſont unis. Il n'y a qu'une *raiſon*, qu'une Sageſſe commune à tous les eſprits, un ſeul *ſens*

Digitized by Google

commun, un ſeul ordre, &c. De-là cette conformité, cette Communauté d'idées qui part de la même ſource, & qui atteſte l'union de tous les eſprits à la Sageſſe Suprême.

Nos *perceptions* ſont des unions actuelles de nos ames à nos idées. Or l'Auteur a montré de pluſieurs manieres que nos idées ſont en Dieu, à qui par conſéquent nos ames ſont unies. Elles le ſont auſſi au principe d'amour qui les porte invinciblement vers le bien, & ce principe eſt Dieu ſeul.

Nous ſommes unis à la cauſe efficiente qui nous modifie ſelon des Loix conſtantes & invariables; & il n'y a de *vraie cauſe* que Dieu. Cette ſouveraine raiſon à laquelle tous les eſprits ſont unis, leur manifeſte les régles éternelles de la morale, leur inſpire la haine & l'indignation contre le crime, l'amour de la vertu, & accable de remords, de troubles, & de frayeurs les ſcélérats & les impies. L'union des eſprits à la raiſon éternelle & infinie eſt plus intime que celle qui les attache aux corps. Celle-ci ceſſera un jour : la premiere au lieu de finir, ſe reſſerrera de plus en plus.

On ne peut diſconvenir que cette Philoſophie ne ſoit noble & ſublime. Elle élève l'ame & lui donne d'elle-même des idées grandes & majeſtueuſes. Elle fournit à la morale des fondemens ſolides, qu'aucun autre ſyſtême ne remplacera jamais par rien d'équivalent. Paſſons au *Nouvel examen de la queſtion de l'ame des bêtes.*

Après tout ce qui a été écrit ſur cette matière, il ſemble qu'il eſt difficile de ne pas répéter ce qui a déjà été dit. Nous oſons néanmoins avancer que l'Auteur préſente cette queſtion ſous un point de vûe nouveau à bien des égards, qu'il la traite d'une maniere véritablement Philoſophique, & que, par une liaiſon ſenſible & naturelle d'idées & de raiſonnemens, il rajeunit en quelque ſorte & fortifie des penſées qui ne lui appartiennent pas en propre. Il reſſerre la queſtion dans ſes véritables limites, en écartant tout ce qui lui eſt étranger. Il obſerve ſur-tout qu'ici, comme en une infinité d'autres cas, ce n'eſt pas d'après le rapport des ſens, mais ſur la vûe évidente de principes clairs, qu'il faut ſe décider.

Au fond il ne peut y avoir que deux ſyſtêmes ſur cet objet. Ou les bêtes ne ſont que des *machines*, où il faut reconnoître dans elles une ſubſtance penſante, intelligente, unie à la *Raiſon*.

Ceux qui ont imaginé des opinions mitoyennes, qui ont admis des *milieux* entre un méchaniſme pur & ſimple, & une *ſpiritualité* auſſi véritable que la nôtre, ſe ſont écartés de la vraie route. Ce n'eſt pas que l'Auteur prétende, comme quelques uns l'ont imprudemment avancé, qu'il n'exiſte que des eſprits & des corps. Il y a peut-être des créatures qui ne ſont ni corps ni eſprits; mais nous n'en avons

Digitized by Google

aucune idée, & la véritable Philoſophie ne part que de principes évidens : elle ne court pas après des poſſibilités, après des *peut être*, qui n'éclairciſſent rien. Il faut donc bannir de cette recherche Philoſophique les ſubſtances qui ne ſeroient ni corps ni eſprits ; il faut enſuite conſidérer le ſyſtême des machines, comme le plus ſimple, & s'y arrêter s'il n'eſt pas démontré impoſſible ; parce que dès-lors il eſt le ſeul vrai, par la raiſon même de ſa ſimplicité. Mais s'il eſt démontré faux, on peut paſſer à celui des eſprits : enfin ſi la fauſſeté de celui-ci eſt encore prouvée, on doit alors abandonner la queſtion comme inſoluble, ſans recourir à des ſubſtances poſſibles dont on n'a aucune idée.

L'Auteur diviſe ſes recherches en trois parties. Il traite d'abord des opinions *mitoyennes* que leurs Partiſans n'ont jamais pu expliquer.

Quand on leur a demandé ce qu'ils entendoient par *forme ſubſtantielle*, par *ame materielle* & non *matière*, par ame *ſenſitive* & non *penſante*, par ame *penſante & non réfléchiſſante*, par de la *matière ſubtiliſée & raffinée juſqu'à penſer*, par *qualité occulte*, &c. jamais ils n'ont pu attacher aucune idée claire à ces mots. Quelle indécence d'ailleurs de ſuppoſer que Dieu ignore ou mépriſe l'ordre, en ſoumettant abſolument à la matière ce qui eſt plus noble qu'elle, & ne lui donnant d'autre fin. On veut d'ailleurs que l'ame des bêtes *penſe*, ſans *réfléchir*, & qu'elle n'ait que des idées directes ; comme ſi on n'étoit pas auſſi forcé à lui accorder la réflexion que la *penſée*. Un chien qu'on appelle d'une fenêtre, fait un circuit & va chercher la porte : donc il penſe, dit-on, car une machine eût eſſayé de monter directement, & rien de plus. Que ne conclut-on pareillement qu'il *réfléchit*, puiſqu'avec une penſée directe, il n'eût fait auſſi qu'eſſayer de monter directement ? Il y a de l'eſprit ſans doute dans les actions des animaux, comme il y en a dans tous les effets de la nature ; il n'y en a même que trop, pour croire qu'il leur appartient. Si c'eſt par leur eſprit propre qu'ils font des ouvrages merveilleux, des actions ſurprenantes, comment concilier avec cette prétendue ſagacité leur ineptie & leur invincible ſtupidité en certains cas, où il y a une infinité moins de difficultés à vaincre ? Comment ſuppoſer d'ailleurs que ſous un Dieu juſte les bêtes ſouffrent, ſans eſpoir de dédommagement dans une autre vie ? Un chien aime ſon Maître juſqu'à ſe ſacrifier pour lui, & ce Maître lui ôte la vie ſans ſe rendre coupable. Ce chien, dit-on, n'agiſſoit pas librement, ſon Maître ne lui devoit rien. Quoi ? on ſe croira autoriſé à rendre le mal pour le bien ; nous exterminerons impunément un être dont nous ſommes aimés, & nous nous croirons diſculpés en diſant que ce malheureux imbécille ne pouvoit s'empêcher de nous aimer ? Direz-vous que Dieu nous a donné un empire

abſolu ſur les brutes ? Dites donc auſſi qu'il leur a refuſé ce qui auroit rendu cette conceſſion contraire à ſa juſtice & à ſa ſageſſe. Enfin on a ſolidement prouvé la ſimplicité & l'incorruptibilité de notre ame : de Saints Docteurs ont encore établi la néceſſité d'une autre vie, par la conſidération des déſordres & des crimes qui règnent dans celle-ci. Vérités que le ſyſtême qui admet de l'intelligence dans les bêtes, offuſque, & contre leſquelles il fournit des armes aux incrédules.

Dans la ſeconde partie l'Auteur diſcute l'opinion du Père Bougeant, opinion que, vers l'an 1728, le P. Fleuriau l'aîné, étant Profeſſeur de Philoſophie au Collége de la Flèche, communiqua comme une plaiſanterie qui lui paſſoit par la tête, ſans rien dicter ſur ce point à ſes Ecoliers. Il l'appelloit le ſyſtême des *Diablotins*. M. de K. le réfute ſérieuſement. Le P. Bougeant devoit avant tout démontrer l'impoſſibilité du ſyſtême de Deſcartes, il convient au contraire qu'il eſt poſſible. Pourquoi recourir à des voies compoſées, & abandonner les plus ſimples ? Valoit-il d'ailleurs la peine de placer dans le corps d'une bête des ſubſtances raiſonnables, ſi elle ne raiſonne point? Car le P. Bougeant prétend que les bêtes ne réfléchiſſent pas. C'eût été employer un moyen extrêmement grand pour une très-petite fin. Dira-t-on que Dieu a voulu punir ainſi les Anges rebelles ? C'eſt recourir gratuitement aux cauſes morales. Et puis ſi la juſtice de Dieu eſt ſauvée, ſa ſageſſe ne l'eſt pas ; il n'eſt pas moins jaloux de la ſimplicité de ſes voies que de ſa juſtice. L'adreſſe ſingulière des animaux en certains cas ne ſe concilie pas mieux avec leur extrême ſtupidité, dans ce ſyſtême que dans les opinions mitoyennes. S'ils avoient une ame intelligente, des idées diſtinctes, ils articuleroient, & ſe formeroient bientôt un langage. Enfin ce ſyſtême fait diſparoître ce qu'il y a d'admirable en eux : il rabaiſſe infiniment l'Ouvrage du Créateur, tandis que celui des bêtes-machines en donne la plus grande idée. C'eſt auſſi celui que l'Auteur adopte dans la troiſiéme Partie, pour pluſieurs raiſons.

1°. Parce qu'il fait admirer l'intelligence productrice des animaux, en nous montrant la ſimplicité de ſes moyens & de ſes voies. 2°. Parce qu'il nous donne une plus grande idée de la preſcience Divine & de la Providence. 3°. Parce qu'il eſt plus conforme à ce qu'exigent la ſageſſe, & la juſtice de Dieu. 4°. Parce qu'il eſt plus conforme à l'Ecriture & à la Religion en général. 5°. Enfin, parce qu'il forme un magnifique coup d'œil, & fait conſidérer le monde matériel ſous le plus admirable point de vûe.

C'eſt en traitant ce dernier point que l'Auteur préſente une nouvelle maniere de concevoir les machines, laquelle ne ſera bien ſentie que par les Géomètres. Il compare la formation des animaux avec la matière ſeule & du mouvement,

Digitized by Google

à une équation qu'il s'agit de conſtruire géométriquement. Le Géomètre n'a que des lignes à compliquer ; le Créateur, pour former des animaux, doit compliquer des ſolides, des os, des nerfs, &c. Il y a plus ; le monde matériel tout entier, eſt la *Conſtruction* du monde intelligible. C'eſt un problème digne de la ſageſſe & de la puiſſance de la Divinité. Que d'*indéterminées*, que d'*inconnues* à comparer & à combiner ! L'équation eſt d'une infinité de degrés & d'un nombre infini d'inconnues. Nous ne pouvons qu'indiquer ce point de vûe : pour le développer il faudroit copier ce morceau dans l'Ouvrage, & nous ne ſerions même entendus que de peu de perſonnes. Mais nous devons dire que plus on approfondira cette idée, plus on y trouvera de la grandeur & de la ſublimité. Si elle étonne & confond l'imagination, elle relève infiniment la puiſſance & la majeſté de l'Etre Suprême.

Après cela qu'on ne demande pas que l'Auteur explique les opérations des bêtes. Il déclare qu'il n'en eſt pas capable ; mais qu'on ne conclue rien de cet aveu contre ſon ſyſtême. Dieu doit-il être réduit à ne ſçavoir faire que ce qu'on ſçait expliquer ? Si l'on ne comprend pas comment Dieu peut exécuter, avec de l'étendue & du mouvement, tout ce que nous voyons faire aux animaux, cette incompréhenſibilité n'empêche pas que le ſyſtême ne ſoit clair. L'incompréhenſibilité de l'Etre Suprême n'empêche pas que ceux qui admettent un Dieu ne paſſent pour admettre une choſe claire.

ESSAI SUR LES MŒURS DU TEMS.

Video meliora..... *Ovide.*

A Londres, & ſe vend à Paris chez Vincent, Imprimeur-Libraire, rue S. Severin. 1768. 1 Vol. *in*-12. de 324 pages.

» J'ai vu, dit l'Auteur, les erreurs de mon ſiécle, & j'ai » publié ces avis : je puis avoir mal » vû & mes avis peuvent être mauvais, mais mes intentions ſont » droites ». Il s'adreſſe aux riches en faveur des Pauvres, il recommande la population, il propoſe quelques réformes dans notre éducation, il attaque le luxe & il ſe propoſe de faire voir que nos ancêtres qui ne connoiſſoient, dit-il, ni le raffinement lucratif du luxe, ni les reſſources du Commerce, ni les chef-d'œuvres productifs des Arts, vivoient plus riches & plus heureux que nous.

L'Auteur parle d'abord des Sociétés d'Agriculture & des Cultivateurs. Il veut que les Sociétés d'Agriculture au lieu de faire des Livres pour l'inſtruction des gens qui ne

ne ſçavent pas lire, s'occupent à récompenſer. Il cite à cette occaſion l'exemple de M. Colombet, Curé de S. Denis ſur Sarthon, qui diſtribua ſa dîme par parties à ceux qui avoient le mieux exploité un terrein, nourri de plus beaux moutons, engraiſſé plus de cochons & récolté de meilleurs fromens. Ces récompenſes, dit-il, ſont plus que tous les Ouvrages réunis de toutes les Sociétés de l'Europe. Il propoſe d'aggréger à ces Sociétés d'Agriculture tous les grands & les riches du Royaume, & il voudroit que chacun d'eux fût obligé à ſa réception de donner une certaine ſomme qui ſeroit deſtinée à récompenſer ceux des Laboureurs, qui auroient le mieux cultivé un champ & qui ſervît à faciliter les Mariages. Il voudroit encore que toutes les graces accordées par le Roi fuſſent ſujettes à la même taxe, il impoſe de même ceux qui achetent le droit de ſortir de la claſſe où la nature les a fait naître. Mais ce qui paroît le plus mériter ſon attention, c'eſt une impoſition ſur tout garçon aiſé qui ſans une raiſon honnête ne ſe lieroit pas par le nœud ſacré du mariage. Cette ſomme ſerviroit à remplacer l'inutilité dont un Célibataire eſt dans l'Etat. C'eſt ce que les Romains appelloient *æs uxorium* qui étoit une amende impoſée par les Cenſeurs ſur tous ceux qui n'étoient pas mariés. Par la même raiſon, il deſireroit que le nombre des Réguliers ou Moines fût un peu diminué, d'autant plus, dit-il, que l'on en trouve beaucoup qui s'occupent peu des devoirs de leur état. Le ſecond article contient des avis aux Riches en faveur des Pauvres, les inſtrumens les plus utiles & les plus néceſſaires pour la culture des terres ſont les bras, ce ſont eux qui font la fertilité des Campagnes; on ne ſçauroit donc trop les multiplier en facilitant les Mariages.

Dans l'avis ſur l'Education, l'Auteur prétend que celle de nos Colléges pourroit être meilleure, mais que toute défectueuſe qu'elle eſt, elle eſt préférable à la plûpart de celles que l'on propoſe. Elle a au moins, dit-il, un avantage: elle eſt pratiquée, & preſque toutes celles que l'on imagine ſont impraticables: par telle méthode que l'on propoſe, on ne parviendra jamais à faire entendre le Latin en deux ans à des enfans de ſept à huit ans. On veut les occuper pendant tout le tems qu'ils ne ſont pas ſuſceptibles de bien ſaiſir les principes & le méchaniſme d'une Langue, & pour cela on ne leur apprend que des choſes de pur agrément qui ne ſervent qu'au plaiſir, & que d'ailleurs on peut apprendre pendant le cours des études. « Or, dit l'Auteur, c'eſt pour remplir ce vuide que nos Pères qui, » s'ils n'avoient pas autant d'eſprit » que nous, avoient au moins autant de bon ſens, ont imaginé » d'occuppper les enfans à ce que » l'on appelle humanités ». Ces quinze premières années de l'enfance ſont moins précieuſes que les deux années ſuivantes. D'ailleurs,

ajoute-t-il, dans les Colléges on accoutume les enfans à la vie réglée, à la discipline, à l'ordre, & l'on prépare leur cœur à recevoir les précieuses semences de la Religion; à une vie frugale & dure, à un sommeil réglé; on les exerce par des promenades éloignées & par des exercices qui fortifient leur corps; c'est, dit il, un diminutif de cette éducation mâle de Lacédémone.

Quoique partisan de l'éducation des Colléges, l'Auteur n'en dissimule pas les défauts. Il pense que l'on devroit s'occuper davantage de la Langue Françoise & de notre histoire, ainsi que de celle de nos voisins; qu'on apprît aux jeunes gens les traits principaux de la vie de nos grands hommes. Il voudroit pour cela que l'on fît un *Selectæ à Patriis*; qu'en Rethorique, en même-tems qu'on lit les Auteurs Grecs & Latins, on s'occupât aussi de l'étude de nos bons Auteurs. Mais objectera-ton, il faudroit étendre le tems des classes: il répond à cela que, quoique les Professeurs ayent besoin de repos & les Ecoliers de récréation, il faut convenir que les congés sont trop multipliés. Il propose encore de donner dans les Colléges une légère teinture de Géographie & de fonder une Chaire pour quelques Langues modernes de l'Europe.

Il pense que trop d'enfans du peuple se livrent à l'étude sans y avoir aucune disposition, que ces enfans enorgueillis de leur éducation mépriſent leurs parens & leur état, & deviennent dans la suite des membres inutiles qui ne font rien, ou, qui pis est, s'occupent à faire de mauvais Ouvrages. Il y a deux siécles que nous ne sçavions pas lire, aujourd'hui nous sommes trop doctes. Il faudroit donc exclure des classes tous les jeunes gens de cette espéce qui n'annoncent aucune disposition.

L'avis aux meres sur l'éducation des filles n'est qu'une histoire de deux Amans que les vûes intéressées des parens ont rendus malheureux.

Dans l'avis aux grands & aux petits sur le luxe, l'Auteur entreprend de faire voir que l'abus des Lettres & des Arts favorise le luxe, que le luxe qui confond & bouleverse toutes les conditions étant dans l'opinion des hommes, on ne peut le détruire qu'en changeant ces opinions. « Il faut, dit-il, qu'il y ait » des Sçavans & des Gens de Lettres dans une Nation, mais il ne » faut pas que toute une Nation soit » sçavante ou Lettrée; & tant que » tout le monde voudra se mêler » d'avoir de l'esprit & de faire imprimer cet esprit, nous deviendrons gueux, vains & paresseux; » nos Villes & nos Campagnes se » dépeupleront, parce que les gens à » *esprit* ne se marient pas. » Il s'éleve également contre l'abus des Arts, c'est-à dire qu'il blâme l'usage que nous faisons de ces Arts pour des objets de luxe, au lieu de les employer à de grands monumens. « Nous n'avons, dit-il, » ni Fontaines, ni maison de Ville,

Digitized by Google

» ni Hôpitaux, ni Marchés (il en » excepte la nouvelle Halle) nos » Tribunaux, ajoute-t-il, sont en- » tassés dans un vieux Palais, la » Bibliothèque du Roi est dans une » maison Bourgeoise ; les tableaux » du Roi sont cachés dans des ma- » gasins ; le Clergé n'a pas de pied à » terre, quand il s'assemble ».

Ce petit Ouvrage est terminé par l'avis aux Modernes sur les Anciens ; le libertinage, dit l'Auteur, contribue à dépeupler l'Europe ; pour nous élever nous abaissons nos Pères, cependant nous leur sommes inférieurs dans le Physique & dans le moral.

DEUXIÉME LETTRE SUR UNE NOTICE DES RÉGIONS qui composoient l'Empire Romain (1).

MESSIEURS,

Voici la notice des Diocèses, ou des Régions, qui composoient l'Empire Romain, telle qu'elle se trouve dans le Manuscrit dont j'ai eu l'honneur de vous parler.

Incipiunt nomina XI. regionum continentium infrà se Provincias CXIII. Italia. Gallia. Africa. Hispania Illyricus, Thracia. Asia. Oriens. Pontus. Ægyptus. Britannia. In Italiâ Provinciæ sunt numero XVII.

Campania in quâ est Capua. Tuscia cum Umbriâ. Emilia. Flaminia in quâ est Ravenna. Picenum. Liguria, in quâ est Mediolanum. Venetia cum Histris, in qua est Aquileia. Alpes Coiciæ. (1). *Samnium. Apulia cum Calabria, in quâ est Tarentus. Bruttia cum Lucania. Retia prima, Retia secunda. Sicilia. Sardinia. Corsica. Alpes Graiæ.*

Galliarum Provinciæ numero XVII.

Viennenses. Narbonenses prima. Narbonenses secunda. Aquitania prima. Aquitania secunda. Novempopulana. Alpes Maritimæ. Belgica prima, in quâ est Trevesis. Belgica secunda, in quâ est transitus ad Britanniam. Germania prima super Rhenum. Germania secunda, ut suprà. Lugdunensis prima super Rodanum. Lugdunensis secunda super Oceanum. Lugdunensis tertia ut suprà. Senoniana. Maxima Sequanorum. Alpes Graiæ.

In Africa sunt Provinciæ numero VI.

Proconsularis, in quâ est Carthago. Numidia. Byzantium. (2) *Tripolis. Mauritania Sitifensis. Mauritania Cesarienses.*

In Hispania sunt Provinciæ numero VII.

Taraconenses. Carthaginenses. Beticæ. Lusitania, in quâ est Emerita.

(a) La premiere Lettre est dans le mois de Juillet.

(1) Cottiæ.

(2) Byzacium.

Digitized by Google

Gallicia. Insulæ Baleares (3). *Tingitana trans fretum, quod ab Oceano terras infusum intrat* (4). *Inter Calpen & Gebennam.*

In Illyrico sunt Provinciæ numero XVIIII.

Dalmaca supra mare. Pannonia prima, in quâ est Syrmium. Pannonia secunda. Valeria. Prevales. Mæsia superior. Epyrus vetus. Epyrus nova. Panpica. Noricus (5) *Ripensis suprà Tanubium. Noricus Mediterranea. Suavia. Dardania. Hemeryontus. Dacia. Scythia. Creta insula. Achaia. Macedonia. Thessalia.*

In Thracia sunt Provinciæ numero VII.

Thracia prima. Thracia secunda. Mæsia inferior. Sithia inferior. Europa in quâ est Constantinopolis quæ priùs Eccus dicta sive Bizancium (6). *Rodopa.*

In Asia sunt Provinciæ numero XII.

Asia ipsa, in quâ est Ilium, id est Troia Lycia. Galatia. Lydia. Caria. Hellespontus. Pamphilia. Pisidia. (7) *Frigia prima. Frigia salutaris. Lichaonia. Ciclades.*

In Orienti sunt Provinciæ numero X.

(3) Baleares.
(4) Abylam, ou Alibam.
(5) Noricus Ripensis.
(6) Lygus. Lygos.
(7) Pisidia.

Syria Cœles in quâ est Antiochia. Syriæ Palestina. Syria Fenica. Isauria. Cilicia juxta montem Taurum. Ciprus. Mesopotamia inter Tigrim & Eufraten. Eufratesia. Hoidroenæ. Sophanæ.

In Ponto sunt Provinciæ numero VIII.

Pontus Polemaicus. (8) *Pontus. Mysia Honorida. Bithinia. Paflagonia. Armenia minor. Armenia major. Cappadocia.*

In Ægypto sunt Provinciæ numero VI.

Ægyptus ipsa in quâ est Alexandria. Augustamnis. Thebaida. Libya sicca. Libya Pentapolis. Archadia.

In Britannia sunt Provinciæ numero V.

Britannia prima. Britannia secunda. (9) *Flavia. Maximia. Valentiana.*

Item nomina Provinciarum vel civitatum in Provinciis Gallicanis quæ civitates sunt.

Italia. Gallia. Africa Hispania. Illyricus. Thracia. Asia. Orieus. Ponti. Ægyptus. Brittanus. numero XI Fiunt simul Provinciæ numero CXij. (*CXiij*)

J'ajoute ceci, qui suit, pour faire voir l'ignorance.

(8) Pontus Amasia *ou* Heleno Pontus.
(9) Flavia Cæsarienſis. Maxima Cæsarienſis. Valentia.

Digitized by Google

On ne peut diſconvenir en liſant cette notice, qu'elle ne ſoit fautive. Sa diſpoſition a quelque choſe même de ſingulier. Car tantôt elle paroît avoir été dreſſée avant la notice des Dignités : tantôt il ſemble qu'elle l'ait été après le regne d'Honorius. L'arrangement des Provinces des Gaules n'eſt-il pas une preuve, que ce qui en eſt ici rapporté, ne peut avoir eu lieu qu'après l'avénement de ce Prince à l'Empire ? Tel eſt auſſi ce qui regarde l'Illyrie, la Thrace, &c. comme on le verra. Mais le nombre des Provinces de l'*Orient*, *du Pont*, moindre, dans notre notice, que dans celle des Dignités, ne prouvet il pas qu'elle lui eſt antérieure ? D'autant plus que certaines Provinces qui ſont multipliées dans celle ci, ne le ſont point dans l'autre.

1°. L'Orient dans la notice des Dignités, comprend XV Provinces : la *Paleſtine*, la *Phénicie*, la *Syrie*, la *Cilicie*, l'*Iſle de Chipres*, l'*Arabie*, l'*Iſaurie*, la *Paleſtine ſalutaire*, l'*Oſrhoëne*, la *Méſopotamie*, la *Cilicie ſeconde*, la *Paleſtine ſeconde*, la *Phénicie du Liban*, l'*Euphratéſiene*, la *Syrie ſalutaire*. C'eſt à-dire, que voilà 3 Paleſtines, 2 Phénicies, 2 Cilicies, & 2 Syries. Suivant l'Itinéraire de Jéruſalem, ou de Bourdeaux, que Pierre Pithou croit être environ du tems du Grand Conſtantin, qui ſelon Weſſeling a été dreſſé vers les dernieres années de ce Prince ; & qui en effet date des Conſuls (a) Dalmatius & .... Zenophile, ou de l'an 333 ; ſuivant, dis-je, cet Itinéraire, on ne voit qu'une Paleſtine, une Cilicie, une Syrie. Si l'on pouvoit aſſeoir un jugement fixe ſur divers Ecrivains, tels que (1) Socrates, (2) Théodoret, & (3) Sozomènes, poſtérieurs à Honorius, on ne trouveroit ces Provinces que ſimplement énoncées, & ſans aucune marque de diviſion ; mais il paroît néanmoins par d'autres endroits de leurs écrits que la maniere dont ils ſe ſont exprimés, ne nuit point à la diſpoſition établie de leur tems, où les Provinces étoient multipliées.

On prétend que les ſous-diviſions de ces Provinces, durent leur origine à Théodoſe le jeune, ou à l'Empereur Arcade. Tillemont veut que (4) la Paleſtine ait été partagée en trois, vers l'an 371. & que (5) la Cilicie, la Syrie, la Phénicie l'aient été en deux ſous Arcade, en 399. M. l'Abbé Belley ſemble laiſſer l'alternative d'Arcade ou de Théodoſe, pour (6) la Cilicie (7) :

(a) Item ambulavimus Dalmatio &..... Zenophilo Conſ. &c.

(1) Hiſt. Lib. II. C. 14. & 21. *Ib.* C. 19. 24. Lib. VI. C. 10.

(2) Hiſt. Lib. I. C. 5. 10. Lib. II. C. 3. 25. Lib. IV. C. 16. Lib. V. C. 7. 23. 25.

(3) Hiſt. Lib. I. C. 10. 13. 15 Lib. II. C. 2 5. 24. Lib. III. C. 5. Lib. IV. C. 24. 25. Lib. V. C. 21. Lib. VI. C. 38.

(4) Tom. V. H. Emp. p. 99. 450. 698. not. x.

(5) *Id. Ibid.*. p. 100. 450 699. not. x.

(6) Mem. Ac. I. & B. Let. T. XXVI. p. 404.

(7) *Ib.* p. 426.

Digitized by Google

Paleſtine, il la partage en trois ſous Arcade; & la (1) Syrie, il la diviſe en deux ſous Théodoſe le jeune. (2) M. le Beau, (je ne vois point de citation diſtincte,) écrit, ſous l'an 398. que « la Cilicie, la Syrie, » la Phénicie furent (alors) chacune diviſées en deux départemens »: c'eſt-à-dire, ſous Arcade, ſelon le ſentiment du Cardinal Noris (3). Tillemont convient qu'« Ammien parle de toutes ces » Provinces, & de la Paleſtine même, ſans dire qu'elles fuſſent » partagées (4).

» Je ne ſçais s'il en faudroit conclure qu'elles ne le fuſſent pas » encore, lorſqu'il écrivoit ſous » Théodoſe. Il ſeroit difficile de le » ſoutenir de la Paleſtine ».

On eſt véritablement embarraſſé, quand on lit les Ecrivains du tems qui a précédé Théodoſe le jeune. Libanius ne double pas ces Provinces. Il nomme ſimplement (5) la *Phénicie*, (6) la *Cilicie*, (7) la *Syrie*, & pour la (8) Paleſtine, il dit, ἡ Παλαιστίνη Συρία, (en marge γρ. Παλαιστίνη) ou ſimplement encore il écrit *Paleſtine*. Auſone dans ſon remercîment à Gratien pour le Conſulat dont il l'avoit honoré, parle d'*une Cilicie*. Philoſtorge qui a écrit juſqu'en 425, S. Jérôme & quelques Peres de l'Egliſe contemporains, ſemblent avoir parlé de maniere à laiſſer entrevoir quelques variations. Au reſte, quoique je voie dans ces Auteurs chacune de ces Provinces au ſingulier, ſeroit-ce une preuve déciſive qu'ils n'auroient point fait comme bien d'autres Ecrivains qui s'expriment ſur certaines Provinces, comme ſi elles n'étoient point partagées, quoique réellement elles le fuſſent.

Il me paroît, pour revenir à ce que je me propoſe d'examiner, que les partages de Provinces indiquent toujours des tems récens & poſtérieurs: une notice qui ne les énonce que ſimplement & ſans partage, doit être par conſéquent antérieure à celle qui compte pluſieurs ſous-diviſions d'une Province. 1°. Cela poſé, je ne ferai point difficulté de croire, que ce qui eſt dit ici de l'*Orient*, a été pris ſur une notice antérieure à celle des Dignités. Je le vois, en premier lieu, preſque conforme à ce qu'Ammien Marcellin écrit de l'Orient (9). J'y vois diſtinctement la *Cilicie*, l'*Iſaurie*, l'*Oſdroëne*, la *Comagène*, aujourd'hui, ajoute-t-il, *Euphratenſis*, la *Phénicie*, la *Paleſtine*, *Chypres*, l'*Arabie*, auxquelles ſi l'on joint la *Syrie* qu'il nomme implicitement ailleurs, & la Sophène qui revint peut-être aux Romains, s'il eſt vrai que Jovien l'eût déjà cédée aux Perſes en 363, on aura

(1) *Ib.* p. 400.
(2) H. du B. Emp. T. VI. p. 113.
(3) Syro-Maced. Epoch. p. 298. *& ſuiv.*
(4) T. V. H. Emp. p. 100.
(5) Tom. II. Ed. Morel. p. 76. 81. *& alibi paſſ.*
(6) Leg. ad Juliam. *Ib.* p. 162. 172. *& alibi paſſ.*
(7) Or. 13. de ſed. Antioch. *Ib.* pag. 413.
(8) *Ib.* pag. 45. *Ib.* p. 97.
(9) XIV. c. 8.

Digitized by Google

les X. Provinces du Diocèſe de l'Orient dont parle notre notice, ou IX. ſi l'on croit que la Sophène étoit alors aliénée, Ammien n'en diſant mot.

Si S. Rufus avoit été auſſi exact dans ce qu'il dit des Provinces Orientales, que dans le détail qu'il fait de l'Occident, nous verrions probablement la même choſe. Car il a vécu du tems d'Ammien Marcellin. C'eſt un regret qu'il nous a laiſſé. Il faudroit donc s'imaginer que ce qui s'en trouve dans notre notice, dût être rapporté au moins à l'an 378, parce qu'Ammien Marcellin a continué ſon hiſtoire juſqu'à la mort de Valens, qui eſt arrivée cette année-là même.

En ſecond lieu, Optat de Mileve écrivoit, ſelon S. Jérôme, ſous Valentinien I. & Valens; c'eſt-à-dire, entre l'an 372 & l'an 375, ſelon Dupin; & il doit être mort après l'élection du Pape Sirice, où après l'an 384 (1). Or cet Auteur repréſente l'Orient dans le même état, à-peu près, qu'Ammien. Il ne nomme qu'une (2) Cilicie, une (3) Paleſtine. Probablement il n'a auſſi compté qu'une Phénicie. Car il eſt conſtant qu'anciennement, après les conquêtes que les Romains firent de ces régions (4), la Syrie étoit partagée en pluſieurs Provinces, leſquelles portoient le nom commun de Syrie. Ainſi la Comagène qui prit depuis le nom d'*Euphratenſis*, la Paleſtine, la Phénicie, étoient de ce nombre. Ce que dit à ce ſujet Iſidore de Seville, eſt plus exact, que quelques autres articles de Géographie, qu'il donne dans ſon 14e Livre des origines. Il borne la Syrie à l'Euphrate du côté de l'Orient, à la Méditerranée du côté du couchant, à l'Egypte vers le Midi, à l'Arménie & à la Cappadoce vers le Nord. Appien d'Alexandrie termine pareillement la Syrie à l'Egypte, la Cilicie, la Cappadoce & l'Arménie.

Iſidore ne met que ces trois Provinces, la Comagène, la Phénicie & la Paleſtine dans la Syrie, ſans doute ſans compter la Syrie particulière. Rien donc de plus juſte. Or il ne l'eſt pas moins que toutes ces Syries ayent été connues d'Ammien Marcellin, & des autres Ecrivains contemporains (5). *Ultima Syriarum*, dit-il, *eſt Palæſtina*; ailleurs, *Syriæ omnes* (6). Rufus énonce pluſieurs fois *les Syries*, au pluriel, *les Provinces & Syries* (7). Optat de Milève eſt plus précis: *in tribus Syriis* (8). Avant ces Ecrivains, je trouve qu'Eumenius avoit dit, *tota Ægyptus, Syriaque defecerant* (9). Je vois encore dans le Juriſconſulte Ulpien, que S. Rufus appelle *Magiſter Scriniorum* de l'Emp. Alexandre (10), *Syria Cœ-*

(1) Vid. Præfat. in Optat. Milev. Op.
(2) Lib. III.
(3) Lib. II.
(4) Vide Chriſt. Lupum append. ad Synod. Chalced. p. 970.
(5) Lib. XIV. c. 8.
(6) Lib. XXII. c. 9.
(7) In Breviar.
(8) Lib. II.
(9) Paneg. Conſtant. Cheri.
(10) Ruf. in Brev.

Digitized by Google

les, Syria Phœnice : (1) *in Syriis* (2). De ſorte que ſi l'on joint ici la Paleſtine qu'Ammien nomme *Ultima Syriarum*, nous avons les trois Syries de notre notice, *Syria Cœles*, *Syria* (3) *Paleſtinæ* & *Syria Fenicæ*. Car quoique la Comagene ait porté auſſi le nom de *Syria* avant celui d'*Euphratenſis*, ſelon ce que (4) ſemble dire Philoſtorge né vers 368 (5), néanmoins elle portoit au tems dont nous parlons le nom particulier d'Eufratéſienne. Je ne m'étends pas d'avantage.

Je crois avoir prouvé que d'après Am. Marcellin, & les Auteurs contemporains, notre notice de l'Orient doit être rapportée au regne de Valens.

Il faut joindre à ces Ecrivains Sozomènes, Théodoret, &c. que j'ai cités plus haut : (6) le premier, ſur-tout, n'a pu dire dans un autre ſens, *Dux militum Palæſtinæ & Phœnices* (7) ; ou que Mavia Veuve du Roi des Sarrazins ravagea les Villes de la Province de Phénicie & de Paleſtine. Il ne parle encore que d'un Gouverneur de la Syrie, dans un tems qui a rapport au regne de Valens (8).

Mais cette notice va-t-elle au-delà ? Il eſt conſtant par le Concile de Conſtantinople 381. (9) que les Provinces de *Paleſtine*, de *Syrie*, de *Phénicie* & de *Cilicie*, n'étoient point diviſées. Au contraire elles le ſont au Concile d'Ephèſe en 431. Il y a plus. Il eſt certain dans une Loi du Code Théodoſien citée par Pagi, & publiée en 409 (10), ou la premiere année du regne de Théodoſe le jeune, que dès-lors il y avoit trois Paleſtines. Le P. Wolff (Chriſtianus Lupus) croit que les Lettres de S. Jean Chryſoſtôme (11) à Euloge (de Céſarée,) à Jean de Jéruſalem, & à Théodoſe de Scythopolis, démontrent qu'étant reconnus pour Métropolitains, c'eſt une preuve que dès-lors la Paleſtine étoit partagée en trois. Ces Lettres ſont de 404. Cependant S. Chryſoſtôme dit poſitivement au premier, que Πάντες οἱ κατὰ τὴν Παλαιστίνην. . . . Ἐπίσκοποι,

(1) Ulp. Liv. I. de Cenſib. Lib. II. de Cenſib.

(2) Voy. Tillem. H. Emp. T. V. p. 127. *& ſuiv.*

(3) La notice même des Dignités a retenu ce nom. *Dux Syriæ Paleſtinæ.* [Sect. 1.]

(4) Primùm quidem Syriam ſecat, (Euphrates) eam quæ propriè Euphratenſis Vocatur. (Lib. XI. c. 8. Edit. H. Valeſ.]

(5) Lib. VI. c. 38.

(6) *Ibid.*

(7) Lib. IV. c. 24.

(8) Ad ann. 436. n. 7.

(9) Append. ad Synod. Chalcedon. pag. 970.

(10) Tillemont date également cette Loi de 409. Selon Godefroy, elle eſt adreſſée à Jean intendant des largeſſes, *Honor. VIII. & Théodoſ. III. Coſſ.* (*a*). En 404. il y avoit un Jean Intendant des tréſors (*b*). En 409. mal-à-propos, dit Tillemont, on voit auſſi un Jean Préfet du Prétoire. Pagi a mis auſſi cette Loi, comme j'ai remarqué en CCCCIX.

(11) Ep. 87. 88. 89. *Id.* Morif. Epiſt. 87.

(*a*) Voy. Tillem. T. V. H. Emp. p. 788. col. 2. not. 33.

(*b*) *Ibid.* p. 809. col. 2. not. 26.

ne

ne manqueront point de marcher sur ses traces, & d'imiter la conduite qu'il tenoit dans les tems orageux qui troubloient les Eglises d'Orient.

Puisque Tillemont reconnoît que la Cilicie, la Phénicie & la Syrie, furent divisées en deux par l'Empereur Arcadius en 399 (1), pourquoi ne placerions-nous pas à ce même tems la division en trois de la Palestine ? Ce qu'il rapporte de S. Jérôme, ne dit point que ces trois Provinces ayent été établies au tems où il le prétend. Je conviens que ses questions Hébraïques ont dû paroître vers l'an 388, & pour mieux dire, avant 392. Or il n'y a rien dans ces questions qui désigne les trois Provinces de la Palestine. *Notandum.... quòd Isaac... sit natus.... in Geraris.... Quæ* (2) *Provincia, antè non grande tempus, ex divisione Præsidum Palestinæ, salutaris dicta est.* Deux Provinces suffisoient pour autoriser cette *divisio Præsidum Palestinæ*. Et c'est en effet ce que j'ose assurer.

J'ajoute qu'une Loi de Théodose I, du 17 Avril 392, donnée en faveur des Juifs, porte que tout ce qui regarde la Religion de cette Secte (3), doit dépendre de leurs Patriarches & de ceux qu'ils appelloient leurs Primats.... Or je vois une Loi semblable dans le Code Justinien. Elle est sans date (4). Elle est publiée au nom de Théodose & de Valentinien. Elle se trouve placée entre deux Loix, l'une de 418. *Honor. XII. & Théod. VIII. Conss.* & l'autre de 439. *Théodos. XVII. & Festo Conss. pridie Kal. Febr.* Plus positivement, dans le Code Théodosien elle est datée du trois des Calendes de Juin, *Florentio & Dyonisio Conss.* ou de l'an 429 (5), & Godefroy la met la vingt-neuviéme de ce Code, concernant les Juifs. Je ne doute nullement qu'on n'ait fait ici une faute ; que le Théodose ne soit Théodose I, & que le Valentinien ne soit Valentinien I. Ce Prince donna une Loi le 6 Mars 368, ou en 370 (6), en faveur des Juifs. Comme le Code Justinien vouloit confirmer ce qui concernoit les Juifs, on aura rapporté au même tems deux Loix qui avoient été précédemment données en leur faveur, par les deux Princes dont j'ai parlé. Car pourquoi dans cette Loi *deux Palestines*, lorsqu'il y en avoit déjà trois, à moins peut-être, ce qui est aussi vraisemblable, que cette Loi ne soit des Empereurs Théodose I, & de Valentinien II, ou de l'an 392. Le P. Wolff n'a pas manqué de l'attribuer à Théodose le Grand, mais sans autre réflexion. Or dans cette Loi il est question des Juifs *utriusque Palæstinæ*. Donc l'an 392, il y avoit encore deux Palestines. Mais vers l'an 388, il y en avoit pareillement deux ; & à la

(1) Voy. ci-dess.

(2) *Qua Provincia* (met l'imprimé)..... *Salutaris dicta est.* Il est visible qu'il faut ici *Provincia*. C'est une faute d'impression.

(3) Voy. Tillem. *Ibid.* p. 364.

(4) Leg. XVI.

(5) T. VI. Lib. XVI. tit. 8.

(6) Voy. Tillem. *Ibid.* p. 48.

mort de Valens, il n'y en avoit qu'une. Donc les deux Paleſtines ont été établies vers les commencemens de Théodoſe I, lequel, comme on ſçait, fit alors quelques diſpoſitions dans l'Orient. J'entends toujours le Diocèſe.

Il eſt parlé dans notre notice de la *Sophène*, qui n'eſt point dans le détail qu'Ammien fait de l'Orient. Pompée l'avoit conquiſe ſur Tigrane ». On met ordinairement (ce » Pays) au midi de l'Arménie (1), » &..... quelques-uns (en) font » une des cinq Provinces rendues » (363) aux Perſes par Jovien ». Ammien qui s'étend ſur cette paix, & qui nomme les cinq Provinces rendues alors aux Perſes, leſquelles étoient au delà du Tigre, ne dit rien de la Sophène.

M. le Beau l'appelle Sophanène, (2) & dit qu'« elle avoit appartenu aux Perſes ». Il place cette Province « en dèçà du Tigre, » au midi de l'Arménie & au Septentrion de Niſibe & d'Amide (3)....» & il ajoute, « quelques Auteurs la nomment au » nombre de celles que Jovien leur » avoit cédées. Ils la diſtinguent de » la Sophène, Province d'Arménie, » plus occidentale & plus voiſine » de l'Euphrate ». Je ne ſçais s'il eſt bien néceſſaire de faire ainſi deux Provinces à cauſe de cette légère diverſité de nom. Pourquoi *la Sophène*, la *Sophanène*, ſelon Procope, *Sophoſène*, auſſi ſuivant des exemplaires, ſituée au Nord d'Amide, dans laquelle étoit *Martyropolis*, près du fleuve Nymphius, qui ſéparoit les Perſes des Romains, que la Martiniere (4) appelle *Romai*, comme ſi c'étoit un peuple particulier différent des Romains, ainſi nommés autrefois par les Grecs: pourquoi, dis-je, cette Sophène ne ſe ſeroit-elle pas étendue un peu au-delà du Tigre, puiſque Martyrople, puiſque le fleuve Nymphius qui étoit les limites de cette Province, étoient au delà du Tigre? D'ailleurs Σοφανηνη pour Σοφηνη, peut fort bien n'être qu'une façon de parler. Les idiomes d'une même Langue nous offrent ſouvent de plus grands changemens. Je n'admettrois donc volontiers, comme d'autres Ecrivains qu'une Sophène. Cette Province qui ſe trouve dans notre notice, & qui n'eſt point compriſe dans celle des Dignités, a peut-être été aliénée dans un certain tems: & peut-être redevint-elle province ſous Valentinien III, comme elle l'étoit ſous Juſtinien, ſelon Procope.

Ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'en 387, elle obéiſſoit aux Romains. Théodoſe I l'auroit il repriſe vers 385, (5) lors des guerres qu'il fit en ce tems dans l'Orient? Si cela étoit, il faudroit conclure que notre notice de l'Orient auroit été dreſſée après l'an 385, (6) où on

(1) Tillem. *Ibid.* p. 239.
(2) B. Emp. T. V. p. 135.
(3) *Ibid.*

(4) « Il ſervoit de borne entre les Perſes & les *Romai*, à ce que dit Procope ». [*Nymphius*].
(5) Voy. Tillem. *Ib.* p. 224.
(6) Tillem. *Ib.* p. 699. col. 2.

Digitized by Google

voit encore un Proconſul de la Paleſtine : ce qui formeroit en effet un eſpace ſuffiſant pour autoriſer le *non grande tempus* de S. Jérôme, lorſqu'il parle des deux Paleſtines. Car de s'imaginer que la force des termes « marque.... plus naturelle» ment un eſpace de vingt ou tren» te années, que de deux ou de » trois », (1) c'eſt ce qui n'eſt pas néceſſaire. Sur ce pied je conviendrai donc que cette partie de notre notice ſera du tems de Théodoſe I. Le Cardinal Noris avoit aſſez bien rencontré ; mais je ne ſuivrai pas ſes conſéquences. Je ne dirai pas que c'eſt parce qu'on y voit les deux nouvelles Provinces de l'Arcadie & de l'Honoriade ; que c'eſt parce qu'il n'y a qu'une Cappadoce. Je ne prétendrai pas non plus que toute la notice de Surita eſt du tems de cet Empereur, & j'accorderai volontiers à Tillemont qu'elle eſt ici fautive, & que ce qui y eſt dit de l'Orient a été tiré d'une notice qui avoit eu lieu ſous le regne de Valens, & qui l'avoit encore après les commencemens du regne de Théodoſe le Grand, entre l'an 385 & l'an 387 ou 388.

2°. C'eſt auſſi ſans doute juſqu'à ce tems qu'il faut ſuivre ce que notre notice dit du Pont. Elle ne nomme que huit Provinces. Il ne paroît point en effet qu'entre Valens, & ces commencemens de Théodoſe, il y en ait eu d'avantage. On ne peut diſconvenir que Valens n'ait établi deux Cappadoces en 371. Le Pape Innocent I fait foi qu'environ l'an 415, lorſqu'il en écrivoit à Alexandre d'Antioche, cette *diviſio* ordonnée *Imperiali judicio*..... & produite par une ſuite des changemens qu'occaſionnent les néceſſités du ſiécle, *ad mobilitatem neceſſitatum mundanarum*, exiſtoit alors. Pourquoi donc n'en voyons-nous ici qu'une ? Faut-il croire, avec le Cardinal Noris, que « Théodoſe n'avoit point voulu ap» prouver la diviſion de la Cap» padoce faite par un Empereur » Arien » ? Tillemont (2) veut que, même ſous Théodoſe I, il y ait eu deux Cappadoces. Le ſentiment du Cardinal Noris eſt ſpécieux. N'auroit-il pas pu ſe faire, s'il eſt vrai que notre notice ne ſoit point en cela fautive, que depuis la mort de Valens les choſes euſſent été rétablies ſur l'ancien pied, & qu'elles euſſent ainſi duré les premieres années du regne de Théodoſe I (3). Optat de Milève ne parle que d'une Cappadoce : mais au Concile d'Ephèſe, 431, on voit deux Cappadoces.

S'il en faut croire Eufrate, Métropolitain de la ſeconde Cappadoce, cette diviſion s'étoit conſervée juſqu'au tems du cinquiéme Synode Général, (555) où il rappelle ſes droits, & les Villes de ſa Métropole qui en furent diſtraites pour former la 3e. Cappadoce. Mais un intervalle peu conſidérable ne s'oppoſeroit point

(1) *Id. Ib.* p. 700. col. 1.

(2) *Ibid.* p. 699.
(3) Lib. II.

Digitized by Google

à ce que dit cet Evêque. Car les droits, ainſi que les prééminences, n'ont jamais ſouffert d'altération aux yeux des intéreſſés.

Ce qui eſt marqué dans la notice des deux Arméniés, eſt plus clair. Valens conſerva toujours juſqu'au Traité qu'il fit avec les Perſes en 376, la grande Arménie. Sapor leur Prince avoit déjà fait quelques conquêtes dans cette Province : & il y a toute apparence que la paix ſe conclut à ſon profit. Après ſa mort, les Perſes appréhendant Théodoſe, tâcherent de ſe le concilier. Il y eut une négociation, où il paroît qu'ils perdirent du terrain. Mais qu'il ſoit vrai ou non, que Valens ait cédé les Provinces de l'Arménie Majeure que les Perſes avoient pu lui enlever, il eſt certain par la Loi du 14 Juin 387 (1), qu'alors Théodoſe étoit reconnu Souverain de la Sophène & des Provinces voiſines. Depuis la mort de Para, tué en 374, on ne voit point de Roi d'Arménie, juſques ſous le regne du jeune Théodoſe, qu'Arſace Roi d'une petite partie de l'Arménie, implora le ſecours de cet Empereur, encore enfant, dit Procope (2), contre Tigrane ſon frere, Roi de l'autre partie de l'Arménie. Ces deux Princes appréhendant celui-ci, les Romains, celui-là, les Perſes, cédérent leurs Etats à leurs Protecteurs, entre les mains de qui ils ſe remettoient. Ainſi Théodoſe jouit, ſelon les conventions, de ce qu'Arſace poſſédoit en Arménie ; c'eſt ce qui donna lieu à la premiere guerre de Perſe en 421.

Il faut croire qu'Arſace pere de ces deux Princes, dont je viens de parler, réunit à ſa couronne la Sophène, & ce qu'il ſemble que Théodoſe le Grand avoit eu de la grande Arménie : ou plutôt cet Empereur rendit ces Provinces au Roi d'Arménie. Mais il eſt certain que lors de cette premiere guerre des Perſes, le Tygre ſéparoit l'Arménie, des Etats de l'Empire. Car Ardabure Général Romain, fit le dégât dans l'Arzanene, Narzanene, Azazene, &c, l'une des cinq Provinces de l'Arménie Majeure, au-delà de ce fleuve ; Niſibe étoit alors ville frontière (3) ; & Théodoſe II permit à tous les Peuples de l'Aſie, depuis le Tygre juſqu'à l'Helleſpont, d'enfermer leurs terres d'une enceinte de murailles, pour les mettre à couvert des incurſions des ennemis (4). Dès auparavant même ce Prince profitant des offres d'Arſace le jeune, avoit fait conſtruire pour établir ſa nouvelle poſſeſſion, une forteresſe qu'il nomma *Théodoſiople*, aſſez près des ſources de l'Euphrate & du Tigre, ou à deux lieues au midi de la montagne d'où elles ſortent (5). Guil. de l'Iſle appelle ce Château *Théodoſia* dans ſon Théâtre hiſtorique du bas-Empire.

(1) Tillem. *Ib.* p. 239.

(2) ἵνα παῖς ἦν. Ædif. Liv. III. c. 1.

(3) Voy. le Beau, B. Emp. T. VI. p. 538. *& ſuiv.*... T. VII. p. 160. *& ſuiv.*

(2) Tillem. H. Emp. T. VI. art. 13. & 27. & not. XXII. pag. 611. *Ib.*

(5) An. 1705.

Digitized by Google

Seroit-ce donc depuis cette ceſſion d'Arſace que la *Sophène* ſeroit venue une ſeconde fois aux Romains (1), qui depuis ce tems envoyoient un Officier dans cette partie de l'Arménie ſoumiſe à Arſace, & auquel ils donnoient le titre de Comte d'Arménie ? En ce cas, j'aurois raiſon de placer cette notice ſous le regne de Valentinien III. Quoi qu'il en ſoit, il eſt donc évident que la poſſeſſion des deux (2) Arménies étant proprement antérieure au regne de Théodoſe le jeune, & même d'Honorius, ce qui eſt dit dans la notice des deux Arménies, majeure & mineure, doit ſe rapporter aux tems de Théodoſe le Grand, & ſans doute vers l'an 387, ou peut-être encore avant, comme je l'ai expoſé. Optat de Mileve (3) dit *in duabus Armeniis* : Je l'entends volontiers en ce ſens. Depuis, au contraire, que l'Arménie majeure fut gouvernée par un Roi, il ne reſta aux Romains que l'Arménie mineure : ils la partagerent en deux Provinces, l'Arménie premiere, & l'Arménie ſeconde. C'eſt auſſi la diſpoſition de la notice des Dignités.

Quant aux autres Provinces du Pont, excepté l'*Honoriade*, rien ne s'oppoſe à ce qui a été avancé. Toutefois, ſi l'on préfère le ſentiment du Card. Noris, on en rapportera l'établiſſement au même tems que celui des autres. Honorius étant né en 384, on auroit formé cette Province à cette occaſion. Mais le grand nombre des Critiques veut qu'elle ne l'ait été que depuis 393, & en 395.

Je ne dirai rien de la *Paphlagonie* (4), Province du Pont du tems d'Ammien, ſinon, qu'il eſt aſſez ſingulier que la notice des Dignités ne la mette point au nombre des Provinces orientales, & que cependant elle nomme un Correcteur pour la Paphlagonie (5). *Correctores duo ; Auguſtanicæ, Paphlagoniæ.*

Si je ne me trompe, il y a une omiſſion dans le détail des Provinces du Diocèſe d'Orient que fait cette même notice ; & l'on doit en compter *ſeize*, au lieu de *quinze*. Car quoique l'Honoriade ait été formée de la Paphlagonie, elle ne le fut que d'une partie, & la *Paphlagonie* eſt demeurée une Province ; auſſi la notice d'Hiéroclès en fait-elle mention.

Pour l'*Arabie*, je ne vois pas pour qu'elle raiſon elle ſe trouve abſente dans notre notice. On la voit dans S. Rufus, & dans le Concile de C. P. 381. *Quid Arabia Provincia !* (6) dit Optat de Mileve. Tillemont paroît placer ſous Arcade la diviſion de l'Arabie en *trois*. C'eſt ſans fondement. Les Romains ne poſſéderent proprement que l'Arabie Pétrée. Je vois bien au Concile de C. P. dont je

(1) Tillem. ci-deſſ. p. 94.
(2) La grande & la petite.
(3) Lib. II.
(4) Lib. XXII. c. 8.
(5) Sect. I.
(6) Lib. II.

Digitized by Google

viens de parler, *Arabia*, *Boſtron*, comme formant deux Provinces. Ce n'eſt qu'une répétition, ou une addition, *Arabiæ Boſtron*, pour diſtinguer Βόστρα de Βόστρυς Ville de la Phénicie (1). S. Jérôme dit, *Beryllus Arabiæ Boſtrenus Epiſcopus*, &c. Βόστρα étoit la Métropole de l'Arabie. C'eſt une faute que pluſieurs ont faite, que de lui avoir ſubſtitué *Petra*, qui a donné ſon nom à l'Arabie Petrée. C'en eſt une autre que de faire *Petra* de l'Arabie Métropole de la Paleſtine IIIe. Deliſle a confondu cette Ville avec une autre de même nom, ſituée en effet dans la Paleſtine IIIe d'Hieroclès. Cette Paleſtine IIIe a remplacé la Paleſtine ſalutaire, au-delà de laquelle même elle s'eſt étendue. Mais l'Arabie Pétrée n'a point été en même tems la Paleſtine IIIe. comme cet habile Géographe le met dans ſa Carte ou Théâtre hiſtorique du bas Empire.

On pourroit croire avec plus de raiſon, que l'Arabie fut diviſée en deux; encore ce ne fut que dans la ſuite. *Epiſcopus Philadelphiæ Metropolis Arabiæ :* cette Ville en effet étoit conſidérable, ſelon S. Jérôme : « elle s'appelloit autre» fois Ammon (2), aujourd'hui, » dit-il, c'eſt la ſeconde après » *Boſra*, & elle ſe nomme *Phi*» *ladelphie* ». Au reſte, rien de ſurprenant qu'Eulogius ait été Métropolitain *nomine*, comme d'autres l'étoient au tems de ce Concile. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que ni la notice des Dignités, ni celle d'Hiéroclès, ni les ſouſcriptions du Manuſcrit de Maffée, ne comptent point dans ces tems *deux* Arabies.

Peut-être doit-on dire que quelques diſpoſitions antérieures à la notice des Dignités formerent cette ſeconde Métropole; qu'elle n'eut qu'un tems; & que ſon Evêque ſe prétendoit toujours Métropolitain, quoiqu'il ne le fût pas civilement. Procope fournit une objection (3). Il dit que la Capitale de l'Arabie eſt *Petra*. Mais ce qui a été de ſon tems, ne l'étoit point du tems d'Hiéroclès, qui, quoique ſon contemporain, l'a précédé ſuffiſamment, pour qu'elle ne fût pas encore Capitale lorſqu'il écrivoit. Comme Saint Athanaſe reconnoît *deux Petra*, l'un Πέτρων τῆς Ἀραβίας. (4), dont Aſterius étoit Evêque, l'autre Πέτρων τῆς Παλαιστίνης. (5) dont l'Egliſe étoit gouvernée par Arius, comme il l'appelle plus communément; je ne fais point difficulté d'admettre ces deux différentes Villes du même nom (6). Il eſt ſingulier que la Martiniere qui a vu ces *deux Petra* dans Saint Athanaſe, avance néanmoins que la Ville de ce nom ſituée en Arabie, fût la Capitale de la 3e. Paleſtine, ſelon les anciennes notices

(1) T. IV. de Script. Eccl. n. LX.

(2) Vid. in Nahum & Sophon.

(3) *Regia Civitas*. De Bell. Perſico Lib. I.

(4) Ad Antiochenſ. p. 776. T. I. Edit. nov.

(5) Hiſt. Arian. ad Monac. p. 354. c.

(6) Diction. Géogr. au mot *Petra*, n. 3.

Digitized by Google

Eccléſiaſtiques. Quoiqu'Hiéroclès dans ſa notice civile, nomme *Petra* la premiere de cette 3e. Paleſtine, peut-être n'en fut-elle pas la Capitale. Car il met quelquefois des Métropoles en d'autre rang ; & S. Athanaſe n'appelle *Arius* qu'Evêque. Au moins il eſt fort inutile de ſouſtraire *Petra* à l'Arabie, comme font Tillemont & d'auttes, & de prétendre que cette Ville ſoit devenue Capitale de la Paleſtine ſalutaire, (ou troiſiéme) avant l'an 396, puiſque déjà du tems de S. Athanaſe, la Ville de Petra de l'Arabie étoit différente de l'autre Petra de la Paleſtine ; & qu'avant l'an 396, il n'y avoit point deux Arabies.

II°... Je paſſe à des diſpoſitions qui me paroiſſent poſtérieures à celles dont je viens de parler, & qui me ſemblent avoir eu lieu, lors de la formation de la notice des Dignités, telle que nous l'avons. Je crois pouvoir mettre de ce nombre l'Egypte, l'Afrique, la Grande Bretagne, l'Eſpagne, les Gaules & l'Italie.

1°. La Martiniere dit que « l'Empereur Gratien détacha (1) (l'*Auguſtamnia*) de l'Egypte l'an 402 ». Am. Marcellin écrit poſitivement que (2) « dans les premiers tems » (que ce Diocéſe appartint aux » Romains) il n'y avoit que l'Egypte, la Thébaïde & la Libye, » auxquelles dans la ſuite on ajouta » l'*Auguſtamnique* qui fut diſtraite » de l'Egypte, & la Pentapole, qui » fut formée de la Libye ſeche ou » aride ». Ainſi l'Auguſtamnique exiſtoit bien avant l'an 402. La Martiniere (3) cite encore la Lettre de S. Cyrille d'Alexandrie à Atticus, par laquelle il réſulte, ſelon lui, qu'il n'y avoit en Egypte que *cinq* Provinces, l'Egypte même, la contrée Auguſtale, l'Arcadie, la Thébaïde, la Libye & la Pentapole. S. Cyrille étant mort en 444 ou 445, ſelon Socrates, il devoit y avoir *ſix* Provinces en Egypte (4); & on les trouve en effet dans cette Lettre. Mais la Martiniere n'eſt pas excuſable d'avoir paſſé l'*Arcadie*, qui dût ſon origine à l'Empereur Arcade, & qui eſt dans cette Lettre de S. Cyrille qu'il cite. « Au mot » *Arcadie* on ne voit point cette » Province d'Egypte : mais on trouve Arcadie, Ville d'Egypte, ſelon Etienne le Géographe ». Il pouvoit s'informer par lui-même, puiſqu'il avoit vu les notices des

(1) Dict. Voy. ce mot.

(2) *Tres Provincias Ægyptus ſertur habuiſſe temporibus priſcis, Ægyptum ipſam, & Thebaïdam, & Libyam : quibus duas adjecit poſteritas ab Ægypto Auguſtamnicam, & Pentapolim à Libya ſicciore diſſociatam*, [Lib. XXII. c. 16]. Henry Valois dit de la Pentapole d'Amnien, *Pentapolis qua & Cyrenaïca* SEMPER *à Libya* SEPARATA EST. [in Ammian. Ibid.] Cependant en parlant de la ceſſion de la Libye faite aux Romains par le Roi Apion, il écrit, *Cyrenarum autem regno etiam ſicior Libya tunc quidem continebatur, qua* LONGE POSTEA *à Cyrenaïca ſeu Pentapoli . . . . . eſt, ut Ammianus teſtatur.* [Valeſ. *Ib.* p. 347. not. c.]

(3) Ci-deſſ.

(4) Lib. VII, c. 25.

Provinces de l'Empire, qu'il y avoit auſſi une Province de ce nom en Egypte.

J'ai dit qu'on devoit rapporter l'établiſſement de la Province d'*Arcadie* à l'Empereur Arcade. On convient que ce fut Théodoſe le Grand qui l'érigea en Province. Mais fut-ce lors de la naiſſance d'Arcade, ſelon le Cardinal Noris? Fut-ce lorſque ce Prince étoit déjà Auguſte, ou après l'an 393? Ordinairement on en fixe l'époque à l'an 395. J'ai déjà remarqué que d'après un ordre envoyé à Dioſcore d'Alexandrie, de la part des Empereurs Théodoſe II & Valentinien III, en 448, on devoit mettre au moins dix Provinces dans l'Egypte; diſpoſition qui prouvoit ſenſiblement que notre notice avoit été dreſſée avant ce tems. Saint Léon écrit (1) à dix Evêques d'Egypte: cette Lettre eſt datée 15 *Kal. Septemb. Magno & Apollonio Conſſ.* c'eſt-à-dire de l'an 460 (2). Dans l'Edition du P. Queſnel, l'Inſcription porte *ad quoſdam Ægypti Epiſcopos.* Quelques exemplaires ont *Epiſcopis Ægyptiis* (3). Le Patriarche d'Alexandrie n'étant point nommé dans cette Lettre, il n'y a pas d'apparence que ces Evêques ſoient les dix Métropolitains de l'Egypte conſidérée comme Diocèſe, c'eſt-à-dire, comme comprenant toutes ſes Provinces. Je laiſſe à ceux qui le voudront, le ſoin d'examiner, s'il eſt vrai qu'il n'y ait point eû avant le regne de Juſtinien pluſieurs Métropolitains dans le Diocèſe de l'Egypte. C'eſt une idée du P. Garnier, qui ne me paroît point ſolide. « La (4) pluralité de ces » Métropolitains, ajoute-t-il, n'eſt » reconnue que par des Ecrivains » *recentioris ævi*; & aucun de ces » dix Métropolitains, mais ſeule» ment trois, ou huit, ou neuf » tout au plus. « Que ces Métropolitains n'ayent pas eu des droits tels que ceux des autres Métropolitains, comme le dit ce Critique; que leurs fonctions ayent été plus reſſerrées (5): eſt ce une raiſon pour nier l'exiſtence de ces Métropolitains? Le P. Garnier ne reconnoît-il pas que l'Empereur marque poſitivement *dix* Métropolitains; *Decem... Metropolitis Epiſcopis qui ſub* (Dioſcori) *degerent Diœceſi?*

(1) *Théophilo, Joanni, Athanaſio, Abraſe, Danieli, Joahæ, Paphnutio, Muſæo, Panulvio, Petro....*

(2) Ep. 141.

(3) Vid. Bibl. Patr. Ep. 103.

(4) Evocatoria iſta interpretatio evertit fundamentum, quo ſuam aſtruunt opinionem, qui Metropolitas proprié dictos his temporibus in Diœceſi Ægyptiacâ fuiſſe aliquos ſcribunt..... Animadverti primò in proribus quatuor Conciliis Œcumenicis.... Metropolitarum Ægyptiorum nullam fieri mentionem... Nullam ſimiliter in Epheſino Latrocinio: nullam in Conciliis Provincialibus... Deinde eos qui memorantur à recentioris ævi Scriptoribus, inſtitutos non eſſe aut Juſtiniani Imperatoris tempore. Imò quòd ad rem præſentem facit à nemine recentiorum Metropolitas decem appellari, ſed vel tres... vel octo, vel ad ſummum novem [Theod. oper. T. V. pag. 134. & ſeq. cap. 7.]

(5) Vid. Ch. Lup. Append. ad Conc. Chalced. p. 939. & ſeq.

c'eſt-

c'eſt-à-dire, l'Egypte dont Dioſcore étoit le Patriarche. L'Empereur ne diſtingue-t-il pas auſſi ces Métropolitains de dix autres Evêques particuliers, *& aliis ſimiliter decem ſanctis Epiſcopis ?*

Que parmi ces Métropolitains il y en ait eu quelques-uns *ad honores* ſeulement, je l'accorde. Mais il eſt certain qu'Hiéroclès met huit Métropoles dans l'Egypte : d'autres notices en comptent neuf, & on ne le nie point. Pourquoi donc quelques diſpoſitions particulières des Empereurs Théodoſe II & Valentinien III, n'auroient-elles pas porté au-delà de ſix, comme on le voit dans la notice d'Honorius, le nombre des Provinces de l'Egypte ? Ainſi notre notice n'en admettant que *ſix* conformément à celle-ci, elle s'en rapproche plus qu'elle ne s'en éloigne.

1°. L'Afrique n'offre pas plus de différence que l'Egypte, dans ce que notre notice en rapporte. Lorſque S. Rufus écrivoit, il y avoit déjà ſix Provinces en Afrique : *la Proconſulaire* où étoit Carthage ; *la Numidie* Conſulaire, la *Byzacene* Conſulaire, la *Tripolitaine* & les *deux Mauritanies* Préſidiales. La notice des Dignités ne paroît pas ſi exacte dans la Section XXXIV. On n'y voit que *deux* Préſidiales, *Mauritaniæ Sitifenſis & Tripolitanæ :* mais c'eſt un manque de correction : car dans la Section XLVI, on y voit ſous le Vicaire d'Afrique *Conſulares Byzacii, Numidiæ : Præſides Tripolitanæ, Mauritaniæ Sitifenſis, Mauritaniæ Cæſarienſis.*

Cependant depuis S. Rufus, depuis la notice d'Honorius, l'on voit deux Numidies. Pourquoi ne les voyons-nous pas auſſi dans notre notice ? Il paroît qu'avant Conſtantin, ſelon Pline, Ptolemée, Pomp. Mela, & ſous Conſtantin même, ſelon l'Hiſtorien Euſébe, il n'y avoit qu'une Numidie (1). Mais néanmoins dans la Lettre de ce Prince à Ablavius, au ſujet du Concile d'Arles, on voit la Byzacene, la Tripolitaine, les Numidies & les Mauritanies, *Numidiarum & Mauritaniarum Provinciis.* Ce terme de *Numidies* au plurier, indique ſans doute qu'il y eut du tems de cet Empereur deux Numidies. Mais très-certainement on n'en connut qu'une dans la ſuite, ainſi qu'il paroît par Rufus, par la Notice des Dignités, par le Concile de Mileve en 402. & ſi au Concile de Carthage en 397. Creſcentianus eſt appellé, comme porte le Texte Grec, *Πεύντε καθέδρας των δυό Νομιδιων*, c'eſt que ces deux Numidies étoient confondues en une ; c'eſt-à-dire qu'il n'y avoit qu'un ſeul Métropolitain civil & Eccléſiaſtique pour toutes les deux.

C'eſt peut être par la même raiſon que les Evêques (2) d'un Concile de Donatiſtes tenu l'an 393, écrivant à tous leurs freres *per univerſam Africam... Conſtitutis*, ne nomment que cinq Provinces, & n'admettent que *Mauritaniam.* Car il ſe pourroit faire qu'il n'y eût

(1) Hiſt. Lib. X. c. 6.

(2) Epiſt. Concil. Cabarſuſſit.

alors qu'un ſeul Primat pour les deux Mauritanies. Une Lettre de S. Auguſtin à Victorin, écrite l'an 401, aſſure que chacune de ces Provinces avoit ſon Primat..... *Mauritanias.... quas Provincias ſcimus habere primates* (1) : ce que d'autres actes poſtérieurs confirment aſſez.

Au reſte, pour revenir à la Province de Numidie, on peut très-bien éclaircir ce que j'en ai déjà dit, par ce qu'on lit dans le Recueil des Canons de l'Egliſe d'Afrique (2), formé après le Conſulat XII. d'Honorius & VIII. de Théodoſe le jeune, où l'an 418. Parmi les Evêques aſſemblés pour cette rédaction, ſe trouvent un Aurélien & un Valentin : *Primæ ſedis Provinciæ Numidiæ*, τῆς πρώτης καθέδρας τῆς Νουμιδικῆς χώρας ; & plus bas deux ou trois lignes après, au nombre des différens Députés ſont ceux des Provinces d'Afrique, *id eſt Numidiarum duarum*, τῶν δύο Νουμιδιῶν, *Byzacenæ, Mauritaniæ Sitifenſis, & Mauritaniæ Cæſarienſis, ſed & Tripolis... & cæteris Epiſcopis Provinciæ Conſularis.* Voici donc *deux* Numidies ; néanmoins il n'y a *qu'une Province* de Numidie (3). Il eſt vrai qu'on y déclare un *premier* Siége ; mais c'eſt ſans préjudice au Métropolitain de l'autre Numidie ; c'eſt-à dire, à celui de la Mauritanie *Sitifenſis*, laquelle en avoit déjà été diſtraite, comme on le voit par le 17e (4) Canon de ce Recueil : ou bien le *primæ ſedis* dont nous parlons, ne déſigne autre choſe que Métropole, ce qui eſt conforme à ce que nous diſons ; & ce qu'on va voir encore au Concile de Mileve (5). (416.) Pour obvier à la confuſion, on s'en rapporte à Vincent, &c... de la Province de Carthage, à Alype, &c. *de la Province de Numidie ;* à Creſconius, &c... de la Province de Byzacène, & au ſaint Vieillard Donatien ſon Primat, lequel ſouſcrivit *Teleptenſis primæ ſedis ;* à Severien, &c, de la Mauritanie *Sitifenſis*, & à Plautius, &c... de la Tripolitaine. Il ne ſe trouve perſonne de la Mauritanie Céſarienne, parce qu'il n'y en eut point de cette Province qui fût choiſi.

Au Concile de Carthage en 419. (6) on voit encore les Députés *Provinciæ Numidiæ Conſularis*, & ceux de *Provinciæ Numidiæ*, ſimplement. Ces noms ſont à la tête des Canons, qu Chapitres ; & à la fin de ces mêmes Canons les Députés de ces deux Provinces ſignent ſeulement *Numidiæ* (7). Dupin conclut des ſignatures de ce Concile que la Mauritanie de Stefe ne fut point diſtraite de la Numidie, parce qu'on y voit les deux Numidies, outre la Province de Stefe. Mais 1°. en 419, il y avoit déjà du tems qu'elle en avoit été ſéparée. 2°. Quoique

(1) Vid. Dupin Geog. Sacr. Africæ p. 51. *& ſeq.* in Optat. Miles.
(2) Labb. Conc. Gen. T. II. p. 1041.
(3) Primæ ſedis.
(4) Placuit ut Mauritania Sitifenſis, ut poſtulavit, primatem Provinciæ Numidiæ, *ex cujus cœtu ſeparatur*, ut ſuum habeat primatem, &c...
(5) Can. XVII.
(6) Labb. Conc. *Ib.* p. 1603. *& ſeq.*
(7) In Opt. Milev. Præf. p. 51.

Digitized by Google

les deux Numidies ſoient ici exprimées, il n'eſt perſonne qui ne ſente que ce n'eſt point une raiſon, pour que la Province *Sitifenſis* n'en ait point été ſéparée. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit ci-deſſus de la diſtinction, qui s'eſt introduite, de la Province *Proconſulaire*, laquelle a remplacé une des deux Numidies, & de la *Numidie* ſimplement, laquelle en a retenu le nom, & dont a dû ſe former la Province de *Stefe*.

On a déjà vu par S. Rufus, par Optat de Mileve, par l'aſſemblée de *Cabarſuſſium*, la notice des Dignités, la Conférence de Carthage de l'an 411, que Carthage étoit *Proconſulaire* (1). Juſtinien ne la met que la ſeconde, ſans autre titre, *Carthaginenſis*, & il donna à Carthage le nom de *Juſtiniana*, ce fut la Juſtinienne IIIe. Juſtinien compte auſſi ſept Provinces en Afrique dont la *Sardaigne* eſt la derniere (2). Mais c'eſt que cet Empereur après avoir repris l'Afrique ſur les Vandales en 534, y établit ſept Provinces, ou la Tingitane, autrefois de l'Eſpagne, la Carthaginoiſe, la Byzacene, la Tripolitaine, la Numidie, la Mauritanie & la Sardaigne : où plutôt, il laiſſa ces Provinces telles qu'elles étoient ſous la domination de ces Peuples. Victor de Vite qui a écrit ſon Hiſtoire de la perſécution des Vandales en 487 (3), ſelon Chiflet, ou mieux en 488, ſelon Tillemont (4), nous repréſente auſſi les Evêques de Sardaigne, ainſi que ceux de Mayorque & de Minorque, au nombre des Evêques de l'Afrique, qui s'aſſemblerent à Carthage par les ordres d'Huneric Roi des Vandales (5), le jour des Calendes de Février, la VIIIe. année de ce Prince, ou 484. La Sardaigne fut ſans doute ſouſtraite à la Région, ou au Diocèſe de l'Italie, dans lequel la place la notice d'Honorius, après que les Vandales ſe furent emparés de l'Afrique, où ils n'entrerent qu'en 428. Juſtinien la reprit ſur ces Peuples, & la Sardaigne continue de faire partie des Provinces de l'Afrique.

3°. Notre notice compte *cinq* Provinces dans la Grande Bretagne. Ce nombre ſe trouve dans la notice des Dignités. Rufus ne met que les quatre Provinces. Ammien admet *Valentia* (6). Ici on lit *Valentiana*, ſans doute pour *Valentiniana*. Cette Province prit ce nom, à cauſe de la défaite du Tyran Valentinien, dit S. Jérôme ; *Valentinianus* (7). Il place cette défaite en l'année 372 ; peut-être fut-ce en 369.

4°. *In Hiſpania ſunt Provinciæ numero VII.* à l'exception des Iſles Beléares, qui ſont dans la notice des Dignités, les ſix autres Pro-

(1) Et Victor de Vite.

(2) Vid. Tom. 1. Cod. de Offic. Præf. Prætor. Afric.

(3) Elucid. in Vict. Vit. Cap. IV.

(4) T. VI. H. Emp. p. not. 4. 622.

(5) Vict. Vit. Lib. IV.

(6) Lib. XXVIII. c. 3.

(7) Chron. in Am. Marcell. ſupr. p. 514. not. c.

Digitized by Google

vinces ſe trouvent dans Rufus. Notre notice en parlant du Détroit que nous appellons *Gibraltar*, le place entre *Calpen* & *Gebennam* (1). La faute eſt ſenſible, il faut *Abylam* ou *Alybam*. La notice que la Martiniere décrit, porte *inter Calven vel Albinam* & elle ajoute *inter Alpem & Apenninum*. On voit ici l'ignorance des Copiſtes. Juſtinien comprit la Tingitane au nombre des Provinces de l'Afrique ; c'eſt ce qu'il faut remarquer.

5°. Je n'ai rien à dire des Gaules. Je m'en ſuis aſſez expliqué.

6°. L'Italie demande quelque détail. Je ne rapporterai point ici les différentes diviſions de l'Italie : je ſortirois de mon ſujet. On peut entr'autres conſulter le P. Briet (2). Mais je remarquerai qu'il s'eſt abuſé en attribuant à l'Empereur Antonin, la notice compriſe dans ſa cinquiéme diviſion. Weſſeling qui nous a donné avec la plus grande exactitude l'Itinéraire d'Antotonin, n'y a point inféré cette notice, non plus que celle des Provinces des Gaules & de ſes Villes, ni la deſcription des montagnes de Rome. Il y a lieu en effet de douter que ces notices qu'on voit dans les premieres Editions de cet Itinéraire, ſoient auſſi anciennes. Ce qui eſt à remarquer, eſt que la notice alléguée des Provinces d'Italie, ou ſuppoſée d'Antonin, n'eſt pas la même que dans les Imprimés : car on n'y voit ni la *Nurſie*, ni le *Picenum*, ni l'*Apennin*. J'omets d'autres différences qui ſe trouvent dans le P. Briet. Enfin elle répete *Alpes Cottiæ* qui fait la 16e. Province. J'aurai occaſion de dire qu'il y avoit peut-être *Alpes Penninæ* en cet endroit. L'Apennin, comme la Nurſie, me ſemblent pris du Diacre Paul.

Notre notice, ainſi que celle des Dignités, compte donc XVII Provinces. Mais il y a de la différence entr'elles, ſoit pour la diſtribution, ſoit pour la dénomination particuliere de quelques-unes de ces Provinces. Voici l'ordre qu'elles ont dans la notice des Dignités... *Provinciæ Venetiæ, Æmiliæ, Liguriæ, Flaminiæ & Piceni Annonarii, Tuſciæ & Umbriæ, Piceni Suburbicarii, Campaniæ, Siciliæ, Apuliæ & Calabriæ, Lucaniæ & Butiorum, Alpium Cottiarum, Retiæ primæ, Retiæ ſecundæ, Samnii, Valeriæ, Sardiniæ, Corſicæ.* D'abord il eſt aiſé de voir qu'il y a ici des Provinces, qui ne ſont point dans notre notice. 1°. Le *Picenum Annonarium*, & 2°. la *Valerie*. Mais le *Picenum Annonarium* étant renfermé dans la Flaminie, notre notice l'y aura compris auſſi, ſans le nommer expreſſément. Car pour le *Picenum* dont elle fait mention ſimplement, c'eſt le *Picenum Suburbicarium* : laquelle Province faiſoit partie de celles qui étoient ſous la diſpoſition du Vicaire de Rome. L'autre, comme on ſçait, étoit ſous

(1) Voyez les Anc. Geogr. au mot *Province*.

(2) Parall. Geogr. Tom. 3. p. 690, & *ſeq.*

Digitized by Google

la diſpoſition du Vicaire d'Italie. Comme la premiere formoit une Province à part, c'eſt la raiſon pour laquelle on la voit nommée *Picenum* ſimplement. L'Itinéraire ne parle point du *Picenum*; j'en ignore la raiſon. Peut-être y a-t-il en cet endroit une lacune: Weſſeling n'en dit mot.

Il n'eſt pas inutile de remarquer ici, que notre notice, non plus que celle des Dignités, ne fait point de l'Italie une Province, ou plutôt un Diocèſe diſtingué ſous ce nom, des autres Provinces qui ſont compriſes en général dans le Diocèſe de l'Italie. Je m'explique après le P. Morin. Le Vicaire d'Italie avoit dans ſon département ſept Provinces, la Vénétie & l'Iſtrie, l'Emilie, la Ligurie, la Flaminie & le *Picenum annonarium*, les Alpes Cottiennes, les 1ere & 2e Reties: le Vicaire de Rome en avoit dix: la Campanie, la Toſcane & l'Umbrie, le *Picenum ſuburbicarium*, la Sicile, la Pouille & la Calabre, les Bruttiens & la Lucanie, le *Samnium*, la Sardaigne, la Corſe, & la Valerie. Or cette diviſion des Provinces d'Italie a été cauſe que des Ecrivains, poſtérieurs à Conſtantin, ont ſéparé de l'Italie ou des ſept premieres Provinces qu'ils nomment ſimplement *Italie*, les Provinces commiſes aux ſoins du Vicaire de Rome, ou les dix autres. C'eſt ce qu'on voit dans (1) l'Apologie 2e. de S. Athanaſe, & dans (2) ſa Lettre aux Solitaires. Au Concile de Sardaigne, dit-il, étoient *Epiſcopi ex Provinciis... Italiæ, Piceni, Tuſciæ, Campaniæ...* (3). Dans ſa Lettre *ad Monachos* (4), les mêmes Provinces y ſont nommées, & la Sardaigne ſe trouve miſe à côté des Provinces de l'Italie; & dans ce qu'il rapporte de ce Concile de Sardique, la Sardaigne ſe voit après l'Afrique. On peut encore conſulter les ſouſcriptions des Evêques aſſemblés dans cette Ville, en 347.

La Martiniere qui (5), comme quelques autres, a apperçu cette diſpoſition, n'a pas manqué d'obſerver que même après ces tems dont nous parlons, on a diſtingué cette partie d'Italie, ſous ce nom ſpécial, des autres Provinces de l'Italie. Il ne faut cependant pas en inférer, que du tems même de S. Athanaſe qui mourut en 373. les dix-ſept Provinces de l'Italie exiſtoient: on verra que le nombre n'en étoit pas alors ſi conſidérable.

7°... A l'égard de la *Valerie*, il ſembleroit qu'on auroit quelque raiſon de s'imaginer que ſi on ne la voit pas dans notre notice, ce ne peut-être que par omiſſion. Mais après avoir fait attention que dans aucun de ceux qui ont écrit ſur la diviſion de l'Italie (6), on ne trouve point cette Province avant Conſ-

(1) Oper. T. I. Edit. Nov. an. 350. p. 123-n. 1.

(2) *Ib.* p. 360.
(3) *Ib.* p. 123.
(4) Supr.
(5) Dict. Geog. *Italie.*
(6) Vid. Sempron. Myrſill. &c.

Digitized by Google

tantin ; qu'on ne trouve pas non plus après la diſtribution que ce Prince fit des Provinces, laquelle paroît avoir ſubſiſté du tems même de S. Rufus, & des Auteurs contemporains, ſoit ſacrés, ſoit profanes ; enfin qu'on ne la voit paroître que dans la notice des Dignités de l'Empire, ou dans une Loi d'Arcadius & d'Honorius ; & qu'à l'exception de S. Grégoire & de Paul Diacre (1), aucun autre Ecrivain n'en fait peut-être point mention. J'ai ſoupçonné que notre notice qui a ſuivi le nom des Provinces de la notice des Dignités, ayant été dreſſée pour cet article de l'Italie, ſur une notice antérieure à celle des Dignités de l'Empire, elle n'aura point mis au nombre des Provinces d'Italie, la *Valerie*, qui aura fort bien pû être formée de la Nurſie, du Païs des Marſes (2), comme ledit le Diacre Paul, & peut-être encore de quelques autres Pays ſitués ſur la voie Valérienne. On n'ignore point que quelques Provinces furent formées, ou du moins ſubdiviſées, vers le commencement du regne d'Honorius.

Ce qui me confirmeroit d'ailleurs dans mon ſoupçon, que la Valerie n'étoit point encore formée, ſeroit cette Province *Alpes Graiæ*, compriſe dans le Diocèſe de l'Italie, & completant le nombre de 17. Car quoiqu'il y ait ſans doute une faute dans le Copiſte, il ſe peut auſſi fort bien faire que la réunion poſtérieure des *Alpes Graiæ* aux *Pennines* qui conſtituerent depuis une même Province, l'auroit induit en erreur. C'eſt-à-dire, qu'au lieu de ſéparer les Alpes Pennines & de les inſcrire parmi les Provinces d'Italie, il y auroit placé les Alpes Graïes. En effet qui ne ſçait que ces Alpes, de même que les Alpes Maritimes & Cottiennes, faiſoient d'abord partie de l'Italie, & qu'elles furent compriſes dans la Gaule Citérieure, ou Ciſalpine : que même long tems après la conquête de nos Gaules, ou de la Gaule ultérieure & Tranſalpine, au tems des Empereurs Adrien & Antonin le Pieux, Ptolemée à l'exemple de Pline, les comptoit dans l'Italie, comme (3) le remarque Valois dans ſa notice des Gaules.

Il y a plus : S. Rufus qui a dédié ſon abrégé à l'Empereur Valens ; c'eſt ainſi que je lis avec le même Valois, & par conſéquent peu de tems avant la fameuſe diviſion, ſur laquelle fut dreſſée la notice des Dignités ; Rufus, dis-je, en faiſant le dénombrement des Provinces des Gaules, nomme expreſſement les *Alpes Maritimes*, & *les Alpes Graies*, ſans rien ajouter. Comme il ne nous a pas laiſſé le détail de l'Italie, on n'a peut-être pas droit d'affirmer qu'il n'y a point compris les *Alpes Pennines*. Néanmoins cette maniere claire & préciſe dont il s'exprime, la ſeule

(1) Leg. ult. Cod. Théod. *Quib. equor. uſus conceſ.*

(2) De Gert. Longebard. L. II. C. 20.

(3) P. 299. col. 2. & p. 300. col. 1.

ttribution poſitive des Alpes Maritimes & Graïes au Diocèſe des Gaules, ſera toujours un préjugé, & plus même qu'un préjugé pour le ſentiment de ceux qui penſeront que la réunion des Alpes Pennines aux Alpes Graïes, n'eſt que poſtérieure à Rufus, à Amm. Marcellin, & aux diſpoſitions de la notice des Dignités. De même qu'à celle ci, & probablement longtems après, fut peut-être ajoutée la Province *Apennine*, que le Diacre Paul compte la IXe des Provinces d'Italie; lequel par conſéquent les fait monter au nombre de XVIII. J'ai dit *peut être*: en liſant cet Hiſtorien, il ſemble qu'on ne puiſſe dire qu'il parle ſans fondement: il donne de cette Province un petit détail, & il réfute ceux qui la confondoient avec la Province Cottienne. Toutefois, indépendamment du détail du Diacre Paul, quelqu'un pourra le ſoupçonner d'avoir confondu lui-même les Alpes *Apennines* avec les Alpes *Pennines*. 1°. La longueur qu'il faut donner à ces Alpes Apennines, qui traverſent en effet toute l'Italie, en auroit fait une Province trop étendue. 2°. Si, dira-t-on, ces Alpes ſont celles qu'Annibal a franchies, comme il l'écrit; ce ne peut-être au rapport de Tite-Live & des autres Ecrivains Grecs, que les Alpes Pennines (1), auxquelles on a cru, mal à-propos, ainſi qu'il le croit néanmoins lui-même, que les Carthaginois avoient donné leur nom.

D'ailleurs, ſi l'on prend le Mont Apennin à la ſuite des Alpes *Cottiennes*, comme il le veut, non-ſeulement il ne peut s'accorder avec lui-même, ni avec la Géographie, puiſque l'Apennin, ni les Pays qu'il lui attribuent, ne ſont point limitrophes des Alpes Cottiennes; mais il faut même qu'il prenne la partie des Alpes nommées Pennines, puiſque ſelon ſes propres paroles, ce ſont les Alpes qu'Annibal a traverſées, pour venir en Italie. Or il eſt conſtant par Tite-Live que le Général Carthaginois eſt entré alors dans le Pays des *Veragri*. Enfin Paul, en réfutant ceux qui confondoient l'Apennin, ſelon lui, avec les Alpes Cottienes, comme étant une même Province, conclue bien par l'autorité de Victorin que celles-ci faiſoient une Province à part, mais il n'en juſtifie pas mieux pour cela, que ces Alpes limitrophes des Cottiennes ſont l'*Apennin* » qui traverſant l'Italie, ſépare la Toſcane » de l'Emilie, & l'Umbrie de la » Flaminie (2); » poſition aſſez différente des limites des Alpes Cottienes.

Cependant il ne faut pas pouſſer ici les choſes trop loin: on raiſonneroit mal, ſi l'on ne s'arrêtoit qu'à ces ſortes de difficultés. On doit convenir que Paul s'explique trop bien, pour qu'on ne reconnoiſſe pas quels ſont les Pays qu'il déſigne. En ſecond lieu, Agathias & Procope placent des Alpes Cottiennes en cet endroit même, où

(1) Vid. T. ſuiv. Lib. XXI. C. 38.

(2) *Ib.* C. 18.

Digitized by Google

les place notre Hiſtorien, & l'Apennin en eſt limitrophe. Enfin les Provinces qu'il met de part & d'autre conviennent à ce qu'il rapporte de cette partie de l'Apennin. Après tout, ſi cette Province de l'Apennin a été ajoutée aux autres, ce ne peut être que dans un tems poſtérieur à la notice des Dignités: & comme elle ne ſe trouve point dans la nôtre, j'en prends acte pour ſon ancienneté.

Je remarquerai encore que, avant de finir cet article de l'Italie, la notice des Dignités donne le nom de *trois Provinces* à la Sicile, la Sardaigne & la Corſe (1). *Rationalis ſummarum trium Provinciarum, id eſt, Siciliæ, Sardiniæ & Corſicæ.* Notre notice ne les ſépare pas non plus; & c'eſt ſans doute cet ordre qu'elles ont conſervé, qui fait que même du tems d'Hiéroclès, elles ſe trouvent à part, & comme hors de l'Italie: quoiqu'après tout l'Italie ait fait, ainſi qu'il paroît, un département particulier; & la notice des Dignités elle même met en cet endroit que nous venons de citer, *rationalis ſummarum Italiæ.*

Enfin, en comparant le détail des Provinces d'Italie que fait la notice des Dignités, avec celui qu'en fait la nôtre; je trouve un rapport trop marqué, pour ne pas croire que celle ci n'aura pas ſuivi la même diſpoſition. Car s'il y a quelques différences à l'égard de *la Valerie* qu'elle a omiſe, & des *Alpes Cottiennes* répetées, au lieu des Alpes Pennines, il n'en ſera pas moins vrai que celui qui l'a tranſcrite, ne l'a fait qu'après l'établiſſement de la Province Flaminie, formée d'une partie de celle d'Emilie, comme il paroît à l'occaſion de la Ville de Ravenne, dont je ne peux me diſpenſer de rendre compte, parce qu'elle éclaircit le tems de notre notice. Mais ce ſera la ſeule Ville dont je parlerai, parce que les autres Villes qui ſont aſſignées à certaines Provinces d'Italie, paroiſſent répondre à ce qu'en dit la notice des Dignités, comme on a pu le voir; & parce que ce détail me ſeroit inutile, & m'écarteroit de mon ſujet.

Flaminia, in qua eſt Ravenna. Cette Ville fut érigée en Métropole, diſent quelques-uns, par Valentinien III. Ce Prince, il eſt vrai, a fait beaucoup de Loix dans Ravenne depuis le 6 Mars 426, « d'où » l'on ne voit point, dit Tillemont (1), qu'il ſoit ſorti juſqu'en » l'an 437 ». Baronius, à l'année 432, cite un prétendu Reſcrit de l'Empereur Valentinien III, qui érige Ravenne en Métropole de l'*Emilie*; il le croit faux, & Spond l'a ſuivi. (2) Pagi met dès 402 le Siége des Empereurs d'Occident en cette Ville.

Nous voyons dans la notice des Dignités de l'Empire (3) un *Præfectus militum juniorum Italicorum Ravennæ*,

(1) Sect. 42.

(1) H. Emp. T. VI. pag. 189.
(2) Pagi, T. II. p. 54. n. 29.
(3) Sect. LXV.

Ravennæ, & un *Præfectus claſſis Ravennatium*, ... *Ravennæ* : pour la Province Flaminiene, *in Provincia Flaminia*. On y voit encore *Procurator Lanificii Ravennatium Italiæ* (1). Il eſt donc certain qu'au tems de cette notice Ravenne tenoit un rang diſtingué, & de plus, que cette ville étoit de la Flaminie. Je le prouverai dans un inſtant (2). Tillemont met plus tard que Pagi, le Siége de l'Empire à Ravenne : car il ſemble en fixer l'époque à l'an 404 (3). Il ajoute qu'« environ » vingt ans après S. Pierre Chryſo» logue fut élevé à la Dignité de » Métropolitain par l'autorité du » Pape & de l'Empereur (4), malgré » l'oppoſition de l'Evêque de Mi» lan» (auparavant ſon Métropolitain). M. le Beau a ſuivi Pagi, & il dit que « depuis Honorius, » Ravenne continua d'être le Siége » de l'Empire en Occident, tant » qu'il ſubſiſta ; & (que) c'eſt ce » qui a fait donner à cette contrée » le nom de *Romanie* ou *Roma*» *gne*, qu'elle conſerve encore au» jourd'hui ».

Si l'on doit s'en rapporter au Reſcrit de Valentinien, rapporté & jugé faux par Baronius, on croira que cet Empereur érigea Ravenne en Métropole de l'*Emilie*. Mais il y a tout lieu de croire en effet que ce titre eſt faux & ſuppoſé. Baronius pouvoit même ajouter que Ravenne étoit de la *Flaminie*. Si cette ville fut jamais Capitale de l'Emilie, ce dût être 31 ans au moins avant le prétendu titre allégué. Il ſuffit de lire l'inſcription que nous a conſervée Grutet (5). [Inſcript. Lipſ. p. CLXIII. n. 2.]

CRONIO. EUSEBIO. V. C. (6) ÆMILIA. ADDITA. PRÆDICTÆ. PROVINCIÆ (7) CONTUITU. VIGILANTIÆ. ET JUSTITIÆ. EJUS. ET. RAVENNATENSIUM. CIVITATE QUÆ. ANTEA. PICENI. CAPUT. PROVINCIÆ. VIDEBATUR. VICARIO. ITALIÆ. (8) QUE. POTESTAS. SUPRA DICTO. VIRO. OB. TESTIMONIUM. ANTEACTI. HONORIS. EST. ADTRIBUTA.

[*L'Inſcription de Lipſe ne met pas ce qui ſuit.*]

Inferiùs, (*à tergo marmoris.*)

PETITIONE. SENATUS. CONTEMPLATIONE. VITÆ. ATQUE ELOQUENTIÆ. EJUS. AB INVICTISS. PRINCIPIBUS. EST. DELATA.

Inferiùs.

(*) ΗΜΙΗΣ ΑΡΧΟΝΤΑΣ ΑΟΤΙΤΟ ΑΙΝΕCΤΗCΑΝΤΟ
ΒΟΥΑΗ ΚΑΙ ΒΑCΙΛΕΥC
ΤΟΝ CΟΦΟΝ ΕΥCΕΒΙΟΝ

(*A tergo marmoris, à latere dextro. Lipſ.*)

DEDICATA V. EIDUS. NOVEMBRIS. COS. FL. MALLIO THEODORO. V. C.

Onuphre a mis à la tête de cette

(5) P. 399. n. 3.

(6) *Conſularis Æmilia.*

(7) Conſulari vigilantiâ. & juſtitiâ, ejus etiam. Ravennatium.

(8) Quæ.

(*) ΑΙΜΙΛΙΗΣ ΑΡΧΟΝΤΑ ΤΩΛΟΓΙCΜΩ &c. ..... ΒΑCΙΛΕΙC ου ΗΜΙΑΙΗC *ita*; ainſi qu'ΑΙΝΕCΤΗCCΑΝΤΟ, pour ΗΝΕCΤΗCΑΝΤΟ..... *decreto comprobârunt.*

(1) Sect. XLII.
(2) T. V. H. Emp. p. 537.
(3) *Ibid.*
(4) B. Emp. T. VI. p. 191. n. 28.

Digitized by Google

Inſcription, *Romæ. viâ Flaminiâ*(1).

On voit donc que Ravenne fut incluſe dans la Province d'*Emilie* ſous le Conſulat de Fl. Mall. Théodorus (2), quoique Caſſiodore & quelques autres écrivent *Manlius* Théodorus, c'eſt-à-dire l'an 399, qu'il fut nommé Conſul avec Eutrope, mais reconnu ſeul Conſul en Occident dans les Actes publics. Or puiſque notre notice marque que Ravenne étoit capitale de la Flaminie, il faut qu'elle ait eu égard à des tems antérieurs ou poſtérieurs.

Dans cette Inſcription, cette Ville étoit capitale du *Picenum*, lequel eſt joint dans les notices à la Flaminie. Seroit-ce donc avant le Conſulat de Mallius qu'elle auroit été de la Flaminie? Mais Zoſime qui écrivoit, à ce qu'on penſe, ſous Anaſtaſe couronné en 491 (3), appelle Ravenne *Métropole de la Flaminie.* Ainſi comme notre inſcription dit ſimplement que Ravenne avoit été capitale du *Picenum*, on ſeroit peut-être tenté de croire qu'après l'avoir été de l'Emilie, par un ſemblable changement elle l'auroit été de la Flaminie. Néanmoins il faudroit alors que la Flaminie ne compriſt pas l'étendue, qu'elle eut depuis: c'eſt-à-dire, que ſe terminant à la voie Flaminiene, elle eût laiſſé à l'Emilie ce qui eſt du côté du Pô.

Mais quand on examine nos anciens Ecrivains, il n'eſt pas difficile de voir, que la *Flaminie*, non plus que la *Valerie*, ne furent formées qu'après les tems dont nous parlons; & que la premiere fut démembrée de l'*Emilie*. Pline même donne à ſa huittiéme région, les Pays qui formerent preſque la Flaminie & l'Emilie. J'ai déjà parlé du prétendu Reſcrit de Valentinien en faveur de l'Evêque de Ravenne. S'il n'eſt pas trop authentique, il n'eſt pas au moins inutile pour nous donner une idée de l'étendue de l'Emilie. « Nous (4) ſoumettons, » dit cet Empereur, à l'Egliſe de » Ravenne les Evêchés de toute no» tre Province d'Emilie, *totius Æmi*» *liæ*, c'eſt à dire de Sarſena, de Ce» ſena, de Fortimpopli, Forli, Faen» za, Bologna, Imola, Modene, Reg» gio, Parma, Piacenza, Breſſelo, » *Vicohabentiæ*, (ſelon le titre) & » *Hadriæ* » que l'on dit être *Atria* dans le Poleſin de Rovigo, & autrefois compriſe dans la Flaminie. Enſorte que l'Emilie, comme on voit, devoit comprendre au tems du Conſul Mallius, ſuppoſé toujours l'authenticité de notre titre, ce que nous appellons aujourd'hui la Romagne, partie de la Romagne Florentine, le Bolognese, le Ferrarois, & le Poleſin de Rovigo; étendue ſans doute trop conſidéra-

(1) Vid. Gruter. p. 192. n. 12.

(2) In Chron.

(3) Hiſt. Lib. V.

(4) Conſtituimus ſub ſacroſancta ejus Eccleſiæ dictione ordinationem totius Æmiliæ noſtræ Provinciæ.... Id eſt Sarſenæ, Cæſenæ, forum Populi, forum Livii, Faventiæ, forum Cornelii, Bononiæ, Muſinæ, Regii, Parmæ, Placentiæ, Brixilli, Vico habentiæ, Hadriæ... [Baron. ſupra.]

Digitized by Google

blè, qui aura engagé Honorius à diviſer cette Province (1). Blondus n'a pas manqué de citer Agnellus, lequel a donné les geſtes des Evêques de Ravenne. Le même nombre de quatorze Villes eſt attribué à cette Egliſe, néanmoins il n'en compte que douze, & il s'y rencontre quelques autres Villes, telles qu'*Arimini*, *Brinti*, (*Britii Caſtro*) qui ne ſont point dans le précédent détail. Toutes ces Villes, continue Blondus, formerent l'Exarchat de Ravenne ſous Aripert, Roi des Lombards, ſous Pepin & Charles Rois des François. Il paroît que cet Ecrivain dont la Patrie dépendoit de cet Exarchat, ſuit un peu trop ſervilement Agnellus.

Il réſulte donc de ce que j'ai dit de l'attribution de Ravenne à la Province d'Emilie, qu'elle étoit limitrophe du *Picenum* (*annonarium*) : que lors de cette attribution, la Flaminie n'étoit point érigée en Province ; que l'Emilie formoit déjà une Province. En effet du tems même de S. Ambroiſe elle exiſtoit comme telle (2) : Nous avons une Lettre de ce S. Docteur adreſſée aux Evêques *per Æmiliam conſtitutis* à l'occaſion de la Pâque. Par conſéquent notre notice doit être poſtérieure à cette attribution de Ravenne à l'Emilie, en ce qu'elle dit de cette Province : & ſi le Copiſte a eu quelqu'égard à une notice antérieure à celle d'Honorius, ou des Dignités, il a ſuivi du reſte celle-ci.

J'ai déjà averti que je ne m'arrêtois pas à ce qui regarde les autres Villes, données par notre notice, pour les Capitales des Provinces dans leſquelles elles ſont compriſes. Je n'y trouve rien qui puiſſe concourir à nous fournir de plus amples éclairciſſemens (3). Si le Diacre Paul en parlant des Provinces d'Italie, dit qu'Aquilée étoit *jadis* la Capitale de la Venetie, & qu'elle avoit été remplacée par la *civita di Friuli* ou *forum Julii*, ce changement ne peut regarder la diſpoſition de notre notice ; puiſque du tems même de Jornandès qui écrivoit vers les commencemens de l'Empereur Juſtinien, Aquilée étoit encore Métropole de la Vénétie : *Primâ... aggreſſione Aquileienſem obſedit* (Attila) *civitatem*, *quæ* eſt *Metropolis Venetiarum* (4). Or cette Ville fut toujours illuſtre. Les Ecrivains qui ont précédé le regne de Valentinien III, les Contemporains de cet Empereur n'en parlent que comme d'une Ville Capitale, & on ne voit pas qu'elle ſoit paſſée dans une autre Province.

(1) Lib. II. Décad. I.
(2) Ep. 33. Nov. Ed. T. II. p. 880.
(3) H. Longob. Lib. II.
(4) De Reb. Get.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

GRANDE-BRETAGNE.

De Londres.

THE METHOD of conſtructing mural quadrants, exemplified by deſcription of the braſſ mural quadrant in the Royal obſervatory at Greenwich, by M. John Bird Mathematical inſtrument maker in the Strand. Published by order of the Commiſſioners of longitude. London Printed by W. Richardſon and S. Clark, and ſold by John Nourſe in the Strand and Meſſ. Mount and Page, Tower-Hill. 1768. 27 pages *in*-4°. avec figures.

Lorſque nous annonçâmes le petit Ouvrage de M. Bird ſur la maniere de diviſer les grands inſtrumens d'Aſtronomie, nous racontâmes avec quel zéle le Bureau des Longitudes avoit acheté le ſecret de cet habile Artiſte pour en faire part au public. Il ne s'en eſt pas tenu-là & il a voulu que M. Bird donnât plus en détail la figure & la conſtruction de toutes les parties de ces fameux quarts de Cercles, les plus grands & les meilleurs que l'on ait jamais faits; c'eſt ce qu'il exécute dans l'Ouvrage dont nous parlons: il eſt accompagné de trois planches où les moindres parties du quart de cercle ſont repréſentées dans leurs plus exactes dimenſions.

De Joannis Harduini Jeſuitæ prolegomenis cum autographo collatis Epiſtola quam ad amiciſſimum Bowyerum, iiſdem nondum proſtantibus ſcripſerat Cæſar Miſſiacus (M. de Miſſy) Regiæ Maj. Britanniæ à ſacris gallicè peragendis. Proſtant Harduini prolegomena, Londini apud P. Vaillant. 1766. Cette Brochure de 124 pages *in*-8°. contient la note de pluſieurs fautes commiſes dans l'impreſſion des prolegomènes du P. Hardouin, & de pluſieurs corrections obmiſes, avec une petite réfutation du ſyſtême ſinguliet de cet Auteur ſur les anciens Auteurs Latins qu'il prétendoit avoir été fabriqués dans le 14e ſiécle.

D'Oxford.

Obſervations on the firſt book of Samuel Chap. VI. verſe 19. By Benjamin Kennicott. D. D. F. R. S. Member of te Royal Society of Sciences at Goettingen the Theodore-Palatine Academy at Manheim; the Royal Academy of Inſcriptions at Paris; and Keeper of the Radcliffe Library, in Oxford. 8°. 1768. c'eſt-à dire.

Obſervations ſur le Verſ. 19 du Chap. VI du premier Livre des Rois. Par M. Kennicott.

Nous avons eu ſouvent occaſion de parler des travaux de M. Ken-

Digitized by Google

nicott. Les recherches de ce Sçavant pour tirer des meilleurs Manuſcrits Hébreux & des meilleures Editions les Variantes du Texte, lui ont fourni les lumieres qu'il communique au public ſur le Verſet 19 du Chap. VI. 1er Livre des Rois. Le Texte ordinaire porte : *Le Seigneur punit de mort les habitans de Bethſamès, parce qu'ils avoient regardé l'Arche du Seigneur: il fit mourir cinquante mille ſoixante-dix perſonnes du peuple, & ils pleurerent tous de ce que le Seigneur avoit frappé le peuple d'une ſi grande plaie.* Qu'une petite Ville ou Bourgade ait pu fournir un ſi grand nombre de Citoyens, & qu'il en ſoit encore reſté pour déplorer la perte des autres, c'eſt une choſe qu'on a peine à concevoir. Cet objet a exercé la critique de pluſieurs interprètes, Juifs & Chrétiens. On avoit déjà ſoupçonné qu'il s'étoit ici gliſſé une faute par la négligence des Copiſtes ; & on étoit d'autant plus porté à le croire, que Joſephe ne fait monter qu'à 70 le nombre des Bethſamites qui périrent dans cette occaſion. C'eſt auſſi la leçon que M. Kennicott a trouvée dans deux bons Manuſcrits, dont l'un a environ cinq à ſix cens ans d'antiquité. Elle exiſtoit pareillement dans un Manuſcrit dont Breithaupt a parlé. M. Kennicott examine comment cette faute a pu ſe gliſſer dans le Texte. Il ſuppoſe que le nombre étoit anciennement indiqué par des lettres numérales. Le *hain* ſignifie 70, le *nun* 50. Une marque ajoutée à celle-ci lui faiſoit ſignifier cinquante mille. Or M. Kennicott montre qu'anciennement ces deux lettres avoient beaucoup de reſſemblance entr'elles, de ſorte qu'il a été fort aiſé de prendre l'une pour l'autre.

ALSACE.

STRASBOURG.

De Steatomate, conſentiente graviſſimo Medicorum ordine pro gradu Doctoris ritè conſequendo die 22. Junii 1768. H. L. Q. C. ſolemniter diſputabit Joh. Theodorus Hüſer Rhenobergenſis. Argentorati, apud Chriſtian & Levrault, Regiæ Intendentiæ Typographos.

C'eſt une Diſſertation ou Thèſe de M. Hüſer, ſur les loupes graiſſeuſes, qui eſt remplie, comme preſque toutes celles de Strasbourg, de recherches, d'érudition & de bonnes obſervations.

Febris malignæ morbilloſæ anno 1766 & 1767. in inferiori Alſatiâ epidemicæ hiſtoriam ſolemniter defendet Abrahamus Matthieu Neocomenſis 1768. Argentorati, litteris J. H. Heitzii Univ. Typographi.

C'eſt-à-dire hiſtoire d'une fièvre maligne avec éruption qui a été épidémique dans la Baſſe-Alſace pendant les années 1766 & 1767. par M. Matthieu, 1768.

Herniæ gangrenâ correptæ caſum & epicriſin, jubente graviſſimo Med. ordine, &c, ſolemniter defendet J. Frid. Weiller Argentinenſis. 1768. Argentorati.

Digitized by Google

C'eſt-à-dire, Thèſe de M. Weiller ſur une hernie devenue gangreneuſe.

De Valvulâ coli ſpecimen inaugurale conſentiente, &c, ſolemni cenſuræ ſubmittit J. M. Rœderer, Argentinenſis. 1768. Argentorati, litteris J. H. Heitzii, Univerſitatis Typographi.

C'eſt à-dire, Diſſertation ſur la valvule du colon par M. Roederer.

FRANCE.

Brest.

Remarques ſur quelques points d'Aſtronomie, par M. le Chevalier de Goimpy, Capitaine des Vaiſſeaux du Roi.

Ce Mémoire imprimé à Breſt, quoiqu'il n'ait point été mis en vente & qu'il ſoit très court, mérite d'être annoncé, comme contenant une remarque ſingulière ſur les durées des rotations des Planètes. On n'a point apperçu juſqu'ici de relation entre les rotations & les révolutions des corps céleſtes; on a conſidéré les rotations comme étant produites au hazard par l'impulſion primitive. M. de Goimpy eſt le premier qui ait ſoupçonné un rapport entre ces phénomènes ſi différens, ſemblable à Kepler qui trouva le beau rapport entre les quarrés des tems périodiques & les cubes des diſtances, ſans qu'on en eût ſoupçonné même la cauſe. Les deux théorèmes principaux de M. de Goimpy ſont ceux-ci: 1°. les tems des rotations ſont en raiſon inverſe de la racine cube des diamètres: 2°. Les tems des rotations ſont comme les diſtances moyennes diviſées par les diſtances périhélies. Ainſi les Planètes tourneront ſur leur axe, d'autant plus lentement qu'elles ſeront plus petites, plus éloignées du Soleil, & plus excentriques. En partant de ce principe & ſuppoſant le diamètre de Vénus, & ſa rotation telle que M. Caſſini l'avoit établie, M. de G. trouve que le diamètre de la terre doit être 15″ ou la parallaxe du Soleil de $7''\frac{1}{2}$, c'eſt une détermination que le paſſage de Vénus ſur le Soleil qu'on attend pour le 3 Juin prochain doit confirmer. Il trouve auſſi le diamètre de Mars de $10''\frac{7}{10}$ quantité qui s'écarte moins des obſervations, que ces mêmes obſervations ne diffèrent entre elles. M. de G. annonce un Mémoire plus détaillé ſur la théorie des rotations, & nous deſirons que les devoirs d'un état dans lequel il a déjà acquis la plus belle réputation, lui permettent de ſuivre ce nouvel objet de recherches.

De Paris.

Addition au Proſpectus *des Œuvres de M. de Voltaire*, in-4°. *grand papier, propoſées par Souſcription.* A Paris, chez Panckoucke Libraire.

On a mal énoncé dans quelques *papiers publics* le prix de cette Edition; chaque Volume *in* 4°, quoique grand papier, ne reviendra, avec les quarante-deux Planches de

la Henriade & du Théâtre, qu'à 12 liv. 10 sols.

Le Public ayant desiré un Portrait en grand de M. de Voltaire, M. Panckoucke le fera graver pour mettre à la tête du Siécle de Louis XIV. ou de l'Histoire Universelle, & son intention étant de rendre cette Edition digne du Public & de son illustre Auteur, il ornera de Gravures tous les Volumes qui en sont susceptibles, & cette augmentation de Planches n'en peut pas faire une considérable dans le prix du Volume: car, en supposant qu'au lieu de quarante-deux Planches, il y en eût quatre-vingt-quatre, le prix de chaque Volume ne seroit augmenté que de 1 liv. 10 sols. On a d'ailleurs la liberté d'acquérir l'Ouvrage sans les Estampes.

Le Public peut aussi être assuré que cette Edition ne souffrira point de changement; que l'Auteur ne reviendra jamais sur aucune des Piéces qu'elle comprend; il l'a fait faire sous ses yeux, prend lui-même le soin de cette Edition, corrige & revoit toutes les épreuves avec la plus grande exactitude, & a donné à l'Editeur de cette belle entreprise la communication de tous les Ouvrages qu'elle doit renfermer.

L'Essai sur l'Histoire Générale, & les Siécles de Louis XIV. & de Louis XV, sont des morceaux presque neufs par les additions très-considérables que l'Auteur y a faites.

Les Tomes V & VI du Grand Vocabulaire François paroîtront à la fin du mois d'Octobre de cette année. On tiendra avec exactitude l'engagement qu'on a pris d'en publier quatre Volumes par an.

Le même Libraire vient d'acquérir le tiers du fonds & du Privilége du Grand Dictionnaire de Moreri, en 10 Volumes *in-fol.*

Le tiers dans le Dictionnaire Géographique de la Martiniere, nouvelle Edition, 6 vol. *in-fol.* Il reçoit actuellement les Souscriptions de cet Ouvrage qui sera en vente dans un mois.

Il a aussi acquis une part considérable dans le Dictionnaire de Trévoux, 7 Vol. *in fol.* nouvelle édition, *sous presse.*

Il a mis en Vente:

L'Année 1764. de l'Académie Royale des Sciences, *in-4°.*

Tes Tomes XXXI, XXXII. de l'Académie des Inscriptions, *in-4°.*

La Connoissance des Tems, pour l'année 1769, par M. de la Lande.

L'Erudition de M. Bielfeld, 4 Vol. *in* 12.

Le Dictionnaire de Boyer, Anglois & François, *in-4°.* & *in-8°.* nouvelle édition.

Les Tomes XXVIII à XXXI de l'Histoire Naturelle. *in-12.* Ces quatre Volumes completent l'Edition *in-12.* & la mettent de pair avec l'*in-4°.*

L'Histoire des Oiseaux, qui est en entier de M. de Buffon, est sous presse; elle formera 2 Vol. *in-4°.*

Digitized by Google

Il avertit que tous ceux qui ont négligé de retirer la ſuite de cet Ouvrage, tant *in*-4°. qu'*in*-12, ne pourront le completer pour aucun prix à la fin de cette année, ayant pris la réſolution de tout mettre en Corps complets.

L'Art de bien faire les glaces d'Office, ou les vrais principes pour congeler tous les raffraîchiſſemens, la maniere de préparer toutes ſortes de compoſitions, la façon de les faire prendre, d'en former des fruits, cannelons & toutes ſortes de fromages; le tout expliqué avec préciſion, ſelon l'uſage actuel, avec un Traité ſur les mouſſes; ouvrage très-utile à ceux qui font des glaces en fromages glacés: orné de gravures en taille douce; par M. Emy Officier. Prix 2 liv. 10 ſols, broché, 3 liv. relié. A Paris, chez le Clerc, Libraire, Quai des Auguſtins à la Toiſon d'or. 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 1 Vol. *in*-12. de 241 pages.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL

Du Mois de Décembre 1768.

Histoire de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, &c. 827
Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1765. 835
Deſcription d'un Diptyque Conſulaire trouvé à Limoges. 846
Elémens de Fortification & de l'attaque & de la défenſe des Places. 849
Suite de l'Eſſai ſur la Raiſon. 850
Eſſai ſur les Mœurs du Tems. 856
Deuxième Lettre ſur une Notice des Régions qui compoſoient l'Empire Romain. 859
Nouvelles Littéraires. 870

Fin de la Table.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

L E

JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. LXVIII.

DÉCEMBRE, *Vol. II.*

A PARIS,
Chez LACOMBE, Libraire, rue Chriſtine.

M. DCC. LXVIII.
AVEC PRIVILÉGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE JOURNAL DES SÇAVANS.

DÉCEMBRE M. DCC. LXVIII.

ŒUVRES DU FEU P. ANDRÉ PROFESSEUR ROYAL DE Mathématiques, de la Société des Belles-Lettres de Caën. Contenant un Traité de l'homme, ſelon les différentes merveilles qui le compoſent. A Paris, chez Ganeau, Libraire, rue S. Severin, près l'Egliſe, aux Armes de Dombes. 1766. 2 Vol. *in*-12. Le 1er de 407 pages, outre l'Eloge hiſtorique du P. André qui en contient 67. Le ſecond de 364. pages. Avec Approbation & Privilége du Roi.

Nous avons rendu compte des Tomes 3e & 4e de ces œuvres dans notre Journal d'Avril 1768. Nous nous ſommes appercus depuis que nous avions négligé de rendre compte des deux premiers Tomes & de la nouvelle Edition de l'*Eſſai ſur le Beau*. Nous rempliſſons aujourd'hui ce devoir.

L'Editeur de ces œuvres poſthumes du P. André, eſt M. l'Abbé Guyot, Aumônier de Monſeigneur le Duc d'Orléans, Prédicateur du Roi, de l'Académie Royale des

Sciences & Belles-Lettres de Nancy. Il a placé à la tête de cette Edition un Eloge hiſtorique de l'Auteur. La vie d'un homme de Lettres & d'un Religieux, eſt ordinairement peu féconde en événemens. Le P. André né le 22 Mai 1675, à Châteaulin, petite ville de la Baſſe-Bretagne entre Breſt & Quimper, reçu chez les Jéſuites de Quimper, le 13 Décembre 1693, pouſſa juſqu'à l'extrême vieilleſſe une vie dont les devoirs de ſon état & les occupations Littéraires partagèrent tous les momens. Il mourut à Caën le 26 Février 1764 dans ſa quatre-vingt-neuviéme année. Il réſulte de ſon Eloge hiſtorique & de ſes Ouvrages qu'il étoit Auguſtinien zélé, grand Cartéſien & grand Malebranchiſte, qu'il joignoit un cœur ſimple & droit à un eſprit vif & fécond en idées. Son zèle pour le Cartéſianiſme eſt prouvé ici par de petits vers contre les Attractionnaires que rapporte M. l'Abbé Guyot. Les gens de goût les trouveront foibles de Poëſie, & les Newtoniens ne les trouveront pas forts de raiſon; l'excuſe eſt peut-être que le P. André avoit 77 ans, quand il les fit. Sa proſe a beaucoup plus de mérite, elle eſt ſimple, elle a de la douceur & de l'élégance, un naturel agréable & qui peint l'Auteur, elle préſente, comme nous l'avons déjà dit beaucoup d'idées; elle manque un peu de correction & de goût.

Un ſeul objet remplit les deux Volumes dont nous rendons compte, c'eſt un Traité de l'homme. L'Auteur ſe livre au plaiſir pieux & honnête d'admirer le Créateur dans les différentes merveilles qui compoſent le plus parfait de ſes Ouvrages. Ce traité eſt diviſé en dix-neuf diſcours, lus & applaudis autrefois dans la Société Littéraire de Caën. Les deux premiers roulent ſur le corps humain, que le P. André examine ſous quatre aſpects différens: 1°. « comme une machine ſtatique » & compoſée de parties ſolides, » qui forment, pour ainſi dire la » charpente de l'édifice ou du vaiſ» ſeau que nous habitons. 2°. Com»me une machine hydraulique, dont » le mouvement, dont la ſubſiſtan» ce même dépend de l'action des » liqueurs qu'elle renferme dans » des canaux par tout répandus pour » en arroſer toutes les parties. » 3°. Comme une machine pneu» matique, où l'air entre par de» hors pour animer le ſang, qui la » fait vivre, & qui, au-dedans » eſt animée par des eſprits encore » plus ſubtils, de la nature du feu » ou de la matière éthérée ».

Ces trois premiers points de vûe ſont préſentés & conſidérés dans le premier diſcours; le quatriéme eſt l'objet du ſecond diſcours. L'Auteur y examine donc le corps humain « 4°. comme une machine » Chymique, aſſortie de toutes ſes » piéces, pour travailler de con» cert au grand œuvre de la vie hu» maine ».

Ces idées, quoique peut-être un peu ſinguliérement exprimées ont un fondement aſſez réel pour qu'on ne puiſſe reprocher au P. André, cette facilité malheureuſe-

Digitized by Google

ment trop ingénieuſe avec laquelle l'Auteur du Poëme de la Madeleine faiſiſſoit des rapports éloignés & biſarres. Ces deux diſcours annonçent des connoiſſances étendues en Phyſique, ſur-tout dans la partie de l'Anatomie & dans celle de la Chymie.

L'ame eſt l'objet du troiſiéme diſcours, l'Auteur examine & ce qu'elle découvre en elle-même & ce qu'elle découvre hors d'elle-même. Sans entrer dans la queſtion de l'origine des idées, il s'attache à prouver, ſelon ſon expreſſion, leur exiſtence dans tous les eſprits. Il analyſe le Dialogue de Platon, intitulé *Menon*, où Socrate prouve que les hommes naiſſent tous ſçavans. Le P. André conclut avec ce Philoſope & avec S. Auguſtin que dans les Sciences démonſtratives, nul homme ne peut rien enſeigner à un autre homme; que ce qu'on appelle *art d'enſeigner*, dans un Maître, n'eſt que « l'art d'interroger ſon Diſciple avec méthode, » pour lui faire découvrir la vérité » dans ſon propre eſprit; & que ce » qu'on appelle *apprendre*, dans un » Diſciple n'eſt proprement que développer par ſon attention ſes » propres idées ».

Si les idées même des Sciences ſont dans tous les eſprits, à plus forte raiſon les idées éternelles, immuables de l'ordre & de la juſtice ſont-elles dans tous les cœurs. » Dieu lui-même, dit noblement » l'Auteur, reconnoît la juſtice pour » la Loi inviolable de ſa Provi» dence.... & il s'en fait honneur... » C'eſt à ce Tribunal qu'il appelloit autrefois ſon peuple ingrat » & rébelle; c'eſt-là qu'il voulut » bien les prendre eux-mêmes pour » Juges entr'eux & lui. Habitans » de Jeruſalem, leur diſoit-il,.... » jugez-moi, jugez-vous. *Judicate inter me & vineam meam.* » Qu'ai-je dû faire, & que n'ai-je » point fait pour en remplir toutes » les conditions? *Judicate.*« N'étoit-ce pas leur dire manifeſtement: il » y a une juſtice éternelle qui eſt » notre Loi commune: je lui remets ma cauſe, & je conſens » qu'elle vous juge, même par votre bouche..... Nous avons l'honneur de vivre avec Dieu ſous une » même Loi ».

A ce titre de grandeur, il en faut ajouter un autre, la liberté. Oui, s'écrie le P. André avec un ton d'enthouſiaſme qui lui eſt propre; Dieu traite avec nous, ſi j'oſe » ainſi dire, comme de Couronne » à Couronne. Il n'a point voulu » commander ni à des eſclaves, » qui ne lui rendroient que des ſervices forcés, ni à des ſtatues, qui » n'auroient de mouvement que » par des reſſorts, dont lui ſeul » tiendroit en main la détente, ni » enfin à des automates, qui auroient bien en eux-mêmes le » principe de leur mouvement; » mais un principe déterminé à » ſon effet par une force irréſiſtible. » Quel honneur lui feroit une telle » obéiſſance? & quel honneur nous » feroit-elle à nous-mêmes »?

On voit que ces diſcours demi-Oratoires, demi-Académiques s'é-

Digitized by Google

lèvent quelquefois par la nature du ſujet juſqu'à la dignité de l'Eloquence de la Chaire.

4e & 5e Diſcours. Union de l'ame & du corps. Nous n'en citerons que ce morceau. « Quand Dieu » tire du néant les Etres qui compoſent le monde purement matériel, il y procéde avec une ra» pidité qui nous étonne. Il dit, » & tout eſt fait..... Mais vient-il » à la création de l'homme, ſa » plume s'arrête ; il ſemble que » Dieu délibere : il tient une eſpé» ce de conſeil, & il dit : *Faiſons* » *l'homme à notre image.* Il ne dit » pas, comme il venoit de le faire » à l'égard des animaux & des plan» tes ; que les eaux ou que la terre » produiſent l'homme ; il y met » lui-même la main, ſi j'oſe ainſi » parler. Il ne le produit pas tout » entier à la fois, mais à deux re» priſes, pour nous en faire mieux » diſtinguer les deux ſubſtances » compoſantes. Il conſtruit d'abord » un Palais magnifique, pour y lo» ger dignement ſon image : il en » diſtribue les dedans ; il en orne » les dehors avec un art digne de » l'Architecte ; & après l'avoir fini, » le ſouffle de ſa bouche y répand » un eſprit ſemblable au ſien, pour » y regner ſous ſes ordres ».

Nous n'avons prétendu que faire connoître à nos Lecteurs la maniere génétale du P. André ſans nous engager dans l'Analyſe particuliére de chacun de ces dix-neuf diſcours dont nous allons ſeulement indiquer les objets par les titres.

Sixiéme Diſcours, ſur l'homme en ſociété ; ſeptiéme, ſur la liberté ; 8e de la parole ; 9e ſur la Mémoire ; 10e ſur les Paſſions ; 11e ſur les ſens ; 12e ſur la raiſon ; 13e, 14e & 15e. ſur les idées ; 16e ſur le raiſonnement. 17e ſur la conſcience. 18e des habitudes. Les titres de tous ces diſcours annoncent, comme on le voit, un développement néceſſaire des grands ſujets traités d'une maniere générale dans les premiers diſcours ſur leſquels nous nous ſommes arrêtés.

Le dix-neuviéme & dernier diſcours eſt un Poëme ſur l'art de converſer. Quoi qu'en puiſſent penſer les Partiſans du P. André, qui mérite fort d'en avoir, la Poëſie n'étoit pas ſon talent. On croit lire un Ouvrage du P. Sanlecque ou de l'Abbé de Villiers, c'eſt la même clarté, la même abondance d'idées ſimples & ingénieuſes, la même facilité, mais auſſi la même foibleſſe, le même ton proſaïque, le même défaut de verve, la même abſence de coloris. Tout eſt plein dans ce Poëme de lignes meſurées & rimées, telles que ces deux-ci ;

Ecoutez tout le monde avec attention,
Parlez à votre tour avec préciſion.

ESSAI SUR LE BEAU. NOUVELLE EDITION, augmentée de ſix Diſcours, ſur le Modus, *ſur le* Decorum, *ſur les Graces, ſur l'Amour du Beau, ſur l'amour déſintéreſſé.* A Paris, chez L. Etienne Ganeau, Libraire, rue S. Severin, aux Armes de Dombes & à S. Louis. 1763. Avec Approbation & Privilége du Roi. 2 Vol. *in*-12. Le premier de 250 pages, ſans l'Avertiſſement, qui en a huit, le ſecond de 367 pages.

Ces deux Volumes ſont dus encore aux ſoins du même Editeur. L'*Eſſai ſur le Beau*, Ouvrage depuis long tems célèbre & digne de ſa réputation, avoit paru d'abord en 1741. Il eſt diviſé en diſcours, comme le Traité de l'homme; il n'en contenoit que quatre dans cette premiere. Le premier avoit pour objet, le Beau en général & en particulier, le Beau viſible. 2°. Le Beau dans les Mœurs. 3°. Le Beau dans les Piéces d'eſprit. 4°. Le Beau muſical. Ces quatre diſcours avoient été réimprimés à Amſterdam en 1759. par les ſoins de M. Formey, qui y joignit quelques Ouvrages qui n'étoient point du P. André. Enfin en 1763, M. l'Abbé Guyot donna l'Edition dont il s'agit à préſent; elle contient ſix nouveaux diſcours, ſur le *Modus*, ſur le *Decorum*, ſur les Graces, ſur l'amour du Beau; ſur l'amour déſintéreſſé. Ce dernier ſujet eſt traité en deux diſcours: Nous ne parlerons point des quatre premiers diſcours, ils ont été analyſés & jugés dans le tems. On peut ſe rappeller que l'Auteur y diſtingue 1°. un Beau eſſentiel & indépendant de toute inſtitution. 2°. Un Beau naturel & indépendant de l'opinion des hommes. 3°. Une eſpéce de Beau d'inſtitution humaine, & qui eſt arbitraire juſqu'à un certain point. C'eſt par cette troiſiéme eſpéce de Beau que l'Auteur réſout toutes les objections qu'un Pyrrhoniſme outré s'efforce de tirer d'une certaine variété apparente dans les idées ſur le Beau. L'Auteur, en raiſonnant avec ſolidité, n'oublie pas de raiſonner avec graces. Il eſt plein d'eſprit & de ſageſſe, ſon ſtyle eſt nombreux, harmonieux, enrichi par une imagination riante; il plait & perſuade.

Le *modus* dont le P. André traite dans ſon cinquiéme diſcours, eſt celui dont parle Horace dans ces vers ſi connus:

Eſt *modus* in rebus, ſunt certi denique fines,
Quos ultrà citraque nequit conſiſtere *rectum*.

Prenons ici le mot *rectum* pour le Beau, & nous aurons dans ces deux vers un précis exact du diſcours du P. André. Il y a dans le Beau une certaine meſure qu'il faut remplir, mais qu'il ne faut pas combler. Telle eſt la Doctrine

développée dans ce Diſcours. C'eſt le *ne quid nimis* de Socrate ; le *omnibus in rebus videndum eſt quatenùs*, de Sénéque, le *ſapere ad ſobrietatem* de S. Paul. Pour comprendre comment le *Decorum* (ſujet du 6e diſcours) entre ici dans la théorie générale du Beau, il faut ſe rappeller que l'Auteur traite du beau dans tous les genres, & dans les mœurs, comme dans le reſte. Ainſi tous ſes diſcours s'enchaînent & ſe rapportent à un même tout. Dans les quatre premiers diſcours il a expliqué la nature, les genres, les eſpéces du Beau ; dans le cinquiéme il a montré, ſelon ſes propres termes, qu'il y a toujours dans la recherche du Beau un certain *modus* à garder pour lui conſerver toutes ſes graces naturelles. Dans le 6e il traite du *decorum*, ſujet principalement relatif au Beau dans les mœurs, & voici l'idée qu'il en donne » : Il y a, dit-il deux Loix » de mœurs très-diſtinctes. La pre» miere qui nous dit à chaque mo» ment : Voilà ce qu'il faut faire : » *Oportet*, & la ſeconde qui ajoute » auſſi-tôt, voilà ce qui convient : » *Decet.* Que la vérité, par exem» ple, regne toujours dans vos » paroles : *Oportet.* Mais en même » tems que votre ſincérité ſoit tou» jours aſſaiſonnée du ſel de la diſ» crétion : *Decet.* Que votre équité » ſoit incorruptible, univerſelle, » ſans acception de perſonnes : » *Oportet.* Mais cependant qu'elle » ſçache obſerver dans la pratique » tous les égards que demande l'or» dre de la vie civile : *Decet.* Que » votre amitié embraſſe tous les » hommes ſans en exclure un ſeul » de votre affection : *Oportet.* Mais, » en embraſſant tout le monde, » qu'elle ait pourtant divers de» grés dans votre cœur, & diver» ſes manieres pour s'exprimer au » dehors ſelon le mérite, ou la » qualité de perſonnes : *Decet* ».

7e. Diſcours. Les Graces. Diviſion. Graces du corps. Graces de l'eſprit. « Ce n'eſt point là une ma» tiére, dit l'Auteur, où l'on puiſſe » eſpérer de faire de nouvelles dé» couvertes ». Auſſi le plus grand éloge qu'on puiſſe lui donner, c'eſt d'avoir ſçu rajeunir ce ſujet uſé ; mais voici dans l'Exorde un trait de mauvais goût qu'il eût dû éviter.

« Permettez-moi de vous de» mander, *au nom des Graces*, dont » je vais avoir l'honneur de vous » entretenir, *une attention gra» cieuſe* ».

Le huitiéme Diſcours a pour objet l'amour du Beau, & ſon pouvoir ſur le cœur humain. L'Auteur y prouve par des raiſonnemens & par des exemples que l'amour du Beau eſt dominant dans tous les cœurs. Ce diſcours eſt par-tout animé d'une éloquence de ſentiment, qui le rend le plus agréable peut-être de tout ce Recueil.

Les deux diſcours ſur l'amour déſintéreſſé n'appartiennent que de très-loin au ſujet principal de l'Ouvrage. Cette queſtion de l'amour déſintéreſſé eſt la fameuſe queſtion de l'amour pur. Le P. André prétend qu'on n'a prononcé que ſur la queſtion

Digitized by Google

queſtion Théologique qui regarde le Quiétiſme, mais que la queſtion Philoſophique reſte toute entière, & il la décide en faveur de l'amour pur. Il fait remonter l'hiſtoire de cette diſpute juſqu'à Zénon & à Epicure, de ſorte qu'en confondant les diverſes époques, ainſi que les diverſes formes de cette même diſpute, on voit d'un côté pour l'amour déſintéreſſé Zénon avec tout le Portique, Cicéron, Sénéque; & parmi les modernes le P. Lamy Bénédictin, & M. de Fénélon; de l'autre pour l'amour intéreſſé Epicure, Atticus, Céſar; & parmi les modernes Abadie, le P. Malebranche, M. Boſſuet. Le P. André avoue que la préférence donnée par ces derniers à l'amour intéreſſé, lui paroît, ce ſont ſes termes, une dégradation du cœur humain; il ſoutient 1° que notre volonté renferme la nature; (nous copions encore ſes termes) non-ſeulement l'amour de la béatitude ou du bien délectable, mais encore l'amour du bien qu'on appelle honnête, ordre, vertu, ou beau dans les mœurs. 2°. Que l'amour de l'honnête, bien loin d'être dans ſes opérations, ſubordonné à l'amour du bien délectable, en doit être naturellement le directeur & le guide. Il tâche de prouver en détail dans le ſecond diſcours que l'opinion contraire dégrade la vertu, l'amitié, les plus beaux ſentimens du cœur: & ſon opinion & la maniere dont il la ſoutient font honneur à ſon ame. Son ſtyle continue dans ces deux diſcours d'avoir le même agrément; on ne peut guères lui reprocher que quelques traits de familiarité.

MÉMOIRES DE LITTÉRATURE DE L'ACADÉMIE ROYALE des Inſcriptions & Belles-Lettres. Tome XXXI & XXXII.

Troisiéme Extrait.

Mémoire dans lequel on examine quels étoient les Eparoëtes. Par M. Béjot.

CE Mémoire roule ſur un objet peu connu: on ne connoît en effet, on ne connoiſſoit du moins, avant le travail de M. Béjot, que trois Auteurs anciens qui en aient parlé, Xénophon, Etienne de Byzance, & Heſychius. Il faut même dire, d'après la critique du ſçavant Académicien, que le ſecond nous a donné une fauſſe idée des *Eparoëtes*, pour avoir mal entendu Xénophon. Ce Géographe les nomme *Eparites*: c'étoit, dit-il, *une Nation d'Arcadie*; *il falloit bien*, ajoute-t-il, *que leur Ville fût Eparis: on ne l'a point trouvée.* Il faut convenir que la ſingularité de cet article eſt frappante. Le commencement reſpire un air de confiance qui ſe ſoutient mal, puiſque

ce qui suit, conçu en termes vagues, décèle l'embarras & l'incertitude de l'Ecrivain. Il allègue néanmoins le témoignage de Xénophon, d'Ephorus & d'Androcion. Les Ouvrages des deux derniers n'existent plus : mais il est à présumer qu'il s'est mépris à leur égard, s'il a mal saisi la pensée de Xénophon qu'il cite. Or pour le convaincre de cette derniere erreur, M. Béjot s'attache à montrer que l'Historien Grec n'a jamais regardé les *Eparites* comme un peuple. Xénophon n'en parle qu'en quatre endroits de son VII Livre de l'Histoire Grecque ; & dans aucun il ne donne à entendre qu'il soit question d'un peuple particulier de l'Arcadie.

On voit au contraire que partout il s'agit d'un corps de troupes à la solde chez les Arcadiens. Il raconte que les Chefs de ces peuples s'étant servis de l'argent destiné à l'usage des Temples, pour entretenir les Eparites, les Mantinéens mécontens firent un décret, portant défense de toucher à ces deniers ; en même tems ils ramassèrent dans leur Ville la somme qu'ils devoient fournir pour l'entretien des Eparites, & l'envoyèrent aux chefs des Arcadiens. Ceux-ci citèrent devant le tribunal des dix-mille les principaux des Mantinéens qui furent condamnés par contumace, *& l'on envoya les Eparites pour se saisir des coupables.* Le fond de l'affaire fut néanmoins traité avec chaleur dans l'assemblée des dix-mille, & après de grands débats, il fut arrêté que dorénavant on ne toucheroit point à l'argent des Temples. Cette décision déplut extrêmement aux Eparites dont plusieurs quittèrent le service. « Ceux qui n'avoient pu rester parmi les Eparites sans paye, se retiroient, dit l'Historien, ceux au contraire qui le pouvoient, s'empressoient à l'envi d'entrer parmi eux, afin de n'être point dans » leur dépendance, mais que les » Eparites fussent plutôt dans la » leur ». On voit là les caractères bien marqués d'un corps militaire ; d'où M. B. conclut qu'Etienne de Byzance, qui assure, sur le témoignage de Xénophon, que les Eparites étoient une Nation d'Arcadie ; a lu avec peu de soin, ou mal compris le texte de l'Historien.

Il faut observer que Xénophon, dans le texte que nous avons, ne les nomme pas, comme Etienne E'παρῆται, mais E'πάρσιοι. Ce mot a besoin d'une correction, & Hésychius qui la donne fixe nos idées sur les Eparites ou plutôt les *Eparoëtes*, car c'est ainsi qu'il les nomme. « C'est un corps de troupes » Arcadiennes, très-braves, dit-il, » & qui servent de gardes publics » chez les Arcadiens ». On reconnoît dans cette explication les traits par lesquels Xénophon avoit caractérisé les Eparoëtes, & c'est ainsi sans doute qu'Hésychius avoit lu ce mot dans le texte de l'Historien, altéré depuis par l'ignorance des Copistes.

Jusqu'ici on n'avoit point lu ce nom dans l'histoire de Diodore de Sicile ; il paroît néanmoins, com-

Digitized by Google

me le remarque M. B. que cet Hiſtorien a dû en faire mention. Il avoit lu l'hiſtoire d'Ephorus de Cumes : il la cite ſouvent comme la connoiſſant très-bien. Elle étoit compoſée, dit-il, de 30 livres, comprenoit l'hiſtoire des Grecs & des Barbares pendant l'eſpace de 750 ans, à compter du retour des Héraclides, & finiſſoit au ſiége de Périnthe fait par Philippe père d'Alexandre le Grand. Or Ephorus avoit parlé des Eparoëtes : c'eſt ce qu'atteſte Etienne de Byſance, quoiqu'il ſe ſoit trompé dans l'idée qu'il s'en étoit formée d'après le texte de Xénophon mal entendu. Si donc le nom d'Eparoëtes ne paroît plus dans l'hiſtoire de Diodore, il y a tout lieu de croire que les Copiſtes, par inattention ou par ignorance, l'en ont fait diſparoître, pour y ſubſtituer un terme plus connu. M. B. le replace en deux endroits du XV Livre, qui en effet paroiſſent le reclamer. L'Hiſtorien en ces deux endroits parle de Lycomède de Mantinée, qui s'étant mis à la tête de ceux que l'*on appelloit Epilectes* (gens d'élite), qui formoient un corps de cinq mille hommes, s'avança vers Orchomène, & dans la ſuite, à la tête du même corps, alla faire le ſiége de Pallène de Laconie. Il eſt clair par ces paſſages que le corps commandé par Lycomède avoit un nom particulier. L'expreſſion de l'Hiſtorien ne permet pas d'en douter. Or le terme τάξεως étant générique, n'étoit pas propre à déſigner un corps particulier de troupes. C'eſt donc celui d'*Eparoëtes* qu'il faut ſubſtituer. Cette reſtitution eſt d'autant plus plauſible, que Xénophon, aſſez près de l'endroit où il fait mention des Eparoëtes, parle auſſi d'un Lycomède Mantinéen, qu'il repréſente comme un homme riche & puiſſant, qui jouiſſoit d'un grand crédit chez les Arcadiens. Ce qu'il en dit ne permet pas de croire que ce Lycomède ſoit autre que celui dont parle Diodore. D'où il eſt naturel de conclure que le corps de troupes, qui avoit un nom particulier chez les Arcadiens, eſt le même que celui dont a parlé Xénophon, & qui, ſelon le témoignage d'Héſychius, portoit le nom d'*Eparoëtes* : « autrement il » faudroit ſuppoſer qu'il y auroit » eu chez les Arcadiens, deux » corps de troupes déſignés chacun » par un nom particulier dont l'un » s'appelloit *Eparoëtes*, & l'autre » *Epilectes*, ou que les *Eparoëtes* » portoient indifféremment les » deux noms ; ce qui eſt contre la » vraiſemblance, & dénué de tou- » te autorité ». Héſychius n'auroit pas manqué d'en avertir, & de donner les deux dénominations.

Il réſulte de ces diſcuſſions que les Eparoëtes chez les Arcadiens étoient un corps militaire compoſé de cinq mille hommes, & même un corps d'Infanterie, à en juger par quelques particularités fournies par Xénophon & par Diodore, en ſuppoſant dans le texte de ce dernier la correction dont on a parlé. Quant à l'étymologie du mot, les recherches de M. Béjot ne lui

Digitized by Google

ont rien fourni de poſitif ; & réduit à conjecturer, il ſoupçonne que le terme *ιτραέλιται* a été formé de *ιτρὶ* & *ἀρὰω labourer*, parce que les meilleurs ſoldats ſe prennent ordinairement parmi les gens de la Campagne, endurcis & fortifiés par le travail, accoutumés à une vie frugale, & à ſouffrir les injures du tems. « Mais en fait d'é-» tymologies, ajoute-t-il ſenſé-» ment, il faut éviter avec ſoin » de ſe livrer trop facilement aux » conjectures, ſource féconde des » plus grandes abſurdités ».

L'Auteur a jetté de l'intérêt dans ce Mémoire, dont le ſujet pourroit paroître ſec & aride ; il y montre, avec un ſtyle ſimple & pur, une critique fine & judicieuſe.

Mémoire ſur le rétabliſſement de la Religion & de l'Empire de Mahomet ; par M. de Brequigny.

On regarde ordinairemement Mahomet comme un homme né ſans appui & d'une origine obſcure, qui à force de fourberies réuſſit à s'ériger en Souverain. M. de Brequigny ſe propoſe de faire voir que la famille de ce Légiſlateur jouiſſoit du premier rang dans l'Arabie, que conformément à quelques exemples donnés par ſes peres, il ſe dit envoyé de Dieu ; que jamais il ne prétendit établir une Religion nouvelle, mais ſeulement réformer des abus qui s'étoient gliſſés dans le culte des Arabes, culte confié autrefois à ſes ancêtres, qui par conſéquent réuniſſoient en leur perſonne le double pouvoir de Chefs de la Religion & de l'Etat. Ce Mémoire eſt diviſé en deux parties. Dans la premiere l'Auteur recherche les antiquités hiſtoriques & religieuſes des Arabes relativement à Mahomet : dont la ſeconde il préſente une idée de la vie de ce faux Prophète, relativement à l'établiſſement de ſa Secte & de ſon Empire.

1°. Suivant les traditions des Arabes Mahomet deſcendoit en droite ligne de mâle en mâle, d'aînés en aînés d'Iſmaël, qui après avoir été chaſſé par Abraham s'étoit arrêté avec Agar, dans l'endroit où eſt aujourd'hui la Mecque. Dans la ſuite il épouſa la fille du Chef des Dgioramides & obtint en conſéquence, les environs du puits où il s'étoit fixé. Ce fut là qu'il conſtruiſit le célèbre Temple appellé *Caaba*, ou la Maiſon Quarrée. Le puits devint également célèbre & fut connu dans la ſuite ſous le nom de Zemzem. Cette habitation devenant de plus en plus conſidérable forma la Ville de la Mecque. Les deſcendans d'Iſmaël en furent les Princes, comme ils furent les Prêtres du Temple. Trois générations après le Chef des Dgioramides qui regnoit à *Yatreb* ou Medine s'empara de la Mecque, ſa poſtérité en fut chaſſée & les Iſmaëlites tentèrent dans cette Ville qui étoit le centre de la Religion des Arabes. Les Dgioramides eurent ſouvent des guerres avec les Iſmaëlites & vinrent même s'établir près de la Mecque. Amrou chef d'une tribu

des Dgioramides s'étant de nouveau rendu Maître de la Mecque & du Temple introduiſit l'idolatrie. Koſa deſcendant d'Iſmaël l'en chaſſa, mais il ne put rétablir la pureté du culte & les choſes reſterent en cet état juſqu'au ſixiéme ſiécle de notre Ere. Haſchem Biſayeul de Mahomet & petit fils de Koſa, étant parvenu à la Principauté de la Mecque, ſçut rendre ſon petit Etat floriſſant par des voies que ſes prédéceſſeurs n'avoient pas encore tentées. Il favoriſa les pélerinages, & pour les protéger il établit des Caravanes régulières qu'il conduiſoit lui-même en Syrie. Son fils Abdolmothalleb lui ſuccéda dans la Principauté de la Mecque & dans la conduite des Caravannes. Abdallah, fils de ce dernier mourut jeune & laiſſa un fils qui eſt Mahomet dont Abdolmothalleb prit ſoin. Abouthaleb l'aîné des fils d'Abdolmothalleb ſuccéda à ſon pere dans la dignité de Prince de la Mecque, de Miniſtre du Temple & de Chef des Caravannes. Il mena avec lui ſon neveu Mahomet: à l'âge de vingt ans, celui-ci épouſa une riche Veuve & conduiſit ſes propres Caravannes. Dès ſa plus tendre jeuneſſe il s'étoit diſtingué par ſon zéle contre l'idolâtrie. Après ſon mariage il ſe livra à une vie myſtique & contemplative, ſes retraites lui attirerent de la vénération. Le fanatiſme s'alluma dans ſon imagination naturellement ardente: à quarante ans il s'annonça comme un Prophéte: en s'érigeant en prétendu réformateur des abus qui défiguroient la Religion de ſon Pays: c'étoit ſe charger d'un ſoin dont ſes ancêtres depuis un tems immémorial s'étoient occupés, & l'un d'eux avoit prédit que de ſa race il naîtroit un Prophéte, ainſi les Arabes étoient dans cette attente. Mahomet adoptoit tout l'ancien culte des Arabes, c'eſt-à-dire la croyance d'un ſeul Dieu: les cérémonies de ce culte ſe bornoient à-peu-près à viſiter le Temple de la Mecque, le prétendu puits d'Agar; une pierre noire où on croyoit voir les traces des pieds d'Abraham. Les deux articles fondamentaux qu'il prêchoit étoient qu'il n'y avoit qu'un ſeul Dieu & qu'il en étoit l'Envoyé. Son projet de réforme avoit un fondement raiſonné, mais le fanatiſme s'y joignit & Mahomet prit pour une miſſion particuliére le zéle dont il ſe ſentoit rempli.

2°. Si quelque choſe doit nous ſurprendre dans la vie de Mahomet, c'eſt la lenteur des progrès de ſa réforme. Le plus grand nombre des Mecquois ſe ſouleva contre lui & même contre ſon Oncle. Après avoir lutté quatre ans, ils furent obligés l'un & l'autre de ſe refugier dans un Château. Après ſept ans de perſécutions Abouthaleb mourut, & les Mecquois choiſirent pour Chef un partiſan de l'idolâtrie. Mahomet ſe retira à Taïef, ville forte & bien peuplée, éloignée de vingt lieues de la Mecque; mais voulant y prêcher ſa Doctrine, il en fut chaſſé & revint à la Mecque où il ſemoit ſa Doctrine par-

Digitized by Google

mi les étrangers qui y venoient en pélerinage : des habitans d'Yatreb qui y étoient l'adopterent & la porterent dans leur Ville ; Mahomet s'y refugia & cet événement forma l'époque de l'Ere des Mahométans. Son arrivée à Yatreb ou Médine fut une fête publique, il y fut reçu comme un Prophéte. Jusqu'ici le fanatisme seul avoit paru diriger les démarches de Mahomet. Des passions réfléchies vont désormais les régler, l'ambition va naître & la politique va guider ce fanatisme.

Les Mecquois irrités de la retraite de Mahomet firent des incursions sur le territoire de Médine ; Mahomet remporta plusieurs victoires, il battit ensuite une tribu de Juifs & parvint à se former un petit état. Presque tous les habitans de Médine avoient adopté sa réforme, il en étoit devenu le Souverain comme le Prophéte & il escortoit leurs Caravannes, il soumit quelques Villes voisines, son ambition & ses vues croissoient avec ses succès. Bientôt l'Yemen le reconnut pour Prophéte & pour Souverain. Il surprit enfin la Ville de la Mecque, y brisa les Idoles & commença à persécuter les Juifs & les Chrétiens qu'il confondoit avec les Idolâtres. Mahomet mourut âgé de 63 ans, après avoir soumis presque toute l'Arabie. La simple persuasion, la contagion de l'exemple, le prestige des succès, la séduction de l'intérêt ; enfin la violence servirent successivement à établir la Doctrine & le pouvoir de Mahomet. Il ne vouloit être que le réformateur de la Religion des Arabes, par un enchaînement d'événemens qu'il n'avoit ni préparés ni prévus, il devint en même tems leur Souverain. « Il ne créa point » les moyens, la facilité de les saisir le tenta & son ambition naquit ; sa politique peu scrupuleuse les admit tous : les préjugés de » sa Nation en fournirent de favorables à son fanatisme, l'état politique de l'Arabie en fournit de » plus favorables encore à son ambition ; il sçut mettre les uns & » les autres à profit. Quand on les » compare avec les obstacles, on » cesse, ce me semble, d'être étonné du succès ». Telle est l'idée que M. de Brequigny présente de l'établissement de l'Empire & de la Religion de Mahomet. Les bornes de nos extraits ne nous permettent pas d'en développer toutes les circonstances, il faut avoir recours à ce Mémoire curieux fait d'après les Auteurs Arabes les plus estimés & les mieux instruits.

AVERTISSEMENT.

Nous croyons faire plaisir à nos Lecteurs en leur donnant la Lettre suivante du fameux le Laboureur, restée parmi ses papiers. On y verra l'ébauche d'un projet dont l'exécution auroit pu être utile à bien des égards, on y verra l'attention de M Colbert à procurer par toutes sortes de moyens l'avancement des Sciences ; on y verra aussi les jugemens que portoit le Laboureur sur

Digitized by Google

les divers Hiſtoriens de ſon tems, principalement ſur ceux qui, comme lui, s'occupoient de Généalogies, & cet endroit de ſa Lettre n'eſt pas le moins curieux. Le Manuſcrit original qui nous a été communiqué, eſt entre les mains d'un petit neveu de l'Auteur, du même nom que lui. On ignore & la date de cette Lettre & le nom de la perſonne à qui elle étoit adreſſée. L'original dont il s'agit eſt le brouillon même de l'Auteur.

LETTRE DE M. JEAN LE LABOUREUR, PRIEUR DE Juvigné, copiée d'après l'original écrit de ſa main.

JE ſatisfais d'autant plus volontiers à la propoſition que vous m'avez faite de vous écrire mes ſentimens, de ce qui ſeroit à faire pour l'illuſtration de notre hiſtoire, que le Roi a plus d'intérêt que perſonne d'en maintenir la pureté pour la gloire de ſon regne; c'eſt de la fidélité de cette même hiſtoire que M. C. doit attendre la plus ſolide récompenſe de ſes grands ſervices, & particuliérement de cette reſtauration d'état à laquelle il s'applique, qui commence d'expier tous les déſordres du paſſé & qui fera tout le bonheur des ſiécles à venir; mais comme il ne paroît en lui de paſſions que pour l'honneur de ſon Maître, il ne le faut tenter que par ce ſeul motif qui eſt le principe de tous ſes mouvemens, de peur de bleſſer ſa modeſtie, ou de le préparer contre tous les monumens d'eſtime & de reconnoiſſance dont les perſonnes de Lettres lui ſont redevables envers la poſtérité.

Puiſqu'il a fait cette juſtice à toutes les belles ſciences de les relever de l'abaiſſement où elles étoient par l'abus qu'on en faiſoit, il ne ſera pas fâché qu'on lui repréſente que la vanité des Sujets & la vénalité des Auteurs a tellement corrompu notre hiſtoire qu'elle eſt défigurée dans toutes ſes parties, & principalement en celles qui regardent la généalogie dont on a abandonné la liberté d'écrire à des perſonnes qui n'ont ni caractère ni connoiſſance aucune de l'antiquité, qui ne nous ont débité que des fables & des menſonges injurieux à la véritable Nobleſſe. Je ne ſuis guères d'humeur à nommer perſonne en mauvaiſe part; mais je ne puis pardonner cette lâche profeſſion au Chevalier l'Hermite, malheureux Auteur des Livres de la Toſcane, de la Ligurie & de la Naple Françoiſe, dont il s'eſt aviſé, pour tranſplanter en France des familles qui n'ont qu'une foible conformité de nom & d'armes avec des étrangères, & qui nous vient de donner tout récemment un Recueil des maiſons nobles de Touraine, où tout eſt preſque inventé, & où les plus illuſtres ſont ceux qui ont contribué plus largement à la Capitation qu'il a levée ſur cette Province. Ce-

Digitized by Google

lui-là ſeul ſervira d'exemple, & parce qu'il pourroit être ſuivi de pluſieurs autres, j'eſtimerois qu'on y pourroit remédier & rendre l'honneur dû à la vérité, s'il plaiſoit à M. C. de choiſir pour le Roi un certain nombre de perſonnes entre ceux qui travaillent à l'Hiſtoire & qui ſont conſommés dans la connoiſſance des Généalogies, leſquelles s'aſſemblaſſent certains jours en ſa Bibliothéque, à cauſe de la commodité de tous les bons Livres qui s'y rencontrent, & là chacun diroit ce qu'il auroit vu qui ſeroit à corriger en quelque Auteur, & ce qui ſeroit jugé par la Compagnie, il ſeroit écrit en marge ou ajouté par mémoire ſéparé dans le Volume de ladite Bibliothéque; on pourroit même par occaſion rapporter ce qu'on auroit découvert par titres ou autres preuves des droits du Roi, pour en dreſſer des Mémoires, & ſuivant l'eſtime qu'on pourroit faire de cette Compagnie, par l'utilité de ſes cenſures ou de ſes commentaires, on pourroit leur renvoyer l'examen de ce qui s'écriroit de l'Hiſtoire avant qu'il fût imprimé, pour le ſupprimer, s'il étoit beſoin, ou pour y ajouter ce qu'on eſtimeroit néceſſaire pour le ſervice de S. M. On pourroit auſſi entreprendre en commun ou charger quelqu'un de ladite Compagnie de certains ſujets qu'on jugeroit propres au tems, & chacun s'y prépareroit de ſon côté, afin que l'Ouvrage fût plus parfait; il ſeroit bon encore de convenir que ſi l'on découvroit quelque choſe qui méritât d'être ajouté aux hiſtoires déjà imprimées, qu'on le rapporteroit pour être pareillement ajouté, & par ce moyen cette Bibliothéque deviendroit très accomplie & ſerviroit à rétablir celle du Roi, où l'on auroit recours pour être informé de la vérité.

Il ne m'appartient pas de rien dire ni de porter mon jugement ſur le choix des Sujets qui compoſeroient cette Compagnie: je me contenterai ſeulement d'en propoſer un nombre & pour ne point faire de diſtinction de mérite, je les nommerai à-peu-près ſelon leur âge, après avoir rendu ce qui eſt dû privativement à M. d'Herouval, auquel il n'y a point d'Auteur qui ne doive ce qu'il a publié de plus curieux par le ſoin qu'il a d'étudier pour tous dans les Regiſtres & autres piéces curieuſes de la Chambre des Comptes, & dans les Chartulaires des Abbayes qu'il a preſque tous eus en ſon pouvoir. Comme il n'y a point de jour qu'il ne faſſe de nouvelle découverte, il viendroit chargé de quelque nouveau butin à cette aſſemblée où il donneroit des lumières, dont pouvant fournir les preuves à M. de Carcavy, qui en ſeroit le dépoſitaire, & qui en ſçauroit bien profiter pour l'ornement de la Bibliothéque, l'on feroit aſſûrement des Recueils très-précieux pour tous les tems de la Monarchie. Après ceux-ci tous les autres, dont je donnerai le caractére ſelon la connoiſ-

ſance

ſance que j'en ai pu tirer par leur converſation & leurs Ouvrages, & que je ne feins point de donner ici, parce que cette piéce demeurera ſecrete & ſans que le nom de l'Auteur y paroiſſe.

M. de la Rocque qui a écrit l'hiſtoire de la Maiſon d'Harcourt, dont on ne lui doit point d'autre honneur que d'avouer qu'il a quantité de Mémoires pour les Maiſons de Normandie, où ſe borne tout ſon ſçavoir; mais il a un ſi pauvre ſtyle & une ſi méchante manière d'employer ce qu'il a recueilli, qu'il n'eſt propre qu'à travailler par les ordres d'autrui, à la charge de ne dreſſer que des tables Généalogiques & quelques armoriaux de cette Province ſeule, par ordre alphabétique, à la charge de ne point raiſonner.

M. du Bouchet qui écrit bien & eſt fort exact & propre à la critique, auſſi bien qu'à la compoſition, qui eſt ſçavant dans la connoiſſance des plus grandes familles du Royaume; mais qui ſçait particuliérement en perfection celles de la Province d'Auvergne & des pays adjacens; il n'y auroit rien à deſirer en lui que d'être moins long à ce qu'il fait, & plus aſſidu au travail. Je mettrai M. de Mezeray, quoique peu verſé dans les connoiſſances des familles dont il avoit emprunté quelque choſe de ce qu'il en a dit de feu M. d'Hozier, mais fort légérement; ne s'étant principalement ſoucié que d'apprendre de lui les noms & ſurnoms de ceux dont il a eu à parler; mais en beaucoup d'endroits il paroît qu'il eſt fort mal informé, & il y en a où il l'a bien voulu être. D'ailleurs il n'a eu ce ſoin-là que pour les modernes, & ſans parler des deux premiers Volumes qui ne ſont qu'une pure paraphraſe de nos vieux Hiſtoriens qu'il a ſuivis dans toutes leurs fautes, je me contenterai de dire qu'il s'eſt voulu acquérir la réputation de fidéle Hiſtorien aux dépens de pluſieurs grands hommes, pour mieux appuyer ce qu'il a dit en faveur de quelques perſonnes qui lui étoient plus recommandées, & qui lui auroient dû être moins recommandables, s'il n'avoit eu un peu trop de ſoin de certains intérêts.

M. de Sainte-Marthe a hérité des Mémoires de M. ſon père & de M. ſon Oncle, Auteurs de l'hiſtoire Généalogique de la Maiſon de France, & témoigne vouloir pourſuivre les Volumes des deſcentes de pluſieurs Maiſons illuſtres par les alliances contractées avec diverſes Princeſſes; mais ayant perdu les ſecours d'un frére fort laborieux, par ſa mort arrivée depuis quelques années, il s'eſt comme arrêté & fixé au deſſein de nous donner un corps des Maiſons étrangéres de pluſieurs Souverains & grands Seigneurs où il s'eſt rendu fort ſçavant; & je crois que c'eſt tout ce qu'on aura de lui.

M. Ducheſne, fils du célébre André Ducheſne, n'aura ici ſa place que comme héritier d'un ca-

binet où il y avoit plusieurs piéces, dont il a publié quelques-unes, & entr'autres, deux Volumes *de historia Francorum* ; il a aussi donné celle des Cardinaux, dont il n'y a que le Volume des preuves qui soit de son père ; celui des éloges est défectueux où il a le plus travaillé, quoique ce soit ce qu'il en estime davantage, étant homme qui ne se prévaut pas moins de sa capacité, que de la réputation de son père, qu'il se persuade de pouvoir soutenir, s'il étoit secouru ; mais je serois d'avis, si l'on lui faisoit quelque bien, dont il auroit grand besoin, étant fort incommodé, & chargé d'une grande famille prête à tomber, que ce fût à condition de donner un Mémoire de tout ce qu'il a de piéces & de Mémoires, tant particuliers pour l'histoire générale que pour celles des familles, lequel étant examiné, l'on lui prescriroit ce qu'il auroit à donner au Public, & si l'on l'admettoit à l'assemblée de la Bibliothéque, ce seroit pour l'engager à fournir ce qu'on prendroit occasion de desirer de lui, le ménageant pour cela, & l'entretenant le mieux qu'on pourroit dans la bonne opinion qu'il a de soi.

Justel peut être mis dans ce Mémoire, quoiqu'il ait peu écrit, parce qu'il est homme également sçavant & judicieux, qui peut d'ailleurs beaucoup servir des Mémoires qu'il a, & des habitudes qu'il entretient avec tous les Sçavans des Païs étrangers, dont on pourroit tirer de grandes connoissances.

M. le Laboureur est un Ecclésiastique fort laborieux, travaillant depuis plus de 25 ans sans aucun relâche & sans épargner aucune dépense, y employant non-seulement ce qu'il a de revenu, mais jusqu'à son fonds, comme l'on verra par les Livres qu'il a sous la presse, où il y aura près de vingt mille écussons, qu'il a fait graver à ses dépens ; il y a plus de vingt ans qu'il profite de la communication perpétuelle de M. d'Herouval, dont il a fait un prodigieux nombre de Volumes Manuscrits, aussi-bien que de ce qui lui vient de toutes parts par ses correspondances ; si bien qu'il a non-seulement plusieurs Mémoires pour l'histoire générale de tous les tems de la Monarchie, mais encore les vérités originales de la plûpart des familles de France, sur lesquelles il a étendu sa curiosité, & il en a rendu la connoissance également agréable & nécessaire dans un grand nombre de Livres qu'il a donnés au public ; c'est une personne qui est absolument dévouée à M. C. par le ressentiment qu'il a de ce qu'il est le premier Ministre qui ait eu de la considération pour lui : il le témoigne ouvertement par tout & particulièrement chez lui, où la plûpart des personnes de condition se rencontrent en visite, qui prennent d'autant plus de part au bien qu'on lui peut faire qu'il ne demande rien, quoique sa profession soit fort favorable pour lui ob-

Digitized by Google

tenir les moyens de subsister & de continuer ses dépenses. Il étoit dans quelqu'engagement avec Messieurs les Pairs pour écrire l'histoire de la Pairie de France, & ils s'étoient obligés par écrit de lui faire une pension considérable ; mais tenant au-dessous de soi de la solliciter, il ne continue son Ouvrage que pour satisfaire à sa parole, l'on se peut assurer de lui par tout ce qu'il a, & pour le choix de ce que les autres pourront avoir de curieux ou d'utile à l'Histoire.

Feu M. d'Hozier a laissé un cabinet fort rempli de Mémoires & de Généalogies à ses deux fils. Le jeune, qu'on appelle M. de la Garde, pour le distinguer de son aîné, est le plus propre pour cette sorte d'étude où il s'applique fort heureusement ; il fait imprimer les familles de Provence, & s'il étoit admis dans cette Compagnie on l'employeroit utilement pour avoir communication de tout ce qu'il a.

Il y a encore un nommé M. du Fautray qui est homme fort laborieux dans une maniere d'étude qui le doit faire considérer, c'est qu'il a particulièrement tout ce qu'il s'est dit des personnes & des familles particulières, dans tous les Livres, tant de France que des Pays étrangers, il a même beaucoup de Mémoires particuliers qu'il a rangés par ordre pour le même usage ; on le chargeroit de ces sortes de travaux, & il n'y auroit qu'à le bien employer pour en tirer beaucoup de service, parce qu'il est infatigable & parce qu'il a besoin de subsistance. Je crois que c'est ceci que vous m'avez demandé, que je soumets à votre censure ; & je vous recommanderois de le tenir secret, si je n'étois aussi assuré de votre prudence, que je suis persuadé de votre amitié.

Digitized by Google

SUITE DE LA LETTRE INSÉRÉE DANS LE JOURNAL précédent, sur une Notice des Régions qui compoſoient l'Empire Romain.

III°. IL me reſte à parler de l'Aſie, de l'Illyrie & de la Thrace. Il me ſemble que ce que j'en dirai établira le tems de la formation de notre Notice. On voit 1°. dans la Notice des Dignités X Provinces dans l'Aſie, ſçavoir la *Pamphilie*, l'*Helleſpont*, la *Lydie*, la *Piſidie*, la *Lycaonie*, la *Phrygie pacatiene*, la *Phrygie ſalutaire*, la *Lycie*, la *Carie*, les *Iſles*. Notre Notice en compte 12. L'Aſie Mineure, dit Iſidore de Séville, *habet Provincias Bithyniam, Phrygiam, Galatiam, Lydiam, Cariam, Pamphiliam & Iſauriam, Liciam atque Ciliciam.* Voilà IX Provinces ſeulement. Cet Auteur auroit-il prétendu copier S. Rufus? Auroit-il cru que les deux Provinces de *Bityhnie* & de *Galatie* qui ſuivent dans Rufus celles de la Pamphilie, de la Phrygie & de la Piſidie, ſans autre diſtinction quelconque de Région, comme cet Abréviateur avoit fait précédemment, auroient été rangées dans la Région, ou Diocèſe de l'Aſie? Ou bien effectivement, étoient-ce-là les Provinces de l'Aſie qui précéderent S. Ruffus (1)? La *Galatie*, dit Uſſerius, n'étant point du Diocèſe de l'Aſie, dans la Notice des Dignités, mais de la Pontique; ce ſeroit donc une faute, ſelon lui, que de l'y placer dans une Notice? Il en faudroit dire autant de la *Bithynie*. Cependant à l'égard de la premiere de ces deux Provinces ne pourroit-on pas ſoupçonner, qu'elle fit autrefois partie du département de l'Aſie? Car ce qui forma le Pontique, où elle a rang dans la Notice des Dignités, ne fut pas ce qu'on appelloit avant les conquêtes de Romains, les Etats de Mithridate Roi de Pont, dont Pompée enleva une partie, ni de Polemon, autre Roi de Pont, qui ne jouit que de l'autre partie, laquelle après ſa mort fut réunie à l'Empire (1). La Galatie avoit un Prince particulier. Après la mort de ſon Prince, elle devint Province Romaine ſous Auguſte. N'auroit-il donc pas pu ſe faire que la Galatie eût été pendant un tems, du Diocèſe de l'Aſie, ainſi que la Lycaonie & la Phrygie, deſquelles elle étoit limitrophe? J'en dirois preſqu'autant de la Bithynie: (2) mais Strabon écrit poſitivement que les Galates occuperent une partie de la Grande Phrygie. Or toutes les deux furent de l'Aſie.

Uſſerius a remarqué avec raiſon que dans la Notice des Provinces, (3) tirée d'Iſidore, *Mercator*, par les

(1) In Aſiâ Lydianâ, p. 48.

(1) S. Ruff. &c.

(2) Strab. Lib. XIII. Vid. Plin. L. V. c. 32. &c.

(3) Ibid. p. 49.

Digitized by Google

ſoins d'Antoine Ronhovius, & d'André Schott, & intitulée *Provinciarum Romanarum libellus*; on y voyoit contre la vérité dans la première des Provinces de l'Aſie, on l'Aſie proprement dite, ſelon Théodoret (1), *Ilium*, *id eſt Troja*, puiſqu'*Ilium* n'étoit point de cette Province, mais de l'Helleſpont; Ephèſe étoit Métropole de cette Aſie (2). Uſſerius convient cependant que la Province d'Helleſpont (dans laquelle ſe trouvoit *Ilium*) fut ôté au Vicaire du Diocèſe d'Aſie par Théodore le Grand, & donnée au Proconſul de ce même Diocèſe. Quelques faveurs du Proconſul accordées à cette Ville, ou ſon ſéjour ordinaire dans *Ilium*, ne l'auroient-ils pas fait regarder comme la Métropole de l'Aſie?

Uſſerius eſt encore du ſentiment que ce fut Valens (3) qui ſépara *la Lydie de l'Aſie proprement dite*; & qu'auparavant elles ne faiſoient qu'une même Province; de même que Théodoſe I, (4) ſon ſucceſſeur retira du Vicaire du Diocèſe d'Aſie la Province de l'Helleſpont, pour la donner au Proconſul de l'Aſie, & ôta la Province intérieure de Lydie au Proconſul d'Aſie, pour la ſoumettre à la Juriſdiction du Vicaire du Diocèſe d'Aſie: changement qui peut auſſi avoir été fait par Arcade ſon fils. Cette ſéparation de la Lydie faite par Valens, ſelon Uſſerius, ne me paroît point convenir à l'Hiſtoire. Valens forma ſans doute quelques Provinces, mais il ne put former la Lydie qui exiſtoit avant lui, comme les témoignages des Anciens le prouvent. S. Rufus qui dit que du tems d'Antiochus Roi de Syrie, à qui les Romains enleverent les Etats, *Lydia ſedes antiqua regnorum*, leur revint auſſi par la force des armes, n'auroit pas manqué d'en dire un mot, lui qui écrivoit ſous Valens, ou au moins ſous Valentinien I. De quelque maniere qu'on l'entende, il a vu former cette nouvelle Province, où il ne l'a pas vu. S'il l'a vu, a-t-il pu en parler comme d'une Province déjà anciennement acquiſe? S'il ne l'a pas vu, elle étoit donc déjà formée avant Valens, ou lorſqu'il écrivoit.

Mais il faut en venir à un point eſſentiel. Je demande pourquoi notre Notice porte en titre le nombre de XII Provinces. Or je prétends que c'eſt, parce qu'aux tems qui ſuivirent la Notice des Dignités, il y eut en effet 12 Provinces dans ce Diocèſe. 1°... Cette Galatie ici inférée, prouve, comme on l'a vu, qu'elle a pu en être par une diſpoſition antérieure. 2°... Selon cette diſpoſition la Phrygie n'étoit point diviſée. Ammien qui doit ici nous ſuffire, puiſqu'il finit ſon hiſtoire à la mort de Valens, ou en 378, ne parle jamais que de *la Phrygie* ſimplement (5). Optat de Mileve ne nomme également qu'*une* Phry-

(1) τὴν τῶν ἰδίων Ἀσίαν καλουμένην.
(2) Ib. p. 45.
(3) Ib. p. 51.
(4) Ib. p. 45.

(5) Lib. II.

gie. De plus, nous ſçavons certainement que cet Empereur inſtitua la 2e Cappadoce. Or dans une Inſcription (1) que je trouve dans Conſtantin Porphyrogenete, quoiqu'il y ſoit parlé des deux Cappadoces, il n'y eſt rien dit des *deux* Phrygies. Ce qui me fait juger que dans les ſouſcriptions du Concile de C. P. 381, où l'on voit deux Phrygies, c'eſt une addition, ou une faute, de même qu'on n'y voit qu'*une* Cappadoce, tandis cependant qu'il y en avoit deux. Donc la notice qui compte ces deux Phrygies ne peut être que poſtérieure à Valens.

Cependant cette même notice conſerve toujours le nombre de XII Provinces? Faudra-t-il reconnoître une ſeconde Piſidie? Des Auteurs le font. Il ſemble qu'un paſſage de S. Baſile y a donné occaſion; & on ne ſçauroit nier qu'il ne préſente une *ſeconde* Piſidie. *Iconium*, dit ce S. Evêque à Euſébe (2) « de Samoſates, eſt une Ville de » la Piſidie: c'étoit autrefois la plus » conſidérable après la Capitale. » Aujourd'hui elle eſt elle-même » Capitale de cette portion qui for- » mée de divers démembremens eſt » gouvernée en Province, ἐπαρχίας » ἴδιος ἐπικρατεῖ τόπος. » Cette Lettre eſt de 373; mais de dire, comme le (3) P. Wolff & (4) Tillemont que ce Prince érigea la *Lycaonie* en Province, c'eſt ſe tromper. Il eſt vrai qu'*Iconium* fut attribuée à cette Province, & en devint Capitale dans la ſuite (5), mais jamais cette Ville n'en fit partie anciennement. J'aime mieux croire que la Province, dont cette Ville étoit Capitale, fut éteinte par l'attribution des différentes parties qui la compoſerent, aux Provinces voiſines, & qu'*Iconium*, déjà Capitale, devint par la volonté du Prince Capitale de la Lycaonie.

Or pour conſerver le nombre de XII Provinces que notre Notice donne à l'Aſie, je ſubſtitue à la Piſidie 2e, la Pamphilie IIe. La Notice des Dignités, ni les ſouſcriptions des Evêques aux Conciles d'Ephèſe, 431, & de Calcédoine, 451, n'indiquent point deux Piſidies. Le Concile de C. P. (381.) qui admet deux Phrygies, ne les indique pas non plus. Cependant je vois au Concile de Calcédoine, 451, deux Pamphilies, quoiqu'une lettre Synodale porte ſeulement *Epiſcoporum Pamphiliæ*. Dès le Concile d'Ephèſe, 431, elles pouvoient exiſter; car il y a des Provinces diviſées en pluſieurs dans les Notices, qui ne ſont que ſimplement énon-

(1) Publicis Procoſ. Præfectus Ioniæ, *Phrygiæ*, Æolidis, Meoniæ, Lydiæ, Helleſponti, Myſiæ, Bithyniæ, Tarſiæ, Galatiæ, Mariandynorum Ponti, Paphlagoniæ, *Cappadociæ Minoris & Majoris*, Haviæ & Lychaoniæ, & uſque ad montes Tauri & Minoris Armeniæ. [Conſtantin. Porphyrog. de Them. Lib. I. p. 3. & 4. Ed. Banduri].

(2) Ex. Olim. VIII. num. 138. Edit. nov.

(3) Synod. T. I. p. 957.

(4) H. Emp. T. V. p. 99.

(5) Vid. Strabon. Plin. &c.

Digitized by Google

cées dans les ſouſcriptions. En voilà donc autant qu'il en faut pour juſtifier que notre Notice eſt conforme au tems où je la mets.

J'ai lu dans la nouvelle Edition du Moréri, que la *Lydie* « a porté » auſſi le nom de *Méonie* ». L'inſcription que je rapporte, prouve que la Méonie n'étoit point la Lydie.

2°... La Thrace de notre Notice, a auſſi des marques que cette Notice eſt poſtérieure à celle des Dignités. Dans l'une & l'autre, le même nombre de Provinces eſt indiqué. Mais dans la nôtre, il ſe préſente deux choſes à remarquer. 1°... On n'y voit point l'Hémimont; cette Province ſe trouve dans l'Illyrie, ainſi défigurée *Hemerionſus*, quoiqu'elle n'ait jamais fait partie que de la Thrace. 2°... Au contraire, nous trouvons *deux Thraces*. Si je ne me trompe, cette diviſion, ou plutôt cette dénomination de deux Thraces, ſert à nous faire encore connoître dans quel tems notre Notice auroit pu avoir été totalement dreſſée. Il eſt conſtant qu'on ne voit dans (1) quantité de monumens, ou écrits antérieurs à Honorius & à Théodoſe le jeune, qu'une Thrace, comme Diocèſe: & il n'eſt pas moins certain que le Diocèſe a été ſouvent exprimé par le mot *Thraciæ* (2): car on ne ſçauroit nier que Vopiſcus n'ait dit « *illi* (Aureliano) *Vincente... additæ Romanis legibus Thraciæ:* « que Trebellius Pollion » n'ait écrit », *habet in poteſtatem* (Claudius) *Thracias* (3). Je pourrois encore en rencontrer quelques-uns, tels que Xénophon, &c; & ſans nous écarter des tems de la Notice des Dignités, je citerois particuliérement S. Rufus dans ſon abrégé; *per Thracias... Sex Thraciarum Provinciæ... in Thracias*, &c. Am. Marcellin (4), *per Thracias omnes* (5); *ex Thraciis...* (6) *Collimitia Thraciarum* (7)... La Notice elle-même, où l'on rencontre aſſez ſouvent le mot *Thraces* au plurier. Or d'où peut venir cette maniere de parler? Faut-il s'imaginer, comme le dit Ortelius, que cela ſoit venu de la quantité des Provinces qu'on y réduiſit? Pourquoi n'auroit-on pas dit également *per Italias*, *per Ponticas*...

Il faut donc chercher une autre raiſon qui nous ſatisfaſſe au ſujet de ces *Thraces*. Conſtantin Porphyrogenete, après avoir réduit en

(1) Plin. Solin. Appian. &c. Panegyr. Aurel. Victor. S. Ruf. Am. Marcel. Lib. XXII. c. 28. Lib. XXVII. c. 4. Vid. Gruter. Reineſ. Lipſ. Concil. Nicæn. Sardic. Conſtantinop. 381. Itin. Hieron. S. Ambroſ. &c. S. Heronym. ad Heliodor. p. 273. & ſeq. & alibi paſſ. T. IV. oper. Hieron. Id. adverſ. Vigilant. p. 281. *ib.* &c... Philoſtorg. Lib. III. c. 14. Liban. de vitâ ſuâ, p. 35. T. II. Edit. Morell. p. 59. 124. *ib.* & alibi paſſ. Auſon. ad Gratian. pro Conſul. Claudian. paſſ. &c.

(2) Vopiſc. in Aureliano.
(3) Trebell. in Claud.
(4) Paſſ. Lib. XXII.
(5) Lib. XX.
(6) Lib. XXVI.
(7) Vid. Sect. I. 17.

Digitized by Google

région la Thrace, depuis l'excurſion des Bulgares au-delà de l'*Iſter*, c'eſt à-dire vers la fin de l'Empire de Conſtantin Pogonat, (lequel commença à regner vers 674,) ajoute (1) : « bien avant ces tems-» là la Thrace comprenoit, ou étoit » partagée originairement en deux » Royaumes : les noms de Méſembrie & de (2) Selymbrie Capitales de leurs Rois, le témoignent aſſez. Les Romains étendirent leur Empire, ſubjuguerent » la terre & ſes Peuples... Alors ils » les réunirent tous ſous une même » Loi (3) »..... Cette notion de deux Thraces ſe tire encore de Xénophon cité par Euſtathe, & par celui-ci même, qui dit que les Thraces Européens firent une irruption dans l'Aſie, fondirent ſur les Cimmériens qui s'y étoient répandus, les chaſſerent de la Bithynie, & l'occuperent ; que de là vient le nom de Tracéſie... Xénophon, ajoute-t-il, a vu une Thrace Aſiatique qui commence depuis l'embouchure du Pont (Euxin) juſqu'à Héraclée, en faiſant voile par la droite. Mais, pour revenir à nos notices, comme la Bithynie eſt ſéparée de la Thrace, & ſe trouve dans la Pontique, il n'y a point d'apparence, c'eſt même contre toute apparence, qu'elle eût été une des deux Thraces ; d'ailleurs, il s'agit de deux Thraces Européenes, ou Occidentales. Hieroclès paroit nous tirer d'embarras. Dans ſa Notice on en voit deux dans le même Diocèſe : la *Thrace d'Europe*, & *la Thrace* ſimplement. Dans le dénombrement qu'il fait des Villes, ou Provinces ſoumiſes aux Empereurs réſidens à C. P., il ſuit cet ordre : *I. Province de Thrace d'Europe* (4), ſous un Conſul. *II. Province de Rhodope*, ſous un Préſident. *III. Province de Thrace*, ſous un Conſul. *IV. Province d'Emimont*, ſous un Préſident. *V. Province de Myſie*, ſous un Préſident. *VI. Province de Scythie*, ſous un Préſident. Il continue, *VII. Province d'Illyrie.* 1re. *Macédoine*, ſous un Conſul. *VIII. Province* 2e. *Macédoine*, ſous un Préſident, &c, &c.

Cette diſpoſition n'étoit point inconnue à Conſtantin Porphyrogenete (5) ; il l'appelle ancienne, ὁι ἀρχαῖα τάξις ἰσχύει. La région de la Thrace comprend la Préfecture de (6) la *Thrace ou Europe*, ... la Préfecture de Rhodope (7) la Préfecture

(1) Lib. II. de Thematib. Occid. T. I. Imp. Orient. ſupr. p. 20.

(2) Dans les ſouſcriptions du Concile de Calcédoine, part II. Act. I. On lit *Romano Eudoxiopolis, quæ eſt Selymbria, civitatis Threciæ.* On a mis en marge *Iſauriæ.* Le Manuſcrit d'où on a tiré cette variante n'eſt pas correct. Le P. Labbe auroit pu en avertir.

(3) Euſtath. Comment. in Dyon. Perieg. p. 54. Edit. Stephani.

(4) Synecdem. apud Banduri Imp. Orient. Supr. T. I. p. 31.

(5) *Ib.* p. 21. *D.*

(6) *Ibid. E.* ὁι τῶν Κανδιδιαρίων.

(7) ὑφ' ὑγιρίνα.

fecture d'Emimont... (1) la Préfecture de Thrace..... (2) la Préfecture de Myſie.... La *Scythie* eſt ici oubliée; apparemment que l'exemplaire d'Hiéroclès, que ſuivoit Conſtantin, n'étoit point correct; car il a ſoin d'ajouter: « ici finit la région » de la Thrace, telle qu'elle eſt » dans le Syncédème d'Hiéro» clès (3) ».

Hiéroclès ayant écrit ſans notice avant l'an 535 (4). Il eſt déjà conſtant qu'au commencement de Juſtinien ces deux Thraces exiſtoient: & comme ſa Notice eſt purement civile & non Eccléſiaſtique (5), notre Notice a donc dû les compter. Jornandès qui écrivoit ſous le même Empereur nomme ſouvent *les Thraces* (6) au plurier: cela n'étoit que conforme aux tems où il écrivoit. Mais ces tems ſont bien éloignés. Pouvons-nous nous rapprocher? Je vois *deux Thraces* dans les ſignatures du Concile de Calcédoine 451, & tirées du Manuſcrit, à qui le P. Sirmond donnoit 1000 ans d'antiquité. Il eſt vrai que dans les actes du Concile même, ſelon qu'on les voit dans les Editions des Conciles Généraux, je n'ai trouvé que des ſignatures de *Thraciæ*: mais cela ne porteroit aucun préjudice à l'exiſtence de deux Thraces dès-le tems du Concile. Car 1°. il faut remarquer que le Texte Grec ne fait quelquefois point de diſtinction, dans les ſignatures des différentes ſeſſions, de Province 1e ou Province 2e, tant pour la Thrace, que pour d'autres Provinces. 2°. Je vois dans les ſignatures de ce Concile & de pluſieurs autres, qu'il eſt aſſez ordinaire d'exprimer ſimplement la 1e Province de celles qui ſont ſubdiviſées, & de coter celles qui ſuivent cette 1e Province. 3°. Le texte Latin n'eſt point exact (7). Par exemple, on voit en un endroit un Docimaſius *Maronenſi Thraciæ*; ailleurs il y a *Provinciæ Rhodopæ*, ce qui eſt vrai. De même, un Macaire ſigne *Æni Thraciæ*, c'eſt-à-dire *Provinciæ Rhodopæ* (8). Il ſe voit un Lucien *Topirenſi Thraciæ*; s'il faut lire *Trapeenſi*, il s'agit de la Scythie (9): je ne vois point dans Hiéroclès d'autres Villes approchantes, compriſes dans le Diocèſe de Thrace. Néanmoins un Manuſcrit des actes de la dépoſition de Neſtorius ajoute *Rhodopes*; ce qui n'eſt point dans le texte Grec, mais ſeulement τῆς ἀντῆς ἐπαρχίας; & à l'article précédent ſouſcrit ce Docimaſius *Evêque du Diocèſe de Thra-*

(1) ὑπὸ Κωνσταντίαν.

(2) ὑπ' ἐπαρχίαν.

(3) *Ib.* p. 22. init.

(4) Weſſeling. Prolegom. in Hierocl. in Itiner.

(5) Weſſeling. *Ib.* p. 626. & ſeq. Itinerer.

(6) Gothi... Danubium tranſmeantes Daciam Ripenſem, Mœſiam, *Thraciaſque* permiſſu (Valentis) Principis, inſedere. [de reb. Getic.]

(7) Ex ſubſcript. Depoſit. Neſtor. in Conc. Epheſ. 431. in Synod. Chalced.

(8) Vid. Hierocl.

(9) Subſcript. Depoſition. Neſtor. ſupr.

ce, de la Province de Rhodope, de la Ville de Maronée : ce qui eſt plus clair que ce qui en eſt dit dans les actes du Concile de Calcédoine que j'ai cités.

4°. Le mot *Thrace* convient également à la 1e & à la 2e. ainſi, Cyriaque eſt Evêque *Heracleæ Thraciæ* (1), (c'eſt la Thrace d'Europe;) & Francion eſt Evêque de Philippeville, *Philippopolis Metropolis Thraciæ*, c'eſt-à-dire de la Thrace priſe ſimplement, ſelon la Notice d'Héroclès, ou de la 2e Thrace. De la maniere donc que ces ſignatures nous ont été tranſmiſes, on n'en peut tirer aucune induction raiſonnable contre ce que j'ai dit.

Il y a plus de clarté dans le Manuſcrit de Sirmond dont j'ai parlé ci-deſſus. De ſix Evêques qui ſouſcrivent, trois ſont de la Thrace ſimplement dite, d'*Héraclée*, d'*Eudoxiopole*, de *Byzes*, ou de la Thrace d'Europe, ſelon Hiéroclès; & trois autres ſont de la Thrace IIe, de *Philippeville*, de *Berys*, de *Beros*, & de la Thrace du même Hiéroclès, laquelle fuit la Province de Rhodope. Il eſt cependant à remarquer qu'il n'y a de ces trois dernieres Villes, que *Philippopolis* & *Beron* dans cette derniere Notice. Lazius compte trois Thraces, dans le Recueil des ſignatures du Concile de Sardique. 1°. Il eſt de toute fauſſeté qu'en 347, on comptât ſeulement deux Thraces. 2°. Quand cet Ecrivain auroit voulu parler du Concile de Calcédoine, le fait n'en ſeroit pas plus certain. Mais il y a tant de fautes dans ce qu'il dit au Livre II de ſon Commentaire ſur la République Romaine au ſujet de différentes notices, qu'il n'y a aucun fond à faire ſur ce qu'il écrit, & qu'il ne doit être lu qu'avec attention.

Je ne ſçais ſi l'on ne pourroit pas mieux montrer la pluralité des Thraces dans un ou deux paſſages. Le Diacre Paul dit qu'« Attila, Roi » des Huns, qui regna avec ſon » frere Bleda dans la Pannonie & » la Dacie (2), exerça de cruels » ravages dans la Macédoine, la » Méſie, l'Achaïe, & même les » deux Greces » : *Utraſq. etiam Græcias... devaſtaret.* Il avertit donc ici qu'il ne fait que répéter ce qu'il a écrit précédemment. Or plus haut je lis *Attila Rex Hunnorum dum cum fratre Bleda ſuper Hunnos principaretur*, Thracias & *Illyricum ſævâ depopulatione vaſtabat.* Il y a toute apparence que Paul a copié ce que dit l'Auteur des Annales Grecques en parlant du regne de Marcien : ce ſont les mêmes termes; il ajoute ſeulement *utraſque etiam Græcias.* N'y auroit-il pas faute dans le texte de l'Annaliſte Grec ? Ne doit-on pas lire *utraſque etiam Thracias ?* L'Achaïe ayant été une de ces deux Gréces, où l'Hellade même, ſelon Hiéroclès. Pourquoi ajouter ici après l'Achaïe *utraſque etiam Græcias ?* D'ailleurs,

(1) Voy. auſſi in Relat. Neſtorii de Act. Syn. Epheſ. T. III. Conc. Labb. p. 567. *Friſilus Heraclea Thraciæ.*

(2) Hiſt. L. XV. in Marciano.

puiſque l'Hiſtorien nomme la Macédoine, la Méſie 1e, & l'Achaïe qui étoient de l'Illyrie, & ſelon la Notice des Dignités, Orientale, leſquelles Provinces renfermoient la Gréce, n'eſt-il pas plus naturel d'ajouter la Thrace à ce détail ? En effet, Paul dans ſon ſecond texte met *Thracias & Illyricum;* & les Chroniques, telles que celle de Marcellin, &c. ont auſſi *Illyricum Thraciamque.*

Je voudrois pouvoir indiquer en quel tems préciſément on a commencé à donner à la Province d'Europe, le nom de *Thrace.* Conſtantinople qui étoit déjà devenue célébre, aura ſans doute mérité par cette raiſon d'être la Capitale du Diocèſe de la Thrace, & la Province de Thrace aura ſimplement conſervé ſon nom. Depuis le partage que firent les enfans de Conſtantin & ſes Succeſſeurs; depuis ſurtout que le Diocèſe de la Thrace eût été compris dans l'Orient, & que l'Illyrie diviſée en deux, eût augmenté les Diocèſes de l'Empire Oriental, Conſtantinople dût prendre un rang diſtingué de celui que lui donne S. Rufus, qui la compte la derniere des Provinces de la Thrace, ainſi que notre Notice. Auſſi voyons-nous que la Notice des Dignités qui fait *Conſulaires* les Provinces de Thrace (1) & d'Europe, a ſoin de nommer l'Europe la premiere. Ce ſeroit donc depuis cette derniere diſpoſition, que l'on auroit commencé à donner à la Province d'Europe, le nom de Thrace I^e.

Il n'eſt pas même inutile d'obſerver, comme j'ai déjà eu occaſion de le faire, que des Auteurs Contemporains, la Notice des Dignités elle-même, nomment ſouvent les *Thraces* au plurier : ſoit que cette façon de parler ſoit venu de l'ancienne maniere de conſidérer la Thrace, lorſqu'elle compoſoit deux Etats; ſoit plutôt que pour les raiſons que j'ai données en dernier lieu, il ſera arrivé que des Ecrivains auront mis la Thrace tantôt au plurier, tantôt au ſingulier : de même qu'on diſoit également la Gaule, ou *les Gaules;* l'Eſpagne ou *les Eſpagnes*, &c. ainſi S. Jérôme dit (2) *Theodorus Heracleæ Thraciarum* (ſub Conſtantio Principe) *Epiſcopus;* &, (3) *Valens Gothico bello victus in Thracid.* Ainſi Oroſe en parlant du Diocèſe (4), écrit *les Thraces*, & en parlant de la Province, *la Thrace.* Et ce ſeroit inutilement qu'on s'appuieroit d'Evagre, de Socrates, de Sozomène, de Théodoret, &c. parce que ces Auteurs ne nomment la Thrace qu'au ſingulier, puiſque beaucoup d'entre les anciens diſoient *la Pannonie*, l'*Arménie*, &c.. Dans le tems même que ces Provinces

(1) Sect. 1 & 2.

(1) De ſcript. Eccleſ. p. 123. n. 90. Ed. nov. vid. in Euſtathio *Ib.* p. 122. n. 85, &c...

(2) Ad Heliodor. Ep. *Ib.* p. 273. & ſeq. & alibi paſſ... & adv. Vigilant. pag. 283. Edit. &c.

(4) Oroſ. L. VII. C. 34.

étoient ſubdiviſées. Je crois qu'on me diſpenſera d'entrer, à ce ſujet, dans un plus ample détail. Quiconque examinera les Hiſtoriens Eccléſiaſtiques que je viens de citer, reconnoîtra qu'ils ne parlent alors que de la Thrace en général.

Il ne me reſte plus qu'à dire un mot de l'arrangement des Provinces de la Thrace. 1°. L'*Hemimont*, comme j'ai déjà remarqué, eſt tranſpoſé, & placé parmi les Provinces de l'Illyrie. Mais c'eſt que dans le tems où notre Notice aura été copiée, les deux Thraces commençoient déjà à être diſtinguées. Or pour conſerver le même nombre de Provinces indiqué dans les Notices civiles, c'eſt-à-dire, celui de VI, notre Copiſte a été obligé de placer ailleurs l'Hémimont.

2°... Notre Copiſte ſelon ſon ordinaire, a ſuivi l'ancienne diſpoſition. J'ai dit que S. Rufus nommoit l'Europe la derniere; c'eſt ce que nous voyons ici. Il y a plus: notre Notice conſerve, à l'exception de l'Hémimont le même ordre qui ſe voit dans Rufus: *Itâ ditioni Reipublicæ ſuæ Thraciarum Provinciæ ſunt adquiſitæ, Thracia, Æmimontus, Mæſia inferior, Scythia, Rhodope, Europa.* C'eſt-à-dire la Thrace, l'Emimont, la Myſie inférieure, la Scythie, Rhodope, & l'Europe où eſt C. P. appellée auparavant *Eaus*, ou *Byzantium*: c'eſt *Lygus* qu'il faut lire. (1) Auſone dans ſes Villes illuſtres dit:

Tu B... Byzantina Lygos.... fuiſti.

3°... Par tout ce qui a été dit; il eſt facile d'appercevoir que notre Notice a été dreſſée ſur des Notices, les unes antérieures à celle des Dignités, quelques-unes du même tems, d'autres poſtérieures. L'Illyrie en eſt encore une preuve à l'égard de ces dernieres. 1°. Rufus ne compte que 17 Provinces dans ce Diocèſe, dont ſept dans le Diocèſe, ou département de la Macédoine: *Noricorum duas, Pannoniarum duas, Valeriam, Suaviam, Dalmatiam, Mæſiam, Daciarum duas; & in Diœceſi*, (al. ditione) *Macedoniæ* Provinciæ ſunt Septem, *Macedonia, Theſſalia, Achaia, Epiri duæ, Prævalis, Creta.* Il eſt bon de remarquer dès le tems de S. Rufus, cette diviſion de l'Illyrie. Ce fut ſans doute ce qui donna dans la ſuite naiſſance, à l'Illyrie Orientale & Occidentale (2). Car quoique je penſe avec Pagi, & avec Tillemont (3) que la diviſion de l'Illyrie en Orientale & Occidentale, vienne de ce que Gratien en céda une partie à Théodoſe le Grand en 379, laquelle fut attachée à l'Empire d'Orient; néanmoins rien n'empêche que Gratien n'ait cédé à celui-ci la partie Orientale, qui étoit déjà diſtinguée de l'Occidentale du tems de S. Rufus.

Mais cette diviſion exiſtoit elle-même lors du partage des enfans

(1) Vid. Solin de Thrac. Auſon. el urb. com. 1.

(2) Pagi ad an. 380. n. 4, 5, 6 & 8.

(3) H. Emp. T. V. p. 716. & ſuiv. note XIV.

de Conſtantin le Grand. Car on voit que Conſtantin l'aîné de ſes fils eut pour lui, les Gaules & tout ce qui étoit au-delà des Alpes. Conſtant le plus jeune eut l'*Illyrie*, l'*Italie*, l'*Afrique*, la Dalmatie, la Thrace, la Macédoine, & l'Achaïe. Je mets ici avec P. Aurel. Victor *la Thrace* au nombre des autres Provinces qui formerent l'Illyrie Orientale (1). Quelques Critiques reprennent cet Ecrivain, & lui oppoſent Eunapius & Zoſime. A l'égard de Zoſime, il dit (2) poſitivement que Conſtance eut pour ſa part ce qui étoit en Aſie, en Orient, & en Egypte. Or, S. Rufus Contemporain, ainſi que Victor, d'Eunapius que l'on cite, voyoit la Thrace hors de l'*Orient*. Car après le détail de la Thrace, il ajoute, *nunc Eoas partes, totumque Orientem.... explicabo*. Et le Diacre Paul l'a (3) copié. La Thrace n'étoit donc point de l'Empire d'Orient. On pourroit avec plus de raiſon ſubſtituer Zonare à Zoſime (4). Je reviens à l'Illyrie.

Je vois que Philoſtorge ſépare également l'*Achaïe*, *la Macédoine* & *la Dalmatie* de l'Illyrie. Il dit que « Alaric (après la mort de Stilicon, arrivée en 408.) fit une » irruption dans l'Achaïe, prit » Athènes, ſe jetta dans la Macé» doine & la Dalmatie qui en eſt » voiſine (5), les ravagea, s'em» para de l'Illyrie, paſſa les Alpes » & entra dans l'Italie ». Ainſi les diverſes diſpoſitions des Princes avoient accoutumé à ne plus regarder l'Illyrie comme un compoſé de départemens, mais comme un Diocèſe particulier, qui conſervoit ſon nom, & qui étoit déjà diſtingué de ce qu'on appelloit l'Illyrie *Orientale*.

Au reſte, voici 2°... qu'elles ſont les Provinces de l'Illyrie en général, ſelon la Notice des Dignités : Les Provinces de l'Illyrie Orientale ſont au nombre de VI, ſubordonnées à la Macédoine ; ſçavoir *Achaïa*, *Macedonia*, *Creta*, *Theſſalia*, *Epirus vetus*, *Epirus nova*, *& pars Macedoniæ ſalutaris* ; & au nombre de V, ſubordonnées à la Dacie ; ſçavoir, *Dacia Mediterranea*, *Dacia Ripenſis*, *Mæſia prima*, *Dardania*, *Ravalitaria*, *& pars Macedoniæ ſalutaris*. Les Provinces de l'Illyrie Occidentale (6), ſont *Pannonia*

(1) Vid. Pagi ad an. 337. n. 7...Morin. de Patriarchat. p. 17...

(2) Zoſim. Lib. II.

(3) Princeps Gratianus Theodoſium cunctis faventibusapud Sirmium purpurâ induit... *Orientis* que & *Thraciæ* ſimul imperio præfecit, conſulatu Auſonii & Olybrii XVIII. Kal. Febr. [379.] (Paul Hiſt. Lib. XII. in Gratiano.)... (Gothi à) 12°. anno Theodoſii... Junioris (an. 426, 427.)..per annos 58. in Thrace morantes, Occidentis quoque obtinuerant imperium. [*Ibid.* Lib. 14. in Theodoſ. Jun.] Il ſemble ici que ce ſoit le contraire de ce qui précede : c'eſt que la Thrace faiſoit partie de l'Empire d'Orient ſous les commencemens de Théodoſe le Jeune, & en la 12e année de ſon Empire ; comme elle continue d'en faire partie, par la ceſſion de Valentinien III.

(4) Zonar. Lib. III. annal.

(5) Ἐπῆλθε δὲ καὶ τὴν ἰλλυρίδα.... ;

(6) *Dalmatiarum*.... [Sect. 14, 35.] *Provincia Dalmatia*, *Præſidis Dalmatiæ*, [Sect. 67.]

Digitized by Google

ſecunda, *Suavia*, *Dalmatia*, *Pannonia prima*, *Norici Mediterranei*, *Norici Ripenſis* ; c'eſt-à-dire, VI Provinces dans cette partie de l'Illyrie, & XI dans l'autre. Cette diſpoſition de la Notice des Dignités ſe trouve confirmée par les droits du Vicariat de l'Illyrie (orientale) conférés par Innocent I, à Rufus, Evêque de Theſſalonique. J'ai déjà remarqué dans ce que j'en ai dit (1), que cette Lettre qui étoit de l'an 412, prouvoit l'ancienneté & l'authenticité de la Notice des Dignités. Ces mêmes droits furent continués à Rufus & à ſes Succeſſeurs par Boniface I (2). Dans une de ſes Lettres qui eſt la XVe, il y détaille la *Macédoine*, l'*Achaïe*, la *Theſſalie*, l'*anc. & la nouv. Epires*, la *Prevalis* & *la Dacie*, *Daciam*. Il ne ſe trouve ici que huit Provinces, en s'en tenant à cette Lettre. Mais en ajoutant la *Meſie* on a les XI Provinces de l'Illyrie Orientale : car la *Dacie* & la *Macédoine* doivent être doublées : c'eſt une façon de parler des Auteurs même contemporains, que de donner à deux Provinces formées d'une ſeule, le nom ſimple qu'avoit cette même Province avant le partage. Il ſera peut-être ſingulier de voir que ce Pape étende ces droits à l'Illyrie en général, puiſqu'il n'eſt queſtion que de l'Orientale, comme il le reconnoît lui-même (3), *quæ res animum meum uſque ad Orientis loca... extendunt* : & D. Conſtant a eu raiſon d'obſerver, qu'« il s'agit ici » particuliérement des Provinces » de l'Illyrie, leſquelles ayant au» trefois appartenu à l'Empire » d'Occident, en avoient été, dès » l'an 379, (4) ſéparées par Gra» tien en faveur de Théodoſe, & » réunies à l'Empire d'Orient ».

On s'imagineroit peut-être, que par un abus des termes, & ſous prétexte d'étendre ces pouvoirs, Xiſte IIIe, dans ſa Lettre à Anaſtaſe de Theſſalonique, du 8 Juillet 435, y comprend toute l'Illyrie; (5) & que dans celle du 18 Décembre 437, adreſſée au même Evêque, il y mette en titre (6), *Univerſis Epiſcopis* per Illyricum *conſtitutis*, & que dans le corps de cette Lettre on voit Illyricanæ *omnes Eccleſiæ... ad curam nunc pertinent Theſſalonicenſis antiſtitis* : l'Illyrie en effet ne faiſoit plus qu'un ſeul Diocèſe attribué à l'Empire d'Orient, par la ceſſion de Valentinien III, faite à Théodoſe, ou pour mieux dire, ratifiée cette année 437; mais il me paroît plus naturel d'entendre par cette Illyrie, l'Illyrie orientale, quoique, ſi je ne me trompe, on l'a entendu dans la ſuite de la Province particulière de l'Illyrie, & qu'on ait étendu ces droits au-delà de leurs premieres limites.

La Notice des Dignités & S. Rufus comptent donc également 17

(1) Not. de la Gaule.

(2) Ep. 13 & 14. Edit. D. Conſtans ; p. 1034. & ſeq.

(3) Ep. 15. *Ib.*

(4) Nat. *a.* in Ep. 15. p. 1039.

(5) Ep. 8. p. 1263.

(6) *Ib.* p. 1271. n. 2.

Digitized by Google

Provinces. Mais dans la premiere eſt la *Dardanie*, qui n'eſt point dans Rufus, quoiqu'il reconnoiſſe que les deux Dacies furent formées de la Méſie & de la Dardanie ; & dans celui-ci eſt la *Valerie* qui n'eſt point dans l'autre. De plus dans Rufus il n'y a point de *Scythie*, non plus que dans la Notice : la Notice la compte, ce qui fait avec la Valerie que ne compte point la Notice des Dignités, 19 Provinces. Car il faut en retrancher *Hemeriontus* (Hemimontus) qui eſt de la Thrace, & *Pampica* qui m'eſt abſolument inconnu ; & doubler la *Dacie*, ce qui fait le nombre de 19, qu'elle aſſigne à cette région : autrement on en compte 20. J'examinerai ſi ce nombre de 19 a pu exiſter : mais de bon compte, on ne peut s'empêcher d'y en mettre 18 ; par conſéquent cette Notice doit être poſtérieure à celle des Dignités.

S. Ambroiſe appelle la Valerie, *Valeria Pannoniorum* (1). S. Rufus ſemble la placer entre les deux Pannonies : il parle au moins de la partie de la Valerie qui étoit entre le Danube & la Save, *inter Danubium & Savum* (2). Ammien parle auſſi de la Valerie (3) Pannoniene *Valeria Pannoniæ*. Cependant la Notice des Dignités n'en fait point mention. Optat de Mileve dit, *in tribus Pannoniis* (4). La Valerie doit en être une : *Valeria* (5) *ſive Pannonia interamnenſis*, voyons-nous dans Ortelius & autres Auteurs. Or Optat de Mileve écrivoit vers l'an 372 & 375, à ce qu'on croit. Ainſi les trois Pannonies auroient exiſté peu après la diſpoſition de S. Rufus ; ou peu après celle d'Am. Marcellin. Si ce qu'on lit du Pape Sirice dans l'endroit que je cite de cet Evêque eſt de lui, *Damaſo* [ſucceſſit] *Siricius hodie qui noſter eſt ſocius*, il n'en faudroit pas penſer autrement ; car Sirice monta ſur le S. Siége en 384, & Optat eſt mort vers 387. La Valerie Pannoniene auroit donc été ajoutée aux deux Pannonies, dans le tems qu'il écrivoit, lequel eſt poſtérieur à Rufus. Mais il ſe peut faire auſſi que la *Valerie* ayant été formée d'une partie de la Pannonie, comme dit Ammien, on n'ait pas laiſſé de la regarder comme de la Pannonie, quoiqu'elle fît une Province ſous ſon nom, diſtincte des deux Pannonies. Dans la ſuite même elle fut partagée en deux (6) : *duæ Valeriæ*, dit Jornandès.

Ce Jornandès compte auſſi 18

(1) Lib. II. de fide c. 4. in fin.

(2) In Breviar.

(3) Valeriam venit (Imperator) partem quondam Pannoniæ, ſed ad honorem Valeriæ Diocletiani filiæ, & inſtitutam & cognominatam [Lib. XIX. c. 2].

(4) Lib. II.

(5) Lazius cite une Notice, où eſt Pannonia Savia entre les deux autres Pannonies. [*Comment. Reip. Rom.* Lib. XI. p. 145]. Je doute de l'authenticité de cette Notice ; ou s'il a voulu parler de la Notice des Dignités, je ferai voir qu'on a effectivement étendu la *Savie* dans la Pannonie 2e mal-à-propos, comme ſi c'étoit une même Province.

(6) De regn. ſucceſſ.

Digitized by Google

Provinces dans l'Illyrie : *Norici*, *duæ Pannoniæ*, *duæ Valeriæ*, *Suavia*, *Dalmatia*, *Mæsia superior*, *Dardania*, *Daciæ duæ*, *Macedonia*, *Theſſalia*, *Achaïa*, *Epiros* (apparemment *Epiri*, ou *Epirus*) *Prævales*, *Creta*, *ſimul decem & octo*. A l'exception de la Dardanie Jornandès ſuit Rufus, ſi ce n'eſt qu'il met encore *deux* Valeries ; au lieu que celui ci n'en compte qu'*une*, ce qui fait le nombre de dix-huit du premier, qui écrivoit ſous Juſtinien. Hiéroclès vivoit ſous le même Prince : or l'Illyrie eſt un peu différemment énoncée dans ſon Synecdème. On y voit deux Macédoines, une Theſſalie, une Hellade ou Achaïe, une Créte, deux Epires, deux Dacies, une Dardanie, une Prévalitaine, une Méſie, une Pannonie (c'eſt la 2e,) ce qui fait 13 Provinces, leſquelles jointes aux autres de Jornandès; ſçavoir les deux Noriques, la premiere Pannonie, les deux Valeries, la Saviene, la Dalmatie, donnent le nombre de 20 Provinces en tout, ou de 19, en ne mettant qu'une Macédoine, ſelon cet Ecrivain. J'aimerois autant ne compter qu'une Valerie, & rétablir l'autre Macédoine qu'il ne compte point; car il eſt certain que ces deux Macédoines exiſterent de ſon tems ; & alors on auroit toujours le nombre de 19. On peut me dire que Jornandès écrivit peut être une vingtaine d'années après Hiéroclès ; qu'ainſi il peut y avoir quelque différence. Mais quelle qu'elle ſoit, je vois indépendamment 19 Provinces dans Hiéroclès ; & j'en prends encore acte, pour faire remarquer que notre Notice ne ſe ſeroit pas trompée, & qu'elle exiſtoit avant l'Hiſtorien des Goths.

3°... L'Illyrie, comme Province particulière, a ſans doute éprouvé différens changemens. Tantôt elle fut diſtinguée de la Dalmatie. Velleïus Paterculus dit que Céſar obligea les *Illyriens* & les *Dalmates* de ſe ſoumettre ; & nous voyons ce que c'étoit que cette Illyrie par l'énumération qu'il fait des autres Peuples ſoumis hors de l'Italie ; ſçavoir, *Retiam ac Vindelicos*, *& Noricos*, *Pannoniamque & Scordiſcos*, &c : tantôt l'Illyrie comprit les Dalmates : Florus dit du même Céſar *in Illyrico Dalmatas domuit*. Ce qui fait que dans Virgile (1) on lit :

Antenor potuit Mediis elapſus Achivis
Illyricos penetrare ſinus, atque intima tutus
Regna Liburnorum & fontem ſuperare Timavi.

Bien après lui Claudien en parlant d'Eutrope dit (2) :

. . . . . Vaſtator Achivæ
Gentis, & Epirum nuper populatus inultam,
Poſſidet Illyricos. . . . . .

Cependant au tems même de ce Claudien les Dalmates étoient com-

(1) Æneid. I.
(2) In Eutrop. Lib. II.

me

me distingués des Illyriens, comme on l'a vu ci dessus : mais on y a vu aussi que ces deux Peuples étoient compris alors sous le nom commun de *Dalmates*. Au contraire, ceux-ci porterent pendant un tems le nom général d'*Illyriens* (1). Zosime écrit que Constantin donna à un des Préfets du Prétoire « les Thessaliens, les Crétois, & les Isles voisines, les » deux Epires, les Illyriens, les » Daces, les Triballiens, & les » Pannoniens jusqu'à la Valerie ; » & outre cela il y comprit la Mésie supérieure ». Il me semble que les Dalmates font ici partie de ces Illyriens ; eux seuls manquent dans cette énumération de Zosime, & assurément ils existoient comme tels & sous leur propre nom, du vivant de cet Historien, comme le prouve ce que je viens de rapporter à l'occasion de Jornandès.

On pourroit avec assez de vraisemblance s'autoriser ici de ce qu'écrivoit Nicolas I, à l'Empereur Michel, au sujet de l'Evêque de Thessalonique (2) : il veut qu'il ait été Primat « de l'ancienne & de la » nouvelle Epires, de l'Illyrie, de » la Macédoine, de la Thessalie, » de l'Achaïe, des Daces Riveraine & Méditerranée, de la Mysie, de la Dardanie & de la Prévalis ». Nous avons vu que ces droits s'étendoient primitivement sur XI, Provinces, lesquelles formoient l'Illyrie orientale. Il s'en trouve bien autant ici, mais au lieu de la Province de *Créte*, on y a substitué celle de l'*Illyrie*, par un abus manifeste, selon ce que j'ai dit plus haut. Si ces droits sont aussi anciens que l'assure ce Pape, c'est-à-dire, que s'ils remontent jusqu'à S. Damase, je suis encore plus autorisé à réunir l'Illyrie à la Dalmatie. S. Damase monta sur le S. Siége en 366, & il mourut le 11 Décembre 384. Or S. Rufus qui écrivoit sous ce Pontife, ne parle que de la *Dalmatie*.

Cette Dalmatie (3) avec la Liburnie & (4) l'Istrie, composoient autrefois l'Illyrie, lorsque les Romains s'en emparerent, je veux dire, sous les derniers Consuls, & avant les Empereurs. Elle étoit alors limitrophe de la Macédoine : dans la suite elle fut réduite aux deux premieres Provinces. Je ne m'étendrai point ici sur les accroissemens de ce qu'on appelle Illyrie. Il me suffit d'observer que l'étendue seule, & non la largeur, que lui donnent Pline & Ptolemée, ou depuis le fleuve *Arsia*, jusqu'aux confins de la Macédoine, lui resta toujours ; & qu'enfin la Liburnie & la Dalmatie constituerent l'Illyrie. Il ajoute qu'il ne me paroît point exact de donner à la Dalmatie, l'éten-

(1) Lib. II.

(2) Ep. ad II. Michaël. Emper. Grec.

(3) Sous le Conf. de Paul. Emile.

(4) Le Diction. de Moreri, d'après le P. Hardouin, ne met point l'Istrie dans l'ancienne Illyrie : il termine seulement à l'*Arsia* les limites de l'Istrie. Pomp. Mela n'est pas si répréhensible de l'avoir étendue jusqu'à *Targeste*. Pline, Ptolémée, &c. ont eu égard aux tems.

due que le P. Briet, Guil. de l'Iſle, & autres Géographes lui donnent. Ptolémée dit poſitivement que le mont *Rodrus* & la *haute Méſie* la bornoient au Levant : mais s'il eſt aſſez naturel de borner l'Illyrie au Drin, pourquoi n'aſſigner pas à quelqu'autre Province voiſine, ce qui eſt compris entre ce fleuve & le mont que les Anciens appellent *Aureus*, aujourd'hui *Metzeck*. Un Auteur moderne va plus loin. Il dit que « (la Boſnie) & la Servie » compoſoient du tems des Ro» mains (1) la Méſie ſupérieure & » la Bulgarie inférieure ». C'eſt au moins vouloir que la Méſie ſupérieure ait occupé ce que les derniers Géographes que j'ai cités attribuent à la Dalmatie orientale : & il le faut bien, puiſque *Singidunum* (2), aujourd'hui *Belgrade*, que (3) S. Aur. Victor met dans la Pannonie, & l'Itinéraire de Bourdeaux ſur les confins de la Pannonie (inférieure), *civitas Singiduno, finis Pannoniæ & Mœſiæ*, étoit limitrophe de la Méſie du tems de cet Itinéraire, & devint dans la ſuite une Ville de la Méſie, ſelon que le marque la Notice des Dignités : *ſub diſpoſitione viri ſpectabilis Ducis Mœſiæ primæ* (4).... *Præfecturæ Legionis quartæ Flaviæ, Singiduno.*

L'Illyrie s'étant étendue ſucceſſivement à un certain nombre de Provinces, elle en comprenoit 17, comme on a vu, au tems de S. Rufus. Cet Ecrivain a-t-il ſuivi en cela la diſpoſition d'Hadrien ? C'eſt une idée d'Onuphre, adoptée par la Martiniere mal-à-propos. Ils comptent entr'autres au nombre de ces 17 Provinces *la Valerie*. Or, comme dit Am. Marcellin, elle ne faiſoit avant Dioclétien qu'une partie de la Pannonie : ce ne fut qu'à *Valeria*, fille de cet Empereur qu'elle dût ſon inſtitution & ſa dénomination.

Hadrien inſtitua-t-il auſſi les *deux Dacies* ? Mais S. Rufus ne nous apprend-t-il pas lui-même que Gallien perdit la Dacie, & que *per Aurelianum tranſlatis ex indè Romanis, duæ Daciæ in regionibus Mœſiæ & Dardaniæ factæ ſunt.* Or cet Aurélien n'a commencé à regner que 132 ans après la mort d'Hadrien. Je ne pouſſe pas plus loin ce détail, parce que tout le monde peut, en le faiſant, ſe convaincre de la fauſſeté de cette opinion chimérique.

Mais ce nombre de 17 Provinces fut-il un effet des diſpoſitions du Grand Conſtantin ? Je ne ſuis pas plus porté à le croire. Je vois qu'au Concile de Sardique, 347, les Evêques de la Norique y aſſiſterent. J'y apperçois encore ceux de l'Epire. Il eſt vrai que Théodoret nomme *deux* Epires (5) : mais Théodoret eſt mort en 457, & il a fort bien pu ſe régler ſur ce qui exiſtoit de

(1) De Vaiſſette Geogr. T. I. p. 208. *in*-4°.
(2) T. 28. Mém. Acad. I. & B. Lett. p. 410. &c.
(3) *De Joviano.*
(4) Sect. XXX.
(5) Lib. II. c. 8.

ſon tems ; de même qu'il compte à ce Concile *deux* Galaties, quoiqu'elles ſoient d'inſtitution plus récente. De plus, l'Itinéraire de Bourdeaux qui fait mention de deux Pannonies, & qui a été dreſſé vers les dernieres années de Conſtantin, ne nomme qu'une Epire : *Finis Macedoniæ & Epiri.* Or le Concile de Sardique étant poſtérieur à ce Prince, celui ci n'a pu être l'Auteur de la Notice, telle qu'on la lui attribue, & ſans aucune autre reſtriction. Ce nombre de 17 Provinces dans l'Illyrie, telles que nous les voyons dans S. Rufus, n'eſt donc point une ſuite des diſpoſitions de ce Prince, pour parler avec la préciſion qu'exige ces ſortes de diſcuſſions.

Jornandès qui ſemble copier Rufus, a manqué pareillement d'exactude au ſujet de cette Illyrie. 1°... Il dit que Lucius (Paulus Æmilius) après avoir défait le Roi des Pannoniens, réduiſit les deux Pannonies en Provinces (1), *in Provinciam redegit utraſque Pannonias.* Rufus écrit ; *Bathone* Pannoniorum *rege ſubacto in ditionem noſtram* (2) Pannonii *venerunt.* En ſecond lieu, l'Hiſtorien des Goths continue, il ſoumit également les *Amantini* qui ſont établis entre la Save & le Drave, & réduiſit leur Payş en Province Romaine : *Amantinos autem qui inter Savum Dravumque flumina inſident, rege eorum interemto* (3), *ipſâ vice Romanam fecit Provinciam ;* & Rufus dit au contraire, *Amantinis inter Suavum & Dravum proſtratis, regio Suavienſis, ac ſecundorum loca* Pannoniorum *obtenta ſunt.* Ce qui fait bien un autre ſens. Avec la Valerie de Rufus, que Jornandès nomme en le copiant encore, on auroit *trois* Pannonies ; au lieu que dans l'Abbréviateur Romain, on voit que la victoire remportée ſur les *Amantini* produiſit l'établiſſement de la *Suavienſis* & de la 2e Pannonie. Auſſi remarquerai-je que Guill. (4) Deliſle n'a pas trop bien marqué ces Provinces. La *Pannonie 2e*, la *Valerie*, la *Savie* ne ſont point conformes à ce que décrit S. Rufus, ni même à la Notice des Dignités de l'Empire. *Sirmium*, par exemple, eſt placé dans la Savie, &c, &c. Si la Notice s'exprime ainſi *ſub diſpoſitione viri ſpectabilis ducis Provinciæ Pannoniæ ſecundæ Ripenſis, ſive Saviæ*, ce n'eſt point une conſéquence que la Pannonie 2e & la Savie ſoient une même Province ; mais c'en ſont deux attribuées à un même Duc : c'eſt ainſi que dans les Sections ſuivantes, lorſqu'on lit, *ſub diſpoſitione viri ſpectabilis ducis Pannoniæ primæ & Noricí Ripenſis.... Retiæ primæ & ſecundæ*, &c... on ne doit point attendre une même Province ; cette particule *ſive* n'eſt point là

(1) De regnor. ſucceſſ.

(2) Les Editions *Hiſtor. Auguſt.* mettent *Pannoniæ* : ils ſont aſſez fautifs : la ſuite fait voir que Rufus ne connoiſſoit que deux Pannonies.

(3) Fort. *ipſius vicæ.*

(4) Il faudroit, en général, retoucher à pluſieurs autres Provinces de ſon *Theatrum hiſtoricum*, an. 1705.

(5) Sect. LVI.

conjonctive, mais disjonctive, comme on en a tant d'exemples.

Après Rufus, nous avons dans la Notice des Dignités le détail des Provinces de l'Illyrie. Le nombre de 17 y eſt également (1). Onuphre & d'autres l'ont attribué à Conſtantin, fort mal à propos (2); cet Onuphre à qui l'hiſtoire Romaine eſt redevable d'ailleurs, n'a pas laiſſé que de faire des fautes. Pour ne point ſortir de notre ſujet, il met ſur le compte de l'Empereur Hadrien, une diſtribution des Provinces, défigurée par quelque Copiſte, & qui ſe trouve dans quelques anciens imprimés, après l'Itinéraire d'Antonin; il y prétend ſuivre S. Rufus. Eh! où a-t-il vu dans cet Auteur, par exemple, *Provincia Maſſilienſis... Provincia Ambianenſium* (lif. *Arelatenſium*) *cujus Metropolis eſt Ambianum* (lif. *Arelatum* ou *Arelate*. Je ne dis rien de tant d'autres fautes que préſente cette Notice. Je reviens à celle des Dignités.

J'ai déjà remarqué que la Valerie n'y étoit point. Or il eſt certain qu'elle exiſtoit comme Province: car cette Notice nomme un Duc pour la Province *Valeriæ Ripenſis* (3), ce qui feroit croire qu'il y a omiſſion, ſi dans le dénombrement des Provinces de l'Illyrie Occidentale, on ne liſoit *Illyrici ſex*, & point de *Valeria*. Nonobſtant cependant cette obſervation, je ſuis dans l'opinion qu'il y a effectivement faute, qu'il faut rétablir Illyrici VII. & remettre *Valeria*. Ce département de la Valerie Riveraine, confié à un Officier qui a le titre de Duc, déſigne une véritable Province. Apparemment que de la Valerie Méditerranée, on formoit une ſeule Province avec la Valerie Riveraine, ou qu'elle fut compriſe dans quelqu'une des Pannonies, ou dans la Savie: & qu'enſuite elle aura fait une Province à part au tems de Jornandès, comme on l'a vu. Ainſi donc, loin de ne reconnoître dans la Notice des Dignités, que 17 Provinces dans l'Illyrie, j'y en trouve néceſſairement *dix-huit*.

Mais la nôtre en compte 19. Voyons ſi nous pouvons les trouver. Dès lors cette diſpoſition de l'Illyrie doit être poſtérieure à celle de la Notice des Dignités. En admettant la Valerie & la Dardanie, dont S. Rufus ne parle pas, laquelle probablement a été compriſe dans les Dacies, & puis enſuite rétablie ſur l'ancien pied, il eſt conſtant qu'on a 19 Provinces, en doublant la Dacie, & en ſupprimant *Hemeriontus* & *Pampica*. L'Hémimont a toujours été de la Thrace. Pour la *Pampica* je ne ſçais ce que cela veut dire. Je vois dans Onuphre une certaine Colonie nommée *Pampia*, ſelon une inſcription ancienne qu'il rapporte (4),

(1) Onuphre Pauvin.

(2) Imper. Rom. p. 145. & ſeq. *in*-8°. 1588.

(3) Sect. LVII.

(4) Imper. Roman. p. 98.

Digitized by Google

CENAM. COLONIS SENVISSANIS ET PAMPHIS.

Après tout, cette Colonie n'a été établie que dans l'Italie, ce qui n'a point de rapport à notre Illyrie.

J'ai été tenté d'admettre la Scythie de notre Notice. Pourquoi en effet mettre dans la Thrace *Scythia inferior?* Il falloit *minor*, ainſi que pour la petite Arménie. Jornandès nous dit que « les Goths, ou Getes (1), vinrent habiter l'extrêmité de la Scythie *quæ Ponticò mari vicina eſt.* Ce qui fait que l'Hiſtorien Joſephe, ajoute-t-il, *Scythas & natione, & vocabulo aſſerit appellatos*... La Scythie, ſelon Jornandès, eſt fort étendue : il ſuffit de faire remarquer que cet Auteur l'approche du Pont-Euxin & de l'embouchure du Danube. Il place en cet endroit les anciennes demeures des Gepides; *in quâ Scythia, prima ab occidente gens cedit Gepidarum*... La Viſtule la ſépare de la Germanie... dans l'intérieure de la Scythie eſt la Dacie, *introrſus illi Dacia eſt*.... & fait partie du Païs des Scythes, ou Gepides... Les *Hungari* habiterent d'abord les Palus Méotides dans la Scythie, enſuite la *Méſie*, la *Thrace*, la *Dacie*, puis revinrent dans la Scythie ſur les bords du Pont Euxin..... Thomires ou Thomiris, Roi des Gétes, après avoir vaincu les Parthes, commandés par Cyrus, poſſéda une partie de la Méſie, *quæ nunc ex magnâ Scythiâ nomen mutuata, minor Scythia eſt appellata*.... Les Huns envoyerent une Ambaſſade à l'Empereur Valens.... pour le prier de leur céder une partie de la Thrace, ou de *la Méſie*, à deſſein de la cultiver; que s'il accordoit leur demande ils ſe ſoumettroient à ſes Loix... Valens reçut les Gétes dans *la Méſie*... Les Oſtrogoths & les Gépides paſſerent auſſi le Danube, & avec la permiſſion de l'Empereur, ils s'arrêterent dans la *Dacie Riveraine*, *la Méſie & les Thraces*.... Sous le Grand Théodoſe les Goths ſont chaſſés de *la Thrace*... ce Prince fut malade; les Goths voulurent remuer : Gratien marcha contr'eux.... Les Gepides prirent dans la ſuite la place des Huns, comme les Huns avoient pris celle des Goths : ceux-ci obtinrent des Romains de paſſer la *Pannonie* ſous Marcien....

Tout ce détail ne donneroit-il pas à entendre que des Scythes, en paſſant le Danube, auroient laiſſé leur nom aux terres de l'Illyrie où ils ſe fixerent, ou que l'Empire leur accorda. J'ajoute encore ce que dit Zoſime (2). Les Scythes, ſous Philippe, paſſerent le Tanaïs & pillerent les *environs de la Thrace*.... Ils s'y maintinrent ſous Gallus. De-là ils repaſſerent d'Europe en Aſie. Ils revinrent encore ſous Gallien & Valerien.... Sous Gallien, les Scythes de toute la Nation ſe réuniſſent & pénétrent dans l'*Illyrie* : ce qui étoit reſté & qui ne les y avoit point ſuivi, ſe joignit aux Hérules, aux Peuces & aux Gétes; entrerent dans la *Meſie* (inférieure).

(1) De Orig. & reb. Getic.

(2) Lib. I.

Digitized by Google

L'Empereur Claude remporta ſur eux une grande victoire *ad Naiſſum.* (mais ils retournerent & s'établirent depuis, au moins en partie, vers le Danube, où les met Jornandès)... Procope députa au Prince des Scythes d'au-delà du Danube, lequel lui envoya dix mille hommes de troupes (1)... Par un Traité fait entre Valens & ces Peuples, ils promirent de ne point paſſer le Danube... Les Sarmates & les Quades ſe jettent dans la *Pannonie* & la *Méſie* ſous Valentinien I.... Les Huns attaquerent les Scythes d'au-delà du Danube, du vivant de Valens... ce qui obligea ceux-ci de demander une retraite aux Romains ſur leurs terres, de l'autre côté du fleuve: on le leur accorda; mais oubliant les promeſſes qu'ils avoient faites d'y paſſer ſans armes, ils en cacherent, & ravagerent *la Thrace* & *la Pannonie* juſqu'aux confins de la Macédoine & de la Theſſalie... *Les Goths faiſoient partie des Scythes.* Valens mourut dans la guerre qu'il leur fit. Théodoſe I fut obligé de ſupporter pendant tous les tems les dégats qu'ils commettoient... Il tâcha de les attirer dans ſes troupes. Ils continuerent leurs excurſion ſur les Païs d'en-deçà du Danube, particuliérement ſur la Thrace... mais Théodoſe fit enſorte par ſa conduite qu'ils retournerent chez eux & qu'ils n'inquiéterent plus les Romains... Du vivant de ce même Théodoſe un corps de Scythes demanda aux Romains des terres, au-delà du Danube par rapport à eux, &c, &c.... Zoſime n'eſt pas ſi ſuivi que Jornandès, pour le reſte de ce qui regarde les Scythes, & je laiſſe ici cet Ecrivain.

Or tout ceci n'indique-t-il point que les Scythes ſe ſont établis dans l'Empire Romain, autre part que dans la petite Scythie? Pourquoi n'y en auroit-il pas qui ſe ſeroient placés dans la Méſie ſupérieure? Ce qui a déjà été dit, en montreroit-il l'impoſſibilité? J'ajouterois que d'anciens Peuples appellés *Triballi*, ayant été maltraités par les Scordiſques, ſe refugierent chez les Gétes (2). Or ces *Triballi* ſont placés par des Géographes dans la *Méſie ſupérieure* (3). Sans doute qu'ils ne s'y établirent que tard, & lorſque les Getes paſſerent le Danube. Mais il eſt certain d'ailleurs que l'Empereur Honorius eut toutes les peines du monde pour rétablir les limites de la petite Scythie d'au-deçà du Danube (4). L'Auteur des Annales Grecques qu'on met à la ſuite d'Eutrope, dit que parmi les Peuples qui ſuivirent Alaric dans ſon irruption, « les Vandales paſſerent le Danube ſous Honorius & Arcadius, » & furent reçus ſur les terres des » Romains »: *Et Gepides quidem*, (c'étoient des Scythes, comme on a vu,) *ex quibus poſt modum di-*

(1) Lib. IV.

(2) Strabon.

(3) Briet. Parall. Géogr. vit. T. II. p. 23.

(4) Vid. Lazium Comm. Reip. Rom. L. I. c. 5.

vifi ſunt Longobardi & Avares, villas quæ ſunt circà Singidunum & Sirmium habitavére. Ce même Annaliſte ajoute que les Getes habiterent d'abord la Pannonie, *deindè 18°. anno Theodoſii Imperatoris junioris, Thraciæ villas habitavére.* L'année 18e de l'Empire de Théodoſe le jeune tombe en 426 & 427. Marcellin marque dans ſa Chronique à l'an 517, que les Getes ravagerent la plus grande partie de l'Illyrie, c'eſt-à-dire les deux Macédoines, l'ancienne Epire & la Theſſalie, &c.

Ce qui n'empêche pas que quelques-uns des Scythes ne ſe ſoient cantonnés, au tems dont nous avons parlé, ſur les terres de l'Empire, & vers la Méſie ſupérieure. Ainſi il n'y auroit aucune impoſſibilité que ſous le regne de Théodoſe le jeune & de Valentinien III, quelques bandes de Scythes, qui s'étoient déjà réfugiées ſous Honorius en-deçà du Danube, n'ayent donné leur nom à quelque partie de la Méſie ſupérieure. On peut ſe rappeller que Zoſime place des *Triballi* dans l'Illyrie, & qu'ils s'étoient unis aux Getes, Scythes eux mêmes. En ce cas nous aurions 20 Provinces, au lieu de 19. Le Dictionnaire de Moréri qui marque que « l'Illyrie devenue » un des grands Gouvernemens (1) » comprit dans ſa vaſte étendue, » dix-ſept Provinces en deux Dio» cèſes », compte toujours néanmoins deux Dalmaties. Outre qu'on ne les voit pas dans les Notices, il auroit donc dû mettre 18 Provinces, au lieu de 17.

Je crois avoir fait voir que la diſpoſition de notre Notice ſe rapporte aſſez au tems de Valentinien III. Je vais encore tirer quelques inductions, & montrer qu'elle eſt très-certainement antérieure à Juſtinien. *Honorias*, Hiéroclès la ſoumet à un Préſident (2) : Juſtinien dans ſa Novelle 39. c. 1. la ſoumet à un Préteur, & la réunit à la Paphlagonie. *Cappadocia*, Juſtinien diviſa en deux la Cappadoce, ſelon l'Ordonnance de Valens: ou plutôt leur donna à toutes les deux des Proconſuls, quoique la premiere ait eu auparavant un Préſident. Juſtinien établit de plus (3), une 3e Cappadoce....

Deux Arménies dans nos Notices (4), par la Novelle 31 du même Empereur.

Voilà donc des diſpoſitions bien poſtérieures à notre Notice. Mais qu'on ſe rappelle encore les changemens que fit Juſtinien dans l'Afrique, dans l'Eſpagne; la diſpoſition de l'Illyrie ſous Hiéroclès, & auparavant ſous Zoſime, l'établiſſement de IX Provinces au moins dans l'Egypte avant 451; on ſe perſuadera que cette Notice peut bien être du regne de Valentinien III, & vers le tems que j'ai indiqué, en parlant de l'Italie, & ſurtout de la Thrace, & dans ce que

(1) Voy. *Illyrie.*

(2) Weſſelling. Proleg. in Hieroclem. 624.

(3) *Ib. Id.*

(4) *Ib. Id.*

Digitized by Google

j'ai dit des Gaules. Enfin je remarque qu'Hiéroclès ne donne qu'une Pannonie ; il l'attribue à l'Empire d'Orient. Les Huns enleverent la Pannonie sur Marcien. Justinien la leur reprit. Hiéroclès ne nomme que dix Villes : sans doute que c'est encore une preuve qu'Hiéroclès a écrit son Synecdème avant les dispositions & les conquêtes de Justinien. Mais puisque notre Notice donne toute une autre forme à la Pannonie 2e, au moins c'est une preuve qu'elle a été dressée avant Hiéroclès, & assez probablement avant les pertes que souffrirent les Provinces de la Pannonie, lorsque les Huns s'y jetterent, la dévasterent, & s'en rendirent Maîtres.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

MESSIEURS.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

D'ITALIE.

DE NAPLES.

LE R. P. Franç. PINTO, Cordelier Portugais, résidant actuellement à Naples, aussi connu par son esprit que par l'illustration de sa famille (qui est celle du Grand-Maître de Malthe) annonce qu'il a trouvé une méthode nouvelle pour élever les eaux en grande quantité & à très-peu de frais, excellente sur-tout pour les épuisemens & les desséchemens ; deux personnes peuvent faire avec sa nouvelle machine autant d'effet en 6 heures que 6 chevaux en 24 heures avec les meilleures machines employées jusqu'ici. Le P. Pinto ayant été témoin des dommages considérables que produisent en Italie les débordemens des fleuves a aussi conçu un moyen d'y remédier avec peu de dépense.

L'Auteur étant résolu de quitter l'Italie dans le cours de l'Automne pour aller rendre ses découvertes utiles au reste de l'Europe, offre ses secours à toutes les Nations, Princes ou Particuliers, qui pourront en avoir besoin pour former des canaux, des écluses, des digues, remédier à des inondations, exécuter des desséchemens difficiles, fertiliser de vastes Campagnes ou établir de grands Jardins, & cela sans demander ni récompense ni secours d'aucune espéce, jusqu'à ce qu'il ait montré à ses propres dépens la certitude de ses découvertes & de ses propositions. Il observe qu'il n'est point nécessaire pour l'exécution de ses projets, d'avoir la puissance & les grandes vûes de Louis XIV, & qu'il pourra produire tout l'effet de la machine de Marly, avec une dépense qui est à la portée des Seigneurs particuliers de tout Pays.

De

De Rome.

Vitarum Italorum Doctrinâ excellentium qui ſæculo decimo octavo floruerunt decas prima, Autore Angelo Fabronio. Romæ 1766. excudebat Komarck apud Paulum Giunchi, proviſorem librorum bibliothecæ Vaticanæ in Typographio S. Michaelis ad ripam. 360 pages *in*-8°. Le premier Volume des vies des illuſtres Italiens de ce ſiécle en renferme dix. M. Fabroni a choiſi des ſavans dans différens gentes, & il a écrit leurs vies avec autant d'érudition que de goût. Nous rendrons compte de cet Ouvrage dans un extrait à part.

ANGLETERRE.

de Londres.

Hiſtoire d'Angleterre, depuis le Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, *juſqu'au Traité de Paris en* 1763, *pour ſervir de continuation aux Hiſtoires de MM. Smolett & Hume. Par M. Targe, ancien Profeſſeur de Mathématiques de l'Ecole Royale-Militaire.* A Londres, & ſe trouve à Paris, chez Deſaint, rue du Foin S. Jacques, & Saillant, rue S. Jean-de-Beauvais. 1768. 5 Vol. *in*-12.

ALSACE.

De Strasbourg.

Sphæricorum pars prima, quam, præſide Johanne-Jeremia Braken-hoffero, Matheſeos prof. publ. ord. in Academia Argentoratenſi ad D. IX. Aprilis 1768, *ſolemni eruditorum examini ſubjicit Samuel Reinhardus Weber Argentinenſis, Argentorati ex prelo Joh. Henrici Heitzii Univerſit. Typogr.* 51 pages *in*-4°. avec figures.

Cette Thèſe eſt de M. Brackenhoffer, célèbre Profeſſeur de Mathématiques à Straſbourg, dont le mérite étoit déjà connu par les Elèves diſtingués qu'il a formés, & par les Cours publics & particuliers qu'il donne à Straſbourg depuis 20 ans. Elle contient des tables très-vaſtes & très-commodes de toutes les formules des Sinus des tangentes & de leurs fonctions, avec les démonſtrations de ces formules. Il y a mis auſſi la connoiſſance des logarithmes, leur génération dans l'hyperbole, la conſtruction de leurs tables, par les ſuites infinies & leur uſage dans la Trigométrie ſphérique.

FRANCE.

De Paris.

Opuſcules Mathématiques, par M. l'Abbé de Rochon, Aſtronome de la Marine & Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences. A Breſt, chez Romain Malaſſis, Imprimeur du Roi & de la Marine; & ſe trouve à Paris chez Durand, rue S. Jacques. 1768. Avec Approbation & Privilége, 178 pages *in*-8°. avec figures.

Nous avons annoncé déjà le départ de l'Auteur pour les Indes

Digitized by Google

Orientales où il eſt allé obſerver le paſſage de Vénus ſur le Soleil ; nous avons parlé auſſi du ſuccès de ſon voyage en Afrique, dans lequel il avoit entrepris d'obſerver les Satellites en mer ; on trouve dans le Volume que nous annonçons la machine qu'il a imaginée pour conſerver Jupiter dans la lunette, malgré l'agitation du vaiſſeau ; elle conſiſte en un verre lenticulaire d'un pied de foyer & de deux pouces de diamètre, placé au dehors de la lunette, ayant à ſon foyer un verre dépoli qui reçoit l'image de Jupiter ; on fait une marque à ce verre dépoli, & elle ſert à y ramener toujours Jupiter, de façon qu'il ſe trouve au centre de la lunette, dans laquelle on regarde de l'autre œil. Dans un autre Mémoire, M. de R. propoſe de rendre l'héliomètre de M. Bouguer propre à meſurer des Angles de pluſieurs degrés ou en faiſant décrire aux objectifs des arcs de cercles, ou, ce qui lui paroît beaucoup meilleur, en faiſant gliſſer des priſmes achromatiques devant l'objectif, pour détourner les images & les mettre en contact : il donne les formules, la conſtruction & l'uſage de ce nouvel inſtrument. Un troiſiéme Mémoire contient les obſervations qu'il a faites pour la longitude en mer par le moyen des Satellites, & des diſtances de la Lune aux Etoiles, à Saphi & à bord du Vaiſſeau l'*Union* ; cela lui donne occaſion de faire ſur les inſtrumens qui ſervent à meſurer ces diſtances des réflexions utiles, & de propoſer même un nouvel inſtrument de ſon invention, qu'il appelle mégamètre à réflexion, parce qu'il tient autant de l'héliomètre de M. Bouguer, que de l'octant. Un Mémoire ſur le Pilotage que donne auſſi M. l'Abbé de R. contient la maniere de déterminer la longitude en mer par le moyen de la Lune, c'eſt-à-dire de faire à la diſtance obſervée entre la Lune & une Etoile les corrections de la réfraction & de la parallaxe. L'Auteur dit modeſtement qu'il a tiré de l'Aſtronomie de M. de la Lande une partie de ces détails ; mais on doit avouer qu'il y a donné un nouveau mérite par ſes réflexions & ſa clarté. Il a auſſi fait imprimer à la ſuite de ce Mémoire, les tables du Soleil & de la Lune qui ſont les plus eſtimées & dont un Marin a beſoin de faire un uſage continuel.

M. de Rochon donne auſſi dans deux Mémoires ſur les Lunettes achromatiques la théorie & la pratique néceſſaires pour tailler les verres & leur donner la forme & la courbure, les dimenſions & le poli : il donne les formules d'aberration qui appartiennent aux objectifs, à deux, trois & cinq verres ; il explique la maniere de meſurer la réfraction moyenne par la différence des foyers de verres faits dans le même baſſin, & de meſurer la diſperſion des rayons avec des priſmes adoſſés. Ce Mémoire & tous les précédens nous paroiſſent très-intéreſſans pour les Aſtronômes & pour les Navigateurs, & nous ſommes perſuadés qu'ils ſeront re-

Digitized by Google

çus avec empreſſement du public.

Hiſtoire du Laonnois ou des Villes, Comté & Diocèſe de Laon.

Proſpectus de l'Ouvrage que l'on promet, qui porte le titre de, *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Laonnois, ou des Villes, Comté & Diocèſe de Laon.* Ces Mémoires ſont diviſés en deux Parties. La premiere eſt une deſcription générale du Laonnois : on l'a jugé néceſſaire pour ne pas interrompre le fil des faits hiſtoriques ; l'autre contient le corps même de l'Hiſtoire.

Dans la deſcription générale, l'Auteur traite de l'origine de Laon, de l'antiquité de cette Ville, de ſa poſition, des différens noms qu'elle a portés. Il prouve qu'elle eſt le *Bibrax* de Céſar ; que ſous la ſeconde Race elle devint la Capitale du Royaume, & que dans tous les tems, juſqu'à nos jours, elle fut regardée comme une des places les plus importantes de l'Etat.

On parle enſuite du Laonnois, de l'étendue de cette Province, de ſa fertilité, de ſon commerce, de ſes vignobles, de ſes forêts & de ſes rivières.

Après cette eſpéce de préliminaire, l'Auteur entre dans le particulier ; & pour y garder l'ordre néceſſaire, il diviſe la deſcription en dix Paragraphes ou Chapitres.

Il traite, dans le premier, de l'Egliſe de Laon, de la fondation du Siége Epiſcopal, des droits de l'Evêque & de ſes prérogatives.

Dans le ſecond, du Chapitre de la Cathédrale, de ſes priviléges & immunités.

Dans le troiſiéme, des membres dépendans de cette Egliſe, comme ſont les Chapelains de Laon, le corps des Curés de cette Ville, la Collégiale de Sainte Geneviève & la Chapelle de Lieſſes.

Il eſt queſtion dans le quatriéme du Gouvernement général de la Ville, ancien & moderne ; du corps des Officiers municipaux ; de la Prévôté Royale ; du Bailliage & du Préſidial ; de la Police ; de la Maîtriſe des Eaux & Forêts ; de l'Election ; du Grenier à Sel & de la Juriſdiction des Traites.

Le cinquiéme contient l'Hiſtoire particuliére des Villes du Laonnois.

Le ſixiéme celle des Maiſons Royales, des Bibliothéques & des Manufactures. On n'a pas négligé de donner le Catalogue des Manuſcrits rares & curieux qui ſe trouvent dans les Bibliothéques & dans les Cabinets.

Le ſeptiéme comprend le Nobiliaire du Laonnois, on veut dire, les Généalogies, non-ſeulement des grandes maiſons qui ont figuré anciennement, mais même de toutes celles qui ſubſiſtent. Quant aux familles, dont on ne donne pas de Généalogies, faute de preuves & de mémoires ſuivis, on ne ſe contente pas de les rappeller, on en marque encore l'origine, conformément à des titres ſûrs, & aux procès verbaux, qui, ſous différens règnes, furent dreſſés lors de la recherche de la Nobleſſe.

Ce morceau d'Hiſtoire eſt éga-

Digitized by Google

lement précieux & intéreſſant. On connoît peu de Nobiliaires travaillés avec plus d'étendue, d'ordre & d'exactitude.

Dans le huitiéme paragraphe, on fait mention des Grands hommes du Laonnois. On y lit le précis de la vie de toutes les perſonnes qui ſe ſont rendues célébres par leurs vertus, par leurs talens en tout genre, par les dignités & les places qu'elles ont remplies.

Le neuviéme renferme le Pouillé du Diocèſe, avec le nom des Villes, Bourgs & Villages qui le compoſent. On y a joint la liſte des Evêques & des Doyens de Laon, comme auſſi celle des Gouverneurs de cette Ville, des Grands Baillis de Vermandois & de leurs Lieutenans Généraux.

Enfin, dans le dixiéme, il eſt queſtion de dix-neuf Abbayes du Diocèſe, tant d'Hommes que de Femmes. On en donne l'Hiſtoire abrégée, ainſi que celle de Abbés & des Abbeſſes qui juſqu'à préſent ont goüverné ces Monaſtéres.

L'autre partie de ces Mémoires eſt, comme nous l'avons déjà fait obſerver, l'Hiſtoire du Laonnois proprement dite.

On la diviſe en quatre Livres. Le premier renferme les faits qui ſe ſont paſſés à Laon & dans les pays Laonnois, depuis les tems les plus reculés, juſqu'au douziéme ſiécle. Le ſecond comprend ceux du douziéme ſiécle juſqu'au quinziéme. Le troiſiéme ceux du quinziéme juſque vers le milieu du ſeiziéme, & le quatriéme les continue depuis cette derniére époque juſqu'à notre tems.

Les matières, tant Civiles qu'Eccléſiaſtiques, y ſont traitées dans l'ordre chronologique. Comme les Laïques ont très-ſouvent influé dans les affaires, même les plus grandes, ils tiennent dans l'Ouvrage un rang diſtingué; & l'on n'y a rien oublié de ce qui peut en donner une idée juſte & préciſe.

Les Perſonnes qui auront quelques Mémoires, notices, piéces intéreſſantes, relatives à l'Hiſtoire du Laonnois, ſont invitées de les envoyer francs de port, aux Libraires ci-deſſous nommés. Leur reconnoiſſance ſera publique, ſi on leur permet de nommer ceux qui auront bien voulu contribuer & concourir à la perfection de l'Ouvrage.

L'entrepriſe étant conſidérable, on a cru obliger le Public de lui procurer cette Hiſtoire par voie de ſouſcription.

Conditions de la Souſcription.

L'Ouvrage contiendra quatre Volumes *in*-4°, & ſera imprimé en beau caractère & ſur de beau papier. Il n'en ſera tiré que cent cinquante exemplaires au-delà du nombre des Souſcripteurs. La ſouſcription n'aura lieu que depuis le premier Octobre, juſqu'au premier Avril 1769, pour tout délai.

L'exemplaire ſe vendra 36 livres en feuilles; l'on payera en ſouſcrivant 12 liv., en recevant le premier Vol. 6 liv. en recevant le ſecond 6 liv. & en recevant le troiſié-

Digitized by Google

me 12 liv., le quatriéme ſera délivré *gratis*.

Le dernier Volume renfermera les piéces juſtificatives. La Collection en eſt immenſe. Ces Titres, ces Chartres, la plûpart curieuſes & importantes, n'ont point encore vu le jour. Elles ont été toutes tirées de différens Chartriers du Laonnois & des Provinces voiſines.

Ceux qui n'auront pas ſouſcrit payeront l'exemplaire quarante-huit livres en feuilles.

La négligence de certaines perſonnes à ne pas retirer à tems les Volumes des Ouvrages ſouſcrits, oblige d'avertir que ceux qui dans le cours de ſix mois, n'auront pas retiré les leurs, après en avoir eu avis, les payeront douze livres, comme s'ils n'euſſent pas ſouſcrit. Le petit nombre d'exemplaires qu'on tirera de l'Ouvrage au-deſſus de la ſouſcription force à cette rigueur.

On s'adreſſera pour ſouſcrire à Paris, chez Muſier fils & Gogué, Libraires, Quai des Auguſtins, aux deux coins de la rue Pavée; & à Laon, chez Melleville, Libraire, rue Châtelaine.

Pour éviter le déſagrément des retards auxquels on eſt quelquefois forcé, on ne fixe pas le tems de la livraiſon des Volumes. On les annoncera à meſure qu'ils ſeront prêts à paroître. Mais on oſe aſſurer qu'on n'abuſera pas de la patience des Curieux & des Amateurs, & qu'on les fera jouir le plutôt qu'il ſera poſſible du prix de leurs avances.

L'Hiſtoire & les Mémoires de Littérature de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, en ſoixante quatre Vol. in-12, *dont les vingt huit premiers paroiſſent actuellement, propoſée par ſouſcription.* A Paris, chez Panckoucke, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoiſe; à Amſterdam, chez Changuion, & chez les principaux Libraires de l'Europe.

Les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions ſont ſi connus, & l'Edition *in*-4°. eſt ſi répandue en France & chez l'Etranger, qu'on peut ſe diſpenſer d'entrer dans un grand détail pour en faire connoître le mérite & l'utilité. Ce dépôt Littéraire, l'Ouvrage d'une Compagnie ſçavante, & d'un ſiécle entier de travaux, eſt le plus riche monument qui exiſte en aucune langue, ſoit ſur la Géographie, la Chronologie, l'Hiſtoire ancienne, l'Hiſtoire moderne; ſoit pour les Notices de nos anciens Romans ou de nos vieux Poëtes; ſoit enfin pour les Obſervations & pour toutes les ſingularités qui concernent la Poëſie, l'Art Dramatique, les Théâtres d'Athènes & de Rome, la Muſique & la Danſe, la Peinture, la Sculpture, la Gravure & tous les Arts anciens. Cette Collection, dans le Cabinet d'un Homme de Lettres, d'un Amateur, ou d'un Curieux, eſt une Bibliothéque entiére qui peut lui tenir lieu de pluſieurs milliers de Volumes.

Digitized by Google

La Souſcription, que j'ai publiée l'année derniere, de l'édition de Paris, qui a aujourd'hui trente-deux Vol. *in*-4°. en ayant entiérement épuiſé le fonds, j'ai cru rendre ſervice au Public, aux Gens de Lettres, & à ma Nation, en acquérant tout le fonds de l'Edition *in*-12, imprimée en Hollande ſur celle de Paris. Cette Edition commode & portative conſiſte aujourd'hui en vingt-ſix Volumes *in*-12, qui comprennent les treize premiers Volumes *in*-4°.

Les trente-huit Volumes qui manquent pour mettre cette Edition de pair avec celle de Paris, ſont ſous preſſe, & par un traité fait avec les Imprimeurs, ils ſe ſont obligés de les achever d'ici à la fin de l'année 1769.

On a ſéparé, dans l'Edition *in*-12, l'Hiſtoire des Mémoires, & l'on continuera de même.

Ordre, Diſtribution, & Prix de l'Ouvrage.

Chaque Volume *in*-12, dont pluſieurs ont juſqu'à trente-cinq feuilles d'impreſſion, ou 840 pages, coutera 2 liv. 10 ſols; & les ſoixante-quatre Volumes, 160 liv.

On payera, en recevant la premiere Livraiſon qui ſe fait actuellement en vingt-ſix Volumes, répondans aux Tomes 1 à 13, *in*-4°, 65 liv.

La ſeconde Livraiſon, qui paroîtra en Mars 1769, & comprendra les Tomes 14 à 22, *in*-4°, formant dix-huit Volumes *in*-12. coûtera . . . . . 45 liv.

La troiſiéme Livraiſon, qui paroîtra en Décembre 1769, & comprendra les Tomes 23 à 32, *in*-4°, qui formeront vingt Volumes *in*-12. coûtera . 50

160 liv.

Chaque Volume, après la Souſcription, coutera 3 liv. 10 ſols, qui eſt le prix que ces Volumes ſe ſont toujours vendus.

Ceux qui ont pris précédemment les vingt-ſix premiers Vol. *in*-12. ſeront également admis à ſouſcrire pour la ſuite. Ils payeront les Volumes en les recevant.

On vend ſéparément les Eloges des Académiciens contenus dans leſdits Mémoires; ils forment 2 Volumes *in*-12, où il y a des morceaux qui ne ſont pas compris dans les 26 Vol. qui ſont annoncés ci-deſſus.

Addition au Proſpectus *des Œuvres de M. de Voltaire*, in-4°, *grand papier, propoſées par Souſcription.* Chez Panckoucke.

On a mal énoncé dans quelques papiers publics le prix de cette Edition; chaque Volume *in*-4°, quoique grand papier, ne reviendra, avec les quarante-deux Planches de la Henriade & du Théâtre, qu'à 12 liv. 10 ſols.

Digitized by Google

Le Public ayant desiré un Portrait en grand de M. de Voltaire, on le fait graver pour mettre à la tête du siécle de Louis XIV, ou de l'Histoire Universelle ; on se propose d'orner de Gravures tous les Volumes qui en sont susceptibles ; & cette augmentation de Planches n'en peut pas faire une considérable dans le prix du Volume : car, en supposant qu'au lieu de quarante-deux Planches, il y en eût quatre-vingt-quatre, le prix de chaque Volume ne seroit augmenté que de 1 liv. 10 sols. On a d'ailleurs la liberté d'acquérir l'Ouvrage sans les Estampes.

Le Public peut aussi être assuré que cette Edition ne souffrira point de changement ; que l'Auteur ne reviendra jamais sur aucune des Piéces qu'elle comprend ; il l'a fait faire sous ses yeux, en prend lui-même soin, corrige & revoit toutes les épreuves avec la plus grande exactitude, & a donné à l'Editeur de cette belle entreprise la communication de tous les Ouvrages qu'elle doit renfermer.

L'Essai sur l'Histoire Générale, & les Siécles de Louis XIV & de Louis XV, sont des morceaux presque neufs par les additions très-considérables que l'Auteur y a faites.

Le même Libraire vient d'acquérir le tiers du fonds & du Privilége du Grand Dictionnaire de Moréri, en 10 Volumes *in-fol.*

Le tiers dans le Dictionnaire Géographique de la Martiniere, nouvelle Edition, 6 Vol. *in-fol.* Il reçoit actuellement les Souscriptions de cet Ouvrage qui sera en vente dans un mois.

Il a aussi acquis une part considérable dans le Dictionnaire de Trévoux, 7 Vol. *in-fol.* nouvelle Edition, *sous presse.*

Il a mis en vente :

L'Année 1764, de l'Académie Royale des Sciences, *in-4°.*

Les Tomes XXXI, XXXII, de l'Académie des Inscriptions, *in-4°.*

La Connoissance des Tems, pour l'année 1769, par M. de la Lande.

L'Erudition de M. Bielfeld, 4 Vol. *in-12.*

Le Dictionnaire de Boyer, Anglois & François, *in-4°.* & *in-8°*, nouvelle Edition.

Les Tomes XXVIII à XXXI. de l'Histoire Naturelle, *in-12.* Ces quatre Volumes completent l'Edition *in* 12. & la mettent de pair avec l'*in-4°.*

L'Histoire des Oiseaux, qui est en entier de M. de Buffon, est sous presse ; elle formera 2 Vol. *in-4°.*

Il avertit que tous ceux qui ont négligé de retirer la suite de cet Ouvrage, tant *in-4°.* qu'*in-12*, ne pourront le completer pour aucun prix à la fin de cette année, ayant pris la résolution de tout mettre en Corps complets.

Digitized by Google

Le même Libraire promet de donner régulièrement par an quatre Volumes du grand Vocabulaire François.

Voyage en Sibérie fait par ordre du Roi en 1761, contenant les mœurs, les uſages des Ruſſes & l'état actuel de cette Puiſſance, la deſcription Géographique & le nivellement de la route de Paris à Tobolsk, l'Hiſtoire naturelle de la même route, des obſervations Aſtronomiques & des expériences ſur l'Electricité naturelle : enrichi de Cartes Géographiques, de plans, de profils de terrein, de gravures qui repréſentent les uſages des Ruſſes, leurs mœurs, leurs habillemens, les Divinités des Calmouks & pluſieurs morceaux d'Hiſtoire naturelle. Par M. l'Abbé Chappe d'Anteroche de l'Académie Royale des Sciences. A Paris, chez Debure père, Libraire, Quai des Auguſtins, à S. Paul, 1768. Avec Approbation & Privilége du Roi. 3 Volumes *in*-4°. magnifiquement imprimés. Prix 168 livres broché. 180 relié.

Nous rendrons compte inceſſamment de cet Ouvrage.

Sujets propoſés par l'Académie Royale des Sciences, Inſcriptions & Belles-Lettres de Toulouſe, pour le Prix des Années 1769, 1770 & 1771.

L'Académie avoit propoſé pour le Sujet Prix de 1768, de déterminer les loix du retardement qu'éprouvent les fluides dans les conduites de toute eſpéce ; elle a adjugé le Prix à l'ouvrage N°. 1, qui a pour deviſe : *Sic unum quidquid paulatim protrahit ætas in medium ratioque in luminis eruit oras ; Luc. Lib. V*, dont l'Auteur eſt M. l'Abbé Boſſut, Profeſſeur Royal de Mathématique aux Ecoles du Génie, correſpondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris. Mais attendu que le Sujet n'a pas été entiérement épuiſé, l'Académie le propoſe une ſeconde fois pour le Prix de 1771.

Pluſieurs parties de l'Hiſtoire des Volces-Tectoſages ayant été déjà traitées avec ſuccès dans les Ouvrages qui ont été couronnés en 1759, 1761 & 1767, l'Académie, dont l'objet eſt de rendre cette Hiſtoire complete, propoſa l'année derniere pour le Sujet du Prix de 1770, *de déterminer*, 1°. *les révolutions qu'éprouverent les Tectoſages, la forme que prit leur Gouvernement, & l'état de leur Pays ſous la domination ſucceſſive des Romains & des Viſigoths.* 2°. *Leurs Loix & leur caractère ſous la puiſſance des Romains.*

On fut informé auſſi l'année derniere, que le Prix de 1769, ſeroit quadruple, & que l'Académie propoſoit pour Sujet, *les moyens de reconnoître les contrecoups dans le Corps humain, & d'en prévenir les ſuites.*

Le Prix que l'Académie diſtribue eſt de la valeur de 500 liv. Il eſt dû aux libéralités de la Ville de Toulouſe,

Digitized by Google

Toulouſe, qui le fonda en 1745, pour contribuer toujours de plus en plus aux progrès des Sciences & des Lettres.

Les Sçavans ſont invités à travailler ſur les Sujets propoſés. Les Membres de l'Académie ſont exclus de prétendre au Prix, à la réſerve des Aſſociés étrangers.

Ceux qui compoſeront ſont priés d'écrire en François ou en Latin, & de remettre une copie de leurs Ouvrages qui ſoit bien liſible, ſurtout quand il y aura des Calculs Algébriques.

Les Auteurs écriront au bas de leurs Ouvrages une Sentence ou Deviſe; mais ils pourront néanmoins y joindre un billet ſéparé & cacheté, qui contienne la même Sentence ou Deviſe, avec leur nom, leurs qualités & leur adreſſe; l'Académie exige même qu'ils prennent cette précaution, lorſqu'ils adreſſeront leurs Ecrits au Secrétaire. Ce Billet ne ſera point ouvert, ſi la Pièce n'a remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix pourront adreſſer leurs Ouvrages à M. l'Abbé de Rey, Secrétaire perpétuel de l'Académie, ou les lui faire remettre par quelque perſonne domiciliée à Toulouſe. Dans ce dernier cas il en donnera ſon Récépiſſé, ſur lequel ſera écrite la Sentence de l'Ouvrage, avec ſon numero, ſelon l'ordre dans lequel il aura été reçu.

Les paquets adreſſés au Secrétaire, doivent être affranchis de port.

Les Ouvrages ne ſeront reçus que juſqu'au dernier jour de Janviet des années pour le Prix desquelles ils auront été compoſés.

L'Académie proclamera dans ſon Aſſemblée publique du 25 du mois d'Août de chaque année, la Pièce qu'elle aura couronnée.

Si l'Ouvrage qui aura remporté le Prix, a été envoyé au Secrétaire en droiture, le Tréſorier de l'Académie ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même qui ſe fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de ſa part.

S'il y a un Récépiſſé du Secrétaire, le Prix ſera délivré à celui qui le repréſentera.

L'Académie, qui ne preſcrit aucun ſyſtême, déclare auſſi qu'elle n'entend point adopter les principes des Ouvrages qu'elle couronnera.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE
OU
CATALOGUE
DES LIVRES DONT IL EST PARLÉ DANS les Journaux de l'Année 1768.

*On a marqué d'une * les Ouvrages qu'un Extrait détaillé fait plus particuliérement connoître.*

La lettre *a* marque les pages de l'*in*-4°. & *b* celles de l'*in*-12.

BIBLIA SACRA, INTERPRETES, CONCILIA.

Synopsis Doctrinæ Sacræ.
Janv. *a* 71. *b* 212.
De ſtatu collationis Hebraicorum Codicum.
* Juin II. *a* 448. *b* 1338.

La ſainte Bible.
Oct. *a* 756. *b* 2267.
Obſervations ſur le Verſet 19 du Chap. VI du I Livre des Roys.
Décemb. I. *a* 884. *b* 2652.

PATRES, THEOLOGI, ASCETICI, LITURGICI; Scriptores Ecclesiastici, &c. Heterodoxi.

Conſiderations upon, &c. ou conſidérations ſur les miracles, en réponſe aux difficultés propoſées par M. Rouſſeau.
Févr. *a* 124. *b* 401.
Cenſure de la Fac. de Théologie de Paris contre Béliſaire.
Mars. *a* 202. *b* 628.

Avertiſſement concernant l'Auteur des Nouvelles Eccléſiaſtiques.
Juin I. *a* 429. *b* 1285.
Divoti affetti d'un anima verſo Dio.
Juin II. *a* 493. *b* 1479.
Piéces relatives à l'examen de Béliſaire.

Digitized by Google

* Août, *a* 581. *b* 1737.

Systema Augustinianum de Divina gratiâ.

Août, *a* 620. *b* 1856.

Paraphrase morale des sept Pseaumes.

Août, *a* 623. *b* 1866.

Réflexions Morales sur le Saint Evangile.

Août, *a* 625. *b* 1871.

Réflexions sur les causes de l'incrédulité.

Août, *a* 625. *b* 1871.

Catéchisme de Montpellier.

Oct. *a* 757. *b* 2171.

JURIDICI, ET POLITICI.

Œuvres de M. le Chancelier Daguesseau.

Janv. *a* 69. *b* 207.

Physiocratie ou Constitution naturelle, les plus avantageux au genre humain.

Mars, *a* 208. *b* 621.

Discussions & développemens sur quelques-unes des notions de l'économie politique, pour servir de supplément à la Physiocratie.

Mars, *a* 208. *b* 622.

Traité de la crue des meubles au-dessus de leur prisée.

Mars, *a* 204. *b* 835.

Observations sur l'Ouvrage intitulé des délits & des peines.

Avril, *a* 272. *b* 615.

Traité de la Politique privée.

Avril, *a* 277. *b* 817.

L'économique de Xénophon & le projet de finances du même Auteur.

Avril, *a* 282. *b* 846.

Régles du Droit François.

Avril, *a* 282. *b* 849.

Essai analytique sur la richesse & sur l'impôt.

* Juin I. *a* 369. *b* 1101.

Des causes du bonheur public.

Juin II. *a* 492. *b* 1475.

Méthode pour simplifier les Loix.

* Juillet, *a* 504. *b* 1507.

Coutume du ressort du Parlement de Guyenne.

Juillet, *a* 550. *b* 1674.

* Novemb. *a* 779. *b* 2331.

Le Citoyen désintéressé.

Juillet, *a* 551. *b* 1676.

Traité du droit commun des Fiefs.

Août, *a* 624. *b* 1869.

Réponse à la critique de l'Auteur touchant l'état de l'immunité Ecclésiastique sous les Empereurs Romains.

* Nov. *a* 763. *b* 2285.

HISTORIA SACRA ET PROFANA, VIRORUM ILLUSTRIUM VITÆ, ELOGIA, GEOGRAPHIA.

Abrégé Chronologique de l'histoire de Lyon.

* Janvier, *a* 3 *b* 3.

Essais sur les principaux événemens de l'histoire d'Europe.

* Janvier, *a* 27 *b* 78.

Digitized by Google

Lettre sur les Géants Patagons.
*Janv. *a* 40. *b* 118.

Eloge de Charles V. Roi de France.
Janv. *a* 66. *b* 199. Août, *a* 622. *b* 1862.

Histoire de Bertrand du Guesclin.
* Févr. *a* 75. *b* 219.

Essais historiques sur les Regimens d'Infanterie, &c.
* Fév. *a* 102. *b* 306.

Bandini Epistola de Michaele Acominato ejusque scriptis.
Fév. *a* 132. *b* 396.

Historical essais, &c. ou essais sur Paris.
Fév. *a* 133. *b* 399.

The history, &c. Histoire de la vie & du siécle d'Henri II.
Fév. *a* 134. *b* 400.

Recueil des Monnoies, tant anciennes que modernes ou Dictionnaire historique, &c.
Fév. *a* 134. *b* 402.

Table Chronologique & historique des Evêques d'Autun.
Fév. *a* 138. *b* 414.

Tables Chronologiques de l'histoire Universelle.
Fév. *a* 138. *b* 415.

Tableau historique des Gens de Lettres.
Fév. *a* 143. *b* 422.

Cornelius Nepos, &c.
Fév. *a* 143. *b* 423.

Vies des Peres, des Martyrs, &c. Tome IV.
* Mars, *a* 179. *b* 531. * Tome V. Mai, *a* 291. *b* 867.

Méthode pour étudier la Géographie.
* Mars, *a* 202. *b* 605.

Dictionnaire des Portraits historiques, Anecdotes, &c.
Mars, 203. *b* 631.
* Mai, *a* 321. *b* 961.

La France Ecclésiastique ou état présent du Clergé, &c.
Mars, *a* 203. *b* 632.

Anecdotes Françoises depuis l'établissement de la Monarchie.
Mars, *a* 204. *b* 634.

Recueil des Monnoies tant anciennes que modernes.
* Avril, *a* 220. *b* 651.

Eloge historique de M. Restaut.
* Avril, *a* 268. *b* 801.

Correspondance secrete du Chevalier Robert Cecil avec Jacques VI d'Ecosse.
Avril, *a* 272. *b* 815.

Histoire de la Maison de Brunswick.
Avril, *a* 277. *b* 818.

Eloge historique de M. Tercier.
Avril, *a* 278. *b* 820.

Mémoires secrets tirés des archives des Souverains de l'Europe.
Avril, *a* 278. *b* 821. Juillet, *a* 548. *b* 1666.

Les vies des hommes illustres de la France.
Avril, *a* 280. *b* 827.

Nouvel abrégé Chronologique de l'histoire de France.
Avril, *a* 282. *b* 832.
* Juin II. *a* 438. *b* 1307.

Carte de la Palestine.
Avril, *a* 288. *b* 862.

Dictionnaire portatif des faits & dits mémorables, &c.
Mai, *a* 354. *b* 1057.

Digitized by Google

Abrégé Chronologique de l'hiſtoire Ottomane.
Mai, *a* 354. *b* 1058.
* Juillet, *a* 499. *b* 1491.
Tibère ou les ſix premiers Livres des Annales de Tacite.
Mai, *a* 354. *b* 1062.
* Août, *a* 553. *b* 1683.
Hiſtoire de la vie de Louis XIII, Roi de France.
Mai, *a* 355. *b* 1065.
Eloge hiſtorique de Charles V, Roi de France.
Mai, *a* 355 *b* 1066.
Hiſtoire de Louis de Bourbon ſecond du nom, Prince de Condé.
Mai, *a* 356. *b* 1066.
Bibliothéque hiſtorique de la France. T. I.
* Juin I. *a* 363. *b* 1083.
Vetera Humiliatorum monumenta.
Juin I. *a* 422. *b* 1266.
Eloge du jeune Prince Henri de Pruſſe.
Juin I. *a* 423. *b* 1268.
Evénemens hiſtoriques intéreſſans, relatifs aux Provinces de Bengale.
Juin I. *a* 426. *b* 1276.
* Sept. *a* 639. *b* 1910.
Géographie ancienne abrégée.
Juin I. *a* 427. *b* 1280.
* Juin II. *a* 469. *b* 1403.
Hiſtoire naturelle & politique de la Penſylvanie.
Juin I. *a* 427. *b* 128.
Diſſertation hiſtorique & critique ſur le prétendu cartel envoyé par Charles Louis Electeur Palatin au Vicomte de Turenne.
Juin II. *a* 489. *b* 1466.
Eloge de Jean-Baptiſte Colbert,
Juin II. *a* 489. *b* 1467.
Hiſtoire du Bas-Empire, Tomes XI & XII.
Juin II. *a* 491. *b* 1470.
* Août, 604. *b* 1808.
Tableau de l'Hiſtoire Univerſelle.
Juin II. *a* 493. *b* 1478.
Tableau de l'Univers.
Juin II. *a* 495. *b* 1484.
Lettre ſur une notice des Régions qui compoſoient l'Empire Romain, par L. Vincent Bénédictin.
* Juillet, *a* 533. *b* 1596.
Deuxiéme Lettre ſur le même ſujet.
* Décemb. I. *a* 859. *b* 2573.
* Décemb. II. *a* 932. *b* 2718.
Mémoires hiſtoriques ſur la Ville & Seigneurie de Poligny.
Août, *a* 620. *b* 1858.
Panégyrique de S. Louis.
Août, *a* 623. *b* 1863.
Guide des Chemins de la France.
Août, *a* 623. *b* 1767.
Armorial des Etats de Languedoc.
Août, *a* 626. *b* 1877.
Hiſtoire de Metz.
Août, *a* 618. *b* 1882.
* Eloge hiſtorique de M. Macquart.
Sept. *a* 635. *b* 1899.
Eloge funébre de M. le C. de Guerchy.
Sept. *a* 690. *b* 2068.
Journal d'un voyage à la Louiſiane.
Sept. *a* 690. *b* 2069.

Digitized by Google

Deſcription du Mauſolée de Marie Charlotte Sophie Félicité Leſzczinſca, Reine de France.
Octob. *a* 751. *b* 22 : 2.
Vie du Cardinal du Perron.
Octob. *a* 753. *b* 2258.
Continuation de l'hiſtoire générale des Voyages.
* Nov. *a* 774. *b* 2315.

Voyage d'un Philoſophe ou obſervations ſur les mœurs & les arts de l'Afrique, de l'Aſie & de l'Amérique.
Nov. *a* 818. *b* 2453.
Eloge de Henri le Grand.
Nov. *a* 820. *b* 2458.
Lettre de M. Jean le Laboureur.
* Décemb. Il. *a* 900. *b* 2704.

ANTIQUITATES HISTORICÆ ET LITTERARIÆ.

Quatriéme & dernier ſupplémentaux ſix Volumes de Recueil des Médailles de Rois, de Villes, &c.
Fév. *a* 138. *b* 413.
* Mai, *a* 344. *b* 1030.
Par quelles cauſes & par quels degrés les Loix de Lycurgue ſe ſont altérées chez les Lacédémoniens.
* Mars, *a* 147. *b* 435.
Recherches ſur l'origine des découvertes attribuées aux Modernes.
* Mars, *a* 154. *b* 455.
Hiſtoire Philoſophique & Politique des Loix de Lycurgue.
Avril, *a* 282. *b* 833.
* Juin I. *a* 382. *b* 1143.
Dominici Diodati de Chriſto Græcè loquente.
Janv. *a* 71. *b* 194.
* Mai, *a* 298. *b* 888.
Collection de gravures qui repréſentent Apollon & les neuf Muſes.
Mai, *a* 356. *b* 1069.

Obſervations ſur les édifices des anciens Peuples.
* Juin II. *a* 435. *b* 1319.
Hiſtoire de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres Tomes 31 & 32.
* Août, *a* 595. *b* 1782.
* Decemb. I. *a* 827. *b* 2475.
* Décemb. II. *a* 836. *b* 2576.
Mémoire en forme de réfutation de ce qui eſt de l'origine des Notaires, &c.
* Août, *a* 611. *b* 1831.
Diſſertazione ſopra alcune Antichita, &c.
Août, *a* 616. *b* 1844.
Lettre de l'Auteur des Recueils de Médailles de Rois, de Peuples & de Villes.
* Sept. *a* 662. *b* 2046.
Deſcription d'un Dyptique Conſulaire trouvé à Limoges.
* Décemb. I. *a* 846. *b* 2534.

PHILOSOPHICA, MATHEMATICA.

* Lettre ſur la Philoſophie de Marc-Aurèle.
Janv. *a* 43. *b* 127.
Deuxiéme Lettre ſur le même ſujet.

* Sept. *a* 671. *b* 2010.
Pantometrum Paceccianum ſeu inſtrumentum novum pro elicienda ex una ſtatione diſtantia loci inacceſſa.

Janv. *a* 66. *b* 197.

Combien le génie des grands Ecrivains influe ſur l'eſprit de leur ſiécle.

Janv. *a* 68. *b* 203.

Philoſophie pratique & ſociale.

Janviet, *a* 70. *b* 208.

* Fév. *a* 134. *b* 369.

L'Arithmétique & la Géométrie de l'Officier.

* Fév. *a* 104. *b* 310.

Lettre à MM. les Auteurs du Journal des Sçavans, ſur le rapprochement des extrêmes.

* Fév. *a* 119. *b* 355.

De Bononienſi Scientiarum & Artium inſtituto atque Academia Commentarii.

Fev. *a* 131. *b* 392.

Inſtitutions Leibnitiennes.

Fév. *a* 127. *b* 409.

Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1764.

Fév. *a* 138. *b* 413.

* Avril, *a* 227. *b* 676.

* Mai, *a* 324. *b* 969.

Cours de Mathématiques à l'uſage des Gardes du Pavillon & de la Marine.

Fév. *a* 139. *b* 416.

* Juin I. *a* 376. *b* 1122.

Traité des ſenſations & des paſſions en général.

Fév. *a* 143. *b* 421.

Les Offices de Cicéron.

Fév. *a* 142. *b* 425.

Traité d'Optique.

* Mars, *a* 175. *b* 519.

The nautical Almanac, ou Almanach pour les Navigateurs.

Mars, *a* 206. *b* 617.

Mémoires de la Société Hollandoiſe des Sciences, à Harlem, T. IX.

Mars, *a* 208. *b* 623.

Analyſe des infiniment petits, par M. le M. de l'Hôpital, ſuivie d'un nouveau Commentaire.

Mars, *a* 209. *b* 626.

Œuvres du feu Pere André ſur différens ſujets.

* Avril, 235. *b* 700.

* Décemb. II. *a* 891. *b* 2667.

Tranſactions Philoſophiques, année 1766.

* Avril, *a* 264. *b* 791.

Sur les Loix de la gravité & les calculs de l'attraction.

Avril, *a* 270. *b* 809.

Hiſtoire de l'Academie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin, année 1765.

Avril, *a* 271. *b* 812. Août, *a* 618. *b* 1850.

Connoiſſance des tems pour l'année 1769.

Mai, *a* 250. *b* 1055.

Précis du voyage de M. le Marquis de Courtanvaux, pour la détermination des longitudes.

* Juin I. *a* 393. *b* 1175.

Inſtitutiones analyticæ.

* Juin I. *a* 402. *b* 1204.

Suite de l'eſſai ſur la raiſon.

Juin I. *a* 425. *b* 1275.

L'eſprit de l'Encyclopédie.

* Juin II. *a* 446. *b* 1332.

Traité des cauſes Phyſiques & morales du rire.

* Juin II. *a* 449. *b* 1343.

Opuſcules Mathématiques.

Juin II. *a* 491. *b* 1473.

* Août, *a* 588. *b* 1760.

Logique pratique.

Digitized by Google

Juin II. *a* 492. *b* 1474.
Traité des ſenſations & des paſſions en général.
* Juillet, *a* 531. *b* 1592.
Diſcours moraux coutonnés dans l'Académie de Montauban.
Juillet, *a* 551. *b* 1675.
Ephémérides Aſtronomicæ, anni biſſextilis 1768.
Août, *a* 616. *b* 1847.
Obſervationes Aſtronomicæ ab anno 1717. ad annum 1752.
Août, *a* 617, *b* 1847.
Gothofredi Guillelmi Leibnitii, &c. Opera omnia.
Août, *a* 619. *b* 1855.
Penſées & réflexions morales.
Sept. *a* 690. *b* 2070.
Œuvres de Leibnitz.
Sept. *a* 591. *b* 2073.
Elémens d'Algébre.
Oct. *a* 758. *b* 2273.
Carte du paſſage de Vénus.
Oct. *a* 759. *b* 2278.
Hiſtoire de l'Académie Royale des Sciences, année 1765, &c.
* Nov. *a* 785. 2351.
* Décemb. I. *a* 835. *b* 2498.
Theſes Coſmologicæ.
* Nov. *a* 815. *b* 2443.
Cours de Mathématiques mixtes.
Nov. *a* 816. *b* 2446.
Tranſactions Philoſophiques, année 1767.
Nov. *a* 817. *b* 2449.
Nouveaux Eſſais pour déterminer les longitudes en mer.
Nov. *a* 819. *b* 2455.
Suite de l'Eſſai ſur la raiſon.
* Décemb. I. *a* 850. *b* 2546.
Eſſai ſur les mœurs du tems.
* Décemb. I. *a* 856. *b* 2565.
Remarques ſur quelques points d'Aſtronomie.
Décemb. I. *a* 886. *b* 2656.

ARTES.

* Traité des armes défenſives.
Janvier, *a* 17. *b* 45.
* Mémoire ſur la maniere d'élever les vers à ſoie.
Janvier, *a* 33. *b* 96.
Extrait de la réponſe de M. Harriſon aux remarques & objections de M. Maskelyne.
Janv. *a* 67. *b* 202.
Deſcription & détails des arts du Meunier, du Vermicellier & du Boulanger.
* Fév. *a* 94. *b* 280.
* Juin I. *a* 395. *b* 1183.
Dictionnaire de Muſique.
* Mars, *a* 164. *b* 486.
Art du Paumier, Raquetier.
* Avril, *a* 239. *b* 714.
Art du Perruquier.
* Avril, *a* 260. *b* 777.
Art du Serrurier.
* Avril, *a* 281. *b* 829.
* Juillet, *a* 521. *b* 1560.
Art du Cordonnier.
Avril, *a* 281. *b* 830.
* Juin II. *a* 461. *b* 1379.
Expoſé ſuccinct des travaux de MM. Harriſon & le Roi.
Avril, *a* 281. *b* 830.
* L'Uniclefier Muſical.

Mai

Mai, *a* 315. *b* 941.
Traité de Tactique.
Mai, *a* 355. *b* 1064.
Théorie de la Vis d'Archiméde.
Mai, *a* 356. *b* 1068.
* Juin I. *a* 417. *b* 1251.
Eſſai ſur les moulins à ſoie.
Juin I. *a* 425. *b* 1274.
L'art Militaire du Partiſan.
* Août, *a* 624. *b* 1868.
Nouvelle méthode pour diviſer les inſtrumens de Mathématique & d'Aſtronomie.
* Sept. *a* 666. *b* 1995.
Méthodes & projets pour parvenir à la deſtruction des Loups dans le Royaume.
* Octob. *a* 708. *b* 2119.
Troiſiéme Mémoire ſur le projet d'amener l'Yvette à Paris.
* Octob. *a* 743. *b* 2228.
L'art du trait de Charpentier.
Octob. *a* 752. *b* 2255.
Evolutions de l'Infanterie Françoiſe.
Oct. *a* 759. *b* 2276.
Elémens de Fortification, &c.
* Décemb. I. *a* 849. *b* 2541.
Méthode pour conſtruire les quadrans Solaires.
Décemb. I. *a* 884. *b* 2650.
L'art de bien faire les glaces d'office.
Décemb. I. *a* 888. *b* 2662.

HISTORIA NATURALIS.

* Dictionnaire de Phyſique portatif.
Janvier, *a* 19 *b* 53.
Eſſai hiſtorique & analytique des eaux & des boues de S. Amand.
Janv. *a* 68. *b* 204.
Plantes de la Lorraine.
Janv. *a* 70. *b* 209.
Della caduta di un ſaſſo d'all aria, &c.
Fév. *a* 131. *b* 393.
The vegetable, &c. ou ſyſtême végetal.
Fév. *a* 134. *b* 401.
Traité Phyſiologique & Chymique ſur la nutrition.
Fév. *a* 138. *b* 412.
* Juin II. *a* 466. *b* 1395.
Obſervationes Meteorologicæ Conſtitutionis atmoſphærici à Petro Gabri.
Mars, *a* 207. *b* 619.
Abrégé économique de l'Anatomie du corps humain.
Mars, *a* 204. *b* 636.
Expérimenta circa naturam bilis.
Avril, *a* 277. *b* 819.
* Octob. *a* 716. *b* 2142.
Leçons ſur l'œconomie animale.
Avril, *a* 282. *b* 847.
Figures d'oiſeaux enluminés.
Mai, *a* 354. *b* 1060.
Sept. *a* 690. *b* 2070.
Diſſertazione ſopra i torrenti.
Juin I. *a* 422. *b* 1264.
De animalibus nocivis Alſatiæ.
Juin I. *a* 424. *b* 1270.
Hiſtoire exacte ou deſcription complete des os du corps humain.
Juin I. *a* 426. *b* 1278.
Oſſervazioni, &c. Obſervations ſur la maladie des blés.

Digitized by Google

Nov. *a* 823. *b* 2469.

Juin II. *a* 489. *b* 1465.

Ricerche, &c. Recherches Phyſiques ſur le venin de la vipere.

Juin II. *a* 489. *b* 1465.

Alberti V. Haller, &c, opera minora emendata.

Juillet, *a* 548. *b* 1667.

* Sep. *a* 659. *b* 1972.

Diſſertatio de corpore animali Chemiſta.

Juillet, *a* 549. *b* 1670.

Le Botaniſte François.

* Août, *a* 601 *b* 1801.

Lettre de M. Chardenon ſur l'augmentation de poids des matières calcinées.

* Sept. *a* 648 *b* 1938.

Lettre ſur les Tubes Capillaires.

* Octob. *a* 723. *b* 2166.

Traité des eaux Minérales.

Octob. *a* 751. *b* 2250.

Obſervationi Fiſico Mediche intorno alle acque termali del maſinu.

* Nov. *a* 782. *b* 2342.

Alberti Haller operum Anatomici argumenti minorum, Tom. ſecundus.

Fév. *a* 135. *b* 404.

* Nov. *a* 794. *b* 2380.

Etat des Baptêmes, des Mariages & des Mortuaires de la Ville & des Fauxbourgs de Lyon.

* Nov. *a* 812. *b* 2436.

Phyſico Chymie Théorique.

Nov. *a* 819. *b* 2456.

Conſidérations ſur les corps organiſés.

MEDICI.

* Diſſertation ſur une méthode nouvelle de traiter les maladies vénériennes.

Janvier, *a* 11 *b* 28.

Eſſai ſur la cauſe de la colique endemique du Dévonshire, en Anglois.

Janvier, *a* 67. *b* 199.

Recueil d'Obſervations de Médecine des Hôpitaux Militaires.

* Fév. *a* 106. *b* 316.

Mémoires & Obſervations de Médecine.

* Fév. *a* 116. *b* 346.

The family, &c, ou Guide Domeſtique pour la ſanté.

Fév. *a* 133. *b* 398.

An account, &c. ou Relation de la maniere d'inoculer la petite vérole dans les Indes Orientales.

Fév. *a* 133. *b* 400.

Hiſtoire de l'Eléphantiaſis.

Fév. *a* 135. *b* 403.

Eſſai ſur le pouls.

Fév. *a* 135. *b* 403.

Projet d'anéantir la petite vérole.

Fév. *a* 137. *b* 411.

Deux conſultations medico-légales, &c.

Digitized by Google

Fév. *a* 139. *b* 417.

Antonii de Haen, &c. Ratio medendi T. V.

Fév. *a* 140. *b* 418.

Nouvel eſſai de Médecine-pratique ſur les cancers.

Fév. *a* 140. *b* 419.

Mémoires de l'Académie Royale de Chirurgie, T. IV.

Fév. *a* 140. *b* 421.

Supplément au rapport fait à la Faculté de Médecine de Paris, contre l'inoculation de la petite vérole.

Fév. *a* 144. *b* 431.

Hiſtoire naturelle de l'homme dans l'état de la maladie.

* Mars, *a* 191. *b* 568.

Hiſtoire de la petite vérole avec les moyens d'en préſerver les enfans, &c.

Mars, *a* 203. *b* 630.

* Juin II. *a* 553. *b* 1355.

Lettre de M. Fabre ſur les luxations.

* Avril, *a* 254. *b* 759.

Nouvelles obſervations ſur l'inoculation.

Avril, *a* 272. *b* 814.

Aretæi Cappadocis Medici libri ſeptem.

Avril, *a* 277. *b* 818.

Nouvelle méthode d'opérer les hernies.

Avril, *a* 282. *b* 847.

Obſervations ſur la meilleure maniere d'inoculer la petite vérole.

Avril, *a* 282. *b* 848.

Précis de la méthode d'adminiſtrer les pilules toniques.

Avril, *a* 282. *b* 848.

Réflexions ſur les affections vaporeuſes.

Avril, *a* 282. *b* 850.

Purification de l'air croupiſſant dans les Hôpitaux.

Mai, *a* 350. *b* 1050.

Obſervations Chirurgicales ſur les maladies de l'uretre.

Mai, *a* 351. *b* 1051.

Avis aux meres qui veulent nourrir leurs enfans.

Mai, *a* 351. *b* 1052.

Médecine rurale & pratique.

Mai, *a* 351. *b* 1053.

Nouveau Traité du pouls.

Mai, *a* 352. *b* 1055.

Dictionnaire interprète de matière Médicale.

Mai, *a* 354. *b* 1062.

De la conſervation des enfans.

Mai, *a* 356. *b* 1067.

Hiſtoria Anatomico-Medica.

* Jun I. *a* 386. *b* 1155.

Diſſidia Auctorum circa chloroſeos occaſiones

Juin I. *a* 424. *b* 1272.

Diſſertation Phyſique & Botanique ſur la maladie néphrétique.

Juin I. *a* 424. *b* 1272.

De Hepatomphalo cele.

Juin I. *a* 424. *b* 1273.

Mémoire raiſonné des remédes & du régime pratiqué dans la maladie qui afflige la Ville de Mamers.

Juin I. *a* 425. *b* 1275.

Inſtruction utile aux perſonnes du ſexe attaquées de deſcentes.

Juin I. *a* 426. *b* 1276.

Chirurgie d'armée.

Juin I. *a* 426. *b* 2277.

Trattato, &c. Traité de l'accouchement naturel.
Juin I. *a* 423. *b* 1279.
Hiſtoire Vétérinaire ou Médecine des chevaux.
Juin I. *a* 427. *b* 1281.
Recherches ſur le pouls.
Juin I. *a* 427. *b* 282.
Traité pratique de l'inoculation.
Juin II. *a* 490. *b* 1467.
Lettre de M. Rougnon, touchant les cauſes de la mort de M. Charles.
* Juillet, *a* 509. *b* 1523.
Diſſertation ſur les douleurs vagues.
Juillet, *a* 548. *b* 1668.
Diſſertatio Chirurgica recutſum oſſium naſi exhibens.
Juillet, *a* 549. *b* 1669.
Aphoriſmes de Chirurgie.
Août, *a* 625. *b* 1873.
Pharmacopœia extemporanea, &c.
Août, *a* 625. *b* 1874.
Hiſtoire de la maladie & de ſes ſuites, du ſieur Serouge.
* Sept. *a* 688. *b* 2058.
Eſſai ſur la conformité de la Médecine ancienne & moderne.
Octob. *a* 750. *b* 2248.
La nature opprimée par la Médecine Moderne.
Octob. *a* 750. *b* 2249.
L'art de guérir les hernies.
Octob. *a* 750. *b* 2250.
Hiſtoria Anatomico Medica Auctore Lieutaud.
Octob. *a* 752. *b* 2254.
Tables noſologiques & météorologiques très-étendues, dreſſées à l'Hôtel-Dieu de Nîmes.
* Nov. *a* 807. *b* 2419.
Queſtion Chirurgico-légale ſur les ſymptômes de groſſeſſe.
Nov. *a* 820. *b* 2460.
De Steatomate diſſertatio.
Décemb. I. *a* 885. *b* 2654.
Febris malignæ ann. 1766 & 1767. hiſtoria.
Décemb. I. *a* 885. *b* 2655.
Herniæ gangrenâ correptæ caſus.
Décemb. I. *a* 885. *b* 2655.
De valvulâ coli ſpecimen.
Décemb. I. *a* 886. *b* 2656.

ORATORES.

Marci Tulli Ciceronis opera.
Fév. *a* 143. *b* 424.
Eſſai ſur l'éloquence de la Chaire.
* Mars, *a* 185. *b* 549.
Edition complete des Œuvres de Cicéron.
Mars, *a* 205. *b* 636.
De l'Eloquence du Barreau.
* Juin I. *a* 410. *b* 1228.
Lettre de l'Auteur de l'Eloquence du Barreau.
* Août, *a* 583. *b* 1745.
Diſcours de réception à l'Acad. de Nancy, par M. Thierry.
Nov. *a* 818. *b* 2455.

Digitized by Google

POETÆ, FACETIARUM ET JOCORUM NARRATIONUM ET NOVELLARUM, NEC-NON HISTORIARUM EROTICARUM SCRIPTORES.

Heroïdes ou Lettres en vers.
* Janvier, *a* 32. *b* 92.
Raccolta di varie operette del' Padre Giovam Bapt. Roberti.
Janv. *a* 65. *b* 194.
Ode à la magnanimité.
Janv. *a* 69. *b* 206.
The Works, &c ou les Œuvres de Metaſtaſio.
Fév. *a* 133. *b* 399.
Publii Virgilii Maronis opera.
Fév. *a* 143. *b* 423.
Les Comédies de Térence.
Fév. *a* 144. *b* 425.
Lettre ſur Horace.
* Mars, *a* 152. *b* 449.
Sonnetto del Conte Tomazzo Medini.
Mars, *a* 205. *b* 614.
L'honnête Criminel. Drame.
Mars, *a* 208. *b* 622. Mai, *a* 250. *b* 1048.
La conquête de la Terre Promiſe.
* Avril, 246. *b* 734.
La déclamation Théâtrale. Poëme.
* Avril, *a* 249. *b* 746.
Traduction libre de Lucrece.
Avril, *a* 278. *b* 821.
Almanach des Muſes.
Avril, *a* 278. *b* 821.
Les Scythes, Tragédie.
Avril, *a* 278. *b* 822.
Eugenie Drame.
Avril, *a* 278. *b* 822.
L'Eſprit des Poëſies de M. de la Motte.
Avril, *a* 281. *b* 831.
Les fauſſes Infidélités, Comédie.
Avril, *a* 282. *b* 834.
* Mai, *a* 305. *b* 910.
Azoila. Hiſtoire.
Avril, *a* 285. *b* 842.
Hiſtoire de l'origine & des progrès de la Poëſie.
Avril, *a* 282. *b* 845.
* Juin II. *a* 474 *b* 1419.
Lettres de Milord Rodex.
Avril, *a* 282. *b* 846.
Joſeph en neuf Chants.
* Mai, *a* 336. *b* 1007.
Hiſtoire de Sophie de Francourt.
Mai; *a* 354. *b* 1059.
Lucrece, traduction nouvelle.
Mai, *a* 354. *b* 1059.
Selectæ Fabulæ ex Libris Metamorphoſeon Ovidii.
Mai, *a* 354. *b* 1061.
La ſympathie des ames.
Mai, *a* 355. *b* 1063.
De incolumitate Mariæ Thereſiæ, &c.
Juin I. *a* 422. *b* 1265.
Ipſis & Aglaë.
Juin I. *a* 423. *b* 1270.
Henri IV. Poema.
Juin I. *a* 427. *b* 1281.
Les Plaiſirs de l'Eſprit.
Juin II. *a* 490. *b* 1469.
La nouvelle Zelis au bain.
Juin II. *a* 491. *b* 1471.
Le Théâtre de Société.

Digitized by Google

Juin II. *a* 492. *b* 1476.
L'examen impartial des meilleures Tragédies de Racine.
Juin II. *a* 493. *b* 1477.
Seiziéme Chapitre de Beliſaire.
Juin II. *a* 494. *b* 1480.
Octavie & le jeune Pompée.
* Juillet, *a* 515. *b* 1542.
Traduction en proſe & en vers du *pervigilium veneris*.
* Juillet, *a* 518. *b* 1550.
Hiſtoire d'Agathon.
Juillet, *a* 550. *b* 1675.
Poëſies & Œuvres diverſes de M. de la Louptière.
Juillet, *a* 551. *b* 1675.
L'Ami de la vérité, ou Lettres impartiales ſur toutes les Piéces de Théâtre de M. de Voltaire.
* Août, *a* 608. *b* 1822.
Éponina. Tragédie.
Aout *a* 616. *b* 1844.
Œuvres de M. de Voltaire.
Oct. *a* 734. *b* 2261.
Lettre de Sapho à Phaon.
* Nov. *a* 799. *b* 2395.
Géſoncour & Clémentine, Tragédie Bourgeoiſe.
* Nov. *a* 801. *b* 2403.
P. Virgilii Maronis opera.
Nov. *a* 820. *b* 2459.
Proverbes Dramatiques.
Nov. *a* 820. *b* 2469.

MISCELLANEI, PHILOLOGI, GRAMMATICI, POLYGRAPHI.

Lettre ſur le grand Vocabulaire François.
Janv. *a* 52. *b* 155.
Le Porte-feuille du R. P. Gillet.
Janvier, *a* 65. *b* 196.
Lettres choiſies des Auteurs François, &c.
Janv. *a* 69. *b* 207.
De Doctrina particularum Linguæ Græcæ.
Janv. *a* 70. *b* 210.
Grammaire générale, ou expoſition raiſonnée des élémens néceſſaires du langage.
* Février, *a* 84. *b* 247.
Nouvel examen du préjugé ſur l'inverſion.
* Fév. *a* 91. *b* 270.
Remarques ſur la Langue Françoiſe.
Fév. *a* 143. *b* 422.
Lettre de M. Midi ſur le grand Vocabulaire François.
Fév. *a* 142. *b* 426.
Seconde Lettre du même.
Juin II. *a* 490. *b* 1470.
Catalogus codicum Græcorum Bibliothecæ Laurentianæ.
Mars, *a* 205. *b* 613.
Le grand Vocabulaire François.
Mars, *a* 203. *b* 633.
Avril, *a* 279. *b* 823.
De la maniere d'apprendre les Langues.
Avril, *a* 278. *b* 820.
* Octob. *a* 699. *b* 2091.
Grammaire Françoiſe à l'uſage des enfans.
Avril, *a* 279. *b* 823.
Principes généraux & raiſonnés

Digitized by Google

de la Grammaire Françoiſe.
Avril, *a* 280. *b* 828.
Réponſe de M. l'Abbé Valart aux deux dernieres apologies de la Latinité du P. Jouvenci.
Avril, *a* 283. *b* 835.
Diſcours ſur un Statut particulier à pluſieurs Académies du Royaume.
Juin II. *a* 490. *b* 1469.
Les Livres de Cicéron de la vieilleſſe, de l'amitié, les paradoxes, &c.
Juin II. *a* 493. *b* 1479.
Dictionnaire Grammatical de la Langue Françoiſe.
Juin II. *a* 494. *b* 1487.
Les principes de Langue Latine.
Août, *a* 622. *b* 1863.
Principes généraux & particuliers de la Langue Françoiſe.
Août, *a* 622. *b* 1864.
Réponſe aux obſervations de M. l'Abbé de Sapt ſur un plan d'étude.
Août, *a* 624. *b* 1869.
Dictionnaire Anglois & François, François & Anglois.
Août, *a* 627. *b* 1878.
Diſcours ſur les avantages des Belles-Lettres.
Sept. *a* 690. *b* 2068.
Eſſai des Feuilles Elémentaires pour apprendre le Latin ſans Grammaire.
* Octob. *a* 707. *b* 2115.
Eſprit de S. Réal.
* Octob. 713. *b* 2133.
Bibliographie inſtructive.
Octob. *a* 753. *b* 2259.
Plaidoyer pour & contre J. J. Rouſſeau.
Nov. *a* 819. *b* 2457.
De Joannis Harduini Jeſuitæ prolegomenis epiſtola.
Décemb. I. *a* 884. *b* 2651.
Eſſai ſur le Beau.
* Décemb. II. *a* 895. *b* 2653.

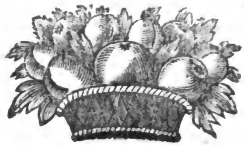

Digitized by Google

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL

Du Mois de Décembre 1768.

Œuvres du feu P. André, Professeur Royal de Mathématiques. 892
Essai sur le Beau. 895
Mémoires de Littérature de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. 897
Lettre de M. Jean le Laboureur, Prieur de Juvigné, copié d'après l'original écrit de sa main. 902
Suite de la Lettre insérée dans le Journal précédent, sur une Notice des Régions qui composoient l'Empire Romain. 908
Nouvelles Littéraires. 927
Bibliographie. 938

Fin de la Table.

N. B. On joint ici la Gravure du Dyptique Consulaire trouvé à Limoges, qui devoit être placée à la suite de la Dissertation, dans le premier Volume de Décembre.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AQUETE
VI
ARM
T/